REVUE

DE

PHILOLOGIE

DE

LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

REVUE

DE

PHILOLOGIE

DE

LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

NOUVELLE SÉRIE

continuée sous la direction de

O. RIEMANN ET ÉM. CHATELAIN

ANNÉE ET TOME XIII – XVI

PARIS
LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK
11, RUE DE LILLE, 11

1889 – 92
Tous droits réservés

PA
2
R34
n.s.
t.13-16
635743
17.5.56

REVUE

DE

PHILOLOGIE

DE

LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

LA GÉOGRAPHIE D'HÉRODOTE

On ne se propose pas de discuter ici, encore moins de résoudre, tous les problèmes que soulève la géographie d'Hérodote. Le savant anglais Wheeler a traité ce sujet, sans l'épuiser, dans un ouvrage considérable, qu'il faudrait doubler peut-être aujourd'hui pour le mettre au courant de la science [1]. Tout autre est l'objet de ce mémoire. On voudrait moins exposer les connaissances géographiques d'Hérodote qu'apprécier sa valeur comme géographe. C'est sa méthode, et son rôle dans l'histoire de la géographie ancienne, qu'on voudrait définir et juger.

La question divise encore les savants. Il y a quelques mois, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres entendait accuser Hérodote d'avoir fait sur plusieurs points reculer la science [2], et M. Hugo Berger, dans un livre récent sur la géographie des Ioniens, va jusqu'à lui refuser le nom de géographe [3]. D'autres au contraire, et des géographes mêmes, l'appellent encore le père de la géographie comme de l'histoire [4].

1. J. T. Wheeler, *The geography of Herodotus*. London, 1854.

2. Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, séance du 16 juin 1888, communication de M. d'Arbois de Jubainville. Cf. *Revue archéologique*, juillet-août 1888, *La source du Danube chez Hérodote*.

3. Berger (Dr Hugo), *Geschichte der wissenschaftlichen Erdkunde der Griechen*, Erste Abtheilung, *Die geographie der Ionier*. Leipzig, 1887.

4. Citons seulement, parmi les géographes, Forbiger, *Handbuch der alten Geographie*, I, p. 68, et parmi les historiens de la littérature, Bergk, *Griechische Literaturgeschichte*, IV, p. 271.

Il y a peut-être quelque exagération des deux parts ; mais cette extrême divergence d'opinions s'explique sans peine, quand on considère l'attitude prise par Hérodote à l'égard des géographes de son temps. L'historien de génie qui sut rompre avec la tradition étroite des *logographes* ne devait pas rester, dans le domaine de la géographie, un continuateur médiocre. S'il avait seulement composé, comme tant d'autres, un de ces ouvrages appelés γῆς περίοδος, il aurait mérité sans doute d'être classé par les savants d'Alexandrie au nombre des géographes, à côté d'Hécatée, d'Hellanicos et de Damastès[1]. Mais ces géographes, il les a attaqués, quelquefois bafoués ; il a rejeté leur méthode, leurs principes, et jusqu'aux résultats de leurs recherches : sans élever lui-même système contre système, sans dresser, à ce qu'il semble, une carte rectifiée de la terre suivant ses propres idées[2], il a contribué à ruiner les théories géographiques de son temps, et voilà comment l'auteur du plus ancien monument que nous ait laissé la géographie grecque a pu paraître indigne du nom même de géographe !

Toute la discussion se ramène donc à savoir ce qu'était la géographie au temps d'Hérodote. Laissons de côté les croyances vulgaires, que représentaient encore à cette époque les poètes, gardiens plus ou moins fidèles de la tradition mythologique. Depuis un siècle environ, un mouvement scientifique s'était produit en Ionie, et un philosophe ionien, Anaximandre de Milet, avait le premier dressé un tableau, que nous pouvons considérer comme la plus ancienne carte géographique [3]. D'autres essais du même genre avaient dû suivre cette tentative ; les auteurs nomment seulement Hécatée de Milet, le logographe, qui avait, dit-on, amélioré la carte d'Anaximandre[4], en y ajoutant sans doute les renseignements recueillis par lui dans ses voyages. Tels sont les deux représentants de la géographie ionienne ; Hérodote les désigne sous le nom générique d'Ioniens, οἱ Ἴωνες. Mais, pour trancher sans conteste le différend qui sépare Hérodote de ses prédéces-

---

1. Hérodote n'est pas cité dans la liste des géographes donnée par Agathémère, *Geographi Græci minores*, Ed. C. Müller, t. II, p. 471.

2. Un seul passage d'Hérodote a donné à penser que l'historien avait joint une carte à son livre. Mais ce texte n'a pas à nos yeux cette portée : IV, 36, ἐν ὀλίγοισι γὰρ ἐγὼ δηλώσω μέγαθός τε ἑκάστης αὐτέων, καὶ οἵη τίς ἐστι ἐς γραφὴν ἑκάστη. Les derniers mots ne sont pas l'équivalent de οἵη τίς ἐστι ἐν τῷ πίνακι ἑκάστη. Je les traduirais plutôt ainsi, en les développant : « Quelle est la forme qu'il faudrait donner à chaque partie du monde, si on voulait la figurer par le dessin sur une carte. »

3. Strab., I, p. 1 et 7. — Agathem. dans *Geogr. Græci min.*, II, p. 471. — Diog. Laert., II, 1, 2. — Suid., *s. v.* Ἀναξίμανδρος.

4. Agathem., *l. l.* — Strab., I, p. 7.

seurs, il faudrait pouvoir examiner en elle-même cette géographie des Ioniens. Or les documents font défaut, et c'est Hérodote qui doit le plus souvent nous instruire. Les données éparses dans les fragments d'Hécatée[1], dans Hippocrate, Aristote et les géographes postérieurs ne nous apprennent presque rien sur les cartes ioniennes. C'est la critique d'Hérodote qui nous fera surtout connaître les théories qu'il combat.

En prenant ainsi Hérodote pour guide dans l'étude comparée de la géographie ionienne et de sa propre géographie, nous ne pourrons pas nous contenter de suivre la marche de l'historien dans le développement de son récit; il nous faudra introduire un ordre systématique dans ces matières qu'il ne traite lui-même qu'en passant, et nous demander, d'abord, comment les Ioniens et lui se représentent la terre dans le monde céleste, puis quelles limites extérieures ils donnent à la terre habitée (ἡ οἰκουμένη), quelle division ils adoptent pour les continents, enfin quelles sont les grandes lignes de leur carte et les principaux traits de leur géographie physique.

I

On aurait tort d'insister longtemps sur les idées astronomiques d'Hérodote. Toute sa critique de la géographie des Ioniens consiste précisément à rejeter les hypothèses qui ne s'appuient pas sur des faits certains; à plus forte raison s'occupe-t-il peu de savoir ce qui, suivant lui, échappe à la connaissance de l'homme. Le domaine de la géographie proprement dite lui semble encore assez vaste pour qu'on doive renoncer à en atteindre partout les limites: ce n'est pas lui qui ira chercher les lois générales de l'univers! La terre lui apparaît comme une surface plane; le soleil se lève d'un côté et se couche de l'autre : aussi les Indiens, situés tout près de son lever, sont-ils brûlés le matin par une chaleur insupportable; à midi, ils jouissent d'une température moyenne, analogue à celle de la Grèce, et ils ont froid le soir, quand le soleil s'éloigne d'eux pour aller se coucher à l'occident[2]. Les saisons sont déterminées par les mouvements du soleil, suivant qu'il s'élève plus ou moins au-dessus de l'horizon, et les causes de ce mouvement sont les vents du nord, qui tantôt le détournent de sa course à travers

1. On sait quel usage prudent il faut faire des fragments attribués à Hécatée de Milet. C. Müller a émis l'idée fort vraisemblable que le livre d'Hérodote avait été mis à contribution par un faux Hécatée. D'autres savants supposent que le second livre d'Hécatée a été interpolé par les critiques d'Alexandrie.

2. Herod., III, 104.

le ciel, tantôt, en s'apaisant, lui permettent de reprendre sa route accoutumée[1]. Quand il y a éclipse, c'est que le soleil a quitté sa place dans le ciel et disparu[2]. Rien de plus vague et de plus naïf que ces notions générales d'astronomie; il serait superflu d'en multiplier les exemples pour en démontrer la faiblesse. Mais, sur tous ces points, Hérodote ne prétend pas redresser les théories des philosophes; il les admet bien plutôt sans les discuter. Anaximandre, lui aussi, se représente la terre comme un disque; et Anaxagore suppose que ce disque se soutient dans la sphère céleste par sa grandeur même, parce qu'il laisse peu de place à l'air inférieur pour passer au-dessus[3]. C'est au même Anaxagore qu'Hérodote emprunte son explication des mouvements du soleil suivant les saisons[4], et certaine expression de Xénophane permet de rapprocher l'opinion d'Hérodote sur les éclipses de celle de ce philosophe[5]. Sans doute Hérodote n'a pas pris soin de justifier ces hypothèses astronomiques comme pouvaient le faire les physiciens de l'École d'Ionie ou d'Élée; peut-être en était-il incapable. Peu nous importe! Il s'agit seulement de géographie. La question est pour nous de savoir ce que la carte ionienne, telle que l'avait dressée Hécatée, qui n'était pas lui non plus un philosophe, devait à l'application plus ou moins rigoureuse d'un système scientifique. Hérodote, lui, n'a pas d'autre système que de s'en tenir aux données certaines de l'expérience. Sa méthode est d'admettre l'existence des faits sur lesquels il a acquis un témoignage digne de foi. C'est au nom de ce principe seul qu'il critique la géographie des Ioniens.

M. H. Berger a une autre manière de voir. Il n'admet pas qu'Hérodote ait été amené de lui-même, par la seule force de son bon sens et par le mérite propre de sa méthode, à réfuter les théories ioniennes. Il suppose que cette confiance de l'historien dans son jugement s'appuyait sur une connaissance encore confuse, mais déjà féconde, d'une théorie supérieure, qui ne serait autre que l'hypothèse pythagoricienne sur la sphéricité de la terre, complétée par la doctrine de Parménide sur le partage du globe terrestre en cinq zones. Ces idées nouvelles, nées en Italie, n'avaient-elles pas pénétré de bonne heure en Grèce? N'étaient-elles pas déjà dans l'air, pour ainsi dire, lorsque Hérodote vint

---

1. Herod., II, 24.
2. VII, 37.
3. Aristot., *De Cœl.*, II, 13, 11.
4. Plut., *Plac. Phil.*, II, 23.
5. Stob., I, xxv, p. 534.

s'établir à Athènes à la suite de ses lointains voyages ? M. Berger croit à cette influence des théories pythagoriciennes sur l'esprit d'Hérodote; mais, en accordant à l'historien cette supériorité sur les géographes ioniens, il se hâte de lui en ôter tout le mérite; car Hérodote n'aurait, suivant lui, que vaguement entendu parler de ces théories nouvelles, et il n'aurait cherché à les connaître, sans bien les comprendre, que pour s'en faire une arme contre les Ioniens. On voit que, dans cette hypothèse, ce n'est pas Hérodote qui aurait eu raison contre ses prédécesseurs, mais Pythagore contre Anaximandre. Il importe d'examiner cette assertion.

Que Philolaos, le disciple de Pythagore, ait séjourné assez longtemps à Thèbes, et qu'il y ait formé des élèves, entre autres Simmias et Cébès, les interlocuteurs de Socrate dans le *Phédon*, c'est incontestable [1]; mais il ne suffit pas de prouver que les doctrines pythagoriciennes ont pu se répandre en Grèce. Trouve-t-on réellement trace de leur influence ? M. Berger cite le passage des *Nuées* d'Aristophane où le vieux Strepsiade, devenu un des disciples de Socrate, regarde avec admiration divers objets dans l'école de son maître. « Qu'est ceci, dit-il, au nom des Dieux ? — C'est de l'astronomie. — Et ceci, qu'est-ce donc ? — De la géométrie. — Tiens ! à quoi donc sert la géométrie ? — A mesurer la terre. — Quoi ! la terre que l'on partage entre les clérouques ? — Non, mais la terre tout entière ! — Ah ! la plaisante chose ! voilà une invention vraiment démocratique [2] ! » Peut-on, en bonne conscience, interpréter cette définition de la géométrie dans le sens de la mesure du méridien ? Nous ne voyons pas que les commentateurs, en dehors de M. Berger, y aient songé. M. Berger cite encore un mot de Socrate, qui lui paraît confirmer son hypothèse : Socrate, dans sa jeunesse, se serait demandé si la terre est plate ou ronde [3]. Mais remarquons que, dans ce passage même, Socrate dit qu'il a cru trouver un maître dans Anaxagore, ce qui tendrait à prouver seulement que ce philosophe s'était posé la question, quitte à la résoudre, comme nous le savons, dans un autre sens. Et de fait, on a soutenu qu'Anaximandre lui-même avait eu quelque idée de la sphéricité de la terre : c'était, sans doute, une des hypothèses que les philosophes examinaient dans leurs écoles.

Admettons cependant que Socrate et ses contemporains aient entendu parler du système pythagoricien. Hérodote dit-il un mot

1. Plat., *Phæd.*, p. 61 d.
2. Aristoph., *Nub.*, 203 et sqq.
3. Plat., *Phæd.*, p. 97 d.

qui permette de lui attribuer la même connaissance? Dans la description de la Scythie, l'historien rapporte une tradition d'après laquelle, au-delà d'un peuple chauve, se trouvaient des hommes aux pieds de chèvre, et, plus au nord encore, d'autres hommes qui dorment pendant six mois [1]. Il est tout naturel de penser que cette tradition repose sur une connaissance vague des régions arctiques et de leurs longues nuits d'hiver. Mais M. Berger va plus loin : cette précision mathématique de la tradition ne peut venir, à ses yeux, que du système astronomique de Parménide. On se demande, il est vrai, comment une notion purement théorique se serait ainsi transformée si vite en une légende recueillie par Hérodote chez les Scythes ou chez les Grecs du Pont. Quoi qu'il en soit, Hérodote dit formellement qu'il ne croit pas le premier mot de tout ce récit [2] : tant il est loin de partager, de soupçonner même les idées que lui prête M. Berger ! De même, quand Hérodote affirme à plusieurs reprises que les régions du nord sont inhabitables [3], M. Berger veut que cette assurance lui vienne d'une notion déjà précise des zones glaciales : mais l'expérience seule ne pouvait-elle pas avoir appris aux Scythes, et par suite à Hérodote, que des froids excessifs régnaient toute l'année dans ces régions? La zone torride n'est pas non plus connue d'Hérodote. M. Berger croit pourtant saisir dans une réflexion de l'historien la preuve qu'il n'ignorait pas l'existence de cette zone inhabitable. Lorsque les Phéniciens, au dire des prêtres égyptiens, firent le tour de la Libye, il arriva qu'en naviguant vers l'ouest, pour contourner la péninsule, ils eurent le soleil à leur droite [4]. Ce fait, qui donne aujourd'hui tant de vraisemblance au récit des Égyptiens, puisqu'il a dû réellement se produire pour les navigateurs au sud du tropique du Capricorne, n'était pas conciliable avec le système de Parménide, suivant lequel la terre n'était plus habitable au sud du tropique du Cancer. Si donc, conclut M. Berger, Hérodote rejette le fait observé par les Phéniciens, c'est au nom de la théorie de Parménide ! En vérité, c'est donner une portée bien haute à une remarque qui nous semble beaucoup moins profonde. « Les Phéniciens, dit Hérodote, rapportèrent une chose qui ne me paraît pas croyable, mais que d'autres peut-être croiront, ἔλεγον ἐμοὶ μὲν οὐ πιστά, ἄλλῳ δὲ δή τεῳ. » N'est-ce pas là une des formules ordinaires qu'emploie le prudent historien pour

1. Herod., IV, 25.
2. Herod., IV, 25, τοῦτο δὲ οὐκ ἐνδέκομαι ἀρχήν.
3. IV, 7, 18, 20, 31.
4. IV, 42.

exprimer discrètement ses doutes ? Le même tour ironique se retrouve exactement dans un autre passage, où l'incrédulité d'Hérodote est manifeste. Il s'agit du récit des Éginètes sur les statues de Damia et d'Auxésia, arrachées de leur base par les Athéniens. Ces statues, disait-on, pendant que les Athéniens les tiraient avec des cordes, s'étaient mises à tirer de leur côté en sens contraire : fait merveilleux auquel je ne crois pas, dit Hérodote, mais que d'autres peut-être trouveront croyable, « ἐμοὶ μὲν οὐ πιστὰ λέγοντες, ἄλλῳ δέ τεῳ[1]. » A-t-on jamais vu, en effet, des statues s'animer et tomber à genoux ? C'est le même raisonnement que fait Hérodote au sujet du soleil : a-t-on jamais vu dans les pays méditerranéens le soleil autrement qu'à gauche, quand on regarde le couchant ? Hérodote ne peut pas admettre qu'il n'en soit pas toujours et partout ainsi ; le fait attesté par les Phéniciens lui paraît aussi merveilleux, disons mieux, aussi faux que le miracle raconté par les Éginètes. C'est le simple bon sens, un bon sens un peu grossier, si l'on veut, qui perce dans cette phrase d'Hérodote, ce n'est pas la notion, même confuse, d'un système astronomique différent des théories ioniennes ou des croyances vulgaires : en présence d'un fait extraordinaire et encore inexplicable pour toutes les philosophies d'alors, Hérodote reste sceptique ; mais, en même temps, comme un géographe consciencieux qu'il est, il note la tradition, même sans y ajouter foi, et la rapporte fidèlement. Sa défiance des systèmes, son ignorance même l'a conduit à une sorte de positivisme géographique, qui nous est un des plus sûrs garants de son exactitude.

II

L'application de cette méthode ne nous paraît pas avoir mal servi Hérodote dans la détermination des limites extérieures de la terre : tout d'abord, elle lui a fait rejeter la notion traditionnelle et poétique du fleuve Océan.

Mais, dit le récent historien de la géographie ionienne, cette notion vulgaire n'était plus celle des Ioniens : l'Océan, pour eux, était déjà la mer extérieure, qui entoure la terre, non pas à la manière d'un fleuve, mais comme une immense masse d'eau, d'où émergent les continents. Voilà la seule interprétation conforme aux idées scientifiques des Ioniens !

Nous n'irons pas, en effet, jusqu'à dire que les physiciens de l'école ionienne aient accepté sans réserve l'idée homérique du

1. Herod., V, 86.

fleuve Océan. Telle hypothèse qu'ils semblent avoir faite sur la formation des éléments liquide et solide à la surface du disque terrestre pouvait leur donner à penser que la terre était entourée d'eau de toutes parts[1]. D'ailleurs, les navigateurs et les colons de l'Ionie avaient pénétré de bonne heure à l'ouest dans l'Atlantique; ils n'avaient pas manqué d'éprouver les vents et les tempêtes de cette mer extérieure qui ressemble fort peu à un fleuve. Est-ce à dire toutefois que les Ioniens aient eu la notion d'un Océan immense, infiniment plus vaste que les terres qui en émergent? On peut en douter, au moins pour ce qui regarde Hécatée, le prédécesseur immédiat d'Hérodote. Dans un fragment, qui n'appartient pas, il est vrai, à son ouvrage géographique, Hécatée désigne la Méditerranée par ces mots : *la grande mer*, ἡ μεγάλη θάλασσα[2]. Est-ce là seulement une expression consacrée par l'usage, ou peut-on voir dans cette manière de parler la preuve qu'Hécatée n'avait pas encore une idée bien nette d'un océan véritable?

Aussi bien les opinions personnelles des Ioniens ne sont pas ici en cause; Hérodote ne juge la géographie ionienne que par la carte d'Anaximandre et d'Hécatée; c'est la carte qu'il critique dans ce passage souvent cité : « Je ris quand je vois que, de tous les auteurs qui ont décrit la terre, aucun ne l'a fait d'une manière sensée : ils représentent l'Océan qui coule tout autour de la terre, et la terre elle-même ronde comme si on l'eût faite au tour[3]! » Ce témoignage d'Hérodote est irréfutable : sur la carte des Ioniens, la terre, toute ronde, avait pour ceinture le fleuve Océan. En quoi cette représentation se distingue-t-elle des cartes qu'on pourrait dresser de la géographie homérique? Que les Ioniens aient adopté cette figure par pure convention, nous l'accordons volontiers, mais Hérodote n'a pas fait autre chose que de nier l'exactitude de cette représentation conventionnelle. Ne disons pas, avec M. Berger, qu'il a mal compris la pensée des Ioniens, et reconnaissons qu'il a cherché à rectifier une tradition erronée des géographes.

Même considéré comme une mer extérieure, l'Océan des Ioniens ne satisfait pas Hérodote. Fidèle à sa méthode, qui consiste à ne croire que ce qu'il a vu lui-même ou appris de témoins dignes de foi, Hérodote ne sait rien de la mer qui entoure l'Europe soit au levant, soit au nord, et, du côté de l'ouest même, s'il nomme l'Atlantique, il déclare qu'il n'a pu acquérir aucun renseignement

1. Zeller, *La Philosophie des Grecs*, trad. Boutroux, t. I, p. 234.
2. *Fragm. histor. Græc.*, éd. Müller, t. I, p. 27, fr. 349.
3. Herod., IV, 36.

suffisant sur les îles Kassitérides et le fleuve Éridanos. Au sud, au contraire, il est d'accord avec les Ioniens pour reconnaître que l'Asie et la Libye sont entourées d'eau.

Presque sur tous ces points, M. Berger attaque l'opinion d'Hérodote : il lui fait grâce seulement pour les limites orientales de la terre. Hérodote, en effet, affirme énergiquement que la Caspienne est une mer fermée, indépendante [1], et par là il réfute avec raison les Ioniens, qui faisaient d'elle un golfe s'ouvrant à l'est sur l'Océan. Notons que cette erreur des Ioniens se reproduira dans la suite chez Ératosthène et chez Strabon. Ce n'est pas, à nos yeux, un faible mérite pour Hérodote, que d'avoir su acquérir le premier une notion aussi précise et aussi importante. Sans doute, il était loin de connaître exactement les limites et la direction même de la mer Caspienne, à plus forte raison, de soupçonner le vaste continent asiatique qui s'étend à l'est bien au-delà de la Caspienne et de l'Indus ; mais c'est déjà beaucoup que d'avoir rejeté à une distance indéterminée ces limites que les Ioniens plaçaient tout près de la Caspienne et du Caucase.

Hérodote ne connaît pas de mer au nord de l'Europe. Est-ce donc qu'il n'avait pas entendu parler de ces lointains parages? Trop de traditions avaient cours sur ces côtes fortunées qu'habitaient les Hyperboréens ; mais c'est précisément l'existence de ce peuple fabuleux qu'il repousse. Ne confondons pas les époques : avant Hérodote, la croyance populaire, entretenue par les poètes, connaissait seule ce séjour enchanté des Hyperboréens, que des géographes postérieurs identifièrent à des contrées connues. Nous reviendrons sur ce sujet à propos des M^ts Rhipées et des sources de l'Ister. Mais il faut avouer dès maintenant qu'une mer du nord, signalée seulement dans le poème d'Aristéas de Proconnèse [2] ou dans d'autres écrits du même genre, ne se présentait pas à Hérodote comme un fait géographique suffisamment démontré. Ce n'était pas faire reculer la science, que de rejeter la notion absolument fabuleuse d'une mer que certainement aucun navigateur n'avait entrevue.

Il n'en est pas tout à fait de même de la mer du nord-ouest, que les Phéniciens et les colons grecs avaient pu atteindre, en suivant, après avoir passé les colonnes d'Hercule, les côtes de la péninsule ibérique. Hérodote, cependant, a des doutes sur ces régions occidentales, et il exprime ainsi les raisons de ces doutes :

---

1. I, 203.
2. IV, 13.

« Je ne puis rien dire avec certitude sur les contrées de l'Europe qui sont les dernières du côté du couchant ; car je n'admets pas un fleuve appelé par les barbares Éridanos, se jetant dans la mer du Nord, et d'où, dit-on, nous viendrait l'ambre ; je ne connais pas davantage des îles Kassitérides, d'où nous viendrait l'étain. Car, premièrement, le mot Éridanos témoigne lui-même qu'il est grec et non barbare ; il aura été forgé par quelque poète. En second lieu, je n'ai jamais pu trouver, malgré mes recherches, une personne qui elle-même eût vu s'il existait une mer de ce côté de l'Europe. Au reste, l'étain et l'ambre nous arrivent des contrées les plus lointaines[1]. » Voilà ce qu'on appelle l'excès de critique chez Hérodote : avec moins de défiance pour le témoignage des navigateurs et des marchands, il aurait, nous dit-on, admis l'existence d'une mer que les Ioniens connaissaient, et qui devait être marquée sur la carte d'Hécatée.

Pour faire à Hérodote un reproche de cette réserve, peut-être faudrait-il pouvoir expliquer ce que les Ioniens entendaient au juste par les îles Kassitérides et le fleuve Éridanos. Or, personne ne peut le dire. Suivant Strabon, les Phéniciens, qui avaient découvert les mines des îles Kassitérides, tinrent leur secret si bien et si longtemps caché que les Romains n'en trouvèrent le chemin qu'au temps de César[2]. Quant au fleuve Éridanos, il faut reconnaître que les fables qui représentaient les Héliades transformées en peupliers sur les rives de ce fleuve, et leurs larmes coulant sous forme d'ambre[3], n'étaient pas faites pour accréditer l'existence d'un fleuve réel, analogue, par exemple, au Rhin ou à la Vistule. D'ailleurs, Hérodote ne nie pas l'existence de la mer elle-même aussi énergiquement que nous l'avons vu affirmer plus haut l'indépendance de la mer Caspienne. Il y a des nuances dans le scepticisme d'Hérodote : ici ses doutes portent particulièrement sur le nom donné au fleuve d'où vient l'ambre, et sur ce point son raisonnement n'est pas attaquable. Enfin, peut-être n'est-ce pas Hérodote qui, par défaut de critique, a fait ici reculer la science. Il faut aussi songer à la différence des temps : au VIe siècle, avant que les peuples de l'Asie eussent soumis les côtes de la mer Égée, les colonies ioniennes avaient pu pousser fort loin leurs explorations ; ce grand mouvement fut interrompu par les guerres médiques, et, en même temps que grandissait à

1. III, 115.
2. Strab., III, p. 175-176.
3. Eurip., *Hippol.*, v. 735 et sqq. — Æschyl., fr. 63, 66. — Plin., *Hist. nat.*, XXXVII, §§ 32, 40.

l'ouest la puissance maritime de Carthage, on dut perdre en Asie-Mineure et en Grèce jusqu'au souvenir de ces terres lointaines que les navires grecs n'abordaient plus. Hérodote n'a plus trouvé personne qui pût lui parler d'une mer située au nord-ouest de l'Europe, et sa conclusion timide sur l'origine de l'étain et de l'ambre exprime bien, ce semble, tout ce qu'on pouvait savoir de son temps, si l'on ne voulait pas risquer de mêler à des notions de géographie scientifique des traits empruntés aux fables des poètes.

Hérodote s'est-il départi de sa méthode rigoureuse en acceptant, pour ce qui regarde les limites méridionales de la terre, le récit des Égyptiens sur le voyage des Phéniciens au sud de la Libye? On sait que ce témoignage d'Hérodote est unique dans l'histoire de la géographie ancienne, et que le fait signalé dans ce passage est resté sans exemple jusqu'au temps de Barthélemy Diaz et de Vasco de Gama. Une entreprise aussi extraordinaire que la circumnavigation de l'Afrique a-t-elle pu se produire une fois sans être renouvelée pendant tant de siècles? Une route aussi importante pour le commerce a-t-elle pu se perdre? Les uns disent oui, les autres non, sans que les raisons pour ou contre paraissent décisives. Quoi qu'il en soit, le récit d'Hérodote ne présente en lui-même aucune invraisemblance, et le fait, déjà signalé, de la place du soleil à la droite des navigateurs quand ils marchaient vers l'ouest lui donne même une grande apparence de certitude. Car, s'il est bien vrai que ce phénomène, se produisant régulièrement tous les jours à partir du tropique du Capricorne, a pu être observé même par des navigateurs qui n'avaient pas fait le tour de la Libye, il faut dire aussi que, ce tropique une fois atteint, le reste de la distance jusqu'au cap n'était presque plus rien à franchir. C'est ce qu'il nous suffit d'établir pour justifier Hérodote d'avoir considéré le témoignage des Égyptiens comme digne de foi, et d'avoir affirmé que la Libye était une péninsule.

III

L'impossibilité de reconnaître et de fixer les limites de la terre entraîne une conséquence qu'Hérodote accepte sans peine, et qui lui fournit même l'occasion de tourner encore les Ioniens en ridicule. Pourquoi cette division de la terre en trois parties, Europe, Asie et Libye? Sur quoi se fonde-t-elle? Les Grecs des temps les plus reculés ont sans doute inventé ces termes pour les besoins des relations internationales; mais à quoi répond cette division

géographique? Veut-on faire, par exemple, du Nil la ligne de démarcation entre l'Asie et la Libye? Mais alors que devient le Delta? Les Ioniens ne savent pas compter, s'ils ne trouvent que trois parties du monde ; il y en a une quatrième, qui est le Delta; et, d'autre part, si, comme le prétendent les Ioniens, le Delta constitue l'Égypte proprement dite, Hérodote leur démontre que, ce Delta étant une formation récente du fleuve, les Égyptiens sont un des peuples les plus jeunes de la terre, ce qui est absurde et contraire aux affirmations mêmes des Ioniens. Pour Hérodote, toutes ces divisions sont subtiles : l'Égypte, à ses yeux, c'est tout le pays occupé par les Égyptiens, aussi bien le Delta que les deux rives du Nil ; quant à la Libye et à l'Asie, ce n'est pas le Nil qui les sépare; il faut dire que c'est l'Égypte elle-même, dût-on la compter comme une quatrième partie du monde, ce qui peut gêner les théories des Ioniens, mais ce qui ne contredit en rien les idées d'Hérodote[1].

Au lieu de séparer ainsi artificiellement la Libye de l'Asie, Hérodote s'élève à une vue plus haute quand il les considère toutes deux ensemble : pour lui, la Libye se rattache par l'Arabie et l'Assyrie au massif central de l'Asie, comme une immense péninsule, analogue à la péninsule plus petite, qui, plus au nord, se projette également vers l'ouest sous le nom d'Asie Mineure[2]. Cette conception suppose assurément chez Hérodote bien des erreurs sur la position relative des peuples et des pays qu'il décrit; mais ce n'en est pas moins un effort louable pour grouper, autrement que d'une manière artificielle et fausse, des terres si vastes, des peuples si éloignés les uns des autres. On peut s'étonner, il est vrai, qu'Hérodote, qui connaît l'isthme actuel de Suez, et qui en donne la mesure[3], n'ait pas eu l'idée d'en faire la limite des deux continents. Mais il faut se représenter le golfe arabique, dans l'esprit d'Hérodote, comme infiniment plus étroit qu'il n'est en réalité, comme une sorte de grand fleuve comparable au Nil[4] : dès lors eût-il été logique de rejeter le Nil comme limite de l'Asie et de la Libye, pour mettre un autre fleuve à sa place?

S'il n'admet pas la division de la terre en trois parties, Hérodote ne tient pas davantage à la division en deux, bien qu'il semble la considérer comme plus naturelle, et qu'il s'en serve lui-même à l'occasion. Ce qu'il blâme dans ce cas chez les Ioniens, c'est de

1. Herod., II, 15-17.
2. IV, 38-41.
3. IV, 41.
4. II, 11.

faire l'Asie égale à l'Europe[1]. D'après ces mots, il faut croire que, sur la carte ronde des Ioniens, l'Europe occupait la moitié supérieure du cercle, l'Asie et la Libye la moitié inférieure. Mais cette configuration de la terre déplaît à Hérodote ; car, à supposer même qu'en longueur l'Asie s'étende à l'est et à l'ouest aussi loin que l'Europe, celle-ci l'emporte certainement sur l'autre en largeur, puisque dans aucune des directions du nord, les limites n'en peuvent être atteintes[2]. Nous ne nous arrêterons pas à discuter ici la question de savoir où Hérodote lui-même marque la division de l'Europe et de l'Asie à l'est. S'il ne partage pas sur ce point l'avis d'Hécatée, du moins ne se donne-t-il pas la peine de nous dire en quoi il diffère de son prédécesseur[3], et il se contente de résumer son opinion par cette remarque fondamentale : « La terre étant une, je ne puis conjecturer sur quoi l'on s'est fondé pour lui donner ses trois noms[4]. »

Ces mots : « la terre étant une », contiennent, ce semble, une observation capitale, qui marque un progrès, non seulement sur la géographie des poètes, mais sur celle même des Ioniens. Nous admettons volontiers que les Ioniens aient reconnu que la mer Méditerranée est une mer fermée, sauf à l'ouest, contrairement aux croyances primitives, qui faisaient de la mer Tyrrhénienne et de l'Adriatique des communications ouvertes avec l'Océan. Mais ne restait-il pas, sur la carte ionienne, quelque trace de cette erreur, et n'était-il pas utile, au point de vue d'une saine géographie, d'affirmer encore que les différentes parties du monde formaient un seul tout? Nous savons par Strabon[5] et par le rhéteur Ælius Aristide[6] que les géographes ioniens qui séparaient les parties du monde par des fleuves donnaient à ces parties le nom d'*îles*. L'emploi de ce mot répondait-il seulement à l'ancienne croyance homérique, ou bien se justifiait-il encore sur la carte même? Cette seconde hypothèse nous paraît la vraie, si nous considérons que, suivant des témoignages très probables, deux des fleuves qui servaient communément de limite aux continents, étaient censés en communication directe avec l'Océan. M. Berger repousse, il est vrai, ces témoignages, mais, à ce qu'il nous

1. IV, 36.
2. IV, 42.
3. Il semble qu'Hécatée ait donné pour limite à l'Europe et à l'Asie le fleuve Tanaïs, Hérodote le Caucase. — Cf. R. Müller, *Die geographische Tafel nach den Angaben Herodots* (*Progr.*), Reichenberg, 1881.
4. IV, 45.
5. Strab., I, p. 65.
6. Æl. Aristid., éd. Dind., II, p. 472.

semble, sans raison. Pour le Phase, le texte du scoliaste d'Apollonius de Rhodes est le suivant : « Hécatée de Milet dit que les Argonautes passèrent par le Phase dans l'Océan [1]. » Il est vrai qu'un autre texte du même scoliaste prétend qu'Hécatée les fait revenir par le même chemin qu'ils avaient suivi à l'aller, mais ce second passage contient vraisemblablement une erreur [2]. D'ailleurs, suivant M. Berger, la notice même du scoliaste laisse encore place à l'hypothèse que les Argonautes aient remonté d'abord le cours du Phase et de là porté leurs vaisseaux par terre jusqu'à l'Océan : explication d'autant plus subtile, qu'il faudra interpréter de même les autres mots du scoliaste : « Puis de l'Océan les Argonautes passèrent dans le Nil[3]. » M. Berger ne recule pas devant cette nouvelle hypothèse; car à aucun prix il ne veut admettre qu'Hécatée ait cru le Nil en communication avec l'Océan. Mais ici il est en opposition, non seulement avec le scoliaste d'Apollonius, mais avec Hérodote même; car personne ne conteste qu'Hérodote ne fasse allusion à Hécatée dans ce passage relatif aux causes de l'inondation du Nil : « La seconde solution du problème est plus encore dépourvue de fondement que la précédente, mais elle est surtout plus merveilleuse : elle suppose que le Nil produit ces effets, parce qu'il dérive de l'Océan, qui coule tout autour de la terre [4]. » Plus loin, répondant sommairement à cette opinion, Hérodote dit : « Celui qui a parlé de l'Océan, faisant reposer son explication sur une donnée obscure, ne mérite pas qu'on le réfute; car je ne sache pas qu'il y ait un fleuve Océan, et je pense qu'Homère, ou l'un des plus anciens poètes, en ayant inventé le nom, l'a inséré dans ses vers [5]. » Suivant M. Berger, Hérodote rejette, sans autre forme de procès, la solution d'Hécatée, parce qu'il s'imagine à tort qu'Hécatée entende par Océan le fleuve homérique. Cette erreur fondamentale est ce qui l'a empêché de comprendre la pensée d'Hécatée; mais cette pensée, M. Berger la devine, il croit même la retrouver dans les termes dont se sert Hérodote, et elle est toute différente de ce qu'on a toujours cru. Hécatée soutenait que l'inondation venait de l'Océan, c'est-à-dire de la mer extérieure; mais il ne disait pas que le Nil en vînt; c'est le soleil qui,

---

1. Apoll. Rhod., IV, 259, Schol.
2. *Ibid.*, IV, 284, Schol. — Dans le premier de ces deux textes le nom d'Hécatée est suivi de l'ethnique Μιλήσιος. Dans le second, l'opinion attribuée à Ἑκαταῖος (sans ethnique) est exactement celle que le même scoliaste attribuait plus haut à Ἡρόδωρος.
3. *Ibid.*, IV, 259, Schol.
4. Herod., II, 21.
5. II, 23.

pendant l'hiver, aspirant les eaux de la mer méridionale, les amoncelle en nuages au-dessus des sources du Nil, et les laisse ensuite retomber en pluies au moment où, en été, il reprend sa place au milieu du ciel. Ainsi cette explication serait assez voisine de celle même d'Hérodote, d'après laquelle le soleil aspirerait en hiver les eaux du Nil, et le laisserait ensuite reprendre son cours ordinaire[1]. Il est déjà assez difficile d'accepter cette hypothèse, qu'Hérodote n'ait pas compris qu'il s'agissait chez Hécatée d'un phénomène d'évaporation analogue à celui qu'il admettait lui-même. Mais, de plus, comment justifier cette explication par le texte d'Hérodote? M. Berger traduit comme s'il y avait en grec: ἢ λέγει τὸν ὠκεανὸν ταῦτα μηχανᾶσθαι, tandis qu'il y a : ἢ λέγει ἀπὸ τοῦ ὠκεανοῦ ῥέοντα αὐτὸν (τὸν Νεῖλον) ταῦτα μηχανᾶσθαι. Dans le premier cas, le texte se prêterait au sens de M. Berger : « c'est l'Océan qui produit l'inondation » ; mais Hérodote ne dit pas cela : il explique que le Nil éprouve ces variations, parce qu'il dérive de l'Océan. Et que penser de l'argument philologique de M. Berger? Si Hérodote avait voulu dire que le Nil dérivait de l'Océan, il aurait écrit ἐκ τοῦ ὠκεανοῦ ῥέοντα, et non ἀπὸ τοῦ ὠκεανοῦ. M. Berger nous paraît établir entre ces deux tours une distinction qui nous échappe : tout au plus peut-on interpréter les premiers mots par « *sortant de l'Océan,* » les autres par « *venant de l'Océan;* » de toutes manières il résulte de ce témoignage formel qu'Hécatée admettait une communication directe du Nil avec l'Océan.

Ainsi le texte d'Hérodote, interprété simplement, ne laisse aucun doute sur l'opinion d'Hécatée. N'est-ce pas dès lors un mérite pour Hérodote, que d'avoir renoncé à une donnée fausse, rectifié une erreur invétérée, et posé en principe que les trois continents de l'ancien monde se tenaient et ne formaient qu'une seule terre ?

IV

En traçant les limites et les divisions de la terre d'après Hérodote, nous avons déjà signalé quelques-unes des observations particulières qui distinguent sa géographie de celle des Ioniens. Pour poursuivre jusqu'au bout la comparaison, il faudrait aborder dans le détail l'étude de la configuration extérieure et intérieure de chaque continent, de chaque contrée. Pour Hérodote lui-même, qui sans doute n'avait pas joint une carte à son œuvre, cette étude serait très difficile à cause des indications incomplètes,

1. II, 24-25.

sinon inexactes, qu'il donne sur les pays mêmes qu'il a visités. A plus forte raison serions-nous embarrassé de dire en quoi ces données d'Hérodote différaient de celles des Ioniens, que nous connaissons à peine par des fragments insignifiants. Nous nous bornerons ici à quelques grandes lignes.

Tout d'abord, la géographie générale de l'Europe nous fournit l'occasion de saisir chez Hérodote, à côté d'erreurs inévitables, un effort sérieux pour fonder la science géographique sur l'expérience, et non sur de vaines traditions poétiques.

En effet, presque toute la géographie septentrionale de l'Europe consistait, suivant les croyances populaires avant Hérodote, en des notions fabuleuses sur les Hyperboréens et sur les monts Rhipées, où se trouvait, disait-on, la source de tous les fleuves de la Scythie, y compris celle de l'Ister. Les Ioniens ne changèrent presque rien à cet état de choses, et c'est Hérodote qui le premier, dans un ouvrage géographique, fit justice de ces erreurs. La question ayant été traitée récemment dans un sens qui ne nous paraît pas juste, nous croyons utile d'insister un peu sur les textes qui peuvent servir à la trancher.

Nous ne serions pas disposé à admettre que le nom d'Hyperboréens ait été donné, dès le principe, à tous les peuples, sans distinction, qui habitaient au nord des Grecs : l'étymologie même du mot explique autrement la place que l'imagination populaire donnait aux Hyperboréens. « Dans la croyance primitive, Borée était considéré comme une espèce de fleuve aérien coulant du nord au sud, et ayant sa source dans un lieu déterminé[1]. » C'est au-dessus de ce lieu, à l'abri des tempêtes du nord, que les Grecs plaçaient un séjour de délices, particulièrement cher à Apollon. Nul doute qu'Hésiode et l'auteur des *Épigones*, dont parle Hérodote[2], n'aient décrit cette sorte de paradis terrestre, et non pas telle ou telle peuplade du nord de la Grèce. C'est seulement Strabon qui veut qu'on traduise ὑπερβόρειοι par βορειότατοι[3] : on reconnaît là une de ces interprétations rationalistes qui tendent à effacer tout le merveilleux des fables. En réalité, l'imagination des anciens Grecs se représentait les Hyperboréens sur la rive enchantée d'une mer septentrionale, et faisait venir Borée des monts Rhipées, situés un peu au sud, mais encore sur les limites mêmes de la terre. Nous trouvons encore le souvenir de cette légende

1. Letronne, *Opinions populaires et scientifiques des Grecs sur la route oblique du soleil* (« Journal des Savants, » mars 1839), p. 134.
2. Herod., IV, 32.
3. Strab., I, p. 62.

dans Pindare et dans Eschyle : tous deux parlent des Hyperboréens comme d'un peuple consacré à Apollon, et qui habite au loin vers le nord[1]; de plus, ils ajoutent ce fait, intéressant pour nous, que des monts Rhipées descend l'Ister lui-même[2]. Ce n'est pas certes que l'un ou l'autre de ces poètes ait placé les Rhipées à l'ouest; mais l'Ister, considéré encore au temps d'Hérodote comme un des fleuves de Scythie, était censé, comme tous ces fleuves, venir du nord de l'Europe.

Les Ioniens acceptèrent, sur ce point, la tradition poétique : la position tout à fait septentrionale des Hyperboréens sur la carte ionienne ne saurait être contestée. Le poète voyageur Aristéas de Proconnèse racontait qu'il était allé vers le nord jusque chez les Issédons, et qu'il avait appris d'eux l'existence de peuples plus septentrionaux, les Arimaspes, les Grypes, et, encore au-dessus, les Hyperboréens, qui touchent à la mer[3]. D'Anaximandre et d'Hécatée, nous ne savons rien de précis à ce sujet; car c'est à Hécatée d'Abdère qu'appartient une notice attribuée jadis à Hécatée de Milet[4]. Mais Damastès, un des géographes de l'école ionienne dont la carte reproduisait pour le fond celle d'Anaximandre, décrit les régions septentrionales de la même façon qu'Aristéas de Proconnèse : « Au-dessus des Scythes habitent les Issédons, plus haut encore les Arimaspes. Au-dessus des Arimaspes sont les monts Rhipées, d'où souffle le borée. Jamais la neige ne quitte ces montagnes. Au-delà sont les Hyperboréens, qui s'étendent jusqu'à l'autre mer[5]. » Cette autre mer, c'est, non pas l'Atlantique ou la mer du nord-ouest, mais la mer du nord elle-même, celle qu'Hérodote, reproduisant (sans y ajouter foi) la description d'Aristéas, oppose au Pont-Euxin, qu'il appelle la mer du Midi[6]. Enfin la situation septentrionale des monts Rhipées est encore attestée par l'ionien Hippocrate[7], et Aristote, qui, nous le savons, avait encore sous les yeux des cartes ioniennes[8], parle de

---

1. Pindar., *Olymp.*, III, 16; *Pyth.*, X, 30; *Isthm.*, VI, 23. — Æschyl., *Choeph.*, 373.

2. Pindar., *Olymp.*, III, 14 et sqq. — Æschyl., fr. 183.

3. Herod., IV, 13.

4. *Fragm. hist. Græc.*, I, p. 30, fr. 373.

5. Damastes, apud Steph. Byz., *s. v.* Ὑπερβόρεοι : « Δαμάστης δ'ἐν τῷ περὶ ἐθνῶν· ἄνω Σκυθῶν Ἰσσηδόνας οἰκεῖν, τούτων δ'ἀνωτέρω Ἀριμασπούς. Ἄνω δ'Ἀριμασπῶν τὰ Ῥιπαῖα ὄρη, ἐξ ὧν τὸν βορέαν πνεῖν. Χιόνα δ'αὐτὰ μήποτε ἐλλείπειν. Ὑπὲρ δὲ τὰ ὄρη ταῦτα Ὑπερβορέους καθήκειν εἰς τὴν ἑτέραν θάλασσαν. »

6. Herod., IV, 13.

7. Hippocr., *De aere, aquis, locis*, ed. Littré, t. II, p. 70 : κεῖται γὰρ (ἡ Σκυθίη) ὑπ'αὐταῖς ταῖς ἄρκτοις καὶ τοῖς ὄρεσι τοῖς Ῥιπαίοισι, ὅθεν ὁ βορέης πνέει.

8. Aristot., *Meteor.*, II, 5, 13.

l'extrémité septentrionale de la Scythie et des monts Rhipées, d'où descendent les plus grands fleuves de cette région [1]. Tous ces témoignages ne permettent pas de douter que les cartes ioniennes ne fussent en ce point conformes aux données de la poésie et de la mythologie.

C'était assez sans doute pour qu'Hérodote les rejetât tous : il ne connaît, lui, d'autres sources aux fleuves de la Scythie que des marais et des déserts [2], et, s'il prononce le nom des Hyperboréens pour raconter leur légende et nier leur existence, il ne mentionne même pas les Rhipées. Ainsi se sépare-t-il nettement de la fable, et affirme-t-il sa volonté de ne citer que des lieux et des peuples dûment constatés par des témoins dignes de foi.

Cependant Hérodote est-il le premier aussi qui ait reconnu la direction véritable de l'Ister ? Nous n'oserions l'affirmer, pour deux raisons : d'abord, en disant que l'Ister vient de l'occident et traverse toute l'Europe, il n'exprime pas cette vérité comme un résultat de ses propres recherches; il dit au contraire que, comparé au Nil, le cours de l'Ister est connu de beaucoup de gens [3]; de plus, dans deux fragments d'Hécatée sont cités des peuples, les Trizes et les Crobyzes, situés au sud de l'Ister [4], ce qui suppose un cours dirigé, au moins en partie, de l'ouest à l'est.

Mais, si déjà quelques auteurs ioniens avaient découvert avant Hérodote la vraie direction de l'Ister, est-ce à dire qu'eux-mêmes aient transporté à l'ouest les monts Rhipées et le séjour des Hyperboréens ? Aucun texte n'autorise cette hypothèse, qui est contraire aux faits signalés plus haut. C'est seulement beaucoup plus tard que ces identifications furent tentées, lorsqu'une connaissance plus complète des sources de l'Ister y fit découvrir de hautes montagnes. Des auteurs de basse époque prétendent que les Alpes s'appelaient autrefois Rhipées; mais leur témoignage s'appuie sur l'autorité de géographes postérieurs de plusieurs siècles à Hérodote, Posidonios et Protarchos [5]. Les mêmes géographes ou des savants du même temps nous apprennent que les Hyperboréens passaient aussi pour être les Celtes [6]. Mais d'autres, à la même

---

1. Aristot., *Meteor.*, I, 13, 20 : ὑπ'αὐτὴν δὲ τὴν ἄρκτον ὑπὲρ τῆς ἐσχάτης Σκυθίας αἱ καλούμεναι Ῥῖπαι, περὶ ὧν τοῦ μεγέθους λίαν εἰσὶν οἱ λεγόμενοι λόγοι μυθώδεις. Ῥέουσι δ'οὖν οἱ πλεῖστοι καὶ μέγιστοι μετὰ τὸν Ἴστρον τῶν ἄλλων ποταμῶν ἐντεῦθεν, ὥς φασιν.

2. Herod., IV, 20.

3. II, 33.

4. *Fragm. histor. Græc.*, I, p. 10. Fragments 149 et 150.

5. Athenæ., VI, p. 233 d. — Steph. Byzant., *s. v.* Ὑπερβόρεοι : « Πρώταρχος δὲ τὰς Ἄλπεις Ῥίπεια ὄρη οὕτω προσηγορεῦσθαι. Καὶ τοὺς ὑπὸ τὰ Ἄλπαια ὄρη κατοικοῦντας πάντας Ὑπερβορέους ὀνομάζεσθαι. »

6. Posidon., apud Apoll. Rhod. II, 677. — Heracl. Pont., apud Plut., *Cam.*, 22.

époque, assimilaient les Rhipées au Caucase et les Hyperboréens à des peuples situés au nord de la mer Noire. Il est vrai que le témoignage d'Héraclide de Pont en faveur des Alpes et des Celtes paraît, au premier abord, avoir plus de poids que les autres; mais qu'on examine de près ce que dit Plutarque : c'est à propos de la prise de Rome par les Gaulois dans la *Vie de Camille :* Héraclide, suivant Plutarque, aurait vaguement entendu parler d'une armée venue du pays des Hyperboréens, qui aurait pris « une ville grecque, appelée Rome, située quelque part du côté de la grande mer[1]. » Il est impossible de s'exprimer d'une manière plus incertaine, et Plutarque lui-même remarque avec raison qu'il ne faut retenir de cette allusion que le souvenir lointain de la prise de Rome.

Hérodote n'a donc pas connu la géographie exacte du massif de montagnes d'où vient l'Ister; mais nous avons vu que les Ioniens n'en savaient pas davantage. Reste à savoir s'il n'a pas commis une erreur plus grave encore en faisant prendre à l'Ister sa source dans les Pyrénées, comme on dit! Cette manière de parler manque de justesse : Hérodote dit expressément que l'Ister, commençant chez les Celtes et près de la ville de Pyréné, coule en coupant l'Europe par le milieu[2]. Pouvons-nous donc admettre, comme on le fait d'ordinaire, qu'Hérodote ait placé la source de l'Ister dans les montagnes qui s'appellent aujourd'hui les Pyrénées, méconnaissant ainsi, non seulement les Alpes, mais encore le cours du Rhône? Je sais bien que telle a été dans la suite l'opinion d'Aristote, qui se contente de corriger l'erreur d'Hérodote en faisant remarquer que Pyréné est une montagne et non une ville[3]. Cette confusion en rappellerait une autre d'Hérodote qui parle de deux affluents de l'Ister, l'Alpis et le Carpis[4]. Toutes ces explications sont possibles; nous ferons cependant une objection à ce système. Laissant de côté le nom de Pyréné, attachons-nous à ce fait, que l'Ister prend sa source chez les Celtes. Où convient-il donc de placer ce peuple ? Hérodote nous dit bien que les Celtes sont au-

---

1. Plut., *Camill.*, 22 : Ἡρακλείδης γὰρ ὁ Ποντικὸς οὐ πολὺ τῶν χρόνων ἐκείνων ἀπολειπόμενος ἐν τῷ περὶ ψυχῆς συγγράμματί φησιν ἀπὸ τῆς ἑσπέρας λόγον κατασχεῖν, ὡς στρατὸς ἐξ Ὑπερβορέων ἐλθὼν ἔξωθεν ἠρήκοι πόλιν Ἑλληνίδα Ῥώμην, ἐκεῖ που κατῳκημένην περὶ τὴν μεγάλην θάλασσαν. Οὐκ ἂν οὖν θαυμάσαιμι μυθώδη καὶ πλασματίαν ὄντα τὸν Ἡρακλείδη ἀληθεῖ λόγῳ τῷ περὶ τῆς ἁλώσεως ἐπικομπάσαι τοὺς Ὑπερβορέους καὶ τὴν μεγάλην θάλασσαν.
2. Herod., II, 33.
3. Aristot., *Meteor.*, I, 13, 19.
4. Herod., IV, 49.

delà des colonnes d'Hercule[1]; mais il entend seulement par ces mots qu'on arrive chez eux par mer en passant par les colonnes d'Hercule, sans rien préjuger de la distance qui les sépare de ce détroit; il ajoute qu'ils ne sont pas les derniers habitants de l'Europe du côté du couchant; après eux sont encore les Κυνήσιοι[2]. Ainsi, d'une part, les Celtes ne touchent pas à la Méditerranée; d'autre part, ils ont encore à l'ouest des voisins; nous ne pouvons donc en aucune manière les placer sur le versant septentrional des Pyrénées, où l'on veut qu'Hérodote ait mis la source de l'Ister. D'ailleurs ce sont les Ibères qui occupaient alors cette contrée. « Entre les Alpes et les Pyrénées, dit Niebuhr, tout était encore ligurique et ibérique, et cela profondément, dans l'intérieur des terres[3]. » Enfin, si nous consultons sur le séjour des Celtes les auteurs les plus récents et les plus autorisés, Müllenhoff, dans le second volume du livre intitulé *Deutsche Alterthumskunde*, et M. d'Arbois de Jubainville, dans le compte rendu même de ce livre[4], nous trouvons deux opinions, que M. d'Arbois de Jubainville considère d'ailleurs comme conciliables : c'est que, au commencement du IVe siècle, et par conséquent à la fin du Ve, le centre de gravité de l'empire celtique était soit vers le milieu du cours du Rhin, soit sur les bords du haut Danube. Or c'est bien des Celtes du Ve siècle que parle nécessairement Hérodote, et c'est justement là la position qu'il leur attribue en disant que l'Ister prend sa source chez eux. Sur ce point le témoignage recueilli par Hérodote paraît donc excellent.

Le nom de Pyréné seul reste à expliquer; mais ici on est réduit aux hypothèses. On peut croire à une confusion chez les voyageurs ou les commerçants qui ont servi de garants à Hérodote; mais on peut aussi, comme le fait Bergk dans le dernier volume posthume de son *Histoire de la Littérature grecque*[5], supposer que le nom de Pyréné, d'origine ibérique, a été attribué par les Ibères d'abord à une montagne, et peut-être à une ville, près des sources réelles de l'Ister, et transporté ensuite par eux aux Pyrénées d'aujourd'hui, précisément lorsque les Celtes les chassèrent de la région des Alpes. Ce n'est qu'une hypothèse; mais elle nous paraît rendue vraisemblable par le fait qu'Hérodote place les

---

1. II, 33.
2. II, 33. — Hérodote les appelle Κύνητες au livre IV, ch. XLIX. L'identification de ce peuple est impossible, même approximativement.
3. NIEBUHR, *Ueber die Geographie Herodots*, dans *Kleine histor. und philol. Schriften*, I, p. 141.
4. *Revue critique*, 6 août 1888, p. 105.
5. BERGK, *Griechische Literaturgeschichte*, IV, p. 272-274.

sources de l'Ister dans le pays des Celtes. Ainsi l'historien ne serait pas responsable de l'erreur que commit plus tard Aristote, et ici encore on ne pourrait que rendre hommage à la justesse de ses informations et à la sûreté de sa méthode.

Si l'ouest de l'Europe échappe encore aux investigations précises d'Hérodote, on sait avec quel détail et quelle exactitude il décrit l'Europe orientale, la Scythie et les bords du Pont-Euxin. On a pu relever dans ces parties mêmes des erreurs incontestables : il est curieux de voir combien les navigateurs qui suivent et mesurent les côtes peuvent se tromper sur la forme de pays même assez restreints. C'est ainsi que la péninsule taurique, qu'Hérodote compare à l'Attique et à la pointe sud-est de l'Italie [1], n'était certes pas, à ses yeux, rattachée au continent par un isthme étroit. Plus surprenante encore est l'erreur d'Hérodote sur l'isthme de l'Asie Mineure : dans cette contrée qu'il avait lui-même parcourue, que tant de voyageurs grecs traversaient en tous sens, comment admettre que, de la côte de Cilicie à Sinope, un homme à pied lui parût pouvoir faire le trajet en cinq jours [2] ? On a cherché bien des explications à cette erreur [3]; mais ce qui nous semble résulter de l'étude la plus complète sur la configuration de ce pays, c'est que déjà les Ioniens se représentaient la partie orientale du Pont-Euxin comme formant un golfe assez prononcé vers le sud [4] : c'est donc des Ioniens que serait venue à Hérodote cette idée fausse d'un étranglement de l'Asie Mineure entre Sinope et la Cilicie.

Bien d'autres notions de détail durent être empruntées par Hérodote aux Ioniens. Mais, même quand il est d'accord avec eux, il tient à vérifier les choses par lui-même, à contrôler les données de ses prédécesseurs. La géographie de l'Égypte fournirait plusieurs exemples de cette préoccupation, constante chez l'historien, de prendre en faute Hécatée de Milet. S'est-il trompé quelquefois lui-même dans ses critiques ? C'est possible, sans être prouvé. La description si détaillée des peuples de la Libye a donné lieu à des discussions sans fin, mais qui n'intéressent qu'indirectement notre sujet [5] : la comparaison avec les Ioniens y

1. Herod., IV, 99.
2. II, 34.
3. Niebuhr (*op. l.*) émet l'hypothèse qu'Hérodote ne s'est pas trompé, mais qu'il s'agit ici d'un courrier spécial, destiné à établir une communication rapide entre ces deux points importants de l'Asie Mineure.
4. Telle est l'opinion de H. Berger, *Die Geographie der Ionier*, p. 77.
5. L'étude de M. Tissot sur la *Libye d'Hérodote* (*Bull. de corr. hellén.*, I, p. 265-273) est très favorable à l'exactitude de l'historien.

est impossible. Disons seulement que, si Hérodote se trompe en faisant venir le Nil de l'extrémité occidentale de la Libye, cette manière de voir, qui repose peut-être sur une confusion du Nil et du Niger, est préférable encore à celle qui faisait du Nil comme une branche de l'Océan, et aussi à cette autre théorie ionienne qui le faisait venir de l'extrémité opposée de la terre, de l'orient, par suite d'une confusion avec l'Indus[1]. L'opinion d'Hérodote se fondait d'ailleurs sur une comparaison avec l'Ister, qui témoigne chez lui d'une vue assez haute de la géographie. C'est ainsi que nous l'avons vu déjà considérer l'Asie et la Libye dans un seul coup d'œil, et comparer le Nil et le golfe Arabique. Il est vrai que le golfe Persique lui échappe encore ; mais ces régions orientales de l'empire perse, si mal connues au temps d'Hérodote, l'étaient encore bien moins avant lui. C'est une mauvaise leçon d'Étienne de Byzance qui a fait croire à Klausen qu'Hécatée avait sur ce point une connaissance supérieure à celle d'Hérodote[2]. Des fautes de texte paraissent également évidentes dans la description erronée que fait Hérodote de la route de Sardes à Suse[3] : quand il s'agit de chiffres et de mesures, les fautes des manuscrits sont si fréquentes qu'il faut y regarder de près avant d'accuser un auteur de négligence et d'inexactitude. Mais, en outre, il faut songer aux difficultés que comportait pour un voyageur comme Hérodote l'appréciation des distances. Sans doute, quand il nous dit lui-même qu'il a pris mesure d'un monument, nous devons le croire sur parole, et régler notre estimation sur la sienne, quitte à admettre une certaine variété dans ses unités de mesure. Mais, quand Hérodote donne la largeur d'un détroit ou la longueur d'une côte, nous pouvons, sans lui faire tort, penser que sa mesure est approximative, et qu'il n'a pas pu la vérifier mathématiquement. Cette incertitude dans les mesures géographiques se retrouve encore chez Thucydide, malgré le cadre plus restreint où sont enfermés les événements qu'il raconte : dans une dissertation sur la géographie de Thucydide, M. Jowett a récemment mis en évidence certaine difficulté que présente la description seule de la rade de Sphactérie[4]. Que de causes d'erreur ne

1. H. Berger, *op. l.*, p. 50-51.

2. Klausen, *Hecatæi Milesii fragmenta*, Berlin, 1831. — Cf. *Fragm. histor. Græc.*, I, p. 10, fr. 182.

3. Herod., V, 52. Voir, à ce sujet, les conclusions excessives que M. Sayce tire des erreurs d'Hérodote (*The ancien empires of the East ; Herodotos I-III*, by A. H. Sayce, London, Macmillan, 1883), et les excellentes remarques de M. A. Croiset (*La véracité d'Hérodote*, dans la *Revue des Études grecques*, 1888, p. 156-157).

4. Cette dissertation se trouve en tête du second volume de la traduction anglaise de Thucydide, publiée par M. Jowett (Oxford, 1881).

devait pas rencontrer Hérodote dans tous les pays barbares qu'il parcourait! Et pourtant, pour n'être pas rapportées à une mesure uniforme, ses appréciations des longueurs sont ordinairement exactes : en comptant par journées de marche, par journées et par nuits de navigation, il est arrivé à nous fournir des indications qui se trouvent aujourd'hui pleinement confirmées [1].

Nous voudrions terminer cette étude sommaire de la carte d'Hérodote par une observation qui nous paraît avoir quelque valeur : on sait que, dans la tradition religieuse, Delphes est le nombril de la terre ; c'est là que se sont rencontrés les deux aigles envoyés par Zeus ; mais Delphes est aussi le milieu de la terre pour les Ioniens, c'est le centre de leur carte ronde, et ainsi leur conception mathématique de la surface terrestre est d'accord avec les données de la tradition religieuse. Il n'en va pas de même pour Hérodote, et, malgré tout son respect pour Delphes, ses idées géographiques ne lui permettent pas de placer en ce point le centre de la terre : les limites n'en étant pas connues, il faut renoncer à en déterminer le centre, et c'est ainsi que nulle part il ne fait allusion à ce titre que Delphes était si fière de porter, γῆς ὀμφαλός.

On trouverait la même indépendance d'esprit chez Hérodote, quand il explique certains faits de géographie physique. Laissons de côté, naturellement, les légendes nombreuses qu'il rapporte sur le climat, la faune et la flore des pays qu'il n'a pas visités : il serait quelquefois bien difficile de dire où s'arrête la foi, où commence le scepticisme de l'historien. Mais, quand il s'agit d'expliquer des faits qu'il a vus, Hérodote s'acquitte de sa tâche avec un réel esprit scientifique. Nous n'en voulons d'autre preuve que sa solution (quelle qu'en soit la valeur) de l'inondation du Nil [2] : Hérodote, comme les Ioniens, cherche à donner une raison naturelle à un phénomène que la croyance vulgaire contemporaine se contentait encore de considérer comme merveilleux [3]. Telle autre donnée d'Hérodote sur le cours des fleuves qui disparaissent sous la terre [4], ou sur les transformations physiques d'une contrée [5], montre bien qu'il observe les faits sans préjugés d'aucune sorte, dans un esprit qu'il nous semble impossible de ne pas appeler scientifique.

---

1. Voir à ce sujet les remarques de M. R. Müller, *Die geographische Tafel*, etc., p. 11-12.
2. Herod., II, 24-25.
3. Pindar., apud Philostr., *Vit. Apoll. Tyan.*, VI, 26, p. 123, éd. Kayser.
4. Herod., VII, 30 et VI, 76.
5. VII, 129.

La méthode géographique d'Hérodote se justifie donc elle-même par les résultats qu'elle a donnés. Si elle représente une sorte de réaction contre la géographie existante, cette réaction a été plutôt féconde que nuisible ; car elle tendait à ruiner des systèmes qui, en s'imposant plus longtemps aux géographes, auraient compromis les progrès de la science. En critiquant la carte ionienne, Hérodote a contribué à déconsidérer des théories qui avaient pu être à l'origine le fruit d'un effort généreux et utile, mais qui avaient fait leur temps : sans créer lui-même un nouveau système de géographie scientifique, il a déblayé en quelque sorte le terrain, et ramené la géographie à une étude exacte de la terre elle-même. Son rôle n'a pas été d'éclairer la géographie générale par des notions plus hautes d'astronomie et de physique. Il s'est tenu dans des régions plus modestes. Mais, dans ce domaine restreint qui est le domaine propre de la géographie, il a rendu des services incontestables : sa description des lieux, des races, des mœurs, des curiosités naturelles de toutes sortes fait de son œuvre le monument le plus considérable que nous ait laissé la géographie grecque de l'époque classique, et lui-même, sans avoir été sur ce point un initiateur, sans mériter le nom de père de la géographie, a droit à une place d'honneur dans l'histoire de cette science, qui ne se fait pas seulement avec des théories mathématiques, mais avec de bons yeux et du bon sens.

AM. HAUVETTE.

PLAUTE, *POENULUS*, 1415

« Nihil moror tibicinam : Nescias, utrum *eimmores* (*ei mores* CD) buccene *ammammae* (*amammae* CD) sient. » — Tout le monde est d'accord pour lire *buccaene an mammae*. Quant à *eimmores*, on en fait *ei maiores* : mais n'est-il pas clair que *ei minores* aurait plus de vraisemblance paléographique?

Minores est à coup sûr la vraie leçon. Toute joueuse de flûtes est présumée être une grosse femme ; de là la plaisanterie *tibi dabitur pinguior tibicina, Aul.* 332 ; un *tibicen* aussi est gras par profession, Virg. *Georg.* II, 193 La *tibicina* dont il est question dans le *Poenulus* a naturellement des seins énormes, et il n'est pas bien sûr que ses puissantes joues soient moindres : voilà ce que veut dire Antaménidès.

LOUIS HAVET.

SÉNÈQUE

DE REMEDIIS FORTVITORVM

Les fragments qui portent ce titre viennent d'être réédités par M. Otto Rossbach[1], d'après quatre manuscrits dont le principal est le *Salmasianus* du VIIe siècle (S, n° 10318 de la Bibliothèque nationale). J'avais collationné ce manuscrit autrefois, et je me proposais, ces temps-ci, de faire une édition nouvelle de ce qui reste du traité de Sénèque. A cet effet, je m'étais procuré des renseignements sur un certain nombre de mss. et des collations complètes de plusieurs[2]. Mon texte était à peu près constitué, mais je comptais poursuivre mes recherches de façon à pouvoir affirmer ce que je présume depuis longtemps, c'est que le ms. S est la source unique de tous les autres. On pourra reprendre ultérieurement cette vérification[3]. Pour le moment, la publication de M. Rossbach ayant ôté à celle que je projetais son principal intérêt, le rétablissement du texte de S, je me borne à donner ici une sorte de supplément à son édition[4].

En ce qui concerne la recension, je crois pouvoir affirmer que les mss. suivants ne renferment rien qu'un copiste instruit et

---

1. Breslauer philologische Abhandlungen, Band II, Heft 3. *De Senecae philosophi librorum recensione et emendatione.* Breslau, 1888, p. 99 suiv. Ces fragments se trouvent aussi dans la plupart des éditions de Sénèque antérieures à celle de Fickert, et dans celle de Haase, t. III, p. 446 suiv.

2. Je dois des remerciements à ce sujet à MM. les bibliothécaires de Boulogne-sur-Mer et de Charleville ; à MM. W. de Muelinen, à Berne ; P. Girbal, à Troyes ; S. G. De Vries, à Leyde. Ce dernier m'a véritablement comblé.

3. Il existe des copies non collationnées du *De remediis fortuitorum,* à Paris, à Laon, à Douai, à Toulouse, à Liège, à Munich (au moins six), à l'Escurial (Hartel, Bibl. patr. lat. Hispan., t. I p. 217), et ailleurs, probablement en assez grand nombre. Mais il y en a fort peu d'anciennes.

4. *Post-scriptum.* — J'ai été prévenu une seconde fois par M. Loth, <voy. 1888, p. 118 suiv.> *Habent sua fata libelli.* Le petit livre de Sénèque n'avait guère été touché depuis Haase (1852), et trois réimpressions s'en préparaient simultanément dans les premiers mois de l'année dernière. Trois fois en peu de temps le vénérable *Salmasianus,* qu'on n'avait jamais utilisé pour établir le texte de ce traité, est tiré de son long oubli. Quant à la découverte de M. Loth, elle n'a pas changé ma manière de voir. Je ne peux que placer le ms. de Quimper à la suite des manuscrits énumérés ci-dessus. Il n'y a pas lieu de lui attribuer plutôt qu'aux autres une source distincte de S. Si je ne le mentionne qu'ici, au moment de corriger les épreuves, c'est que, au mois de septembre 1888, quand j'adressais à MM. les Directeurs de la *Revue de philologie* les pages qu'on va lire, je n'avais pas connaissance du fascicule d'avril-mai-juin. Distribué le 25 août, ce fascicule est parvenu à Bibliothèque universitaire de Montpellier, le 16 octobre.

intelligent, comme il en a existé plus qu'on ne croit au IXe siècle[1], n'ait pu tirer de S :

Ms. de Troyes, 158, XIe ou XIIe s.;
— Leyde, *Lips.* 49, XIIe s.;
— — *Voss.* 69, XIIIe s.;
Ms. d'Amsterdam, I, c. 47, XIVe s.;
— de Harlem, in-fol. lat. 20, XVe s.;
— de Berne, 321, XIVe s.;

On peut en dire autant de ces trois, que M. Rossbach a fait connaître :

V, ms. de Vienne, I, 202, XIIe s.;
P, ms. du Vatican, *Palatinus* 1548, XIIIe s.;
R, ms. du Vatican, *Reginae* 1544, XIIIe s.

Des collations partielles m'ont convaincu que les mss. suivants sont étroitement apparentés aux précédents et ne peuvent, par conséquent, être indépendants de S, si ceux-là ne le sont pas :

Ms. de Boulogne-sur-Mer, 119, XIIIe s.;
— Charleville, 206, XIIIe s.;
— Leyde, *Perizon.* Q. 20, XVe s.;
Mss. de Leyde, *Bibl. Publ. lat.* 43 A, XVe s.;
— de Leyde, *Lips.* 24, XVe s.;
— — *Voss.* 68, XVe s.;
— — *Voss.* 76, XVe s.[2].

Je dois avouer cependant qu'il y a quelques leçons fournies par ces mss. qu'il n'était pas facile de trouver par conjecture dans le texte altéré de S. Je les indiquerai ici, afin que le lecteur juge si l'on peut attribuer l'émendation à un critique du moyen âge, ou si ces leçons nous obligent à admettre un archétype moins défiguré en ces quelques lieux, mais d'ailleurs absolument pareil à S, puisque aucun de ces mss. n'offre aucune leçon vraiment nouvelle[3].

---

1. Et peut-être même plus tard. J'ai eu l'occasion de relever toute une série d'émendations conjecturales très remarquables dans le ms. 31 de Montpellier, Histoire des Francs de Grégoire de Tours, XIIIe siècle. Je pourrais citer d'autres exemples.

2. Les extraits de ces extraits, renfermés dans le ms. de Troyes 215, XIIIe s. (*Defloratio*), et dans celui de Leyde, *Lips.* 37, XVe s., n'offrent aucun intérêt. Les éditeurs, quoi qu'en disent Pincianus (« *Vetus lectio,* » etc.) et Ruhkopf (t. V, p. 434) n'ont eu que de mauvais mss. à leur disposition. Déjà une édition très ancienne, que je possède, est tirée d'un ms. détestable qui renfermait toute sorte d'interpolations et les *Additiones* (voy. ci-dessous, p. 27, note 1). Cette édition est une plaquette de dix feuillets non numérotés, petit in-folio, en types gothiques, s. l. n.-d., qu'on dit imprimée à Nuremberg, par Fr. Creussner, environ 1472 (Brunet, V, 280). Elle renferme le *De forma ac honestate uitae* et le *De remediis fortuitorum.*

3. Quant au titre, qui n'est pas en tête de S, il n'était pas difficile d'aller le prendre dans la souscription.

6, 2 (p. 103, 3) *cum morbo mihi res est; aut uincetur aut uincet* (*resistat ut uinciturˇ* S);

8, 2 (p. 104, 3) *in ipsius est potestate quid sit illa fortuna* (*quiscit* S);

10, 1 (p. 104, 16) *illa expedita est, hilaris, tuta* (*est illa re sti tuta* S);

10, 1 (p. 105, 4) *quis aerario, quis plenis inuidet loculis?* (*eratio* S);

16, 3 (p. 108, 12) *nihil est tam mobile quam feminarum uoluntas, nihil tam uagum* (*uacuum* S).

Quelque jugement qu'on porte sur ces quelques passages, en pratique, et à moins de découvertes nouvelles, la recension doit se baser sur S seul[1]. C'est de ce principe que partent les observations suivantes.

La leçon de S devait être maintenue en quelques endroits où M. Rossbach la rejette[2] :

1, 3 (p. 99, 13, Rossbach) *etiam qui aliud se timere iudicant hoc timent;* même ceux qui croient avoir peur d'autre chose, ont peur de la mort ; toute crainte, en dernière analyse, n'est que la crainte de la mort. C'est, sous une autre forme, la même idée que *omnium quae horremus ad hanc exitus spectat.* Les éditeurs ajoutent *non* ou *nil* inutilement.

2, 1 (p. 99, 17) *ista hominis natura, non poena est* (et non : *est, non poena*) ; comp. 8, 2 *quod bene est, in homine, non in loco est.*

3, 2 (p. 101, 7 à 12) *pereger morieris*, cinq fois attesté par S. L'adjectif *pereger,* bien que probablement refait sur *peregre,* est régulièrement formé. On le trouve au nominatif, *pereger,* chez

---

1. C'est pourquoi M. Rossbach a bien fait de rejeter non seulement les *Additiones,* tirées du *De remediis utriusque fortunae*, de Pétrarque (voy. Fr. Haase, *Animaduers. ad Sen. libros de rem. fort.*, Breslau, 1859, p. 6; A. Hortis, le *Additiones* al *de rem. fort.* di Seneca dimostrate cosa del Petrarca, Archeografo Triestino, t. VI, fasc. 3. Trieste 1879), mais tout ce qui n'est pas dans S et qu'on trouve dans des mss. récents et dans les éditions. Ce sont ou des parallèles tirés des autres écrits de Sénèque, comme, 4, 1 (p. 101, 17) *quae enim uirtus est cum eiciaris exire,* mots pris dans ép. mor. 54, 7; ou bien des interpolations de fantaisie. La seule bien faite, c'est *fomenta malitiae*, à la fin du ch. 12. Quant à la préface du compilateur, dans laquelle il n'y a ni un mot, ni une idée de Sénèque, comme l'a bien vu M. Rossbach (p. 110), si on ne voulait la mettre tout entière en note, on aurait dû, par une disposition typographique quelconque, la séparer nettement des fragments, qui, au contraire, ne contiennent ni un mot, ni une idée qui ne soit de Sénèque.

2. Voici quelques passages où M. Rossbach l'indique inéxactement : 1, 1 (p. 99, 3) : S. porte *poętarum ;* 2, 1 (p. 99, 17) *natura non pęna est ;* 3, 1 (p. 101, 3) *cęsimoriar ;* 6, 1 (p. 102, 20) *etiam et in ;* 9, 1 (p. 104, 8) *expremit ;* 10, 3 (p. 105, 8) *sepę* (la cédille est peut-être de 2e main, de même que l'*s*) ; 11, 1 (p. 105, 13) *habebis ;* 16, 3 (p. 108, 4) *costoditam ;* 16, 7 (6 p. 109, 9) *corruperint.*

Tertullien, *ad ux.* 2, 4, d'après le ms. de S. Agobard[1], et à l'accusatif, *peregrum,* chez Fortunat, c. 4, 10, 14; *peregrem,* d'après le ms. V, chez Ausone, *epist.* 17, 4[2]. Il y aurait lieu de s'assurer si telle de ces formes, ou quelque autre encore, ne se tient pas cachée ailleurs dans le rebus des variantes. En attendant, la distance de Sénèque à Tertullien est-elle si grande qu'on ne soit autorisé à rétablir ici la leçon de S? Il est permis tout au moins de poser la question.

4, 1 (p. 101, 15) *non citamur ex censu* (comp. Ep. 12, 6) *nec exigitur numerus annorum : et adulescentes, et impuberes eadem fati necessitas ducit.* La virgule placée après *adulescentes* pourrait sauver *et* qui le précède, et que Haase et Rossbach condamnent; *et* serait pour *etiam.*

4, 3 (p. 101, 23) *quod* deux fois pour *quot.* On sait bien que Quintilien (1, 7, 5) traite de pédanterie certaines distinctions de ce genre, et que celle entre *quod* et *quot* ne s'établit qu'à la fin de la république (Lachmann, Lucrèce, p. 155). M. Rossbach lui-même, p. 126, cite *quod* pour *quot* du discours de Claude, d'après l'inscription de Lyon. Il est évident qu'on ne peut savoir ce que Sénèque a écrit à chaque endroit. C'est justement pourquoi il faut s'en tenir, entre deux orthographes possibles, à celle du meilleur ms. La même observation s'applique à *aliut,* 5, 1 (p. 102, 1) et à *sepulchri,* 5, 1 (p. 102, 2).

6, 2 (p. 103, 2) *aut ego febrem relinquam aut ipsa me* (*illa* Rossbach); ou c'est moi qui lui échapperai ou c'est elle-même qui me laissera tranquille.

7, 2 (p. 103, 10) *'male de te locuntur'. mouerer si hoc iudicio facerent. nunc morbo faciunt. non de me locuntur sed et de te.* Les éditeurs écrivent *sed de se.* S'il faut corriger, je mettrai plutôt *sed et de me;* comp. dial. 7, 9, 1 : *non enim hanc praestat sed et hanc.* Peut-être pourrait-on comprendre *sed et de te :* ce n'est pas de moi qu'ils parlent, c'est d'une personne quelconque, de tout le monde, de toi aussi.

13, 1 (p. 106, 12) *quid isti aut mirum aut nouum est?* (*istic* les éditions). Haase, en 1853, a réhabilité *haec* féminin pluriel, qui,

---

1. P.-S. — (Voy. K. E. Georges, dans Berl. Wochenschr. f. Philog., 1888, col. 1542.) On ne peut nier que *peregre* convienne au moins aussi bien au sens. Mais d'où viendrait une erreur si fréquente sur un mot très connu? Chez Ulpien, 17, 1, Huschke lit *peregrinus,* que le sens paraît exiger.

2. P.-S. — (M. Georges soutient *peregrem* contre MM. Schenkel et Peiper, qui lisent *peregre,* de même que M. Seeck, Symmaque, 1, 32. S'il s'agissait de *peregrum,* il n'y aurait pas à hésiter.)

depuis lors, a reparu dans bien des textes d'où on l'avait exclu, malgré les meilleurs manuscrits, parce que Lhomond et Zumpt ne connaissent que *hae*. M. Rossbach, p. 113, défend *illo, isto* = *illuc, istuc*. Les adverbes *isti* et *illi*, faiblement soutenus par Hand (Tursell., III, 203 et 462), Neue (Formenl., II, 629) et autres, finiront bien aussi par se dégager des notes critiques où on les relègue [1], et reparaître dans les textes. Il faut seulement que quelqu'un ait le courage de leur tendre la main.

16, 2 (p. 108, 4) *quid in illa* (*uxore*) *probabas? pudicitiam? quam multae diu custoditam perdiderunt! decus? quam multae inter probra matronalis ordinis esse coeperunt inter exempla numeratarum!* M. Rossbach transporte *decus* plus bas et le fait suivre d'astérisques marquant une lacune; il place les mots *inter exempla numeratarum* après *multae*. Impossible de comprendre pourquoi *decus* (comp. *decus matronale*, Liv. 26, 49, 15) ne serait pas à sa place à côté de *pudicitia*, et ce qu'on pourrait répondre de mieux à la question *decus?* que justement ces mots *quam multae*, etc. Quant au génitif *inter exempla numeratarum*, complément de *multae*, la fin de la phrase n'est pas sa place la plus naturelle; néanmoins, là même il se comprend bien [2].

16, 4 (p. 108, 17) '*sed haec et fuit bona et fuisset*'. *mors efficit ut adfirmare sine periculo possis. Effecit* (vulgate, Rossbach) ne me paraît pas nécessaire. *Mors*, le plus souvent, il est vrai, désigne l'événement, le fait de mourir, mais quelquefois aussi l'état, le fait d'être mort; voy. ep. 99, 30 *maximum mortis incommodum, non esse*.

16, 5 (p. 109, 1) *facilius reges animum nulla uanitate rerum tumentem*. On veut retrancher *rerum*. Mais d'où viendrait ce mot? *Rerum* est souvent ajouté où il nous paraît inutile, voy. Naegelsbach, Stilistik, § 19, 1. L'âme peut être enflée de la vanité des choses auxquelles elle s'attache aussi bien que de sa propre vanité.

16, 6 (p. 109, 8) *hanc* (*uxorem*) *facile ad mores tuos rediges quam nondum corruperint publici* (*corruperunt*, vulgate); *corruperint*, quand tu entreprendras son éducation [3].

Au contraire, la leçon de S demande à être corrigée dans les passages suivants :

---

1. Comme dial. 6, 20, 3 chez Koch-Vahlen.
2. M. Rossbach croit avoir corrigé *numeratorum* (S); il y a longtemps que c'était fait; voy. la note de Pincianus.
3. Des suppléments aussi incertains que *aliorum recta inuadentium*, 1, 3 (p. 99, 12) devraient être imprimés en italiques. Ce serait à recommander pour tous, même les plus certains, comme *in* 2, 2 (p. 100, 5).

1, 2 (p. 99, 3) *ad hoc praecipue gens humana contremit, nec inmerito uidetur sibi hoc facere.* Haase a bien fait de retrancher les mots *uidetur,* etc., ajoutés par un lecteur à qui il semblait que Sénèque n'avait pu dire qu'on eût raison de trembler devant la mort. *Nec inmerito,* sans verbe, est l'expression reçue; comp. ep. 11, 9, etc.

1, 2 (p. 99, 9) *ceteri timores habent aliquem post se locum, mors omnia abscidit ; alia nos torquent, mors omnia deuorat.* Supprimer ce second *omnia,* qui gâte l'antithèse, et sous-entendre *nos.* Le premier *omnia* s'est dédoublé [1].

2, 4 (p. 100, 12) : après *tulit* et 5 (p. 100, 16) après *est,* il faut probablement répéter *morieris.* De même 4, 1 (p. 101, 17) *iuuenis morieris* après *ducit*, et 10, 1 (p. 101, 25) *pauper sum* après *tuta.* Chaque développement nouveau est précédé d'une de ces plaintes.

9, 1 (p. 104, 6) ‚*dolor imminet'. si exiguus est feramus : leuis est patientia; si grauis, feramus : non leuis est gloria.* Pour parfaire la symétrie, évidemment voulue, écrivez *si grauis est feramus;* comp. 8, 2 (p. 104, 3) *si sapiens est peregrinatur, si stultus est exulat.*

10, 2 (p. 104, 20) ‚*accepit ille grandem pecuniam'. ergo et superbiam.* Ces mots doivent être transportés après *poteris* (p. 105, 2), comme l'ont fait les précédents éditeurs. D'abord le mécontentement : *pauper sum, non sum potens, iniuriam accipere potero,* puis l'envie : *accepit ille pecuniam, pecuniam habet, multum habet, multi illum comitantur.*

16, 7 (p. 109, 8.) ‚*uxorem bonam amisi'. non erubescis flere et intolerabilem uocare iacturam? hoc unum deest ut illam lugeas an non.* On imprime *utrum illam.* A-t-on jamais dit *deest utrum... an?* Correction pour correction, j'aime mieux lire : *hoc unum deest ut illam lugeas,* il ne manque à ton malheur que d'y ajouter les plaintes! Un lecteur a trouvé cette idée choquante (elle est pourtant dans Sénèque, ép. 63, 13), et a mis *non* en surcharge, ce qui, par la suite, a fait *an non.* Ou bien il y a une lacune après *an non* et il faut un point après *lugeas.*

Enfin, je ne puis admettre deux conjectures de M. Rossbach :

11, 3 (p. 105, 20) *deflens, gemis, miserum te clamitas.* On lisait jusqu'ici *defles,* qui convient fort bien. *Deflere* intransitif est assez rare pour qu'on ne doive pas s'étonner si Sénèque ne l'a pas employé ailleurs ; mais il n'est pas si rare qu'il ne puisse être admis

---

1. *Post-scriptum.* — *Omnia* est omis dans le ms. de Quimper. C'est ou un heureux hasard, ou une de ces émendations de copistes intelligents.

nulle part. M. Rossbach écrit *demens gemis,* en s'appuyant sur dial. 5, 14, 4, *quid gemis demens?* Mais qui mettrait le vocatif avant le verbe? Sans compter que ce vocatif même n'est pas dans le ton[1].

14, 1 (p. 107, 4) *naufragium feci'. cogita non quod perdideris sed quod euaseris.* M. Rossbach écrit *cogita non quid* (vulgate) *perdideris sed gaude quod euaseris.* Lisez plutôt *cogita non quid perdideris sed quid euaseris;* comp. Q. N. 5, 18, 7 *cum euaserimus tot scopulos latentes*[2].

MAX BONNET.

TACITE, *ANNALES*, IV, 40

« Illi magistratus et primores, qui *te invitum perrumpunt* omnibusque de rebus consulunt... » : ce texte, admis par Halm et par Dräger, me semble peu satisfaisant : nulle part ailleurs, que je sache, on ne rencontre *perrumpere aliquem* dans le sens de « forcer la porte de quelqu'un[3] ». Le ms. porte (au lieu de *invitum*) *invite* corrigé en *invito,* et Ritter avait proposé une correction qui va très bien pour le sens : « qui <*ad*> te invito <*te*> perrumpunt ». Je crois qu'il suffirait d'un léger changement pour donner à cette correction la vraisemblance paléographique qui lui manque; je proposerais de lire : « qui te invi<*to ad*> te perrumpunt ». O. R.

---

1. Le passage (dial. 5, 37, 4) *demens, quid interest,* etc., ne peut être invoqué; le verbe n'y est pas à la seconde personne, et *demens* y forme comme une exclamation à part, arrachée à l'écrivain par les mots qui précèdent immédiatement.

2. 2, 2 (p. 100, 2) *cum multum ambulaueris* [*diu*], *redeundum est.* La suppression de *diu* n'est pas absolument indiscutable. Non certes que *diuque* (PR) séparé de *multum* puisse se justifier par ép. 11, 6, *cum multum se diuque animus composuerit;* en tous cas *diu* est une variante fourvoyée de *multum.* Mais on peut se demander si ce ne serait pas la bonne leçon qui se trouvait en surcharge; comp. C. I. L. I, 1431, *cum diu ambulareis, tamen hoc ueniundum est tibi.*

3. Cf. Dräger, dans son édition : « In diesem Sinne ἅπαξ εἰρημένον. »

LE TURBOT

(JUVÉNAL, *Sat. IV*).

Que faut-il penser de cette singulière histoire que nous conte Juvénal ? Une assemblée romaine a-t-elle réellement délibéré, sous Domitien, au sujet d'un turbot ? Quelle est cette auguste assemblée ? Telle est la question que j'ai essayé de résoudre dans ce travail en étudiant de près les détails nombreux fournis par le poète, en les rapprochant des institutions qu'il met en jeu et en m'aidant des recherches antérieures.

I

Et d'abord quelle est l'assemblée qui est appelée à délibérer ? Bien que, depuis longtemps, l'on ait reconnu dans des travaux spéciaux [1] que Juvénal mettait en scène le Conseil de l'Empereur, on n'en continue pas moins, en général, d'écrire que c'est du Sénat romain qu'il s'agit ici. Il me sera facile, je crois, de démontrer que la première opinion est seule fondée.

Depuis Auguste, les empereurs romains, on le sait, s'entourent, suivant en cela la tradition des magistrats de la période républicaine, d'un Conseil composé d'amis qui ne devient un corps véritablement organisé et permanent que vers le règne d'Hadrien. Il semble cependant que les changements dans la composition du Conseil étaient moins fréquents qu'on ne pense, car Suétone nous apprend que Domitien lui-même conserva les conseillers de son père et de son frère, ce qui est confirmé, d'ailleurs, par notre satire. On voit par là que le Conseil impérial a eu de très bonne heure une certaine fixité.

On comprend qu'il y a eu, entre cette nouvelle institution d'un caractère privé, pour ainsi dire, et l'assemblée sénatoriale, qui forme toujours l'un des pouvoirs publics, des différences nombreuses et profondes. Je n'en citerai que quelques-unes.

Le Sénat est composé de six cents membres ; le Conseil impé-

---

1. Borghesi, *Œuvres, V*, p. 513 et suiv.; Hirschfeld, *Römische Verwaltungs-geschichte I*, p. 223 ; Mommsen, *Staatsrecht II*, 2e éd., p. 666, note 3 ; Cuq, *Le Conseil des Empereurs d'Auguste à Dioclétien*, p. 323 et 403. Tous ces auteurs admettent sans difficulté qu'il s'agit du Conseil impérial, mais aucun ne prend la peine de le démontrer.

rial n'en compte que vingt ou trente au maximum. Le Sénat ne peut délibérer que dans un *templum*, à Rome même, extraordinairement sur les limites du *pomerium*[1], après avoir été officiellement convoqué par le magistrat compétent. Au contraire, le Conseil impérial est, par son caractère même, affranchi de toutes ces formalités. Il se réunit au premier signal là où l'Empereur réside pour le moment, soit à Rome, au palais impérial, soit dans sa villa, s'il est à la campagne. C'est ainsi que Pline le Jeune fut appelé au Conseil de Trajan à Centumcellae, une de ces résidences impériales[2].

En résumé, le Conseil impérial commence par être une institution privée en quelque sorte, et il conservera toujours, même quand il sera devenu un corps officiel et permanent, quelque chose de son caractère primitif.

Nous avons vu les principales différences de forme existant entre le Sénat et le Conseil ; au fond, il suffit de dire que le sénatus-consulte exprime l'avis de la majorité du Sénat, tandis que la décision du Conseil est l'œuvre personnelle de l'Empereur qui, naturellement, n'est lié en aucune façon par l'opinion de la majorité.

Ceci dit, il sera très facile de voir que, dans notre satire, c'est bien le Conseil impérial qui délibère et non le Sénat.

Que voyons-nous en effet ? D'abord le poète ne prononce pas une seule fois le nom du Sénat et il parle deux fois (v. 73, 115) du *Consilium*. Puis où l'assemblée se réunit-elle ? A Rome ? Non, à Albe. La démonstration est donc faite ; c'est bien le Conseil impérial que nous avons devant nous, et c'est ce qui résultera plus clairement encore des détails que nous allons donner sur la convocation, la composition et la tenue de cette assemblée.

Voyons d'abord quels étaient les personnages qui la composaient.

II

Tout d'abord il est bon de remarquer que Juvénal ne se contente pas de nous citer le lieu où la scène s'est passée, le Palais d'Albe, une des résidences favorites de Domitien[3] ; il en précise

---

1. C'est ce qui a lieu lorsqu'il s'agit d'entendre des ambassadeurs étrangers ou des généraux qui attendent le triomphe aux portes de Rome. Les temples d'Apollon et de Bellone, au Champ de Mars, étaient consacrés à ces séances.

2. Aujourd'hui *Centocelle*, près de Rome. Pline, *Ep.* VI, 31 : Evocatus in Consilium a Cæsare nostro ad Centum Cellas—hoc loco nomen—magnam cepi voluptatem.

3. Martial, *Epigr.*, V, 1. Stace, *Silv.*, V, 2, 168. Il existe encore des vestiges de ce monument. *Bullettino dell' Inst. Arch.*, 1853, p. 3 sq.

aussi la date, car l'un des personnages qui y figurent, Cornelius Fuscus, est mort en 88, lors de la deuxième expédition dacique. C'est donc, au plus tard, vers la septième année du règne de Domitien que se place cet événement.

Si nous passons maintenant aux personnages, nous voyons qu'ils ne sont pas plus fictifs que le reste; ce sont des portraits authentiques que nous avons sous les yeux. Les contemporains ont dû les reconnaître facilement; malheureusement il n'en est pas de même pour nous; à la distance où nous sommes placés, les traits satiriques du poète ne constituent plus que des indications assez vagues, et il a fallu l'érudition prodigieuse d'un Borghesi pour établir leur individualité et les identifier avec les personnages historiques du même nom connus par d'autres sources. Frappé par les mots *patres, proceres,* employés par le poète, Borghesi a pensé que cela ne pouvait s'appliquer qu'aux *consulares,* qui étaient en effet les premiers du sénat, et il est parvenu à prouver ou du moins à rendre très vraisemblable le consulat de huit conseillers sur dix.

Voici la liste de ces conseillers de Domitien,

> Quos oderat ille
> In quorum facie miserae magnaeque sedebat
> Pallor amicitiae.

En premier lieu vient Pegasus qui, après avoir gouverné plusieurs provinces, fut préfet de Rome sous Vespasien[1]. C'était un grand jurisconsulte; il succéda à Proculus à la tête de l'école proculienne. Il jouit d'une grande autorité auprès des jurisconsultes contemporains et de ceux qui vinrent après lui, car ils le citent souvent avec honneur. Toutefois nous ne connaissons de lui aucun ouvrage juridique; il y a un sénatusconsulte appelé pégasien, qui, très vraisemblablement, a été rendu sous son consulat et à la rédaction duquel il n'a pas dû être étranger[2].

On comprend que Juvénal place un tel personnage en tête de sa liste, il avait droit à ce rang, et par sa situation scientifique, et par le poste de préfet de Rome qu'il occupait de nouveau à cette époque et qui faisait de lui le premier dignitaire de l'ordre

---

1. Schol. : Juris studio gloriam memoriae meruit, ut liber vulgo, non homo diceretur. Hic functus omni honore, cum provinciis plurimis praefuisset, urbis curam administravit. Hinc est Pegasianum senatusconsultum. Loi 2, § 47. Dig. 2, 2.
2. Gaius, I, 31; II, 254.

sénatorial. Remarquons d'ailleurs que le poète reconnaît les mérites du jurisconsulte, tout en lui reprochant sa faiblesse.

Quorum optimus atque
Interpres legum sanctissimus omnia quamquam
Temporibus diris tractanda putabat inermi
Justitia.

Quant au trait suivant :

Pegasus, attonitae positus modo vilicus urbi.

il est assez difficile d'en saisir la portée. Pourquoi cet étonnement, si Pegasus avait déjà été préfet de la capitale sous Vespasien? Ce passage ferait douter de l'exactitude des auteurs qui font Pegasus préfet sous Vespasien. Quant au mot *vilicus*, l'intendant d'un domaine rural, il n'est pas probablement pris ici en mauvaise part; c'est du moins ce qui paraît résulter de l'usage qu'en fait Cicéron[1]. En tout cas, ce trait, s'il y en a un, nous échappe.

Pegasus est suivi de près par l'orateur Crispus :

Venit et Crispi jucunda senectus,
Cujus erant mores, qualis facundia, mite
Ingenium.

Excellent conseiller, si, sous un pareil tyran il eût été permis de parler librement. Crispus n'essaya pas de lutter, et Juvénal lui en fait le reproche :

Ille igitur numquam direxit bracchia contra
Torrentem, nec civis erat, qui libera posset
Verba animi proferre et vitam impendere vero.
Sic multas hiemes atque octogesima vidit
Solstitia, his armis illa quoque tutus in aula.

Quel est ce Crispus? Le scholiaste croit qu'il s'agit de l'orateur C. Passienus Crispus qui fut consul pour la seconde fois, en 44, sous Claude. C'est inadmissible, car ce personnage aurait eu certainement plus de quatre-vingts ans en 88. C'est donc avec raison que Borghesi identifie ce Crispus avec un autre orateur, Vibius Crispus, déjà puissant au temps de Néron, et qui a été *curator aquarum* (en 68), proconsul d'Afrique (en 71) et par conséquent consul vers 61[2].

1. Populus romanus deligit magistratus quasi rei publicae vilicos. *Pro Planc.*, 62.
2. Borghesi, *Œuvres*, IV, p. 529 sq.

Le poète nomme ensuite Acilius :

> Proximus ejusdem properabat Acilius aevi
> Cum juvene indigno, quem mors tam saeva maneret
> Et domini gladiis tam festinata.

Le fils de cet Acilius est connu, c'est M'Acilius Glabrio, consul avec Trajan en 91. Domitien le força, étant consul, à descendre dans l'arène et à combattre contre les bêtes féroces :

> Profuit ergo nihil misero, quod comminus ursos
> Figebat Numidas Albana nudus arena
> Venator[1].

Borghesi suppose que son père, à cause de sa noblesse, a dû exercer le consulat de bonne heure, sous Claude ou sous Néron. Juvénal signale la noblesse des Acilii et ajoute, faisant allusion à l'âge d'Acilius Glabrio, le père :

> Sed olim
> Prodigio par est in nobilitate senectus.

Après Acilius noble, venait Rubrius, *ignobilis*. C'est vraisemblablement Rubrius Gallus, l'ami de Néron, qui, aux derniers jours de son règne, le chargea de marcher contre Galba. Il a été légat consulaire de Mésie en 70, et par conséquent consul avant cette date.

Le portrait de Montanus n'offre rien de bien caractéristique pour nous.

> Montani quoque venter adest, abdomine tardus.

Heureusement nous apprenons un peu plus loin qu'il prit part aux orgies de Néron, ce qui a permis de l'identifier avec T. Junius Montanus, consul en 81.

Juvénal cite ensuite trois tristes personnages :

> Pompeius tenui jugulos aperire susurro,

Peut-être Cn. Pompeius Ferox Licinianus, consul on ne sait à quelle date.

> Et cum mortifero prudens Veiento Catullo.

---

1. Dion Cassius, 67, 12, 14 ; Suet, *Domit.*, 10.

Le premier est L. Valerius Catullus, digne de mendier avec les autres aveugles, sur la route d'Aricie, qui fut consul avec Domitien en 73. Le second est peut-être A. Fabricius Veiento, préteur en 54, exilé par Néron en 63. Du moins les accusations formulées contre lui par Tacite[1] concordent avec celles de Juvénal (III, 183) :

Omnia Romae
Cum pretio. Quid das ut Cossum aliquando salutes?
Ut te respiciat clauso Veiento labello?

Pline le jeune fait intervenir un Fabricius Veiento consulaire dans une délibération du sénat de la fin de 96. Est-ce notre Veiento? On l'admet généralement et on suppose qu'il aura été élevé au consulat sous Domitien[2].

Ces huit personnages sont tous sénateurs; on a même vu qu'ils avaient tous très vraisemblablement exercé le consulat; j'arrive aux deux autres noms qui figurent sur la liste et que j'avais laissés de côté : Crispinus et Fuscus. Le dernier est Cornelius Fuscus, préfet du prétoire de Domitien, qui fut tué dans la deuxième expédition dacique.

Juvénal fait allusion à cette mort :

Et qui vulturibus servabat viscera Dacis
Fuscus, marmorea meditatus proelia villa.

Martial a écrit son épitaphe[3] et ni l'un, ni l'autre ne lance aucun trait contre lui. Cornelius Fuscus, tout en étant un grand personnage, une sorte de vice-empereur, n'était que chevalier, bien qu'il eût reçu les insignes de l'ordre supérieur (*ornamenta praetoria*)[4], c'est-à-dire les marques extérieures des anciens préteurs. Son inscription sur la liste des conseillers démontre péremptoirement que l'assemblée qui délibère à cette occasion n'est pas le sénat.

Quant à Crispinus, contre qui cette satire paraît surtout dirigée, malgré les traits accumulés du poète, il est difficile de démêler son véritable nom et sa situation officielle. On voit bien qu'il est

---

1. Tac., *Ann.* 14, 50 : venditata ab eo munera principis et adipiscendorum honorum jus.

2. Il y aurait eu alors 30 ans d'intervalle entre sa préture et son consulat. J'avoue que l'intervalle me paraît un peu long.

3. *Epigr.* 4, 76.

4. Nous savons par Tacite (*Hist.* 2, 86; 3, 12; 4, 4) que Fuscus avait renoncé volontairement à la carrière sénatoriale pour suivre la carrière équestre; c'est ainsi qu'il devint le procurateur de la Pannonie, l'amiral de la flotte de Ravenne, avant d'obtenir le commandement de l'expédition dacique.

égyptien, le poète le désignant ainsi : *pars Niliacae plebis, succinctus patria papyro, qui solebat vendere municipes de merce siluros.* Cette origine suffit pour l'exclure du sénat, car nous savons positivement qu'aucun Égyptien n'a été nommé sénateur avant Caracalla[1]. Borghesi a supposé que Crispinus était le collègue de Fuscus dans la préfecture du prétoire. Effectivement, à la mort de Domitien, nous trouvons deux préfets en fonction[2]. M. Hirschfeld a émis quelques doutes à ce sujet; il serait plutôt disposé à attribuer à Crispinus la charge moins élevée de secrétaire de l'empereur qui conviendrait mieux, à son avis, au rôle que lui attribue Martial lorsqu'il le prie de recommander son livre à Domitien[3].

Il est incontestable que, dans la période postérieure, nous voyons les chefs de la chancellerie assister aux séances du Conseil impérial; mais on peut se demander si ce n'est pas là une innovation introduite par Hadrien qui a, on le sait, réorganisé le Conseil. D'autre part, le titre de *princeps equitum,* que Juvénal décerne à Crispinus, ne paraît guère convenir à la situation qu'avaient sous Domitien les secrétaires de l'empereur qui étaient encore des affranchis; il s'explique, au contraire, très bien, si on fait de ce personnage le préfet du prétoire qui était effectivement le plus haut dignitaire de l'ordre équestre. C'est pourquoi la conjecture de Borghesi me paraît fondée.

Voilà donc quelle était la composition de l'assemblée : huit sénateurs, tous appartenant très vraisemblablement au premier rang, et deux chevaliers, les premiers aussi de leur ordre. Nous ignorons si les conseillers sénatoriaux de l'Empereur étaient, comme au début, désignés par le sort[4]; en tout cas, à ce tirage on n'aurait admis à cette époque que les consulaires. Je note à l'appui de cette opinion, que Pline le Jeune a exercé le consulat quand il est appelé au Conseil de Trajan[5].

Je ferai remarquer, en terminant, que Juvénal, dans son énu-

---

1. Dion Cassius, 76, 5.
2. Id., 67, 15.
3. *Roemische Verwaltungsgeschichte*, I, p. 223.
4. Suet., *Aug.*, 35. Cf. *Tib.*, 35, où il n'est plus question du tirage. L'exemple de Pline, cité plus haut, prouve que, du moins sous Trajan, c'est bien l'empereur qui choisit ses conseillers.
5. Mommsen, en effet, dans son *Étude sur Pline,* place en 106 la publication du VIe livre où est rapporté le fait en question. — Il est vrai que Titius Aristo, le jurisconsulte, l'ami de Pline, est cité parmi les conseillers de Trajan, bien qu'il ne paraisse avoir rempli aucune autre charge publique. Il est très probable que Juvénal ne cite que les conseillers du premier rang, car le conseil avait plus de dix membres, à en juger par ceux d'Auguste et de Tibère (voy. la note précédente).

mération, semble suivre l'ordre hiérarchique. C'est ainsi notamment que Pegasus est bien à sa place en tête de la liste. Il en est de même des premiers sénateurs dont le poète fait ressortir le grand âge et dont le consulat remonte aux règnes de Claude ou de Néron, tandis que celui des derniers nommés se place sous Domitien. Crispinus et Fuscus, il est vrai, ne sont pas tout à fait à leur rang, car ils devraient venir après tous les sénateurs, mais cette légère déviation s'explique peut-être par les exigences de la poésie.

Maintenant que nous connaissons la composition de l'assemblée, nous allons étudier la séance elle même.

III

On connaît le sujet. Un turbot d'une grosseur monstrueuse est pris dans l'Adriatique, en face d'Ancône. Qui oserait acheter ce morceau de roi, en présence des délateurs qui emplissent le littoral ? Personne. On ne manquerait pas de prétendre que ce poisson s'est enfui des viviers impériaux ; qui ne sait que tout ce qu'il peut y avoir de beau sur mer appartient au fisc ? Le pêcheur se résout donc « à donner le turbot pour ne pas le perdre », et il se dirige immédiatement vers Albe, où réside en ce moment Domitien.

Quand le Picentin arrive, les conseillers étaient déjà là. Tandis que les portes du palais s'ouvrent devant le pêcheur,

> Exclusi spectant admissa obsonia patres.

On avait appelé en toute hâte de Rome ces *proceres*

> ...quos Albanam dux magnus in arcem
> Traxerat attonitos et festinare coactos.

L'affaire était grave en effet : point de plat qui pût contenir le poisson !

Ils étaient donc près du palais lorsqu'on les appelle.

> Vocantur
> Ergo in consilium proceres.

Liburnus, affranchi de l'Empereur et l'introducteur (*ab admissione*), leur crie : *Currite, jam sedit* « Accourez, l'Empereur est déjà en séance. » A son appel, arrivent dans la salle des séances les dix personnages dont nous avons parlé ; le turbot y est déjà installé ; c'est un personnage muet.

Juvénal ne s'est pas proposé de nous donner un compte rendu complet et fidèle de ce qui s'est passé ; il se borne à prêter à ces personnages le langage qui lui paraît le plus conforme à leur caractère, de façon à mieux faire ressortir leur figure et à nous montrer les effets de la plus basse adulation. Aussi ne fera-t-il intervenir dans ce débat que les plus vils de ces conseillers, Catullus, Veiento et Montanus.

Catullus est aveugle, ce qui ne l'empêche pas d'admirer le fameux poisson :

> Nemo magis rhombum stupuit : nam plurima dixit
> In laevum conversus ; at illi dextra jacebat
> Bellua.

Veiento renchérit encore sur cette admiration ; pareil à un prêtre de Bellone, il prophétise ainsi :

> Ingens
> Omen habes, inquit, magni clarique triumphi :
> Regem aliquem capies, aut de temone Britanno
> Excidet Arviragus : peregrina est bellua ; cernis
> Erectas in terga sudes ?

Il ne manque à Fabricius Veiento, ajoute le poète, que de préciser la patrie et l'âge du turbot.

Domitien interroge ainsi chacun des conseillers :

> Quidnam igitur censes ? Conciditur[1] ?

Quel est ton avis ? Faut-il le couper en morceaux ?

Voici la réponse de Montanus :

> Testa alta paretur,
> Quae tenui muro spatiosum colligat orbem.
> Debetur magnus patinae subitusque Prometheus ;
> Argillam atque rotam citius properate ! sed ex hoc
> Tempore jam, Caesar, figuli tua castra sequantur.

Cet avis l'emporta ; il était digne, dit Juvénal, de Montanus, le plus célèbre gourmet de son temps.

> Surgitur, et misso proceres exire jubentur
> Consilio.

---

1. Au conseil de Trajan, cet empereur s'exprime ainsi, d'après Pline (6, 31) : Dein conversus ad nos « Ἐπιστήσατε quid facere debeamus : isti enim queri volunt quod sibi non licuerit accusare. »

L'Empereur se lève et renvoie ses conseillers qu'il avait convoqués en toute hâte, comme s'il se fût agi de délibérer sur les Cattes ou les Sicambres à la suite d'un grave message apporté des frontières de l'Empire. Et plût au ciel, ajoute le poète, que Domitien eût ainsi consacré tout son temps à de pareilles bagatelles au lieu d'exercer sa cruauté sur les hommes les plus illustres.

IV

Après cette analyse de la satire, on ne saurait hésiter à reconnaître que l'assemblée qui délibère sur le turbot est bien le *consilium principis*. Tout le prouve : le lieu où se tient la séance, la forme de la convocation, la composition de l'assemblée, la procédure suivie dans la délibération et jusqu'à la façon un peu brusque dont la séance est levée [1]. Rien de tout cela ne concorde avec les formalités traditionnelles en usage au sénat romain avant et après Domitien.

Juvénal annonce, dès le début, que ce qu'il va nous raconter n'est pas une fiction, mais un fait qui s'est réellement passé :

> Incipe, Calliope, licet et considere : non est
> Cantandum, res vera agitur.

Et on voit bien qu'il a tenu parole. Il précise le lieu où la réunion a été tenue ; il énumère et dépeint minutieusement les personnages qui y ont pris part, et nous avons vu que ses portraits étaient assez ressemblants pour que nous puissions en reconnaître les modèles dans les personnages historiques de cette époque ; enfin, on ne saurait douter que les détails de la délibération elle-même ne soient conformes aux règles suivies ordinairement par le Conseil impérial.

Maintenant que faut-il penser du fait lui-même ? Domitien a-t-il réellement consulté son conseil sur la manière d'accommoder un turbot ? Tout ce qu'on peut dire à ce sujet, c'est que le fait n'est pas invraisemblable. Suétone, qu'on ne saurait accuser de partialité contre Domitien, lui attribue des actes qui ne jurent nullement avec celui-ci ; et Pline le Jeune nous dit expressément que, sous son règne, le sénat était appelé à délibérer sur des vétilles [2].

1, On connaît la formule polie employée par le président du sénat pour lever la séance : « Nihil vos moramur, Patres Conscripti. » De même la question était posée dans des formes déterminées, la délibération avait lieu dans un certain ordre, etc, — Toutes choses qui font défaut ici ou sont contredites par le récit de Juvénal.

2. *Ep.* 8, 14.

La scène du turbot peut fort bien n'être pas historique; elle n'est probablement qu'une invention d'un homme d'esprit, un trait satirique dont se sera emparé l'opinion publique. Juvénal l'aura recueilli et mis en œuvre, parce qu'il lui offrait une excellente occasion de montrer et la tyrannie de l'Empereur et l'avilissement de ses conseillers, c'est-à-dire des plus grands personnages de cette époque. Que le fait fût réel ou imaginé, peu importait au poète, pourvu qu'il fût accepté comme vrai par le public. On comprend aussi qu'il était indispensable, pour que la satire eût son plein effet, que les détails fussent minutieusement exacts, de façon à donner l'illusion de la vérité. C'est pourquoi Juvénal a mis tant de précision dans tout ce qui touche à la séance du Conseil, qui est pour nous un véritable document historique.

Au point de vue de l'institution du Conseil impérial, ce document est d'autant plus précieux que c'est pour ainsi dire le seul que nous possédions pour la période antérieure à Hadrien.

Nous avons, il est vrai, le récit de séances pareilles, sous Domitien, dans Philostrate; mais cet auteur est tellement diffus qu'il est bien difficile de tirer de lui des renseignements un peu précis. Je note cependant qu'il fait siéger à côté de Domitien le préfet du prétoire Ælianus dans l'affaire d'Apollonius de Tyane[1], ce qui confirme le récit de Juvénal sur ce point. Dans la même affaire, Philostrate parle de la présence des plus grands personnages, mais sans indiquer en quelle qualité ils assistent à la séance. Enfin, il nous apprend aussi qu'on ne pénètre dans la salle des séances qu'avec de grandes difficultés et après avoir été appelé par un affranchi de l'Empereur[2].

Nous possédons aussi le texte d'une décision rendue, en Conseil, par Domitien le 19 juillet 82; mais ce document ne constate qu'une seule chose, savoir, que le Conseil comprenait des membres des deux ordres: « adhibitis utriusque ordinis viris[3]. »

Au point de vue historique, Juvénal confirme le témoignage de Suétone affirmant que Domitien conserva les conseillers de son père et de son frère[4]. Nous trouvons en effet en tête de la liste Pégasus qui a rempli les mêmes fonctions sous Vespasien, et il en est probablement de même des autres conseillers, presque tous très vieux, comme nous l'avons vu, puisque leur consulat remonte à Claude ou à Néron.

---

1. *Vita Apol.*, VII, 32.
2. *Id.*, VII, 31; VIII, 1, 3, 4.
3. *Corp. Inscript.*, IX, 5420; Cuq, *Op. laud.*, p. 323.
4. Suet. *Tit.* 7, Cuq, *Op. laud.*, p. 323.

Enfin il me semble que l'étude à laquelle nous nous sommes livré est de nature à nous faire mieux comprendre le but et la portée de cette satire.

Il est intéressant en effet de constater que Juvénal, dans cette œuvre vigoureuse, ose s'attaquer directement, et on a vu en quels termes, à des hommes qui avaient été très puissants. Sans doute, la plupart et même probablement tous étaient morts lorsque la satire parut sous le règne de Trajan ou sous celui d'Hadrien. Juvénal lui-même, dans sa première satire, nous annonce qu'il ne parlera que de ceux qui ont cessé de vivre :

Experiar quid conceditur in illis
Quorum Flaminia tegitur cinis atque Latina.

Cette réserve faite, nous ne devons pas moins reconnaître qu'il fallait un certain courage pour oser flétrir, fût-ce la mémoire de ces hauts personnages, qui n'étaient pas tous morts sans postérité. Les Acilii notamment ont subsisté jusqu'à la fin de l'Empire.

Enfin on peut, je crois, expliquer pourquoi Juvénal fait intervenir ici le Conseil impérial plutôt que le Sénat. Si le fait s'est réellement passé, si cette scène est historique, il est bien évident qu'il n'y a rien à expliquer. Nous nous plaçons donc dans l'hypothèse que nous avons examinée plus haut et qui nous paraît la plus vraisemblable, étant donné qu'aucun historien n'a rapporté le fait, savoir, que Juvénal a composé lui-même cette scène de façon à donner au public, par l'exactitude et la précision des détails, l'illusion de la vérité. Partant de cette idée, on peut admettre que le poète avait ses raisons pour ne point faire intervenir ici le Sénat romain. Outre la répugnance naturelle que devait éprouver un homme comme lui, admirateur de l'ancienne république, à mettre gratuitement au compte de cette Assemblée, qui résume à ses yeux comme à ceux de toute l'opposition l'idée de liberté, un pareil acte de faiblesse, il eût été bien difficile de donner le change à l'opinion publique, car, nous le savons, les délibérations du Sénat (*acta senatus*) étaient publiées dans le journal officiel (*acta publica*) et rien n'eût été plus aisé que de constater que celle-ci ne se trouvait pas dans ce recueil.

Il en était tout autrement des séances du Conseil impérial ; elles étaient secrètes, et par conséquent le public ignorait ce qui s'y passait. Juvénal pouvait donc sans danger imaginer ce qu'il voulait ; nul ne viendrait l'accuser d'avoir altéré la vérité. On peut ajouter aussi que le Sénat, depuis le début de l'Empire, était

sans autorité et qu'il avait été dépouillé de ses attributions les plus importantes. C'était le Conseil impérial composé, comme on l'a vu, des plus hauts dignitaires de l'ordre sénatorial et de l'ordre équestre, qui avait hérité de ses anciens pouvoirs et qui seul délibérait désormais sur toutes les affaires de quelque importance[1]. Dès lors, en attribuant à ce corps qui avait le pouvoir effectif, plutôt qu'au Sénat, qui n'était plus rien, une si ridicule délibération, le poète savait bien qu'il produirait un plus grand effet sur le public et du même coup il avait la satisfaction de servir la cause du Sénat qui était la sienne.

J.-B. MISPOULET.

ΣΥΜΠΤΥΚΤΟΙ ΑΝΑΠΑΙΣΤΟΙ

Deux philologues, MM. Otto Crusius[2] et Friedrich Spiro[3] se sont occupés dernièrement du petit problème que soulèvent les deux mots inscrits en tête du présent article. Phérécrate, un des poètes de la vieille comédie, semble se servir de ces mots pour désigner le mètre qui fut plus tard appelé, d'après lui, mètre Phérécratien. Héphæstion cite à ce sujet ces vers de la comédie *Korianno :*

> Ἄνδρες, πρόσσχετε τὸν νοῦν ἐξευρήματι καινῷ
> συμπτύκτοις ἀναπαίστοις.

Le métricien du siècle des Antonins veut que l'épithète σύμπτυκτοι indique la réunion de deux *cola* en un seul vers (ὃ Φερεκράτης ἑνώσας σύμπτυκτον ἀνάπαιστον καλεῖ)[4]. Pourquoi ces vers sont-ils appelés des anapestes ? Il n'en dit rien ; il pensait peut-être que Phérécrate s'était ainsi exprimé parce qu'il avait exceptionnellement substitué ce mètre aux anapestes de la Parabase.

M. Crusius propose de mesurer les vers en question comme de vrais anapestes, et, à cette fin, il admet une pause de la valeur d'un anapeste à la fin du premier dimètre, et une pause de deux brèves au commencement du second :

> Ἄνδρες, πρόσσχετε τὸν νοῦν ⏑⏑— | ⏑ ἐξευρήματι καινῷ.

L'épithète σύμπτυκτος désignerait cet arrangement particulier.

---

1. On le voit bien par les derniers vers de cette satire : quand il y avait quelque grave danger ou des nouvelles alarmantes, c'était le Conseil, non le Sénat, qu'on assemblait en toute hâte.
2. *Hermes*, 1888, p. 240.
3. *Ibid.*, p. 607.
4. Héphæstion, *Enchir.*, c. 15, § 14. Cf. c. 10.

M. Spiro fait à cette conjecture plusieurs objections, dont quelques-unes sont fondées. Voici en quoi consiste d'après lui l'innovation dont se vante Phérécrate. Le mètre dit Phérécratien avait souvent été employé avant Phérécrate par Anacréon et d'autres poètes comme élément d'une strophe lyrique. Phérécrate aurait eu d'abord l'idée de faire une série de ces petits vers se succédant à la file, κατὰ στίχον; et c'est pour cette raison que les métriciens auraient donné à ce mètre le nom qu'il porte encore aujourd'hui. A entendre M. Spiro, l'épithète σύμπτυκτος indiquerait cette innovation. Un mot qui veut dire « replié » aurait donc le sens de « isolé »; cela est fort étrange. M. Spiro donne le même sens au participe ἑνώσας. Il est vrai qu'Héphæstion l'entend autrement; mais Héphæstion, nous dit-il, qui trouva ce mot dans ses sources, le répéta sans le comprendre. Nous sommes disposé à croire qu'Héphæstion savait sa langue, et qu'il y a quelque présomption à vouloir lui en remontrer en fait de grec. En effet, le verbe ἑνοῦν signifie : unir, faire un de deux ou de plusieurs, et non : isoler ce qui était uni. Du reste, on voit déjà dans Anacréon (fr. 15) deux de ces petits vers se suivre à la file.

Pour ce qui est des vers de Phérécrate, M. Spiro les regarde comme des ioniques mineurs, et il pense que le terme ἀνάπαιστος désignait d'abord toute espèce de mètre où le temps faible précède le temps fort. Mais aucun témoignage, aucun exemple n'atteste qu'on ait jamais entendu par „ anapeste " autre chose que ce que nous entendons aujourd'hui : de ce qu'un mot pourrait avoir un certain sens, il ne s'ensuit pas qu'il l'ait eu en effet. Les vers se prêtent, d'ailleurs, parfaitement à la mesure ionique, et nous n'y voyons d'autre objection que la difficulté d'appliquer à cette mesure les mots σύμπτυκτοι ἀνάπαιστοι.

Qu'il nous soit permis de reproduire ici l'explication que nous en avons donnée nous-même dans la *Revue critique* (1875, I, p. 150), en rendant compte de la première édition de la *Métrique* de M. Christ. MM. Crusius et Spiro ne connaissaient pas cet article, et, comme la plupart de ceux qui ont lu les leurs se trouveront probablement dans le même cas, il ne sera pas inutile d'exposer ici ce que nous avions indiqué il y a treize ans. Tout le monde connaît le vers parémiaque, qui est un dimètre anapestique catalectique ayant une tenue sur l'avant-dernière syllabe. On connaît moins le monomètre catalectique, qui est plus rare ; cependant Euripide en offre trois exemples dans les systèmes anapestiques de la Parodos de son *Alceste,* aux vers 94, 106 et 132, où les monomètres catalectiques Νέκυς ἤδη, Τί τόδ' αὐδᾷς, Βασιλεῦσιν [1]

1. On a suspecté la leçon du vers 132, parce qu'on ne se rendait pas compte du mètre. Nous l'avons divisé en deux *cola* dans notre petite édition de l'*Alceste*.

se trouvent placés entre deux dimètres catalectiques. Dans les *Perses* d'Eschyle (vers 694 à 696 = 700 à 702), on a plusieurs dimètres composés de deux monomètres catalectiques.

Σέβομαι μὲν προσιδέσθαι,
σέβομαι δ'ἀντία φάσθαι,
λέξας δύσλεκτα φίλοισιν.

Le troisième *colon,* qui est un parémiaque régulier, a fait reconnaître à MM. Rossbach et Westphal la vraie mesure des deux *cola* précédents. Les vers de Phérécrate doivent être, si je ne m'abuse, mesurés de la même manière.

— ⏑⏑ — ⏑ ⏑ ⏑⏑ — ‖ — ⏑⏑ — ⏑⏑ ⏑⏑ — —
ἄνδρες πρόσχετε τὸν νοῦν ‖ ἐξευρήματι καινῷ

Les anapestes étant mesurés par les sons de la flûte et la marche du chœur, ces tenues y sont parfaitement admissibles et l'appellation d'*anapestes repliés* semble convenir à des vers débités de cette manière.

Héphæstion et, avant lui, Héliodore n'auraient pas dû assimiler des vers que Phérécrate donne pour une invention de sa façon aux vers usités qui, tout en présentant le même arrangement de syllabes, se mesuraient différemment. M. Spiro est bien obligé, lui aussi, de reconnaître que ces métriciens étaient dans l'erreur, puisqu'il regarde les vers de Phérécrate comme des ioniques mineurs, mesure qui n'est pas applicable aux glyconiens catalectiques, qui peuvent commencer indifféremment par un spondée, un ïambe, un trochée, un tribraque. Si les métriciens qui confondaient deux vers d'apparence semblable donnèrent le nom de Phérécrate à un mètre dont on s'était souvent servi avant ce poète, il ne faut pas y chercher une raison particulière. Ils en firent autant pour le glyconien et l'asclépiadée, sans d'autre motif que parce que les noms d'Alcée et d'Anacréon leur avaient déjà servi à désigner d'autres mètres.

HENRI WEIL.

SUR LES CAUSES DE L'EXIL D'OVIDE

Je n'apporte pas la solution de cette fameuse énigme. M. Boissier[1] a montré, suivant moi, avec beaucoup de bon sens et d'esprit, comment le problème se posait pour les modernes et par quelle méthode on pouvait essayer de le résoudre. Ici, comme à Pompéies, on ne trouverait pas meilleur guide. Toute la première partie de sa démonstration, et surtout les pages où il indique la cause véritable de l'exil d'Ovide, l'éloignement systématique d'Auguste pour le poète et son mécontentement qui, d'année en année, se change en irritation profonde et n'attend qu'une occasion pour éclater, tout cela est maintenant hors de conteste et peut être tenu pour certain.

Reste l'événement mystérieux auquel il est fait souvent allusion, mais auquel il n'est fait que des allusions. Quelle fut cette « erreur » du poète où il fut « timide », où il manqua de « sagesse », mais que l'on ne pourrait sans injustice déclarer « criminelle » ? Qu'a-t-il vu ? L'hypothèse à laquelle s'est arrêté M. Boissier ainsi que Munro[2] et d'autres savants, se heurte, suivant moi, à des objections assez graves que j'indiquerai tout à l'heure.

Mais remarquons d'abord que si l'objet de notre recherche paraît nous échapper, il ne nous échappe pas entièrement. Il peut sembler à priori impossible d'arracher un secret aussi important à ce poète dont les vers faciles sont ailleurs vides de faits[3], plutôt fluide que clair.

Mais ici Ovide, ne fût-ce que par prudence, s'est exprimé avec une précision qui ne lui est pas habituelle. Il est revenu bien souvent sur les causes de son exil. Sa muse facile avait l'habitude de jouer avec les difficultés de tout genre et souvent il s'est fait fort de dire en vers ce que le mètre ou d'autres raisons non moins puissantes paraissaient interdire[4]. Il lui aura plu peut-être de se faire entendre de tous, de se justifier, de se faire pardonner du maître sans avoir rien dit. Mais nous pouvons être sûrs qu'il est

1. *L'opposition sous les Césars*, chap. III, surtout p. 126 et suiv.
2. *Criticisms and Elucidations of Catullus*, p. 185.
3. Cf. ce que nous apprennent sur Tibulle la courte épître d'Horace, I, 4, et la longue élégie d'Ovide, *Am.*, III, 9.
4. Pour les difficultés de mètre, voir par ex. *Pont.*, IV, 12, 1 et suiv. Pour des difficultés d'un autre genre, voir *les Amours*, et l'*Art d'aimer*, passim.

sincère, et de plus rigoureusement vrai en tous ces passages. Ovide n'ignorait pas qu'ils seraient lus de plus près que tout le reste et à Rome et à la cour; il les a donc soignés tout particulièrement. Lisons-les, nous aussi, avec grande attention. L'hypothèse qui les expliquera tous différera peu de la vérité.

Soumettons à ce contrôle la dernière hypothèse qu'on nous ait proposée. Ovide, nous dit-on, mêlé aux amours de Julie et de Silanus, dut être témoin de quelque orgie qui fit scandale [1]. Auguste l'apprit, et se vengea en punissant les coupables, et Ovide plus durement qu'eux. Son crime était d'avoir assisté en quelque sorte au déshonneur de la maison impériale.

Mais Ovide a parlé plus d'une fois de cette maison dans les poèmes de l'exil; il la décrit; il nomme ou désigne ceux qui en font partie, soit que dans les prières dont il fatigue les dieux, il énumère tous les parents de César pour appeler sur chacun d'eux et sur tous la faveur des dieux protecteurs, soit que dans la description des triomphes de César, il représente ceux qui lui font cortège [2]. Dans toutes ces énumérations, le poète suit toujours le même ordre; les divers membres de la famille occupent le rang qui leur était sans doute donné à la cour; Livie est nommée soit après l'empereur, soit après l'héritier de l'empire; vient ensuite, sinon avant elle, le premier César (*a Cæsare proximus*), Tibère; puis les deux héritiers du second rang, Germanicus et Drusus; parfois, mais non pas toujours, leurs femmes et les autres princesses, nommées à côté de Livie; enfin, le reste de la famille, réuni sous une formule générale [3].

Si l'hypothèse proposée est fondée, il y a dans toutes ces énumérations un point où nous attendrons le poète, parce que nous devinons son embarras. Comment parlera-t-il de la seconde Julie?

---

1. On a compris depuis longtemps qu'Ovide avait été le témoin involontaire, d'après ce qu'il prétend, mais toujours fort indiscret, d'un rendez-vous amoureux (*furtum Veneris*). En supposant qu'on gardât quelque doute, il disparaîtrait devant le rapprochement tout à fait démonstratif du passage principal, *Tristes,* II, 103, avec les vers de Tibulle, I, 2, 33, qu'Ovide avait certainement dans l'esprit et qui lui ont fourni une allusion très claire pour ce qu'il voulait faire entendre.

2. Voici, à peu près dans l'ordre de leur importance, les passages où Ovide parle de la famille impériale : *Pont.*, II, 2, 69, prospérité présente de la famille d'Auguste; *Tristes,* IV, 2, 7, triomphe qu'il souhaite et que d'avance il décrit : Auguste entouré des siens; *Pont.*, II, 8, 1 : prière aux images, qu'on vient de lui envoyer, de l'empereur, de Tibère et de Livie; voir surtout les v. 29 et suiv.; *Tristes,* II, 155 et suiv., souhaits pour l'empereur; *Pont.*, IV, 13, 25, éloge qu'Ovide fait aux Gètes de la famille de César. Cf. encore : *Pont.*, III, 1, 163; IV, 9, 106 et suiv.; *Fastes,* I, 531 et suiv.

3. *Pont.*, II, 2, 75 : *natosque nepotum, Ceteraque Augustæ membra... domus; Pont.*, II, 8, 46 : *quod peperere nurus; Tristes,* IV, 2, 9 : *et qui Cæsareo juvenes sub nomine crescunt.*

ou comment évitera-t-il d'en parler, et, dans ce cas, comment la distinguera-t-il des autres petites-filles d'Auguste.

On pense tout d'abord à une omission pure et simple. C'est un moyen dont, pour d'autres, use Ovide, qui ne fait en cela que se conformer à la loi. Les *relégués* étant frappés de mort civile, ne comptent plus dans la famille. La première Julie qui vit toujours à Rhegium n'est nommée nulle part. Car il est impossible d'admettre qu'elle soit comprise parmi les brus, *nurus,* soit d'Auguste, soit de Livie[1], Auguste ayant dissous son mariage avec Tibère. Elle est rejetée hors de la famille d'Auguste, comme elle restera hors de son tombeau. L'omission d'Agrippa Postumus n'est guère moins significative. On ne peut, en effet, comprendre Agrippa parmi les *nepotes,* puisque toutes les fois qu'Ovide donne à son énumération une forme plus développée, il ne nomme que Germanicus et Drusus.

Il était moins facile, et surtout à Ovide, de parler des princesses impériales. Tout lecteur ancien, au cas où l'hypothèse proposée fût vraie, se serait demandé comme nous ce qu'allait faire le poète en arrivant au nom de Julie. Quelles sont donc, dans ces énumérations, les femmes qui font cortège à Livie? Sous le mot *nurus* dans les deux passages cités[2], on comprendra : d'abord, dans le sens propre du mot : Antonia, la femme du premier Drusus; mais aussi avec un sens fréquent en latin, les brus du degré suivant : donc les femmes de Germanicus et de Drusus; peut-être encore, ainsi l'entend Heinsius[3], celles qui avaient été femmes de Caius et de Lucius César.

Il n'y a donc pas pour ce mot de difficulté. Mais comment expliquer dans l'hypothèse admise le mot *neptes* qui est joint à *nurus, Pont.*, II, 2, 75. Julie condamnée et reléguée n'est plus sans doute juridiquement la petite-fille d'Auguste. Mais cette fiction légale suffisait-elle pour empêcher de penser à son nom et de remarquer surtout l'épithète qui se trouve ici jointe au nom[4], *pias :* voilà justement ce qu'aucun lecteur n'aurait lu sans sourire; voilà ce qu'Ovide ne pouvait écrire, ce qu'il n'aurait jamais écrit.

---

1. *Tristes,* IV, 2, 11 ; *Pont.*, II, 2, 75 ; II, 8, 46.

2. *Tristes,* IV, 2, 11, et *Pont.*, II, 8, 46 : *bonis* nuribus; *Ibid.*, 2, 75 : nurus neptesque *pias.*

3. Sur *Pont.*, II, 2, 75.

4. *Pius* est souvent employé en parlant soit de la famille, soit de membres de la famille impériale : *Pont.*, II, 2, 83 : *pia*... proles... Digna parente suo nominibusque datis; *Pont.*, III, 1, 163 : Augustum numen adora, Progeniemque *piam;* en parlant plus spécialement de Tibère : *Pont.* IV, 9, 107 : natusque *pius.*

C'est une maladresse, dira-t-on ; mais combien elle serait énorme ! et quelle ironie qu'un poète qui vante sa discrétion et qui se dit maître de sa langue (*Tr.*, III, 5, 47), appelle l'attention sur ce qu'il fallait laisser dans l'ombre et démente d'une effronterie naïve ce qu'il a vu de ses yeux ? Qu'on prête à Ovide toutes les faiblesses ; qu'on rappelle sa légèreté d'esprit, à laquelle on joindra même, si l'on veut, des légèretés de conduite ; en un sujet si grave, il est des mots, et voilà un mot que, suivant moi, il n'eût pas risqué. La contradiction entre ce passage et le système proposé me paraît telle qu'il serait tout entier à rejeter.

Sur quoi repose d'ailleurs tout le système ? Sur une coïncidence de date : mais ne peut-elle être fortuite ? On a remarqué [1] que, dans l'affaire, Ovide aurait été le plus puni, quoiqu'il ne fût pas le plus coupable. Même à cette époque, une telle inégalité eût-elle passé inaperçue ? Parmi toutes les plaintes qui remplissent ses dernières œuvres, Ovide n'y eût-il fait aucune allusion ? Le châtiment étant éclatant, on a supposé que tel avait été le scandale qui l'avait amené. Mais rien n'était moins nécessaire ; car dès qu'on a établi qu'Auguste irrité, n'attendait qu'une occasion pour sévir, elle a pu lui être fournie par des désordres beaucoup moins graves, par exemple par quelque équipée d'un de ces jeunes princes qui furent tous si précoces et, dans toute leur vie, si ardents à la débauche.

Ovide a toujours fait la distinction nécessaire entre ses poèmes et sa vie (*mores*). A l'en croire, celle-ci était aussi réservée que les autres l'étaient peu. L'empereur pouvait souhaiter de saisir la preuve que la distinction était subtile, et que le poète, bon gré malgré, mêlait parfois à la théorie ce qui, d'après tous, d'après lui-même, ne pouvait être absous : la pratique. Mais, pour que la preuve fût faite, pour que le malheureux poète perdît à tout jamais ce moyen de défense, il fallait beaucoup moins qu'un scandale public et retentissant. Si l'événement a suivi de près l'exil de Julie, il prenait, par la date même, une nouvelle gravité. Exaspéré de voir éclater l'inanité de ses projets de réformes, alors qu'à Rome et autour de lui les scandales ne finissaient plus, l'empereur aura frappé sur-le-champ, avec la dernière sévérité et d'un châtiment raffiné, celui qu'il voudrait rendre publiquement responsable de tout ce qu'on savait. On comprendra mieux ainsi qu'il ait dédaigné les indiscrétions d'Ovide en le laissant libre d'écrire et de publier tout ce qu'il voudrait. Cette muse légère, étourdie et loquace, était de fait réduite au silence pour tout ce qui importait à César et à l'empire. ÉMILE THOMAS.

---

1. M. BOISSIER, p. 143.

SUR LES MANUELS PROFESSIONNELS

DES GRAVEURS D'INSCRIPTIONS ROMAINES

Dans un article qui remonte déjà à une trentaine d'années [1], M. Ed. Le Blant a établi d'une façon indéniable que les graveurs d'inscriptions chrétiennes avaient entre les mains, lorsqu'ils composaient une épitaphe, des formulaires analogues à ceux qui existent actuellement pour l'exercice de certains métiers et de certaines professions ; il s'est appuyé, pour établir le fait, surtout sur un texte funéraire, où on lit : « .... *et transiit klendas Julias rigni domni nostri Chdoedo regis tanto, indiccione quarta...* », c'est-à-dire où le chiffre déterminant l'année dans laquelle le monument a été élevé est remplacé par le mot *tanto,* qui n'a aucun sens dans l'inscription, mais qui s'explique aisément, si l'on suppose qu'il figurait dans le formulaire que le graveur avait sous les yeux : *anno tanto,* en français « année *tant* du règne ». En passant, M. Le Blant a indiqué qu'il devait déjà en être ainsi antérieurement, dans l'épigraphie latine païenne. C'est la question que je me propose d'examiner ici avec quelque détail.

Lorsqu'il y avait lieu de composer une inscription latine, la première opération consistait dans la rédaction même du texte qui devait être gravé [2]. Or, quand il s'agissait d'actes publics, de monuments plus ou moins officiels, la rédaction appartenait nécessairement, soit aux magistrats compétents, soit à des intermédiaires autorisés — ce qui ne prouve pas, d'ailleurs, qu'il n'existât pas de formulaires auxquels on avait recours en cas de besoin ; sans cela, où ce scribe *qui testamenta scripsit annos XXV, sine juris consulto* [3], aurait-il appris son métier, lui et ses pareils ? — Mais rien de semblable ne pouvait se produire pour les textes moins solennels, notamment pour les *ex-voto* ou les épitaphes ; ceux-ci étaient évidemment rédigés, soit par les intéressés seuls, soit par le lapicide ou avec son concours. C'est au sujet de ce genre d'inscriptions que la question des formulaires se pose tout naturellement ; car, dans l'un ou dans l'autre cas, il était bien souvent

---

1. *Sur les graveurs des inscriptions antiques* (Extrait de la *Revue de l'art chrétien,* 1859).
2. Cf. à ce sujet Hübner, *Exempla scripturæ epigraphicæ*, p. xxv et suiv.
3. *C. I. L.*, X, 4949.

commode, sinon nécessaire, d'y recourir. Évidemment, lorsque l'on n'inscrivait sur une tombe que les noms et l'âge du défunt avec l'en-tête : *Dis manibus sacrum*, ou sur un monument votif que le nom de la divinité et celui du dédicant, il suffisait de faire appel à ses souvenirs. Les cimetières et les lieux consacrés étaient assez nombreux autour des villes et dans leur enceinte, pour que chacun eût présent à l'esprit les tournures les plus communément employées en pareil cas. De plus, les lapicides étaient, par leur métier, dépositaires d'une tradition de rédaction, qui ne suppose pas essentiellement la présence de formulaires. Si, au contraire, on voulait développer un peu ces sortes d'inscriptions, on devait en chercher les moyens soit dans son imagination, soit dans un livre qui en tînt lieu. La première de ces ressources était à la portée des gens instruits ou, ce qui revient au même dans l'espèce, des gens assez aisés pour pouvoir user de la science d'autrui ; mais les gens ignorants et pauvres, qui tenaient, par vanité, à imiter les autres, ou ceux qui ne voulaient pas augmenter les frais du monument, ne pouvaient que chercher des modèles à reproduire ou demander les conseils gratuits du lapicide, souvent aussi ignorant qu'eux ; dans les deux cas ils avaient donc forcément recours à des formulaires. C'est là une conclusion qu'il me paraît difficile de ne pas accepter.

Reste maintenant à trouver, dans les inscriptions qui nous sont parvenues, la confirmation matérielle de l'existence de ces formulaires. Les épitaphes surtout nous en fournissent un certain nombre de preuves, dont quelques-unes paraissent absolument probantes.

Il semble qu'on en peut trouver une première dans une épitaphe de Canusium, ainsi conçue[1] :

L · CRITONIVS · L · L ·
FELIX · SIBI · ET
CRITONIAE · L · L · RVFILLA
TANTVM

Le dernier mot de ce texte, *tantum*, est assez singulier. Les auteurs du *Corpus*, aux *Indices*[2], le citent parmi les *acclamationes : Tantum !* Considéré comme tel, ce mot aurait sans doute

1. *C. I. L.*, IX, 371.
2. Ce texte a été inséré jadis par M. Mommsen dans ses *Inscriptiones regni Neapolitani*, n° 671. Le mot *tantum* y est indiqué à la table des matières comme figurant dans un texte funéraire, mais sans autre explication.

un sens philosophique, s'il en avait un. Mais rapproché du terme *tanto,* dont a parlé M. Le Blant et que j'ai rappelé plus haut, il prend une toute autre valeur. On est bien tenté d'y voir l'énonciation d'une quantité, spécifiée par un terme vague que le graveur[1] aurait trouvé dans son formulaire.

Quel peut-être le renseignement complémentaire que ce mot représentait ? Je ne crois pas que ce soit l'âge du défunt ; autrement il y aurait eu auparavant, comme sur les autres tombes de Canusium, la proposition *qui vixit annis,* que le lapicide n'aurait pas omise, en en détachant seulement l'indication numérale : *tantum.* D'un autre côté, on ne trouve à cette place, dans la plupart des textes funéraires de Canusium rassemblés au *Corpus,* que l'indication de l'auteur du monument ou la formule : *Hoc monumentum heredem non sequitur.* Une fois pourtant on lit à cet endroit une date consulaire[2]; mais sur un texte de 67 avant J.-C.; renseignement qu'on ne saurait introduire, par analogie, dans une épitaphe de date relativement récente. Sur une autre tombe, il est parlé de la grandeur du monument[3]. Ce serait bien plutôt là le renseignement que le mot vague *tantum* pouvait indiquer. On sait que la dimension des monuments funéraires, la superficie concédée pour les tombes est souvent notée dans les épitaphes, et il est tout naturel que la mention de ce détail ait été inscrite sur les formulaires.

On pourrait supposer aussi que le mot *tantum* figurait sur le modèle remis au lapicide par son client L. Critonius Felix, au moment où il était venu s'entendre avec lui pour la construction de son monument funéraire; cette nouvelle hypothèse ne changerait rien à l'explication que j'ai cru pouvoir avancer du mot *tantum,* mais, dans ce cas, il serait inutile de faire intervenir le mot de formulaire.

Quoi qu'il en soit, et s'il est possible d'interpréter de deux façons la présence du mot *tantum* à la fin de l'épitaphe de Canusium transcrite plus haut, il n'y a guère moyen d'expliquer autrement que par la présence d'un manuel, entre les mains du lapicide, la similitude des pièces de vers que l'on rencontre sur des

---

1. Dans tout cet article, je parlerai souvent des maladresses du graveur. Il doit être convenu cependant que l'inscription a pu être empruntée à un formulaire par l'auteur du monument et non par le graveur lui-même ; dans ce cas la faute ne doit pas être imputée au dernier. Mais la plupart du temps il devait y avoir entente entre les deux.

2. *C. I. L.*, IX, 390.

3. *Ibid.*, 351 : *Ci[r]cu[i]tu monumentum cum p. XV et iter;* c'est-à-dire, disent les auteurs du *Corpus, monumentum dedicavi ad circuitum ipsius indeque quaquaversum pedes XV.*

tombes dans les parties les plus différentes de l'empire romain[1].

L'habitude d'ajouter à la fin des épitaphes des pièces de vers plus ou moins longues, contenant soit l'éloge des défunts, soit des maximes philosophiques ou soi-disant telles, est assez ancienne à Rome : pour les familles illustres elle apparaît vers la fin du v° siècle, avec les épitaphes des Scipions, — au moins n'en connaissons-nous pas de plus anciennes ; — elle se propagea au vi° et au vii° siècle ; les nobles trouvèrent des imitateurs dans la bourgeoisie, celle-ci dans les Italiens et les provinciaux, si bien que, sous l'empire, il n'est guère de cimetière de ville ou de bourg, même en province, où l'on ne rencontre des épitaphes versifiées. Ces vers ne sont souvent ni bien corrects ni bien originaux, mais ils suffisaient, paraît-il, à ceux qui les faisaient comme à ceux qui les lisaient. Pour nous, c'est dans cette médiocrité même et dans ces fautes que nous trouverons nos meilleurs arguments à l'appui de notre thèse.

Il convient d'abord de rapprocher les unes des autres les épitaphes ou fragments d'épitaphes dont la similitude est frappante :

1° La formule *Sit tibi terra levis* (S · T · T · L) formant la fin d'un pentamètre, il est naturel qu'on ait songé à la compléter pour la transformer en un pentamètre entier. On obtient ainsi :

Dic rogo qui transis ; sit tibi terra levis

qui se rencontre à Condeixa[2] et à Bertal[3], en Espagne;
ou, en s'adressant à plusieurs personnes :

Dicite qui legitis : sit tibi terra levis

vers que nous trouvons à Ecija[4] et à Cabra[5], dans le même pays.

Pour ceux qui préféraient l'hexamètre au pentamètre, on avait fait le vers :

Felix terra, precor, leviter super ossa residas[6]

---

1. Si nous avions conservé quelque anthologie latine analogue à l'anthologie grecque que nous possédons, nous y puiserions sans nul doute plus d'un renseignement sur la question qui nous occupe ; mais les anthologies qui existent sont modernes. Il est vrai que celles de Burmann et de Meyer contiennent un certain nombre de pièces de vers gravées sur des tombes, mais elles les ont précisément empruntées aux recueils d'inscriptions.
2. *C. I. L.*, II, 369.
3. *Ibid.*, 2567.
4. *Ibid.*, 1512.
5. *Ibid.*, 5058.
6. *Ibid.*, III, 4487.

ou, si ce membre de phrase était précédé d'un autre :

Et te terra precor, leviter super ossa residas[1]

ou encore celui-ci, que nous lisons sur des tombes, en Italie[2], en Gaule[3], en Dalmatie[4], en Espagne[5],

$$Te \left\{ \begin{matrix} terra \\ lapis \end{matrix} \right\} obtestor \left\{ \begin{matrix} levis\ ut \\ leviter \end{matrix} \right\} super\ ossa \left\{ \begin{matrix} residas \\ quiescas \end{matrix} \right.$$

Mais un hexamètre appelant un pentamètre pour compléter le distique, on avait achevé ce dernier de deux façons, soit par le vers :

Ne nostro doleat conditus officio

qui figure sur une inscription d'Espagne[6] et sur une inscription de Cisalpine[7], soit par un autre vers, répétition peu élégante de l'idée contenue dans le premier :

Et ⏑ – aetati ne gravis esse velis.

Le spondée ou l'anapeste pouvait être facilement fourni par une épithète appropriée à la personne ensevelie dans la tombe. Un enfant avait droit à *tenerae*[8]; une personne jeune à *florenti*[9], ce qui obligeait à supprimer *et;* un défunt d'une quarantaine d'années à *mediae*[10]. Nous n'avons pas d'exemple de ce vers pour un vieillard, mais l'épithète ne serait pas difficile à trouver.

2° Une idée souvent exprimée sur les tombes faites par les parents à leurs enfants est la suivante : La mort a renversé la loi naturelle ; c'était aux enfants à ensevelir les parents ; « *aequius enim fuerat vos hoc mihi fecisse* », comme il est dit dans une épitaphe de Gaule cisalpine[11]. Cette idée est présentée soit en prose, soit en hexamètres, soit en vers ïambiques. On conçoit que le moule du vers ou plutôt des vers étant donné — car il semble y avoir eu

---

1. *C. I. L.*, III., 1760.
2. *Ibid.*, V, 470, 7097, 1193 ; Orelli, 4836.
3. *C. I. L.*, XII, 861.
4. *Ibid.*, III, 3141.
5. *Ibid.*, II, 1580.
6. *C. I. L.*, II, 1580.
7. *Ibid.* V, 7097.
8. *Ibid.*, III, 3141 (à Ossero, en Dalmatie ; enfant de sept ans) ; Orelli, 4836 (apud Fulignum ; enfant de neuf ans et sept mois).
9. *C. I. L.*, V, 470 (dans l'Italie orientale ; l'âge est effacé).
10. *Ibid.*, XII, 861 (à Arles) ; V, 1493 (à Aquilée). L'âge des défunts n'a jamais été marqué.
11. *Ibid.*, V, 3627.

plusieurs modèles pour traduire cette pensée, — il était facile d'appliquer la même phrase à un fils ou à une fille, en remplaçant *filium* par *filiam, natum* par *natam*, de substituer pour l'auteur du tombeau *matrem* à *patrem, parens* à *pater*, suivant les cas.

a) Exemple de cette idée exprimée en prose :

Ego filis titulum posui, quod mihi fili debuerunt[1].

Quod debuerat virginius virginiae suae facere virginia fecit[2].

Quod debuit filius patri ponere filio posuit pater[3].

b). Exemples de la même idée présentée en distiques :

Quod decuit natam patri praestare sepulto
Hoc contra natae praestitit ipse pater[4].

Debuit haec gnatae pietas praestare parenti
Nunc pater hic gnatae fungitur officio[5].

Debuit hic ante miseros sepelire parentes[6],

c). Exemples de la même idée présentée en vers ïambiques :

Pater mihi fecit quod ego patri debui[7],

Quod par parenti fuerat facere filium
Mors immatura fecit ut faceret pater[8].

Quod par parenti fuerat faceret filius
Mors immatura fecit mater faceret filio[9].

Quod decuit facere filiam parentibus
Maesti parentes suae fecerunt filiae[10].

Nous aurons l'occasion de revenir plus loin sur cette idée et de citer de nouvelles inscriptions où elle est exprimée.

---

1. *C. I. L.*, V, 4927.
2. *C. I. L.*, 1880. On remarquera pourtant que les trois derniers mots forment la fin d'un vers trochaïque septénaire. Peut-être est-ce là seulement l'effet du hasard.
3. *Ibid.*, 7666.
4. Wilmanns, 608 *a* (à Rome).
5. Wilmanns, 431 (à Rome).
6. *C. I. L.*, IX, 678 (à Ascoli).
7. *Ibid.*, V, 5701.
8. *Ibid.*, IX, 5407 (à Fermo).
9. *Ibid.*, 3321 (à Secenari).
10. *Ibid.*, 1064 (près de Conza).

3° « Ne pleure pas, ma mère, j'ai peu vécu, mais c'est la destinée » est aussi une pensée funéraire des plus communes, et qui se rapporte également à des défunts morts avant le temps. Cette pensée, qui se présente fréquemment en grec sur les tombes de Grèce ou d'Asie [1], peut donner lieu à de grands développements et à l'emploi de la plus mauvaise rhétorique, si l'on fait appel à la mythologie et que l'on se plaise à citer tous les jeunes gens fameux morts avant l'âge [2]. Sur les inscriptions latines cette pensée est formulée en deux vers :

Nolite dolere, parentes, eventum meum;
Properavit aetas, hoc dedit fatum mihi [3].

Dolere, mater, noli, faciundum hoc fuit;
Properavit aetas, voluit hoc fatus meus [4].

Dolere noli, frater, faciundum fuit;
Properavit aetas, voluit hoc fatus meus [5].

Noli dolere mamma, faciundum fuit;
Properavit aetas fatus quod voluit meus [6].

4° A ces formules versifiées j'en joindrai une, qui se rencontre plus souvent en prose qu'en vers ; elle est venue aussi de la Grèce ou des pays grecs et exprime, au moins primitivement, la pensée d'un épicurien qui ne croit pas à l'immortalité de l'âme et conseille aux passants d'employer gaiement leur existence [7] ; dans le monde romain elle se place surtout sur les tombes d'esclaves qui

---

1. *C. I. Gr.*, 4463, Renan, *Mission de Phénicie*, p. 368. *Rev. archéolog.*, 1874 (II), p. 252, etc. M. Reinach (*Traité d'épigraphie grecque*, p. 432, note 2) admet que cette formule est venue de Chypre.

2. J'ai publié dans la *Revue archéologique*, 1880 (XL), p. 166 et suiv., une épitaphe en vers choliambiques qui peut être considérée comme le modèle en ce genre.

3. Wilmanns, 607 *b* (à Rome — tombe d'un enfant de deux ans et trois mois); 6076 *c* (à Rome — tombe d'un homme de trente ans).

4. *Ibid.*, 607 *d* (à Rome; jeune fille de dix-huit ans).

5. *Ibid.*, 607 *f* (à Rome).

6. *Ibid.*, 607 *e* (à Rome; fillette de quatre ans et six mois). — Cette même formule se retrouve en prose sur un texte de Cisalpine (C. I. L., V, 5279) : *Aetas properavit; faciendum fuit; noli plangere mater.*

7. *Bulletin de Corr. hellén.*, VI, p. 516 (en Phrygie). Cf. *C. I. Gr.*, 6745 : Οὐκ ἤμην· ἐγενόμην· οὐκ ἔσομαι· οὐ μέλει μοι· ὁ βίος ταῦτα. Χαῖρετε παροδεῖται. Cf. *Zeitschrift für Oester. Gymnas.*, 1878, p. 437.

n'ont rien été pendant la vie et qui n'ont, à cause de cela, aucune raison pour la regretter[1] :

Nil fui, nil sum.
Et tu qui vivis, es, bibe, lude, veni[2].

Nil fui, fui, non sum ; non desidero[3].

Non fui, fui, memini, non sum ; non curo[4].

Non fueram, non sum ; nescio, non ad me pertinet[5].

Cette phrase était même si communément employée dans les épitaphes qu'elle était susceptible d'abréviations comme les formules funéraires les plus usuelles. On lit les sigles N · F · F · N · S · N · C : *Non fui, fui, non sum, non curo* sur deux tombes de Cisalpine[6].

Je ne doute pas qu'on ne puisse trouver encore un certain nombre d'exemples d'autres épitaphes versifiées, analogues aux précédentes, et cela sur des tombes de pays différents, mais il ne servirait à rien de multiplier les types ; ceux que j'ai cités sont matière suffisante à raisonnement. Il est évident que la rencontre, dans toutes les parties de l'empire romain, de textes à peu près identiques, n'est pas l'effet du hasard ; et la façon la plus simple de l'expliquer est de supposer la présence de recueils d'épitaphes entre les mains des lapicides. A plus forte raison devra-t-on s'arrêter à cette conclusion si l'on retrouve les mêmes maximes versifiées, reproduites sur des tombes, avec des fautes qui dénotent un copiste ignorant ou un interpolateur maladroit. Or c'est précisément ce qui arrive.

1° La formule : *sit tibi terra levis,* devient dans une inscription d'Espagne[7] :

Dicite qui legitis : sit vobis terra levis.

Et, ce qui est un argument de plus, elle s'y présente en abrégé :

DICITE Q · L · S · V · T · L ·

---

1. *C. I. L.*, II, 1434, 1877 ; V, 1939, Orelli. 4810, 4811.
2. *Ibid.*, II, 1434 (en Espagne). Au n° 1877, il n'y a que *Es, bibe, lude, veni.*
3. *Ibid.*, VIII, 3463 (en Afrique).
4. Gruter, p. 938, 8 (en Gaule).
5. *C. I. L.*, V, 1939.
6. *C. I. L.*, V, 1813, 2893. Dans la première, le second F a été omis par erreur.
7. *Ibid.*, II, 1487.

Ailleurs[1], la moitié d'un vers est oublié :

Te rogo praeteriens. . . . . .
Cum legis ut dicas : sit tibi terra levis[2].

Ne nostro doleat conditus officio, devient dans une épitaphe de Cisalpine[3] :

Ni doleas nostro conditus officio

et dans un texte de Rome[4] :

Ne nostro doleat condita ab officio

On lit sur une pierre d'Italie[5] la suite de l'hexamètre : *te lapis obstestor*, etc.

Ne tenerae aetati gravis esse videaris.

2° La formule *Quod debuerat filius* (ou *filia*), *patri* (ou *matri*) *ponere*, *posuit pater* (ou *mater*) est une de celles que les lapicides ont traitées avec le moins de ménagements; on trouve les vers dont j'ai cité plus haut des exemples corrects corrompus de plusieurs manières :

a) *Quod fas parenti decuit facere filium*[6]

b) *Quod parenti facere debuit filia*[7]
Id immaturae filiae fecit pater.

c) *Quod filia patri facere debuerat*[8]
Mors immatura fecit ut faceret pater.

d) *Quod fas parenti facere debuit filius*[9]

---

1. *Ibid.*, II, 1728.
2. Il y avait sans doute sur la formule : *Te rogo praeteriens gressu properante viator*, ou quelque chose d'analogue.
3. *C. I. L.*, V, 8485.
4. Wilmanns, 617 (*f*).
5. Orelli, 4836.
6. *C. I. L.*, V, 117.
7. *Ibid.*, II, 2274.
8. *Ibid.*, IX, 5571. Dans un texte d'Afrique (*C. I. L.*, VIII, 3828) on lit seulement : *Filius matri facere debuerat*, ce qui peut être regardé comme de la prose.
9. Marini, *Iscriz. Alb.*, p. 191.

e) *Mors immatura fecit ut faceret mater filiae*[1],

f) *Quod fas parenti fuit facere filiam*[2]
Mors immatura fecit ut faceret infelix parens.

g) *Quod fas erat filium facere parentibus*
Morte immatura Q·SERG·ET·SEX·R· *filio fecere*
[*parentes* INFELICISSIMI[3]

Il est évident que, dans ce dernier cas, il y a eu addition des parties que j'ai indiquées en capitales. Le second vers était un hexamètre — *filio* est une erreur pour *nato* — qui est accolé à un vers ïambique peu correct. Le lapicide a donc mélangé deux formules de rythme différent, entre lesquelles il avait le choix, et interpolé la seconde.

Enfin les vers suivants, qui appartiennent au même type, mais qui sont très effacés, ne semblent pas avoir été non plus irréprochables[4].

Quod decuit . . . . . matri
Id miser fa . . . . . infe. . .

3° La phrase *Noli dolere mater* etc., n'a pas échappé non plus à la maladresse des graveurs.

L'un a écrit[5] :

Dolere noli matrem; faciundum fuit.

un autre[6] :

Noli dolere, amica, eventum meum.

un troisième, qui a oublié au milieu du vers le mot *parentes*[7] :

Nolite dolere eventum meum.

Enfin un quatrième a fait entrer cette formule versifiée avec deux autres couples de vers empruntés à son formulaire, qu'il a

1. *C. I. L.*, IX, 5038. La conjonction *ut* a été maladroitement insérée après *fecit*.
2. *Ibid.*, 3845. En changeant *fuit* en *fuerat* au premier vers, et en supprimant *infelix* au second, on retrouve le modèle correct que le graveur avait entre les mains.
3. *C. I. L.*, V, 312.
4. *C. I. L.*, III, 625.
5. Wilmanns, 607 (*i*).
6. *Ibid.*, 607 (*e*).
7. *Ibid.*, 607 (*a*).

maladroitement arrangés pour la circonstance, dans une pièce qu'il croyait sans doute achevée[1] :

Bene adquiescas frater Aucte Tulli
Sei quicquam sapiunt inferi
Te lapis optestor, leviter super ossa residas
Ni nostro doleat condita ab officio
Dolere noli, frater; faciundum fuit;
Properavit aetas; voluit hoc fatus meus.

Cette épitaphe contient, on le voit, comme un dialogue entre le frère qui a construit la tombe (vers 1 à 4) et celui qui y est enterré (vers 5 et 6).

4° La pensée de l'épicurien incrédule dont j'ai cité plus haut des exemples a été transcrite ainsi sur une tombe de Rome[2] :

Non fui et so, non ero; non mihi dolet.

La phrase est la même que dans les exemples cités plus haut, mais les temps des verbes ont été modifiés, celui à qui la tombe appartient étant encore vivant[3].

5° Deux tombeaux de jeunes filles découverts l'un à Bénévent[4], l'autre à Avellino[5], c'est-à-dire assez près relativement l'un de l'autre, contiennent quelques vers qu'il est intéressant de rapprocher.

Sur le texte de Bénévent on lit :

Quicumque Albana tendis properasque viator
Paulisper celeres siste rogate pedes,
Neu grave sit tenerae cognoscere fata puellae
Neu grave sit nostra morte dolere sim[ul]? etc.

Sur celui d'Avellino, très mutilé, on a cru déchiffrer :

QVIQVMQVE NOL/NATISDI////PLR////VIATOR
PAVLISPER C///////VS ////////////////////////////
NEV GRAVE SIT TEN ////////////////////////////
//////////////////// PAV ////////////////////////////

1. Wilmanns, 617 (*f*).
2. Orelli, 4811.
3. L'épitaphe de Florence (Orelli, 4810) où on lit : *Hic so et non so*, contient la même pensée, mais présentée sous la forme d'une antithèse quelque peu cherchée. Le vers d'Afrique (*C. I. L.*, VIII, 2885) : *Non fueras, nunc es; iterum nunc desines esse.* s'adresse au passant.
4. *C. I. L.*, IX, 1817.
5. *Ibid.*, X, 1152.

Ce sont évidemment les mêmes vers, mais un peu arrangés pour la circonstance. *Albana* était correct; *Nol[a]na* qui a été introduit dans le second texte, à cause du voisinage de Nola par rapport à Avellinum rend le vers absolument faux[1].

En présence de tous ces exemples, il ne me paraît pas possible de douter que les graveurs n'aient eu entre les mains des modèles qu'ils modifiaient, soit pour donner à ces inscriptions empruntées une apparence d'originalité, soit simplement par inadvertance et ignorance.

C'est ainsi que s'expliquent tout naturellement ces textes inintelligibles que l'on rencontre sur les tombes dans les parties de l'Empire les moins romanisées, et particulièrement en Afrique. Le lapicide prenait dans son recueil des lambeaux de vers qu'il alignait, sans en comprendre la signification; il leur faisait subir des coupures arbitraires, suivant la place dont il disposait sur la pierre; il les appliquait au rebours du bon sens et de la vérité; mais tout cela lui importait peu, non plus qu'aux parents du défunt, aussi illettrés que lui: il y avait des vers dans l'épitaphe; le défunt n'avait pas le droit d'en demander davantage.

Ce serait abuser de la patience du lecteur que de transcrire ici un certain nombre de ces soi-disant pièces de vers qui n'offrent aucun sens; je me contenterai d'en rappeler deux, très courtes heureusement, mais bien caractéristiques. C'est l'Afrique qui les a fournies.

---

1. Deux inscriptions, l'une de Nola (*C. I. L.*, X, 1315) et l'autre de Cales (*Ibid*, 4684), paraissent contenir également deux textes funéraires en vers identiques :

a)

D M S
L NAEVIO . . . . . .
. . . . . .
. . . . . HIC
. . . . . .DECEPTVS
. . . VMIII. . . . . .
. . . . . IIBAM
. . . . . .NECVLLOS
. . . . . .EMPERIVSI
T A N T V M L I Q V I
D O L O R E M A L V M
L A C R I M A S Q V E
PARENTIBVS AEVO

b)

D M S
L MOR. . . . . .
. IIII
. . . . . PT. . .
. . . . . VITAM. . V
. . . . . .MIO. . . OS
LM . . . . . .OBRIV
T A N T V *m l* I *q* V I
D O L O R E M A L V M
L A C R I M A S Q V E
PARENTIBVS AEVO

Mais le premier de ces textes seul a pu être revu dernièrement par M. Brunn, l'autre n'est connu que par des copies. Or on remarquera que l'une de ces copies le signale comme ayant été trouvé au bourg de Visciani, qui est précisément l'endroit où le premier a été copié par M. Brunn, lequel avoue, d'ailleurs, n'avoir pas déchiffré l'inscription à fond; il se pourrait donc que ces deux textes n'en formassent qu'un seul.

La première provient de Lambèse[1]; elle paraît formée de fragments de vers ïambiques, transcrits à la suite; chaque ligne offre un sens indépendant ou plutôt permet de reconnaître qu'elle devait en offrir un sur l'original où elle a été puisée; mais on ne saisit pas la liaison qui peut exister entre chacune de ces lignes. On y lit :

Qualis fuit Aconia muneris
Ut meus fatus esset brevis
Cuncti fuimus pares.

La seconde a été publiée ou plutôt complétée par moi; je l'ai copiée à Sigus[2].

Elle débute par un hexamètre qui pourrait être aisément correct :

Kara mihi conjux, multis dilacta annis.

Puis viennent deux fragments d'hexamètres qui n'ont même pas cet avantage :

Superasti... tu omnia questu
Nobis tuo sunt quaesita labori.

Entre ces deux débris de vers, il n'y a aucun lien ni dans les idées ni surtout dans la construction; c'est d'ailleurs leur moindre défaut[3].

Pour terminer et comme dernier spécimen d'inscription prouvant à la fois l'existence de recueils et le mauvais usage qu'en faisaient les graveurs, je transcrirai un texte, encore inédit, que j'ai relevé à Haïdra (Tunisie) en 1886 :

D· M· S·
C · IVLIVS · FELIX · VIX ·
IT · ANNIS · LXXXII · MENSI
BVS · VII · NON DIGNE FELIX ·
CITTO · VITAM · CARVISTI
MISELLE VIVERE DEBV
ERAS · ANNIS · FERE · C · LI
CEBAT · SI · SVNT · MANES ·
SIT TIBI TERRA · LEVIS ·
H · S · E.

---

1. *C. I. L.*, VIII, 3319.
2. *Ibid.*, VIII, 5834 = *Recueil de Constantine*, 1883, p. 10. Elle figure sur la face latérale droite d'un cippe assez soigné.
3. Ce qu'il y a de curieux, c'est que ces vers ont été gravés sur la tombe du vivant même de la femme, puisque sur la face principale du cippe, où sont les épitaphes du mari et de sa femme, l'âge des défunts a été laissé en blanc pour être rempli après leur mort. Le monument avait donc été préparé du vivant de l'un et de l'autre; il ne s'est trouvé personne ensuite pour faire compléter l'inscription.

Il n'est pas difficile de reconnaître dans cette épitaphe, après les formules habituelles sur les tombes, trois vers, deux hexamètres et un pentamètre :

Non digne felix! Citto vitam caruisti! miselle!
Vivere debueras annis fere centum; licebat.
Si sunt Manes, sit tibi terra levis.

Je n'insisterai pas sur les incorrections de toute nature qui se rencontrent dans ces vers. Ils débutent par un jeu de mots sur le surnom du défunt. Il se pourrait fort bien que ce jeu de mots eût existé dans les recueils ; l'idée devait se présenter tout naturellement à un faiseur d'épitaphes, et elle ne pouvait que flatter le goût des petites gens de province ; de plus, le nom de Félix était assez répandu pour qu'on eût l'occasion de recourir souvent à ce modèle d'inscription funéraire. Mais ici, la phrase : *non digne felix,* accolée à la proposition suivante, rend le vers trop riche d'un pied. Faut-il croire que le recueil portait : *infelix* ou que *non digne felix* appartenait à un premier vers écourté pour la circonstance ?

L'épithète *miselle,* appliquée à un vieillard, pourrait paraître bizarre, mais nous savons que le mot était employé fréquemment pour les morts sans entraîner avec elle aucune idée d'âge ou de condition[1].

Quant au vers *Vivere debueras,* etc., ce n'est que l'expression d'une pensée qui se lit sur plus d'une tombe. C'est ainsi qu'à Osuna, en Espagne, on a relevé dans une épitaphe le distique[2] :

Viginti tecum nam fers non amplius annos
Sed decuit talem longior hora virum

qui est devenu sur une tombe voisine[3] — c'est encore là un méfait semblable à ceux que j'ai accumulés dans cet article :

Septuaginta tecum transfers (!) *non amplius annos*
Debueras tamen habuisse mille.

---

1. Tertul., *Test. anim.*, 4. *Cum alicujus defuncti recordaris misellum vocas eum.* Cf. Petron., *Sat.*, 65 : *Sacrum novendile servo suo misello faciebat.*

2. *C. I. L.*, II, 1413.

3. *Ibid.*, 1414. Le début de l'épitaphe est perdu : les premières lettres que l'on possède sont : L · L · XX · TECVM TRANSFERS, etc. Malheureusement le texte du monument n'est connu que par une copie. D'après les auteurs du *Corpus* le premier L qu'on y remarque serait la fin de la formule S · T · T · L, qui se lit dans l'épitaphe portant le nº 1413 avant le distique : *Viginti tecum,* etc. On peut aussi supposer que L · L · n'est qu'une copie fautive de [*s. t.*] T · L · ; auquel cas il faudrait lire seulement *viginti* au lieu de *septuaginta.*

Dans le texte d'Afrique ce n'est pas mille ans que l'on souhaiterait au défunt, et pourtant le vers en eût été plus correct : c'est seulement cent ans. Mais *mille,* qui était peut-être sur le recueil, a effrayé l'auteur de l'inscription ; c'eût été une exagération indigne d'un tel poète.

Quant au pentamètre qui fait une étrange figure à la suite de deux hexamètres, nous le connaissons ou à peu près.

J'avais d'abord regardé ces trois vers comme un produit du mauvais goût provincial porté au plus haut point ; mais à la réflexion, j'ai peine à admettre que le plaisir de jouer sur le mot *Felix* puisse amener à de semblables sottises à propos d'un vieillard de quatre-vingt-deux ans. J'aime mieux croire qu'on a appliqué à ce personnage une pièce de vers toute faite, destinée à un homme jeune[1]. Dans ce cas, il n'y aurait à accuser le lapicide que de maladresse ; mais cette maladresse même est précieuse pour nous, si elle nous permet de conclure une fois de plus à l'existence d'un formulaire pour les épitaphes versifiées. C'est, au reste, un argument dont nous pouvons nous passer aisément, après tous les exemples que j'ai rassemblés ci-dessus.

R. CAGNAT.

Plaute, *Persa,* 181.

Après un dialogue en anapestiques quaternaires vient un a-parté en deux longs anapestiques, qui termine la scène (d'autres personnages surviennent, poursuivant entre eux un dialogue en trochaïques). Des deux longs anapestiques, le second a par conséquent grande chance d'être un septénaire ; le premier peut fort bien être un octonaire. Les mss. (ABCD) donnent :

Ire decet me, ut erae opsequens fiam, libera mea[2] opera ocius ut sit.
Conueniam hunc Toxilum, eius aureis[3] quae mandata sunt onerabo.

Le sens me paraît inviter à lire dans le premier vers *mea* <*ea*> *opera,* dans le second *aur*<*is*> *eis quae.* Pour le vers on corrigera d'ailleurs *ēius*<*que*> ou <*atque*> *ĕius* (et non <*et*> *eius*), *mandata* sans verbe (et non *sunt mandata*). On a ainsi un octonaire et un septénaire très réguliers :

Ire decet me, ut erae opsequens fiam, libera mea *ea* opera ocius ut sit.
Conueniam hunc Toxilum, eius*que* auris, *eis* quae mandata onerabo.

Le traitement prosodique des mots *opsequens* et *Toxilum,* qui sont traités comme si la brève du milieu n'existait pas, est chose courante dans le genre anapestique.

LOUIS HAVET.

---

1. C'est ainsi que l'épitaphe d'Ossuna (n° 1413) qui convient à un jeune homme de vingt ans, paraît bizarre appliquée à un défunt de soixante-dix ans (n° 1414).
2. *Mea* om. A.
3. *Auris* BCD.

MISCELLANÉES

I

Clementis Alexandrini *Stromat.*, I, 104 (Potter, p. 381; éd. de Leipzig, 1831, II, p. 73-74 = Euseb. *Præp. evang.* X, 14-16) : Κατὰ δὲ τὸ ὀκτωκαιδέκατον ἔτος τῆς Ἀγαμέμνονος βασιλείας Ἴλιον ἑάλω, Δημοφῶντος τοῦ Θησέως βασιλεύοντος Ἀθήνησι τῷ πρώτῳ ἔτει, θαργηλιῶνος μηνὸς δευτέρᾳ ἐπὶ δέκα, ὥς φησι Διονύσιος (Δεινίας : *Valckenaer*) ὁ Ἀργεῖος. Ἀγίας (Ἄγις : Eus.) δὲ καὶ Δερκύλος ἐν τῇ τρίτῃ μηνὸς πανέμου ὀγδόῃ φθίνοντος, Ἑλλάνικος γὰρ (om. Eus.) δωδεκάτῃ θαργηλιῶνος μηνὸς καί τινες τῶν τὰ Ἀττικὰ συγγραψαμένων ὀγδόῃ φθίνοντος βασιλεύοντος τὸ τελευταῖον ἔτος Μενεσθέως, πληθυούσης σελήνης,

νὺξ μὲν ἔην
(φησὶν ὁ τὴν μικρὰν Ἰλιάδα πεποιηκώς)
μεσάτα, λαμπρὰ δ'ἐπέτελλε σελάνα.

ἕτεροι [δὲ : aj. Eus.] σκιροφοριῶνος τῇ αὐτῇ ἡμέρᾳ.

Ce passage offre trois endroits suspects : ἐν τῇ τρίτῃ — γὰρ — πληθυούσης σελήνης. Le premier et le troisième ayant l'autorité d'Eusèbe, la corruption, si elle existe, est très ancienne.

1° Si Dercylos affirmait que Troie avait été prise le 23 panémos, on ne peut guère considérer ἐν τῇ τρίτῃ que comme représentant la citation de l'ouvrage invoqué par Clément d'Alexandrie[1]. Dès lors le texte est évidemment aussi douteux que toute tentative de correction serait aventureuse. Je me borne donc à la remarque suivante :

Chez un auteur byzantin, les mêmes mots devraient être interprétés *feria* III, c'est-à-dire *le mardi*. La même signification, si elle pouvait être considérée comme authentique chez un auteur relativement aussi ancien que Clément d'Alexandrie, présenterait un intérêt singulier. Mais les vérifications auxquelles je me suis livré, soit en regardant le mois *panémos* comme solaire, soit en le considérant comme lunaire, et en prenant toutes les dates connues comme ayant été assignées à la prise de Troie, ne m'ont permis de constater aucune coïncidence. L'acception que j'ai indiquée doit donc être absolument écartée.

---

1. C'est au reste l'interprétation de Dindorf dans son index d'Eusèbe : *Dercylus* ἐν γ'.

2° Le mot γὰρ semble dire que la fixation de la date de la prise de Troie au 12 thargélion, suivant Hellanicos, confirme celle d'Agias et Dercylos au 23 *panémos*. Or une pareille thèse est inadmissible, car, si le mois macédonien est supposé lunaire comme le mois attique, les quantièmes doivent coïncider; s'il est pris comme solaire, ainsi qu'il l'a été à l'époque romaine, le 23 *panémos* (16 juin, d'après les recherches d'Usher) n'a jamais pu coïncider avec le 12 *thargélion*. Il faut donc ou supprimer γάρ, avec Eusèbe, ou lire δέ.

En fait, les quantièmes indiqués se réduisent à deux : d'une part, le 12 *thargélion*, d'après Dinias d'Argos et Hellanicos; de l'autre le 22/23[1] *thargélion* (ὀγδόη φθίνοντος), d'après Agias, Dercylos et les auteurs des *Attiques;* car le *thargélion* aura été identifié à bon droit avec le *panémos*, lorsque les Macédoniens suivaient le calendrier lunaire. Si d'autres auteurs ont mis en avant le mois de *scirophorion*, ce ne peut être que par suite d'une combinaison facile à expliquer.

Denys d'Halicarnasse (*Ant. rom.*, I, 63) affirme que la date de la prise d'Ilion est le 23 thargélion et qu'elle eut lieu 17 jours avant le solstice d'été. Il est évident que la tradition poétique a été loin d'atteindre à cette précision de détermination; mais il est assez probable que quelque vers cyclique[2] indiquait l'époque de la prise de Troie comme voisine d'un solstice d'été et quelque peu antérieure. Cela suffisait pour la placer dans un des deux derniers mois de l'année attique, puisque cette année commençait à la nouvelle lune suivant le solstice d'été.

Cette hypothèse d'une indication de ce genre dans un poème cyclique est corroborée par le fait évident que le quantième du 23 a été déterminé d'après les vers de la *Petite Iliade* que cite Clément d'Alexandrie. C'est en effet à ce quantième du mois lunaire que Séléné se lève à minuit.

Si maintenant on prend pour la prise de Troie la date d'Ératosthène, soit l'année 1184-1183 avant J.-C., et que l'on fasse le calcul comme Ératosthène devait le faire, avec la période Callippique, on trouve que le 23 *thargélion* de cette année tomba précisément 17 jours avant le solstice, conformément à la donnée de Denys d'Halicarnasse. Le 23 *scirophorion* de la même année tombait au contraire après le solstice d'été; les auteurs qui admet-

---

1. Suivant que le mois est supposé *cave* ou *plein*.

2. L'Agias cité par Clément d'Alexandrie peut être le poète auquel on attribuait les Νόστοι; Dercylos serait alors l'auteur qui le premier aurait parlé du mois *panémos* en suivant les indications du poète.

taient ce dernier mois ne devaient donc pas avoir fait le calcul ou bien ils ont supposé une autre date pour la prise de Troie.

3° Mais, quand la lune se lève à minuit, si brillante qu'elle soit,

νὺξ μὲν ἔην μεσάτα, λαμπρὰ δ᾽ἐπέτελλε σελάνα,

elle n'est pas dans son plein, elle est au contraire au dernier quartier. Les mots πληθυούσης σελήνης renferment donc une erreur évidente.

Il peut y avoir là une simple inadvertance de Clément d'Alexandrie; nous la commettrions nous-même facilement, de même que, devant le vers parallèle de Virgile,

.... per amica silentia lunæ,

nous pensons naturellement aussi à la pleine lune, dont cependant il n'est nullement parlé.

L'inadvertance est cependant singulière; car, si peu familier que fût Clément d'Alexandrie avec les mois lunaires, il puisait sans doute aux mêmes sources que le scholiaste d'Euripide, *Hécube,* 891, qui cite le même vers de la *Petite Iliade,* en tire les conséquences que nous avons indiquées et nous apprend que la détermination correspondante du quantième se trouvait déjà dans les *Helléniques* de Callisthène. En tout cas, il semble bien certain que Clément d'Alexandrie n'a pas trouvé πληθυούσης σελήνης dans ses sources, et que ces mots sont une malencontreuse addition de son fait, ou du fait d'un de ses premiers copistes.

Cependant, il est encore possible qu'il ait fait une confusion entre deux traditions poétiques différentes, celle qui, comme on l'a vu, a conduit au quantième 23, et celle qui aurait été l'origine du quantième 12 du mois lunaire.

Dans un texte inédit, par lequel débute le manuscrit de la Bibliothèque nationale, fonds grec, n° 2423, on distingue la pleine lune (πανσέληνος) de la lune πλησιφαής, expression poétique qui peut parfaitement correspondre à πληθυούσης σελήνης. Or, d'après ce texte, la lune serait dite πλησιφαής quand elle est à 150° du soleil, ce qui correspond à 12 jours 1/2 environ à partir du moment de la nouvelle lune astronomique. Voici au reste le texte entier auquel je fais allusion, et qui, d'après son entourage, paraît remonter au delà du xe siècle :

Περὶ ἀνατολῆς σελήνης, δύσεως καὶ μέσης.
Ἡ τῆς σελήνης ἀνατολή ἐστιν ὅταν ἀπέχῃ ἀπὸ τοῦ ἡλίου μοι ιε.

Ὁμοίως καὶ ἡ δύσις αὐτῆς, ἡμέρας μιᾶς και μοι γ̄.
Μονοειδὴς α′, ὅταν ἀπέχῃ ἀπὸ τοῦ ἡλίου μοι ζ̄ (leg. ξ̄).
Ὁμοίως καὶ ἡ β′ μονοειδὴς ἡμερῶν ε̄.
Διχότομος α′, ὅταν ἀπέχῃ ἀπὸ τοῦ ἡλίου μοι ζ̄.
Ὁμοίως καὶ ἡ β′ διχότομος, ἡμερῶν ζ̄ καὶ ὡρῶν ς̄.
Ἀμφίκυρτος ὅταν ἀπέχῃ ἀπὸ τοῦ ἡλίου μοι ρκ̄ (leg. ρη̄).
Ὁμοίως καὶ ἡ β′ ἀμφίκυρτος, ἡμερῶν θ̄.
Πλησιφαής, ὅταν ἀπέχῃ ἀπὸ τοῦ ἡλίου μοι ρν̄.
Ὁμοίως καὶ ἡ ἀπόκρουσις, ἡμερῶν ιβ̄ ὡρῶν ς̄.
Πανσέληνος, ὅταν ἀπέχῃ ἀπὸ τοῦ ἡλίου μοίρας ρπβ̄ ς″,
ἡμερῶν δέκα καὶ πέντε, ὡρῶν β̄.

On voit que l'on distingue avant la pleine lune cinq phases évaluées en degrés de distance au soleil, et après la pleine lune cinq phases correspondantes, évaluées par la distance en jours à la nouvelle lune suivante. La transformation se fait à raison de 12 degrés par jour et de 1 heure par degré de surplus. Si ὡρῶν n'a pas été inscrit au lieu de μοιρῶν, qui est resté pour la δύσις, il faudrait donc supposer des heures d'un douzième du nychthémère, ce qui ici est invraisemblable.

En tout cas, le sens spécial ainsi attribué au mot πλησιφαής mérite d'être noté.

II

Nicomachi *Introd. Arithm.* I, 1 (éd. Hoche, p. 2, l. 15-19) : τὰ μὲν σωματικὰ δήπου καὶ ὑλικὰ ἐν διηνεκεῖ ῥύσει καὶ μεταβολῇ διὰ παντός ἐστι μιμούμενα τὴν τῆς ἐξ ἀρχῆς ἀϊδίου ὕλης καὶ ὑποστάσεως φύσιν καὶ ἰδιότητα· ὅλη γὰρ δι' ὅλης ἦν τρεπτὴ καὶ ἀλλοιωτή.

Nicomaque pouvait sans doute considérer la matière comme éternelle, mais il n'avait aucun motif de l'affirmer dans ce passage. Je propose, au lieu de ἀϊδίου, le mot ἀνειδέου (*informis*), assez rare pour avoir été mal lu. J'emprunte d'ailleurs ce terme au commentateur Jean Philopon (éd. Hoche, Leipzig, Teubner, 1864, p. 3, ligne 17) : δεύτερον δὲ ὅτι πρὸς τῆς ὕλης εἰσὶ τὰ φυσικά, ἥτις οὐδέν ἐστιν· εἶδος γὰρ οὐδὲν ἔχει, ἀλλ' ἔστιν ἀνείδεος.

On ne peut d'ailleurs affirmer que Philopon ait lu ἀνειδέου; mais il explique τῆς ἐξ ἀρχῆς (p. 4, ζ) par τῆς ἀρχούσης αὐτῶν ὕλης, interprétation qui ne s'accorde guère avec la leçon ἀϊδίου, pas plus au reste que l'expression ἐξ ἀρχῆς elle-même.

III

Censorinus, *De die natali.* — XVIII, 10 (éd. Hultsch, p. 39, l. 12-13). « Hunc [magnum annum] Aristarchus putavit annorum

vertentium II $\overline{\text{CCCCLXXXIIII}}$. » — XIX, 2 (p. 40, l. 16-17) : « Callippus autem (annum naturalem dies habere prodidit) CCCLXV et Aristarchus Samius tantundem et præterea diei partem MDCXXIII. »

Il est historiquement incontestable que Callippe fixait l'année solaire, non pas à 365 jours, mais bien à 365 jours $\frac{1}{4}$. Qu'il n'y ait pas eu à cet égard d'erreur de la part de Censorinus, mais que le texte présente une lacune, cela est clair ; car il énumère les différentes durées assignées à l'année dans l'ordre croissant et, avant Callippe, intervient un Aphrodisius pour 365 jours $\frac{1}{8}$. Il faut donc, avant *et Aristarchus*, restituer *et partem diei quartam.*

Il s'ensuit dès lors qu'Aristarque fixait l'année solaire à 365 jours $\frac{1}{4}\,\frac{1}{1623}$. Or, cette détermination singulière est certainement déduite de la période chaldéenne pour la prédiction des éclipses, période que les Grecs[1] ont connue sous le nom d'*exéligme* et qui comprenait 54 ans plus $\frac{32}{360}$ ou $\frac{4}{45}$. Cette période, de 19,756 jours, conduit en effet à une détermination de l'année solaire qui coïncide avec celle d'Aristarque à une fraction tout à fait insignifiante près. L'accord est tel qu'on ne peut supposer une autre origine au nombre de l'astronome de Samos et que l'exactitude de ce nombre, tel que le donne Censorinus, est absolument garantie.

Mais il ressort de là que sa grande année doit être un multiple de l'*exéligme* et précisément le multiple par 45, pour obtenir un nombre entier d'années solaires. Or, on trouve ainsi : $54 \times 45 + 4 = 2434$, et non 2484, comme le donne le texte de Censorinus. Il faut donc corriger le premier nombre du passage ci-dessus et lire II $\overline{\text{CCCCXXXIIII}}$.

Je considère également comme fautif dans Censorinus (XVIII, 8, p. 38, l. 17) le nombre donné pour la période lunisolaire de Démocrite, *ex annis* LXXXII *cum intercalariis perinde viginti octo.* Il est impossible que l'Abdéritain ait commis sur la durée du mois lunaire une erreur aussi forte que celle qui résulterait de cette période. L'octaétéride primitive des Grecs était déjà beaucoup plus exacte. En tout cas, le nombre doit dépasser 76, donné immédiatement avant comme étant celui de la période Callippique, qui présentait d'ailleurs le même nombre d'années intercalaires (ou de treize mois lunaires) que celle de Démocrite. Je propose donc de lire LXXVII, ce qui réduit l'erreur au minimum et correspond à une corruption facile à expliquer.

---

1. Geminus (*Introduction aux Phénomènes*, XV), Ptolémée (*Syntaxe*, IV, 2).

IV

Frontinus, *De aquis urbis Romæ*, I, 32 (éd. Bücheler, p. 16, l. 10-13) : « et duodenariæ quidem nec magnus error nec usus frequens est. Cujus diametro adjecerunt digiti semunciam sicilicum, capacitati quinariæ *quadrantem.* »

Le mot *quadrantem* est une correction de Polenus pour *ebesem* (= *et bessem?*), que donne le manuscrit[1].

Je rappelle, pour l'intelligence de ce passage, que la *duodenaria* est un tuyau de conduite devant avoir un diamètre intérieur de $\frac{12}{4}$ ou 3 doigts romains, et que la *quinaria*, qui servait d'unité pour le débit des tuyaux, représentait une conduite de $\frac{5}{4}$ de doigt.

Frontin nous dit que les fontainiers (*aquarii*) augmentaient le diamètre théorique de la *duodenaria*, en y ajoutant *digiti semunciam sicilicum*, c'est-à-dire $\frac{1}{12}(\frac{1}{2}+\frac{6}{24})$ ou $\frac{1}{16}$ de doigt. Si l'on calcule d'après cela, en *quinariæ*, l'augmentation du débit, on trouve à très peu près 70 (exactement 69, 84) scrupules ou 288^{mos} de *quinaria.*

Bessem correspondrait à $\frac{2}{3}$ de *quinaria* ou 192 scrupules; en mettant *quadrantem*, Polenus a admis l'approximation de 72 scrupules, qui de fait est satisfaisante.

Mais on ne comprend pas comment *quadrantem* a pu être corrompu en *ebesem,* que le mot ait d'ailleurs été primitivement en toutes lettres ou en notes. D'autre part, s'il faut lire *et bessem,* il y a évidemment auparavant une lacune dans le texte. Enfin, Frontin peut rapporter *bes* à une subdivision de l'unité, puisqu'on lit (p. 14, l. 25) *besse* (*ms.* bese) *scripuli.*

Dès lors, si l'on veut exprimer régulièrement 70 scrupules, on pourra dire : *sextantem* (48 scrupules), *semunciam* (12) *sicilicum* (6) *et bessem* (*entendez :* sicilici = 4 scrupules).

L'omission des trois mots précédant *et bessem* s'explique d'ailleurs en partie, parce que le copiste aura pu croire à une répétition erronée de *semunciam sicilicum*, qui se trouvent quelques mots plus haut.

Dans la phrase suivante, Bücheler a fait au texte deux additions qui ne sont pas suffisamment justifiées.

« In reliquis autem modulis plus deprehenditur, vicenariam « exiguiorem faciunt diametro digiti semisse *et semuncia*, capa- « citate quinariis tribus *et quadrante* et semuncia. »

---

1. Le texte de Frontin repose en fait sur un seul manuscrit, le *Cassinensis*, qui est passablement défectueux.

En faisant ces additions, l'éditeur s'est rapproché des indications de I, 46 (p. 19, l. 13-15), en négligeant toutefois un scrupule, mais il faut observer que, comme le dit Frontin, I, 30 (p. 15, l. 22 à p. 16, l. 3)[1], la *vicenaria* appartient à deux systèmes de modules; d'après l'un, celui des petits tuyaux, elle doit avoir un diamètre intérieur de $\frac{20}{4}$ ou 5 doigts; d'après l'autre, celui des gros tuyaux, elle devrait avoir une section de 20 doigts carrés, tandis que la *vicenaria* de 5 doigts de diamètre a effectivement une section un peu moindre. Dans le passage ci-dessus, Frontin entend donc cette dernière *vicenaria* de 5 doigts de diamètre, tandis que, dans les tableaux qui suivent plus loin (I, 46), il donne des indications qui se rapporteront à la *vicenaria* de 20 doigts carrés de section. Si l'on fait cette remarque, il est aisé de voir que les additions en italique, *et semuncia, et quadrante,* sont inutiles.

V

Scholia in Elementorum librum IX (Euclide, éd. Heiberg, vol. V, p. 412, l. 17-18) : εὑρίσκονται δὲ ἐν ἁπλαῖς ὅτε $\overline{\text{σμθ}}$ καὶ $\overline{\text{ϛρκη}}$.

Le scholiaste vient d'énumérer les nombres parfaits connus : dans les unités 6, dans les dizaines 28, dans les centaines 496, dans les mille 8128. Il donne ici le nombre parfait qui se trouve, dit-il, dans les myriades simples (on désirerait μυριάσιν après ἐν ἁπλαῖς).

Or, si l'on procède suivant la règle d'Euclide pour le calcul des nombres parfaits qui suivent 8128=64×127, après avoir exclu les produits 128×255, 256×511, 512×1023, qui ne peuvent donner des nombres parfaits, puisque 255, 511, 1023 ne sont pas des nombres premiers, on trouve 1024×2047=2,096,128. C'est évidemment le nombre que le scholiaste a eu en vue, quoique en réalité il ne soit pas parfait, 2047 étant divisible par 23 et par 89.

Il faut donc écrire : εὑρίσκεται δὲ ἐν ἁπλαῖς <μυριάσιν> ὅ τε $\overset{\overline{\text{σθ}}}{\overline{\text{μυ}}}$ καὶ $\overline{\text{ϛρκη}}$.

La corruption de $\overset{\overline{\text{σθ}}}{\overline{\text{μυ}}}$ (209 myriades) en $\overline{\text{σμθ}}$ est d'un genre assez fréquent dans les manuscrits mathématiques. C'est sans doute par une faute d'impression que Heiberg, dans les Prolégomènes de son édition d'Archimède (vol. III, p. xxxviii, n. 2), signale

1. Bücheler indique à tort ce passage comme corrompu; il doit être conservé intégralement, sauf à remplacer la virgule après *viginti* (p. 15, l 24) par un point et virgule, et à faire la substitution inverse après *sint* (p. 16, l. 1).

la leçon ὁια′ pour représenter $\frac{10}{71}$ comme venue de $\frac{\iota}{\text{οα}}$; il faut lire $\frac{\text{οα}}{\iota}$, les Grecs inscrivant le dénominateur au-dessus du numérateur.

VI

Procli Diadochi *in primum Euclidis Elementorum librum commentarii* (éd. Friedlein, p. 38, l. 13-16) : τὸ δ'αὖ τακτικὸν οὐκ ἀξιοῦσιν ἕν τι τῶν μερῶν τῆς μαθηματικῆς λέγειν, ὥσπερ ἕτεροι, ἀλλὰ προσχρῆσθαι τότε μὲν λογιστικῇ, καθάπερ ἐν ταῖς ἐξαριθμήσεσι τῶν λόγων.

Qu'est-ce que λόγων a à faire avec la tactique? Je propose λόχων.

Ibidem, p. 38, l. 21-23 : ἢ μεγέθη πόλεων καὶ διαμέτρους ἢ περιβόλους καὶ διαμέτρους ἢ περιμέτρους συλλογιζόμενοι.

Il est clair que καὶ διαμέτρους ἢ περιμέτρους sont une seconde leçon des mots précédents, et doivent par suite être supprimés.

Ibidem, p. 42, l. 4-6 : καὶ ἡ διοπτρικὴ τὰς ε̄ ἀποχὰς ἡλίου καὶ σελήνης καὶ τῶν ἄλλων ἄστρων καταμανθάνουσα.

On ne peut donner un sens à ε̄ ἀποχὰς; cette leçon doit provenir de ἀποχὰς avec un ε au-dessus de ἀ, c'est-à-dire corrigé en ἐποχὰς; en lisant τὰς ἐποχὰς (proprement les positions en longitude), on a, d'ailleurs, un sens très satisfaisant.

Ibidem, p. 78, l. 3-4 : ἄμεινον οὖν φασι λέγειν, ὅτι πάντα ταὐτά ἐστι, τὰς δὲ γενέσεις αὐτῶν...

Je lirais ταῦτα ἔστι : *toutes ces choses* (les figures géométriques) *sont* (par opposition à γενέσεις); ταὐτά ne peut donner un sens acceptable.

Ibidem, p. 80, l. 20-23 : ὅθεν καὶ οἱ περὶ τὸν Ποσειδώνιον τὸ μὲν ἀφορίζοντο πρότασιν καθ'ἣν ζητεῖται τὸ εἰ ἔστιν ἢ μή, τὸ δὲ πρόβλημα πρότασιν, ἐν ᾗ ζητεῖται τί ἔστιν ἢ ποῖόν τι.

Proclus parle de la distinction entre le théorème et le problème. Or, il est clair que la première définition, τὸ μὲν, se rapporte au problème, la seconde, τὸ δὲ, au théorème; πρόβλημα est donc venu de la marge à une mauvaise place. Paul Tannery.

Afranius, vers 26 Ribbeck.

< Ego > fateor, sumpsi, non ăb ĭllo solummodo
Sed ŭt quisquis habuit conueniret quod[1] mihi,
Quod me[2] non posse melius facere credidi,
Etiam a<b> Latino.

Au lieu de *ut quisquis,* il faut corriger non pas *ut quisque,* mais *ut quid quis.* Louis Havet.

---

1. Les mss. ont *quod conueniret* (Macrobe, VI, 1, 4).
2. Mss. *quodque me.*

SUR UN PASSAGE DE L'AGRICOLA (CH. 45)

LETTRE A M. O. RIEMANN

MONSIEUR ET CHER MAÎTRE,

On a contesté, dans ces derniers temps, le jugement porté par Tacite sur les empereurs romains, à partir de Tibère jusqu'à l'avènement de Vespasien. Tacite, dit-on, ne pouvait bien comprendre et, par suite, bien juger l'Empire, parce qu'il était un admirateur de la République. D'ailleurs, ajoute-t-on, cet homme, qui peint en traits si énergiques les crimes des Césars, était un serviteur soumis des plus mauvais empereurs, par exemple Domitien.

La *Vie d'Agricola,* par Tacite, était une apologie de la conduite prudente de son beau-père, imitée par lui-même. Cet opuscule est une réponse aux prétentions du parti avancé qui, après l'assassinat de Domitien et l'avènement de Nerva, réclamait la punition de tous ceux qui s'étaient compromis au service de la tyrannie, et la disgrâce de ceux qui avaient accepté sous le règne du dernier Flavien des charges et des fonctions. Tel était le cas pour Tacite et son beau-père Agricola.

Tacite, dit-on, avouerait, dans la *Vie d'Agricola,* la part que, comme membre du sénat, il avait prise au gouvernement et aux cruautés de Domitien. En effet, dans le chapitre 45, il trouve qu'Agricola fut heureux en mourant assez tôt pour ne pas voir les horreurs de la fin du règne de Domitien. « Bientôt, dit-il, nos propres mains traînèrent Helvidius dans la prison; bientôt les regards de Mauricus et de Rusticus confondirent notre lâcheté (?) et Sénécion nous couvrit de son sang innocent[1]. » Cette phrase a donné lieu, contre Tacite, aux accusations les plus graves. Si l'on en croit M. Dubois-Guchan, « quand Tacite dit : « Ce furent nos « mains qui traînèrent Helvidius en prison[2], » c'est bien de lui qu'il

---

1. *Mox nostrae duxere Helvidium in carcerem manus, nos Maurici Rusticique visus; nos innocenti sanguine Senecio perfudit.* Le second membre de phrase est évidemment altéré; on a proposé d'ajouter, après *visus,* soit un verbe comme *perstrinxit,* soit un ablatif comme *horrore* ou *pudore;* on a aussi proposé de corriger *nos Mauricum Rusticumque divisimus* (nous avons arraché Mauricus et Rusticus des bras l'un de l'autre). Aucune de ces restitutions n'est bien satisfaisante.

2. *Tacite et son siècle,* II, p. 336, note 4.

parle, comme de tous les adhérents du prince. Tacite[1] nous dit lui-même que Vespasien commença sa fortune, que Titus l'accrut, que Domitien y mit le comble. Il faut bien qu'il l'avoue : on ne cache pas à son gré les bienfaits du souverain; la confession de Tacite n'apprit rien à ses contemporains : il est vrai que cette confession n'est qu'un artifice pour une rétractation. Il stigmatise le prince, en effet, et en quels traits ineffaçables! La postérité, qui les connaît, n'en oubliera pas l'inconvenance. Tacite se tut quand les souffrances de la liberté lui commandaient de parler; il parla quand le sentiment de la gratitude lui prescrivait de se taire ; il insulta mort celui qu'il adulait vivant, car ce n'était pas Domitien, si Tacite ne le dénigre pas, qui eût comblé de faveurs quelqu'un qui n'eût pas flatté son pouvoir et amnistié ses cruautés. Tacite fut donc, à quelques égards, le complice du gouvernement qu'il flétrit, et la postérité lui reprochera soit sa complicité, soit sa flétrissure. Tacite ne saurait se laver de la bienveillance de Domitien, même en l'outrageant; il a beau dire, il reste convaincu de l'avoir calomnié ou de l'avoir servi. Tranchons le mot, Tacite a eu peur du prince et de ses assassins : cette double faiblesse explique ses complaisances comme ses dénigrements; c'est que son esprit fut plus grand que son caractère. »

M. Ranke, après avoir cité[2] M. Dubois-Guchan, continue[3] : « Un autre Français, d'une érudition reconnue, Dãunou, a, dans l'article *Tacite* de la *Biographie universelle,* exprimé une opinion complètement opposée; il pense que *nostrae manus* désigne les mains des sénateurs : on ne saurait conclure de ces paroles à une participation directe de Tacite. J'hésite, poursuit Ranke. Que des hommes qui étaient sénateurs et préteurs aient pris part à ces arrestations, c'est ce qui est positivement affirmé dans une lettre de Pline[4]. Tacite était au nombre de ceux qui avaient revêtu la préture. Il serait toujours possible qu'il eût été obligé, d'une façon ou de l'autre, de prendre part à cet acte de violence. Sa manière de s'expliquer indique qu'il préfère ici une allusion obscure à une explication catégorique. »

Mais on peut trouver les paroles de Tacite suffisamment nettes. Peut-être même prend-il sa part d'une faute qu'il n'avait pas commise. En effet, on voit dans l'index des noms propres, par

---

1. *Ibid.*, p. 336, sq.
2. *Weltg.*, III, 2, p. 282.
3. *Ibid.*, p. 283.
4. IX, 13, 2 : *Inter multa scelera multorum nullum atrocius videbatur, quam quod in senatu senator senatori, praetorius consulari, reo judex manus intulisset.*

Mommsen, dans l'édition de Pline le Jeune par Keil[1], que le supplice de Helvidius le Jeune, d'Arulénus Rusticus et d'Hérennius Sénécion eut lieu en 93[2], l'année même de la mort d'Agricola, laquelle arriva le 21 août. Or, nous savons qu'au moment où mourut son beau-père, Tacite n'était pas à Rome, et que son absence dura longtemps. On a supposé, d'une façon assez vraisemblable, qu'il gouvernait alors, en qualité de *legatus pro praetore,* une province impériale[3]. Dans ce cas, il ne pouvait revenir à Rome avant la fin de l'année.

Une phrase du commencement de la *Vie d'Agricola* vient confirmer cette explication. Tacite dit au commencement du chapitre 2 : *Legimus cum Aruleno Rustico Paetus Thrasea, Herennio Senecioni Priscus Helvidius laudati essent capitale fuisse.* Cette phrase est en contradiction formelle avec celle du chapitre 45, citée plus haut, où Tacite s'accuse d'avoir pris part à ces condamnations. Si cela était, au lieu de *legimus,* il faudrait *vidimus.* Aussi, lorsqu'on prend à la lettre la phrase du chapitre 45, est-on amené à conclure que la leçon *legimus,* donnée par les manuscrits[4], ne peut être conservée. « Ce verbe, selon nous, dit M. Gantrelle[5], est complètement injustifiable; voici pourquoi : En citant des faits qui s'étaient passés moins de quatre ans auparavant, en partie au sein du sénat, en partie en plein forum; dont presque tous les témoins vivaient encore, auxquels lui-même, comme sénateur, avait pris une part douloureuse, Tacite n'a pu les présenter comme parvenus à sa connaissance par la *lecture,* et se servir de « nous lisons » ou « nous avons lu » (car les commentateurs ne s'accordent pas même sur le temps du verbe). Il y a plus : au chapitre 45, il dit : « c'est nous sénateurs que Sénécion « a couverts de son sang innocent », et l'on supporterait ici : *Nous*

---

1. Aux noms *Helvidius* [*Priscus*] et *Herennius Senecio,* p. 412; *Arulenus Rusticus,* p. 415.

2. Et non 94, comme dit M. Gantrelle (2e édit. classique de l'*Agricola,* p. 71), 94 et 95, suivant M. Jaeger (*Quae Tacito fides in Agricola habenda sit,* p. 41).

3. Tacite nous apprend (*Ann.,* XI, 11), qu'il était préteur en 88, l'année où Domitien fit célébrer les jeux séculaires. A la mort d'Agricola (ch. 45), Tacite était absent de Rome. Il est probable que l'année qui suivit sa préture, ou en 89, il était parti pour gouverner une province prétorienne. On a prétendu que Tacite, d'après ses propres paroles, était absent de Rome depuis quatre ans à la mort de son beau-père. Tacite dit plutôt qu'au moment où il écrit la *Vie d'Agricola,* il y a quatre ans que son beau-père est mort : *Nobis tam longae absentiae condicione ante quadriennium amissus est.*

4. Le manuscrit qui contenait la *Vie d'Agricola* s'est perdu au xve siècle. Nous possédons trois copies de ce manuscrit : deux sont à la bibliothèque du Vatican, et sont désignées d'ordinaire par Δ et Γ; la troisième copie, le *Puteolanus,* ne contient aucune bonne leçon qui ne se trouve aussi dans l'un ou dans l'autre des deux manuscrits du Vatican.

5. *Contributions à la critique et à l'explication de Tacite,* p. 29, sq.

lisons que Sénécion a été condamné à mourir? L'expression serait tout simplement ridicule. » — Notre explication montre que *legimus* est non seulement raisonnable, mais encore nécessaire. *Legimus* est un parfait; il apprend, mais d'une façon brève et voilée, que Tacite n'était pas à Rome au moment de la condamnation d'Arulénus Rusticus et d'Hérennius Sénécion, et qu'il n'apprit la véritable cause de cette condamnation que par ce que ses amis de Rome lui en écrivirent.

« Tacite, remarque M. Gantrelle[1], dit au chapitre 45 : *NOS Maurici Rusticique visus, NOS innocenti sanguine Senecio perfudit;* s'il n'avait pas été présent à la condamnation, s'il n'y avait pas pris part, il n'aurait pas dit *NOS;* il aurait employé une autre tournure pour ne pas assumer cette lourde responsabilité dans un écrit qui tend à expliquer et à justifier toute sa conduite politique. » Mais, justement, Tacite ne prend si volontiers sa part de ces condamnations odieuses, que parce qu'il n'y avait pas personnellement participé. Le premier représentant des études latines en France, M. Boissier, avait deviné tout cela avec ce tact précieux qui supplée à tout et auquel rien ne supplée. En effet, il dit : « Ce n'est pas non plus sans motif que, dans un autre passage, Tacite rappelle que tout le monde a été complice des cruautés de Domitien : *mox nostrae duxere Helvidium in carcerem manus,* etc. En s'accusant lui-même, il se donne le droit de rappeler à plusieurs de ceux qui crient le plus fort contre le régime passé, qu'ils l'avaient patiemment supporté tant qu'il exista[2]. » Ce droit, Tacite l'avait d'autant plus qu'il prenait sa part de condamnations dont il était innocent.

Dès lors, on ne saurait accepter les corrections proposées par M. Gantrelle. Il écrit : *At nunc narraturo mihi vitam defuncti hominis, venia opus fuit, quam non petissem incusaturus. Tam saeva et infesta virtutibus tempora exegimus. Cum Aruleno Rustico Paetus Thrasea, Herennio Senecioni Priscus Helvidius laudati essent, capitale fuit.* Le texte des manuscrits est : *At nunc... incusaturus tam saeva et infesta virtutibus tempora. Legimus cum Aruleno... capitale fuisse.* Ce texte nous semble le vrai.

Nous ne voulons pas discuter les corrections de M. Gantrelle, ce qui nous entraînerait trop loin. Nous ne dirons qu'une chose : il nous semble qu'*incusare* ne peut s'employer seul pour signifier *accuser;* il faudrait plutôt *accusandi partes sumere* ou *suscipere, accusatoris munere fungi.*

---

1. *Op. cit.*, p. 29, note 2.
2. *L'Opposition sous les Césars*, 2e éd., in-12, p. 300, note 1.

Le texte des manuscrits doit donc être conservé, et ce texte prouve que Tacite ne mérite pas les reproches de servilité et d'ingratitude à l'égard de Domitien, qu'on lui a parfois adressés. Du reste, l'explication que M. Gantrelle a donnée de la nature et du but véritable de l'*Agricola* de Tacite subsiste tout entière, quand même on n'accepte pas les corrections proposées par lui. Le texte traditionnel s'accorde même mieux avec son interprétation que celui qu'il lui substitue.

Agréez, Monsieur et cher Maître, etc.

C. THIAUCOURT.

PIRITHOUS OU SISYPHE?

(A propos de l'article de M. Louis Havet sur le supplice de Phlégyas dans l'*Énéide*.)

Dans le dernier numéro de la *Revue de Philologie*[1], M. Louis Havet a démontré, d'une façon, à mon avis, irréfutable, la transposition ancienne de cinq vers du livre VI de l'*Énéide*. Un point cependant de son analyse me paraît sujet à critique. D'après M. Havet, Virgile a eu tort d'introduire le personnage de Sisyphe dans un épisode consacré aux Lapithes Ixion, Pirithoüs, Phlégyas, et à leur ami Thésée. « Ce personnage est de trop ; il ne devrait pas être mentionné, à côté de Phlégyas, en même temps que le fils et le petit-fils de ce dernier ; complètement étranger à cette famille, puisqu'il n'est pas même, comme Thésée, ami d'un de ses membres, il figure ici sans prétexte aucun » (p. 170). Ce hors-d'œuvre est même un des arguments principaux sur lesquels s'appuie M. Havet pour conclure que Virgile a eu sous les yeux une peinture mythologique, assez incohérente, dont il s'est inspiré dans sa description du Tartare.

La condamnation et la conclusion me paraîtraient également justifiées, s'il était vraiment certain qu'il fût question de Sisyphe dans le passage de Virgile ; mais est-ce bien sûr? Relisons le texte en adoptant la transposition, désormais certaine, proposée par M. Havet :

601 Quid memorem Lapithas, Ixiona Pirithoumque?
616 Saxum ingens volvunt alii, radiisque rotarum
617 Districti pendent; sedet aeternumque sedebit
618 Infelix Theseus, Phlegyasque miserrimus omnes
619 Admonet...

---

1. T. XII, p. 145 et suiv.

On voit tout d'abord que le nom de Sisyphe n'est pas prononcé; ce qui a fait croire que le poète pensait à lui, ce sont les mots *Saxum ingens volvunt alii,* où l'on a reconnu le supplice de Sisyphe dans l'Odyssée. Mais oublions un instant nos souvenirs d'Homère et nous verrons que, grammaticalement et logiquement, les mots en question se rapportent, ne peuvent se rapporter qu'à Pirithoüs : ainsi l'exige absolument l'équilibre des idées, la construction de la phrase. Virgile vient de mentionner deux personnages, Ixion et Pirithoüs; le second hémistiche du vers 616 — *radiisque rotarum Districti pendent* — nous fait connaître le supplice de l'un d'eux, Ixion; n'est-il pas naturel, nécessaire même que le premier hémistiche contienne le supplice de l'autre, Pirithoüs[1]? S'il en était autrement, le lecteur resterait dans l'ignorance la plus complète au sujet du supplice infligé à Pirithoüs, dont le nom aurait été prononcé par conséquent sans motif. C'est là une faute de goût et de composition qu'on ne peut pas attribuer gratuitement à Virgile. Elle serait plus grave encore que celle que lui reproche M. Havet. Elle constituerait une exception unique dans tout le morceau : le poète n'y mentionne *jamais* un criminel sans nous faire connaître immédiatement sa destinée, son attitude plastique dans le Tartare; il ne fait pas une énumération, mais un tableau.

Je prévois deux objections à mon explication : l'une, que le supplice du rocher est bien celui de Sisyphe, consacré par la tradition homérique; l'autre, que le supplice traditionnel de Pirithoüs paraît avoir été tout différent: témoin les vers d'Horace (*Od.*, III, IV, 79) :

Amatorem trecentæ
Pirithoum cohibent catenæ.

Mais M. Havet a répondu d'avance à ces deux objections; il a fait voir que Virgile a transporté, sans aucun scrupule, sur le compte de Phlégyas le supplice que presque tous les poètes grecs, depuis l'auteur du *Retour des Atrides,* attribuaient à Tantale. Pourquoi n'aurait-il pas procédé de même à l'égard de Pirithoüs et de Sisyphe? On ne voit pas ce qui aurait pu le gêner. Les connaissances mythologiques de ses lecteurs ne l'arrêtaient pas plus dans un cas que dans l'autre, et comme le remarque M. Havet, « Virgile tient à n'être pas banal dans le choix même de la matière. » Il aura cru de très bonne foi faire preuve d'originalité en mettant Pirithoüs où les Grecs avaient mis Sisyphe, Phlégyas où

1. Personne ne contestera, je pense, que M. Havet ait raison de traduire (p. 147) les mots *Volvunt alii pendentque* par *hic volvit, ille pendet.*

ils avaient mis Tantale. Au fond, toute l'invention matérielle de Virgile dans l'*Énéide* ne se réduit-elle pas à raconter sous d'autres noms, dans un autre milieu, les aventures créées par la puissante fantaisie des vieux aèdes grecs? Dans cet épisode du VIe livre, il fait en petit ce que dans tout le poème il fait en grand : il démarque Homère.

J'estime qu'en combinant mon interprétation avec l'heureuse trouvaille de M. Louis Havet, l'épisode des Lapithes devient parfaitement clair, complet et satisfaisant pour l'esprit, sans qu'il soit nécessaire d'y faire intervenir l'hypothèse ingénieuse, mais trop subtile, de l'imitation d'un tableau ou d'un bas-relief. Nous n'avons plus affaire qu'aux trois grands Lapithes : Phlégyas, Ixion, Pirithoüs, et au compagnon inséparable de celui-ci, Thésée. A chacun d'eux son supplice bien déterminé, librement emprunté à la mythologie grecque : à Phlégyas, le festin de Tantale; à Pirithoüs, le rocher de Sisyphe; Ixion seul conserve sa roue traditionnelle, immortalisée par Pindare. Pourquoi ? Il est facile de le voir : c'est parce que Virgile s'était en quelque sorte engagé sur ce point en mentionnant deux fois dans les *Géorgiques* cette roue fameuse :

> Atque Ixionii vento rota constitit orbis (IV, 484).
>
> ... tortosque Ixionis angues
> Immanemque rotam (III, 38-9)[1].

On voit par là combien il faut prendre garde de soupçonner à la légère des contradictions chez le plus réfléchi des poètes. C'est ainsi que malgré Hygin, Aulu Gelle et M. Havet, je ne vois pas en quoi Virgile s'est contredit en faisant figurer Thésée parmi les suppliciés du Tartare après avoir mentionné ailleurs (*Én.*, VI, 122 et 393) son retour des enfers. Dans le premier cas, il s'agit d'une équipée que Thésée accomplit de son vivant; dans le second cas, il s'agit de sa destinée après la mort : ces deux faits n'ont rien de commun, ni rien d'incompatible. Accusera-t-on un historien d'inconséquence pour dire que Napoléon est mort captif à Sainte-Hélène après avoir raconté son évasion de l'île d'Elbe ?

THÉODORE REINACH.

---

1. La fin du vers, *et non exsuperabile saxum*, est une allusion au supplice de Sisyphe, mais pas plus que dans l'*Énéide* le nom n'est prononcé; le poète réserve sa liberté, et le rocher reste disponible.

LE PÉAN DE MENCHIEH

Le texte de la stèle et du péan de Menchieh a été publié dans le premier cahier de la *Revue archéologique* de 1889.

Nous le reproduisons avec la division en couplets, phrases et membres rythmiques que nous croyons y devoir distinguer. Les couplets ou strophes sont marqués par des chiffres romains; les phrases ou périodes rythmiques par des lettres, et la reproduction de la même lettre indique les périodes similaires. Les chiffres arabes insérés dans le texte indiquent les lignes de la stèle.

I. *a.* [8] Παιᾶνα κλυτόμητιν ἀείσατε,
κοῦροι, Λητοΐδην ἕκατον,
[9] ἴε ὦ ἴε Παιάν,
b. ὃς μέγα χάρμα βροτοῖσιν ἐγείνατο,
μι χθεὶς [10] ἐν φιλότητι Κορωνίδι
τᾷ Φλεγυαίᾳ,
c. ἰὴ Παιάν,
Ἀσκληπιὸν [11] δαίμονα κλεινότατον,
ἴε Παιάν.

II. *d.* Τοῦδε καὶ ἐξεγένοντο [12] Μαχάων
καὶ Ποδαλείριος
ἠδ' Ἰασὼ Ἀκεσώ τε πολύλλιτος,
[13] ὦ ἴε Παιάν.
e. Αἴγλη τ'[1] εὐῶπις Πανάκειά τε,
Ἠπιόνης παῖδες, [14] σὺν ἀγακλυτῷ
εὐαυγεῖ Ὑγιείᾳ.
c'. Ἰὴ Παιάν,
Ἀσκληπιὲ [15] δαῖμον κλεινότατε,
ἴε Παιάν.

III. *a'.* Χαῖρέ μοι, ἵλαος δ'ἐπινείσεο
ἁμετέραν [16] πόλιν εὐρύχορον,
ἴε ὦ ἴε Παιάν·
e'. δὸς δ' ἡμᾶς χαίροντας ὁρᾶν [17] φάος
Ἀελίου δοκίμους σὺν ἀγακλυτῷ
εὐαυγεῖ Ὑγιείᾳ.

1. La pierre porte τε, bien que généralement le lapicide ait supprimé la voyelle élidée. Ces inégalités d'orthographe sont fréquentes dans les textes épigraphiques, comme dans les textes manuscrits.

c″. [18] Ἰὴ Παιάν,
Ἀσκληπιὲ δαῖμον σεμνότατε,
ἴε Παιάν.

IV. *f*. [19] Νείλου δὲ ῥοὰς δῴης,
μάκαρ, ἀϊδίους
καὶ τᾷδε πόλει [20] θάλος ἀμβρόσιον
πάσῃ τ'[1] ἀγανὸν κλέος Αἰγύπτῳ.

g. [21] Χαῖρέ μοι, ὦ Παιὰν, ἐπ' ἐμαῖς
εὔφροσι ταῖσδ' ἀοιδαῖς,
[22] χαῖρ' ὦ Πύθι' Ἄπολλον.

Ce péan semble pouvoir se décomposer en quatre couplets séparés par une sorte de refrain reproduit trois fois avec une légère variante qui est amenée par le sens; les trois premiers couplets se décomposent chacun en trois périodes rythmiques dont la première se termine par l'exclamation ὦ ἴε Παιάν.

Une partie de ces divisions semblent indiquées dans le texte même. En effet, sur la pierre se voient des signes de ponctuation qui ne semblent pas avoir de rapport avec le sens, mais plutôt avec le rythme musical du morceau. Par deux fois on remarque un point devant cette sorte de refrain ἰὴ Παιάν etc...; la troisième fois ce point a pu être omis parce que le mot qui précède, à la ligne supérieure, atteignait le bord de la pierre et a été privé même de son ἰῶτα souscrit. Un autre signe (τ) suit le ἴε Παιάν qui termine ce refrain, à la première et à la troisième fois; à la seconde fois il est reporté deux mots plus loin, après χαῖρέ μοι. Enfin ce même signe se trouve une fois après ἴε ὦ ἴε Παιάν; et deux fois devant σὺν ἀγακλυτῷ εὐαυγεῖ Ὑγιείᾳ.

Dans le premier couplet le poète invoque Apollon; les deux couplets suivants s'adressent à Asclépios. Dans le quatrième couplet enfin les deux dieux qui portent le nom de Péan, le père et le fils, sont salués à la fois.

Les trois premiers couplets offrent chacun deux périodes dactyliques, suivies du refrain, dont le mètre anapestique est congénère aux dactyles. La composition métrique de ces trois couplets est semblable, sans être identique : outre le refrain commun à tous les trois, la première période du couplet I est similaire à la première période du couplet III, et les couplets II et III sont unis par la similitude de leur deuxième période.

Entrons maintenant dans quelques détails. La période *a* se termine par un *colon* anapestique, lequel se trouve précédé d'une tétrapodie dactylique catalectique :

κοῦροι Λητοΐδην ἕκατον,
ἴε ὦ ἴε Παιάν.

Quoique la dernière syllabe du premier de ces deux *cola* soit brève, ils se tiennent cependant par la continuité du rythme, et ne se trouvent séparés que par un silence de la valeur d'une brève, les deux brèves initiales du colon final complétant le dernier dactyle du colon précédent. On trouve le même arrangement métrique dans l'Exodos des *Euménides* d'Eschyle. Un refrain anapestique s'y trouve également précédé d'une tétrapodie dactylique catalectique, dont la dernière syllabe est indifférente.

Λαμπάδι τερπόμεναι καθ᾽ ὁδόν.
᾽Ολολύξατε νῦν ἐπὶ μολπαῖς.

Que l'auteur de notre Péan ait en effet mesuré comme nous le supposons, cela résulte de l'examen de la période *d*. L'avant-dernier membre rythmique y est formé par une tétrapodie dactylique complète :

ἠδ᾽ ᾽Ιασὼ, ᾽Ακεσώ τε πολύλλιτος

Aussi est-il suivi d'un colon dactylique, non anapestique :

ὦ ἵε Παιάν.

Dans l'intérieur des périodes le poète a plusieurs fois admis l'hiatus à la fin d'un membre rythmique, licence qui confirme notre division.

Le refrain présente une petite difficulté à la fin du premier couplet. Mais, comme il est évident qu'il a dans cette première rédaction la même mesure anapestique que dans la rédaction légèrement variée des deux couplets suivants, il faut admettre que les deux dernières voyelles du mot ᾽Ασκλήπιον sont réunies par synérèse.

Arrivons maintenant au couplet IV. A la différence des couplets précédents, il commence par des anapestes, pour passer ensuite au mètre congénère des dactyles. Généralement, les périodes sont composées de tétrapodies et de dipodies, soit dactyliques, soit anapestiques; ici, le premier colon ne compte que trois anapestes. Il faut probablement compléter la mesure d'un dimètre anapestique en allongeant la dernière syllabe de ῥοὰς et la première de δῴης de manière à donner à ces deux longues la valeur de deux spondées, ou, comme dit Aristide Quintilien, d'un grand spondée, σπονδεῖος μείζων.

Après les anapestes du couplet IV, on a deux vers dactyliques, une tétrapodie catalectique et une tétrapodie brachycatalecte, qui entourent un colon que les métriciens modernes qualifient de logaédique et qu'il faut appeler, d'après la théorie antique, un

dimètre choriambico-ïambique avec catalexe : εὔφροσι ταῖσδ' ἀοιδαῖς. Les poètes aiment à marquer la fin d'un morceau en mettant un membre rythmique hétérogène soit à la dernière, soit à l'avant-dernière place.

Terminons par une comparaison avec une autre pièce de même nature. Le péan de l'Asclépieion d'Athènes est malheureusement assez mutilé. Toutefois, dans l'état présent, il offre pour la métrique de frappantes analogies avec celui de Menchieh.

Il semble débuter de même par des dactyles :

Δήλιον εὐφαρέτραν.... (*l.* 3.)
ἱκτῆρα κλάδον ἐν παλά[μαισ.... (*l.* 5.)

Mais il renferme aussi des vers commençant par des anapestes, comme :

ἐπιτάρροθον δ[ν] ποτ' [ἐγεί]νατο νούσων (*l.* 9.)

Comme le péan de Menchieh, il renferme de nombreuses tétrapodies suivies de césures :

Τοῦδ' ἐγένοντο κόροι Ποδαλείριος, etc.... (*l.* 14.)
Ἀσκληπιέ, σὴν δὲ δίδου σοφίαν, etc.... (*l.* 19.)

La phrase rythmique s'y montre aussi sous la forme du tétramètre divisé par deux césures en une tétrapodie et une tripodie catalectique suivie de l'exclamation sacrée :

Σῴζοις δ' Ἀτθίδα Κεκροπίαν πόλιν, αἰὲν ἐπερχόμενος, ἴε Παιάν. (*l.* 21.)

Dans ce vers comme dans les vers similaires de l'autre péan, la finale est traitée comme syllabe indifférente devant l'exclamation qui semble devoir être rétablie par analogie à la fin des lignes 13 et 18 avec allongement semblable des dernières syllabes de σεμνότα[τον] et κλεινότατε.

L'étude de la métrique des deux péans comme celle de leur texte conduit à la même conclusion : le poète de Ptolémaïs connaissait ou le péan d'Athènes ou un prototype antérieur, et s'en inspirait.

Le péan de Menchieh ne serait donc pas seulement une pièce curieuse en elle-même, mais le spécimen d'un genre. On peut croire que le péan athénien se composait de couplets qui, sans obéir à un rigoureux parallélisme antistrophique, se ressemblaient par le refrain et par un certain nombre de périodes rythmiques similaires.

J. BAILLET.

PLACE DE *QUE* A COTÉ DES ADJECTIFS PRÉCÉDÉS DE *TAM*

On lit dans l'*Antibarbarus* de M. Schmalz (au mot QUE, t. II, p. 410) qu'en règle générale on disait « tot *tam variisque* virtutibus », et non « tot *tamque* variis... » L'auteur cite, comme exemples : CIC., *De or.*, 3, 4, 13 : « propter tot tantos *tam præcipitesque* casus », et *ibid.*, 31, 124 : « tanto *tam immensoque* campo. »

La question demanderait à être étudiée de plus près ; voici quel est l'usage de CICÉRON dans ses *discours*[1].

a) *Tot tam variæque virtutes* ou *virtutes tot tamque variæ.*

L'une et l'autre forme d'expression se rencontre *une* fois : *P. Flacc.*, 2, 5 : « tot *tam gravesque* provinciæ » ; *P. Sest.*, 20, 46 : « causas tot *tamque varias.* » La seule conclusion qu'on puisse tirer de là, c'est que l'un et l'autre était correct.

b) *Tantus tam immensusque* ou *tantus tamque immensus.*

La première forme d'expression ne se rencontre *pas du tout* dans les discours ; l'autre se rencontre dans les passages suivants :

P. S. Rosc., 4, 9 : rebus tantis *tamque* atrocibus.
— 48, 139 : tantos *tamque* profusos sumptus.
Phil., 5, 13, 37 : tanti facti *tamque* præclari.
— 6, 1, 2 : judicio tanto *tamque* præclaro.
— 7, 9, 27 : tantum tuum apparatum *tamque* præclarum.
— 13, 21, 48 : tantam flammam *tamque* præclaram.

Il y aurait lieu maintenant, pour le cas *a*) comme pour le cas *b*), d'étudier l'usage de Cicéron dans ses autres ouvrages et d'examiner si la place de *que* ne dépendait pas, dans une grande mesure, de la place du *substantif* qui accompagne les deux adjectifs reliés par *que.*

J'ajoute que, lorsqu'il s'agit de relier par *que* deux adjectifs précédés chacun de *tam*, la seule forme d'expression qu'on trouve dans les discours de Cicéron est « tam insignis *tamque atrox* » (et non : « tam insignis *tam atroxque* »). Voy. *P. Quinct.*, 9, 32; *P. Cæc.*, 13, 37; *Cat.*, 1, 3, 7 et 5, 11; *P. dom.*, 18, 48; *De har. resp.*, 27, 59; *P. Cœl.*, 22, 53; *De prov. cons.*, 7, 15; *P. Planc.*, 42, 102; *P. Mil.*, 27, 72; *P. Dej.*, 13, 37; *Phil.*, 12, 10, 25. O. R.

1. Voyez MERGUET, t. IV, p. 53-56.

NOTE SUR UN PASSAGE DU « DE FINIBUS »

Au premier livre du *De finibus* (chapitre VI), Cicéron critique la physique d'Épicure et reproche à ce philosophe d'avoir « gâté » le système atomistique par son hypothèse de la « déviation » des atomes [1]. Épicure, dit-il, admet que les atomes peuvent dévier de la verticale « d'une quantité extrêmement faible, *telle qu'il ne saurait y en avoir une plus petite,* » « declinare dixit atomum perpaulum, *quo nihil posset fieri minus* » (§ 19). A quoi Cicéron répond d'abord que cette hypothèse de la « déviation » des atomes, outre qu'elle est ridicule en elle-même, n'explique rien (*quæ cum res...* jusqu'à... *efficere non poterit,* §§ 19-20)[2]; puis il ajoute avec raison que, si Épicure avait été un vrai « physicien, » c'est-à-dire s'il avait eu le moins du monde une culture scientifique, il n'aurait pas conçu cette idée absurde d'une quantité qui serait « la plus petite quantité possible » (« Ne illud quidem physici, credere aliquid esse *minimum* », § 21). Il est bien évident que *minimum*, dans cette phrase, renvoie à *perpaulum, quo nihil posset fieri minus,* qui se trouve plus haut. Cicéron dit que, *d'une manière générale,* il ne peut pas y avoir une quantité qui soit « la plus petite quantité possible; » dans le cas spécial dont il s'agit, la quantité qu'Épicure se représente comme étant « la plus petite quantité possible » est l'angle de déviation des atomes [3].

---

1. Il est aisé de se rendre compte que, dans tout le développement qui va depuis *illæ Epicuri propriæ ruinæ* (§ 18) jusqu'à *ita, quæ mutat, ea corrumpit* (§ 21), Cicéron critique uniquement les *modifications* qu'Épicure a apportées à la théorie atomistique. La question même de l'existence ou de la non-existence des atomes est tout à fait laissée en dehors de la discussion; c'est seulement au § 21 que Cicéron ajoute, en manière de parenthèse, cette remarque, que, d'une façon générale, il n'admet pas non plus l'existence des atomes : « Ita, quæ mutat, ea corrumpit, quæ sequitur sunt tota Democriti. *Atomi*, inane, imagines..., infinitio ipsa... tota ab illo est; tum innumerabiles mundi, etc. *Quæ* (entendez : *tout ce que je viens d'énumérer*) *etsi mihi nullo modo probantur,* etc. »

2. Au § 20 on lit : « Nam, si omnes atomi declinabunt, nullæ umquam cohærescent, sive aliæ declinabunt, aliæ suo nutu recte ferentur, primum erit hoc *quasi provincias atomis dare*, quæ recte, quæ oblique ferantur; deinde, etc. » Il sera peut-être intéressant de signaler ici un rapprochement que je ne trouve ni dans Madvig ni dans Holstein : *De fato,* 20, 46, Cicéron écrit : « Num *sortiuntur* (atomi) inter se, quæ declinet, quæ non ? » Il me semble que ces deux passages s'éclairent mutuellement; dans l'un et l'autre, Cicéron a dû penser aux *provinces* consulaires ou prétoriennes.

3. Cf. *De fato,* 10, 22 : « cum declinat atomus intervallo *minimo* (id appellat ἐλάχιστον) »; *ibid.* 20, 46 : « cur *minimo* declinent intervallo, majore non ? aut cur declinent uno *minimo*, non declinent duobus aut tribus ? » — LUCR., 2, 243-244 : « quare etiam atque etiam paulum inclinare necesse est | corpora, nec plus quam *minimum,* etc. »

Si j'ai cru devoir donner des explications sur une chose aussi simple, c'est que le commentaire que Madvig et Holstein (éd. de la coll. Teubner) donnent des mots *credere aliquid esse minimum* me paraît obscur et fait pour induire le lecteur en erreur. L'un et l'autre, à propos de cette phrase, parle de la divisibilité de la matière à l'infini[1]; or il est évident que la divisibilité de la matière n'a avec le cas dont il s'agit ici qu'un rapport indirect[2]. L'explication que les deux savants éditeurs ajoutent au texte me semble donc plus propre à l'obscurcir qu'à l'éclairer. O. R.

COMPARAISON D'UN TEXTE DU *DE FINIBUS* AVEC UN TEXTE CORRESPONDANT DU *DE FATO*

Il y a entre le texte du *De finibus* I, § 20 (*erit hoc quasi provincias atomis dare*) et le texte du *De fato*, § 46 (*num sortiuntur inter se, quæ declinet, quæ non?*), que rapproche fort utilement M. Riemann (voy. p. 86, note 3), une nuance intéressante à observer. Dans le premier, Cicéron dit que, pour que l'hypothèse de la déviation puisse expliquer la rencontre des atomes, il est nécessaire de donner à ceux-ci des charges ou missions déterminées, à savoir de prescrire aux uns de tomber verticalement, aux autres de tomber obliquement, car rien dans la nature des atomes ne les déterminerait à se comporter d'eux-mêmes de manière si différente. La portée de l'objection est évidente. L'objet du système d'Épicure, c'est de se passer, dans l'explication des choses, du principe intelligent introduit jadis par Anaxagore, et devenu, avec Platon, Aristote et les Stoïciens, l'âme même de la philosophie.

---

1. Madvig : « Nam materiæ partes *infinite secari et dividi posse, cum esset nihil omnino in rerum natura minimum, quod dividi nequiret* (Acad. I § 27), ceteri philosophi docebant, cum viderent nullo jure in eadem materiæ notione insisti aliquo loco, ultra quem procedi dividendo non posset. Epicuri doctrinam (τὴν εἰς ἄπειρον τομὴν ἐπὶ τοὔλαττον ἀναιρετέον, Epic. in epist. ad Herodot. apud Diog. Laert. X, 56) Lucretius explicat I, 528 sq. » — Holstein : « *Minimum*, τὸ ἐλάχιστον. Die anderen Philosophen lehrten dass alles was Körper sei, und wäre es noch so klein, theilbar sei. »

2. Il est vrai que la divisibilité de la matière à l'infini n'est qu'un cas particulier de l'axiome énoncé par Cicéron, à savoir que la conception d'une quantité qui serait « la plus petite quantité possible » est quelque chose d'absurde ; mais il n'en est pas moins vrai que, dans notre texte, il ne s'agit nullement de molécules matérielles, et que *minimum* ne se rapporte pas au même cas que dans le passage des *Académiques*. Un lecteur peu attentif pourrait croire, d'après la note de Madvig, que la phrase de Cicéron, « ne illud quidem physici, credere aliquid esse minimum, » est une critique de l'hypothèse atomistique elle-même : or j'ai montré plus haut que ce n'était pas du tout le cas.

Or, assigner à des éléments tout semblables entre eux des missions différentes, de qui sera-ce le fait, sinon d'une cause intelligente ? Voici la finalité qui rentre subrepticement dans ce système, fait pour l'éliminer. Dans le *De fato,* écrit un an plus tard, Cicéron renouvelle l'objection. Mais cette fois il se place au point de vue d'Épicure lui-même. Comment, dit-il, ce philosophe pourra-t-il expliquer la rencontre des atomes ? Dira-t-il qu'ils tirent au sort, à qui déviera ou ne déviera pas de la verticale ? Et en effet, dans le système, c'est le hasard qui doit expliquer l'usage que font les atomes de leur faculté de déviation, comme il explique seul l'existence de cette faculté elle-même. Mais, estime Cicéron, appeler à chaque pas le hasard à son aide, n'est-ce pas avouer l'insuffisance de ses principes ? N'est-ce pas même détruire son système de ses propres mains, quand ce qu'on demande au hasard, c'est d'expliquer un état de choses ordonné et harmonieux ?

Les deux textes se laissent d'ailleurs aisément combiner. L'idée qui s'en dégage est alors la suivante : Épicure tenterait vainement d'expliquer par le hasard, seul principe d'explication dont il dispose, une différence dans la déviation des atomes qui requiert l'action d'une cause intelligente. É. Boutroux.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

T. Livi *ab urbe condita libri. Apparatu critico adjecto edidit* Aug. Luchs. *Vol. III, libros XXI-XXV continens,* Berlin, Weidmann, 1888 (vii et 293 p. in-8).

Tous ceux qui s'occupent de littérature latine connaissent la belle édition des livres XXVI-XXX de T.-Live que M. Luchs a donnée en 1879; cet ouvrage, qui a complètement renouvelé le texte de ces cinq livres, est certainement le travail le plus considérable qui ait été publié sur T.-Live depuis bien longtemps. L'édition des livres XXI-XXV que M. Luchs vient de donner maintenant est loin d'avoir la même importance; elle sera cependant la bienvenue: c'est la première fois que ces cinq livres sont publiés dans une édition critique digne de ce nom. Jusqu'à ce jour en effet on n'avait, en fait d'appareil critique, que les collations d'Alschefski pour les livres XXI-XXIII [1], et, pour les livres XXIV-XXV, la collation du *Codex Puteani* [2] par Gustave Becker, publiée dans l'édition de Weissenborn (chez

1. Ces collations sont publiées dans les notes de son édition (Berlin, Dümmler, 1846).

2. On sait que, pour les livres XXI-XXV, le *Codex Puteani* (*Paris.* 5730) est l'unique source du texte, si ce n'est qu'il a perdu quelques feuillets au commencement (là où il fait défaut, le texte s'établit au moyen du *Paris.* 5731 et du *Mediceus* LXIII, 20).

Weidmann); or j'ai pu m'assurer par moi-même que les collations d'Alschefski tout au moins sont très défectueuses. L'intérêt principal[1] de l'édition de M. Luchs réside donc dans les collations nouvelles qu'il a faites et dont il publie les résultats; c'est maintenant seulement que le texte de ces cinq livres pourra s'établir sur une base vraiment scientifique.

Les collations de M. Luchs méritent toute confiance. Il y a environ un an, j'ai collationné moi-même le *Paris.* 5731 (C) pour les quelques chapitres où il entre en ligne de compte[2]. Les différences entre ma collation et celle de M. Luchs se réduisent à fort peu de chose. Si je laisse de côté un certain nombre de variantes insignifiantes, que M. Luchs a dû noter comme moi, mais qu'il n'a sans doute pas cru devoir mentionner, et si je réserve, pour y revenir plus tard, quelques passages où j'aurais besoin d'examiner de nouveau le ms. pour voir si c'est moi qui me suis trompé ou M. Luchs, il ne me reste à signaler pour le moment dans sa collation que les omissions ou inexactitudes suivantes, qui n'ont d'ailleurs aucune importance :

P. 8, l. 10-11 de l'éd. de M. Luchs: C porte de 1re m. *redicunt.*

P. 8, l. 16 : C donne *cartiginenē.*

P. 12, l. 15: C porte *ergo.*

P. 17, l. 22: C porte *itaque.*

P. 20, l. 3: C porte : *XIIII* suivi de quelque chose de gratté (le Δ qui surmonte la ligne ne m'a pas l'air d'être de 1re m.).

P. 20, l. 4 : C porte, de 1re m., *orae,* de 2e m., *oraā.*

P. 20, l. 25 : C porte *conciliarentur* corrigé en *conciliarent.*

P. 21, l. 11, il y a quelque chose de gratté dans C après *ne;* de même, p. 33, l. 24, après *manu;* peut-être aussi, p. 32, l. 22, après *eo.*

P. 24, l. 4 : C porte *leuari quē* corrigé en *leuari que.*

P. 26, l. 7-8 : je crois que C portait de 1re m. *minorā.*

P. 29, l. 19 : à moins d'erreur de ma part, C porte de 1re m. *au* (et non *ap*).

P. 30, l. 6 : je crois que le mot gratté dans C est *agen,* et non pas *agmen.*

P. 33, l. 12 : C porte *iugos.*

P. 33, l. 29 : C porte de 1re m. *ut a* (au lieu de *via*).

P. 34, l. 25 : C porte *alta.*

P. 35, l. 6 : C porte *saeptæ* corr. en *saepæ;* de même, p. 36, l. 19, et p. 39, l. 6, c'est *ipsæ* et *lacesseræ* que la main postérieure a écrit.

P. 36, l. 1 : c'est *taurine gallie* qu'a écrit la 3e m. de C.

P. 36, l. 14 : il m'a semblé que C portait *armari* corr. en *armare* (?).

P. 39, l. 9 : il m'a semblé que C portait, de 1re m., *itinerū* (?).

P. 39, l. 13 : C porte *eurce* (*eu,* d'une main postérieure, sur quelque chose de gratté).

P. 39, l. 25 : il est possible que C ait eu de 1re m. *sequentē.*

---

1. Il va de soi que M. Luchs a profité de tous les travaux dont le texte de T.-Live a été l'objet dans ces derniers temps. Il a admis un certain nombre de corrections dans le texte, il en mentionne un certain nombre d'autres dans ses notes. On sait que lui-même a fait sur le texte des livres XXI-XXV une série de conjectures qui sont, pour la plupart, absolument convaincantes (voy. ses *Emendationes Livianæ,* Erlangen, 1881, 1882, 1887).

2. Pour le *Mediceus,* j'ai entre les mains une collation nouvelle, qui a été faite avec un soin extrême par M. Desrousseaux et par M. Macé. Je ne l'ai pas encore comparée avec celle de M. Luchs.

Cette nouvelle édition de M. Luchs porte comme titre : « T. Livi ab urbe condita libri... *Vol. III* », avec la mention suivante : *Vol. I et II postea edentur*. Nous apprenons par là que M. Luchs a l'intention de publier aussi une édition critique de la première décade, peut-être même une édition critique de tout T.-Live. Cette édition sera attendue avec impatience par tous ceux qui savent par expérience combien il est difficile, avec les éditions actuelles de T.-Live, de se rendre compte de l'état du texte de tel ou tel passage de la première ou de la quatrième décade. O. R.

Fr. Neue, *Formenlehre der lateinischen Sprache*, 3e édition, entièrement remaniée, par C. Wagener. T. II. Fasc. 1-4 (p. 1-256). — Berlin, Calvary, 1888.

La publication d'une nouvelle édition de la *Formenlehre* de Neue est un événement qui intéressera au plus haut point tous les latinistes. On n'a plus besoin de faire l'éloge de cet admirable répertoire, qui est le fondement indispensable de toute étude sérieuse de la langue latine; toutefois, malgré les services qu'a rendus et que peut rendre encore la seconde édition de Neue (1875-77), il était tout à fait nécessaire de remettre cet ouvrage au courant des progrès qu'a faits depuis lors l'étude critique des textes, et aussi de compléter les listes d'exemples qu'il contient : car, si ces listes forment le catalogue le plus complet qui existât jusqu'ici pour toutes les questions relatives aux formes de la langue latine, on se tromperait en croyant que ce catalogue ne présentait pas des lacunes souvent considérables.

M. Wagener, qui avait déjà fait la table alphabétique si détaillée qui est jointe à la seconde édition de Neue, s'est chargé de cette revision, pour laquelle il avait depuis longtemps amassé des matériaux. Cette troisième édition comprendra *trois* volumes, au lieu de deux : le tome I sera consacré aux substantifs; le tome II aux adjectifs, aux noms de nombre, aux pronoms, aux adverbes, prépositions, conjonctions et interjections; le tome III enfin, aux verbes. Le tome II, par lequel commence la publication [1], formera environ 10 fascicules de 64 pages chacun; le tome III, qui sera publié ensuite, aura à peu près la même étendue [2]; quant au tome I, il ne pourra sans doute paraître qu'après un intervalle de quelques années.

M. Wagener n'a pas seulement mis à profit tous les travaux dont les formes de la langue latine ont été l'objet depuis 1875 [3]; il a encore relu en entier une partie des auteurs que Neue avait déjà utilisés et dépouillé pour la première fois un certain nombre d'auteurs postérieurs négligés par Neue. Le résultat de cet énorme travail, c'est que la troisième édition se distingue de la seconde par des additions extrêmement nombreuses : on jugera de l'étendue de ces additions par ce fait que la p. 129 de la 2e édition

1. Les quatre fascicules parus jusqu'ici vont à peu près jusqu'à la fin de la question des comparatifs et des superlatifs.

2. Le prix de souscription est de 1 fr. 50 par fascicule.

3. M. K. E. Georges publie en ce moment un lexique des formes latines (*Lexicon der lateinischen Wortformen*, Leipzig, Hahn), qui sera peut-être plus commode à consulter que l'ouvrage de Neue, mais qui sera bien moins détaillé. M. Wagener, qui a consacré à la première livraison de ce lexique un article très important (*Neue Philologische Rundschau*, 1889, p. 27 et suiv.), où il signale une foule d'omissions qu'il y a notées, reconnaît qu'à côté de cela il y a trouvé aussi un certain nombre de textes qui manquent dans les fascicules déjà publiés de son propre travail. Il est à espérer que, pour le reste de sa publication, il pourra compléter ses propres collections d'après le nouvel ouvrage de Georges.

correspond à la p. 242 de la 3e, et par cet autre fait que la liste des participes qui ont un comparatif ou un superlatif remplit cette fois près de 28 pages, au lieu de 10. D'autre part, M. Wagener a introduit, dans l'arrangement des matières, un ordre qui ne s'y trouvait pas toujours [1], et il a beaucoup amélioré la disposition typographique : le livre a pris un tout autre aspect, et les recherches sont devenues infiniment plus faciles.

Enfin, — et c'était là la partie la plus difficile de sa tâche, — M. Wagener a vérifié, d'après des éditions critiques récentes, une bonne partie au moins des exemples que Neue avait cités d'après des textes aujourd'hui arriérés. C'est ainsi que l'édition des grammairiens latins de Keil, l'édition de Plaute de Schöll, Götz et Löwe, l'édition de Pline de Detlefsen, l'édition de Cicéron de C. F. W. Müller l'ont amené à faire, pour les auteurs en question, des modifications considérables dans les listes données par Neue. M. Wagener ne manquera sans doute pas non plus de mettre à profit, pour T.-Live, l'édition, maintenant achevée, de la troisième décade, par Luchs, et pour César, le beau lexique de Meusel [2]. Une des choses qu'on pouvait reprocher à l'ouvrage de Neue, c'est qu'il cite très souvent des variantes de manuscrits qui n'ont aucune valeur pour la constitution du texte de l'auteur en question [3]: en supprimant toutes ces indications superflues, M. Wagener pourra alléger son ouvrage d'autant, en même temps qu'il en augmentera la valeur scientifique. Je voudrais enfin le voir donner, en appendice, un tableau qui indique, au moins pour les principaux auteurs latins, la valeur plus ou moins grande que les derniers éditeurs attribuent aux différents manuscrits cités dans le cours de l'ouvrage; dès lors, en consultant le livre de M. Wagener sur telle ou telle forme, il suffirait de se reporter à ce tableau pour se rendre compte de l'autorité que cette forme a dans tel ou tel passage pour lequel l'auteur cite plusieurs variantes.

Le travail entrepris par M. Wagener est une œuvre vraiment gigantesque; mais il ne pouvait pas en entreprendre de plus utile. Sa publication ne manquera pas d'avoir le succès qu'elle mérite, et elle lui vaudra la reconnaissance de tous les philologues. O. R.

HANDBUCH DER KLASSISCHEN ALTERTUMSWISSENSCHAFT, etc., publié sous la direction de IWAN MUELLER. T. III, *Geographie und politische Geschichte des klassischen Altertums*, par FR. HOMMEL, H. G. LOLLING, R. PŒHLMANN, J. JUNG, B. NIESE, O. RICHTER, Nördlingen, Beck, 1889 (923 p. in-8). — T. V,

---

1. Ainsi, dans la 2e éd., il y a, de la p. 119 à la p. 129, une liste soi-disant alphabétique de tous les participes usités au comparatif ou au superlatif; mais, par exemple, *effusior, effusissimus* ne se trouvent pas à leur rang alphabétique : c'est à la suite de *fusior* qu'il faut les chercher. — P. 169 (de la 2e éd.), il est question du génitif pluriel des noms de nombre distributifs : or Neue ne cite ici, pour le génitif *féminin* pluriel, aucun exemple de la forme *-um* (il cite un exemple de *binarum* chez Pline) ; M. Wagener ne manquera certainement pas de mentionner l'exemple « amphorarum *septenum* » (Columelle), qu'il fallait, dans la 2e édition, aller chercher à la page 20 du tome *premier*.

2. Pour César, il est à remarquer que le *Thuaneus* (*Parisinus* 5764) n'est connu que par des collations défectueuses : ainsi, pour citer un exemple qui intéresse la déclinaison latine, M. H. Lebègue a constaté que, dans les deux passages VII, 32, 4 et 33, 4, ce ms. porte, non pas *Convictolitavem*, mais *Convictolitaium* (c'est-à-dire *Convictolitavim*).

3. Ainsi, t. II, p. 237, à propos du passage de T.-Live XXIII, 12, 16, Neue parle de la leçon de différents manuscrits (entre autres le *Colbertinus*, le *Vossianus*, le *Harlejanus*): or, c'est un fait bien connu aujourd'hui que, pour cette partie de l'œuvre de T.-Live, il n'y a qu'un seul ms. qui compte, le *Codex Puteani*.

1re partie : *Geschichte der antiken Naturwissenschaft und Philosophie*, par S. GUENTHER et W. WINDELBAND, 1888 (337 p.). — T. VII : *Geschichte der griechischen Litteratur bis auf die Zeit Justinians*, par W. CHRIST, 1889 (663 p.).

Nous avons rendu compte précédemment du t. II, puis du t. I et du t. IV de la nouvelle encyclopédie classique de M. Iwan Müller (X, p. 102; XI, p. 91 et 153). Il a paru depuis : le fascicule 10e, avec lequel le t. III s'est trouvé terminé; le fascicule 11e, qui ne sera que la première moitié du t. V, mais qui constitue à lui seul un ouvrage complet; enfin les fascicules 12e et 13e, dont la réunion forme le t. VII. Si j'excepte l'histoire de la littérature grecque de Christ, les travaux dont j'ai à parler cette fois ne rentrent guère dans ma compétence spéciale ; je chercherai moins à les juger qu'à indiquer brièvement ce que les philologues pourront trouver dans chacun d'eux.

1° Le t. III est consacré à la géographie et à l'histoire de la Grèce et de l'Italie anciennes. La table suivante pourra donner quelque idée des matières qui y sont traitées.

A. ESQUISSE DE L'HISTOIRE DES PRINCIPAUX PEUPLES DE L'ASIE MINEURE ET DE L'HISTOIRE D'ÉGYPTE JUSQU'AU TEMPS DES GUERRES MÉDIQUES, par FR. HOMMEL (p. 3-98). — Voici le sujet des différents chapitres : P. 3-19. *Introduction* (histoire des études orientales, bibliographie, etc.). — P. 19-30. *L'ancienne Babylone jusqu'à la domination des Kosséens* [environ 4300-1700 av. J.-C.] (géographie de la Babylonie ; nationalité, religion ; différentes dynasties qui y ont régné). — P. 30-37. *L'ancienne Égypte jusqu'au début du nouvel empire* [env. 3800-1700 av. J.-C.] (géographie ; nationalité, religion ; le haut empire égyptien, le moyen empire). — P. 37-46. *La Babylonie sous les Kosséens ; les commencements de l'Assyrie jusqu'aux successeurs de Tiglatpilesar I.* — P. 46-62. *L'Égypte depuis le début du nouvel empire jusqu'à Scheschonk* (*Sisak*) [943 av. J.-C.] (traite en même temps de l'histoire de la Palestine et de la Syrie pendant cette période). — P. 62-88. *L'Asie mineure au temps des grands rois d'Assyrie* [884-606 av. J.-C.] (traite aussi de l'histoire de l'Égypte pendant cette période). — P. 88-95. *Le nouvel empire babylonien, l'empire élamite, l'empire perse.* — P. 96-98. *Remarques finales* (quelques mots sur l'histoire de l'Inde et de la Chine).

B. GÉOGRAPHIE ET HISTOIRE DE LA GRÈCE ANCIENNE. I. **Géographie physique et politique de la Grèce ancienne**, par H. G. LOLLING (p. 101-289). — P. 101-110. *Introduction* (généralités, sources anciennes, ouvrages modernes). — P. 110-159. *Le continent grec. La Grèce du Nord.* — P. 159-190. *Le Péloponnèse.* — P. 190-203. *Les îles situées près des côtes de la Grèce*[1]. — P. 203-212. *Les îles de la mer Égée.* — P. 212-220. *Les îles de la mer de Crète et de la mer de Karpathos.* — P. 220-222. *Les îles de la mer de Thrace.* — P. 222-233. *La Macédoine, l'Illyrie, la Thrace.* — P. 233-239. *La côte N. du Pont-Euxin.* — P. 239-246. *Les îles situées près des côtes de l'Asie mineure.* — P. 246-273. *L'Asie mineure.* — P. 273-276. *L'île de Chypre.* — P. 276-280. *La Syrie, l'Égypte, la Libye.* — P. 280-289. *La Sicile.*

---

1. M. Lolling me paraît se tromper, lorsqu'il dit (p. 199) « que l'imagination des anciens croyait reconnaître dans l'îlot de Pondikonnisi (près de Corfou) le vaisseau d'Ulysse qui avait été changé en un rocher » : voir mes *Recherches archéologiques sur les îles Ioniennes*, I, p. 11 et 14. Je profite d'ailleurs de cette occasion pour le remercier de la bienveillance avec laquelle il parle de ce travail, qui est très imparfait à bien des égards.

APPENDICE. **Topographie d'Athènes,** par H. G. LOLLING (p. 290-352), avec une carte d'Athènes et des environs et un plan de l'Acropole. — P. 290-295. *Introduction* (sources, etc.). — P. 295-296. *Situation d'Athènes.* — P. 296-298. *Histoire de la formation d'Athènes.* — P. 298-305. *Les murailles, les rues, les portes.* — P. 305-308. *Les différents quartiers* (dèmes urbains dont on peut fixer l'emplacement). — P. 309-335. *Monuments et constructions de la ville basse.* — P. 335-352. *L'Acropole.*

II. **Abrégé de l'histoire politique de la Grèce,** par R. PŒHLMANN (p. 354-464). — P. 355-362. *Introduction* (critique des différentes histoires grecques publiées jusqu'ici). — P. 362-368. *Les temps antérieurs à la migration dorienne.* — P. 368-373. *La migration dorienne et ses conséquences.* — P. 373-378. *La colonisation grecque et l'unité nationale.* — P. 378-382. *Histoire des colonies grecques jusqu'à l'époque des guerres médiques.* — P. 382-396. *La Grèce centrale jusqu'aux guerres médiques.* — P. 396-402. *Les guerres médiques.* — P. 402-419. *La lutte entre Athènes et Sparte.* — P. 419-422. *L'hégémonie spartiate.* — P. 422-428. *L'hégémonie thébaine et la seconde confédération athénienne.* — P. 428-456. *L'époque macédonienne* (la Grèce au temps de Philippe, la Grèce au temps d'Alexandre, la Grèce sous les diadoques, la Grèce sous les épigones). — P. 456-464. *Le développement de la Grèce sous l'influence romaine.*

C. GÉOGRAPHIE ET HISTOIRE DE L'EMPIRE ROMAIN. I. **Géographie politique de l'Italie et des provinces romaines,** par J. JUNG (p. 467-565). — P. 467-501. *L'Italie* (Italie du S., Italie centrale, Gaule cisalpine et passages des Alpes, Corse et Sardaigne). — P. 501-512. *L'Afrique* (géographie physique, ethnographie; la colonisation phénicienne; l'Afrique sous la domination des Romains). — P. 512-520. *L'Espagne* (géographie physique, ethnographie ; organisation politique de l'Espagne romaine ; les îles). — P. 520-526. *La Gaule.* — P. 526-536. *La Germanie* (les Romains en Germanie ; la géographie de la Germanie chez les Romains, la Germanie de Tacite). — P. 536-539. *La Bretagne.* — P. 539-546. *L'Illyricum* (géographie physique, ethnographie ; organisation de l'Illyricum sous les Romains). — P. 547-549. *L'Asie mineure.* — P. 549-553. *La Syrie.* — P. 553-565. *L'Égypte* (la vallée du Nil ; ethnographie ; géographie politique ; administration de l'Égypte sous les Romains).

II. **Abrégé de l'histoire romaine,** par B. NIESE (p. 569-721). — P. 569-577. *Introduction* (sources anciennes, ouvrages modernes). — P. 577-584. *Temps préhistoriques* (critique des traditions relatives à la fondation de Rome et aux rois ; les diverses races italiques). — P. 584-603. *Première période de l'histoire romaine : depuis les origines jusqu'à la réunion de Rome et de Capoue* [338 av. J.-C.]. — P. 603-613. *Deuxième période : jusqu'à la conquête de l'Italie* [265 av. J.-C.]. — P. 613-638. *Troisième période : jusqu'à l'établissement définitif de l'empire romain* [167 av. J.-C.]. — P. 638-683. *Quatrième période : jusqu'à la chute de la République* [48 av. J.-C.]. — P. 683-710. *Cinquième période : l'Empire jusqu'à Dioclétien.* — P. 710-721. *Sixième période : depuis Dioclétien jusqu'à la fin de l'Empire d'Occident* [568 ap. J.-C.].

III. **Topographie de Rome,** par O. RICHTER (p. 725-920), avec un plan de Rome, un plan du Forum et un plan du Palatin. — P. 725-742. *Introduction* (sources, fouilles modernes, etc.). — P. 742-748. *Situation de Rome.* — P. 748-780. *Histoire de la formation et des agrandissements successifs de Rome* (avec un plan de la Rome de Ser. Tullius). — P. 780-784. *Histoire de la destruction de l'ancienne Rome.* — P. 784-844. *Le centre de Rome* (Forum, Fora des empereurs, Capitole, Palatin, Voie sacrée et Vélia, Circus Maximus). — P. 844-883. *Les quartiers près du Tibre* (les marchés, l'Aventin, le Champ de Mars, le Transtévère, l'île du Tibre, etc.).— P. 883-894. *Le S. E. de Rome* (la voie Appienne,

le Cœlius). — P. 894-910. *L'O. de Rome* (Quirinal, Viminal, Cispius, Oppius, Esquilin). — P. 910-920. *La description des régions dite de Constantin* (reproduction du texte de la *Notitia* et du texte du *Curiosum urbis Romæ regionum XIV*).

2° La première moitié du t. V se rapporte à l'histoire des idées scientifiques et philosophiques dans l'antiquité. Voici l'indication des matières traitées.

A. Histoire des mathématiques et des sciences naturelles dans l'antiquité, par S. Guenther (p. 1-114). Ce travail, qui est particulièrement intéressant, mais qui demanderait, pour être bien compris dans toutes ses parties, des connaissances mathématiques plus étendues que celles que j'ai, se divise comme il suit :

I. **Mathématiques pures.** — *Introduction historique*, p. 3-7; — *les sciences mathématiques chez les Grecs*, p. 7-8; *numération*[1] *et calcul*[2], p. 8-17; *science générale des nombres*, p. 17-28 ; *géométrie*, p. 28-39 ; *trigonométrie*, p. 39-41 ; — *les sciences mathématiques chez les Romains*, p. 41-45; *chez les Byzantins*, p. 45-47.

II. **Physique et chimie.** — *Mécanique et instruments de physique*, p. 47-51 ; *acoustique*, p. 51-53 ; *théorie de la chaleur*, p. 53-54 ; *optique*, p. 54-59 ; *magnétisme et électricité*, p. 59-61 ; — *chimie*, p. 61-64.

III. **Astronomie et géographie mathématique**, p. 64-96.

IV. **Histoire naturelle.** — *Minéralogie*, p. 96-98 ; *botanique*, p. 98-100 ; *zoologie*, p. 100-102.

V. **Médecine**, p. 103-114.

B. Histoire de la philosophie ancienne, par W. Windelband (p. 117-337). — P. 117-125. *Prolégomènes* (sources, méthode, etc.).

I. **La philosophie grecque.**

P. 126-138. *Introduction* (les origines de la philosophie grecque, le développement des idées grecques au VIIe et au VIe siècle; Pythagore). — P. 138-144. *Les philosophes naturalistes d'Ionie.* — P. 144-159. *L'opposition métaphysique fondamentale* (le devenir et l'être, Héraclite et l'école d'Élée). — P. 159-176. *Les essais de conciliation* (Empédocle, Anaxagore, Leucippe, les Pythagoriciens). — P. 176-205. *L'époque des lumières* (progrès de l'esprit scientifique, Hippocrate; les sophistes et Socrate; l'école de Mégare, l'école cynique, l'école de Cyrène). — P. 205-247. *Matérialisme et idéalisme. Démocrite et Platon.* — P. 247-285. *Aristote* (ce chapitre traite en même temps de l'ancienne Académie).

II. **La philosophie gréco-romaine.**

P. 285-288 : Considérations préliminaires. — P. 288-306. *Les luttes des écoles* (Stoïciens et Épicuriens). — P. 306-317. *Scepticisme et syncrétisme* (le Pyrrhonisme, l'Académie moyenne, la nouvelle Académie; l'éclectisme, la philosophie chez les Romains; les néopythagoriciens et l'école d'Alexandrie). — P. 317-326. *La patristique.* — P. 326-336. *Le néoplatonisme.*

---

1. M. Günther n'étant pas spécialement philologue, on ne saurait lui faire un reproche d'ignorer (voy. p. 10, note 3) que ἑκατόν s'écrivait anciennement HEKATON, d'où l'emploi de H pour représenter le nombre 100. M. Günther ne paraît pas non plus savoir (voy. p. 8) que le système de numération qu'il appelle « die *herodianische* Schreibweise » se trouve employé dans les inscriptions attiques jusqu'au Ier siècle avant J.-C. (l'autre système n'y apparaît qu'à l'époque impériale) : voy. Meisterhans, *Grammatik der attischen Inschriften*, 2e éd., p. 8 et suiv.

2. M. Günther aurait pu mentionner, à ce propos, un texte intéressant de Domninos de Larisa, sur la division des fractions, qui a été publié ici même, t. VII, p. 84 et suiv.

On voit par cette analyse combien sont nombreuses et variées les questions pour lesquelles les philologues trouveront des renseignements dans le t. III et dans le t. V (première partie) du *Handbuch* de M. Iwan Müller. Les différents manuels contenus dans ces deux volumes me paraissent d'ailleurs mériter tout à fait l'éloge qu'on peut adresser d'une manière générale à cette publication tout entière : ils sont précieux par l'abondance et la précision des renseignements bibliographiques qu'ils donnent pour chaque question, et ils sont parfaitement au courant des travaux les plus récents. C'est ainsi que, dans l'ouvrage de M. Jung, on trouvera résumé ce que les inscriptions réunies dans le *Corp. Inscr. Lat.* nous ont appris sur la géographie politique de l'empire romain; de même les travaux de M. Lolling et de M. Richter donnent les résultats des fouilles récentes faites à Athènes ou à Rome. Le manuel de M. Lolling mérite, pour une autre raison, d'être signalé à l'attention des membres de notre École d'Athènes : en le parcourant, ils verront quelles sont les parties du monde grec dont la géographie ancienne est suffisamment connue, quelles sont celles pour lesquelles une nouvelle étude des lieux serait nécessaire.

3° Le tome VII contient une Histoire de la littérature grecque jusqu'à l'époque de Justinien [1], par W. Christ. En voici les grandes divisions : P. 3-10 : *Introduction.* — I. **Période classique.** P. 11-85 : *L'épopée;* — p. 85-140 : *la poésie lyrique;* — p. 141-243 : *la poésie dramatique;* — p. 244-282 : *les commencements de la prose, l'histoire;* — p. 282-322 : *l'éloquence;* — p. 322-375 : *la philosophie.*

II. **Période post-classique.** P. 376-460 : *époque alexandrine;* — p. 461-572 : *époque romaine jusqu'à Constantin;* — p. 573-624 : *époque romaine après Constantin.*

III. **Appendice.** Cet appendice est consacré : 1° aux auteurs d'ouvrages relatifs à la medecine, aux mathématiques ou à la tactique (p. 625-638); 2° aux auteurs chrétiens (639-655).

Le volume se termine par une table alphabétique fort utile et par 21 planches, reproduisant des bustes célèbres des principaux écrivains grecs.

Cette histoire de la littérature grecque me paraît excellente. Sans doute ce n'est qu'un livre élémentaire, qui ne dispensera pas de lire une histoire littéraire détaillée, comme celle que MM. Alfred et Maurice Croiset ont commencée à publier chez nous [2]. Mais il serait fort utile pour nos étudiants, candidats à la licence ou à l'agrégation, d'avoir, à côté de ce grand ouvrage, dont la publication est du reste à peine commencée, un manuel qui leur donne, sous une forme claire et concise, les renseignements les plus indispensables sur la vie des différents écrivains grecs, sur leurs ouvrages, sur les discussions diverses auxquelles ces ouvrages ont donné lieu, sur les manuscrits qui nous les ont transmis, sur les éditions qui en ont été données, etc. Tous ces renseignements, nos étudiants les trouveront dans le livre de M. Christ, et, tant qu'on n'aura point publié en France un ouvrage qui réponde au même besoin, je ne saurais leur conseiller un meilleur

---

1. Une histoire sommaire de la littérature *byzantine*, par M. Krumbacher, sera publiée dans un des prochains fascicules de la collection.

2. J'ai remarqué avec étonnement que M. Christ ne paraît pas connaître l'existence de cette importante publication : il ne la mentionne pas, tout au moins, dans la bibliographie générale qu'il donne p. 10.

guide pour cette étude générale de la littérature grecque. D'autre part, les jeunes professeurs qui sont en quête de sujets de thèses pourront voir, en parcourant ce même livre, combien la littérature grecque renferme encore de questions controversées et quel est pour chacune de ces questions l'état actuel de la science.

Je ferai toutefois un reproche à M. Christ : il ne paraît pas connaître suffisamment les travaux français. Non seulement il ne mentionne pas certains articles spéciaux très dignes d'attention, comme par exemple l'excellent spécimen d'une édition de Philon le tacticien, publié par Graux (*Revue de Philologie*, III, p. 91 et suiv.), mais il paraît ignorer des ouvrages philologiques ou littéraires tout à fait importants, tels que l'édition de Sophocle de M. Tournier, le tome I de l'édition de Thucydide de M. Alfr. Croiset, les études de M. Jules Girard sur Thucydide, sur Lysias, etc.; enfin certaines traductions, célèbres à cause de leur valeur littéraire, auraient pu être mentionnées (traduction des *Caractères* de Théophraste, par La Bruyère; trad. du traité *Du sublime*, par Boileau; de *Plutarque*, par Amyot; de *Daphnis et Chloé*, par Paul-Louis Courier, etc.).

Je terminerai par deux observations de détail. P. 267, M. Christ parle de l'admiration des anciens pour la langue de Xénophon ; mais il n'est pas vrai que *tout le monde* le considérait comme un modèle d'atticisme, voy. le texte d'Helladios cité par Photios, *Bibl.*, p. 533, B, 23 sqq. Ce n'est d'ailleurs pas seulement pour les formes[1] que Xénophon s'éloigne quelquefois de la pureté attique, cette remarque doit s'appliquer surtout à son vocabulaire[2] et à sa syntaxe[3]. — P. 275, M. Christ s'occupe des mss. de Xénophon. Pour les *Helléniques*, je crois avoir démontré que le *Paris.* 1642 (D) est sans valeur et qu'après le *Paris.* 1738 (B) le meilleur manuscrit est l'*Ambrosianus* A, 78; c'est aussi l'avis du futur éditeur des *Helléniques*, M. O. Keller, voy. les *Mitteilungen* de la librairie Teubner, 1888, p. 4-5. O. R.

---

1. M. Christ signale comme une particularité de la langue de Xénophon l'emploi du nominatif ἱππεῖς (au lieu de l'ancienne forme attique ἱππῆς). Ce qui serait bien plus remarquable, c'est qu'Helladios, dans le texte cité ci-dessus, lui attribue à l'*accusatif* la forme incorrecte νομεῖς au lieu de νομέας.

2. Voy. Sauppe, *Lexilogus Xenophonteus;* Cobet, *Mnemos.*, 1875, p. 214-221.

3. Deux particularités bien connues de sa syntaxe sont l'emploi peu attique de σύν au lieu de μετά et de ὡς au lieu de ἵνα ou ὅπως.

Rennes, Imprimerie polyglotte Alph. Le Roy. *Le Gérant :* C. Klincksieck.

LE SUPPLICE DE PHLÉGYAS

Si je reviens aujourd'hui, après M. L. Havet et M. Th. Reinach[1], sur l'épisode de Phlégyas, ce n'est pas pour contester la légitimité d'une transposition qui me paraît démontrée[2]. Je voudrais seulement présenter à l'appui de cette transposition quelques observations complémentaires.

I

Dans le commentaire de Macrobe sur le *Songe de Scipion* (I, 10), on lit le passage suivant, qu'il est intéressant de signaler, parce qu'il s'applique directement au texte de Virgile qui nous occupe, et contient certains renseignements implicites sur l'ordre des vers 615-620 :

... *ipsam quoque pœnarum descriptionem de ipso usu conversationis humanæ sumptam crediderunt : vulturem jecur immortale tundentem nihil aliud intelligi volentes quam tormenta malæ conscientiæ obnoxia flagitio viscera interiora rimantis et ipsa vitalia indefessa admissi sceleris admonitione laniantis, semperque curas, si requiescere forte tentaverint, excitantis, tamquam fibris renascentibus inhærendo, nec ulla sibi miseratione parcentis..... Illos aiunt epulis ante ora positis excruciari fame et inedia tabescere quos magis magisque acquirendi desiderium cogit præsentem copiam non videre, qui in affluentia inopes, egestatis mala in ubertate patiuntur, nescientes parta respicere dum egent habendis ; illos radiis rotarum pendere districtos qui nihil consilio prævidentes, nihil ratione moderantes, nihil virtutibus explicantes, seque et actus omnes suos fortunæ permittentes, casibus et fortuitis semper rotantur ; saxum ingens volvere, inefficacibus laboriosisque conatibus vitam terentes ; atram silicem lapsuram semper et cadenti similem illorum capitibus imminere qui arduas potestates et infaustam ambiunt tyrannidem, nunquam sine timore victuri...* Le commentaire d'*atra silex* se continue par l'histoire longuement racontée de l'épée de Damoclès.

---

1. *Revue de Philologie*, 1888, p. 145 ; 1889, p. 78.
2. L'hypothèse d'une transposition a déjà été proposée par Klouček (*Prog. gymn. microprag.*, 1879), qui voudrait transporter les vers 616-620 après le vers 607.

Le passage est un de ces lieux communs de prédication morale, qui traînaient dans les écoles philosophiques, dont Lucrèce nous offre le développement poétique (III, 976 et suiv.) et auxquels Sénèque fait allusion quand il se défend dans une lettre à Lucilius (XXIV, 18) de chanter à son tour l'éternel refrain de l'épicurisme, *epicuream cantilenam*. Le philosophe épicurien, dont Macrobe est ici l'écho plus ou moins fidèle, pense évidemment à Virgile puisqu'il lui emprunte ses propres expressions. Mais le texte auquel il se réfère est-il bien celui de nos manuscrits ?

On remarquera tout d'abord qu'il réunit, comme s'ils formaient dans Virgile une suite ininterrompue, des supplices que le texte traditionnel de l'*Énéide* ne groupe pas les uns à côté des autres. Ne serait-ce pas qu'il les lisait autrement distribués que nous ne les lisons aujourd'hui, se succédant immédiatement les uns aux autres, dans l'ordre qui résulte de la correction de M. Havet ?

Cette conjecture est d'autant plus vraisemblable qu'une fois les vers 615-620 remis à leur place après le vers 601, le dernier supplice décrit se trouve être celui des vers 602-607 *(quo super atra silex,* etc.) et que précisément le développement de Macrobe se termine par le commentaire d'*atra silex*. Dira-t-on que l'auteur a été entraîné à mettre *atra silex* à la fin pour rapprocher les deux supplices qui présentent entre eux une apparence d'analogie, les supplices du rocher roulant *(saxum ingens)* et du rocher surplombant (*atra silex)* ? Mais s'il tenait à faire ce rapprochement, il pouvait le faire, étant donné le texte des manuscrits, sans rejeter *atra silex* à la fin : il lui suffisait de suivre l'ordre que voici : 1° *vultur tundens...;* 2° *epulæ paratæ...;* 3° *atra silex...;* 4° *saxum ingens...;* 5° *radiis rotarum...*[1]. De cette façon il laissait l'un à côté de l'autre *atra silex* et *epulæ paratæ,* qui ne sont pas séparés dans Virgile et qui se rapportent à un seul et même supplice[2] ; il mettait en tête les trois genres de supplices qui sont le plus importants pour l'interprétation allégorique et sur lesquels d'ailleurs il avait le plus de choses à dire ; il terminait par les deux supplices du rocher roulant et de la roue, qui semblent n'avoir à ses yeux qu'une valeur secondaire, dont il ne réussit à donner qu'une interprétation vague et insignifiante, et qui ne sont guère rappelés

1. Il ne faut pas s'étonner de voir le supplice de Thésée passé sous silence : l'auteur n'en parle pas, tout en suivant Virgile, parce qu'il est exclusivement au point de vue allégorique, et que les faiseurs d'allégories morales n'avaient jamais rien tiré et ne pouvaient rien tirer de ce supplice.

2. Il est vrai que d'après l'ordre des vers 602-604 *epulæ paratæ* devrait venir après et non avant *atra silex*. Mais les deux termes étant inséparables, l'interversion importe peu.

que pour mémoire ; enfin, il n'était pas contraint d'intervertir l'ordre des hémistiches du vers 616 (*saxum ingens... radiisque rotarum*), interversion qui ne saurait être mise sur le compte d'une inadvertance et que motive seul le dessein de rapprocher *saxum ingens* de *atra silex*.

Si l'on suppose maintenant un autre texte que celui des manuscrits, un texte où les vers 615-620 se lisaient à la suite du vers 601, comme le propose M. Havet, tout s'explique aisément : le groupement des cinq supplices dans un seul et même développement, la place donnée à *atra silex* après *saxum ingens* et *radiis rotarum*, place qui ne répond pas à la logique générale du morceau puisque les supplices les plus démonstratifs au point de vue allégorique viennent en tête ; enfin l'interversion des hémistiches du vers 616, laquelle devient toute naturelle du moment que l'on tient à rapprocher *saxum ingens* de *atra silex*.

Il reste, il est vrai, une difficulté. Pourquoi le supplice de la faim (*epulæ paratæ*) et celui du rocher surplombant (*atra silex*) sont-ils placés si loin l'un de l'autre, l'un au début, l'autre à la fin du développement? Faut-il penser qu'ils l'étaient réellement dans Virgile, ce qui supposerait l'existence d'un troisième texte, différent du texte des manuscrits et du texte restitué par M. Havet ? Mais cette hypothèse est démentie par les imitations de Stace et de Valérius Flaccus, qui montrent bien la connexité d'*atra silex* et d'*epulæ paratæ ;* elle l'est encore par un passage de Sénèque le Tragique, qui critique implicitement cette connexité et qui par là même la prouve[1]. En réalité, si l'on analyse de près le morceau de Macrobe, on constate que pour l'auteur les termes d'*epulæ paratæ* et d'*atra silex* répondent bien, comme dans Virgile, à un seul et même supplice. Car à la suite du passage relatif au rocher surplombant, pour mieux expliquer le sens qu'il y attache, il parle de l'épée suspendue par Denys de Syracuse au-dessus de la tête d'un convive (*gladium... illius capiti inter epulas imminere*), preuve que dans sa pensée l'idée du rocher est intimement liée à celle du festin, preuve en d'autres termes que son texte de Virgile porte bien les vers 602-607 à la suite, comme nous le lisons aujourd'hui. Seulement, en moraliste qui tient à tirer parti de toutes les ressources de son sujet, il dédouble le supplice des vers 601-607. Il l'envisage à deux points de vue différents et considère d'une part l'angoisse morale produite par la menace du ro-

1. Tantale, c'est-à-dire la victime légendaire du supplice *epulæ paratæ*, prêche la résignation à ses compagnons de souffrance : *... Quisquis exeso jaces pavidus sub antro, jamque venturi times montis ruinam...* (*Thyestes*, I, 75).

cher, d'autre part la souffrance physique, la faim, qui résulte de cette angoisse même. De là deux allégories distinctes portant l'une sur *atra silex,* l'autre sur *epulæ paratæ*, et qui pouvaient sans inconvénient être séparées. Dès lors on conçoit qu'*atra silex* restant à sa place à la fin du morceau, *epulæ paratæ* ait pu être transporté au début : l'allégorie tirée du supplice de la faim, autrement dit du supplice de Tantale, était, avec celle du supplice de Tityos, tellement banale, on pourrait dire tellement classique, toutes deux étaient d'un ordre si voisin, d'une application si générale qu'elles se présentaient naturellement les premières à l'esprit. Il était difficile de ne pas les mettre en vedette. Et en admettant même que l'auteur suivi par Macrobe ne l'eût point fait, celui-ci ne pouvait manquer de le faire, le rapprochement des supplices de Tityos et de Tantale étant autorisé à la fois par une sorte de lieu commun philosophique et par le texte fautif de Virgile, puisque de son temps, comme le prouve le commentaire de Servius, les vers 615-620 n'étaient déjà plus à leur place.

Isolé, le passage de Macrobe ne constituerait pas en faveur de la correction de M. Havet une preuve suffisante; mais, rapproché des deux textes de Stace et de Valerius Flaccus, il peut être considéré comme une confirmation.

II

La transposition des vers 616-620 peut avoir pour elle toutes les vraisemblances philologiques, mais elle soulève un problème mythologique fort embarrassant. M. Havet a montré dans son article la pauvreté des fables relatives à Phlégyas. Peut-on même dire que Phlégyas ait une légende? C'est un être inconsistant, dont l'antiquité n'a presque jamais parlé. Il y a tel personnage dont le nom n'a été conservé que parce qu'il était plus ou moins apparenté à un grand homme. C'est un peu le cas de Phlégyas, qui n'a de place dans la mythologie qu'à titre de grand-père maternel d'Esculape ou de père d'Ixion. Encore ces traditions elles-mêmes sont-elles incertaines, puisqu'on donne quelquefois à Esculape une autre mère que Coronis, fille de Phlégyas, et à Ixion un autre père.

Si l'on s'en tient au texte traditionnel de Virgile, l'obscurité du personnage peut être une gêne pour le commentateur, mais enfin il n'y a rien là qui brouille les idées : on peut à la rigueur concevoir que Virgile, voulant tirer la moralité des supplices infernaux, ait mis dans la bouche d'un inconnu la sentence *Discite*

justitiam et donné à ce prêcheur, créé par lui de toutes pièces, le nom insignifiant de Phlégyas. Au contraire, avec le texte nouveau la question se complique singulièrement. Comment peut-il se faire en effet qu'au mépris de tous les précédents poétiques, en contradiction avec les lieux communs de la philosophie, Virgile ait transformé Tantale en Phlégyas et appliqué ainsi à une individualité obscure et mal définie les deux supplices qu'une tradition séculaire, devenue proverbiale, avait associés au nom de Tantale? De la part d'un poète comme Virgile, qui a étudié de près les sources grecques, dont l'œuvre trahit d'un bout à l'autre l'effort d'une érudition consciencieuse, une pareille hérésie mythologique a quelque chose d'étrange et il faut essayer de l'expliquer.

On le peut en acceptant l'ingénieuse hypothèse de M. Havet, en supposant l'existence d'une peinture dont l'épisode virgilien ne serait que la transcription poétique. Mais tout d'abord il importe de bien démontrer la légitimité de cette hypothèse qui ne me paraît pas avoir été jusqu'ici suffisamment établie.

Les scènes du monde infernal ont été souvent figurées par l'art antique, en Grèce[1] et en Italie. Pour ne parler ici que de l'Italie, on y a trouvé plusieurs vases peints de fabrique apulienne, des bas-reliefs, des fresques, se rapportant à cet ordre de sujets[2]. Le

---

1. Pausanias, X, 28. — Pline, *H. N.*, XXXV, 132. — Démosthène, *Contre Aristogiton*. I, 52, p. 786.

2. En voici le catalogue sommaire :

1° Fresques d'une tombe étrusque de Cornéto (fin du IVe siècle ou IIIe siècle av. J.-C.). — Hadès (*Aita*) assis sur son trône, avec Proserpine (*Phersipnei*) à sa droite; devant eux le géant Géryon (*Kelun*). — Thésée (*These*) et Pirithoüs assis aux enfers et tourmentés par un démon ailé, armé de serpents (*Tuculcha*). *Annali dell' Instituto*, 1870, p. 16-42, 64-70; *Monumenti*, IX, pl. XIV-XVe.

2° Fresque d'une tombe d'Orviéto (IVe-IIIe siècle). — Hadès (*Eita*) et Proserpine (*Phersipnai*) assis devant une table de festin. — Conestabile, *Pitture murali*, pl. XI.

3° Fresque d'une tombe de Vulci (IIIe ou IIe siècle). — Hadès, Proserpine, Charon (*Charu*) et les trois juges des enfers. *Annali*, 1838, p. 249-252; *Monumenti*, II, pl. LIII, LIV.

4° Fresque d'une tombe de Vulci (IIIe siècle). — Amphiaraüs et Sisyphe aux enfers. Sisyphe au lieu de rouler son rocher le porte sur les épaules. — Dennis, *Cities and cemeteries of Etruria*, II, p. 504.

5° Vase peint, de Canosa, représentant le royaume d'Hadès : Hadès et Perséphoné, Orphée jouant de la lyre, Mégara et les fils d'Héraklès, Dionysos et Ariane, Diké à côté de Thésée assis et de Pirithoüs, Eaque, Minos et Rhadamanthe, Héraclès avec Cerbère enchaîné, Hermès et Hécate, Tantale fuyant sous la menace du rocher qui le surplombe, Sisyphe poussant son rocher et pressé par une Furie, à coups de fouet. — A. Winckler, *Die Darstellungen der Unterwelt auf unteritalischen Vasen*, n° I, p. 4-13.

6° Quatre vases peints provenant, comme le précédent, de l'Italie méridionale, et présentant une composition analogue avec des variantes de détail. — Winckler, nos II-V, p. 13-50.

7° Divers vases peints, de même origine, présentant des compositions moins déve-

nombre de ces monuments n'est pas très considérable, mais si l'on songe qu'il ne nous reste qu'une faible partie des œuvres de l'art italo-grec, on peut dire qu'entre le IVe siècle av. J.-C. et l'époque impériale la représentation de l'enfer était un des lieux communs de la sculpture et de la peinture. « J'ai vu souvent en peinture les supplices de l'Achéron », dit un personnage de Plaute (*Captifs,* V, 4, 1, v. 998). « Imaginations de poètes et de peintres », dit Cicéron en parlant des tourments de l'enfer (*Tusculanes,* I, 6).

S'il y avait en Italie tant de tableaux du monde infernal, comment l'idée ne serait-elle pas venue à quelque poète de s'en inspirer? De nos jours, il est rare qu'un poète traduise en vers un sujet popularisé par le ciseau ou le pinceau. C'est plutôt le contraire qui a lieu : il suffit, pour s'en convaincre, d'ouvrir les livrets des salons annuels. Cela tient à plusieurs causes que je n'ai pas à rechercher ici, mais dont la principale paraît être, chez nos artistes, une certaine indigence d'imagination jointe à la fâcheuse ambition de traiter un sujet auquel aucun de leurs confrères n'ait encore pensé. Il n'en était pas de même dans l'antiquité romaine. Hormis quelques rares tableaux qui semblent être un souvenir de l'*Énéide* [1], on trouverait difficilement une œuvre d'art qui doive quelque chose à la poésie. C'est que l'art ne se piquait pas, comme aujourd'hui, de nouveauté et que, vivant sur un fonds traditionnel de sujets légendaires, il pouvait se suffire à lui-même. La poésie, au contraire, — j'entends la poésie latine et surtout l'épopée, — peu inventive par elle-même, toujours en quête de sujets, vouée

---

loppées et quelquefois des scènes isolées. Les sujets sont analogues : Perséphoné et Iacchos, Héraklès et Cerbère, Thésée et Pirithoüs (Winckler, nº VI, p. 50-52); Héraklès reçu aux enfers par Hadès et Perséphoné (Winckler, nº VII, p. 53-54); Orphée devant Hadès et Perséphoné (Winckler, nº VIII, p. 54-56); Thésée et Pirithoüs saisis et enchaînés par les Furies en présence d'Hadès et de Perséphoné (Winckler, nº IX, p. 57-58); Protésilas demandant à revenir sur la terre (Winckler, nº X, p. 58-62); Hermès réclamant Perséphoné au nom de Zeus (Winckler, nº XII-XIV, p. 65-73); Adonis aux enfers (Winckler, nº XV, p. 73-79); Ixion attaché avec des serpents sur une roue de feu (Winckler, p. 89).

8º Deux bas-reliefs provenant d'une fontaine : d'une part cinq Danaïdes et Mercure; d'autre part Ocnos. *Museo Pio Clementino,* IV, 36.

9º Sarcophage romain : Sisyphe roulant sa pierre, Ixion enchaîné à sa roue, Tantale sous un rocher qui penche, cherchant à atteindre une eau qui s'enfuit. — Millin, *Galerie mythol.,* 156, 560.

10º Fresque d'Ostie. Ocnos, Orphée, Eurydice. *Monumenti,* VIII, pl. XXVIII.

11º Fresque du *columbarium* de la villa Doria Pamphili : Ocnos. — O. Jahn, *Abhandl. bayer. Akad.,* 1857, p. 215.

12º Fresques trouvées à Rome sur l'Esquilin. Paysage infernal représentant Ulysse et les ombres de Tirésias, de Phèdre, d'Ariane, de Léda, d'Elpénor. — Sur un autre tableau, les Danaïdes, Tityos en proie au vautour, Sisyphe roulant sa pierre, Orion chassant. — Woermann, *Die Odyssee-Landschaften,* pl. VII.

1. Voir E. Brizio, *Pitture e sepolcri scoperti sull' Esquilino.* Roma, 1876.

à une perpétuelle imitation, était tentée de chercher dans la description de certaines œuvres plastiques un moyen de rajeunir des tableaux poétiques déjà usés, d'autant plus que dans la société romaine, au temps de Cicéron et d'Auguste, l'art était fort à la mode et que tout le monde s'y connaissait ou prétendait s'y connaître. De plus, si jeune que soit la poésie latine, elle dérive, en grande partie, d'une littérature vieillie, de la littérature alexandrine, et elle a inconsciemment hérité de ses artifices. Or, s'il est un artifice auquel se soient complus les poètes grecs de la décadence, c'est bien celui de la description des œuvres d'art. Souvent le meilleur commentaire de leurs vers serait un bas-relief ou un tableau. C'est de leur temps que date cette littérature spéciale qui constitue en grande partie le recueil de l'anthologie grecque, ces innombrables épigrammes sur les chefs-d'œuvre de la sculpture et de la peinture helléniques, sorte de notices le plus souvent banales, mais qui parfois sont d'une si heureuse précision qu'elles semblent avoir été composées sous l'impression ou en présence des originaux eux-mêmes [1].

Si l'on voulait analyser dans le détail ce que les poètes latins doivent à l'imitation des œuvres d'art, il serait facile de citer de nombreux exemples empruntés à Catulle, à Ovide, à Stace, à Claudien, pour ne citer que ceux qui ont le plus sacrifié à cette mode. Virgile aussi y a cédé quelquefois. Il est visible qu'il n'est pas indifférent aux œuvres d'art. Toutes les fois que le développement de son poème l'amène à parler d'un temple, d'une statue, d'une peinture, d'une belle armure, d'une riche étoffe, il ne manque pas d'en donner la description. Qu'on se rappelle le temple de Quirinus (*Géorg.*, III, 13-39), le sanctuaire de Picus (*En.*, VII, 169-191), les peintures de Carthage (*En.*, I, 456-493), les bas-reliefs du temple de Cumes (*En.*, VI, 20-33), le bouclier d'Énée (*En.*, VIII, 626-728). La description est le plus souvent concentrée en quelques traits rapides, parce que Virgile n'est pas de ces poètes dont se moque Horace, qui s'égarent en digressions inutiles. Mais, pour être sommaire, elle n'en est pas moins précise et d'une précision si particulière qu'elle doit répondre à quelque chose de réel. Je ne prétends pas qu'il y ait eu à Rome, au temps de Virgile, des temples de tous points identiques à ceux de Quirinus ou de Picus : ce sont, à n'en pas douter, des fictions poétiques, mais des fictions poétiques dont tous les éléments sont pris dans la réalité. Voici par exemple le temple de Quirinus que, dans sa reconnais-

1. O. Benndorf, *De anthologiae graecae epigrammatis quae ad artes spectant*, 1862.

sance, Virgile rêve d'élever au pacificateur du monde. Les bas-reliefs des portes représentent la bataille d'Actium, la victoire d'Auguste sur l'Orient coalisé : des bas-reliefs semblables existaient certainement sur les arcs de triomphe d'Auguste, et ce sont les mêmes sans doute dont s'inspire Virgile pour composer le bouclier d'Énée. Les colonnes sont de bronze, *navali surgentes aere columnas :* nous savons qu'Auguste avait fait fondre quatre colonnes avec le bronze enlevé aux vaisseaux d'Antoine (SERVIUS, *G.*, III, 29). Des statues figurent les peuples vaincus : des statues analogues s'élevaient au Champ de Mars (SERVIUS, *En.*, VIII, 721) et devant le fameux portique *ad Nationes,* près du théâtre de Pompée (PLINE, *H. N.*, XXXVI, 41). La façade, comme celle du temple de Picus (*En.*, VII, 183-186) porte les trophées de l'orient et de l'occident : il y en avait de pareils au temple de *Mars Ultor,* dans le forum d'Auguste[1] (OVIDE, *Fastes,* V, 555 et suiv.). Il y a encore des statues, celles d'Apollon et des descendants d'Assaracus : dans le forum d'Auguste on voyait la statue d'Apollon en ivoire (PLINE, *H. N.*, VII, 183), ainsi que la série des ancêtres d'Auguste, depuis Enée (OVIDE, *Fastes,* V, 553 et suiv.). On pourrait multiplier les analyses de ce genre, et montrer que, si le temple de Carthage est de l'invention de Virgile, les fresques qui le décorent répondent à des peintures murales qui existaient à Rome[2] : entre les innombrables épisodes que fournissait à Virgile l'épopée homérique, il se trouve qu'il décrit précisément ceux que l'art avait le plus popularisés en Italie. On pourrait montrer encore que le bouclier d'Énée, si tant est qu'à l'époque d'Auguste il n'y ait pas eu un bouclier de ce type, est conçu suivant les principes de la ciselure gréco-romaine et porte en relief des sujets dont la plupart se retrouveraient dans les œuvres d'art du temps ; que le rideau décrit dans les *Géorgiques* (III, 25) est un rideau historique (SERVIUS, *Géorg.*, III, 25) ; que l'égide de Minerve (*Énéide,* VIII, 435) n'est pas l'égide conforme à la tradition poétique, mais l'égide en forme de cuirasse, telle que l'art gréco-

---

1. Sans doute le temple de Mars Ultor et le forum d'Auguste n'ont été inaugurés que 17 ans après la mort de Virgile et près de trente ans après la composition des *Géorgiques.* Mais les projets dataient du lendemain de Philippes et nous savons que les travaux ont traîné en longueur. Virgile a dû les voir déjà fort avancés. En tous cas, lié comme il l'était avec Auguste, il a su dès le début ce que l'empereur se proposait de faire et s'est certainement intéressé au succès de cette magnifique entreprise. Le passage des *Géorgiques* en est comme le programme poétique. — Avec M. Benoist je crois que ce passage a été ajouté après coup par Virgile et qu'il est d'une date postérieure au reste du poème.

2. Quintilien parle de fresques existant à Rome qui présentaient des épisodes empruntés au cycle troyen (I, 4, 16).

romain se la représentait ; enfin que l'image de la Fureur frémissante que Virgile place dans le temple de Janus (*Énéide*, I, 294. Cf. Servius, *ibid.*) est le souvenir d'un tableau d'Apelles placé par Auguste dans son forum, et représentant la *Guerre* réduite à l'impuissance, les mains enchaînées derrière le dos (Pline, *H. N.*, XXXV, 27 et 94).

Tout cela est parfaitement conforme au système poétique de Virgile qui, tout en entraînant son lecteur dans les conventions d'un passé héroïque, aime à le ramener au temps présent et par d'ingénieux anachronismes transporte à chaque instant la réalité dans la fable. Son ouvrage est plein d'allusions à Auguste, à ses victoires, à la gloire de l'empire, aux usages politiques, aux rites religieux, aux coutumes privées, à tout ce qui peut toucher la curiosité des contemporains : rien de plus naturel que des allusions aux arts, si fort goûtés alors, que l'empereur aimait et qui faisaient la parure de Rome.

Pourquoi donc Virgile n'aurait-il pas emprunté à une peinture la description de quelques-uns des supplices de son Tartare ? L'hypothèse est d'autant plus vraisemblable qu'il connaissait des tableaux représentant le monde infernal et que ces tableaux semblent l'avoir particulièrement frappé ; car à deux reprises différentes, dans les *Géorgiques* pour les fresques du temple de Quirinus, dans l'*Énéide* pour le bouclier d'Enée, ayant à composer un ensemble décoratif et pouvant user de la liberté poétique pour prendre n'importe quel sujet, il fait figurer, sans motif apparent, les supplices de l'enfer.

Considérons maintenant en lui-même l'épisode de Phlégyas. Suivant M. Havet, trois raisons prouveraient qu'il y a bien eu imitation d'une peinture par Virgile : la présence de la Furie, l'importance donnée à la couleur, le manque de subordination des personnages secondaires. De ces trois arguments le dernier est contestable, parce qu'il se pourrait que Virgile eût eu sous les yeux une fresque sans perspective, quelque composition purement décorative, avec les personnages groupés sur le même plan, comme on les voit sur les vases peints ; les deux autres peuvent être retenus, mais le premier seul est absolument décisif. A quoi sert en effet la Furie dans l'épisode du festin ? Ce n'est pas elle qui entretient le supplice de la faim. Si Phlégyas ne mange pas, c'est parce que la peur du rocher qui va tomber lui paralyse le bras. La souffrance physique qui résulte pour lui du jeûne indéfiniment prolongé est la conséquence de cette angoisse morale, et voilà pourquoi les faiseurs d'allégories rapprochent ses tourments de ceux de Damoclès. La Furie complique inutilement la scène.

A quoi bon ce personnage supplémentaire, puisque le poète dispose des plus subtils moyens d'expression pour rendre toutes les nuances psychologiques? Sans doute les Furies font partie de ce qu'on pourrait appeler le personnel infernal, et Virgile était tenu de les faire figurer dans sa description du monde souterrain. Mais il les avait déjà signalées en compagnie de Tisiphone aux vers 570-572 et pouvait se dispenser de les montrer dans l'exercice de leurs fonctions de bourreaux. Mettons qu'il ait tenu à les présenter ainsi : pourquoi aller choisir de tous les supplices celui qui en avait le moins besoin, celui qui s'expliquait le mieux de lui-même? Pourquoi ne pas attacher plutôt une Furie aux flancs de Sisyphe, comme le fait avec plus de raison Silius Italicus (XIII, 611)? Car enfin, il faut bien qu'une force éternellement présente contraigne le malheureux à rouler son rocher, qu'il pourrait si bien laisser dormir au pied de la colline, en s'asseyant dessus[1].

L'idée de la Furie à côté de Phlégyas n'a pu venir qu'à l'esprit d'un artiste, et d'un de ces artistes populaires comme ceux qui peignaient les vases ou les fresques italo-grecques : ceux-ci ne faisaient pas des tableaux au sens moderne de ce mot, c'est-à-dire avec un jeu savant de physionomies expressives. Ils composaient des scènes décoratives, destinées à produire un effet d'ensemble et à satisfaire les yeux par une ordonnance simple et claire : ils procédaient par grandes lignes, ne s'arrêtaient pas à marquer les nuances et se contentaient d'indications générales faciles à saisir. Aussi, quand ils voulaient faire comprendre l'état d'esprit d'un personnage, avaient-ils l'habitude de le doubler d'une figure accessoire qui fût comme le commentaire vivant de ses sentiments. De là tout ce monde de convention qui tient tant de place dans l'art antique et aussi dans la mise en scène du théâtre, ces amours (Eros, Pothos, Himéros, etc.) qui voltigent au milieu des femmes dans les scènes de toilette ou de conversation galante, ces Victoires qui planent au-dessus des combats ou des jeux et viennent déposer des couronnes sur le front des vainqueurs, ces Furies qui harcèlent Oreste ou affolent les chevaux d'Hippolyte, tous ces démons enfin que l'art italo-grec du IIIe siècle entremêle à ses compositions mythologiques toutes les fois qu'il montre un personnage près de mourir, et qui sont comme les symboles de l'agonie. La Furie de Phlégyas n'est pas autre chose que l'image concrète de la stupeur qui retient le bras de Phlégyas.

---

1. C'est ce qu'il fait dans Ovide, lorsque la lyre d'Orphée distrait pour un instant les Furies de leur surveillance : *inque tuo sedisti, Sisyphe, saxo* (*Metam.*, X, 44).

La description même de Virgile trahit la copie d'un original plastique. Il ne se contente pas, en effet, de nous dire que la Furie arrête la main du malheureux affamé : il analyse son attitude, son expression, avec la précision minutieuse d'un critique d'art qui relève les moindres détails : sur le lit, dont il ne manque pas de décrire les ornements, il nous la montre étendue à côté de sa victime, se soulevant pour menacer de sa torche et faisant de grands cris. Le modèle que le poète a sous les yeux ou dans la mémoire l'obsède à ce point qu'il s'oublie à le peindre et que dans son tableau la Furie, cette Furie superflue et qui tout au plus se concevrait comme figure accessoire, devient le personnage principal. L'attention se concentre sur elle aux dépens du héros [1].

Si le personnage de Phlégyas condamné à souffrir une faim éternelle en présence d'un éternel festin n'est pas de l'invention de Virgile, si l'idée première et les principaux détails de l'épisode lui ont été suggérés par la vue d'une peinture, la question se déplace et de littéraire devient archéologique. Dès lors il faut rechercher comment il a pu se faire qu'un artiste italo-grec ait représenté un pseudo-Tantale sous le nom de Phlégyas.

Est-ce une fantaisie personnelle ? Le peintre a-t-il, de propos délibéré, démarqué la légende populaire de Tantale pour la rajeunir et en corriger la banalité ? Non ; les artistes qui travaillent en Italie entre le IIIe siècle et l'époque impériale n'ont point de pareilles audaces, par la raison bien simple qu'ils sont dénués de toute prétention à l'originalité. Renouveler les vieux sujets ! faire preuve d'invention ! Mais ce sont là des ambitions que ne connaissent pas tous ces fabricants de statues et de bas-reliefs funéraires, de peintures décoratives, de cistes ou de miroirs à *graffiti*, de vases à couleurs ou à reliefs, de pierres gravées, qui représentent pour nous la transition entre l'art étrusque et l'art romain. Leur œuvre est d'une pauvreté rare. On y chercherait en vain quelque sujet traité de première main. Tout est une pâle et médiocre copie de l'art grec. Tout est emprunté, aussi bien le détail des figures que l'idée générale de la composition. A voir revenir si souvent les mêmes tableaux avec des variantes insignifiantes, on ne peut

---

1. Je ne voudrais pas subtiliser. Mais il est impossible de ne pas signaler une concordance remarquable entre le vers 620 et certain détail des vases peints à sujets infernaux. Sur ceux-ci, il y a souvent, à côté de Thésée et de Pirithoüs, une figure représentant la justice (ΔΙΚΗ), dont la présence est comme la moralité du tableau. La sentence *Discite justitiam* pourrait bien n'être que la traduction poétique de cette figure allégorique. Il serait peu naturel que Virgile eût de lui-même introduit ici ce détail. Car il est étrange qu'un malheureux, fou de terreur et d'angoisse au point de ne pouvoir manger, ait l'esprit assez libre pour faire de la morale à son entourage.

douter qu'il n'y ait eu dans les ateliers des collections de modèles dont les œuvres les plus populaires de la plastique grecque avaient procuré les éléments, et qui, en fournissant à des artisans vulgaires des thèmes tout préparés, permettaient d'exécuter rapidement une composition quelconque sur n'importe quel sujet mythologique. Il serait bien étrange que dans un pareil milieu, qui tient plutôt de l'industrie que de l'art, un artiste se fût rencontré assez amoureux de la nouveauté pour prendre sur lui de modifier la légende de Tantale, et cela de quelle façon? par une simple substitution de nom, substitution d'ailleurs maladroite, puisqu'elle n'ôtait rien à la banalité du sujet et avait seulement pour effet de rendre le tableau inintelligible.

Dirons-nous que la conception du Phlégyas-Tantale est antérieure à l'art italo-grec et a été empruntée à l'art hellénique? Mais l'art hellénique ne connaît point de Phlégyas. On ne trouve pas un seul bas-relief, une seule peinture, où ce nom figure, et c'est à peine si on le rencontre deux ou trois fois en fouillant les plus obscurs recoins de la poésie et de la littérature mythologique. Toutes les autres légendes mises en œuvre par les artistes italiens ont une origine plus ou moins connue, et s'il n'est pas toujours possible de déterminer avec précision, faute d'intermédiaires conservés, leurs antécédents plastiques, du moins est-on sûr que ces antécédents se trouvaient dans l'imagerie hellénique. Seul le supplice de Phlégyas fait exception, ce qui donne à penser qu'il n'avait jamais été traité par l'art.

Mais alors, si la substitution de Phlégyas à Tantale ne résulte ni d'une manière nouvelle et originale d'interpréter une vieille légende, ni d'un emprunt fait à l'art grec, il est difficile de l'expliquer autrement que par une méprise.

Une des caractéristiques de l'art italo-grec, qui n'est en somme qu'une routine de praticiens, c'est que tout en vivant sur le fonds inépuisable de la mythologie grecque, il n'a de cette mythologie qu'une intelligence assez vague. Il en reproduit à satiété les principaux épisodes, que l'extraordinaire diffusion des vases peints en Occident a rendus populaires; mais ce ne sont pour lui que des lieux communs usés à force d'être répétés et qui, à vrai dire, n'ont plus de sens. Aussi prend-on avec eux toutes sortes de libertés. Telle composition qu'on a sous la main est-elle trop étendue pour la surface que l'on veut couvrir, on la mutile sans scrupule au risque de supprimer des personnages nécessaires, parfois même le personnage principal. Est-elle trop courte, on y insère bravement des figures de remplissage qui n'ont aucun rapport avec le sujet. Deux compositions présentent-elles certaines ana-

logies apparentes, on les prend l'une pour l'autre et, par exemple, on désigne sous le nom d'Europe une femme traversant les flots sur un bélier parce qu'on a confondu la légende d'Europe avec celle d'Hellé[1]. Mais là où les bévues sont le plus nombreuses, c'est dans la copie des inscriptions. On sait que les vases peints grecs portaient en général des légendes explicatives, des noms propres, écrits tantôt à côté, tantôt au-dessus des personnages, sans méthode régulière, le peintre les ayant répartis dans le champ du tableau, à droite ou à gauche, en long ou en large, comme il pouvait, abrégeant au besoin les mots ou les coupant en plusieurs tronçons pour les faire serpenter entre les figures. Pour peu que la scène fût un peu chargée, il était facile de s'embrouiller au milieu de toutes ces inscriptions. Les Grecs ne s'y trompaient pas, parce que la composition leur représentait une légende connue; ils s'y retrouvaient comme un enfant se retrouve dans l'illustration d'un conte de fées qui lui est familier. Mais les ouvriers italo-grecs, à qui toute cette mythologie ne disait pas grand'chose, se perdaient aisément au milieu de l'enchevêtrement des noms et des figures. Ils prenaient un mot pour un autre, appliquaient au personnage de droite l'inscription qui revenait au personnage de gauche, déchiffraient les lettres de travers et brouillaient quelquefois les légendes à ce point qu'on a toutes les peines du monde à s'y reconnaître. Pour citer quelques exemples, pris au hasard entre beaucoup d'autres, sur un vase apulien représentant les adieux d'Ajax à ses parents, le père du héros est désigné sous le nom de Teucer et le serviteur, chargé du bagage, sous le nom de Télamon, double erreur puisque Télamon est le père d'Ajax et que Teucer ne figure pas dans le tableau (Raoul Rochette, *Mon. inéd.*, pl. 71, 2). Sur un miroir gravé où l'on voit la rencontre d'Hélène et de Ménélas après la prise de Troie et la fureur du héros qui s'apprête à tuer sa femme réfugiée au pied du Palladium, on a introduit dans le tableau, par suite d'une double confusion, trois personnages, Polyxène, Thétis et Ajax, empruntés à deux compositions différentes représentant, l'une Cassandre poursuivie par Ajax au pied du Palladium, l'autre la mort de Polyxène immolée aux mânes d'Achille en présence de Thétis (*Monumenti dell. Inst.*, VIII, pl. 33). Ailleurs Tyndare au milieu de ses enfants a été appelé Laomédon (*Bullettino dell'Inst.*, 1869, p. 47); le nom de Mélicerte a pris la place de celui d'Hercule (*Gazette archéologique*, 1879, p. 217); on a mis Jason auprès d'Ariane alors que le sujet deman-

1. Klügmann et Körte. *Etruskische Spiegel*, p. 11, pl. IV.

dait Thésée (*Bullettino*, 1870, p. 152); Œnomaüs là où il fallait Prœtos (GERHARD, *Etr. Spiegel*, pl. 333). Une fontaine près de laquelle sont assis Adonis et Vénus est désignée par le mot *Amuce*, transcription étrusque d'Amycos, roi des Bébryces, parce que le modèle de la fontaine a été emprunté à un dessin représentant les Argonautes au pays des Bébryces, dont le roi prétendait leur interdire l'accès des fontaines (KLÜGMANN et KÖRTE, *Etr. Spieg.*, pl. XXIII).

Les miroirs gravés fournisssent beaucoup d'exemples analogues, ce qui s'explique par le nombre considérable de ces ustensiles qui nous a été conservé. Mais il n'y a pas apparence que les graveurs sur bronze aient eu la spécialité de ces sortes de bévues. Les peintres étaient aussi exposés qu'eux à en commettre, parce qu'ils procédaient comme eux plutôt par routine que par réflexion, qu'ils traitaient comme eux des lieux communs mythologiques et avaient comme eux à transcrire des inscriptions [1].

Pour en revenir à Phlégyas, il se peut très bien que ce nom ne soit qu'une inscription parasite faussement appliquée à une scène représentant le supplice de Tantale. Un peintre la rencontre dans le champ de la composition qui lui sert de modèle et croit qu'elle se rapporte à la figure la plus voisine, à celle du convive tourmenté par la Furie. C'est une faute analogue à celle des copistes de manuscrits qui font passer une glose de la marge dans le texte ou qui ne remettent pas à sa vraie place un mot oublié par un copiste antérieur et qu'ils trouvent rétabli en surcharge. Du reste l'étourderie est du même ordre que plusieurs de celles que j'ai signalées plus haut. Donner à un héros, si célèbre qu'il soit, le nom d'un inconnu, n'est pas plus extraordinaire que d'attribuer à une fontaine le nom du roi des Bébryces Amycos, popularisé par je ne sais combien d'*Argonautiques*.

L'hypothèse d'une erreur est d'autant plus légitime ici que la composition même du tableau, telle qu'on peut se la figurer d'après la description si précise de Virgile, indique la juxtaposition d'éléments disparates et trahit la main d'un ouvrier peu familiarisé avec la mythologie. Deux légendes y sont confondues en une seule, celle de Tantale et celle de Phinée. En effet, si les traditions varient sur le supplice de Tantale, si les unes parlent d'une roche suspendue au-dessus de la tête du malheureux comme une menace perpétuelle, tandis que les autres le montrent

1. Plusieurs des fresques retrouvées à Rome portent les noms des personnages écrits dans le champ. Cf. Quintilien, I, 4, 16.

plongé jusqu'au cou, dans un lac, dont les eaux fuient devant ses lèvres et sous un berceau d'arbres, dont les fruits pendants excitent sa convoitise pour la leurrer sans cesse[1], du moins toutes ces traditions sont d'accord sur ce point que jamais il n'y est fait mention d'une table; Tantale n'y est jamais présenté dans l'attitude d'un convive sur un lit de festin[2]. Ce détail appartient à la légende de Phinée souffrant de la faim devant une table opulente où il ne peut toucher aucun mets sans que les Harpyes le lui ravissent[3]. Qui sait même si la Furie de Virgile n'est pas une des Harpyes de Phinée? Les Harpyes et les Furies étaient quelquefois identifiées et l'art italo-grec les distinguait mal les unes des autres[4]. Tantale et Phinée étant condamnés tous deux au même supplice, à la faim, il était aisé de confondre les deux légendes et d'appliquer à l'une certains traits qui ne convenaient qu'à l'autre. La confusion du reste semble avoir été assez commune, à en juger par ce fait que le supplice de Phinée, qui d'après la tradition n'avait été qu'une punition temporaire infligée au héros sur la terre[5], finit par être transporté aux enfers et assimilé au supplice éternel de Tantale : au premier siècle de notre ère, Phinée est classé parmi les damnés[6].

Ainsi nous ne sommes pas en présence d'une composition homogène, conçue par un artiste original. C'est un ensemble fait de pièces et de morceaux, rapprochés sans critique par un ouvrier qui combine des modèles sans les bien comprendre et procède avec une sorte d'indifférence mécanique.

Mais d'où vient le nom de Phlégyas? Il ne suffit pas en effet de mettre le doigt sur la faute; il faut essayer d'en expliquer l'origine. On peut tout d'abord affirmer, quelle que fût la composition dont dérivait le modèle du peintre, qu'il ne s'y trouvait aucun person-

---

1. Voir Ribbeck, *Prolegomena critica ad Verg.*, p. 62. Sur les fresques de Delphes, peintes par Polygnote, les deux séries de traditions étaient combinées.

2. Un passage d'Athénée (VII, p. 281), pourrait laisser croire qu'on se représentait quelquefois Tantale comme un convive. Mais en réalité les expressions sont très vagues et ne désignent pas plus un festin qu'autre chose. Il s'agit, d'une manière générale, de toutes les jouissances possibles. Tantale obtient de vivre τὸν αὐτὸν τρόπον τοῖς θεοῖς, c'est-à-dire ἐξουσίας τυχεῖν. Mais Zeus lui suspend un rocher au-dessus de la tête, pour qu'il ne jouisse d'aucun des biens qui seront à sa portée, ὅπως μηδὲν ἀπολαύῃ τῶν παρακειμένων. C'est une idée analogue à celle de Pindare disant que Tantale est chassé de la joie, εὐφροσύνας ἀλᾶται (*Olymp.*, 1, 91).

3. *Phineia mensa* est une expression presque proverbiale. Voir Ovide, *Remèdes d'amour*, 355; *Fastes*, VI, 131. Sénèque le Tragique, *Hercule furieux*, 759.

4. Dans Virgile (*Énéide*, III, 252), la Harpye Celaeno dit en parlant d'elle-même : *Furiarum ego maxima*. Cf. Servius, *ibid.*

5. On racontait qu'il avait été délivré par deux des Argonautes, qui avaient mis en fuite les Harpyes (Pausanias, III, 18, 15. Hygin, xix).

6. Sénèque le Tragique, *Hercule furieux*, 759. Cf. Properce, *Élégies*, III, 5, 41.

nage du nom de Phlégyas, puisque Phlégyas, si tant est qu'il ait jamais eu dans la fable une personnalité définie, est un de ces héros secondaires et obscurs auxquels l'art ne s'est pas le moins du monde intéressé et dont il serait impossible de retrouver la trace aussi bien sur les monuments figurés que dans la poésie. L'inscription ΦΛΕΓΥΑΣ lue par l'ouvrier sur son modèle et fidèlement transcrite par lui n'était donc pas un nom propre.

Nous voyons par un texte d'Hésiode (*Bouclier d'Hercule,* 134) que les Grecs appelaient φλεγύας une espèce particulière d'aigle ou de vautour, caractérisée sans doute, étant donné l'étymologie probable du mot, par un plumage couleur de feu [1]. Or, il est à remarquer que si toutes les descriptions de l'enfer que nous a laissées l'antiquité ne sont pas identiques, la plupart du moins comportent l'épisode du géant Tityos, servant de proie à un vautour qui lui ronge éternellement le foie. La coïncidence est significative. ΦΛΕΓΥΑΣ pourrait bien n'avoir été primitivement que l'inscription désignant le vautour de Tityos.

J'ai parlé plus haut des collections de modèles que très certainement les artistes italo-grecs avaient dans leurs ateliers. Nous ne savons pas au juste comment ces modèles étaient faits, mais pour bien répondre à leur destination spéciale, ils devaient présenter non seulement les grandes lignes d'une composition, les principales figures à reproduire, les costumes, les attributs, les noms de ces figures, mais encore certaines indications techniques propres à guider la main de l'ouvrier. Il n'est pas vraisemblable, par exemple, que dans les ateliers de peinture, les modèles n'aient pas porté la mention des couleurs à employer pour chaque détail : on n'en peut douter quand on voit sur des fresques à sujets analogues trouvées à Rome et à Pompéi les mêmes couleurs distribuées exactement de la même manière [2]. D'autre part, ces diverses indications devaient être formulées en grec, puisque c'est en grec que sont écrites la plupart des inscriptions qu'on relève sur les fresques de l'Italie [3]. Imaginez maintenant un modèle représentant les supplices infernaux, sur lequel, à côté d'un croquis plus ou moins sommaire du vautour de Tityos, on a voulu marquer le genre de l'oiseau qu'il convient de peindre : à cet effet on a écrit le mot ΦΛΕΓΥΑΣ, ce qui revient à dire : ici on ne mettra pas un vautour

---

1. L'espèce existe, en effet, en Grèce et dans l'Italie méridionale. Degland et Gerbe, *Ornithologie européenne,* t. I, p. 5.

2. Voir Perrot, *Mélanges d'archéologie,* p. 96.

3. Perrot, *Mélanges d'archéologie,* p. 87. Woltmann, *Gesch. der Malerei,* p. 113 et suiv.

quelconque, mais le vautour à plumage couleur de feu[1]. Un ouvrier inattentif, ou qui ne sait pas bien le grec, ou encore qui ne connaît pas l'oiseau en question, prend ce nom pour un nom propre et, sans autre réflexion, l'applique à la première figure qu'il rencontre dans le voisinage, à celle d'un damné étendu sur un lit de festin. Et voilà comment cette figure, qui doit être un Tantale, mais qui en réalité est quelque chose d'hybride tenant à la fois de Tantale et de Phinée, se trouve être par surcroît affublée du nom de Phlégyas.

Comment expliquer maintenant que cette étourderie vulgaire et ridicule ait eu des conséquences littéraires et que Virgile ait pu accepter de confiance ce Phlégyas imaginaire, né d'une simple bévue ? Qu'un ouvrier distrait et ignorant prenne le Pirée pour un homme et transforme en un héros une indication technique, cela se comprend à la rigueur. Mais un poète comme Virgile, qui n'est pas le premier venu, qui n'écrit pas au hasard, qui raisonne son œuvre dans les moindres détails, qui de plus a longtemps vécu dans un commerce familier avec la mythologie, aille naïvement donner dans une erreur aussi grossière, cela semble difficile à admettre *a priori*. Comment la faute ne lui a-t-elle pas sauté aux yeux ? Comment n'a-t-il pas éliminé le nom parasite de Phlégyas pour rétablir celui de Tantale ? S'il ne l'a pas fait, c'est qu'il ne pouvait pas le faire. En réalité, ce que la fresque lui montrait, ce n'était pas le supplice de Tantale. A part le rocher, qui n'était en somme qu'un détail secondaire puisque tout l'intérêt de la scène se concentrait sur la Furie et le convive attablé, il n'y avait pas un seul trait qui s'appliquât directement au héros, tel que les traditions de l'art et de la poésie le représentaient aux enfers. Restituer le nom de Tantale c'était aller contre toutes les données de la mythologie classique. Restituer, d'autre part, celui de Phinée, qui lui conviendrait davantage sans cependant lui convenir tout à fait, c'était commettre une faute analogue, puisque ni l'art ni la poésie n'avaient encore classé Phinée parmi les damnés. En s'abstenant de rien changer à la qualification du personnage, Virgile, loin d'encourir le reproche d'ignorance ou de légèreté, a fait preuve, au contraire, de perspicacité et de conscience.

Par malheur, le mot ΦΛΕΓΥΑΣ n'avait par lui-même rien de suspect, puisqu'il se trouvait répondre à un nom mythologique. Il a peut-être arrêté Virgile un instant, le héros Phlégyas n'étant pas de ceux que la fable avait rendus populaires. Mais notre poète était

1. Le détail, soit dit en passant, est parfaitement approprié à une scène infernale éclairée par les lueurs des torches et les reflets du Pyriphlégéthon.

assez familier avec les recueils de la mythographie alexandrine pour que, sa curiosité une fois mise en éveil, il ait pu retrouver dans l'ombre où il demeurait caché cet obscur éponyme des Phlégyens, qui passait pour le père d'Ixion, le roi des Lapithes. Et comme les Lapithes, Ixion, leur roi, et son fils Pirithoüs faisaient partie du personnel ordinaire du Tartare, il n'y avait rien d'invraisemblable à rencontrer dans le monde souterrain, à côté de son fils, de son petit-fils et de ses sujets, l'ancêtre et le roi de cette race impie et criminelle. Les circonstances étaient telles que Virgile ne pouvait être mis en défiance.

En admettant même que l'épisode lui ait paru quelque peu insolite, quelle raison avait-il pour rejeter le témoignage du peintre? Nous sommes à l'aise aujourd'hui pour ramener à leur juste valeur les œuvres de l'art italo-grec, parce que la comparaison que nous pouvons en faire avec les modèles du grand art hellénique nous découvre tout ce qu'il y a en elles de pauvreté, de banalité et d'incorrection. Mais un Romain du temps d'Auguste, si éclairé qu'on le suppose, n'était pas en état d'en faire la critique. Pour lui, des peintures qui portaient, comme la plupart des fresques parvenues jusqu'à nous, des inscriptions en grec, étaient des œuvres grecques au même titre qu'un tableau d'Apelles. On pouvait les admirer plus ou moins, mais on n'en suspectait pas l'exactitude mythologique. C'étaient des documents dignes de foi, aussi bien que les poésies d'un Aratus, d'un Euphorion, d'un Nicandre ou d'un Archias. Quel Romain eût assez présumé de sa science pour s'ériger en juge des données fournies par un artiste ou un poète grec? Rome était à l'école de la Grèce et acceptait de confiance ce que la Grèce lui donnait.

J'ajoute que la rareté même du nom de Phlégyas, loin d'arrêter Virgile, a dû plutôt le disposer à l'accepter. Il avait conservé de son commerce avec les poètes alexandrins un certain goût pour les noms propres peu connus, les surnoms par allusions détournées, les curiosités géographiques et mythologiques. Une variante inédite du légendaire supplice de la faim était faite pour lui plaire. Phlégyas avait au moins sur Tantale, sur ce Tantale que Sénèque appelle spirituellement l'un des vétérans de l'enfer (*Apolokynt.*, 14), l'avantage de n'être pas banal, surtout transformé, comme il pouvait l'être, grâce au voisinage d'Ixion et de Pirithoüs, en une sorte de prêcheur de famille. Il se pourrait même que le fait de rencontrer sur une fresque, au lieu de l'inévitable Tantale, un personnage d'un autre nom mais condamné à une torture analogue, ait été pour Virgile le principal attrait de la peinture en question et la raison première de l'imitation qu'il en faisait. Car

si cette peinture n'avait été que l'illustration pure et simple des supplices infernaux dont la description était partout, si elle ne lui avait pas présenté certaines particularités, pour lui curieuses et intéressantes, il est très probable qu'elle n'eût pas retenu son attention, et que pour composer son Tartare il se fût contenté, comme Lucrèce, Tibulle, Ovide et Sénèque[1], de ce que lui fournissaient les traditions poétiques.

L'introduction de Phlégyas dans l'*Énéide* eut des conséquences imprévues. Le texte du poème porta la peine de cette contravention involontaire à l'orthodoxie mythologique. Le jour où le poète étant mort, son œuvre se trouva livrée aux copistes, aux réviseurs de manuscrits, à un monde toujours renaissant de commentateurs érudits et méticuleux, l'épisode de Phlégyas ne fut pas compris, parce qu'on ne le retrouvait nulle part. Malgré les imitations de Stace et de Valérius Flaccus, le désordre se mit dans le texte du passage, soit par la négligence d'un copiste qui avait sauté, puis rétabli en surcharge les vers 615-620, soit par la conjecture d'un grammairien qui les avait déplacés, attribuant dans sa pensée les vers 602-607 à Tantale, comme le fait Ribbeck dans ses *Prolegomènes* (p. 63). Les uns firent de Phlégyas un nom d'homme au nominatif; les autres y virent un nom de peuple à l'accusatif pluriel, et la balance demeura si incertaine entre les deux explications que Servius (*Énéide,* 618) ne trouva rien de mieux que de les signaler toutes les deux sans se prononcer pour l'une ou pour l'autre, laissant au lecteur le soin de s'en tirer comme il pourrait. Et personne ne s'en est tiré depuis.

III

Je pense avoir répondu à la plus grave des objections que pourrait soulever la correction de M. Havet. Les seules difficultés qui subsistent sont d'ordre littéraire. Il est certain que, lorsqu'on enlève les vers 615-620 pour les transporter après le vers 602, les deux formules *ne quære doceri,* etc. et *non mihi si linguæ centum*, etc. se trouvent singulièrement rapprochées et qu'il y a quelque chose de choquant dans la répétition, à cinq vers de distance, de la même idée exprimée à peu près dans les mêmes termes. Mais pour être moins choquante dans le texte tra-

---

1. Lucrèce, III, 978 et suiv. Tibulle, I, 3, 71 et suiv. Ovide, *Metam.*, IV, 455 et suiv. Sénèque le Tragique, *Hippolyte*, 1230 et suiv.; *Hercule sur l'Œta,* 941 et suiv.; *Hercule furieux,* 751 et suiv.

ditionnel, la répétition n'en existe pas moins. Dira-t-on que les vers 614-615 contiennent la proposition d'un développement à deux branches comportant d'une part les peines (*quam pœnam*), d'autre part les crimes (*quæ forma viros*, etc.); que les vers 624-627 sont la conclusion du même développement (1° *scelerum formas*; 2° *omnia pœnarum nomina*), et que par conséquent on doit retrouver dans l'intervalle les peines et les crimes, celles-là représentées par les cinq vers déplacés, ceux-ci par les vers 621-624? Mais dans cette hypothèse les peines décrites devraient pouvoir être mises en parallèle avec les crimes mentionnés et les victimes avoir quelque chose de commun avec les coupables. Or il n'en est rien : les victimes sont des criminels légendaires dont les fautes sont connues et n'ont pas besoin d'être rappelées; les coupables sont des criminels contemporains de Virgile, des politiques traîtres à leur patrie, des gens sans honneur et sans foi. Il n'y a aucun lien logique entre les deux parties du prétendu développement. Les vers 614-615 ne sauraient donc être assimilés à une proposition. D'ailleurs, est-il dans les habitudes des poètes en général et de Virgile en particulier de procéder ainsi par énoncés et conclusions à termes presque identiques, comme dans les traités de géométrie?

Pourquoi ne pas penser que nous avons dans les vers 614-615 et 625-627 deux rédactions différentes d'une même idée, rédactions provisoires, dont l'une était destinée à disparaître si Virgile avait lui-même revu et publié son œuvre? Tout ce que les anciens nous disent de ses scrupules littéraires et de l'état d'imperfection où il avait laissé l'*Énéide* autoriserait cette conjecture.

Il est malaisé d'admettre avec M. Klouček (*Progr. Gymn. micropr.*, 1879) que les vers 614-615 soient interpolés. Sans doute la phrase *aut quæ forma viros fortunave mersit* est bien peu claire et semble au premier abord une formule de remplissage. Mais l'étrangeté de l'expression *forma* est plutôt une présomption d'authenticité. M. Havet me fait remarquer que *forma* pourrait bien être ici une expression archaïque, un terme de procédure emprunté à la vieille langue juridique, et ayant un sens analogue à celui du diminutif *formula*. Dans cette hypothèse, la suite du morceau se reconstituerait ainsi : les vers 603-614 contiendraient l'énumération des crimes les plus ordinaires contre la famille, la société civile et la patrie, sans que la nature précise de chaque attentat fût spécifiée; les vers 614, 615, 621-628 exprimeraient cette idée, qu'il est inutile d'indiquer le détail des circonstances, le cas particulier, le chef d'accusation (*forma*) ou l'occasion (*fortuna*), qui a été spécialement le prétexte de la punition, par

exemple le fait d'avoir vendu à prix d'or la patrie, la liberté et les lois, ou le fait d'avoir commis un inceste : il suffit de savoir que tous les personnages punis ont conçu et accompli d'épouvantables forfaits. Le vers 624 viendrait ainsi en manière de conclusion pour résumer tout le développement (*ausi omnes immane nefas, ausoque potiti*). Il n'est pas invraisemblable de supposer que dans sa rédaction première le morceau se terminait ici et que les vers 625-627 ont été composés après coup par Virgile pour reprendre sous une forme plus claire et en termes moins techniques l'idée exprimée par le vers 615. JULES MARTHA.

Q. Curce, 6, 10, 9. — « Dymnus sane, *ut viveret adhuc,* vellet mihi parcere » : c'est ainsi que je lirais ce passage controversé, et j'entendrais : « Admettons que Dymnus, *s'il vivait encore,* voulût m'épargner. »

Le texte qui se rapprocherait le plus de celui des mss.[1] serait : « *et* viveret adhuc *et* vellet mihi parcere »; mais je crois que ce texte est à rejeter, tout comme la correction de Hedicke, « *ut* viveret adhuc *et* vellet mihi parcere », parce que les deux idées « viveret adhuc » et « vellet mihi parcere » sont de nature trop différente pour qu'il soit correct de les coordonner : « supposons qu'il fût encore vivant et qu'il voulût m'épargner » serait une phrase mal écrite ; le sens demande : « *supposons* qu'il fût encore vivant et *admettons* que (dans cette hypothèse) il voulût m'épargner. »

Vogel a proposé une correction, dont la mienne n'est en somme qu'une modification : « Dymnus sane (ut viveret adhuc !) vellet mihi parcere. » Mais, avec ce texte, l'exclamation de regret « Plût au ciel qu'il vécût encore ! » interrompt de la façon la plus singulière le raisonnement ; rien absolument n'amène, rien ne justifie à cet endroit une semblable parenthèse. J'ajoute qu'étant donnés les *futurs* qui suivent (*confitebuntur, subtrahent, fatebuntur*), il me paraît plus naturel de rapporter la proposition concessive « *vellet* mihi parcere » au *présent* que de la rapporter au *passé,* comme Vogel le fait ; je reconnais d'ailleurs que cette raison, à elle seule, n'aurait pas grande valeur. O. R.

---

1. Les mss. portent : « sane *et* viveret *et velut* mihi *parcere* (*parceri, parceret*).

QUELQUES PROBLÈMES DE COMPUT

Montfaucon, dans sa Paléographie grecque, en transcrivant les nombreuses souscriptions qu'il avait recueillies, ne semble pas s'être préoccupé de vérifier si l'accord existait toujours entre les différentes données de ces souscriptions, c'est-à-dire entre le millésime et l'année du cycle indictionnique, d'une part, et d'autre part, entre le quantième et le jour de la semaine, puis entre ces deux mentions et celles de l'année et de l'indiction. Cependant l'accord de toutes ces indications chronologiques est indispensable pour pouvoir dater un manuscrit quelconque avec certitude. C'est ce qu'a bien vu M. Gardthausen[1] lorsqu'il a fait remarquer que telle mention insignifiante en elle-même au premier abord, comme celle du jour de la semaine, devient importante, si les autres ont été altérées par quelque accident, ou s'il y a entre elles quelque désaccord, ce qui arrive de temps en temps. M. Gardthausen a aussi grandement raison de considérer comme d'une importance capitale l'accord du jour de la semaine et de quantième pour fixer la date exactement; mais je ne saurais admettre avec lui qu'il soit tout à fait invraisemblable que le scribe ait pu se tromper en ce qui concerne ces deux données. Les copistes, ainsi qu'on va le voir, commettent des erreurs sur le chiffre de l'année et sur celui de l'indiction, sur le quantième, sur le jour de la semaine et sur le mois, ils omettent des chiffres, et tel d'entre eux — au xve siècle — s'est embrouillé entre le millésime de l'année chrétienne et celui de l'an du monde. Ces faits m'ont paru intéressants, non seulement au point de vue paléographique, pour dater tel ou tel manuscrit, mais encore au point de vue de la critique verbale. Car nous surprenons là sur le fait des lapsus d'auteurs, puisque, dans une souscription, c'est en son propre nom que parle le copiste; il sait bien ce qu'il veut dire, et néanmoins il se trompe. Qu'a-t-il donc dû faire en transcrivant un texte que souvent il entendait mal et qui l'intéressait peu ou même pas du tout? Les mss. dont nous allons examiner les souscriptions appartiennent tous, sauf indication contraire, à la *Bibliothèque nationale*.

1. *Griechische Paläographie*, p. 400.

Erreurs sur l'année

Au fol. 158 du ms. grec n° 1387, on lit : ἐτελειώθη τὸ παρὸν πρόχειρον διὰ χειρὸς ἐμοῦ Διονυσίου ἁμαρτωλοῦ τάχα καὶ μοναχοῦ..... ἐν ἔτει ͵ϛωπς ἰνδ. β, μηνὶ μαρτίῳ πρώτῃ, ἡμέρᾳ τρίτῃ. Or, en l'année du monde 6886, l'indiction est 1, et en l'année de l'ère chrétienne 1378, qui lui correspond et qui a pour lettre dominicale C, le premier mars est un lundi. Si nous remarquons que pour l'année suivante, 1379, l'indiction, le quantième et le jour de la semaine concordent, nous serons amenés à conclure que le copiste a commis une erreur d'une unité en moins[1] sur le dernier chiffre de l'année, qui devrait être écrite ͵ϛωπζ′ = 6887.

Le manuscrit grec n° 2661 offre, au fol. 120ᵛᵒ, la souscription suivante, en monocondyles : ἐγράφη τὸ παρὸν λεξίκὸν διὰ χειρὸς ἐμοῦ τοῦ εὐτελοὺς (sic) Δημητρίου ἱερέως τοῦ φιλομμάτη ἐν μηνὶ δεκεμβρίῳ ἐνναικαιδεκάτῃ, ἡμέρᾳ σαββάτῳ τῆς ἰνδικτίωνος ε̄[2] καὶ ἔτους ͵ϛωογ. L'an du monde 6873, au mois de décembre, correspond à l'année de J.-C. 1364 et a pour chiffre indictionnique 3 ; enfin, le 19 décembre est un jeudi, et non un samedi. Il faut descendre jusqu'en 1366 pour trouver la concordance entre l'indiction, qui pour 1366 est 5 au mois de décembre, le quantième et le jour de la semaine. Le copiste, ici, avait donc commis une erreur de deux unités en moins sur le dernier chiffre de l'année.

Ms. grec n° 3047. La souscription fol. 136ᵛᵒ porte : ἐτελειώθη τῇ πρώτῃ σεπτεμβρίου ἰνδ. ιδ̄ τοῦ ͵ϛϡκη ἔτους : — διακόνου Γεωργίου τοῦ χρυσόκόκκη (sic). En 6928 (= 1419 ap. J.-C., au mois de septembre), l'indiction est 13. Il faut donc admettre ou une erreur d'une unité en plus sur le chiffre de l'indiction, ou une erreur d'une unité en moins sur celui de l'année ; cette seconde hypothèse me paraît la plus vraisemblable. Le copiste a songé au changement d'indiction, c'est le premier nombre qu'il a écrit, et il l'a fait suivre du millésime de l'année qui venait de finir. Le ms. doit donc être daté de l'an 1420[3].

Bruxelles, ms. grec 14870. D'après la souscription [4], au fol. 65,

---

1. Charles Graux, mon regretté maître et ami, dans son *Essai sur les origines du fonds grec de l'Escurial*, p. xxxi, écrivait : « La faute d'impression qui se commet le plus communément dans les chiffres, c'est l'erreur d'une unité dans un sens ou dans l'autre. » Cette observation très juste ne s'applique pas seulement à la typographie, mais aussi à la transcription manuscrite. Car, l'exemple du cod. 1387 le prouve, l'erreur peut avoir lieu, même sans que le copiste soit influencé par le voisinage de l'année précédente, puisque l'année byzantine commençait au 1er septembre.

2. Le signe abréviatif de ἰνδικτίωνος est répété après ε̄.

3. C'est la date que lui donne aussi M. Gardthausen, *Griech. Pal.*, p. 322, mais p. 357, il a conservé 1419.

4. Cf. Omont, *Cat. des mss. grecs de la Bibl. roy. de Bruxelles*, p. 12-13.

ce ms. fut terminé au mois de septembre, indiction 2, en l'an 7111 (,ζρια'). Mais en cette année l'indiction est 1; il y a donc erreur d'une unité en moins sur le millésime, qui aurait dû être écrit ,ζριβ' (= 7112); si de ce dernier nombre on déduit 5509, on obtient pour reste 1603, qui est une année d'indiction 1/2.

Bâle, ms. grec A. III. 9[1]. On lit à la fin de la souscription (fol. 141):

ἐτελειώθη..... κατὰ τὸ ,ζοβ' ἔτος, ἰνδ. η̄ ης.

En 7072, l'indiction est 7. Le mois, ici, n'est pas mentionné, mais ce qui s'est passé pour d'autres manuscrits nous autorise à supposer que celui-ci a été achevé au commencement de la nouvelle année 7073; nous le daterons donc de l'an 1564, qui a pour chiffres indictionniques 7/8, en admettant une erreur d'une unité en moins sur l'an du monde.

Ms. grec. 2097. Ce manuscript est de la main de Michel Souliardos[2]; il a été terminé, dit la souscription, fol. 99ᵛᵒ, ἐν ἔτει ,ϛ̅ϡ̅π̅γ̅ ἰνδ. β̄ ἡμέρᾳ κυριακῇ αὐγ. ῑε̅, c'est-à-dire le dimanche 15 août de l'année 6983 (= apr. J.-C. 1475) indiction 2. Or, en 1475, l'indiction était 8 et le 15 août tombait un mardi. L'écart entre l'année et l'indiction est ici bien plus considérable que dans les souscriptions précédentes. Remarquons d'abord que l'année d'indiction 2 où le 15 août tombe un dimanche, à la fin du xve siècle, est l'année 1484 (= an du monde 6992). Le copiste, après avoir consulté ses tables de comput, s'est embrouillé; il devait écrire ,ϛϡ̅β, mais il a été entraîné par les derniers chiffres de l'année de l'ère chrétienne, qu'il a d'ailleurs écrits avec une erreur d'une unité, πγ au lieu de πδ. Le même copiste a commis une erreur du même genre dans la souscription du ms. suivant.

Ms. grec n° 2411. On lit, en monocondyles, au fol. 96ᵛᵒ: πέρας εἴλεφεν (sic) ἡ παροῦσα νῦν δέλτος διὰ χειρὸς ἐμοῦ μιχαὴλ σουλιάρδου ἐκ ναυπλέων χώρας : εὔχεσθτε ἀλλήλοις ὅπως σωθῶμεν πάντες. ,αυζ̅ζ̅ ἰνδ. ζ̄ μηνὶ ὀκτωβρίῳ ιζ̅, ἡμέρᾳ σαββάτῳ, ὡρᾳ ϛ̅, τῆς νυκτὸς : ἐν μεθώνῃ[3]. Le manuscrit aurait donc été terminé en 1497, indiction 7, le samedi 17 octobre. Malheureusement cette année l'indiction est 15, et le 17 octobre un mardi. M. Gardthausen, *Griechische Paläographie*, p. 332, date ce ms. de l'an 1496 et, p. 362, de l'an 1486 (ici, il le dit copié à Florence); mais c'est en l'année 1489 que nous rencontrons la concordance entre le

1. Cf. Omont, *Cat. des mss. grecs des biblioth. de Suisse*, p. 16.
2. Pour l'écriture de ce copiste, cf. H. Omont, *Fac-similés de mss. grecs des* xve *et* xvie *s.*, pl. 38 et p. 14. Pour la souscription qui nous occupe, cf. Montfaucon, *Pal. Gr.*, p. 83.
3. Cf. Montfaucon, *Pal. Gr.*, p. 85, l. 8.

jour de la semaine et le quantième; or cette année, jusqu'au premier septembre, répond à l'an du monde 6997, qui s'écrit ͵ϛϡζ. Les deux derniers chiffres à droite sont précisément ceux qu'a écrits Michel Souliardos. Ce copiste avait commencé par écrire les deux premiers chiffres du millésime de l'ère chrétienne, puis, voulant dater de l'an du monde, il en a posé les deux derniers chiffres et a oublié de corriger les deux autres; de plus, il n'a pas fait attention, qu'au mois d'octobre il devait écrire 6998, indiction 8.

Dans le *Marcianus* 200, qui est de la main de Jean Rhosos, on lit, à la fin, la note suivante[1] : ἐτελειώθη ἡ παροῦσα βίβλος ἐν ἔτει ἀπὸ χριστοῦ ͵αυμζ, ἰνδ. ε̄ μηνὸς Ιουλίου ιε̄. Je crains bien qu'il n'y ait ici erreur dans la transcription, car en 1447 l'indiction est 10; c'est en 1457 (=͵αυνζ) qu'elle est marquée du chiffre 5. Si l'auteur du catalogue ne s'est pas trompé (mais on sait combien facilement le ν se confond avec le μ)[2], nous avons là un exemple d'erreur sur l'avant-dernier chiffre.

Erreurs sur l'indiction

Ms. grec nº 223. Voici la souscription, fol. 201ᵛᵒ : ἐγράφη ἡ βίβλος αὕτη χειρὶ Θεοπέμπτου ἀναγνώστου καὶ καλιγράφου (sic) καὶ ἐτελειώθη μηνὶ ἰουλίῳ ἡμέρᾳ δ̄, ἰνδ. ιβ̄ ͵ϛφνγ[3]. Cette année 6553 répond, au mois de juillet, à l'an 1045 de l'ère chrétienne, mais l'indiction est 13. En l'absence de quantième, on ne peut conclure qu'à une erreur d'une unité en plus sur le dernier chiffre de l'année ou à une erreur d'une unité en moins sur celui de l'indiction, ce qui me paraît plus probable.

Ms. grec. nº 1085, La souscription cryptographique, fol. 272ᵛᵒ, n'a pas été donnée très exactement par Montfaucon ni par M. Gardthausen[4]; la voici :

ἐζϡθφβϛζθυεζϡλ ὠοέλνψλωποβπεζπλχ·
ἐν ὑσπεθαὶζχψλχ. ἔτους κόσμου ͵ϛφθ, ἰνδ. ιγ̄[5].

M. Gardthausen dit avec raison : « *rectius* ιδ̄. » En effet, l'an 6509 comprend les quatre derniers mois de l'an 1000 et les huit pre-

1. Cf. Zanetti, *Græca D. Marci biblioth. codic. mss.*, p. 111.
2. Le ν de minuscule classique domine dans l'écriture de Jean Rhosos, son μ au contraire est généralement de forme onciale. Cf. Omont, *Fac-similés de mss. grecs des* xvᵉ & xviᵉ *siècles*, pl. 30.
3. Cf. Montfaucon, *Pal. Gr.*, p. 49.
4. Montfaucon, *Pal. Gr.*, p. 48, omet la 12ᵉ lettre; p. 286, il omet la 8ᵉ et la 12ᵉ. Cf. Gardthausen, *Gr. Pal.*, p. 236.
5. Montfaucon donne la clef de cet alphabet p. 288. Cf. Gardthausen, p. 235. Il faut lire ἐγράφη διὰ χειρὸς λέοντος κληρικοῦ ἐν χώρᾳ αἰγύπτου etc.

miers de l'an 1001; si nous supposons le ms. copié au commencement de l'an 6509, c'est-à-dire dans la dernière partie de l'an 1000, qui est d'indiction 13/14, il ne paraîtra pas invraisemblable que le scribe ait fait une erreur d'une unité en moins sur le chiffre de l'indiction.

Ms. grec n° 1375. La souscription, fol. 317, nous apprend que le ms. a été terminé par le moine Cyrille de Naupacte ἔτους ,ζ^{ω}μ^{ω}θ^{ω} ἐν μηνὶ ὀκτωβρίῳ δ^{η} (= τετάρτῃ) ἰνδ. ιγ. Nous voyons ici une erreur d'une unité en moins sur l'indiction, commise au mois d'octobre; car l'an du monde 7049, en ce mois, correspond à l'année de l'ère chrétienne 1540, dont les quatre derniers mois appartiennent à l'indiction 14.

Cette erreur se produit encore plus tard dans l'année comme le montre la souscription du ms. grec n° 1715 (fol. 469) : ἐτελειώθη τὸ παρὸν βιβλίον διὰ χειρὸς ἐμοῦ τοῦ ἁμαρτωλοῦ τάχα καὶ μοναχοῦ μωκίου[1] τοῦ ταράνη, μηνὶ ἀπριλλίῳ πεντεκαιδεκάτῃ, ἡμέρα ϛ, ἰνδ. ᾱ ἔτους ,ϛψϡζ. δόξα κτγ. En 1289, qui répond à 6797, le 15 avril est bien un vendredi, mais l'indiction est 2. Ceci vient, ce me semble, à l'appui de la conjecture que l'on a faite plus haut, au sujet de la souscription du ms. 223.

Arras. Ms. grec n° 970[2]. On y lit, dit M. Omont, une note en écriture peu postérieure à celle du reste du ms., avec cette souscription : ἔτους ,ϛωξθ Ἰωάννην γὰρ τλείμωνος ἱερεύς. ιγ ἰνδ. 6869 est une année d'indiction 14, qui se compose des 4 derniers mois de l'an de J.-C. 1360 et des huit premiers de l'année 1361. Quel que soit le millésime auquel on s'arrête, il n'y a pas moins erreur d'une unité en moins sur le dernier chiffre du cycle indictionnique.

M. H. Omont a donné l'année dernière[3] une note sur le ms. grec n° 598 dont il a pu retrouver la date primitive ,ϛφνη, lecture qui me paraît absolument certaine. Mais je cesse d'être d'accord avec lui sur l'année correspondante de l'ère chrétienne; celle qu'il adopte, 1050, est une année d'indiction 3/4 et répondrait, pour le mois de novembre, mentionné dans la souscription avec l'indiction 2, à l'an du monde 6559 (indiction 4), de sorte qu'il faudrait admettre d'abord une erreur d'une unité en moins sur l'année et une autre de deux unités sur l'indiction. Mais si, selon la règle, on déduit 5509 de 6558 (= ,ϛφνη), on obtient pour reste 1049, année d'indic-

1. Montfaucon, p. 104, appelle ce copiste Mutius Tarani. Cf. Gardthausen, p. 333, l. 5, où il faut lire : *Reg.*, 2075, 2.

2. Cf. Omont, *Cat. génér. des mss. des bibl. publ. de France. Départements. Mss. grecs*, p. 10.

3. *Revue des Études grecques*, p. 336 sqq.

tion 2/3, avec laquelle nous ne sommes plus en présence que d'une seule erreur d'une unité en moins sur le chiffre indictionnique.

British Museum, Additional ms. 10375[1]. Ce ms. a été terminé : ͵αφ͵ζ, ἰουνίῳ γ' ἰνδ. θ. Le jour de la semaine n'étant pas mentionné, on ne peut conclure qu'à une erreur d'une unité en moins sur l'indiction qui en 1597 est 10.

Le *Codex Sinaïticus* 231, copié par Gérasime, moine et diacre[2], est daté ainsi : ἔτους ἀπὸ Ἀδὰμ ͵ϛφμα, ἰνδ. ιε.

L'année 6541 est la première d'un cycle indictionnique. La mention indiction 15, qui se rapporte à l'année précédente, donne à penser que le manuscrit a été terminé en septembre, c'est-à-dire tout au commencement de l'indiction 1, il faudrait alors déduire 5509 de 6541 et dater le ms. de l'an 1032, qui a pour indiction 15/1.

Le *Marcianus* 274 porte une note qui indique qu'il a été écrit sur l'ordre de Bessarion par Démétrius Sguropulus, à Florence, en 1443, indiction 5, le 3 janvier[3]. Si la note de Zanetti est exacte, il y a erreur d'une unité en moins sur le chiffre indictionnique qui est 6 en 1443.

Voici maintenant trois cas où il est difficile de décider s'il y a erreur en moins sur l'année ou erreur en plus sur l'indiction. Au folio 216 du ms. grec 2207, on lit : ἐτελειώθη τὸ παρὸν βιβλίον διὰ χειρὸς ἐμοῦ μιχαὴλ τοῦ λουλλούδη[4] μηνὶ φευραρίῳ, ἰνδ. ιγ, ἔτους, ͵ϛωζ. L'an du monde 6807=1299 après J.-C. et l'indiction est 12. Le copiste aurait donc écrit 13 par inadvertance, à moins qu'il ne se soit trompé d'une unité en moins sur le dernier chiffre du millésime, ce qui n'est pas impossible, même au sixième mois de l'année, comme nous l'avons vu dans la souscription du ms. 1387.

Au fol. 205vo du ms. grec 1040, la souscription porte : ἐτελειώθη τὸ παρὸν βιβλίον μηνὶ ἰουλίῳ ἔτους ͵ϛωλγ, ἰνδ. θ. ἡ μὲν χεὶρ κτλ. 6833=1325 après J.-C., mais l'indiction est 8. L'erreur en moins sur l'année au mois de juillet n'est pas impossible; mais, si près de l'indiction 9, il me paraît plus vraisemblable d'admettre une erreur en avance sur ce dernier chiffre.

Je pense que quelle que soit l'hypothèse à laquelle on s'arrête, il faut dater de l'année 1028 le *Sinaïticus* 736[5], qui d'après la sous-

---

1. Cf. Omont, *Notes sur les mss. grecs du British Museum*, p. 29. (Extr. de la *Bibl. de l'École des chartes*, t. XLV.)

2. Voyez H. Omont dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1882 (t. XLIII), au sujet du *Voyage au Sinaï* de M. N. Kondakof.

3. Cf. Zanetti, *Græca D. Marci biblioth.*, p. 134.

4. Michel Loulloudès n'a pas écrit les 23 premiers feuillets.

5. Cf. Omont, *Biblioth. de l'École des chartes, 1882, loc. cit.*, qui date ce ms. de l'an 1029.

cription a été écrit : ἐν ἔτει ͵τφλτ, ἰνδ. ιβ. Le chiffre indictionnique correspond à l'année suivante 6537, le copiste peut avoir commis facilement une erreur d'une unité en moins sur le millésime s'il a écrit sa souscription au mois de septembre de l'année 6537; dans ce cas, nous retrancherons de ce nombre 5509; si nous admettons au contraire l'erreur d'une unité en plus sur l'indiction, nous aurons à déduire 5508 de 6536, et dans les deux cas nous aurons pour reste 1028.

Erreurs sur le quantième

Ms. grec n° 40. D'après la souscription, fol. 175vo, il a été écrit de la main de Démétrius, prêtre, μηνὶ μαίῳ λ, ἡμέρᾳ β, ὥρᾳ γ, ἔτει τῷ ͵τ φ ξ ζ, ἰνδ. ιβ. L'an du monde 6567=1059 après J.-C., indiction 12. Mais le 30 mai était un dimanche et non un lundi. L'erreur sur le jour étant peu probable de la part d'un prêtre à qui tant de choses auraient rappelé le dimanche, il faut admettre, ce me semble, qu'il s'est trompé d'une unité en moins sur le quantième. Il y a d'ailleurs à la suite du λ comme une lettre commencée et inachevée, ou peut-être effacée par le temps.

Ms. grec n° 1129. Souscription fol. 218vo : ἐτελειώθη τὸ παρὸν βιβλίον τῶν ἁγίων βαρλααμ (fin de ce mot à demi effacée) καὶ ἰωάσαφ διὰ συνδρομῆς καὶ ἐξόδου τοῦ θεοσεβεοτάτου ἱερέως καὶ θεοτιμ (fin effacée) νομικοῦ τῆς μυριανθούσης κυροῦ (un grattage) διὰ χειρὸς ἐμοῦ τοῦ ἀναξίου καὶ ἐλαχίστου ἰωάσαφ, ἐν μηνὶ ἀπριλλίῳ ιβ, ἡμέρᾳ σαββάτῳ, ἔτους ͵ϛωξα, ἰνδ. ϛ, καὶ οἱ ἀναγινώσκοντες αὐτὸ εὔχεσθε καὶ τὸν ἔχοντα καὶ τὸν γράψαντα. L'an du monde et l'indiction concordent; mais, en 1353, le 12 avril était un vendredi. Il y a donc lieu de supposer que le scribe a commis une erreur d'une unité en moins sur le quantième.

Ms. grec. Supplément n° 262. Souscription, à l'encre rouge, fol. 56 : ἐτελειώθη τὸ παρὸν βιβλίον ἐκ χειρὸς νικολάου ἐπάρχου καὶ ἰατροῦ πόλεως καὶ νίσου τῶν κοριφέων ἤτοι (sic) καὶ φεάκων εἰς τὰς, ͵αυπα ἀπὸ τῆς χριστοῦ γεννήσεως, μηνὶ μαίῳ η, ἡμέρᾳ τετράδαν, ὥρᾳ τ[1]. D'après ce qui précède, le ms. aurait été terminé le mercredi 8 mai 1481; mais cette année, le 8 mai était un mardi, il est vraisemblable que le copiste a écrit 8 pour 9; car une erreur en avance sur le jour de la semaine, sans être impossible, me semble moins probable.

Erreurs sur le jour

Dans la souscription du ms. grec n° 206, je crois plutôt à une erreur en retard sur le jour. Voici ce qu'on lit fol. 85vo : ὦ σὺντελεσθέντ

1. M. Omont, *Fac-similés de mss. grecs des* xve *et* xvie *siècles*. p. 14, donne cette souscription et met entre crochets les mots καὶ ἰατροῦ — καὶ φεάκων, qui, dans le ms. ont été biffés à l'encre noire par une main postérieure, laquelle a corrigé aussi τετράδαν en τετράδι.

(sic) τῶν καλῶν ἔργων (sic) ἀμὴν. πληρώθ δὲ διὰ συνεργείας τοῦ κυροῦ γαλτ τοῦ βερ γτ εἰς λύτρωσιν καὶ ἄφεσιν τῶν ε—αὐτοῦ (sic) ἀμαρτιῶν μηνὶ σπτ (= σεπτεμβρίῳ) εἰς τ (= εἰς τὴν) κτ, ἡμέρᾳ δευτέρᾳ, ὥρᾳ θ ἔτους ,ϛωιϛ ἰνδ. ιϛ[1]. L'an 6816 appartient bien à l'indiction 6 et répond à l'an 1307 de notre ère; mais le 26 septembre y tombait un mardi; c'est en 1306 qu'il était un lundi. Cependant l'accord entre le chiffre de l'année et celui de l'indiction doit faire écarter toute idée d'erreur sur l'un ou l'autre. Il reste donc à prendre parti entre une erreur d'une unité en plus sur le quantième, ou une erreur en retard sur le jour de la semaine, lundi pour mardi.

British Museum additional ms. 21259. La souscription[2] fol. 169vo porte : ἐγράφη γοῦν ἐπὶ ἔτους ,ϛϡμε. ἰνδ., ἐν μηνὶ ἰουνίῳ ἐννάτῃ ἡμέρᾳ σαββάτῳ. M. H. Omont date ce ms. de l'an 1437; mais cette année le 9 juin était un dimanche; c'est en 1436 (= an du monde 6944) que ce quantième tombait un samedi. Faut-il admettre une erreur d'une unité en plus sur le millésime ou une erreur sur le jour, samedi pour dimanche? En l'absence de chiffre indictionnique, il est difficile de prendre parti. Cependant comme le copiste, d'après les termes de la souscription, ne paraît pas être un homme d'église, mais un scribe salarié[3], il n'est pas impossible qu'il ait écrit samedi pour dimanche.

Erreurs sur le mois et sur l'indiction

En 1877, au tome I de la présente Revue, p. 207, Charles Graux a redressé une erreur commise par Montfaucon dans la lecture de la souscription du ms. grec 990 et a assigné pour date à ce ms. l'année 1030, à laquelle M. Gardthausen[4] préfère l'année 1029 avec raison; mais ceci ne résout pas toutes les difficultés de la souscription que voici (fol. 173vo) : ἔτους ,ϛφλη ἰνδ. ιϐ μηνὶ ὀκτωβρίῳ κε Ɛ—ε ὥρᾳ α τέρμα γέγονεν. Je propose d'interpréter par ἑϐδομάδος le signe qui suit le quantième et qui ressemble à une sorte de ζ minuscule retourné, et d'entendre que le ms. a été terminé en 6538, indiction 12 le jeudi 25 octobre. Nous voyons d'abord une première erreur sur l'indiction, qui en 6538 (= 1029 après J.-C.) est 13 et

1. Montfaucon, p. 68, lit : τῷ συντελεστῇ τῶν καλῶν ἔργων ἀμήν. Πληρωθὲν δὲ διὰ συνεργείας τοῦ κυροῦ Γαλτερίου τοῦ Βεργτ (et plus bas en latin *Bergomatis*) εἰς λύτρωσιν καὶ ἄφεσιν τῶν ἑαυτοῦ etc.

2. Cf. Omont : *Notes sur les mss. grecs du British Museum*, dans la *Bibl. de l'École des chartes*, t. XLV, 1884, p. 25 du tir. à part.

3. Il dit au commencement de sa souscription ἐτελειώθη ἡ παρὸν δέλτος διὰ συνεργείας καὶ μισθαποδωσίας etc.

4. *Griech. Pal.*, p. 346.

non 12[1]; puis une seconde, qui porte sur le quantième, le jour ou le mois. En effet, en 1029 le 25 octobre était un samedi. — L'adoption de l'an 1030 ne résoudrait pas la difficulté, puisque ce quantième y tombait un dimanche. — On peut songer à l'année 1028 (indiction 12), où le 25 octobre était un vendredi; il y aurait alors une erreur en retard sur le jour, qui en soi ne serait pas invraisemblable, mais il faudrait admettre une erreur en avance sur l'année (6538 au lieu de 6537), ce qui n'est guère probable, au mois d'octobre. Le mieux me paraît donc de conserver comme exacte la date de 1029. Mais comme cette année-là le 15 septembre était un jeudi, je suis disposé à croire que le copiste, sous l'influence de quelque préoccupation, a daté son manuscrit du mois que l'on allait bientôt atteindre.

British Museum, Harley 5535[2]. Ce ms., dit la souscription, a été terminé ἐν μηνὶ μαίῳ εἰς τὴν η̅, ἡμέρᾳ ε̅, ὥρᾳ δὲ ὡσεὶ θ̅, ἐν ἔτει ͵ϛψϛβ τῆς ἰνδικτ. ιβ̅. 6792 = 1284 ap. J.-C. qui est une année d'indiction 12 pour ses huit premiers mois, mais le 8 mai était un lundi, c'est le 8 juin qui tombait un jeudi, il paraît donc y avoir ici erreur sur le mois[3].

Omissions de chiffres

Outre les erreurs que nous venons de passer en revue, on rencontre encore dans les souscriptions des difficultés qui ne peuvent être résolues qn'en supposant des omissions de chiffres. Par exemple dans la souscription du ms. grec n° 770, maintenant bien effacée, dont voici la transcription complète (fol. 268. col. II) : ἐγράφη τὸ παρὸν βιβλίον μαρτυρογράφιον[4] πανϋγυρικὸν (sic) τοῦ ὅλου χρόνου (deux lignes grattées) ἐγράφη δὲ διὰ χειρὸς καμοῦ γεωργίου ἱερέως καὶ ταβουλαρίου τοῦ καλοσ πτου[5] καὶ χωρικῶν[6] τῶν καλιγράφον (sic), εἴτι δὲ ἐσφάλθη ἀπὸ ἀγνωσίας[7] μὴ δέν (sic) με κατακρίνηται (sic), ὅτι οὐκ ἐξ ἐκουσίως ἀλλὰ ἀκουσίως καὶ οἱ ἀναγινώσκοντες εὔχεσθαι (sic) διὰ τὸν κύριον ὅπως εὗρο (sic) ἄφεσιν τῶν ἁμ-

1. Si l'on adoptait 1030, elle serait 14.
2. Cf. Omont, *Notes sur les mss. grecs du B. M.*, p. 23 (tir. à part).
3. Comme le 18 mai de la même année était aussi un jeudi, on pourrait songer à l'omission de l'ι; mais il me paraît peu vraisemblable que le premier chiffre d'un groupe ait été sauté.
4. Montfaucon, *Pal. gr.*, p. 68 et p. 325 lit μαρτυρικὸν, en réalité le ms. porte μαρ$^{\tau o}_{\bar{\iota}\bar{\alpha}\nu}$ γρ que M. Omont a lu μαρτυρογράφιον.
5. Montfaucon écrit Καλοσίπου. Je crois qu'il faut lire καλοσέπτου, terme que l'on peut rapprocher de l'adjectif πάνσεπτος.
6. Montfaucon écrit χωριτῶν, mais le κ est bien visible dans le ms.
7. Chez Montfaucon, ἀγρωστίας.

πλακηον (sic) σφαλματων[1] ἐν ἡμέρᾳ κρίσεως ἀμήν. ἐτελειώθη δὲ ἐν μηνὶ αὐγ[ούστῳ] εἰς τὰς κ, ἡμέρᾳ σαββάτῳ[2] ἔτους (sic) ἐν τῷ ,ϛωαγ ινδ. ιγ εἰ μὲν χεῖρ (sic) ἡ γράψασα σέπτεται[3] τάφῳ τὸ δὲ γράμμα μένει εἰς χρόνους πληρεστάτους[4]. ἐπὶ τῆς βασιλείας τῶν εὐσεβεστάτων καὶ φιλοχρίστων μεγάλων βασιλέων ἀνδρονίκου καὶ εἰρήνης καὶ μιχαὴλ καὶ μαρίας καὶ ἀνδρονίκου βασιλέως. L'an 6823 (= 1315 après J.-C.) a bien pour chiffre indictionnique 13, mais le 20 août était un mercredi. L'accord de l'année et de l'indiction ne permettant pas de songer à une erreur en retard sur le mois, je suppose qu'un γ a été omis à la suite du κ qui représente le quantième, ce qui donnerait le samedi 23 août 1315[5].

Ms. grec n° 999. On lit, fol. 120 : ἐτελειώθη ἡ παρὼν (puis οὖσα au dessus, à l'encre rouge) βίβλος μηνὶ ἰαννουαρίῳ κϛ ἐν ἔτει (d'abord ἔτι) ,ϛψπ, ἰνδ ι. Ici le dernier chiffre à droite du nombre qui représente l'indiction a été omis; car 6780 (= 1272 après J.-C.) est une année d'indiction 15.

Ms. grec n° 1116. Dans la souscription de ce ms. le chiffre qui devait représenter l'indiction a été omis; ce que Montfaucon (*Pal. gr.*, p. 58) a pris pour un ζ n'est autre chose que l'appendice du Δ (dans $\overset{\Delta}{\text{IN}}$) un peu développé à la fin de la ligne. Voici la souscription exacte (fol. 128vo) : ἐγράφη ἡ παροῦσα θεῖα βίβλος διὰ συνεργείας[6] μιχαὴλ ἱερέως τῷ τοῦ φιλῆ· διὰ χειρὸς βασιλείου νοταρίου τοῦ σκαλίδρου, ἐν ἔτει τῷ ,ϛχλβ ἰνδ. // ἐπὶ τῆς βασιλείας ἰωάννου τοῦ κομνήνου καὶ πορφυρογενήτου (écrit πορφυρο$^{\text{γτ}}_{\text{ν'}}$). L'an 6632 répond à l'année de J.-C. 1124 et a pour indiction 2.

Dans la *Revue de philologie* de 1880 (= t. IV, p. 86), Charles Graux donnait, d'après Wattenbach et von Velsen, la fin de la souscription d'un Plutarque de Florence, dans lequel, d'après ces deux savants, on lit :

ἰνδ. ι, ἔτους ,ϛφε (= 997 ap. J.-C.)

ce qui est beaucoup trop tôt, vu l'écriture du manuscrit; et selon Schöll : ἰνδ. ι, ἔτους Α σ ΦΕ

---

1. On voit très nettement ἀμπλακη qui doit être pour ἀμπλακίων. Montfaucon avait transcrit ἀμπλακασφαλμάτων, mot qui doit être effacé du *Thesaurus* où il ne figure que d'après cette souscription.

2. Montfaucon après σαββάτῳ lit ἤτοι ζ ἔν τῷ etc., le ms. porte ἔτους en abrégé.

3. Le ms. porte σ' πτετ. Cette forme de verbe se lit encore dans la souscription d'un ms. de l'École de médecine de Montpellier. Cf. Omont : *Cat. général des mss. des bibl. publiques de France. Départements. Mss. grecs*, p. 50.

4. Montfaucon a lu πλείους.

5. On pourrait encore supposer que le copiste a écrit κ au lieu de λ, cette solution serait aussi satisfaisante que la première, le 30 août étant un samedi.

6. Montfaucon écrit συνδρομῆς par permutation de synonyme.

ce qui ne signifie rien, comme le faisait remarquer Ch. Graux. Cette souscription n'est pas de première main, elle a été recopiée au xve siècle avec inexactitude. L'inspection du fac-similé que Wattenbach et von Velsen ont donné d'une page du ms. auquel elle appartient, laissait Graux « hésitant entre le xiie et le xiiie siècle, limites extrêmes. » Il me semble que l'on peut rétablir avec quelque vraisemblance la date de la souscription originale. Le copiste avait certainement sous les yeux un feuillet en très mauvais état et s'est laissé égarer par les vestiges des anciennes lettres qu'il a mal interprétés [1]. Le φ me paraît avoir été conjecturé par lui d'après les courbes d'un ω de forme onciale ou minuscule à demi effacé, si on le remplace par cette lettre on obtiendra pour date ͵ϛωε = 6805 = 1297 après J.-C., année qui a pour indiction 10. Quant à l'A transcrit par Schöll, il pourrait provenir des vestiges d'un K oncial, reste du mot κόσμου écrit K^ȣ. Ainsi se trouverait confirmée l'opinion de Graux, qui du reste n'avait pas vu l'original.

Voici maintenant une conjecture que je propose sous toutes réserves, n'ayant pas eu le ms. sous les yeux : E. Miller [2] transcrit ainsi la souscription du codex *Escorialensis* Ψ. IV. 2 : Εὐθυμίου ἁμαρτωλοῦ πρεσβυτέρου NIMΔT (sic) κη, ἡμέρᾳ γ, ἔτει ͵ϛφη, ἰνδ. ιγ. Je pense qu'il faut lire μηνὶ μαΐῳ, car en l'an 1000 (= an du monde 6508), le 28 mai tombait un mardi (= ἡμέρᾳ γ).

ALFRED JACOB.

Οὐκ οἶδ' εἰ. — Les dictionnaires et les grammaires signalent l'emploi qui consiste à intercaler, au milieu d'une proposition, οἶδ' ὅτι, jouant le rôle d'une sorte d'*expression adverbiale* et n'influant en rien sur la construction (par exemple, DÉM., 9, 1, πάντων οἶδ' ὅτι φησάντων γ'ἄν). Il ne sera peut-être pas sans intérêt [3] de faire remarquer que, là où il s'agissait, non d'affirmer, mais d'exprimer un *doute*, on employait de la même façon οὐκ οἶδ' εἰ : voy. PLAT., *Rép.*, III, p. 414 *c*, πρότερον μὲν ἤδη πολλαχοῦ γεγονός..., ἐφ ἡμῶν δὲ οὐ γεγονὸς οὐδ' οἶδα εἰ γενόμενον ἄν. O. R.

---

1. La souscription du *Parisinus* grec 290 vient, je crois, à l'appui de que j'avance ; cf. *Rev. de Philol.*, t. XI (1887), p. 78.
2. *Catal. des mss. grecs de la Bibliot. de l'Escurial*, p. 444.
3. Je n'ai trouvé mentionné cet emploi ni dans le dictionnaire de Pape, ni dans les syntaxes de Krüger, Kühner, Madvig, Koch.

Rennes, imprimerie polyglotte Alph. LE ROY. *Le Gérant :* C. KLINCKSIECK.

L'INSCRIPTION DE « FORUM CLODII »

Les fouilles entreprises par le prince Odescalchi à S. Liberato près de Bracciano, l'ancien *Forum Clodii* (*C. I. L.* XI, p. 502 sq.), continuent à fournir des monuments épigraphiques très curieux. Un des derniers venus doit particulièrement intéresser les savants français : comme il a été publié dans les *Notizie degli scavi* de cette année (fascicule de janvier, p. 9) par M. Pasqui, et par M. Gamurrini d'Arezzo dans les *Rendiconti dei Lincei* (17 février 1889), je ne doute pas qu'il n'ait déjà été remarqué chez vous[1]. Je me permets cependant de vous le soumettre à nouveau, parce que, grâce à un bon estampage que je dois à l'amitié de M. Gamurrini, je suis à même d'en donner un texte tout à fait exact et — ce qui n'est pas sans importance — d'établir approximativement le nombre des lettres qui ont disparu.

CN · PVLLIC
POLLIONI FETI
STLIT · IVD · EX SC · TR PL PRAE
PROCOS // OVINCIAE · NARB
5 AVGVS /// N GALLIA COMAT
IN AQVITA /// ATHENA
AVGVST / LEGATVS IN
II · VIR · QVINQVENNA
CLAVDI[illegible]

A la troisième ligne, il y a bien PRAE// et non PRAEF/, que donne le texte imprimé. De même, à la ligne 6, la lettre I, que le premier éditeur place avant ATHENA, n'existe certainement pas sur la pierre ; à la ligne 7, il n'y a pas non plus AUGUSTI. La dernière lettre brisée de l'inscription paraît être un E, non un A.

On pourrait, quoique avec hésitation, proposer la restitution suivante de ce texte :

Cn. Pullio [..*f*(*ilio*)...] *Pollioni feti*[*ali, Xviro*] *stlit*(*ibus*) *iud*(*icandis*) *ex s*(*enatus*)*c*(*onsulto*), *tr*(*ibuno*) *pl*(*ebi*), *prae*[*tori*...], *proco*(*n*)*s*(*uli*) [*pr*]*ovinciae Narb*(*onensis*), [*leg*(*ato*) *imp. Caes*(*aris*)]

1. Je m'aperçois qu'il a été publié depuis dans la *Revue archéologique*, mai-juin 1889, p. 429.

Augus[ti i]n Gallia comat[a itemque] in Aquita[nia] : Athena[s ivit ab imp. Caes(are)] August[o] legatus in [Achaiam :] II vir(o) quinquenna[li iterum?] Claudie[nses.]

A la ligne 2, il manque au moins huit lettres et peut-être davantage ; en effet, comme la formule *ex s. c.*, appliquée à un magistrat ordinaire, indique que sa nomination a été irrégulière (*Staatsrecht*, t. II, 3e éd., p. 674), il y aura peut-être eu là un II ou quelque autre mention d'un fait sortant des règles habituelles. On peut encore alléguer l'omission de la questure, qui n'est pas mentionnée dans notre texte, du moins à la place qu'elle occupe ordinairement. Dans les lignes qui suivent, les lettres sont plus petites et plus rapprochées, la partie manquante de l'inscription va d'ailleurs en s'élargissant : par suite, les suppléments de dix à quatorze lettres que je propose ne dépassent pas les limites présumées du cadre et peut-être même ne le remplissent-ils pas suffisamment.

L'inscription paraît appartenir au commencement du haut empire. M. Gamurrini croit cependant qu'elle n'a pas été gravée sous le règne d'Auguste, la forme des caractères indiquant, selon lui, une période plus avancée du Ier siècle. A mon avis, l'écriture, quoique n'ayant pas le cachet des grands monuments de cette époque, peut parfaitement dater du commencement de l'ère actuelle. Il faut remarquer d'ailleurs que la formule *ex s. c.*, dans le sens où elle est employée ici, ne s'est encore rencontrée que sur les monuments de l'âge d'Auguste. Le nom du premier empereur s'y restitue sans difficulté, bien qu'on puisse aussi le remplacer par celui de Tibère ou d'un empereur d'époque plus tardive. Mais la preuve principale à l'appui de la date que je propose se trouve dans les termes employés pour les deux légations de Pollio.

En ce qui touche d'abord la seconde, je n'ai pas trouvé d'autre explication que celle dont s'inspire ma restitution de la ligne 6. L'envoi d'une légation impériale à Athènes s'accorde parfaitement avec ce que nous savons des relations de la Rome républicaine avec la ville fédérée d'Athènes, mais je n'en connais aucun exemple semblable de l'époque impériale, évidemment parce que la fiction de l'égalité fédérale, conservée en quelque sorte par la République, a été pratiquement supprimée par l'Empire (*Staatsrecht*, t. III, p. 697, 744). Il y a donc de bonnes raisons pour attribuer cette légation au commencement de l'Empire.

La première légation est plus importante, et plus décisive aussi au point de vue chronologique. Il s'agit probablement ici d'un *legatus Augusti in Gallia comata itemque in Aquitania.* Je ne connais aucune désignation analogue. Il y a au moins un exemple

de la préposition *in* avec le nom du légat à l'ablatif comme équivalent du génitif ordinaire[1]; ici, au contraire, comme il s'agit d'un personnage non consulaire, la préposition ainsi employée signifie que notre Pollio n'a pas gouverné les pays en question, mais qu'il a pris de quelque autre manière une part à leur administration, par exemple en s'occupant des opérations du cens. Mais ce qui est particulièrement curieux, c'est de rencontrer ici pour la première fois en épigraphie la mention de la *Gallia comata* et de la trouver, à ce qu'il semble, opposée à l'Aquitaine.

La désignation de *Gallia comata* se trouve assez rarement dans les auteurs : César ne s'en sert jamais, Cicéron ne l'emploie qu'une fois, où il la met dans la bouche d'Antoine[2] : le seul auteur républicain qui s'en soit servi pour son propre compte est le poète Catulle (XXIX, 3). Sous l'Empire, le géographe Méla[3], et Pline[4] qui le copie, emploient *Gallia comata* comme un terme complexe désignant les trois Gaules dans leur ensemble, et quelques écrivains postérieurs ont fait de même[5]. Comme sous Auguste, et probablement dès son second séjour dans les Gaules, 738 à 741 A. V. C., elles cessèrent d'avoir un gouverneur propre[6], on comprend que nos inscriptions qui nomment ces gouverneurs n'en fassent pas mention. Mais l'emploi du terme pour les trois provinces est, en partie du moins, abusif, parce que, sur les trois Gaules, il n'y en avait que deux qui fussent en effet gauloises, la troisième appartenant aux populations de race ibérique. Il est très vraisemblable qu'à l'origine, lorsqu'on sentait encore très vivement la signification du terme *Gallia comata*, il n'a été appliqué qu'aux Gaulois habitant au-delà des anciennes frontières de l'Empire romain et que, par cette raison, les meilleurs auteurs de l'ancienne époque se sont bien gardés de l'appliquer à toute l'étendue des territoires conquis par César. Ainsi, à l'époque où l'inscription de Bracciano a été rédigée, l'expression de *Gallia comata* a pu être employée pour désigner ces deux provinces de Lyonnaise et de Belgique[7]. Il faut

1. Dans deux inscriptions trouvées à l'amphithéâtre de Casinum (*C. I. L.* X, 5180, 5182), C. Ummidius Durmius Quadratus, le père de la fondatrice, est appelé *leg. divi Claudi in Illyrico, eiusdem et Neronis Caesaris Aug. in Syria.*

2. Cic., *Philipp.*, VIII, 9, 27.

3. Mela, III, 2, 20.

4. Pline, *Hist. Nat.*, IV, 12, 105; XVIII, 9, 85; XXXIII, 3, 54; XXXVI, 6, 48.

5. Lucain, I, 442; Tacite, *Annales*, II, 23; Suetone, *Caes.*, XXII (où la *Gallia comata* comprend aussi par erreur la Narbonnaise); *Tib.*, II et le passage sur Munatius Plancus l'orateur conservé par saint Jérôme; Dion, XLVI, 55.

6. Cf., sur l'époque de la division des provinces gauloises, ce que j'ai dit dans l'*Hermes*, t. XV (1880) p. 111; Marquardt, *Staatsverwaltung*, t. I, p. 265.

7. M. Gamurrini pense que la *Lugdunensis* a changé de nom et s'est appelée pendant quelque temps *Comata;* mais cette hypothèse n'est autorisée par aucun texte. Le nom de la *provincia Lugdunensis* se trouve déjà sous Tibère (*Corp. inscr. lat.*, t. VI, n° 5197).

avouer qu'on ne trouve pas d'autre exemple de cet usage, mais il n'a rien qui surprenne. Plus tard, et par un abus de langage, on aura étendu la même désignation à l'Aquitaine, et c'est ainsi que cette région figure alors au nombre des provinces formées de la *Gallia comata.* THÉODORE MOMMSEN.

FÆSULAS INTER ARRETIUMQUE

Je voudrais simplement faire remarquer — ce qu'on a, je crois, négligé de faire jusqu'ici — qu'il y a une très grande différence entre des constructions *poétiques* comme « Misenum *apud* et Ravennam », « Assyrios *penes* Medosque et Persas », « viam Miseni *propter* et villam Cæsaris », etc.[1], et la construction « Fæsulas *inter* Arretiumque » (T. LIVE, 22, 3, 3). Ici, il y a une raison toute particulière qui explique l'intercalation de la préposition ; la place de *inter,* en pareil cas, est d'accord avec son *sens,* puisqu'il s'agit justement de marquer que l'action se passe *entre* tel endroit et tel autre. Il peut même arriver que la clarté de la phrase rende cette construction de *inter* à peu près nécessaire : ainsi dans le passage de CÉSAR, *De bello civ.* 3, 6, 3, « saxa *inter* et alia loca periculosa quietam nactus stationem ». Si l'auteur eût écrit « *inter saxa* et alia loca periculosa », on n'eût pas manqué d'entendre « *parmi* des rochers, etc. » ; au lieu de cela, César a voulu dire qu'il y avait d'un côté des rochers, de l'autre *alia loca periculosa,* et ce n'est que par la place donnée à *inter* que ce sens se trouve marqué. Ceci explique pourquoi *inter* est *la seule* préposition qui se trouve ainsi construite — par exception, il est vrai — dès l'époque classique[2]. Il suit d'ailleurs de ce qui précède que l'intercalation de *inter* n'était possible, dans la prose classique, que là où *inter* avait le sens de « entre » ; lorsque *inter* avait le sens de « parmi », il était incorrect de l'intercaler, et « turbam *inter* fremitumque », par exemple, est une façon de parler poétique, tout comme « Misenum *apud* et Ravennam ». O. R.

---

1. Voy. Dräger, *Syntax u. Stil des Tacitus*, § 225, 3 ; Neue, *Formenlehre*, etc., PREMIÈRE édition, t. I, p. 556.

2. Je ne connais, du reste, pour la prose antérieure à l'époque impériale, que les deux textes ci-dessus (CÉSAR, 6, 36, 2, « *quas* inter et castra », n'est pas un exemple concluant, parce que l'*anastrophe* de *inter* après un relatif n'est pas rare, cf. CÉSAR, 7, 33, 2 : « *quos inter* »). — Il est facile de trouver des exemples de *inter* construit de la façon ordinaire dans le cas particulier qui nous occupe ici : CIC., *p. Font.* 9, 19 : « *inter* Tolosam et Narbonem » ; CÉS., *de b. G.*, 1, 2, 3 : « *inter* Sequanos et Helvetios » ; SALL., *Cat.*, 59, 2 : « *inter* sinistros montes et ab dextera... aspera » ; CORN. NÉP., *Them.*, 3, 2 : « *inter* Eubœam continentemque terram » ; *Ages.*, 8, 6 : « *inter* Cyrenas et Ægyptum » ; T. LIVE, 5, 35, 2 : « *inter* Padum atque Alpes » ; 22, 4, 1 : « *inter* Cortonam urbem Trasumennumque lacum », etc.

REMARQUES SUR LES SUPERLATIFS FORMÉS PAR « PER »

I

Wölfflin a consacré à ces superlatifs (*Philolog.*, t. XXIV, p. 163), une étude fort intéressante, mais dont les principales conclusions sont un peu exagérées. On peut la résumer ainsi, si l'on en dégage les idées principales :

1° On peut *prouver* par un ensemble de faits que la *moitié* environ des superlatifs commençant par *per-* employés à l'époque classique, appartiennent à la langue *vulgaire :*

La plupart de ceux qu'admet Cicéron ne se rencontrent que dans les Lettres, surtout dans les *Lettres à Atticus* ;

Horace n'emploie ces superlatifs que dans ses œuvres les moins soignées ;

Les superlatifs commençant par *per-* qui se trouvent dans Plaute ou dans Térence, ont presque tous disparu à l'époque classique.

2° On est conduit à attribuer aussi à la langue vulgaire l'*autre moitié* des superlatifs commençant par *per-*, si l'on considère l'histoire de cette formation à l'époque impériale :

Apulée a de ces superlatifs qu'on ne trouve avant lui que chez Salluste, dont on connaît la prédilection pour les tours familiers ;

De plus, la formation par *per-* se rencontre assez fréquemment pendant la dernière période de la latinité ; et son caractère populaire est attesté par les quelques traces qu'elle a laissées en italien notamment (*percaro, permaloso,* etc.).

II

Wölfflin a raison de penser que cette formation existait dans la langue vulgaire. On pourrait même ajouter aux preuves qu'il en donne. Ces superlatifs sont encore plus répandus qu'il ne le pense à l'époque impériale. Environ 25 adjectifs, en ne comptant que ceux dont les initiales sont comprises entre *a* et *e,* reçoivent après l'époque classique un superlatif par *per-*. Enfin, l'ancien français en offre de curieux exemples : « Mult *par* est pruz », (*Roland,* v. 546). « Mult *par* est grant la feste », (*id.,* v. 142), etc. *Par* a encore ici le sens nettement adverbial qu'on voit dans :

Cic., *Ad Att.*, 1, 20, 7, « *per* mihi *gratum* est », *De Orat.*, 2, § 67, « *per* mihi scitum videtur »; *Ad fam.*, 3, 5, 3, « *per* fore accommodatum tibi ». (Cf. *Pro Cluent.*, 2).

Mais l'usage de cette formation est-il toujours resté confiné à la langue *vulgaire?* A-t-on le droit de qualifier, je ne dirai pas de *vulgaires* (le mot est évidemment impropre si on l'applique au style de Cicéron), mais même de *familiers,* tous les superlatifs commençant par *per-* que l'on rencontre à l'époque classique, notamment chez Cicéron ? C'est ce que je me propose d'examiner maintenant.

III

Wölfflin cite une série de superlatifs commençant par *per-,* qui ne se trouvent chez Cicéron que dans ses *Lettres* (surtout dans ses *Lettres à Atticus*) *: percupidus, perbelle, peramice, perhumanus, pertumultuose,* etc.

On peut citer encore : *peracer* (*Ad fam.*, 9, 16, 4), *peramans* (*Ad Att.*, 4, 8, b. 3); *perlubens* (*Ad Qu. fr.*, 2, 4, 6); *permolestus Ad Att.*, 1, 18, 2).

Il faut remarquer — ceci est capital — que tous ces adjectifs ont aussi un superlatif *à suffixe,* qui est seul employé dans les autres œuvres de Cicéron, ce qui prouve bien le caractère familier des formes employées dans les lettres.

On peut en dire à peu près autant, bien qu'avec moins de certitude, des adjectifs suivants, qui ont aussi un superlatif *à suffixe,* et dont nous n'avons trouvé le superlatif par *per-* que dans les *premiers* discours[1] :

Peramplus (*Verr.*, IV, 109); *perantiquus* (*Verr.*, IV, 4, 99. 109); *percommode* (*Verr.*, 1re act., 5); *perdifficilis* (*Pro Quinct.*, 77. *Verr.*, IV, 110); *perdives* (*Verr.*, IV, 59); *perfamiliaris* (*Pro Quinct.*, 24); *perliberaliter* (*Pro Sex. Rosc.*, 108); *perlucidus* (*Verr.*, V, 27); *pernobilis* (*Verr.*, IV, 127); *peropportune* (*Verr.*, V, 39).

Voilà donc une série de superlatifs qu'on peut en effet soupçonner d'avoir, à un degré quelconque, un caractère *familier.* Mais nous allons voir que nombre d'autres sont de la langue la plus classique.

IV

Toutefois, avant de poursuivre, mettons à part, comme ne pouvant donner lieu à aucune conclusion, les adjectifs qui sem-

1. Les chiffres qui suivent la mention de chaque discours désignent les *paragraphes* (et non les *chapitres.*)

blent avoir toujours chez Cicéron, le superlatif formé par *per-*[1] :

Pernecessarius (*Pro Flacc.*, 14); *pernecesse* (*Pro Tull.*, 49); *perpropinquus* (*Pro Cluent.*, 23); *perarduus* (*Verr.*, III, 166); *perexiguus* (*Verr.*, 1re act., 6 et 24); *peracutus* (*Verr.*, II, 108, 127; *Pro Caec.*, 84; *Pro Planc.*, 72; *Phil.*, III, 21); *perexcelsus* (*Verr.*, IV, 107); *pergrandis* (*Verr.*, IV, 62; II, 19 et 141; *Pro leg. agr.*, I, 10; II, 56); *perparvolus* (*Verr.*, IV, 96); *perraro* (*Pro Sest.*, 30; *Pro Planc.*, 4 et 7; *Verr.*, III, 113); *perridicule* (*Verr.*, II, 18); *persubtilis* (*Pro Planc.*, 58).

En l'absence de formes comme *arduissimus, etc., au moins dans les *discours* de Cicéron, on peut croire que l'emploi des superlatifs ci-dessus énumérés était plus ou moins obligatoire, et par conséquent on ne peut décider avec certitude de leur caractère, surtout si on les considère isolément.

V

Ce qui est plus remarquable, c'est que les adjectifs suivants, qui ont chez Cicéron[2] un superlatif *à suffixe,* se rencontrent en même temps, jusque dans ses *meilleurs* discours, sous la forme du superlatif commençant par *per-*.

Perattente (*Pro Cael.*, 25); *perbonus* (*Verr.*, IV, 38; *Pro Flacco*, 71); *perbrevis* (*Pro Cluent.*, 2; *Pro Q. Roscio,* 30; *Verr.*, III, 22; *De imp. Pomp.*, 16); *perbreviter* (*Pro dom.*, 40); **perblandus* (*Pro Rab. Post,* 21); **perceler* (*Pro Cael.*, 58); **percuriosus* (*Pro Cluent.*, 175); *perdoctus* (*Pro Balb.*, 60); *perelegans* (*Pro Planc.*, 58); **perfacetus* (*Pro Planc.*, 35; *Verr.*, I, 121); *pergratus* (*Pro dom.*, 81; *Pro Muren.*, 23); *pergravis* (*Pro Cael.*, 63); *perhonorificus* (*De prov. cons.*, 45); *periniquus* (*De imp. Pomp.*, 63); *perlevis* (*De leg. agr.*, II, 80); **perlongus* (*De leg. agr.*, II, 3); *permodestus* (*Catil.*, II, 12); *perpaucus* (9 fois, dont 4 fois dans les *Verrines*); *persapiens* (*De prov. cons.*, 44); *persimilis* (*Pro Tull.*, 31; *In Pison.*, 93); *pertristis* (*Pro Cael.*, 25); *perturpis* (*Pro Cael.*, 50); **pervetus* (*Verr.*, IV, 72; *Pro dom.*, 123); *perparvus* (*Verr.*, III, 130; III, 86; *Pro Déjot.*, 10; *Pro Sest.*, 50); *permagnus* (22 fois, dont 11 fois dans les *Verrines*); *permultus* (55 fois); *persaepe* (15 fois).

La conclusion s'impose. Wölfflin aurait dû tenir compte du

---

1. Dans les discours, certainement; dans les autres œuvres, autant qu'on en peut juger par les lexiques insuffisants que nous possédons.

2. En face des formes accompagnées d'un astérisque, on ne trouve de superlatifs à suffixe qu'en dehors des *discours*.

nombre assez considérable des superlatifs en *per-* employés dans les meilleurs discours de Cicéron. Ceux-là ne sont ni *vulgaires,* ni *familiers,* mais bien aussi *classiques* que possible. Prenons garde de « chasser Cicéron de Cicéron. »

VI

Nous terminerons en signalant une question subsidiaire que l'on pourrait se poser. En mettant à part *permagnus, permultus, persaepe,* dont l'emploi semble courant, on peut se demander si tous ces superlatifs formés par *per-* qui étaient entrés dans la meilleure langue, n'avaient pas conservé de leur origine vulgaire une nuance de sens particulière ? S'employaient-ils comme simples synonymes des superlatifs *à suffixe,* ou seulement pour produire certains effets ? Peut-on constater, par exemple, dans leur emploi une négligence voulue[1] ou au contraire l'énergie qui est un des caractères les plus ordinaires de l'expression familière ? Je ne sais si l'on peut donner une réponse précise. Il est malaisé de discerner les nuances d'un superlatif. On court risque de prêter à Cicéron des intentions tout à fait étrangères à sa pensée. Mais enfin, on pourrait comparer l'emploi de *pergratus* dans le *Pro Muren.*, 23 et le *Pro dom.,* 81, avec le passage des *Lettres à Atticus,* I, 20, 7, (« per mihi gratum est »), chercher dans quelle mesure et avec quel sens les superlatifs commençant par *per-* des *meilleurs* discours se retrouvent dans les *Lettres,* enfin étudier de près des exemples comme ceux du *Pro Sestio,* 50, *Pro Déjot.*, 9, etc., où le contexte paraît indiquer que le superlatif a une force toute particulière. On arriverait peut-être à cette conclusion que le superlatif formé par *per-*, est devenu pour certains adjectifs, dès l'époque classique, un doublet du superlatif *à suffixe,* mais qu'il se distinguait souvent de lui, comme il arrive d'ordinaire entre doublets, par une légère nuance de sens.

J.-B. Dutilleul.

---

1. C'est le cas, semble-t-il, pour le passage des *Verr.,* IV, 38. De hoc (*Diodoro*) Verri dicetur habere eum *perbona* toreumata.... Quod iste ubi audivit.... La construction et l'emploi du pronom *is* paraissent indiquer que Cicéron rapporte au style indirect les paroles mêmes des limiers de Verrès, et l'emploi d'un mot familier mais énergique ne saurait étonner en pareille occasion.

CICERO, *Nat. Deorum,* II, 120

Principio eorum quae gignuntur a terra stirpes et stabilitatem dant iis[1] *quae sustinent*[2] *et e terra sucum trahunt quo alantur ea quae radicibus continentur obducunturque libro aut cortice trunci quo sint a frigoribus et caloribus tutiores.* Cette phrase signifie en gros : Les végétaux ont des tiges (*stirpes*) propres à la fois à les soutenir et à sucer les sucs de la terre, et ils sont protégés par une écorce. Les végétaux sont désignés ici par une périphrase; au § suivant viennent les animaux, *animantes.*

Dans le détail, la phrase présente deux grosses difficultés. D'abord, le mot *trunci.* Si la proposition *obducuntur trunci* est coordonnée avec la proposition *stirpes et dant... et trudunt...*, l'ordre des mots devrait être non pas *obducunturque... trunci,* mais bien *truncique... obducuntur;* l'euphonie, d'ailleurs, commandait de ne pas terminer une incise par la fin de vers *cortice trunci.* Et, en outre, *trunci* paraît manquer de propriété. Il faudrait un mot qui convînt aux végétaux en général, et non un mot qui ne peut se dire que des arbres. Ici, précisément, Cicéron fait allusion à une classification des végétaux en arborescents et herbacés, *cortex* désignant l'écorce brune des uns, *liber* ne pouvant désigner (dans ce passage) que la peau verte des autres. Si l'auteur entendait parler d'une écorce interne et d'une écorce externe, il aurait écrit *libro et cortice,* et non *libro aut cortice.* D'ailleurs, la distinction d'un liber et d'une écorce, dans le même arbre, serait ici trop raffinée, trop technique pour le ton général du morceau.

La seconde difficulté porte sur *ea quae radicibus continentur.* Dans le texte tel qu'il est, ces mots désigneraient une partie du végétal distincte de la *stirps* (de même que la périphrase analogue *iis quae sustinent*). Ce serait nécessairement une partie située au-dessus de la *stirps,* puisqu'elle est nourrie du suc que la *stirps* tire de la terre. Mais comment une telle partie aurait-elle avec les racines un lien propre, exprimé ici par *radicibus continentur?* Car, si *continere* exprime une idée de lieu, *quae radicibus continentur* ne pourra être dit que de quelque organe inférieur de la plante; si *continere* signifie « soutenir », que de la *stirps* elle-même, non de ce qui la surmonte. Si enfin on accepte

1. Mss. *his.*
2. Variante *sustinentur.*

la traduction de Mayor pour *radicibus continentur,* « live by their roots », il s'agira du végétal tout entier, la *stirps* comprise, non de la partie située au dessus.

Il ne me paraît pas possible d'éviter l'hypothèse d'une double faute. Je proposerai donc deux corrections. *Ea quae radicibus continentur* sera transporté, sous la forme *et quae...,* après *gignuntur a terra.* Les végétaux seront désignés ainsi par une double périphrase (dont la seconde partie a bien le sens indiqué par Mayor), *eorum quae gignuntur a terra et quae radicibus continentur.* C'est un peu long, mais Cicéron ne craint pas cette sorte d'ampleur. Peut-être, d'ailleurs, y a-il avantage à préciser la première partie de la périphrase par la seconde. *Quae gignuntur a terra,* aux yeux des lecteurs antiques, n'aurait pas suffi à caractériser les végétaux. Ils auraient pensé à une génération animale spontanée. Enfin on peut trouver que, le mot *stirpes* ne venant maintenant qu'après *radicibus,* le lecteur est mieux préparé à l'entendre, et surtout à comprendre comment une *stirps* (souche ou tige) a pour fonction de faire passer aux rameaux et aux feuilles les sucs terrestres. — Quant à *trunci,* il faut se résoudre à s'en débarrasser par un moyen violent. C'est un sujet interpolé pour éclaircir la phrase, qui était devenue un peu embrouillée par la transposition de *ea quae radicibus continentur;* le vrai sujet, aux yeux de l'auteur, ne pouvait être que *stirpes. Trunci* sera donc purement et simplement éliminé, comme intrus.

L'ensemble de la phrase corrigée est : *Principio eorum quae gignuntur a terra, et quae radicibus continentur, stirpes et stabilitatem dant iis quae sustinent et e terra sucum trahunt quo alantur; obducunturque libro aut cortice, quo sint a frigoribus et caloribus tutiores.* LOUIS HAVET.

PLAUTE, *Aulularia,* 423. Vers de Reiz, dont le 1er hémistiche doit former 4 pieds du genre ïambique, le second 2 1/2 pieds du genre anapestique :

Sed quid tibi nos, mendice homo, tactio est, quae res?

On corrige ce vers par transposition : *mendice homo nos tactio est* (Reiz, Ritschl, Spengel), *nos tactio est mendice homo* (Hermann, Goetz). La seconde de ces deux corrections me paraît aller droit contre la méthode : elle suppose que les copistes ont disjoint indûment, par l'insertion d'un vocatif, les diverses parties de la formule *quid tibi nos tactio est;* or les copistes, en général, tendent plutôt à rapprocher les éléments épars. La première correction

aussi est peu satisfaisante : si, dans le vrai texte, *tibi* était à côté du vocatif et *nos* à côté de *tactio*, il est étrange que les copistes aient brouillé à plaisir un ordre si clair.

Et puis *nos* est-il authentique? Euclion vient de dire au cuisinier (420) qu'il n'est personne à qui il veuille plus de mal que lui. Je le vois bien, a répondu le cuisinier, je suis moulu de coups; *ita fustibus sum mollior magis quam ullus cinaedus*. Dans tout cela il est question de sa propre personne, nullement de ses aides. Il devrait donc dire, non pas *nos tactio*, mais *me tactio*.

Je lis donc : *Sed quid tibi, mendice homo,* me *tactio est? quae res?* La syllabe *me* a été omise par hasard après *mo* de *homo;* ensuite le régime *nos* a été suppléé par conjecture, pour rétablir la construction mutilée.

Aul., 430.

J'avais proposé, *Rev. de phil.*, 1887, p. 52, *Quid tu, malum, curas Vtrum crudum an coctum ego <hodie> edim, nisi tu mihi es tutor. Hodie* n'a pas cessé de me paraître convenir au sens et au mètre; je retire néanmoins cette conjecture pour en proposer une qui donne un sens encore meilleur, *edim <domi>*. Ce que veut dire Euclion est en somme : « De quel droit te mêles-tu de régler mon dîner? » Or il y a un cas où une telle ingérence ne serait pas indiscrète, et où, par conséquent, le raisonnement serait en défaut, c'est celui où Euclion dînerait en ville; alors le maître et les gens à ses gages auraient le droit et le devoir de le faire manger de leur mieux. Ajoutons *domi*, le raisonnement n'aura plus aucun point faible.

L'omission de *domi* entre *edim* et *nisi* est une faute en soi assez vraisemblable.

Bacch., 1082.

Vers anapestiques; comme M. Goetz, j'admets un octonaire et un septénaire :

Ego dare me[1] meo grato institui ut animo[2] obsequium sumere possit :
Aequum esse puto. Sed nimis nolo desidiae ei dare ludum.

Pour régulariser le mètre, on transporte *ut* après *obsequium :* le sens indique de changer plutôt *ut* en *unde*.

Au second vers M. Spengel intercale *me*, M. Goetz accepte la vieille interversion *ei desidiae*. Mais c'est encore rectifier le mètre sans rectifier le sens. Ce que le sens indique est de lire *eius*.

LOUIS HAVET.

1. *Me ludum* BD, *medum* C; intrusion provenant du vers suivant.
2. *Animum* C, 1e main.

SÉNÈQUE

SVASORIA 6 ET *CONTROVERSIA* 2 ET 3.

Suas. 6 : *Deliberat Cicero an Antonium deprecetur.* § 5 (*Arelli Fusci :*) *quis non hoc populi romani statu Ciceronem ut uiuat cogi putat ?* Le dernier éditeur, M. H.-J. Mueller, dont les mérites sont d'ailleurs considérables, s'est laissé séduire par une conjecture de M. Thomas : *ut uiuere desinat,* et il exprime la même idée en écrivant : *ut non uiuat.* Conjecture pour conjecture, celle de M. Thomas valait mieux. Mais il n'en faut aucune. La leçon des manuscrits est bonne. Arellius Fuscus veut dire : En un si lamentable état de la patrie, qui ne se dit que, si Cicéron vit, c'est qu'il y est contraint? En d'autres termes : Il est impossible que Cicéron désire vivre, c'est lui faire injure que de croire qu'il demandera grâce à Antoine. Le rhéteur a voulu renchérir sur ces mots du § 4 : *si ad praesentem rei publicae statum* (*respicis*), *nimis diu uixisti.*

Après *putat,* il faudrait un tiret ou quelque autre signe conventionnel indiquant qu'on passe à une autre *sententia* [1]. Il est vraiment surprenant qu'aucun éditeur n'ait encore songé à introduire de pareilles indications dans toutes les séries de *sententiae.* Car on ne prétend pas, je suppose, que dans les déclamations d'où Sénèque les a tirées, les *sententiae* se suivissent ainsi coup sur coup, sans avoir entre elles aucun rapport logique. Chacune devait former comme le bouquet de tout un développement. Dira-

---

1. Je prends ce mot dans l'acception que lui donnent ordinairement les écrivains du Ier siècle (Quint. 8, 5, 1 suiv.; 1, 8, 9; 12, 10, 48; dial. des or. 20, 32; Sén. ép. 100, 5, etc.). C'est aussi celle qu'il a, selon moi, dans le titre de l'ouvrage de Sénèque. Koerber, dans une brochure d'ailleurs très utile, *Ueber den Rhetor Seneca,* etc. (Cassel, 1864), a inventé une tout autre explication, que Teuffel a adoptée (Hist. de la litt. lat., § 45, 5 et 269, 6), mais qui est certainement fausse. Les *sententiae* seraient, d'après Koerber, les opinions des rhéteurs sur la manière d'appliquer la loi au cas donné. Sans parler des controverses, où les *sententiae,* neuf fois sur dix, ne parlent ni de loi, ni d'application de la loi, comment dans les *suasoriae* pourrait-il même être question de *sententiae* au sens que Koerber donne à ce mot? Comp. au surplus Sénèque lui-même, contr. 1 pr. 5; 22; 23; 2, 6 (14), 13; 7 pr. 9; 7, 4 (19), 10. *Colores* aussi est mal expliqué par Koerber et Teuffel, qui n'y voient que la palliation d'une action coupable. Tel est, naturellement, l'emploi le plus fréquent du mot. Mais il ne signifie pas cela. Il désigne l'aspect sous lequel on présente une action, le jour sous lequel on la fait voir. Le plus souvent, ce sera le défendeur qui usera de ce moyen en faveur de son client; mais le demandeur aussi peut s'en servir au profit du sien, comme cela arrive, par exemple, contr. 7, 6 (21), 14, où le *color* consiste à rabaisser le mérite d'une belle action.

t-on que c'est l'affaire des commentateurs plutôt que des éditeurs de déterminer, dans l'anthologie de Sénèque, les limites de chaque *sententia?* C'est une besogne délicate, sans doute, et qui ne peut s'accomplir sans le secours d'une rigoureuse interprétation. Mais on peut en dire autant de toute ponctuation, et jamais cependant les éditeurs n'ont été dispensés de ponctuer leurs textes.

§ 27 : *Si hic desiero, scio futurum ut uos illo loco desinatis legere quo ego a scholasticis recessi.* La symétrie exige *desiero scribere;* cet infinitif a pu facilement tomber devant *scio,* et l'on sait combien de mots ont été omis dans le texte de Sénèque, si défectueux à tous égards.

Controv. 2, préf. 5 : *sed nec ille diu declamationibus uacauit.* Pourquoi ne pas admettre l'ancienne et bonne orthographe *uocauit* d'après M (*uocabit*)? On sait qu'elle s'est maintenue jusqu'à la fin du Ier siècle (Ritschl, N. plaut. Exc., p. 59, suiv.).

Controv. 3, préf. 12 : *uideor mihi in somniis laborare.* Avec M, écrire *in somnis;* comp. Langen, Beitr. z. Kr. u. Erkl. des Plautus, p. 111.

Controv. 3, préf. 13 : *istos declamatores produc in senatum, in forum : cum loco mutabunt,* M P; *mutabuntur* Σαβμν. Les éditeurs adoptent cette dernière leçon, très probablement conjecturale, et qui donne deux acceptions différentes à *mutare : locus mutatur* = *locum mutant,* ils changent de lieu; *ipsi mutantur,* ils sont changés, ils ne sont plus les mêmes. J'aimerais mieux lire *cum loco animum mutabunt,* ils perdront l'assurance qu'ils ont dans leur salle d'école. Comp. Hor. ép. I, 11, 27, *caelum, non animum mutant qui trans mare currunt.*

MAX BONNET.

NOTES CRITIQUES

I

Dans son *Expositio sermonum antiquorum*, nº LII, Fulgentius explique par *testeas uel argillaceas* un mot que les manuscrits écrivent *aritinas* et *arietinas,* et l'édition princeps *eretinas* (deux fois). *Arietinas,* qui n'a aucun rapport avec l'explication donnée par Fulgentius, est une mauvaise conjecture de copiste ou d'humaniste : il n'en peut être de même de *eretinas,* qui n'offre aucun sens. C'est évidemment de cette dernière forme qu'il faut partir pour essayer de retrouver le texte primitif.

Chez Lucrèce, IV, 297, *cretea persona* signifie « masque d'ar-

gile »; *cretea* pourrait y être expliqué comme *eretinas* par *testea uel argillacea*. Ce rapprochement autorise pleinement à apporter au texte traditionnel de Fulgentius un changement insignifiant, en lisant *c* pour *e* : *cretinas hominum mentes*. Le mot *cretinus* ainsi restitué manque dans tous les dictionnaires ; il est curieux de constater que, dès l'époque de Fulgentius (1re moitié du VIe siècle), ce mot, prototype de l'italien *cretino* et du mot français emprunté *crétin*[1], avait déjà le sens figuré qu'il a aujourd'hui.

II

Tacite, *Dial. de orat.*, 1 : *neque enim defuit qui diuersam quoque partem susciperet*... — Les interlocuteurs dont Tacite va rapporter les arguments ont donné de la décadence de l'époque romaine différentes raisons (*cum singuli diuersas... causas adferrent*), mais certains d'entre eux, loin d'apporter des arguments, ont soutenu la thèse contraire : *diuersas causas* exprime bien la première idée, mais la seconde serait mieux rendue par *aduersam quoque partem*.

III

Id., *ibid.*, 9 : *nam carmina et uersus... neque dignitatem ullam auctoribus suis conciliant, neque utilitates alunt*... — L'expression *utilitates alunt* est un peu surprenante. Cicéron dit *utilitates praebere ;* mais, si on ne peut songer à corriger *alunt* en *praebent,* peut-être faut-il lire, avec un changement plus léger, *utilitates addunt*.

IV

Dans un glossaire allemand du XIe siècle, conservé dans le ms. 1701 du fonds de la reine Christine, au Vatican[2], on lit (p. 3, col. 5, l. 30), la glose *imbreus* : *reginuurm*. On ne peut voir dans *imbreus* « ver de terre » une forme de latin vulgaire, car le primitif *imber* n'appartient qu'à la langue savante ; on ne peut non plus y voir une forme demi-savante pour *lumbricus,* calquée sur le terme allemand *reginuurm,* car le glossaire est certainement latin-allemand et non allemand-latin. Il est donc probable que le mot *imbreus* « ver de terre » doit figurer dans les dictionnaires du latin classique, où il manque jusqu'à présent.

L. Duvau.

---

1. On a jusqu'ici donné de ce mot différentes étymologies, dont aucune n'est bien satisfaisante. Il ne semble pas douteux que, l'existence du latin *cretinus* une fois rendue probable, on ne renonce à expliquer les mots romans analogues par un emprunt au germanique.

2. Publié dans les *Mélanges* de l'École française de Rome, t. VIII, p. 609 ss.

L'ART D'EUDOXE

1. On connaît sous le nom d'*Art d'Eudoxe* (Εὐδόξου τέχνη) un petit manuel astronomique dont le texte grec a été publié par Brunet de Presle, d'après le papyrus n° 1 du Musée du Louvre, dans le tome XVIII, des *Notices et extraits des manuscrits* (1865), pages 46-75. Ce texte vient d'être réédité (avec préface, apparat critique et traduction latine) par F. Blass, comme *Festschrift* du 22 mars 1887 de l'Université de Kiel [1].

Non seulement l'ingénieux philologue a heureusement restitué les lacunes qui déparent le texte des deux premières colonnes du papyrus, mais il a fait une remarque d'une importance capitale, qui avait échappé à tous les érudits dont ce Manuel avait attiré l'attention. Un morceau qui occupe la colonne IV sous le titre Σελήνης πορεία est composé de 28 vers ïambiques sénaires. D'autres traces, plus ou moins apparentes, du même mètre se retrouvent ailleurs, et elles sont assez nombreuses pour que l'on puisse affirmer que ce Manuel a eu comme fonds primitif un petit poème didactique.

Mais il me semble que F. Blass n'a pas tiré de ces heureuses remarques la conclusion légitime, en ce qui concerne l'origine de ce poème et le caractère de la refonte qu'il a subie pour revêtir la forme de la prose.

Rappelons ici que le titre Εὐδόξου τέχνη a été tiré par Brunet de Presle des premières lettres d'un acrostiche de douze vers sénaires [2] écrit sur le verso du papyrus et qui forme comme le prologue du Manuel. Ce titre a été généralement accepté comme s'appliquant à ce Manuel même et l'on n'a discuté que la question de savoir jusqu'à quel point on devait le considérer comme représentant fidèlement la doctrine du célèbre astronome contemporain de Platon.

D'après F. Blass, le titre de Εὐδόξου τέχνη devrait être proprement attribué au poème didactique qui a servi de base à la rédaction du Manuel, et il n'y aurait pas à douter que l'auteur de ce poème n'ait été Eudoxe lui-même. Si la première partie de la conclusion paraît juste, il n'en est nullement de même de la seconde.

---

1. *Inest Eudoxi Ars astronomica qualis in charta Ægyptiaca superest denuo edita a Friderico Blass.* — Kiel, Schmidt et Kaunig, 1887.

2. Les onze premiers de ces vers ont chacun trente lettres, le douzième en a trente-cinq, en tout 365 lettres. C'est l'année vague égyptienne.

F. Blass invoque un passage de Plutarque (De Pythiæ orac., ch. 18) : οὐδὲ ἀστρολογίαν ἀδοξοτέραν ἐποίησαν οἱ περὶ Ἀρίσταρχον καὶ Τιμόχαριν καὶ Ἀρίστυλλον καὶ Ἵππαρχον, καταλογάδην γράφοντες, ἐν μέτροις πρότερον Εὐδόξου καὶ Ἡσιόδου καὶ Θαλοῦ γραφόντων, εἴ γε Θαλῆς ἐποίησεν ὡς ἀληθῶς εἰπεῖν τὴν αὐτῷ ἀναφερομένην ἀστρολογίαν. Mais, quand Plutarque se montre assez peu renseigné pour ignorer qu'Eudoxe avait composé des écrits astrononomiques en prose[1], que conclure de ce passage ? Tout au plus que le polygraphe de Chéronée avait connaissance d'un poème astronomique, peut-être même de l'Εὐδόξου τέχνη, attribué à Eudoxe ; nullement que l'attribution fût vraie. La renommée du grand Cnidien a été de celles qui ont le plus attiré les plagiaires et les faussaires ; il suffit de rappeler que sa célèbre réforme de l'*octaétéride* n'a guère été connue des écrivains postérieurs que par différents écrits circulant sous son nom, mais dont aucun n'était vraiment de lui[2].

Il n'y a pas davantage à insister sur ce que Suidas dit d'Eudoxe, qu'il écrivit ἔτι δὲ δι' ἐπῶν ἀστρονομίαν, et à croire, avec F. Blass, que le Cnidien aurait bien pu ne pas se contenter du mètre sénaire, mais s'essayer aussi en vers épiques. Un argument plus grave consiste dans la remarque que l'usage des vers didactiques est certainement antérieur, puisque Platon (*Phèdre*, 267 a) cite Euènos de Paros comme les ayant employés pour la rhétorique. Mais comment croire qu'un acrostiche, tel que celui de l'Εὐδόξου τέχνη, avec les combinaisons singulières qu'il offre, puisse sortir d'une autre main que de celle d'un versificateur alexandrin ? Tant que l'existence d'un pareil mode de poésie n'aura pas été démontrée pour l'époque où vivait Eudoxe, on peut, ce me semble, se refuser à la lui attribuer.

« Fuit autem Eudoxus homo multiplicis doctrinæ... quare poësin quoque eundem attigisse nullo modo improbabile est », conclut encore F. Blass. Ne pourrait-on pas répondre que, si un homme aussi illustre avait voulu s'essayer à la poésie, il n'aurait pas en tout cas publié des vers absolument médiocres et que, dans tant de citations amassées par les polygraphes, on retrouverait au moins quelque hémistiche de sa façon ? On ne peut certes pas prouver qu'Eudoxe n'ait pas fait de vers, mais il me semble bien

---

1. Au moins l'Ἐνοπτρον cité par Hipparque. Quant aux Φαινόμενα, qui auraient traité le même sujet et qu'Hipparque attribue également à Eudoxe lui-même, il est permis de les considérer comme étant une réédition de l'Ἐνοπτρον faite pour le ciel de Macédoine, mais probablement après la mort d'Eudoxe et par un de ses disciples, par exemple.

2. Censorinus, xviii : Dositheus, cujus maxime octaeteris Eudoxi inscribitur. Suidas : Κρίτων Νάξιος ἱστορικὸς ἔγραψεν ὀκταετηρίδα, ἣν Εὐδόξου φασίν.

improbable qu'il se soit adonné au genre didactique et surtout qu'il ait écrit l'Εὐδόξου τέχνη.

Du contenu de ce poème, tel qu'il nous apparaît d'après le texte du papyrus, on ne peut tirer aucun argument valable. Il renfermait, sans aucun doute, certaines données provenant des écrits authentiques d'Eudoxe et il ne présentait probablement aucune contradiction formelle avec ces écrits; toutefois, pour l'attribuer à Eudoxe, il faudrait supposer que celui-ci aurait voulu rédiger un manuel tout à fait élémentaire et même grossier à certains égards. D'après les citations des Φαινόμενα par Hipparque, cette hypothèse pourrait être admise à la rigueur. Mais il est au moins aussi simple de considérer le poème didactique comme forgé à Alexandrie au moins deux générations après Eudoxe.

Passons à la rédaction du Manuel en prose, tel qu'il nous est parvenu; il est tellement déparé par des incorrections de toute sorte que Th. Mommsen a pu le qualifier de « Collegienheft »; il fait bien, en effet, à première vue, l'effet d'un cahier d'étudiant, de notes succinctes prises à un cours. F. Blass s'en tient toujours à ce point de vue; il admet donc que le maître suivait dans ses leçons le poème didactique, tantôt en le dictant plus ou moins textuellement, tantôt en y ajoutant certains développements plus ou moins facilement reconnaissables. A la fin il aurait complété son cours par un appendice (Col. XXI, 3 — Col. XXIII, 14) emprunté à des sources postérieures, et dans lequel Callippe est nommé à côté d'Eudoxe, de Démocrite et d'Euctémon.

Il me paraît que, dans cette hypothèse, l'inscription qui se trouve à la fin du traité : Βασιλεῦσιν οὐράνιος διδασκαλέα (sic) Λεπτίνου... devient inexplicable. Letronne, qui a le premier déchiffré le papyrus, avait reconnu là le titre de l'ouvrage et le nom de l'auteur. C'est Brunet de Presle qui a le premier imposé au traité le titre d'*Art d'Eudoxe,* mais, comme il était parfaitement établi que la rédaction ne remontait pas au-delà du commencement du second siècle av. J.-C., on n'en pouvait pas moins attribuer cette rédaction au Leptine qui la dédiait aux rois d'Égypte.

On est bien d'accord pour reconnaître que le papyrus a été écrit par un homme peu instruit qui le destinait à son usage personnel; ce n'est donc pas le papyrus même qui a fait l'objet de la dédicace; reste qu'il ait été copié ou écrit sous la dictée d'un maître d'après la *Didascalie céleste* de Leptine.

Cette dernière alternative pouvait se soutenir avant la découverte de F. Blass; mais, si le maître faisait son cours d'après l'*Art d'Eudoxe,* d'après le poème en vers sénaires, la dédicace, je le

répète, devient inexplicable. Il faut donc en revenir à l'autre alternative; Leptine a rédigé en prose, d'après l'*Art* versifié et quelques renseignements complémentaires, le traité que nous possédons, mais nous n'en avons qu'une copie très fautive à tous égards.

Les figures grossières qui illustrent le texte ne doivent pas davantage être considérées comme des croquis faits par un élève en classe, mais bien comme de mauvaises reproductions des dessins exécutés sur l'archétype. S'ils sont incompréhensibles pour la plupart et sans rapport au texte, c'est, d'une part, qu'ils ont été mal rendus; de l'autre, qu'ils ont été souvent insérés à des places où ils ne conviennent pas, la copie n'ayant pas reproduit les dispositions du modèle.

En résumé, je crois que l'importante remarque de F. Blass doit amener à cette double conclusion : qu'il faut abandonner l'idée que nous ayons dans le papyrus astronomique un « cahier d'élève », et qu'il convient, d'un autre côté, de reprendre, pour le traité, le titre indiqué par Letronne.

2. Je voudrais présenter quelques remarques sur les deux passages du papyrus qui offrent le plus de difficultés, parce que, tout en étant absolument indignes d'Eudoxe, ils ne semblent pas entachés d'une simple erreur imputable soit au copiste, soit à Leptine.

Le premier de ces passages (III, 16-18) est le suivant, d'après la restitution conjecturale de F. Blass :

τὰ[ς γ]ὰρ νουμηνίας οὐ φαίνε[ι νύκτας ιβ καὶ ἄ]λλας τοῦ ἐνιαυτοῦ ἡμ[έ]ρας ε'.

Cette phrase doit justifier que, si l'année solaire a 365 jours, celle de la lune n'en a que 354. La restitution conduit à l'idée que la différence de 11 jours provient des 12 nuits (soit 6 jours) correspondant aux nouvelles lunes et de 5 autres jours pendant lesquels on ne verrait pas la lune. Cette raison est tellement ridicule que je ne voudrais même pas la mettre au compte du copiste, si ignare qu'il se soit montré en divers endroits.

Je proposerais de restituer :

τὰ[ς ιγ'γ]ὰρ νουμηνίας οὐ φαίνε[ι καὶ φαίνει ἄ]λλας τοῦ ἐνιαυτοῦ ἡμ[έ]ρας ι'.

Le sens est simplement ceci : Si l'on commence l'année à une nouvelle lune, suivant l'usage grec, on sait bien qu'avant que l'année solaire soit terminée (que le soleil soit revenu au même parallèle), la treizième nouvelle lune sera passée, c'est-à-dire un jour de plus que les 354 des douze mois lunaires. Mais, pour l'a-

chèvement complet de l'année solaire, il faut en outre dix jours de plus du treizième mois lunaire, en tout onze jours.

Si cependant ce sens me paraît le seul admissible, je dois avouer que, d'après l'examen du fac-similé, il est improbable que ιγ' ait été écrit dans la première lacune ; pour la seconde, la restitution de Blass semble en tout cas trop longue, et je serais même porté à supposer φαίνει δ' au lieu de καὶ φαίνει. Quant au changement de ε' en ι', il me suffira d'observer que les quatre dernières lettres n'ont été lues que par Letronne, le papyrus étant actuellement troué à cet endroit.

Le second passage (col. XIX, 18—XX, 14) est beaucoup plus désespéré, et je ne prétends nullement le rétablir en lui donnant un sens absolument acceptable d'un bout à l'autre. Je voudrais seulement faire ressortir que la signification générale n'a pas été bien comprise.

XIX. 16. ὁ ἥλιος οὐδέποτε ὅλος ἐγλείπει, ἡ σελήνη δὲ ἐγλείπει.

On conclut de ce passage qu'Eudoxe avait nié la possibilité des éclipses totales de soleil; il aurait par suite dû admettre les éclipses annulaires. Cette thèse, certainement opposée aux croyances de toute l'antiquité, ne peut lui être attribuée. Il s'agit simplement, dans tout le passage, d'un lieu commun pour les auteurs d'astronomie anciens, à savoir que, quand le soleil s'éclipse, ce n'est pas pour toute la terre, à la différence de la lune. Peut-être suffirait-il de lire ὅλως au lieu de ὅλος. On pourrait également à οὐδέποτε substituer οὐ δήποθεν.

La raison du fait énoncé doit être cherchée, continue le texte, dans l'ouverture du cône ayant notre œil pour sommet et enveloppant le soleil (XIX, 20-22), ἀπὸ τῆς ὄψεως ἡμῶν γινομέν[ου καὶ, et non-ου οὐ]περιλαμβάνοντος τὸν ἥλιον. Et en effet (XIX, 22-XX, 2) μείζων γάρ ἐσθ' ὁ ἥλιος τῆς σελήνης, ἡ σελήνη δὲ τῆς γῆς.

Cette dernière assertion, que la lune est plus grande que la terre, est absolument incompatible avec la première, que le soleil est plus grand que la lune, étant donnée l'explication des éclipses de lune. Autant qu'on peut le deviner par le raisonnement qui suit, ce qui devait être affirmé dans le texte primitif est tout autre chose, à savoir que la lune est plus grande que la partie de la terre pour laquelle il y a éclipse, autrement dit, que l'ombre de la lune sur la terre, lorsque la lune passe devant le soleil.

Le sens du raisonnement qui suit (XX, 2-13) semble en effet le suivant : Si le diamètre de la lune était simplement égal à celui que présente, à la distance de la lune, le cône visuel ayant notre

œil pour sommet et la circonférence du soleil pour base, l'éclipse n'aurait lieu que pour le point de la terre où est situé notre œil; mais, le diamètre de la lune étant plus considérable, cet astre fait écran sur une surface plus étendue (τὸν ὀφθαλμὸν μείζονι τόπῳ περιλαμβάνει). Toutefois, puisqu'il y a une partie de la terre qui reste éclairée (ἐν τῷ ὑπεραυγεῖν τὴν γῆν), la lune ne masque pas absolument le soleil. C'est qu'elle est plus petite que lui, tandis qu'elle est plus grande que la partie de la terre qu'elle couvre de son ombre.

Deux lignes qui suivent séparées (xx, 14-16) indiquent le rapport de grandeur :

ὅσῳ ἡ διὰ πέντε τῆς
διὰ τεσσάρων συμφω-
-νίας.

Comme l'a fait ressortir Th. H. Martin[1], le rapport ainsi indiqué est $\frac{9}{8}$. Mais nous savons péremptoirement par Archimède (*Arénaire*, I, 9) qu'Eudoxe admettait 9 pour le rapport des diamètres du soleil et de la lune. On doit donc rétablir : ὅσῳ ἡ διὰ πέντε < τοῦ μεταξὺ τῆς διὰ πέντε καὶ > τῆς διὰ τεσσάρων συμφωνίας. C'est-à-dire qu'on peut, suivant Eudoxe, considérer l'intervalle de la terre à la lune comme un ton, celui de la lune au soleil comme une quarte, donc celui de la terre au soleil comme une quinte, si l'on prend d'après l'usage des anciens, la proportion harmonique

6. 8. 9.

pour représenter la fondamentale, la quarte et la quinte.

L'hypothèse que le rapport serait le même entre le diamètre de la lune et celui de son ombre sur la terre est assez d'accord avec les évaluations que pouvait en faire Eudoxe. Mais je ne m'arrêterai pas à le démontrer, ce qui entraînerait une discussion aussi longue qu'inopportune ici. Je me hâte donc d'indiquer quelques autres conjectures sur les leçons du texte publié :

Col. III, 34. ἐκ γὰρ τούτων αἱ γενέ-
-σεις καὶ ἀναγενέσεις
IV, 1. διακρίνονται, πλὴν τῶν πλα-
-νωμένων.

Au lieu d'ἀναγενέσεις, Letronne avait lu αἱ σὺνγενέσεις. F. Blass constate que la première lettre est bien un α, mais qu'il n'y a ensuite, jusqu'au γ, trace que de deux lettres d'ailleurs douteuses. D'après

1. *Mémoire sur les hypothèses astronomiques d'Eudoxe, de Callippe, d'Aristote et de leur école* (Mém. de l'Ac. des Inscr. et B.-L., XXX₁), p. 59.

le fac-similé, la seconde me paraît plutôt un ι comme à Letronne, la troisième, un α comme à F. Blass. Je lirais donc simplement καὶ αἱ ἀγενέσεις, opposé à αἱ γενέσεις.

Que le mot ἀγένεσις ne se rencontre pas dans les lexiques, on n'a guère à s'en préoccuper, je crois, avec un pareil texte. Il y a là, en tout cas, une formule d'astrologie judiciaire, et il s'agit de prévisions faites simplement d'après les signes du zodiaque, suivant les principes de l'école égyptienne, en dehors des planètes, dont les influences rentraient plutôt dans les doctrines chaldéennes.

Col. XVII, 1-3. δ τε γὰρ θερινὸς καὶ μεσημβρινὸς καὶ μεσονύκτιος..... χρόνος.

F. Blass a constaté que θερινὸς ne convient pas dans ce passage, et il proposerait de le supprimer. Ne pourrait-on lire ἠρινός, avec la signification de ἑωθινός (du matin)?

Col. XXII, 3-4. ἀπ[ὸ.....εἰς ἀρ]κτούρου
ἐπιτολὴν ἡμέραι μγ'.

Dans la lacune, Letronne a proposé de lire λέοντος, Boeckh (*Sonnenkr.*, 221) κυνός (?). Aucune de ces deux leçons n'est admissible.

Les intervalles entre les phases des étoiles donnés dans cette colonne concordent en général avec ceux qui sont attribués à Callippe par le parapegme dit de Geminus [1]; ils sont au contraire en désaccord avec les intervalles que la même source attribue aux autres astronomes, Eudoxe, Euctémon, etc. Il n'y a dès lors qu'à remonter, dans le parapegme, 43 jours avant la date qu'il assigne au lever de l'Arcture, d'après Callippe, le 17 de la Vierge (13 octobre). On tombe ainsi sur le 5 du Lion (1 août), où Eudoxe marquait le coucher du matin de l'Aigle et où l'on peut supposer que Callippe l'avait maintenu. Je restituerais donc ἀπ' ἀετοῦ δύ-(σεως), en remarquant que la même phase est également indiquée col. I, 1.

Je remarque que la concordance indiquée avec Callippe est complète, sauf pour l'intervalle du coucher du matin des Pléiades à celui d'Orion, et pour celui du coucher du matin du Chien au solstice d'hiver.

Pour le premier intervalle, le papyrus (XXII, 6) compte 22 jours; d'après le parapegme de Geminus, il n'y en aurait que 21 (16 Scorpion au 7 Sagittaire = 11 novembre au 2 décembre). Cette divergence peut être attribuée à une différence de réduction.

1. Voir p. ex. *Joannis Laurentii Lydi*, etc., éd. Wachsmuth, Leipzig, Teubner, 1863, p. 175 suiv.

Pour le second intervalle, le papyrus (XXII, 10) compte 24 jours : Callippe admettait seulement 21 jours, du 9 Sagittaire = 4 décembre (deux jours après le coucher d'Orion, suivant le papyrus) au 1 Capricorne = 25 décembre. Cette fois, je proposerais de corriger la leçon du papyrus κδ en κα, la confusion s'expliquant facilement en paléographie.

Enfin, Col. I, 6, dans la ligne où on ne lit que χειμον, dans le premier tableau d'intervalles, entre les lignes relatives au solstice d'hiver et au commencement du Zéphyre, je restituerais εἰς μέσον χειμόνα. D'après le parapegme de Geminus, Euctémon place le milieu de l'hiver (μέσος χειμών) le 14 Capricorne, 13 jours après le solstice d'hiver (1 Capricorne), 32 jours avant le commencement du Zéphyre (17 Verseau).

Toutes les époques indiquées dans ce tableau se retrouvent au reste sous le nom d'Euctémon dans le parapegme de Geminus.

PAUL TANNERY.

Toto orbe terrarum ou **in toto orbe terrarum** (voy. XII, p. 178 et suiv.). — Un de mes élèves, M. Chouet, a bien voulu se charger de dresser, d'après le lexique de Merguet, la liste *complète* des passages de CÉSAR qui se rapportent à cette question.

Voici ce qui résulte de cette vérification :

1° Tous les exemples que présente César se rapportent à ce que j'ai appelé le *premier cas* (*l. l.*, p. 179).

2° Dans *aucun* de ces exemples on ne trouve la préposition *in*. Il y a là une confirmation intéressante de la règle que j'ai essayé d'établir d'après l'usage de CICÉRON (dans ses discours) et de T. LIVE (p. 180-181 et 182).

3° Aux exemples de l'ablatif sans *in* qui ont été cités p. 184, il faut ajouter les suivants :

De b. G., 7, 28, 2, « *toto* undique *muro* circumfundi. »

De b. c., 1, 2, 2, « ante... quam dilectus *tota Italia* habiti... essent » ; 1, 6, 8 ; « *tota Italia* dilectus habentur » ; 1, 9, 4, « *tota Italia* dilectus haberi ».

De b. c., 2, 19, 2, « quo edicto *tota provincia* pervulgato.

M. Chouet me fait d'ailleurs remarquer que j'ai cité inexactement le passage *De b. G.*, 2, 6, 2 : dans cet exemple l'ablatif[1] *totis mœnibus* se rattache, non à ce qui suit, mais à ce qui précède : « circumjecta multitudine hominum *totis mœnibus.* »

O. R.

---

1. C'est un ablatif, et non un datif; cf. 7, 72, 4, « turres *toto opere* circumdedit ». César ne construit *aucun* verbe composé de *circum* avec le datif, et *circumjectus alicui rei* se trouve chez T. LIVE, mais ne paraît pas être un tour classique.

REMARQUES SUR LE TEXTE

DU GRAMMAIRIEN

VIRGILIUS MARO

---

1. *Epitom.* III, p. 12, l. 17 ss., éd. J. Huemer : « Disposueram quidem de syllabis longius protrahere, sed quoniam ad metrorum nos *persanationem* ordo prouocat scribendi, quibus pedes et syllabae taxantur, idcirco, etc. » La leçon des manuscrits, *persanationem,* n'a pas de sens, pas plus que *personationem* que M. Huemer propose en note : on attend un synonyme de « expositio » ou de « disquisitio ». Il faut lire *perscrutationem.* L'altération de *perscrutationem* en *persanationem* s'explique paléographiquement très bien, si l'on songe que dans l'archétype de nos manuscrits, écrit de la main d'un copiste anglo-saxon, l'*u* et l'*r* se confondaient presque; cf. E. Ernault, *De Virgilio Marone...,* p. 37, qui cite *platoris* pour *Platonis,* et inversement *nentoria* pour *rehtoria,* etc. Il en était de même pour *a* et *u* (voir l'édition de Huemer, *praefat.,* p. XII) et pour *a* (*cc*) et *c* : il a suffi d'une première altération pour entraîner immédiatement les autres.

2. *Epitom.* V, p. 26, 3.— Virgilius s'excuse de placer l'étude du nom avant celle du verbe, « cum in *hiborum* (N et *Exc. Bern.; hi bonorum* P) elocutione et compositione primatum estimatur uerbum. » Il ne faut pas hésiter à lire *Hebreorum* (orthographe habituelle de Virgilius pour *Hebraeorum*), comme M. Huemer le propose sous forme dubitative, p. 180; la leçon de P est une tentative de correction dont il n'y a pas à tenir compte : elle ne pourrait mener qu'à une leçon *Hibernorum,* qui est bien peu probable. On ne saurait guère non plus songer à *Hiberorum.* Virgilius n'était pas tout à fait ignorant de l'hébreu, et il fait allusion à l'importance tout à fait prépondérante de l'étude du verbe pour la connaissance de cette langue.

3. *Epitom.* VII, p. 53, 19 s. : « Cornelius uir in latina loquela satis eloquens, in quadam epistola ad me † zandu misa sic factus (= fatus) est... » — M. Huemer dit en note : « *zandu* (*z* ex *i*) P, haereo utrum *quondam* an nomen proprium restituendum sit. » *Quondam* est bien éloigné du texte des mss., et on ne voit pas quel nom propre (de ville ou de pays) on pourrait substituer à l'énigmatique *zandu;* on ne saurait guère, à cause du sens général de la phrase, non plus voir dans ces deux syllabes le reste d'un

participe, comme l'a proposé M. Paul Lejay (*Rev. de phil.*, t. XII, p. 90, n. 2). Le sens demande, comme l'a vu M. Huemer, un adverbe de temps : il suffit, pour obtenir ce mot tel qu'il devait être écrit dans le manuscrit original de Virgilius, de supposer l'omission d'un jambage, chose d'autant plus admissible que le mot suivant commence par un *m*, et de lire *zandiu* (= *iamdiu*) ; *n* est pour *m*, par assimilation, comme dans *quandiu* (*quamdiu*). Quant à *z*, c'est la notation vulgaire du son qu'avait pris l'*i* consonne latin à l'époque et dans la patrie de Virgilius : l'une et l'autre sont également indéterminées, mais on sait que Virgilius vivait en Gaule avant la fin du VIIIe siècle. — Cf. les exemples cités par M. Seelmann, *Aussprache des Latein*, p. 239 : ZERAX (Hierax) sur une inscription de Cumes (IIIe s.), ZVNIOR dans une inscription chrétienne de Gaule, ZANVARIO, ZOYAIE, KOZOYΣ (coniux), etc. Si nous n'en trouvons pas d'autre exemple dans les mss. de Virgilius, c'est que les traces de la prononciation vulgaire étaient éliminées peu à peu par les copistes, comme nous pouvons dans un grand nombre de cas le vérifier par la comparaison de l'*Ambianensis*, d'où les vulgarismes ont presque tous disparu, avec les autres mss. (cf. Lejay, *art. cité*). Peut-être le *z* n'a-t-il été sauvé ici que par l'apparence inintelligible du mot, due à l'altération de la finale, car nous voyons que le copiste de P avait d'abord songé à écrire *i* et non *z*, conformément à l'usage classique. D'ailleurs, à défaut d'autre exemple de *z* pour *i* dans le texte de Virgilius, nous pouvons du moins citer un fait presque identique. Le mot *gaza* est écrit *zaza* dans le Neapolitanus (*Epit.*, XIII, p. 80, 17) ; sans doute le scribe ignorait la véritable forme de ce mot : et si Virgilius avait écrit ainsi, c'est que *ga* et *ia* (*ya*) du latin étaient confondus dans la prononciation et dans l'écriture du français d'alors, comme ils le sont encore aujourd'hui (cf. *iam*, fr. *dé-jà* et *gamba*, fr. *jambe*).

4. *Epitom.*, p. 72, 11 ss. : « Videntur mihi coniunctiones omnes cuiusdam catenae uel *nexui* uicem exsequi, quod omnes sententias annectant. » — La leçon de P., non indiquée par M. Huemer, est sans doute conforme au texte qu'il a adopté ; N porte *nexui* corrigé en *nexurae*. C'est cette leçon qu'il faut adopter, car le sens demande un génitif ; dans son *Epistola* VI, p. 169, 20, qui traite également de la conjonction, Virgilius emploie encore *nexura* : « incastruris quibusdam uel nexuris. »

5. *Ibid.*, l. 23 ss. — Texte de P. : ... cetera trea fona... copulatiua simul sunt *petestia* expletiua autem duas ob causas sic uoc*atur*, primum quod sensum dictionis exple*at*... » M. Huemer lit, sans doute avec N, bien qu'il n'atteste d'une manière précise que la

présence de *expleant* dans ce manuscrit : ... copulatiua simul sunt *ad praeterita*. Expletiua autem duas ob causas sic uoca*n*tur, quod... exple*an*t... » On ne voit bien ni la nécessité de *ad praeterita* (qui se rattache assez bizarrement d'ailleurs à *copulatiua*), ni surtout — ce qui est plus important qu'une raison de style quand il s'agit d'un écrivain du genre de Virgilius Maro — comment de ces deux mots, s'ils se trouvent réellement dans le Neapolitanus, a pu sortir le *petestia* du Parisinus. Au contraire, si nous supposons que l'archétype portait déjà *petestia*, on peut très bien voir dans *ad praeterita* une correction semi-intelligente d'un scribe ou d'un lecteur. Il faut remarquer de plus que P donne *expleat* et *uocatur* au singulier, tandis que N a le pluriel. Or, abstraction faite du groupe actuellement en question, la suite des mots demanderait grammaticalement le pluriel, ces verbes ne pouvant se rapporter qu'à *fona* (pluriel neutre) de la première phrase : mais, pour le sens, le pluriel n'est guère satisfaisant non plus. Virgilius a parlé : 1° de *itaque*, conjonction séparative (l. 14); 2° des trois autres conjonctions citées, *que*, *autem*, *uero*, qui, en même temps que séparatives (*simul*) peuvent être aussi copulatives. Il passe maintenant à un troisième groupe, celui des conjonctions explétives : mais ce ne sont pas les trois conjonctions (*trea fona*) citées tout à l'heure. Logiquement, le pluriel neutre *fona* ne peut donc être le sujet du verbe qui suit. Nous sommes ainsi amenés à reconnaître dans N la trace d'une correction (changement de nombre des verbes) destinée à remettre tant bien que mal sur ses pieds une phrase devenue inintelligible. Pour retrouver le texte de Virgilius, il faut partir du texte de P, franchement inintelligible, et qui, n'ayant pas subi de correction arbitraire, est réellement moins altéré que celui de N. La correction à introduire nous semble indiquée par la suite des idées telle que nous l'avons rétablie : « ... cetera trea fona... copulatiua simul sunt. *Species tertia* expletiua autem duas ob causas uoc*atur*, etc. » Virgilius, quelques lignes plus loin, dit que la conjonction se divise « in V species » (p. 73, l. 8); il lui en reste, en effet, à citer de deux sortes : les « coniunctiones rationales » et les « coniunctiones causales. »

Au point de vue paléographique, notre correction se justifie aisément : il suffit de partir d'une forme *speties* par *t*, qui n'a rien d'insolite chez notre auteur; M. Ernault, *loc. cit.*, relève entre autres exemples de cette graphie *fallatia*. Dans l'archétype des mss. de Virgilius, le groupe *ti* était écrit en une seule ligature, facile à confondre avec *t* (cf. Lejay, p. 89, qui cite entre autres *tertae* pour *tertiae*, Epitom., p. 41, 9). Étant donnée d'une part

une première altération de *spetiestertia* en *spetestertia*, et d'autre part la très grande ressemblance de l'*s* avec le *p* et avec l'*r* dans l'écriture anglo-saxonne de l'archétype, la chute de l'*s* initiale et le bourdon *spetes*[*ter*]*tia* s'expliquent tout naturellement.

6. *Epistol.* II, p. 121, 7 : « ... cum tam multi de hac orationis parte multa et clara uel opuscula propria uel ceterorum operum loca haec eadem *occupata* descripserint, etc. » M. Huemer fait suivre d'un point d'interrogation, à l'index, le mot *occupata*, qui ne présente en vérité aucun sens. On attend un mot exprimant l'idée de « en détail, avec soin ». Nous lisons *accurate*, l'altération mécanique de *r* en *p* due à la ressemblance des deux lettres dans l'écriture anglo-saxonne, a amené plus tard la correction de *accupate* en *occupata*, qui donnait à la phrase une apparence de régularité grammaticale et en permettait la construction.

L. DUVAU.

CORRECTION PROPOSÉE DANS OLYMPIODORE SUR LE *PREMIER ALCIBIADE*, p. 105, CREUZER

Ἀλλὰ μέντοι εὖ λέγεις (PLATON, p. 113 c). — Τὸ « εὖ λέγεις » ὁ μὲν Δημόκριτος[1] ἐπίκλην ΧΝΑ (διότι μετρούμενον τὸ ὄνομα αὐτοῦ χνα' ποιεῖ) ὡς ἀπὸ Σωκράτους ἐκδέχεται, ὁ δὲ Δαμάσκιος ὡς ἀπὸ Ἀλκιβιάδου, καὶ ἄμεινον τὸ δεύτερον (τὸ β'mss.) κ. τ. λ.

On propose de lire ΦΝΑ (cinq cent cinquante-un).

La valeur du nombre 7 étant attribuée exceptionnellement à l'η, 7e lettre de l'alphabet grec, les nombres correspondant aux lettres Δ, η, μ, ο, κ, ρ, ι, τ, partie radicale du mot Δημόκριτος[2], sont 4, 7, 40, 70, 20, 100, 10, 300, dont la somme totale est 551.

Il s'agit donc de changer Χ en Φ.

F. G. Bast, dans l'édition de Grégoire de Corinthe, *De dialecto ionica*, donnée par Schaefer, p. 484, s'exprime ainsi : « Ignoravit vir doctissimus (G. Koen) notam + passim, maxime in numismatibus, usurpatam esse pro littera Φ. » Il cite à l'appui de son assertion plusieurs exemples rapportés par Villoison (*Anecd. Gr.*, vol. II, p. 165, note 2).

Si le Φ de Φνα a été représenté par le signe +, ce signe, pour peu qu'il fût légèrement incliné à droite, a pu être pris ultérieurement pour un Χ.

RUELLE.

---

1. Il s'agit d'un platonicien, commentateur du Premier Alcibiade.

2. Voir P. Tannery, *Notice sur les fragments d'onomatomancie arithmétique*, dans les *Notices et extr. des mss.*, t. XXXI, 2e partie, où l'auteur des *Philosophumena* est cité comme disant des praticiens de cet art : « Ils se retournent de toutes les manières » (παντοίως στρεφόμενοι...). » Le caractère arbitraire des opérations de ce genre est le principal fondement de notre conjecture.

CICÉRON, *BRUTUS*

§ 119-121.

Tous les manuscrits du *Brutus* donnent le texte suivant, qui est évidemment celui de l'archétype de Lodi :

(§ 119)... Quodsi omnia a philosophis essent petenda, *Peripateticorum* institutis commodius fingeretur oratio. (§ 120) Quo magis tuum, Brute, judicium probo, qui eorum *id est ex vetere Academia* philosophorum sectam secutus es quorum in doctrina atque praeceptis disserendi ratio conjungitur cum suavitate dicendi et copia : quamquam ea ipsa Peripateticorum Academicorumque consuetudo in ratione *dicendi* talis est ut nec perficere oratorem possit ipsa per sese, nec sine ea orator esse perfectus...

Depuis Lambin qui, le premier, a émis des doutes sur l'authenticité des termes *id est ex vetere Academia,* presque tous les éditeurs du *Brutus* s'accordent à les considérer comme une glose marginale indûment passée dans le texte. Outre que la formule *id est* éveille à juste titre les soupçons, il est de fait que parlant à Brutus de l'école philosophique à laquelle celui-ci s'est attaché, Cicéron n'a pas besoin de spécifier cette école et qu'une simple allusion suffit. A la rigueur on comprendrait qu'il dise *veterum Academicorum sectam,* sans insister davantage. Mais à quoi bon pousser la précision jusqu'au commentaire avec la formule *id est,* du moment qu'il s'agit d'une chose très claire que Brutus peut entendre à demi-mot? Il faut donc supprimer les termes *id est ex vetere Academia.*

Mais, ainsi amendé, le texte est encore loin d'être satisfaisant. D'après l'ensemble du morceau, il est certain que Cicéron a en vue deux écoles philosophiques, celle des Péripatéticiens et celle des Académiciens. C'est ainsi qu'il dit *ea ipsa Peripateticorum Academicorumque consuetudo* et que plus loin (§ 121) il cite les noms d'Aristote et de Théophraste d'une part, celui de Platon d'autre part. Les deux écoles, à ses yeux, ont la même valeur pour l'éducation de l'orateur, parce que toutes deux, au lieu de s'en tenir à la précision aride et à la dialectique hérissée des Stoïciens, ne font pas fi des grâces littéraires et relèvent l'exposé de leurs doctrines par l'agrément d'un style plus ou moins oratoire. Cela étant, pourquoi à la fin du § 119, dans la phrase qui commande tout le développement, Cicéron nomme-t-il les Péripatéticiens seuls (*Peripateticorum institutis,* etc.) et ne fait-il aucune

mention des Académiciens ? Sans doute il dit ailleurs et à plusieurs reprises que les Péripatéticiens et les Académiciens « différaient plutôt par le nom que par la doctrine » (*Academ.*, I, 4, 17, 6, 22; *De finib.*, IV, 2, 5), que les uns et les autres se réclamaient également de Socrate et de Platon (*De off.*, I, 1, 2), qu'à l'origine enfin les deux écoles se confondaient (*De off.*, III, 4, 20). Mais tout en signalant leur identité primitive et leur étroite parenté, il a toujours soin de les distinguer l'une de l'autre par leur nom (*Academ.*, I, 8, 30 ; *De finib.*, II, 11, 34; *Tuscul.*, II, 3, 9 et les passages cités plus haut) et jamais il ne lui arrive de grouper sous un seul et même titre les disciples de Platon et ceux d'Aristote. En tout cas, s'il l'eût fait, le seul terme qu'il eût pu employer est celui d'*Academici*, lequel est plus étendu et plus compréhensif que celui de *Peripatetici*, puisque Aristote dérive de Platon, que le Lycée est une colonie de l'Académie et que si tous les Péripatéticiens peuvent être à la rigueur considérés comme appartenant à l'Académie, tous les Académiciens ne sauraient être classés dans la secte péripatéticienne. Donc *Peripateticorum* ne désigne pas ici l'ensemble des deux écoles mais seulement les disciples d'Aristote.

Dès lors la suite des idées, si l'on s'en tient au texte des manuscrits, ne peut être que celle-ci : Caton a pris aux Stoïciens tout ce qu'il fallait leur prendre, mais il a complété leurs leçons par celles des rhéteurs et en cela il a bien fait ; car si, pour devenir orateur, on voulait se borner à l'étude d'une doctrine philosophique, le stoïcisme n'est pas précisément l'école qu'il faudrait choisir : le péripatétisme conviendrait mieux. A plus forte raison (*quo magis*, etc.) Brutus a-t-il été sage de s'attacher à une philosophie — il s'agit évidemment de l'ancienne Académie dont Brutus était un adepte (*Academ.*, I, 3, 13 ; *Ad Attic.*, XIII, 25 ; *Brutus*, §§ 149 et 332) — qui unit à l'art de raisonner l'art de bien écrire.

L'expression *quo magis* impliquerait ainsi une sorte de gradation, comme si l'on mettait, au point de vue de l'éducation oratoire, l'Académie au-dessus du Péripatétisme. Or la suite du développement (§ 120 : *ea ipsa Peripateticorum Academicorumque consueludo*, et plus loin, § 121 : *quis uberior Platone?... quis Aristotele nervosior, Theophrasto dulcior?*) prouve au contraire que pour Cicéron le péripatétisme et le platonisme sont au même rang et que la phrase *quorum in doctrina atque præceptis*, etc. s'applique aussi bien à l'une des deux écoles qu'à l'autre. *Quo magis* ne doit donc pas indiquer une supériorité de l'Académie. Mais alors on aboutit à une absurdité : « Le péripatétisme conviendrait mieux que le stoïcisme pour l'éducation de l'orateur :

c'est pourquoi, Brutus, je ne suis que plus disposé à te féliciter d'avoir embrassé la secte académique. »

Il y a une manière très simple de résoudre la difficulté. Il suffit de rétablir au § 119 après *Peripateticorum* les mots *atque Academicorum* dont la glose *id est ex vetere Academia* pourrait bien avoir été à l'origine le commentaire marginal, Cicéron employant indifféremment le terme *Academici* pour désigner les philosophes de l'ancienne Académie et ceux de la nouvelle, et quelque commentateur ayant trouvé bon, pour prévenir une confusion possible, de spécifier en note qu'il s'agissait ici de l'ancienne Académie. Que l'on suppose dans un manuscrit écrit en lettres capitales ou onciales et en colonnes une disposition analogue à celle-ci :

..PERIPATETICORVM
ATQ · ACADEMICORVM
INSTITVTIS COMMODIVS etc.

La fin des deux premières lignes étant indentique, il est parfaitement possible qu'un copiste ait sauté la seconde ligne. De pareilles fautes ne sont pas rares.

Avec l'addition *atque Academicorum,* le texte devient très clair : « S'il fallait se borner aux leçons des philosophes, les Péripatéticiens et les Académiciens conviendraient mieux (que les Stoïciens) à l'éducation de l'orateur. C'est pourquoi, Brutus, j'approuve plus ton choix (que celui de ton oncle Caton qui s'est attaché aux Stoïciens) et te félicite d'avoir suivi des philosophes qui, etc... »

Ce n'est pas tout. Dans la phrase qui suit immédiatement ce passage, faut-il conserver la leçon des manuscrits *consuetudo in ratione dicendi* dont le sens n'est pas bien net? Dans son édition, Kayser écrit *consuetudo ratiove dicendi*, suivant une conjecture ingénieuse, mais qui ne permet pas d'expliquer l'introduction de *in*. Je proposerais une correction très légère, une simple modification de lettre, *docendi* au lieu de *dicendi*, cette dernière forme ayant pu être très aisément amenée par le *dicendi* de la ligne précédente.

Le terme *consuetudo* est évidemment le résumé de la phrase *quorum in doctrina* etc., comme le prouvent les mots *ea ipsa.* L'habitude dont parle Cicéron, c'est l'habitude de traiter les questions philosophiques en style agréable et abondant (*conjungere rationem disserendi cum suavitate dicendi et copia*), habitude que tout bon orateur doit avoir pour développer certaines idées générales et certains lieux communs (*sine ea orator non potest*

esse perfectus), que Cicéron recommande à ses élèves d'acquérir, que lui-même avait au suprême degré et qu'il devait précisément, comme il nous le dit lui-même (*Orator,* III, 12), à son commerce avec les philosophes de l'Académie. Cette habitude, les Péripatéticiens et les Académiciens l'avaient quand ils exposaient leurs idées (*in doctrina*) et ils cherchaient par certaines leçons à la donner à leurs disciples (*in praeceptis*). Il s'agit donc bien ici d'une habitude d'enseignement et par suite l'expression *ratio docendi*, laquelle correspond d'ailleurs aux mots *in doctrina atque præceptis,* se trouve être parfaitement logique. Elle l'est d'autant plus que l'habitude dont parle Cicéron n'était pas chez les Académiciens et les Péripatéticiens une simple routine, mais une habitude raisonnée, le résultat d'un système (*ratio*). Quand Platon présentait la doctrine dans le cadre d'un dialogue avec le libre abandon et les détours d'une conversation familière — ce qui, soit dit en passant, répond aux termes *liberior et latior* du § 120 — il ne cédait pas à une fantaisie d'artiste; il appliquait au contraire une méthode d'enseignement particulièrement instructive dont les causeries de Socrate lui avaient sans doute donné l'idée, et qui lui paraissait propre à rendre plus accessible l'étude des grandes questions philosophiques. Aristote faisait de même quand il composait ces dialogues, dont il ne nous reste malheureusement que quelques titres et un fragment cité par Plutarque (*Consol. à Apoll.,* 27, p. 118. Cf. Zeller, *Philos. der Griech.,* II, 2, p. 57), mais qui, à en juger par les témoignages antiques, semblent avoir égalé en élégance et en grâce ceux de Platon (*Academ.,* II, 38, 46; *de Orator,* I, 11; *ad Att.,* II, 1; IV, 16; *Quintil.,* X, 1, 83). C'était encore le souci de cette méthode qui conduisait Aristote à inventer un procédé d'exposition dont l'usage se répandit après lui surtout dans la nouvelle Académie et qui consistait à présenter sur une question donnée non pas une suite d'idées logiquement déduites et groupées en un corps de doctrine, mais une discussion développée et en quelque sorte discursive des arguments pour et contre, quelque chose comme un débat contradictoire, *consuetudo de omnibus rebus in contrarias partes disserendi* (*Tuscul.,* II, 3; *de orator.,* III, 27, 107), comme le fait Cicéron par exemple dans la plupart de ses traités philosophiques ou oratoires, composés, dit-il, *Aristoteleo more* (*ad famil.,* I, 9; *ad Attic,,* XIII, 19). Tout cela chez Aristote se rattachait plus ou moins directement à cet enseignement dit *exotérique,* qui ne s'adressait pas à un petit cercle d'initiés, mais qu'il voulait rendre abordable à tous et pour lequel lui et son disciple Théophraste avaient écrit plusieurs ouvrages aujourd'hui perdus.

JULES MARTHA.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

LIVIUS XXI-XXIII *mit Verweisungen auf Cäsars bellum Gallicum für die Bedürfnisse der Schule grammatisch Untersucht,* par FRANZ FÜGNER. Berlin, Weidmann, 1888 (x et 160 p. in-8).

Cette étude grammaticale est fort intéressante. L'auteur adopte une méthode déjà suivie avec bonheur par Heynacher pour César ; *la méthode de statistique.* C'est la seule qui puisse prêter à des conclusions certaines, parce qu'elle s'appuie sur des informations complètes. Aussi longtemps que nous relevons, au hasard de l'inspiration, des exemples de constructions étrangères à notre propre langue, nous nous exposons à prendre pour classique un usage qui ne l'est pas, parce que l'usage contraire, qui nous est plus familier, nous aura moins frappé. La règle : *prohibeo ne, quominus,* etc., des anciennes grammaires, doit son origine à cette méthode incomplète. Ce n'est qu'en signalant toutes les formes et toutes les constructions, provisoirement qualifiées de régulières ou d'irrégulières, qu'on peut vérifier la justesse de cette classification. Cette méthode, qui n'a toute sa valeur qu'appliquée à l'œuvre entière d'un écrivain, est encore préférable à l'autre pour une étude fragmentaire. Elle donne des indications plus précises et fournit au travailleur avisé l'orientation nécessaire.

D'ailleurs, M. Fügner a trouvé le moyen d'élargir l'intérêt de son étude. Il a pris dans la troisième décade, la plus soignée et par conséquent celle qui prête le plus aux conclusions certaines, quelques livres dont l'étendue totale est à peu près celle du *De Bello Gallico* et dont le sujet prêtait le plus à une comparaison avec César. Il rapproche toujours de sa statistique celle de Heynacher pour le *De Bello Gallico,* ce qui ajoute à l'intérêt de l'une et de l'autre. Toutefois son plan n'est pas l'exacte reproduction de celui d'Heynacher. Il l'a modifié fort heureusement en rassemblant ce qui était trop épars. Par exemple, Heynacher comptait 50 sortes de datifs; M. Fügner en compte 11 ; cela rend l'étude plus commode.

Le plan est bon. On peut cependant regretter que M. Fügner n'ait pas, comme M. Riemann (dans son édition classique), quelques paragraphes sur le vocabulaire, les formes, les genres, les nombres, l'emploi des pronoms. Il est vrai que sur ces sujets, il est difficile de rencontrer dans une étude fragmentaire assez d'exemples pour établir une statistique importante.

L'ouvrage est exécuté avec infiniment de soin et de conscience. L'auteur a accompagné de points d'exclamation les résultats qui lui paraissent les plus curieux. C'est une préoccupation scolaire dont on lui saura gré dans les gymnases.

M. Fügner pense que la latinité de Tite-Live n'est pas assez en honneur, qu'il ne faut pas créer, comme on le fait, un abîme entre Cicéron et Tite-Live ; il croirait avoir beaucoup fait si son livre contribuait à répandre ses idées. A notre avis, M. Fügner a fait plus encore. Il nous a prouvé qu'il possède une bonne méthode, qu'il sait distinguer la valeur critique des exemples, discuter les variantes, classer les constructions, établir les comparaisons utiles, et que le grand lexique de Tite-Live qu'il prépare sera le digne pendant du beau dictionnaire de César, par Meusel.

DUTILLEUL.

A History of Greek Litteratur from the earliest period to the death of Demosthenes by Frank Byron JEWONS, M. A. tutor in the University of Durham. London (s. d.), 8 min. XVI-509 p.

Cette histoire est destinée principalement aux étudiants des Universités et au public des écoles ; cependant M. J. s'est efforcé de la mettre à la portée de ceux qui ne savent pas le grec. L'ouvrage se compose de deux parties subdivisées chacune en trois livres. Dans la première, trois chapitres sont consacrés à Homère et à la question homérique, au sujet de laquelle l'auteur conclut qu'il est plus sage de s'en tenir à la tradition qui attribue à Homère l'Iliade et l'Odyssée. Les quatre chapitres suivants traitent des poètes cycliques, des hymnes homériques, d'Hésiode et de son école, enfin de la poésie orphique et des poèmes philosophiques. M. J. laisse de côté Thalès, Anaximandre et Anaximène pour n'en parler que dans le préambule du chapitre sur Platon ; en somme, le grand mouvement scientifique de l'Ionie est à peine entrevu. Le deuxième livre comprend six chapitres sur la poésie lyrique. Dans le troisième, quatre chapitres sont consacrés à la tragédie, trois à la comédie ancienne et un à la nouvelle. La seconde partie a pour objet la prose, c'est-à-dire l'histoire, l'éloquence et la philosophie. Après avoir condensé en quelques pages les commencements de la prose, l'auteur étudie dans des chapitres distincts Hérodote, Thucydide, Xénophon, et accorde quelques pages à Ctésias, Théopompe, Éphore. Il aborde ensuite l'éloquence dans le second livre où il consacre trois chapitres sur huit à Démosthène et à ses principaux discours. Le livre III ne contient qu'un chapitre de vingt pages sur Platon et les philosophes qui l'ont précédé. Point de bibliographie, peu de notes ; mais dans le corps du volume quatre appendices où sont traitées quelques questions d'érudition et quelques points techniques. A. J.

La lingua Greca antica, breve trattazione comparativa e storica di Domenico PEZZI. Torino, Ermanno Loescher, 1888, in-8 de XXIV-482 p.

Ce volume très intéressant et très instructif se compose de deux parties précédées d'un chapitre préliminaire sur les sources (inscriptions, manuscrits, grammairiens et les lexicographes depuis l'époque alexandrine jusqu'à la période byzantine) et sur les études grecques en Occident depuis le moyen âge jusqu'à nos jours. Dans la première partie l'auteur traite de la phonétique grecque et de l'accent, puis des éléments du langage (racines, thèmes carminaux) de la dérivation et de la composition ; des formes et des fonctions des cas, puis du verbe (flexion verbale, conjugaison considérée dans les temps et les modes); enfin de la fonction des thèmes verbaux, des formes personnelles du verbe et des noms verbaux. Dans la seconde partie, M. Pezzi expose d'une manière nette, précise et complète tout ce que l'on sait au sujet des dialectes helléniques. Cette partie se termine par un chapitre sur l'Atticisme, ses altérations, la formation de la langue commune et la grécité dite hellénistique. De nombreuses notes renvoient aux ouvrages où a puisé l'auteur, répondent aux objections que peuvent soulever ses idées et donnent les preuves de ce qu'il avance ; de cette façon il a évité d'encombrer son texte d'exemples qui en ralentiraient la lecture. A. J.

Rennes, imprimerie polyglotte Alph. LE ROY. *Le Gérant :* C. KLINCKSIECK.

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

REVUE
DE
PHILOLOGIE
DE
LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

NOUVELLE SÉRIE

continuée sous la direction de

O. RIEMANN, ÉM. CHATELAIN ET L. DUVAU

ANNÉE ET TOME XIV, 1re LIVRAISON
(Janvier à Mars 1890.)

SOMMAIRE : *C.-G. Cobet*, par H. J. Polak (article traduit par Ed. Tournier et Derk Hesseling), p. 1. — *Gannius ap. Fest.*, p. 369, par L. Havet, p. 21. — *Ennius* (examen de divers passages), par L. Havet, p. 25. — *Les anapestes d'Ennius*, par L. Havet, p. 37. — *Les vers hypermètres de Virgile*, article posthume de L. Quicherat, p. 51. — *Que, ve, ne après un* e *bref*, par S. Dosson, p. 55. — *De l'emploi des pronoms relatifs grecs dans les propositions interrogatives directes*, par Médéric Dufour, p. 57. — *Plutarque*, Sulla, 28, 1, par Alfred Jacob, p. 60. — *Cicéron*, ad fam. VIII, 4, 2, par J. Chamonard, p. 61. — *Cicéron*, ad fam. VII, 4, 3, par L. Havet, p. 62. — *Remarques sur diverses questions de syntaxe latine*, IV et V, par O. Riemann, p. 63. — *Martial*, II, 14, 12, par L. Havet, p. 70. — *Marius Victor. L'éditeur Morel et le ms. latin 7558 de Paris*, par P. Lejay, p. 71. — *Juvénal*, VII, 100, par L. Havet, p. 78. — *Le Reginensis 762 de Tite-Live. Note sur la transcription des manuscrits au IXe siècle*, par E. Chatelain, p. 79. — *Cœlius chez Cicéron*, ad. fam. VIII, 9, 1, par O. R., p. 85. — *Luciliana*, par L. Havet, p. 86. — *Deux allusions à des faits historiques dans les Caractères de Théophraste*, par H. Weil, p. 106. — *Deux passages de Thucydide*, par H. Weil, p. 108. — *Le génitif de la peine en latin*, par E. Audouin, p. 111. — *Scipionum elogia*, par Ed. Wölfflin, p. 113. — *Note sur un passage du néoplatonicien Hermias, relatif à la musique*, par Ch.-Em. Ruelle, p. 123. — *Correction proposée dans les* Oracula chaldaica, par Ch.-Em. Ruelle, p. 126.
Bulletin Bibliographique, p. 127.

PARIS
LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK
11, RUE DE LILLE, 11

1890
Tous droits réservés

LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK

11, rue de Lille, à PARIS

NOUVELLE COLLECTION A L'USAGE DES CLASSES

Expédition **franco** *contre envoi du prix en mandat de poste.*

1re SÉRIE

I

OBSERVATIONS SUR LES EXERCICES DE TRADUCTION DU FRANÇAIS EN LATIN. — D'après la Préface du *Dictionnaire allemand-latin* de C. F. Ingerslev, par F. Antoine, avec Préface par E. Benoist. Un volume in-12 . . . . . **1** fr. (cartonné, **1** fr. **50**)

II

MANUEL D'ORTHOGRAPHE LATINE. — D'après le *Manuel* de W. Brambach, traduit, augmenté de notes et d'explications, par F. Antoine. Un volume in-12 . . . . . **1** fr. **50** (cartonné, **2** fr.)

III

TRAITÉ DE MÉTRIQUE GRECQUE & LATINE. — Par F. Plessis, professeur à la Faculté des Lettres de Bordeaux. Un volume in-12 cartonné . . . . **3** fr.

IV

MÈTRES LYRIQUES D'HORACE. — D'après les résultats de la *Métrique Moderne*, par H. Schiller, traduit sur la 2e édition allemande et augmenté de *Notions élémentaires de musique appliquées à la métrique*, par O. Riemann. 1 vol. in-12 . . . . . **1** fr. **50** (cartonné, **2** fr.)

V

RÈGLES FONDAMENTALES DE LA SYNTAXE GRECQUE. — D'après l'ouvrage de A. von Bamberg, 2e *édition* entièrement remaniée, par Ch. Cucuel, sous la direction de O. Riemann. Un vol. in-12, cartonné . . . . . **2** fr. **50**

VI

L'ARMÉE ROMAINE AU TEMPS DE CÉSAR. — Par F. Kraner, ouvrage traduit de l'allemand, annoté et complété sous la direction de E. Benoist, par L. Baldy et G. Larroumet. Un volume in-12, avec 5 planches doubles en chromolithographie, cartonné. . . . . **2** fr. **50**

VII

STYLISTIQUE LATINE. — Par E. Berger, traduite de l'allemand par F. Gache et S. Piquet, et remaniée par Max Bonnet et Ferdinand Gache. *Nouvelle édition* corrigée et considérablement augmentée. Un vol. in-12 cartonné. **3** fr. **50**

VIII

PHRASÉOLOGIE LATINE. — Par C. Meissner, traduite par Ch. Pascal, professeur au Lycée de Reims. *Nouvelle édition*, revue et corrigée sur la 5e édition allemande. Un volume in-12 cartonné. . . . . **3** fr. **50**

IX

HISTOIRE ABRÉGÉE DE LA LITTÉRATURE ROMAINE. — Par H. Bender, traduite de l'allemand par J. Vessereau, avec Introduction et Notes par F. Plessis. Un volume in-12 cartonné. . . . . **2** fr. **50**

(Voir la suite à la 3e page de la couverture.)

REVUE

DE

PHILOLOGIE

DE

LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

REVUE

DE

PHILOLOGIE

DE

LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

NOUVELLE SÉRIE

continuée sous la direction de

O. RIEMANN, ÉM. CHATELAIN ET L. DUVAU

ANNÉE ET TOME XIV

PARIS
LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK
11, RUE DE LILLE, 11

1890
Tous droits réservés

REVUE

DE

PHILOLOGIE

DE

LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

C.-G. COBET

(28 Novembre 1813 — 25 Octobre 1889.)

La *Revue de Philologie* devait un hommage à la mémoire du maître éminent qui l'a encouragée, non seulement par ses éloges, mais encore par sa collaboration, en un temps où elle pouvait avoir encore des doutes au sujet de l'accueil qui, en France même, lui était réservé. Peut-être un jour offrira-t-elle à ses lecteurs une étude sur les travaux et l'influence du grand helléniste hollandais. En attendant, il a paru aux directeurs de la Revue que l'article suivant, écrit non pour des philologues, il est vrai, mais par un philologue, élève et ami de Cobet, était de nature à intéresser ceux qui aiment à connaître la vie et le caractère des savants dont ils admirent et mettent à profit les travaux, et qu'en même temps il contenait une appréciation juste en son ensemble des services rendus par Cobet à la philologie classique. M. Derk Hesseling, professeur au lycée de Delft, a bien voulu se charger de la traduction. J'ai payé de quelques corrections, toutes de forme, l'honneur, que j'ai sollicité, d'attacher mon nom avec le sien à ce tribut de reconnaissance et d'admiration offert par la Revue au souvenir du plus illustre de ses collaborateurs. Le traducteur a supprimé quelques passages, plus intéressants pour le public hollandais que pour les lecteurs de la Revue. Ed. Tournier.

I

Avant même que la famille de Cobet eût fait part de sa mort, les journaux avaient répandu la triste nouvelle. Les amis et les admirateurs du défunt auraient dû l'apprendre avec un sentiment de soulagement, étant donné l'état pénible que cette mort venait terminer. Depuis que (il y a environ sept ans) il s'était évanoui au cours d'une de ses leçons, plusieurs attaques d'apoplexie lui

avaient ôté la faculté d'exprimer ses idées, tout en lui laissant celle de penser. Il valait donc mieux pour lui que cette triste situation prît fin. Mais on ne raisonne pas quand il s'agit de la perte d'un tel homme. Tous ceux qui avaient connu l'illustre défunt personnellement ou par ses écrits furent remués jusqu'au fond de l'âme. Il nous semblait qu'on nous avait pris quelque chose que nous avions cru garder toujours. Lorsque la foule de collègues, d'amis, d'anciens élèves, d'étudiants, de concitoyens arrivés de toutes parts virent disparaître le cercueil qui renfermait cette précieuse dépouille, tous étaient convaincus que la terre allait recouvrir pour toujours une des gloires des Pays-Bas, un héros de la science, une personnalité originale, brillante, primesautière comme peu d'autres. Peu de personnes dans cette foule savaient quel était le noble caractère de ce grand homme; mais les éminentes facultés de son esprit lui avaient valu une immense popularité, non seulement parmi les étudiants de l'Université de Leyde, mais encore auprès de tous les Hollandais lettrés et auprès de ceux-là mêmes qui ne connaissaient que vaguement le champ d'études qu'il avait si glorieusement cultivé. Si les artistes sont rarement populaires, les savants ne le sont guère davantage. Entre eux et le monde, il y a un gouffre, qu'ils ne s'entendent pas mieux que le monde lui-même à combler. C'est le propre de quelques hommes seulement, de ceux qui sont en quelque sorte des *representative men,* d'avoir un nom que répètent toutes les bouches.

Cobet était un de ceux-là.

Qu'on me permette d'insérer ici un souvenir personnel. La gloire de son génie avait pénétré jusqu'au lycée de la petite ville que l'auteur de ces pages, presque enfant encore, allait quitter pour faire ses études classiques à l'Université. Toutes sortes d'histoires terrifiantes circulaient sur son compte, et nous nous communiquions ce qu'on rapportait de ses caprices, de son dédain pour le savoir des étudiants, des questions inattendues et difficiles qu'il posait, de sa sévérité en matière de grammaire grecque grammaire dont on nous avait mal appris les premiers éléments, d'après une méthode surannée; enfin de la cruauté indifférente avec laquelle il avait fait refuser, à l'examen d'admission pour l'Université, une quantité de jeunes gens. La pensée de me trouver face à face avec un tel « Barbe-bleue » faisait cruellement battre mon cœur au moment où je pris place sur les bancs d'une des petites salles de la vénérable *Alma Mater* de Leyde. Arrive Hulleman, le professeur de latin de ce temps-là, homme raide, un peu grognon. Mon angoisse augmenta : si c'était là l'homme bien-

veillant, qu'allait être celui que je redoutais tant? Mais à peine Cobet fut-il monté en chaire, en se découvrant d'un geste vif, à peine nous eut-il, de sa voix mélodieuse, souhaité la bienvenue par sa phrase : *Ornatissimi commilitones* [1], que mon anxiété disparut. Non, cet homme ne pouvait être un pédant, taquin et d'esprit étroit. Je me sentais en présence d'un prophète inspiré de cette science que son grand cœur enthousiaste adora toute sa vie et qu'on sentait encore présente et vivante en lui, parmi les visions de la fièvre, lorsque, malade et mourant, il avait déjà perdu presque toute connaissance du monde extérieur.

Pendant près de quarante ans, il s'efforça de faire aimer le grec à un nombre infini de débutants. Une taille imposante, une tête forte et tout à fait hollandaise, avec des traits expressifs, où se peignait, lorsqu'il parlait surtout, la finesse d'esprit du peuple dont il s'était assimilé la langue et la littérature ; des yeux animés, une voix sonore, une élocution latine d'une clarté, d'une facilité, d'une élégance, d'une vivacité telles que peu de personnes sont capables de parler aussi bien leur langue maternelle ; la chaleur avec laquelle il expliquait ce qui n'aurait dû être pour lui que des principes élémentaires sans intérêt : tout cela ne pouvait manquer de faire une impression ineffaçable sur l'âme des jeunes gens qui venaient d'échapper à la tyrannie du collège et qui étaient habitués à traduire, à grands coups de dictionnaire, en mauvais hollandais, quelques lignes de grec mal compris. Son auditoire était assez nombreux. Les règlements de ce temps-là exigeaient que chaque étudiant suivît les cours de latin et de grec, même s'il se destinait au Droit ou à la Théologie. La vue de tant de jeunes gens réunis surexcitait son zèle : et, quoiqu'il ne connût la plupart de ses auditeurs que de vue, cet examen préparatoire tant attaqué avait du moins cet avantage, que la majorité des étudiants, avant de commencer leurs études spéciales, étaient forcés d'acquérir, sinon une connaissance approfondie, du moins une idée générale d'une chose belle entre toutes, la langue et la littérature grecques. C'est ainsi que Cobet a eu sur une grande partie de la Hollande intelligente une influence indirecte qu'aucun professeur de lettres ne possédera jamais au même degré. C'est ce qui me fait espérer l'indulgence du grand public pour ces pages où un ancien élève tâche d'esquisser le portrait du défunt tant aimé [2].

---

1. En ce temps-là les cours littéraires se faisaient en latin.
2. Je ne puis donner ici que des traits rapides. Espérons que d'ici à quelque temps, quelque autre nous donnera une biographie complète de Cobet.

Carel Gabriel Cobet naquit le 28 novembre 1813 à Paris, rue du Bac. Cette circonstance a eu plus d'influence qu'un simple accident n'en a d'ordinaire sur la direction de son esprit. Tout Hollandais qu'il fût, une partie, même une partie notable de sa sympathie fut toujours pour la France et pour Paris. Il aimait à se souvenir qu'il avait du sang français dans les veines. Son nom de famille lui-même rappelait qu'il était d'une race de réfugiés français. Son père, employé comptable d'ordre inférieur, fut nommé à Paris pendant le règne de Napoléon, sa mère était Française. Peu de temps après l'entrée des alliés à Paris, la famille retourna en Hollande, et nous retrouvons Cobet, enfant, à la Haye. C'est au lycée de cette ville qu'il a reçu son éducation, et là déjà on le regardait comme un petit prodige. Lorsqu'il partit, en 1831, pour l'Université de Leyde, on racontait de lui qu'il avait lu tous les auteurs grecs. Il y a peut-être de la légende en ceci ; en tout cas, la suite de sa carrière n'a pas démenti les éloges décernés de si bonne heure à son génie naissant. Au commencement il avait eu l'intention d'étudier la théologie ; c'est même à cette circonstance qu'il dut d'avoir une certaine connaissance de l'hébreu, connaissance tout juste suffisante, disait-il plus tard, en riant, pour lui permettre d'apprécier la supériorité des *propædeutici* en matière de théologie. Bientôt il quittait la théologie pour se vouer de cœur et d'âme aux études classiques. Parmi les hommes de talent avec lesquels il entra en relations intimes à cette époque de sa vie, je citerai seulement J. E. Goudsmit et M. de Vries, qui, plus tard, devaient être ses collègues.

On comprend qu'un jeune homme si extraordinairement doué ait attiré l'attention de ses professeurs. Hofman Peerlkamp et surtout Bake, tous deux célèbres, chacun dans son domaine, le distinguèrent particulièrement. Outre l'amitié de Bake, il gagna aussi l'affection constante de Jacob Geel, prosateur hollandais plein de grâce et en même temps profond connaisseur des classiques grecs ; ce même Jacob Geel, qui, de précepteur privé, était devenu professeur titulaire et directeur de la Bibliothèque académique de Leyde, et qui a laissé chez tous les philologues d'Europe l'agréable souvenir d'une complaisance intelligente et d'une érudition profonde. Déjà avant 1840, — je crois même longtemps avant, — Geel parle, dans une note de l' « Essai sur la Comédie chez les Grecs », publié dans son recueil *Onderzoek en Phantasie,* d'une remarque spirituelle et savante de son « jeune ami, M. Cobet ». Jamais savants patrons n'ont vu leurs espérances plus brillamment réalisées. La *Prosopographia Xenophontea,* qui, en 1836, obtint une médaille d'or, fut le premier fruit présenté au

public d'une activité infatigable et d'un rare talent. Sa thèse sur Platon le Comique, qui parut quatre ans plus tard (20 octobre 1840), présentait une maturité de jugement, une abondance de résultats, une originalité de forme qui auraient fait honneur à un professeur de l'Université.

Cependant, Bake et Geel avaient formé un grand projet, auquel ils avaient su gagner M. Karsten, professeur à l'Université d'Utrecht, homme très influent, et ensuite l'Institut néerlandais des sciences, des lettres et des beaux-arts. Il s'agissait d'une mission scientifique qu'on voulait confier au jeune docteur. Karsten, qui s'était occupé depuis des années de l'étude des philosophes grecs, — chose rare en notre pays, — avait reconnu la valeur de l'ancien commentateur Simplicius pour la constitution du texte d'Aristote et pour l'histoire de la philosophie ancienne. Déjà, en 1838, il avait insisté auprès de l'Institut, afin qu'on l'aidât à préparer une édition satisfaisante de cet auteur, dont il n'existait alors qu'une mauvaise édition aldine du xv° siècle. Cobet fut donc chargé de rechercher dans les principales bibliothèques de l'Europe les manuscrits de Simplicius, de les comparer entre eux et de préparer ainsi une édition qui répondrait aux besoins de la science. C'est le 17 août 1840 que l'Institut arrêta les instructions qui devraient guider le jeune docteur et le devis approximatif des frais du voyage, frais qui devaient être à la charge du gouvernement[1].

---

1. Il ne sera peut-être pas sans intérêt de mentionner ici les principaux articles de ces instructions :

1° M. Cobet est chargé de collationner le texte grec de Simplicius sur les manuscrits qui se trouvent dans les bibliothèques de Paris, Vienne, Venise, Florence, Turin, Rome, Londres, Oxford et Cambridge...

6° S'il découvre des fragments inédits de Simplicius, il les copiera...

7° Il donnera une attention particulière au texte d'Aristote chaque fois qu'il se trouvera joint à celui de Simplicius...

9° Pendant toute la durée de son voyage, il sera en correspondance régulière avec l'Institut, de même qu'avec MM. Geel et Karsten, et il enverra à ce dernier tous les trois mois un compte rendu de son travail...

11° M. Cobet ira de Paris à Turin, à Vienne, Venise, Florence et Rome ; au retour, il traversera les Pays-Bas pour aller visiter Londres, Oxford et Cambridge.

12° En outre, nous recommandons à l'attention de M. Cobet tous les autres endroits où il croira trouver des documents utiles au but de son voyage ; dans l'intérêt de l'entreprise, il s'efforcera de nouer des relations avec les savants des différents pays.

13° L'Institut donnera à M. Cobet des lettres de recommandation pour les savants avec lesquels il est en correspondance ; on tâchera de lui en procurer d'autres pour les ambassadeurs néerlandais résidant dans les capitales qu'il visitera et pour les administrateurs des bibliothèques.

14° Une somme de 3,600 florins (7,200 fr.) est affectée au travail de collation des manuscrits ; on suppose que trois ans au plus suffiront à ce travail. Pour la première année on mettra 1,200 florins à la disposition de M. Cobet.

Tel fut le préambule de ce fameux voyage en Italie qui devait, en réalité, ne pas durer moins de cinq années et porter pour la philologie grecque de bien autres fruits que celui qu'on s'en promettait, une édition plus complète de Simplicius. D'ailleurs le commentateur d'Aristote ne fut pas oublié, comme le prouve le grand ouvrage in-4°, publié par M. Karsten en 1865. Le texte de Simplicius y est constitué d'après les collations de Cobet, mais sans la collaboration du jeune savant. Sans doute l'importance de cette publication s'est effacée devant l'œuvre gigantesque entreprise plus tard par l'Académie de Berlin avec de tout autres moyens financiers et avec le concours d'un nombre imposant de savants : nous voulons parler de l'édition complète des commentateurs d'Aristote. Mais on ne saurait dire d'aucun de ces savants qu'il ait surpassé le zèle à toute épreuve avec lequel Cobet consacra toutes les heures de son séjour à Paris, Turin, Rome, Naples, Florence, Milan et Venise[1] à l'étude des trésors entassés dans les bibliothèques de ces villes, en vue d'enrichir notre connaissance de la grammaire et de la littérature grecques. Ce fut un travail énorme, auquel les chicanes et les tracasseries mêlaient parfois des épisodes piquants. Les savants italiens, pour la plupart incapables de lire et de comprendre leurs manuscrits grecs, enviaient aux autres, comme le chien de la fable, la possession de choses dont ils ne pouvaient pas jouir eux-mêmes et veillaient avec une jalousie mesquine à ce que les étrangers ne publiassent pas des fragments inédits d'auteurs anciens, ce qui aurait nui au prestige de l'Italie. Mais Cobet ne se souciait guère de cette opposition sournoise. Par l'amabilité de sa personne, il devint bientôt l'enfant chéri des bibliothécaires italiens. Travaillant sans relâche à la tâche qu'il s'était proposée, et sachant reconnaître avec sûreté les manuscrits qui méritaient un examen approfondi, il étudia avec profit les manuscrits des auteurs tragiques, surtout d'Euripide, et découvrit des fragments importants des anciens commentateurs de ce poète; il établit d'une manière incontestable quel était le principal manuscrit d'Athénée, la source de tous les autres; il collationna le premier d'une manière exacte les deux manuscrits vénitiens d'Homère avec leur collection unique de scholies, dont la connaissance a produit une révolution dans l'étude du texte et de l'histoire des poèmes homériques; puis il fit des collations des manuscrits de Lucien, de Plutarque et des auteurs érotiques; il trouva le premier manuscrit de quelque valeur de Jamblique et la fin des *Allegoriæ Homericæ* d'Héra-

1. Je n'ai trouvé aucune trace d'un séjour à Vienne ni dans les Universités anglaises.

clite. Ce sont là quelques-uns des résultats obtenus, à ses moments perdus, par Cobet en dehors de sa tâche officielle. Je dis : *quelques-uns* des résultats, car on ne saurait ici prétendre à être complet. Quelques lettres, adressées de Venise à son protecteur Bake dans les années 1843, 1844 et 1845, — des lettres énormes, de 4 à 8 feuilles grand in-4, couvertes d'une écriture serrée, — sont des témoignages de cette infatigable activité, qui ne fut pas même interrompue par la maladie[1].

Dans les lettres officielles qui sont à ma disposition, je n'ai trouvé aucun indice de l'impression que l'Italie, la Terre promise de l'art, le sol sacré d'une histoire sans pareille et en même temps le paradis de la nature, dut faire sur un jeune homme si heureusement doué ; mais tous les amis de Cobet savent qu'il était loin d'être insensible à toutes ces beautés. Très souvent, au contraire, dans ses lettres, il s'étend sur la rigueur du climat, sur le froid, un froid assez vif pour rendre le travail presque impossible aux doigts glacés, dans des salles où le règlement interdit de faire du feu même au milieu de l'hiver[2].

D'autre part, le caractère du peuple italien ne lui était pas sympathique : « Ici, — écrit-il dans une lettre non datée, écrite de Venise, — on ne sait rien de rien. Tout s'éteint de plus en plus, et Dieu sait ce qui s'en suivra. L'immoralité s'accroît, l'indolence ne peut devenir plus grande. Je n'aime pas penser à tout ceci : ici comme à Rome, on voit que tout ce qui donne la force et la vie à la société se corrompt. On risquerait de devenir un misanthrope morose[3]. » Ces abus étaient les fruits amers, mais naturels, d'une tyrannie de vieille date ; depuis, l'Italie, rajeunie sous nos yeux, a pris à tâche d'en effacer toute trace[4].

Cette apathie générale du peuple italien était accompagnée d'une ignorance qui ne pouvait manquer de frapper désagréablement un savant solide comme Cobet. Il ne pouvait s'empêcher de sourire, en comparant les hommes instruits de sa patrie aux « Italiens fanfarons. » « Je ne puis me retenir, écrit Cobet, de vous donner ici une preuve de l'ignorance générale. Il y avait longtemps qu'un prince ou *arci-duca* autrichien s'était marié

---

1. Au mois d'avril 1845, il fut atteint, à Venise, d'une bronchite assez grave.
2. Voir, par exemple, ses lettres écrites à Venise en janvier 1843.
3. Cobet ne savait peut-être pas que, il y a plus de deux siècles, le jeune Constantin Huygens avait, en vers latins, adressé à peu près les mêmes reproches à l'Italie.
4. L'opinion de Cobet au sujet de l'Italie s'est considérablement modifiée plus tard. Comparez ce qu'il en a dit dans la préface des *Collectanea critica*, p. VI : « Italia cœpit τῆς τῶν προγόνων ἀρετῆς ἀνερασθῆναι. »

[Note du traducteur.]

avec une aubergiste. Les journaux annonçaient au public avec la délicatesse nécessaire ce *matrimonio morganatico*. L'étrangeté du mot donna lieu à plusieurs étymologies et conjectures profondes, que chaque *letterato* réel ou prétendu débitait avec beaucoup d'aplomb. Le bon Bettio (le bibliothécaire de la Marcienne) savait un chemin plus sûr : il chercha le mot dans Ducange. Un soir, il se trouvait dans un cercle d'hommes lettrés, de beaux esprits, etc., où l'on disserta sur le mot énigmatique. Chacun l'expliquait à sa manière et maintenait obstinément son opinion contre l'autorité des autres célébrités littéraires. Bettio écoutait tout ceci avec patience, jusqu'à ce qu'enfin quelques *abbati*, à force de doctes arguments, firent prévaloir une opinion absolument fausse. Avec tous les ménagements nécessaires, il se mêla enfin à la discussion et réfuta toutes les explications avec la force et l'assurance d'un homme qui se sait en possession de la vérité. Il resta maître du terrain, et les philosophes eurent une preuve de plus que les parleurs bruyants ne sont que des sots, et que l'homme d'une érudition profonde se tient modestement au second plan. Bettio, qui un jour me racontait ceci, me donna à ce propos son explication du mot en question, une explication tellement étrange que je demandai à vérifier. On alla chercher Ducange et nous trouvâmes en effet l'explication qui m'avait étonné : *Un présent à l'occasion des* Ἀνακαλυπτήρια[1], seulement je m'aperçus que mon bon Bettio avait lu, au lieu de l'article qui l'intéressait, le suivant (*Morgengabe*). Je me gardai de rien dire et pris soin qu'on éloignât bien vite le livre, mais je souris *in sinu* des brillants et célèbres *letterati* de Venise. »

Quand fut arrivée la cinquième année de son exil volontaire, il n'y tint plus. Au mois de mai 1845, il écrit : « C'est la dernière lettre que je vous adresserai de Venise », et peu de temps après il retourna en Hollande, aussi vite que les moyens de communication d'alors le permettaient.

Son séjour prolongé à l'étranger avait eu sur son esprit une influence capitale. Le résultat le plus palpable de son travail était qu'il avait rapporté d'Italie une abondante moisson de leçons meilleures et d'écrits jusqu'alors inconnus ou connus d'une manière imparfaite ; mais un point plus important était que, par la pratique de plusieurs années, il avait acquis une habileté à lire les manuscrits grecs que n'avait jamais possédée avant lui aucun savant hollandais ni allemand, à l'exception d'Immanuel Bekker,

1. Chez les Grecs, la fête ou la solennité où l'épousée se montrait pour la première fois sans voile.

et du même coup une aptitude rare à corriger les nombreuses fautes dont les textes grecs fourmillaient encore. De plus, il avait élargi son horizon, il avait vu le monde, chose précieuse dans un temps où les voyages lointains n'étaient pas aussi familiers aux savants qu'ils le sont aujourd'hui. Il avait vu des conditions sociales autres que celles de sa patrie, il avait rencontré des hommes qui parlaient et pensaient d'une manière différente de celle de ses amis et de ses professeurs de Leyde. Il avait appris à secouer la vanité étroite qui était alors propre à notre caractère national et qui n'est que trop facilement nourrie par l'étude solitaire. Mais, s'il était bon patriote lorsqu'il partit — étant étudiant, il avait suivi le courant général et pris les armes contre l'insurrection belge, — il était encore meilleur patriote lorsqu'il revint de ses longs pèlerinages.

Bientôt s'ouvrit à lui la seule carrière dans laquelle il pouvait faire profiter son pays et la science de son mérite exceptionnel. Depuis longtemps déjà Bake, constamment dévoué aux intérêts de son protégé, avait cherché à le faire attacher à l'Université de Leyde. Plusieurs fois il avait échoué, et, comme on le voit par les lettres de Cobet, il lui avait raconté ses déceptions, non sans amertume. L'élève se résignait à l'échec avec plus de philosophie que le maître. Il estimait, écrivait-il, son sort plus heureux que celui d'aucun de ses anciens compagnons d'études. Il faut convenir, en effet, que ce n'était pas un petit avantage que de pouvoir se vouer exclusivement à l'étude pendant plusieurs années de suite à la fleur de l'âge, sans épuiser ses forces ni perdre son élan dans l'enseignement secondaire, refuge ordinaire de ceux qui étudient les lettres en Hollande. Mais, peu de temps après son retour, Hofman Peerlkamp, vieux et maladif, se retirait de la vie académique. Cobet fut nommé en sa place, d'abord avec le titre d'*extraordinarius*, et, le 28 juin 1846, il inaugura sa carrière de professeur par un discours qui fit époque; il était intitulé : *De arte interpretandi, grammatices et critices fundamentis innixa, primario philologi officio.*

La vie extérieure de Cobet s'écoula tranquillement et fut heureuse comme celle de peu d'hommes. Il est vrai que les calamités domestiques ne lui furent pas épargnées. Il perdit sa femme et des amis qui lui étaient chers, mais il supporta ces pertes avec une résignation que lui inspiraient d'une part une foi sincère, de l'autre la philosophie de ces Grecs qu'il aimait tant. Et il continua de travailler sans relâche, en attendant que la mort vînt le frapper à son tour.

Pour ce qui regarde le professeur académique, il voyait venir

et s'en aller ses élèves du cours préparatoire sans s'attacher à eux particulièrement. Dans les premières années de son professorat, il eut même des différends avec les étudiants; ces derniers prétendaient qu'il exigeait trop d'eux. Ne fallait-il pas qu'il exigeât beaucoup pour réaliser l'idéal qu'il se proposait? Bientôt cependant on se réconcilia, quand cette jeunesse fougueuse, mais généreuse, fut convaincue de la sincérité des intentions de son maître.

Quant à ses élèves proprement dits, pour eux il était un père. Jamais je n'oublierai les samedis du temps où j'avais le privilège, avec un de mes amis, — comme moi, déjà professeur, — de suivre ses leçons de paléographie grecque. Je vois toujours devant moi ce cabinet de travail simplement meublé, cette longue table courbée sous le fardeau des livres ouverts, et Cobet, lui, toujours plein d'entrain, avec le manuscrit devant lui sur le pupitre, et nous deux à ses côtés. Les heures s'écoulaient dans un travail animé et, tout en causant, il nous montrait la vaste étendue de son savoir. Quand enfin nous allions prendre congé, la main déjà sur le bouton de la porte, et confus de lui avoir pris tant de temps, il nous rappelait quelquefois pour nous montrer ou nous apprendre encore quelque chose. Je compte ces heures parmi les plus heureuses de ma vie.

Mais il se sentait encore plus savant que professeur. Quelquefois même il se prenait à douter que les deux carrières pussent aller ensemble et à craindre que les devoirs du professorat ne l'empêchassent de créer une œuvre durable. Il pensa un moment à renoncer au professorat; heureusement ce ne fut qu'une idée passagère. D'ailleurs, en dehors de ses cours, il trouvait le temps de composer les *Variæ* et les *Novæ Lectiones,* les *Miscellanea critica,* les *Collectanea critica,* les volumes nombreux de la *Mnemosyne,* les *Observationes* sur Denys d'Halicarnasse (pour ne citer que ses écrits principaux), qui faisaient retentir son nom bien au-delà des frontières de notre petite patrie. Les gouvernements hollandais et grec honoraient ses mérites en le nommant chevalier de leurs ordres. Mais l'approbation de ses collègues de l'étranger avait pour lui une valeur plus grande encore. Des savants français lui demandaient conseil; des écrivains français rendaient hommage au savant helléniste en termes flatteurs; des collègues anglais lui dédiaient leurs travaux en ces termes : « l'élève au maître ». Les Grecs, entre autres M. Kondos, aujourd'hui professeur à l'Université d'Athènes, allaient s'instruire auprès du « prince de la critique. » Madvig, le plus grand critique de ce siècle pour ce qui regarde le latin, saluait en lui son égal.

Les savants allemands eux-mêmes, ses ennemis acharnés, reconnaissaient sans réserve, « qu'il possédait une connaissance de la littérature grecque telle qu'on n'en trouverait une pareille en Allemagne que chez Meineke, Bekker et les deux Dindorf. » C'est ainsi qu'il devint — nous, ses élèves, le répétons avec un orgueil qu'on nous pardonnera — ce que Moriz Schmidt a une fois dit de lui, non sans un peu d'ironie, « le Dieu des Hollandais », — *Batavorum Deus.*

II

Dans un discours du 8 février 1864, où il avait à faire l'histoire de l'Université pendant l'année qui s'était écoulée et à rappeler les pertes qu'elle avait subies, Cobet appliquait à H. W. Tydeman, décédé depuis peu, ces paroles de Ruhnken, que Tydeman aimait à faire siennes : « que d'autres disent qui a été sa femme, quels ont été ses enfants; quant à vous, tâchez de nous donner une idée de son génie et de sa science. » Voilà un juste désir, mais un désir difficile à satisfaire quand il s'agit d'un homme tel que Cobet.

Tout le monde sait quelle était la science dans laquelle Cobet excellait. Aucune personne instruite n'ignore qu'il était le plus grand helléniste que la Hollande ait produit jusqu'ici, et un des plus grands de ce siècle, si riche en hellénistes éminents. Comme il arrive toujours, c'était à la réunion de circonstances favorables et d'un talent hors ligne qu'il devait cette supériorité, reconnue à l'unanimité par les plus compétents de ses émules.

Le grec n'a pris possession que tard et avec beaucoup de peine de nos Universités hollandaises. La prédilection de notre peuple était pour le latin; pendant longtemps le grec dut se contenter du rôle de serviteur discret, soit du latin, soit de la sainte théologie. On cite cette maxime d'un des coryphées de la jeune Université de Leyde, Juste-Lipse : « que l'étude de la littérature grecque est pour le savant un ornement, mais non une chose nécessaire. » Ce n'est qu'au commencement du siècle dernier qu'un changement s'opéra en cet état de choses. Tiberius Hemsterhuis (de 1714 à 1740 professeur à Franeker, et jusqu'en 1766 professeur à Leyde) et ses deux grands élèves, le Poméranien David Ruhnken, et notre compatriote Lodewyk Caspar Valckenaer, grâce au libéralisme d'une époque peu orthodoxe et même jusqu'à un certain degré païenne, purent secouer le joug ancien; ils assignèrent comme but aux études grecques la connaissance de la langue et de la littérature apprises pour elles-mêmes. Leur exemple fut suivi par

le successeur de Ruhnken à Leyde, le Suisse Daniel Wyttenbach. Mais il ne le suivit pas jusqu'au bout. Comme il avait une nature d'esprit toute différente, il choisit son propre chemin, lorsqu'il eut atteint son plein développement. Doué d'un esprit philosophique, mais peu original, — pendant toute sa vie il resta un adversaire acharné de Kant, — il s'attacha de plus en plus exclusivement au fond des œuvres anciennes, sans en examiner grammaticalement la forme. Il attachait plus d'importance à l'art d'écrire en latin qu'à une interprétation solide. En cela, il eut pour imitateurs Ph. W. van Heusde, l'admirateur enthousiaste de la philosophie de Platon, et aussi S. Karsten, qui avait une érudition plus solide avec moins de talent pour exprimer ses pensées. Une nature beaucoup plus riche se manifeste dans P. van Limburg Brouwer, helléniste distingué, qui avait étudié avec succès la mythologie et l'histoire anciennes; à la fois esthéticien, savant, romancier, il eût certainement été un rival sérieux pour Cobet dans la spécialité même de ce dernier, s'il avait su se borner à une chose et si, en sus du goût et d'une lecture immense, il eût reçu du ciel le don indispensable de la critique. Quant à Hofman Peerlkamp et à Bake, les maîtres proprement dits de Cobet, leurs tendances étaient celles de Hemsterhuis et de ses successeurs immédiats; et cependant on ne peut les regarder comme les parents spirituels ou les parrains en science de Cobet : non parce que, sous leur influence l'étude du grec perdait de nouveau de son importance — les rapports entre les deux langues et les deux littératures sont si intimes que rien n'aurait été plus facile à Cobet que d'appliquer leur méthode au grec, si cette méthode lui avait plu; — mais justement leur manière de procéder différait infiniment de la sienne, comme son tempérament et ses qualités différaient des leurs. Peerlkamp, qui connaissait comme peu d'autres le vaste domaine de la poésie gréco-latine, se vouait de plus en plus exclusivement à l'étude très particulière d'Horace et de Virgile. Quand à Bake, rien de plus difficile que de se former un jugement sur lui. S'en rapporte-t-on à l'opinion de ses élèves, on trouve en eux un sentiment d'admiration et de respect d'où l'on conclurait qu'il était un personnage d'une grande importance et d'une influence extraordinaire. Pour nous, qui ne sommes plus jeunes et sur qui, à distance, la fascination n'agit plus, si nous nous mettons à lire les œuvres de ce maître, son édition de Cicéron (*De Legibus*) ou les cinq volumes de ses *Scholica Hypomnemata,* nous éprouvons une amère désillusion. Nous trouvons un esprit clair, élégant, solide, d'une tendance un peu sceptique, froidement raisonneur, dont l'ambition vise au-delà de la portée

de ses moyens. Bake s'est mesuré avec Madvig dans la critique du texte de Cicéron et avec Boeckh en ce qui concerne les institutions sociales et juridiques d'Athènes : mais beaucoup s'en faut qu'il ait égalé l'un ou l'autre. La *mens divinior* lui manquait. Pour l'irrévérencieuse postérité, il n'est guère qu'une « grande utilité » et comme un trait d'union entre les génies créateurs du passé et ceux de l'avenir.

Ce n'est point à ces hommes qu'appartient l'honneur d'avoir fait l'éducation de Cobet. Ses vrais maîtres furent les deux grands philologues de notre pays, Ruhnken et Valckenaer, et les grands critiques anglais Bentley, Tyrwitt, Porson, Elmsley, Dobree. Mais avant tout ce fut son propre génie qui le guidait. Il avait appris l'indépendance scientifique à l'école de ces maîtres qu'il admirait tant. En quoi consistait, en effet, sa principale supériorité ? Ce n'était pas dans son érudition gigantesque, ni dans sa possession de tout le savoir qu'on peut acquérir par un zèle infatigable, ni dans sa connaissance de la littérature grecque, égale, sinon supérieure, à celle que Peerlkamp possédait des poètes latins ; ni en ce que le champ infini de la poésie lui était plus familier que ne l'était à Bake le domaine plus restreint des orateurs attiques ; ni dans l'étude approfondie qu'il avait faite, comme un autre Ruhnken, des grammairiens, des lexicographes et des scholiastes; ni en ce qu'il avait appris des Anglais à pénétrer dans toutes les finesses de la métrique ; ni dans l'exactitude magistrale avec laquelle il s'entendait à discerner le vrai du faux, même quand le faux se dérobait sous une enveloppe séduisante ; ce n'était même pas dans son incomparable talent de combinaison, soutenu par une mémoire qui ne lui faisait jamais défaut, pas plus que dans cette expérience paléographique consommée, qui le rendait capable, plus qu'aucun autre, de distinguer une leçon authentique d'une leçon altérée. La forte impression que ses œuvres faisaient sur les philologues, le charme particulier qu'avaient ses écrits, quelque savantes qu'en fussent et la matière et la forme, étaient plutôt dus à ce que toutes ces qualités semblaient en lui moins acquises qu'innées, qu'elles étaient les qualités d'un véritable artiste. Cobet était, en effet, un artiste dans son genre. Il se révéla déjà comme tel, lorsqu'il n'était encore qu'étudiant. On en est convaincu, quand on compare sa *Prosopographia Xenophontea* de 1836 à la *Prosopographia Platonica* de Groen van Prinsterer, publiée en 1823. Les sujets ont beaucoup de rapport, les auteurs sont tous deux des élèves de la même école, celle de Leyde ; et Groen van Prinsterer a montré depuis dans un autre domaine une supériorité qui le rend digne d'être

comparé même à un Cobet. Eh bien! la *Prosopographia Platonica* est sans contredit un travail de mérite; l'écrit porte l'empreinte d'une grande érudition, d'une vaste lecture, d'un jugement perspicace. Mais quelle froideur! c'est une science morte. Les appréciations saines n'y manquent pas, mais où est la verve, où est l'enthousiasme? Voyons maintenant la première œuvre de Cobet. Les personnes d'un certain âge, les sceptiques se moqueront peut-être de la chaleur avec laquelle il défend Aspasia contre l'accusation d'avoir été une *lena*. Cette chaleur peut sans doute dénoter un cœur jeune, ignorant de la corruption du monde, mais c'est une chaleur bienfaisante. La plupart des corrections de texte contenues dans cet ouvrage ont été adoptées dans les éditions postérieures, mais ce n'est pas là ce qui fait le grand mérite du livre. L'important, c'est que pour la première fois nous faisons la connaissance de personnes grecques vivantes et qui sont autre chose que des abstractions. Nous nous trouvons au milieu d'êtres concrets, d'hommes réels avec leurs passions, leurs aspirations, leurs projets, leurs aventures, leurs joies et leurs tristesses, leurs rancunes et leurs amours, de même qu'avec leurs cruautés et leurs sottises. Nous voyons avec surprise et avec contentement que ces figures éloignées de l'antiquité ont été des hommes, ont été nos pareils.

Cobet aimait ce monde disparu. Les chefs-d'œuvre de la littérature grecque étaient pour lui la suprême nourriture de l'esprit. Dans son discours rectoral, il dit : « Vous connaissez ceux qui aiment à se croire les Athéniens de notre siècle. Rien de plus élégant et de plus spirituel qu'eux, mais il leur manque ce bien précieux qui est le fondement de la vraie liberté, je veux dire le sang-froid de l'esprit. Comparez avec eux le peuple qui, par son bon sens et sa sagesse pratique, a si bien établi sa propre liberté que celle des autres peuples en procède. Leur raideur est incapable d'apprécier l'élégance riante, la clarté rayonnante des écrits français. Voilà les deux peuples dont la littérature égalera peut-être en gloire celle de l'antiquité. Supposons maintenant que ces facultés si différentes se trouvent réunies chez un même peuple. Nous aurons alors quelque chose de sublime et d'incomparable. Eh bien! c'est ce que nous trouvons chez les Athéniens. » — Mais, tout en jouissant des chefs-d'œuvre et en les admirant, Cobet combattait l'erreur de ceux qui croient que tout ce qui est grec doit être beau. On sait l'admiration exagérée et presque enfantine que notre regretté Vosmaer ressentait pour l'art grec du commencement jusqu'à la fin. Cobet n'admirait que des merveilles comme l'*Iliade* et l'*Odyssée*, des poètes de génie

comme Aristophane et les auteurs tragiques, des prosateurs comme Hérodote, Thucydide, Platon, Xénophon, Démosthène, mais son admiration ne s'étendait guère à la période suivante. Qui sait admirer a le droit de dédaigner. Il se fâchait, quand il voyait des savants donner également leurs soins à tout auteur grec sans acception de mérite, surtout quand c'étaient des hommes de premier ordre, tels qu'un Bentley, un Hemsterhuis, un Valckenaer. « Qui niera, dit-il, que Hemsterhuis ait consacré plus de travail à Xénophon d'Éphèse qu'à l'Athénien du même nom ? Pour ne citer que cet exemple, il connaissait mieux la langue de Clément d'Alexandrie que beaucoup de philologues renommés ne connaissent celle de Démosthène et de Platon. Hemsterhuis étudiait tous les Grecs avec une ardeur et une assiduité égales : même les plus insignifiants ne le rebutaient pas. Je pourrais même dire que cet homme supérieur préférait les auteurs inférieurs aux grands écrivains. »

Le goût de Cobet était différent, et à ce signe nous reconnaissons en lui le contemporain de Bakhuisen van den Brink et de Busken Huet. Avec le même sarcasme tranchant, la même finesse élégante de raillerie dont Huet s'armait contre la gloire usurpée de beaucoup d'auteurs hollandais, Cobet discutait la réputation traditionnelle d'un Plutarque et d'un Élien, d'un Philostrate et d'un Thémistius, de tant d'autres, qui n'ont fait que « balbutier le grec. » Il citait des exemples amusants du mauvais goût de Denys d'Halicarnasse, qui représente Romulus consolant les Sabines enlevées, en leur rappelant doctement que l'attentat dont elles se plaignent a sa justification dans une ancienne habitude. Il se moquait de Josèphe, « ce traître à son pays et à ses concitoyens, ce flatteur de souverains arrogants, ce falsificateur de la vérité, » qui nous répète, comme s'il les avait entendus, les propos d'amour d'Adam et d'Ève dans le paradis. — A propos d'Hermésianax, contemporain d'Alexandre le Grand, dont les fragments avaient surtout été étudiés par Ruhnken, il fait le procès à ces poètes boursouflés qui cherchent leur inspiration dans les livres de mythologie. — Mais la bête noire de Cobet, c'est Callimaque, ce bibliothécaire de Ptolémée Philadelphe, renommé en son temps par toute la terre comme savant et comme poète ; notre grand poète Bilderdyk traduisait ses vers et les admirait, de même que le grand helléniste allemand August Meineke les étudiait avec le plus grand zèle, il y a trente ans. Cobet analyse une de ses pièces, où il dépeint une faim canine, envoyée par un dieu comme punition pour un sacrilège. Nous pensons à la scène épouvantable d'Ugolin et de ses fils, dans la Tour de la Faim, et

nous savons comme un vrai poète sait peindre une calamité de ce genre. Mais ne craignez pas de tressaillir d'effroi en lisant Callimaque. Il nous raconte avec une bonhomie parfaite comment Eryximaque (c'est le nom du coupable châtié) essaie de dévorer tout ce qui lui vient sous la main, au point que la nourriture la plus dégoûtante ne l'effraie pas, comment même le chat, « si redouté des petits animaux, » disparaît lui-même dans le gouffre de cet insatiable estomac. Le poète, en homme bien élevé, n'oublie pas de faire part à son lecteur de la crainte éprouvée par la mère du malheureux, crainte que son fils n'accepte une invitation à dîner. Pauvre muse, condamnée à vivre dans les sombres salles d'une bibliothèque royale ! Cobet nous donne là une leçon d'esthétique des plus instructives, en même temps que des plus animées et des plus amusantes.

Devons-nous maintenant accepter sans restriction le jugement de Cobet sur la faible valeur de la littérature grecque dans ses différentes périodes : la lumière d'un côté, l'ombre de l'autre ? Je ne le crois pas. Une conviction forte produit souvent l'exagération. Pour Cobet il s'agissait de détruire une idée très répandue, mais aussi fausse que dangereuse ; il a atteint son but. Un homme de bon sens et de goût ne péchera plus dans ce sens-là.

La critique historique de Cobet témoignait des mêmes tendances que son esthétique. Le grand nombre et l'autorité même des témoignages ne lui en imposaient pas : le vrai, à ses yeux, c'était ce qu'exigeaient la nature et la vraisemblance. A ses yeux, rien ne devait être accepté comme fait historique, qui ne s'accordât avec la chronologie et surtout avec la marche naturelle des affaires humaines. Il montrait comment la plupart des Grecs, surtout les rhéteurs des temps postérieurs, apportent peu d'exactitude à conserver la tradition vraiment historique, comment ils sont sujets à copier les écrits de leurs prédécesseurs, comment ce qui semble reposer sur une quantité de preuves différentes peut en réalité se réduire très souvent à un seul témoignage, quelquefois douteux. Il faisait voir à quel point c'est manquer de jugement que d'accepter Plutarque, Élien ou Maxime de Tyr comme des témoins authentiques, lorsqu'il s'agit d'événements antérieurs de cinq à six cents ans. Il critiquait aussi l'habitude peu judicieuse de tenir pour historique tout ce qu'un orateur ou un auteur comique a pu raconter sur des personnes ou des choses contemporaines ou plus anciennes pour embellir son discours ou produire un effet comique. Ce sont là les premiers éléments de la critique historique ; et pourtant, c'est de nos jours seulement que la vérité en a été proclamée. Telles sont les règles

auxquelles obéit Cobet, quand, joignant l'exemple à la théorie, il examine la biographie de Xénophon, l'histoire du procès de Socrate, celle du commencement de la guerre des Phocéens, de différentes périodes de l'histoire romaine.

Cependant Cobet s'aventurait rarement sur ce terrain ; avec son esprit principalement grammatical et littéraire, il ne connaissait pas suffisamment la vie pratique, il n'avait pas assez d'expérience des complications politiques, de la guerre, du commerce, des finances. Le champ de ses plus grands triomphes, c'est la grammaire et la critique verbale. Il fut un temps où le grec était considéré, d'une part, comme le *nec plus ultra* de la difficulté, et, d'autre part, comme la langue la plus riche en formes grammaticales différentes et en significations hétérogènes. La conséquence en était qu'on restait convaincu de l'impossibilité, si ce n'est pour un petit nombre d'élus, de lire le grec sans commentaire ou dictionnaire, ou traduction latine.

Cobet ne niait pas que le grec fût difficile à apprendre, qu'il demandât de grands efforts à celui qui l'étudie. Mais il était convaincu que, pendant des siècles, on avait inutilement aggravé les difficultés par une mauvaise manière d'étudier, conséquence du savoir insuffisant des professeurs. La langue grecque, quand on y regarde de près, n'est pas une langue unique. C'est un groupe de langues qui ont le même fond et le même type de formes et de vocabulaire, mais qui diffèrent par toute sorte de détails. Parmi cette étonnante variété de dialectes on doit en prendre une pour base ; et le choix ne saurait être douteux. Qu'est-ce qui nous est resté des littératures dorienne ou éolienne? Qu'est-ce que nous savons des dialectes silicien, laconien, crétois, rhodien, boétien? N'avons-nous même pas relativement très peu d'ouvrages en ionien? « Nous constatons et déplorons la perte d'immenses trésors littéraires ». Mais heureusement ce que le génie grec a créé de plus excellent nous a été conservé. Tout le dialecte attique nous reste dans les monuments les plus superbes de son génie. Il ne tient qu'à nous de savoir toute cette langue, mais on ne peut se flatter de la savoir qu'une fois qu'on est en état de distinguer ce que la pureté de la langue exige et ce qu'elle repousse. Il est difficile assurément d'atteindre à ce résultat ; cependant une longue pratique et l'exercice de l'oreille peuvent nous y conduire.

Outre l'état de conservation relativement complet dans lequel le dialecte attique nous est parvenu, outre la supériorité de la littérature attique, reconnue même par les autres Hellènes, Cobet avait encore un autre motif de préférence. Les grands prosateurs

d'Athènes composaient dans leur idiome maternel, dans la langue vivante et parlée. Quand on lit leurs œuvres, on entend la voix de la nature. L'ionien d'Hérodote est déjà une langue artificielle et apprise, employée avec un talent rare, il est vrai ; mais pourtant on y sent un peu la froideur de l'imitation. La langue de la tragédie athénienne était également une langue artificielle composée en partie d'éléments d'origine épique. Mais ce fut tout autre chose encore après Alexandre le Grand, lorsque le grec fut devenu la langue d'une bonne partie de la terre civilisée, et que l'attique appris artificiellement fut la langue écrite par excellence. C'est pour cette raison que la lecture des écrivains postérieurs ne nous satisfait pas. Celui qui se sert d'un idiome artificiel pour exprimer ses pensées et ses émotions ne parle pas au cœur. L'esprit, ne se sentant jamais à l'aise, ne s'abandonnant jamais, perd son élan à chercher toujours le vrai mot, la vraie forme, souvent sans les trouver. Les sentiments se guindent, les pensées s'affaiblissent à mesure qu'augmentent la pompe des mots, la recherche et l'effort. Ainsi, l'étude approfondie du dialecte attique et des grandes œuvres de la littérature attique, telle était, pour Cobet, la vraie manière de simplifier l'étude du grec et de la rendre féconde. Et puis la lecture, beaucoup de lecture et sans l'aide du dictionnaire ! Un de ses mots favoris était : « Il faut brûler ses lexiques. »

Cobet nous montre par différents exemples, aussi convaincants qu'amusants, ce que devient la critique des textes, quand on néglige ces principes, qu'avant lui les Anglais avaient déjà professés, mais que personne n'avait encore appliqués dans une mesure aussi étendue. On ne saurait croire à quelles erreurs se laissent entraîner des hommes très habiles comme Friedrich Jacobs et Meineke, et même des génies critiques comme Madvig, quand ils tâchent de corriger les textes sans distinguer suffisamment l'attique de l'ionien, ou la langue de la tragédie de la langue en usage dans la vie de tous les jours. Faudrait-il vraiment prendre la peine, la peine immense d'apprendre une langue telle que Lobeck nous représente le grec dans l'avant-propos de ses *Paralipomena ?* « A l'heure qu'il est, il n'y a que très peu de mots dont la morphologie soit bien sûre, et il y en a moins encore dont la signification soit bien établie ; je ne parle pas de ces acceptions que donnent les lexiques, mais de ces nuances que dans la plupart des cas on s'efforce en vain de rendre par un équivalent latin ou allemand. De là ces interminables discussions des éditeurs, discussions que le temps et l'étude continuée éterniseront, loin d'y couper court ; on effet, en peut affirmer que plus un auteur ancien a trouvé de commentateurs, moins il reste chez lui

de passages sur la signification desquels tous soient d'accord. » Entre ce scepticisme désespéré et la sûre doctrine de Cobet, le choix nous paraît facile. Nous ne saurions hésiter aujourd'hui sur la méthode à suivre pour atteindre une certitude relative. L'étude plus méthodique qu'on a faite en ces derniers temps des nombreuses inscriptions attiques et de leur grammaire a changé un peu le point de vue où se plaçait Cobet, partant de l'idée que l'élocution d'Aristophane et de Démosthène nous représentait fidèlement la langue parlée de leur temps. Les inscriptions font voir que leur langue était, elle aussi, jusqu'à un certain point, une langue « littéraire ». Mais cette restriction n'ébranle pas, en ce qu'elle a d'essentiel, la théorie de Cobet. Admettons que les rapports entre la diction des grands auteurs attiques et la langue parlée de leur temps soient les mêmes qui existent entre notre langue écrite et celle que parlent chez nous les hommes instruits. Le style de Plutarque ou de Lucien ressemblera un peu au langage que parlent les personnages du XVIIe siècle dans les romans de Mme Bosboom-Toussaint[1]. Ce n'est ni leur langue à eux, ni celle des anciens, c'est une imitation forcée, avec tous les défauts inhérents au genre. Cobet en sentait l'affectation et l'artifice avec la vivacité d'un véritable Athénien.

Tout ceci ne l'a pas empêché de corriger en maint endroit, ingénieusement et définitivement, le texte, quelquefois si gâté, de ces pauvres *Græculi* de la base époque, Julien, Philostrate, Eunape, Porphyre, Choricius, comme il eût fait pour les classiques les plus admirés. Nous touchons au principal titre de gloire de Cobet. On ne saurait le mettre en pleine lumière sans entrer dans maints détails techniques. Je me bornerai à quelques observations. Avant tout nous sommes frappés de la multitude des écrivains dont le grand critique s'est occupé. Dans les *Variæ Lectiones* seules, il touche au texte de cent vingt-quatre auteurs, dont plusieurs lui sont redevables de très nombreuses corrections. Et quel est l'écrivain grec qui ne lui doive quelque chose? Il va de soi que, parmi cette masse monumentale de corrections proposées, il y en a qui n'ont pas été jugées acceptables. Le contraire serait impossible. Bentley et Porson non plus n'ont pas été infaillibles. Mais il est peu de critiques, même des plus grands, qui aient réussi à faire adopter par tout le monde un aussi grand nombre de corrections, et l'avenir en admettra encore bien davantage. Sans un grand étalage de paroles, sans effort et sans

1. Auteur hollandais décédé il y a quelques années.

rien donner au hasard, avec la simplicité du génie, il sait tirer de l'inintelligible fatras des fausses leçons le mot, la phrase que le sens et la syntaxe réclament.

Depuis le commencement de ses études, tous les efforts de Cobet n'ont jamais cessé d'être dirigés vers la certitude. Déjà professeur de l'Université, il écrivait à Bake : « Si je dois laisser quelque chose de durable, ce sera dans le genre de Porson, Elmsley et d'autres de la même catégorie. Les résultats qu'ils ont obtenus sont les fruits d'observations persévérantes et restent au-dessus de toute discussion, parce qu'ils ont vu, lu, considéré tout ce qui a rapport à l'objet en question. Je tâche toujours d'atteindre cette même solidité, cette inébranlable certitude. » Traiter la critique conjecturale comme un *lusus ingenii,* un jeu spirituel d'imaginations ingénieuses, valables seulement jusqu'à l'apparition d'autres conjectures plus ingénieuses encore, lui semblait une occupation indigne d'un savant. Il répétait et approuvait le mot un peu absolu de Valckenaer : « dans ces choses nous égalons presque les mathématiciens. » Une méthode aussi paradoxale que celle que Peerlkamp expliquait à Horace, sans réussir à faire approuver aucune de ses corrections par les juges compétents ; une critique pareille à celle de Bake, avouant lui-même « qu'il ne proposait peut-être pas ce que Cicéron avait écrit, mais quelque chose qu'il eût approuvé certainement, » — une telle critique, qui ne repose sur aucun principe scientifique, n'était assurément pas du goût de Cobet, bien que, sur ces deux cas particuliers, il n'ait jamais fait connaître son opinion.

Au contraire : d'après lui, la connaissance de la filiation des manuscrits doit être le point de départ de la critique verbale. Si la tradition manuscrite est telle qu'on ne puisse s'y fier, on risque, en corrigeant, de faire une œuvre que ruinera de fond en comble la découverte d'un meilleur manuscrit. Dans ce cas, il vaut mieux s'abstenir. Meineke avait dit qu'à peine *une seule* des corrections de Valckenaer sur Théocrite avait résisté au temps. Cobet en convint, mais en ajoutant qu'un jour on dirait précisément la même chose des corrections de Meineke. « Mais d'où vient que Valckenaer aussi bien que Meineke se sont vainement efforcés de corriger Théocrite? Tous les deux pourtant ont donné pour d'autres auteurs des corrections tellement évidentes que personne ne les discutera plus... La raison en est que les manuscrits de Théocrite ont été interpolés par des correcteurs ignorants et téméraires. »

Aux preuves paléographiques, il faut encore, selon Cobet, joindre le relevé des altérations analogues constatées dans d'autres passages soit du même auteur, soit d'auteurs différents. De plus,

on doit connaître à fond la grammaire et le style de l'auteur en question.

Enfin, il est indispensable de savoir restreindre son ambition. Dans une lettre à Bake (du 20 octobre 1859), Cobet propose une correction à un texte latin, mais en ajoutant : « Je ne m'aventure que rarement dans ce domaine ; je ne connais pas assez la carte du pays. » Pour ce qui est du grec même, il connaissait très bien les limites de sa force. Il avait désapprouvé Madvig, esprit philosophique, éminemment logique, d'avoir voulu corriger des poètes. Il sentait lui-même qu'il devait être prudent en s'occupant des philosophes, qui avaient moins d'attrait pour lui, comme aussi des vieux poètes tragiques, dont la diction noble et travaillée allait mal à son genre d'esprit : « Je ne veux pas corriger Eschyle et Sophocle comme je le pourrais, et comme je le voudrais je ne le puis. » Son domaine, à lui, c'étaient Homère et les auteurs comiques, la plupart des prosateurs attiques, historiens aussi bien qu'orateurs, les auteurs postérieurs, qu'il avait lus assidûment tout en en faisant peu de cas, les grammairiens ou lexicographes de la plus basse époque, qu'il méprisait encore davantage, mais qu'il étudiait cependant à cause de leur utilité. Tous ces grammairiens grecs ont inspiré longtemps une admiration superstitieuse. Il suffit de lire l'étude de Cobet sur Photius pour savoir ce qu'il en pensait. Il les représente comme d'effrontés plagiaires, de pauvres sires, qui parfois même ne comprennent pas ce qu'ils copient, des conteurs de fables dont le témoignage sans autres preuves ne mérite aucun crédit.

La hardiesse de telles opinions ne pouvait manquer de soulever de vives contradictions, d'autant plus qu'elles étaient exprimées sous une forme très absolue et un peu paradoxale, ce qui les rendait plus inadmissibles encore pour les conservateurs timides. Cobet avait le goût des affirmations nettes. Il en résulta une certaine animosité entre lui et un grand nombre de savants allemands ; animosité envenimée par des antipathies nationales et dont ni l'une ni l'autre des deux parties n'était absolument innocente, — comme c'est du reste le cas dans toutes les querelles. Cette animosité fut cause qu'on se fit en Allemagne les idées les plus singulières au sujet de Cobet, au point de voir en lui je ne sais quel despote arrogant. Encore en 1865, son ami et admirateur, le professeur anglais Badham, mort à Sydney il y a quelques années, ne croyait pas superflu de s'élever dans la préface d'un de ses écrits contre la caricature qu'on prenait là-bas pour un portrait, et qu'on regardait avec une aversion mêlée de crainte. « Qu'enfin ces gens me veuillent croire, » écrit-il, « quand

je leur assure que je n'ai jamais rencontré personne qui vous égale en respect pour les hommes plus âgés, en modération vis-à-vis de ses émules et en douceur envers tous, excepté les menteurs et les arrogants. »

Heureusement ces controverses sont finies. Des hommes tels que Wilhelm Dindorf, Meineke, Scheibe, Dübner et Nauck n'ont pas hésité à déclarer hautement leur estime et leur admiration pour Cobet. Ils professent un avis contraire en mainte occasion, et c'est leur droit. La science vit de polémique et personne n'avait moins envie que Cobet de contester les droits de la critique. Mais ces savants apprécient comme nous dans Cobet, non seulement l'éminent critique de textes, mais encore l'artiste dont on peut dire qu'il a créé un genre nouveau. En effet, la lecture de ses travaux critiques, de ses *Variæ Lectiones* et de ses *Novæ Lectiones* — qu'on peut regarder comme ses chefs-d'œuvre — procure au savant, non seulement un profit scientifique, mais aussi une jouissance littéraire exquise. Il lui manquait cette attention minutieuse aux plus petits détails qui est nécessaire aux éditeurs : la *literary drudgery* le rebutait. Aussi, excepté dans ses premiers temps, point de ces éditions savantes que surcharge un gros *apparatus criticus*. Son plaisir et son talent le portaient à s'occuper, dans des écrits d'un style admirable et d'une originalité hors ligne, des productions les plus différentes de la riche littérature grecque et d'instruire son lecteur en même temps qu'il excitait son esprit et sa fantaisie. Il faisait plus : il lui élevait l'âme. Un profond respect pour toute grandeur réelle se voit dans tout ce qu'il a écrit, un profond respect surtout pour ceux qui s'étaient signalés avant lui sur le même terrain. Il n'est pas nécessaire d'insister sur les éloges qu'il a prodigués à nos grands compatriotes des siècles passés et aux savants anglais, tels que Bentley et Porson. Mais il n'est pas superflu de noter en passant qu'il a parlé toujours avec vénération de Reiske, l'helléniste le plus éminent de l'Allemagne au siècle dernier, et à qui dans sa patrie même on n'a rendu que de nos jours l'hommage auquel il a droit. Cobet l'appelle « un homme qui surpassait tous ses contemporains en bon sens et en perspicacité géniale et qui en même temps savait dire son opinion hautement et librement comme nul autre. »

L'homme qui a écrit ce jugement n'est plus. Mais nous sommes convaincu que ses idées ne mourront pas avec lui, « tant qu'on verra dans l'étude des littératures classiques — nous citons les paroles de M. Lucien Müller — la base de toute civilisation supérieure, la digue la plus solide contre la superstition et contre l'athéïsme, un des préservatifs les plus efficaces contre la ban-

queroute intellectuelle qui menace l'Europe vieillissante. » Mais on peut demander si nos jeunes philologues doivent suivre imperturbablement le chemin qu'il a montré. Nous répondrons : oui et non. Cobet n'a pas fait école dans la stricte acception du mot. Il a relevé chez nous l'étude de la langue et de la littérature grecques dans leur universalité; il a établi ces études sur leurs vrais fondements et ceux qui sont venus après lui ont tâché de le suivre dans la mesure de leurs forces. Il y en a eu aussi — comment pouvait-il en être autrement? — qui nous ont donné la caricature de sa méthode et dont on a pu dire qu'ils lisaient seulement les auteurs pour les corriger. Mais en général notre nature est trop individuelle pour que nous nous livrions sans aucune réserve à l'autorité d'un maître, quelque éminent qu'il puisse être. C'est le principe de notre force comme de notre faiblesse. Ainsi nous pouvons reconnaître, sans manquer de piété envers sa mémoire, que Cobet n'a pas assez apprécié les mérites de l'Allemagne en matière de philologie. Il n'a pas estimé à sa juste valeur l'initiative prise par l'érudition germanique en tant de choses qui se rattachent à notre science, telles que l'étude des inscriptions et de leur grammaire, celle des dialectes non littéraires, l'analyse de la composition de beaucoup d'œuvres classiques, la publication de grandes collections, etc. Doué d'une perspicacité, d'une force de jugement et d'une finesse de goût bien supérieures à celle des Allemands, il ne savait pas comprendre la profondeur de l'esprit germanique. Que la jeune génération s'efforce d'éviter cet écueil : non pas cependant en copiant sans esprit les procédés de nos voisins allemands. Ce serait encore plus ridicule et moins pardonnable que d'imiter servilement Cobet sans avoir son talent. Notre tâche, à nous autres, me semble consister en deux choses. D'abord nous devons continuer son œuvre, tout en restant indépendants et libres comme il l'était lui-même. Car, quoi qu'il ait pu faire, il reste encore assez d'ouvrage pour les autres. Ses prédécesseurs n'avaient pas épuisé la mine : et jamais il n'a cru lui-même avoir dit le dernier mot sur un auteur. D'autre part nous devons travailler *dans son esprit* à nous tenir au courant des *nouveaux résultats* de la science germanique. L'Allemagne est le pays des extrêmes. On y trouve des savants qui se cramponnent avec obstination au texte traditionnel, quelque insoutenable et ridicule qu'il soit. Il y en a d'autres qui veulent bouleverser les fondements mêmes de notre savoir, qui ne laissent rien intact. La révolution coudoie le conservatisme absolu. Si je ne me trompe pas, la tâche des Hollandais, c'est de bien faire le triage dans cette abondance et, non

contents d'apporter des matériaux utiles, d'embrasser en esprit l'ensemble même de l'édifice, d'appliquer enfin le bon sens et la logique à l'examen des opinions contraires, afin que la crédulité ne soit pas dupe d'arguments spécieux.

Mais, — avant tout *laboremus*. La science, même quand elle semble être sans rapports avec la vie pratique, est toujours et partout une force nationale d'une valeur exceptionnelle. Pour un petit peuple comme nous, en possession de moyens matériels insignifiants, si on les compare à ceux des gigantesques États qui nous environnent, elle est la force nationale par excellence, un principe vivifiant à l'intérieur, et un bouclier puissant contre l'étranger.

H. J. Polak.

(Article de la Revue hollandaise DE GIDS, traduit par Éd. Tournier et Derk Hesseling.)

GANNIVS

Ap. Fest., p. 369.

L'abrégé de Festus, au mot *ueterator*, cite ce passage d'un Gannius : *mulieri non astutae facile ueterator persuasit*. Teuffel (Gesch. d. röm. Liter., 19, 3) suppose que ce fragment est en prose et que Gannius est un orateur. Mais un orateur cité par Festus, et par conséquent déjà par Verrius Flaccus, devrait être assez ancien pour figurer dans le *Brutus* de Cicéron, et ce Gannius n'y figure pas.

Je crois plutôt que Gannius est un comique. Le fragment cité forme un ïambique septénaire, coupé après 4 pieds et demi, comme, par exemple, dans Térence, *Ph.*, 770. Le sixième *ictus* ou temps marqué tombe sur la finale spondaïque de *ueterator*, comme dans Plaute sur celle de *tarpezitam* (*Asin.*, 438); cf. encore les sénaires dont le second hémistiche commence par un mot tel que *formicae*.

Louis Havet.

ENNIVS

(Ap. Fest. 258.)

Le ms. donne *Et quis est erat Romae regnare quadratae.* On en a fait *Etquis* ou *Ecquis se sperat...,* où *se sperat* est excellent. Mais il vaut mieux lire *Etqui* (= *Ecqui*), adverbe ; car, d'une part, l'*s* finale de *quis* appartient au pronom *se,* d'autre part le sens est plus clair. Ce défi, *Espère-t-il par quelque moyen...*, s'adresse maintenant à un personnage déterminé ; nous pourrions dire lequel, si Festus nous avait dit d'où est tiré le fragment. Si c'est du livre Ier, celui qui naturellement a fourni le plus de citations, le sujet de *sperat* est Rémus; Rémus mort, car à Rémus vivant Romulus parle à la seconde personne (v. 100-101, L. Müller).

On remarquera que, dans la seconde moitié du pied, Ennius traite ordinairement l'*s* finale comme muette devant une consonne. Il en a plus de 100 exemples, environ 90 pour la finale *ŭs*, environ 15 pour la finale *ĭs*. Il n'y a que 3 exemples d'*s* prononcée : *Laurentis* (15), *qualis* (235; pas très sûr), *Cethegus* (349, dans un vers fabriqué *inuita Minerua*). *Quis* en particulier perd son *s* dans *siquis* (595). *Ecquis* au commencement d'un vers eût donc été probablement traité comme *ecqui'*, et eût formé un trochée.

(Ap. Cic., *De republ.*, I, 64).

« Iusto quidem rege cum est populus orbatus, dit Cicéron, *pectora diu tenet desiderium,* sicut ait Ennius post optimi regis obitum ;

simul inter
Sese sic memorant : O Romule Romule die,
Qualem te patriae custodem di genuerunt !
O pater,... »

Je ne sais comment M. Lucien Müller a pu s'imaginer que les mots *Pectora... desiderium* appartenaient à la prose de Cicéron, et n'étaient pas le commencement du vers qui finit par *simul inter*. Il me permettra de relever, sans ménagement, ce manque de sentiment littéraire ; lui-même ne se gêne guère pour parler franc à M. Vahlen, qui, ici, avait mieux reconnu les « membres épars du poète. »

Diu, il est vrai, répugne au mètre. Le manuscrit de la *République* a de seconde main *dia,* qui nous met sur la voie. Ennius avait écrit *pia,* en comptant l'*i* comme long. C'est ainsi qu'il prononce *fĭere* (à côté de *fĭeri, fĭeret*), *fūimus, adnūit, fidēi,* ainsi

que *Dīana*. Un *pīus* archaïque explique le *peihaner* ombrien (= *piandi*), le *peihioi* osque (= *pio*). Il est compatible avec *pĭetas* (*O pietas animi...*, v. 6, L. Müller) aussi bien que *fīunt* avec *fĭeri; pĭetas* ne pouvait entrer dans un vers dactylique.

L'existence de *pīus* a aidé à la naturalisation romaine du grec δῖος. Ennius ci-dessus, *Romule dīe* (*dic o* dans une citation de Lactance). Ailleurs (23 et 47, L. Müller) :

> Constitit inde loci propter sos *dīa* dearum.
> Ilia, *dīa* nepos, quas aerumnas tetulisti !

(Ap. Philargyr., *Georg.*, III, 35.)

Le texte traditionnel est :

> Assaraco natus Capys optimus ; isque pium ex se
> Anchisen generat.

Je ne puis m'empêcher d'avoir des doutes sur *isque*. On a bien *Isque Hellesponto pontem contendit in alto* (404, L. Müller), mais ici il est probable que *isque* répondait à un autre *is* désignant déjà Xerxès. Le contexte aussi devait expliquer le *que* dans *Isque dies, post Ancus aui quam regna recepit* (140). *Isque* dans le sens de *idemque* est bien connu des grammairiens (Kühner, t. II, p. 458, Anm. 16). Mais, dans le style didactique dont nous avons ici un exemple, on fait la transition d'un fait à un autre par *is* sans conjonction. Ainsi Térence, *Andr.*, 221 : *fuit olim <hinc> quidam senex Mercator ; nauem* is *fregit apud Andrum insulam*. Ainsi encore Pline le jeune, *Epist.*, VIII, 8, 5-6 : *flumini miscentur, quod ponte transmittitur ;* is *terminus sacri profanique*. De même *ibi, inde*, etc., et non *ibique* ou *et inde*.

Ennius avait donc dû écrire *is pīum ex se*, le vers était spondaïque. Naturellement le vers a paru faux plus tard, et on a intercalé *que* pour le remettre sur ses pieds.

(Vers 274, L. Müller.)

Un lecteur de l'Orose de Saint-Gall a annoté ainsi un passage sur Hannibal (IV, 14, 3) : *de quo Ennius : At non sic dubius fuit hostis Eacida Phyrrus*. On suppose qu'il tirait cette citation d'un manuscrit contenant le *De republica* de Cicéron, et aujourd'hui perdu. M. Lucien Müller a fait remarquer que l'hexamètre paraît avoir été refait au moyen âge ; le remanieur a donné à *Aeacida* la prosodie ⏑–⏑⏑ (elle se retrouve au vers 601 de l'*Ilias* d'Italicus). En outre, M. Müller a reconnu que *dubius* ne convient pas

(il le remplace par *dirus,* mais *sic dirus* pour *tam dirus* est-il admissible ?)

Une autre altération réside certainement dans le nom propre. Ennius n'écrivait ni *Phyrrus* ni *Pyrrhus,* il écrivait *Burrus.* C'est Cicéron qui en témoigne (*Orator,* 160) ; Cicéron, dans le *De republica,* a donc dû respecter cette forme. Et *Phyrrus,* d'ailleurs, est suspect par sa place. Le nom propre *Burrus* dans un passage où Ennius voulait opposer à une haine féroce une hostilité noble, pouvait être relevé par le patronymique *Aeacida;* si cela était, il devait précéder ce patronymique et non le suivre. Placé après *Eacida, Phyrrus* est la platitude même[1]. C'est une glose, ajoutée dans le texte du *De republica* par un lecteur qui trouvait *Eacida* obscur.

Otons cette glose, mais n'oublions pas qu'il faut trouver *Burrus* ailleurs. En effet, dans un passage relatif à la seconde guerre punique, *Aeacida* n'aurait pas été une désignation claire. Nous reconnaîtrons BURRUS dans le mot corrompu, DUBIUS. Et nous arriverons à conclure ainsi sur l'histoire de notre vers : Cicéron avait dû citer Ennius à peu près ainsi :

At non sic Burrus <nostrum> fuit Aeacida hostis.

Peut-être, puisque Ennius n'a dans les *Annales* que *fūimus, fūere, fūisset, adnūit,* son texte original portait-il plutôt quelque chose comme *fūit <nostrum>*. En tout cas, le nom propre étant devenu un adjectif, le patronymique fut glosé, et l'addition de la glose faussa le vers. Alors on le refit, et il reçut la forme que trouvait dans son *De republica* l'annotateur d'Orose.

(Ap. CHARIS., 83, 23.)

Charisius cite comme d'Ennius les mots *equitatus ut celerissimus*. Les éditeurs font d'*equitatus* une fin de vers (de forme rare), et du reste un commencement de vers (aussi de forme rare). M. Lucien Müller propose de faire du tout un milieu de vers, –⏑⏑– *equitatus ut<i> celerissimus* –⏑. La conjecture *uti* est très séduisante. Mais M. L. Müller oublie, comme ses devanciers, un

1. Il n'y a pas platitude dans Virgile, *Aen.* III 295 : « *Priamiden Helenum* Graias regnare per urbes Coniugio *Aeacidae Pyrrhi* sceptrisque potitum. » C'est qu'ici le nom n'est pas relevé par le patronymique; il le relève au contraire, Pyrrhus étant, de tous les Éacides, celui qui avait fait le plus de mal à la maison de *Priam.* En outre, il le précise utilement, comme *Helenum* précise *Priamiden.* Énée ne prétend pas être compris à demi-mot, puisqu'il déclare lui-même que la nouvelle était *incredibilis.* Tandis qu'Ennius, s'il avait écrit *Aeacida Pyrrhus,* aurait offert à ses lecteurs une devinette, sans leur laisser le plaisir d'en trouver eux-mêmes la solution.

principe qui est essentiel dans la critique des fragments. Ce principe est celui-ci : dans tout extrait tiré d'un poète par un grammairien, on doit présumer que la citation commence avec un vers (et s'il est prouvé que cela n'est pas, on doit présumer qu'elle finit avec un vers).

Charisius introduit celle-ci par les mots *nam quod Ennius ait.* Après *ait,* le verbe *it* a pu tomber facilement ; nous sommes donc amenés à lire

<It> equitatus ut<i> celerissimus –⏑⏑ –⏑.

Comparer cet autre vers d'Ennius, *It eques et plausu caua concutit ungula terram.* La citation s'arrête, dans le nôtre, après le quatrième pied ; c'est que la phrase, ou l'incise, finissait là, et que les deux derniers pieds du vers s'appuyaient, au point de vue du sens et de la syntaxe, sur le vers suivant. La ponctuation était, en un mot, celle qui caractérise la coupe bucolique, et qu'il serait naturel d'appeler la ponctuation bucolique.

Chez les Grecs, la règle est que la ponctuation bucolique soit précédée d'un dactyle. Ennius se permet aussi le spondée : voir les vers 191 et 280 L. Müller, ainsi que le fragment de quatre pieds 182 et probablement les fragments 64, 326, 343. Mais il a le dactyle, comme ici, dans les vers 17, 305, 456, et dans les fragments de quatre pieds 247 et 325.

(Ap. Non., 66.)

Les manuscrits donnent un vers avec rejet :

Rastros dentefabres capsit causa poliendi
Agri.

Le mot *agri,* si bizarrement rejeté, aurait la première syllabe longue. Cela doit paraître suspect, car, devant les groupes à liquides, Ennius ne pratique l'allongement que dans un mot grec (*Cyclopis,* vers 342, L. Müller) ou dans un mot qui autrement serait exclu du vers dactylique (*sacrificare,* 233)[1]. Du moins, il n'y a à cette règle aucune exception dans les fragments des *Annales.*

Justement cet *agri* est médiocrement documenté par notre citation de Nonius. Il pourrait venir de quelque correction destinée à la citation suivante, où le même mot se retrouve dans une phrase corrompue (*Varro : Quid mirum? ex* agri *de politionibus*

1. Au vers 397, on peut restituer <*Tellus*> *alte elata pĕtrisque,* aussi légitimement au moins que *Alte elata* <*mari*> *pĕtrisque.* Au vers 586, *mĕtrum* est une leçon insoutenable, que M. L. Müller a corrigée.

eiciuntur...). Mais surtout il peut venir d'une correction destinée à notre citation même. *Dentefabres* n'est rien ; et il serait très possible qu'il fallût lire quelque chose comme ceci :

Rastros *Denter agri* capsit causa poliendi.

D'après l'usage, en effet, *agri* doit précéder *causa* et non le suivre, comme l'a remarqué M. L. Müller. *Denter* est un agnomen des Caecilii Metelli ; un Metellus Denter fut consul en 284 avant notre ère, et il s'agit peut-être ici d'un de ses descendants. Le fragment provient du livre IX des *Annales,* qui racontait une partie de la seconde guerre punique. — Si ce n'est pas *Denter* qu'il faut restituer, c'est du moins, très probablement, un substantif trochaïque, sujet de *capsit.* Soudé à *agri,* ce substantif a donné naissance au barbarisme *dentefagri* ou *dentefabri,* lequel a reçu la désinence *es* à cause du voisinage de *rastros.*

(Ap. Non., 471.)

A propos de *populat* pour *populatur,* Nonius cite ce vers d'Ennius, dans l'*Ambracia :*

Agros audaces depopulant serui dominorum dominis.

Dominis est *dominiis* « festins » (cf. Nonius p. 281) ; le passage signifie : « Des valets impudents pillent les champs pour subvenir aux bombances des maîtres. » *Dominium* en ce sens a l'*o* long, quoique Nonius p. 281 le rapproche de *dominus ;* cf. l'hexamètre de Lucilius *Primum dominia atque sodalicia omnia tollant*[*ur*]*; dōminium* sans doute se rattache au primitif d'*abdōmen.* Le fragment d'Ennius est donc un tétramètre anapestique, ou plutôt la suite de deux dimètres. L'initiale d'*agros* y est allongée (contrairement à ce qui vient d'être dit à propos du fragment précédent), ou bien il faut restituer quelque chose comme *<Et> agros*[1].

(Ap. Macrob., VI, 5, 5, et pseudo-Serv., *Georg.,* I, 75.)

Macrobe donne comme se trouvant au livre IV, « *Sabinarum* », c'est-à-dire des *Satires,* le fragment *neque triste quaerilat sinapi*

1. On peut s'étonner que ce fragment ne soit pas cité par Nonius à propos de *dominium* « festin ». Mais le mot que Nonius a principalement en vue est *dominus;* s'il mentionne *dominium,* c'est incidemment, et sans doute par voie d'annotation faite après coup.

neque cepe maestum. Le pseudo-Servius, sans indication de provenance, cite *neque ill.....te quaeri.at sinapi.*

M. Hug a cru reconnaître le mètre sotadique, et sa disposition du fragment a été acceptée par M. Vahlen d'abord, par M. Lucien Müller ensuite. Mais il donne un *i* final long à *sinapi,* malgré l'accent de σίνηπι ou σίναπι, et malgré l'autre forme latine *sinape,* où le changement de voyelle semble aussi indiquer une brève. Ce qui n'est pas moins suspect à mes yeux, c'est que MM. Hug, Vahlen et Müller admettent deux tronçons de vers, *Neque ille triste* et *Quaeritat... maestum.* Au second vers il ne manque que deux syllabes : comment la phrase d'Ennius s'arrêtait-elle là? Et d'ailleurs, d'une manière générale, le principe en matière de fragments est bien simple : jusqu'à preuve contraire, on doit présumer que la citation commence avec un vers.

Si on admet que *neque ille,* selon l'ancienne prosodie, peut équivaloir à un tribraque, et que *neque cepe* est une faute de Macrobe ou d'un copiste pour *cepe nec,* on a un trochaïque scazon d'une parfaite unité :

Neque ille triste quaeritat sinapi, cepe nec maestum.

Varron avait ce vers en mémoire, quand il composait dans une ménippée un trochaïque scazon fort analogue et presque aussi riche en pieds purs (250, Bücheler) :

Dulcem aquam bibat salubrem et flebile esitet cepe.

Un fragment de la même ménippée (251) est aussi un trochaïque scazon :

Hunc Ceres cibi ministra frugibus suis porcet.

Il nous fait voir plus clairement encore l'analogie des sujets traités dans le même mètre par les deux poètes; car le *hunc* de Varron, le *ille* d'Ennius, supposent également une antithèse entre deux personnes qui ont à suivre un régime contraire.

(Ap. Fest., *Epit.,* 59.)

Ennius, dans ce fragment tiré d'un « sotadicus uersus, » emploie une périphrase ingénieuse pour *humanum stercus.* Or, dans son *Sota,* il mettait en scène des *malaci,* ce qui fait penser aux sotadiques du *cinaedus* de Pétrone (23). M. Lucien Müller n'a pas précisé le lien entre le fragment malpropre et le fragment obscène ; ce lien est celui qu'indique un vers de Lucilius (*Inc.,* 54, L. Müller).

(Ap. Gell., XVIII, 2, 7.)

Pour comprendre ce fragment fameux des satires, il faut, à ce que je suppose, ponctuer interrogativement le troisième vers, *qui* étant là un adverbe, et entendre *lepide,* au premier vers, comme signifiant *trop délicatement.* L'idée est qu'on ne trompe vraiment que celui dont l'illusion est grossière. Il n'y a, d'ailleurs, rien à changer au texte, sauf en deux endroits corrigés depuis longtemps : *frustras sentit* ou *frustrassent id* est *frustra sentit,* et *frustrast si* est *frustrast.*

On devra se rappeler que *frustra* « en vain » a seul l'*a* long. Dans la locution *frustra sum,* « je suis dupe, » l'*a* est toujours bref. *Eum,* comme dans Plaute, compte pour deux brèves :

Nam qui lepide postulat alterum frustrari,
Quem frustratur, frustra ĕŭm dicit frustra esse;
Nam qui sese frustrari, quem frustrā sentit?
Qui frustratur, is frustrast, non ille est frustra.

« Car, qui prétend tromper autrui trop délicatement, vainement il dit trompé celui qu'il trompe ; car comment sent-il qu'il trompe, qui sent-il trompé ? celui qui trompe est le trompé, l'autre n'est pas trompé. »

Les pieds de ces sotadiques ont tous l'une des formes ––⏑⏑, –––, –⏑––, –––⏑. Voir Christ, *Metrik,* 2e édition, p. 488 et suiv. Le second pied (vers 1, 2, 3, 4) et le troisième (vers 3) commencent volontiers avec la finale d'un mot. Ainsi dans Pétrone (23) le sotadique *Molles ueteres Deliaci manu recisi.* Aucun vers n'est exclusivement formé de molosses, comme M. Lucien Müller l'a cru possible : une telle forme ferait disparaître les dernières traces d'un rythme sensible à l'oreille. On pourrait d'ailleurs rendre le rythme plus apparent par de légères interversions, au dernier vers *ille non,* au second *frustra dicit esse* ou *dicit esse frustra.*

PLAVTVS, *Amph.*, 169. ENNIVS, *Sota.*

168. Noctesque diesque assiduo satis superque est
169. Quo facto aut dicto *adest* opus, quietus ne sis.

Ces deux vers et les suivants me paraissent, comme à M. Christ et à bien d'autres, être des sotadiques. Au lieu d'*adest,* évidemment corrompu, je lirais *citost,* qui convient au sens, puisque Sosie se plaint que son maître n'ait pas eu la patience d'attendre.

Dicto citost forme un pied sotadique correct, même sans abréger le groupe ïambique *citost,* à plus forte raison si on l'abrège. Le pied suivant doit être prononcé *opu' quietu'.*

Comment Plaute, dans une comédie, a-t-il pu employer un mètre étranger à la comédie grecque? c'est d'abord qu'il était amateur de *numeri innumeri;* c'est aussi, sans doute, qu'il avait été frappé de ce mètre singulier en lisant le *Sota* d'Ennius.

Le *Sota* doit donc être antérieur à la composition de l'*Amphitryon.* La date de cette pièce est d'ailleurs inconnue. Ennius avait 55 ans lorsque mourut Plaute. A lui revient l'honneur d'avoir enrichi la versification latine en lui donnant le dactylique épique, le distique élégiaque, le trochaïque scazon et le sotadique.

RACHAT D'HECTOR (ap. DIOM., 345, 3).

Ce fragment me paraît être un sénaire. Car il faut changer *halitantes,* qui a pris par contagion la terminaison de *quadrupedantes,* en *halitant;* ainsi la phrase pourra être détachée. On a alors une longueur qui équivaut sensiblement à 6 pieds, et *halitant* est une fin de vers très régulière; d'autre part, il est toujours à présumer qu'une citation faite par un grammairien commence avec un vers.

Quant à *sublime iter ut, lublime iter, lublime item* des mss., c'est le vieil adverbe *sublimen,* qui ne pouvait guère échapper aux altérations. La lettre *n,* détachée à tort, a engendré les lettres *it,* que des corrections mal comprises ont développées en *iter, item; iter ut* est *ite*$^{m}_{r}$, la lettre *m* étant devenue *ut* comme *n* était devenue *it.*

Le mètre exige ou qu'on intervertisse les mots *quadrupedantes flammam,* ou qu'on change le second en *flammas :*

Sublimen quadrupedantes flammas halitant.

(Ap. CIC., *De or.,* I, 199.)

« ... Senem posse suo iure dicere idem quod apud Ennium dicat ille Pythius Apollo, *se esse eum unde sibi,* si non *populi et reges,* at omnes sui ciues *consilium expetant.*

Summarum rerum incerti, quos ope egō mea[1]
Ex maestis[2] certos compotesque consili
Dimitto, ut ne res temere tractent turbidas.

---

1. Mss. *ego mea ope.* M. Lucien Müller remarque justement qu'une correction *ego ope mea* est insuffisante. Outre la raison métrique qu'il invoque, il y a une raison littéraire : *ope* doit être séparé de son épithète. Cf. cet autre sénaire d'Ennius : *Ex opibus summis* opis *egens, Hector,* tuae. La vieille prosodie *egō* n'a rien qui doive choquer ici.

2. *Incertis* mss., *mestis* L. Müller.

On a remis en style direct le commencement de la citation, sous la forme d'un sénaire *Sibi unde populi et reges consilium expetunt.* Ennius aurait-il, au commencement d'un vers ïambique, employé *sibi unde* sans abréger la seconde syllabe ? J'en doute un peu ; il abrège *Meum* (sat. 20 L. Müller), *Eum* (fab. 121), *Quid hoc* (138), *Quid in* (139) ; au v. 91 il faut lire, comme dans Plaute, *Audire iŭbĕt uos* et non *Iŭbēt uos audire;* au v. 9, *Ibi ēx* est douteux, la variante *ib ex* donnant à penser qu'on peut aussi bien compléter *Ibique ex ;* et en tout cas, cet exemple se trouve dans une citation faite de mémoire par Cicéron, qui a pu se laisser guider par la prosodie de son temps ; au v. 12, Cicéron a pu de même écrire *Eum ēsse* pour *Eum enim esse,* qui conviendrait fort bien au sens ; au v. 284, on se demande si *Dŏmūm paternam* peut être construit comme *domum suam,* et s'il ne faudrait pas *<Ad> dŏmŭm ;* enfin, au v. 81, *Pălām* garde la quantité ïambique parce que c'est un mot peu fréquent[1]. Le pur caprice, en matière de mots ou groupes de cette nature, n'a probablement été la loi ni d'Ennius, ni de Plaute et de Térence.

Mais peu importe au vrai texte d'Ennius. Apollon y parle directement à la première personne (*ego, mea, dimitto*). Il n'y a aucun motif de supposer que la phrase dépende d'une autre, et qu'elle en dépende par le relatif *unde.* Il faut lire certainement

Sibi *a me* populi et reges consilium expetunt.

(Ap. Cic., *Tusc.*, I, 116.)

D'après une paraphrase en prose de Cicéron, on rétablit un sénaire *Vt hostium eliciatur sanguis sanguine.* Il ne me paraît pas sûr qu'*ŭt hōstium* au commencement du vers soit correct. Or le bon sens, et le texte même de Cicéron, qui a *suo,* montrent qu'un possessif est indispensable :

Meo ut hostium eliciatur sanguis sanguine.

(Ap. Non., 116.)

Les mss. ont *uide hinc meae in quam lacrimae guttatim cadunt ;* on restitue *hunc meae in quem* d'après Euripide, *Hécube,* 760. Le pied initial *Vĭde hūnc* m'inspire des doutes. Ennius pourrait bien avoir écrit

Viden hunc, meae in quem lacrimae guttatim cadunt ?

1. Je relève ici les exemples où la syllabe en question est longue par position. Les longues par nature peuvent avoir été traitées autrement (*Petō* 116, *Homō* 390, *Marō* 408).

Car, dans Euripide, Hécube interroge (ὁρᾷς;) et reçoit une réponse (ὁρῶ).

(Ap. Non., 513.)

Les mss. donnent un sénaire commençant par *Quĭs ēst qui* (var. *qui est qui*). Il serait bien possible qu'il fallût corriger : *Qu<is> is est qui.*

(Ap. Non., 494 et 507.)

Traduisant un endroit assez obscur d'Euripide, *Hec.*, 497, Ennius avait écrit

Senex sum ; utinam mortem oppetam, prĭŭsquam euenat
Quod in pauperie mĕă senex grauiter gemam.

M. Lucien Müller a remarqué que l'anapeste second *utinam* doit être suspect[1]. L'ïambe premier *Sĕnēx* ne m'est guère moins suspect, aussi suis-je convaincu qu'il faut scander *Sĕnĕx sŭm ŭ-* (procéleusmatique) *-tinam* (ïambe).

Le second vers semble *sensu cassus* à M. L. Müller, non sans raison. Pour que *mea* ait un sens, il faut que Talthybius compare expressément sa destinée possible à la destinée d'Hécube, selon l'esprit de tout le passage d'Euripide. On attend d'ailleurs la construction *gemere pauperiem,* non *gemere aliquid in pauperie.* Ces deux raisons font penser que *in pauperie mea* pourrait bien être *ita pauperiem meam.* Cette correction, notons-le, suffirait à écarter le prétendu ïambe premier *Quŏd īn.* Mais *quod* aussi est corrompu ; un copiste de Nonius, ou Nonius lui-même, ou avant Nonius un copiste d'Ennius, n'a pas su reconnaître la vieille orthographe de *cur* :

Quor ita pauperiem mĕăm senex grauiter gemam.

(Ap. Non., 472.)

Priam, dans le *Rachat d'Hector,* supplie les sentinelles d'Achille : *Seruos et uostrum imperium et fidem Myrmidonum uigiles commiserescite.* On corrige *Per uos,* mais cela est insuffisant, et oblige à remanier le texte sur d'autres points encore, si on

1. M. L. Müller a eu l'oreille moins sensible quand, dans un passage restitué d'après une paraphrase en prose de Cicéron (*De or.*, II, 222), il a admis un trochaïque commençant comme un vers de Virgile, *Nam flammam sapiens...* Ce *nam* est probablement conforme à l'esprit du passage d'Ennius, mais il ne peut être authentique quant à la lettre. Ennius aurait écrit *Flammam enim sapiens...*

veut qu'il ait un mètre quelconque, et que *commiserescite* ait le complément qui semble indispensable.

Partons de ce principe qu'une citation doit être présumée commencer avec un vers. Comme *fidem* a l'air d'être une fin de vers, nous sommes amenés tout naturellement à disposer le fragment ainsi :

PRIAMVS : Se<nĭs miseri, pe>r uos et uostrum imperium et fidem,
Myrmidonum uigiles, commiserescite. VIGILES. — ∪ —.

La réponse des sentinelles n'avait pas à être reproduite par Nonius. Elle commençait sans doute par quelque chose comme *o senex* ou *o pater*, ce qui donne pour le second sénaire une fin convenable.

Thyesta (ap. NON., 268).

Les mss. donnent *quam mihi maxime hic hodie contigerit malum*, ce qui ne fait ni un sens clair, ni un vers.

Il est licite, pour le sens, de changer par exemple *quam* en *quom, maxime* en *maximum*. Quel est le grand mal en question ? D'avoir mangé ses enfants ? la tournure serait plate. De se voir contraint à supplier un frère abhorré ? Dans ce cas, il y aurait réminiscence dans Sénèque, *Thyestes*, 292 : *quod esse maximum retur malum, Fratrem uidebit*[1].

Pour le mètre, il est licite d'intervertir les mots. L'ordre *Quom maxime mi* ou *Mihi maxime quom* donnerait un sénaire. Il est licite aussi de supposer une lacune, et, sans toucher à l'ordre des mots, de constituer un septénaire :

Quom mihi maximum <per fratrem> hic hodie contigerit malum.

Mais il me paraît contraire à la méthode de procéder comme MM. Ribbeck et L. Müller, qui, sans respecter l'ordre des mots, supposent gratuitement que nous n'avons qu'une fin de trochaïque, et que Nonius n'a pas fait coïncider le commencement de son extrait avec le commencement d'un vers.

(Ap. NON., 155.)

A propos de *propitiabilis*, Nonius cite cet exemple : *Ennius cupiuncula hinc est animus propitiabilis*. D'après la glose *coponi-*

1. On a attribué au *Thyeste* d'Ennius le fragment *nulla sancta societas Nec fides regni est* (ou *nulla regni sancta societas Nec fides est*), à cause du passage de Sénèque (217), *sanctitas, pietas, fides Priuata bona sunt; qua iuuat reges eant;* cf. aussi Sénèque, 444, *non capit regnum duos.*

cula καπηλεῖον (cf. *Corpus glossar.*, II, p. 116), on a tiré de là un prétendu titre de comédie *cupuncula* (= *copuncula,* cf. Charis., p. 63, l. 10-11). Mais ce diminutif *coponicula* « cabaret, » tiré de *copona,* ne serait pas la même chose que *copuncula* « cabaretière », tiré de *copo*. En outre, si on fait de *cupiuncula* un titre, la citation ne commence plus avec un vers. Il est donc probable que *cupiuncula* fait partie du texte. Ennius avait dû écrire à peu près :

Cupiunt illa, hinc est animus propitiabilis.

(Ap. PSEUDO-SERV., *Georg.*, I, 12.)

D'après les règles de la phonétique, l'écume devrait se dire *imber* = ἀφρός, génitif *imbri;* la pluie devrait se dire *umber* = ὄμβρος, génitif *umbri. Imber* au sens d'écume se retrouve dans le passage cité par le pseudo-Servius soit à l'endroit ci-dessus indiqué, soit aussi *Aen.*, XI, 299 :

ratibusque fremebat
Imber Neptuni [1].

Les deux mots se sont confondus, de telle sorte que l'*imber* classique représente ἀφρός par sa forme, ὄμβρος par son sens. Quelle que soit la date de la confusion, quel qu'en soit le motif, le mot devrait appartenir à la seconde déclinaison. L'ambiguité du nominatif en *-er* l'a fait passer dans la troisième ; c'est ainsi que la langue hésite sur la flexion de *sequester* ; la même cause, inversement, a changé l'ancien *puer* masculin-féminin, qui donnait en composition des génitifs comme *Marci-poris,* en un masculin *puer*, *pueri.* Quand les poètes écrivent *imbribus* au sens de *pluuiis,* ils consacrent deux infidélités du parler populaire ; au lieu d'*imbribus,* un peuple de puristes eût dit *umbris* = ὄμβρῃς.

Par suite du changement de déclinaison, le génitif pluriel **umbrum* ou **imbrum* = ὄμβρων ne devint pas *imbrorum,* comme le vieux génitif *puerum,* par le progrès du temps, dut céder la place à *puerorum.* Il fut supplanté par *imbrium,* qui se trouve dans les mss. des prosateurs. L'instinct des Latins a été en effet de favoriser la désinence *ium,* quand la syllabe qui précède cette désinence se termine par une consonne : *adulescen-tium* = -όντων, *noc-tium* = νυκτῶν, *ar-cium, as-sium,* dans les textes chrétiens

1. L'exemple *aequoris imber* dans Ovide, *Epist.*, XVII 104, ne serait pas probant : là, *imber* peut désigner l'eau de mer qui dégoutte des cheveux comme une pluie.

car-nium, cor-dium[1]. Ces dernières formes montrent que la tendance indiquée s'est dévelôppée à la basse époque, et que par suite les paradigmes de nos grammairiens, l'orthographe de nos copistes, ne doivent être acceptés qu'avec beaucoup de scepticisme.

On doutera donc qu'Ennius ait écrit *imbrium,* comme le veulent les mss. du pseudo-Servius, et qu'il faille écrire deux tronçons de vers

..... ager oppletus imbrium
Fremitu.....

En lisant *imbrum,* on fera commencer la citation avec un vers, et elle formera juste un premier hémistiche de trochaïque septénaire :

Ager oppletus imbrum fremitu.

LES ANAPESTES D'ENNIUS

Plaute emploie le mètre anapestique κατὰ στίχον, c'est-à-dire sous forme de vers proprement dits (ordinairement tétramètres), qui forment des tirades homogènes. Les Grecs, les tragiques comme Aristophane, emploient le même mètre sous forme de systèmes, c'est-à-dire de très longs vers ayant plusieurs membres (dimètres).'

D'un vers à l'autre, en cas de rencontre des voyelles, la règle dans Plaute est l'hiatus. La syllabe finale d'un vers peut être remplacée par une brève, non par deux. Chez les Grecs, la longue qui termine un membre peut être remplacée par deux brèves, non par une ; entre les membres il peut y avoir élision, mais non hiatus.

Livius Andronicus et Névius, dans leurs drames, traitaient-ils les anapestiques comme Plaute ou comme les Grecs? nous l'ignorons. Quant à Ennius, le rénovateur de la métrique latine, il a décidément suivi l'exemple des Grecs. Ses anapestiques sont des membres et non des vers. Comme la plupart des fragments exigent une discussion au point de vue de la constitution du texte, comme, d'autre part, le rapprochement de tous ces fragments est indispensable si on veut voir clair soit dans les problèmes de critique verbale, soit dans les principes suivis par le poète, j'ai

---

1. On remarquera que *canis, iuuenis,* où la syllabe pénultième se termine par une voyelle, ont échappé à la contagion du génitif en *ium* malgré la forme du nominatif singulier. De même le génitif pluriel *mensum* a eu la vie très dure, parce que, l'*n* étant toujours muette dans le groupe *ns,* on prononçait *me-sum.*

réuni dans le présent article tout ce qui paraît devoir se scander en anapestes.

Trois points sont à noter dans la façon dont Ennius construit ses systèmes. D'abord ses dimètres ne sont pas, comme ceux des Grecs, formés de deux moitiés égales, formant chacune un monomètre (τοξοδάμαντες τ' — ἠδ' ἱπποδάται, *Pers.* 26). Secondement, il emploie volontiers, plus souvent que les Grecs, le dactyle aux places paires, et, en particulier, à la fin du dimètre. Troisièmement, il paraît avoir, plus rarement que les Grecs, usé du dimètre catalectique ou *parémiaque,* qui doit clore chaque système. Comme on ne peut prouver qu'il ait jamais supprimé le parémiaque, c'est-à-dire formé des systèmes exclusivement composés de dimètres acatalectes, cela revient à dire que ses systèmes devaient, en moyenne, être plus longs que ceux des Grecs.

Au point de vue de la prosodie, on notera qu'Ennius admet dans ses anapestiques les libertés communes à tous les genres de vers dramatiques (*deas* = demi-pied), mais il écarte les libertés spéciales pratiquées par Plaute, qui permettent à celui-ci de faire entrer dans ses anapestiques des mots comme *obsecro* ou *turbines.*

ALEXANDER

On rapporte à cette tragédie la prédication anapestique de Cassandre, citée par Cicéron :

Iamque mari magno classis cita
Texitur; exitium examen rapit;
Adueniet fera, ueliuolantibŭs
Nauibŭs complebit[1] manŭs litora.

A la même pièce appartient, au témoignage de Macrobe, un autre fragment de la prédiction, sur lequel on peut voir *Rev. de philol.,* 1887, p. 74 :

Nunc maxima saltu superabit[2]
< Moenia > grauidus qui armatis equŭs[3]
Sŭŏ partu ardua perdat Pergama.

Louis Quicherat (*Mélanges de philol.,* p. 247) a reconnu, après Gérard Vossius, le caractère anapestique d'un troisième fragment, également tiré de l'*Alexander,* d'après le témoignage de Macrobe. Dans le détail, il me faut m'écarter de sa restitution. Le

1. Mss. *compleuit.*
2. Mss. *superauit.*
3. Mss. *armatis equus qui.*

tractauere des mss. ne convient ni au mètre, ni non plus au sens; il n'y a pas lieu à l'emploi d'un parfait; d'ailleurs, c'est le seul Achille qui doit traîner Hector, non je ne sais quel sujet pluriel; *tractauere* est donc *tractabere. Qui te,* qui en apparence se rapporte à ce *tractauere,* nous indique la vraie correction du *quid* de la phrase précédente. *Aut* est absurde, les deux verbes n'étant pas au même temps; on pense naturellement à *an tu.* Le mètre nous engage à déplacer légèrement *respectantibus,* et à changer *cum tuo* non en *contuo,* mais bien en *contueo :*

O lux Troiae, germane Hector,
Qui te[1] ita contueo[2] lacerato
Corpore, miser? An respectantibŭs
Tu sic[3] tractabere[4] nobis?

Un quatrième fragment a été reconnu pour anapestique par Davies et Quicherat. Cicéron le cite comme étant prononcé par Cassandre, de même que le fragment *Iamque mari magno...,* et comme venant *paulo post.*

Pour rétablir ce fragment, il y a trois observations essentielles à faire : 1° *Iudicauit* ne convient pas au sens, qui exige ou *iudicabit* (Haupt) ou *iudicat* (Quicherat); plutôt *iudicat,* pour qu'il y ait transition de ce présent au futur *adueniet,* comme de *rapit* à l'autre *adueniet,* comme de *contueo* à *tractabere.* 2° *Videte* est absurde; Cassandre est voyante, mais ne parle pas à des voyants; la seule forme de ce verbe qui puisse avoir un sens est *uideo.* 3° *Inclitum iudicium* est impropre; l'adjectif *inclitus* se dit en latin (comme *clueo* et comme *audio*) de ce qui dure, un homme, un temple, une loi, une renommée, mais non d'un acte accompli; d'autre part, *aliquis* pour désigner Paris est trop vague, quand *mulier* ne suffit pas pour désigner Hélène; les deux considérations réunies amènent à lire *inclitus.*

J'ajoute que, dans des anapestiques qui se terminent volontiers par un dactyle, il m'est impossible de croire le poète indifférent à la quantité de la finale. Je pense donc qu'un monosyllabe a disparu après *Lacedaemonia.* — En somme, voici les dimètres reconstitués :

Eheu uideo, iudicat inclitŭs[5]
Iudicium inter dĕăs tres aliquis,
Quo iudicio Lacedaemonia <huc>
Mulier, Furiarum una, adueniet.

---

1. Mss. *quid.*
2. Mss. *cum tuo.*
3. Mss. *aut qui te sic respectantibus.*
4. Mss. *tractauere.*
5. Mss. *uidete iudicauit inclitum.*

Les quatre fragments faisaient partie d'un même discours de Cassandre. Comme, d'après le témoignage formel de Cicéron, le fragment *Eheu...* était placé plus loin que le fragment *Iam...*, il est clair que la prophétesse ne récitait pas l'histoire future selon l'ordre chronologique. Quicherat s'y est trompé.

ANDROMACHA (AP. CIC., *TUSC.*, III 44).

Cicéron cite d'abord le fragment suivant :

(Crétiques) Quid petam praesidi aut exsequar? quoue nunc
Au<t au>xilio aut fuga freta sim ex Ilio[1]?
Arce et urbe orba sum : quo accedam? quo applicem?
(Troch.) Cui nec arae patriae dŏmĭ stant, fractae et disiectae iacent,
Fana flamma deflagrata, tosti alti[2] stant parietes
Deformati...

Ici les mss. ajoutent les mots *atque abiete crispa,* les deux derniers trop spéciaux pour pouvoir être nés d'un lapsus de copiste, mais qui ici ne peuvent convenir au mètre, et qui évidemment viennent d'ailleurs, et ont, par suite de quelque erreur de renvoi, supplanté la fin du troisième trochaïque.

Ajoutons que ces mots intrus ne pouvaient avoir ici aucun sens. Il est parfaitement ridicule de voir dans *abiete crispa* du sapin recroquevillé par l'incendie ; jamais les murs d'un temple n'ont été bâtis en sapin recroquevillable. *Crispus* se dit d'un bois dans une acception très précise. *Materies crispa* est un bois veiné, qui présente à l'œil des courbes pouvant être comparées à une frisure. *Abies crispa* devait être une périphrase désignant un bois étranger, comme *bos Luca* désigne l'éléphant. Peut-être est-ce la même chose que le *citrus* d'Afrique ; Isidore explique *uestis citrosa* comme une sorte de moire, *quasi concrispa ad similitudinem citri,* et les botanistes identifient le *citrus* avec notre thuya, qui aussi bien que l'*abies* est un arbre vert ; en tout cas l'*abies crispa* doit être un bois de luxe. Nous allons voir où la mention de ce bois peut trouver sa place.

Cicéron, au moyen de la transition *scitis quae sequantur,* introduit un second fragment, lequel est anapestique :

O pater, o patria, o Priami domŭs,
Saeptum altisono cardine templum,
Vidi ego te astante ope barbarica,
Tectis caelatis, lacuatis,
Auro, ebore instructam regifice[3].

---

1. Mss. *auxilio exili aut fuga freta sim.* Le premier vers est bien *Quid... nunc;* cf. Cic. *De or.*, III, 183.
2. Mss. *alii.*
3. Mss. *regificem.*

Ce second fragment présente une difficulté, c'est la consécution embarrassée des ablatifs. *Astante ope barbarica* est évidemment un ablatif absolu, tandis qu'*auro* et *ebore* sont des compléments d'*instructam*, mais comment faut-il construire l'ablatif intermédiaire, *tectis caelatis lacuatis?* Cette difficulté disparaîtra, si on insère après le troisième vers un participe accusatif féminin, analogue à *instructam*, et d'où pourra dépendre l'ablatif *tectis*. Bref, je proposerais ceci :

Vidi ego te, astante ope barbarica,
< *Marmore pictam* > *atque abiete crispa,*
Tectis caelatis, lacuatis,
Auro, ebore instructam regifice.

Voilà le « sapin veiné » casé; il ne faut pas craindre, d'ailleurs, d'amplifier la phrase de cette façon, et peut-être plus encore. Car Ennius, au dire de Cicéron, ne passe à ce qui suit qu'après un véritable étalage de la splendeur royale, *exaggeratis regiis opibus*.

Un nouveau couplet, cité ensuite par Cicéron, faisait peut-être suite immédiatement à l'autre, car il est aussi en anapestes, et il reprend le mot *uidi :*

Haec omnia uidi inflammari,
Priamo ui uitam euitari,
Iouis aram sanguine turpari.

Mais il y aurait eu hiatus entre *regifice* du couplet précédent et *haec :* cela est peu probable, malgré l'excuse d'une très forte ponctuation ; il y aurait une sorte de contradiction entre l'emploi de *dŏmŭs* à la fin du premier dimètre, et l'hiatus qui suivrait le cinquième[1].

Littérairement aussi bien que métriquement, la consécution immédiate des mots *regifice* et *haec* serait peu naturelle. Andromaque ne pleure pas seulement une belle bâtisse, mais aussi et surtout un grand empire. Dans l'édifice détruit elle a vu jadis non seulement de l'or et de l'ivoire, mais des princes et des princesses comme Hector et comme elle, des alliés comme Sarpédon, des ambassadeurs, des rois vassaux ; elle y a contemplé Priam dans toute la majesté de sa puissance. Le souvenir du palais, pour elle, est lié à des souvenirs qui la touchent plus encore, celui du trône qui avait semblé destiné à son Hector, celui de l'auguste

1. L'expédient de M. L. Müller, qui songe à remplacer le *regificem* des mss. par *regifice en*, est d'ailleurs tout à fait invraisemblable ; à supposer que cet *en* fût dans Ennius, Cicéron l'eût sûrement omis quand il citait un couplet isolé, et par conséquent ce n'est pas *en* qui eût pu donner occasion à la faute *regificem*.

vieillard assis sur ce trône, et à qui Hector aurait dû fermer les yeux. Quand elle s'écrie : *Haec omnia uidi inflammari,* ce n'est pas pour résumer les dégâts, c'est pour préparer une exclamation plus douloureuse, *Priamo ui uitam euitari, Iouis aram sanguine turpari.* Voilà ce qui est l'essentiel à ses yeux et aux nôtres, comme aux yeux de Racine :

> Dois-je oublier son père à mes pieds renversé,
> Ensanglantant l'autel qu'il tenait embrassé?

S'il faut dire toute ma pensée, les vers sur le palais brûlé m'inspirent moins d'admiration qu'à Cicéron (*o poetam egregium...!*) Je donnerais volontiers les « plafonds à caissons » d'Ennius, et toutes les matières précieuses qu'il avait pu énumérer, pour ce seul trait moins descriptif et plus imagé, *à la lueur de nos palais brûlants.* Mais je ne puis croire qu'Ennius ait eu la maladresse, ou la sécheresse de cœur, de ne mettre dans l'imagination d'Andromaque que des visions d'art décoratif et de mobilier. Le couplet descriptif devait être suivi d'un couplet plus intéressant, que Cicéron n'a pas reproduit, dont il semble du moins qu'il laisse entrevoir l'esprit. Ce couplet exaltait encore (*exaggeratis*) la prospérité de la dynastie troyenne; cette fois elle était exaltée au point de vue moral. Le texte anapestique faisait ressortir son apparence d'éternité, car je pense que *uidebantur sempiternae fore,* dans Cicéron, ne fait que rendre en prose et condenser la pensée d'Ennius. La surprise et le contraste d'une chute soudaine étaient sentis par le poète (*sentit omnia repentina et necopinata esse grauiora*), et non seulement sentis, mais exprimés sans doute. Les métriciens feront bien de ne pas oublier qu'il y a entre nos fragments non pas un heurt, mais un vide.

Un passage d'une *Andromaque,* qui a chance d'être celle d'Ennius, est cité par Varron (VII, 6) sous la forme *Acherusia templa alta Orci saluete infera;* Varron prouve par cet exemple que *templa* peut se dire d'un lieu situé sous la terre. Cicéron cite le même passage (*Tusc.,* I, 48) sous cette forme : *Acherunsia templa alta Orci pallida leto nubila* (ou *leti onubila*) *tenebris loca.* Il est clair que le texte de Varron a été mutilé par un copiste, car le substantif *templa Orci* ne pourrait porter à la fois les trois épithètes *Acherusia, alta, infera.* Il est clair aussi que le texte de Cicéron est altéré, car il ne pourrait se décomposer qu'en un dimètre trop court d'un demi-pied (*Acherunsia... Orci*) et un dimètre trop long d'autant (*pallida... loca*). Conclusion, il faut transporter *loca* après *Orci,* de façon à rendre aux deux dimètres leur longueur légitime, et supposer que ce qu'a omis le copiste de Varron com-

prend les mots *loca pallida... tenebris,* sans compter, sans doute, autre chose encore :

Acherusia templa, alta Orci loca,
Pallida leto, nubila tenebris,
< Regna umbrarum > saluete infera.

Loca Orci, le domaine de Pluton, la part de l'univers qui lui est assignée, est une expression conforme à l'usage de la vieille langue. Neptune sauve un personnage du naufrage et le ramène sain et sauf *ex suis locis* (Plaute, *Trin.*, 823); un autre est protégé *in locis Neptuniis templisque turbulentis* (*Mil.* 413)[1]; cf. *ab his locis lenoniis* (*Men.* 553); dans le *Lycurgus* de Névius, il est dit, de Diane probablement, *Vt in uenatu uitulantes ex* suis Locis *nos mittat...*

Macrobe (VI, 5, 10, cf. Servius *Aen.*, I, 224) cite : *idem* (= *Ennius*) *in dromachera capit ex alto naues ueliuolas.* C'est-à-dire, sans doute, « Ennius Andromacha

⏑ — ⏑ — ⏑ — — rapit
Ex alto naues ueliuolas. »

IPHIGENIA

Ennius, traduisant évidemment l'*Iphigénie à Aulis* d'Euripide, avait conservé le mètre anapestique de l'original. Agamemnon demandait :

Quid noctīs uidetur in altisono
Caeli clipeo?

S'il faut en croire le copiste de Varron, l'interlocuteur répondait ceci : *temo superat stellas sublime agens etiam atque etiam noctis iter*. Comme le poète veut indiquer *multam noctem,* à ce que nous dit Varron, il manque une épithète à *iter*, qui d'ailleurs est dénué de sens tant qu'il reste isolé. L'épithète disparue est *medium;* cf. dans Euripide μεσσήρης.

Festus citait notre passage, mais tout est détruit aujourd'hui après « *Ennius : Supera* ». Ceci du moins nous indique que *temo,* chez Festus, n'était pas le premier mot de la phrase, comme il l'est dans le ms. de Varron. D'où on peut conclure que si *temo,* dans Varron, a été rétabli en tête, c'est d'après le contexte (c'est,

1. *Rud.* 908, lire à peu près :

Cum me *ex sŭĭs locis* pulchre ornatum expediuit
Templis < que ex suis huc incolumem remisit
Domum > redducem, plurima praeda onustum.

en effet, ce mot que Varron commente). Avant cette restitution facile, *temo* manquait tout à fait, c'est-à-dire que *temo* avait disparu, évidemment par le même accident qui avait fait disparaître *medium*.

Cela donné, la restitution nous sera aisée, pourvu que nous n'oubliions pas le vieil adverbe *sublimen*, si souvent méconnu par les copistes et les philologues :

Superat, stellas
Sublime<n> agens etiam atque et<iam,
Medium temo> iam noctis iter.

Au même dialogue appartient le fragment :

Procede, gradum proferre pedum
Nitere; cessas, o fide <senex>?

ALCMAEO (AP. CIC., *AC. PR.* II, 89).

M. Lucien Müller a enfin constitué d'une façon satisfaisante un fragment que Cicéron met dans la bouche d'Alcméon, sans dire expressément que la pièce soit celle d'Ennius :

Fer mi auxilium, pestem abige a me,
Flammiferam hanc uim quae me excruciat.
Caerulea (*ou* -eo) incinctae angui[1] incedunt,
Circumstant cum ardentibus taedis.

Dans un autre fragment, MM. Ribbeck et Müller ont supposé avec vraisemblance qu'il ne pouvait y avoir hiatus entre les deux premiers dimètres. Ils insèrent donc, devant *intendit*, des suppléments tels que *eccum, in me*. Il est plus simple de rattacher *arcum* au premier dimètre, et de supposer que c'est le second qui est trop court d'une syllabe, car dans celui-ci, bien qu'il s'agisse des visions d'un fou, le mot *luna* est manifestement trop inintelligible, et par conséquent corrompu :

Intendit crinitus Apollo arcum
Auratum, †luna innixus;
Diana facem iacit a laeua.

Le fragment *Sed mihi neutiquam...*, cité par Cicéron un peu plus haut, pourrait être anapestique aussi bien que trochaïque.

---

1. Mss. *igni*.

ENNIVS (AP. GELL., XIX, 8, 6).

« In illo memoratissimo libro », c'est-à-dire sans doute dans le *Scipio,* et non dans une *fabula*, Ennius attribuait à un héros inconnu des paroles franches et superbes, qui cadreraient avec les manières de grand seigneur de l'Africain. Les trois derniers mots sont : *fronte promptam gero* (la variante *frontem* ne me paraît pas valoir d'être discutée); ils sont altérés, car ils ne pourraient être scandés que dans le mètre crétique, qui ne conviendrait nullement au reste du passage. Ce n'est pas que j'attribue l'altération, comme M. Lucien Müller, à Aulu-Gelle; il citait peut-être de mémoire, mais à coup sûr il scandait ses citations. En admettant simplement qu'un copiste a interverti les deux derniers mots, nous avons un morceau anapestique :

Eo ego ingenio natus sum, amicitiam
Atque inimicitiam in fronte gero
Promptam...

L'élision entre les deux dimètres, à la façon grecque, est toute naturelle, étant donné le caractère général des anapestiques d'Ennius. Ce qui peut inspirer quelque doute, c'est l'élision de *sum* entre les deux brèves d'un même demi-pied. Le premier dimètre gagnerait donc à l'athétèse de *sum,* qui n'est nullement indispensable; ici l'infidélité aurait chance de remonter à Aulu-Gelle lui-même.

NEMEA

Nonius, p. 183 (cf. Fest. epit. 62) a conservé le dimètre :

Teneor consipta, undique venor.

Priscien (V, 44) cite un fragment corrompu : *pecudi dare uiuam*[1] *marito,* en faisant remarquer que cet exemple ne prouve pas nécessairement le genre masculin de *pecus :* « potest tamen figurate hoc esse prolatum, ut si dicam *aquila maritus* uel *rex auium.* » M. Lucien Müller veut lire *iura,* et suppose qu'après le meurtre de leurs maris les Lemniennes avaient songé à une imitation en masse de Pasiphaé; *iura* ferait du fragment un parémiaque. Mais ce *iura,* si je ne me trompe, serait plus en harmonie avec le ton de la *Pucelle,* en certain endroit, qu'avec celui d'une tragédie d'Ennius. Il est plus probable que *dare uiuam*

1. *Viua* quelques *deteriores.*

cache quelque chose comme *da feminam;* en ce cas, le fragment serait un hémistiche d'ïambique-octonaire, ou un commencement de sénaire.

HECUBA (AP. NON. 474).

Miserete; manus <armate anuis>,
Date ferrum qui me anima priuem.

Un fragment poétique étant cité par un grammairien, on doit toujours présumer qu'il commence avec un vers. Il est donc à présumer qu'ici le premier dimètre commençait à *miserete,* et, par conséquent, qu'il a été mutilé par les copistes.

Les critiques, jusqu'ici, se sont partagés en deux classes; les uns gardaient une forme de *manus,* les autres, songeant au personnage d'Hécube, essayaient d'y substituer une forme d'*anus.* L'hypothèse d'une mutilation permet de concilier les deux systèmes, et elle les concilie d'une façon plausible, la ressemblance des mots *manus* et *anuis* étant l'origine du bourdon.

ACHILLES (AP. NON. 147).

Nonius cite deux anapestiques corrompus :

Nam consilius obuarant
Quibus tam concedit hic ordo.

Hic ordo signifie « les gens de notre classe »; le personnage d'Ennius semble parler à peu près comme, dans Homère, Ulysse parle à propos de Thersite. Il y a lieu de noter ici la valeur brève de *hic.* Ennius l'a admise aussi dans les *Annales* (*Rev. de phil.,* 1885, p. 115).

Nonius traduit *obuarare* par *peruertere, deprauare;* le verbe est donc actif, et c'est sans fondement que les dictionnaires le traduisent comme un verbe neutre et le construisent avec un datif, *consiliis.* Il y a chance que le texte ait été quelque chose comme ceci :

Nam consili*is* obuarant<ur>
Quibŭs *fari* concedit hic ordo.

MEDEA (AP. NON. 297).

M. Lucien Müller a eu raison, je pense, de reconnaître des anapestiques dans le fragment :

Vtinam ne umquam Mede...
Cupido corde pedem ex<te>tulisses.

Au lieu du *mede cordis* des mss. je lirais volontiers non *Mede Colchis*, mais *Medĕa Colchis;* cf. *chorĕa*, *platĕa*, où l'*ĕ* transcrit ει.

ANDROM<ED>A (AP. VARR. V, 19).

L'*Andromeda* dont le fragment est tiré paraît être celle d'Ennius, mais nous ne le savons pas positivement. On dispose ordinairement le fragment ainsi :

quae caua caeli
Signitenentibŭs conficĭs bigis.

Il ne faut pas oublier que, les citations commençant d'ordinaire avec un vers, il serait bien possible que la vraie disposition fût :

Quae caua caeli signitenentĭbŭs
Conficĭs bigis.

Le mot *signitenentibus* terminerait le dimètre, exactement comme *stellumicantibus* dans un passage analogue de Varron (sur lequel on peut voir *Rev. de philol.*, 1883, p. 180).

MELANIPPA (AP. MACROB. VI, 4, 7).

M. L. Müller a reconnu qu'au lieu d'un vers épique, il faut voir dans ce fragment un morceau anapestique. Il le dispose ainsi :

⏑ — ⏑ lumine sic tremulo
Terra et caua caerula candent.

Mais, d'une part, les citations doivent toujours être présumées commencer avec un vers. D'autre part, le parémiaque, dans nos fragments anapestiques d'Ennius, est d'une rareté remarquable. Je préfère donc la disposition suivante :

Lumine sic tremulo terra et caua
Caerula candent ⏑ — ⏑ —

AMBRACIA

J'ai restitué (*Rev. de phil.* ci-dessus, p. 29) les anapestiques cités par Nonius (471) :

Agros audaces depopulant
Serui dominorum dōmin<i>is.

Nonius (183) cite un autre fragment également anapestique. Si la citation ne commence pas avec un vers, selon la règle générale,

c'est que, comme l'indique le mot *et*, elle ne commence pas non plus avec une phrase :

et aequora
Salsa ueges ingentibus uentis.

SATVR. II (AP. PSEUDO-SERV., *AEN.* XII, 121).

Le fragment forme un anapestique dimètre et un parémiaque, c'est-à-dire la fin d'un système (ou, peut-être, un vers aristophanien). On se rappelle que les formes comme *contemplor* avaient, en vieux latin, une finale longue :

Contemplōr inde loci liquidas
Pilatasque aetheris oras.

SCIPIO, SATVR. III

A propos de *horret ager* (*Aen.* XI, 602), Macrobe (VI, 4, 6) cite ce fragment du *Scipio :*

Sparsis hastis longis campus
Splendet et horret...

Je ne doute pas que ce fragment ne soit anapestique, comme je l'indique par la disposition même. Ce n'est pas un vers épique : il n'aurait aucune coupe régulière. Ce n'est pas un trochaïque, comme certains autres fragments du *Scipio ;* dans le genre trochaïque, *splendet et* ne peut former un pied (on ne peut d'ailleurs songer à retrancher *et*, car Lucilius, au témoignage de Servius, proposait en manière de parodie *horret et alget*).

Le *liber qui Scipio inscribitur* (Gell. IV, 7, 3) faisait-il partie des Satires ? je ne dis pas non, et je ne prétends pas faire de cet ouvrage une *praetexta*. Mais rien n'autorise à y introduire d'autres mètres que ceux de la tragédie. Nous savons que, dans un ouvrage d'Ennius, Scipion s'exprimait quelque part en vers épiques :

Desine Roma tuos hostes...
Nam tibi munimenta mei peperere labores.

Mais ce discours de Scipion pouvait très bien faire partie des *Annales*, non du *Scipio*.

Quant au fragment *testes sunt lati campi quos gerit Africa terra politos*, cité par Nonius (66) comme tiré du livre III des Satires, le mètre auquel il se prête le mieux est encore le mètre anapestique :

<Nam> testes (ou, Testes <mihi>) sunt lati campi
Quos gerit Africa terra politos.

Si c'est le même passage que vise Cicéron, *De or.* III, 167, *testes sunt Campi Magni*, le choix entre les deux leçons *lati campi* et *Campi Magni* est affaire d'histoire militaire ou littéraire, comme on voudra, et n'intéresse pas la structure métrique du texte. A supposer que Cicéron vise un passage non identique, mais parallèle, *Testes sunt Campi Magni* serait le commencement d'un vers des *Annales;* dans ce cas encore, il n'y aurait rien à en tirer contre l'apparence anapestique de notre fragment des Satires.

ENNIVS AP. CIC., *DIV.* II, 57.

On a rapporté à l'*Iphigenia* ce passage sur les coqs, qui présente des obscurités sérieuses du côté du sens, mais qui est clair pour le mètre :

fauent faucibŭs russis
Cantu, plausuque premunt alas.

ENNIVS AP. PSEUDO-SERV., *AEN.* VIII, 361 (cf. Fest. epit. 47).

« *Carinare* est obtrectare; Ennius *Contra carinantes uerba atque obscena profatus*, alibi < *Rem* > *neque me decet hanc carinantibus edere chartis.* » Le second passage est visiblement un vers épique. Quant au premier passage, on en fait un fragment anapestique :

⏑ — ⏑ contra carinantes
Verba aeque obscena profatus.

Mais le pseudo-Servius avait-il sous la main, au même moment, de l'Ennius épique et de l'Ennius dramatique? Ce passage, comme l'autre, ne conviendrait-il pas beaucoup mieux à une préface (le début d'un livre des *Annales*) qu'à une tragédie? la citation commence-t-elle au milieu d'un vers? Je ne puis m'empêcher de croire que nous avons encore ici un vers dactylique. L'anapeste est une liberté propre à Ennius; il rappelle l'anapeste admis par lui dans les *Hedyphagetica* (*Mytilenae...*, *Melanurum...*), le procéleusmatique premier dans les *Annales* (*Capitibus...*), sans compter les vers où il nous est possible d'écarter l'anapeste en prononçant *aujum* ou *insidjantes*.

ENNIUS AP. FEST. 360.

A propos de *tam* signifiant *tamen*, Festus cite *ille meae tam potis pacis potiri.* « Anapaestis potius quam dactylis continenda

verba », dit M. Lucien Müller, qui n'explique pas ses motifs; il insère *non* après *tam*, ce qui ne donne pas un sens bien clair, et dispose le fragment de telle sorte que la citation ne commence pas avec un vers.

Du moment qu'il faut ajouter quelque chose (et en effet les mots reproduits par Festus ne se comprennent guère bien), il serait plus simple de constituer un vers épique : *Ille meae tam* < *semper erit* > *potĭs pacĭs potiri.* Ce vers, comme ceux où Ennius déclare se dérober à la polémique et où figure le verbe *carinare*, pourrait bien faire partie d'une des préfaces contenues dans les *Annales*.

ENNIVS AP. FEST. 356.

Le ms. semble avoir porté en cet endroit, en les attribuant peut-être à Ennius, les mots *ardua* (douteux) *aspera saxa tesca tuor*. En remaniant ces mots, M. L. Müller en fait un dimètre anapestique. Je crois prudent de rester très sceptique, vu les conditions où se présente le texte. Jusqu'à preuve faite, j'aimerais à respecter tant bien que mal ce qui paraît le moins incertain du côté de la tradition, et j'aurais une fin et un commencement de vers épique :

..... aspera saxa
Tesca tuor.....

LOUIS HAVET.

LES VERS HYPERMÈTRES DE VIRGILE

L'emploi du vers hypermètre, constaté chez Virgile par les grammairiens latins, est un fait incontestable. Outre l'emploi de mots terminés par les enclitiques *ve* et *que* et de ceux où l'on peut reconnaître une synérèse comme *omnia* (Æn. VI, 33), *precantia* (Æn. VII, 237), on rencontre chez Virgile quatre exemples remarquables, dont deux au moins sont respectés par tous les éditeurs : *decoquit humorem* (Georg. I, 295) et *tecta Latinorum* (Æn. VII, 160)[1]. Il n'en est pas de même des deux autres sur lesquels on me permettra de revenir.

Virgile avait écrit (Georg. III, 449) :

> Et spumas miscent argenti vivaque sulphura
> Idæasque pices et pingues unguine ceras.

C'est ainsi que lisaient Servius[2], Marius Victorinus[3] et Macrobe[4]; M. Ribbeck n'a relevé cette leçon que dans le ms. *b* (Bern. 165 ou Turonensis, du IXe siècle) et χ, sigle sous lequel il range dédaigneusement « deteriorum librorum pauci quidam ».

M. Ribbeck a préféré au témoignage des grammairiens latins la leçon des mss. en capitale MPR et son exemple a entraîné plus d'un éditeur :

> Et spumas miscent argenti et sulphura viva.

Qu'un savant, ou plutôt un ignorant, ait eu la fantaisie de changer une fin de vers si naturelle pour y substituer une fin inusitée, c'est là une chose contraire à toutes les probabilités et dont on aurait peine à fournir beaucoup d'exemples !

Passons à un autre vers des Géorgiques (II, 69) :

> Inseritur vero ex fetu nucis arbutus horrida.

---

1. Encore cet exemple a-t-il failli disparaître par le fait d'un correcteur maladroit du *Mediceus* qui voulait rétablir *Latini*.
2. Ad Georg. III, 449 « dactylicus versus ». Cf. *Scholia Bernensia*, ed. Hagen, p. 949.
3. *Gramm. lat.* ed. Keil, t. VI, p. 212,21. — Cf. Anonyme, *de dubiis nom.* ibid. V, p. 589,23 ; le traité *de speciebus hexametri*, ibid. VI, p. 637,15.
4. *Saturn.* V, 13,4.

Voici ce qu'il est devenu au milieu de notre siècle :

Inseritur vero et nucis arbutus horrida fetu.

Ici l'innovation est non seulement malheureuse, mais j'oserai dire *déplorable*. Nombre d'arguments se dressent contre elles : la paléographie, la grammaire, la métrique, l'autorité la condamnent également. Qu'elle triomphe avec de telles qualités, cela ne fait pas honneur à notre temps.

La conjonction *et* présente un grand nombre d'abréviations ; il n'en est pas de même de la préposition *ex* : l'*x* est une lettre bien caractérisée. Si donc on trouvait *et* dans huit ou dix manuscrits, et *ex* dans un seul, de même valeur, il y a grande probabilité que cette dernière leçon serait la bonne. Malheureusement le *Vaticanus*, le *Romanus*, le *Palatinus* nous font défaut pour ce passage, mais d'excellents manuscrits en minuscule carolingienne, entre autres le *Gudianus*, ont conservé *ex*. C'est aussi la leçon attestée par les grammairiens Probus et Maximus Victorinus. Si le *Mediceus* offre la préposition *et*, il s'agit de peser cette leçon avec l'autre et le choix ne paraît pas difficile. Heinsius avait à le faire et il a pris la vulgate, contre le *Mediceus*.

Voici qui est plus grave : on nous dit que ce dernier manuscrit donne, de première main, *arbutus horrida fetu*. Or il n'en est rien. Il n'est pas même exact de dire que cette transposition soit de première main ; il n'y a aucun mot, de la même écriture, venant rectifier l'ordre primitif ; tout se borne à un signe de renvoi. Or de quel temps est ce renvoi ? On peut dire qu'il n'a pas de date ; mais en acceptant qu'il soit de la main du possesseur Apronianus, lequel aura corrigé un vers qui contrarie les règles ordinaires de la métrique, comme il est arrivé si fréquemment, cette correction a-t-elle la valeur de la transcription naïve du copiste qui a reproduit le texte qu'il avait sous les yeux : *fetu nucis arbutus horrida ?* Voilà un fait incontestable dont il n'est pas permis de dissimuler la gravité : un simple scribe ne change pas un texte qui viole les lois de la versification, lesquelles lui sont inconnues, tandis qu'un homme instruit se fait gloire d'adopter une leçon qui rentre dans les habitudes de la métrique. Ainsi s'évanouit l'argument capital de Wagner. C'est sur ce faible indice qu'il a osé abandonner la leçon ordinaire, et, qui plus est, la leçon de Heyne dont le nom figure sur son édition.

Constatons la construction si naturelle de Virgile : *Inseritur — ex fetu nucis — arbutus*, et comparons celle qu'on a substituée : *Inseritur — nucis — arbutus — fetu*. N'est-ce pas le jour et la nuit ? Je sais que les Français sont exigeants en fait de clarté. Si

c'est là un défaut, il est moins grave, ce semble, que le défaut contraire. Mais véritablement séparer par deux mots le mot *nucis* de son antécédent, et mettre à la fin du vers le substantif *fetu*, que le poète, suivant la plupart des manuscrits, a mis au commencement, n'est-ce pas chercher à plaisir les ténèbres? Comment *nucis* réussira-t-il à retrouver, à la fin du vers, son déterminatif *fetu?* C'est ici qu'il faudrait une note de scholiaste pour avertir que *nucis* se rapporte à *fetu;* car il y a plus que la distance, il existe un certain rapport naturel entre les mots suivant leur place, et *arbutus horrida fetu* forme un sens à part, *fetu* dépendant nécessairement de *horrida*. C'est ainsi que notre poète a dit, *G.* IV, 93 : « Horridus alter Desidia »; *Æn.* IX, 670 : « Jupiter horridus austris », et surtout *Æn.* III, 23 : « Hastilibus horrida myrtus. » Voilà ce qu'on peut appeler une construction naturelle.

Ce mot *fetu* offre un embarras aux nouveaux interprètes : est-il au datif ou à l'ablatif? L'un et l'autre est soutenable. Il est plaisant de voir ces champions, après avoir proscrit la préposition *ex,* c'est-à-dire éteint le flambeau allumé par Virgile, se quereller pour fixer le cas d'un substantif? La majorité se prononce pour le datif, ce cas étant celui qui se joint le plus ordinairement à *inserere*. Soit; mais le datif *fetu* est un archaïsme. Virgile en a quelquefois employé de semblables, mais toujours avec prudence et de manière à ne laisser à l'esprit aucune incertitude : il le rapproche toujours du mot qui le régit. Ainsi : « Namque aliæ victu invigilant » (*G.* IV, 158); « *Venatu* invigilant pueri » (*Æn.* IX, 605); « Quod non *concubitu* indulgent » (*G.* IV, 198). Or je demande aux réformateurs de Virgile si la même clarté se retrouve dans le vers qu'ils lui prêtent.

Mais ce n'est pas tout : admettons la jonction faite de *nucis* et *fetu*. Si l'on met *fetu* au datif, on dit autre chose que ce qu'a voulu dire le poète : il prescrit de greffer le noyer sur l'arbousier, un arbre à fruit sur un arbre stérile, et non l'arbousier sur le noyer. Si l'on veut conserver la pensée de Virgile, il faut mettre : « Inseritur fetus nucis arbuto horridæ. » Que si l'on voit dans *fetu* un ablatif, on rentre dans le sens. Il est évident d'ailleurs que *fetus nucis* n'est pas l'arbre même, mais le rejeton, le jet du noyer, la greffe qu'on a détachée. Virgile dit, à la même page (*G.* II, 56) : « Crescentique adimunt fetus, » on supprime les jeunes pousses.

Il est bon de remarquer que la pratique de la greffe du noyer sur l'arbousier, indiquée par Virgile, a été rappelée dans un passage de Pline (XV, 17, § 57) : « Quippe quum Virgilius insitam nucibus arbutum, malis platanum, cerasis ulmum dicat, » où il

est clair que *nucibus* est à l'ablatif (par le noyer, à l'aide du noyer).

Voici le résultat de cette greffe décrit par Palladius (*Insit.* vs. 163) :

Arbuteas frondes vastæ nucis occupat umbra,
Pomaque sub duplici cortice tuta refert.

Les novateurs ont été embarrassés et punis en se trouvant en face de la variété des cas indirects admis par le verbe *Inserere*. Et toutes les constructions ne sont pas indiquées par les Lexiques. J'ai rappelé le datif et l'ablatif; il faut ajouter, avec Varron, *in arborem*. Virgile qui en présentait une autre ne devait-il pas être écouté, surtout quand cette construction est tout à fait dans le génie de la langue? Par malheur, les Dictionnaires ne donnaient aucun autre exemple de l'emploi du verbe *inserere* avec la préposition *ex*. C'est une omission, et ce n'est pas la seule. Il faut combler ces lacunes avec le secours des auteurs techniques; ils nous apprennent qu'*inserere* se construit avec *in* (suivi de l'accusatif ou de l'ablatif), souvent avec *ex* et quelquefois avec *de*. Pour me borner au cas dont nous nous occupons, je citerai Columelle (III, 11, 3) : « *ex* qua arbore inserere voles, etc. »

Il n'y a dans Virgile que deux vers hypermètres où les deux voyelles du dactyle soient séparées par une consonne. Voilà pourquoi ces exemples ont paru étranges, et l'on y a vu une altération. Mais, si l'on veut approfondir un grand nombre d'autres exemples qui présentent également une syllabe surnuméraire, et qu'on explique par la synerèse ou syncope, on reconnaîtra qu'ils ne diffèrent pas essentiellement des autres.

Il y a dans les poètes latins beaucoup de vers hexamètres terminés en *ei, eo,* précédés d'une longue. Ce sont là de véritables hypermètres. Ici, comme dans les exemples précités, on entend trois sons différents, ce que n'admet pas la nature du spondée. Le groupe *ei* est certes le plus fréquent. Je veux bien pour ce cas accorder la synérèse, parce qu'il se prête à une fusion qui n'est plus *e-ï,* mais *eye*, en une syllabe, comme dans notre mot *plebéien*. Ce fait nous est attesté par la prononciation italienne : *lei, sei, vorrei,* etc. Je constaterai seulement, ce qu'on ne remarque pas assez, que chez les Latins cette prononciation n'était que facultative, et que dans les mêmes mots la poésie pouvait reconnaître deux syllabes. Les exemples *Promethei, Ulyssei,* etc., que le vers hexamètre scande rapidement, conservent la diérèse dans les autres mètres, ce qui échappe à l'observation de ceux qui se bornent à la connaissance de l'hexamètre et du pentamètre.

J'ajouterai quelques observations qui sont spécialement à l'adresse des Français. Les autres peuples de race latine ayant

conservé l'accentuation ancienne, trouvent dans le dactyle final d'un vers hypermètre à peu près l'équivalent d'un spondée. Pour eux la première syllabe du dernier mot est la syllabe forte, et le reste s'éteint, presque sans valeur. Mais les Français sont une des nations de l'Europe qui prononcent le plus mal le latin. Cette funeste habitude d'accentuer toujours la dernière syllabe d'un mot établit pour nous une grande différence entre un dactyle et un spondée. Nous détaillons chaque syllabe qui précède le temps fort. Tout changerait si, grâce à une réforme très facile, nous respections les règles des Latins. Dès lors rien ne nous choquerait plus : nous trouvons dans notre langue, soit telle qu'elle est aujourd'hui, soit telle que nos ancêtres l'avaient calquée sur le modèle, précisément les deux mots qui figurent dans deux vers de Virgile : *soulfoura* a donné immédiatement et exactement *soufre,* et l'adjectif *horrida* a pour contre-épreuve dans notre ancienne langue l'adjectif féminin *orde.* L. Quicherat.

(*Note posthume.*)

QUE, VE, NE APRÈS UN *E* BREF

Il y a une dizaine d'années, M. Harant, dans un article publié ici-même (*Revue de Phil.*, t. IV, 1880, p. 25 sqq.), constatait que les auteurs classiques évitaient de placer les particules enclitiques *quĕ, vĕ, nĕ,* après un *ĕ* bref, et il donnait une liste assez longue d'auteurs qui avaient ou qui n'avaient pas employé cette construction archaïque et post-classique. Quelques années plus tard, M. E. Thomas (*Rev. de Phil.*, t. VIII, 1884, p. 132 sqq.) reprenait cette question à son tour et atténuait ce que l'affirmation de M. Harant pouvait avoir d'un peu trop exagéré ; l'année suivante enfin (*Rev. de Phil.*, IX, 1885, p. 151), un anonyme notait encore quelques exemples échappés à MM. Harant et Thomas. Depuis, la question paraissait enterrée. Je demande à la ressusciter. On lit, en effet, dans l'édition de l'*Antĭbarbarus* de Krebs, revue par M. Schmalz (Bâle, Schwabe, 1888, t. II, p. 410), à l'article *que* : « Ferner hüte man sich, *que* zur Verbindung von Infinitiven Præs. Act. zu verwenden ; in Prosa treffen wir nur ein[1] Beispiel, *Bell. Alex.*, 23, 1, *transirĕque.* » Qui a raison ? M. Harant ou M. Schmalz ? Faut-il s'interdire *que* après tous les *ĕ* brefs ou seulement après les infinitifs présents actifs ? C'est là une question qui vaut peut-

---

1. Cette assertion est bien singulière ; en effet, dans la *Syntaxe* de Reisig, rééditée par M. Schmalz en collaboration avec M. Landgraf, on trouve cités (p. 890) l'article de M. Thomas et un opuscule de Lehmann (*Quæst. Tullianæ*), donnant, tous les deux, des exemples de *que* après un infinitif présent.

être la peine d'être résolue et qui ne saurait l'être d'après le travail de M. Harant; M. Harant se contente trop souvent en effet d'énoncer le chiffre des *quĕ* après un *ĕ* bref qu'il a découverts dans un auteur, et omet de citer l'exemple. On ne peut d'autre part s'en tenir à l'affirmation de M. Schmalz. J'appelle donc sur ce point l'attention des philologues, une statistique sévèrement dressée pouvant seule permettre de trouver la solution de ce petit problème. Voici, pour commencer, le dépouillement des œuvres de César et de ses continuateurs; il n'y a pas chez eux d'exemple de *vĕ* ou de *nĕ* après un *ĕ* bref; *que* s'y trouve :

1° Après un substantif à l'ablatif :

quæstoreque [1]	*B. Gall.*	V, XXV, 5.
dignitateque [2]	*B. Gall.*	VI, XII, 6.
civitateque	*B. Afr.*	XXII, 2.
acerbitateque	*id.*	XXVI, 2.
Desperationeque	*id.*	XXXII, 1.
amplitudineque	*id.*	XL, 6.
grandineque	*id.*	XLVII, 6.
opereque	*id.*	XLVII, 2.
necessitateque	*id.*	LV, 2.
celeritateque	*id.*	LXXIII, 2.
cohorteque	*id.*	LXXVI, 3.

2° Après un adjectif :

commodioreque	*B. Civ.*	III, XCVII, 3.
necesseque [3]	*B. Afric.*	XXXIX, 2.

3° Après un infinitif présent actif :

transireque	*Bell. Alex.*	XXIII, 1.
oppugnareque	*Bell. Afr.*	LI, 3.

Ce dernier passage suffit à montrer que M. Schmalz, dans son ouvrage d'ailleurs estimable et utile, s'est un peu trop pressé d'affirmer que *transireque* était une construction unique en prose, mais les prosateurs offrent bien d'autres exemples de cette construction, M. Thomas et M. Lehmann l'ont prouvé pour Cicéron, M. H. J. Müller l'a prouvé pour Tite-Live [4], et peut-être est-il encore possible de glaner après eux. S. DOSSON.

---

1. Je cite ce passage pour mémoire, *quæstoreque* est en effet une correction de *Ciacconius* adoptée par Nipperdey, Frigell, Dübner, Dinter et M. Thomas (*l. l.*); tous les manuscrits donnent « *legatis quæstoribusque* », que je considère, avec Kraner, Vielhaber et Holder, comme une interpolation.

2. Le *Thuaneus* et l'*Ursinianus* omettent *que*.

3. Le *Thuaneus* et le *Leidensis* I omettent *que*.

4. Cf. *Rheinisches Museum*, 1888, p. 637.

DE L'EMPLOI DES PRONOMS RELATIFS GRECS

DANS LES PROPOSITIONS INTERROGATIVES INDIRECTES

Les pronoms relatifs ὅς, οἷος, ὅσος peuvent-ils être employés comme pronoms interrogatifs indirects au lieu de ὅστις, ὁποῖος, ὁπόσος?

Cette question, qui n'est traitée ni dans la grammaire de Krüger ni dans celle de Madvig[1], a été étudiée par Kühner (*Gramm. der griech. Spr.*, 2e éd., t. III, § 562, 4). Suivant lui, ὅς ne s'emploie comme pronom interrogatif indirect que là où il prend le sens du latin *qui* = *qualis* (« *qui* sis considera »). Ce cas étant mis à part, ni ὅς ni οἷος ni ὅσος ne s'emploieraient comme pronoms interrogatifs indirects ; toutefois, ajoute-t-il, les propositions relatives peuvent prendre aisément l'*apparence* de propositions interrogatives, quand le substantif auquel se rapporte le relatif est placé dans la proposition relative et mis au même cas que le pronom, ou quand le pronom démonstratif est omis devant le relatif, ou enfin quand le sujet de la proposition subordonnée, transporté dans la proposition principale, en devient le complément[2].

Koch semble se ranger à l'opinion de Kühner (*Schulgr.*, § 110, 2, *Rem. II*). Il admet, en effet, que les propositions dans lesquelles sont ainsi employés ὅς, οἷος, etc., sont bien des propositions relatives, quoiqu'on soit tenté, dit-il, d'après l'analogie du latin, de les considérer comme des propositions interrogatives (cf. ce qu'il dit § 79, *Rem. I*).

Nous avons pourtant relevé, chez des écrivains de l'époque classique, d'assez nombreux passages où ὅς, οἷος, ὅσος nous paraissent bien être employés comme pronoms *interrogatifs indirects*, et où il nous semble qu'il y aurait de la subtilité à vouloir les considérer comme des relatifs[3].

---

1. Madvig dit simplement en passant (§ 198 *b*) qu'au lieu de ὅστις on trouve aussi ὅς, et il cite Thuc., 1, 137, et Plat., *Tim.*, 67.

2. Les deux exemples cités par Madvig peuvent justement s'expliquer comme des propositions *relatives :* Thuc., 1, 137, 2, φράζει τῷ ναυκλήρῳ ὅστις ἐστὶ καὶ δι' ἃ φεύγει (il dit qui il est et *les motifs pour lesquels...*). Plat., *Tim.*, 67 A, δι' ἃς αἰτίας τὰ περὶ αὐτὸ συμβαίνει παθήματα, λεκτέον (on pourrait construire, *à la rigueur :* δι' ἃς αἰτίας..., ταύτας λεκτέον, quoique cette explication nous semble peu probable).

3. Nous avons laissé de côté certains passages où ὅς, οἷος, ὅσος pourraient être considérés, *à la rigueur*, comme des relatifs. — Nous citons les vers des tragiques et d'Aristophane d'après l'édition de G. Dindorf (*Poetæ scenici Græci*, Leipzig, Teubner).

I. — Ὅς.

Comme le remarquait Kühner, ὅς se rencontre d'abord comme pronom interrogatif indirect avec le sens du latin *qui* (= qualis).

οὐ σωφρονήσεις ; οὐ μαθὼν ὅς εἶ φύσιν...
(SOPH., *Aj.*, 1259).

τοὺς μὲν θεατὰς εἰδέναι μ᾽ὅς εἰμ᾽ ἐγώ
(ARISTOPH., *Ach.*, 442).

Mais il n'en est pas toujours ainsi, comme on peut le voir par les passages suivants.

... εἴθε μήποτε γνοίης ὅς εἶ
(SOPH., *Œd. roi*, 1068).

ἔδειξας εἰς ἔλεγχον ἐξελθὼν ὅς εἶ
(EURIP., *Alc.*, 640).

καὶ τοῖν μὲν εὐνούχοιν τὸν ἕτερον τουτονὶ
ἐγῷδ᾽ ὅς ἐστι, Κλεισθένης ὁ Σιβυρτίου[1]...
(ARISTOPH., *Ach.*, 118).

... πλανωμένων δὲ τῶν Λαμψακηνῶν ἐν τοῖσι λόγοισι, τὸ θέλει τὸ ἔπος εἶναι τό σφι ἀπείλησε ὁ Κροῖσος... (HÉROD., VI, 37).

... ὅς μέντοι ἦν ὁ ἀναδέξας, οὐκ ἔχω προσωτέρω εἰπεῖν τούτων (HÉROD., VI, 124).

... καὶ εἴρετο τοὺς Μάγους τὸ θέλει προφαίνειν τὸ φάσμα (HÉROD., VII, 37).

...ἵνα... βουλεύσωνται τὸ ποιητέον αὐτοῖσι ἔσται (HÉROD., VIII, 40).

... καίτοι γενομένης λέσχης ὅς γένοιτο αὐτῶν ἄριστος (HÉROD., IX, 71).

... δηλοῖ... ὅς ἐστι (THUC., I, 136, 4).

... ἔλεξαν ὅτι πέμψειε σφᾶς ὁ Ἰνδῶν βασιλεὺς κελεύων ἐρωτᾶν ἐξ οὗ ὁ πόλεμος εἴη (XÉN., *Cyr.*, II, 4, 7).

... πέμπει πρὸς Κῦρον εἰπὼν ὅς ἦν (XÉN., *Cyr.*, VI, 1, 46).

Cf. le texte de PLATON, *Phèdre*, 271 B, cité plus bas (à propos de οἷος).

II. — Οἷος.

ἆρ᾽ οἶσθά γ᾽ οἷον κνώδαλον φυλάττομεν ;
(ARISTOPH., *Guêpes*, 4).

οἶσθα εἰς οἷόν τινα κίνδυνον ἔρχει ὑποθήσων τὴν ψυχήν ; (PLAT., *Protag.*, 313, A).

---

1. Le *Codex Ravennas* donne ὅστις, qui a été corrigé en ὅς par la plupart des éditeurs, pour les besoins du vers.

Γνώσεταί γε, νὴ Δία,... τότ᾽ ἤδη ὁ δῆμος οἷος οἷον θρέμμα γεννῶν ἠσπάζετό τε καὶ ηὔξε, καὶ ὅτι ἀσθενέστερος ὢν ἰσχυροτέρους ἐξελαύνει (PLAT., *Rép.*, VIII, 569, A).

εἷς δὲ τρόπος ὀρθὸς παντὸς ἐπαίνου περὶ παντὸς, λόγῳ διελθεῖν οἷος οἵων αἴτιος ὢν τυγχάνει περὶ οὗ ἂν ὁ λόγος ᾖ (PLAT., *Banqu.*, 195, A).

... καὶ διδάσκων οἵα οὖσα ψυχὴ ὑφ᾽ οἵων λόγων δι᾽ ἣν αἰτίαν ἐξ ἀνάγκης ἣ μὲν πείθεται, ἣ δὲ ἀπειθεῖ (PLAT., *Phèdre*, 271, B).

... καὶ ἐπιστάμεθα οἵᾳ ὁδῷ οἱ Ἀθηναῖοι καὶ ὅτι κατ᾽ ὀλίγον χωροῦσιν ἐπὶ τοὺς πέλας (THUC., I, 69, 3).

... καίτοι σκέψασθε ἐν οἵῳ εἴδει ἑκάτεροι ἡμῶν τοῦτο ἔπραξαν (THUC., III, 62, 3).

... καὶ οἱ μὲν ἂν ὑπὸ Συρακοσίοις εὐθὺς γίγνοισθε, οἷς αὐτοὶ ἴστε οἵᾳ γνώμῃ ἐπήλθετε... (THUC., VII, 64, 1).

... τούτου δ᾽ ἕνεκα τοῦ νεανίσκου λέξω, ἵν᾽ εἰδῇ οἷοί τε ὑμεῖς ἐστε καὶ οἷοι ἡμεῖς (XÉN., *An.*, VII, 7, 4).

τίς οὐκ οἶδεν ἐξ οἵων συμφορῶν εἰς ὅσην εὐδαιμονίαν Ἀθηναῖοι κατέστησαν; (ISOCR., VI, 42).

III. — Ὅσος.

... ἐκ δὲ κέγχρου καὶ σησάμου ὅσον τι δένδρον μέγαθος γίνεται ἐξεπιστάμενος μνήμην οὐ ποιήσομαι (HÉROD., I, 193).

... ἀριθμοῦ δὲ πέρι, μὴ πύθῃ ὅσοι τινὲς ἐόντες ταῦτα ποιέειν οἷοί τε εἰσὶ (HÉROD., VII, 102).

Εὖ γνώμην ἔχε τὰ τῶν ἀντιπολέμων μὴ ἐπιλέγεσθαι πρήγματα, τῇ τε στήσονται τὸν πόλεμον τά τε ποιήσουσι ὅσοι τε πλῆθός εἰσι (HÉROD., VII, 236).

καὶ τοῦ Ἀγαμέμνονος, ὡς ἔοικεν, οὐδ᾽ ὅσους πόδας εἶχεν εἰδότος (PLAT., *Rép.*, VII, 522, D).

... τὸν μέλλοντα ῥητορικὸν ἔσεσθαι ἀνάγκη εἰδέναι, ψυχὴ ὅσα εἴδη ἔχει (PLAT., *Phèdre*, 271 D).

... ὅσῳ δ᾽ ὑμῖν αἴσχιον..., ἀκούσατέ μου (DÉM., *Lept.*, 135).

... τοῦ δὲ πολέμου τὸν παράλογον, ὅσος ἐστί, πρὶν ἐν αὐτῷ γενέσθαι, προδιάγνωτε (THUC., I, 78, 1).

... ὑμεῖς δὲ σκέψασθε ὅσον ἂν καὶ τοῦτο ἁμαρτάνοιτε Κλέωνι πειθόμενοι (THUC., III, 47, 1).

Cf. l'exemple d'ISOCRATE, VI, 42, cité plus haut (à propos de οἷος).

Cette liste d'exemples, qui n'a nullement la prétention d'être complète, me semble prouver suffisamment que les pronoms ὅς, οἷος, ὅσος pouvaient, à l'époque classique, jouer le rôle de pronoms interrogatifs indirects. On remarquera d'ailleurs que ὅστις, ὁποῖος, ὁπόσος sont, à l'origine, des pronoms *relatifs*, auxquels la langue a attribué le sens interrogatif; on ne voit aucune raison, *a priori*,

pour laquelle le même fait n'aurait pas eu lieu pour ὅς, οἷος, ὅσος.

On remarquera seulement[1] que ὅς, οἷος, ὅσος pris comme pronoms interrogatifs ne semblent pas s'employer indifféremment après n'importe quel verbe : presque toujours le verbe principal est un verbe qui signifie *savoir, apprendre, considérer, montrer,* plus rarement un verbe signifiant *dire* ou *expliquer,* plus rarement encore, à ce qu'il semble, un verbe signifiant *demander* ou *se demander*[2].

MÉDÉRIC DUFOUR.

PLUTARQUE, *Sulla*, 28, 1 : Ὁ δὲ Σύλλας ἔτι πολλοῖς στρατοπέδοις καὶ μεγάλαις δυνάμεσι περικεχυμένους αὐτῷ τοὺς πολεμίους ὁρῶν πανταχόθεν ἥπτετο δυνάμει καὶ δι' ἀπάτης, προκαλούμενος εἰς διαλύσεις τὸν ἕτερον τῶν ὑπάτων Σκηπίωνα (lisez : Σκιπίωνα). Tel est le texte de tous les mss. sauf un, le *Coislin* 319, qui donne εἵπετο, leçon d'ailleurs inintelligible. Amiot traduisait ainsi la fin de ce passage : « Il pensa qu'il luy fallait user de ruze avec la force. » Cette traduction d'Amiot a servi de base aux conjectures de Reiske, de Schäfer et de M. Bernardakis. Mais on s'aperçoit en les lisant que ni les uns, ni les autres n'ont entendu la phrase du vieux traducteur ; tous trois se sont mépris sur le sens de : *avec la force.* La préposition *avec* exprime, ici, une idée de relation, qui peut se rendre aussi par : *à l'égard de, envers ;* la signification est la même que dans cette phrase de Molière (*Princesse d'Élide,* acte II, sc. 4) : « Je veux en user avec toi en père qui chérit sa fille. » On disait autrefois et l'on dirait encore aujourd'hui *ruser avec* quelqu'un (voy. BEAUMARCHAIS, *Mariage de Figaro,* acte V, sc. 19). Les trois philologues que nous avons nommés plus haut ont donné à *avec* le sens de *joint à.* Reiske conjectura donc : ἥπτετο πρὸς τῇ δυνάμει καὶ δὴ ἀπάτης, après lui Schäfer : ἐνῆπτε δυνάμει καὶ δὴ ἀπάτην ; M. Bernardakis[3], croyant que πανταχόθεν ne pouvait pas aller et traduisant, avec un contresens, la phrase d'Amiot, *fortiter atque astu hostibus obviam sibi eundum existimabat,* proposa à son tour : ἀπαντᾶν δεῖν ἡγεῖτο δυνάμει καὶ δι' ἀπάτης (ou καὶ δὴ ἀπάτῃ). Enfin M. Hubert A. Holden, dans son édition de la *Vie de Sulla* (Cambridge, 1886), p. 41 et 203, corrige : ἠπείγετο δυνάμει καὶ δι' ἀπάτης et interprète δυνάμει *cum copiis.* Toutes ces conjectures n'éclaircissent pas complètement le texte et ont l'inconvénient de laisser la première phrase en dé-

---

1. Koch (*l. l.*) fait déjà une observation analogue.
2. Dans la liste donnée ci-dessus, ce n'est que chez HÉRODOTE et chez XÉNOPHON que ὅς se rencontre après des verbes de cette dernière catégorie.
3. *Symbolæ criticæ et palæographicæ in Plutarchi Vitas parallelas,* p. 23.

saccord avec toute cette partie du chapitre, où Plutarque s'attache à montrer toutes les ruses que Sylla mit en œuvre pour se tirer d'une situation difficile. C'est ce qu'avait bien vu Sintenis, qui voulait corriger ἠπίστει τῇ δυνάμει, rattachait καὶ δι' ἀπάτης à προκαλούμενος et retranchait δὲ après δεξαμένου au commencement de la phrase suivante. Mais tout cela est bien compliqué et laisse encore la première proposition boîteuse.

Il nous semble qu'Amiot, soit qu'il ait eu sous les yeux un autre texte que le nôtre, soit qu'il ait fait une conjecture, avait bien saisi la pensée de Plutarque; et sa traduction peut conduire à une correction assez simple. Il y a dans la vulgate une mauvaise lecture δυνάμει καὶ au lieu de δυνάμεως, faute qui peut s'expliquer aussi bien par la cursive des papyrus que par la minuscule. Je propose donc d'écrire : Ὁ δὲ Σύλλας... περικεχυμένους αὐτῷ τοὺς πολεμίους ὁρῶν πανταχόθεν ἥπτετο δυνάμεως δι' ἀπάτης, προκαλούμενος κτλ.

Vie de Sulla, c. 35, 5. Dans ce chapitre, Plutarque énumère les coquetteries auxquelles se livra Valéria pour arriver à se faire épouser du dictateur. Après avoir à demi excusé la femme, il termine ainsi : Σύλλας δ', εἰ καὶ τὰ μάλιστα σώφρονα καὶ γενναίαν, ἀλλ' οὐκ ἐκ σώφρονος καὶ καλῆς ἐγῆμεν ἀρχῆς, ὄψει καὶ λαμυρίᾳ μειρακίου δίκην παραβληθεὶς, ὑφ' ὧν τὰ αἴσχιστα καὶ ἀναιδέστατα πάθη κινεῖσθαι πέφυκεν.

Reiske avait proposé : περιβληθείς; Coraï, παρακληθείς; Madvig, παλευθείς; selon M. Bernardakis, le sens est παράφορος, ἔκφρων γενόμενος ὑπὸ τῆς ὄψεως καὶ λαμυρίας τῆς Οὐαλερίας, et il propose de corriger παρακινηθείς, expression qui me paraît bien forte pour le cas dont il s'agit. Plutarque dit tout simplement que Sylla s'est laissé prendre comme un jeune homme au manège d'une coquette; c'est là ce qu'il montre depuis le commencement de ce passage où, d'après lui, le dictateur, dès la première tentative de Valéria, εὐθὺς ἦν ὑποκεκνισμένος; c'est pourquoi je propose de lire ici παρακνισθείς, qui, écrit par exemple avec une faute d'itacisme παρακνησθείς, peut avoir donné lieu à la vulgate. ALFRED JACOB.

CICÉRON, *Ad familiares,* VIII, 4, 2. Dans la quatrième lettre de Cœlius à Cicéron, à propos de la candidature de Curion au tribunat, on trouve la phrase suivante : « Sane quam incutit multis, *qui* « *eum facilitatemque ejus non norunt,* magnum metum, sed, ut « spero et volo et ut se ipse fert, bonos et senatum malet. » — Ce texte est celui du *Mediceus;* aucun éditeur ne l'a modifié. Il est cependant difficile de lui donner un sens satisfaisant. *Facilitatem* ne pourrait guère signifier que « facilité de caractère, amabilité »;

or, l'on ne voit pas bien quelles pouvaient être ces craintes que « l'humeur accommodante » de Curion aurait été faite pour dissiper. On ne comprend même pas comment les gens qui ne connaissaient pas Curion pouvaient avoir peur de lui ; il ne pouvait guère inspirer des craintes qu'à ceux qui le connaissaient et qui savaient combien peu l'on pouvait faire fond sur lui. Dès lors, n'y aurait-il pas lieu de supprimer la négation *non?* Le mot *facilitatem* s'entendrait de la « légèreté » de Curion ; cf. *ibid.*, un peu plus bas : « Curio, *qui nihil consilio facit* », et VIII, 6, 5 : « (Curio) *levissime,* quia de intercalando non obtinuerat, transfugit ad populum et pro Cæsare loqui cœpit. » Ce sens du mot *facilitas* n'est peut-être pas très ordinaire ; mais, outre qu'il se tire assez naturellement du sens primitif, nous le trouvons, très nettement marqué, dans un passage de Suétone (*Claude,* 29) : « In quinque et « triginta senatores trecentosque amplius equites Romanos tanta « *facilitate* animadvertit ut, de nece consularis viri renuntiante « centurione factum esse quod imperasset, negaret quicquam se « imperasse, nihilominus rem comprobaret. »

La suppression de *non* serait, du reste, aisée à justifier au point de vue de la paléographie. La négation pouvant s'écrire *nō*, le groupe *nonorunt,* dû à une simple dittographie, aurait été lu par erreur : *non norunt.* JOSEPH CHAMONARD.

Cicéron, *Fam.*, VII, 4, 3. — *Vetus est enim,* dit Cicéron, « *ubi non sis qui fueris, non esse cur uelis uiuere* ». On a reconnu dans cette citation un septénaire tiré d'un dramatique, *Vbi non sis qui fueris, non est cur uelis* <*ibi,* ou *iam,* ou *tu* > *uiuere.*

Il me paraît clair que, du moment qu'on rétablit le style direct, il faut *es* et non *sis, fuisti* et non *fueris.* Comme *es* compte en vieux latin comme une longue, je constituerais le vers ainsi :

Vbi non es <is> qui fuisti, non est cur uĕlĭs uiuere.

Le mot *is,* que j'ajoute par conjecture, avait peut-être été conservé par Cicéron, car il est fort possible que la réduction de SISIS à SIS soit le fait d'un copiste. — Au point de vue du style, on pourrait préférer un autre ordre, *Is ubi non es qui fuisti...* Mais, en tout cas, toutes les probabilités sont pour deux hémistiches formant chacun juste une incise, et ne contenant pas de chevilles comme celles qu'on a voulu mettre après *uelis*. Pour la prosodie de ce mot, voir C. F. W. MÜLLER, *Plautinische Prosodie,* p. 217.

LOUIS HAVET.

REMARQUES SUR DIVERSES QUESTIONS DE SYNTAXE LATINE

(*Suite*)[1].

IV. — Est aliquid argumento, damno, etc. — Esse frugi bonæ

Dans la construction bien connue « est aliquid *argumento, damno,* etc. », le datif du substantif pouvait-il être accompagné d'un adjectif *quelconque?* Serait-il latin, par exemple, de dire : « ea res mihi *gravissimo* damno fuit »? Certaines grammaires ne parlent pas du tout de l'adjonction d'un adjectif ainsi employé[2]; Kühner (p. 253) dit qu'*en règle générale* le datif est accompagné d'un adjectif, et il donne comme exemple : « hæc res mihi magnæ, majori, maximæ, parvæ, minori, minimæ curæ est »; mais ce n'est que dans l'excellente petite syntaxe de Harre (p. 37) que je trouve exactement indiqué —, d'une façon d'ailleurs trop peu explicite, — ce qui est probablement la vraie règle. En effet, M. Harre, après avoir cité, comme Kühner, l'expression « res mihi (magnæ, majori, maximæ) curæ est », fait remarquer que le latin dit « (aliquid) *magno* argumento est » là où l'allemand dirait « (telle chose) fournit une preuve *décisive* », « liefert den *schlagenden* Beweis ».

Voici, pour éclaircir ce point, un certain nombre de passages que j'ai pu réunir[3]; on verra immédiatement la règle qui s'en dégage.

Adjumento esse. Cic., *Verr.*, II, 5, § 103, « tabellas sibi *nullo* adjumento futuras »; *Mur.*, § 12, « parenti suo *magno* adjumento... fuit » (cf. *Rab. Post.*, § 47); *Planc.*, § 23, « qui ordo

---

1. Voy. t. XII, p. 43 et 176.

2. Voy. Dräger, § 194; Schmalz, *Syntaxe latine*, § 87; Reisig-Haase, note 546 de la réédition de Schmalz et Landgraf; Schultz, § 269; Gossrau, § 281; Madvig, § 249; Lattmann et Müller, § 30; Zumpt, § 422; Riemann, § 47.

3. Je me suis servi : du lexique des discours de Cicéron, par Merguet; des lexiques de César et de Salluste, par Eichert; du livre de Lupus sur la syntaxe de Cornélius Népos; enfin de l'ouvrage récent de Fügner : *Livius XXI-XXIII... grammatisch untersucht* (Berlin, Weidmann, 1888). Je n'avais malheureusement pas à ma disposition les deux programmes de Nieländer : *Der factitive Dativ*, 1874 et 1877.

quanto adjumento sit ». — RHET. A HER., 2, § 16, « non modo *nullo* adjumento esse, sed potius maximo impedimento. »

Amori esse. CASSIUS chez Cic., *Ad fam.*, 15, 19, 2, « quanto sit omnibus odio crudelitas et *quanto* amori... clementia. »

Argumento esse. CIC., *Rosc. Am.*, § 75, « quod mihi *maximo* argumento... poterat esse »; *Clu.*, § 114, « *satis magno* argumento esse debet »; *Phil.*, 2, § 40, « *magno* argumento est »; *De div.*, 1, § 119, « *maximo* est argumento ».

Calamitati esse. CORN. NEP., *Dat.*, 6, 6, « ut recepti *majori* essent calamitati »; *Pel.*, 3, 1, « nimia fiducia *quantæ* calamitati soleat esse ».

Curæ esse. CIC., *Verr.*, II, 3, § 137, « *quantæ* tibi ea res curæ sit »; 4, § 73, « sibi *magnæ* curæ fore » (cf. *Phil.*, 3, § 39); *Ad Quir.*, § 22, « mihi... *majori* curæ est »; *Ad fam.*, 6, 5, 1, « fortunæ tuæ mihi *maximæ* curæ sunt »; *De am.*, § 43, « mihi autem *non minori* curæ est ».

Damno esse. T. LIVE, 23, 27, 10, « *quanto* fama profectionis suæ damno fuisset ».

Dolori esse. CIC., *P. dom.*, § 81, « quæ res municipibus... multo *majori* dolori fuit ». — CÉS., *B. G.*, 5, 29, 3, « *magno* esse Germanis dolori Ariovisti mortem ».

(**Gloriæ esse.** CIC., *Planc.*, § 89, « quod... Q. Metello... semper erit *maximæ* gloriæ » est fort douteux; les mss. ont *maxime*, qu'on peut très bien conserver, voy. SCHMALZ, *Antibarbarus*, au mot *esse*).

Honori esse. CIC., *Phil.*, 6, § 6, « iis... eam rem magnæ laudi *magno*que honori fore »; *De off.*, 2, § 59, « honori *summo*... nostro Miloni fuit ».

Impedimento esse. CÉS., *B. G.*, 1, 25, 3, « Gallis *magno*... erat impedimento » (cf. *B. c.*, 3, 46, 5). — RHET. A HER., 2, § 16, « esse... *maximo* impedimento ».

Invidiæ esse. CORN. NÉP., *Dion*, 4, 2, « cum... *magnæ* esset invidiæ tyranno ».

Jucunditati esse. CIC., *P. dom.*, § 76, « ille... dies... *tantæ* mihi jucunditati fuit. »

Lætitiæ esse. CORN. NÉP., *Timoth.*, 2, 2, « quæ victoria *tantæ* fuit Atticis lætitiæ. »

Laudi esse. CIC., *Phil.*, 6, § 6, « iis... eam rem *magnæ* laudi... fore. » — CORN. NEP., *Epam.*, 2, 3, « *magnæ* laudi erant. »

Malo esse. CIC., *Clu.*, § 54, « id quod *maximo* malo illi causæ fuit. »

Odio esse. CIC., *Verr.*, II, 2, § 15, « nullis hominibus quemquam *tanto* odio *quanto* istum Syracusanis... esse » (cf. *Mil.*, § 56).

Ornamento esse. Corn. Nep., *Dion,* 2, 1, « *quanto* esset sibi ornamento. »

Præmio esse. Corn. Nep., *Paus.,* 4, 6, « *magno* ei præmio futurum » (cf. *Hann.,* 10, 6).

Præsidio esse. Cic., *Quinct.,* § 5, « *nullo* præsidio fuisse videbere »; *Verr.,* II, 1, § 153, « *magno* præsidio fuit Anniæ pupillæ mater ». — Cés., *B. c.,* 2, 8, 1, « *magno* sibi esse præsidio posse. » — De B. Afr., 85, 6, « misero ea res *parvo* fuit præsidio. »

Probro esse. Cic., *Vat.,* § 5, « *quanto* illis probro futurum sit. »

Quæstui esse. Cic., *Quinct.,* § 13, « ea... *magno* sibi quæstui fore. »

Saluti esse. Corn. Nep., *Them.,* 2, 4, « id *quantæ* saluti fuerit universæ Græciæ. »

Sollicitudini esse. Cic., *Ad fam.,* 16, 8, 1, « *magnæ* nobis est sollicitudini valetudo tua. »

Terrori esse. Sall., *Jug.,* 7, 4, « ut... Numantinis *maxumo* terrori esset. »

Usui esse. Cic., *Flacc.,* § 13, « quem spero... fore *magno* usui... rei publicæ » (la même expression, « magno usui esse rei publicæ », se trouve encore *Balb.,* § 24; *Phil.,* 9, § 15, et 10, § 26); *Ad Att.,* 1, 2, 2, « *maximo* te mihi usui fore. » — Cés., *B. G.,* 3, 14, 5, « una erat *magno* usui res » (cf. 4, 20, 1, et 25, 1); *B. c.,* 2, 7, 1, « naves *nullo* usui fuerunt. » — Corn. Nep., *Con.,* 2, 4, « omnibus *magno* erat usui » (cf. *Eum.,* 2, 3).

Utilitati esse. Cic., *Planc.,* § 13, « in quo mihi *magnæ* utilitati esse possis. »

Voluptati esse. Cic., *Ad Att.,* 2, 25, 1, « eam rem *summæ* tibi voluptati esse. »

Le tableau suivant indique d'ailleurs (d'après Merguet) le *nombre* des passages où Cicéron, dans ses discours, construit un datif de cette espèce *avec* ou *sans* adjectif[1].

		Sans adjectif.	**Avec adjectif.**
Adjumento	esse	4 fois	4 fois
Argumento	—	2 —	3 —
Auxilio	—	5 —	0 —

1. Je n'ai compté qu'*une seule* fois les passages où *esse* est construit avec *deux* datifs (par exemple « esse *adjumento atque ornamento* », n'est compté que pour l'expression « *adjumento* esse »).

		Sans adjectif.	Avec adjectif.
Bono	esse	5 fois	0 fois
Calamitati	—	3 —	0 —
Crimini	—	5 —	0 —
Curæ	—	3 —	4 —
Damnationi	—	1 —	0 —
Dedecori	—	1 —	0 —
Detrimento	—	2 —	0 —
Dignitati	—	1 —	0 —
Dolori	—	3 —	1 —
Emolumento	—	1 —	0 —
Exitio	—	1 —	0 —
Fraudi	—	12 —	0 —
Fructui	—	1 —	0 —
Honori	—	7 —	1 —
Impedimento	—	8 —	0 —
Indicio	—	1 —	0 —
Jucunditati	—	0 —	1 —
Labori	—	1 —	0 —
Lucro	—	2 —	0 —
Ludibrio	—	2 —	0 —
Malo	—	0 —	1 —
Odio	—	13 —	2 —
Ornamento	—	7 —	0 —
Periculo	—	1 —	0 —
Pignori	—	1 —	0 —
Prædæ	—	2 —	0 —
Præsidio	—	9 —	2 —
Probro	—	2 —	1 —
Quæstui	—	6 —	1 —
Saluti	—	7 —	0 —
Subsidio	—	1 —	0 —
Testimonio	—	5 —	0 —
Usui	—	0 —	4 —
Utilitati	—	0 —	1 —
Voluptati	—	1 —	0 —
		En tout, 126 passages.	En tout, 26 passages.

On voit que les passages où il n'y a pas d'adjectif sont, du moins ici[1], en grande majorité.

1. J'ai cru remarquer qu'il en était de même chez T. Live.

Ces listes d'exemples, — qui ne sont d'ailleurs complètes qu'en ce qui regarde les *discours* de Cicéron et Cornélius Népos, semblent conduire aux conclusions suivantes, qui auraient du reste besoin d'être vérifiées par des recherches plus étendues :

1° Kühner se trompe, quand il dit que le datif est *le plus souvent* accompagné d'un adjectif; ce serait plutôt le contraire qui serait vrai.

2° On ne peut pas ajouter au datif du substantif un adjectif *quelconque*, mais seulement un adjectif marquant une idée de *quantité*, c'est-à-dire signifiant *grand* (*plus grand*, etc.), *petit* (*plus petit*, etc.) ou bien *nul*[1].

3° L'addition d'un adjectif semble avoir été plus fréquente à côté de *certains* datifs déterminés (voy. plus haut *usui*); mais il est probable qu'on pouvait ajouter un adjectif à *n'importe quel* datif, pourvu toutefois que le *sens* du substantif mis au datif se prêtât à l'addition d'un adjectif signifiant *grand* ou *petit*.

Si ces conclusions se vérifiaient, il s'ensuivrait que, dans l'expression familière « esse *frugi bonæ* » (Cic., *Ad Att.*, 4, 8b, 3), qui est évidemment l'origine de l'adjectif indéclinable *frugi*, on ne pourrait plus (comme le font Dräger, Kühner, Schmalz) considérer *frugi bonæ* comme un *datif*. Quoique la finale *i* soit *longue* dans *frugi bonæ*[2] comme dans l'indéclinable *frugi*[3], il faudrait admettre que l'expression *esse frugī bonæ* a pris naissance par suite d'une prononciation défectueuse de *esse frugi(s) bonæ*[4].

V. — *PROHIBERE* AVEC L'ABLATIF OU AVEC *AB*

Voici ce qu'on lit à ce sujet dans l'*Antibarbarus* de Schmalz, II, p. 359 : « **Prohibere**, *écarter*, *retenir*, etc., se construit : *aliquem* ou *aliquid aliqua re* (Cic., *Rep.*, II, 22, 40, Cæs., *B. G.*, I, 1,4) ou *ab aliqua re* (Cic., *de imp. Pomp.*, 19; *Phil.*, 2, 116; Cæs., *B. G.*, IV, 34,4; Sall., *Jug.*, 45,3). On ne saurait établir une différence de sens entre les deux constructions *aliqua re* et *ab aliqua re*. On prétend que l'une signifie *écarter de, empêcher de* et l'autre *garantir de;* Oudendorp, par exemple (note sur Cæs., VI, 23, 9), admet cette différence; mais voy. pour *prohibere ab ali-*

1. M. Schmalz, *Antibarbarus*, au mot *esse*, dit que, au lieu de « *eidem* curæ est », on trouve aussi (en employant l'*adverbe*) « *æque* curæ est »; mais « *eidem* curæ est » est-il latin? Cicéron, *De am.*, § 43, rend cette idée en disant « *non minori* curæ est. »

2. Voy. Plaute, *Trin.*, 2, 2, 39 et 40.

3. Voy. Horace, *Sat.*, 2, 7, 3.

4. La possibilité de cette explication a été déjà admise par Bréal et Bailly, *Dictionnaire étymologique latin*, p. 108.

qua re, « écarter (empêcher) de », Cæs., *B. G.,* IV, 34,4, Sall., *Jug.,* 22,4 et 45,3, et pour *prohibere aliqua re,* « garantir de », Cic., *Off.,* II, 12,41, et Fabri, note sur T. Live, XXII, 14,2. »

L'étude de l'usage de César et de l'usage de Cicéron dans ses *discours* conduit à des conclusions un peu plus précises.

§ 1. — Si l'on considère d'abord les passages où *prohibere* signifie simplement *écarter, tenir à l'écart,* etc[1]., le lexique de Meusel donne, pour César, les exemples suivants[2] :

Prohibere aliquem	*Achaja*	B. c. III, 55,2;
— —	*aqua*	B. c. I, 84,4; III, 100,2;
— —	*ascensu*	V, 32,2;
— —	*commeatu*	B. G., I, 49,1; II, 9,5; IV, 30,2; VII, 14,2; B. c., III, 111,4;
— —	*agri cultura*	IV, 1, 2;
— —	*finibus*	B. G., I, 1, 4;
— —	*frumento*	B. c., I, 17,1 et 68,3; III, 47,3;
— —	*itinere*	B. G., I, 9,4 et 10,4; B. c., I, 65,4;
— —	*mœnibus*	B. c., I, 13,1;
— —	*munitione*	B. G., I, 49,3;
— —	*opere*	B. c., I, 41,4; III, 45,2;
— —	*oppido*	B. c. I, 31,3;
— —	*pabulatione* ou *pabulationibus*	B. G., VII, 36,5 et 64,2; B. c., III, 43,3 et 58,1;
— —	*portibus*	B. c., III, 15,1;
— —	*pugna*	IV, 11,2;
— —	*rapinis*	B. G., I, 15,4;
— —	*senatu*	B. c., III, 21,3;
— —	*terra*	B. c., III, 17,3 et 18,1;
— —	*transitu*	VII, 57,4;

En tout *trente-trois* exemples de l'abl. seul, contre *un* exemple où l'abl. est précédé de *ab* (IV, 34,4 « hostem *a* pugna prohiberent »).

De même, pour Cicéron, on trouve cités dans Merguet les exemples suivants :

Prohibere aliquem	*aditu*	P. Cæc., § 39; De imp. Pomp., § 1; In Pis., § 76; Phil., 3, § 23;
— —	*commeatu*	De imp. Pomp., § 53;
— —	*congressione*	Phil. 2, § 46;
— —	*foro*	P. Sest., § 85;

1. Sans qu'il y ait l'idée accessoire que marque *prohibere* dans les passages cités plus bas, § 3.
2. Je laisse de côté plusieurs passages où le texte est douteux.

Prohibere aliquem	*Gallia*	Phil., 3, § 12; 6, § 9; 7, § 24;
— —	*Italia*	P. Lig., § 11;
— —	*reditu*	Phil., 8, § 32;
— —	*suffragiis*	De leg. agr., 2, § 22;
— —	*Syria*	Phil., 11, § 28;
— —	*tecto* ou *tectis*	Verr., II, 3, § 60; P. Cæc., § 36;
— —	*vestibulo*	P. Cæc., § 35;

En tout *dix-sept* exemples de l'abl. seul, contre *un* exemple où l'abl. est précédé de *ab* (Verr., II, 5, § 5, « *a* quo illi conatu non tanto opere prohibendi fuissent »)[1].

Il semble bien résulter de ceci que, lorsque *prohibere* signifie « *écarter* quelqu'un de quelque chose, l'*empêcher* de faire quelque chose, etc. », il se construit *ordinairement* avec l'abl. seul.

Il y aurait lieu, d'ailleurs, de se demander si l'addition de *ab* ne serait pas obligatoire dans les cas où le complément à l'ablatif serait un nom de *personne;* mais je ne peux citer aucun exemple se rapportant à ce cas[2].

§ 2. — Quant aux passages où *prohibere* signifie « *garantir* de, *protéger* contre », ils sont malheureusement peu nombreux, mais ils seraient plutôt, dans une certaine mesure au moins, en faveur de la règle d'Oudendorp. Ainsi, chez César, on rencontre *trois* exemples de *ab* en pareil cas (*ab injuria,* V, 21,1; *a maleficio,* B. G., II, 28,3; *a conviciis*, B. c., I, 23,3), et il y en a un également dans les discours de Cicéron : *De imp. Pomp.*, § 19, « *a* quo periculo prohibete rem publicam[3]. » L'ablatif seul, au contraire, est *douteux* chez César (B. G., VI, 23,9, les mss. de la 1re classe ont *prohibere ab injuria,* ceux de la 2e *prohibere injuria*); il se rencontre une fois dans les discours de Cicéron, *De imp. Pomp.*, § 18 « magnum numerum eorum civium *calamitate* (variante : *a calamitate*) prohibere. » Il ressort de là tout au moins qu'ici l'addition de *ab* n'est plus une exception, comme dans l'autre cas. M. Schmalz a d'ailleurs raison de faire remarquer que l'addition de *ab* n'est point obligatoire.

§ 3. — Enfin, au lieu de *prohibere aliquem* (*aliquid*) *ab injuria,* etc., « *protéger* quelqu'un (quelque chose) *contre* la violence »,

---

1. Verr., II, 4, § 144 (dans un sénatus-consulte), il y a « quod prædones procul *ab* insula Sicilia prohibuisset Verres », mais ici *ab* est amené par *procul.*

2. En fait de passages où *prohibere* est construit avec l'abl. d'un nom de personne, je ne connais que ceux qui seront cités plus bas, § 3.

3. *P. Sest.*, § 101, Cicéron dit, dans le même sens, « cum... Gracchum *contra* vim multitudinis incitatæ censu prohibuisset. »

on pouvait dire aussi, dans le même sens, « *prohibere injuriam*, etc., *ab aliquo* (*ab aliqua re*) » ; on peut se demander si, dans cette dernière construction, l'addition de *ab* n'était pas obligatoire : voy. Cés., *B. G.*, I, 11, 4 (*ab* oppidis vim hostium prohibere), Cic., *De har. resp.*, § 3 (prohibere supplicia *a* sociorum mœnibus), *P. Clu.*, § 200 (prohibere aditum matris *a* filii sanguine), *Phil.*, 2, § 116 (« *a* corpore tuo prohibentur » [fortes egregiique cives]) ; cf. Cés., VI, 10, 5, où il faut lire probablement : « hanc (silvam)... Cheruscos *ab* Suebis Suebosque *ab* Cheruscis prohibere », en supprimant, comme étant une glose, les mots *injuriis incursionibusque*[1]. L'ablatif seul se rencontre Cic., *Phil.*, 5, § 9, « quo modo hostium aditus *urbe* prohibentur », mais *urbe*, qui manque dans une partie des mss., est peut-être à supprimer.

O. Riemann.

MARTIAL. II 14, 12.

Nec Fortunati spernit nec balnea Fausti,
Nec Grylli tenebras *Aeoliamque Lupi*.

Le pique-assiette cherche un amphitryon partout, jusque dans les bains de dernier ordre. Ceux de Lupus et les *tenebrosa balnea* de Gryllus sont opposés aux bains luxueux de Baïes (I 59, 3). L'établissement de Gryllus est trop sombre. Celui de Lupus est une « Eolie », une caverne d'Eole, c'est-à-dire qu'il est plein de courants d'air. Cette explication me semble beaucoup plus simple que celle de M. Friedländer, qui imagine un tableau, ou même une enseigne, représentant l'île d'Éole.

Louis Havet.

---

1. Dans tous ces passages, *prohibere* a encore le sens de *écarter, tenir à l'écart*, mais avec cette idée particulière que la personne ou la chose dont on écarte une autre personne ou une autre chose est par là *protégée* contre elle; cela fait une différence essentielle entre ces passages et ceux du § 1.

MARIUS VICTOR

L'ÉDITEUR MOREL ET LE MS. LATIN 7558 DE PARIS

En 1560, l'éditeur parisien Guillaume Morel publiait un petit volume in-12 contenant l'*Aletheia* de Cl. Marius Victor et une série de pièces assez courtes sur des sujets chrétiens [1]. Dans la dédicace, adressée à Simon de Maillé, archevêque de Tours, il s'exprimait ainsi : « Auspicio fauoreque tuo, humaniss. Antistes, cum superioribus hisce diebus euoluerem ditionis tuae aliquot Bibliothecas, in quibus peruetustorum librorum reliquiae non mediocres superessent, de ijs mihi licuerit volumina aliquot commodato habere, concessum est, ut siquando dignum quicquam appareret, quod in studiosorum gratiam edendum videretur, id typis mandarem... E bibliotheca itaque S. Iuliani Turonensis, en tibi erutos Marij Victoris in Genesim libros tres, auctoris ut eruditissimi, ita et piissimi, nec minus antiquissimi... Cuius autem vel potius quorum (diuersorum enim videntur) ea quae sunt anonyma sequuntur, liber antiquus nō indicat : nisi ea quoque ad Victorem referamus. Quanquam non dubitem Pontij Paulini quaedam esse et Drepanij vnum epigramma dicatur, virorum magno Ausonio notissimorum et laudatissimorum. Quae Hilarij, Cypriani et Dracontij subsequuntur, ea nobis S. Victoris Parisiensis libraria [2] suppeditauit... Exemplar [il s'agit du premier ms.] quo vsi sumus vnico, multis sui partibus perturbatum atque confusum erat, vt haud mirū videri queat, si qui loci labe non careant : quo carerent autem, omnem quam potui diligentiam adhibui ; malui tamen locos integros et quales liber habebat, alijs diiudicandos, quam mea emendatione vlla contaminatos exhibere. » Le ms. de S. Julien de Tours dont s'est servi Morel est aujourd'hui à la Bibliothèque nationale où il porte le n° 7558 du fonds latin. Il est bien connu et a été plusieurs fois décrit, d'abord par Dümmler dans le *Neues Archiv* [3], par M. Chatelain, *Notice sur les mss. de poésies de*

1. *Cl. Marii Victoris oratoris Massiliensis*, ΑΛΗΘΕΙΑΣ.... Paris, M.D.LX 160 pp. in-12. En voici le contenu exact : *Alethia*, p. 1 ; *Laudes Domini*, p. 85 ; *Heroo*, p. 90 ; *Bebiani*, p. 96 ; *Drepanii*, 101 ; *Hymnus s. Michaelis*, 103 ; *ad Moduinum*, 105 ; *Epigramma psalm.* XXII, p. 107 ; *psalm.* XXVI, 108 ; *psalm.* XXVII, 110 ; *cuilibet gratiarum actio*, p. 113 ; *Epigr. hymni ananiae*, etc., 115 ; *Vulfino*, 117 ; *Hilarii Genesis*, 119 ; *Cypriani Genesis*, 126 ; *Sodoma*, 132 ; *de opere sex dierum*, 138.

2. C'est le ms. de S. Victor, 380=B. N., 14758.

3. IV, 299. Ce ms. est très précieux parce que la plupart des pièces qu'il renferme ne se trouvent que là. Il porte les anciennnes cotes *Colbert*. 4133, *Regius* 6411. 5.

S. Paulin de Nole, p. 36-39, et dernièrement par M. K. Schenkl, qui a publié Cl. Marius Victor dans le *Corpus* de l'Académie de Vienne.

M. Schenkl a cru distinguer les mains de quatre correcteurs différents. Trois de ces correcteurs appartiennent au xvie s. [1]. Il était naturel de penser que parmi ces réviseurs, on pouvait compter Morel. C'est ce qu'avait fait Dümmler, sans en donner de preuves et sans entrer dans les distinctions où M. Schenkl est entré. Ce dernier croit au contraire qu'il n'y a pas lieu d'accepter cette opinion. Une comparaison que je viens de faire entre le ms. et le livre de Morel me permet de donner raison à Dümmler, du moins en partie. Voici d'abord quelques observations générales sur les corrections, signes et indications que M. Schenkl a attribués à m^3. Il en résulte que m^3 est Morel.

1° L'édition de Morel comprend, pour la partie qui nous intéresse en ce moment, huit cahiers désignés par les lettres A, B, C, D, E, F, G, H. Or, on voit ms., f° 54^a, une ligne horizontale tracée par m^3 entre le vers 311 et le v. 312 du liv. I ; le cahier B de Morel commence au v. 312. Ms., f° 63^b , la lettre *C* est ajoutée en marge devant II, 223 ; le cahier C de Morel commence au v. 221. Cette différence de deux vers, et celles qui suivront, proviennent d'une erreur de compte. Ms., f° 73, en face de III, 111, on voit la lettre D ; le cahier D commence dans Morel au v. 110. On a ensuite les concordances suivantes : Morel, cah. E, III, 574 ; ms., f° 82^b , E (très peu visible) en face du même v. ; — Morel, cah. F, *Laudes S. Ioannis,* s. Paulin, pièce 6, v. 225; ms., f° 109^a, F, un vers plus haut ; — Morel, cah. G, *Bebiani...*, v. 13 ; ms. f° 118^b , même indication ; — Morel, cah. H, *Cui libet gratiarum actio...*, commencement de la pièce ; de même ms. f° 164^a.

2° A l'intérieur de la portion destinée à chaque cahier de Morel, on remarque en marge du ms. les chiffres 2, 3, 4, 5...16. Chacun de ces chiffres correspond à autant de pages de Morel (sauf erreur

---

1. *Poetae christiani minores* I, 310 : « In scripturae uitiis tollendis quattuor uersatae sunt manus. Quarum prima (m^2) atramento nigro insignis eiusdem cuius librariorum manus aetatis est... Longe uero ab hac distat altera (m^3) et ductu et lucidiore atramenti colore notabilis, quae est saeculi sexti decimi. Ea syllabas male disiunctas consociauit, litteras uel syllabas aliis adiectas uerbis suis restituit, membra orationis distinxit, scripturas corruptas haud paucas emendauit, denique in margine notas quasdam numerosque adleuit. Bene igitur de Uictore meruit is qui haec adscripsit, quanquam nequaquam omnia emendatoris impleuit officia... His manibus accedunt tertia (m^4) et quarta (m^5) et ipsae saeculi sexti decimi, haec fusco, illa rubicundo colore conspicua. Quarum prior, paulo antiquior secunda (m^3), paucissimis deprehenditur locis. Posterior, quae etsi non multis locis inuenitur, tamen frequentior est altera, tum hic illic scripturas librariorum coniecturasque manu secunda (m^3) illatas correxit, tum etiam litteras et uerba aliquot exoleta atque attrita refinxit. »

de compte). Ainsi on a les coïncidences : f° 45ª, *precatio,* v. 19 : *tu uirtus uirtutis apex,* p. 2, Morel = 2 en marge du ms. ; f° 45 ᵇ, *ib.,* v. 48 : *inuoluens primis quod,* p. 3, Morel ; f° 46ª, *ib.,* v. 77 : *premia scorum,* p. 4, Morel ; et ainsi de suite. C'est à partir de la p. 8, dont le commencement est indiqué un vers trop haut sur le ms., que l'on observe la divergence dont j'ai parlé. Pour les autres cahiers, la numérotation 2, 3, 4....16 reprend en marge du ms., bien que les pages de l'imprimé aient une numérotation continue.

3° Ce que Morel a imprimé du ms. forme trois fragments : 1° ff. 44ᵇ — 87ᵇ (*Alethia*) ; 2° ff. 104ᵇ — 124ª (*Laus Domini,* etc.) ; 3° ff. 162ª — 166ᵇ (paraphrases métriques de psaumes). Le compte des feuillets du ms., dans chacune de ces parties a été établi par une numérotation faite au milieu de la marge inférieure du recto. On a ainsi pour la première section les chiffres 1-42 (1 est au f° 45ª et 42 au f° 88ª) ; pour la deuxième, XIIII-XXXIII (de 105ª à 125ª) ; pour la troisième 1—6 (de 162ª à 167ª). Les chiffres arabes des première et troisième sections sont certainement de la même main que les indications signalées plus haut. On peut avoir des doutes pour les chiffres romains. Cependant on doit remarquer que le point de départ est ici le f° 89ª. L'auteur de ces annotations a donc compté à partir de la fin de la première section et n'a marqué les chiffres que depuis le f° 105, à partir duquel le texte du ms. est reproduit dans Morel [1].

4° Les titres du ms. ont été exponctués de manière à donner exactement la même formule que dans Morel. Ainsi f° 71 le ms. donne : CLAUDII MARII UICTORII ORATORIS MASSIL · EXPLICIT ALETIAS LIB II · INCIP · III ; *m*³ a exponctué *explicit aletias* et *II Incip,* au dessus de *aletias* mis ΑΛΗΘΕΙΑΣ, ce qui donne le titre qu'on lit p. 45 de Morel : *Claudii Marii Victoris oratoris Massi.* ΑΛΗΘΕΙΑΣ *lib. III.* Le prote n'ayant pas compris la sigle *l* barrée du ms. l'a supprimée. Au f° 118ᵇ, on lit : INCIPIT BAEBIANI DIUERSO MODO ET METRO DICTIS ; *m*³ a exponctué *incipit, a* de *baebiani* et *dictis,* de manière à obtenir le titre de Morel, p. 96 : *Bebiani diuerso modo et metro.* F° 58ᵇ, l'explicit offrait plus de difficulté. Le ms. donne :

1. Il est bon de remarquer que le correcteur que M. Schenkl appelle *m*³ a commencé la révision du morceau intitulé *S. Paulini Epigramma* (*P. Chr. Min.,* I, p. 503), comme on peut le voir aux corrections ainsi notées dans l'apparat, vv. 1, 3, 5 ; la dernière trace de cette révision est au v. 7, où le correcteur a réuni des syllabes et séparé des mots. Le titre de la pièce avait été préparé par l'exponctuation de l'explicit du livre III de l'*Alethia.* Par suite de quelles considérations, Morel a-t-il renoncé à publier cette pièce, je l'ignore. Mais il est curieux de constater que les traces de cette velléité d'édition se trouvent à la fois dans ces corrections et dans la numérotation des feuillets à imprimer.

CLAUDI MARI UICTORIS EXPLICIT TRICI[1] ALITIAS LIBER PRIMUS ; m^3 a d'abord rétabli le deuxième *i* dans *Claudii et Marii ;* puis voyant que l'on obtiendrait difficilement un titre clair, ce correcteur a tout exponctué et rajouté en petite capitale au haut du f° 59ª : CL. MARII VICTORIS ΑΛΗΘΕΙΑΣ LIB. II. C'est le titre de Morel, p. 25. Il est superflu de multiplier les rapprochements. Tous les titres de Morel se trouvent ainsi reportés sur le ms. par m^3. Je n'ajouterai qu'une remarque. Le f° 114ª donne de première main : *Incipit laus sci iohanni* ; m^3 a exponctué *incipit* et ajouté sous la ligne : *Quis auctor huius sit, exemplar non habet.* Ce titre et cette note sont reproduits par Morel, p. 73, avec la variante : *habebat.*

5° Je viens maintenant aux corrections. Elles sont notées dans l'apparat critique de Schenkl sous la sigle m^3. Pour la *precatio* et le Ier livre, m^3 coïncide avec le texte de Morel. Je n'ai pas poussé plus loin la vérification systématique : mais je n'ai pas remarqué de divergences dans la suite. Les innovations introduites par m^3 sont les suivantes : 1° introduction de capitales dans les noms propres : I, 343 *Adam*, 370 *Eua,* 416 *Adam;* 2° corrections orthographiques diverses : 336 *nanctus* ms, *nactus* m^3; 341 *oboedire* ms, *obedire* m^3; 346 *quacumque* ms, *quacunque* m^3; 3° substitution de la forme classique à la forme vulgaire : 399 *dinoscere* ms, *dignoscere* m^3; 412 *euua* ms, *Eua* m^3; 4° corrections proprement dites : 336 *nuntiam* ms, *nunc iam* m^3; 373 *sit* ms, *sic* m^3; 423 *degerere* ms, *degere* m^3; 5° ponctuation et accent; 6° séparation de mots et groupement de syllabes indûment séparées; 7° indication des alinéas par le signe ▯; dans les pièces en distiques, ce signe est répété devant chaque pentamètre ; 8° séparation des vers dans les parties où le ms. les met bout à bout, n'indiquant que par une capitale le passage de l'un à l'autre (voir la *precatio*, f° 44ᵇ). C'est ainsi que dans le ms., le vers I, 341 se présente de première main sous la forme suivante :

Iussit ad· ēē· deus proprioque oboedire tyranno;

de troisième main

Iussit adēē deus, proprióque obedire tyranno;

c'est le texte de Morel. Le v. 356 se lit en première main :

Equa homini specie uultuque habituque uigebat;

en troisième main et dans Morel :

Æqua homini specie, uultúque, habitúque uigebat.

A l'identification que nous proposons, M. Schenkl nous fait une

1. Corruption de *feliciter?*

série d'objections. Il distingue d'abord quatre correcteurs différents, l'un m^2, contemporain du copiste ; les autres, m^3, m^4, m^5, du XVIe siècle, mais distincts les uns des autres. Il n'est pas question ici de m^2 ; le ms. a dû être revisé à une époque très voisine de la date de la copie, ni l'encre ni l'écriture n'étant sensiblement différentes. Il y a des cas où M. Schenkl attribue à m^1, c'est-à-dire au copiste se corrigeant lui-même, des surcharges qui pourraient aussi bien être classées sous la rubrique m^2; ainsi III, 508 « *deductas : as* ex *is* m[1] » (Schenkl, p. 425). Si nous laissons m^2 de côté, restent les trois correcteurs du XVIe siècle. Nous avons vu que m^3 était Morel. Les notes de m^4 sont d'une encre un peu jaune, analogue à celle de la première main, quoique parfois un peu plus claire. Une même encre peut présenter deux teintes, plus ou moins foncées, selon qu'on a plus ou moins appuyé et insisté. De ce chef, j'élimine I, 142 *pri* ' où M. Schenkl attribue à m^4 le signe d'abréviation; il est certainement de la première main, bien que plus pâle que le reste : le copiste n'avait plus d'encre au bout de sa plume quand il l'a tracé. Restent dix indications de m^4 dans l'apparat critique : toutes dix peuvent se rapporter à une écriture du IXe-Xe siècle, peut-être du XIe, mais certainement pas postérieure. On n'a qu'à se reporter à II, 365 : *M(enti);* les lettres *enti* ne peuvent avoir été écrits au XVIe siècle. J'en dirai autant des corrections de II, 177, 262, 354, 365, 378, 379, 447, 481 ; III, 238. On pourrait seulement hésiter pour I, 436, où le deuxième *e* de *egenos* pourrait être d'une main du XIe siècle. Quant à m^5, c'est une désignation également inexacte. Dans un certain nombre de cas, il est impossible de distinguer m^5 de m^4, c'est-à-dire de m^2 (cf. II, 188) ; cette confusion est surtout sensible quand on a un grattage (cf. II, 365, 386, 487)[1]. Enfin la notation m^5 équivaut à m^3 dans deux endroits (III, 301 et 523), où Morel a, suivant son habitude, substitué dans *Sem* et *Nilum* une majuscule à la minuscule du ms. Mais pour ces deux passages, son encre, habituellement claire, est un peu plus foncée. Dans le même cas, il est arrivé à M. Schenkl[2] d'attribuer les corrections de Morel à m^2. Reste un

1. Par suite du grattage, le parchemin n'est plus aussi uni et il se produit des bavures quand on écrit. De là une différence pour l'œil. Mais c'est ce qui arrive toutes les fois que le parchemin est rugueux; par exemple f° 76^a, plusieurs lignes présentent cet aspect ; elles sont pourtant de première main.

2. Au v. III, 151, la première main a *prersuasitis* ; Morel a effacé la cédille, ce que M. S. attribue à m^3 et exponctué le premier *r* et *is*; ces deux dernières corrections sont d'une encre plus foncée, mais noire. M. S. ne peut donc les attribuer qu'à tort à m^2 qui se sert d'une encre un peu brune, semblable à celle du ms. Le même cas se présente plus bas III, 153, où m^3 rajoute *A* à *Ethiopum* d'une encre fort noire et III, 158, où *G* au dessus de *galbe* est d'une encre plus foncée que le *P* superposé à *pyrri*. Dans ces derniers passages M. S. ne s'est pas trompé.

passage où m^5 est noté par M. Schenkl, III, 301 : « *quis* (*ei* supra *i* m^3, deleuit *ei* et supra scripsit *o* m^5) ». Ce passage lui sert d'argument dans la préface (p. 341) contre notre hypothèse. « Adde quod eis locis, quibus manus secundae (m^3) scripturae correctae sunt manu quarta (m^5) [je crois qu'il n'y a que ce passage], bona lectio [celle de m^5] in Moreliana inuenitur, ueluti III, 301 ». L'explication est très simple. Morel a corrigé d'abord en *queis* en mettant *ei* au dessus de *i* de *quis;* puis il s'est ravisé, il a effacé *ei* pour superposer *o* et c'est cette dernière leçon qu'on lit p. 55 de son édition. L'effort qu'il a fait pour effacer et ajouter sa seconde correction a fait venir l'encre un peu plus noire. Ici encore $m^5 = m^3$.

Puisque $m^4 = m^2$ et que $m^5 = m^2$ ou m^3, il n'y a plus lieu que de distinguer deux séries de corrections. Les unes ont été faites très anciennement, peut-être par collation sur un autre manuscrit ; elles sont d'un prix inestimable, puisque, pour ces pièces, notre ms. est unique. Les autres sont dues à Guillaume Morel, éditeur du XVIe siècle; elles n'ont aucun intérêt pour la tradition du texte. Toutes ces variantes de m^3 que M. Schenkl a notées si précieusement et qui sont purement orthographiques pour la plupart, ne devraient pas figurer à l'apparat critique ; il serait allégé d'autant.

Ces remarques donnent lieu de croire que l'impression de 1560 a été faite directement sur le ms., sans l'intermédiaire d'une copie; c'est ce qui devient certain, quand on lit, dans le sens inverse du ms., les mots *sine caede dies* imprimés très lisiblement sur le f° 74^a, et au dessus le mot *scelus* suivi de *inpos*. On ne peut donner qu'une explication de ce fait qui n'avait pas encore été signalé. Le ms., dont la reliure ne paraît pas avoir changé depuis le XVIe s., ne peut rester ouvert de lui-même. L'imprimeur, obligé de cesser un instant la composition, l'a posé retourné sur une forme restée humide. Or les mots *sine caede dies* se lisent au v. 372 du liv. II, les mots *scelus inpos*(*uit*) au v. 371 [1]. Ces vers appartiennent au cahier C de Morel. Le f° 74 du ms. correspond au cahier D. C'est donc en composant la quatrième feuille que l'imprimeur a placé le ms. sur la forme de la troisième feuille.

Ainsi se trouve définitivement prouvée l'identification du ms. 7558 avec celui de Morel. Son origine est mise hors de doute. Ce ms. vient de Saint-Julien de Tours [2] où il se trouvait

1. Je dois à mon élève et ami, M. l'abbé Debrie, l'identification de ce passage qui m'avait échappé dans une première lecture de l'*Alethia*.

2. M. Schenkl continuait à croire à la provenance de Saint-Julien, parce que l'ordre des pièces est le même dans Morel et dans le ms. Cependant cette preuve n'était pas à

encore au milieu du XVIe siècle. M. L. Delisle n'assigne cette provenance qu'à un ms. de la Bibliothèque[1] : en voilà un second.

Le travail minutieux auquel nous nous sommes livrés a un autre effet. Il nous permet d'entrer dans les procédés et pour ainsi dire dans l'imprimerie d'un éditeur du XVIe siècle. Nous le voyons d'abord corriger soigneusement le texte et l'orthographe, préparer les titres, distribuer la copie par feuilles d'impression et par pages. Le ms. est ensuite remis à l'ouvrier qui transcrit en laissant échapper quelques fautes; dans un passage, au titre du livre III, il ne peut lire une *l* barrée et la remplace par un point. Comme le ms. s'ouvre difficilement, quand il interrompt son travail, il retourne le volume ouvert et le pose sur un meuble à sa portée. Il ne remarque pas que sur ce meuble se trouve de la composition encore toute imprégnée d'encre, et c'est ainsi que les mots *sine caede dies* s'impriment à l'envers des lettres du ms. au f° 74^a. Après la composition, Morel a revu les épreuves et corrigé quelques fautes qu'il n'avait pas aperçues d'abord. M. Schenkl se sert de ces divergences comme d'une preuve contre notre hypothèse; mais il est bien peu d'imprimés dont on ne modifie le texte au cours de l'impression et la copie ne peut laisser soupçonner ces changements. Comme après cette révision des lapsus sont demeurés intacts, Morel entreprit de donner au texte une annotation sommaire servant à la fois de commentaire et d'errata. Ces notes ne vont pas plus loin que la p. 16 et semblent avoir été brusquement interrompues par une cause que nous ignorons[2]. Le volume ne contient en effet ni indication de la fin ni table.

Aux recherches que nous avons faites se rattache une question de méthode. Pour un grand nombre d'auteurs latins, on a dans les secondes mains des mss le résultat de conjectures et de corrections d'humanistes et d'éditeurs de la Renaissance. Dans les éditions critiques, on les mentionne plus ou moins exacte-

---

l'abri de toute attaque; car si l'on comprend que Morel n'ait pas publié la partie grammaticale intercalée ff. 124 b-161 b, on s'explique moins bien pourquoi il a négligé les morceaux métriques des ff. 87 b-104 b, surtout l'*epigramma S. Paulini*. Cette pièce devait être inédite pour lui, puisqu'il paraît n'avoir pas connu la publication de Gagny.

1. *Cab. des mss.* II, 406. C'est le ms. lat. 10612.

2. Guillaume Morel n'est mort que le 13 février 1564 (A. Bernard, *Hist. de l'imprimerie royale du Louvre*, p. 17). Cette indication m'a été fournie par M. Léon Dorez, élève de l'École des Chartes, dont les renseignements m'ont permis de m'orienter dans l'histoire des cinq ou six Morels, typographes au milieu et à la fin du XVIe siècle. — Parmi les corrections de Morel, je note, p. 5, l. 1 : « *indita* lege *inclita* ». Le ms. a *inclita*. La différence avec l'imprimé s'explique par une faute d'impression. Il en est de même dans beaucoup de cas que Morel n'a pu corriger. On voit qu'il n'y a rien à tirer de tels faits contre notre hypothèse.

ment sans autre indication. Il conviendrait d'entreprendre un travail d'identification par l'exploitation systématique des éditions du xve et du xvie siècle et des travaux des savants de cette époque. On arriverait ainsi à une grande précision dans le triage des sources du texte et dans l'histoire de la critique verbale. Il est rare qu'on soit en présence de cas aussi simples que celui que nous venons d'étudier. C'est sans doute la complication et la minutie de ces recherches qui détournent la plupart des philologues de ce genre de travaux. Je ne connais guère que l'étude de Munro sur l'histoire du texte de Lucrèce qui réponde complètement à ce programme. On voit combien il serait désirable d'entreprendre la même étude pour d'autres auteurs.

PAUL LEJAY.

JVVENALIS VII 100

Vester porro labor fecundior, historiarum
Scriptores? perit hic plus temporis atque olei plus.
100 Nullo quippe modo millensima pagina surgit
Omnibus et crescit multa damnosa papyro :
Sic ingens rerum numerus iubet atque operum lex.

Je ne comprends pas *nullo modo millensima...* « Sans mesure » et « millième » sont des idées contradictoires si on les fait entrer dans une même phrase. Il faut donc ponctuer autrement :

perit hic plus temporis atque olei plus,
100 Nullo quippe modo : millensima pagina surgit
Omnibus...

« On dépense à ce travail-ci plus de temps et d'huile, car <on dépense> sans mesure ; pas un historien qui n'atteigne sa millième page... » L'ablatif absolu suppose que le poète sous-entend une proposition suggérée par le contexte, *perit tempus atque oleum ;* sans ce sous-entendu, il eût mis *nullus quippe modus,* comme 175 *quippe haec merces lautissima,* au nominatif.

LOUIS HAVET.

LE REGINENSIS 762 DE TITE-LIVE

NOTE SUR LA TRANSCRIPTION DES MANUSCRITS AU IXe SIÈCLE

Le manuscrit n° 762 du fonds de la Reine de Suède au Vatican est un beau volume en écriture carlovingienne du IXe siècle, qui contient ou plutôt contenait toute la troisième décade de Tite-Live. Il lui manque aujourd'hui le commencement et la fin. Ainsi qu'on l'a déjà remarqué [1], c'est le manuscrit mentionné par Gronovius en ces termes : « Alexander Petavius Pauli F. Claudio Sarravio parario duos, unum *pervetustum* et isti primigenio [c'est-à-dire au Codex Puteani ou Paris. 5730] fideliter ut plurimum adhaerentem, aut sic ab eo deflectentem, ut causa appareat,... praebuit [2]. »

M. Wölfflin a consacré à ce manuscrit un article dans le *Philologus* (XXXIII, 1863, p. 186-189). Le dernier éditeur de Tite-Live, M. Auguste Luchs [3] a recherché quelle place il convient de lui assigner parmi les manuscrits de la troisième décade ; suivant lui, notre ms. est copié sur le ms. de Dupuy (P), ainsi que l'avait déjà indiqué Gronovius et Wölfflin, et il n'y a pas lieu d'encombrer de ses variantes l'apparat critique d'une édition.

Je ne viens pas contester cette sentence ; au contraire, j'apporte une preuve nouvelle tirée, non de la conformité des leçons, mais de la condition matérielle des deux manuscrits. En outre, le *Regin.* 762 mérite une attention spéciale de la part des paléographes, il augmente sur certains points nos connaissances de la transcription des textes dans les monastères bénédictins.

Ayant pu récemment, grâce à l'obligeance éclairée de Mgr Carini, examiner et photographier un bon nombre de manuscrits latins dans la bibliothèque du Vatican, j'ai été séduit par certaines particularités du *Reg.* 762. On sait que le nom du copiste est une rare fortune pour les manuscrits de l'époque carlovingienne ; or, je trouvais, à la fin de chaque « quaternio » ou cahier, des noms différents : *Gyslarus, Aldo, Fredeg*[*us*], *Nauto, Theogrinus, Theodegrinus, Ansoaldus, Landemarus,* qui ne sauraient être, à mon

1. Cf. Mommsen et Studemund, *Analecta Liviana* (Lips., 1873, in-4), p. 36.
2. *Liv.*, éd. Drakenborch (Stutgardiae, 1827) XV, p. 597.
3. *T. Livi ab urbe condita libri a vicesimo sexto ad tricesimum.* (Berolini, Weidmann, 1879.) Voir *Prolegomena,* p. LVIII.

avis, que les noms des différents copistes ayant collaboré à la confection du volume [1].

La collaboration simultanée de plusieurs copistes à un seul et même manuscrit a été maintes fois signalée ; l'époque mérovingienne en fournit des exemples remarquables, tels que le Grégoire de Tours de Cambrai, l'Ansileube de Clermont, l'Eugyppius de M. Desnoyers [2] (Bibl. nat. Paris. Nouv. a. l. 1575, augmenté récemment des cahiers provenant d'Asburnham), le ms. 68 d'Épinal contenant des traités de saint Jérôme et autres Pères [3]. Ce procédé de fabrication est sensible, non pas tant par la divergence des écritures employées, car des copistes de la même époque et de la même école ont une écriture quelquefois identique, mais par la différence que l'on remarque à la dernière page des cahiers : tantôt l'écriture y est extrêmement serrée, tantôt, au contraire, elle est écartée d'une façon anormale et des espaces plus ou moins considérables peuvent rester en blanc. Or, le *Reg.* 762 nous fournit un exemple incontestable du même procédé à l'époque carlovingienne [4].

On peut comparer, pour le procédé d'exécution, un curieux manuscrit du Bréviaire d'Alaric, copié au xe siècle, conservé jadis à Orléans et qui, après avoir été entre les mains de Libri et de lord Ashburnham, est entré récemment à la Bibliothèque nationale de Paris (Nouv. acq. lat. 1631). On y trouve l'indication d'une douzaine de copistes, auteurs d'un ou plusieurs cahiers, qui se sont donné l'innocent plaisir d'écrire leurs noms en lettres grecques [5].

---

1. M. Wölfflin (*Philol.*, l. cit.) avait déjà reconnu des noms de copistes.

2. Cf. L. Delisle, *Notice sur un manuscrit mérovingien contenant des fragments d'Eugyppius* (Paris, 1875, in-f°), p. 7 ; *Catalogue des manuscrits des fonds Libri et Barrois,* p. 26-27.

3. Cf. L. Delisle, *Notice sur un manuscrit mérovingien de la bibliothèque d'Épinal* (Paris, 1878, in-f°), p. 6.

4. Voici le détail des signatures (le relieur a enlevé souvent une partie du nom et le numéro du quaternio) : *gyslarus* VI (f° 5 v°) ; *aldo* (f°s 24 v°, 32 v°, 40 v°, 48 v°, 52 v°) ; — *fredeg.* (f° 60 v°), *fredeg.*, mais gratté et au-dessus le nom *Ragennardus* (f° 68 v°), *fredeg.* (f° 76 v°), *fredeg.* XVI (f° 84 v°), *fredeg.* XVII (f° 92 v°), *fredeg.* (f° 97 v°) ; — *nauto.* XVIIII (f° 103 v°), *nauto.* XX (f° 111 v°) ; — *theogriñ.* XXI (f° 119 v°), *theogrimñ.* XXII (f° 127 v°); *theogrim.* gratté (f° 135 v°) ; — *theodegri.* (f° 149 v°), *theodegri.* gratté (f° 157 v°), *theodegrin.* XXVII (f° 165 v°), *theodegrin.* gratté XXVIII (f° 173 v°), *theodegriñ.* XXX (f° 185 v°); — q. I. *Ansoaldus* XXXI (f° 193 v°), q. II. *Ansoaldus* XXXII (f° 201 v°), *Ansoaldus* XXXIII (f° 209 v°), q. III. *Ansoaldus* XXXIIII (f° 217 v°), q. v. *Ansoaldus* (f° 228 v°); *landemarus* gratté, XXXVI (f° 236 v°), *landemarus* XXXVII (f° 243 v°), *landemarus* XXXVIII (f° 250 v°).

5. Voici les noms en latin : Yldephonsus, Benedictus, Manases, Deodatus, Gislulphus, Vulfaldus, Ansbertus, Maurus, Bertemundus, Ragenardus, Vuandalmarus, Vuineramnus. (Cf. L. Delisle, *Cat. des mss. des fonds Libri et Barrois,* p. 110).

Il est probable qu'en attirant l'attention sur ce point, on trouverait encore autres exemples[1].

Le *Regin.* 762, je l'ai dit, est mutilé au commencement ; les premiers mots conservés sont *velut caeci evadunt* (XXII, 6, 5), il a perdu les cinq premiers cahiers et peut-être une partie du sixième. Le copiste *Gyslarus,* auteur du 6e, avait probablement exécuté les précédents. *Aldo* exécutait les cahiers qui devaient être numérotés 7 à 12, mais le 12e était composé seulement de 4 feuillets au lieu du nombre réglementaire de 8, et les dernières lignes (f° 52 v°) sont espacées plus que de coutume, parce qu'il avait mal pris ses mesures pour finir à l'endroit où commençait son collègue. *Fredegus* ou *Fredegarius* (?) avait produit les cahiers 13 à 18, son dernier cahier (le 18e) est irrégulièrement composé de 5 feuilles pour la même raison. *Nauto* n'avait fait que deux cahiers (19e et 20e) dont un de 6 feuillets. *Theogrinus* ou *Theogrimnus* semble avoir achevé sa besogne dans les cahiers 21e, 22e et 23e ; *Theodegrinus* (si toutefois c'est bien un personnage différent du précédent) avait exécuté les cahiers 24 à 30. *Ansoaldus,* après avoir écrit les cahiers 31 à 35, avait fait précéder son nom de *q* (= quaternio) I, II, [III], IV et V, afin d'éviter les interversions, quand on marquerait les numéros que ses cahiers devaient occuper dans le volume. *Landemarus* enfin s'était chargé des cahiers 37, 38, et probablement des suivants[2].

Toutes les écritures employées dans le *Reg.* 762 semblent bien contemporaines et, sans les noms des copistes, il serait quelquefois difficile de constater le changement de main ; cependant, autant qu'il m'a semblé, Ansoaldus a l'écriture plus fine, et Landemarus, au contraire, une main plus lourde que les autres copistes. J'ai noté quelques passages du volume où les changements d'écriture peuvent se remarquer :

F° 9 : ipsorum Hispanorum (XXII, 21, 2), *Aldo.*
F° 53 : [Can]nensem pugnam (XXIII, 35, 1), *Fredegus.*
F° 98 : [Tem]enitida adiret Hannibal (XXV, 9, 10), *Nauto.*
F° 142 : [le]gionibus praeesset (XXVI, 28, 4), *Theodegrinus.*
F° 186 : [cense]rent primo quoque (XXVII, 38, 6), *Ansoaldus.*
F° 229 : [pleni]us nitidiusque (XXVIII, 35, 7), *Landemarus.*

---

1. Le ms. de Leyde *Vossianus F. 84,* du IXe siècle, un des plus importants pour la critique des œuvres philosophiques de Cicéron, est formé de cahiers marqués de deux numérotations différentes; les quaterniones 1 à 6 portent la signature d'un copiste dont la modestie ne nous a fait connaître que la lettre initiale *R* ; les cahiers 7 à 13 avaient en même temps la numérotation I à VI placée par un copiste avant la réunion des différents cahiers en volume.

2. Le ms. ne comprend plus que 257 feuillets (mesurant 0,315 sur 0,23).

Nous verrons tout à l'heure le profit qu'on peut tirer de ces indications. Je dois avant mentionner la présence de plusieurs autres noms, dont l'explication n'est pas facile à donner : *Ragennardus* (f° 68 v°) au-dessus de *Fredeg.* gratté ; *Vualeramnus* au bas du f° 69 recto, *Hedelfredus* au bas du f° 112 recto, *Bavo* au-dessus de *Theodegrin.* gratté (f° 173 v°); *Teutlaicus* à côté d'Ansoaldus (f° 201 v°), enfin *Juinus* à côté de *Landemarus* (f° 236 v°). Ces noms, tracés d'une encre généralement plus noire et à une époque qui semble un peu postérieure, pourraient peut-être désigner des copistes chargés de reproduire à leur tour le *Regin.* 762; il faudrait voir si l'on peut tirer quelque conclusion de l'examen des manuscrits que l'on suppose copiés du *Regin.*, par exemple du ms. de Florence *Laurentianus* LXIII, 20, attribué au XI° siècle.

Les mots ou syllabes par lesquels commençait la tâche assignée à chacun des copistes doivent coïncider avec un commencement de cahier dans l'exemplaire original, et en me reportant au célèbre ms. de Dupuy en onciale (P) j'ai trouvé, en effet, que les mots *ipsorum Hispanorum* commençaient le cahier de ce superbe volume (aujourd'hui f° 42 ; *nensem pugnam,* le cahier XIX (f° 113) ; *enitida adiret,* le cahier XXVIII (f° 186) ; *gionibus praeesset*, le cahier XXXVII (f° 258); *rent primo,* le cahier XLVI (f° 328) ; *us nitidiusque,* le cahier LV (f° 400).

On voit, par ces exemples, que les tâches avaient été démarquées après les cahiers 9, 18, 27, 36, 45 et 54 du ms. en onciale ; il en résulte que le modèle avait été fractionné par portion de 9 cahiers ; *Aldo* avait transcrit 72 feuillets de l'original en 44 feuillets de son écriture minuscule, *Fredegus* en 45, *Nauto* en 44, *Theodegrinus* (qui se trouvait n'avoir que 68 feuillets de P dans son lot, à cause de deux terniones) en 44, enfin Ansoaldus en 43.

P étant reconnu pour la source directe ou indirecte de la plupart des manuscrits de la troisième décade, il y aurait lieu de faire des recherches analogues sur les commencements des cahiers des autres manuscrits. On trouve des descriptions de P dans les éditions critiques de Tite-Live, dans les ouvrages de paléographie[1], mais pour aider au classement définitif des divers mss., je ne crois pas inutile de publier les *incipit* de chacun de ses cahiers.

---

1. Voir notamment L. Delisle, *Note sur le Catal. gén. des mss. des bibl. des départ. suivi du Catal. de 50 mss. de la Bibl. Nat.* (1873), p. 34-35) et *Le Cabinet des mss.* II, p. 135; Mommsen et Studemund, *Anal. Liv.* (v. supr.); Zangemeister et Wattenbach, *Exempla cod. lat.* pl. 19.

CAHIERS DU *CODEX PUTEANI*

I et II manquent.

Fol. 1. III. [cit]ius avidissima gens (XXI, 17, 9), p. 17, 15 Madv.-Ussing.

IV manque.

V. [Pœnus desperet] (ib. 20, 3), p. 26, 3. (Ainsi devait commencer le premier feuillet perdu de ce cahier.)

— 10. VI. [spa]tium pugnae (ib. 49, 12), p. 43, 4.
— 18. VII. Concursu adeo res romana (ib. 59, 3), p. 51, 18.
— 26. VIII. signum omni vi (XXII, 3, 12), p. 60, 31.
— 34. VIIII. [tumul] tus et suo milite (ib. 12, 9), p. 69, 10.
— 42. X. ipsorum Hispanorum (ib. 21, 2), p. 77, 18[1].
— 49. XI. Cum Pœnus receptui (ib. 29, 6), p. 86, 4.
— 57. XII. habet quem Hiberum (ib. 39, 14), p. 95, 2.
— 65. XIII. quinquaginta fere (ib. 49, 14), p. 103, 18.
— 73. XIIII. et bonis ac fortibus (ib. 59, 11), p. 112, 14.
— 81. XV. [habea]mus id quod (XXIII, 5, 5), p. 121, 34.
— 89. XVI. [ma]riq. magis prosperae (ib. 13, 3), p. 130, 18.
— 97. XVII. est passus de redemptione (ib. 19, 16), p. 138, 23.
— 105. XVIII. abierat antequam (ib. 28, 4), p. 146, 32.
— 113. XIX. [Can]nensem pugnam tractis (ib. 35, 1), p. 155, 8.
— 121. XX. [Car]thagine advecto (ib. 43, 6), p. 163, 25.
— 129. XXI. ne in libertatem Crotonis (XXIV, 2, 4), p. 172, 31.
— 137. XXII. C. Terentius Varro (ib, 10, 3), p. 181, 11.
— 145. XXIII. [mi]lium Campanorum (ib. 19, 1), p. 189, 30.
— 153. XXIIII. [pro]ripuerunt ut si (ib. 27, 12), p. 198, 9.
— 162. XXV. aditum instabilemque (ib. 34, 16), p. 206, 18.
— 170. XXVI. [magistra]tu dicere (ib. 43, 3), p. 214, 35.
— 178. XXVII. [copi]is magnifice (XXV, 2, 8), p. 224, 9.
— 186. XXVIII. [Tem]enitida adiret Hannibal (ib. 9, 10), p. 232, 18.
— 194. XXVIIII. [sub]sistit Atinius (ib. 15, 11), p. 240, 27.
— 202. XXX. [Clau]dianis castris (ib. 23, 7), p. 249, 1.
— 210. XXXI. se Romanis praetermissent (ib. 28, 9), p. 257, 4.
— 218. XXXII. atque ita exustis (ib. 36, 13), p. 265, 11.
— 226. XXXIII. Cn. Fulvius (XXVI, 1, 1), p. 1, 14.
— 234. XXXIIII. Fulvius Flaccus senatui (ib. 8, 1), p. 9, 14.
— 242. XXXV. [ro]go cremarentur (ib. 14, 4), p. 17, 8.
— 250. XXXVI. [vic]toriae signum octo (ib. 21, 9), p. 25, 13.
— 258. XXXVII. [le]gionibus praesset quem (ib. 28, 4), p. 33, 17.
— 266. XXXVIII. [de]feramus nullo ante (ib. 36, 8), p. 41, 26.
— 274. XXXVIIII. quod plurimum ad (ib. 44, 8), p. 52, 12.
— 282. XL. recipiendae herdoneae (XXVII, 1, 4), p. 60, 20.
— 290. XLI. inaugurare coacti flaminis (ib. 8, 5), p. 69, 20.
— 299. XLII. pridie acrius est Poenis (ib. 14, 2), p. 77, 21.
— 308. XLIII. quem cum percunctaretur Scipio (ib. 19, 9), p. 85, 19.
— 314. XLIV. aedes eae dicatae sunt (ib. 25, 9), p. 91, 26.
— 322. XLV. eduxit quo agrestium (ib. 32, 7), p. 99, 35.

---

1. Le cahier X comprend huit feuillets, mais mal numérotés (42, 43, 43, 44, 45, 47, 48, 48).

Fol. 328. XLVI. [cense]rent prima quoque tempore (ib. 38, 6), p. 106, 5.
— 336. XLVII. [conside]re castris nocte (ib. 45, 12), p. 114, 5.
— 344. XLVIII. est ceterum asperitas (XXVIII, 2, 7), p. 122, 21.
— 352. XLVIIII. quia res in Graecia (ib. 9, 1), p. 130, 25.
— 360. L. Sub armis et simul (ib. 15, 4), p. 138, 27.
— 368. LI. parum tutum fuerat (ib. 22, 4), p. 146, 20.
— 376. LII. quo melior fortiorque (ib. 42, 16), p. 171, 16.
— 384. LIII. [vi]debatur neque ipsos (XXIX, 1, 4), p. 180, 22.
— 392. LIIII. Sedem erant nec populum (XXXVIII, 28, 6), p. 154, 3.
— 400. LV. [pleni]us nitidiusque (ib. 35, 7), p. 162, 3.
— 408. LVI. [hosti]um arce territi Pœni (XXXIX, 6, 14), p. 187, 32.
— 416. LVII. patribus subiecerunt (ib. 15, 2), p. 196, 9.
— 424. LVIII. P. R. senatumque (ib. 21, 7), p. 204, 14.
— 432. LVIIII. [Hispa]nia pater ei (ib. 29, 6), p. 212, 20.
— 440. LX. [vi]vi capti et equi (ib. 36, 9), p. 220, 31.
— 448. LXI. [exer]citum Syphacemq. (XXX, 7, 7), p. 230, 3.
— 456. LXII. [se]cretum Masinissam (ib. 14, 4), p. 238, 7.
— 464. LXIII. [Bello]nae datus est (ib. 21, 12), p. 246, 24.
LXIIII. [ceteris ad tutandam Italiam] (ib. 30, 14), p. 255, 1.
Fol. 470. LXV. neque domarent alios (ib. 37, 4), p. 262, 32.

Les cahiers LIIII et LV auraient dû porter les signatures LII et LIII; de là une interversion reproduite dans le Reg. 762.

Si P a été conservé au moyen âge dans le monastère de Corbie, comme l'a démontré M. Delisle[1], c'est aussi peut-être dans le même monastère qu'a été transcrit le *Regin.* 762. L'écriture est d'ailleurs semblable à des mss. connus pour provenir de Corbie, comme le beau Stace du IXe siècle (*Paris.* 8051). Ce serait donc un exemplaire que des moines de Corbie auraient exécuté pour satisfaire le désir d'un autre couvent, et leurs noms pourraient prendre place à côté de ceux qui ont été relevés dans la belle monographie sur l'ancienne bibliothèque de Corbie insérée par M. Delisle dans le *Cabinet des mss.* (II, 112 et suiv.). Mais il est possible aussi que le ms. en onciale ait été prêté pour peu de temps à une autre abbaye bénédictine qui, afin de restituer rapidement le modèle, aurait divisé la besogne entre sept ou huit de ses meilleurs calligraphes.

Ce procédé de fabrication des manuscrits doit nous rendre très circonspects, ainsi que le remarquait si justement M. L. Delisle, quand nous raisonnons sur l'état présumé des manuscrits, aujourd'hui perdus, d'où dérivent les copies plus modernes des textes de l'antiquité[2]. Si Lachmann a pu restituer à peu près la

1. *Cab. des mss.* II, 135.
2. *Not. sur un ms. mérov. de la bibl. d'Épinal,* p. 6.

configuration du manuscrit archétype de Lucrèce, au grand ébahissement de ceux qui ignorent les usages paléographiques, il a complètement échoué à propos de Catulle ; et il faut reconnaître que, dans bien des cas, nous ne pouvons faire sur les manuscrits archétypes que des conjectures plus ou moins ingénieuses, sans profit pour la critique du texte.

ÉMILE CHATELAIN.

CŒLIUS AP. CIC. *Ad fam.*, 8, 9, 1.

« Post repulsam vero risus facit (Hirrus); civem bonum ludit et contra Cæsarem sententias dicit; exspectationem corripit; Curionem prorsus curionem non mediocriter objurgatus ac repulsa se mutavit. »

Tel est le texte que donne, d'après le *Mediceus,* l'édition de Baiter (coll. Bernh. Tauchnitz), avec un signe destiné à indiquer l'altération du passage. La fin de la phrase me semble avoir été assez heureusement restituée par Lünemann (cité dans la 2e éd. d'Orelli) : « ... non mediocriter objurgat : <*tot*>us <*h*>ac repulsa se mutavit »; quant au reste, il suffit, pour le rendre très satisfaisant[1], d'une correction insignifiante : on n'a qu'à supprimer le second *curionem.* La faute qui consiste à écrire *curionem prorsus curionem* au lieu de *curionem prorsus* est des plus fréquentes; c'est ainsi que, chez T. LIVE, 22, 40, 1, le ms. de Paris porte, de 1re m., *oratio consulis oratio*[2], au lieu de *oratio consulis* (ou, comme le préférait Alschefski, *consulis oratio*). Ce qui fait qu'on ne paraît pas, jusqu'ici, avoir songé à cette faute dans le passage de Célius, c'est qu'on a généralement pris le second *curionem* pour un nom commun et qu'on a voulu trouver là je ne sais quel jeu de mots[3]. O. R.

---

1. *Exspectationem corripit,* « il attaque l'attitude *expectante* que l'on garde », me paraît ne présenter aucune difficulté.

2. Cf., dans ce même ms., 22, 16, 3, *fuit voluntate fuit;* 32, 3 *relicta spe relicta;* 45, 5, *Varro postero die Varro;* 23, 22, 7 *quem Latinum quem,* etc.

3. La correction de Madvig (*Advers. crit.*, III, p. 160), « *exspectatione* corripit Curionem ; prorsus Curionem non mediocriter *objurgat : sic* repulsa se mutavit », ne me satisfait point : outre que la restitution des derniers mots manque de vraisemblance paléographique, la répétition de *Curionem* est peu naturelle et *exspectatione corripit Curionem* n'est guère intelligible.

LVCILIANA

1. — *Ap. Gell.* XVIII, 8.

« Ομοιοτέλευτα et ισοκαταλήκτα et παρισα et ομοιοπτωτα ceteraque huiusmodi scitamenta, quae isti apirocali, qui se Isocratios[1] uideri uolunt, in conlocandis uerbis inmodice faciunt et rancide, quam sint insubida et inertia et puerilia, facetissime hercle significat in quinto saturarum Lucilius. Nam ubi est cum amico conquestus quod ad se aegrotum non uiseret, haec ibidem addit festiuiter :

Quo me habeam pacto, tametsi non quaeris, docebo,
Quando in eo numero mansi quo in maxima non est
Pars hominum...[2];
Vt periisse[3] uelis, quem uisere nolueris cum
Debueris. Hoc 'nolueris' et 'debueris' te
Si minus delectat, quod ατεχνον et eisocratium[4] est.
Οχληρωδεςque[5] simul totum[6] ac συμμειρακιωδες[7],
Non operam perdo si tu[8] hic. »

La lacune entre *Pars hominum* et *ut periisse uelis* n'a de vraisemblance que du côté du mètre. Pour le sens il ne manque rien. Si nous remarquons que Lucilius aurait dit *quem uisere,* tandis qu'Aulu-Gelle dit *ad se uiseret,* il nous paraîtra bien probable que *uisere* n'est qu'une glose de *ad.* — A la fin, le dernier vers est évidemment altéré. L'avant-dernier est inscandable, ce qui a fait conjecturer ληρῶδες, sans qu'on puisse concevoir comment les copistes latins auraient songé au radical d'ὀχληρός. Enfin *eisocratium* est fort mal placé. « Isocratique » peut se dire en mauvaise part, mais non devenir un terme courant de blâme. D'autre part, l'épel par *EI* indique quelque faute : Lucilius, qui rend le son *ī* tantôt par *I* seul, tantôt par *EI,* a dû respecter, sur ce point, l'orthographe grecque pour les noms grecs[9]. De là je conclus qu'*ei-*

1. Deux mss. (ZX) coupent *quis eisocratios.*
2. Lacune? — La phrase signifie : je te renseignerai quand même, puisque je suis resté vivant. Les vivants sont le petit nombre par rapport aux morts.
3. Mss. *perisse.*
4. *Eissocratium* Q, *eissocraticum* Z. Les variantes d'ατεχνον sont sans intérêt.
5. Var. οχληροδες*quae,* Ϝοχληδρωδες*quae,* etc.
6. *Si multorum* XII.
7. En lettres latines : *symmiraciodes* etc. (*si miratio des* Q).
8. *Sicuti* II. Le chapitre d'Aulu-Gelle finit brusquement sur *hic.*
9. Cf. note 1.

socratium doit être placé tout à la fin, après *hic,* et que le barbarisme οχληρωδες cache un bourdon : οχληρ<ον sit, ληρ>ωδες. Comme d'ailleurs *Non operam perdo* ne doit pas être déterminé d'une part par *si minus delectat*, d'autre part par *si tu...*, le second *si* devra devenir *sin*, ou plutôt *si tu hic,* ou *sicuti hic,* deviendra *sin tu dic,* et ce *dic* fera *dice* en se combinant avec l'*e* indu d'*eisocratium.*

Quo me habeam pacto, tametsi non quaeris, docebo,
Quando in eo numero mansi, quo in maxima non est
Pars hominum ; ut periisse uelis, quem *ad* nolueris, cum
Debueris. Hoc 'nolueris' et 'debueris' te
Si minus delectat, quod ατεχνον et οχ<ληρον sit>
Ληρωδες que simul totum ac συμμειραχιωδες,
Non operam perdo ; sin tu dic<e : Isocratium est.>

« Je te donnerai de mes nouvelles d'office, puisque je ne suis pas mort ; si bien que tu regretteras de voir en vie celui chez qui tu ne sus venir quand tu dus venir. Si ce *sus* et ce *dus* t'impatientent..., mon but est atteint. Sinon, appelle cela une phrase à l'Isocrate. » Le tour spirituel qu'Aulu-Gelle signale consiste à résumer par *Isocratium* l'adjectif grec ἄτεχνον et les autres, de façon que tout ce qu'ils contiennent de malice vient, à l'improviste, tomber sur l'isocratisme.

2. — *Ap. Vel. Long.* p. 62-63.

Lucilius, dit en substance le grammairien en deux endroits, trouve que l'assimilation des prépositions est indifférente, *adcurro* ou *accurro*, *adbito* ou *abbito.* Et Longus cite deux exemples. On lit le premier ainsi :

atque « accurrere » scribas ;
*D*ne an *C*, non est quod quaeras atque labores,

Je croirais bien plutôt que le texte était :

*A D*que, « adcurrere » scribes.

Scribes est la leçon du ms. de Parrhasius, et convient mieux au sens, car Lucilius, bien qu'il trouve la question sans importance, doit pourtant conseiller une orthographe ou l'autre. « Écrivez selon l'étymologie *adcurrere,* dit-il, et ne vous tourmentez pas de l'exactitude phonétique qui voudrait *accurrere.* » Cette insouciance du réel est bien du même homme qui prétendait distinguer arbitrai-

rement *pueri* et *puerei*, *Furi* et *furei*[1]. — La leçon *scribes* est d'ailleurs conforme au style grammatical de Lucilius, qui commande toujours au futur (indicatif ou impératif) : *e postremum facito atque i, tenue hoc facies i, addes e ut pinguius fiat, feceris i solum, addes e cum dare furi iusseris, addes e peila ut plenius fiat...*

L'autre fragment a, dans le ms. de Parrhasius et l'édition princeps, la forme *abbire* (=*abbiterê*) *non multum est D siet an B*. Le vers veut au milieu <*e re*>*est*... ; au commencement il lui manque une syllabe. Comme Vélius Longus dit que l'orthographe par *bb* est une recherche d'un petit nombre (*quidam maluerunt*) et que Lucilius n'en voit pas l'importance, je lirais

A, D, « adbitere » ; non multum e re est *D* siet an *B*.

Par une inconséquence, bien digne de l'idée qu'il se faisait de l'orthographe, Lucilius prenait ailleurs parti pour *pellicio* contre *perlicio* (Vel. Long. p. 65) :

« Pelliciendo », hoc[2] est inducendo : geminat<o> *L*.

On pourrait, à cause de ce vers, préférer lire dans nos fragments *A Cque,* « *accurrere* » d'une part, *A, B,* « *abbitere* » d'autre part. Ce serait, je crois, faire trop d'honneur à l'esprit de suite de notre poète. En tout cas, cela ne changerait rien à la disposition des deux passages.

3. — *Ap. Ter. Scaur.* p. 18.

Mille h., IĪ, item huc e utroque opus ; mille,
Militiam...

Le *mille* qui termine le premier vers est certainement une faute pour *miles*. Quant à *huc e,* c'est à tort qu'on a changé ces mots en *heice*, *hoce*, *huic*. Le sens est : Il faut <ajouter> un *e* aussi (*item*) ici dans les deux mots (*huc utroque,* adverbes de la question *quo*). Le nom de la lettre *e* forme une brève devant *ŭtroque* (comme dans Virgile, *qui* devant *ămant*) :

Meille hominum, duo meilia, item huc E utroque opus ; meiles,
Meilitiam...

---

1. Lachmann a voulu renverser : *Furei* et *furi,* parce que Lucilius écrit au datif *illi*. C'est prêter de la logique à un distingueur d'homonymes, comme si ces besognes artificielles n'impliquaient pas le renoncement à la logique.

2. Vélius cite avec *quod,* ce qui supposerait abrégée la finale de *pelliciendo*.

4. — *Ap. Don. Andr.* V 4,38.

La leçon des mss. est inintelligible sous la forme admise par Bährens, *Fragmenta poet. Rom.* p. 142 : *nodum in scirpo insano facere ulcus.* Elle se comprend si on coupe *in sano :*

—⏑⏑—nodum in scirpo, in sano facere ulcus.

5. — *Ap. Non.* 119.

Gigeria, dit Nonius, *intestina gallinarum conhisetita cocta,* ce que je lirais volontiers *Gizeria int. gall. consecta cocta* « hachés et cuits ». Et il cite comme de Lucilius *gizerini sunt siue adeo hepetia,* dont on fait deux tronçons de vers :

Gizeria insunt
Siue adeo hepatia.

Il paraît plus méthodique de supposer que la citation commence avec un vers ; c'est là une présomption naturelle. Et comme *insunt* alors est peu satisfaisant au point de vue de la structure du vers, comme d'ailleurs ce mot supposerait une description réelle, où l'expression de doute *siue adeo* conviendrait mal, je lirais plutôt *ut sunt* :

Gizeria ut sunt siue adeo hepatia —⏑⏑—⏑

6. — *Ap. Non.* 189.

Les mss. donnent *per zonatim circum impluuium cineraris cludebat.* Le *per* initial a été rayé depuis longtemps. Je ne crois pas qu'il vienne de l'explication *per goerum,* qui peut-être est apocryphe. Il vient plutôt, en tout cas, d'une glose *per z,* destinée à séparer le lemme *zonatim* des lemmes commençant *per u.*

Loewe a corrigé, à la fin, *ciner ardus. Ariscludebat* est sans doute *ardus cadebat.*

7. — *Ap. Non.* 235.

Bährens (*Fragmenta poet. Rom.* p. 164), lit ainsi :

ueterum unum
Concidisse (*mss.* cecidisse) tamen senem [1]...
Tiresiam aequalem constat.

---

1. *Tamesenem* LHPGen., *tamensesenem* W.

Ce vieux Tirésias, *Tiresia grandaeuus*, figure en effet dans un autre fragment comme personnage réel, ce qui condamne la conjecture *senis Tiresiai* au génitif. Mais je doute que *senem* soit authentique. Ce mot est précédé de *tamen,* écourté d'une lettre dans plusieurs mss., et il est suivi d'une lacune; de plus il est difficile à faire entrer à cette place du vers, à cause de sa forme prosodique. Ces indices me font supposer que c'est la glose d'un mot rare, très probablement *casnarem.*

ueterum unum
Concidisse tamen *casnarem* Tiresiam, ae<uo
Ae>qualem, constat.

8. — *Ap. Non.* 281.

Qui te bonus Iuppiter, inquit
Crasso Mucius[1], cum cenabat, *dominum fortem.*

Le lemme de Nonius se rapporte à la fois à *dŏminus,* maître de maison, et à *dōminium,* bombance (voir Rev. de phil., 1890, p. 29). Il est clair que c'est *dōminium* que le vers appelle ici. Je propose *dominium* (génitif pluriel) *hostem.* « Que Jupiter te <confonde>, dit en dînant Mucius à Crassus, toi *qui fais la guerre aux bombances.* » La formule *Qui te Iuppiter...* est abrégée, à moins que Nonius, ce que je ne crois pas, n'ait oublié de citer un *perduit* commençant le 3e vers. De même Lucilius paraît avoir dit *Qui te <di>, Montane*[2]!...

9. — *Ap. Non.* 427.

On lit d'habitude :

Gallinaceus cum uictor se gallus <h>oneste
Sustulit in digitos primoresque erigit unguis.

Mais les mss. ont *onestemtelitus digitos* (et ensuite *quae erigunt*). D'autres lisent *intulit,* ce qui est plus près de *mtelit,* mais convient moins bien au sens. En tout cas il reste trois difficultés : comment *in* est-il devenu *us?* comment un parfait alterne-t-il avec le présent *erigit ?* comment le régime d'*erigit* n'est-il pas *se ?*

On éliminera ces trois difficultés à la fois si, au lieu de *mtelitus,*

1. Mss. *Mucium.*
2. Fragment 54 Bährens. C'est après *te,* non avant, que *di* doit être ajouté.

on lit *tollit et in*. L'*m* est *in* déplacé, et *erigi*[*in*]*t* nous montre une seconde correction fourvoyée, relative à ce même *in*. *Telitus* est *tollit et*.

10. — *Ap. Non.* 455.

Rictus, qui se dit des bêtes, peut-il se dire de l'homme ? Oui, dit Nonius, et il cite de Lucilius ce vers :

Malas tollimus nos atque utimur rictu.

Je ne prendrai pas parti entre ceux qui insèrent un dactyle après *utimur* et ceux qui, changeant d'abord cette forme en un barbarisme *utimus*, insèrent le dactyle avant. Car je ne vois pas ce que signifierait le latin *utor rictu* ou le pseudo-latin *uto rictu*. Je pense qu'*utimur* est un tronçon de mot accommodé par les copistes, et que Lucilius avait dû écrire à peu près :

Malas tollimus nos atque <os did>ucimus rictu.

Quant au sens, ce doit être celui-ci : « Je sais forcer, par le sel de mes plaisanteries, les mâchoires à se lever et les bouches à s'ouvrir », et Horace se souvient de ce passage quand il écrit, à propos de Lucilius, *non satis est risu diducere rictum Auditoris* (s. I, 10, 7). Juvénal a repris d'Horace l'expression *diducere rictum* (X 230), sans *risu*, ce qui la rend un peu forcée. La tournure d'Horace est suffisamment coulante, mais celle que j'attribue à Lucilius est évidemment la plus naturelle. Aussi se retrouve-t-elle dans l'anonyme copié par Solin (4, 4), qui raconte comment l'*herba Sardonia* fait mourir la bouche souriante, *neruos contrahit, diducit rictu ora*.

11. — *Ap. Non.* 457.

Les mss. donnent *rate* (c'est-à-dire *iratae*) *ad catulos accederet inultum*. Un autre fragment du même livre est *esuriente* (mss. *-enti*) *leoni ex ore exculpere praedam*, ce qui montre : 1° que le verbe doit être à l'infinitif ; 2° que la femelle *irata* n'est pas une lionne. La correction la plus simple est, par conséquent :

Iratae ad catulos accedere t<igris> inultum.

12. — *Ap. Non.* 498.

On admet généralement que Nonius a eu tort de donner *nummi opus* (*numini opus* dans les mss.) comme un exemple du génitif

équivalant à l'ablatif. Cela donné, il me semble qu'on peut constituer le fragment ainsi :

Si nihil ad faciem, et si olim lupa prostibulumque
Nummi opus atque *ops sit* (mss. *obsit*).

« Si on ne tient pas à la beauté ; si, de longue date, la satisfaction des sens est l'affaire d'une pièce de monnaie. » Il est vrai que le nominatif *ops* est inusité, sauf comme nom de déesse ; mais la tournure a bon air, et dans toute autre hypothèse il y aura *opus atque ops* de changements bien plus graves.

13. — *Ap. Non.* 18.

« Rudus stercus, quod raditur », dit Nonius. Ce qui me paraît signifier : « *rudus*, fumier, parce que le fumier se ratisse ». *Radere* a ici le sens dont témoignent les dérivés *raster* et *rastellus ; lapides radere* équivaut à *balayer la mosaïque,* Hor. *Sat.* II 4, 83.

Mais comment Nonius a-t-il pu s'imaginer que *rudus* signifie fumier? C'est qu'on amende la terre avec de la marne, du plâtre, etc. Cf. Columelle, X 81 : *Rudere* tum pingui, solido uel *stercore* aselli, Armentiue *fimo* satures ieiunia terrae. L'unique exemple cité par Nonius devait, comme le passage de Columelle, rapprocher le *rudus* du fumier. C'est un fragment de Lucilius, qui a dans les mss. la forme suivante : *uim sternenda et iaciendum huc aggerem* (*agger* H, *agerem* L P) *et id genus rudus*. Je serais donc disposé à lire :

–⏑⏑–⏑⏑–⏑⏑–uim ster<coris magnam
ster>nenda<m>, et iaciendum huc, aggerem *ut*, id genus rudus.

« Comme quoi il faut étaler une masse de fumier, et faire ici comme une levée de plâtras de ce genre. » Le contexte, sans doute, expliquait *id*.

14. — *Ap. Non.* 67.

M. Lucien Müller lit, en forme de dialogue :

Vnde parentactoe? — *Chlamydast* ac barbula prima.

Les *parentactoe* sont des éphèbes, reconnaissables à leur nouvelle chlamyde et à leur barbe naissante. Les mss. donnent *calamides* (P W), ou *calami* suivi d'un grattage de trois lettres (L), ou

calumi (H); au lieu de *chlamydast,* je lirais volontiers *chlamuda eis. Calumi* dans H s'explique par *calami.* La finale *-daeis* sera facilement devenu *-des.*

15. — *Ap. Non.* 96.

Le lemme est : *Deblaterare, obloqui, confingere.* Nonius en l'écrivant pensait certainement à un lemme antérieur (p. 78) : « *Blaterare, confingere* per mendacia. Afranius Augure : Quid prodest istuc te *blaterare* atque *obloqui?* » Ce qui fait que nous ne sommes pas tenus de prendre au sérieux la traduction *confingere,* ni, par conséquent, de donner à *deblaterare* un régime direct dans le passage de Lucilius.

Celui-ci est ainsi conçu :

Deblaterant plennus bonus rusticus concinit una.

Au lieu de *plennus* (LP; *plenus* W, *cplenus* H) on lit généralement *blennus; pl* pour *bl* est une faute admissible, car dans notre fragment même H a *deplaterant,* et dans le lemme un des mss. d'extraits a *deplaterare.* Il convient néanmoins de remarquer que Lucilius aurait pu dire *plennus* alors que Plaute dit *blennus,* car le mot grec était suivant les uns βλεννός, suivant les autres πλεννός. Ce qui ne me paraît admettre aucun doute, c'est que *blennus* (ou *plennus*) est un adjectif au nominatif, comme *bonus* et *rusticus.* Rien de plus invraisemblable que la conjecture de Bährens, *blenni his.*

Mais comment faut-il ponctuer? M. Lucien Müller met un point et virgule après *deblaterant,* ce qui le satisfait si peu lui-même, qu'en note il propose de ponctuer après *blennus,* en mettant *deblaterat* au singulier.

Je pense qu'il est bien préférable de ponctuer après *bonus :*

Deblaterant blennus bonus ; rusticus concinit una.

« Ils pérorent, le lourdaud et l'honnête homme; le paysan fait chorus. » *Blennus* et *bonus* sont en opposition (aussi l'allitération paraît-elle confirmer l'orthographe par *b*). *Bonus* est le bon citoyen, quelque peu aristocrate probablement ; *blennus* est le naïf qui essaie au village un rôle de politicien.

16. — *Ap. Non.* 117-118.

Ce passage a des obscurités de détail, que je ne me flatte pas

d'élucider. Je voudrais seulement, en ce qui concerne la ponctuation, la disposition d'ensemble et le sens général, soumettre aux réflexions des critiques une hypothèse nouvelle.

Les mss. (H L P W), au lemme *Gemiae gulosi* (lire *gumiae*), donnent le texte suivant : *illo quid fiat lamia* (*laminae* H) *et pittoixiodontes quod ueniunt gemiae illiae* (*illi* W) *uetulae improbae ineptae*. Je suppose que la traduction serait en gros ceci : « *Que peut-il advenir de ce malheureux* (un jeune homme exploité par l'entourage d'une maîtresse)? *Combien il vient* <chez lui> *de monstres bien endentés, de pique-assiettes, de vieilles sans scrupules et sans esprit?* Le *laminae* de H indique de lire *lamiae* et non *lamia*. *Pittoi* est un pluriel grec corrompu ; *xiodontes* doit être, selon la conjecture de Scaliger, *oxyodontes ; illiae* ou *illi*, après un *e*, pourrait bien être <*e*>*llu*<*ones*>, qui serait trisyllabe dans Lucilius, comme *maluisti*.

Illo quid fiat? lamiae et † pittoi oxyodontes
Quot ueniunt, gumiae, elluones, uetulae improbae ineptae!

17. — *Ap. Non.* 140.

Les mss. donnent *sperans aetatem eadem* (c'est un des cas assez rares où P a seul la bonne leçon ; H L W ont *eandem*) *haec proferre* (*-rro* L P W) *posset* (*posset et* H) *mansum ex ore daturum*. La disposition de Bährens mérite la préférence a priori, car il fait commencer la citation avec un vers.

Au lieu de *posset* ou *posset et*, on lit généralement *potesse et*. Qui ne voit qu'il serait plus satisfaisant de lire *potesset? Posset* est un rajeunissement du mot, *posset et* résulte d'une restitution mal comprise de l'archaïsme, *posse*<*te*>*t* au lieu de *po*<*te*>*sset* (issu de *posset* surmonté de *te*). Comment construire, d'ailleurs, *potesse* (infinitif présent) *et daturum* (infinitif futur)?

Mais, si nous lisons *potesset*, nous ne serons plus tentés de compléter le premier vers en insérant un accusatif tel que *me* ou *se*, avec Quicherat, Bährens et Lucien Müller. Ce qui manque est une conjonction d'où dépende le subjonctif, c'est-à-dire *si* :

Sperans aetatem, <si> eadem haec proferre potesset,
Mansum ex ore daturum ⏑ – ⏑ ⏑ – ⏑ ⏑ – ⏑

« Lui qui espérait que pendant un long temps, s'il pouvait faire durer ce même manège, <l'autre> lui donnerait la becquée. » Le sujet de *sperans* ne me paraît pas être une nourrice, comme le disent Bährens et L. Müller, mais une personne quelconque

qui fait un calcul de parasite, et qui dit *mansum ex ore dare* par figure.

Avec *sperans* on attendrait *illa* plutôt que *haec*, et la légère impropriété du démonstratif est encore plus accusée quand on lit *potesset*, à l'imparfait. Mais la langue de la satire admet quelque laisser-aller en cette matière. Par exemple, *haec* n'est pas le démonstratif le plus strictement voulu par le contexte, Hor. *Sat.* I 5,65 (où on préférerait *illa* ou *ea*), II 3, 122 (où on préférerait *ista*).

18. — *Ap. Non.* 157.

Les mss. (H L W), au mot *potus*, donnent ce vers corrompu : *secuscumeo* (*sucusc-* W) *medio ac ludo bene potus recessit.* Toute conjecture qui modifie *ac* est contraire à la méthode : quelle chance aura-t-on de redresser les fautes évidentes, si on en présume gratuitement d'autres? La conjecture *serus cum e* (ou *ec*) *medio* est également condamnable, car, dans la seconde moitié du pied, il est très rare que l'*s* finale se prononce devant une consonne dans un vers de Lucilius ou d'Ennius.

Ac dans *medio ac ludo* indique que, selon toute vraisemblance, les trois premiers demi-pieds formaient à eux seuls une proposition. Je conjecture donc que *sec* ou *suc* représente *sic*, c'est-à-dire *sic dixit*, et qu'*uscumeo* est un nom propre altéré, peut-être le *Musco* dont Lucilius parlait dans le même livre (Nonius, p. 408).

Sic Musco (?); medio ac ludo bene potus recessit.

19. — *Ap. Non.* 300.

Nonius indique quatre sens d'*exultare* : « Exultare, saeuire... *Exultare est gestu uel dictu iniuriam facere*... Exultare, gloriari cum iactantia... Exultare, supra modum exilire et eferri... » Sous le second sens, les mss. donnent deux exemples : « Lucilius lib. XXX *quin totum* (*tum* W) *purges delellas* (*debellas* W *depellas* Bern.) *me atque deuras exultes sollicites* (le dernier mot, dans L, ajouté après coup par la première main ; renvoi *ad equites* Gen.). Vergilius lib. V [137] *exultantiaque haurit corda pauor pulsans.* » Il est bien clair que l'exemple de Virgile ne répond nullement à l'interprétation de Nonius, qui fait d'*exsultare* un équivalent d'*insultare;* que Nonius n'a pu songer à trouver un pareil sens dans le passage de l'Énéide ; et que, par conséquent, notre texte est défiguré par quelque accident matériel.

Le plus simple est de supposer que Nonius avait donné en tout

cinq explications et non quatre. Entre *exultare est gestu.... et Exultare gloriari...*, il est tombé quelque chose comme *Exultare tumultuari, conturbari...* Et comme l'exemple de Lucilius présente une solution de continuité dans le mètre (car *Exultes,* évidemment, commence un vers), il est probable que le siège de la lacune est celui de cette solution de continuité. De sorte que *sollicites* ne serait pas le dernier mot de l'extrait de Lucilius, mais le reste d'une autre citation, dépendant du lemme perdu. La finale *-es* est due peut-être au contact des subjonctifs de Lucilius; avec un exemple d'*exsultare* analogue à celui de Virgile, on attendrait volontiers une forme de l'adjectif *sollicitus.* L'omission de *sollicites* dans L est peut-être connexe à l'existence d'une lacune ; peut-être aussi l'annotation énigmatique du mss. de Genève.

Le passage de Lucilius, dont les derniers mots sans doute ont péri, se réduit à ce qui suit (j'admets la correction *deuellas*) :

> Quin totum purges, deuellas me atque deuras,
> Exultes...

Il est malaisé de se faire une opinion sur un texte ainsi écourté, et de contrôler sérieusement celle que le texte complet suggérait à Nonius. Si Nonius avait raison, ce serait l'indice qu'il faut garder une forme d'*exultare* dans Tacite, *Ann.* XI, 28.

Il ne s'agit sans doute pas d'un *puer delicatus,* comme l'a supposé M. Lucien Müller. Les trois premiers vers sont pris au figuré : « Tu peux m'éplucher, dit au satirique une de ses victimes, ne pas me laisser un cheveu sur la tête, me mettre le fer rouge... » ; cf. dans Bährens les fragments 709 et autres.

20. — *Ap. Non.* 308.

Au lemme *fingere : parare,* les mss. donnent *sed fuga fingitur timido* (ou *tumido*) *uadit pede percitus.* On transporte *uadit* après *percitus,* et on insère après *fingitur* un monosyllabe, *hinc* par exemple.

L'insertion la plus simple et la plus satisfaisante est celle de M. Lucien Müller, *ut.* Elle convient parfaitement au sens, et la chute de *ut* devant *timi-* ou *tumi-* n'aurait rien de surprenant. Mais cette leçon excellente n'est pas si effacée qu'on l'a supposé. *Vt* n'est autre chose que la syllabe *ti-* ou *tu-,* et il reste pour l'adjectif *-mido,* c'est-à-dire *nudo.*

Tumido, en effet, n'aurait aucun sens. *Timido* n'en a pas davantage : quand on s'évade *d'un pied timide,* on n'est pas en même temps *percitus.* Il est très naturel, au contraire, qu'on se sauve

les pieds nus, pour ne pas faire de bruit, et en courant à toute vitesse, pour se dérober plus tôt à la surveillance :

Sed fuga fingitur : ut nudo pede percitus uadit!

On pourrait se demander, une fois *nudo* rétabli, si ce n'est pas ce mot plutôt que *uadit* qui doit être placé à la fin du vers. Mais, le fragment de Lucilius étant suivi dans Nonius du nom de Varron, il est bien probable que l'origine de la transposition est un bourdon *ua<dit ua>rro*.

21. *Ap. Non.* 428.

C'est le morceau célèbre où Lucilius définit *poesis* et *poema* et indique la distinction à faire entre ces deux mots. Les mss., au commencement, donnent *non haec quid ualeat, quidue hoc intersiet illud, cognoscis : primum hoc, quod dicimus esse poema, pars est parua poesis...; illa poesis opus totum.* — *Haec* et *hoc* ont provoqué force conjectures : *haec ualeant, huic intersiet...* On a changé *non* en *nunc, illud* en *illa, intersiet* (contre toute vraisemblance, les copistes n'ayant pas l'habitude d'inventer des archaïsmes) en *intersit et.* Mais on n'a pas touché au défaut le plus criant : c'est que *haec* exprimerait la somme *hoc* + *illud,* ou, si on corrige *hoc ualeat* et *huic,* que *huic* serait la reprise de *hoc.* D'une façon générale, ici et ailleurs, la pauvreté des démonstratifs modernes a éteint la sensibilité des philologues en matière de démonstratifs latins.

Je n'hésite pas à affirmer que *non* et *haec* sont corrompus : c'est là qu'il faut faire porter la correction fondamentale. Je propose donc de lire *nomen* (nom̃ = nonh, par *h* barrée). Et au lieu de changer *hoc* en *huic,* je changerais *illud cognoscis* en *illi ut cognoscas;* personne ne s'étonnera que *illiud* ait fait *illut,* ni que *ca* soit devenu *ci.*

Les troisième et quatrième vers sont donnés écourtés par les mss. : *pars est parua poesis* (ainsi HP, *poema* LW) *idem epistula item quaeuis non magna poema est.* Un fragment de Varron, cité par Nonius après celui de Lucilius, nous renseigne sur le sens des mots perdus : *itaque etiam distichon epigrammation uocant poema.* Lachmann et Bährens ont donc eu toute raison de conjecturer un bourdon *epi*[*gramm... epi*]*stula.* — *Idem* doit être conservé. Car Lucilius attribue le nom de *poema* à deux choses bien distinctes : 1° c'est un épisode, un morceau détaché de l'ensemble d'une *poesis;* 2° c'est une pièce formant un tout, pouvu qu'elle soit courte. La première sorte de *poema* est ce qu'a défini Aphtho-

nius[1] : l'*Iliade* en son ensemble étant une ποίησις, l'épisode de la fabrication des armes d'Achille est un ποίημα. L'autre sorte est ce que dit Varron ; une épigramme, même de deux vers, a droit au nom de *poema*. Pour relier les deux catégories de *poemata*, il faut évidemment un mot tel que le *idem* de nos mss., et toutes les conjectures qui le font disparaître vont contre la méthode. Je pense seulement qu'*idē ē epi-* a été réduit à *idē epi-*, et je propose *idem* <*est*> *epi*<*grammati*[2] *cuiuis Nomen ; epi*>*stula item quaeuis...*

Ensuite viennent trois vers sur la *poesis*, ainsi conçus dans les mss. : *illa poesis opus totum totaque illa summa est una* θεσις *ut annales enni atque* (*atquae* P) *stoc unum* (*sunum* P) *est* (*est hoc* HP) *maius est quam quod dixi ante poema*. Ici encore les conjectures ne manquent pas. *Illa s-* est incontestablement *Ilias ;* le passage de Varron déjà cité donne, comme exemples de *poesis*, « Ilias Homeri et Annales Enni, » et, dans ce qui suit, Lucilius parle d'Homère. Dousa a démêlé que *totaque* et *ut annales* doivent provenir de corrections croisées, et qu'il faut lire *ut tota* et *annalesque*. Francken a justement restitué σύνθεσις, car θέσις n'a pas de sens ici. Lachmann enfin a reconnu dans *stoc* le mot ἔπος. D'autres corrections sont moins heureuses. M. Lucien Müller et Bährens veulent faire dire à Lucilius que non seulement l'*Iliade* ou les *Annales*, mais même un livre ou une partie détachée de ces grandes œuvres, est beaucoup plus étendu qu'un *poema*. L'idée serait bonne, si la distinction de la longue *poesis* et du court *poema* était le but de Lucilius. Mais ce qui suit prouve qu'il n'en est rien. Il aboutit à expliquer qu'en critiquant l'*Iliade* on critique les détails et non l'ensemble, que le blâme n'atteint pas la *poesis*, et qu'il a déjà parlé de cela plus haut (neque, *quod dixi ante*, poesin). L'objet essentiel de tout le passage est donc la distinction entre le détail et l'ensemble. C'est accessoirement que le poète s'est trouvé amené, à ce propos, à expliquer que *poema* est le nom de la partie et *poesis* le nom du tout. C'est plus accessoirement encore, et en manière de véritable parenthèse, qu'il s'est laissé aller à parler de l'autre *poema*, celui qui n'est pas compris dans une *poesis*. Car Lucilius, — Horace nous le fait assez deviner, et les fragments conservés le montrent souvent, — versifie comme on cause, les hasards de sa conversation écrite l'entraînant à de courtes digressions. Cela n'empêche pas qu'il ne suive au fond sa pensée ; or sa pensée est de mettre en lumière l'unité

1. *Progymnasmata* 2. Διήγημα, dit-il, diffère de διήγησις comme ποίημα de ποίησις.
2. Plus exactement, dans l'idée du poète, ἐπιγράμματι.

d'une *poesis*. Nous devons donc nous bien garder de couper, par nos conjectures, cette unité en morceaux.

Bährens a senti justement que le mot *summa* doit être conservé. Il l'a singulièrement encadré, il est vrai. Mais il nous est loisible de le placer autrement, et de le faire cadrer avec le σύνθεσις de Francken et l'ἔπος *unum* de Lachmann. *Vna* aussi est à garder. En somme, *illasumma est una* θεσις contient au moins les mots *Ilias, summa, una,* συνθεσις. Une *s* et un σ ont péri; l'*s* superflue qui vient un peu plus loin dans P (*sunum*) provient peut-être d'une correction destinée à cette partie du passage. Je lis : *ut tota Ilias una est Summa et* συνθεσις *annalesque Enni*. Et ensuite : *atque* επος *unum Et maius multo est quam quod dixi ante poema.*

Ce qui vient après ne paraît pas offrir de matière à la discussion[1]. L'ensemble du morceau est :

> No*men* quid ualeat, quidue hoc intersiet illi, ut
> Cognosc*as* : primum hoc, quod dicimus esse poema,
> Pars est parua poesis ; — idem <est επιγραμματι *cuiuis*
> *Nomen*>; epistula item quaeuis non magna poema est. —
> Illa poesis opus totum, *ut* tota Ilias *una est*
> *Summa et* συνθεσις, annales*que* Enni ; atque επος unum
> E*t* maius multo est quam quod dixi ante poema.
> Quapropter dico : nemo qui culpat Homerum
> Perpetuo<m> culpat, neque, quod dixi ante, poesin[2] ;
> Versum unum culpat, verbum, enthymema[3] locumue[4].

22. — *Ap. Non.* 455.

Je ne doute pas, pour ma part, que le *zeferiatin* des mss. ne soit *zopyriatim*, « à la façon du Perse Zopyros ». La chose est d'autant plus claire que dans un autre fragment, où il est question de lèvres coupées, et coupées par le patient lui-même, M. Stowasser a reconnu dans le prétendu nom propre *Zopyrion* un participe ζωπυριῶν, fort analogue au *sullaturit* de Cicéron. Il est vrai qu'on attendrait plutôt *zopyratim,* mais l'objection n'est pas si forte que se l'est imaginé M. Marx, *Studia Luciliana* p. 4. *Zopyratim* n'aurait pas pu entrer en vers; l'*i* auxiliaire a d'ailleurs pu être fourni par des exemples comme *tongiliatim,* de *Tongilius* (Loewe, *Prodromus,* p. 334); et il suffit de se rappeler *Atheniensis* ou *Carthaginiensis* pour comprendre quelle est l'élasticité des suffixes.

---

1. Au dernier vers, M. Lucien Müller pourrait bien avoir raison de corriger ainsi : *Verum* unum culpat uerbum...
2. Mss. *poesin in.*
3. Mss. *entymematema* (*-tima* W).
4. *Locumque* HP, *locum* LW.

Le fragment est donc :

Arripio, et rostrum *labeatquehoc* zopyriatim
Percutio, dentesque aduorsos discutio omnes.

On lit d'ordinaire *labeasque hoc* (supple *fuste*, comme dit Grandgousier) ou *labeasque huic*. Ce *huic* est bien invraisemblable ! il supposerait présente la victime dont on raconte l'exécution. Comme *hoc* est devant des syllabes grecques, je pense qu'un copiste a écrit *c* avec la valeur d'une lettre grecque, c'est-à-dire changé une syllabe *os* en oc = οσ. *Hoc* provient de ce oc, qui représentait *os*, le visage.

Lisant *os*, nous garderons *atque*, et par conséquent nous restituerons *labe*< *a* > *atque*, au neutre (= *labia*). « Je lui arrange à la Zopyre le bec (=le nez), les lèvres et le visage » :

Arripio et rostrum, labea atque os zopyriatim
Percutio...

23. — *Ap. Non.* 493-494.

M. Lucien Müller suppose un hexamètre faux (*dūcentum*) suivi du premier pied d'un autre. Bährens redresse l'hexamètre par une correction. Quicherat seul a vu juste : le vers est un trochaïque septénaire. Le premier hémistiche n'offre aucune difficulté :

Quid uero est, centum ac ducentum...

Le second hémistiche se présente sous une forme suspecte : *possideas si milium* dans W, avec un mot choriambique fort mal placé, *possideas milium* dans L et dans HP, ce qui ne peut absolument se scander. Il faut sans doute lire *possides si*, ou peut-être *possidet si* (de façon que la leçon des mss. autres que W vaudrait *possidet s* < *i* >). L'indicatif d'ailleurs va mieux que le subjonctif après *quid est*.

Les mss. attribuent le passage au livre XXX, qui ne contenait que des hexamètres. Mais ce chiffre est certainement faux. Nonius vient justement de citer un autre fragment du livre XXX ; il aurait mis *idem* tout court, et non *idem lib. XXX* [1]. Quicherat a donc songé au livre XXVI. Il est plus simple de corriger XXX en XXV.

1. Au lieu de changer le chiffre, M. Lucien Müller suppose gratuitement la chute d'un lemme et d'un exemple. Il me semble que, d'après les habitudes de Nonius, *ducentum* dit pour le pluriel *ducenti* se classe très naturellement sous le lemme *sescentum pro sescentis* (Mélanges Graux p. 814.)

Le seul fragment que nous ayons du livre XXV, *Arabus Artemo*, est évidemment une fin de vers ïambique ou trochaïque.

24. — *Ap. Non.* 522.

Le lemme est : *apud, ad.* Le texte, bien qu'altéré, semble confirmer cette explication : *aut cum* (*aud tum* P) *iter est aliquo* (*aliquod* P) *et causam commentauiaut* (*comentauiut* P) apud *aurificem,* ad *matrem, cognatam,* ad *amicam.* Mais, après réflexion, on se dit qu'il n'est pas possible qu'il n'y ait pas erreur. Qu'un poète ait dit une fois *apud* pour *ad,* soit, à la rigueur; que cette impropriété soit le fait de Lucilius, qui expose expressément la distinction des deux mots (ap. Charis. 111), c'est déjà étonnant; que le mot propre et le mot impropre soient équivalents dans un même vers, cela n'est plus croyable.

Il est question, personne n'a de doute là-dessus, d'une femme qui trouve pour ses sorties de faux prétextes (*causam commenta*). Les deux vers, si je ne me trompe, se composent presque uniquement de très courtes réponses, en style aussi elliptique que possible, mises par le poète dans la bouche de cette femme. « *Iter est aliquo* » me paraît être une de ces réponses. « *Ad matrem, cognatam, ad amicam* » en représente une autre, ou plutôt trois autres, formulées sur un même type. « *Apud aurificem* » est une autre réponse, sans lien avec ce qui suit, puisque la préposition n'y est pas la même, mais ayant un lien avec ce qui précédait primitivement, comme l'indique la conjonction *aut.* Les lettres *ui,* entre *commenta* et *aut,* sont donc le débris informe d'une réponse perdue de la même femme, réponse où devait se trouver, pour préparer *apud,* quelque tournure de la question *ubi.* On peut proposer, par exemple, *aliqua hic res* (bien entendu, beaucoup d'autres hypothèses sont permises) :

Aut cum « Iter est aliquo », — et, causam commenta : « Aliqua hic res,
Aut, apud aurificem », — « Ad matrem, cognatam, ad amicam ».

Un autre fragment (*Non.* 523), nous donne la suite de la phrase :

Aut « Operat<um> aliquo[1] in celebri cum aequalibus fano. »

Ad matrem reprend le premier *aliquo;* c'est un échantillon d'un but prétendu. *Apud aurificem* se rapporte à un autre ordre d'idées, celui du prétexte. Il est tout naturel que Nonius ait mal démêlé

1. Adverbe de lieu.

l'agencement de ces petits tronçons de phrase. L'homme qui a su s'intéresser au vieux latin, et qui nous a conservé tant de précieux fragments, n'était pas une bête; il y a peut-être moins de naïvetés dans son recueil que dans le livre de Varron, entouré de tant de respect. Mais ç'eût été un critique extraordinaire, s'il n'avait jamais laissé échapper d'erreurs risibles; il en a laissé échapper en effet.

25. — *Ap. Non.* 512.

On ne peut comprendre la leçon des mss., *fluctibus a uentis* (*uenentis* L et un correcteur de W) *que* (*quae* P) *auersis firmiter essent*. Je comprends encore moins la correction *aduersis*, car, jusqu'à ce qu'on ait prouvé qu'il est latin de dire *firmiter sum a fluctibus*, une forme d'*auersus* sera indispensable pour rendre compte de la préposition.

Cette dernière d'ailleurs n'est correctement placée que si le mot suivant est un adjectif, épithète de *fluctibus*. Et comme la rencontre de L avec le correcteur de W n'est pas chose banale, il est probable que le troisième mot n'est nullement *uentis*, mais quelque chose qui ressemble plutôt à *uenentis*.

Le vers devait être à peu près :

Fluctibus a Venetis qui auersi firmiter essent.

Anténor par exemple, fixant ses compagnons à Padoue, s'arrange pour qu'ils y soient solidement établis (*firmiter essent*), et cela en tournant le dos à l'Adriatique (*fluctibus a Venetis auersi*).

26. — *Ap. Cic. Fin.* II 23.

Les mss. donnent : *quibus uinum defusum e pleno sit hrysizon* (var. *hirsizon*), ut ait Lucilius, *cui nihildum situis et sacculus abstulerit*. M. Marx a restitué χρυσίζον, M. Bährens *situs*. *E pleno* est sans doute une expression elliptique pour *ex pleno dolio, ex pleno uase*. Les délicats en question se font servir du vin *non entamé*.

La parenthèse de Cicéron, *ut ait Lucilius*, n'est pas placée après un ou deux mots, mais après une douzaine de syllabes. De là on peut conclure qu'elle suivait un vers, que Cicéron n'a pas voulu morceler. Et en effet ce qui suit, si on lit *nildum situs*, fait un pentamètre; l'hexamètre du distique finissait donc par *sit* χρυσίζον; c'était un vers spondaïque.

Mais pourquoi Cicéron n'a-t-il pas voulu morceler cet hexa-

mètre? C'est que, sans doute, sa structure syntactique ne le comportait pas. Il n'était donc pas, au point de vue de la syntaxe, tel que le donnent nos mss. du *De Finibus*. Car, s'ils étaient fidèles sur ce point, Cicéron aurait dû citer ainsi : *Quis,* ut ait Lucilius, *uinum...,* ou, *Quis uinum,* ut ait Lucilius, *defusum...* Concluons que les copistes ont indûment déplacé *quibus*. Le texte original devait être, dans Lucilius et encore dans Cicéron :

Vinum defusum e pleno quibus sit χρυσιζον,
Cui nildum situs et sacculus abstulerit.

27. — *Ap. Cic. Or.* 149, etc.

Les mss. de l'*Orator* donnent les deux vers suivants :

Quam lepide lexis compositae ut tesserulae omnes
Arte pauimento atque emblemate uermiculato.

La même leçon se retrouve dans le *De oratore*, III 171 (*exis* ou *exhys* pour *lexis* est une variante sans intérêt); ici les mss. semblent avoir *compostae,* que le mètre exige.

Nonius (p. 188) cite « Cicero in oratore lib. III », c'est-à-dire l'*Orator*. *Lib. III* doit être une addition d'un réviseur carolingien, qui se sera reporté au *De oratore*. En effet le lemme précédent se rapporte à un passage antérieur de l'*Orator* (§ 60), et le lemme suivant à un passage postérieur (§ 232). Nonius commence la citation à *lexis,* ce qui prouve qu'il a, malgré sa prétendue bêtise, vu plus clair que les modernes; seul il a compris que *quam lepide!* forme une phrase à part, et que l'adverbe ne porte pas sur *compostae*. Ses mss. ont *composui et ut*, LW ont *tessurulae*. Son lemme a la forme remarquable *uermiculatim pro minuto* (lire *pro minute*), ce qui n'a pas empêché le réviseur de mettre, dans le vers de Lucilius, *uermiculato* d'après le *De oratore*. *Vermiculatim* est un vrai adverbe à la Lucilius, comme *zonatim, zopyriatim*.

Pline (XXXVI 185) cite notre second vers (*Lucilianus ille uersus*) avec *pauimenti* et *uermiculato*.

Cicéron (*Brut.* 274) fait allusion à ce même vers : « tamquam in *uermiculato emblemate,* ut ait Lucilius. » Cette allusion, où l'adverbe *uermiculatim* a été transformé en un participe pour la commodité de l'écrivain, est sans doute la source de la leçon *uermiculato* dans l'*Orator* et le *De oratore,* dans Nonius d'après le *De oratore,* et enfin dans Pline. Cicéron pouvait ici se permettre d'accommoder le texte à sa phrase, puisque, autrefois, il l'avait cité exactement dans le *De oratore*.

Quintilien enfin (IX 4, 113) paraphrase à sa façon nos deux vers, soit d'après le *De oratore*, soit d'après l'*Orator* : « si quidem relicto rerum pondere ac nitore contempto *tesserulas* ut ait Lucilius struet et *uermiculate* (*uermiculata* A) in se *lexis* committet. » Faut-il accepter la correction *uermiculate in<ter> se?* faut-il lire plutôt *uermiculatim si?* La première hypothèse est certes la plus probable. Mais, de toute façon, il est visible que Quintilien se rappelait plus ou moins vaguement un adverbe, non une épithète d'*emblemate*. On ne peut songer à *uermiculata<s>*, épithète de *lexis*, car les λέξεις par elles-mêmes ne peuvent être ainsi qualifiées; c'est leur ensemble qui formerait un dessin *uermiculatum*. La tournure de la phrase de Quintilien confirme indirectement le très précieux lemme de Nonius.

Maintenant, peut-on dire *arte pauimenti*, comme y inviteraient les mss. de Pline? Non, certes; il faudrait quelque chose comme *arte pauimentaria* ou *pauitoria*. On ne peut non plus construire *pauimenti* avec *tesserulae*, dont il est séparé à la fois par *omnes* (qui se rapporte à *lexis*) et par *arte*. Rejetons donc la leçon *pauimenti*. Mais il ne me paraît pas contraire à la latinité de dire adverbialement *pauimento atque emblemate*, en manière de pavé et de mosaïque. Les deux ablatifs adverbiaux s'aident à passer l'un l'autre, comme les deux locatifs dans *militiae et domi;* ils sont d'ailleurs préparés par l'ablatif adverbial *arte*, et soutenus par l'adverbe *uermiculatim*. « Que c'est gentil! tous les mots sont agencés comme des pièces de couleur, artistement, en pavage et en mosaïque, avec dessin ondulé! »

Quam lepide! lexis compostae, ut tesserulae, omnes
Arte, pauimento atque emblemate, uermiculatim.

28. — *Ap. Cic. De or.* II 253.

Cicéron cite des traits d'esprit à double sens (*ambigua*) qui portent sur les mots plutôt que sur les choses. Ainsi un joueur de paume, qui passait pour avoir l'habitude de briser des statues, se trouvant manquer une partie, on l'excuse par ce trait à double sens : *bracchium fregit*. Autre exemple : Lucilius faisait prononcer à Scipion ce vers, que, malheureusement, Cicéron n'explique pas :

Quid Decius nuculam an confixum uis facere inquit.

Je ne prétends pas élucider parfaitement un fragment si difficile. Mais je voudrais attirer l'attention sur trois points :

D'abord, *confixum* est ici un substantif, celui qui figure dans

une glose du « glossaire de Cyrille », où elle a été changée de latino-grecque en gréco-latine : Πηγμα *confixum* (Corpus glossar. II p. 407 a), c'est-à-dire, plus anciennement, *Confixum* πηγμα. Comme πῆγμα, quand il désigne un objet fabriqué, se dit d'un échafaud, d'un socle, etc., c'est ce sens que doit avoir *confixum* dans notre vers.

Ensuite, il est peu probable qu'on ait raison de ponctuer *Quid Decius? nuculam an...* Car l'esprit cherche en vain un choix, une hésitation, une alternance possible entre une noix et une construction de menuiserie ou de charpente. L'alternance est encore moins probable si on fait de *Nucula* un mot désignant un homme. Conclusion : il faut ponctuer avant *an :*

Quid Decius nuculam? An confixum uis facere? inquit.

Il me semble, d'ailleurs, que cette ponctuation rend la coupe un peu meilleure. *An,* commandant toute une question, a plus d'importance qu'un simple *an* joignant deux substantifs ; il est donc moins impropre à terminer le premier hémistiche.

En troisième lieu, une fois *nuculam* séparé par la ponctuation de *confixum,* il y a grand chance que le jeu de mots de Scipion porte uniquement sur l'un ou uniquement sur l'autre. C'est plutôt, ce me semble, sur *nucula* qu'il faut le faire porter. Ce diminutif désigne la noix dans Pline (XV 87), mais, comme son primitif *nux*, il doit être capable de désigner l'arbre aussi bien que le fruit (pour *nux*, voir par exemple Pline XVI 97 ; l'italien *noce* cumule encore les deux sens). Il ne serait d'ailleurs pas impossible que *nucula* eût été un terme technique, quelque chose, par exemple, comme le français *tenon* (voir l'article *noix* dans Littré). Le bois du noyer, ou la petite pièce de bois appelée *nucula,* serait le prétexte de la question *An confixum uis facere?* Quant à l'autre sens de *nucula,* c'est sans doute celui qu'indique (d'après Lucilius?) l'abrégé de Festus p. 172 ; *Nucula* était un sobriquet des gens de Préneste. Scipion fait semblant de parler charpente, et, en réalité, décoche un trait à un Prénestin. Cette explication pourra satisfaire à la fois les partisans de *nuculam* par une minuscule et de *Nuculam.*

29. — *Ap. Prisc.* IX 53.

Priscien veut donner un exemple de *perolesse* pour *peroleuisse.* Il cite ce vers de Lucilius : *Quis totum scis corpus iam perolesse bisulcis.* La coupe est bien défectueuse ; *corpus*, d'ailleurs, à cette place du vers, devrait perdre son *s* et former un trochée.

Enfin le sens n'est pas très apparent. M. Georges, au mot *bisulcus*, indique avec doute une signification obscène qui m'échappe.

Je pense qu'au lieu de *iam* il faut lire *lani*, génitif de *lanius*.

Quis totum scis corpus *lani* perolesse bisulcis.

Un *lanius* était non seulement boucher, mais charcutier : voir Varron, *Rerum rusticarum* III 2, 11 ; *quis bisulcis* désigne probablement des porcs. Car *bisulca* (*animalia*) est, dans Pline, le nom générique des animaux à pieds fendus ; c'est un terme d'une zoologie quasi populaire, comme *bidens, quadrupes*. Un mot *bisulcis* (3e déclinaison) figure comme signifiant « porc » dans des glossaires (Ribbeck, *Trag.*, 2e éd. p. LXXV ; Loewe, *Prodromus* p. 171). L'idée est que le *lanius* a fini par prendre, sur toute sa personne, l'odeur de ses bêtes. LOUIS HAVET.

DEUX ALLUSIONS A DES FAITS HISTORIQUES

DANS LES *CARACTÈRES* DE THÉOPHRASTE

Le Bavard de Théophraste, en racontant ce qui s'est passé dans l'assemblée du peuple, se laisse aller à d'interminables digressions [1]. Δεινὸς... τὰς ἐκκλησίας ἀπαγγέλλειν, καὶ προσδιηγήσασθαι δὲ καὶ τὴν ἐπ' Ἀριστοφῶντός ποτε γενομένην τοῦ ῥήτορος μάχην, καὶ τὴν Λακεδαιμονίοις ἐπὶ Λυσάνδρου, καὶ οὕς ποτε λόγους αὐτὸς εἶπας εὐδοκίμησεν ἐν τῷ δήμῳ, καὶ κατὰ τῶν πληθῶν γε ἅμα διηγούμενος κατηγορίαν παρεμβαλεῖν. Quels sont les faits rappelés dans ce passage ? On croit généralement que Théophraste fait allusion au fameux procès de la Couronne, qui se plaida sous l'archonte Aristophon, et à la bataille d'Ægospotamos. Cette interprétation a un grand inconvénient : elle nous oblige de prendre le mot μάχην d'abord dans le sens de *débat*, et de le sous-entendre, au membre de phrase suivant, avec le sens de *bataille* proprement dite. Aussi quelques éditeurs, MM. Petersen et Ussing, substituent-ils au procès de la Couronne la défaite infligée par Antipater à Agis de Sparte, et, comme les mots τοῦ ῥήτορος contredisent cette explication, ils n'hésitent pas à les éliminer du texte. Tout récemment M. Unger [2] a réduit les deux batailles à une seule, en

---

1. THÉOPHRASTE, *Caractères*, VII, Λαλιᾶς.
2. *Philologus*, 1889, *Neue Folge*, B. I, p. 644 et suiv.

supprimant la conjonction καί. Il pense à un engagement qui eut lieu sous les murs du Pirée en 403, et dont le début fut heureux pour les Athéniens : le nom d'Aristophon ne figure pas dans le récit que Xénophon nous a laissé de cette journée [1], mais M. Unger soupçonne que cet orateur s'y distingua à la tête des troupes légères. Nous nous dispensons d'insister sur ces combinaisons aventureuses, parce qu'il nous semble que, dans le passage qui nous occupe, il ne peut être question de batailles. Le bavard commence par rendre compte de ce qui vient de se passer sur la place publique; comment veut-on que, de ce sujet, il arrive immédiatement à un ancien fait de guerre? Sans doute, il enfile récit sur récit à propos et mal à propos ; encore obéit-il à certaines associations d'idées. Cela est si vrai que nous le voyons ensuite rappeler ses propres harangues et accuser la légèreté du peuple. L'ensemble du morceau ne permet donc pas d'entendre le terme μάχη au propre : il doit s'agir de batailles métaphoriques, de luttes oratoires. La première est-elle la fameuse querelle de Démosthène et d'Eschine? Cela est possible, si on veut écrire avec Casaubon τῶν ῥητόρων pour τοῦ ῥήτορος : car au temps de Théophraste Démosthène n'était pas encore l'orateur par excellence, ὁ ῥήτωρ tout court. Cependant la leçon des manuscrits pourrait faire allusion à un autre procès, plus ancien. En la conservant, nous n'avons plus la date précise d'un archonte athénien, mais l'indication de l'époque où l'orateur Aristophon était à la tête des affaires, ἐπ' Ἀριστοφῶντος τοῦ ῥήτορος, et rien n'est plus célèbre que le procès de haute trahison (εἰσαγγελία) que cet homme d'État fit aux généraux Iphicrate, Ménesthée et Timothée après l'issue malheureuse de la guerre d'Athènes contre ses alliés. Quel est l'autre débat? Il doit se placer dans le temps où Lysandre était tout-puissant à Sparte, ἐπὶ Λυσάνδρου. Peut-être s'agit-il de la querelle entre deux prétendants à la royauté, Agésilas et Léotychidès : Xénophon fait un piquant récit de la scène qui se passa alors devant l'assemblée des Spartiates [2]. Le texte de Théophraste serait plus clair si on y insérait un petit mot : καὶ τὴν ἐν Λακεδαιμονίοις ἐπὶ Λυσάνδρου.

H. Weil.

---

1. Xénophon, *Hellén.*, II, 4, 31-34.
2. Xénophon, *Hellén.* III, 3, 1-3.

DEUX PASSAGES DE THUCYDIDE

1. THUCYDIDE, VI, 37, 2.

Athénagoras se refuse à croire que les Athéniens soient assez insensés pour tenter une entreprise condamnée d'avance à un échec certain. Ils ne pourraient, dit-il, transporter en Sicile ni cavalerie, ni hoplites en nombre suffisant, ni tout ce qu'il faudrait d'ailleurs pour lutter contre la puissante Syracuse. Ensuite, pour donner plus de force à son argumentation, il se sert d'une hypothèse. Il admet un instant que la situation des Athéniens fût beaucoup plus forte qu'elle n'est en effet; quand même ils auraient en Sicile une ville aussi grande que Syracuse pour en faire leur base d'opération, encore, soutient-il, échapperaient-ils à peine à un désastre. Μόλις ἄν μοι δοκοῦσιν, εἰ πόλιν ἑτέραν τοσαύτην ὅσαι Συράκουσαί εἰσιν ἔλθοιεν ἔχοντες καὶ ὅμορον οἰκήσαντες τὸν πόλεμον ποιοῖντο, οὐκ ἂν παντάπασι διαφθαρῆναι · ἦπού γε δὴ ἐν πάσῃ πολεμίᾳ Σικελίᾳ κ. τ. ἑ. Les derniers éditeurs ont trouvé à redire à ce texte. M. Classen ne comprend pas comment les Athéniens pourraient occuper une ville de la Sicile avant d'arriver dans cette île : il écarte donc le verbe ἔλθοιεν. M. Stahl lui donne raison, et il ajoute qu'on ne peut occuper une ville (ἔχειν) avant de s'y être établi (οἰκῆσαι) : il élimine donc les deux mots ἔλθοιεν ἔχοντες. Mais, si ces mots ne se trouvaient pas dans le texte primitif, comment aurait-on eu l'idée de les y introduire? Je ne vois pas le motif d'une pareille interpolation. Au lieu de supprimer deux mots, tâchons plutôt de les comprendre : la suite de la phrase nous y aidera peut-être. L'orateur continue ainsi : à plus forte raison les Athéniens échoueront-ils quand ils se trouveront au milieu de la Sicile liguée tout entière contre eux et qu'ils n'auront pour centre de leurs opérations qu'une station navale et un camp composé de misérables baraques. Voilà la réalité, aucun allié dans le pays, et un simple camp pour lieu de refuge. A ces deux points, deux points doivent répondre dans l'hypothèse imaginaire : au camp, une ville considérable; à l'hostilité générale, une alliance utile. Cette dernière idée est évidemment contenue dans les mots εἰ πόλιν ἑτέραν τοσαύτην ὅσαι Συράκουσαί εἰσιν ἔλθοιεν ἔχοντες, c'est-à-dire « s'ils arrivaient en Sicile, ayant à leur disposition une ville aussi grande que Syracuse ». Le sens vague et général du verbe *avoir* se prête, dans toutes les langues, à un grand nombre de nuances. Quand les Dix Mille sont arrivés à Trapézonte, un soldat dit [1] : « Puisque nous

1. Xénophon, *Anab.*, V, 1, 2.

avons la mer à notre disposition, ἐπεὶ θάλατταν ἔχομεν, je désire revenir au pays sur un navire, nonchalamment étendu, comme Ulysse. » Il y a cependant une légère correction à faire au texte qui nous occupe. Au lieu de καὶ ὅμορον οἰκήσαντες, écrivons καὶ ὅμοροι οἰκήσαντες. Cf. VI, 2, 3 : Ὅμοροι τοῖς Σικανοῖς οἰκήσαντες.

2. THUCYDIDE, VI, 17, 1.

Alcibiade répond à Nicias. Présenté par ce dernier comme un jeune homme dépourvu de la maturité d'esprit que demande la conduite des affaires publiques, il rappelle que c'est lui qui ligua les plus puissantes villes du Péloponnèse contre Sparte et jeta cette dernière cité dans une inquiétude qui dure encore. Voilà, dit-il, ce que sut faire ma jeunesse et ma folie. Καὶ ταῦτα ἡ ἐμὴ νεότης καὶ ἄνοια παρὰ φύσιν δοκοῦσα εἶναι ἐς τὴν Πελοποννησίων δύναμιν λόγοις τε πρέπουσιν ὡμίλησε καὶ ὀργῇ πίστιν παρεχομένη ἔπεισεν. Que veulent dire ici les mots παρὰ φύσιν δοκοῦσα εἶναι ? Je ne les comprends pas, et j'avoue que les commentateurs de Thucydide ne m'ont pas éclairé. Firmin-Didot traduit très librement : « Et tout cela, c'est ma jeunesse, c'est cette folie que l'on prétend *extraordinaire*, qui l'entreprirent contre la puissance péloponnésienne ». M. Classen ne recule pas devant l'étrange explication : « Cette folie que l'on décrie comme dépassant tout ordre naturel ». L'un et l'autre oublient que les mots ἡ ἐμὴ νεότης καὶ ἄνοια... εἶναι font corps. Heilmann voulait construire παρὰ φύσιν avec les verbes ὡμίλησε et ἔπεισε, tout en liant δοκοῦσα εἶναι avec ἄνοια : « Ma prétendue folie a su, d'une façon surnaturelle, se faire écouter par les plus puissants États du Péloponnèse ». C'est imaginer une construction impossible, et se tirer d'affaire par un tour de passe-passe. M. Croiset, d'accord avec M. Stahl, traduit παρὰ φύσιν « contraire à l'ordre naturel, » et il ajoute « qui semblait exiger pour cette tâche plus de maturité et d'expérience ». La traduction est exacte ; le commentaire introduit dans le texte l'idée que l'on pourrait y trouver s'il y avait παρὰ φύσιν ἔπεισε, ou παρὰ φύσιν ἐδόκει πείθειν. Tels qu'ils sont, les mots grecs disent que l'irréflexion, la folie, semblent chose contraire à la nature dans un jeune homme, et il faut les torturer pour échapper à ce contresens.

Je propose d'écrire : ἡ ἐμὴ νεότης καὶ ἄνοια παρά τισιν δοκοῦσα εἶναι, « ce que certaines gens appellent ma jeunesse et folie ». L'indéfini τισὶν répondrait au τὶς dont Nicias s'était servi pour désigner Alcibiade (εἰ δέ τις ἄρχειν ἄσμενος αἱρεθείς, ch. 12). On trouve la même tournure dans VII, 36, 5 : Τῇ τε πρότερον ἀμαθίᾳ τῶν κυβερνητῶν δοκούσῃ εἶναι, τὸ ἀντίπρωρον συγκροῦσαι, μάλιστ᾽ ἂν αὐτοὶ χρήσασθαι. Quant à

παρά, tous les écrivains attiques, ainsi qu'Hérodote, emploient cette préposition avec δοκεῖν εἶναι et les locutions équivalentes. Citons une phrase de Lysias (*Contre Évandre*, § 19), semblable de tout point à celle qui nous occupe : Ἀλλὰ καὶ ὃ ἄλογον δοκεῖ εἶναι παρά τισιν... οὐδαμόθεν ἄλλοθεν ἢ ἐκ τῆς τούτων προνοίας γεγένηται. — Le scholiaste avait-il sous les yeux le texte de nos manuscrits? Sa paraphrase : Καὶ ταῦτα ἐγένετο δι' ἐμὲ τὸν νέον καὶ παρὰ φύσιν ἀνόητον λογιζόμενον semble l'attester; cependant ces mots ont si peu de sens que je ne puis m'empêcher de soupçonner que l'altération du texte entraîna l'altération de la scholie.

Pour ce qui est de la suite du passage, je n'y vois rien à reprendre, et je ne partage pas les scrupules de M. Classen. Il est vrai que ταῦτα « ces choses » (c'est-à-dire la coalition contre Sparte) ne peut se construire qu'avec ἔπεισε, et ne va guère avec ὡμίλησε; mais les Grecs écrivaient comme on parle, et leur syntaxe a un naturel, un laisser-aller, que nos grammairiens nous interdisent. C'est ainsi que Démosthène dit dans sa troisième Philippique (§ 72) : Αἱ πέρυσι πρεσβεῖαι αἱ περὶ τὴν Πελοπόννησον ἐκεῖναι καὶ κατηγορίαι, ἃς ἐγὼ... καὶ οἱ ἄλλοι πρέσβεις περιήλθομεν. Ce verbe ne convient qu'à πρεσβεῖαι; le second sujet κατηγορίαι, quoique grammaticalement coordonné, ne forme qu'un développement accessoire. Voici un autre exemple où l'on voit, comme dans le passage de Thucydide, deux verbes rapprochés de cette façon. On lit dans la *Midienne* (§ 208) : Πέπυσμαι τοίνυν... τινὰς... ἐξαιτήσεσθαι καὶ λιπαρήσειν παρ' ὑμῶν αὐτόν. La logique demanderait ἐξαιτήσεσθαι λιπαρῶς παρ' ὑμῶν αὐτόν.

Ajoutons cependant qu'il serait facile de rendre la phrase de Thucydide plus régulière en écrivant : λόγοις τε πρέπουσιν ὁμιλῆσαι. Cf. Sophocle, *Électre*, v. 1254 : Ὁ πᾶς ἂν πρέποι παρὼν ἐννέπειν τάδε δίκᾳ χρόνος, et Krueger, *Gr. gr.*, 53, 3, 2.

Pour ce qui est enfin des mots ὀργῇ πίστιν παρασχομένῃ, il y a lieu de se demander si on les a bien interprétés. On veut entendre ici par ὀργή l'ardeur, la passion qui fait qu'un orateur entraîne son public. Je doute fort que la locution πίστιν παρέχεσθαι se prête à cette explication. Πίστις n'équivaut pas à πειθώ, mais se dit d'un gage, d'une garantie que l'on donne, ou de la confiance que l'on inspire. Je crois donc que le terme ὀργή conserve ici un sens qui vieillissait déjà du temps de Thucydide, mais qu'il a plusieurs fois chez cet écrivain, celui de ἦθος, τρόπος. C'est par les mœurs, par ses manières, son attitude, que l'homme politique inspire la confiance. Πολὺ γὰρ διαφέρει πρὸς πίστιν, μάλιστα μὲν ἐν ταῖς συμβουλαῖς... τὸ ποιόν τινα φαίνεσθαι τὸν λέγοντα. Ces paroles d'Aristote (*Rhetor.* II, 1) peuvent servir de commentaire au passage de Thucydide.

H. Weil.

LE GÉNITIF DE LA PEINE EN LATIN

D'après Kühnast (*Synt. Liv.*, p. 83), Dräger (*Histor. Synt.*, I, § 209) et Schmalz (*Synt.*, § 73), il n'y a pas en latin de génitif de la peine; Kühnast et Dräger ramènent le génitif qui accompagne *damnare* à celui qui accompagne les verbes signifiant « accuser » : dans les deux cas, ils sous-entendent *crimine. Damnare capitis* signifierait proprement condamner pour crime capital. Schmalz suppose l'ellipse de *judicio.*

M. Riemann (*Synt. Lat.*, § 57, Rem. II) reprend au contraire la théorie de Reisig (*Vorlesungen*, § 361), d'après laquelle le génitif de la peine était primitivement un génitif de prix.

Ces deux théories ont également le défaut de confondre deux classes de génitif de la peine, d'une part *capitis,* d'autre part *dupli, tanti, minoris,* etc.

La construction de *tanti, quanti, pluris, minoris* avec *damnare* paraît évidemment analogue à celle de ces mêmes mots avec les verbes de prix. A *tanti* se rattachent, comme des multiples à l'unité, *dupli, quadrupli, octupli.* Le contact de *damnare* a donné à ces expressions générales le sens particulier d'une *amende* aussi élevée, double, etc.; et ainsi ces génitifs de prix sont devenus des génitifs de la peine. Cette séparation entre ces deux sortes de génitifs s'était faite avant l'époque classique, puisque *dupli, quadrupli, octupli* ne s'emploient plus avec les verbes de prix.

Capitis n'a jamais été un génitif de prix. Dans l'expression *aestimare litem capitis,* qui, d'après M. Riemann, aurait servi de modèle à *damnare aliquem capitis,* ce génitif dépend de *litem.* Il suffit, pour s'en convaincre, de comparer les deux phrases suivantes :

Cicéron, *Pro Cluentio,* 41, 116 : « Majestatis absoluti sunt permulti, quibus damnatis de pecuniis repetundis lites *majestatis* (sous-entendu : *lites*) essent aestimate ». « Beaucoup ont été absous du crime de haute trahison, parce qu'après les avoir déclarés coupables de concussions, on avait estimé ce procès affaire de haute trahison. »

Ibid. « Omni contentione pugnatum est uti lis hæc *capitis* (sous-entendu : *lis*) aestimaretur. » « On s'efforça de faire estimer le procès affaire capitale. »

D'ailleurs, *capitis* ne peut pas avoir eu la valeur d'un génitif de prix, marquant à quelle peine on évalue la condamnation, parce que *caput* ne signifie nullement la peine de mort. Dans la langue courante, ce mot a tout au contraire le sens de « vie »; en terme de droit, il désigne la personnalité civile. On appelle *res capitalis, judicium capitale,* non seulement les affaires dont la peine est la mort physique, mais celles qui entraînent un amoindrissement de la personnalité civile (*deminutio capitis*), l'exil ou une dégrada-

tion. Cf. Digeste, 50, 16, 103 : « Licet capitalis latine loquentibus omnis causa existimationis videatur, tamen appellatio capitalis mortis vel amissionis civitatis intelligenda est. » C'est à propos d'une *causa existimationis,* n'entraînant nullement la peine de mort ni même de l'exil, que Cicéron emploie les expressions *causa capitis, capitis damnare* dans le *Pro Quinctio,* 9, 32. Cf. ibid. 9, 33 : « Judicium esse non de re pecuniaria, sed de *fama* fortunisque P. Quinctii vides. »

Le mot qui désigne la peine de mort, c'est *mors.* Cf. St. Augustin, *Cit. D.,* 21, 11 : « Octo genera pœnarum in legibus esse scribit Tullius : damnum, vincla, verbera, talionem, ignominiam, exsilium, mortem, servitutem. »

Cic., *De off.,* 3, 5, 23 : « Eos leges morte, exsilio, vinclis, damno coercent. »

« Punir de mort » se dit *morte multare.* »

Capitis ne signifie donc pas « peine capitale », pas plus d'ailleurs que crime capital ». *Capitis accusare, damnare* veut dire porter une accusation, prononcer une condamnation qui touche au *caput,* ce mot étant pris dans son sens judiciaire. Il ne faut donc point, pour expliquer *capitis damnare,* supposer comme Kühnast, Dräger et Schmalz que cette expression s'est formée sur le modèle de *capitis accusare,* ni, pour expliquer *capitis accusare,* sous-entendre *crimine* ou *judicio.* Dans les deux cas, *capitis* est un génitif de relation, comme celui qui accompagne *memini, obliviscor.* Le génitif ne se construisait point seulement avec des substantifs à l'origine, mais aussi avec des verbes quoique la construction du génitif avec des verbes ne se soit conservée en latin que dans un petit nombre d'emplois, dans des expressions consacrées.

Si l'origine du génitif *capitis* est bien différente de celle de *tanti, dupli,* etc., néanmoins, comme les génitifs de prix *tanti, dupli,* ce génitif de relation a peu à peu pris la valeur d'un génitif de la peine avec *damnare,* tandis qu'avec *accusare* il prenait celle d'un génitif de cause. *Capitis* a semblé signifier d'une part « *crime* capital », quand il était joint à *accusare,* d'autre part « *peine* capitale », quand il était joint à *damnare.* La preuve que le sens de *capitis* s'était ainsi modifié diversement dès l'époque classique au contact de ces deux verbes, c'est qu'avec *damnare* il peut être remplacé par l'ablatif de relation *capite,* mais non avec *accusare :* cette double construction s'est cependant conservée aussi avec *anquirere,* « intenter une action capitale », (cf. T. Live, 26, 3). Si Tite-Live crée l'expression incorrecte « *capitalis pœnæ* damnare » (42, 43, 9), c'est que, dans la locution *capitis damnare, capitis* paraissait signifier « à la peine capitale. » E. Audouin.

DE SCIPIONUM ELOGIIS

1. [L.]CORNELIO L·F·SCIPIO
[A]IDILES·COSOL·CESOR

HONC OINO · PLOIRVME · COSENTIONT · Romane
DVONORO · OPTVMO · FVISE · VIRO
LVCIOM · SCIPIONE · FILIOS · BARBATI
[CO]NSOL · CENSOR · AIDILIS · HIC · FVET · Apud uos
HEC · CEPIT · CORSICA · ALERIAQVE · VRBE
DEDET · TEMPESTATEBVS · AIDE · MERETO

Utrumque titulum etsi ad eum Scipionem pertinere certissimum est, qui consul fuit anno 258 ante Christum natum, censor anno 259, maluimus tamen lineola interposita secernere, ne legentes in gravem, cui plerique omnes usque ad nostram aetatem obnoxii fuerunt, adduceremus errorem. Scilicet prioris tituli nomina honoresque continentis litterae sunt colore rubro pictae, alterius lapidi Albano incisae; illum museo Vaticano illatum esse scito, hunc asservari in aditu bibliothecae Barberinianae; illas litteras recenti rubrica renovatas esse Garruccius recte quidem monuit, sed pictor, quod testatur Chr. Huelsen, peritissimus harum rerum iudex, officio suo ita functus est, ut vestigiis prioris scripturae quam accuratissime insisteret[1]. Quando decesserit Scipio, memoriae proditum non est; quod Ritschelius aliique statuerunt mortuum eum esse ante annum 240, etsi a veritate non abhorret, minime tamen eo tempore[2] et titulum priorem pictum et carmen lapidi insculptum esse evincitur; immo satis magnum temporis spatium intercedere inter titulum et elogium luce clarius est; idque haud dubie dudum perspexissent viri docti, si uterque lapis eodem loco in uno conspectu positus esset. Comparantibus autem litterarum formas P in priore titulo (SCIPIO) non rotundam, sed angulatam esse ad similitudinem graecae Π ultro apparebit, neque aliter eam expressam esse videmus in miliario Mesae invento et ab Huelseno edito in *Bull. instit. arch. germ.*, IV (1889), p. 84, quem ad consulatum P. Claudii Pulcri, id est ad annum 249 ante Chr. referendum esse Mommsenus demonstravit. Litteram initialem

1. « Die Buchstaben sind sehr, ‚gewissenhaft' aufgefrischt worden. »
2. Raph. Kühner, *Gram. lat.*, § 42, 1; 148, 1 ‚bald nach 258'.

verbi AIDILES nunc in titulo periisse valde dolendum est propterea quod, si de antiquiore forma (/\), quae in miliario Mesano invenitur, constaret, maior tituli prae ipso carmine vetustas extra dubitationem posita esset. Litteram E magis porrectam esse ultra ceterarum longitudinem litterarum vel ex apographo in *Priscae latinitatis monumentis epigraphicis* (tab. XXXVIII) edito facile cognoscitur; eiusdem bracchiola in titulo non ad similitudinem formae quadratae accedunt, sed leniter acclivia sunt, quod ideo imaginem vetustatis refert, quia litteram L quoque antiquitus fuisse pede acuto satis constat. Denique litterae S forma in nominibus honoribusque magis procera est. Qui meo hortatu lapidem denuo examinavit, Adam Miodoński, etiam in litteris N et R aliquam notabilem esse diversitatem benigne rescripsit, quod pluribus persequi longum est; neque tamen praetermittendum litteras praesertim in magistratuum nominibus mira inconstantia modo supra versum ascendere, modo descendere.

Haec hactenus de litterarum formis; verba ipsa, quamquam sunt paucissima, quae comparationem admittant, non minus insignes habent differentias; illic enim est CORNELIO primo casu (= Cornelios), hic FILIOS, illic *aidiles cosol cesor,* hic *consol censor aidilis.* Quid plura? nomina honoresque alii tempori vindicanda sunt, alii versus Saturnii; id est, cum obiisset Scipio, in sepulcro primum nihil nisi nomen addito patris nomine magistratibusque ab eo gestis perscriptum fuit, carminis honor postea additus. Huelsenus quoque, quem honoris causa nomino, mihi Romae versanti carminis litterarum habitum universum multum distare a temporibus belli Punici primi ultro affirmavit; praeterea, quid causae fuisse statuamus, ut uno eodemque tempore et honores nominibus adiungerentur, quod fuit Romanorum proprium (Treb. Poll., *XXX tyr.,* 33 « sepulcrum, in quo grandibus litteris incisi sunt omnes eius honores »), et totidem verbis a poeta celebrarentur? Multo veri similius est antiquissimis temporibus viros fortes simpliciter laudatos esse perscriptis nominibus honoribusque, carminum laudem postea accessisse, quod in Scipione patre, Barbato, factum esse infra docebimus. Quae si vera sunt, fundamentum, quo innituntur nostri temporis interpretes, fere est eversum, quaeque vulgo obtinet de antiquissimo illo Romanorum poeta opinio, omnis concidit.

Sed priusquam de hac re quid sentiam expromam, ipsum elogium interpretari conabor. Ac primo quidem versu optime mihi supplevisse mihi videtur Mommsenus ‚Romane', non solum quia in simili Atilii elogio scriptum est ‚gentes' (cf. infra), sed etiam quia in illo verbo ad omnes Romanos relato maior inest laus, quam in

altera coniectura ‚Romai', quippe qua probata urbis tantum incolae bene iudicasse de Scipione dicerentur.

Versu altero scribendum esse : *fúise víro* (vel *fúisé víro*), non cum Ritschelio : *fu-ísse viró viróro,* hemistichiis parum recte distinctis, iam Bücheler intellexit *Antholog. epigraph. lat. spec.*, III, p. 6. Cuius mensurae primum attulit argumentum, quod in tabulis Iguvinis umbrico sermone scriptis (VI A 30, 32, 39), legitur : *veiro pequo* = viros pecora. Alterum addo hoc, quod Naevius quoque scripsit :

13 Müll. Multi alii e Troia | strénuí víri.

43 Sin illos deserant fortíssimós víros (= Fest., p. 317), quos versus Saturnios perperam quidam coniecturis emendare conati sunt. Cf. Bährens, *Poet. lat. min.*, praef. p. 17). Denique additamentum Ritschelii dissuadet et constans scriptorum usus, qui in talibus enuntiatis genetivos pluralis non addunt (nam Ennium in versu « *m*ater optumarum *m*ulto *m*ulier *m*elior *m*ulierum » pro suo more lusisse nemo non videt), et in lapide non solum post VIRO aliquot litterarum spatium superest, sed etiam puncti ad verba separanda constanter positi, in fine versuum omissi, nec vola nec vestigium. Quod pertinet ad mensuram perfecti fūi = fuvi, satis erit contulisse versum Ennianum : « Nos sumu' Romani, qui fuvimus ante Rudini. »

Versu 5, vulgo scribitur :

Hec cépit Córsica Áleri-áque urbé [pugnándod], aut : Hec cépet Córsicá Alériaque úrbe [clásid], caesura iterum turbata[1]. Sed nec punctum extat in lapide post VRBE, quo opus esset, si verba continuarentur, et Romanos veri simile est Aleriam pronuntiasse memores gentis Valeriae. Cf. Flor., 1, 18, « Aleriae (*cod. Nazar.* Baleriae) urbis excidio incolas terruit »; Zonar., 8, 11, τῇ Κύρνῳ προσβαλὼν τὴν μὲν Οὐαλερίαν εἷλεν. Quamquam in hemistichii fine ne hac quidem excusatione uti necesse est ad explicandum hiatum.

Quod versu 6, editur :

Dedét témpestátebus aíde méreto[d vótam]

mirum est cum sollemni dedicantium formula dissidere, in qua aut *merito,* aut *lubens merito,* aut *laetus lubens* dici satis constat. Participio plane supervacuo (nam qui dedicat, antea votum fecisse censendus est) haud aegre carebimus, et ita quidem, ut ‚mereto' mediam syllabam habuisse longam sumamus. Itaque scribendum : *aidé meréto,* ut in titulo Sorano : *máxumé meréto.*

Versum tertium ita omnes interpretes dirimunt, ut priorem

---

1. Alériaque ùrbe [ármis] scripsit Carolus Zander : Versus Italici antiqui. Lundae. 1890, pg. 60. Idem versu sexto : Dedet Témpestátebus áide méreto[d éx vòto].

partem ad *cosentiont,* alteram ad *fuet* pertinere dicant; equidem malim, ut tribus ultimis versibus res gestae adumbrantur, ita tres priores nomen et genus continere cum epitheto ornanti a poeta adiecto. Confirmat hanc sententiam, quod versu quarto HIC vix potest intellegi de loco, quia non Romae solum consul fuit, sed res praeclaras in Corsica ac Sardinia gessisse dicitur; immo HIC pro nominativo singularis accipiendum esse elogium alterum ad similitudinem nostri conformatum (v. 4, *quei fuit apud vos,* substituto pronomine relativo, quia v. 3, scriptum erat ‚quoius') luculenter declarat. Jam si perspexeris, altero quoque elogio tribus versibus dictum esse de nomine addito quasi cognomine poetico (*fortis sapiensque,* ut *Laelius Sapiens*), tribus de rebus gestis, nihil restat nisi ut lapicidam per errorem FILIOS insculpsisse pro FILIOM iudicemus. Quod mihi amicus quidam obiecit nulla praeterea esse menda in elogiis Scipionum, ne hoc quidem recte dici infra exponendum erit. Ita omnia expedita erunt; pro compositione enim hiulca (si quidem nominativus hic claudicaret post filios Barbati) restituimus orationem concinnam et toti carmini recuperavimus symmetriae cuiusdam laudem. Suspicor autem in antiquissimis elogiis perscriptis initio virorum defunctorum nominibus brevem memoriam rerum gestarum ita adiectam fuisse vulgo, ut pronomine HIC significaretur, aut qui in sepulcro conditus aut cuius statua in basi posita esset. Hunc enim morem sequitur in vitis Cornelius Nepos, veluti *Them.,* 1 : « Themistocles, Neocli filius, Atheniensis. Huius vitia, etc. » *Alc.*, 1 : « Alcibiades, Cliniae filius, Atheniensis. In hoc, etc. » Cf. praeterea *Chabr. Timoth. Epamin. Eum.;* neque abest suspicio Atticum in *Imaginibus* eidem legi obtemperavisse. Si quis autem contra dicat quadratario mendum corrigendum fuisse, haec ei venia commodari poterit, quod admisso errore sententia stabat, compositionis tantum ars imminuta erat. FILIOM scripturum fuisse poetam, qui idem scripserat LVCIOM, ex eo explicandum esse crediderim, quod ille in accusativis sing. secundae declinationis aut propter nomina sollemnia, aut propter vocalem praecedentem I litteram finalem retinendam esse duxit, in ceteris formis (*oino, optumo, viro*) consulto abiceret.

Iam redeamus ad simile Atilii Calatini (Caiatini?) elogium, quod Cic., *Fin.,* 2, 116. *Cat. mai.,* 61, memoriae tradidit :

Hunc unum plurimae consentiunt gentes
Populi primarium fuisse virum.

De verbis in codicibus leviter corruptis cf. editiones criticas et Fleckeiseni *Miscell. crit.*, 1864, p. 56 sq.; orthographiam con-

suetudini aetatis Ciceronianae adaptatam esse primo adspectu apparet. Nobis graviora quaedam inquirenda restant. Fuitne hoc elogium duobus versibus absolutum, Scipionum quattuor senis? Minime : quod enim Cicero addit « notum est totum carmen », idem fere significat, quod : « reliquos versus adscribere supersedeo. » Si coniecturae locus est, tertium versum hanc sententiam expressisse dicam : Atilium Calatinum, Aulo patre natum[1]. Tribus item versibus, quae domi militiaeque egregie fecerat, celebrata fuerint.

Sed duo versus a Cicerone laudati ita cum Scipionis elogio congruunt, ut scire velimus, utrum ex utro elogium sit expressum. Et Scipio et Atilius iisdem temporibus floruerunt; nam Atilius consul fuit annis 258 et 254, dictator anno 249 ; aliquot Siciliae oppida vi cepit et (Liv., *Per.*, 19) primus extra Italiam exercitum duxit. Aleriam quoniam Scipio, si fides est habenda rerum scriptoribus, non cepit, sed vidit tantum, maiorem illis temporibus fuisse Atilii gloriam non negaverim ; itaque omnia eo ducunt, ut defuncto Atilio circa annum 240 illos versus in eius sepulcro insculptos fuisse credamus. In Scipionis contra sarcophago inscriptum erat : « L. Cornelio, L. F. Scipio, aidiles, cosol, cesor » ; carmen, quod aliquot decenniis post additum esse docuimus, expressum est ad exemplar elogii Atiliani.

Ceterum huius verba ipsa magis antiquitatis Romanae indolem prae se ferunt, versus in honorem Scipionis compositi imitationem produnt : nam ‚plurimae gentes' intellego de Fabiis, Corneliis, similibus (cf. *Arch. lexic. lat.*, VI, 344), ac ‚populi primarium virum' maiore cum laude dictum esse sentio quam ‚duonoro optumo'. Virum bonum et dici posse virum moribus probis et manu fortem concedo, figura tamen etymologica ‚duonoro optumo' sermonem graecum redolet. Quid ! quod nec Cicero aut Caesar, nec Sallustius aut Livius, quamquam multi vel nimii sunt in laudando, umquam sic scripserunt ; immo omnis huius formulae usus cadit in poetas Graecorum poetarum lectione imbutos. Sic legimus apud Plautum *Men.*, 5, 2, 65, « miserorum miserrumus », *Aulul.*, 2, 2, 50, « pauperum pauperrumus » ; Hor., *Sat.*, 1, 3, 136, « magnorum maxime regum » (cf. βασιλεὺς βασιλέων); Ovid., *Met.*, 12, 219, « saevorum saevissimus. » Ex Graecis, unde hi pendent, commemorasse sufficiet Aesch., *Suppl.*, 519, μακάρων μακάρτατε καὶ τελέων τελεώτατον; Soph., *Oed. R.*, 334, κακῶν κάκιστε ; Aristoph., *Pac.*, 184, μιαρῶν μιαρώτατε; Xen., *Cyrup.*, 1, 3, 15, ἀγαθῶν

1. Gust. Lahmeyer alterum tertiumque versum tales constituit : « Populí primárium fu-ísse virúm. Dictátor || Consúl, censór, aedílis- híc fuít apúd vos. »

κράτιστος. Cf. G. Landgraf, *Act. semin. Erlang.*, II, 64. Oratores contra Romani rerumque scriptores, qui hac formula utpote ab ingenio linguae latinae aliena abstinuerunt, multis usi sunt aliis, veluti : *prae ceteris, inter paucos, praeter ceteros, unus omnium doctissimus* (*doctus*), etc. Scio opponi posse unum Livii locum, 29, 14, 8, « P. Scipionem... in tota civitate virum bonorum optimum esse », cui tamen ideo haud ita multum tribuendum esse puto, quia secundum Ciceronem, *Harusp. resp.*, 27 ; *De fin.*, 5, 64. Livium, 29, 11, 6; 29, 11, 8; 29, 14, 6; 35, 10, 9; 36, 40, 8. Diodorum 34, 60. Plinium, *Nat. hist.*, 7, 120. Appianum *bell. Hannib.*, 56. *De vir. illustr.*, 46. Ampelium 24, senatus Romanus Scipionem Nasicam ‚virum optimum' esse iudicavit ; accedit, quod ‚bonorum' debetur coniecturae Gronovii ; ‚bonum' scriptum est in codice, qui fuit olim Puteani, in Spirensi adiectivum omissum est. Quare vel probata scriptura cod. Put. et emendatione Gronovii nihil aliud extorqueri potest, nisi ut Livium memorem nostri elogii genetivum suo arbitrio addidisse dicamus ; quamquam rectius Vahlenus verbum delendum esse demonstravit in indice lectionum aestivarum Berol. 1890.

Quodsi hic vestigia poetae alicuius graecissantis agnosco, ex versu primo cum Atiliano elogio comparato poetam non suo Marte pugnasse, sed in alterius dicionem confugisse concludere posse mihi videor. Adeo rara enim est apud Romanos formula : « unum *plurimi* consentiunt », adeo usitata : « unum *omnes* consentiunt », ut utrumque poetam in idem incidisse parum sit veri simile. Cf. Cic., *Repbl.*, 1, 56, « quem unum omnium... regem esse *omnes* docti indoctique consentiunt. » Cic., *Phil.*, 4, 7, « *omnes* mortales una mente consentiunt arma esse capienda » ; ibid., 6, 2, « cum vos *universi* una mente atque voce a me conservatam esse rem p. conclamastis. » Hinc quoque explicant r tritissimae usu formulae, quales sunt : *unus omnium fortissimus, iustissimus.* Cic., *Prov. cons.*, 12 ; *Har. resp.*, 49; *P. Sest.*, 141. Illud alterum Graecorum maxime fuit, cf. Aesch., *Pers.*, 319, εἷς ἀνὴρ πλεῖστον πόνου ἐχθροῖς παρασχών. Herod., 6, 127. Thucyd., 8, 68. Xen., *Anab.*, 1, 9, 22 ; *Cyrup.*, 8, 2, 15. Quae cum ita sint, valde dubito, num poeta *oino*, id est *unum*, cum superlativo ‚optumo' coniunctum esse voluerit ; dicendum enim erat mutato verborum ordine ‚unum bonorum optimum', et in elogio Atiliano, quia scriptum est ‚primarium' pro superlativo, numerale magis adhaeret superlativo ‚plurimi'. Fueritne ‚hunc unum plurimi consentiunt' formula iam ante Atilii tempora sive in poesi Saturnia sive communi usu recepta, infra quaeramus.

2. [L. CORNELIO.] CN.F. SCIPIO

CORNELIVS . LVCIVS · SCIPIO · BARBATVS.
GNAIVOD · PATRE · ||PROGNATVS · FORTIS · VIR · SAPIENSQVE-
QVOIVS · FORMA · VIRTVTEI · PARISVMA · || FVIT-
CONSOL · CENSOR · AIDILIS · QVEI · FVIT · APVD · VOS-
TAVRASIA · CISAVNA · || SAMNIO · CEPIT-
SVBIGIT · OMNE · LOVCANAM · OPSIDESQVE · ABDOVCIT.

Uterque titulus nunc asservatur in musei Vaticani atrio, quod dicitur, quadrato; sed nomina, quae versu primo posuimus, minio picta, nec quicquam hodie superest antiqui operis nisi CN. F. SCIPIO; CORNELIO olim legerat Piranesius, quo tamen addito inscriptio non ad integrum restituitur; praenomine enim L. utique opus est.

Carmen, lapidi incisum, non quale edidimus legentium commodis inservientes, sex versibus distinctum est, sed, cum sarcophagus ad similitudinem lecti formatus magnae sit latitudinis, modicae altitudinis, exsculptis versu primo et alterius tredecim fere litteris, incipit a versu secundo medio, tertium, quartum, quintum explet totos, quod significavimus duplici lineola (||) interposita. Accuratior harum rerum notitia repetenda ex Ritschelii *Priscae latinitatis monumentis epigraphicis.*

Scipionem cum constet esse patrem eius, de quo priore capite diximus, consulem anno 298 ante Christum natum, tamen litteras cum tituli proprie dicti, tum ipsius carminis recentiores esse inscriptione supra illustrata recte iam Ritschelius affirmavit. Atque ex uno nomine SCIPIO non multa expiscari licet, quoniam forma litterae P ex hasta cum semicirculi parte constantis casui potest tribui; elogii litterae vel eo nomine posteriori potius aetati sunt assignandae, quia L non multum abest a forma semiquadrata. Quid fere versu primo et initio alterius olim expressum fuerit, etsi coniectando ac divinando possis assequi, tamen felicissimo Chr. Hülseni invento usi ad liquidum nunc perducere conabimur. Is enim mense Januario anni 1890, cum lapidem accuratius examinaret, initio versus alterius (supra verbum PROGNATVS principio tertii scriptum) vestigia dispexit litterarum ESO, quibus fretus CESOR olim exaratum fuisse recte coniecit. (R. Garruccius EST legere sibi videbatur, sed eas initio fere versus primi, qui totus exsculptus est, attribuit.) Equidem, cum a partibus Hülseni standum esse existimem, tamen, quomodo honorum enumeratio unum versum integrum cum tertia parte alterius expleuerit, satis explicare nequeo, nisi forte nomina iterum perscripta fuisse statuas. Quod in

iis, quae nunc scalpro erasa sunt, CESOR olim legebatur, in elogii versu quarto CENSOR, eandem explicationem habet, quam duplex eiusdem nominis in inscriptione filii scriptura. *Cesor* qui aut pinxit aut lapidi insculpsit, formam probavit vulgi usu receptam littera nasali non distincte pronuntiata; *censor* qui scripsit, poetam secutus est, cuius manu scriptum titulum acceperat. Nam illam fuisse formam antiquiorem, hanc recentiorem, vix contendere ausim, cum iisdem temporibus et *quoties* et *quotiens* scriptum fuisse constet. Cf. *thesaurus* et *thensaurus*. Ut nunc quoque est in sermone Francogallorum, multa scribuntur, quae non pronuntientur, eumque, qui in Terentii *Eunucho* Chremetis partes egit, versu 728

Postquam surrexi, neque pes neque mens satis suom officium facit,

mes pronuntiasse non minus certum est, quam in proverbio a Columella laudato 1, 7, 2 (« summum ius antiqui summam putabant crucem ») vulgi ore efferri solitum esse : « summum *ius*, summa *crus*. »

Sed hac inscriptione non solum, quod supra coniecimus, in locum pristini brevissimique tituli carmen postea substitutum esse, confirmatur, sed etiam elogii compositio ita comparata est, ut trinis versibus dictum sit de nominibus et de genere, trinis de honoribus rebusque gestis. Itaque qui hoc carmen composuit, eius animo memoria alterius insidebat.

Versu primo poeta, ut metri legibus obsequeretur, inverso ordine scripsit *Cornelius Lucius,* ut in fine eius elogii, quod in honorem Scipionis flaminis Dialis compositum est : « Scipio... Publi... Corneli. »

Versu 2 male interpretatur Ihne, *hist. Rom.*, I 389 : *Gnaivod patre prognatus*, « Wackeren Vaters Sprössling »; nam verba nihil aliud significant nisi ‚Gnaei filius', ut in alio quoque elogio ‚prognatum Publio' = Publii filium. Ceterum scriptores antiquissimi, cum vocabulo *prognatus* uterentur, proprie non patrem intellegebant, sed aut avum aut abavum. Cf. Ennius *trag. inc.* 108 Rib. « Tantalo prognatus, Iove natus. » Sed iam Naevius vocabulum adhibuit significatione imminuta, ut non differret a ‚natus'. Cf. Naevius *trag.* 49 Rib. « Dryante regem prognatum patre »; Plaut. *Men.* 5, 9, 19 « Moscho prognatum patre »; Ennius *trag. inc.* 101 R. « Jove patre prognatus Tantalus. » Immo apud Macrob. *sat.* 6, 5, 8 versus Saturnius Naevii ad nostram memoriam pervenit, in quo participium in eadem sede, id est in fine hemistichii prioris, usurpatum esse videmus.

Sanctús Iové prognátus | Pútiús Apóllo.

Cum autem supra *virum, viri, viros,* constanter fere in Saturniis versibus extremis collocari, et principium elogii *Honc oino,* etc. cum Atiliano congruere sit demonstratum, ad eam deducimur opinionem, ut, quomodo poetis epicis multa sunt communia et quasi hereditate accepta, ita in poesi quoque Saturnia certas quasdam dicendi formulas expressas fuisse, quibus omnes pariter tamquam bono publico uterentur. Quod si quis mihi concesserit, idem poesim Saturniam non intra paucos quosdam, qui aetatem tulerunt, versus coercitam fuisse, sed latissime patuisse concedet.

Fortis sapiensque (cf. καλοκαγαθός) instar cognomenti poetici esse crediderim. Igitur quomodo C. Laelius, Scipionis Aemiliani amicus, appellatus est Sapiens, sic poeta in Scipione Barbato sapientiam coniunctam fuisse cum virtute significat. Eadem plane sententia usus est, qui notissimum illud elogium scripsit :

Magna sapientia multasque virtutes
Aetate quom parva posidet hoc saxsum.

Ac civem quidem optimum antiquissimi Romani laudabant virum fortem atque strenuum, vel bonum ac strenuum (Cato ap. Fest. p. 201 M. ap. Gell. 17, 13, 3); sed cum Scipiones ad litterarum graecarum studia inclinarent, ad maiorem laudem aspirabant, ut ex virtutibus tam graecis quam romanis quasi mixti esse viderentur. Poeta elogii primus utrumque bene coniunxit, quod adeo placuit Romanis, ut eandem iisdem verbis sententiam iterum iterumque expresserint. Cf. Cic. *Mur.* 20 « fortissimo et sapientissimo viro legatus fuit » ; *p. Mil.* 96 « fortis et sapientis viros. » Hor. *epist.* 2, 1, 50 « Ennius et sapiens et fortis et alter Homerus. » Idem, quod modo dixi, Scipiones laudem sapientiae debere studio philosophiae poetarumque Graecorum, confirmatur notissimo illo versu, qui legitur *Sat.* 2, 1, 72 :

virtus Scipiadae et mitis sapientia Laeli.

Num iam Scipio Barbatus, qui consul fuit anno 298 ante Chr., re vera sapientia praestiterit ceteris, valde equidem dubito ; eo magis epitheton ‚fortis sapiensque' ei a poeta quodam temporibus belli Hannibalici datum esse mihi persuadeo, cum clarissimus ille Scipio studiis Graecis indulgere coepisset.

Versu quinto malim coniungere : « Taurasia(m) Cisauna(m) cepit » et ‚Samnio' ita interpretari, ut dictum sit pro ‚in Samnio'; nam ‚Samnio (= Samnium = totum Samnium) cepit'[1] qui coniunxerit, ei recte obicietur terras populosque non capi, sed subigi. Cf. *Exempla inscr.* 629 « Ligures *subegit* » ; Liv. 41, 28, 8 « Sárdiniám *subégit* », in inscriptione in Sempronii Gracchi honorem posita.

Versu sexto : *omne Loucanam* intellego : *omnem Loucanam,* scilicet terram ; nullum enim illo tempore extitit nomen Lucaniae. Itaque poeta in subigendi verbo usum secutus est vulgo receptum, etsi confugiendum ei erat ad praesens historicum, quoniam ‚subegit' versus respuebat. Cur autem eadem iterum licentia usus sit in verbo ABDOVCIT, cum ei liceret scribere ABDOVXIT, nemo hucusque explanavit. An re vera ita scripsit poeta ? In lapide inter litteras C et I breviore modulo littera S insculpta est, ut lapicidam intellecto errore mendum tollere voluisse appareat ; sed cum verbum iam integrum insculptum esset lapidi et spatium superesset admodum exiguum inter C et I, formam litterae S in brevius contrahere coactus est ; neglexit autem hanc litteram, qui litteras rubro exornavit. Illud in incerto relinquo, fueritne potius scribendum ABDOVXSIT ; nam cum praesens falso lapidi incisum esset, hanc repperit operarius medelam, quam lapis patiebatur. Cf. Cholodniak, *Revue des Revues,* XIII, 384, 42 sqq.

Singula quaeque interpretati sumus, sicut potuimus, de tertio ac quarto elogio alia occasione oblata dicturi ; sed restat quaestio multo difficilior, quando utrumque carmen sit compositum. Factum id esse ante annum 240 ante Chr., quae communis est opinio, mihi nunquam persuadere potui. Nunc rem eo deductam esse spero : elogium HONC OINO aliquot decenniis post Scipionis mortem factum est, id est anno fere ducentesimo ante Chr. n. ; alterum non statim post mortem Barbati, sed post filii elogium compositum esse Ritschelius recte perspexit ; id unum quaeritur, quid poetae (sive poetis) occasionem dederit carminum multo post mortem et Barbati et filii condendorum. Equidem, cum Scipio Africanus victoria egregia apud Zamam parta dePœnis, Annibale et Syphace clarissimum triumphum ageret, maiores quoque ampliore honore celebratos esse crediderim. Quod si verum est, haud multis ambigendum erit, quis fuerit ille Scipionum laudator. Ita optime quoque explicatur, quomodo factum sit, ut in elogio Barbati de bello Samnitico ac de Lucania subacta falso sit relatum ; saeculo enim fere praeterito et memoria illarum rerum obscurata erat et fidem habere coeperunt Romani laudationibus funebribus, commentariis domesticis et annalibus, in quibus rerum fide parum probata dicendo tamen exornata erant omnia. Haec autem cum subtiliorem requirant disquisitionem, iam finem imponamus commentationi nostrae.

(*Monachi.*) ED. WÖLFFLIN.

NOTE

SUR UN PASSAGE DU NÉOPLATONICIEN HERMIAS

RELATIF A LA MUSIQUE

(*Scholies sur le* Phèdre *de Platon, p. 107, Ast.*).

Frédéric Ast a publié les Scholies d'Hermias d'après un seul manuscrit, le *Monacensis* 11, qui appartient à la même famille que les manuscrits n° 1825, n° 1826[1] de la Bibliothèque nationale et le n° 30 de son Supplément grec.

Bien que l'éditeur, en maint endroit, ait corrigé heureusement le *Monacensis,* il est facile de reconnaître combien le texte gagnerait à la mise en œuvre des autres manuscrits parisiens, savoir : 1° le n° 1810 (XIII° siècle), dans lequel Albert Jordan a reconnu le prototype de tous ceux dont on dispose[2]; 2° le 1943 (de la main de Christophe Auer ?); 3° le 1827, belle copie exécutée par Ange Vergèce.

Dès la première page de l'édition, ces trois manuscrits fournissent des additions et des variantes qui peuvent améliorer le texte d'Hermias, texte qui, pour le dire en passant, ne nous semble point avoir été jusqu'ici apprécié à sa valeur[3].

Ligne 10. χεῖρας γὰρ οὕτως ὀρεξει.] Χ. γ. ἡμῖν οὕτως ὀρ.

Ligne 20. μαθητὴς Λυσιοῦ ἐραστής.] μαθ. Λ. καὶ ἐρ. Addition suppléée conjecturalement par l'éditeur, dans les notes.

— συνέτυχε Σωκράτει] συνετ. τ ῷ Σωκρ.

Ligne 27. Τὸν ποιητὴν τοῦ λόγου, ὡς τὰ δέοντα καὶ κάλλιστα ῥηθέντα]... εἰρηκότα. Les mss. 1825 et 1826 (*a* et *b*) et le n° 30 du supplément donnent εἰρηθέντα.

Ligne 32. οὐκ ἀπὸ τῆς προσηκούσης ἀρχῆς] ἀλλ᾽ οὐκ... Le 1825 ajoute ἀλλ᾽ dans l'interligne. Ce ms. contient plusieurs surcharges analogues, faites sans doute d'après un type plus ou moins altéré de la bonne famille.

---

1. Ce volume contient le texte intégral (*a*) et une seconde copie du livre 1er (*b*).
2. *Hermes,* XIV, 1879, p. 262.
3. Il n'est même pas mentionné dans le *Dictionnaire des Sciences philosophiques,* dernière édition, art. *Hermias,*

Ligne 36. καὶ ὅτι χύδην καὶ ἀτάκτως ἐκβέβληται τὰ εἰρημένα]... ἐμβέβληται... — Même leçon dans le 1825.

Ligne 39. ὅτι μηδένα ἂν ἔχειν εἰπεῖν εἰρηκότα τούτων καλλίω καὶ βελτίω.] ...εἶχεν εἰπεῖν... — ἔχειν est aussi dans le 1810.

Ligne 40. πλείω καὶ καλὰ] πλ. κ. καλλὰ dans le 1826 (*a*, *b*) et le 1827. Cette variante nous induit à conjecturer la leçon πλείω καὶ καλλίω.

Ligne 43. καλλίω καὶ βελτίω] βελτίω καὶ καλλίω. Lorsque deux variantes peuvent se soutenir, et c'est ici le cas, la supériorité constante des trois manuscrits en question doit, selon nous, faire donner la préférence à la leçon qu'ils présentent.

Ligne 46. εἰ οἴηται.] εἰ οἴεται.

Ligne 49. ἐρῶν νοσεῖ]. Les trois copies confirment la correction de l'éditeur, dont le manuscrit, comme le 1825 et le 1826, portait νοῶν au lieu de ἐρῶν. Par une distraction singulière des copistes, νοσεῖ se lit νοπεῖ dans le 1825 et le 1826[a], νοπεῖν dans le 1826[b].

Ligne 50. φανερῶν. Ici encore est confirmée la correction de F. Ast, φανερῶν, au lieu de φανερὸν, que donne la famille à laquelle appartient son manuscrit.

Ces exemples, groupés au hasard des leçons que fournissait une page donnée, montrent suffisamment, pensons-nous, qu'une nouvelle recension d'Hermias serait nécessaire pour que le texte de son ouvrage, — le seul commentaire qui nous soit parvenu sur le *Phèdre*, — reprenne autant que possible sa forme authentique.

Nous arrivons maintenant à l'examen d'un passage qui vient d'une façon plus particulière à l'appui de cette assertion, et dans lequel la sagacité de l'éditeur n'a pu avoir raison d'un texte altéré.

Voici ce passage, tel que l'a publié Ast :

Καὶ τήν τε τετράδα δὲ κατ' ἄλλας ἐπιβολὰς τῷ Διονύσῳ ἀνατιθέασι διὰ τὸ πρώτην πάσας ἔχειν τὰς ἁρμονίας, ἐπίτριτον $\overline{\delta\gamma}$, ἡμιόλιον $\overline{\gamma\beta}$, τὸν διπλάσιον $\overline{\delta\beta}$, τὸν τριπλάσιον $\overline{\gamma\alpha}$, τὸν τετραπλάσιον $\overline{\delta\alpha}$, τουτέστι διὰ δ', διὰ γ', διὰ πασῶν, διὰ πέντε καὶ διὰ δὶς διὰ πασῶν, καὶ διὰ τὸ περιέχεσθαι δὲ τοὺς ἀριθμοὺς πάντας ἐν ἑαυτῇ · ῥίζα γὰρ πάντων τῶν ἀριθμῶν ἡ τετράς · κ. τ. ἑ.

Ce fragment, après reconstitution du texte, peut se traduire ainsi : « Suivant d'autres conceptions, on consacre le quaternaire à Dionysos parce que ce nombre comprend tous les accords, le (rapport) sesquitiers, 4 : 3, le sesquialtère, 3 : 2, le double, 4 : 2, le triple, 3 : 1, le quadruple, 4 : 1, c'est-à-dire le diatessaron

(quarte), le diapente (quinte), le diapason (octave), le diapente et diapason (quinte redoublée) et le disdiapason (double octave); et encore parce que tous les nombres sont contenus en lui (le quaternaire); car le quaternaire est la souche de tous les nombres. »

Les manuscrits 1827 et 1943 donnent ici ce qui nous paraît être la leçon véritable :

Καὶ τὴν τετράδα.....
τουτέστι διὰ τεσσάρων, διὰ πέντε, διὰ πασῶν, διὰ πέντε καὶ διὰ πασῶν, καὶ δὶς διὰ πασῶν.....

La correction introduite par F. Ast, διὰ γ′ pour διὰ πέντε, n'offre aucun sens, malgré l'explication de son auteur[1].

La leçon διὰ δὶς διὰ πασῶν commune au *Monacensis*, au parisien 30 du Supplément grec et à l'édition, provient du nº 1810, où le premier διὰ, d'ailleurs, a été souligné par le copiste qui l'aura écrit par inadvertance. On sait que cette sorte d'intrusion se rencontre souvent dans les passages où un mot est répété plusieurs fois.

La corrélation exposée par Hermias entre les consonances et les rapports acoustiques qui les représentent est absolument conforme à la théorie de tous les philosophes ou musicographes qui ont eu à traiter la question[2].

On remarquera que Hermias a passé sous silence le diatessaron et diapason (quarte redoublée), dont le rapport 8 : 3 n'avait pas trait à sa démonstration. Du reste, cette consonance n'était admise que par les aristoxéniens; or l'on sait que les néoplatoni-

---

1. Note 16, sur le passage en question (p. 211) : « Cod. (monac. XI) pro διὰ γ′ habet διὰ ε′, quod esset idem quod διὰ πέντε, h. e. ὁ λόγος ἡμιόλιος 3 : 2. Deinde post διὰ πέντε repetit διὰ πασῶν, vitiose. Namque hae quinque rationes significantur ὁ λόγος ἐπίτριτος, $\overline{\delta\gamma}$, s. δ′, 4 : 3; ὁ τριπλάσιος, $\overline{\gamma\alpha}$, s. γ′, 3 : 1; ὁ διπλάσιος s. διὰ πασῶν, 4 : 2; ὁ ἡμιόλιος, s. διὰ πέντε $\overline{\gamma\beta}$, 3 : 2; et ὁ τετραπλάσιος, s. δὶς διὰ πασῶν, $\overline{\delta\alpha}$, 4 : 1. Igitur vel διὰ γ′ pro διὰ πέντε scribendum, quod nos fecimus, quia διὰ ε′ idem est, quod διὰ πέντε, i. e. ὁ ἡμιόλιος λόγος, vel pro διὰ πέντε substituendus est ὁ λόγος τριπλάσιος, γ′ h. e. 3 : 1. Ceterum cf. Phil. Jud. de mundi opif. t. I, p. 28 ed. Pfeiff. (t. I, p. 26, Mangey), Philol. apud Stob. Eclog. phys. t. I, p. 466 ed. Heer.— Dans le passage de Philon visé ici, je relèverai deux points qui intéressent la terminologie musicale : 1º le mot ἁρμονία, employé comme chez Hermias avec la signification de συμφωνία, *consonnance*, et se rapprochant davantage de notre mot *accord;* 2º la présence du mot πλινθίον dans le sens de diagramme ou tableau musical, ce qui explique la phrase suivante du papyrus magique de Paris (Biblioth. nat., supplément grec, nº 574), publié par M. Wessely, que nous avons reproduite récemment (Revue des Etudes grecques, 1889, p. 394) avec un signe de doute : Ἄρκτε, πανφεγγὲς ἁρμονία τῶν ὅλων α ε η ι ο υ ω πλινθίου (p. 53). Ce plinthion devait être un tableau de concordance des sept voyelles grecques et de leurs valeurs mélodiques. Le mot πλινθίον a servi encore à désigner un instrument polycorde; enfin, d'après un texte que M. Berthelot et moi avons publié dans la « Collection des alchimistes grecs », p. 438, πλινθίον ἄχορδον καὶ αὐλητικόν aurait été le nom primitif de l'orgue, « ὄργανον κατ' ἐξοχήν ».

2. Pour la bibliographie de la musique mathématique dans l'antiquité, voir notre Collection des auteurs grecs relatifs à la musique, trad. fr. III (Cléonide, etc.), p. 42.

ciens, en musique comme dans toutes les autres matières scientifiques, appartenaient à l'école de Pythagore. C.-E. RUELLE.

CORRECTION PROPOSÉE

DANS LES *ORACULA CHALDAICA,* VERS 140, J. LE CLERC

138. Ἐσσάμενον πάντευχον ἀκμὴν φωτὸς κελάδοντος
ἀλκῇ τριγλώχινι νόον, ψυχήν θ' ὁπλίσαντα,
παντοῖον σύνθημα βαλεῖν φρενί, μηδ' ἐπιφοιτᾶν
ἐμπυρίοις σποράδην ὀχετοῖς, ἀλλὰ στιβαρηδόν.

Ce fragment est extrait du traité de Damascius περὶ ἀρχῶν (p. 196 de Kopp, I, 155 de mon édition).

Je ne m'arrête pas sur les corrections de ἐσσαμένου en ἐσσάμενον, de ἀλκὴν en ἀκμὴν (vers 138) et de τριγλίχῳ en τριγλώχινι (v. 139), fournies par tous les manuscrits de cet auteur que J. Kopp ou moi avons eus sous les yeux.

La leçon παντοῖον (vers 140) se rencontre dans toutes les éditions des *Oracula chaldaica,* tandis que les manuscrits de Damascius donnent παντοιάδος, forme qui ne peut être conservée, et que le copiste du prototype, le *Marcianus* 246 et celui de son dérivé direct, le 247, ont jugée suspecte, attendu qu'ils ont laissé le mot dépourvu d'accent.

Dans le passage d'où est tiré ce fragment, le philosophe néoplatonicien traite de la connaissance dans ses rapports avec l'intelligible.

On propose de lire :

πᾶν τριάδος σύνθημα βαλεῖν φρενί...

Les vers ci-après, contenus dans la première section des *Oracula chaldaica,* éd. Le Clerc, me paraissent de nature à confirmer cette correction.

Παντὶ γὰρ ἐν κόσμῳ λάμπει τριάς, ἧς μονάς ἄρχει. [v. 5]
Εἷς τρία γὰρ νοῦς εἶπε πατρὸς τέμνεσθαι ἅπαντα... [v. 7]
Ἐκ τῶνδε ῥέει τριάδος δέμα... [v. 12]

— δέμας, leçon des *Oracula,* est corrigé par le prototype de Damascius.

Le changement de τοιάδος en τριάδος n'a rien d'invraisemblable, surtout si l'on se reporte par la pensée à l'onciale du VIIIe siècle, date présumée du manuscrit sur lequel a été exécuté, au IXe ou au Xe siècle, le *Marcianus* 246 : ΤΟΙΑΔΟϹ — ΤΡΙΑΔΟϹ.

C.-E. RUELLE.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Bastian DAHL. *Latinsk Literaturhistorie.* Kristiania, Alb. Cammermeyer, 1889, xx-528 p. in-12.

Cet abrégé de littérature romaine, destiné aux élèves des gymnases et aux étudiants en philologie, est une adaptation de la *Storia della Letteratura Latina compendiata ad uso dei licei*, de Onorato Occioni (Rome, 1883). Il ne semble pas qu'il réponde bien à son double but, chose d'ailleurs à peu près impossible. En supprimant la bibliographie, beaucoup trop savante, il resterait un très bon manuel pour les lycées. Mais, pour les Universités, il faut un livre plus détaillé et plus complet. L. D.

Erklärung aller mythologie aus der annahme der erringung des sprechvermögens von Franz WENDORFF. Berlin, Georges Nauck, 1889, VII-200 p. in-8.

Il n'y a pas lieu d'insister longuement sur cet ouvrage aussi complètement manqué que celui de M. W. Voir *Revue critique,* 1889, nº 11, un compte rendu qui, si sévère qu'il soit, est encore trop indulgent. L. D.

T. Macci Plauti fabularum reliquiae Ambrosianae. Codicis rescripti Ambrosiani apographum confecit et edidit Guilelmus STUDEMUND. Berolini, Weidmann, 1889, XXXII-524 p. in-4. — Prix : 70 Mark.

Tous les philologues connaissent le beau travail du regretté Studemund sur le manuscrit de Gaius conservé à Vérone. Depuis longtemps on attendait la publication du travail analogue qu'il avait entrepris sur le célèbre palimpseste de Plaute. Il vient de paraître, grâce à M. Oskar Seyffert qui a complété la préface inachevée et dressé un précieux index orthographique, d'après les indications mêmes de Studemund. Ceux qui ont eu entre les mains le palimpseste savent combien le parchemin en est mutilé, troué, noirci et la lecture difficile. Le triste état de ce martyr de la philologie ne pourra que s'aggraver de jour en jour et c'est un vrai bonheur que de pouvoir conserver dans toutes les bibliothèques le travail de Studemund, du paléographe le plus exact, le plus expérimenté et le plus compétent qui ait jamais existé pour le déchiffrement des palimpsestes. Ce volume renferme le dernier mot de la science actuelle sur le palimpseste Ambrosien, car on ne peut songer à le reproduire par la photographie [1] ; une seule page s'y prête, c'est la page 221 publiée dans Zangemeister et Wattenbach (Exempla, tab. 6 ; reproduite à la fin de ce volume même) et dans ma Paléogr. des class. lat., pl. 1 ; les autres ne donneront jamais un bon résultat ; j'en ai fait l'expérience moi-même dans le cours de deux voyages photographiques à Milan. — On pourra trouver que le texte de cette édition est hérissé de sigles un peu nombreux, suivant que la lecture est certaine, probable, douteuse, qu'une lettre a disparu « fenestra », c'est-à-dire par un trou (et les trous sont fréquents !), mais cette multiplicité des sigles, à laquelle on peut s'habituer du reste, prouve la conscience même du paléographe. On ne devra traiter aucune question relative au texte

1. Au contraire, il faudrait encourager une reproduction photographique entière du ms. B du Vatican ou « Vetus codex Camerarii ».

ou à la métrique de Plaute sans avoir sous les yeux cet indispensable volume.

Les frais typographiques d'un tel ouvrage ont dû être énormes et justifient le prix de vente. La librairie Weidmann, qui n'a pas reculé devant la dépense, mérite aussi une part de notre reconnaissance. E. C.

P. HOCHART, *De l'authenticité des Annales et des Histoires de Tacite.* Ouvrage accompagné des photographies de cinq pages de manuscrits de Florence et de 68 lettres de Poggio Bracciolini. Paris, Thorin, 1890, XII-320 p. in-8.

Nous ne pouvons laisser passer sans protestation un pamphlet où la fantaisie, l'extravagance et l'ignorance des sources s'étalent à toutes les pages. Un amateur anglais que M. H. qualifie de « savant paléographe », Ross s'etait amusé à soutenir que les Annales de Tacite avaient été composées au XVe siècle (*Tacitus und Bracciolini,* London, 1878). M. H. prétend sérieusement que les Annales et les Histoires sont l'œuvre de Poggio. Il qualifie de légende la transcription des mss. classiques dans les monastères bénédictins; ses grandes autorités sont le père Hardouin et l'abbé de La Trappe. La lecture de ce volume, précisément à cause des énormités qui s'y trouvent, ne manquerait pas de charme si l'on n'était écœuré par l'esprit mercantile qui a dirigé les recherches de l'auteur. Poggio, Niccoli et autres « trafiquants de manuscrits » n'auraient été poussés dans leurs recherches que par l'intérêt; leur seul souci aurait été de vendre grassement leurs trouvailles aux richissimes banquiers. Il est pénible de voir réduit aux proportions d'un commerce le bel enthousiasme de la Renaissance. Mais c'est là un point secondaire. Le livre de M. H. pèche par la base. On n'y trouve mentionnée aucune étude sérieuse sur les mss. de Tacite, pas même le catalogue de Bandini. L'auteur ne connaît guère, en fait d'éditions, que la collection Lemaire et la collection Panckouke. Bien qu'il ait fait reproduire en phototypie (en format un peu réduit) 4 pages du ms. de Florence en écriture lombarde du XIe siècle, celui des Histoires, et une page du ms. en minuscule caroline du IXe siècle, celui des premiers livres des Annales, l'auteur estime qu'on ne peut pas reconnaître l'âge d'un ms. par la forme des lettres. Du reste l'épigraphie n'est pas, pour lui, une science plus sûre que la paléographie : les tables Claudiennes de Lyon pourraient bien être fausses; Roland Gerbaud vendit en 1528 sa trouvaille « cinquante-huit écus au soleil », et personne n'avait été témoin des circonstances de la découverte! Plutôt que de fouler aux pieds toutes les conquêtes de l'érudition, l'auteur, que ses faux pas dans le domaine de l'antiquité ne découragent point (Voir les Tables de la *Rev. des Revues* pour les *Études sur la vie de Sénèque,* publiées d'abord sous le pseudonyme de Dacbert), aurait dû réserver sa féconde imagination pour un autre sujet. Ni Tacite, ni Poggio ne souffriront de cet assaut. EM. CHATELAIN.

Rennes, Imprimerie polyglotte Alph. LE ROY. *Le Gérant :* C. KLINCKSIECK.

LVCILIANA

(*Suite*[1])

30. — Ap. Porph. ad Hor. *s.*, I, 3, 124.

« ... stoici existimant perfectae sapientiae uirum omnia habere ; in quo sensu et Lucilius uersatus sic ait *nondumexiam haec omnia habebit formonsus diues liber rex solus test*eturque tamen poeta non simpliciter hoc sed per derisum stoicorum dicit. » M. Guillaume Meyer a reconnu dans la fin de *testeturque* le mot *uterque,* qui appartient à Porphyrion et non à Lucilius. Reste à constituer le texte de celui-ci, qui va de *nondumexiam* à *test-*.

Les philologues s'accordent à détacher, au début, le mot *nondum :* mais quel sens aurait-il ? Après *solus* on lit *feretur, tenetur :* mais quoi de moins propre que de pareils verbes à exprimer une doctrine absolue ? Un satirique atténue-t-il un paradoxe au moment où il veut qu'on en rie ? J'imagine que *dumex-* cache *dumtaxat* et que *test-* cache *est.*

Le dessin des deux vers de Lucilius devait être à peu près celui-ci :

Non dumtax<at erit sapiens>; iam haec omnia habebit :
Formosus diues liber rex, solus <e>t est <rex>.

31. — Ap. Fest. 257.

L'abrégé cite « Lucilius : *iactans me ut febris querquera ;* et alibi : *querquera consequitur...* » Le ms. de Festus a « *iactans me ut feb***r*et alibi *querque**** » La première lacune est plus grande qu'il ne faut pour loger les syllabes *ris querquera*, et en effet le ms. nous a conservé, soudée avec *et*[2], une lettre *r* qui devait être la dernière du vers.

Comme il est toujours à présumer qu'une citation de grammairien commence avec un vers, notre fragment ne peut guère être qu'un pentamètre. Il devait donc provenir du livre XXII, le seul à notre connaissance où il y ait eu des distiques. La disposition devait être :

Iactans me ut febris querquera <turpis tremo>r.

---

1. Voy. ci-dessus pag. 86 et suiv.
2. Cette soudure implique une défiguration des mots détruits. Peut-être est-ce pour cela que Paul ne les reproduit pas.

32. — Ap. Don. Evn. IV, 4, 20.

A propos d'un vers de Térence, Donat cite un fragment de Lucilius dont le lien avec ce vers est obscur. Il manque évidemment quelque chose, soit dans le texte de Lucilius, soit plutôt dans celui de Donat. Celui-ci, à propos de l'adverbe *uero* qu'il traduit par *pulcre,* renvoyait sans doute à *color uerus* Eun. 318; sans doute il citait en même temps le mot *flos,* employé au vers suivant pour désigner la fleur de beauté de la première jeunesse, et c'est ce mot *flos* qui l'amenait à citer aussi Lucilius : *athyonidi* (var. *atinnidi*) *sacci* (var. *satiri*) *ex facie florem delegeris.*

Dans les premières syllabes on a reconnu à bon droit le nom de cette *Hymnis* qui figure ailleurs dans Lucilius. Sans autre changement que la restitution de ce nom de femme, on a un texte parfaitement lisible :

–⏑⏑–⏑⏑–⏑–⏑ at Hymnidis, Acci.
Ex facie florem delegeris –⏑⏑–⏑

Ce texte faisait vraisemblablement partie d'une polémique grammaticale contre Accius, la même à laquelle appartient un hexamètre du livre XXVIII : *Quare pro « facie », pro « statura », Accius « status » ?* Lucilius, apostrophant directement son rival en grammaire, le redressait sur quelque emploi impropre du mot *flos* au figuré.

33. — Ap. Prisc. VIII, 15 et XI, 29.

A propos des déponents pris au sens passif, Priscien cite la première fois *a me auxiliatus si est,* la seconde fois *a me auxiliatus.* C'est sans motif qu'on a corrigé *auxiliatust* ou *auxiliatus siet,* et non seulement ces corrections sont gratuites, mais elles sont invraisemblables, car elles ne permettent pas de faire commencer la citation avec un vers. Sans changer une lettre, on a un commencement de sénaire parfaitement correct :

A me auxiliatus si est ⏑–⏑–⏑–.

34. — Ap. Charis. 79.

« Caseus masculini generis est, ut Vergilius ...et Lucilius XIIII *caseus ala* (ou *alu ?*) *mollit* (ou *molliet ? molis* le *uetus codex* de Dousa), sed Pomponius neutraliter dixit in Lenone[m] *caseum molle.* »

Le fragment de Pomponius montre assez que celui de Lucilius doit contenir l'adjectif *mollis;* cf. l'expression caressante *meus*

molliculus caseus Pl. Poen. 367, et au propre *mollem caseum* Capt. 851. Ceci écarte toutes les variations exécutées par les critiques avec les formes du verbe *mollire* et du verbe *olere,* ainsi que les conjectures telles qu'*alia* ou *alium*. Le mot *ala* ou *alu,* aujourd'hui peu lisible, a bien des chances d'être tout bonnement *aut :*

Caseus aut mollis ⏑–⏑⏑–⏑⏑–⏑.

35. — Ap. Non. 84.

Le fragment est extrêmement corrompu : *hibera* (*bera* HL) *minsulam* (*isulam* L *minsuam* W) *fomento omnicolore colustra.* Les deux derniers mots sont les moins suspects ; l'avant-dernier peut faire penser qu'il s'agit de quelque préparation pour le maquillage. Je proposerais, — sans trop de confiance, — la lecture suivante :

Vbera, pinguia pigmento omnicolore colustra.

36. — Ap. Non. 137.

Nonius interprète *musimones* par *asini, muli et equi breues.* Il cite Lucilius, *pretium emit qui uendit equum musimonem,* et Caton, *asinum aut musimonem aut arietem.* C'est de ces passages sans doute qu'il a tiré son explication, car partout ailleurs *musimo, musmo* ou μούσμων désigne un animal qui se rapproche non du cheval ou de l'âne, mais du mouton ou de la chèvre, et justement Caton nomme après le *musimo* l'*aries.* C'est Caton qui a suggéré à Nonius *asini,* Lucilius qui lui a suggéré *equi,* et peut-être bien *muli,* car notre fragment, trop court pour former un vers, a sans doute perdu un mot.

Le sens général est celui qui résulte de l'excellente conjecture de Dousa, *Praedium emit :* la terre est à si bon marché et les animaux sont si chers, dans le pays auquel pense Lucilius, qu'on peut acheter une propriété avec le prix d'une seule bête. Le texte original devait être :

Praedium emit qui uendit equum, mu<lum, mu>simonem.

37. — Ap. Non. 200.

Les mss., au mot *collus,* donnent *caldaisseme* (L ; *caldussime* H, *calidissime* W) *ac bene plena iiasolorum* (*ias-* H) *atque anseris collus.* Je crois avec M. Lucien Müller que ce fragment désigne le menu d'un repas. Mais, *anseris collus* étant une fin de vers et l'étendue du fragment étant sensiblement celle d'un vers, je ne

crois pas légitime de présumer qu'il contienne un tronçon d'un vers antérieur. Jusqu'à preuve du contraire, il est toujours à supposer que le commencement de la citation et le commencement du vers coïncident[1].

Iiasolorum me paraît pouvoir être l'altération d'*olerum olla*. Les deux mots ont été facilement intervertis, parce qu'ils commençaient par les mêmes lettres. *Iia* représente les lettres *lla ;* le second *o* d'*olorum* vient peut-être d'une correction fourvoyée *<o>lla ;* l'*s* peut provenir de quelque signe d'interversion mal compris. Au commencement *caldaisseme* et ses variantes sont bien obscurs ; pour indiquer le dessin métrique, plutôt qu'avec un véritable espoir d'avoir reconstitué la leçon originale, j'écrirais par exemple *calda seni :*

Calda seni, ac bene plena olerum olla, atque anseris collus.

38. — Ap. Non. 345.

Nonius, au mot *meret*, cite *et mercede merel religiones* (*relegiones* L). Porphyrion (Hor. epist. I, 3, 6) cite le même passage en style indirect : « eos qui cum praesidibus ad salarium eunt *mercede meras legiones* ait. »

Le texte de Porphyrion doit sans doute être ainsi rétabli : *mercede mer<entes mer>as legiones*. Ce qui indique pour le vers cité par Nonius la restitution :

Et mercede mere<n>t <praetoris me>rae legiones.

39. — Ap. Non. 458.

Il s'agit de *sumen* dit du sein de la femme. Nulle raison de révoquer en doute cette interprétation, comme l'a fait M. Stowasser (Archiv I, p. 122). Pour que le passage ait un sens très clair, il suffit d'adopter au second vers la correction de Lachmann, *quin* pour *que* après *maneat*[2], et de supposer que le signe d'abréviation ' s'est perdu dans le troisième (*uberius,* au lieu de l'*uberi* des mss.). Ces deux corrections sont d'autant plus plausibles, que l'une et l'autre tombent en des endroits où le mètre cloche :

Quodsi nulla potest mulier tam corpore duro
Esse, tamen tenero maneat qu*in* sucus lacerto
Et manus uberi<us> lactanti in sumine sidat.

---

1. Si Bährens au fragment 248 a raison de lire *uncis* et non *et uncis,* le fragment doit s'écrire en une seule ligne :

Vncis forcipibus dentes euellere —⏑.

2. HP placent *que* après *sucus :* un copiste a voulu scander.

Il n'est pas invraisemblable que Lucilius ait entendu faire dans ce passage la comparaison, supposée par M. Stowasser, entre deux sortes d'amour, et il est très possible que la conclusion générale du poète ait été celle qui nous choque. Mais nos trois vers, pris en particulier, seraient en faveur de la conclusion contraire; ils devaient être placés dans la bouche d'un partisan de l'amour normal. — *Corpore duro* ne me paraît pas comporter l'explication malpropre que Straton a suggérée à M. Stowasser; le vrai sens est le plus simple (*Corps féminin qui tant es tendre,* dit Villon). Ce n'est pas que Lucilius ait été incapable de malpropreté : voir le fragment suivant.

40. — Ap. Fest. epit. 32.

Le vers *Haec te imbubinat, at contra te imbulbitat* <*ille*> appartient évidemment à un « débat » comme celui qu'a supposé M. Stowasser. Il a chance de venir du livre IV, auquel appartient le fragment précédent.

41. — Ap. Non. 515.

Nonius, au lemme *minutim pro minute,* cite ainsi Lucilius : *dic quam cogat uis ire minutim per commissuras rimarum noctis nigrore. Minutim* termine un vers qui, avant d'être altéré par les copistes, devait contenir un accusatif, sujet d'*ire*, et désignant quelque petit animal qui circule par les fentes, comme la souris ou la punaise. Dans le second vers, *rimarum* est corrompu : on comprendrait « les fentes des jointures », mais non « les jointures des fentes » ; l'ablatif *nigrore* suppose d'ailleurs une préposition, ce qui suggère de corriger *rimari in.* La disposition devait être à peu près :

Dic qu<ae bestiol>am cogat uis ire minutim
Per commissuras, rimari in noctis nigrore.

42. — La date de la mort de Lucilius.

La chronique de saint Jérôme fait mourir Lucilius en 103, ou plutôt sans doute en 102. Car elle nous dit que le poète était dans sa quarante-sixième année, et elle le fait naître en 147. Il est vrai que cette dernière date est erronée, sans doute par confusion de consuls homonymes; la vraie date de la naissance paraît être 180. Mais la nature même de l'erreur indique que ce n'est pas la prétendue date de naissance qui doit être modifiée d'une unité pour mettre Jérôme d'accord avec lui-même; c'est sur la date de mort que la petite correction doit porter.

Le témoignage de saint Jérôme est confirmé par un autre beaucoup plus ancien, celui de Pline (XXXVI, 185). Pour prouver que les *pauimenta* étaient à la mode avant la guerre des Cimbres, *ante Cimbricum* [*bellum*], Pline ajoute : *indicio est Lucilianus ille uersus* (c'est le vers *inc.* 34 L. Müller). Or le vers qu'il cite était censé prononcé en 120, par Mucius Scaeuola, à propos de son accusateur Albucius (Marx, *Studia Luciliana,* p. 70). Il y a trop loin de cette date à celles des diverses campagnes contre les Cimbres pour que Pline ait pu vouloir la viser; il eût d'ailleurs fallu un mot d'explication, qui manque. Tout son raisonnement est contenu dans les mots *Lucilianus uersus :* le vers est de Lucilius, donc il est antérieur à la guerre des Cimbres. Ce qui suppose que Lucilius est mort notoirement peu avant cette guerre.

Mais qu'est-ce que la guerre des Cimbres? Il n'y a pas une *guerre des Cimbres,* bien une et bien suivie, comme il y a une *troisième guerre punique,* que Pline vient de citer, ou comme il y a une *guerre de Jugurtha.* Contre les Cimbres, les Romains ont exécuté plusieurs campagnes décousues. Aussi, pour désigner l'ensemble de ces campagnes, Pline emploie le pluriel : *Cimbricis bellis* (XVI, 132). La même expression lui sert à indiquer les choses d'une façon vague (II, 148). Quand il met le singulier, *Cimbrico bello* (XXII, 11), il a en vue la campagne définitive, celle de l'an 101. Son témoignage peut donc s'énoncer ainsi : la mode des *pauimenta* est antérieure à l'an 101, car Lucilius en parle. Ce qui suppose que Lucilius est mort en 102.

Remarquons, chemin faisant, que Pline aurait pu faire remonter la mode des *pauimenta* plus haut encore. Ce n'est pas à dix-huit ans de distance que Lucilius a dû raconter les démêlés de Mucius avec Albucius.

M. Marx a supposé que les démêlés étaient racontés dans le livre II des *Satires.* J'en doute un peu : ils pouvaient remplir un des livres que nous connaissons peu ou point, comme les livres XXIII et XXIV. Mais ce n'est pas le lieu de traiter la question très complexe de l'ordre des livres de Lucilius et de leur chronologie.

LOUIS HAVET.

NOTICE

DES MANUSCRITS DE DAMASCIUS περὶ ἀρχῶν[1]

Les trente manuscrits de Damascius dont j'ai pu examiner le texte ou simplement reconnaître l'existence, sont tous, à n'en pas douter, issus du Marcianus 246 (A), exécuté au IXe ou Xe siècle[2]. Les indications que je donnerai sur ces divers manuscrits ont été recueillies depuis ma notice de 1860[3], les unes d'après l'examen que j'ai pu faire sur place des copies existant en Espagne et en Italie, les autres grâce aux obligeantes communications du regretté orientaliste Victor Langlois, de mon ami Constantin Sathas, enfin de MM. l'abbé Duchesne et H. Omont[4].

1. — A) Venise, Marcianus 246; parchemin in-4° de 435 feuillets. Il a pour titre, de première main : Δαμασκίου διαδόχου ἀπορίαι καὶ λύσεις περὶ τῶν πρώτων ἀρχῶν. Je l'ai décrit dans les *Mélanges Graux*.

2. — Aa) Paris, Bibliothèque Nationale, n° 922 du supplément grec. Copie du manuscrit A, exécutée par M. Albert Grapputo, professeur au collège d'Osimo, revisée et complétée par nos soins.

3. — B) Venise, Marcianus 247; papier in-4°, 329 feuillets[5], xve s., transcrit par une douzaine de copistes, entre lesquels on a partagé les cahiers et même des feuillets détachés du vetustis-

---

1. Extrait d'un mémoire lu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1889. Voir les autres parties de cette communication dans l'*Archiv f. Gesch. d. Philosophie*, III, 3 et 4.

2. Cinq manuscrits, non seulement sortis de la même officine, mais exécutés par la même main, ont été successivement reconnus par Ch. Graux, Louis Havet et l'auteur du présent travail. Ce sont : 1° le Platon n° 1807 de la Bibliothèque nationale; 2° le Palatinus 398, à Heidelberg (Métamorphoses d'Antoninus Liberalis; 3° le Marcianus 246 (Damascius); 4° le Marcianus 258 (Traité d'Alexandre d'Aphrodisias sur l'âme), décrit avec un extrait par Bruns dans les *Mélanges Graux*, p. 567, et publié par ce savant (*Supplementum Aristotelicum*, vol. II, pars 1); 5° le Laurentianus 80, 9, à Florence (Commentaire de Proclus sur la République de Platon), publié par R. Schoell dans les *Anecdota varia*, t. II), manuscrit que complète le Vaticanus 2091, ayant appartenu aux Salviati, perdu pendant deux siècles et retrouvé par le cardinal Pitra, qui l'a publié peu de temps avant sa mort. Voir dans la *Revue des études grecques*, année 1888, p. 326, ma « note sur un quatrième ms. grec exécuté par le copiste du Platon de Paris, n° 1807 ».

3. *Le philosophe Damascius* (*Rev. archéol.*, 1860 et 1861; t. à p.). Il va sans dire que nos lecteurs devront se reporter à cette première publication.

4. Je ne saurais oublier les facilités que j'ai trouvées dans mes missions littéraires, grâce à l'accueil que m'ont fait en 1871, à Madrid M. de la Barrera, et à l'Escurial l'abbé Montaña, puis en 1878 et 1882, à Venise M. Veludo, à Florence l'abbé Anciani, et à Milan les abbés Ceriani et Amelli, ainsi que le directeur de la bibliothèque universitaire de Padoue.

5. Le fol. 329 de B correspond au fol. 246 r. du prototype A (vol. II, p. 49, l. 10 de notre édition) par suite d'une confusion commise dans la reliure.

simus A[1]. Titre, de première main : Δαμασκίου ἀπορίαι καὶ λύσεις περὶ τῶν πρώτων ἀρχῶν. Le texte se termine au folio 328 sur le mot δευτέρῳ (fol. 434 r. du Marcianus A, vol. II, p. 321, l. 13 de mon édition). Peut-être la fin s'est-elle perdue.

4. — C) Marcianus 245. Parchemin in-folio de 153 feuillets, xv° siècle. Exécuté par Georges Presbyteros, sur l'ordre de Bessarion. Même titre que dans le ms. prototype. Il provient directement comme B de ce prototype, dont il a respecté la division en deux parties séparées par une lacune. Au commencement de la seconde partie, après cette lacune, représentée comme dans A par plusieurs feuillets blancs, on lit, de la main du cardinal, cet autre titre que le prototype ne porte, de première main du moins, qu'à la fin du texte : Δαμασκίου διαδόχου ἀπορίαι καὶ λύσεις εἰς τὸν Πλάτωνος Παρμενίδην ἀντιπαρατεινόμεναι τοῖς εἰς αὐτὸν ὑπομνήμασι τοῦ φιλοσόφου, et, en marge, comme dans A : οὗ (om. A) ἡ ἀρχὴ οὐχ εὕρηται[2].

La plupart des autres manuscrits connus, sinon tous, proviennent directement soit de B, soit de C, plutôt que de leur original. Les deux familles dont ils nous paraissent être les archétypes se distinguent par deux différences caractéristiques. D'abord le ms. B, dans le titre, a supprimé, comme on l'a vu, le mot διαδόχου, tandis que C l'a conservé. En second lieu, la famille issue de B poursuit le texte sans tenir compte de la lacune indiquée dans A et, d'après lui, dans C. L'autre famille, après les derniers mots de la première partie ἐπεὶ κατὰ ἀλήθειαν οὐδὲ (Marcianus A, fol. 210 r.) donne en suscription le nouveau titre de C, puis reprend le texte avec les mots qui forment le second bord de cette lacune : τὰς ἀμεθέκτους ταῖς μεθεκταῖς... (Marcianus A, fol. 216 r.). La raison de cette différence est d'une explication facile. On vient de rappeler les conditions dans lesquelles a été copié le ms. B; or, la tâche des divers copistes se terminait tantôt avec leur dernier feuillet, tantôt au cours de l'une des deux pages qui le composaient. Lorsque leur travail eut été réuni, on n'a pas indiqué la lacune originelle, et les copistes qui ont travaillé sur le ms. B ainsi formé l'ont confondue avec les autres bas de pages restés blancs, et par suite leurs transcriptions n'en ont pas gardé la trace.

5. — D) Milan, Bibl. Ambros. C 58 Sup. Bombycin in-4° de

1. Nous avons constaté ce fait singulier dès 1878, mais Alb. Jordan l'a fait connaître le premier. (Zur Kritik der spæter Platoniker dans *Hermes*, t. XIV, 1879, p. 268). Saint Jérôme raconte la transcription faite subrepticement en quelques jours par plusieurs copistes, d'un manuscrit contenant la traduction latine du traité d'Origène περὶ ἀρχῶν. (Lettre 94, *alias* 59, adressée en 409 à Avitus.) — Voir dans ce volume, pp. 80 et suiv., des exemples analogues, empruntés par M. Ém. Chatelain à la paléographie latine.

2. Voir sur ce titre, dont l'authenticité nous semble suspecte, l'*Archiv*, III, 321.

104 feuillets, xve siècle. Je n'ai pu consacrer qu'un petit nombre d'heures à l'inspection de ce manuscrit. Au premier feuillet, on lit sur la marge supérieure : $\frac{\pi\ o\theta}{\tau\ \nu\delta}$ Locus $\frac{79}{54}$; et sur la marge intérieure : 354. Il y a lieu de supposer que le volume a été en la possession du cardinal Bessarion, dont les manuscrits sont généralement cotés d'une façon analogue[1]. En outre, on lit à la marge inférieure du même feuillet 1 : Σημεί <ωσαι ὅτι ἐ> πὶ βασιλείας Ἰουστινιανοῦ ὁ Δαμάσκιος οὗτος ἦν καὶ Σιμ<πλίκιος ὁ Κίλιξ> ὁ τῶν ἀριστοτελικῶν βιβλίων ἐξηγητής. Titre de première main : Δαμασκίου τοῦ φιλοσόφου περὶ τῶν πρώτων ἀρχῶν. Le dernier feuillet se termine avec les mots καὶ τὸ πρῶτον γνωστικὸν (Marcianus A, fol. 117 r.; p. 233 de Kopp). Bien que contemporain de B, il nous semble en être un dérivé immédiat plutôt qu'une copie directe de A. Une mauvaise lecture propre au ms. B s'y retrouve par suite d'un renvoi mal compris. En effet, au fol. 104 de A (p. 211 de Kopp, l. 23), entre les mots ἥ τε ἄνωθεν et ἄνω survient, dans D, un renvoi à la marge, sur laquelle se lit, de première main, l'addition qui suit : κάτω καὶ ἡ κάτωθεν. Au même endroit, B donne : ἥ τε ἄνωθεν ἄνω puis, placé sur ἄνω, le renvoi qui devait l'être sur ἄνωθεν, et, à la marge, l'addition de A. Par suite, le ms. D et trois autres (B F A), plus peut-être, portent cette leçon : ἥ τε ἄνωθεν ἄνω κάτω καὶ ἡ κάτωθεν ἄνω κάτω καὶ ἡ κάτωθεν. De plus, un certain nombre de variantes apparaissant dans le ms. B se retrouvent dans l'ambrosien D.

6. — A) Paris, Bibliothèque Nationale, n°s 1987 et 1988. Deux volumes in-4°, papier de fil, xvie siècle ou commencement du xviie. Ce sont les deux volumes mentionnés sous les n^os xviii et xix dans le catalogue, rédigé par Combefis, des manuscrits que Gabriel Naudé a légués à Mazarin[2]. J'ajouterai ici quelques observations à celles que renferme ma notice de 1860 (p. 38). Un examen plus minutieux du second volume, résultant de sa collation intégrale, m'y a fait découvrir une foule d'omissions. D'un autre côté, s'il complète parfois les autres manuscrits de notre ancien fonds grec, il a perdu ce mérite depuis l'acquisition du numéro supplémentaire 922 (A^a). En tout cas, cette copie ne manque pas d'un certain intérêt paléographique. La plupart des omissions (nous en avons relevé une cinquantaine dans les 150 premiers feuillets)

---

1. Pour ne citer qu'un exemple, le Marcianus A porte ces mots sur la seconde feuille de garde : Βιβλ ἐμοῦ Βεσσαρίωνος καρδινάλεως τοῦ τῶν Τούσκλων. Damaschii de primis principiis et in Parmenidem. Liber meus B. card. Tusculani. Et en marge : $\frac{\pi}{\tau o}$ νδ. Locus 9, 54. Plus bas : 54, et au dessous, mais biffé, le chiffre 72.

2. J'ai pu consulter ce catalogue, sur l'obligeante indication de M. H. Omont (Bibl. Nation. fonds latin, n° 10381).

portent sur un groupe de 35 à 40 lettres, et comme elles ne sont pas causées par l'homœoteleuton, elles doivent représenter une ligne juste de l'antigraphe, qui laissant probablement peu d'espace à l'interligne, prêtait ainsi à la confusion. Quelquefois aussi, l'omission comprend 70 à 80 lettres, soit deux lignes de cet antigraphe. La plus grande lacune du ms. A (Marcianus A, du fol. 401 r., l. 1 au fol. 406 v., l. 7, depuis les mots πρώτη μεταβολή jusqu'à la première syllabe du mot προστίθησιν) pourrait fort bien provenir de la disparition d'un cahier affectant le ms. original, ce qui donnerait à celui-ci 20 lignes à la page. Sept autres lacunes nous semblent, d'après cette donnée, représenter respectivement, les quatre premières, une page de l'original, les deux suivantes quatre pages, et la dernière, deux. En outre, ce manuscrit contenait sans doute un grand nombre d'abréviations que le copiste de A, fort ignorant, à n'en juger que par les fautes grossières dont sa transcription fourmille, a reproduites sans les traduire. Il écrit θς (θεός), πρὶ (πατρί), μηρ (μήτηρ), πνα (πνεῦμα). Les leçons τρίτον et τρίπον pour τρόπον nous font supposer que l'écriture de l'antigraphe était très fine et permettait de confondre ο avec ι et π avec τ. Mais c'est trop nous attarder sur des particularités dont l'utilité n'est pas démontrée, puisque ce manuscrit, comme tous les autres, dérive du Marcianus A, et subsidiairement, du moins je le conjecture, de l'ambrosien D[1].

7. — B) Paris, Bibliothèque Nationale, n° 1989, papier, in-folio de 265 feuillets, XVe-XVIe siècle. Ce manuscrit n'a pu être copié sur B, avec lequel il offre d'ailleurs beaucoup d'affinité. Au fol. 62 v. du Marcianus A (p. 133 de Kopp, l. 8), le mot ἀλλὰ du texte y est resté en blanc, ainsi que dans le ms. de Hambourg (F); cela prouve qu'une copie de B s'est interposée entre ce dernier manuscrit et B, F, dans laquelle le mot ἀλλὰ était illisible. De plus, la leçon Σπεύσιπος (voir plus haut) montre que B a pu être transcrit sur l'ambrosien D à l'époque où ce dernier était encore complet. Le mot Ἀριστοτέλης (p. 32, l. 1 Kopp) porté en marge des mss. D et B (ainsi que de plusieurs autres), mais qui ne figure pas en marge de ABC, vient encore à l'appui de cette conjecture. De plus, dans le lemme reproduit p. 210 de Kopp (Marcianus A, f. 104 r.) les mss. DB donnent la leçon bizarre ἀναγωγός τε γεειοποιός. Enfin l'antigraphe de B a sans doute écrit δὲ au moyen d'une sigle dont la forme ressemblait à celle de ἐστί. En effet, nous avons rencontré la variante ἐστί pour

1. Au fol. 1 v. du Marcianus A (p. 3 Kopp), le ms. A donne la leçon Σπεύσιτος (confusion nouvelle du π et du τ); or, le ms. D porte Σπεύσιπος, avec un seul π, ainsi que ses dérivés B L M.

δὲ au folio 147 v. (Marcianus A, fol. 247 r.)[1]. Cette particularité pourrait faire retrouver l'exemplaire dont il dérive directement. La comparaison du ms. B avec le n° 2854, signé par le Crétois Zacharie Calliergi, nous donne tout lieu de croire qu'il a été exécuté par ce copiste. De plus, comme Hurault de Boistaillier l'a rapporté de Constantinople (voir *Le philos. Damascius,* p. 41), il est probable que Calliergi le copia dans sa jeunesse, c'est-à-dire à la fin du xve siècle, avant de quitter l'Orient. (Cp. Omont, Fac-similés des mss. des xv° et xvi° siècles reproduits d'après les originaux de la Bibl. nat., notice et planche 49.)

Avant de quitter le manuscrit B, je signalerai, à la Bibliothèque Nationale, le n° 850 du supplément grec. C'est un recueil de notes, de variantes et d'extraits, formé au xviii° siècle. La dixième pièce (fol. 48) a pour titre : Excerpta e libro msto Damascii philosophi, « dubia et illorum solutiones de primis principiis » inscripto n° bibl. Reg. 2127 (ancien numéro du manuscrit 1989).

8. — C) Bibliothèque Nationale n° 1990, papier, in-folio, 87 feuillets, xvii° siècle. Nous avons reconnu son original dans un ambrosien dont nous parlerons plus loin (N^b). Derniers mots : ἴομεν ὡς ἐκέλευσεν ἀνάδρυ <μα> (Marcianus A, fol. 84 v.; p. 175 de Kopp). M. Omont en attribue l'exécution à Jean de Sainte-Maure[2]. Ajoutons qu'il doit dater de 1610, année où ce copiste travailla pour le cardinal Frédéric Borromée, archevêque de Milan et fondateur de la Bibliothèque ambrosienne[3]. Ce manuscrit contient les quarante-deux premiers chapitres du περὶ ἀρχῶν suivant la division qu'avait instituée François Patrizzi[4]. Il donne, au fol. 4, la scolie Σημείωσαι, etc., avec la variante incorrecte λῶιξ pour Κῶιξ.

9. — D) Strasbourg, Bibliothèque du Séminaire protestant, C. vi.-34, papier, in-4°, xvi° siècle. Détruit dans l'incendie qui a dévoré cette bibliothèque, lors du bombardement de Strasbourg par l'armée badoise, le 24 août 1870. Em. Heitz suppose qu'il devait avoir peu de valeur[5]. C'était un dérivé de B.

---

1. Page 50, l. 21 dans la seconde partie de notre édition. Voir O. Lehmann, Die tachygraph. Abkurzungen der griech. Hdss., 1880, §§ 51 et 57.

2. Le dernier des copistes grecs en Italie. Jean de Sainte-Maure (dans la Revue des Études grecques, 1888, p. 183).

3. H. Omont, Inventaire des mss. gr. de la Bibl. nat., n° 1990. — Fac-similés des mss. grecs des xv° et xvi° siècles, notice et pl. 31.

4. Voir plus loin la notice du ms. N^b.

5. « Nach der eben erwähnten Angabe zu schliessen dürfte auch der von Ruelle erwähnte, in der früheren Strassburger Bibliothek befindliche Quartcodex der Schrift περὶ ἀρχῶν nur eine von Darmarios herrührende werthlose Abschrift gewesen sein. » (Der philosoph. Damascius, p. 17.)

10. — E) Munich, Bibliothèque royale, nº 5; papier, in-fol., XVIe siècle. Un des rares représentants de la famille issue du Marcianus C. Il en dérive indirectement; en effet, à la p. 194 de Kopp (Marcianus A, fol. 95 r.), le copiste de E, au bas du fol. 80 r., a mis dans une note, d'après un autre ms., le complément de la phrase tronquée dans son antigraphe. Il a été collationné par Kopp, qui en a donné les variantes dans son édition du περὶ ἀρχῶν jusqu'à concurrence du texte qu'il publiait[1].

11. — F) Hambourg, Bibliothèque publique, ms. coté Philos., gr. fol. 1, papier, XVIe siècle (ou fin du XVe, suivant H. Omont), in-folio de 536 pages. Ce manuscrit, qui faisait partie du legs de Luc Holstein (ou Holste), a servi de base à l'édition partielle de Kopp[2]. Titre : Δαμασκίου φιλοσόφου ἀπορίαι καὶ λύσεις περὶ τῶν πρώτων ἀρχῶν. Premiers et derniers mots des manuscrits les plus complets. Souscription finale : Δαμασκίου φιλοσόφου τῶν περὶ τῶν πρώτων ἀρχῶν ἀπορῶν καὶ λύσεων τέλος. Il dérive de B ou plutôt de l'ambrosien D encore complet, ainsi que B, avec lequel il se rencontre presque toujours; d'autre part, B et F n'ont pu être copiés l'un sur l'autre.

12. — G) Cabinet de sir Thomas Phillips, à Cheltenham, nº 1520, papier, XVIe siècle. Il appartenait à la bibliothèque du collège de Clermont, dirigé par les Jésuites. En 1763, lors de la vente de cette bibliothèque, il passa dans celle du Hollandais Meermann, puis dans celle du baronnet. Il est probable qu'il fait partie des livres composant ce cabinet dont la Bibliothèque royale de Berlin vient de faire l'acquisition. Il doit provenir de B.

13. — H) Oxford, Bibliothèque Bodléienne, fonds du collège Corpus Christi, nº 158. Il date du XVIe siècle, selon M. Sathas, qui l'a examiné à mon intention; du XVe, selon H. O. Coxe[3]. Le texte de Damascius y est suivi des premières « définitions platoniciennes » attribuées à Speusippe, comme dans le manuscrit 86,5 de la Laurentienne à Florence (P), le plus ancien, du moins à ma connaissance, de ceux qui contiennent ces définitions. Il est permis d'en conclure qu'il dérive de ce Laurentianus.

14. — I) Oxford, Bibliothèque Bodléienne, fonds de l'évêque

---

1. Je les reproduis dans ma recension, actuellement sous presse.

2. F. Eyssenhardt, directeur de la bibliothèque publique de Hambourg, a publié, d'après ce manuscrit et avec le secours du précédent (E), les premières pages du texte qui suit immédiatement la grande lacune (Marcianus A, fol. 216 r. — 224 r.) dans ses *Mittheilungen aus der Stadtbibliothek zu Hamburg,* fasc. 1, 1884. Il nous apprend que la copie de Hambourg est l'œuvre de deux mains successives, et qu'une troisième y a inséré les premières définitions dites de Platon. D'après M. H. Omont, qui a pris sur place et a bien voulu me communiquer une notice du manuscrit, cette dernière main pourrait être celle de Jean de Sainte-Maure.

3. Catalogus Codd., mss. gr., Oxon. part. II, p. 66.

John Fell, papier, XVIIIe siècle. Ce prélat le fit copier sur H avec l'intention de publier le περὶ ἀρχῶν.

15. — J) Madrid, Biblioteca Nacional, 0,4, papier, XVIe siècle. Il provient plus ou moins directement du Marcianus C, comme E, mais il n'a pu être copié sur ce dernier.

16. — K) Escurial, Σ. II, 2 (n° 78 du catalogue de Miller). Papier, XVIe siècle.

17. — L) Escurial, T. I, 14 (n° 131 de Miller). Papier, XVIe siècle.

18. — M) Escurial, Φ. I, 19 (n° 194 de Miller). Papier, XVIe siècle. Il ne reste de ce manuscrit que les feuillets 1 à 59. Le dernier finit sur les mots καὶ ἑκάστῳ φαί et en appel νεται (Marcianus A, fol. 31 v., p. 71 Kopp).

Ces trois exemplaires, issus du Marcianus B, n'offrent rien de remarquable. Je me suis assuré qu'ils n'ont pu être copiés sur leur congénère de Hambourg (F).

19. — N^a) Milan, Bibliothèque Ambrosienne C. 269 inf. Papier, in-fol., XVIe siècle. On lit cette note à la fin du volume : Joh. Vincentii Pinelli. Il a peut-être été exécuté sur D avant que celui-ci ne fût devenu incomplet. En effet, son premier feuillet porte la scolie Σημείωσαι ∽ ἐξηγητής déjà relevée sur ce manuscrit D, où elle paraît être de première main. Une note de Ch. Graux, que j'ai eue momentanément sous les yeux, m'a laissé le souvenir que N^a a eu pour copiste Michel Sophianos Melissenos.

20. — N^b) Milan, Bibliothèque Ambrosienne, T. 113 sup. Papier, in-fol., 1033 pages, XVIe siècle. La scolie précitée y figure avec la mauvaise leçon λίλιξ (pour Κίλιξ), qui a passé dans le ms. c de Paris[1]. En tête du volume, le copiste a dressé, en langue latine, la table des chapitres qui se retrouve dans notre ms. c, et dont j'ai donné autrefois la traduction[2]. Au bas de la page 1033 se lisent ces mots, écrits probablement par Patrizzi[3] : Finito di vedere a di II gignio 1589. Le célèbre auteur des *Discussiones peripaticae* avait divisé en chapitre le texte de Damascius. Provisoirement il a tracé le mot abrégé Cap. (pour caput) à la marge du volume, se réservant sans doute d'établir plus tard le numérotage de cette division. Patrizzi a extrait de Damascius bon nombre des

---

1. Il s'est glissé dans les pages de ce manuscrit dix feuillets volants où se lit la note suivante : Codicem hunc olim eruditissimi Francisci Patrizzi ; Romae emit illustrissimus et rev^mus Fredericus Cardinalis Borromaeus anno Domini MDC.

2. Le philosophe Damascius, p. 28 et suiv.

3. Voir, sur ce savant, Miller (Catalogue des mss. grecs de l'Escurial, p. XVI), Ch. Graux, Origines du fonds grec de l'Escurial, p. 127 suiv.; Alice M. Johnson, Fr. Patricius. His Live and writings (The Platonist, p. p. Th. Johnson, à Osceola (Missouri), 1887, p. 317 à 331).

Oracula chaldaica (λόγια) qu'il a réunis et publiés dans son livre intitulé : *Nova de universis philosophia* (1591).

21. — o) Rome, Bibliothèque Vaticane, n° 1203, papier, in-folio, XVIe siècle. 212 feuillets. Volume incomplet. Son texte finit sur les mots ἔσονται δὴ οὗτοι τῶν τε πηγαίων (Marcianus A, fol. 219 r.) Il y a eu sans doute un second volume. D'après une note marginale insérée en tête, qui m'a été communiquée par M. l'abbé Duchesne, c'est une copie du manuscrit de Fr. Patrizzi (probablement N^b). En marge du folio 1 r. se lit la scolie Σημείωσαι, etc., avec une mauvaise leçon (ὁ χίλιξ pour ὁ Κίλιξ) qui a pu amener la forme λίλιξ signalée plus haut dans le ms. C et dans son original présumé N^b.

22. — o^a) Rome, Bibliothèque Vaticane, n° 1440. Papier in-folio, XVIe siècle. Il a fait partie de la bibliothèque du cardinal Sirlet. Même titre que dans B. Mêmes définitions et même disposition que dans B, F, etc.

23. — o^b et o^c) Bibliothèque Vaticane, n°s 1765 et 1791, Papier, XVIe siècle. Holstein a remarqué que ces deux volumes se font suite. Ils contiennent l'un la première partie, l'autre la seconde du texte grec séparé dans le Marcianus A par la grande lacune, et paraissent même dériver directement de ce prototype plutôt que de C. En effet, le second volume porte la note ἡ ἀρχὴ οὐχ εὕρηται comme A, tandis que C présente la lecture οὗ ἡ ἀρχὴ οὐχ εὕρηται[1].

24. — o^d) Rome, Bibliothèque Barbérine, I. 60, olim 622. Papier, XVIe siècle. Il a dû être copié sur l'ambrosien D après que ce dernier est devenu incomplet, et se termine comme lui par les mots τὸ πρῶτον γνωστικόν. Il a eu pour copiste André Darmarios, qui dit avoir terminé son travail le 16 mars 1584. — Voir plus loin la notice du ms. U.

25. — P) Florence, Bibliothèque Laurentienne 86, 5[2]. Beau volume in-folio sur parchemin, 237 feuillets, XVIe siècle. Ce manuscrit est le plus ancien connu dans lequel se rencontrent les quatre premières définitions platoniciennes ; mais nous croyons tenir la preuve qu'une copie exécutée antérieurement les a contenues et serait l'original du parisien B. En effet, au folio 210 r. du Marcianus A (p. 390 Kopp, l. 6), le mot οὖν qui figure dans B, comme dans le prototype, est omis dans P. Peut-être ces définitions existaient-elles à la fin de la partie perdue du

1. Au fol. 7 v. du Marcianus A (p. 20 de Kopp, l. 8), nous avons relevé après πῶς ἄν, la présence du mot εἴη qui est omis dans ses deux dérivés directs B et C, et conséquemment dans B E F, etc. Il serait intéressant de vérifier si ce mot est pareillement omis dans O^b. S'il ne l'est pas, O^b a dû être copié directement sur le prototype A.

2. Cp. Bandini, catalogue de la Laurentienne, ms. gr. 86, 5.

ms. D, qui nous paraît être l'original ou tout au moins un ascendant de P.

26. — P^a) Florence, Bibliothèque Riccardi, n° 51 (olim K. II. 29). Papier petit in-folio, non paginé, XVe et XVIe siècle. Ce manuscrit contient plusieurs textes. Celui de notre auteur, qui occupe les feuillets 1 à 90, est précédé de la note : ἔκ τινος παλαιοτάτου βιβλίου Δαμασκίου φιλοσόφου ἀπορίαι καὶ λύσεις περὶ τῶν πρώτων ἀρχῶν. Il commence comme le prototype A et ses leçons, si j'en juge par quelques sondages, diffèrent peu de ce manuscrit. Le παλαιότατον βιβλίον, c'est l'ambrosien D après sa mutilation. P^a finit avec les mêmes mots, et au dernier feuillet le copiste a mis cette note : ἕως ὧδε τὸ ἀντίγραφον. Toutefois, il l'a probablement reproduite d'après un intermédiaire qui lui aurait servi d'original et où manquait la scolie Σημείωσαι etc., vu qu'il ne la donne pas. Cette conjecture est fondée sur ce que, au fol. 116 v° du Marcianus A (p. 232 de Kopp, l. 6) le mot λέγεται est resté en blanc comme illisible dans P^a ; or, il est parfaitement lisible dans l'ambrosien D. A partir du fol. 48 survient une seconde écriture qui continue jusqu'au fol. 94 ; puis une troisième main termine le volume [1].

27. — S^a)[2] Padoue, Bibliothèque de l'Université, n° 2247. Papier in-folio, 130 feuillets, commencement du XVIIe siècle. Les folios 1 à 108 r. contiennent le traité de Proclus sur la théologie platonique, dont le texte s'arrête sur le mot « βεβασανισμένα ». Au bas de la page se lit l'appel : μετὰ δὲ ταῦτα. Au folio 110 r. : Leggi di Giustiniano in greco, ms. imperfecto. Puis, au folio suivant : la scolie Σημείωσαι, etc., et le titre du texte de Damascius tel que le donne le manuscrit D. Les premiers mots sont ceux de l'édition, les derniers : οὐδὲ τοῦτο ὅπερ ἀντίκειται, et en forme d'appel : τῷ δια, premières syllabes du mot διακρινομένῳ (Marcianus A, fol. 194 r.; p. 363 de Kopp, ligne 3 en montant). Il a dû être transcrit sur un dérivé de l'ambrosien D exécuté avant sa mutilation définitive.

28. — S^b) Naples, Bibliothèque Royale, III. D, 11, XVe ou XVIe siècle. Mentionné par Fabricius-Harles (Biblioth. græca, t. V, p. 782) dans le catalogue de cette bibliothèque, et par Albert Jordan (ouvrage cité plus haut). Le titre qu'il porte m'autorise à le classer parmi les descendants du Marcianus B.

29. — T) Bâle, Bibliothèque de l'Université, F. II, 1^a. Papier

---

1. Ce manuscrit, sur lequel on peut consulter le catalogue rédigé par Jean Lami, directeur de la Bibliotheca Riccardiana (Livourne, 1756, in-fol.), mériterait d'être examiné à loisir. Il contient des textes de Grégoire de Nyssa, Théophylacte Simocatta, Théophraste, Manuel (sic) Planude, Hippocrate, Gaudence, Théon de Smyrne, Cléonide, ainsi que des fragments anépigraphes relatifs à la musique et à la métrique.

2. Aux sigles R S Q de la classification publiée dans ma notice de 1860 ont été substituées depuis les sigles A B C, ce qui explique le passage de P^a à S^a.

in-folio, 295 feuillets. Même titre, et par conséquent même origine que le précédent. Il est daté (19 novembre 1546) mais non signé.

30. — U) Upsal, Bibliothèque de l'Université, ms. gr. sans numéro (coté 66 dans la notice de MM. Ch. Graux et Albert Martin[1], copié par André Darmarios. Papier in-4°, 324 feuillets, dont les deux derniers sont restés blancs. Cet exemplaire s'arrête au même point que les mss. D, o^d P^a. Il doit avoir été exécuté sur le ms. D lui-même. J'en juge ainsi d'après une note en rouge qui suit immédiatement le texte : ἐξίτηλον καὶ ἐλλιπὲς ἦν τὸ τέλος ὑπὸ τῆς ἀρχαιότητος· ἀλλ' ὀλίγον.

Nous pouvons, à l'aide des données recueillies dans les notices qui précèdent, aborder le classement de ces divers manuscrits, tout en reconnaissant que ce travail n'offre qu'un intérêt purement paléographique. La critique du texte ne saurait y gagner beaucoup, puisque les manuscrits consultés ont tous une commune origine, le Marcianus 246 (A).

Les deux manuscrits de Saint-Marc B et C doivent être les seuls transcrits directement sur le prototype[2]. Ils sont devenus ainsi les chefs de deux familles principales. Une branche commençant dès le xve siècle avec l'ambrosien D a dû se détacher de B et comprendre des dérivés d'abord complets, puis réduits successivement au contenu que présente s^a et à celui que D a maintenant. On peut attribuer à ce ms. D la première insertion additionnelle des définitions platoniciennes que nous avons relevée à la fin des manuscrits P, B, F, L, K, O^a, H, I, A. Cette insertion est une marque distinctive ; mais lorsque ce point extrême n'est pas atteint dans un exemplaire donné, le titre seul suffit pour indiquer auquel des deux grandes familles cet exemplaire appartient, le nom de Damascius étant suivi du mot διάδοχος dans le Marcianus C aussi bien que dans le prototype, et du mot φιλόσοφος dans le manuscrit D.

Quand un manuscrit dépasse la lacune qui divise le Marcianus A en deux parties, les dérivés de B ne laissent apparaître aucune trace de cette lacune. Leur texte a franchi ce pas sans interrompre sa marche. Il y a une copie au moins (le ms. P) qui n'introduit même qu'une virgule entre les deux limites de l'endroit lacuneux. Les dérivés de C donnent, comme lui-même, un nouveau titre au texte qui suit la lacune pour en faire un « commentaire sur le Parménide. »

---

1. Notices sommaires des mss. grecs de Suède, par Ch. Graux, mises en ordre et complétées par Albert Martin. (*Archives des missions sc. et litt.*, 3e série, t. XV, p. 358). M. Omont, qui a vu ce manuscrit, a bien voulu m'en remettre une description où je relève la note suivante écrite par le copiste au haut du fol. 322 v° : $\Delta\ \frac{13}{9}$.

2. Nous avons fait conjecturalement une seule exception en faveur du Vaticanus $O^{b\text{-}c}$.

La scholie Σημείωσαι, etc. permet d'établir la parenté des manuscrits qui la contiennent, savoir : D, O, N^a, N^b, C, O^d, P^a, S^a.

Parmi les exemplaires incomplets, O^a ne dépasse pas la page 71 de Kopp (Marcianus A, fol. 31 v.), le Parisien C, la p. 175 (même ms. fol. 84 v.), D, P^a, O^d, U, la p. 233 (fol. 117 r.) et S^a, la p. 363 (fol. 194 v.).

De ces diverses observations résulte le stemma qui va suivre et dans lequel α désigne le texte du περὶ ἀρχῶν tel qu'il est sorti des mains de son auteur, et β, l'antigraphe du ms. A. Ce devait être un exemplaire écrit en onciales, sans esprits ni accents[1] ; car le copiste de A s'est abstenu de mettre ces signes sur un certain nombre de mots, probablement parce qu'il n'était pas sûr de leur identification. Quelquefois même, il a poussé le scrupule jusqu'à reproduire des groupes de lettres, nous laissant le soin d'en former des mots[2].

STEMMA DE DAMASCIUS περὶ ἀρχῶν

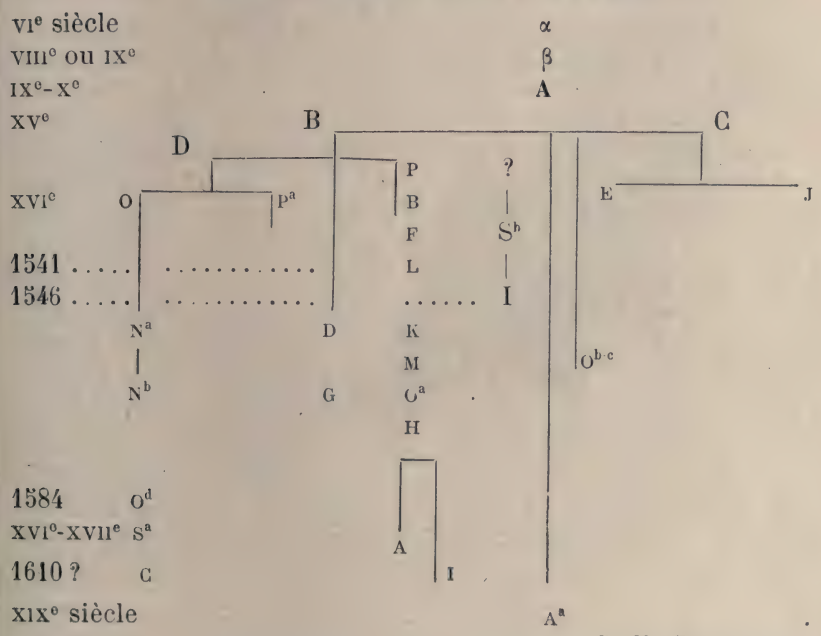

C.-E. RUELLE.

1. Ivo Bruns (l. c.) a cru reconnaître que le Marcianus 258 (frère de notre Marcianus 246) a été lui aussi copié sur un prototype dépourvu d'esprits et d'accents.

2. Martin Schanz suppose pareillement copié sur un antigraphe en onciales le ms. A de Platon (Parisinus 1807), qui est, nous l'avons dit, de la même main que le Marcianus A. (*Rhein. Museum*, t. 33, 1878.)

LEGATUS PRO PRAETORE

Le plus ancien emploi connu en épigraphie de l'expression *legatus pro praetore* se trouve sur l'inscription de Nemi en l'honneur de C. Salvius ou Salluvius Naso, découverte et publiée il y a une vingtaine d'années. Voici le texte de cette inscription bilingue, d'après le *Corpus inscr. lat.* XIV, n° 2218[1].

C. SALLVIO·C·F·NASONI·LEG·PR·PR·
MYSEI ABBAITAE ET EPICT... S
QVOD EOS BELLO MITRHIDA.. S
CONSERVAVIT VIRTVTIS ERGO.

Γ(Α)ΙΩΙ ΣΑΛΛΟΥΙΩΙ ΓΑΙΟΥ ΥΙΩΙ ΝΑΣΩΝΙ
ΠΡΕΣΒΕΥΤΗ ΚΑΙ ΑΝΤΙΣΤΡΑΤΗΓΩΙ ΜΥΣΟΙ
ΑΒΒΑΙΕΙΤΑΙ ΚΑΙ ΕΠΙΚΤΗΤΕΙΣ ΟΤΙ ΑΥΤΟΥΣ
ΕΝ ΤΩΙ ΠΟΛΕΜΩ ΤΩΙ ΜΙΘΡΙΔΑΤΟΥΣ
ΔΙΕΤΗΡΗΣΕΝ ΑΝΔΡΙΑΣ ΕΝΕΚΕΝ.

Le personnage mentionné dans ce document n'est point connu d'ailleurs ; je ne sais même si le *cognomen* Naso s'est jamais rencontré dans la *gens Salvia*. M. Mommsen, le seul auteur, à ma connaissance, qui ait sérieusement commenté notre inscription, l'explique ainsi[2] : « La dédicace a été gravée par les Abbaïtes de Mysie en l'honneur de C. Salluvius Naso, en reconnaissance de l'assistance qu'il leur avait prêtée pendant la *première* guerre mithridatique. On ne voit pas très bien pourquoi ce légat porte le titre de propréteur. Il n'est pas vraisemblable que déjà les lieutenants de Sylla, pendant sa présence en Asie, comme plus tard ceux de Pompée, aient été investis de la propréture. On admettrait plus volontiers qu'après son retour (en Italie), à côté du questeur Lucullus, qui fut son véritable représentant, d'autres officiers aient fonctionné *pro praetore*, bien que, à la vérité,

1. Autres publications de ce texte : Henzen, *Bull. dell' instituto*, 1871, p. 55 ; *Hermes*, VI (1872), p. 7 suiv. avec les observations de Mommsen, p. 13; Garrucci, *Sylloge*, n° 991 ; Mommsen, *Zeitschrift für Numismatik*, XV, 213 note. J'ai également reproduit cette inscription dans l'appendice de mon ouvrage *Mithridate Eupator* (App. II, n° 17).

2. *Römisches Staatsrecht*, 3e édition, I, 683, note 5. Cf. aussi II, 656, note 1 : *Der* legatus pro praetore *Sullas im ersten mithradatischen Krieg, C.I.L., XIV, 2218, muss wohl als Stellvertreter gefasst werden.*

cette hypothèse soit contraire au principe de l'unité de représentation. »

L'explication proposée par l'illustre historien — si toutefois l'on peut appeler explication une hypothèse entourée de tant de formules dubitatives — me paraît inexacte. Je ne m'arrêterai pas à la petite erreur matérielle contenue dans les dernières lignes, suivant lesquelles le questeur Lucullus aurait été, après le départ de Sylla (84 av. J.-C.), son véritable représentant en Asie : M. Mommsen sait mieux que personne que Sylla confia le gouvernement de cette province à son légat L. Muréna, qui le garda pendant trois ans, et auquel L. Lucullus fut simplement adjoint en qualité de *proquesteur*. Une objection plus grave et décisive contre la théorie de M. Mommsen se tire des premières lignes de l'inscription. Le monument de Nemi a été érigé par les Mysiens Abbaïtes et les (Phrygiens) Épictètes, reconnaissants envers Naso de les avoir préservés de l'invasion mithridatique. De ces deux peuples, le premier, qui avait pour villes Synaos et Ancyre, habitait la vallée supérieure du Macestos[1]; le second, que Strabon indique expressément comme limitrophe du premier[2], habitait cette partie de la Phrygie que les rois de Bithynie avaient dû rétrocéder, en 190 av. J.-C., aux rois de Pergame, c'est-à-dire les hautes vallées du Rhyndacos, du Sangarios et du Thymbris, avec les villes d'Aizanoi, Nacolia, Cotiaion, Midaion, Dorylaion et Cadoi[3]. Ces deux territoires avaient passé de la domination pergaménienne sous celle des Romains, à la suite du testament d'Attale III (133 av. J.-C.) et de la confiscation de la Phrygie (116 av. J.-C.). Or, pendant la première guerre mithridatique, la Phrygie et la Mysie tout entières furent conquises au pas de course par les généraux de Mithridate[4]. Reconquises sans coup férir, en 85 av. J.-C., par Fimbria, à la suite de la bataille de Milétopolis, elles furent abandonnées par Mithridate au traité de Dardanos et occupées par Sylla après la mort de Fimbria : dans tout cet enchaînement, il n'y a pas de place, on le voit, pour l'intervention du légat Salvius Naso, commémorée par notre inscription. Celle-ci ne peut pas se placer davantage pendant la seconde guerre mithridatique (guerre de Muréna) qui eut exclusivement

---

1. Strabon XII, 8, 11 ; XIII, 4, 4. Il se sert des formes Ἀβαεῖται, Ἀβαεῖτις. Sur les monnaies (Mionnet II, 512, n° 2 ; *Sup.* V, 275 ; VI, 434) on lit ΜΥΣΩΝ ΑΒΒΑΙΤΩΝ ; sur une inscription (C. I. G. 3849) Μυσῶν Ἀββαείτων. On voit que l'inscription de Nemi donne une quatrième variante.
2. XIII, 4, 4.
3. Strabon XII, 4, 1 ; XII, 8, 12. Cadoi était parfois compté à la Mysie.
4. Appien, *Mith.* 20.

pour théâtre le Pont et la Cappadoce. Il ne reste donc qu'à admettre que la campagne de Naso eut lieu pendant la troisième guerre mithridatique, et, pour préciser davantage, au début de cette guerre (73-72 av. J.-C.), alors que Lucullus et ses lieutenants disputaient pied à pied l'Asie Mineure aux armées de Mithridate. Nous connaissons mal le détail de ces opérations, surtout de celles qui furent dirigées par les lieutenants de Lucullus; nous savons cependant que la Grande Phrygie, d'abord conquise par Eumachos, fut délivrée par le Galate Dégotaros, allié de Rome[1], et que la Mysie fut traversée par 2,000 cavaliers pontiques, sous Fannius et Métrophane, après leur défaite par le légat Mamercus[2]. N'est-il pas très vraisemblable que la campagne de Naso se place à la même époque et que ce légat eut pour mission de défendre contre les incursions de la cavalerie mithridatique les deux territoires montagneux, très importants au point de vue stratégique, qui sont mentionnés dans notre inscription?

Reste à savoir pourquoi notre légat est qualifié de propréteur. De très bonne heure on a dû s'habituer, dans le langage courant, à donner ce titre honorifique avec les faisceaux correspondants, au légat chargé de commander par intérim une armée ou une province en remplacement du commandant en chef décédé, absent ou empêché. Je n'invoquerai pas, à l'appui de cette opinion, un exemple de l'an 480, rapporté par Denys d'Halicarnasse, et où l'anachronisme du langage est trop évident[3]; mais, en 110 avant Jésus-Christ, nous voyons le consul Sp. Postumius Albinus confier le commandement de son armée d'Afrique à son frère Aulus *pro praetore*[4]; de même, en l'an 86, lorsque le consul Flaccus passe à Chalcédoine pour préparer le passage de son armée, il en laisse le commandement avec les faisceaux au légat Thermus, qu'Appien qualifie de propréteur (ἀντιστράτηγος)[5]. Ce qu'il y a de particulier dans le cas qui nous occupe, c'est d'abord que l'appellation légat propréteur y est employée pour la première fois peut-être *dans le langage officiel*, c'est ensuite que Naso, qui la porte, ne commandait certainement pas en chef, puisque les proconsuls Lucullus et Cotta étaient sur les lieux; il avait simplement sous ses ordres un corps détaché, opérant isolément. Pourquoi Lucullus jugea-t-il à propos, dans ces conditions, de lui conférer

1. Appien, *Mith.* 75; Liv. ep. 94.
2. Orose, VI, 2, 16-18. Cf. Liv. ep. 94 et fr. 20 Weissenborn.
3. Denys, *Ant. Rom.*, IX, 12 : Τῖτος Σίκκιος ὁ πρεσβεύτης καὶ ἀντιστράτηγος.
4. Salluste, *Jugurtha*, 36 et 37.
5. Appien, *Mith.*, 52.

le titre anormal de *propréteur?* La réponse à cette question nous est fournie par un coup d'œil jeté sur les fastes des provinces asiatiques.

Au moment de la rupture avec Mithridate (fin 74 av. J.-C.), les Romains possédaient en Asie Mineure trois provinces : l'Asie proprement dite, la Cilicie, et la Bithynie, qui venait d'être réduite en province à la mort du dernier Nicomède. La Cilicie reçut pour gouverneur le consul Lucullus, à la place de L. Octavius, consul sortant de 75, décédé dans son gouvernement[1]. L'Asie avait pour préteur, depuis quelque temps déjà, M. Juncus, celui-là même qui procéda à l'occupation de la Bithynie[2]. Cette dernière province fut confiée à Cotta, le collègue de Lucullus. Cependant, lorsque Lucullus débarqua en Asie, il trouva les esprits tellement surexcités par les excès des publicains et la mauvaise administration de Juncus, qu'il paraît s'être arrogé, en vertu de son *imperium majus,* le gouvernement effectif de la province d'Asie, comme deux ans plus tard, après le départ de Cotta, il s'annexa celui de la Bithynie. Juncus fut-il immédiatement rappelé? Lucullus fut-il formellement investi par le sénat du gouvernement de sa province? C'est ce que nous ignorons, mais, en fait, nous voyons Lucullus exercer sans contestation les fonctions de gouverneur d'Asie jusqu'à l'année 69, époque où il fut relevé par un préteur (στρατηγός) dont le nom n'est pas connu avec certitude[3]. Bien que Lucullus fût aussi ambitieux que jaloux du pouvoir, il lui était pratiquement impossible, surtout au début de la guerre, et alors que la lutte contre la grande armée de Mithridate absorbait toutes ses forces et tout son temps, d'exercer en personne les lourdes charges de gouverneur de deux provinces. Ne voulant pas demander au sénat un collègue qui fût vite devenu un rival, il est naturel qu'il ait recouru à l'expédient de déléguer provisoirement un de ses lieutenants dans les fonctions de gouverneur d'Asie. Par là il donnait à la fois satisfaction aux besoins et à l'amour-propre des populations, qui voyaient à leur tête un chef armé de réels pouvoirs, symbolisés par les six faisceaux prétoriens, et d'autre part son prestige et son autorité demeuraient intacts, puisque ce propréteur n'en restait pas moins son légat et pouvait être révoqué par lui du jour au lendemain. Telle fut, à mon avis,

---

1. Plutarque, *Lucullus,* 6; Salluste, fragment d'Orléans, p. 133 Jordan.
2. Velleius II, 42; Plutarque, *César,* 2; Aulu-Gelle, V, 13, 6.
3. Appien, *Mith.,* 90. Cicéron dit formellement en parlant de Lucullus (*Pro Flacco,* XXXIV, 85) : *Asiam provinciam consulari imperio obtinuit.* Cp. d'ailleurs Waddington, *Fastes des provinces asiatiques,* p. 48 suiv.

la situation de Salvius Naso et tels furent les motifs de cette situation exceptionnelle.

La combinaison imaginée par Lucullus en 73 eut du succès et nous la voyons bientôt appliquée sur un plus grand théâtre. En 67 avant Jésus-Christ, la loi Gabinia, qui investit Pompée du commandement général sur les mers et les côtes de la république, lui adjoignit vingt-quatre ou vingt-cinq légats, qui reçurent le titre, les insignes et les pouvoirs de propréteurs dans leurs départements respectifs [1]; dans une inscription de Cyrène relative à l'un d'eux, Lentulus Marcellinus, il est qualifié de πρεσβευτὴς καὶ ἀντιστράτηγος, exactement comme le Salvius Naso de l'inscription de Nemi [2]. Plus tard, en 51 avant Jésus-Christ, nous trouvons un des légats de César en Gaule, Labiénus, qualifié de *legatus pro praetore* [3], soit qu'il tînt ce titre de la loi Vatinia, soit que son général le lui eût décerné de sa propre autorité. Un peu plus tard, l'institution se généralisa, et, sous l'empire, tous les gouverneurs des provinces impériales portent le titre de *legatus pro praetore*. C'est qu'en effet l'empereur seul est le véritable gouverneur, le proconsul de ces provinces; les légats ne sont que ses délégués, assimilés pour le rang et les honneurs aux anciens propréteurs de la république. Il est très curieux de voir que sur ce point, comme sur plusieurs autres, Lucullus a montré le chemin à Pompée, à César et à Auguste, et mérite d'être considéré comme l'un des précurseurs de l'empire.

THÉODORE REINACH.

THÉOCRITE, *IDYLLES*, XI, 41 [4].

La onzième idylle de Théocrite contient, au vers 41, une épithète qui a donné lieu à des lectures et à des interprétations fort diverses. Voici, d'après la 3e édition de Fritzsche (Leipzig, 1881), le passage en litige :

. . . . . Τρέφω δέ τοι ἕνδεκα νεβρὼς,
πάσας μηνοφόρως, καὶ σκύμνως τέσσαρας ἄρκτων.

La leçon ἀμνοφόρως, fournie par la plupart des manuscrits et

---

1. APPIEN, *Mith.*, 94; Dion, XXXVI, 36-37.
2. *Bullettino dell' instituto,* 1874, p. 111 : Γναῖον Κορνήλιον Λέντολον Ποπλίω υἱὸν Μαρκελλῖνον πρεσβευτὰν καὶ ἀντιστράτηγον τὸν πάτρῶνα καὶ σωτῆρα Κυραναῖοι.
3. CÉSAR, *Bell. gall.,* I, 21. Il faut dire que ce texte est unique et, par suite, quelque peu suspect.
4. Conférence de littérature et institutions grecques à la Sorbonne.

conservée encore par Gail en 1828, est inadmissible; νεβρός signifiant « faon », ἀμνοφόρος, dont le sens est « qui porte un agneau dans ses flancs », ne saurait lui être appliqué. Presque tous les éditeurs, rejetant la vulgate, ont adopté la correction μαννοφόρως ou μηνοφόρως.

Or μαννοφόρως ne semble guère convenir à des faons : les animaux de la famille des cerfs ne supportent aucun des ornements qu'on leur impose. Les Arabes, encore aujourd'hui, sont réduits, pour parer leurs gazelles apprivoisées, à leur percer les oreilles et à les garnir de pompons de laine qui ne resteraient pas longtemps en place sans cette cruelle précaution. On se figure, en outre, malaisément un Cyclope, même le Cyclope de Théocrite, employant ses loisirs à orner de colliers ses animaux favoris.

Il ne reste donc plus que μηνοφόρως, que Fritzsche proposait déjà en 1865 et que reproduisent les éditions de 1867 et de 1881. Cette leçon est évidemment la meilleure; mais tandis que Fritzsche rapporte ce mot aux taches en forme de lune qu'auraient portées au front les jeunes faons de Polyphème, j'y verrais une allusion à leurs cornes naissantes[1]. L'intention du Cyclope est, en effet, de séduire Galathée par la description des présents qu'il lui destine: les oursons l'amuseront par leurs ébats grotesques, les faons, par leur grâce; or c'est à leur âge tendre que ces animaux doivent principalement leur gentillesse, et cette idée de jeunesse, exprimée, pour les ours, par le mot σκύμνως, est rendue par l'épithète μηνοφόρως appliquée aux faons. Dès lors μηνοφόρως ne peut indiquer qu'une qualité éphémère et destinée à disparaître quand l'animal grandira; aussi serais-je porté à croire qu'il s'agit ici de la forme du front, que les jeunes cornes, en saillant légèrement des deux côtés, font apparaître comme surmonté d'un croissant.

La même comparaison se trouve dans Horace (*Odes,* IV, 2, 57) :

> Me tener solvet vitulus, relicta
> Matre qui largis juvenescit herbis
> In mea vota,
> *Fronte curvatos imitatus ignes*
> *Tertium lunæ referentis ortum.*

Ces vers sont invoqués par Fritzsche en faveur du sens qu'il propose pour μηνοφόρως; mais c'est à tort qu'il croit que le poète latin a voulu décrire une tache du poil. La lune, à son troisième lever, a la forme d'un croissant, et d'un croissant très ouvert. Or il n'est pas vraisemblable que le veau dont parle Horace ait un

1. Telle est aussi l'opinion de mon camarade Barbelenet, avec qui je suis heureux de me rencontrer sur ce point.

croissant dessiné sur le front; le poète ne le peint pas comme un phénomène, mais comme un veau très jeune dont le sacrifice doit être agréable aux dieux, et ce qui prouve sa jeunesse, c'est justement ce croissant figuré par la légère saillie de ses cornes[1]. Il est inutile d'insister sur l'invraisemblance encore plus frappante qu'il y aurait à ce que les onze faons de Polyphème fussent tous marqués d'un signe aussi rare.

Le passage d'Horace et celui de Théocrite s'éclairent donc l'un l'autre, et c'est une raison de plus pour donner droit de cité dans la langue grecque au mot μηνοφόρος, que ne mentionnent ni les dictionnaires classiques, ni le *Thesaurus* d'Henri Estienne.

GABRIEL COLIN.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Recherches sur l'origine de la propriété foncière et des noms de lieux habités en France (période celtique et période romaine), par H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, membre de l'Institut, avec la collaboration de G. DOTTIN. Paris, Thorin, 1890, XXXI-703 p. in-8.

Une partie seulement de ce gros livre intéresse le philologue classique : c'est celle qui traite de l'état de la propriété foncière en Gaule à l'époque de César, puis immédiatement après la conquête. On retrouve dans cette étude la connaissance approfondie des textes qui caractérise tous les travaux du savant académicien. On se rappelle que les théories de M. d'A. ont été vivement combattues, lorsqu'il les présenta pour la première fois à l'Académie des inscriptions, par M. Fustel de Coulanges : une partie de la préface est consacrée à réfuter les objections qui furent alors présentées à l'auteur. — Le livre II, de beaucoup le plus étendu, contient des généralités sur la formation des noms de lieux habités en France, et une étude détaillée des plus anciens, classés suivant le mode de dérivation : un certain nombre de noms d'hommes qui ne figurent dans aucune inscription connue jusqu'à présent, soit en Gaule, soit même dans les autres parties de l'empire, peuvent ainsi être restitués à coup sûr, grâce aux savantes recherches de M. d'A. de J. L. D.

---

1. Telle est d'ailleurs l'interprétation qu'ont adoptée la plupart des commentateurs. V. la 4e édition d'Orelli (Berlin, 1886), p. 514. Cf. HORACE, *Odes*, III, 13, 1-5 : « O fons Bandusiæ, etc., /cras donaberis hædo /cui frons turgida cornibus/ primis... »

Rennes, Imprimerie polyglotte Alph. LE ROY. *Le Gérant :* C. KLINCKSIECK.

HANNIBAL EN ITALIE

JUSQU'APRÈS LA BATAILLE DE CANNES

§ 1. *Bataille du Tessin.*

En même temps qu'Hannibal remontait le Rhône et franchissait les Alpes, Scipion, le consul romain, qui était arrivé à Marseille, fit continuer à la plus grande partie de ses troupes leur route vers l'Espagne et revint lui-même en Italie, à Pise, pour arrêter Hannibal dans les plaines du Pô[1]. Hannibal, descendu des Alpes, refit son armée, emporta la ville des Tauriniens et continua sa marche en avant, pour donner la main aux Gaulois, Insubres et Boïens. Les deux généraux, romain et carthaginois, furent bientôt en présence l'un de l'autre, étonnés de se retrouver si tôt. Alors ils adressèrent chacun un discours à leurs troupes, pour les encourager avant la bataille. Hannibal fit précéder le sien[2] d'un combat singulier entre des Gaulois pris au passage des Alpes. A lire Tite-Live, ce fut moins un combat singulier qu'un engagement plus général, à la façon des combats de gladiateurs.

Mais un seul discours ne suffit pas à Hannibal. « A l'approche du combat, dit Tite-Live[3], persuadé qu'il n'en saurait trop dire et trop faire pour animer ses soldats, il les rassemble et leur promet des récompenses positives. » « Il leur donnera, dit-il, des « terres en Italie, en Afrique, en Espagne, selon que chacun vou- « dra, libres de tout impôt pour le donataire et ses enfants. Si « quelqu'un préfère de l'argent à la terre, il lui donnera de l'ar-

1. XXI, 39. Tite-Live dit plus haut (XXI, 32, 5) que Scipion revint de Marseille à Gênes. Un annaliste romain avait peut-être nommé Gênes. Tite-Live remplace ensuite cette ville par Pise, parce qu'il reproduit alors le récit de Polybe (III, 49).

2. On trouve dans le discours d'Hannibal (XXI, 44) un passage intéressant où l'on espère d'abord pouvoir reconnaître quelles étaient, suivant Tite-Live, les conditions du traité de 226 avec Hasdrubal : *Neque eos quos statuit (crudelissima ac superbissima gens) terminos observat. Ne transieris Hiberum! ne quid rei tibi sit cum Saguntinis! At liberum est Saguntum.* On croirait d'après cette dernière phrase que, suivant Tite-Live, la liberté de Sagonte était stipulée dans la convention avec Hasdrubal. Mais le texte ici n'est pas sûr. Nous avons cité d'après l'édition Wölfflin, revue par Luterbacher. La 7e édition Weissenborn, revue par J. H. Müller, et celle de M. Riemann (Hachette) portent *ad Hiberum est Saguntum,* ce qui, géographiquement inexact, se rapproche du récit d'Appien, qui place Sagonte au nord de l'Ebre.

3. XXI, 45.

« gent ; ceux des alliés qui voudront devenir citoyens de Car-
« thage en auront la faculté ; pour ceux qui aimeraient mieux
« retourner dans leur patrie, il fera en sorte qu'ils ne désirent
« changer de fortune avec aucun de leurs concitoyens. » Aux esclaves qui suivent leurs maîtres il promet la liberté ; il rendra aux maîtres deux esclaves pour un. Afin qu'ils tiennent ses promesses pour sacrées, il saisit un agneau de la main gauche, une pierre de la main droite, et s'écrie : « Jupiter, et vous tous, dieux,
« si je manquais à ma parole, immolez-moi comme j'immole cet
« agneau. » En prononçant ces mots, il brise avec la pierre la tête de la victime. Tous alors considèrent les dieux comme garants de leurs espérances [1]. »

Nous avons cité tout ce passage parce qu'il est instructif à plus d'un titre. D'abord, comme nous l'avons dit, on s'étonne de voir Hannibal prendre une seconde fois la parole. Tite-Live avait pressenti cette critique, car il y répond par avance [2]. Il est probable que Tite-Live transcrit ici un passage d'annaliste romain, qu'il n'a pas voulu laisser perdre. La promesse de donner aux soldats des terres en Italie, en Afrique, en Espagne, se comprendrait chez un général romain ; mais elle n'a pu être faite par un chef de mercenaires, comme Hannibal. Notre étonnement redouble lorsque nous lisons ensuite : « Ceux des alliés qui voudront devenir citoyens de Carthage en auront la faculté. » Il n'y avait pas d'alliés dans les troupes d'Hannibal, mais dans les armées romaines ; alors l'espoir du droit de cité était un puissant encouragement. Aux esclaves qui suivent leurs maîtres Hannibal promet la liberté. Mais il n'y avait pas d'esclaves dans l'armée qui avait franchi les Alpes. Chacun avait dû alors agir par lui-même et non se reposer sur autrui. L'agneau dont Hannibal brise la tête d'un coup de pierre, en prenant les dieux à témoins de ses promesses, rappelle si complètement les coutumes romaines qu'il n'a pu être imaginé que par un annaliste romain.

Tite-Live revient à Polybe pour le récit de la bataille du Tessin. Mais ici, comme pour le passage des Alpes, les indications de l'historien grec ne sont pas assez précises pour exclure chez son imitateur le vague et l'indécision.

On a aussi donné à la bataille du Tessin le nom de bataille du Pô. Cette bataille se livra sur la rive gauche du Pô, près du Tessin. Mais fut-ce sur la rive droite ou sur la rive gauche de ce

---

1. Traduction de M. Gaucher.
2. *Loc. cit.* : « Hannibal était persuadé qu'il n'en saurait trop dire et trop faire pour animer ses soldats. »

dernier fleuve ? Polybe ne le dit pas expressément ; Tite-Live n'a pas voulu être plus affirmatif que son modèle.

A la bataille du Tessin le consul Scipion courut un grave danger. Blessé et suivi de quelques cavaliers seulement il fut entouré par l'ennemi et faillit être pris. Il fut délivré, dit Tite-Live, par son fils, le futur vainqueur de Zama. Voyant le péril où se trouvait son père, le jeune Scipion voulut entraîner à son secours l'escadron d'élite qui lui avait été donné à lui-même à la fois pour garde et pour escorte. N'y réussissant pas, il se précipita seul sur l'ennemi et fut suivi par ses cavaliers, qui eurent honte de l'abandonner. Polybe ne raconte ce fait d'armes qu'au commencement du livre X de son *Histoire*. Il dit qu'en présence de tous le consul Scipion salua son fils comme son sauveur. Le sauveur du consul, suivant une autre version rapportée par Tite-Live[1], aurait été un esclave ligurien. Tel était le récit de Cœlius Antipater. Comme Cœlius est favorable aux Scipions, tandis que Valérius d'Antium leur est hostile, on a cru que Tite-Live avait pris un annaliste pour l'autre et l'on a, dans le passage de Tite-Live, remplacé Cœlius Antipater par Valérius d'Antium. Mais c'est une correction bien forcée. La seconde tradition, celle en faveur de l'esclave ligurien, comptait de nombreux partisans dans l'antiquité. On la retrouve chez Macrobe[2], à un endroit où il cite les belles actions accomplies par les esclaves. Polybe, au commencement du livre X, s'appuie sur le témoignage de Lélius pour attribuer cette prouesse au jeune Scipion, et ne parle pas de tradition contraire. Mais il prétend ensuite que Scipion se fit nommer édile avec son frère, parce que celui-ci courait risque, s'il se présentait seul, de subir un échec. C'est ici une inexactitude, comme on le voit par les fastes consulaires, qui ne mentionnent pas en même temps deux édiles du nom de Scipion. On ne peut, dès lors, affirmer que le consul Scipion fut sauvé au Tessin par son jeune fils.

Après son échec Scipion se hâta de faire retraite. Six cents traînards, qui n'avaient pas encore repassé le fleuve, malgré la rupture partielle du pont, furent pris par les Carthaginois; mais ceux-ci, arrêtés, ne purent continuer la poursuite sur l'autre rive. Quel était le fleuve dont les Romains avaient en partie rompu le pont ? Suivant certains critiques, ce serait le Pô. Cette opinion est soutenue par Schweighäuser[3]. Les six cents hommes

1. XXI, 46, 10.
2. *Sat.*, I, 11, 26.
3. Édition de Polybe, V, p. 624.

enlevés par les Carthaginois ne pouvaient, dit-il, être restés en deçà du Tessin : le risque pour eux eût été trop grand et trop évident. Aussi bien, Hannibal ne dut pas éprouver de difficulté à franchir le Tessin et ce n'est pas la rupture partielle d'un pont sur ce fleuve qui aurait arrêté la poursuite. — On a répondu que le lit du Tessin était escarpé et encaissé, son cours rapide, et qu'il était impossible de le franchir sans un pont bien établi. Mais voyons les paroles de Polybe et rapprochons-les de celles de Tite-Live. « Publius, dit Polybe[1], leva le camp et, par les plaines, se dirigea vers le pont qui traverse le Pô, afin de faire passer au plus vite ses légions sur l'autre rive (σπεύδων φθάσαι διαβιβάσας)... Hannibal, après avoir cru quelque temps qu'il aurait affaire à l'infanterie romaine, dès qu'il sut que Publius avait décampé, le suivit jusqu'au *premier fleuve* et au pont qui le traversait (ἕως... τοῦ πρώτου ποταμοῦ καὶ τῆς ἐπὶ τούτῳ γεφύρας ἠκολούθει). Il en trouva les planches pour la plupart arrachées ; mais il s'empara des soldats qui, chargés de le garder, se trouvaient encore sur la rive... Puis, sur l'avis que le reste de l'armée avait de beaucoup pris les devants, il changea aussitôt la direction de sa marche, et longea le *fleuve* en sens inverse, pour chercher quelque endroit où il pût facilement jeter un pont[2]. »

Le *fleuve* que longe Hannibal est-il le même que le *premier fleuve* dont il est parlé plus haut? Polybe ne le dit pas. Nous l'apprendrons peut-être chez Tite-Live. « La nuit suivante, » dit-il[3], « Scipion... leva le camp des bords du Tessin et se porta en toute hâte vers le Pô, afin de retrouver encore intact le pont qu'il y avait jeté, et de faire passer ses troupes sans être inquiété ni poursuivi par l'ennemi. Ils arrivèrent, en effet, à Plaisance avant qu'Hannibal les sût positivement partis du Tessin. Cependant il prit environ six cents traînards, *qui n'avaient point encore franchi le Pô,* et avaient mis trop de lenteur à détacher les radeaux. Il ne put se servir du pont, qui, les extrémités une fois rompues, fut emporté par le courant. » D'après Tite-Live, le pont franchi par Scipion et que ne put traverser Hannibal était sur le Pô, non sur le Tessin. Tite-Live s'est représenté la bataille comme livrée à l'est du Tessin. Ce fut plutôt à l'ouest, si l'on s'en rapporte à Polybe[4]. On comprend alors que Scipion, dans sa

1. III, 66.
2. Traduction Bouchot, avec quelques changements.
3. XXI, 47.
4. III, 65 : « Le lendemain les deux généraux s'avancèrent le long du *fleuve*, du côté qui regarde les Alpes. *Les Romains avaient le fleuve à leur gauche et les Carthaginois à leur droite.* » Ce détail prouverait que les Romains longeaient la rive

retraite, passe d'abord le Tessin, puis le Pô. Le pont auquel Hannibal fut arrêté était sur le Tessin et non sur le Pô. C'est ce qui est confirmé par la dernière phrase de Polybe dans le passage cité plus haut. « Hannibal, dit-il, changea la direction de sa marche, » c'est-à-dire qu'au lieu de descendre le Pô jusque vers l'embouchure du Tessin, il le remonta : le volume d'eau étant moins considérable, il pourrait plus facilement jeter un pont. Tite-Live devait avoir Polybe sous les yeux ; il ne l'a pas mieux compris que certains commentateurs modernes. La faute en est en partie à Polybe lui-même, qui, ici comme pour la marche d'Hannibal arrivé à l'Ile, chez les Allobroges, ne dit pas le nom du fleuve longé par le général carthaginois.

Nous trouvons ensuite chez Tite-Live un passage précieux pour déterminer les sources où il puise. « Cœlius, » dit-il[1], « rapporte que Magon passa sur-le-champ le fleuve à la nage, avec la cavalerie et les fantassins espagnols, et qu'Hannibal lui-même fit passer son armée par des gués qui se trouvaient plus haut, ayant eu soin de disposer les éléphants de manière à ce qu'ils brisassent la force du courant. Mais ce récit n'est guère croyable pour ceux qui connaissent ce fleuve. Il n'est pas vraisemblable, en effet, que la cavalerie ait pu, sans perdre ni armes ni chevaux, triompher de la violence inouïe du courant... Je crois plus volontiers les historiens qui disent qu'on fut deux jours avant d'arriver à un endroit où l'on pût jeter un pont. » Parmi les historiens dont parle en dernier lieu Tite-Live est Polybe, comme nous l'avons vu plus haut. L'auteur des Décades préfère ici son témoignage à celui de Cœlius Antipater. Il est à regretter qu'il ne l'ait pas toujours fait ; mais on voit clairement par ce passage qu'il contrôlait le récit de Cœlius par celui de Polybe, et non que Cœlius et Polybe avaient puisé tous deux à une source commune.

« La nuit suivante, » dit Tite-Live[2], « le camp romain fut ensanglanté par les Gaulois auxiliaires. Environ deux mille fantassins et deux cents cavaliers gaulois égorgèrent les sentinelles des portes et passèrent au camp d'Hannibal. » On s'étonne que Scipion n'ait pas prévu et prévenu cette défection. Tite-Live n'adresse ici aucun reproche au consul. De même, pour les six cents hommes enlevés par Hannibal, il attribue leur capture à leur propre négligence, Polybe, plutôt à celle du général[3]. « Scipion, » continue

---

orientale du Tessin, si c'était bien le fleuve dont parle Polybe. Mais il est plus probable qu'il s'agit ici du Pô, le long duquel s'avançait Scipion, après avoir passé le Tessin. En effet Polybe ne dit nulle part qu'Hannibal avait franchi ce dernier fleuve.

1. XXI, 47.
2. XXI, 48.
3. III, 66 : ἔτι περὶ τὸν ποταμὸν ὑπολειπομένους.

Tite-Live, « vit dans ce massacre le signal de la défection de tous les Gaulois. » C'était s'en aviser bien tard. « Il partit sans bruit, à la quatrième veille de la nuit suivante, et, se dirigeant vers la Trébie, vint camper sur des montagnes escarpées, inaccessibles à la cavalerie. » Mais il ne put dérober ce mouvement aux ennemis. Hannibal lança ses Numides à la poursuite des Romains, et, si les Carthaginois ne s'étaient arrêtés au pillage du camp de Scipion, ils auraient infligé des pertes sérieuses à l'arrière-garde du consul[1].

§ 2. — *Bataille de la Trébie.*

« Sempronius, » dit Tite-Live[2], « regagnait la Sicile quand il apprit la descente des ennemis sur le territoire de Vibone ; une lettre du sénat l'avertissait de l'arrivée d'Hannibal en Italie et l'invitait à venir au plus vite en aide à son collègue... Sempronius fit sur-le-champ embarquer son armée, qu'il envoya à Ariminum par la Mer Supérieure. » Cette opération nous étonne, car Tite-Live nous dit, tout de suite après, que le consul laissa vingt-cinq vaisseaux longs à son lieutenant. Mais, suivant Polybe[3], Sempronius avait donné rendez-vous à ses troupes à Ariminum. Il ne les avait donc pas embarquées.

Nous trouvons bientôt une nouvelle divergence entre les deux historiens. La position d'Hannibal après la retraite de Scipion jusqu'à la Trébie était très favorable, à en croire Polybe[4]. Il en était tout autrement, suivant Tite-Live[5]. L'auteur des Décades

---

1. On a pris occasion de toutes ces manœuvres pour accuser Scipion d'incapacité. Il aurait dû, dit-on, venir attendre Hannibal au pied des Alpes. Mais, les Ligures n'étant pas encore soumis, il était difficile à une armée romaine de traverser rapidement cette contrée montagneuse. On reproche ensuite à Scipion de s'être laissé surprendre par un massacre dans son camp et de n'avoir pas réussi à cacher à l'ennemi sa retraite jusqu'à la Trébie. Mais du moins on ne peut nier qu'il prit sans retard la résolution d'effectuer cette retraite. Polybe, comme nous l'avons vu, est moins favorable à Scipion que Tite-Live. C'est que l'auteur des Décades s'inspirait en partie de Cœlius Antipater, qui avait mis son point d'honneur à dissimuler ou diminuer les erreurs de tactique du général romain.

2. XXI, 51.

3. III, 68.

4. III, 69 : « A ce moment Hannibal reçut les clefs de Clastidium des mains d'un habitant de Brindes, qui en était gouverneur pour les Romains. Devenu maître de la garnison et des nombreuses provisions de blé rassemblées dans la place, il distribua des vivres à ses troupes et renvoya les soldats captifs, sans leur faire aucun mal ; il voulait par là donner un exemple de sa future conduite, pour que les Gaulois... n'allassent pas désespérer de sa clémence. »

5. XXI, 48 : « Hannibal était fort inquiet de la disette, chaque jour plus cruelle pour une armée engagée sans vivres, sans convois organisés sur un territoire ennemi. Il envoya donc un détachement vers le bourg de Clastidium, où les Romains avaient de forts magasins de blé. On allait commencer l'attaque, quand on eut l'espoir de réussir

dit qu'il n'en coûta pas cher à Hannibal pour s'emparer de Clastidium. Suivant Polybe, au contraire, Hannibal « récompensa le traître magnifiquement, afin de gagner à ses intérêts les chefs des villes ».

« Ayant opéré sa jonction avec son collègue, Sempronius, » dit Polybe[1], « s'établit dans un camp auprès de lui et rafraîchit ses troupes qui, depuis Lilybée jusqu'à Ariminum, avaient *marché durant quarante jours*. Il s'occupa en même temps de faire tous les préparatifs nécessaires à un combat et visita souvent Publius, tantôt l'interrogeant sur le passé, tantôt délibérant avec lui sur l'avenir. »

A en croire Tite-Live, au contraire, il y avait dissentiment entre les deux consuls[2]. Entre Scipion et Sempronius, le premier patricien, le second plébéien, se montre l'opposition que nous allons retrouver entre Servilius et Flaminius, Fabius et Minucius, Paul Émile et Varron.

Suivant le discours que Polybe prête à Paul Émile avant la bataille de Cannes[3], Sempronius aurait engagé la bataille avec Hannibal le lendemain même de son arrivée. C'est ici une inexactitude et une exagération oratoire. Pour la bataille de la Trébie, Tite-Live reproduit exactement le récit de Polybe, mais non sans y mêler des détails empruntés ailleurs, probablement à Cœlius Antipater. On connaît la ruse d'Hannibal qui força les Romains de combattre à jeun[4]. Nous ne raconterons pas la bataille de la Trébie; nous indiquerons seulement les points où Tite-Live se sépare de Polybe, ou plutôt les détails qu'il ajoute à son récit. Tite-Live dit que l'armée de Sempronius se composait de dix-

---

par la trahison. Pour une bien faible somme, Dasius de Brindes, commandant de la garnison, se laissa corrompre et livra la place à Hannibal. Elle fut comme le grenier des Carthaginois, tant qu'ils restèrent sur la Trébie. »

1. III, 68.

2. XXI, 52 : « L'un des consuls, intimidé par la défaite de sa cavalerie et arrêté par sa blessure, voulait traîner la guerre en longueur ; l'autre, dont l'ardeur n'avait pas encore été ralentie et qui, par conséquent, avait plus de hardiesse, ne voulait point de délai. »

3. III, 108, 8.

4. Sempronius, a-t-on dit, envoyait à la mort ses soldats sans qu'ils eussent pris ce dernier repas qu'on ne refuse à aucun condamné à mort. La ruse d'Hannibal fut imitée par Scipion, le futur vainqueur de Zama, à la bataille de Bécula, en Espagne, où il exécuta en même temps une manœuvre inspirée peut-être par celle d'Hannibal à Cannes. Nous montrerons bientôt que Scipion, comme stratégiste, ne le cédait pas à Hannibal. C'est déjà une remarque de Polybe (XVIII, 11) : « Ce n'est point à cause de la supériorité des armes ou de la tactique chez les Carthaginois, mais par l'activité et l'adresse d'Hannibal que les Romains éprouvèrent de cruels échecs. Du jour où les Romains rencontrèrent un général ayant un talent égal à celui d'Hannibal, la victoire ne les quitta plus. »

huit mille Romains (Polybe dit seize mille), de vingt mille alliés latins et d'un corps d'auxiliaires cénomans, la seule des nations gauloises qui fût demeurée fidèle. Polybe ne parle pas de ces auxiliaires gaulois. Ils jouent un rôle important dans la défaite des Romains. « Au milieu de ces dangers de toute nature, » dit Tite-Live[1], « l'armée romaine demeura quelque temps inébranlable, et, contre toute attente, résista surtout aux éléphants. Des vélites, disposés à cet effet, leur faisaient tourner le dos, en les criblant de javelines ; puis, les poursuivant, ils les perçaient de traits sous la queue, à l'endroit où leur peau plus tendre les rend plus vulnérables. A l'instant où, tout effrayés, ils allaient se rejeter sur les Carthaginois, Hannibal les fit passer du centre à l'extrémité, vers l'aile gauche et *contre les Gaulois auxiliaires*. La déroute sur ce point ne se fit pas attendre. La fuite des auxiliaires devint pour les Romains un surcroît de terreur. » Dans une circonstance pareille, a-t-on dit[2], l'indication de l'endroit vulnérable chez les éléphants, tout en faisant honneur à la sagacité romaine, a quelque chose de risible. Une chose plus grave, c'est que Tite-Live attribue à la fuite des Cénomans auxiliaires la terreur qui s'empara de l'armée romaine et qui détermina la déroute générale.

Tite-Live essaye d'amoindrir le succès d'Hannibal, en notant toutes les circonstances qui rendirent la victoire pénible aux vainqueurs[3]. Il fait comme Sempronius qui, « bien qu'il appréciât au juste un tel désastre, envoya dire, afin d'en dissimuler autant que possible la grandeur aux Romains, qu'il avait livré bataille et que l'hiver lui avait enlevé la victoire[4] ». Il y a ici une nouvelle différence entre Polybe et Tite-Live. Suivant le premier, on crut d'abord au bulletin de Sempronius ; puis, on reconnut peu à peu la vérité. Alors on prit des mesures énergiques ; entre autres choses on envoya demander du secours à Hiéron. Suivant Tite-Live[5], au contraire, la défaite de la Trébie remplit Rome

---

1. XXI, 55, à la fin.

2. Egelhaaf, *Vergleichung der Berichte des Polybios und Livius über den ital. Krieg 218-217* (Jahrb. f. Phil., suppl. X, p. 497).

3. *Loc. cit.* : « Une pluie mêlée de neige et la rigueur insoutenable du froid firent périr beaucoup d'hommes, de bêtes de somme et *presque tous* les éléphants (Polybe, III, 84, à la fin, dit : *tous, excepté un*). La Trébie arrêta la poursuite des Carthaginois : ils restèrent au camp tellement paralysés par le froid qu'à peine sentaient-ils la joie de leur victoire. Aussi, la nuit suivante, lorsque les gardes du camp romain et les débris de l'armée passèrent la Trébie sur des radeaux, les Carthaginois ne s'aperçurent de rien, à cause du bruit de la pluie ; peut-être encore, incapables de se mouvoir, à force de fatigues et de blessures, feignirent-ils de ne rien voir. »

4. Polybe, III, 75.

5. XXI, 57.

d'une terreur profonde. Il ne parle pas de secours demandés à Hiéron. Dans le livre suivant[1], il dit que Hiéron, après Trasimène, envoya spontanément une Victoire d'or, du poids de 320 livres, des approvisionnements considérables et des troupes légères.

Polybe ne mentionne aucune action de guerre entre la bataille de la Trébie et l'entrée en charge de Flaminius. Suivant Tite-Live, Sempronius revint à Rome pour tenir les comices consulaires. On s'étonne de cette démarche, qui était bien dangereuse, bien tardive et pas du tout nécessaire : le consul absent pouvait sans peine être remplacé par un interroi. De retour dans ses quartiers d'hiver, Sempronius fit échouer une tentative d'Hannibal contre Victumviæ, marché fortifié près de Plaisance. Hannibal fut blessé dans l'attaque. Une multitude, comptant trente-cinq mille hommes, s'enhardit alors à lui résister. Mais c'était une agglomération de soldats plutôt qu'une armée en ordre. Aussi furent-ils réduits à se rendre avec la place qu'ils défendaient. La capitulation ne fut pas observée par les vainqueurs, nouvelle preuve de la mauvaise foi punique[2].

Aux premières approches du printemps, Hannibal essaya de franchir l'Apennin. Mais une violente tempête le força de retourner en arrière et il revint camper près de Plaisance. Il engagea contre Sempronius une action où il aurait peut-être été vaincu, si la nuit n'était venue séparer les combattants. Tous ces détails manquent chez Polybe. En outre, on a cru trouver ici des invraisemblances et des impossibilités[3]. Cependant, on ne saurait dire

---

1. XXII, 37.

2. Tite-Live, XXI, 57, à la fin : « On somme les assiégés d'apporter leurs armes ; ils obéirent et aussitôt le signal fut donné aux vainqueurs de piller la ville, comme si elle était prise d'assaut. On y commit toutes les atrocités que l'histoire enregistre en pareille circonstance : la brutalité, la cruauté, la plus inhumaine insolence s'y donnèrent carrière contre les vaincus. »

3. Seeck, *Hermes*, VIII, p. 161 sq. : « Cet Hannibal, qui auparavant marchait de succès en succès, ne réussit plus dans presque aucune de ses entreprises. Lorsque les troupes romaines encore fraîches et confiantes dans la victoire vont au combat, régulièrement elles sont battues. Maintenant, après une défaite grave, elles demeurent toujours victorieuses. La cavalerie romaine qui, de l'aveu de tous, le cédait en nombre et en qualité à la cavalerie carthaginoise, semble s'être tout à coup transformée. Seule elle bat la cavalerie d'Hannibal, soutenue par l'infanterie légère. Chose plus étonnante encore, chaque échec d'Hannibal correspond exactement à un de ses succès antérieurs. Il avait heureusement franchi les Alpes ; maintenant il échoue au passage des Apennins. Avec sa cavalerie, il avait battu au Tessin la cavalerie et les troupes légères des Romains, et dans cette action leur général avait été blessé ; le contraire arrive maintenant, trait pour trait ; enfin, dans une grande bataille où toutes les armes se trouvaient engagées, il avait remporté une brillante victoire ; c'est maintenant à son tour d'être battu dans les mêmes conditions. A la vérité, sa défaite ne peut être aussi décisive que celle des Romains à la Trébie : la guerre eût été terminée, et avec quoi écrire les livres

que toute cette partie de Tite-Live soit fausse. Parfois le vrai n'est pas vraisemblable. De bons juges, Niebuhr et le dernier historien des guerres puniques, C. Neumann, ont trouvé dans le récit de la tentative inutile d'Hannibal pour franchir l'Apennin des traits d'une vérité frappante, empruntés à une relation véridique, à moins que l'auteur des Décades n'ait vu lui-même une tempête dans l'Apennin [1].

§ 3. *Bataille de Trasimène.*

Tite-Live emploie le dernier chapitre du livre XXII à raconter comment Flaminius fut nommé consul pour 217. Il dut cet honneur à ses efforts en faveur de la loi Claudia, qui « interdisait à tout sénateur ou fils de sénateur d'avoir en mer un bâtiment contenant plus de trois cents amphores. C'était assez pour le transport de ses récoltes, et tout trafic fut jugé indigne d'un sénateur. » Cette loi est un des épisodes de la lutte acharnée que se livraient à cette époque plébéiens et patriciens. La première guerre punique et la formation des provinces de Sicile et de Sardaigne avaient amené une révolution dans la politique et l'économie romaines. Jusqu'alors la guerre avait été exclusivement péninsulaire : Rome voulait étendre sa domination sur toute l'Italie. Mais la guerre contre les Carthaginois avait amené la République romaine à porter plus loin ses regards. En même temps, une carrière nouvelle s'ouvrait à l'activité des spéculateurs et des capitalistes romains. Il s'agissait de partager avec Carthage les profits immenses procurés par le commerce, en attendant qu'on la détruisît elle-même et qu'on se débarrassât ainsi d'une compétition redoutable. Alors commençait, avec la fondation des provinces, le système qui devait assurer à un petit nombre d'anciens magistrats, parmi lesquels se recrutaient les sénateurs, les revenus et les dépouilles du monde conquis. Mais la guerre, portée hors de l'Italie, était désormais plus longue et plus ruineuse. La classe moyenne, qui avait fait la force et la grandeur de Rome, se trouvait décimée par ces expéditions lointaines. Rome

---

suivants ? le renard carthaginois se sauve ici comme toujours par une ruse de guerre, qui toutefois ne lui aurait pas beaucoup servi, si la nuit n'était survenue. Comme on le voit, les historiens postérieurs de Rome ont essayé, d'une façon vraiment puérile, de guérir les blessures faites à la gloire militaire de Rome, et de faire gagner au peuple romain cette victoire que ses généraux ne pouvaient remporter sur son grand adversaire. »

1. Telle est aussi l'opinion de M. G. Faltin, l'éditeur du livre posthume de M. Neumann : *L'époque des guerres puniques* (Cf. *Hermes*, XX : *Der Einbruch Hannibals in Etrurien*, p. 73 sq.) — et de M. Egelhaaf (*Op. cit.*, p. 503).

était menacée de devenir un État composé d'une noblesse riche et d'une populace pauvre. Quelques hommes, au premier rang Flaminius, se rendaient bien compte du danger. Les guerres véritablement nationales n'étaient pas contre Carthage, mais contre les Gaulois de la Cisalpine. Celles-ci délivraient l'Italie d'un danger sans cesse suspendu sur sa tête, et permettraient, par l'envoi de colonies et l'assignation de terres aux citoyens pauvres, de prévenir l'appauvrissement et la disparition de la classe moyenne. C'est pour cela que Flaminius avait conseillé et en partie dirigé, comme consul, la guerre contre les Gaulois cisalpins ; c'est pour cela qu'il avait fait partager entre les citoyens pauvres les terres gauloises de l'Ombrie et du Picénum, et qu'il avait fait voter la fondation de colonies à Plaisance et à Crémone ; c'est pour cela que, pendant sa censure, il avait voulu ramener les nobles aux mœurs de leurs ancêtres et qu'il venait de soutenir la loi Claudia, qui devait entraver chez les patriciens deux vices nationaux, le luxe et l'avarice. Le peuple accusait la noblesse de préférer à une guerre nationale, comme celle contre les Gaulois de la Cisalpine, une guerre mercantile contre Carthage, guerre qui ne profitait qu'à un petit nombre de nobles et de marchands. Il l'accusait aussi d'avoir, par ses retards et ses hésitations, amené Hannibal en Italie. Les nobles répondaient que ceux qui avaient appelé Hannibal, c'étaient les Gaulois irrités par le partage des terres du Picénum et de l'Ombrie. Mais les événements récents apprenaient combien Crémone et Plaisance étaient utiles pour tenir en respect les Gaulois de la Cisalpine et un envahisseur étranger qui viendrait leur donner la main. On comprend l'irritation de la noblesse contre Flaminius et les accusations contre le nouveau consul reproduites tout au long par Tite-Live, écho des haines et des rancunes patriciennes. Flaminius n'était pas le démagogue insensé que nous montrent les Décades, mais un homme d'État prévoyant et réfléchi. La réforme sociale que tenteront plus tard les Gracques et qui échouera, pouvait réussir un siècle plus tôt, parce qu'alors il n'était pas trop tard. Hannibal vaincu, la conquête du monde suivit tout naturellement. Lorsqu'elle fut plus qu'à moitié terminée, on voulut guérir les maux internes qui menaçaient la durée et la grandeur de la République. Mais on avait laissé passer le moment. Le premier Africain avait vaincu Hannibal, le second Africain avait détruit Carthage ; mais les petits-fils du premier Africain furent impuissants contre l'ennemi intérieur, qui fit hésiter Scipion Émilien lui-même et finit par lui faire perdre la vie [1].

1. Cf. Lange, *Hist. intérieure de Rome*, trad. fr. : *l'Opposition de C. Flaminius*, I, p. 388 sqq.

Tite-Live dit que Flaminius s'échappa de Rome sans avoir accompli les cérémonies accoutumées et qu'il prit possession du consulat à Ariminum[1]. Ces détails ne se trouvent pas chez Polybe[2].

Les prodiges défavorables qui s'étaient produits quand Flaminius, suivant Tite-Live, avait pris, hors de Rome, possession du consulat, se renouvelèrent au moment de la bataille de Trasimène. Hannibal avait réussi à forcer la ligne de défense des Romains, la vallée marécageuse de l'Arno, soutenue aux deux extrémités par les places de Pise et d'Arezzo. Il coupa hardiment les communications entre Servilius, qui occupait Ariminum, et Flaminius, campé sous les murs d'Arezzo. De là il menaçait Rome. Une telle situation, a-t-on dit, aurait pu effrayer un général plus habile que Flaminius.

Ses officiers lui conseillèrent de serrer de près l'ennemi, en le harcelant avec la cavalerie. Mais la cavalerie romaine étant bien inférieure en nombre et en qualité à la cavalerie carthaginoise, prendre contact avec l'ennemi, c'était rendre une bataille inévitable. Alors eurent lieu les prodiges dont nous avons parlé plus haut[3]. Hannibal avait entraîné Flaminius à sa poursuite en promenant l'incendie par tout le pays. Le général carthaginois voulait livrer bataille avant que Servilius eût rejoint son collègue.

La description du champ de bataille de Trasimène est semblable chez Polybe et chez Tite-Live. D'après ces indications, on a cru retrouver ce champ de bataille dans une plaine qui s'étend le long du lac de Trasimène et qui est bornée au commencement

---

1. On a vu ici un trait emprunté à la vie de César, lequel, dans la guerre civile, partit de Rome comme simple particulier et prit possession du consulat dans une ville de l'Italie méridionale, pendant qu'il se hâtait de poursuivre Pompée (Cf. Seeck, *loc. cit.*, p. 166). On a même cru retrouver certains faits de la vie de César dans le procès des Scipions, par exemple les violences de l'Africain contre les tribuns du peuple qui arrêtaient son frère, et son audace à ouvrir le trésor public, auquel personne n'osait toucher. On se rappelle que César, à son arrivée à Rome après le passage du Rubicon, fit forcer le trésor public, malgré la résistance du tribun Métellus, qui fut menacé de mort s'il persistait dans son opposition intempestive. Mais il peut se produire deux faits semblables ou presque semblables, sans que le premier soit nécessairement imaginé d'après le second.

2. Lange, *ibid.*, p. 409 sq. : « Le départ précipité de Flaminius serait excusable après les expériences qu'il avait faites ; mais le silence des autres historiens rend ces détails peu vraisemblables ; ils sont même positivement faux ; car Flaminius a, pendant son consulat, proposé une loi et l'a fait voter (Festus, p. 347) ; le récit de Tite-Live ne lui en laisserait pas le temps ; un autre écrivain (Pline, *N. H.*, XXXIII, 3, 13, 45) semble pour cette raison avoir douté de la culpabilité de Flaminius. »

3. Ici Plutarque (*Vie de Fabius*, 3), n'a pas bien compris Tite-Live : il fait tomber Flaminius sur la tête, Tite-Live (XXII, 3), par-dessus la tête de son cheval.

et à la fin par des hauteurs[1]. M. Nissen dit[2], à l'appui de cette opinion, qu'on trouve là les noms de lieu *Ossaja* et *Sanguinetto,* qui semblent avoir conservé le souvenir de la grande catastrophe. Mais il ne faut pas accorder à ces indices une trop grande valeur. Déjà Niebuhr se prononçait contre ces prétendues dérivations et rapportait plutôt ces noms à des actions sanglantes qui, au moyen âge, ne manquèrent pas dans ces endroits. C'est comme si l'on regardait un sarcophage antique, dans la cathédrale de Cortone, comme le tombeau du consul Flaminius.

Une objection plus grave, c'est que la plaine dont parlent Polybe et Tite-Live, et où s'engagea le gros de l'action, était entourée de tous côtés par des hauteurs et non enfermée entre des hauteurs et le lac. Il faut donc, avec M. Hesselbarth[3], chercher cette plaine plus loin, au-delà du lac. De cette façon, on a pour le champ de bataille un espace moins resserré. Il est précédé par un long passage entre les montagnes et le lac. Ce passage répond à la description du champ de bataille donnée par Polybe; mais il n'est pas expressément mentionné dans son récit du combat. De là vient que M. Nissen a pu beaucoup diminuer la longueur de ce passage étroit et le placer à l'entrée du lac, non plus le long de ses bords, avant d'arriver à la plaine entourée de tous côtés de hauteurs. Ce passage étroit était terminé par une colline escarpée sous laquelle s'ouvre maintenant le tunnel du chemin de fer, et sur laquelle gravit la route. Polybe ne parle pas de cet obstacle naturel. Il dit aussi qu'Hannibal se dirigeait vers Rome. Mais alors il eût fait route le long du lac de Trasimène, à l'ouest et non à l'est. En réalité, ce qu'il voulait, c'était couper la ligne de communication entre les deux consuls.

D'après ces lacunes et ces inexactitudes dans le récit de Polybe, on peut croire qu'il n'avait pas vu de ses propres yeux le champ de bataille et qu'il reproduisait un auteur carthaginois, Silénos, par exemple. Mais Tite-Live est encore plus inexact que Polybe, et son récit a un caractère vague, qui a permis d'assigner au champ de bataille la position dont nous avons parlé plus haut. On ne saurait douter que Tite-Live reproduise ici Polybe, comme celui-ci reproduisait les indications d'un témoin oculaire. En s'éloignant de deux degrés du témoignage primitif, la description du

1. Telle est l'opinion de M. H. Nissen (*Rhein. Mus.*, XXII, 1867 : *die Schlacht am Trasimenus,* p. 565 sqq.). Elle a été adoptée par M. Wölfflin, 2e édition du livre XXII de Tite-Live (Teubner). Cf. la carte qui termine ce volume, et qui est reproduite dans l'éd. Benoist-Riemann des livres XXI et XXII de Tite-Live (Hachette).

2. *Loc. cit.,* p. 582.

3. *Histor.-Kritische Unters. zur dritten Dekade des Livius,* p. 694 sqq. Cf. la carte à la fin du volume.

champ de bataille de Trasimène par Tite-Live présente un caractère vague qui, en conservant les grands traits, laisse échapper toute précision de détail[1].

Dans le récit de la bataille elle-même, Polybe ne dit que quelques mots de Flaminius, sans éloge ni blâme[2]. Tite-Live, qui s'était montré très dur pour la présomption, l'impiété et l'incapacité du consul, semble prendre à tâche maintenant de le relever dans l'opinion du lecteur[3]. Tite-Live raconte la mort de Flaminius percé par un cavalier insubrien, nommé Duncarius. Tite-Live n'a pas trouvé ce détail dans Polybe ; par conséquent, il a consulté, en même temps que l'historien grec, au moins un annaliste romain.

§ 4. *Fabius et Minucius ; bataille de Cannes.*

Les Romains nommèrent alors dictateur Fabius. Suivant Tite-Live, il n'eut que le titre de *prodictateur,* parce que le consul Servilius étant absent, le peuple ne pouvait nommer un dictateur. Pour les événements qui suivent jusqu'à la bataille de Cannes, Tite-Live se sert de Polybe, mais non sans consulter d'autres sources[4].

Nous ne voulons pas rappeler ici la tactique prudente de Fabius, la ruse d'Hannibal, qui sut se tirer d'un mauvais pas en faisant attacher aux cornes de deux mille bœufs des sarments auxquels on mit le feu, les critiques contre le dictateur, la présomption de Minucius. Fier d'un léger succès remporté en l'absence de Fabius, le maître de la cavalerie fit égaler ses pouvoirs à ceux du dictateur. Mais il aurait été complètement battu si Fabius n'avait volé à son secours. Alors il reconnut sa faute et vint se remettre sous les ordres du dictateur. Tout ce récit chez Tite-Live est très beau; mais l'auteur des Décades semble n'être pas toujours absolument exact. Quelques passages toutefois font mieux entrevoir que Polybe l'état de l'opinion à Rome et à l'armée[5]. Nommé l'égal

---

1. On retrouve chez des historiens modernes considérables plus encore de vague et d'inexactitudes que chez Tite-Live. Cf. Mommsen, *Hist. rom.*, II, p. 342 (trad. de Guerle) : « Hannibal, exactement informé de la marche de son adversaire, avait eu tout le temps de choisir son champ de bataille, un défilé étroit entre deux murailles abruptes de montagnes, fermé à la sortie par une haute colline, à l'entrée par le lac de Trasimène. » Le défilé était plutôt entre les montagnes et le lac. C'était la plaine à la suite du défilé qui était entourée par deux chaînes de montagnes.

2. III, 84 : « Dans cette confusion, Flaminius lui-même, abattu, désespéré, fut massacré à l'improviste par quelques Gaulois. »

3. XXII, 5 sq.

4. C. Peter, *Ueber die Quellen des 21 und 22 Buchs des Livius,* p. 33.

5. Minucius appelle (XXII, 14) lâcheté la prudence de Fabius et veut que, pour arrêter les ravages d'Hannibal, on descende dans la plaine et on engage le combat. Le tri-

du dictateur, Minucius demande que, comme les deux consuls, les deux dictateurs commandent alternativement l'armée. « Fabius se refuse à un tel arrangement, car ce serait tout abandonner à la fortune que de livrer toutes les forces à la témérité de son collègue. » Il en fut tout autrement suivant Polybe : Fabius offrit à Minucius de partager entre eux l'armée ou de commander alternativement[1]. Minucius, sauvé par Fabius, serait venu le lendemain se remettre sous ses ordres, en renonçant aux pouvoirs dont l'avait investi le plébiscite de Métilius[2]. Polybe est moins affirmatif[3]; il semble même nier que Minucius se soit replacé au rang de maître de la cavalerie : « C'était le moment des élections à Rome, dit Polybe[4]; les Romains nommèrent consuls L. Émilius et C. Térentius, et aussitôt *les* dictateurs abdiquèrent. »

Polybe ne fait des élections au consulat pour 216 que cette courte mention. Nous sommes loin des longs détails donnés par Tite-Live, qui montre entre Varron et Paul Émile la même divergence et hostilité qu'entre Minucius et Fabius. Tite-Live prête même à Fabius un discours à Paul Émile, où il l'exhorte à la prudence et lui dit qu'il devra lutter autant contre son collègue que contre Hannibal[5].

Suivant Tite-Live, on en vint aux mains avec Hannibal parce que Varron voulait combattre sans tarder[6]. Polybe dit qu'Hannibal, en s'emparant de la citadelle de Cannes, qui servait de magasin aux Romains, mit ceux-ci dans la nécessité de livrer bataille[7]. Si l'on en croit Tite-Live, les Romains n'avaient qu'à

---

bun Métilius répète les accusations de Minucius contre le dictateur. « Il prolonge, dit-il (XXII, 25), par tous les moyens cette campagne, afin de rester plus longtemps en charge et d'avoir seul le pouvoir à Rome et dans l'armée. » Métilius propose donc de donner au maître de la cavalerie un pouvoir égal à celui du dictateur. Mais personne ne soutenait cette proposition jusqu'à ce qu'elle trouvât un défenseur dans Térentius Varron, « qui saisit adroitement le vent de la faveur populaire, en servant la haine dont le dictateur était l'objet » (XXII, 26). Tite-Live prépare les événements qui doivent précéder et amener la catastrophe de Cannes.

1. Polybe, III, 103.

2. Tite-Live, XXII, 30 : « Ce plébiscite, qui a été pour moi un fardeau plutôt qu'un honneur, le premier je l'abolis et je l'annule...; je rentre sous vos ordres et sous vos auspices; je vous rends ces drapeaux, ces légions. »

3. III, 105 : « De ce jour, les Romains, instruits par l'expérience, jetèrent en commun autour de leur camp une même palissade, demeurèrent ensemble, écoutèrent Fabius et se montrèrent toujours dociles à ses ordres. »

4. III, 106.

5. Paul Émile répondit (XXII, 40) : « Je souhaite que tout tourne bien; mais s'il devait y avoir quelque malheur, j'aimerais mieux exposer ma tête aux traits des ennemis qu'aux suffrages d'une multitude irritée. » Ces paroles montrent quelle scission il y avait entre la noblesse et le peuple.

6. XXII, 38.

7. III, 107.

attendre pour voir l'armée d'Hannibal se dissiper et même une partie de ses troupes faire défection[1]. Dans les chapitres précédents, Tite-Live raconte les ruses d'Hannibal pour amener les Romains à livrer bataille, entre autres une feinte retraite du général carthaginois, après avoir abandonné son camp. Rien de tel chez Polybe, ce qui fait croire que ces détails, probablement inexacts, sont empruntés à des annalistes romains.

Arrivons à la bataille de Cannes. Le récit de Tite-Live est emprunté à Polybe ; mais il contient des détails étrangers à l'historien grec et qui ne s'accordent pas avec sa narration. D'abord, Tite-Live omet de nous dire, comme son modèle, que Varron avait augmenté la profondeur de ses lignes. Il n'explique pas non plus nettement l'ordre de bataille imaginé par Hannibal, qui avait disposé son armée en demi-cercle, de façon que le centre dépassât les ailes. Le centre reculant et les ailes se rejoignant, l'armée romaine devait se trouver enveloppée. Par contre, Tite-Live dit que les Romains étaient aveuglés par le vent, qui leur soufflait la poussière au visage.

La première addition importante de Tite-Live au récit de Polybe, c'est le récit de l'embuscade des cinq cents Numides, qui firent défection au commencement de la bataille, puis, lorsque les deux armées furent aux prises, tombèrent sur les derrières des Romains[2].

Le second endroit où Tite-Live s'écarte du récit de Polybe, c'est lorsqu'il retrace les derniers moments et la mort de Paul Émile. Après avoir raconté la manœuvre d'Hasdrubal, qui défit aux deux ailes la cavalerie romaine, puis vint prendre à revers l'infanterie, Polybe ajoute[3] : « En ce moment L. Emilius, frappé de terribles blessures, tomba sur le champ de bataille, Emilius qui, durant toute sa vie, remplit si noblement ses devoirs envers Rome et mérita bien d'elle jusque dans sa dernière heure. » Polybe dit plus haut[4] que Paul Émile commandait à l'aile droite des Romains. Il avait donc passé au centre, après la défaite de la cavalerie romaine à l'aile droite. « Sur l'*autre point de la bataille,* dit Tite-Live[5], Paul Émile, quoique blessé grièvement dès le

1. XXII, 43. Cf. plus haut la situation d'Hannibal avant la prise de Clastidium. M. Mommsen néglige ici d'indiquer la différence considérable qu'il y a entre le récit de Polybe et celui de Tite-Live (Cf. *Hist. rom.*, trad. de Guerle, II, p. 352; K. W. Nitzsch, Compte rendu de l'*Histoire romaine* de M. Mommsen, 2e article, *Jahrb. f. Phil.*, t. 77, 1858, p. 411 sq.)

2. On a signalé ici plusieurs invraisemblances, qui rendent inacceptable le récit de Tite-Live.

3. III, 116.

4. III, 114.

5. XXII, 49 : *Parte altera pugnae.*

début de l'action, d'un coup de fronde, n'en marche pas moins contre Hannibal à plusieurs reprises au fort de la mêlée. » Paul Émile était alors au centre. Mais quelle est cette « autre partie de la bataille ? » Il y en avait donc deux ? Le récit auquel Tite-Live emprunte ce détail et ce qui suit ne reproduit pas la description de Polybe. Nous ne nous arrêterons pas davantage sur ces divergences; nous dirons seulement que le chiffre des pertes faites par les Romains est moins considérable chez Tite-Live que chez Polybe.

Pour achever l'étude du livre XXII de Tite-Live, il ne nous reste plus à parler que des traditions diverses sur la conduite des Romains qu'Hannibal avait laissés aller à Rome pour le rachat des prisonniers, en leur faisant jurer de revenir si leur demande n'était pas agréée[1]. Tite-Live ici montre une fois de plus qu'il était incapable de critique. Polybe ne mentionne qu'une tradition[2], la première de Tite-Live. Suivant la seconde tradition, dix députés seraient venus à Rome, mais sans recevoir audience du sénat. Alors, seraient arrivés trois nouveaux députés; leur proposition ayant été rejetée, ils seraient revenus auprès d'Hannibal. « Les dix premiers seraient restés, parce qu'étant retournés déjà une fois auprès d'Hannibal, à l'instant de leur départ, sous prétexte de prendre les noms des prisonniers, ils se croyaient ainsi dégagés de leur serment. On aurait vivement discuté au sénat la question de les renvoyer, et cette proposition n'aurait été rejetée qu'à la différence de quelques voix. Du reste, les censeurs suivants les auraient à tel point abreuvés d'humiliations et de notes d'infamie, que quelques-uns d'entre eux se seraient donné la mort; les autres n'auraient plus reparu de toute leur vie, non seulement au Forum, mais presque en public et au grand jour. S'il y a sujet d'être surpris de cette opposition entre les récits, conclut Tite-Live, il n'est pas facile de démêler où est la vérité. » Il n'est pas malaisé pourtant de voir que ce dernier récit est beaucoup moins vraisemblable que le premier, donné seul par Polybe, et suivant lequel un des envoyés refusa de retourner auprès d'Hannibal, sous prétexte que, rentré au camp ennemi comme s'il avait oublié quelque chose, il n'était pas obligé par son serment d'y revenir une seconde fois. Cette subtilité casuistique et formaliste était bien conforme à l'esprit romain; mais ce qui n'était pas moins d'accord avec la pratique romaine, c'était de livrer le parjure à Hannibal. Qu'un homme se soit cru en règle

1. Cf. Cicéron, *de Off.*, III, 32, 113.
2. VI, 58.

avec les dieux par cette fraude, on le comprend; que dix aient fait de même, c'est ce qu'il est bien difficile d'admettre. Mais ce qui est encore plus inouï, c'est que la majorité du peuple ait approuvé un pareil raisonnement. On peut voir ici un signe de l'affaiblissement des croyances religieuses à Rome, surtout lorsqu'on rapproche ce fait de la conduite de Fabricius à l'égard du médecin de Pyrrhus, et du retour de Régulus à Carthage, si toutefois cette dernière histoire est vraie.

Conclusion

Nous avons fini la comparaison du livre III de Polybe avec les livres XXI et XXII de Tite-Live[1]. Il faut nous demander quels sont les rapports entre les deux historiens. L'explication la plus naturelle et qui se présente tout d'abord, c'est que Tite-Live avait Polybe sous les yeux pour écrire les livres XXI et XXII. Cette explication a été soutenue et développée par Lachmann, dans son travail sur *les Sources de Tite-Live;* mais elle a été combattue par Niebuhr, Schwegler et Nitzsch. En 1863, elle a été reprise par M. C. Peter, pour être de nouveau contestée, au même moment, par M. H. Nissen. S'appuyant sur le résultat obtenu par la comparaison de la quatrième et de la cinquième Décades avec les fragments de Polybe à partir du livre XV, M. Nissen prétendit que les historiens anciens, comme ceux du moyen âge, ne connaissaient pas d'autre méthode de se servir des auteurs où ils puisaient que de les copier. C'est ainsi qu'avait fait Tite-Live pour Polybe dans la quatrième et la cinquième Décades. On ne trouve pas qu'il avait avec l'historien grec un rapport aussi étroit pour la troisième Décade. Donc, lorsque Tite-Live écrivait cette Décade, ou du moins les deux premiers livres, il ne connaissait pas encore Polybe. Les rapports entre eux s'expliquent parce qu'ils se servaient tous deux d'un auteur commun.

Mais quel était cet auteur commun? C'est ici que commencent les divergences. Les uns veulent que ce soit Fabius Pictor, d'autres Silénos. M. Nitzsch, après avoir d'abord tenu pour Fabius Pictor, a fini par se décider pour l'historiographe d'Hannibal, qui l'avait emmené avec lui en Italie. On ne pouvait dire que Polybe avait consulté Cœlius Antipater, puisque celui-ci composa son

---

1. Cf. C. Thiaucourt : *les Causes et l'Origine de la seconde guerre punique et le commencement de la troisième Décade de Tite-Live.* Paris, Hachette, 1890; le même : *Une question de géographie ancienne : la Marche d'Hannibal de l'Ebre en Italie* (*Revue de Géographie,* septembre et octobre 1890).

Histoire, en sept livres, de la seconde guerre punique à la mort de Polybe ou même plus tard. Mais Cœlius s'était servi du même modèle que Polybe et il fut employé à son tour par Tite-Live.

Une première objection à cette théorie, c'est que Tite-Live, dans les livres XXI et XXII, ne se sert pas seulement de Cœlius Antipater; il invoque encore le témoignage de Cincius Alimentus et celui de Fabius Pictor. Il semble même qu'il se soit servi de Valérius d'Antium. Que devient alors l'auteur unique copié par les historiens anciens? On devait *à priori* rejeter cette hypothèse, parce qu'elle répugne au bon sens, en faisant des grands historiens de l'antiquité de misérables copistes, uniquement préoccupés du style.

Mais on peut adresser à cette théorie une objection bien plus grave : elle explique ce que nous connaissons, ici Polybe et Tite-Live, par ce que nous ne connaissons pas, les annalistes ou historiens perdus, Silénos, Fabius Pictor et autres. Cette pratique est contraire à une saine méthode. Rien d'étonnant dès lors qu'avec elle on n'ait abouti qu'à un résultat incertain et chancelant.

Il faut rétablir la véritable nature des choses. La seconde guerre punique est la plus importante peut-être que les Romains aient eue à soutenir. Pour raconter cette période décisive de l'histoire nationale Tite-Live a dû recourir à plusieurs récits. Si dans la quatrième et la cinquième Décades il reproduit presque exactement Polybe pour l'histoire de la Grèce et celle de l'Asie, c'est que Polybe était un Grec et qu'il connaissait à fond ces événements. Mais pour la seconde guerre punique Tite-Live devait s'adresser à des annalistes romains. S'il ne laisse pas de consulter Polybe, c'est qu'il avait reconnu l'excellence de son ouvrage.

On s'étonne qu'il y ait des divergences entre Tite-Live et Polybe. Mais ces divergences viennent de ce que Tite-Live ne suivait pas exclusivement Polybe, et qu'il combinait son récit avec celui des annalistes romains. On a tort de demander à Tite-Live la précision et l'exactitude qu'on exige des historiens modernes. Il le cède même sur ce point à certains de ses devanciers, Thucydide et Polybe. Tite-Live se séparait de Polybe en ce qu'il prêtait plus d'attention en histoire à la forme qu'au fond. Il lui suffisait que les grands traits du récit fussent exacts[1]. On peut même

1. Cf. H. Delbrück, *die Manipularlegion und die Schlacht bei Cannae* (*Hermes*, XXI, p. 69 sq.) : « Dans les huit chapitres où Appien raconte la bataille de Cannes, il n'y a pas un seul trait de vrai, pas le moindre détail d'où l'on puisse déduire le véritable cours de l'action. Par contre on trouve des données imaginaires qui contiennent juste l'opposé de ce qui, d'après le témoignage de Polybe, est certainement arrivé. Si nous avions seulement Appien, combien y aurait-il de chercheurs qui sauraient prendre

douter qu'il ait toujours bien compris Polybe. Comment dès lors s'étonner des inexactitudes chez Tite-Live?

Tite-Live, disons-nous, à côté de Polybe s'est servi d'annalistes romains. Mais lesquels ? On le sait lorsqu'il le dit lui-même. Autrement il est bien difficile de suppléer à son silence. On a cru reconnaître Cœlius Antipater à certaines particularités archaïques. Mais ces caractères devaient se retrouver chez les annalistes contemporains ou successeurs de Cœlius, comme Valérius d'Antium. De plus, Tite-Live transformait ses modèles, au moins pour le style.

On a cru pouvoir résoudre cette difficulté en étudiant les historiens qui ont raconté aussi la seconde guerre punique, comme Appien, Plutarque, dans certaines de ses biographies, Dion Cassius, conservé en partie par Zonaras. Il est probable que ces auteurs n'ont pas reproduit seulement Polybe et Tite-Live. Mais comment faire le départ dans ces emprunts ? On a prétendu qu'Appien copiait presque exclusivement un annaliste romain, Valérius d'Antium. Ce serait une application de la prétendue loi de M. Nissen sur l'usage par les historiens anciens des auteurs qu'ils consultaient. Mais la conséquence n'est pas plus vraie que le principe.

Il est plus sûr de s'en tenir à Polybe et à Tite-Live, d'autant plus que les autres historiens, dont nous avons parlé plus haut, sont bien postérieurs à l'auteur des Décades. Tite-Live s'est servi de Polybe, mais non exclusivement, et il y a entre son récit et celui de l'historien grec toute la distance qui sépare la critique de la rhétorique, ou, si l'on veut, la science de l'art. Tite-Live est croyant et Romain. Il s'efforce d'élever à sa patrie un magnifique monument ; il veut proposer à l'imitation de ses concitoyens de grands exemples de désintéressement et d'héroïsme. Pour cela il atténue ou omet les exemples contraires. Polybe est Grec ; mais alors la Grèce n'existe plus ; de même pour la foi naïve d'Hérodote. Polybe ne veut pas plaire ou exciter à la vertu, mais instruire. Il n'a pas dessein de glorifier Rome, mais de montrer comment elle est devenue la maîtresse du monde.

On ne saurait dire toutefois que l'ouvrage de Polybe soit parfait de tous points : il est trop entremêlé de dissertations. On peut lui reprocher, comme à son maître Thucydide, d'étudier seulement les grands moteurs de la politique, et non cette multi-

---

sur eux de biffer tout ce bavardage et de dire : Nous ne savons rien du cours de la bataille ? » Après ces paroles on comprend que, pour la seconde guerre punique, on n'étudie que par occasion les historiens postérieurs et qu'on s'arrête aux témoignages primitifs, ou, du moins, qui tiennent la place des témoignages primitifs, comme Polybe et Tite-Live.

tude de causes dont les effets se croisent, s'ajoutent ou se combattent. Les modernes, a-t-on dit avec raison, écrivent l'histoire d'une manière bien plus profonde que les meilleurs et les plus grands d'entre les anciens[1].

Et cependant l'histoire n'est pas encore constituée. Sous le nom de *Sociologie* on a prétendu, dans ces derniers temps, créer une science nouvelle, qui n'est, au fond, que l'histoire, mais élargie et agrandie. On veut remplacer la narration en histoire par la statistique[2]; mais la statistique ne s'applique pas à tout; de plus, elle est souvent inexacte. Les grands hommes jouent un rôle important en histoire, et l'on prétend ne pas parler d'eux.

La critique historique a fait dans notre siècle des progrès immenses et a reçu des applications multiples. L'étude des sources où ont puisé les historiens anciens n'est qu'une des branches de la critique historique. L'application de cette méthode à Tite-Live, à partir de Niebuhr, a donné des résultats importants. Tite-Live a perdu beaucoup de son autorité scientifique; mais il lui reste sa valeur littéraire, car il n'est pas, comme on l'a dit, un vulgaire copiste.

C. Thiaucourt.

SÉNÈQUE, *DE REMEDIIS FORTUITORUM*, 16, 8

« Uxorem bonam amisi. — Non erubescis flere et intolerabilem vocare iacturam? Hoc unum deest ut illam lugeas *an non*. » Tel est le texte du *Salmasianus*[3]. *An non* n'a pas de sens. La suite du passage nous aidera à retrouver la vraie leçon : « Cum enim maritum te cogitaveris, et *virum* cogita. » Le mot *virum* indique une opposition avec l'idée de *femina*. Il est donc à supposer que dans la phrase altérée il était question d'une action *propre aux femmes*. Le terme *lugere* tout seul ne suffit pas, car *lugere* se dit des hommes et des femmes. Mais si l'on se rappelle que les femmes romaines devaient porter le deuil de leur mari *pendant un an*, on sera amené naturellement à corriger : « Hoc unum deest ut illam lugeas *annum*. » Cf. Sénèque, Ep. 63, 13 : « Annum *feminis* ad lugendum constituere maiores, non ut tam diu lugerent, sed ne diutius : *viris* nullum legitimum tempus est, quia nullum honestum. » Cette citation confirme de tout point notre conjecture. — *Annum* (*annũ*) a été corrompu en *an non*, et cette faute a entraîné le changement de *ut* en *utrum* (vulgate).

P. Thomas.

---

1. Cf. A. Croiset, *Histoire de la littérature grecque*, II, p. 595 sq.
2. L. Bourdeau, *l'Histoire et les Historiens*, Paris, Alcan, 1888.
3. V. l'article de M. Max Bonnet, *Revue de philologie*, 1889, p. 30.

ENNIVS

(Apud Varr. VII, 43.)

« Apud Ennium : *Mensas constituit idemque ancilia* <–⏑. Ancilia> dicta ab ambecisu, quod ea arma ab utraque parte, ut Tracum, incisa. *Salibaquae, fictores, Argeos et tutulatos.* Liba quod libandi causa fiunt; fictores dicti a fingendis libis; Argei... » Je ne puis croire que *Saliba,* précédé d'un point dans le ms., contienne un doublon de la finale d'*incisa.* Je n'hésite pas, vu la ressemblance du *t* et de l'*a* dans le ms. de Varron et sans doute dans le ms. dont il a été copié, à lire

Stlibaque, fictores, Argeos et tutulatos.

Ce passage nous montre que *libum* avait originairement un groupe initial *stl,* comme *lis=stlis* et comme *locus=stlocus.* Varron reproduit religieusement la vieille orthographe dans sa citation; pour son propre compte il emploie l'orthographe nouvelle. Il profite de cette dernière pour donner au mot *libum* une étymologie peu sérieuse; bien lui prend de n'être pas Nonius, car on l'accuserait de « stupor ».

Festus, p. 355, cite notre vers avec l'orthographe rajeunie, *Libaque...* Mais le rajeunissement a chance d'être dû à un copiste, qui a simplifié à sa façon le groupe, pour lui inintelligible, *enniusstlibaque.* Car l'abrégé commence la citation à *fictores :* c'est sans doute que l'abréviateur a escamoté volontairement le mot difficile.

(Ap. Fest. 178.)

Inicit inritatus, tenet occasus, iuuat res : tel est le texte d'après le ms. de Festus, qui cite le passage pour *occasus* dit au sens d'*occasio. Inritatus* me paraît être un substantif de la quatrième déclinaison, signifiant *provocation;* ce mot a été repris par Paul le jurisconsulte (*Sent.* I 15, 3 : qui *irritatu suo* feram bestiam... in se proritauerit).

En corrigeant *inicit* en *inlicit,* on aura un sens satisfaisant. Il s'agit de la façon dont se laisse entraîner soit un homme, soit un peuple : « Les provocations l'induisent <à la guerre>, l'occasion l'y retient, les faits le favorisent. »

(Ap. Fest. 286.)

On restitue, depuis Ursinus :

... red>inunt
In<patriam>.

Il serait chimérique de prétendre retrouver le vrai texte. Mais la méthode veut qu'on essaie au moins d'en déterminer le dessin métrique avec le moins d'arbitraire possible. On ne doit jamais, sans motif précis, supposer qu'une citation ne commence pas et ne finit pas avec un vers. Or, si on tient compte de l'étendue des parties détruites, on voit que le dessin suivant serait très admissible : « Ennius <l. ? :

Confecta iam pace red>inunt in<sua rura.>

(Ap. Fest. 302.)

A propos de *superescit* = *supererit*, Festus cite Ennius, *Dum quidem unus homo Romanus toga superescit*. L'abrégé remplace *Romanus toga* par *Romae;* mais on ne saurait révoquer en doute l'anthenticité de *toga*.

La non-élision de *quidem* ne paraît pas être une difficulté. Mais *toga* est inintelligible s'il n'est soit soutenu par une préposition, soit construit avec un adjectif. Une autre difficulté, c'est *Romanus,* si on suit la leçon du ms. de Festus. Car, Ennius s'apprêtant à désigner les Romains par leur costume, il est absurde qu'il les désigne d'abord par leur nom. Et si on préfère le *Romae* de l'abrégé, *toga* devient inadmissible à cause du mètre aussi bien qu'à cause de la grammaire.

Il est donc probable que *Romanus* est une glose interlinéaire (peu lisible, ce qui l'a fait estropier par Paul). Cette glose servait à interpréter la périphrase employée par Ennius pour dire *togatus;* elle a supplanté la périphrase tout entière dans Paul, le premier mot seulement dans le ms. de Festus :

Dum quidem unus homo *uestitus* toga superescit.

(Ap. Fest. 352.)

Le ms. donne au mot *tuditantes* (que l'abrégé de Paul traduit par *negotium tundentes id est agentes*) ce fragment du livre II des *Annales* : *Haec inter se totum... tes.* Bährens a reconnu qu'il s'agit des discordes qui, après la mort de Romulus, amenèrent les habitants de Rome à se contenter du régime des *interreges* pendant un an (T. Liu. I, 17); il a en conséquence restitué *totum*

<annum crebro tuditan>tes. Annum est excellent, mais *crebro* n'est visiblement qu'un remplissage. Au lieu de *crebro,* il me paraît naturel de supposer un verbe dont *totum annum* serait le régime :

Haec inter se totum <annum ducunt tuditan>tes.

Medea (Ap. Non. 85.)

Ennius, dans les *Annales,* dit *corpora sancta auium* pour *aues sanctae.* Virgile de même dit *delecta uirum corpora* pour *delecti uiri* (*Aen.* II 18). En général, les poètes emploient cette périphrase quand l'être vivant est considéré au point de vue de l'aspect matériel ou de l'activité matérielle. Il faut prendre garde de l'effacer là où elle convient au sens.

C'est le cas dans le passage où Médée, suivant les mss., dirait à ses enfants *saluete optima corpora.* Jamais *corpora* n'a été mieux justifié. Cf. la scène correspondante dans Euripide (*Médée* 1071) : Ὦ φιλτάτη χεὶρ φίλτατον δέ μοι κάρα Καὶ σχῆμα καὶ πρόσωπον εὐγενὲς τέκνων... Ὦ μαλθακὸς χρὼς πνεῦμα θ' ἥδιστον τέκνων. Gardons-nous donc bien d'adopter la fausse correction *pignora.*

Optima est inadmissible métriquement et ne donne pas un bon sens. C'est *optima* qu'il faut changer. Je propose *o puerorum,* ou plutôt sans doute *o puerum,* le génitif archaïque ayant dû dérouter les copistes :

–⏑–⏑–⏑– saluete o puerum corpora !
Cette mănŭs uestras measque accipite –⏑–⏑–

Médée, naturellement, oublie sa périphrase quand elle dit *manus uestras.*

(Ap. Non. 195.)

On écrit en deux lignes et on ponctue :

... malo cruce, fatur, uti des,
Iuppiter !

C'est-à-dire, *o Iuppiter, fatur hic, utinam des illum malo cruce* (=*cruci*). Mais si *Iuppiter* était un vocatif, Nonius n'aurait eu aucune raison de le reproduire ; il aurait arrêté sa citation à *des.* Nonius faisait donc de *Iuppiter* le sujet de *fatur.* Et Nonius devait avoir raison, car l'oracle de Jupiter peut bien conseiller à un homme d'en supplicier un autre, mais non un homme demander cela à un dieu. La vraie disposition doit donc être à peu près :

<Illa :> Malo cruce fatur uti des Iuppiter, <inquit>.

La phrase *Malo... Iuppiter* est prononcée par un prêtre ou une

prêtresse (*Ille*, ou *Illa*), qui explique à un consultant la volonté du dieu. A Dodone c'étaient des femmes qui remplissaient cet office (Bouché-Leclercq, Hist. de la divin. II, 302). — On peut supposer que le *Iuppiter* d'Ennius est le dieu de Dodone, consulté au sujet de quelque traître par Philippe, qui avait affecté jadis d'être le vengeur de Zeus offensé par les Étoliens (Polybe, V 9, 2 et 11, 2). Le fragment provient du livre XI, où, suivant l'hypothèse de M. Lucien Müller, était racontée la guerre de Macédoine.

(Ap. pseudo-Serv., *Aen.* VIII 301.)

J'ai proposé (Rev. de philol. 1890, p. 49) de reconnaître dans *Contra carinantes uerba aeque* (correction pour *atque*) *obscena profatus* un vers dactylique, présentant, par une licence propre à Ennius, un pied anapestique. Je maintiens plus que jamais le point essentiel, à savoir le caractère dactylique du passage (admis aussi par Bährens), et de plus la disposition qui en fait juste un vers, ni plus ni moins. Mais je renonce avec plaisir à l'hypothèse très hardie de l'anapeste second. Il me paraît maintenant évident, en effet, que *carinantes* provient de *carinans*, *te* et qu'il faut lire *te carinans*. Cette correction très simple dispense de toucher à *atque* :

Contra te carinans, uerba atque obscena profatus.

(Ap. Diom. 382.)

MM. Vahlen et Bährens écrivent en manière de fin de vers *hori<ta>tur induperator*, ce qui supposerait *-ur* long. M. Lucien Müller met *induperator* à la fin du vers, et admet une lacune entre les deux mots. Il est plus simple de disposer le fragment ainsi :

⏑–⏑–⏑–⏑– hori<ta>tur
Induperator ⏑–⏑–⏑–⏑–⏑.

Et non seulement cela est plus simple, mais cela fait comprendre comment l'archaïsme *horitatur* a pu se conserver jusqu'à l'érudit copié par Diomède. Dans le corps du vers, *horitatur* devait forcément être rajeuni en *hortatur*. A la fin du vers il a survécu, parce que les copistes, successivement, remarquaient que le vers n'était pas spondaïque.

Bergk a justement restitué la fin de vers *de me hor<i>tatur* (fragment 253 Bährens). Il est probable qu'il faut aussi *hor<i>tantur* (fragm. 182). *Hortatore* au commencement du vers (fr. 421) ne peut être corrigé ; mais un mot de la forme ⏑–⏑ était trop gênant dans un vers dactylique ; ici il est naturel que le poète ait préféré la syncope ––⏑.

(Ap. MACROB. VI 1, 17.)

Reges per regnum statuasque sepulcraque quaerunt,
Aedificant *nomen*, summa nituntur opum ui.

Nomen est inintelligible. Je conjecture *monumen*, qui serait à *monumentum* comme *tegumen* à *tegumentum*.

LOUIS HAVET.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

G. LANDGRAF, *Untersuchungen zu Cæsar und seinen Fortsetzern, insbesondere über Autorschaft und Komposition des Bellum Alexandrinum und Africanum*, Erlangen, Deichert, 1888 (135 p. in-8). — C. ASINI POLLIONIS *De bello Africo commentarius. Recensuerunt, emendaverunt, adnotatione illustraverunt* ED. WŒLFFLIN *et* AD. MIODONSKI, Leipzig, Teubner, 1889 (XXXVII et 264 p. in-8). — G. LANDGRAF, *Der Bericht des C. Asinius Pollio über die spanischen Unruhen des Jahres 48 v. Chr. (Bellum Alexandrinum 48-64), auf grund des codex Asburnhamensis neu herausgegeben*, Erlangen, Deichert, 1890 (32 p. in-8).

J'aurais voulu trouver le temps d'écrire, pour la partie originale de cette Revue, un article personnel sur la question importante que soulèvent les travaux dont le titre est indiqué ci-dessus ; diverses circonstances m'en ayant empêché jusqu'ici, je ne veux pas tarder plus longtemps à exposer au moins aux lecteurs de cette Revue en quoi consiste cette importante question.

En 1888, M. Landgraf, l'éditeur bien connu de plusieurs discours de Cicéron, étonna le monde savant en venant affirmer très nettement que l'auteur du *De bello Africano* ou, pour mieux dire, du *De bello Africo* (tel est en effet le titre que donne le plus ancien ms.) n'était autre que le fameux Asinius Pollion. Les arguments de M. Landgraf peuvent se résumer comme il suit :

1° C'est à tort que l'on considère depuis Nipperdey le *De bello Africo* comme un ouvrage mal écrit, provenant évidemment d'un homme sans culture. Juste Lipse était plus près de la vérité, lorsqu'il écrivait : « Inter libellos qui adjuncti Commentariis Julianis unus est de bello Africano, qui me judice non inter illos tantum eminet, sed inter pleraque Romana scripta, etc. » Le *De bello Africo* a une réelle valeur littéraire, et son style est très supérieur, par exemple, à celui de Hirtius dans le huitième livre *De bello Gallico*. L'auteur du *De bello Africo* n'est donc pas le premier venu; c'est un *écrivain*.

2° Pour ce qui est de la grammaire, on a eu tort également de mettre sur la même ligne le *De bello Africo* et le *De bello Hispaniensi*. On ne trouve point dans le premier de ces constructions essentiellement *vulgaires* qui caractérisent le second. Certaines constructions extraordinaires qu'on rencontre dans le *De bello Africo* doivent être attribuées à des altérations du texte[1].

1. Ch. 78, 4, « quod ubi cœptum *est* fieri et equis concitatis Juliani impetum *fecissent* » me paraît difficilement admissible (T. Live, 4, 13, 10, *increparent* est évidemment à corriger en *increparunt*) ; on pourrait songer à lire : « quod ubi cœptum est fieri, *cum* equis concitatis, etc. » (*et* et *cū* peuvent se confondre dans l'onciale).

3° Ce qui caractérise la langue du *De bello Africo,* c'est une couleur tantôt *archaïque,* tantôt *poétique.* Or, l'un et l'autre de ces deux caractères répond très bien à l'idée que nous pouvons nous faire de la langue d'Asinius Pollion, soit d'après les témoignages anciens, soit d'après les trois lettres de Pollion conservées dans le recueil *ad familiares,* 10, 31-33 (cf. Schmalz, *Der Sprachgebrauch des Asinius Pollio,* Karlsruhe, 1882).

4° Si l'on entre dans le détail, on trouve, entre ces trois lettres et le *De bello Africo,* un certain nombre de ressemblances d'expression.

Landgraf conclut en disant que le *De bello Africo* est une espèce de *journal* qu'Asinius Pollion aurait tenu de la guerre d'Afrique.

L'hypothèse de M. Landgraf a été acceptée par divers savants, entre autres par un latiniste tout à fait éminent, M. Wölfflin, qui a repris et développé pour son propre compte les arguments ci-dessus indiqués. Le résultat de ce travail de M. Wölfflin, c'est la belle édition du *De bello Africo* qu'il vient de publier avec la collaboration de M. Miodonski. Le principal intérêt de cette édition, c'est qu'elle est fondée en grande partie sur un ms. *nouveau,* plus ancien de deux siècles que ceux dont on s'était servi jusqu'ici, l'*Ashburnhamensis* ou *Laurentianus* (A), du 10e s. ; M. Wölfflin et M. Miodonski ont aussi collationné de nouveau le *Leidensis* (L), du 12e s. ; il est à regretter qu'ils ne se soient pas procuré une collation nouvelle du *Thuaneus* (P; 12e s.) qui est le troisième manuscrit important (tous les autres ont une valeur inférieure). Une différence capitale entre le nouveau texte et l'ancien, c'est que la comparaison des leçons de A et de L avec la vulgate a permis de reconnaître dans celle-ci une série d'interpolations, que MM. Wölfflin et Miodonski ont ainsi pu éliminer à coup sûr ; les nouveaux éditeurs sont d'ailleurs partis de là pour faire, même contre l'autorité de A et de L, un certain nombre d'autres athétèses, que je ne puis m'empêcher de trouver trop multipliées. Outre l'appareil critique, l'édition comprend une introduction, qui traite de la critique du texte et de l'attribution du *De bello Africo,* un commentaire explicatif développé, riche surtout en remarques grammaticales intéressantes, un appendice historique sur la guerre d'Afrique, enfin un lexique complet de la langue du *De bello Africo.* L'ensemble forme un très bel ouvrage, qui conserverait toute sa valeur même si l'on n'acceptait pas l'hypothèse de M. Landgraf.

Pour me prononcer nettement sur cette hypothèse, il me faudrait avoir fait une étude minutieuse du *De bello Africo,* étude que je n'ai pas encore trouvé le temps de faire. En attendant, il me semble que ce qui ressort du travail de M. Landgraf, c'est simplement la *possibilité* d'attribuer à Pollion le *De bello Africo ;* la *nécessité* de cette attribution ne me paraît pas suffisamment établie : car, parmi les ressemblances d'expression que M. Landgraf signale entre les lettres de Pollion et le *De bello Africo,* il y en a en somme bien peu qu'on puisse considérer comme vraiment caractéristiques. Il est juste d'ajouter que ce fait n'a rien que de très naturel, étant donné que nous n'avons malheureusement de Pollion que quelques pages, et encore quelques pages appartenant à un genre littéraire qui se prête mal à une comparaison avec le *De bello Africo.* Dans ces conditions, il est à craindre que la question soulevée par M. Landgraf ne puisse jamais recevoir de solution absolument certaine ; mais, même s'il demeurait simplement établi que Pollion *peut* avoir été l'auteur du *De bello Africo,* M. Landgraf n'en aurait pas moins fait une des plus importantes découvertes qu'on ait faites depuis longtemps dans le domaine de la littérature latine.

Je ne dirai qu'un mot d'une autre question, fort intéressante également,

que traite M. Landgraf. Il montre, par une étude minutieuse de la langue et du style, que toutes les parties du *De bello Alexandrino* ne peuvent pas avoir le même auteur. Suivant lui, les chapitres 48-64 (récit des troubles d'Espagne en l'an 48) seraient de Pollion, qui les aurait rédigés à la demande d'Hirtius.

M. Landgraf croit de plus qu'après la mort d'Hirtius, les matériaux laissés par celui-ci furent publiés par Pollion, qui les compléta et les remania sur plusieurs points ; certains détails de langue indiqueraient l'intervention de Pollion, soit en diverses parties du livre huitième *De bello Gallico* (ch. 2, 5, 23, 34, 46, 47, 48, 53, 54, 55), soit dans les chap. 108-112 du livre troisième *De bello civili,* soit dans les chap. 1-41 du *De bello Alexandrino.*

M. Landgraf a été ainsi amené à publier une excellente édition des chap. 48-64 du *De bello Alexandrino.* Cette édition, fondée également sur le codex *Ashburnhamensis* (voy. plus haut), est à la fois critique, grammaticale et explicative, et peut être dignement mise à côté de l'édition du *De bello Africo* par MM. Wölfflin et Miodonski. Il est à souhaiter que M. Landgraf édite de la même façon le *De bello Alexandrino* tout entier.

O. R.

Xenophontis Historia Græca. Recensuit O. Keller. *Editio major cum apparatu critico et indice verborum.* Leipzig, Teubner, 1890, xxviii et 427 p. in-8.

Il n'existait point jusqu'ici d'édition critique des *Helléniques* digne de ce nom : en effet l'édition de L. Dindorf (Oxford, 1853) reposait sur des collations insuffisantes, sans compter que Dindorf ne connaissait pas l'un des principaux mss., celui de Milan, et qu'il avait, en revanche, surchargé son appareil critique en y énumérant les leçons de divers mss. sans valeur. Il faut donc remercier M. Keller de nous avoir donné une excellente édition critique des *Helléniques,* fondée sur des collations nouvelles, avec un commentaire critique qui comprend, outre toutes les variantes importantes, l'indication et parfois la discussion des principales conjectures auxquelles ce texte difficile à donné lieu. Si les conjectures personnelles à M. Keller sont peu nombreuses, en revanche les *Addenda et corrigenda* contiennent une série de conjectures inédites de Nauck, dont quelques-unes méritent de prendre place dans le texte.

Les mss. des *Helléniques* se divisent, comme on sait, en deux classes, dont la première se subdivise en deux groupes. Le premier de ces groupes est représenté par le *Parisinus* 1738 (B), du 14e s., qui est de beaucoup le meilleur ms.; M. Keller montre que l'auteur de la *Vie d'Agésilas* s'est servi d'un ms. des *Helléniques* qui devait être parent de B. Le second groupe des mss. de la 1re classe est constitué par les quatre mss. suivants : M = *Ambrosianus* A, 4 inf. (14e s.), D = *Paris.* 1642 (15e s.), V = *Marcianus* 368 (14e ou 15e s.), L = *Paris.* 317 (14e s.); de ces quatre mss. M est le meilleur, mais il est bien inférieur à B. M. Keller donne, d'une façon suivie, les variantes de BMDV ; en général, il ne mentionne point celles de L. J'aurais peut-être procédé autrement : s'il est vrai que L sert peu à l'établissement du texte alors que nous avons B et M, il ne m'en paraît pas moins très supérieur à D et à V, parce qu'il ne présente pas de ces corrections arbitraires qui sont très fréquentes et très hardies dans V, mais qui, même dans D, ne sont pas précisément rares ; j'aurais donc préféré donner toutes les variantes de L et ne citer V et D que là où l'un ou l'autre de ces deux mss. donne soit une correction méritant d'être admise dans le texte, soit une correction remarquable par son étrangeté.

Les mss. de la 2e classe sont assez nombreux; M. Keller a bien fait de

n'en choisir que deux comme types : C=*Paris.* 2080 (15e s.) et F=(*Leidensis*) *Perizonianus* n° 6 (15e s.). La 2e classe donne un texte très fautif, mais, au commencement du livre V, où les mss. de la 1re classe présentent un certain nombre de lacunes, les mss. de la 2e classe nous ont conservé un texte complet. Ils peuvent avoir aussi une autre utilité : quelle que soit l'excellence du ms. B, il me semble encore maintenant que, là où l'on a à choisir entre deux leçons également admissibles en elles-mêmes et données l'une par B seul, l'autre à la fois par MLDV et par les mss. de la 2e classe, la méthode scientifique demande que l'on considère, en règle générale, la seconde leçon comme étant la leçon de l'archétype. Pour prendre un exemple, je continue à croire qu'il faut lire, I, 7, 2, ὁ τότε προεστηκώς avec MLDV+CF (et non : ὁ τοῦ δήμου τότε προεστηκώς avec B). C'est encore un point où je m'écarterais quelquefois de la méthode suivie par M. Keller.

Il faut féliciter M. Keller d'avoir résolument rétabli partout dans le texte les formes attiques (ἀθρόαι, ἐξῆσαν, ἀποθνήσκω, ὅπῃ, κρινέσθων au lieu de κρινέσθωσαν, ηὑρέθησαν, ἐπιμειξία, Φλειάσιοι, etc.), sans se préoccuper plus qu'il ne convient de ce que donnent les mss., qui ont ici (B excepté) une fort médiocre importance[1]; on peut signaler quelques petites inconséquences, qui disparaîtront évidemment au prochain tirage (μιξοβάρβαροι à côté de ἐπιμειξία, Ἱστιαιέας à côté de Πλαταιᾶς, etc.).

Le volume se termine par un *Index* dû à MM. Ferdinand Stolle et Frédéric Köpper. Cet Index, qui comprend la liste complète de tous les passages où se rencontrent les différentes formes de chaque mot, sera d'une utilité incontestable pour faciliter les recherches.

Il me reste à remercier M. Keller de la façon extrêmement aimable dont il veut bien parler de moi et de mon travail sur les *Helléniques*. Il a tort de me faire honneur de la correction ὡς ἥνυτε (I, 1, 2); cette excellente conjecture, que je suis heureux de voir enfin admise dans le texte, est de Kondos.

O. R.

G. Mayen, *De particulis* quod, quia, quoniam, quomodo, ut *pro accusativo cum infinitivo post verba sentiendi et declarandi positis* (Diss. inaug.), Kiel, Fiencke, 1889. — 62 p. in-8.

Les principales conclusions de cette substantielle dissertation sont les suivantes :

1° La construction *dico quod* ou *scio quod* ne se rencontre pas dans le latin archaïque (Plaute, *Asin.*, 1, 1, 37, *quod* peut être pris dans le sens de « parce que »). Le premier exemple certain de cette construction se trouve *De bello Hisp.*, 36, 1, « renuntiaverunt *quod* Pompejum in potestate haberent ». On peut citer ensuite des exemples d'Hygin (*Astron.*, II, 31 et IV, 14), de Pétrone, de Suétone (*Tit.* 8), de Florus[2], de Justin, d'Apulée, d'Aulu-Gelle, enfin de l'auteur des *Déclamations* qui portent le nom de Quintilien. Cette construction devient *fréquente* dans les traductions latines de la Bible de la fin du 2e siècle, chez les écrivains ecclésiastiques, chez les écrivains de l'Histoire Auguste. — Au 6e siècle ap. J.-C., l'emploi de l'infinitif avec un accusatif sujet après les verbes déclaratifs est devenu *rare*.

---

1. Il aurait fallu écrire ἑκμήνου (et non ἑξαμήνου) III, 4, 3, peut-être aussi σᾶ (et non σῶα en σῷα) I, 1, 24; υἱός semble avoir été une orthographe poétique, l'orthographe usuelle était certainement ὑός. Il faudrait écrire οἳ μέν... οἳ δέ... (et non : οἱ μέν... οἱ δέ...).

2. Les exemples de Tacite et de Pline le Jeune nous semblent être d'une nature un peu différente.

2° Le mode employé après *dico quod, credo quod*, etc., est tantôt le *subjonctif*, tantôt l'*indicatif*. D'une façon générale, c'est le subjonctif qui est le plus ordinaire. L'indicatif, qui se trouve déjà chez Pétrone, n'est vraiment fréquent que dans les traductions latines de la Bible.

3° L'emploi de *quia* au lieu de *quod* se rencontre dans les traductions latines de la Bible, chez les auteurs ecclésiastiques, chez Sulpicius Severus, Macrobe, Cælius Aurelianus, etc. Dans les traductions latines de la Bible, chez les auteurs ecclésiastiques, chez Commodien, etc., on trouve aussi, dans le même sens, *quoniam* : cet emploi, qui paraît avoir été surtout *africain*, redevient rare après le 3e siècle. — L'emploi de *quia* ou de *quoniam* au lieu de *quod* s'explique par la même confusion qui a amené, en grec, l'emploi de διότι, οὕνεκα, ὁθούνεκα au lieu de ὅτι après les verbes déclaratifs. — Après *quia* et *quoniam*, le mode employé est ordinairement l'*indicatif*.

4° L'emploi de *ut* au lieu de *quod* (en grec ὡς au lieu de ὅτι) est relativement ancien [1], mais n'a jamais été bien fréquent. Le mode est le *subjonctif*, si ce n'est que, chez des auteurs ecclésiastiques, on trouve des constructions comme « dico *ut*, si quid... factum fuerit, rescindi *debere* » (Cyprien, *De hær. bapt.*, 73).

5° L'emploi de *quomodo* au lieu de *quod* (cf. en grec l'emploi de ὅπως après les verbes déclaratifs) est *très rare* (il y en a quelques exemples dans la seconde *Versio pastoris Hermæ* et chez Cælius Aurelianus). Le mode est l'*indicatif*.

Si nous ne sommes pas toujours du même avis que M. Mayen sur l'interprétation grammaticale de tel ou tel passage particulier, il n'en est pas moins vrai que son travail, considéré d'un façon générale, est fait avec critique et avec méthode et témoigne d'une connaissance approfondie de son sujet. C'est une contribution très méritoire à l'histoire de la syntaxe latine.

W. W. Goodwin, "*Syntax of the moods and tenses of the greek verbs.*" (London, Macmillan and C°. 1889.)

M. G. présente au public une nouvelle révision du travail qu'il avait fait paraître, sous le même titre, en 1860, et qui, dès 1880, ne comptait pas moins de cinq éditions.

M. G. s'était aperçu, — et il était facile d'en faire la remarque, — qu'il suffirait presque, pour composer un traité de syntaxe grecque, comme aussi de syntaxe latine, d'une théorie détaillée des temps et des modes. C'est cette théorie qu'il avait esquissée dans sa première édition et que, depuis, il n'a cessé d'étendre et de compléter.

Il n'a point modifié, si ce n'est par quelques changements de détail, la disposition primitive de son ouvrage. Il débute, après un aperçu général sur les modes, par une étude des temps, à laquelle se rattache un chapitre sur la particule ἄν. La partie la plus importante de son livre, la meilleure aussi et la plus utile, est l'étude sur les modes, dont les chapitres sur l'infinitif, le participe et les adjectifs verbaux en -τέος ne sont que le complément. Ajoutons que l'auteur a fait suivre ce long et consciencieux ouvrage de plusieurs appendices sur : 1° les rapports de l'optatif et du subjonctif avec les autres modes; — 2° l'origine de la construction de οὐ μή avec le subjonctif et le futur de l'indicatif; — 3° les particules finales; — 4° l'em-

1. Pline l'Ancien, XVI, 74 « dicunt *ut*... sub terra sit luna »; (Quintilien) *Declam.* XVI, 5 « credidit *ut* redirem ». Beaucoup des exemples cités par M. Mayen ne nous semblent pas concluants.

ploi, particulier à Xénophon, de ὡς, ὡς ἄν, et ὅπως ἄν dans les propositions finales et complétives; — 5° enfin, la construction de ἔδει avec l'infinitif.

Il est aisé de voir, par le simple exposé de ce plan, quels en sont les inconvénients. Pour composer son livre, M. G. avait à sa disposition deux méthodes. L'une consistait à passer en revue tous les temps et tous les modes, et, consacrant à chacun un chapitre spécial, à en indiquer successivement les différents emplois. Cette méthode avait le défaut d'être trop analytique. Elle ne devait pas permettre d'exprimer les idées générales sur les lois essentielles de la langue, qui seules rendent compte des règles particulières et guident l'esprit dans leur infinie complexité. — L'autre méthode, plus synthétique, plus scientifique aussi, mais d'une application plus difficile, consistait à faire la théorie des diverses propositions et à étudier, d'autant de points de vue différents, les temps et les modes. La généralisation devient ainsi plus aisée; et, par la comparaison des acceptions d'un même temps et d'un même mode, l'on parvient sans peine à expliquer les apparentes singularités de l'usage.

M. G. pouvait choisir entre ces deux méthodes.. Nous lui ferons le reproche de les avoir mêlées et d'avoir essayé d'envelopper la seconde dans la première, alors qu'il nous eût paru plus logique de faire le contraire. Il en résulte une regrettable confusion. Le lecteur a peine à se reconnaître au milieu des règles que l'auteur accumule dans chacun de ses chapitres, car les idées générales, placées sur le même plan que les remarques les plus particulières, perdent presque toute leur extension et leur portée.

Une autre conséquence fâcheuse de la méthode suivie par l'auteur, c'est qu'il a été presque toujours obligé de rejeter dans des notes ou des appendices les remarques historiques sur les différences entre l'usage des principaux écrivains, quoiqu'il ait bien compris que l'importance en était capitale. S'il s'en était tenu à la seconde des méthodes que nous indiquions, il lui eût été facile de les faire entrer dans son texte, et il nous eût rendu le service de nous donner la première ébauche d'un travail historique, analogue à celui que Dräger a entrepris pour le latin. Ces observations sont les plus justes, peut-être, et les plus utiles qui se rencontrent dans son livre, mais, dans le dessin général de l'ouvrage, elles ont le défaut de paraître des hors-d'œuvre.

Ces critiques ne portent que sur la disposition du travail de M. G. C'est qu'en effet, prises en elles-mêmes, les diverses parties nous en ont fort intéressé, et nous sommes persuadé que la lecture en sera d'un grand profit. Nous n'y avons point relevé d'inexactitudes graves. Cette étude nous a été fort utile, et nous lui devons d'avoir mieux compris un grand nombre de choses déjà connues. MÉDÉRIC DUFOUR.

P. SCHMITT, *Ueber den Ursprung des Substantivsatzes mit Relativpartiklen im Griechischen*, Würzburg, Stuber, 1889. — 80 p. in-8.

J'ai parlé ici-même (t. IX, p. 106) de l'intérêt que présente le recueil de travaux, relatifs à l'histoire de la syntaxe grecque, qui se publie en ce moment sous la direction de M. Schanz. Ce recueil comprend jusqu'ici les fascicules suivants : 1. *Les prépositions chez Polybe*, par Fr. KREBS. 2. *Le duel chez les orateurs attiques*, par Ét. KECK. 3. *Histoire des diverses constructions de πρίν*, par J. STURM. 4 et 5. *Développement historique des propositions finales*, par Ph. WEBER (a été analysé ici, t. IX, p. 106 et t. X, p. 108). 6. *L'infinitif libre, dit « de limitation »*, par L. GRÜNENWALD. 7. *Développement historique de l'emploi de l'infinitif comme substantif*, par Fr. BIRKLEIN.

L'intéressant travail dont le titre est indiqué plus haut est le 8e de la collection. M. Schmitt étudie successivement, chez Homère, les propositions « substantives » (autrement dit : complétives) commençant par ὅ ou ὅτι, par ὅτε, par ὡς, par οὕνεκα.

Les principaux points que l'auteur s'efforce d'établir sont les suivants :

1° Ὅ ou ὅτι est à l'origine un *accusatif de relation* : οἶδ' ὃ νοσεῖς ou ὅτι νοσεῖς a signifié à l'origine « je sais *en quoi* tu es malade » (cf. οἶδ' ὡς νοσεῖς, dont le sens primitif est, d'une façon analogue, « je sais *comment* tu es malade »).

2° Lorsque, chez Homère, un *verbum dicendi* ou *sentiendi* est suivi de ὅτ', il faut voir là l'abréviation de ὅτε, et non de ὅτι. Ὅτε s'emploie donc, chez Homère, tout à fait dans le sens de *que* (μέμνημαι ὅτε, après avoir signifié à l'origine « je me souviens *du temps où*... », a pris, chez Homère, le sens de « je me souviens *que*... »)

3° La construction attique[1] ᾔδειν ὅτι νοσεῖ (au *présent*), « je savais qu'il *était* malade », n'existe pas encore chez Homère. La syntaxe homérique est ᾔδειν ὅτι ἐνόσει.

4° Enfin M. Schmitt cite des exemples intéressants de l'emploi de ὅτι (ou de ὅ) chez Homère dans des phrases de la forme « qu'avez-vous donc, *que* vous ne mangez point? » (voy. p. 35 et suiv. de sa dissertation). C'est un emploi de ὅτι qu'il ne faut pas confondre avec l'emploi *causal* de cette conjonction [2]. Au lieu de ὅτι, Homère emploie aussi en pareil cas ὅτ', c'est-à-dire ὅτε (voy. p. 51 du travail de M. Schmitt). O. R.

---

1. Suivant M. Schmitt (p. 69), c'est là la construction *ordinaire* chez les auteurs attiques. Les grammairiens ne semblent pas être d'accord sur ce point, car on lit, par exemple, dans la grammaire de Koch (§ 126, *Remarque I*) que la règle, avec les verbes signifiant *savoir*, est de dire ᾔδεισθα ὅτι ἔζη ὁ ἀνήρ. Le fait est qu'on trouve l'une et l'autre construction ; voy. d'une part Xén., *Anab.*, 2, 2, 5, ὁρῶντες ὅτι μόνος ἐφρόνει, etc.; *Cyr.*, 1, 3, 10, ἐπελέλησθε (vous ne *saviez* plus)... σύ τε ὅτι βασιλεὺς ἦσθα, etc.; d'autre part Thuc., 3, 22, 3, προσέμισγον..., εἰδότες ὅτι ἐρῆμοί εἰσι; Aristoph., *Guêp.*, 635, καλῶς γὰρ ᾔδειν ὡς ἐγὼ ταύτῃ κράτιστός εἰμι; Lys., 13, 17, γνοὺς δὲ ταῦτα Θηραμένης καὶ οἱ ἄλλοι..., ὅτι εἰσί τινες, etc., εἵλοντο... La question serait de savoir lequel des deux est le plus habituel.

2. M. Schmitt (p. 37) semble dire que l'emploi en question de ὅτι n'est pas attique et que, là où Homère dit, par exemple, τίς πόθεν εἰς ἀνδρῶν, ὅ μευ ἔτλης ἀντίος ἐλθεῖν ; (*Iliade*, Φ, 150), un prosateur attique aurait dit : τίς πόθεν ὤν... ἔτλης...; j'ignore si cette affirmation est fondée. J'ai noté un exemple semblable chez Soph., *Antig.*, 159-161 (partie *lyrique*), χωρεῖ, τίνα δὴ μῆτιν ἐλίσσων, | ὅτι σύγκλητον τήνδε προὔθετο λέσχην... ; d'autre part on trouve aussi ὡς employé de la même manière chez Aristoph., *Guêpes*, 266-7, τί χρῆμ' ἄρ'... | πέπονθεν, ὡς οὐ φαίνεται...; (également dans une partie *lyrique*). Mais je ne saurais dire si l'on trouve, ou non, des exemples pareils en prose (Kühner, § 569, *Rem.* 5, ne cite, pour cet emploi de ὅτι que deux passages d'Homère).

Rennes, imprimerie polyglotte Alph. Le Roy. *Le Gérant :* C. Klincksieck.

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

REVUE
DE
PHILOLOGIE
DE
LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

NOUVELLE SÉRIE

continuée sous la direction de

E. CHATELAIN, L. DUVAU, B. HAUSSOULLIER, O. RIEMANN

ANNÉE ET TOME XV, 1re LIVRAISON

(Janvier à Mars 1891.)

SOMMAIRE : *Discours de Lysias*, par H. Weil, p. 1. — *Laeviana*, par L. Havet, p. 6. — *Commodien et Verecundus*, par L. Vernier, p. 11. — *Remarques sur diverses questions de syntaxe latine* (suite), par O. Riemann, p. 31. — *Propertiana*, I-IV, par F. Plessis, p. 41. — *Note sur la composition du ch. XIV du Brutus*, par J. Martha, p. 46. — *Juliae Alpis ou Vallis Duriae*, par H. d'Arbois de Jubainville, p. 51. — *A propos de la question de Tacite*, par S. Dosson, p. 56. — *Note sur quelques passages du De Bello civili*, par E. Audouin, p. 59. — *Noniana*, par L. Havet, p. 61. — *Cicur dans Pacuvius, Cicurinus*, par L. Havet, p. 64. — *Enniana* (suite), par L. Havet, p. 65. — *Atta, Aquae caldae*, par L. Havet, p. 75. — *Élégies de Tibulle*, par G. Doncieux, p. 76. — *Examen d'une correction de Baehrens à la Vita Tibulli*, par G. D., p. 82. — *Platon, République*, III, p. 405, b-c., par O. R., p. 83. — *Le Mons Armonius*, par H. de la Ville de Mirmont, p. 84.
Bulletin Bibliographique, p. 86.
Revue des Revues et Publications d'Académie relatives à l'antiquité classique (fascicules publiés en 1890). — Allemagne, p. 1-16.

PARIS
LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK
11, RUE DE LILLE, 11

1891
Tous droits réservés

(EXPÉDITION FRANCO CONTRE ENVOI DU PRIX EN MANDAT DE POSTE)

CONDITIONS DE VENTE

Par Unités, remise de 10 pour cent (ou *franco* sans remise),
— Douzaines, — — et 13e exemplaire gratuit.
— Centaines, remise de 25 pour cent (sans treizièmes).

Frais de port à la charge de l'Acheteur.

I

OBSERVATIONS SUR LES EXERCICES DE TRADUCTION

DU FRANÇAIS EN LATIN

d'après la préface du Dictionnaire allemand-latin de C. F. INGERSLEV
par **Ferd. ANTOINE**, Professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse
avec préface par **Eugène BENOIST**, Membre de l'Institut.
Brochure in 12. — Prix. . . . . **1** fr. (cartonné, **1** fr. **50**)

II

MANUEL D'ORTHOGRAPHE LATINE

d'après le Manuel de W. BRAMBACH, traduit, augmenté de notes et d'explications
par **Ferd. ANTOINE**, Professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse.
Brochure in-12. — Prix. . . . . **1** fr. **50** (cartonné, **2** fr.)

III

TRAITÉ DE MÉTRIQUE

GRECQUE & LATINE

par **Fréd. PLESSIS**, Professeur à la Faculté des Lettres de Bordeaux.
Volume in-12, cartonné toile. — Prix. . . **3** fr.

IV

MÈTRES LYRIQUES D'HORACE

D'APRÈS LES RÉSULTATS DE LA MÉTRIQUE MODERNE
par **H. SCHILLER**
traduit sur la 2e édition allemande et augmenté de
Notions élémentaires de Musique appliquées à la Métrique
par **O. RIEMANN**
Maître de Conférences à l'École Normale Supérieure et à l'École Pratique des Hautes Études
Brochure in-12. — Prix. . . **1** fr. **50** (cartonné, **2** fr.)

V

RÈGLES FONDAMENTALES DE LA

SYNTAXE GRECQUE

d'après l'ouvrage de Albert von BAMBERG
NOUVELLE ÉDITION entièrement remaniée
par **Ch. CUCUEL**, Professeur à la Faculté des Lettres de Bordeaux
sous la direction de **O. RIEMANN**
Maître de Conférences à l'École Normale Supérieure et à l'École Pratique des Hautes Études
Volume in-12, cartonné toile. — Prix . . . . . **2** fr. **50**

VI

L'ARMÉE ROMAINE

AU TEMPS DE CÉSAR

Ouvrage traduit de l'allemand de F. KRANER
annoté et complété sous la direction de **Eug. BENOIST**, Membre de l'Institut,
par **L. BALDY**, Colonel du Génie, et **G. LARROUMET**, Directeur des Beaux-Arts
Volume in-12, *avec 5 pl. dbl. en chromolith.*, cartonné toile. — Prix. **2** fr. **50**

VII

STYLISTIQUE LATINE

par E. BERGER
Traduite de l'allemand par F. GACHE et S. PIQUET, et remaniée par
Max BONNET ET **Ferd. GACHE**
Professeur à la Fac. des Lettres de Montpellier — Professeur au Lycée de Châteauroux.
NOUVELLE ÉDITION, corrigée et considérablement augmentée.
Volume in-12, cartonné toile. — Prix . . . . . **3** fr **50.**

VIII

PHRASÉOLOGIE LATINE

par **C. MEISSNER**
traduite de l'allemand par
Ch. PASCAL, Professeur agrégé de grammaire au Lycée de Reims.
NOUVELLE ÉDITION, revue et corrigée sur la 5e édition allemande.
Volume in-12, cartonné toile. — Prix . . . . . **3** fr. **50**

IX

HISTOIRE ABRÉGÉE DE LA LITTÉRATURE ROMAINE

par **H. BENDER**
traduite de l'allemand par **J. VESSEREAU**, Professeur au Collège du Puy
avec une introduction et des notes par
Fréd. PLESSIS, Professeur à la Faculté des Lettres de Bordeaux
Volume in-12, cartonné toile. — Prix. . . . . **2** fr. **50**

REVUE

DE

PHILOLOGIE

DE

LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

REVUE

DE

PHILOLOGIE

DE

LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

NOUVELLE SÉRIE

continuée sous la direction de

ÉM. CHATELAIN, L. DUVAU & B. HAUSSOULLIER

ANNÉE ET TOME XV

PARIS
LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK
11, RUE DE LILLE, 11

1891
Tous droits réservés

REVUE

DE

PHILOLOGIE

DE

LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

DU DISCOURS DE LYSIAS

SUR LE RÉTABLISSEMENT DE LA DÉMOCRATIE ATHÉNIENNE

Je viens de relire, dans l'excellente édition du *Lysias* de Denys d'Halicarnasse que viennent de donner MM. A. M. Desrousseaux et Max Egger, la harangue écrite par l'orateur athénien pour le rétablissement de la démocratie. Ce morceau, remarquable par la vigueur du raisonnement et l'élégance d'un style à la fois soigné, ferme et sobre, offre des difficultés à qui veut l'étudier de près; c'est que les circonstances historiques sont imparfaitement connues et que le texte n'est pas toujours en bon état. Les Trente sont vaincus, Thrasybule est rentré dans Athènes avec tous ceux qui avaient fui la terreur oligarchique; il s'agit de savoir sous quel régime vivra désormais la ville délivrée. Rétablira-t-on la démocratie pure et le suffrage universel? Les excès commis par le peuple souverain n'étaient pas oubliés; et plusieurs pensaient que le plus sage était de s'en tenir à un juste milieu, de remettre le gouvernement entre les mains des propriétaires fonciers. Une motion avait été formulée en ce sens; si elle était adoptée, beaucoup d'Athéniens se trouvaient privés de leurs droits politiques. Denys, ou son texte, estime que leur nombre pouvait être d'environ cinq mille : chiffre trop faible, ce me semble.

Dans les premières années de la guerre du Péloponnèse, Athènes avait compté vingt à trente mille citoyens; sans doute, leurs rangs avaient été décimés depuis par des désastres; mais les riches n'avaient pas été plus épargnés que les pauvres; on accorda droit de cité aux esclaves qui avaient combattu aux Argi-

nuses, et j'ai peine à croire que le nombre des Athéniens non propriétaires n'ait pas dépassé cinq mille. Quoi qu'il en soit, un citoyen considérable par le rang et la fortune combat la motion aristocratique en se servant d'un discours écrit par Lysias. Sa tâche n'était pas facile, car les Lacédémoniens, dont les troupes stationnaient encore dans le pays, étaient favorables à la motion, et l'assemblée qui devait en décider ne comprenait pas ceux qu'il s'agissait d'exclure de la cité ; on n'avait convoqué que les propriétaires : c'est à eux que s'adresse le discours, et, en le lisant attentivement, on voit que celui qui parle n'a pas d'autres auditeurs[1]. Aussi n'invoque-t-il pas le principe de l'égalité de tous les citoyens et n'essaye-t-il pas d'établir la supériorité de la démocratie sur toute autre forme de gouvernement ; il s'abstient, et c'est là une chose très remarquable, de toute discussion théorique : en homme pratique, il recherche, non ce que demande la justice et l'équité, mais ce qu'il y a de plus utile à ceux qui délibèrent. Or, le passé prouve que les propriétaires ne trouveront de sécurité pour leur personne et leur fortune que dans le rétablissement de l'ancienne démocratie ; sans le secours du *dèmos*, ils deviendront bientôt la proie de la faction des oligarques avides de pouvoir et de richesses. « Vous avez vu, dit-il, ce qui est arrivé de notre temps sous les régimes oligarchiques, et vous savez que ce n'étaient pas les propriétaires fonciers qui gouvernaient la cité, mais que beaucoup d'entre eux furent mis à mort, beaucoup chassés de la ville[2]..... Vous connaissez par votre propre expérience les défenseurs de l'oligarchie ; en paroles, ils combattent le régime populaire ; en réalité, ils convoitent vos biens et ils s'en empareront dès qu'ils vous surprendront seuls et sans alliés. » Ces alliés, c'est le grand nombre, ce sont les hommes du peuple. Deux fois ils ont été privés des droits politiques ; mais ces révolutions n'ont pas profité aux propriétaires. Ces derniers ont été spoliés, tués, bannis, et, s'ils sont rentrés dans Athènes, ils le doivent au secours du dèmos. Ils seraient ingrats en excluant le dèmos de cette cité qu'il leur a rendue ; ils seraient, de plus, imprévoyants, sourds aux leçons du passé, qui

1. Voyez, dans les *Jahrbücher für classische Philologie*, 1873, p. 145 et suiv., le remarquable article dans lequel M. Usener a publié d'après les manuscrits et interprété ce discours.

2. Voici ce passage, dont les premiers mots ont besoin d'une légère correction, sans qu'il soit nécessaire de supposer l'omission d'un membre de phrase : Ἐπίστασθε γὰρ < τὰ ἐν > ταῖς ἐφ' ἡμῶν ὀλιγαρχίαις γεγενημένα (mss. γεγενημέναις), καὶ οὐ τοὺς γῆν κεκτημένους ἔχοντας τὴν πόλιν, ἀλλὰ καὶ πολλοὺς μὲν αὐτῶν ἀποθανόντας, πολλοὺς δ' ἐκ τῆς πόλεως ἐκπεσόντας. Les derniers éditeurs se sont trompés sur le sens général du passage, et particulièrement sur celui des mots ἔχοντας τὴν πόλιν.

leur enseigne que la participation du dèmos au droit de cité est la sauvegarde des propriétaires.

La suite du passage que nous venons de résumer a de quoi étonner un lecteur attentif. L'orateur réfute le grand argument de ces adversaires : « Gardons-nous d'indisposer Sparte; or Sparte ne veut pas d'une Athènes démocratique. » Traduisons textuellement : « Et, quand nous avons de pareils souvenirs, de telles leçons du passé, ils viendront nous dire[1] : Où sera le salut de l'État, si nous ne faisons pas ce que les Lacédémoniens exigent? Eh bien, moi, je les prie de dire où sera le salut pour la foule (τίς τῷ πλήθει περιγενήσεται), si nous faisons ce qu'ils nous enjoignent. » *Où sera le salut pour la foule,* voilà une considération à laquelle le reste du discours ne nous avait pas préparés. L'orateur prêche les propriétaires fonciers, il leur montre qu'ils s'abandonneraient eux-mêmes s'ils abandonnaient la foule ; il veut agir sur eux en invoquant leur propre intérêt, non l'intérêt de la foule. En effet, voici ce qu'il ajoute : « S'il n'en est point, il sera plus beau de mourir en combattant que d'émettre un vote qui sera évidemment un décret de mort pour nous-mêmes » (ἢ φανερῶς ἡμῶν θάνατον καταψηφίσασθαι). *Pour nous-mêmes,* c'est-à-dire pour les propriétaires; on voit qu'il s'agit toujours de ce qui peut être utile ou nuisible à cette classe de citoyens. Plus haut, l'orateur avait dit qu'ils se réduiraient eux-mêmes en esclavage, s'ils votaient le décret proposé ; ici, il laisse entendre que l'on verrait de nouveau, comme sous les Trente, les citoyens riches mis à mort et leurs biens confisqués. Heureusement, le texte que nous avons traduit plus haut n'est rien moins que sûr. La leçon τίς τῷ πλήθει περιγενήσεται est mal autorisée ; la plupart des manuscrits, et les meilleurs, portent τίς τῷ πλήθει περιγενέσθαι[2]. Nous proposons τίς < ἡμῖν ἐλπὶς > τῷ πλήθει περιγενέσθαι, c'est-à-dire : comment pouvons-nous espérer de l'emporter par le nombre (sur les entreprises de la faction), si nous nous privons d'auxiliaires en excluant le dèmos de la cité?

Après avoir conseillé les résolutions viriles, l'orateur fait voir que la conduite la plus courageuse est aussi la plus prudente. En effet, les Lacédémoniens y regarderont à deux fois avant de compromettre leur grande situation dans la Grèce par une intervention à main armée, qui, en cas de succès, leur procurerait de

---

1. Nous lisons : Εἶτα τοιούτων ἡμῖν ὑπαρχόντων < μνημείων > ἐροῦσι... Voy. au commencement du discours : Τὰς γεγενημένας συμφορὰς ἱκανὰ μνημεῖα τῇ πόλει καταλελεῖφθαι.

2. Voyez les variantes données par M. Usener, *l. l.*, p. 156.

minces avantages, et pourrait leur coûter cher, s'ils subissaient un échec. Que telle soit leur politique, les faits le prouvent. Dans le Péloponnèse même, ils laissent Argos et Mantinée jouir du régime démocratique ; ils se résigneront aussi à voir la démocratie rétablie dans Athènes. Tel est évidemment le sens général du morceau ; mais la transition laisse à désirer, et l'interprétation des détails est controversée. Nous pensons qu'il n'est pas nécessaire de supposer une lacune considérable, et que le texte peut se constituer ainsi : Ἡγοῦμαι δὲ (pour γὰρ), ἐὰν μὲν πείσω, ἀμφοτέροις κοινὸν εἶναι <τὸν> κίνδυνον · ὁρῶ δὲ Ἀργείους καὶ Μαντινέας, τὴν αὐτὴν ἔχοντας γνώμην, <ἀδεῶς> τὴν αὐτῶν οἰκοῦντας κ. τ. ἑ. L'article τόν a été inséré par M. Scheibe, ἀδεῶς est proposé par M. Desrousseaux. Passons à l'interprétation. Qui sont les ἀμφότεροι ? Les propriétaires et les hommes du peuple? C'est là l'explication généralement admise. Elle ne s'accorde bien, ce nous semble, ni avec ἡγοῦμαι, verbe qui n'est guère de mise quand on énonce une chose incontestable, ni avec la suite des idées. L'auteur vient d'envisager la possibilité d'une guerre avec Sparte, si l'assemblée adoptait sa proposition; mais, ajoute-t-il, je crois que dans ce cas les Lacédémoniens ne courront pas moins de risques que nous : les Argiens et les Mantinéens *en jugent de même*, et ils s'en trouvent bien. Tel est le sens naturel des mots τὴν αὐτὴν ἔχοντας γνώμην. Si Lysias avait voulu dire que, dans ces deux cités, les riches et les pauvres sont unis, il se serait exprimé très obscurément.

Ajoutons quelques observations sur le texte du traité grâce auquel cette harangue de Lysias est venue jusqu'à nous. Il faut d'abord féliciter MM. Desrousseaux et Egger de nous avoir donné du Περὶ Λυσίου la première édition critique, fondée sur la collation exacte des manuscrits. Ils en doivent la connaissance en grande partie à la libéralité de M. Usener, mais M. Desrousseaux a collationné lui-même deux manuscrits de notre Bibliothèque nationale, et il a heureusement corrigé le texte en plusieurs endroits. Citons : πῇ (pour τίνι) τε κρείττων ἐστί (p. 4, l. 7); Θουκυδίδης γοῦν ὁ δαιμονιώτατος, pour τοὔνομα δαιμονιώτατος (p. 8, l. 6) ; διαφέρει τῶν προσώπων <τὰ> πρόσωπα (p. 16, l. 27). La correction ὥσθ' ὅπερ (pour ὥσπερ) Ὅμηρος... εἴρηκε, τοῦτό μοι δοκεῖ... (p. 40, l. 10) témoigne d'un sentiment délicat de l'emploi des relatifs grecs. L'excellente correction παροφθῆναι pour περιοφθῆναι (p. 48, l. 16) est due à M. Tournier.

Les meilleurs manuscrits, sans donner toujours la bonne leçon, mettent quelquefois sur la voie de cette leçon. Au § 21, Denys résume brièvement le sujet du plaidoyer contre Diogiton. A la majorité de l'aîné de ses pupilles, ce tuteur infidèle, ayant déclaré

qu'il ne restait rien de la fortune qu'il avait eu à administrer, est accusé d'avoir mal géré la tutelle. Διογείτων δὲ, πᾶσαν τὴν οὐσίαν τῶν ὀρφανῶν διαχειρισάμενος καὶ ἐκ πολλῶν πάνυ χρημάτων οὐδὲν ἀποδείξας, αὐτὸς ἔτι περιὼν κατηγορεῖται πρὸς ἑνὸς τῶν μειρακίων δοκιμασθέντος κακῆς ἐπιτροπῆς (p. 44, l. 15). Telle était la vulgate. Les manuscrits de la première famille portent ἀποδείξας αὐτοῖς; mais ils donnent, comme les autres, ἔτι περιών, « étant encore en vie », ce qui est par trop naïf. Écrivons sans hésiter οὐδὲν ἀποδείξας αὐτοῖς ἔτι περιόν. — P. 4, l. 2 et suiv., on lit : Τῶν μὲν ἔμπροσθεν γενομένων ῥητόρων ἢ κατὰ τὸν χρόνον ἀκμασάντων ἠφάνισε τὰς δόξας, τῶν δὲ ἐπιγινομένων οὐ πολλοῖς τισι κατέλιπε ὑπερβολὴν, ἅτ' ἐν ἁπάσαις ταῖς ἰδέαις τῶν λόγων καὶ μὰ Δί' οὔ τί γ' ἐν ταῖς φαυλοτάταις εὐδοκιμῶν. Après avoir dit que Lysias excella dans tous les genres, on ne peut ajouter « et non les moins importants ». Les éditeurs ont inséré ἔλαττον avant εὐδοκιμῶν. Il faut plutôt écrire ἐν ἁπάσαις <σχεδὸν> ταῖς ἰδέαις. Denys ne va pas jusqu'à accorder à Lysias la supériorité dans tous les genres. — P. 24, l. 16 : Ἀποδοὺς τὰ στρατεύματα Ἰφικράτης ἰδιώτης γίνεται. La conjecture ἀποδοὺς τὰ κατεστραμμένα introduit la mention d'un fait qui n'a que faire ici, et cette mention ne serait pas même exacte (Iphicrate ne restitua pas toutes ses conquêtes). Nous proposons ἀπολύσας τὰ στρατεύματα.

En quelques endroits l'élégante traduction de M. Egger peut servir à rectifier le texte. P. 19, l. 16 : Πολλὰ καὶ καλὰ λέγειν ἔχων περὶ τῆς Λυσίου λέξεως, ἣν λαμβάνων καὶ μιμούμενος ἄν τις ἀμείνων γένοιτο τὴν ἑρμηνείαν. « J'aurais encore à signaler chez Lysias beaucoup de belles choses qu'il suffit d'emprunter et d'imiter pour se former le style. » Cette traduction répond à ἃ λαμβάνων, correction que le sens semble exiger. — P. 40, l. 14 : Πᾶσί τε [καὶ] πάντων μάλιστα τοῦτο παρακελευσαίμην <ἂν> ἀσκεῖν τὸ μέρος αὐτοῦ Λυσίου παραδείγμασι ποιουμένους τὰς γυμνασίας. Le traducteur a bien fait de ne pas tenir compte du pronom αὐτοῦ, qui ne repose que sur une conjecture introduite dans l'*Aldine;* les meilleurs manuscrits portent ἂν τό. Le texte est évidemment gâté; mais il n'est pas facile d'en trouver une correction évidente. Nous comprendrions : τοῦτο παρακελευσαίμην ἂν ἀσκεῖν τὸ μέρος πρὸς τὸ Λυσίου παράδειγμα ποιουμένους τὰς γυμνασίας. — En somme, il y a beaucoup à louer, il y a aussi parfois à reprendre dans la traduction comme dans la constitution du texte. Nous espérons que les deux éditeurs auront bientôt l'occasion, en donnant une seconde édition du traité de Denys, de revoir et de perfectionner leur travail.

HENRI WEIL.

LAEVIANA

1. — Laeuius ap. Apvl. *Apol.* 30.

Lévius (Lélius d'après le copiste) montre des gens qui rassemblent des engins magiques : *Philtra omnia undique eruunt, Antipathes* (*-phates* ms.) *illud quaeritur, Trochisci, iunges* (*liunges* ms.), *taeniae, Radiculae, herbae, surcul<i>...* Le second vers désigne une pierre magique, le troisième des engins fabriqués, le quatrième des végétaux. Ensuite viennent les engins empruntés au règne animal, *Saurae inlices bicodulae, Hinnientium* (ms. *-tum*) *dulcedines,* c'est-à-dire des lézards et les excroissances du front des poulains (*hippomanes*). C'est sur ces deux derniers vers que je veux appeler l'attention.

Dans le premier, *bicodulae* est une épithète de *saurae,* dont on le sépare ordinairement par la ponctuation. Une *saura bicodula* est un lézard qui a eu la queue cassée, et à qui il pousse en échange deux petites queues. Lacépède, description du *Lézard gris :* « Lorsqu'elle (la queue) a été brisée par quelque accident, elle repousse quelquefois ; et *suivant qu'elle a été divisée en plus ou moins de parties, elle est remplacée par deux* et même quelquefois par trois *queues plus ou moins parfaites,* dont une seule renferme des vertèbres ; les autres ne contiennent qu'un tendon ». Quant à l'emploi du lézard en magie amoureuse, cf. Théocrite II 58, Σαύραν τοι τρίψασα ποτὸν κακὸν αὔριον οἴσῳ.

Dans l'autre vers, ce qui demande un commentaire est la métrique. On a lu *hinnjentium* en 4 syllabes, *hĭnientium* par une seule *n ;* c'est avouer que le vers est inscandable. Or il est à remarquer que, dans notre fragment, les vers terminés par *quaeritur, taeniae* et *surculi* sont suivis d'une consonne, et que, dans les dimètres relativement nombreux qui nous sont restés de Lévius, nous ne voyons nulle part les libertés de la fin de vers. Concluons que nos dimètres ne sont pas de vrais vers, mais de simples membres ; que par conséquent *bicodulae* doit s'élider devant *hinnientium,* et que *hin-* doit être détaché du dernier vers pour compléter l'avant-dernier. On sait qu'Aristophane, dans ses systèmes ïambiques, se permet de partager un mot entre deux dimètres. La liberté que je suppose ici n'est pas aussi excessive ; le poète profite de la situation équivoque des syllabes élidées, qui comptent ou ne comptent pas, selon que bon lui semble. C'est ainsi que Térence a dans le sénaire des séparations d'hémistiches

qu'on pourrait appeler *de faveur : Quam longum spatium | amandi amicam tibi dedi* (*Hec.* 684). C'est ainsi que Catulle use (ou abuse) de l'élision pour joindre deux glyconiques : *Flere desine; non tibi | Arunculeia periculum est* (LXI 86). C'est ainsi qu'Horace triche sur la séparation d'un saphique et d'un adonique : *Labitur ripa, Ioue non probante | Vxorius amnis* (*O.* I 2, 19); ou, d'une façon moins franche, sur celle des saphiques : *Septimi, Gades aditure mecum | Et Cantabrum indoctum iuga ferre nostra | Et barbaras Syrtes...* (II, 6, 1).

2. — Ap. Prisc. VI 58.

M. Lucien Müller a admis dans ce passage une synizèse qui mériterait d'être qualifiée de miraculeuse, *operiuntur* scandé ∪∪–∪. Il est bien plus simple d'admettre une soudure par élision : *Complexa somno corpora | Operiuntur ac suaui quie | Dicantur*–∪–∪–. Le premier dimètre finit non par un vrai ïambe, mais par un tribraque *-pora Ope-*, le second ne commence réellement qu'à *-riuntur*.

3. — Ap. Prisc. IX 49.

Les systèmes ïambiques, dans Aristophane, ont le dernier dimètre catalectique ; c'est ainsi que la catalexe sert à marquer aussi la fin des systèmes anapestiques.

Il est donc probable qu'il faut reconnaître un membre final de système dans le dimètre catalectique *Cupidius miserulo obito* (où *obitus*, d'après Priscien, vaut ὁ τεθνεώς). Ce passage est attribué à *L[a]euius* (ou *Liuius*) *in Protesilao ;* le précédent, à *Neuius Prolesilaolaudamia.*

4. — Ap. Prisc. X 3.

Ce fragment est tiré aussi du poème sur Protésilas et Laodamie : *L[a]euius* (ou *Liuius) Laudamia : Aut nunc quaepiam alia te illo Asiatico ornatu affluens, Aut Sardiano ac Lydio Fulgens decore et gratia* (*gloria* les mss. de Priscien, *gratia* le lexicographe de Mai) *Pellicuit*–∪–∪–. Dans le premier vers, nous n'hésiterons pas à rejeter la correction *de Ilio*, qui donnerait un hiatus à la fin du dimètre, et qui a le grave inconvénient de toucher à *te*, mot presque indispensable. *Illo Asiatico* représente *ilias<as> iatico;* après le dédoublement de *as*, un copiste a cru voir dans *ili* une forme d'*ille*, et a appliqué la règle d'accord.

Le premier dimètre est trop long ; *aut* est à rejeter sur le mem-

bre précédent (qui devait se terminer par une syllabe élidée), comme *et* dans les saphiques d'Horace. En admettant la correction très plausible *num,* nous avons :

⏑–⏑–⏑–⏑– aut
Num quaepiam alia te Ilias
Asiatico *etc.*

5. — Ap. Gell. II 24, 8.

Deux dimètres des *Erotopaegnia* étaient ainsi conçus :

Lex Licinia introducitur,
Lux liquida haedo redditur.

Le second est faux si on dit *lĭquidus,* ce qui a fait conjecturer *līquidus*. Mais l'*i* du radical *liqu-* n'est jamais long dans les mots où l'idée est celle de clarté. Il est long seulement dans *līqui* « se liquéfier », qui est à *līquare* comme *dīcere* à *dĭcare ;* par analogie de *līqui*, Lucrèce l'a fait long dans ses termes de physique, *līquor* « la liquidité » (qu'il entend distinguer de *lĭquor* « un liquide »), *līquidus* « liquide » (qu'il entend distinguer de *lĭquidus* « clair »). On me dispensera de réfuter plus longuement la théorie absurde de l'*i* commun.

Comme Lévius était familier avec la prononciation *relicŭus* des comiques, je ne doute pas qu'il n'ait prononcé par analogie *licŭida* (Lucrèce a bien dit *acŭa !*). Il y gagnait une symétrie parfaite entre ses deux dimètres ; *lux* répondait à *lex, haedo redditur* à *intro ducitur,* et *lĭcŭĭda* élidé à *Lĭcĭnĭa* élidé.

6. — Ap. Prisc. X 47.

Te Andromacha per ludum, manu Lasciuola ac tenellula, Capiti meo, trepidans libens, Insolito plexi<t> munere. Je ne crois pas légitime, dans le dernier dimètre, de corriger le spondée second. Lévius, pas plus que Varron, n'était d'un temps à observer la distinction des pieds pairs et impairs avec la sévérité des Grecs. Comme Varron, il recherchait les ïambes purs dans la mesure où nos poètes recherchent les rimes riches ; les arguments qui ont servi à contester *insolito* mèneraient aussi bien à contester dans M. Leconte de Lisle la rime *épais, jamais.*

Bährens voulait lire *Tu, Andromacha* et *plex<t>i.* Mais à quoi bon ? Hector s'adresse à la couronne que lui a tressée Andromaque. Même un Hector peut dire des gentillesses à ce joujou

d'amour ; on arrive à comprendre qu'un pareil personnage figure dans les *Erotopaegnia*. Mais ne mettons pas en scène ici Andromaque elle-même ; le ton érotique choquerait quiconque se souvient d'Homère.

7. — Ap. Macrob. III 8, 3.

« Laeuinus », c'est-à-dire Lévius, avait donné à Vénus le sexe masculin : *Venerem igitur almum adorans, siue femina siue mas est, ut alma Noctiluca est.* Ces mots ne peuvent se scander. Il y a une autre difficulté, c'èst que *siue femina siue mas est* va mal pour le sens. Supposé que Lévius soit parfaitement impartial entre les deux hypothèses, il devrait commencer par le genre « le plus noble » : *siue mas siue femina.* A plus forte raison quand il a pris parti pour le masculin, comme l'indique *almum ;* et même, en y regardant de près, on voit que *siue mas* n'est pas seulement mal placé ; il nuit au sens. Car, la première hypothèse étant impliquée dans le choix de la forme *almum,* il suffit maintenant de parler de la seconde hypothèse.

Je pense donc que *siue mas* est une glose du genre de celles qu'on pourrait appeler complétives. Un copiste a cru qu'un seul *siue* ne pouvait se suffire, ce qui était une erreur ; il me suffira de rappeler, dans un style juridique qui, chez les Romains, ne devait guère différer du style religieux, *qui regis Philippi siue Persae fuerunt,* Cic., *Leg. agr.* II 50. En matière religieuse on a des exemples fort voisins du nôtre dans Horace. *C. S.* 13 : Rite maturos aperire partus Lenis *Ilithyia,* tuere matres, *Siue* tu *Lucina* probas uocari, *Seu Genitalis. Sat.* II 6,20 : *Matutine* pater, *seu Iane libentius audis.* Otant donc *siue mas,* nous avons des sénaires très clairs :

Venerem igitur almum adorans, siue femina est,
Vt alma Noctiluca est -⏑-⏑-.

On remarquera qne la finale masculine d'*almum* est élidée. Ce passage est un de ceux qui prouvent que l'élision latine n'était pas une suppression. Il a l'avantage d'être beaucoup plus ancien que le passage où Aulu-Gelle examine si, dans un vers où la finale s'élide, il est plus euphonique de dire *turrim* ou *turrem.*

8. — Ap. Prisc. VI 95.

Le trochaïque scazon de Varron (*Dulcem aquam bibat salubrem et flebile esitet cepe*) avait déjà été cultivé par Ennius (*Neque ille*

triste quaeritat sinapi, cepe nec maestum): *Rev. de Phil.* 1890 p. 30. Il est naturel qu'on le retrouve dans Lévius; or le fragment tronqué que cite Priscien est plus facile à remettre en scazons trochaïques qu'en scazons ïambiques :

Seque in alta maria praecipem, impos, aegra, <delira,
Misit, animi inops, egena> sanitatis herois.

Je ne donne les suppléments, bien entendu, qu'à titre d'exemples. Le sens général est sûr, car le fragment est tiré de l'*Ino*.

9. — Ap. Ter. Mavr. 1935, Mar. Vict. 68.

Lévius a écrit aussi en scazons ïambiques (Fest. 270). Il y avait sans doute dans son esprit un lien entre ses scazons, en particulier les trochaïques de l'*Ino*, et ce que dans le même poème on pourrait appeler ses antiscazons, c'est-à-dire ses hexamètres à brève pénultième. Que ces vers ne soient pas de Livius Andronicus, comme l'ont cru les grammairiens, c'est l'évidence. Qu'ils soient d'un grammairien comme l'a voulu Haupt, c'est tout le contraire de l'évidence : pourquoi Térentianus, ou plutôt Césius Bassus, aurait-il forgé un exemple, au lieu de le puiser dans l'auteur qu'il invoquait, et cela quand il précise qu'il s'agit d'un hymne à Diane chanté par le chœur? Je ne doute point que Scaliger n'ait rencontré juste en attribuant le passage à Lévius. Un copiste de Césius Bassus aura écrit *Liuius*, un glossateur aura ajouté *Andronicus*. Et même la dernière hypothèse ne serait pas indispensable; l'erreur de Térentianus et de Marius Victorinus peut s'expliquer par quelque *uetus* qui, rapproché de *Liuius*, ne pouvait pas ne pas être mal compris.

Il y a, il est vrai, une grosse difficulté, c'est l'ordre des mots. *Balteus et* est, comme l'a montré Haupt, une tournure inusitée dans la vieille poésie. Mais Bährens a vu le remède : *balteus* doit être transposé à l'avant-dernière place du vers, d'où Césius, ou ses copistes, l'auront ôté pour éviter la prononciation *balteu*. J'admets, au dernier vers, la vieille correction *caeca*, pour *certa* :

Sed iam purpureo suras include cothurno,
Et reuocet uolucres in pectore balteus sinus,
Pressaque iam grauida crepitent tibi terga pharetra.
Derige odorisequos ad caeca cubilia canes.

Outre la raison tirée de *et*, il y en a une autre qui confirme la conjecture de Bährens. C'est que *uolucres* et *sinus*, l'épithète et le substantif, se trouvent venir à des places symétriques à la fin des

deux hémistiches, comme *purpureo* et *cothurno, grauida* et *pharetra, odorisequos* et *canes*. Cette façon de placer les épithètes est celle de Virgile (*Tityre tu patulae recubans,* et non *recubans patulae, sub tegmine fagi*), plus encore celle des poètes plus jeunes. Lévius se montre à nous comme l'initiateur, ou au moins l'un des initiateurs, de cette petite recette de versification.

Ennius n'entendait rien à ces sortes de finesses. Il écrit, par hasard : Rebus, utri *magni* uictoria sit data *regni,* Heu quam *crudeli* condebat membra *sepulcro,* Brundisium *pulcro* praecinctum praepete *portu,* Africa *terribili* tremit horrida terra *tumultu;* mais aussi : Musae, quae pedibus *magnum* pulsatis *Olympum* (et non, *magnum pedibus*), Vosque Lares, *tectum nostrum* qui funditus curant (et non, *nostrum* curant qui funditus *tectum*), quianam *dictis nostris* sententia flexa est (et non, quianam *nostris* flexa est sententia *dictis*). Horace n'a pas eu tort de vanter le *discordia taetra Belli ferratos postes portasque refregit.* Mais Virgile a refait le vers : Belli *ferratos* rupit Saturnia *postes.*

Lucilius non plus ne raffine pas. Il écrit, par hasard comme Ennius : Esse, tamen *tenero* maneat quin sucus *lacerto,* Praeterea ut *nostris* animos adtendere *dictis;* mais il écrit aussi : Hi prae se portant *ingentes* munere *pisces* (et non, Portant *ingentes* hi prae se), Quem plane *hexametro uersu* non dicere possis (et non, non possis dicere *uersu*), Vicimus o socii et *magnam* pugnauimus *pugnam* (et non : Vicimus et *magnam,* socii...). A priori d'ailleurs, le style familier et négligé qui caractérise la satire en général, et celle de Lucilius en particulier, n'était guère compatible avec certaines recherches artificielles. A Lévius donc revient l'honneur, si c'en est un, d'avoir montré une certaine façon de ne pas écrire comme on parle.

10. — Ap. Non. 209.

Nonius cite : Neuius Protesilaodam*ineunt* (-*iniunt* LW) *inruunt, cachinnos* (*cacinnos* LW), *ioca, dicta risitantis* (*riisitantis* LW). Ce sont là des *anacreontei,* comme le *Mea Vatiena amabo,* expressément cité comme tel par Césius Bassus p. 261 (cf. 262, 17). Je me rallie sans difficulté à la correction très simple : Protesilaodam<ia> *In eum;* le changement d'*ineum* en *ineunt* était tout naturel devant *inruunt.* Mais que faut-il faire de *risitantis* ou *riisitantis?* Au lieu du *lusitantis* de Loewe, du *missitantis* de Bothe, je proposerais *fusitantis.* C'est en effet de *riisitantis* qu'il faut partir (*quia absurdum*) ; or, cela admis, aucune correction ne peut être plus vraisemblable du côté paléographi-

que. Rien, non plus, ne peut convenir au sens mieux qu'un fréquentatif de *fundere*. Il y a une difficulté, c'est que ce fréquentatif est inconnu jusqu'à présent. Je soumets donc aux lexicographes un addendum. On sait par Aulu-Gelle (XIX 7) que Lévius ne craignait pas les néologismes.

11. — Ap. Charis. 204.

« Laeuius Ερωτοπαιγνιων VI : *lasciuiterque ludunt*. » Avons-nous ici un ïambique dimètre catalectique ? Dans ce cas, *lasciuiterque ludunt* serait le membre final d'un système ïambique, pareil à ceux qui ont été cités plus haut.

Mais ce bout de phrase rappelle singulièrement les deux anacréontiques qu'on vient de lire. Il ne faudrait pas s'étonner si, dans un vers du genre ionique mineur, un Latin remplaçait les deux brèves initiales par une longue : c'est ce que Catulle fait dans le galliambe, dont le premier membre est précisément un anacréontique (*Vadit, fremit, refringit*... LXIII 36 ; cf. 5, 15, 17, 22, 26, 40, 73, 77). Suivant toute vraisemblance, c'est ce que fait ici Lévius ; notre fragment est la suite immédiate du précédent, et la *Protesilaodamia* forme tout ou partie du livre VI des *Erotopaegnia :*

In eum inruunt, cachinnos,
Ioca, dicta fusitantes,
Lasciuiterque ludunt.

12. — Ap. Prisc. VII 18.

Les manuscrits donnent, à propos du vocatif en *ie : nunc Laertie* (var. *lartiae*, etc.) *uelle para ire Ithacam*. Au lieu de *uelle* un ms. a *belle*, conjecture qui a été admise par les critiques. Reste à constituer le vers ou les vers.

M. Lucien Müller pense à des dactyliques tétramètres catalectiques. C'est là un genre de vers qu'on ne trouve guère que chez les Latins de la décadence, ou bien, chez les Grecs, sous forme de membres faisant partie d'un chœur. Aussi M. Müller a-t-il soin de mettre un *uidentur*. M. Bährens ne s'explique pas clairement ; mais il choisit, parmi toutes les variantes, l'une des plus invraisemblables, *Lertie*, et le texte qu'il établit est un anapestique dimètre à coupe relativement rare.

Je me demande si nous n'aurions pas tout bonnement un commencement d'hexamètre. Le second pied formé par une fin de mot (ou un mot) est parfaitement régulier quand la coupe est tro-

chaïque : cf. dans Virgile *Addam cerea pruna*... B. II 53, *Sed tu desine plura*... V 19, *Armentarius Afer*... G. III 344, *Sed tu desine uelle*... IV 448, *Iussi numina magna*... A. III 697, *Spargens umida mella*... IV 486. L'emploi même de la coupe trochaïque est très justifié, à en juger d'après Virgile, dans un vers qui contient deux mots grecs. Cf. Catulle LXIV 21 : *Tum Thetidi pater ipse iugandum Pelea sensit,* etc.

Le vers 141 de Catulle, *Sed conubia facta, sed optatos hymenaeos,* et son pendant virgilien (A. IV 316) *Per conubia nostra, per inceptos hymenaeos,* ont aussi la coupe trochaïque et le second pied formé par une fin de mot. Ils offrent avec le vers de Lévius une autre ressemblance, c'est que la longue du 5e pied y est la finale d'un polysyllabe, licence qui s'explique dans tous trois par l'influence de convention accordée aux mots grecs.

Le mot *ire,* dont la finale s'élide et dont l'initiale cause elle-même une élision, de façon à empêcher le vers d'avoir une coupe hephtémimère en sus de la trochaïque, est placé exactement comme *atque* dans Virgile, G. III 253, 323, 434 ; A. V 807, VI 716, XI 401.

Nunc, Laertie belle, para ire Ithacam ⏑⏑–⏑.

LOUIS HAVET.

LA VERSIFICATION LATINE POPULAIRE

EN AFRIQUE

COMMODIEN ET VERECUNDUS

On s'est souvent occupé de Commodien dans ces dernières années. Comme on l'a dit, l'importance donnée à ce personnage aurait quelque peu surpris nos devanciers, et elle étonne sans doute plus d'un de nos contemporains. Cependant ses œuvres sont curieuses à divers titres. Sa versification surtout paraît avoir attiré l'attention particulière des savants. D'abord elle renferme une sorte d'énigme dont il serait intéressant de trouver la clef; d'autre part, on voudrait savoir comment une pareille anomalie a pu se produire; et on est en droit de se demander si la connaissance des règles suivies par cet auteur vulgaire ne pourrait pas être d'une grande utilité pour l'étude de la phonétique et de la rythmique, aujourd'hui fort étudiées, des langues néo-latines.

La versification classique des Romains, bien qu'elle fût copiée sur celle des Grecs, était loin d'en être une imitation exacte. L'art hellénique ne pouvait manquer de subir des modifications importantes en se pliant aux exigences particulières de la langue latine. J'ai essayé de montrer ailleurs[1] que, même dans les auteurs les plus élégants, la métrique latine présente des caractères tout à fait spéciaux, qui doivent la faire considérer comme une transition entre l'antique versification grecque fondée sur la quantité, et celle de l'accent ou de l'intensité qui s'est développée chez les nations romanes. C'est par les mêmes principes que je chercherai à rendre compte de la versification de Commodien.

Les tendances rythmiques du latin s'étaient accentuées au fur et à mesure des progrès de la langue. Au IIIe siècle, on trouve nombre de vers qui sont considérés comme métriques et dans lesquels pourtant la quantité classique est régulièrement violée. A partir de cette époque on construit, d'après la prosodie usuelle ou populaire, des mètres trochaïques et iambiques dans lesquels

---

1. *Étude sur la versification populaire des Romains à l'époque classique.* Besançon, Dodivers, 1889.

on retrouve facilement le moule classique. Mais il n'en est pas de même des imitations de l'hexamètre ou vers héroïque. Là, on ne reconnaît guère que le rythme du 5e et du 6e pied : les quatre autres ont paru si compliqués qu'on n'a voulu y voir pendant longtemps que des lignes écrites à peu près au hasard.

Selon MM. Weil et Benlœw[1], l'imitation du rythme classique dans Commodien ne se reconnaît bien qu'aux derniers pieds de l'hexamètre, les autres ne renferment qu'une suite de syllabes où l'on retrouve assez vaguement les accents du vers classique.

M. Hanssen[2] a étudié dernièrement un certain nombre de particularités de la prosodie de Commodien. Il a signalé la chute de certaines consonnes finales, l'emploi de la synalèphe et de la syncope, l'absence d'élision, l'aphérèse régulière de l'*e* de *est*. Il marque les temps forts et paraît admettre que ces vers sont composés de pieds; pourtant il ne nous enseigne pas la manière de les reconnaître. La césure penthémimère, dit-il, est indispensable ; elle peut être accompagnée des césures hephthémimère et bucolique. De là cette règle que « l'accent coïncide avec l'ictus quand il y a césure féminine : pour les autres cas la discordance est de règle. »

Mais c'est là une nécessité plutôt qu'une loi : tel est le caractère de l'accent latin qu'il ne pouvait guère en être autrement. M. W. Meyer[3], qui fait cette objection, croit que l'hexamètre en question se partage en deux hémistiches dont la syllabe finale est traitée comme indifférente, tandis que la pénultième est soumise à certaines règles : pour le reste, les syllabes sont comptées par à peu près[4].

M. Gaston Boissier, qui a dit quelques mots de cette question dans une intéressante étude sur Commodien[5], paraît partager en général les idées exprimées par M. Hanssen.

On avouera que les règles données par les savants sont vagues et d'une application assez peu commode. Comment reconnaître une césure quand on n'a pour se guider ni la quantité, ni le nombre des accents, ni même celui des syllabes? Les difficultés abondent dans la pratique; et les auteurs allemands, pour plier

---

1. *Accent latin*, p. 266.
2. *De arte metrica Commodiani*, Dissert. Argentorat., t. V, 1881. — Rhein. Mus. XXXVIII, 222.
3. *Anfang und Ursprung der lateinischen und griechischen rythmischen Dichtung*. Abhandlung. a. d. bayer. Akad., 1885, p. 24 et suiv.
4. M. W. Meyer ne croit pas d'ailleurs pouvoir trouver les règles de la rythmique latine dans le latin lui-même, et il lui attribue une origine syriaque.
5. *Mélanges Renier*, 1887 (Bibl. des Hautes études, fasc. 73), p. 51 et suiv.

les vers à leurs principes, ont dû faire nombre de corrections. On ne saurait avoir la prétention d'éclaircir tous les points obscurs d'une versification populaire : on voit que des étrangers, même versés dans notre langue, n'arrivent pas complètement à bien comprendre les vers que nous fondons parfois sur la prononciation usuelle. J'ose croire néanmoins que l'imitation des classiques avait chez les poètes populaires un caractère bien plus précis, et qu'il y a lieu de reconnaître dans leurs vers des pieds bien déterminés, quoique mesurés d'une façon toute particulière. C'est ce que je chercherai à montrer en étudiant trois œuvres dites rythmiqnes d'origine africaine : les *Instructiones adversus gentium deos,* le *Carmen apologeticum* de Commodien et l'*Exhortatio paenitendi* de Verecundus[1]. Ces deux auteurs ne sont pas contemporains, mais on reconnaîtra que les vers de Claudien pourraient bien à eux seuls nous donner quelque idée précise de ceux de Lucain. D'ailleurs, une fois les règles appliquées, on verra qu'il n'y a pas de différence très sensible entre les deux poètes populaires.

II

Il ne semble pas bien difficile de trouver les règles sur lesquelles peuvent être fondés la plupart des vers de Commodien. Il suffit pour cela d'examiner les deux derniers pieds dans lesquels l'imitation des classiques est tout à fait visible. Tantôt deux pieds sont absolument conformes au modèle ; ainsi on trouvera *quaeque geruntur, semine pravo,* etc., tantôt, et c'est le cas le plus ordinaire, le poète ne reproduit que la coupe et l'accent, sans tenir compte de la quantité : ainsi il finit par *erranti demonstrat, seculi meta, legendo de lege,* etc. Si les accents étaient toujours imités de cette façon, on n'aurait pas de peine à reconnaître une versification rythmique, calquée sur un mètre dont les longues seraient remplacées par des toniques et les brèves par des atones. Mais il n'en est rien. On trouve, assez peu souvent, il est vrai, des fins de vers telles que *Non erat ille, non Jovis ille* ou même comme *primum dedomata.* Or ces fins se trouvent avec la même rareté chez les classiques ; la dernière ressemble évidemment au *rerum novitatem* de Lucrèce. Résumons ces observations : Commodien aux deux derniers pieds de ses vers reproduit la distribution classique des mots et des accents, sans tenir compte de la quantité.

---

1. Je citerai Commodien d'après l'édition de Ludwig (Teubner), 1877.

Il y a toutefois une restriction à faire. Commodien ne remplace pas une brève classique par une longue tonique. Il finit, rarement d'ailleurs, par *illum magis servum;* mais il n'écrirait pas à la place *illum magnum servum.* La tonique longue paraît donc en quelque sorte conserver sa quantité.

Essayons maintenant d'appliquer ces règles aux quatre premiers pieds en scandant les premiers vers souvent cités des *Instructiones*[1] :

Príma praefátio nóstra viám erránti demónstrat[1],
Réspectúmque bonúm, cum vénerit sáeculi méta,
Aéternúm flerí, quod discrédunt ínscia córda.
Égo símilitér errávi témpore múlto
Fána proséquendó, paréntibus ínsciis ípsis.

Ne reconnaît-on pas immédiatement l'imitation de mètres classiques qui présenteraient les formes suivantes :

Prata virentia saepe bidens absente magistro.
Exspectare jubet dum roscida venerit Eos.
Silvestres latebras, et opacis vivere lucis.
Saevo triticeas vexabat turbine messes.
Semper odoratis praesepia compleat herbis.

Commodien paraît donc imiter essentiellement *la disposition des syllabes et des accents dans le vers classique.* La règle que nous proposons ici s'éloigne de celle des philologues allemands cités plus haut en ce qu'elle admet la reproduction de toutes les coupes classiques sans exception, et non pas seulement celle de la penthémimère; elle diffère de celle de MM. Weil et Benlœw en ce qu'elle établit non seulement la similitude des accents, mais encore celle des coupes, et que par suite elle reconnaît l'existence de pieds distincts.

Quoique la règle ainsi donnée s'applique parfaitement aux vers cités plus haut, il ne faudrait pas s'avancer bien loin dans la lecture de Commodien pour être arrêté, au moins de temps en temps, par des anomalies. Elle comporte donc des exceptions. Or comme elle repose sur les syllabes et les accents, il est clair qu'il importe de savoir si un mot donné avait bien pour Commodien le nombre de syllabes qui nous est indiqué par l'écriture, et s'il portait l'accent comme on est porté à le croire en suivant les indications des grammairiens. En un mot, il faut étudier la prosodie des poètes populaires.

---

1. Les accents aigus indiquent la place des temps forts.

III

Les sources auxquelles on est porté à recourir, et que les savants allemands ont peu utilisées ou même complètement négligées, sont d'abord les grammairiens latins, qui sont à peu près contemporains des poètes dont nous nous occupons, et qui parlent quelquefois, notamment dans des pages consacrées aux *clausulae* ou fins de périodes oratoires, des habitudes de la langue de leur temps. Puis viennent les monuments de l'époque : les formes qu'ils fournissent ont été réunies en grand nombre dans le *Vokalismus des Vulgaerlateins* de Schuchardt. D'autres exemples pourront être spécialement empruntés au VIIIe volume du *Corpus,* consacré aux inscriptions africaines. Mais il n'y a pas, je crois, d'arguments meilleurs que ceux qu'on peut tirer des poètes chrétiens qui font ou qui croient faire des vers réguliers au point de vue classique. Ces vers renferment des fautes de quantité si fréquentes qu'on ne saurait songer à les imputer aux copistes. Or, d'où viennent ces fautes, sinon de l'usage du temps, c'est-à-dire de la prononciation usuelle? On ne peut donc y voir que des formes populaires qui, naturellement devront se retrouver en bien plus grand nombre dans les auteurs que nous étudions.

Parmi les ouvrages qui seront cités on doit mentionner particulièrement le *De Satisfactione paenitentiae,* de Verecundus [1]. Quoique rangé par Pitra parmi les *Opera rhythmica,* à côté de de l'*Exhortatio paenitendi,* ce morceau ne pèche en somme contre la quantité classique que par exception et il est réellement métrique. Les fautes qu'on y trouve sont donc tout à fait propres à nous faire saisir les caractères particuliers des vers rythmiques du même auteur.

Le caractère le plus général de la langue populaire à Rome était, comme j'ai essayé de l'établir ailleurs [2], la réduction prosodique des mots écrits. On *pouvait* généralement ôter *un temps* à la syllabe voisine de la tonique. Cette syllabe s'abrégeait donc si elle était longue, comme dans *quando, superne,* etc.; si elle était brève, elle avait une tendance à ne plus compter comme syllabe, soit que deux voyelles se réunissent par synizèse comme dans *ferrei,* soit que *i* ou *u* devînt consonne, ou même disparut comme

1. *Spicilegium Solesmense,* IV, 138.

2. V. le travail cité plus haut. En comparant les tableaux donnés dans les pages 20-45 aux observations qui vont suivre, on pourra voir quelle est la place occupée par la prosodie de Commodien par rapport à celle de l'époque classique, et d'autre part relativement à la phonétique des langues romanes.

dans *fluvjorum rex Eridanus,* ou dans *alid* pour *aliud,* soit enfin qu'il y eût syncope comme dans *caldo* pour *calido.* Ces trois procédés produisent d'ailleurs la même altération prosodique, qui consiste à réduire un mot de la valeur d'une brève ou d'un temps.

Il y a des exemples de ces contractions dans les poètes chrétiens :

1° Après la tonique :

Ceu suadeam pejora tibi quam sensibus opto.
Ast illum qui jussa Dei sublimia violat.
Pocula forent, calidoque arderent sidere solis.
Ut vos ignoto terrarum in tramite positos.
JUVENCUS, *Selecta fragmenta,* 354, 160, 349, 938[1].

Eia age, viriliter, Deus intonat, accipe curas.
In Josue, 17.

On n'aura donc pas de peine à reconnaître l'imitation classique dans ces fins de vers de Commodien :

Deuteronomii. Ap. 425, *filii legandi* . . . . . *filii Judaei* . . . . . *Babylonii venibunt.* Ap. 725, 728, 900. — *Initient balneo.* Instr. II, 35, 11. *Profluvjo sanata est.* Ap. 645. *Dei refugjant,* 754. *Subsannati rejicitis* (Inst. I, 38, 6); *miserat Dominus* (II, 4, 3), *Domnus* se trouve à plusieurs reprises dans les inscriptions africaines, C. I. L. VIII, 8805, 9329, 10904.

Il y a disparition d'une longue dans le vers :

Festinavitque diés obdúcere sídera nóctis.
Ap. 418.
Cf. LUCRÈCE : *Inritat animi virtutem...*

2° Avant la tonique :

On trouve dans des inscriptions métriques :

Postea potjones calicis perduxi libenter.
Pietatique simul persanctae conjugis ipse.
C. I. L. VIII, 1822, 4524.

Commodien écrit de même :

. . . . . quem régio núlla capiébat.
Ap. 120.

Le meilleur manuscrit porte *capebat,* forme qui n'est nullement invraisemblable, car elle est conforme à la règle ; de plus on

1. Je cite Juvencus d'après le *Spicilegium,* t. I, p. 171 et suiv.

trouve *facendo, fodetur,* etc. (SCHUCHARDT, II, 445). C'est probablement de la même façon qu'il faut scander le vers suivant :

Inimícis etiám qui jubét aliménta praebére.
Inst., 11, 20, 17.

Il y a même suppression d'une longue dans le vers :

Majestatémque canúnt et sé sub figúra fatígant.
Inst. I, 17, 5.

Cf. Verecundus :

Cognitor antiquus certa majestate dierum.
Sat. 197.

Cf. *maestati, maoribus,* etc., Schuchardt, II, 460.

Les mots de la langue populaire se réduisaient encore d'un temps par un second procédé, le changement d'accent. Cette altération, selon l'hypothèse très vraisemblable de M. H. Weil, était due à l'analogie; ainsi on accentuait *válidius* à cause de *válidus*, ce qui faisait prononcer *váldius* par suppression de la brève devenue voisine de l'accent, et on disait *súrpite* pour *súrripite*. De même que les brèves cessaient de compter comme syllabes, les longues pouvaient s'abréger et de plus subir l'apophonie selon les lois de la phonétique latine. Ainsi *subplaco* devient *supplico*. La quantité, comme on le voit, se prête à ce changement, en sorte que les lois fondamentales de l'accentuation latine ne sont nullement violées. D'autre part l'accent agit sur les syllabes voisines comme dans les mots ordinaires.

Ces barbarismes de prononciation, officiellement reconnus par les grammairiens, quoique ceux-ci négligent généralement d'en citer des exemples, se retrouvent parfois dans les mètres des poètes chrétiens :

Excipiet erroris pietatis dextera culpas.
At si vir renuerit, causam mox femina dicat.
VEREC., *Sat.* 68. JUV., *Sel. fr.* 1044.

Cf. Schuchardt, II, 444 ; III, 295.

On peut donc scander ce vers de Commodien :

Et Samariám caperét verbúm priusquám loquerétur.
Ap. 405.

soit que *iam* forme une seule syllabe, soit que *i* doive être élidé comme dans les exemples précédents.

Le même changement d'accent coïncide avec l'abréviation d'une longue :

Oceani magni cumulos superavĕre fluctus
Telluremque simul tenebrosus consŭmit ardor.
Sal. 58, 154.

. . . . . ut signum Judăea noscat.
JUV., *In Exod.* 221.

Cette altération se trouve souvent dans des mots d'origine étrangère. Ainsi *idola, eremus*, etc. abrègent régulièrement leur pénultième, qui devrait être longue (V. L. Mueller, d. r. m. 359). Il y a donc des dactyles réguliers dans les fins de vers : *práebere laúdes, aúgere quáerunt, de rádice Jésse, per próphetam Amos. Ap.* 37, 602, 287, 419.

Les mots en *or* subissent fréquemment cette contraction. On trouve dans un vers métrique :

Fulgora fulgoribus crebro miscentur amictu.
VER., *Sat.* 171.

L'auteur confond *fulgur* et *fulgor;* mais l'exemple n'en prouve pas moins que l'abréviation de *or* aux cas obliques n'était nullement choquante. On trouve aussi dans Commodien :

. . . . . servánt, sed crúore sánant.
Térrore cáelestí prosternúntur mílite caéli.
In. I, 17, 9 ; II, 1, 40.

et par analogie avec le singulier :

Terroribús actús. Sed quia Deus nón erat ílle.
Aút post pravítates fierí rectíores stúdent.
In. I, 4, 3 ; VER., *Exhort.* 151.

Consentius (K. p. 392) cite comme une faute vulgaire l'accentuation *triginta*. Une pareille prononciation, qui consistait probablement à donner à l'*n* un son très faible nous explique la quantité vulgaire des composés de *scando* et d'autres mots analogues :

Déscĕndet ín tumulúm Dominús suae plásmae misèrtus.
Ostĕndit quáe poterát quoniám Deum némo quaerébat
Immĭttit lúxuriás per quas pérdat fílios Alti.
Ap. 311, 42, 208.

Une syllabe longue tonique peut-elle s'abréger sans cesser d'être accentuée? Il y en a des exemples, et c'est là le grand argument de plusieurs philologues qui contestent l'influence de l'accent. C'est là sans doute une exception, mais n'y en a-t-il pas partout ? On n'a jamais, que je sache, trouvé un romaniste qui réduise à néant le rôle de l'accent latin en français sous prétexte que *avret* n'a pas l'accent de *habúerat,* et qu'on n'a pu tirer *fin* de *finîtus*.

L'abréviation d'une tonique longue est un monstre phonétique qui sans doute peut être parfois attribué à l'ignorance; mais il ne faut pas oublier que ces sortes de prodiges sont créés régulièrement par le principe qui combat sans cesse la phonétique, c'est-à-dire par l'analogie. Par exemple, on entendait ordinairement prononcer brèves les initiales de *debere, fiebam, fieri :* on trouva choquant de ne pas considérer comme longues ces mêmes syllabes à d'autres temps, et l'on en vint à les abréger malgré l'accent, comme le prouvent les vers suivants :

Depositum redhibere dĕbes; quae perfida furum.
Omnipotens, custosque fĭat per saecula vester.
Aut corvus picave fĭant, neu buteo furvus.
JUV. *in Exod.* 959. *Sel. fr.* 292, 32.

On comprend donc comment de *dĕficere* on a pu passer à *dĕficit,* de *nŏminare* à *nŏmen :*

Vincunt enim lacrimáe, dĕficit manus, córda tremíscunt.
Súb caelo (v. plus bas) nihil aliúd nŏmen ést nisi Chrísti praelátum,
In cujús nŏminé credidérunt géntes ubíque.
Ap. 874, 296-7.

Les très nombreuses formes dans lesquelles la diphtongue *ae* est atone, et par suite regardée comme brève, même dans les mètres, ont dû la faire considérer comme telle quand elle portait l'accent.

Cette abréviation est reconnue par la philologie romane : en français par exemple *caelum* devient *ciel* comme *pedem* = *pied,* c'est-à-dire que *ae* paraît avoir eu le même son que *ĕ*. Prudence abrège l'initiale de *haeresis* et de *sphaera* (*Ham.* 64; *Apot.* 210); Juvencus, comme on l'a vu plus haut, fait de *Judaea* un dactyle. On trouve dans un mètre de Verecundus (*Sat.* 150) :

Taedia, tormentum, măeror et formido dolorum.

On peut par ce moyen faire disparaître certaines difficultés qui se présentent dans les vers suivants :

Méns confúsa taĕdĭis, itíneris dévia cárpens.
Belligeráre quăerís, stulté, quasi béllа quiéscant.
In lege (dactyle; v. plus loin) práecepít Dominús căeli térrae marísqué.
Exhort. 3. *Instr.* II, 22, 1; I, 2, 1.

Certaines toniques longues par position sont également traitées comme des brèves. Ce fait se présente surtout lorsqu'une consonne est redoublée, et par suite se prononce assez facilement

comme une simple. Diomède (K. p. 469) voit dans *porrigi legibus* un anapeste suivi d'un dactyle.

On trouve dans des mètres *ănulus, cŏlloco, sŭpplico, sŭpplex* (L. Mueller, d. r. m. 360) et dans les monuments populaires *acipe, afluere, affluunt, adere, comodus* (Schuchardt II, 517, note). On scandera donc :

> In supplicém prodís...
> Et săbbatá vestrá spernít et tricésimas Altus.
> *In.* I, 23, 74 ; 40, 3.

Les monuments africains offrent d'assez nombreux exemples du superlatif *isimus* pour *issimus* (V. l'index du Corpus, VIII, 2e partie, p. 1109). L'antépénultième des mots de cette sorte paraît avoir été abrégée. C'est ce qui explique pourquoi dans Commodien le mot *Altissimus* signifiant *le Très Haut* est fréquemment placé au commencement du vers.

On sait que les lettres *m, n*, placées devant une consonne, avaient un son très faible et disparaissaient souvent dans la prononciation. C'est pour cette raison sans doute que Diomède (K. 449) considère *impetum fecit* comme un anapeste suivi d'un trochée [1].

Ces lettres étaient fréquemment omises dans les monuments populaires [2] : aussi ne comptaient-elles pas toujours dans la versification :

> Me posui, cŏnjugemque meam mihi juncta Rogatam.
> C. I. L. VIII, 1523.

C'est ce fait qui explique le changement d'accent signalé plus haut dans des mots tels que *ascendit* et qui permet de saisir assez nettement le rhytme de vers comme ceux-ci :

> Quí simplicém fingís, simpliciter vive cum ísto.
> Et tingeré lanás docuérunt et quáeque geruntur.
> Cómplacuít illí conloquí cum úno de múltis.
> *In.* I, 23, 6; 3, 10. *Ap.*, 185.

Il y a lieu de parler de l'accent des mots accompagnés d'enclitiques ou de proclitiques. La règle naturelle devait être celle-ci :

---

1. Mais pourquoi l'allongement irrégulier de la finale *um* ? Les manuscrits donnent *impetu* ou *impetus* : le dernier est peu vraisemblable, et il est probable qu'on doit lire *impetum*. Or, c'est une règle donnée déjà par Cicéron (*Orat.* XLVIII), que *les prépositions in* et *um*, suivies de *s* ou *f* forment une syllabe très longue. Cet allongement, purement phonétique, qui se produit entre les deux parties d'un composé, ne pouvait-il avoir lieu entre deux mots consécutifs ?

2. V. Schuchardt, I, 105 suiv.

le mot suivi ou précédé d'une de ses particules forme avec elle une locution qui doit être traitée comme un seul et même mot. C'est ainsi que *in loco,* par exemple, était devenu *illico.* Mais telle n'est pas la règle donnée par les grammairiens, qui veulent que dans l'accentuation on ne tienne généralement pas compte des proclitiques et qu'on accentue toujours la syllabe qui précède l'enclitique.

Ni les monuments vulgaires, ni les vers métriques ne nous apprennent rien de certain sur ces points délicats. Dans les fins de vers comme *sororésque delúsit, fallitúrque divínus* (*In.* I ,5, 3; 2, 7), l'accent est régulièrement placé. Mais Commodien s'est-il toujours conformé à ces prescriptions scolaires ? On peut en douter et voici pour quelles raisons.

Les vers de cet auteur ont régulièrement aux deux derniers pieds les mêmes accents que ceux des classiques. Mais que dire de fins telles que : *Medi Parthique fervent, tractavit solusque sator ?* (*In.* II, 16 ; I, 7, 5). Il semble impossible de scander *Parthique férvent, solúsque sátor.* En effet, les classiques n'ont jamais terminé un hexamètre de cette façon, cette disposition des mots, j'ai cherché à expliquer pourquoi [1], étant absolument contraire au génie de la langue latine. Or, Commodien s'attache évidemment à reproduire avec fidélité la fin des hexamètres réguliers, qui présente des caractères tout à fait romains. Comment donc aurait-il pu employer des coupes, non seulement étrangères au génie latin, mais qu'on ne trouve *jamais* chez les classiques qu'il imitait ?

On rencontre dans les poètes chrétiens des vers comme ceux-ci :

> Aere cavo positis signis picturăque inani;
> HILAR., *de Evang.* 88.

> Seposita mercede procul usurăque turpi.
> JUVENC., *in Exod.* 996.

La finale de *usura* même à l'ablatif étant brève d'ordinaire dans la langue usuelle à cause de l'accent, l'enclitique n'y changeait rien ; on prononçait donc tout au moins « usurăque turpi » ; et Commodien pouvait écrire pour la même raison *Parthĭque fervent ;* de façon à ce que le 5e pied fût un dactyle. Cette fin équivaut donc à *laetaque castra* qui est régulier.

Toutefois il n'est pas impossible qu'on ait prononcé *Párthique* en accentuant la première, comme on disait *ítaque* en observant la loi phonétique naturelle.

---

1. Versification populaire, p. 46.

Solusque ne peut former un dactyle parce que rien ne nous permet de supposer qu'une tonique longue par position puisse passer pour une brève. Il faudrait donc prononcer *sólusque*. Mais, dira-t-on, n'est-ce pas là une faute grave contre les règles de l'accent latin ? C'est une rareté sans doute, mais elle ne doit pas nous étonner dans la langue populaire. Aulu-Gelle dit formellement que l'accent en général (*ferme*) ne recule pas au-delà de la penultième longue ; ce qui prouve qu'il y avait des exceptions. Il admet comme possible la prononciation *ádprimus ;* et cite un savant philologue de son temps qui prononçait *exádversum*. Consentius, comme on l'a vu, cite la prononciation populaire trí-ginta. Enfin les grammairiens prescrivent d'accentuer la première syllabe dans *quapropter, idcirco* et autres expressions semblables. L'accentuation *sólusque* n'est donc pas impossible, quoique rare; elle permet de supprimer une anomalie tout à fait étonnante.

On trouve encore, il est vrai, quelques fins de vers analogues :

Bellatur ibi, dein cantatur pro psalmis amor.
In. I, 34, 12.

Ex protoplasto die pugnatur in fine vobis.
2, 22, 2.

Elles sont très rares, mais aussi fautives que les précédentes, si l'on considère le vers comme spondaïque. Mais il faut observer que *adprimus exadversum idcirco*, etc., sont des formes originairement précédées d'un proclitique qui s'est soudé au mot suivant. Si l'on admet que la prononciation populaire a pu dans d'autres cas faire usage du même procédé, et accentuer *pró psalmis, in fine,* ces fins deviendraient régulières. De plus, il y aurait possibilité de reconnaître les pieds d'un certain nombre de vers qui, avec l'accent régulier, resteraient des monstres au milieu des autres :

Et spĕ fortúnatá rursúm in aévo vivéndi.
Súnt aŭtem dé sceleré duórum frátrum enátae.
Nón nătus ánte patrém moritúr ibi néque dolóres.
Súb ŭno mórantúr, sed párs in senténtia flébit.
In. I, 2, 12; II, 1, 17, 25; 2, 11.

Séd mŭltos ádhibuít testés qui dé illo clámant.
Ap. 52 (Cod. Med.).

On trouvera donc des dactyles tels que *in urbe, ab armis, in Christo, in illis,* etc. Dans ce cas, la position est toujours formée en partie par une des lettres *l, m, n, r, s ;* c'est, comme on le verra, un usage auquel se conforme le poète quand il néglige cette partie des lois de la quantité. Cette observation vient donc à l'appui de la règle ici posée.

Les formes monosyllabiques et même disyllabiques des pronoms n'étaient pas accentuées quand on ne voulait pas insister sur le sens qu'elles expriment. On le voit par les fins de vers :

Dixit Esaias incrassato córde vos ésse
Et stetit illis in medio : Páx vobis, ínquit
In. I, 38, 3. *Ap.* 550 et 556.

On peut donc scander :

Háec speránda nŏbís spes ést sempitérno frunísci.
Ap. 299.

Les formes romanes *il, elle,* et d'autre part *le, lo, la,* etc., nous portent à croire que les cas de *ille* étaient tantôt atones et tantôt accentués : on abrègera *illis* dans le vers suivant :

Suffecérat (v. plus bas) illís per ignáviam tánta fecísse
Ap. 704.

Les mots d'une langue se réduisent de plus en plus, parce qu'ils s'usent pour ainsi dire à force d'être employés. Le renforcement de la quantité est contraire à cette loi naturelle et ne peut s'expliquer que par la cause qui trouble ordinairement la phonétique, c'est-à-dire par l'analogie. Ainsi, on prononce *humîlis* à cause de *subtîlis,* et *impîus* parce que ce mot ressemble à *pîus* qui pouvait être long dans un vers au temps fort. Juvencus allonge l'*e* de *fidei* (*in Exod.* 1010) à cause de *diei* et finit un vers par *daemonum sacella verentes* (Ib. 785) parce qu'il songe à la quantité latine des mots en *o-onis.* Voici des fautes de ce genre :

Ad probatjónem nostrám daemônes in múndo vagári,
In. I, 22, 10 (Cod. A).

Nostram n'est pas accentuée. Comparez le français *notre,* enclitique et bref dans *notre père,* long et accentué dans le pronom *le nôtre.*

.....homines simîle vivéntes.
In. I, 12, 15.

Néc dicétur impîus, qui fuérit dénuo pius.
Verec. *Ex.* 170.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur l'*Index* de Ludwig (au mot *verba*) pour voir que dans la langue de Commodien les verbes changent souvent de conjugaison et par suite de quantité. Un passage du grammairien Probus (p. 1434) et des exemples tirés de poètes chrétiens (v. L. Mueller, d. r. m. 365) prouvent l'allongement dans le langage populaire de l'*i* pénultième dans les formes *erimus, eritis.* On peut donc considérer comme régulières

les fins de vers *exherédes eritis, peccáre nolíte, vivéndo displícet* (*In.* 1, 38, 2; 2, 7, 11; *Ex.* 42, etc.).

Selon Consentius (K. 396), qui nous prévient qu'il a choisi ses exemples dans la langue usuelle, *acceperat* peut n'avoir que la troisième syllage longue. C'est là sans aucun doute la prononciation de Commodien :

Induxêrat eós Dominús in térra promíssa;
Práedixêrat autém (atone) discípulis cúncta de sése.
Ap. 196, 543.

Commodien finit des vers par *vana cupido est, causa resecta est* (*In.* 2, 23, 9; *Ap.* 261); il suit donc en cela les règles classiques. Il y a lieu de croire qu'il regardait l'élision comme facultative : car l'hiatus est assez fréquent dans les poètes chrétiens et dans les inscriptions métriques africaines.

Pour donner une idée générale de la différence qui sépare la prosodie populaire de la quantité classique, je scanderai quelques vers de l'*Exhortatio* de Verecundus, œuvre qui, au point de vue du rythme, présente d'assez grandes difficultés, parce qu'on y trouve beaucoup plus d'incorrections prosodiques que dans les vers de Commodien :

Quáre non cónsiderás[1] quid á te Chrístus exquírit?
Nón humána manú taliá[2] te pérpeti pútes,
Séd haec[3] provénisse divíno judício créde.
Irritásti[4] contra té[5] Dominúm offénsa delícti,
Quī te flagrís argvéns[6] corrîpit[7], coércet, afflígit,
Flágelli impéndīo[8] monét ut erráta cognóscas,
Et agnitá[9] paeniténs[10] corrígas, distríngas, eméndes.
Hóc sentíre dĕbes[11] quod instánti vérbere plágae

1. Analogie de *considerare* dans lequel *i* est bref comme atone.
2. *Ia* monosyllabe par synizèse. Dans le psaume de St Augustin contre les Donatistes les mots comme *abundantia, Evangelium* ne comptent que pour quatre syllabes.
3. Mot sans accent.
4. Suppression avant la tonique d'une syllabe qui populairement était brève.
5. *Contra* proclitique.
6. Dissyllabe par synizèse ou élision de *u*.
7. La deuxième syllabe de ce mot est allongée par analogie avec le populaire *corripere*. Ainsi Probus, qui pourtant enseigne à éviter les fautes de quantité qu'il appelle *nostri temporis barbarismum*, dit (*Catholica* K. 41) que *prospicere possit* est une fin de vers. Cf. Commodien (Ap. 127) : « Quídquid tenét caelum, prospîcit ubíque de cáelo. » Mêmes observations pour *corrigas* qu'on trouve plus bas et pour *concipit*. C'est d'une pareille accentuation qu'a pu sortir le français *conçoit*.
8. Ce vers présente la coupe trochaïque qu'on trouve huit fois sur 205 vers dans le *de Satisfactione* du même auteur.
9. Affaiblissement du groupe *gn* qui ne fait pas position; ce qui se trouve également dans Commodien.
10. *Ae* selon l'usage habituel équivaut à *e* bref. Il en est de même pour *caelum* qu'on trouvera plus bas.
11. Abréviation analogique dont on a vu plus haut un exemple tiré de Juvencus.

Púlsat bénivolús, ut maló segregáta exsístas,
Et perniciosa respuens, innóxia quáeras.
Vúlt contrítionís nunc te éxaminárе camíno,
Quo conflatá, sentinás[1] vitiórum sordésque amíttas.
Cúr ergo[2] pérquaquám diffúsa ménte vagáris?
Ad callem éxaminís[3] sensús tuí cóllige gréssus,
Díscute cor tuúm cautíus; intérroga málum,
Méns quid lúdibriúm retinét, vel géssit, expónat.
Quíd saevum, quíd noxium concípit vel óperit, pándat,
Et dum est lícentia[4], totúm praedamnáre festína.
Exhortatio, v. 18 et suiv.

J'ai rétabli le rythme de quelques-uns de ces vers en tenant compte des variantes des manuscrits.

En résumé les particularités de cette prosodie populaire ne sont ni des faits isolés ni des fautes gratuites. Toutes sont dues à l'action des trois grands principes qui plus tard ont changé le latin en roman, la chute des atones brèves voisines de l'accent, l'abréviation des longues atones, procédés qui enlèvent un temps aux mots ; le recul de l'accent qui produit le même résultat; enfin l'analogie, qui, contrairement aux lois ordinaires, rétablit parfois des longues à la place des brèves. Ces principes ne s'imposent pas absolument au poète qui en prend un peu à sa guise, ce qui rend passablement difficile pour nous l'étude de cette versification.

IV

Ce défaut de fixité dans la prosodie pourrait faire croire que les vers dont on s'occupe ici ne présentent qu'un rythme informe et à peine saisissable. Cette conclusion *a priori* ne serait pas légitime. Chez nous les auteurs de chansonnettes, en mesurant les syllabes, prennent de très grandes libertés ; ce qui n'empêche pas que le vers, une fois fait et prononcé convenablement, est pour la métrique absolument semblable au meilleur vers régulier. En était-il de même des hexamètres de Commodien ? Produisaient-ils le même effet sur l'oreille que ceux de Virgile ? Quelle est leur valeur absolue au point de vue de l'harmonie et quel est le caractère spécial de cette versification ?

D'abord il est certain que, dans la langue usuelle, toute syllabe

1. Abréviation de tonique longue par la chute de *n*.
2. *Ergo* sorte d'enclitique se rattache à *cur*.
3. Abréviation due à l'analogie de *examinare*.
4. *Licentia*, sorte d'iotacisme signalé par les grammairiens et très fréquent dans les auteurs africains ; il y en a, comme on l'a vu, plusieurs exemples dans ce morceau.

atone était entendue comme une brève. Cela n'est pas douteux pour les longues par nature. En effet, on ne pourrait pas comprendre sans cette abréviation pourquoi les poètes réguliers ont laissé échapper des fautes comme celles-ci, dont il serait facile de multiplier les exemples :

Inde alios Judaeā videt de gente minantes.
Et libertatis memorant id nunc suāe numen.
.....quem tellūs habet qua sesē sacerdos.
Invĭsitata sibi..... Juv., *in Ex.*, 140, 1220, 159, 505.

Nātōs amāvit ūnā[1] mecúm.
Cupito patri, matrĭ Venustāe meae (pentamètre).
C. I. L. VIII, 7728, 1523.

La quantité peut être changée par un mot enclitique, ce qui rend sensible le rôle de l'accent :

Cum genitore cibum secura, pānemque vicissim. Juv., *in Ex.*, 110.
Hostĭliana tua et Splendonillae nātoque. C. I. L., *Ib.*, 2035.

Il faut remarquer que les grammairiens ne nous parlent pas de l'abréviation des atones longues par nature. C'est qu'ils enseignent dans leurs écoles à observer la quantité classique nécessaire à la lecture des auteurs. Au contraire les poètes métriques ont dû éviter soigneusement les infractions à la règle de position, parce que cette règle est tellement simple qu'on ne pouvait y manquer sans encourir le reproche de grossière ignorance. Il leur arrive pourtant de ne pas tenir compte de *m* final, ou de ne pas redoubler une consonne comme dans *opportunus, parricida* (L. Mueller, d. r. m. 360). Mais les grammairiens, qui ne craignent pas qu'on viole une règle dont l'application est assurée par l'orthographe elle-même, n'hésitent pas à affirmer que, dans la prose de leur temps, on ne tient pas compte de la quantité par position (Diomède, K. 468, 25). Ainsi *archipirata*, *parricidarum, armatus, pertulerunt*, *barbarorum, perditorum* commencent par des brèves ; *res est* est un trochée (470).

On pourrait, ce semble, conclure de ces exemples que la loi de position est absolument négligée. Mais si l'on examine les exemples nombreux de *clausulae* donnés par Diomède ou par Valerius Probus (K. 42), on voit que toutes les syllabes qu'ils comptent pour brèves malgré la position commencent par *m, n, l, r, s,* sauf dans un seul *voluerit vindicare.* Or on trouve dans les inscriptions un

1. *Una* d'après Priscien (1300. P) a le circonflexe sur la dernière.
2. Mar. Vict. K. p. 216-217. Atil. Fortun. 279. Servius. P. 1801, Prisc., K. 1, 142. V. Édon, *Écriture et prononciation du latin populaire,* p. 225 et suiv.

grand nombre d'exemples de la chute de *m* ou *s* finales, de *m* et *n* devant *t* et *p*. D'autre part les grammairiens en nous parlant des liquides et de *s* disent que ces consonnes disparaissent en quelque sorte (*fluunt et quasi intereunt*), qu'elles peuvent être soustraites, pour ainsi dire (*substractae*), qu'elles s'évanouissent (*solvuntur*), ou comptent pour rien (*pro nullis habentur*). Pompeius (K. 287) nous apprend même que les Africains commettent fréquemment la faute appelée *labdacisme*, qui consiste à *mouiller* la lettre *l* et à en faire une sorte de voyelle ; il ajoute de plus : *raro est apud Afros ut aliquis dicat l*[1] : or les auteurs dont nous nous occupons sont africains. Servius (K. 293) dit que *x* compte souvent pour une lettre simple, c'est-à-dire se réduit à *s*. Si l'on examine les groupes de consonnes qui ne font pas position dans les poètes rythmiques, on voit que les groupes *dt*, *td* par exemple, ne sont traités ainsi que très rarement ; et c'est là une exception facile à comprendre par la chute de *t* ou *d* final, surtout dans des mots aussi fréquemment employés que *et* et *sed*, mais dans la grande majorité des mots la position n'est violée que dans les syllabes renfermant une des semi-voyelles, *l, r, m, n, s*. On est donc porté à conjecturer que l'anomalie n'est qu'apparente, et qu'elle existe surtout dans l'orthographe. Il semble que les poètes populaires aient observé pour la position une loi qui leur est particulière ; et s'ils ont négligé les règles d'une orthographe surannée, ils ont tenu compte des changements qui s'étaient opérés dans la langue et des exigences de l'oreille.

Ainsi, dans la prosodie populaire, les toniques longues restent longues en règle générale. Les toniques brèves ne deviennent pas longues. Comme les atones étaient naturellement brèves, il y avait donc dans la longue de cette époque un nombre considérable de brèves, et il était bien difficile de faire des hexamètres, puisque ce vers demande des spondées. Mais on avait un moyen d'allonger les vers, c'était de les placer au temps fort. Cet allongement n'est pas douteux : les poètes réguliers en offrent des exemples très nombreux : « Casta pudica fui Mnesīthea bōna marito. » C. I. L. VIII, 7054. Cf. *vitalīs, lepidā, statuīt* (1027, 434), *doctā, breviā, divā* (8870) ; *spēcubus, propītius, sēdet* (Verec. *de Sat.* 114, 75, 198), etc.

C'est là un fait assez naturel, mais il y a plus : les mêmes poètes n'hésitent nullement à placer une brève seule au temps faible :

Postulat officium pāternis quod datur annis.
JUV., *Sel. fr.*, 112.

Cf. frēquens (*de Sat.*, 46), decretā (C. I. L. 8870).

1. Keil, V, 287.

Que dire de pareilles licences? Assurément rien dans la langue latine ne nous permet de croire que de pareils pieds aient pu à l'oreille passer pour des spondées.

C'est ici que nous touchons au point faible de cette versification. Lorsque Verecundus commence un vers par *cur abortivo,* il croit imiter Virgile qui commence par *aut illaudati.* On aurait pu lui dire que *abortivo* et *illaudati* ne se ressemblent pas au point de vue prosodique. « Pourquoi non? » aurait pu répondre un Romain du temps. « Ces deux mots ont le même nombre de syllabes, ils sont accentués de la même façon, ils sonnent la même chose à mon oreille, et je ne vois entre eux aucune différence. » Ainsi donc, ce qu'imitent les poètes populaires, ce n'est pas le mètre classique tel qu'il est en réalité, mais tel qu'ils l'entendaient prononcer et le prononçaient eux-mêmes. De même que Diomède, en finissant une période par *pertulerunt,* croyait imiter le *videatur* de Cicéron, Commodien ne voyait aucun inconvénient à mettre *adorare* là où Virgile avait écrit *animatas.* La prononciation n'était plus celle des classiques : le modèle était faussé et l'imitation avait nécessairement un caractère factice.

Toutefois, il restait quelque chose du rythme ancien. Essayons de déterminer à peu près en quoi on le reproduisait fidèlement et de quelle façon on s'en écartait.

Le changement fondamental subi par la prosodie consistait dans l'abréviation de toutes les atones. Un spondée accentué sur la première devenait donc un trochée. Ce pied étant admis à la fin du vers, il s'ensuit qu'à cette place le rythme classique pouvait être suffisamment reproduit. Si les deux syllabes étaient accentuées, ce qui est passablement rare, le spondée était assez sensible. Dans les quatre premiers pieds, les spondées de Commodien, comme ceux de Virgile, sont souvent disposés de telle sorte que l'ictus est placé sur une des syllabes, l'accent tonique sur l'autre. L'effet de ces deux éléments étant analogue, on entendait souvent un véritable spondée, plus imparfait toutefois quand la tonique était brève.

Mais si aucune syllabe du pied n'était accentuée, l'ictus tendait à allonger la première, ce qui donnait une sorte de trochée. Si l'ictus coïncidait avec l'accent, si par exemple on commençait un vers par *magno,* on avait un véritable trochée ; le rythme était plus inexact encore si l'on commençait par *magnă.* De pareilles combinaisons de syllabes auraient été des plus choquantes, si on s'était proposé de former de véritables spondées ; mais elles paraissaient légitimes, parce qu'on croyait en trouver de pareilles dans les vers de Virgile qu'on ne savait plus prononcer.

Les dactyles classiques dans lesquels l'accent coïncidait avec l'ictus étaient encore de vrais dactyles, car aucune loi latine ne permet d'altérer aucune syllabe dans *primus ab* ou *regna vident. Saecula,* il est vrai, pouvait se réduire à deux syllabes ; mais les fins de vers de Commodien prouvent que cette réduction était tout au moins facultative. Le dactyle nouveau *dēŏs ĭnanes* n'était pas mauvais au point de vue métrique : l'accent impuissant à allonger une brève y arrivait avec l'aide du temps fort. Les dactyles comme *et ani-mas, et ani-matas* produisaient le même effet que des pieds classiques ou *et* eût été remplacé par *aut.* La langue latine avait donc encore beaucoup de dactyles, mais elle devenait de plus en plus impuissante à former des spondées : c'est ce qui fait le plus grand défaut des vers de Commodien.

Il y a encore une autre imperfection qui est la conséquence de la première : un mot pouvait avoir différentes mesures. C'est ce qu'on peut voir même dans des vers réguliers :

Tertia bis senis sīmĭlĭbŭs atque ducentis
Sīmĭlĭbŭs dant colla modis fusura cruorem.
JUV. *Sel. fr.* 206; *Gen.* 19.

Dura resōlutis līquescit molibus[1] Etna.
. . . . . madefacta līquescit.
VEREC. *de Sat.* 175, 178.

De même Commodien a écrit :

Cui summas dívitiás, honóres áddidit áltos.
Néc enim vituperó divítias dátas a Súmmo.
Ap. 26, 27.

De pareilles libertés se retrouvent d'ailleurs dans les vers populaires de tous les pays.

La versification de Commodien n'est nullement rythmique au sens moderne du mot. D'abord les longues ne sont pas nécessairement remplacées par des toniques, ni les brèves par des atones. En outre, aux quatre premiers pieds spondaïques la coïncidence de l'ictus et de l'accent est visiblement évitée, ce qui est le contraire d'un rythme. Il ne faudrait pas croire non plus que ces vers sont fondés sur la prononciation familière. Les écrivains dont il est question ici ne connaissent que le ton grave; ils se complaisent même aux descriptions effrayantes, telles que le tableau de la venue de l'Antechrist et de la fin du monde. Il n'y a pas de place ici pour la facile négligence de la conversation. Aussi ne trouve-t-on point chez eux les contractions parfois vio-

1. Je lis *molibus* au lieu de *mobilis* qui est inintelligible. — *Resolutis* avec *o* long est une autre faute.

lentes de Plaute et de Térence, quoiqu'on en reconnaisse un grand nombre sur les monuments vulgaires de l'époque. La quantité observée est d'ailleurs en grande partie conforme aux données fournies sur la prose par les grammairiens contemporains, qui évidemment n'ont en vue que le style soutenu et la période oratoire.

Le défaut essentiel des vers de Commodien c'est d'être l'imitation de l'inimitable. C'est le moule classique rempli d'éléments populaires, qui n'arrivent plus à s'y bien conformer; c'est le mètre des Grecs calqué dans une prosodie désormais impuissante à le reproduire. On aligne des suites de syllabes qui ne sont pas des rythmes, qui souvent ont cessé d'être des vers. On garde pourtant quelque chose des classiques : on reproduit la disposition des syllabes, et surtout on imite toujours ce qu'il y a de plus latin dans les vers latins, ceux dont le sentiment persiste encore malgré les changements de la langue, la distribution des accents. Cette versification offre une sorte d'harmonie demi-savante, parfois assez sensible; mais elle n'a pas une mesure assez régulière pour s'imposer franchement à l'oreille. Cette imperfection venait de la langue elle-même ; et c'est sans doute pour cette raison que l'hexamètre héroïque, malgré son emploi fréquent chez les Romains, n'a pu laisser aucune trace durable dans les versifications romanes.

L. Vernier.

REMARQUES SUR DIVERSES QUESTIONS DE SYNTAXE LATINE

(*Suite*)[1].

VI. — La périphrase **scripturum esse** peut-elle avoir le sens de l'irréel ?

Un des faits fondamentaux de la syntaxe latine, c'est la distinction entre le potentiel *scribam,* « il pourrait arriver que j'écrive » (à tel ou tel moment de l'avenir), et l'irréel *scriberem,* « dans telle hypothèse (qui est d'ailleurs contraire à la réalité), je serais (à l'heure qu'il est) en train d'écrire. » Que devient cette distinction, lorsque le verbe, au lieu d'être dans une proposition indépendante, se trouve mis à l'infinitif? D'après l'opinion communément admise[2], *scriberem* et *scribam* deviennent l'un et l'autre *scripturum esse,* la périphrase *scripturum fuisse* correspondant à *scripsissem.* Depuis longtemps, j'avais été frappé de ce que cette règle a d'illogique, quand M. Vassis publia ici-même (XI, p. 42) un article tendant à établir que la règle traditionnelle était fausse et que l'irréel *scriberem* devenait à l'infinitif, non pas *scripturum esse,* mais *scripturum fuisse*[3]. Les conclusions de M. Vassis me parurent tout d'abord tellement évidentes que, dans la seconde édition de ma syntaxe latine, je crus pouvoir poser purement et simplement la nouvelle règle, en renvoyant à l'article de la *Revue de philologie;* mais, des objections s'étant produites et la question me paraissant d'ailleurs aujourd'hui, je dois le reconnaître, moins évidente qu'elle ne m'avait semblé d'abord, il sera peut-être utile d'y revenir de nouveau.

Je vais donc essayer de montrer :

1° Que la règle traditionnelle repose, en somme, — jusqu'ici du moins, — sur un fondement assez faible ;

2° Que la règle de M. Vassis, au contraire, semble établie par

---

1. Voy. t. XII, p. 43 et 176; t. XIV, p. 63.

2. Voy., par exemple, Harre, *Lat. Schulgrammatik,* II, § 142, 2, et Schmalz-Wagener, *Lat. Schulgrammatik,* § 207, pour ne citer que deux des meilleures grammaires latines classiques publiées dans ces derniers temps.

3. M. Vassis avait développé cette idée, dès 1883, dans le Πλάτων, p. 414 et suiv.; mais je ne connais de ce premier article que les extraits que lui-même en a donnés dans le second.

quelques textes peu nombreux[1], il est vrai, mais, à ce qu'il me semble, indiscutables ;

3° Que la règle de M. Vassis est bien celle que la logique demanderait.

I

§ 1. — M. Schmalz (*Erläuterungen zu meiner lat. Schulgr.*, p. 4) avoue « que, depuis longtemps, il cherche en vain des exemples de *scripturum esse* pris dans le sens de *scriberem.* » M. Priem, qui a fait une étude très complète de l'emploi de l'irréel chez Cicéron et chez César[2], a trouvé *quatre* exemples ; mais, sur ces quatre exemples, il y en a deux qui ne me semblent pas concluants et deux autres où il suffit d'une très légère correction pour changer complètement la construction de la phrase.

Voici d'ailleurs les passages en question.

1° Cicéron, *de fin.*, 1, § 39 : « Hoc ne statuam quidem *dicturam* pater ajebat, si loqui posset. » *Dicturam* (*esse*) peut très bien être un potentiel ; la phrase indépendante serait alors : « Hoc ne statua quidem *dicat,* si loqui possit. » Cf., par exemple, *p. Planc.*, § 12 : « qui (populus)... si una loqui voce *possit,* hæc *dicat.* »

2° *P. Quinct.*, § 92 : « Si causa cum causa contenderet, nos nostram perfacile cuivis *probaturos* statuebamus : quod vitæ ratio cum ratione vitæ decerneret, idcirco nobis... te judice opus esse arbitrati sumus. » Je dois avouer qu'étant donnée l'opposition « *si* causa... contenderet, etc... *quod* vitæ ratio... decerneret, etc. », on est porté tout d'abord à prendre *probaturos* (*esse*) dans le sens irréel. Mais, après tout, je crois que cette interprétation n'a rien d'obligatoire ; on peut entendre que Cicéron et son client se disaient : « si causa cum causa *contendet* (ils espéraient bien en arriver là),..... *probabimus* », ou : « si causa cum causa *contendat,... probemus.* »

3° César, *De bello Gall.*, 5, 29, 1-2 : « Neque aliter Carnutes interficiendi Tasgetii consilium fuisse capturos neque Eburones, si ille adesset, tanta contemptione nostri ad castra *venturos esse.* Non hostem, etc. » Ici *venturos esse* serait bien un irréel, mais, les mots *tanta contemptione nostri* étant évidemment une allusion on à la tentative que les Éburons avaient faite pour s'emparer du camp romain (chap. 26, 2-3), on peut s'étonner que Titurius, rap-

1. La plupart des passages cités par M. Vassis me semblent aujourd'hui peu concluants. Cf. Weissenfels, *Wochenschrift für klassische Philologie,* 1890, p. 1227.

2. *Die irrealen Bedingungssätze bei Cicero u. Cäsar* (Philologus, 1885, Suppl. V, fasc. 2, p. 263 et suiv.).

pelant cette attaque, qui vient d'avoir lieu, mais qui est complètement terminée, en parle comme d'un fait présent, au lieu d'en parler comme d'un fait passé. « Neque Eburones... *venissent* » serait certainement bien plus exact, comme expression, que « neque Eburones... *venirent*[1] ». Aussi M. Vassis a-t-il proposé de corriger : « ... neque Eburones... *venturos* (sous-ent. *fuisse*). *Sese* non hostem, etc. » ; on pourrait tout aussi bien supprimer *esse,* en considérant ce mot comme une glose maladroite. Quoi qu'il en soit, le texte de César me paraît quelque peu suspect.

4° Cicéron, *Tusc.,* 1, § 50 : « Quasi vero intellegant qualis sit (animus) in ipso corpore... aut, si jam possent in homine vivo cerni omnia quæ nunc tecta sunt, *casurus*ne in conspectum videatur animus. » Ce passage semble d'abord concluant : mais la facilité qu'il y aurait à corriger *possent* en *possint* empêche qu'on ne puisse le considérer comme ne laissant aucune place au doute.

§ 2. — Ainsi, aucun de ces quatre textes ne me semble indiscutable. D'autre part existe-t-il des exemples plus concluants chez d'autres auteurs ? Je me borne à poser cette question, à laquelle d'autres seront peut-être en mesure de répondre. En attendant, j'avoue que deux textes de T. Live m'ont embarrassé : 23, 2, 5 « cum sibi defectionis ab Romanis consilium *placiturum* nullo modo, nisi necessarium fuisset, præfatus esset », et 23, 43, 12 « si ambo consules... ad Nolam essent, tamen non magis pares Hannibali *futuros* quam ad Cannas fuissent. » Mais, si, à l'époque impériale, *fuisse* peut être *sous-entendu* à côté du participe futur[2], il n'y a rien d'impossible, au moins *a priori,* à ce que cette ellipse ait déjà été pratiquée par T. Live, dont la langue présente tant de points de contact avec la langue de l'époque impériale[3], et par conséquent je ne sais trop si, dans ces deux passages, on a vraiment le droit d'affirmer que c'est *esse,* plutôt que *fuisse,* qu'il faut suppléer.

---

1. Dans un cas tout à fait semblable, on lit, 6, 41, 3, « neque incolumi exercitu Germanos castra oppugnaturos *fuisse.* »

2. Cette ellipse se rencontre, non seulement chez Tacite (voy. Dräger, *Histor. Syntax,* I, p. 204), mais encore chez Q. Curce, *l'imitateur de T. Live* (10, 1, 7, « nunquam enim talia *ausuros* qui ipsum ex India sospitem aut optassent reverti aut credidissent reversurum »).

3. Il est juste d'ajouter qu'*en fait* il n'est pas établi que T. Live ait, ailleurs, sous-entendu *fuisse* : M. Dräger (I, p. 202) cite précisément le passage 23, 2, 5, mais là on peut se demander si, au style direct, il y aurait *placeret* ou *placuisset,* et d'autre part on ne peut se fonder sur le passage 24, 5, 12, « nec nisi tam potenti duce confisos rem tantam *ausuros* », parce qu'ici il y a certainement, après *ausuros,* une lacune.

II

§ 3. — J'en viens maintenant aux passages qu'on peut citer en faveur de la règle de M. Vassis. Le plus concluant[1] me semble le suivant, que M. Vassis d'ailleurs ne paraît pas avoir connu :

Cicéron, *De fin.*, I, § 39 : « Numquidnam manus tua, sic affecta quemadmodum affecta nunc est, desiderat? Nihil sane. At, si voluptas esset bonum, *desideraret?* Ita, credo..... Primum tibi recte, Chrysippe, concessum est, nihil desiderare manum, cum ita esset affecta, secundum non recte, si voluptas esset bonum, *fuisse desideraturam;* idcirco enim non *desideraret* quia, quod dolore caret, id in voluptate est. » Il me paraît difficile de ne pas admettre que *fuisse desideraturam* représente ici, au style indirect, la même idée que *desideraret* au style direct.

On peut ajouter les textes suivants (le premier, que je donne *entre crochets*, n'est pas cité par M. Vassis, les trois autres ont déjà été cités par lui) :

[Cic., *De nat. Deor.*, 1, §§ 77-78 : « An putas ullam esse terra marique beluam, quæ non sui generis belua maxime delectetur? Quod ni ita esset, cur non *gestiret* taurus equæ contrectatione, equus vaccæ? An tu aquilam aut leonem aut delphinum ullam anteferre censes figuram suæ? Quid igitur mirum, si hoc eodem modo homini natura præscripsit, etc.? Quid censes, si ratio esset in beluis? Non suo quasque generi plurimum *tributuras fuisse?* » (= *tribuerent*, plutôt que : *tribuissent*).]

Corn. Nép., *Ages.*, 6, 1 : « talem se imperatorem præbuit ut eo tempore omnibus apparuerit, nisi ille fuisset, Spartam *futuram* non *fuisse.* » Agésilas sauva Lacédémone, et, comme le dit M. Vassis, tous les Lacédémoniens pensaient : « Nisi ille fuisset, Sparta nulla jam *esset,* » « sans lui, Sparte *n'existerait plus* » (et non : « sans lui, Sparte n'*aurait* pas *existé* »).

Cic., *Ad fam.*, 4, 9, 2 : « Dicere fortasse quæ sentias non licet, tacere plane licet. Omnia enim delata ad unum sunt : is utitur consilio ne suorum quidem, sed suo... An..., qui nec te consule tuum sapientissimum consilium secutus esset nec, fratre tuo consulatum... gerente, vobis auctoribus uti voluerit, *nunc* omnia tenentem nostras sententias *desideraturum* censes *fuisse?* (= *desideraret*) » T. Live, 38, 47, 13, « stipendium scitote pependisse socios vestros Gallis et *nunc*, liberatos per vos regio imperio, *fuisse pensuros* (= *penderent*), si a me foret cessatum. » Dans ces deux

1. Cf. Weissenfels, *l. l.*

passages, l'addition de *nunc* semble bien indiquer que la périphrase avec *fuisse* est l'irréel du *présent*.

§ 4. — Il reste une longue liste de textes où l'on peut se demander si la périphrase *scripturum fuisse* représente *scriberem* ou *scripsissem*. Ces textes sont, du reste, tels que l'interprétation *scriberem* est en général *plus naturelle* que l'autre, mais je crois que M. Vassis a tort de la considérer comme *obligatoire*. Étant donné, par exemple, un passage comme T. Live, 2, 2, 5, « invitum se dicere hominis causa nec *dicturum fuisse*, ni caritas rei publicæ vinceret, » le raisonnement de M. Vassis consiste à dire : « il ne s'agit pas de quelque chose que Brutus a déjà dit, mais de quelque chose qu'il est *en train de dire;* donc *dicturum fuisse* = *dicerem*. » Cette raison n'est peut-être pas décisive, car, par exemple, Cicéron, *P. Rosc. Am.*, § 138, dit : « Ac jam nihil est quod quisquam aut tam stultus aut tam improbus sit qui dicat : *Vellem quidem liceret; hoc* DIXISSEM. Dicas licet, etc., » dans un cas où « hoc *dicerem* » serait, logiquement, au moins aussi admissible. De même, *De orat.*, 1, § 71, « nam illud, Scævola, negasti te *fuisse laturum*, nisi in meo regno esses, » on pourrait démontrer, par le raisonnement de M. Vassis, que le sens doit être « illud non *ferrem*, » et cependant le passage auquel Crassus fait allusion (1, § 41) est : « id, nisi hic in tuo regno essemus, non *tulissem*. »

Quoi qu'il en soit, s'il est bien établi, par les textes ci-dessus mentionnés, que *scripturum fuisse* se rencontre avec le sens de *scriberem*, on devra tout au moins admettre la *possibilité* de la même interprétation dans une bonne partie des passages dont je vais donner l'indication, sans les transcrire[1].

CICÉRON[2] [*Verr.*, 2e action, 1, § 44 (fuisse... desideraturos)]. *Ibid.*, 3, § 111 (facturos fuisse). *P. Sull.*, § 22 (adfuturos... fuisse). *P. Cœl.*, § 2 (habiturum... fuisse). [*Ibid.*, § 56 (futurum fuisse).] [*P. Mil.*, § 78 (visuros fuisse).] [*P. Dej.*, § 9 (daturum fuisse).] [*Phil.*, 8, § 2 (dicturum fuisse).] — *De fin.*, 2, § 60 (auditurum fuisse... laturum fuisse). [*Ibid.*, 5, § 31 (futura... fuisse).] [*Ibid.*, 5, § 93 (versuros fuisse).] [*Acad.*, 1, § 17 (fuisse dicturos).] [*De nat. Deor.*, 1, § 122 (futuros... fuisse).] *De div.*, 2, § 141 (futuram fuisse). — *De or.*, 2, § 230 (quieturi fuisse). — [*Ad Qu. fr.*, 1, 1, § 34 (afuturam fuisse).] [*Ad Att.*, 1, 1, 4 (satisfacturum fuisse).] *Ibid.*, 11, 2, 1 (defensurum fuisse).

---

1. Ici encore les textes *entre crochets* sont ceux que j'ai ajoutés à la liste de M. Vassis.

2. Je crois que M. Vassis cite à tort *Tusc.*, 3, § 69 (futurum fuisse ut...), et *De or.*, 3, § 180 (habiturum fuisse) : dans ces deux passages, le sens me paraît être *factum esset ut...*, et *habuisset*.

[CÉSAR, *De b. Gall.*, 1, 34, 2 (venturum fuisse).]

T. LIVE, 1, 46, 7 (futurum fuisse). 2, 2, 5 (dicturum fuisse). 2, 28, 3 (futurum fuisse). 4, 57, 4 (daturum fuisse). 8, 31, 5 (facturum fuisse). 8, 33, 19 (passurum fuisse... excessuram fuisse). 10, 15, 10 (facturum fuisse). 22, 25, 10 (laturum fuisse). [22, 32, 7 (fuisse oblaturos).] [24, 33, 7 (daturos fuisse).] 26, 29, 6 (futuram fuisse).

PLINE, *Ep.*, 8, 6, 12 (perseveraturum fuisse).

A. GELLE, 20, 1, 53 (mentituros fuisse).

III

§ 5. — Même en négligeant les passages énumérés en dernier lieu, lesquels, d'ailleurs, ne sont pas tous de même nature et dont chacun demanderait une discussion spéciale, il me semble que les textes sont plutôt en faveur de la règle de M. Vassis qu'en faveur de la règle traditionnelle. Qu'on veuille bien maintenant considérer les points suivants :

1° Comment expliquerait-on que *scripturum esse* eût pris le sens de l'irréel? *Scripturum esse* n'est autre chose que *scripturus* SUM mis à l'infinitif; par conséquent « dico me scripturum *esse* » signifie « je dis que je suis dans la situation de quelqu'un qui est destiné à écrire, qui est sur le point d'écrire, qui se propose d'écrire, etc. » : comment passer de cette idée à celle-ci : « j'écrirais actuellement, si...; mais la vérité est que je n'écris pas »? Au contraire, on comprend très bien que *scripturus* ERAM puisse conduire à l'idée de *scriberem* ou de *scripsissem,* de même que *scripturus sum* peut conduire à l'idée du potentiel *scribam.* Quand PLAUTE dit, par exemple (*Cist.*, 1, 3, 4-5 : « quod si tacuisset, tamen | ego *eram dicturus* Deus, qui poteram planius », le mot à mot est : « j'*avais l'intention* de raconter cela, au cas où elle n'en dirait rien » (style direct : « quod si tacuerit, ego dicam »); mais cette phrase implique cette idée : « si elle n'en avait rien dit, moi, j'en aurais parlé » ou bien « moi, j'en parlerais », car ici il est assez difficile de séparer ces deux formes de l'irréel, de même que *poteram* peut souvent se traduire, soit par « je pourrais », soit par « j'aurais pu. » Or ERAM, mis à l'infinitif, devient nécessairement FUISSE[1], et c'est ainsi que le latin, n'ayant pas, à proprement parler, d'irréel à l'infinitif, aura été amené à employer, faute de mieux, l'équivalent *scripturum fuisse,* dont le

1. On sait que c'est *tout à fait par exception* qu'une forme comme *esse* peut jouer le rôle d'un infinitif *imparfait* : voy., par exemple, ma syntaxe latine, p. 232.

sens exact est simplement « *j'avais l'intention* d'écrire », et après lequel il faut suppléer, tantôt : « et *j'aurais écrit* en effet, si... », tantôt : « et j'*écrirais* en effet, si... »

2° Ceci étant donné, je crois qu'il n'y a pas lieu de s'étonner que *scripturum fuisse* puisse tenir la place de *scriberem* et de *scripsissem* tout ensemble ; c'est d'autant moins surprenant que, même au subjonctif, la distinction entre *scriberem* et *scripsissem* est loin d'être toujours nette. Comment admettre au contraire, ainsi que je le disais en commençant, que la même forme *scripturum esse* ait servi à traduire deux idées aussi dissemblables que celle du potentiel (*scribam*) et celle de l'irréel (*scriberem*) ?

3° Enfin l'on sait aujourd'hui que *scriberem* a très souvent[1] le sens de « *j'aurais* écrit » (= *scripsissem*). Si donc *scripturum esse* peut être, à l'infinitif, l'équivalent de *scriberem,* ne serait-on pas en droit de s'attendre à rencontrer aussi « dico me *scripturum esse* » employé dans le sens de « je dis que *j'aurais écrit* » ? Or personne, je crois, n'a été jusqu'à admettre cela.

La règle traditionnelle présente donc, au point de vue logique, toutes sortes de difficultés, sur lesquelles il faudrait bien passer, si cette règle était établie par des textes nombreux et décisifs, mais qui autorisent, je crois, la défiance que m'inspirent les quelques textes discutés plus haut (§ 1).

En attirant l'attention des philologues sur ce point, que des textes nouveaux, si l'on en trouve, pourront peut-être éclaircir davantage, je veux faire remarquer, en terminant, combien notre connaissance des langues anciennes est, en somme, incertaine, puisqu'il peut arriver qu'une règle qui avait pour elle l'accord unanime de tous les grammairiens se trouve ainsi, tout au moins, remise en question. Le malheur est qu'étant donné l'état *fragmentaire* dans lequel nous sont parvenues les littératures grecque et latine, les textes dont on aurait besoin nous font trop souvent défaut ; de là, dans la théorie des formes comme dans la syntaxe, des lacunes qui existeront probablement toujours.

O. Riemann.

---

1. Voy., par exemple, l'article de Priem que j'ai cité plus haut.

PROPERTIANA

I

IV 1 17-20 :

Nulli cura fuit externos quaerere diuos
Cum tremeret patrio pendula turba sacro,
Annuaque accenso celebrare Palilia faeno
Qualia nunc curto lustra nouantur equo.

Il est difficile, Lachmann s'en est rendu compte (voy. son édition de 1816), de concilier, dans ce passage, la suite des idées et la construction grammaticale, et par conséquent de savoir exactement ce qu'a voulu dire Properce. L'hypothèse d'une lacune entre les deux distiques est un remède désespéré, et nous allons voir par la suite que cette hypothèse n'est ni nécessaire, ni même probable. Prendre *celebrare* pour une forme contracte de *celebrauere* n'est guère possible en l'absence de tout exemple analogue, puisque *properare,* chez Catulle, 66, 45, est insoutenable et depuis longtemps condamné [1]. Ajoutons que le sens serait peu satisfaisant : « Nul ne se souciait d'aller chercher des divinités étrangères... et l'on célébrait les Palilies comme on le fait encore aujourd'hui [2]. » Cette même considération de sens ne permet pas non plus de tenir *celebrare* pour un infinitif de narration, intervenant par un changement de mode d'ailleurs bien obscur et peu vraisemblable ici. Elle ne se prête pas davantage à l'explication de Hertzberg (Comment. p. 393-4), lequel, reprenant une idée subtile de Pucci, veut faire dépendre *celebrare* non de *Nulli cura fuit,* mais de *cura fuit* seulement. Le sens est le même dans les trois cas, et cette dernière construction grammaticale est inacceptable ; Properce, en l'employant, aurait dépassé tout droit à l'obscurité.

Donc *celebrare* ne peut être qu'un infinitif dépendant de *Nulli cura fuit :* « personne n'avait le souci d'aller chercher des dieux étrangers et de célébrer les Palilies... » Properce a-t-il pu vouloir dire qu'on ne célébrait pas autrefois les Palilies, fête très ancienne et bien italique (cf. Ovid. Fast. IV 721 suiv.) ? Non, cer-

---

1. En dépit de Scaliger qui le maintenait, n'y voyant, il est vrai, qu'un infinitif.
2. Il faudrait alors, comme le disait Lachmann, écrire *Annua at ;* mais lui-même sentait que la correction est arbitraire, et que le *qualia nunc* et ce qui suit deviennent peu explicables.

tainement. Il a donc entendu signifier qu'on ne les célébrait pas de la même manière : *Nulli cura fuit celebrare Palilia qualia nunc...* Le sens général du passage satisfait ainsi. Reste une difficulté qui ne semble avoir arrêté aucun commentateur et qui cependant est frappante : les mots *accenso faeno* font allusion à une coutume évidemment primitive et très simple ; ces feux de foin ou de paille remontent aux plus anciens temps des Palilies ; c'est, en quelque sorte, leur forme à l'origine. Il serait singulier que Properce eût été choisir dans ces fêtes un pareil trait, alors qu'il veut les représenter comme étant devenues trop pompeuses.

Aussi ne l'a-t-il pas fait. Remarquons que *nunc* ne se lit que dans le second vers du distique, et que, si *celebrare Palilia qualia nunc,* dépendant de *nulli cura fuit,* en reçoit la négation, il n'en est pas forcément ainsi de *accenso faeno.* On pourrait très bien y reconnaître un de ces ablatifs, fréquents en latin, qui viennent qualifier un substantif en dehors de la construction générale de la phrase, tout comme un simple adjectif : *accenso Palilia faeno,* « les Palilies où on allume (et où on allumait) des feux de paille, » caractère de la fête, signalé en dehors de toute considération de temps. Ce sens serait déjà acceptable.

Allons plus loin. Le choix de ce détail, *accenso faeno,* ne doit pas avoir été fait au hasard : le poète a pris là, comme je viens de le dire, un trait rustique qui caractérise les Palilies primitives. Quelle raison nous défend de voir dans *accenso faeno* une idée symétrique à *Cum tremeret patrio pendula turba sacro?* « Nul ne se souciait de chercher des divinités étrangères *à l'époque où la foule anxieuse attendait l'issue du sacrifice national,* ni, en ce qui est des Palilies, *à l'époque où l'on brûlait de la paille,* de les célébrer telles qu'on les fait aujourd'hui. » *Accenso faeno* peut, en effet, aussi bien signifier « lorsqu'on allumait » que « lorsqu'on allume. » Je suis donc d'un avis contraire à celui de Hertzberg qui écrit (*loc. cit.* p. 395), parlant des vers 19 et 20, qu'il est inutile de chercher dans l'intérieur de ce distique une opposition entre le passé et le présent ; je pense qu'elle y est en plein, et que la coutume antique des feux de paille est opposée à la cérémonie moderne, plus ou moins pompeuse, dans laquelle on brûlait le sang coagulé de l'Equus October (Ovid. Fast. IV 733). Ainsi, le sens du passage tout entier devient clair, et se présente dans une symétrie rigoureuse : d'une manière générale, le culte des dieux étrangers (vers 17) est opposé au culte national (vers 18) ; puis, par un exemple particulier qui sert de développement, à la simplicité des anciennes Palilies (vers 19) est opposée la splendeur des nouvelles (vers 20).

Voici donc l'interprétation à laquelle je m'arrêterai : « Nul ne se souciait d'aller chercher des divinités étrangères, *quand* la foule tremblante d'anxiété assistait au sacrifice de ses pères, ni aux Palilies annuelles, *quand* on allumait de la paille, de célébrer les fêtes comme à présent où l'on purifie avec le sang du cheval mutilé. » Dans ces quatre vers, ni lacune, ni obscurité réelle, ni mollesse de pensée : concision latine, mais sens complet et symétrie parfaite.

II

IV 1 73 :

Auersis Musis cantas, auersus Apollo.

Telle est la leçon la plus ordinaire adoptée dans ce *locus desperatus* d'après Perreius (Antonio Perez? voyez P. de Nolhac *Fulvio Orsini*, p. 235); c'est elle qu'ont suivie Fr. Jacob, Keil, Haupt. Les manuscrits donnent, *N F D V Accersis lacrimas cantas, G Accersis lacrimis cantus.* Hertzberg écrit : *Auersis Charisin cantas,* conjecture de Heinsius qu'il qualifie de « certissima » ! (Comm. p. 406). L. Müller propose, dans sa préface, p. XLI, *Auersis rythmis cantas.* Lachmann (1816): *Accersis Latium: cantas.* Bährens : *Accersis lacrimas cantans.*

Tout d'abord, *auersis* me paraît hors de doute, de même que *auersus Apollo* (*N V m 2 auersus, F D V aduersus*); ce genre de répétition, d'un très heureux effet d'ailleurs, est fréquent dans l'élégie I du livre IV : voy., par exemple, 46 et 47 *arma,* 56 et 57 *moenia.* Pour les deux autres mots, je ne crois juste aucune des corrections proposées, et la cause de l'erreur me paraît venir de ce que l'on s'obstine à considérer *lacrimas* (*N F D V*) comme l'accusatif pluriel de *lacrima*, alors qu'il peut très bien être la deuxième personne de *lacrimo.* Reste à trouver le substantif qui se cache sous *cantas* (*N F D V*) ou *cantus* (*G*). Je m'étonne que le rapprochement avec un distique de Martial (Paley, édit. de 1872) n'ait pas mis la critique sur une meilleure voie :

Scribit in *auersa* Picens epigrammata *charta*
Et dolet *auerso* quod facit illa *deo.*
Martial VIII 62.

D'après quoi il me semble très probable qu'il faut lire chez Properce :

Auersis lacrimas chartis; auersus Apollo.

Chartis est d'autant plus facile à reconnaître dans *cantas* ou

cantus que le mot *charta* est, comme chacun le sait, souvent écrit *cartà* ou *cartha* dans les mss., par exemple : Horat. carm. IV 8, 21 A Fπυ; 9, 31 Fτυ Aλ; Ovid. ex Ponto IV 13, 7 *Basileensis;* et Catulle 68, 46 presque tous les mss. (voy. l'appar. crit. de Schwabe).

Quant au sens que donne cette correction au passage de Properce, il paraîtra non seulement admissible, mais tout à fait naturel, si l'on considère le ton railleur et légèrement familier de l'Astrologue parlant au poète.

III

II 1 37-38 :

Theseus infernis, superis testatur Achilles
Hic Ixioniden, ille Menoetiaden.

On a tiré contre l'authenticité de ce distique un argument de ce que *hic* désigne le nom le plus éloigné (*Theseus*), *ille* le nom le plus rapproché (*Achilles*); voy., pour le détail, mes *Études critiques sur Properce*, pp. 124-127. — Voici un distique d'Ovide qui prouve que l'argument est sans valeur :

Quocumque aspicio, nihil est, nisi pontus et aer,
Fluctibus hic tumidus, nubibus ille minax.
Ovid. Trist. I 2, 23-24.

IV

II 13 19 :

Nec mea tunc longa spatietur imagine pompa.

On considère *longa* comme un adjectif à l'ablatif se rapportant à *imagine,* ce qui donne, en soi, un sens suffisant ; il s'agit de funérailles. Mais, si l'on observe que la finale de *longa* se trouve sous le temps fort, devant la césure principale, et suivie du groupe *sp* qui commence *spatietur,* on peut se demander si *longa* n'est pas un adjectif au nominatif se rattachant à *pompa* « cortège », auquel il convient tout à fait par le sens, et dont la finale s'allongerait sous la triple influence que je viens de dire. La place symétrique de *pompa* et de *longa* à la fin de chaque hémistiche plaide en faveur de cette hypothèse. Les autres vers de Properce où la position d'une brève finale devant un groupe de deux consonnes, dont la première est une *s,* est négligée, ne

prouvent rien ici, puisque cette finale n'est, dans ces exemples, ni sous le temps fort ni devant la césure :

III 11 53 : Brachia *spectaui* sacris admorsa colubris
» » 59 : Nunc ubi *Scipiadae* classes ? ubi signa Camilli?
» 19 21 : Tuque o Minoa uenundata *Scylla* figura
IV 1 41 : Iam bene *spondebant* tunc omina quod nihil illam
» 4 48 : Tu cape *spinosi* rorida terga iugi
» 5 17 : Consuluitque *striges* nostro de sanguine et in me.

Reste une difficulté : *imagine* seul est peu explicable avec *spatietur ;* ce mot, au singulier collectif, demande une épithète. Mais le début du vers 21 *Nec mihi tunc* a pu fort bien, par proximité, causer une erreur ; j'avais d'abord soupçonné dans le *mea tunc* de notre vers *maesta* le mot *multa*, qualifiant *imagine,* serait encore bien plus satisfaisant, et il ne me semble pas impossible que Properce ait écrit :

Nec multa longa spatietur imagine pompa.

On sait que les poètes latins ne craignaient pas l'abondance des finales en *a*. Enfin, *multa* a très bien pu donner lieu à la fausse lecture *mea tunc ;* la confusion *mul* = *mea* n'est pas surprenante, et si nous supposons l'*a* final oublié et récrit au-dessus du *t,* nous avons $\frac{a}{t}$, ressemblant fort à $\frac{c}{t}$, abréviation connue de *tunc.* Ajoutons qu'une prolongation de quantité ne messied pas dans un vers où le poète veut faire voir un cortège qui se prolonge.

FRÉDÉRIC PLESSIS.

NOTE SUR LA COMPOSITION DU CH. XIV DU « BRUTUS »

Le ch. XIV du *Brutus* contient les noms de huit personnages antérieurs aux guerres puniques, auxquels Cicéron se croit en droit d'attribuer un certain talent oratoire. Aucun texte, il le reconnaît lui-même, ne l'y autorise formellement : il fait de simples conjectures (§ 56, *tantummodo conjectura ducor ad suspicandum*), uniquement fondées sur ce que l'on sait, par l'histoire, des événements auxquels ces personnages ont été mêlés (§ 53, *quantum ex monumentis suspicari licet*).

Dans un article de l'*Hermès* (VI, p. 196-213) H. Jordan a cru pouvoir établir que ces conjectures avaient été amenées par la lecture d'un ouvrage historique contenant des harangues à la façon de celles de Tite-Live[1]; non pas que Cicéron ait été dupe de l'historien ni qu'il ait pu croire un instant à l'authenticité des harangues, mais il a pu se dire que l'historien n'eût pas songé à en composer, si réellement dans la circonstance on n'en avait pas prononcé. Toujours est-il que par une coïncidence remarquable, plusieurs des orateurs présumés dont le nom figure au ch. XIV, entre autres Brutus, les deux Valerius, Appius sont précisément ceux que les Annalistes ne manquaient pas de mettre en scène et de faire parler. D'autre part, la conjecture faite au § 55 sur l'éloquence d'Appius ne peut se rapporter qu'à un discours fictif, puisqu'au § 61 il est question du discours authentique du même Appius, discours dont le texte conservé au temps de Cicéron ne valait pas la peine d'être lu, n'étant sans doute qu'un résumé insignifiant.

Cela posé, quel est l'historien dont les harangues fictives ont servi de prétexte aux conjectures de Cicéron? Selon Jordan, c'est un historien qui se plaît à rechercher l'origine des surnoms, puisque Cicéron s'attarde à expliquer les surnoms de *Maximus* (§ 54) et de *Laenas* (§ 56); qui est disposé à exalter la gloire de la gens *Valeria*, puisque Cicéron mentionne coup sur coup deux Valerius et substitue un de ces Valerius au traditionnel Menenius Agrippa; qui enfin aime à embellir l'histoire par des détails romanesques, puisque Cicéron, sans raison apparente et malgré les moqueries d'Atticus, ne craint pas de travestir la tradition relative à Coriolan

1. Les conclusions de Jordan sont adoptées par Naumann, *De fontibus et fide Bruti Ciceronis* (Halis Saxonum, 1883), p. 22-25.

(§§ 42, 43). Cet historien, conclut H. Jordan, ne peut guère être que Valerius Antias.

Toute cette argumentation est très spécieuse : mais est-elle bien solide? D'abord, il n'est pas prouvé que Valerius Antias ait volontiers étudié l'origine des surnoms, ni arrangé à sa façon l'épisode de Coriolan, ni même exagéré les honneurs de la gens *Valeria*. On ne peut faire là-dessus que des conjectures plus ou moins plausibles et du reste H. Jordan n'affirme qu'avec des *peut-être*. Tout cela fût-il démontré, il resterait toujours étrange que Cicéron dans le *Brutus* se soit comme attaché aux pas d'un déclamateur aussi impudent que Valerius Antias, qu'il n'honore même pas d'une mention dans le *de Oratore* (II, 12, 54) et le *de Legibus* (I, 2) lorsqu'il passe en revue les plus médiocres annalistes de Rome.

Mais à quoi bon s'attarder à des discussions de détail ? Le principe même de la théorie de Jordan ne soutient pas l'examen. S'il est vrai que Cicéron feuillette Valerius Antias pour attribuer par conjecture le talent de la parole à ceux que l'historien fait parler, pourquoi d'abord la série s'interrompt-elle brusquement au § 55 avec Ti. Coruncanius, qui est apprécié d'après les commentaires des Pontifes, pour recommencer avec M'. Curius, si tant est que le récit relatif à M'. Curius vienne de Valerius Antias[1]. Pourquoi ensuite l'ordre suivi par Cicéron ne correspond-il pas à l'ordre chronologique ? Il n'est pas admissible qu'un historien, si fantaisiste qu'on l'imagine, ait raconté l'histoire de Popilius Laenas, consul du IVe siècle av. J.-C., après celle des campagnes contre Pyrrhus. Pourquoi enfin le ch. XIV donne-t-il si peu de noms ? Comment! Voilà une histoire romaine en 75 livres au moins, dont le premier livre tout entier est consacré aux origines et à Romulus[2], qui par conséquent est très détaillée, et elle n'aurait contenu que trois harangues pour toute la période comprise entre l'expulsion des rois et la guerre de Pyrrhus! Valerius Antias n'aurait ainsi fait parler aucun de ces grands politiques ou de ces agitateurs turbulents que Tite-Live met en scène, ni Spurius Cassius, ni Terentillus Arsa, ni Canuleius, ni Licinius Stolo, ni Publilius Philo ! Dira-t-on que Cicéron a fait un choix parmi les personnages, qui dans Valerius Antias débitaient des harangues? Mais pourquoi ce choix ? Si le procédé de conjecture d'après des discours fictifs tels que l'imagine Jordan est légitime pour Brutus et les deux Valerius, il vaut au même titre pour tous les autres

1. Mommsen pense qu'il vient de Licinius Macer (*Röm. Forsch.* I, 311, 315).
2. Teuffel-Schwabe, *Gesch. d. röm. Lit.*, § 155, 2 (5e édit.)

orateurs de Valerius Antias et il n'y a aucune raison pour citer les uns et exclure les autres ; à moins de supposer que Cicéron ait craint de faire une trop longue énumération, hypothèse peu vraisemblable étant donné qu'au contraire l'auteur du *Brutus* cherche manifestement à faire figurer dans son catalogue le plus grand nombre de noms possible.

Outre qu'elle n'explique que d'une manière très insuffisante la composition du ch. XIV, la théorie de Jordan a le défaut d'être parfaitement inutile.

Examinons en effet un à un les huit noms cités dans le chapitre en question.

Les trois premiers se rapportent aux trois plus grands faits de l'histoire intérieure de Rome avant les guerres Puniques, aux trois faits qui ont été le plus gros de conséquences politiques. Brutus personnifie la révolution qui en chassant les rois a créé la république. Valerius Maximus rappelle la première révolution plébéienne, la *secessio* sur le Mont Sacré, qui marque l'avènement d'une puissance nouvelle, d'une puissance redoutable et destinée à bouleverser la cité, le tribunat. Valerius Potitus se rattache à la seconde révolution plébéienne, à la *secessio* sur le mont Aventin qui détermine la chute des Décemvirs, qui consacre définitivement et développe les premières conquêtes de la plèbe, qui rend inévitables les capitulations ultérieures du patriciat, et qui oriente pour jamais vers des voies nouvelles la vieille cité aristocratique. On conviendra aisément que pour parler d'événements de cette importance, un homme comme Cicéron n'a pas besoin d'aller se mettre à la remorque d'un Valérius Antias, pas plus que tel de nos écrivains contemporains ne va consulter les romans d'Alexandre Dumas pour savoir ce que c'est que Richelieu, Louis XIV ou la Révolution française. Lorsqu'en écrivant le *Brutus*, Cicéron cherche à travers l'histoire les traces de l'éloquence romaine, les trois grandes révolutions de l'ancienne Rome, dont il a du reste déjà démontré la portée dans le *de Republica* (II, 33. Cf. *pro Murena,* VII, 15) se présentent naturellement à son esprit. Il se dit, ce qui est encore très naturel, que les hommes qui ont amené ou dénoué de pareilles situations ne devaient pas être des hommes ordinaires. Et comme en apparence les formes de la constitution romaine n'ont pas changé depuis l'expulsion des rois, comme il retrouve toujours le même sénat, les mêmes assemblées, les mêmes magistratures, il suppose que la vie politique de ces âges reculés ressemblait à celle de son temps, que l'éloquence y était, comme elle l'est de son temps, le seul moyen d'agir sur la multitude et que par conséquent Brutus et les deux

Valerius n'ont pu faire prévaloir leur autorité que par le prestige de leur parole.

La série des noms qui suivent dans les §§ 55 et 56 ne s'explique pas moins aisément. Après la deuxième *secessio,* si l'histoire intérieure de Rome est souvent troublée, Cicéron n'y trouve pas une seule crise comparable par ses effets aux précédentes, et la suite des temps l'amène jusqu'au début du IIIe siècle, jusqu'au plus ancien discours qui ait été conservé, à celui d'Appius Claudius contre la paix de Pyrrhus, discours dont il connaît le texte et que les vers d'Ennius lui rappelleraient au besoin. Il est tout simple qu'il s'y arrête [1]. Mais ce discours qui est d'une sécheresse insignifiante, ne lui laisse aucune impression d'éloquence. Il fait alors pour Appius ce qu'il a fait pour Brutus et les deux Valérius. Il examine les circonstances où Appius a fait acte d'orateur, et il remarque que le vieux consulaire réussit, à lui seul, à retourner les dispositions du sénat, déjà gagné à la cause de la paix. Un pareil succès en dit assez : Appius devait être éloquent.

Pour bien comprendre le rôle joué par Appius dans la circonstance, Cicéron a consulté le *liber Annalis* d'Atticus qui, de son aveu même, lui sert de guide dans le *Brutus,* ou bien les *Annales* d'Ennius, dont le chapitre XV montre qu'il a tiré profit. Or il est impossible que ces deux ouvrages n'aient pas mentionné deux événements qui se rapportent à l'année même du discours d'Appius et à la campagne dont il a été l'instigateur : je veux parler des négociations de Fabricius avec le roi d'Épire et des opérations du consul Coruncanius. Comment ne pas s'arrêter à ces deux noms? Fabricius est chargé de la délicate mission de traiter au nom du sénat avec un Grec : il est donc capable de parlementer, c'est-à-dire de parler. Quant à Coruncanius, Cicéron le connaît pour un esprit de premier ordre, par les commentaires des Pontifes.

Comment maintenant ne pas signaler M'. Curius Dentatus, l'austère Curius, dont Cicéron se plaît à célébrer la sagesse [2], qu'il mentionne souvent à côté de Fabricius et de Coruncanius et qui forme avec eux comme une trinité de stoïciens avant le stoïcisme [3]. Justement Curius, étant tribun, a lutté dans les comices contre les résistances illégales d'Appius Claudius et il est venu à

1. Il est possible aussi que le nom d'Appius Claudius ait été amené par le souvenir du Décemvir Appius Claudius dont les abus de pouvoir amenèrent la révolution de 449.

2. *De Repub.* III, 3, 6; 28, 40; *Cat. maj.* 6, 15; 16, 55, 56; *pro Murena,* 14, 31; *Paradoxa,* I, 2, 12; V, 2, 38; VI, 2, 48; *pro Plancio,* 25, 60; *de Nat. deor.,* II, 66, 165.

3. *Lælius,* V, 18; VIII, 28; XI, 39.

bout de son obstination : la valeur de l'adversaire témoigne en faveur de l'assaillant et il y a tout lieu de croire que Curius savait parler.

Après Curius vient Popilius Laenas. Tous les éditeurs du *Brutus* croient reconnaître ici le consul de 359 av. J.-C., c'est-à-dire le premier Popilius qui, dans les Fastes, porte le surnom de Laenas et dont un récit de Tite-Live nous montre le sang froid, lors d'une surprise tentée la nuit contre Rome par les Tiburtins (VII, 12). Mais il est prouvé que les Fastes, tels que nous les avons, sont de date relativement récente et que souvent ils attribuent par anticipation à des magistrats très anciens des surnoms que leur famille n'a portés que plus tard (Mommsen, *Röm. Forsch.* I, p. 57). D'autre part, le récit de Tite-Live ne s'applique pas à la scène rappelée par Cicéron dans le *Brutus,* les sacrifices solennels n'ayant pas lieu au milieu de la nuit, quand toute la ville était endormie. Le consul ici mentionné n'est donc pas celui de 359 : c'est très probablement le consul de l'an 316 av. J.-C. Dès lors on peut expliquer par quelle transition Cicéron passe de Curius à Popilius Laenas. Curius est jeune au moment où il combat Appius Claudius, puisqu'il est tribun : il a de 25 à 30 ans. Si l'on admet, ce qui est très vraisemblable, que, vu son origine plébéienne, il n'ait été consul qu'assez tard, entre 50 et 60 ans en 290 av. J.-C., son tribunat se place entre 320 et 310 et peut sans difficulté être attribué à l'année 316, date du consulat de Popilius Laenas et sans doute d'un des interrègnes d'Appius Claudius[1]. C'est donc en cherchant des détails sur la carrière politique de Curius que Cicéron rencontre le nom de Popilius Laenas et, selon toute probabilité, l'anecdote relative à ce personnage. Ainsi la série des noms du ch. XIV s'enchaîne logiquement d'un bout à l'autre. Point n'est besoin de faire intervenir Valerius Antias.

JULES MARTHA.

---

1. L'*Elogium* d'Appius nous apprend qu'il a été interroi à trois reprises différentes (C. I. L., I, p. 287). L'un de ces interrègnes est de l'an 299 av. J. C. (Tite-Live, X, 11). Les deux autres ne sont pas datés.

JULIAE ALPIS OU VALLIS DURIAE

Quelle a été la route par laquelle les Gaulois ont pénétré en Italie vers l'an 400 av. J.-C. ? Devons-nous conserver la leçon de la plupart des mss. de Tite-Live (V, 34, 8) : *per Taurinos saltusque Juliae Alpis transcenderunt ?* Faut-il préférer la correction proposée par Madvig et acceptée par H. J. Müller : c'est-à-dire ajouter *vallem,* remplacer *Juliae* par *Duriae* et lire : *per Taurinos saltus* vallem*que Duriae Alpis transcenderunt* [1] ? C'est une question d'une grande portée, car la solution qu'elle recevra est inséparable de la solution qu'on donnera à une autre question : où était vers l'an 400 le centre de gravité de la puissance celtique ? Se trouvait-il entre le Rhin et l'océan Atlantique comme au temps de César ? Se trouvait-il sur les deux rives de ce fleuve, ἀμφὶ τὸν Ῥῆνον, comme dit Appien [2], ou même peut-être sur sa rive droite comme on l'a supposé tout dernièrement ?

L'*Alpis Julia* est située sur la route qui d'Aquilée, dans l'Italie autrichienne, mène à *Emona,* ville de la Pannonie supérieure, aujourd'hui Laibach en Carniole, puis de là à *Celeia,* aujourd'hui Cilli, et à *Noreia,* aujourd'hui Neumarkt, deux localités de Stirie, toutes deux comprises jadis dans le *Noricum,* une des provinces les plus gauloises de l'Empire romain. Cette route est dessinée dans la *Table de Peutinger* [3]. Elle pouvait conduire de Gaule en Italie, si l'on admet la terminologie de Sempronius Asellio et de Velleius Paterculus, qui mettent en Gaule *Noreia* et le théâtre de la défaite du consul Gn. Papirius Carbo par les Cimbres et les Teutons l'an 113 av. J.-C [4]. Cette terminologie doit avoir pénétré chez Tite-Live. Dans son livre LXIII aujourd'hui perdu, cet his-

1. Madvig, *Emendationes Livianae,* 1re édition, page 122-123. Cf. le Tite-Live donné chez Weidmann par Weissenborn, t. II, seconde partie, 5e édition due aux soins de H. J. Müller, 1882, p. 201 ; et *T. Livii ab orbe condita, l. V,* für den Schulgebrauch enklärt von Franz Luterbacher, Teubner, 1887, p. 65.

2. Appien, l. IV, *De rebus Gallicis,* fragment II, édition Didot, p. 36, l. 2 ; cf. Müllenhoff, *Deutsche Altertumskunde,* t. II, p. 268.

3. *Table de Peutinger,* segment IV, 5, et segment V, 1, 2 ; cf. Tacite, *Histoires,* l. III, c. 8 : *Interjectus exercitus per Rhaetiam Juliasque Alpes.*

4. Sempronius Asellio chez Peter, *Veterum historicorum romanorum relliquiae,* t. I, p. 183 : *ab urbe Noreia quae est in Gallia.* — Velleius Paterculus, l. II, c. 12, § 2 : *Vis Germanarum gentium, quibus nomen Cimbris et Teutonis erat, cum... Carbonem fudissent fugassentque in Galliis.*

torien racontait la bataille de Noreia et les opérations militaires qui l'ont précédée et suivie. On craignit à Rome en ce moment de voir les Cimbres et les Teutons pénétrer en Italie. Le bruit se répandit même qu'ils y étaient entrés : nous le savons par Eutrope, un des abréviateurs de Tite-Live, et comment Eutrope s'exprime-t-il ? « On annonça à Rome que les Cimbres avaient passé de « Gaule en Italie » : *Nuntiatum Romae est Cimbros e Gallia in Italiam transisse.* Les Cimbres étaient alors en Norique, aux environs de *Noreia*. Donc *Noreia* était en Gaule[1], et cette terminologie doit avoir été empruntée par Eutrope à Tite-Live.

Le mot *Gallia* désigne d'autres régions.

Nous avons tous présente à la mémoire la phrase par laquelle César donne au début des *Commentaires* les divisions de la nouvelle province de Gaule créée par ses victoires :

Gallia est omnis divisa in partes tres, quarum unam incolunt Belgae, aliam Aquitani, tertiam qui ipsorum lingua Celtae nostra Galli appellantur.

Dans cette phrase écrite au milieu du premier siècle av. J.-C., il s'agit du pays qu'on appela sous Auguste et sous ses premiers successeurs : *Tres Galliae*[2]*;* la *Gallia* dont César parle dans ce passage si connu ne comprend ni l'ancienne province romaine de Gaule transalpine, — la *Gallia Narbonensis* d'Auguste[3], — ni l'ancienne province de Gaule cisalpine, qui fut supprimée sous Auguste grâce à la division de l'Italie en onze régions[4].

Dans la langue administrative de Rome les mots *Gallia provincia,* ou simplement *Gallia,* désignent à la fin du troisième siècle et pendant la plus grande partie du second siècle avant notre ère la Gaule cisalpine. Après la conquête de la région située entre les Alpes et les Cévennes, conquête accomplie dans le dernier quart du second siècle, il y a dans la langue administrative de Rome deux Gaules, *Galliae duae*[5], l'une est la future Narbonnaise, *Gallia*

---

1. Eutrope, l. IV, c. 25 ; édition donnée par Droysen dans les *Monumenta Germaniae,* p. 80. Cf. Obsequens, 38 (98) : *Cimbri Teutonique Alpes trangressi.* (Il s'agit de l'année 113.) H. J. Müller, Tite-Live, t. X, 2 (1881), p. 199.

2. Cette expression paraît avoir été employée par Tite-Live, *Epitome* du l. CXXXIV ; la formule officielle, attestée par les inscriptions, était : *tres provinciae Galliarum,* Mommsen et Marquardt, *Handbuch,* l. IV, 2e édition, p. 267, note 7.

3. Monument d'Ancyre, V, 36. Strabon, exposant l'organisation administrative d'Auguste, se sent de l'expression Narbonnaise de Gaule : τῆς Κελτικῆς τὴν Ναρβωνῖτιν, l. XVII, c. 3, § 25, édition Didot, p. 713, l. 18-19.

4. Sur cette suppression, voyez Mommsen et Marquardt, *Handbuch,* l. IV, 2e édition, p. 219 ; E. Desjardins, *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine,* l. III, p. 35.

5. Cicéron, *De provinciis consularibus,* c. 2, § 3.

ulterior, comme dit Cicéron, et l'autre, la cisalpine, *Gallia citerior*[1].

Quand Tite-Live, aux livres XXI et suivants, où est racontée l'histoire des années 218 et suivantes av. J.-C., parle de la Gaule attribuée à un magistrat romain, c'est de la Gaule cisalpine qu'il s'agit[2]. Dans le *Pro Fonteio* prononcé l'an 69 av. J.-C., la Gaule dont il est question est la Narbonnaise[3]. *Gallia* dans ces textes est accompagnée du mot *provincia* ou ce mot est sous-entendu.

Lorsque César à la fin de l'année 59 cessa d'être consul, il reçut trois provinces, la Gaule Cisalpine et l'Illyrie, en vertu de la loi Vatinia, et la Gaule Transalpine, c'est-à-dire la Narbonnaise, la *Gallia bracata*[4], en vertu d'un sénatus-consulte ; quant à la Gaule définie par lui en tête des commentaires, la *Gallia comata*[5], il devait la conquérir, mais, il est peu vraisemblable qu'il eût officiellement reçu du Sénat la mission de s'en emparer, quoi qu'en dise Suétone[6].

Lorque avant les conquêtes de César on ne parlait pas la langue de l'administration, *Gallia* était le nom de tout pays habité par les *Galli* même indépendants du joug romain. Ainsi au début du récit de la seconde guerre punique, Tite-Live, dans son livre XXI, em-

---

1. *De provinciis consularibus*, c. XV, § 36. Ce discours fut prononcé en 56. L'expression *ulterior Gallia*, opposée à *ulterior provincia*, se trouve dans le *De bello gallico*, l. I, c. 10, § 3, 5.

2. Tite-Live, l. XXI, c. XVII, § 79 ; cf. Mommsen et Marquardt, *Handbuch*, 2e édition, t. IV, p. 218.

3. Voyez notamment le début du fragment le plus important de ce discours dans le Cicéron de Teubner, partie II, vol. II, p. 20-21. *Hoc praetore oppressam esse aere alieno Galliam... Referta Gallia negotiatorum est... Nummos in Gallia nullus sine civium Romanorum tabretis commovetur... Provinciae Galliae M. Fonteins praefuit... Est in eodem provincia Narbo Marcius, colonios civium Romanorum... Est et Massilia.*

4. L'expression de *Gallia bracata* était déjà tombée en désuétude au temps de Mela, l. II (c. 5, § 74, c'est-à-dire au milieu du premier siècle de notre ère ; elle était employée au premier siècle avant notre ère. La formule *togata Gallia, Gallia togata* chez Hirtius *De bello Gallico*, l. VIII, c. 24 et 52 ; et la formule *comata Gallia*, chez Catulle, supposent l'usage contemporain de la formule *Gallia bracata*. Il y a, comme on l'a fait observer, une allusion à cet usage, quand en 55 av. J. C., Cicéron voulant insulter Pison et lui reprocher l'origine de son grand-père maternel, né à Plaisance, dans la Gaule cisalpine, lui reproche *bracatae cognationis dedecus*, comme si Plaisance eut été dans la Gaule Transalpine. Le grand orateur dans ce passage (*In Pisonem*, c. 23), parlait, comme il l'a fait trop souvent, la langue des avocats dans le mauvais sens du mot.

5. La plus ancienne mention de la Gaule chevelue, *comata Gallia* se trouve chez Catulle, XXIX, 3 ; cette ode date de 55 ou 54 av. J. C. (Voyez le savant commentaire de M. E. Thomas, chez Rostan, *Les Poésies de Catulle*, t. II, p. 439 et suivantes) ; citons ensuite : Cicéron, *Philippiques*, VIII, c. 9, § 27 (av. J. C. 43) : *Galliam... comatam postulo ;* — Mela, l. III, § 20 (après J. C. 44) ; — Pline, IV, 105, XI, 130, XXXIII, 54, etc.

6. *Divus Julius*, 22. Cf. Dion Cassius, l. XXXVIII, c. 8 ; Plutarque, *César*, c. XIV, § 5, *Pompée*, c. XLVIII, §. 3 ; *Caton d'Utique*, c. XXXIII, § 3.

ploie le mot *Gallia* au singulier et au pluriel pour désigner la région située sur les côtes de la Méditerranée, entre les Pyrénées et les Alpes. C'est en vertu de la même identification de *Gallia* avec tout pays habité par les *Galli* que *Gallia*, dans le livre LXIII de Tite-Live, a dû désigner, comme chez Sempronius Asellio et chez Velleius Paterculus, les environs de *Noreia,* aujourd'hui Neumarkt en Stirie.

Les Gaulois qui, vers l'an 400, sont venus s'établir en Italie y sont-ils entrés par la route qui de *Noreia in Gallia,* menait à Aquilée, et comment se fait-il que Tite-Live ait pu écrire que les Gaulois seraient arrivés en Italie par le pays des *Taurini* et par l'*Alpis Julia* qui est à une si grande distance du pays des *Taurini ?*

On a déjà fait observer, il y a longtemps, que l'exposé de Tite-Live est le résulat de l'amalgame de deux récits contradictoires. De l'un qui est le plus ancien et qui fait entrer les Gaulois en Italie vers l'an 400, d'importants débris ont été conservés par Polybe, Diodore de Sicile, Tite-Live lui-même, enfin par Plutarque et par Appien; l'autre, plus récent et attribué non sans vraisemblance, par K. Müllenhoff, à Timagène, contemporain de Tite-Live, met l'invasion des Gaulois en Italie deux cents ans avant la prise de Rome; c'est ce second récit que Tite-Live déclare préférer.

L'auteur de ce second récit interprète les textes géographiques des siècles précédents en donnant aux termes géographiques qu'ils contiennent le sens adopté au temps d'Auguste. Les écrivains grecs du quatrième siècle av. J.-C. parlaient d'une Κελτική qui comprenait une partie de la péninsule ibérique, et qui de là s'étendait jusqu'à la Scythie; cet auteur contemporain de Tite-Live croit que la Κελτική des écrivains du quatrième siècle est identique au territoire des *Celtae* de César, c'est-à-dire à la région située entre la Seine et la Loire. Faisant partir de cette région les Gaulois qui vinrent s'établir en Italie, il a dû aussi les faire entrer par le territoire des *Taurini,* c'est donc du second récit que Tite-Live a tiré le nom des *Taurini.* L'*Alpis Julia* paraît avoir été empruntée par Tite-Live au récit primitif, à celui qu'avaient sous les yeux Polybe et Diodore de Sicile. Comment, dira-t-on, Tite-Live a-t-il pu se contredire à ce point? Comment a-t-il pu faire venir les Gaulois en Italie, à la fois, par l'*Alpis Julia* et par le territoire des *Taurini.* On supposera si l'on veut que dans la pensée de Tite-Live deux armées gauloises sont au même instant entrées en Italie, les uns par le Nord-Ouest, les autres par le Nord-Est; on pourra même imaginer que dans l'opinion de l'élo-

quent écrivain, les Gaulois ont dû leurs premiers succès à l'habileté de ce procédé stratégique de ce *mouvement tournant*. Mais il n'y a pas à chercher une conciliation inutile. Il y a deux sources à distinguer.

La même contradiction existe entre le passage où il est dit que les Gaulois en 390 étaient en Italie depuis deux cents ans, l. V, c. 33, § 5; et ceux où on lit qu'en 390 les Gaulois étaient en Italie une nation nouvelle, *novam gentem,* l. V, c. 35, § 6; qu'ils avaient un aspect et portaient des armes qu'on n'y avait pas vu jusque-là, *formas hominum invisitatas... et genus armorum,* l. V, c. 35, § 4; qu'ils étaient un ennemi qu'on n'avait pas encore vu et dont on n'avait pas encore entendu parler, que c'était des côtes de l'Océan et des extrémités de la terre qu'ils apportaient la guerre aux Romains : *invisitato atque inaudito hoste ab Oceano terrarumque ultimis oris bellum ciente,* l. V, c. 36, § 2[1]. La date, deux cents ans, est empruntée à Timagène (?); le récit le plus ancien, ne mettant qu'un intervalle de quelques années, dix ans peut-être entre l'entrée des Gaulois en Italie et la prise de Rome, a pu dire logiquement qu'au moment de la prise de Rome les Gaulois étaient en Italie une nation nouvelle, *novam gentem,* qu'on n'avait pas encore vue, dont on n'avait pas entendu parler jusque-là, qui arrivait des côtes de l'Océan et de l'extrémité du monde.

La correction de Madvig nous semble donc inutile et même dangereuse. La bonne manière d'éditer un texte n'est pas de le mettre toujours d'accord avec lui-même. Un auteur, même un auteur de l'antiquité, peut quelquefois se contredire, et souvent il arrive que ses contradictions sont la partie la plus intructive de ses écrits.

H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

---

1. Cette observation a déjà été faite par Zeuss, *Die Deutschen,* p. 165. Les mots *ab Oceano terrarumque ultimis oris* appliqués aux Gaulois sont l'expression latine d'une idée reçue en Grèce au troisième siècle av. J. C., à propos des Gaulois qui ont pris Delphes, voyez Callimaque, *In Delum,* 174, ἀφ ἑσπέρου ἐσχατόωντος; et Pausanias, 1, 3, 6 : νέμονται τῆς Εὐρωπῆς τὰ ἔχατα ἐπὶ θαλάσσῃ πολλῇ. Pausanias a dû tirer ce passage de Jérome de Cardie, mort entre l'an 266 et l'an 256 avant notre ère.

A PROPOS DE LA QUESTION DE TACITE

L'ouvrage dans lequel M. P. Hochart[1] a mis en doute l'authenticité des œuvres de Tacite a été vivement critiqué par M. Cagnat (*Rev. critique*, 1890, 2e sem., p. 503), et par M. Chatelain (*Rev. de Phil.*, t. XIV, 1890, p. 228.)

Leur appréciation me semble aussi juste que sévère[2], et je n'aurais pas cru utile de revenir sur la question de l'authenticité des œuvres de Tacite si, répondant sans doute à une lettre de M. Anziani, l'ancien préfet de la Laurentienne, M. Hochart n'avait repris la question par un de ses côtés dans les *Annales de la Faculté de Bordeaux* (1890, p. 237 sqq.) et si, dans la même Revue (1890, p. 147 sqq.) M. P. Tannery n'avait paru disposé à discuter la thèse de M. Hochart. Je n'ai pas, du reste, l'intention d'entrer dans le débat, je veux simplement citer quelques passages d'écrivains du commencement du xve siècle ; ces passages manquent en effet dans la dissertation de Cornelius[3], ils ne sont guère connus encore, et s'ils ne sont pas probants, — M. Hochart le dira peut-être, — ils serviront du moins à l'histoire du texte de Tacite dans les vingt premières années du xve siècle.

Sicco Polenton écrivit un ouvrage en sept livres, intitulé *de Scriptoribus linguæ latinæ*. Le premier livre, d'après M. A. Sabbadini, auquel j'emprunte mes citations, fut composé[4] avant 1420 ; or, voici ce qu'on y lit[5] :

Sicco Polenton, *de Script.* I.	Tacite, *Ann.* XI, 14.
Cornelius Tacitus non ignobilis rerum scriptor hanc Ægyptiis palmam defert eosque figuris animalium pro litteris primum usos scribit meminitque rei hujus certissima monumenta esse.	Primi per figuras animalium Ægyptii sensus mentis effingebant : ea antiquissima monumenta memoriæ humanæ impressa saxis cernuntur.

1. P. Hochart, *De l'authenticité des Annales et des Histoires de Tacite.* Paris, Thorin, 1890.

2. Pendant que cet article était sous presse, M. F. Gabotto a publié un article très complet sur le livre de M. Hochart. (Cf. *Rivista di Filologia,* Ann. XIX, 1890, p. 302 sqq.)

3. E. Cornelius, *Quomodo Tacitus, Historiarum scriptor, in hominum memoria versatus sit usque ad renascentes litteras sæculis* xiv *et* xv. Marbourg, 1888.

4. R. Sabbadini, *Storia e critica di alcuni testi Latini.* Catane, 1889, p. 322.

5. R. Sabbadini, *op. l.*, p. 344.

Cornelius autem Tacitus, cum de Claudio loqueretur in eo libro quem de Cæsarum rebus scripsit, in hanc fere sententiam quantum in præsentia nostræ institutioni spectat scriptum reliquit : « Phœnices de Thebis Ægyptiis in Syriam profecti, quia mari propellerentur, litteras Græcas intulere ; quo adepti sunt gloriam tanquam invenerint. »

Inde Phœnicas, quia mari præpollebant, intulisse Græciæ, gloriamque adeptos tanquam reperirent quæ acceperant.

Cornelius Tacitus neminem certum nominat quippe jam de re dubius ita locutus est : « Fama est Cadmum classe Phœnicum vectum, rudibus adhuc Græcorum populis, litterarum auctorem esse. Quidam tamen Cecropem Atheniensem, vel Linum Thebanum vel temporibus Trojanis Palamedem memorant.

Fama est Cadmum classe Phœnicum vectum, rudibus adhuc Græcorum populis, artis ejus auctorem fuisse. Quidam Cecropem Atheniensem, vel Linum Thebanum, et temporibus Trojanis Palamedem Argivum memorant sexdecim litterarum formas, mox alios ac præcipue Simonidem ceteras reperisse.

At Cornelius Tacitus... « In Italia, inquit, Etrusci ab Corintha (sic) Demarato, Aborigenes Arcades (ii Latini sunt postea nominati) ab Evandro litteras didicere.

At in Italia Etrusci ab Corinthio Demarato, Aborigines Arcade ab Evandro didicerunt.

Eas (les trois lettres inventées par Claude) tamen videri Cornelius Tacitus memorat in ære ac plebiscitis per fora ac templa fixis.

Quo exemplo Claudius litteras adjecit, quæ usui, imperitante eo, post obliteratæ, aspiciuntur etiam nunc in ære publicandis plebi senatusconsultis per fora ac templa fixo.

Jean de Montreuil, secrétaire des finances de Charles VI, connaissait bien la littérature latine et était lié avec les plus savants hommes de son temps. Il mourut en juin 1418. Dans une de ses lettres, il cite Tacite[1] :

Ex epist. ined. Cod. Vat. 332 f° 57 r°. Justinus quoque nec non antiqui ceteri sapientes eos (les Juifs) quisque sua sententia, ut legimus, variis modis damnant, inter quos Cor-

Tacite, *Hist.* V, 3. Plurimi auctores consentiunt, orta per Ægyptum tabe quæ corpora fœdaret, regem Bocchorim adito Hammonis oraculo remedium petentem « purgare regnum et id genus

1. A. Thomas, *De Joannis de Monsterolio vita et operibus...* Paris, Thorin, 1883, p. 75.

nelius Tacitus super decem plagis Egipti de Judeis hoc modo fatur : « et id genus hominum ut invisum diis alias in terras ire jussum est. »	hominum ut invisum deis alias in terras avehere » jussum.

Leonardo Bruni écrivit[1] avant l'année 1400 un opuscule intitulé *Laudatio urbis Florentinæ*. On y trouve encore une citation de Tacite :

Laudatio... Nam postquam respublica in potestatem deducta est, præclara illa ingenia, ut inquit Cornelius, abiere.	Tacite, *Hist.* I, 1. Postquam bellatum apud Actium atque omnem potentiam ad unum conferri pacis interfuit, magna illa ingenia cessere.

Si l'on veut bien rapprocher ces citations, et la date à laquelle elles ont été faites, de la phrase où M. Hochart[2] affirme que « au commencement du xve siècle Tacite était complètement inconnu des érudits, » et de la discussion où il cherche à établir que la première mention des œuvres de Tacite se trouve dans la lettre de Poggio, écrite le 25 novembre 1425, on ne laissera pas que d'être étonné et l'on se demandera comment concilier ces faits avec l'affirmation de M. Hochart. Pour moi, je ne vois qu'un moyen d'expliquer cette contradiction ; ce moyen, on le devine : M. Hochart en trouvera-t-il un autre ? S. Dosson.

---

1. R. Sabbadini, *op. l.*, p. 328 et 346. Cf. G. Kirner, *Della Laudatio urbis Florentinæ di Leonardo Bruni*. Livourne, 1889.

2. Hochart, *op. l.*, p. 44.

NOTE SUR QUELQUES PASSAGES DU DE BELLO CIVILI

I, 15. Les chiffres donnés par le texte de César pour la garnison de Corfinium sont en désaccord avec ceux que donne Pompée dans plusieurs lettres. D'après César, Domitius avait réuni à Corfinium environ 20 cohortes, et Vibullius était venu l'y rejoindre avec 13 cohortes dont six s'étaient échappées de Camerinum avec Hirrus. Pompée, dans une lettre à Cicéron (ad Att. VIII, 11 A), parle de 12 cohortes appartenant à Domitius, de 14 amenées par Vibullius et de 5 autres conduites par Hirrus; dans une lettre aux consuls (ad Att. VIII, 12 A), il dit : « Domitius s'est mis dans une situation inextricable. Il n'était pas assez fort pour s'établir dans un camp, parce qu'il avait disséminé dans trois villes mes dix-neuf cohortes et ses douze cohortes propres, il en a mis une partie à Alba, une autre à Sulmo. »

Le témoignage de César diffère peu de celui de Pompée sur le total des troupes de Corfinium : il est de 33 cohortes (environ) d'après César, de 31 d'après Pompée, et ce total comprend les détachements envoyés à Sulmo et à Alba. D'après le colonel Stoffel (Guerre civile I, p. 226), Domitius aurait amené à Corfinium, outre les 20 cohortes dont parle César, les 12 dont parle Pompée, et il aurait détaché des premières 6 cohortes pour Alba et 7 pour Sulmo. Cette interprétation est sans fondement. Quand Domitius demande à Pompée (B. Civ. I, 17) de secourir une armée de plus de 30 cohortes, il ne parle point seulement de la garnison de Corfinium même, mais comprend les détachements des villes voisines.

Quant à l'origine de ces trente et quelques cohortes, il semble qu'on doive accorder plus de confiance au témoignage de Pompée qui est très précis et est répété deux fois : d'après le texte de César, Domitius aurait réuni *environ* 20 cohortes; de plus, on peut s'étonner que César parle assez longuement des efforts faits par Vibullius pour réunir des troupes et mentionne seulement en passant le détachement de 6 cohortes amené par Hirrus, et que cependant Vibullius n'ait pu former par lui-même que 7 cohortes. Il paraît vraisemblable d'après cela qu'il convient de corriger quibus coactis XIII efficit en XIX efficit. La substitution de XIII à XIX s'explique facilement : un commentateur a pu noter que, le total étant de XIX, Vibullius avait réuni pour sa part XIII cohortes

et ce chiffre aura été ensuite introduit dans le texte à la place de XIX. Cette première correction entraîne celle de circiter XX en XII. Si l'on conservait circiter XX avec XIX, le total serait trop élevé. D'autre part, on comprend qu'après avoir substitué XIII à XIX on ait corrigé XII en circiter XX pour avoir un total de plus de XXX cohortes, comme il est dit au chap. 17.

I 30. Hoffmann a corrigé « cum legionibus III » en II et dit avec raison que ces deux légions sont prises sur les six réunies à Brundisium (B. Civ. I, 25). Mais à I, 37, 2, il dit, d'accord avec le colonel Stoffel, que César envoya en Espagne trois des légions de Brundisium, sans doute les légions de vétérans, et laissa les trois autres dans le Sud de l'Italie. César ne dit nulle part avoir laissé des légions dans le Sud de l'Italie pendant la campagne d'Espagne. Il dit, au contraire, au chap. 30 qu'aussitôt après la prise de Brundisium, il envoya 1 légion en Sardaigne et 2 (d'après la correction de Hoffmann) en Sicile. Ces légions ne peuvent être prises que sur les 6 légions réunies à Brundisium. Comme César envoie ensuite 3 de ces légions en Espagne, on doit en conclure, d'une part, qu'il n'avait pas pu en envoyer 3 en Sicile, mais seulement 2, et d'autre part, qu'il ne laissa en Italie aucune des six légions réunies à Brundisium. Il est vrai que Cicéron dit dans une lettre à Atticus, IX, 15, 1 : « Ille (Cæsar) legiones singulas posuit Brundisii, Tarenti, Siponti. » Mais cette lettre est postérieure de quelques jours seulement à la prise de Brundisium, et antérieure par suite au départ des trois légions de vétérans pour la Gaule et l'Espagne. César dit aussi qu'après la prise de Brundisium, il les avait fait camper dans les villes voisines pour leur procurer du repos : chap. 32 : Ut reliquum tempus a labore intermitteretur, milites in proxima municipia deducit (César a parlé précédemment, au chap. 30, du départ des légions pour la Sardaigne et la Sicile). Chap. 37 : Reliquas legiones quæ longius hiemabant, subsequi jubet. Dès lors l'expression « reliquas legiones » du chap. 37 n'a plus rien d'extraordinaire, puisque c'étaient les seules qui ne fussent pas en campagne. E. Audouin.

NONIANA

Nonius p. 5 : *temulenta* dicta est ebriosa dicta a *temeto* quod est uinum quod attemptet. — Le vrai objet de ce lemme est *temetum,* comme le prouvent les cinq exemples. D'ailleurs, les citations initiales des lemmes précédents sont Plaute, *Asin.* 1, 3, 20. *ib.* 3, 3, 16. *ib.* 5, 2, 42; celles des lemmes suivants sont Plaute, *Aul.* 3, 2, 8. *Bacch. Bacch.;* celle de notre lemme même est *Aul.* 2, 6, 6. Comme les citations initiales d'une série de lemmes consécutifs sont ordinairement laissées par Nonius dans leur ordre naturel, *Aul.* 2, 6, 6 est, tout porte à le croire, l'exemple que Nonius avait eu en vue en commençant notre lemme. Il serait chimérique de supposer la perte de quelque exemple ayant contenu *temulenta* au lieu de *temetum :* cet adjectif n'est pas dans Plaute entre *Asin.* 5, 2, 42 et *Aul.* 3, 2, 8. — Or, Nonius n'a pu avoir l'idée de mettre un adjectif féminin en tête de son lemme, du moment qu'il ne visait pas un texte contenant ce même adjectif au même genre. Il faut donc corriger : *temulentia dicta est a temeto...* en supprimant non seulement la répétition oiseuse de *dicta,* mais aussi *ebriosa,* qui est une interprétation de la leçon fautive *temulenta.* Le rapprochement de *temulentia* et de *temetum* était, chez les anciens, un lieu commun étymologique. Abrégé de Festus (p. 365) : *temetum uinum,* unde *temulentus* et *temulentia.* Plin. *H. n.* 14, 90 : ,.. *temetum* olerent; hoc tum nomen uino erat, unde et *temulentia* appellata. — *Quod attemptet* (l'épel *attemtet,* qui est dans L seul, me paraît sans autorité) reçoit quelque lumière d'un exemple relevé déjà par Mercier et tiré d'un écrivain compatriote de Nonius, *ex crapula helluo attemptatur,* Apulée, *Apol.* 59. Je verrais volontiers dans cette addition de Nonius une seconde étymologie, *<uel> quod attemptet.*

Dans ce passage, comme dans beaucoup d'autres, M. Lucien Müller attribue à la «*socordia* » convenue de Nonius un désordre qui est le fait de ses copistes et réviseurs.

P. 9,3 : *examussim* dicitur examinate, ad regulam uel coagmentum, est enim amussis regula fabrorum; quam architecti, cum opus probant, rubrica illinunt. — *Examinate* est suspect; c'est un adverbe employé par les Pères dans un autre sens (*avec* ré-

flexion). Il faut, pour bien rendre l'idée exprimée dans *examussim* par l'élément *ex,* une traduction qui signifie *après* vérification, c'est-à-dire l'ablatif absolu adverbial *examinato,* donné justement comme équivalent d'*examussim* par Sisenna (Charisius p. 198,26). — *Regula fabrorum* est aussi la définition de l'abrégé de Festus, p. 80,19 ; par *regula* il faut entendre non une règle linéaire, mais une plaque (apud fabros *tabula* quaedam qua utuntur ad saxa coagmentata, Varr. ap. Non. p. 9,14). L'architecte vérifie, en frottant l'*amussis* de rouge et en l'appliquant sur une maçonnerie, si la couleur s'attache à celle-ci d'une façon égale ; c'est la preuve d'une coïncidence parfaite entre le plan de l'*amussis* et le plan de la maçonnerie, par conséquent la preuve que le travail est bien fait; les maçons se sont préalablement servis du même instrument (*regula fabrorum*) pour exécuter le travail régulier que vérifiera l'architecte. — Cela nettement compris, on voit que *ad regulam uel coagmentum* ne peut subsister. *Coagmentum* signifie *un joint* ou *une jonction;* or la *regula* sert à constater que la jonction des pierres est régulière et que les joints en sont bien conditionnés, mais elle-même n'est aucunement la même chose qu'une jonction ou un joint. Il faut sans doute transporter *uel coagmentum* après *opus.*

P. 18,24 : *nebulones* et *tenebriones* dicti sunt, quia mendaciis et astutiis suis nebulam quandam et tenebras obiciant, aut quibus ad fugam[1] et furta haec erant accommodata et utilia. — Au lieu de *quia,* P^2W ont *qui,* et les éditeurs lisent *qui* ou *qui a,* ce qui, au premier abord, paraît satisfaisant à cause de *aut quibus.* Mais d'une part P^2W sont sans autorité contre HP^1L, d'autre part on n'obtient ainsi qu'une symétrie grammaticale imparfaite (*qui obiciant* aut *quibus erant*). Ce n'est pas tout : *quia* vaut mieux que *qui,* la préoccupation de Nonius dans cette partie de l'ouvrage étant d'étymologiser et non de définir. Les lemmes voisins sont : *Rudus, stercus* (scorie), *quod raditur. Rutrum dictum est a radendo. Truam ueteres a terendo... Euannatur dictum est uentiletur uel moueatur, a uanno.* Enfin *tenebrio* peut valoir la peine d'être expliqué, mais non le mot bien connu *nebulo;* ce dernier invitait plutôt à une tentative étymologique (Stilon en avait rendu compte d'une autre manière, Fest. p. 165). La première partie du lemme doit donc rester intacte. Quant à la phrase *aut quibus... utilia*, c'est le début d'une remarque ajoutée après coup par Nonius lui-même, en marge de son exemplaire. Elle se

1. *Fugam fugitiuis et* les mss.

continuait par ces mots : *quod Homerus confirmat Iliados* Γ : ...ὁμίχλην Ποιμέσιν οὔτι φίλην, κλέπτῃ δέ τε νυκτὸς ἀμείνω. L'ensemble de cette annotation marginale a été un embarras pour les copistes, qui en ont inséré la première partie après le lemme, l'autre entre deux citations de Varron. M. Lucien Müller a eu raison de rapprocher, par une transposition, les deux parties de l'addition marginale, mais il aurait dû la mettre tout entière entre crochets, et ne pas toucher à la partie primitive du lemme.

P. 27,19 : *putus* est dictus a *putando*. — Les variantes *potus* LC Leid. 116, *potando* CD Leid. 116, *potus* L^2 ap. Plaut., sont sans intérêt pour la critique, mais non la leçon de P. Il a *pupurgatus*, dont la seconde main a fait *putus purgatus* (*purgatus* se trouve aussi en marge de H). Comme tous les exemples cités contiennent la locution complexe *purus* (*ac*) *putus*, il est probable que le lemme véritable, mutilé dans *putus*, corrompu dans *pupurgatus*, est *purus putus*.

P. 79 : *biuiras*, quas usus *biduas* appellat. On corrige *uiduas* : voilà qui va bien pour la *critique littérale*, mais non pour le sens. *Vidua* signifiait veuve avant que le latin fût le latin, comme en font foi la plupart des langues congénères. Ce mot a gardé le même sens après que le latin eut cessé d'exister, comme en font foi les langues romanes. Que serait donc cet *usus* que Nonius atteste, selon lequel *uidua* aurait signifié femme à deux maris? D'ailleurs, si on a le droit de modifier quelque chose dans l'équation *biuiras* = *biduas*, ce n'est pas l'élément *bi*, commun aux deux termes. *Biduas* ne peut guère être qu'une faute de copiste pour *binubas*. L'adjectif *binubus* n'apparaît dans la littérature que bien tard, avec Cassiodore. Mais l'*usus* de Nonius indique justement qu'il s'agit d'une locution encore exclue du beau style.

P. 93 : *cibarium*, quod nunc aut de pane sordido aut de *alio indigno* dicatur. — Avec *indigno*, il manque un substantif; c'est *cibo* qui a été mal lu et changé en *alio*. Les exemples visés par Nonius donnent *cibarius* adjectivement : *uinum cibarium*, *cibarius Aristoxenus*, *cibarius panis*; mais, par le mot *nunc*, Nonius désigne le neutre pris substantivement *cibarium*. Le subjonctif *dicatur* n'a pas de raison d'être : lisons donc *dicitur* avec MM. Riese et Lucien Müller.

LOUIS HAVET.

Cīcur dans Pacuvius, *Cīcurinus*.

Cicur « apprivoisé » passe pour avoir l'*i* bref dans trois passages de Pacuvius : 1° *consilium cicur,* au sens de *sapiens,* cité par Festus; ce serait une fin de vers ; 2° *reprime incicorem iracundiam,* cité aussi par Festus; ce serait aussi une fin de vers (ce qui resterait possible même si on prononçait *incīcorem*) ; 3° dans Varron (VII 91) *nulla res neque cicurare neque mederi potest* (*is*) *neque reficere.* Ici *nulla res* terminerait un vers ; ensuite viendrait un trochaïque complet *Nec cicurare... potis est neque refigere,* ou *refingere,* ou *rem reficere* (en admettant un *ī,* on n'aurait pas besoin de toucher au premier *neque,* et *Neque cīcurare...* formerait un ïambique octonaire).

Je me méfie toujours quand on fait, sans preuves, commencer une citation autrement qu'avec le commencement du vers. A plus forte raison quand il s'agit de trois citations.

Mais supposons *cīcur*. Aussitôt nos trois fragments commencent avec un vers. Le premier est un premier hémistiche de sénaire :

Consilium cicur –⏑–⏑–⏑–

Le second, un premier hémistiche de trochaïque :

Reprime incicorem iracundi(am –⏑–⏑–⏑–

Dans le troisième, nous ne serons plus tentés de toucher au premier *neque*. Au lieu de toucher à *Neque reficere,* qui peut commencer un vers, nous ferons porter la correction sur l'endroit que le mss. de Varron signale de lui-même comme suspect, *potest* (*is*). Le copiste avait sous les yeux *potis,* qu'il a, inconsciemment peut-être, changé en *potest* et qui a été rétabli par surcharge :

Nulla res neque cicurare neque mederi potis <erit>
Neque reficere –⏑–⏑ –⏑–⏑–⏑–

Voilà des trochaïques bien bâtis, et qui peut-être, selon une idée de M. Ribbeck, constituent une réponse au trochaïque de tout à l'heure.

Varron tire de *cicur* le cognomen des Veturii Cicurini. Si la vraie prosodie est *cīcur,* nous ne nous étonnerons pas de trouver dans les Fastes Capitolins cICVRINVS, cICVRINVS (*C. I. L.* I p. 426), cICVRIN (p. 428), cICVRINVS (p. 430, deux fois).

LOUIS HAVET.

ENNIANA[1]

1. — Ennivs ap. Non. 378.

Les mss. donnent *Te saneneta* (lire *nunc sancta*) *precor Venus et* (lire *te*) *genetrix patris nostri Vt me de caelo uisas cognota parumper*. Au lieu de *cognota*, W a *cognata*, correction inepte qu'on a cru jadis être la leçon commune des mss., et qui a suggéré à Haupt la conjecture *rogitata*. Cette conjecture doit être abandonnée, car il n'est guère croyable qu'un mot terminé par la désinence si commune *-ata* ait pu donner naissance à une forme aussi barbare que *cognota*.

Cognota me paraît provenir d'un mot qui ne paraissait pas moins barbare aux copistes, *congreta* (par l'intermédiaire *cogreta?*). Nous savons par Festus (epit. p. 6 Müller) qu'Ennius avait écrit *adgretus fari*, pour *adgressus*. Le même auteur (p. 78) signale une forme *egretus*, qu'il rapproche d'*adgretus*. Il a donc existé un participe **gretus*, analogue par sa structure à *crētus*, *sprētus*, *frētus*, *im-plētus*, *flētus*. Il devait avoir aussi l'*e* long, car, les citations de grammairiens commençant d'ordinaire avec un vers, *adgretus fari* a des chances d'être un premier hémistiche plutôt qu'une fin de vers. Le rapport étymologique de **grētus* à *gradior* est obscur, comme celui de *uis* à *uolo ;* peut-être y a-t-il là deux verbes défectifs rapprochés par le hasard de leur forme, comme en vieux français *estre*, d'*esse*, et *esté*, de *stare*. — *Saneneta*, issu selon toute apparence de *sancta*, pourrait bien cacher dans sa finale *-eta* une correction fourvoyée, destinée à *cognota* pour *congreta*.

> Te nunc sancta precor Venus, te genetrix patris nostri,
> Vt me de caelo uisas congreta parumper.

2. — Ap. Gell. XX 10.

Les mss. donnent :

> Haud doctis dictis certantes nec maledictis
> Miscent inter sese inimicitiam agitantes.

---

1. Suite. Voir les derniers volumes de la *Rev. de philol.*

Dans le premier vers j'admets volontiers la vieille correction *sed* pour *nec*. Le second vers reste suspect. Les uns gardent bravement l'hiatus, les autres corrigent *inimicitias*, M. Lucien Müller propose *minitantes*.

Je croirais que les copistes d'Aulu-Gelle ont estropié un vieux mot qui leur était inconnu, mais dont on a deux autres exemples dans Ennius :

Miscent inter sese inimicitiam *carinantes*.

3. — Ap. Don. *Ph.* II 1, 57.

A propos de *columna* = *columen*, Donat cite d'abord Horace *od.* I 35, 13, *Iniurioso ne pede proruas Stantem columnam.* Ce sont les peuples qui ont peur de voir renversé l'édifice de leur puissance ; ce sont aussi les rois, *purpurei tyranni.* De même il était question des rois dans le vers d'Ennius au livre X, cité par Donat après le passage d'Horace : *Regni uersatum summam uero columnam.*

Versatum est le supin de *uersare* pris au sens de renverser ; cf. *uertere fraxinos,* « déraciner des frênes, » Hor. III 25, 16. Ce supin exige un verbe de mouvement, qu'il faut substituer à la forme manifestement corrompue *uero.* Bährens lit *coiere ;* je propose *rūere,* qui est plus propre et plus voisin de la tradition. Le parfait *rui* avait nécessairement l'*u* long dans Ennius, comme *fui* et *an-nui :*

Regni uersatum summam ruere columnam.

4. — Ap. Don. *Ph.* V 9, 39.

Le passage de Térence est conservé dans A, dans D et dans les mss. jumeaux CP. C'est dans A. *Faxo tali sit mactatus atque hic est infortunio,* qui fait le vers faux ; CP ont *tali eum mactatum,* D a le même texte avec *eum* sur un grattage. Si on cherche à comprendre comment *sit* alterne avec *eum,* et comment, à la place d'*eum,* la première main de D avait écrit quelque chose qui était différent, et qui pourtant exigeait *mactatum* à l'accusatif, on conclura que Térence avait dû écrire *sum mactatum. Sum* est le vieux démonstratif bien connu par Ennius, grâce à une citation de Festus, mais que les copistes, par ignorance de l'ancienne langue, ont effacé dans tous les textes littéraires.

Donat avertit qu'il y a archaïsme : *sic frequenter ueteres.* Et il cite Ennius : *omnes corde patrem debent animoque benigno cir-*

cum suam (texte du ms. d'Oxford) ; l'édition princeps a *circumfuntui*. En acceptant la correction *patres* de Bährens et en remplaçant *debent* par un mot qui ait un sens, nous arrivons à lire :

Omnes corde patres pendent animoque benigno
Circum sum.

« Les sénateurs l'entourent avec bienveillance, suspendus à ses paroles. »

Au lieu de *pendent* on pourrait proposer *haerent* ou quelqne autre verbe. L'essentiel est que l'on comprenne bien l'intention de Donat et la nature de son rapprochement. Il entend gloser un pronom, tandis qu'on lui a fait, jusqu'ici, gloser la périphrase *faxo mactatum*.

La forme *eum* paraît avoir envahi le lemme même de Donat. De là vient la mutilation de son explication : *pro eo quod est*. On supplée <*mactabo*>, mais il faut lire : « FAXO TALI SVM MACTATVM, pro eo quod est <eum>. »

5. — Ap. Non. 216.

Le texte est : *Cum suo obsidio magnus Titanus* (mss. *Titanum*) *premebat*. On corrige *saeuo*, mais *saeuo* n'est qu'une cheville, et il n'y a pas de raison pour que *saeuo* ait été corrompu par les copistes. Dans le doute, j'aimerais mieux lire :

Cum *sos* obsidio magnus Titanus premebat.

Sos naturellement désignerait les dieux.

6. — *Ann.* IX, ap. Non. 110.

Le texte paraît être à peu près :

Mortalem summum <nam sum> fortuna repente
Reddidit, <ut> summo regno famul oltimus esset[1].

« La fortune fit de lui, soudain, un homme du plus haut rang, de sorte qu'un infime esclave se trouva être un puissant roi. » Il s'agit sans doute de Servius Tullius, mais pourquoi au livre IX,

1. *Oltimus* = *ultimus*, v. Stowasser, *Dunkle Wörter* p. xv n. ; cf. *ols* dans un document cité par Varron, *Mém. de la Soc. de ling.* IV p. 236. Les mss. ont *famul*
ul
ut optimus, ce qui vient peut-être de *famul optimus* ; cet *ut* illégitime aura chassé le *ut* authentique. — *Infimus* dans l'imitation de Lucrèce, III 1035.

où il était question de la seconde guerre punique? Dans un lieu commun sur l'instabilité de la fortune ? cette hypothèse a conduit plusieurs critiques à corriger autrement, pour retourner la pensée, et à admettre ici non un esclave couronné, mais au contraire un roi déchu. Cela satisfait mal, et on ne voit guère à qui le poète ferait allusion.

Remarquons que Scipion, le héros favori d'Ennius, avait été marqué par des prodiges pour jouer un rôle presque surnaturel (T.-Liv. XXVI 19). Voilà qui rappelle la légende de Servius Tullius. Notre fragment appartenait peut-être à un discours d'un partisan de Scipion, qui proposait de lui confier la guerre d'Espagne malgré son extrême jeunesse, et qui faisait valoir la prédestination divine en s'appuyant sur un précédent. Peut-être à la harangue de Scipion lui-même, qui après l'élection ranime les esprits ébranlés (T.-Liv. XXVI 19, 1).

7. — Ap. Gell. XVIII 2, 16.

On demande à des amateurs d'érudition quel vieux poète a dit *uerant* pour *uera dicunt*. Aucun ne se rappelle que le mot a été employé par Ennius, au livre XIII des *Annales*, « in isto uersu : *satin uates uerant aetate in agunda.* »

Aulu-Gelle est un homme trop précis pour avoir dit *in isto uersu* s'il ne citait pas un vers tout entier. Il ne faut donc pas songer à restituer dans Ennius <*Ille :*> *Satin* ou quelque chose d'analogue, et à supposer de la part d'Aulu-Gelle, une économie de copie montant à deux syllabes. La méthode veut qu'on essaie de retrouver un vers complet.

Étant donnée la rareté du verbe *uerare*, qui était un ἅπαξ εἰρημένον pour la société d'Aulu-Gelle, et qui très probablement était de la création d'Ennius; étant donnée l'invraisemblance d'un verbe neutre *uerare* « parler avec vérité », qui ne serait formé d'après aucune analogie saisissable; étant donné enfin que le mot qui précédait les syllabes perdues est *uersu*, il me paraît probable qu'il faut restituer *uera*. *Vera uerare* est une expression inusitée, mais directement intelligible, et forme avec *uates* une allitération triple. Lisons donc :

<Vera> satin uates uerant aetate in agunda ?

8. — Ap. Avson. *Technop.* 13, 19.

MM. Lucien Müller et Bährens après M. Vahlen, M. Schenkl

dans son Ausone, supposent dans ce dernier poète un vers ainsi conçu :

Aut de fronde loquens cur dicit « populea frus »?

Il s'agit d'Ennius, comme le prouve le contexte. Ennius aurait donc dit *populea frus,* en allongeant la finale du nominatif devant le groupe *fr*. Ce serait là une licence fort admissible dans Ausone lui-même, mais l'est-elle dans le vieil Ennius?

Le vers d'Ausone, d'ailleurs, serait d'une naïveté rare. Il prendrait la peine de nous dire que *frus* signifie le feuillage et non le front (*de fronde loquens*). Quoi de plus inutile, si le texte qu'il cite est *populea frus?* quel lecteur serait assez inepte pour comprendre *le front du peuplier?*

Populea est donc un ablatif, qui se rattache à *fronde* et appartient au texte d'Ausone. Il faut écrire :

Aut de fronde loquens cur dicit populea « frus »?

9. — Ap. Fest. 249 et Non. 158.

A propos de *puellus,* Festus cite comme étant d'Ennius *Poeni soliti suos sacrificare puellos,* Nonius *suos diuis sacrificare puellos*. M. Lucien Müller admet une synérèse bien invraisemblable de *suos,* ce qui ne le dispense pas de remanier le vers de deux façons, dans son Ennius et dans son Nonius. Bährens remplace *soliti suos* par *sos soliti,* ce qui est admissible si on fait de *sos* un démonstratif. Mais *diuis* reste une pierre d'achoppement. Si on le transpose, comme le veut M. L. Müller dans l'apparat de Nonius, on est peu récompensé de cette hardiesse, car il faut insérer *sunt* devant *soliti,* rejeter gauchement *Poeni* à la fin du vers précédent, et tricher sur la prosodie du *suos* (*Poeni Sunt soliti diuis svos sacrificare puellos*). Si on remplace *diuis* par *dis* (Ilberg, L. Müller dans l'Ennius, Bährens), on va contre la méthode, car il est à présumer que des copistes ont mis un mot rare au lieu du mot banal, mais non pas qu'ils ont fait le contraire. Et cette infraction à une règle élémentaire de critique ne supprime pas la nécessité de transposer ou de changer quelque chose (*Dis Poeni soliti svos...*, *Poeni sos soliti dis...*); elle la supprimerait qu'elle ne serait pas moins condamnable.

On ne peut espérer de guérir notre passage par un remède qui ne soit pas complexe. Mais on peut et on doit essayer de le guérir sans offenser ni la prosodie ni la méthode critique. Je vais proposer une conjecture nouvelle. On ne trouvera pas qu'elle soit cer-

taine, et je me garderais bien de la présenter comme telle moi-même. Je la donne comme *pouvant* être vraie; ce serait assez pour la distinguer des autres.

Je suppose que le texte original était :

Poeni, mos diuis quis sacrificare puellos.

Quis, précédé de *diuis,* aurait été sauté par un copiste. *Mos,* devenu incompréhensible par la chute de *quis*, aurait été ensuite corrompu en *suos.* Alors, l'ensemble du vers ne pouvant être compris, Nonius aurait coupé le commencement, *Poeni,* tandis qu'un réviseur de Festus aurait ajouté *soliti* pour rendre la construction possible. Quant à l'omission de *diuis* dans le ms. de Festus et dans l'abrégé, c'est une faute de copie qui est venue la dernière, et qui, probablement, n'est pas connexe aux autres altérations.

Le numéro du livre d'Ennius n'est indiqué ni dans Festus ni dans Nonius : c'est un indice que les deux citations ou viennent l'une de l'autre, ou viennent d'une source commune. C'est sans doute dans un exemplaire de Verrius Flaccus que le commencement du vers avait pris la forme corrompue POENISUOSDIUIS...

10. — Ap. Cic. *Off.* I, 38.

Pyrrhus dit, d'après les mss. : *Quorumue uirtute* (quelques mss. corrigent *Quorum uirtuti*) *belli fortuna pepercit, Eorundem me libertati parcere certum est.* Dans le second vers Lachmann a corrigé *libertati me* pour avoir une hephtémimère, mais je me demande si le poète n'avait pas écrit : *Parcere eorundem me certum est libertati;* cf. le σπονδειάζων *Arbustum fremitu siluai frondosai.* Un copiste aura commencé à remanier, et marqué à titre d'essai la fin de vers *parcere certum est;* le copiste suivant aura reproduit l'ébauche, sans tenter de perfectionner, et, de cette façon, sera née du hasard la synizèse légendaire d'*eorundem.*

Dans le premier vers, la variante *Quorum uirtuti* est la plus suspecte, puisqu'elle est la plus coulante. Elle est d'ailleurs mauvaise par elle-même. Pyrrhus va laisser aux vaincus la liberté, *parcere libertati;* est-il sensé de dire que la fortune des armes leur a laissé le courage, *pepercit uirtuti? Quorum* irait bien avec *eorum*, il va mal avec *eorundem; quorum* se dirait des captifs pris en bloc, *eorundem* les individualise.

Concluons que la leçon la plus ancienne, *Quorumue uirtute,* qui a subi la contagion du *Virtute experiamur* du vers précédent, cache *Quorumueis uite* ou *Quorumuis ueite.* En combinant

nos corrections du premier et du second vers, nous aurons un chiasme bien dessiné, *uitae... pepercit, parcere... libertati.*

Vosne uelit an me regnare era quidue ferat Fors,
Virtute experiamur. Et hoc simul accipe dictum :
Quorumuis uitae belli fortuna pepercit,
Parcere eorundem me certum est libertati;
Dono ducite doque, uolentibus cum magnis dis.

Quorumuis peut étonner au premier abord. Mais en réalité il cadre bien avec l'esprit du morceau. Pyrrhus n'entend pas tarifer ses captifs, *non cauponantes bellum...* Il les délivre sans seulement en savoir le nombre, et les Romains aussi doivent accepter sans compter : *Quidquid do, nolite morare, sed accipite, <inquit>. Quidquid* et *quorumuis* coupent court à tout marchandage de générosité. Et *quorumuis* et *eorundem* marquent le sens exact de *hoc accipe dictum.* Ce n'est pas une profession de beaux sentiments qu'annonce *dictum,* c'est un engagement formulé avec précision.

11. — Ap. Fronton. p. 160.

Le ms. donne *Postquam const..ti fluuius qui omnium princeps qui sub ciuilia.* On connaît par Cicéron la correction à faire dans le premier vers, *qui est omnibus princeps;* devant *fluuius* on s'accorde à lire *consistit.* Reste à constituer le texte du second vers.

Bährens a vu fort bien que *ciuilia* cache *Italia.* Le Tibre est le premier des fleuves d'Italie (dans un temps où l'Italie ne comprend pas la plaine du Pô), non pas le premier des fleuves du monde. Un déterminatif géographique est par conséquent indispensable. Aussi Virgile a-t-il dit du même fleuve : Corniger *Hesperidum* fluuius regnator aquarum.

Mais que faire de *qui sub?* Bährens lit : *qui est omnibus princeps Qui sunt Italia.* Les deux *qui* donnent une phrase bien compliquée, et *Italia* pour *in Italia* n'est guère défendable. Je proposerais *amnibus Italiae.* On conçoit en effet qu'amnib· ait pu devenir quisub, surtout si quelques lettres étaient devenues peu lisibles.

Fronton, avec une sagesse dont il eût dû profiter lui-même, reproche à Marc-Aurèle d'avoir trop orné le style d'un *edictum : Tiberis est Tusce Tiberis* (sans doute : *Tiberis est, Tusce Thybris;* Marcus a eu le tort de dire *Tiber*) *quem iubes cludi;* « *Tiber amnis et dominus et fluentium circa regnator undarum.* » *Ennius*

Postquam consistit fluuius qui est omnibus princeps
Amnibus Italiae

ait. Peritia opus est, ut uestem interpolem a sincera discernas. Itaque tutissimum est lectionibus huiusmodi apstinere. Il semble clair que le grief de Fronton est l'imitation intempestive de Virgile. Le vers *fluuius regnator aquarum,* remis à neuf dans la prose de Marcus, est la *uestis interpolis.* La *uestis sincera*, c'est le passage d'Ennius, digne en effet d'être cité comme modèle de simplicité.

12. — Ap. Non. 472.

A propos de *luctant* pour *luctantur,* Nonius cite : « Ennius, lib. VIIII *uiria ualidis uiribus luctant.* » Je propose : lib. VII. *Illyria.* Cf. le v. cité par Festus, sans indication de livre : *Illyrii restant sicis sybinisque fodentes.* Le chiffre VIIII est issu de *VII.I;* le chiffre VII conviendrait pour la guerre conduite par Cn. Fuluius Centumalus et ainsi indiquée dans les Fastes triomphaux capitolins (C. I. L. I, p. 458) à l'année 228 avant notre ère :

CN · FVLVIVS · CN · F · CN · N · CENTVMALVS · A · DXXV · PRO · COS · EX · ILLVRIEIS · NAVAL · EGIT · X · K · QVINT. Florus raconte cette guerre immédiatement avant la seconde guerre punique et dit qu'elle s'étendit sur un vaste pays : *Cn. Fuluio Centimalo duce* late *domantur.* On peut donc reconstituer ainsi le dessin de la citation qui, comme il arrive ordinairement, coïncidait avec un vers :

Illyria ualidis <in tota> uiribus luctant.

13. — Ap. pseudo-Serv. *G.* IV 188.

A propos de *mussare = tacere,* le commentateur de Virgile cite ainsi Ennius : *non possunt mussare boni qui factam labore enixi militiam peperere.* Festus cite le commencement du passage sous cette forme : *non decet mussare bonos;* cela a permis de restituer ainsi le premier vers :

Noenu decet mussare bonos, qui facta labore.

La correction *facta* est imposée par le mètre ; la faute *factam* s'explique d'ailleurs par l'attraction de *militiam.* — Quant au second vers, il est manifestement altéré et mutilé. Dousa a proposé *nixi militiae,* qui a été adopté par tous les critiques récents. Cela serait fort bien si on était quitte de toute autre correction ; mais point. L'un mutile le premier vers pour finir le second par *peperere labore,* et de plus, dans celui-ci, insère *multo.* D'autres ajoutent des mots soit après *peperere,* soit avant. Ce n'était

pas la peine de modifier deux des trois mots conservés par le copiste.

La méthode veut évidemment qu'on essaie de garder intacts ces trois mots ; comment pourra-t-on approcher de la vraie leçon, si on commence par abattre les jalons qui y conduisent ? Or, si on garde *enixi* et *militiam*, c'est entre ces deux mots, non ailleurs, que les règles de la versification indiquent une lacune. Nous arrivons donc tout naturellement au dessin suivant :

Noenu decet mussare bonos, qui facta labore
Enixi <multo per> militiam peperere.

J'ajoute que non seulement ce dessin satisfait la méthode, mais que la restitution précise des syllabes *multoper* a quelque chance d'être conforme à la vérité, puisque le bourdon s'explique. Le copiste voyait ce groupe suivi d'un groupe à peine différent d'aspect, *militiāpep*.

Il est vrai que *facta peperere*, tout court, pour « ont accompli des exploits », est une locution suspecte. On cherche un déterminatif de *facta*, comme le *perennia* inséré par M. Lucien Müller. Le remède est bien simple : il faut, dans le premier vers, corriger *qui* en *quae*. Le sens général devient aussitôt très net : « Les braves n'ont pas à cacher quelles actions, au prix de leurs labeurs, ils ont accomplies au service. » Il ne s'agit pas de savoir si les braves ont le droit de parler haut, question qui n'aurait guère de sens que dans la bouche d'un soldat séditieux, mais s'ils sont tenus ou non à faire de la fausse modestie.

14. — Les Anapestes d'Ennius.

(Suite : voir 1890, p. 37.)

Un fragment reconnu pour anapestique par Bergk, mais traité comme dactylique dans les récentes éditions de MM. Lucien Müller et Bährens, m'avait échappé quand j'ai recueilli les autres passages anapestiques d'Ennius. Il est cité par Varron (VII 48) sous la forme *quaeque in corpore causa ceruleo faelo ortanareceptat*. Varron ajoute : *caua cortina dicta quod...*, ce qui a permis de restituer à coup sûr *caua* au lieu de *causa*, et *cortina* au lieu d'*ortana*. Le vers est un aristophanien :

Quaeque in corpore caua caeruleo caeli cortina receptat.

Pour le dactyle suivi d'anapeste, *corpŏrĕ căuă cae-*, cf. dans les autres fragments d'Ennius *corpŏrĕ mĭsĕr*, *nubĭlă tĕnĕbris*.

Rien ne nous dit, dans Varron, la provenance de notre vers. Mais on a un autre aristophanien, de sujet analogue, tiré du livre II des *Satires* (*Rev. de Phil.* 1890 p. 48) :

Contemplōr inde loci liquidas pilatasque aetheris oras.

Le rapprochement est assez frappant, par lui-même, pour qu'on puisse sans témérité attribuer au livre II des *Satires* le vers cité par Varron.

Peut-être le morceau dont proviennent nos deux aristophaniens doit-il compter parmi ceux qui ont inspiré Cicéron dans le *Songe de Scipion*. Il semble en effet que, comme Scipion, Ennius soit transporté en rêve dans les espaces célestes. La même donnée a servi aussi à Varron dans le *Marcipor* (*Rev. de Phil.* 1884 p. 8).

15. — Ennivs et Pacvvivs, ap. Non. 190.

« Armenta genere neutro plerumque, feminino Ennius *ipsius ad armentas* (ou *armentas ad*, d'après des signes ajoutés dans L?) *eosdem ad armenta*, uiuius *tu pascere cornifrontes soles armentas*. » Le composé *cornifrontes* est dans le goût de Pacuvius, dont on reconnaît le nom, estropié par les copistes, dans *uiuius*. On fait du fragment de Pacuvius un sénaire, au moyen d'interversions violentes : *Tu cornifrontes pascere armentas soles*. Il serait plus simple de lire, avec la vieille prosodie des mots ïambiques, *tu cornifrontes sŏlĕs armentas pascere*. Mais cette vieille prosodie permet aussi, et c'est évidemment le plus prudent jusqu'à ce que le fragment reçoive quelque lumière d'ailleurs, de ne rien changer à l'ordre des mots [1] :

-⏑-⏑-⏑-⏑ -⏑- tu pascere
Cornifrontes sŏlĕs armentas -⏑-⏑-⏑-.

Dans le fragment d'Ennius, on raie *ad armenta*. Cela est contraire à la méthode; l'athétèse de quelques syllabes peut être légitime quand elle suffit à guérir le texte, mais non quand elle le laisse manifestement corrompu. De fait, je ne doute point que la finale *-ta* ne doive être jointe à *uiuius* pour former le nom de *Pacuuius*. Le *c* de *-cuuius* est représenté ici par un jambage vertical, comme inversement, dans une quadruple citation de Nonius (Ribbeck,

1. Le *tu* suppose antithèse; il devait être précédé d'une phrase plus ou moins longue commençant par *ego*. Ceci expliquerait comment, contrairement à ce qui arrive d'ordinaire, la citation commence au milieu d'un vers.

Trag., Pacuvius 314) *illuuie,* (ou *illuuia?*) est devenu *inculta ;* dans un cas on a *ui* pour *cu,* dans l'autre *cul* pour *uu.* — Il reste donc, pour le texte d'Ennius : *ipsius armentas ad eos demadarmen,* ce qui, suivant toute apparence, forme juste un hexamètre. *Demadarmen* contient nécessairement un verbe, construit avec *armentas,* et un masculin pluriel construit avec *eos. Demittere riuos, demittier amnes,* seraient peu satisfaisants ; il reste à trouver une hypothèse précise qui soit bonne, mais on ne devra plus reproduire notre vers sous la forme ridiculement tronquée et altérée *Ipsius armentas ad easdem.* LOUIS HAVET.

ATTA, *Aquae caldae.*

On a de cette pièce deux fragments :

1. Nonius p. 133 cite « Atta (Acta HLP) Atquis calis *cum meretrice e* (*meretricae e* H, *meretricae* ou *meretricae e* L) *nostro ornatu per uias lupantur* », ce qui a bien l'air d'un ïambique septénaire. Je propose :

Commeretrices hae nostro ornatu per uias lupantur.

« Ces femmes du monde », dit une des courtisanes de la ville d'eaux, « nous font concurrence; vêtues comme nous, elles exercent le métier dans les rues. » — *Commeretrix* ne se trouve pas ailleurs, mais serait ici très clair et de plus très mordant. La pensée serait donc affaiblie si on gardait *cum,* et d'ailleurs, pour des raisons rythmiques, le poète eût choisi plutôt l'ordre *Meretrices hae cum.*

2. Nonius p. 139 cite « Atta (Acta HL) Quis caldis (scaldis H) *atque eia* (*eta* W) *muginantur hodie atque ego occulsero* (*oculsero* LP *culsero* W) *fontem* (*fonteme* (HL). » En marge, HP ont *oculsero occuluero,* mais on s'accorde à restituer *occlusero.*

Dans le premier *atque* on a reconnu *aquae,* qui est le sujet de *muginantur* (= *murmurant*). On a également signalé la nécessité d'intervertir *occlusero* et *fontem.* Je crois qu'il faut, de plus, transporter *atque* (= *aquae*) devant l'autre *atque* (= *atqui*) ; là il est tout naturel qu'il ait été omis, ce qui a amené la restitution à une fausse place. Le vers est un trochaïque dialogué :

Eia! muginantur hodie aquae. — Atqui ego fontem occlusero.

Eia ou *heia,* dans les comiques, sert à couper la parole à un interlocuteur : « holà! suffit! tout doux! silence! » On devine qu'ici l'interjection interrompt une conversation, sous le prétexte de faire remarquer le bruit insolite des eaux. LOUIS HAVET.

DE QUI SONT LES ÉLÉGIES 2-6 DU LIVRE IV DE TIBULLE?

La suite de onze élégies (2-12) relative aux amours secrètes de Sulpicia et de Cérinthe, et qui forme la partie principale du quatrième livre de Tibulle[1], est, je crois, un des meilleurs exemples qu'on puisse donner des progrès continus effectués par la critique philologique depuis la Renaissance jusqu'à nos jours. La constitution du texte, le sens de la jolie histoire d'amour — et point du tout fictive — qui se laisse deviner en ces vers, l'attribution des diverses élégies, tous ces points, entièrement obscurs il y a quelque trois siècles, sont mis aujourd'hui, par les soins des commentateurs, dans une suffisante lumière. Cependant la question, si souvent traitée, de l'attribution des poèmes ne me paraît pas complètement résolue.

Pour Joseph Scaliger (1577), aussi bien que pour les humanistes italiens, les onze élégies, avec le reste du livre IV, appartenaient sans difficulté à Tibulle. Brouckusius le premier (1708), bien avant que J.-H. Voss se fût avisé d'ôter à Tibulle les six élégies lygdamiennes dont se compose le troisième livre, attaqua l'authenticité du quatrième, attribua à Sulpicia elle-même[2], en bloc, les élégies 2-12 : hypothèse heureuse, mais trop radicale, puisque l'on s'assure au premier coup d'œil que trois au moins de ces élégies ne peuvent en aucune façon émaner de la maîtresse de Cérinthe. Brouckusius ne fut pas suivi des commentateurs[3]; jusqu'à ce que Lachmann (1836), avec sa pénétration coutumière, et Gruppe d'après lui, établirent qu'il fallait distinguer l'ensemble des élégies sulpiciennes en deux séries : l'une où se décèle l'art accompli d'un poète qui semble bien ne pas dif-

1. On sait que la division du Pseudo-Tibulle en un troisième et un quatrième livre est arbitraire et due aux premiers éditeurs. Les manuscrits ne connaissent pour les élégies de Lygdamus, le Panégyrique de Messala, les élégies sulpiciennes, les deux morceaux de Tibulle (ajoutez les deux Priapées du *Cujacianus*) qu'un livre unique, consécutif aux deux livres authentiques de Tibulle.

2. Peu importe au demeurant que Brouckusius ait appuyé son opinion sur une base fausse : l'identité qu'il suppose entre notre Sulpicia, fille de Servius, nièce de Messala par sa mère, et la poétesse Sulpicia, louée par Martial, laquelle vivait au temps de Domitien.

3. Sauf Heyne. — Il n'y a pas à s'occuper de la bizarre idée de Voss (1811), qui, au mépris de toute vraisemblance, et sans égard à la visible unité de style qui y règne, partage les élégies sulpiciennes entre plusieurs personnes du cercle de Messala : cela fait une espèce de roman par lettres, d'ailleurs parfaitement inintelligible.

férer de Tibulle ; la seconde, formée de petits billets amoureux, d'une versification gauche, d'un style dur et enchevêtré, mais d'une extraordinaire intensité de passion, et qui pour tout dire respirent la femme à chaque ligne : billets réels, copiés sur les tablettes de Sulpicia, et, sans nul doute, écrits de sa main. Lachmann et Gruppe[1] toutefois se trompaient en un point : ils classaient la petite él. 7 dans la première série et ne faisaient commencer la seconde qu'à l'él. 8, alléguant que le très ancien et excellent Cujacianus, aujourd'hui perdu, mais qui nous est connu par la collation de Scaliger[2], portait précisément au-dessus de cette él. 8 le nom significatif de « SVLPITIA ». Mais Rossbach (1864) a aussi revendiqué pour elle la précédente él. 7, et avec raison ; car d'une part, ainsi que Hiller le démontra plus tard en son examen paléographique de la collation scaligérienne, l'argument tiré du Cujacianus pèche par la base, attendu que le mot SULPITIA qu'on y trouve à cette place n'est rien moins qu'un titre général, mais bien une simple suscription épistolaire : *SULPITIA AD MESSALLAM* (de même dans l'Ambrosianus et le Vaticanus de Bæhrens : *SULPICIA MESSALÆ*), particulière à l'él. 8 ; et d'autre part il est constant que, pour le nombre des vers, le tour du style, la vive couleur du sentiment, l'él. 7 est tout à fait comparable aux suivantes ; en sorte qu'il faut voir dans ce monologue passionné, joint aux cinq billets adressés à Cérinthe (él. 8, 9, 10, 11, 12), le recueil des improvisations authentiques de Sulpicia. Il est à remarquer que ces six pièces, dans le livre IV, succèdent immédiatement aux premières (2-6), mais sans s'y mélanger aucunement : peut-être les deux séries sont-elles arrivées de différentes mains au collecteur du Pseudo-Tibulle ; tout au moins devaient-elles être contenues à l'origine en deux feuilles ou cahiers séparés.

La conclusion de Lachmann, ainsi rectifiée, est admise à présent de tous les latinistes, et de fait je ne sais aucun point, dans toute la critique de Tibulle, qui soit plus solidement établi[3]. Mais

---

1. Suivis encore par S. Teuffel (Préface de sa traduction de Tibulle, 1853, reproduite dans le volume *Studien und Charasteristiken*, 1871).

2. On la lit, écrite de sa main, sur un exemplaire de l'édition de Plantin (1569), conservé à la Bibliothèque de Lyon.

3. *Sic* Bährens, etc. — Au reste, quand un résultat est une fois acquis à la science, il ne manque jamais d'esprits, ingénieux à rebours, qui s'attachent à le contester. Il y a une dissertation de C. Knappe (1880), pour prouver que les petites pièces 7-12 ne sont autre chose que des ébauches ou canevas d'élégies préparés par Tibulle : comme si des brèves élégies 8 et 9, par exemple, ou de l'él. 12 on pouvait tirer rien de plus que ce qu'elles contiennent ; comme si les épisodes, si nettement réels et si insignifiants, où elles se fondent prêtaient au moindre développement poétique !

si l'origine des six petites élégies sulpiciennes est chose certaine, l'attribution des cinq premières ne va pas encore sans difficultés. Sont-elles de Tibulle? Du seul Tibulle? Et Sulpicia n'y a-t-elle aucune part? La question me paraît devoir être serrée de plus près qu'on n'a fait jusqu'ici; et tel est l'objet des lignes qui suivent.

D'abord, sur les cinq pièces de la première série, les él. 2, 4 et 6, où il est question de Sulpicia à la 3e personne, ne sauraient être d'elle à aucun titre. Une femme, pour vaniteuse qu'on la suppose — et Sulpicia, fière et passionnée, n'est point vaniteuse — ne se qualifierait pas soi-même de « *formosa* » (él. 4), de « *docta puella* » (él. 6), surtout elle ne ferait point de sa propre beauté la description, si complaisante et si *objective,* qui remplit l'él. 2. Au surplus, le caractère même de ces trois élégies exclut toute espèce de doute : ce sont des poèmes de circonstance, comme les lettrés, à Rome aussi bien que chez nous, avaient coutume d'en offrir aux amis qu'ils voulaient fêter : la première est à la louange de Sulpicia, célébrant la fête des Kalendes de Mars; la deuxième une prière à Apollon pour la guérison de Sulpicia, grièvement souffrante; la dernière un véritable compliment à propos de l'anniversaire (*natalis*) de Sulpicia (comp. l'él. I, 7 : *natalis* de Messala, et l'él. II, 2 : *natalis* de Cornutus) : toutes ces pièces sont donc évidemment dédiées à Sulpicia, écrites pour elle, bien loin qu'elle ait pu les écrire. Quel en est l'auteur? Un poète du cercle de Messala, confident des amours de sa nièce, et certes un poète exquis, d'un génie égal, bien plus, d'un génie pareil à celui de Tibulle, tellement qu'il est impossible de ne pas les identifier l'un à l'autre[1]. Même tour de phrase et même vocabulaire, même suavité de coloris, même finesse psychologique. Il y a là peut-être, dira-t-on, un imitateur très exact de Tibulle? Nous savons, en effet, combien Tibulle a été imité, témoin « Lygdamus », témoin Ovide : mais l'on ne s'y trompe guère : faible ou puissante, sous le placage plus ou moins industrieux des phrases, la personnalité de l'imitateur apparaît toujours. Ici, au contraire, tout est bien de Tibulle, la pensée et la forme, la physionomie générale autant que le détail de l'expression. J'ajoute qu'il existe chez les poètes supérieurs certaines particularités de rythme, qui

1. Le fait que ces élégies font partie du Tibulle traditionnel ne peut être donné ni comme argument, ni même comme présomption : tout le Pseudo-Tibulle (liv. III et IV) en effet n'est rien qu'un recueil provenant des archives de la maison de Messala, et formé de poèmes hétérogènes, où figurent, par hasard, quelques vers de Tibulle.

tiennent aux lois les plus intimes de leur génie et qui échappent à la contrefaçon : tels, dans la versification de Tibulle, le parallélisme habituel de l'hexamètre et du pentamètre, surtout le curieux groupement ternaire des distiques ; or ces caractères originaux, étrangers à Ovide, à Lygdamus, se retrouvent dans les élégies en question (voy. spécialement él. 2, v. 15-20 ; él. 4, v. 15-20, 21-26[1]). En somme elles ressemblent à celles de Délia ou de Némésis, non pas comme un pastiche à une toile de maître, mais bien comme deux excellents ouvrages du même peintre, spontanés tous deux et riches d'invention, quoique de couleur et de touche absolument identiques. Que les unes et les autres soient de la même main, c'est ce qu'on peut inférer avec une probabilité voisine de la certitude[2].

Restent les élégies 3 et 5. Encore que Sulpicia, s'adressant à Cérinthe, y parle à la première personne, on reconnaît d'abord, vu la place qu'elles occupent au milieu de la série, leur dimension (une vingtaine de vers), l'allure générale du style et de la versification, que ces pièces appartiennent à l'auteur même des él. 2, 4 et 6. Bien plus, si l'analyse de ces dernières nous en démontre l'origine tibullienne, il faut avouer que les él. 3 et 5 sont de Tibulle encore à meilleur titre ; l'examen de ces quarante et quelques vers, confrontés avec ceux des livres I et II, est, je crois, décisif :

ÉLÉGIES IV, 3 ET 5.	TIBULLE, LIVRES I et II.
El. **3**, v. 6 *O pereant silvæ...*	I, 1, v. 51 *O quantum est auri pereat...* II, 4, v. 27 *O pereat quicumque...*
v. 8 .. *teneras lædere... manus.*	II, 3, v. 10 *Læderet et teneras... manus.*
v. 12 sq. *Ipsa ego — Ipsa ego...*	I, 5, v. 13, 15 *Ipse — Ipse ego...*
v. 23. *At tu...* (pour finir l'élégie).	I, passim, *At tu...* (id.)
v. 24... *in nostros... recurre sinus.* (Sulpicia, IV, 7, dit : *in nostrum... [sinum).*	I, 3, v. 6... *legat in mœstos ossa... sinus.*
El. **5**, v. 3 sq. *Parcæ cecinere...servitium.*	I, 7, v. 1... *cecinere diem Parcæ...*
v. 4... *dederunt regna superba...*	I, 9, v. 80... *geret... regna superba...*
v. 7 sq... *per te dulcissima furta Perque tuos oculos per genium- [que rogo.*	I, 5, v. 7 sq... *per te furtivi fœdera lecti, Per venerem quæso compositumque [caput.*

1. Avec la transposition nécessaire du distique 21 sq. des manuscrits.

2. Nulle objection de valeur n'a pu être apportée là contre. Il est vrai que les élégies sulpiciennes sont très courtes, comparées à toutes celles de Délia et de Némésis : mais nous avons deux pièces authentiques de Tibulle : II, 2 et IV, 13, qui sont justement de la même longueur. Quant à la remarque de Bährens, que des vers relatifs aux amours de Sulpicia ne sauraient être de Tibulle, poète essentiellement subjectif, elle est extraordinaire : parce qu'un écrivain excelle à dépeindre ses propres passions, il serait donc à jamais incapable de s'intéresser aux passions des autres ?

v. 11... *alios jamnunc suspirat [amores.*	I, 6, v. 35... *alios suspirat amores.*
v. 15... *teneamur uterque catena.*	II, 4, v. 3... *teneorque catenis.*
v. 16 *Nulla queat... soluisse...*	I, 9, v. 63 sq... *nulla queat... disposuisse...*
v. 19 *At tu, natalis...*	I, 7, v. 63 *At tu, natalis...*
v. 20. *Adnue : quid refert... roget?*	II, 2, v. 10... *adnuit ille : roga.*

La marque du poète semble ici indéniable. Mais, tandis que nous sommes conduits logiquement à donner les él. 3 et 5 à Tibulle, un distique de l'él. 3 nous défend de passer outre. « J'aimerais les bois », écrit la jeune fille à son amant,

. . . . . si, lux mea, tecum
Arguar ante ipsas concubuisse plagas.

On a épilogué assez niaisement sur le sens de ce *concubuisse :* pourtant la phrase est d'une belle simplicité, et jamais femme n'a dit plus nettement les choses. Or, affirmons-le, cela n'est pas de Tibulle, le plus voluptueux des poètes, mais le moins brutal, ni d'aucun homme de lettres, ni d'aucun familier ; cela est d'une amoureuse violente, et née grande dame ; bref, je ne sais qu'une personne au monde capable de parler en ces termes de Sulpicia, c'est Sulpicia elle-même ; c'est celle qui disait une autre fois (él. 7) : *Sed peccasse juvat, vultus componere famæ tædet...* Joignez que l'appellation érotique *mea lux* est inconnue à Tibulle, et qu'elle se trouve, au contraire, dans les billets authentiques de Sulpicia (voy. él. 12)[1].

Pareillement, dans l'élégie 5, — mais ceci est affaire d'impression plutôt que de de raisonnement, — ce beau vers tout de feu :

Uror ego ante alias : juvat hoc, Cerinthe, quod uror

me semble inspiré par elle (comp. encore le *peccasse juvat* de l'él. 7).

Les deux conclusions auxquelles nous venons d'aboutir touchant les él. 3 et 5, opposées en apparence, ne sont pas inconciliables. Ces élégies sont-elles de Tibulle? sont-elles de Sulpicia? L'un et l'autre. Et l'hypothèse d'une œuvre commune s'impose, d'autant mieux qu'on peut expliquer de quelle façon elle se produisit. Que Tibulle ait pris de lui-même, comme thème d'amplification poétique, d'anciens billets déchiffrés sur les tablettes de Sulpicia, qu'il se soit amusé à étendre après coup sa couleur har-

1. Il n'est pas probable aussi que Tibulle eût de soi-même désigné Diane par le surnom de *Delia* (v. 5), qui faisait équivoque avec le nom de la maîtresse illustrée par les élégies du premier livre. Cette remarque est de M. L. Havet.

monieuse sur les naïfs crayons de l'amie de Cérinthe, cette idée-là est tout à fait puérile. Au vrai, Tibulle et Sulpicia ont dû travailler ensemble; et le caractère même des deux élégies, si l'on y prend garde, nous rend très bien compte de la nature et du but de cette collaboration. En effet, pour les petites pièces de la seconde série, 7-12, soit qu'il s'agisse de l'annonce d'un départ, ordonné, puis remis (él. 8 et 9), ou d'un dépit amoureux (él. 10), ou d'un tendre souvenir mandé par la maîtresse malade (él. 11), ou d'une excuse pour un rendez-vous manqué (él. 12), on voit, par les circonstances mêmes qui y donnèrent lieu, que chacun de ces billets dut être rédigé en hâte, par Sulpicia toute seule, et porté sur l'heure à son amant. Il n'en va pas ainsi des pièces 3 et 5 : au moment où Sulpicia écrit la première, Cérinthe est à la chasse, éloigné de Rome pour plusieurs jours; la seconde est un de ces compliments de fête, qu'on a le temps de polir à tête reposée. Sulpicia ayant sous la main un poète tel que Tibulle, d'ailleurs confident de sa liaison, quoi de plus naturel que cette « docte fille » le prie d'arranger un peu et d'embellir ses vers? Tibulle se prête à cela de bon cœur, par deux fois; et voilà l'histoire, apparemment, de ces deux épîtres à Cérinthe intercalées parmi les pièces de la première série.

Au résumé, j'estime, quant à l'ensemble des poésies sulpiciennes : 1° que les trois élégies 2, 4, 6 émanent du seul Tibulle, de même que les six courtes pièces 7-12 de la seule Sulpicia; 2° que Sulpicia et Tibulle ont collaboré aux élégies 3 et 5, l'une y apportant l'idée, le sentiment, quelques vers expressifs, l'autre son art de composer et la suprême douceur de sa poésie.

GEORGE DONCIEUX.

EXAMEN D'UNE CORRECTION DE BÆHRENS A LA « VITA TIBULLI »

La *Vita Tibulli*[1] qu'on lit en tête des manuscrits de Tibulle, et qui doit être extraite, comme l'a fort bien montré E. Bæhrens (*Tibullische Blätter, I*) du livre perdu de Suétone DE POETIS, commence par ces mots : *Albius Tibullus, eques regalis,...* leçon évidemment absurde, en place de laquelle on lit communément : *A. T., eques romanus,* mais il est impossible d'expliquer comment un mot aussi obvie que *romanus* s'est pu transformer en *regalis*. Bæhrens lit : « Albius Tibullus, eques R. e Gabis » (R. = Romanus). Cette correction est certainement des plus heureuses que Bæhrens ait proposées, et je l'ai adoptée dans mon étude *De Tibulli Amoribus,* 1887 ; toutefois, M. L. Havet me fait observer justement qu'elle donnait lieu à une légère rectification. En effet, la préposition *ex,* pour indiquer l'origine, se place bien devant un nom de peuple ou de région, mais avec un nom de ville ou de bourgade, comme c'est ici le cas, l'ablatif simple est de règle. Il faut donc lire : *eques R. Gabis ;* le scribe ayant pu facilement remplacer par un E le point abréviatif qui était entre R et G, on voit bien comment l'interpolation *regalis* est sortie de là.

A propos de cette conjecture de Bæhrens, je note un argument très propre à la fortifier, savoir le passage de l'Épître d'Horace I, 4, adressée à Albius (Tibulle[2]), où ce poète nous est donné comme possédant une villa *in regione Pedana :* or, le bourg de Gabies, situé entre Préneste et Pédum, fait bien partie de cette région ; et il n'y a rien que de vraisemblable à ce que Tibulle ait eu là le domaine patrimonial auquel Horace fait allusion et dont lui-même parle maintes fois dans ses vers.

Quant à cette petite *Vita Tibulli,* très heureusement rétablie par Baehrens, il conviendrait que les éditeurs de Suétone la comprîssent dorénavant au nombre des quelques biographies de poètes que l'on a conservées de cet historien : Bæhrens me semble avoir donné en faveur de cette attribution des raisons suffisamment fortes.

G. D.

---

1. Il s'agit de la plus courte, la seule qui ait de l'intérêt ; la seconde biographie n'est qu'une compilation très tardive et dénuée de toute valeur.

2. C'est bien Tibulle, quoi qu'en veuille dire Bährens, qui voit dans cet Albius un autre poète inconnu. (Voy. mon étude *de Tib. Amoribus,* cap. I.)

PLATON, *République*, III, p. 405, *b-c*.

« Il est honteux, dit Platon, que les sociétés aient besoin de juges. Mais, ce qui est encore plus honteux, c'est qu'on en soit venu à se glorifier des ruses par lesquelles on trouve moyen de tromper les juges et d'échapper au châtiment. » Cette idée est exprimée dans les termes suivants :

SOCRATE. Ἦ οὐκ αἰσχρὸν δοκεῖ καὶ ἀπαιδευσίας μέγα τεκμήριον τὸ ἐπακτῷ παρ' ἄλλων... τῷ δικαίῳ ἀναγκάζεσθαι χρῆσθαι...;

GLAUCON. Πάντων μὲν οὖν... αἴσχιστον.

SOCRATE. Ἦ δοκεῖ σοι... τούτου αἴσχιον εἶναι τοῦτο, ὅταν τις μὴ μόνον τὸ πολὺ τοῦ βίου ἐν δικαστηρίοις... κατατρίβηται, ἀλλὰ καὶ ὑπὸ ἀπειροκαλίας ἐπ' αὐτῷ δὴ τούτῳ πεισθῇ καλλωπίζεσθαι, ὡς δεινὸς ὢν περὶ τὸ ἀδικεῖν καὶ ἱκανὸς... ἀποστραφῆναι λυγιζόμενος ὥστε μὴ παρασχεῖν δίκην..., ἀγνοῶν ὅσῳ κάλλιον... τὸ παρασκευάζειν τὸν βίον αὐτῷ μηδὲν δεῖσθαι νυστάζοντος δικαστοῦ;

GLAUCON. Οὔκ, ἀλλὰ τοῦτ'... ἐκείνου ἔτι αἴσχιον.

Dans l'état actuel du texte, cette réponse ne peut s'expliquer : le mots οὔκ, ἀλλά... n'ont aucun sens ; car il est impossible d'entendre, comme le veut Stallbaum : οὐκ ἐκεῖνό μοι αἴσχιον εἶναι δοκεῖ, ἀλλά....; une pareille ellipse est tout à fait inadmissible. Les passages que Stallbaum rapproche de celui qui nous occupe[1] sont d'une nature absolument différente : dans aucun, οὔκ ne porte sur une idée sous-entendue ; partout, cette négation porte, comme il est naturel, sur l'idée exprimée dans ce qui précède, et οὔκ, ἀλλά.... signifie : « non, il n'en est pas ainsi, mais il se trouve au contraire que.... » Or, on remarquera que, lorsque dans ce qui précède il y a une interrogation *double*, c'est au *second* membre de l'interrogation que se rapporte la réponse οὔκ, au lieu que la phrase commençant par ἀλλά reprend en ce cas la *première* des deux alternatives. Voici quelques exemples :

Théétète, 149 *e* : Τῆς αὐτῆς ἢ ἄλλης οἴει τέχνης εἶναι θεραπείαν τε καὶ συγκομιδὴν τῶν ἐκ γῆς καρπῶν καὶ αὖ τὸ γιγνώσκειν εἰς ποίαν γῆν ποῖον φυτόν τε καὶ σπέρμα καταβλητέον. — Οὔκ, ἀλλὰ τῆς αὐτῆς.

Gorgias, 501 *c* : Σὺ δὲ δὴ πότερον συγκατατίθεσαι ἡμῖν περὶ τούτων τὴν αὐτὴν δόξαν ἢ ἀντιφῄς; — Οὐκ ἔγωγε, ἀλλὰ συγχωρῶ.

Les deux exemples suivants sont particulièrement intéressants, parce que οὔκ y est la négation d'une idée qui est elle-même négative :

Parménide, 128 *a* : Οὕτω λέγεις, ἢ ἐγὼ οὐκ ὀρθῶς καταμανθάνω; — Οὔκ, ἀλλὰ.... καλῶς συνῆκας. « Peut-être que je ne vous comprends pas

1. Voir ses notes sur le *Gorgias*, 453 *d*, et sur le *Protagoras*, 313 *d*.

bien? — Mais non, il n'en est pas ainsi; vous m'avez au contraire parfaitement compris. »

Gorgias, 453 *d*: Ὅστις διδάσκει ὁτιοῦν πρᾶγμα πότερον ὃ διδάσκει πείθει, ἢ οὔ; — Οὐ δῆτα, ὦ Σώκρατες, ἀλλὰ πάντων μάλιστα πείθει. La réponse οὔκ, ἀλλά.... porte ici, par un emploi remarquable, mais très logique, sur l'alternative ἢ οὔ; « Ou bien faut-il admettre qu'enseigner n'implique pas le fait de persuader? — Mais non, il n'en est pas ainsi, il ne faut pas admettre cela; au contraire, on persuade en pareil cas plus que jamais. » On voit que, lorsque οὔκ, ἀλλά.... se rattache ainsi à une interrogation *double* dont le second membre est *négatif*, il pourrait se traduire, en définitive, par *mais si*: « *Mais si*, vous m'avez parfaitement compris », « *Mais si*, on persuade. »

Il me semble que ce passage du *Gorgias* suggère tout naturellement une restitution très simple et très probable de notre texte. On n'a qu'à lire :

Ἦ δοκεῖ σοι, etc., νυστάζοντος δικαστοῦ; <Ἢ οὔ; > — Οὔκ, ἀλλὰ τοῦτ'... ἐκείνου ἔτι αἴσχιον. « Eh bien! croyez-vous qu'il soit encore plus honteux, etc.? Ou bien seriez-vous d'un avis contraire? — Mais, non, je ne suis pas d'un avis contraire; je crois que le second fait est encore plus honteux que le premier. »

Οὔκ, ἀλλά.... se trouverait employé ici avec le sens qu'il a partout ailleurs, et il me semble que toute difficulté disparaîtrait. Quant à l'omission de ἢ ΟΥ après δικαστΟΥ, elle serait des plus naturelles. O. R.

LE MONS ARMONIUS

On lit dans Ammien Marcellin (XXII, 8, 17, édit. Gardthausen): « *Thermodon... ab Armonio defluens monte et Themiscyraeos interlabens lucos...* » *Armonio* est la leçon de tous les mss. dont Gardthausen s'est servi pour établir le texte de son édition critique; aucun des éditeurs d'Ammien Marcellin n'a, à notre connaissance, corrigé cette leçon. Cependant, il n'est question nulle part dans les géographes anciens du *Mons Armonius*.

Au premier abord, la correction *Armenio* semble s'imposer. Denys le Périégète (v. 773) dit en effet:

...Ἀμαζονίδεσσιν ἀπ' οὔρεος Ἀρμενίοιο
λευκὸν ὕδωρ προίησιν ἐνυάλιος Θερμώδων.

Les traducteurs latins de la *Périégèse* en suivent exactement le texte; cf. Priscien, v. 748 :

Inter Amazonidas Thermodon, Martius amnis,
Armenium linquens montem, descendit in aequor.

Aviénus, v. 950 :

Armenioque iugo late surgens Thermodon
Gentis Amazonidum lambit sata.

Mais les géographes anciens ne mentionnent pas plus le *mons Armenius* que le *mons Armonius*. D'autre part, Strabon qui dit que le Thermodon traverse d'un bout à l'autre la plaine de Thémiscyra, demeure primitive des Amazones (XI, 5, 4; XII, 3, 15), assure qu'Eratosthène met ce fleuve à tort parmi ceux qui coulent en Arménie (XI, 14, 7).

On lit dans Pline (*N. H.*, VI, 10, édit. Janus) : « *Amnis Thermodon... praeterque radices Amazonii montis lapsus.* » C. Müller (*Georgr. Graec. Min.*, Didot, vol. I, p. 390), se fondant sur ce texte de Pline, corrige en *Amazonio* la leçon *Armonio* d'Ammien Marcellin; mais cette correction semble forcée : le changement d'une seule lettre en donnerait une aussi simple que *Armenio* et préférable.

Je propose de lire *Acmonio*. Sans doute Apollonios de Rhodes, qui me fournit cette correction, a écrit (*Argon.* II, v. 977), longtemps avant Pline, que le Thermodon sort des monts qu'on appelle, *dit-on*, monts Amazoniens, ἅτε φασὶν Ἀμαζόνια κλείεσθαι. Mais il parle aussi du bois Acmonios, forêt que longe le cours du Thermodon (*Argon.*, II, v. 992). Cf. Scol. ad II, v. 992 : « Eirénaios n'a donné nulle part d'éclaircissement sur le bois Acmonios; il est voisin du Thermodon. Phérécyde en fait mention dans son IIe livre. » On lit dans Étienne de Byzance, au mot Δοίαντος πεδίον : « C'est une plaine de Phrygie; on dit qu'Acmon et Doias étaient frères. Ils ont donné leurs noms au bois Doiantios et au bois Acmonios. »

On pourrait se demander si Denys n'a pas écrit Ἀκμονίοιο au lieu de Ἀρμενίοιο ; il semble du moins que la vraie leçon d'Ammien n'est pas *Armenio*, mot connu qui n'aurait pu être remplacé par l'inusité *Armonio*, mais bien *Acmonio* dont *Armonio* n'est qu'une transcription inexacte.

H. DE LA VILLE DE MIRMONT.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

De syllabarum in trisemam longitudinem productarum usu Æschyleo et Sophocleo scripsit Sigofredus Reiter. — Leipzig, Freytag. Prague, Tempsky, 1887, in-8, IV-112 p. (Extr. des *Dissertationes Philologæ Vindobonenses,* vol. I, p. 126-236).

L'auteur de cette excellente dissertation n'apporte pas des vues nouvelles sur la métrique des chœurs tragiques, mais plutôt de nouvelles raisons en faveur de thèses soutenues déjà par Christ, par Bellermann, par Seebass et d'autres ; il s'appuie surtout sur des collections d'exemples beaucoup plus complètes. Il se propose de démontrer : 1° qu'il y a souvent correspondance antistrophique entre une longue de trois temps et un pied complet de trois temps ; 2° qu'Eschyle et Sophocle ont employé des longues de quatre temps dans la partie forte d'un pied et les ont fait correspondre à quatre temps complets ; 3° que, sans s'astreindre à des règles rigoureuses, ces tragiques réservent la valeur de trois temps plutôt à des syllabes à voyelle longue qu'à des syllabes longues par simple position, à moins que des raisons poétiques (harmonie imitative, sentiment de gravité ou de tristesse) ne les déterminent.

De ces trois parties, la seconde nous paraît la moins bonne. On admettra difficilement p. ex. que dans un morceau antistrophique en ioniques mineurs avec tenues et anaclases (Esch. Suppl. 1021-1030, éd. Weil), on puisse faire correspondre τόδε μειλίσσοντες οὖδας à περιναίετε παλαιόν, où le rythme est tout à fait changé.

Au contraire, le dernier chapitre, sans conclure à rien de très précis (cela n'est guère possible en la matière), présente des observations fort justes et nettement appuyées d'exemples. Le chapitre consacré à la responsion antistrophique des longues et des pieds de trois temps est le meilleur ; il y a pourtant lieu de faire des réserves sur une partie des conclusions. On n'acceptera point sans difficulté la correspondance entre des *cola* à fin catalectique et acatalecte, entre un silence et une syllabe réelle, tandis qu'on accordera bien à M. Reiter qu'un trochée peut avoir pour écho dans l'antistrophe une tenue de trois temps au milieu d'un vers, et qu'ainsi le texte des Tragiques doit être débarrassé de bon nombre de corrections 'metri causa'.

L'introduction historique sur les études de métrique des chœurs est un peu longue et contient des inutilités. Il n'est pas à supposer que l'on entame la lecture d'une dissertation sur l'emploi des longues trisèmes sans connaître du moins ce qu'on entend par là. A. M. D.

Ed. Zarncke, *Die Entstehung der grieschischen Literatursprachen,* Leipzig, 1890, 53 pages.

Cet opuscule n'est autre qu'un discours prononcé devant l'Université de Leipzig, accompagné d'éclaircissements nombreux et d'une bibliographie très détaillée.

L'idée fondamentale est qu'aucun écrivain grec, en prose comme en poésie, n'a employé exclusivement un dialecte, tel qu'il était parlé de son temps. M. Zarncke soutient que l'influence de la langue épique se fait sentir chez tous les poètes, non seulement chez les élégiaques et dans les

chœurs, mais encore chez les poètes iambiques, les lyriques éoliens et dans le dialogue des tragédies et même des comédies. Selon lui, la prose a pris d'abord modèle sur la poésie : Hérodote en particulier doit beaucoup à l'imitation d'Homère ; enfin les premiers prosateurs attiques eux-mêmes ont emprunté des expressions à la poésie pour relever leur style et, tout en s'affranchissant plus tard de cette dépendance, la prose attique n'en resta pas moins une langue littéraire qu'il ne faut point identifier avec le dialecte attique.

La conséquence de cette théorie est qu'on ne doit point, dans la constitution du texte des écrivains grecs, prendre pour base les inscriptions qui nous font connaître les dialectes populaires, qu'il faut avant tout tenir compte des conditions dans lesquelles chaque genre est né et des influences qu'il a subies de la part des autres genres.

Cette idée du mélange des dialectes chez les écrivains grecs n'est point nouvelle ; mais on ne l'avait jamais exposée d'une manière aussi générale, en l'étendant à tous les auteurs sans exception. Dans ces dernières années, on a attribué ce mélange des dialectes chez certains écrivains à la tradition corrompue des manuscrits, du moins chez les écrivains qui n'employaient pas une langue conventionnelle comme les poètes épiques, les élégiaques ou les lyriques doriens, mais le dialecte de leur pays et de leur temps, comme Hérodote et surtout les attiques : on croyait trouver dans les inscriptions un témoignage des formes qu'ils avaient dû employer. M. Zarncke veut arrêter les critiques dans cette voie ou du moins leur inspirer plus de prudence dans ces corrections, en montrant qu'il ne faut point confondre la langue d'Hérodote avec le dialecte ionien, ni la langue de Platon avec le dialecte attique. Il a sans doute raison en ce qui concerne Hérodote, — comme semble le prouver le témoignage d'Hermogène qui compare le dialecte mêlé d'Hérodote au dialecte pur d'Hécatée, — et aussi pour Platon, chez qui l'on a signalé depuis longtemps des expressions poétiques. Toutefois il serait aussi dangereux d'accorder trop de confiance aux manuscrits que de s'en défier à l'excès, et de vouloir, comme M. Zarncke, conserver autant que possible les formes épiques qu'ils nous offrent dans le texte d'Hérodote, que de vouloir les corriger toutes : beaucoup de ces formes sont évidemment dues aux grammairiens postérieurs ou aux copistes, puisqu'on en rencontre quelques-unes comme ἠγορώωντο, VI, 11, que l'on regarde généralement aujourd'hui comme fautives même chez Homère.

A.

Quaestiones scaenicae, diss. inaug. scripsit FRIDERICUS HARZMANN. Marpurgi Cattorum, 1889, 59 p. in-8.

Dans sa dissertation, M. Harzmann s'est proposé d'étudier un certain nombre de points concernant la mise en scène chez les tragiques grecs et chez Aristophane. Il commence par essayer de déterminer la disposition de la scène, des portes qui y donnent accès, des passages par où l'on entrait dans l'orchestre, enfin de l'orchestre et de la thymèlè. Il défend en passant contre plusieurs critiques modernes l'autorité de Vitruve et de Pollux. La plus grande partie des conclusions auxquelles il arrive avaient déjà été formulées avant lui ; il a le mérite de les résumer clairement. A signaler pourtant une hypothèse assez ingénieuse, à propos des portes latérales de la scène : ces portes auraient été masquées par les périactes, et les acteurs, à l'occasion, auraient passé entre les périactes et la paroi de la scène qui dominait l'orchestre.

Dans la deuxième partie de sa thèse, l'auteur cherche ce que les pièces grecques elles-mêmes nous apprennent sur la mise en scène. Il examine les cas suivants : 1° le chœur monte sur la scène ; 2° les acteurs descendent dans l'orchestre ; 3° les acteurs entrent par l'orchestre pour monter ensuite sur la scène ; 4° les acteurs séjournent quelque temps dans l'orchestre. Comme la première, cette seconde partie énonce clairement les hypothèses les plus plausibles émises de divers côtés. L'analyse scénique de *Lysistrata* (p. 48) et des *Acharniens* (p. 55), plus personnelle, ne manque pas de vraisemblance. En somme dissertation consciencieuse, généralement bien conduite, et pouvant à l'occasion simplifier les recherches.

CH. CUCUEL.

Denys d'Halicarnasse, Jugement sur Lysias, texte et traduction française publiés avec un commentaire critique et explicatif par A. M. DESROUSSEAUX et MAX EGGER. Paris, Hachette, 1890, XXIV-83 p., in-8°.

Le *Jugement sur Lysias*, de Denys d'Halicarnasse, se trouvait inscrit parmi les auteurs grecs mis au programme de l'agrégation de grammaire pour 1890. Provoquée par le désir de venir en aide aux candidats un peu à court de ressources pour l'étude de ce texte, l'édition de MM. Desrousseaux et Egger survivra certainement aux causes qui l'ont fait naître.

Pour établir son texte, M. D., en dehors de recherches personnelles très approfondies, a été obligeamment aidé par des notes inédites de M. le Professeur Usener et de l'un de ses élèves, M. Radermacher, qui prépare une édition du traité de Denys *Sur les anciens orateurs*. Aussi le texte qu'il nous a donné est-il fort supérieur au texte traditionnel. Assurément toutes les difficultés sont loin d'être résolues ; mais, sans faire violence à la tradition manuscrite, l'éditeur a su donner un sens à des passages réellement inintelligibles chez Reiske. Le *Jugement sur Lysias* peut se lire maintenant dans un texte clair, qui ne s'impose pas partout sans conteste, mais qui reste toujours vraisemblable ; ce n'est pas un mince mérite que d'avoir atteint ce résultat.

Dans les corrections qu'il a proposées comme dans celles qu'il a adoptées, M. D. montre une prudence dont on ne saurait trop le louer. Toute conjecture qui n'a pas pour elle la vraisemblance paléographique lui paraît à bon droit suspecte. Principe excellent, poussé trop loin peut-être en certains passages ; c'est ainsi qu'on pourrait, je crois, admettre dans le texte, page 74, ligne 5, une forme comme ἀγανακτήσειεν, malgré les légères difficultés paléographiques qu'offre cette restitution.

La plupart des modifications apportées par M. D. au texte traditionnel me paraissent fondées. Ainsi, p. 4, la substitution de πῇ à τίνι me semble s'imposer (ligne 7) ; l'introduction de ἔλαττον (ligne 6), satisfaisante pour le sens, est plus difficile à justifier. — Page 8, l. 5 : καί est singulièrement placé entre τό et παλαίτερον ; mais la correction de τοὔνομα en γοῦν ὁ est excellente. — Page 10, l. 15 : il semble difficile de ne pas écrire περιουσίας <οὖσαν> ἀποδείκνυται. — Page 22, l. 13, j'écrirais plutôt μή ποτε en deux mots. — Page 34, l. 12, le texte traditionnel est bien difficile à soutenir ; la correction proposée par M. D. indique la voie, mais ne semble pas tout à fait *au point*. — Page 36, l. 11, l'exemple cité en note ne justifie qu'à moitié la correction αὐτῷ ; on pourrait peut-être plus justement rapprocher page 10, l. 15. — Page 48, l. 16 : bien que περιοφθῆναι se construise surtout avec un participe, je ne sais si, précisément à cause de l'emploi fréquent du mot chez les orateurs (comp. 54, 19 ; 72, 17, etc.), on ne pourrait pas le substituer à ὑπεροφθῆναι. — Page 66, 5, ὅποι ne s'impose pas.

Le commentaire est en général très clair et très sobre, un peu trop sobre de détails peut-être sur les expressions techniques, dont le sens n'est pas toujours facile à déterminer. Page 11, 15, la note sur ἐκ περιουσίας ne me paraît pas fondée. — Page 38, 2 : on aurait pu relever le sens technique de εἰσέβαλε, pris absolument. — Page 66, 17 : la rédaction de la note manque un peu de clarté. D'une façon générale, on eût pu sans inconvénient, me semble-t-il, étant donnée la destination immédiate de l'ouvrage, augmenter le nombre des remarques concernant la langue et le style de Denys.

La traduction, due à M. Max Egger, est généralement exacte, claire, élégante dans la mesure où elle pouvait l'être ; un peu trop *coupée*, comme l'auteur le remarque lui-même (p. XXI). Il est vrai qu'il s'agissait moins ici de reproduire le style que de rendre la pensée de Denys, et que cette pensée a été le plus souvent bien saisie. Sur quelques passages pourtant, je différerais un peu d'avis avec le traducteur. Page 7, à la fin, *ignorant* est trop fort ; il s'agit d'un *simple particulier*, d'un *bon bourgeois*. — Page 11, 15, la traduction « par surcroît » ne rend pas πολλῆς. Il faut, je crois, sous-entre ou introduire dans le texte οὖσαν : « sa clarté ne provient pas d'un manque de force ; car l'abondance des termes propres chez lui montre que c'est *à l'extrême richesse* de son vocabulaire que cette qualité est due ». — Page 35, 2, ἀπέριττος, « ordinaire » : j'aimerais mieux le mot « simple (sans façons) ». — Page 41, 10-11 « aussi chez Homère... » ; la phrase, mal construite, dépare la page. — Page 51, 11, malgré le participe, la traduction « c'est évident » force le sens. Il y a, il est vrai, un peu de παράδοξον dans l'exorde de Lysias. — Page 51, 12, « l'arrangement des mots » n'est pas assez général. — Page 57, 17, « ne quitter la vie qu'après... » *ne... que...* est de trop, l. 14, « entourée » n'est pas très exact. — Page 61, 14, M. Egger suit la traduction de Reiske, *hoc refutato ;* le sens est évidemment « les sommes qu'il dit n'avoir pas reçues, et qu'il a été convaincu ensuite d'avoir reçues », allusion au document trouvé dans le déménagement (p. 56, 25). — Page 71, 12, le sens me paraît être : « pour voir certains concours (lutte, course, etc.), pour en entendre d'autres (poésie, chant, etc.) ». — Page 73, 13 « partout » force le sens.

Ce sont là, en général, on le voit, de légères imperfections, qu'explique en grande partie la rapidité avec laquelle cette traduction a forcément été faite. On doit même féliciter M. E. d'avoir aussi bien rendu, dans le temps limité dont il disposait, la pensée d'un auteur dont il donnait le premier une traduction réellement critique. Il n'est pas aussi facile qu'on se l'imagine de rendre toutes les nuances d'un texte dont aucun commentaire sérieux n'a encore été publié, et dont les nuances font d'ailleurs presque toute la valeur. La traduction de M. E. est fort bien à sa place à côté du texte et du commentaire critique qui sont excellents. On ne pourrait qu'applaudir, si la mise au programme, à l'une ou l'autre des agrégations, d'un auteur nouveau nous valait de temps en temps, le plus souvent possible, un travail d'ensemble aussi consciencieux, aussi érudit et aussi utile.

CH. CUCUEL.

Intorno all' opusculo di Palefato de incredibilibus. Considerazioni di Niccolo FESTA. Florence, et Rome, typ. Bencini, 1890, in-16 de 69 p.

Sous ce titre, M. Festa publie un substantiel mémoire portant sur toutes les questions relatives au Περὶ τῶν ἀπίστων : la critique du texte, l'époque de l'auteur, l'origine de ses idées, les principes particuliers de son traité, ses relations avec les autres mythographes, etc. Il établit que Paléphatos est antérieur à Évhémère, dont il doit être considéré comme un précur-

seur. Il croit que la rédaction la plus courte du Περὶ ἀπίστων procède de la plus étendue, quoique ni l'une ni l'autre ne représente l'original de Paléphatos, et il termine en fournissant quelques indications à qui voudra reprendre, après Westermann, une édition nouvelle de cet « antimythographe ». P. N.

C. Julii Caesaris Commentarii de Bello Gallico, erklärt von Fr. KRANER. Fünfzehnte verbesserte Auflage von W. Dittenberger. Berlin, Weidmann, 1890. — Prix : 2 m., 25.

C. Julii Caesaris Commentarii de Bello Civili, exklärt von Fr. KRANER. Zehnte, vielfach umgearbeitete Auflage von Fr. Hoffmann. Berlin, Wiedmann, 1880. — Prix : 2 m. 25,

Ces deux nouvelles éditions, la seconde surtout, présentent d'assez sensibles améliorations. Pour le texte et pour la langue, on y a mis à profit les remarquables travaux de Meusel qui ont prouvé que les manuscrits dits « interpolés » avaient, plus souvent qu'on ne le croyait, conservé la leçon primitive.

De plus, l'interprétation et même le texte du *de Bello Civili* ont été considérablement modifiés d'après l'ouvrage du colonel Stoffel (*Histoire de Jules César. Guerre civile,* Paris, 1887), par ex. : I, 37, 42; II, 2, 10, 15, 21 ; III, 46, 51, 65, 77, 88. Toutefois, Hoffmann ne se range pas toujours à l'avis du colonel Stoffel, quelquefois avec raison comme I, 25, 30, où Hoffmann conserve Domitianas enim cohortes... (I, 25) et corrige cum legionibus III en cum legionibus II (I, 30), quelquefois à tort, à ce qu'il semble, par ex. : III, 69, 4, où le colonel Stoffel explique la leçon des mss. dimissis equis.

L'éditeur du *de Bello Gallico* aurait pu tenir aussi quelque compte de cet ouvrage du colonel Stoffel, particulièrement pour l'étude sur l'armée romaine et pour le récit de la bataille livrée par César aux Helvètes près de Bibracte (t. II. Remarques générales. Découverte du champ de bataille de Montmort). A.

Römische Elegiker, eine Auswahl aus Catull, Tibull, Properz und Ovid, für den Schulgebrauch bearbeitet von Dr K. P. Schulze, 3 Aufl. Berlin, Weidmann, 1890, in-8, XII-288 p.

J'ai déjà, dans mes Études sur Properce, indiqué le livre de M. Schulze comme le meilleur recueil de morceaux choisis des Élégiaques romains. Cette troisième édition est en progrès sur les précédentes. Le texte n'a pas subi et n'avait pas à subir de changements sérieux ; notons cependant le rétablissement des vers 53 et 54, dans Tibulle, II, 5. Mais le commentaire a été perfectionné à l'aide des travaux parus dans l'intervalle ; l'auteur les énumère, *Vorrede,* p. VII, suiv., et ne se contente pas, comme on le fait parfois, de les énumérer : il les a réellement mis à profit. Je ne puis entrer ici dans le détail ; pour citer quelques exemples, j'ai remarqué des additions intéressantes, pages 64, 94, 189, 217, 240, 261, 274, 275, etc. L'innovation la plus importante et la plus heureuse consiste dans un appendice de 12 pages par lequel M. Schulze renvoie aux sources et aux renseignements complémentaires ; on y trouve mentionnés, à côté des livres allemands, les travaux anglais ou français. On ne peut que souhaiter à ce choix des Élégiaques romains la continuation du succès qui le soutient depuis 1879, date de la première édition.

Q. Horatius Flaccus. Erklärt von Adolf KIESSLING, *erster Teil, Oden und Epoden, 2 verbess. Aufl.* Berlin, Weidmann, 1890, in-8, 431 p.

Dans la Revue critique du 22 mars 1886, j'ai parlé de la première édition

et reproché à l'auteur d'exagérer encore cette idée répandue, et fausse à mon sens, qui nous fait voir dans l'œuvre d'Horace, et en général dans la poésie romaine, un continuel reflet de la poésie grecque. Sous cette réserve, je ne fais aucune difficulté de reconnaître la solidité du commentaire, son caractère suffisamment personnel, et le soin que M. Kiessling a pris d'améliorer ou de compléter certaines notes. Le progrès, par rapport à l'édition de 1884, ne porte du reste que sur des points de détail.

FRÉDÉRIC PLESSIS.

LUCIAN MUELLER, *De Accii fabulis disputatio,* 68 p. in-8. Berlin, Calvary, 1890.

M. Lucien Müller, dont on connaît l'intéressant travail sur le théâtre de Pacuvius, vient de publier une étude sur les *palliatae* d'Accius. Le savant critique ne s'est pas dissimulé les difficultés de sa tâche; il reconnaît volontiers que, dans le compte rendu des tragédies dont il reste à peine quelques vers isolés, on ne saurait procéder avec trop de prudence, et il s'est généralement montré fort réservé dans ses affirmations. Une seule fois peut-être, page 65, il s'est départi de ces principes dans la reconstitution de cinq sénaires iambiques d'après quelques lignes d'un scholiaste ; on a peut-être le droit de trouver que cette restitution est bien hypothétique.

Mais ce sont là des bagatelles qui ne doivent pas nous retenir plus longtemps qu'elles n'ont distrait M. Müller. Il n'est pas non plus nécessaire d'insister sur le soin et la conscience dans l'examen des plus minces détails, sur cette recherche de l'exactitude qui est la moindre qualité de M. Müller ; sa compétence est d'ailleurs indiscutable. Quelquefois il se sépare de Ribbeck, en particulier à propos des Épigones, de l'Épinausimakhè, du Philoctète et de l'Antigone jusque-là trop dénigrée sur la foi de six vers qui nous en restent ; surtout, il sépare nettement toutes les pièces que Ribbeck avait réunies deux à deux, Achille et les Myrmidons, Clytemnestre et Égisthe, les Agamemnonides et Érigone, Amphitryon et les Persèides, les Anténorides et Deiphobe, Astyanax et les Troyennes, les Épigones et Ériphyle, Io et Prométhée, la Thébaïde et les Phéniciennes. Le total des *palliatae* dont nous connaissons le titre s'élève donc à 46, au lieu de 37. Le plus souvent M. Müller est d'accord avec Ribbeck ; mais, si toutes ses conclusions ne sont pas neuves, son travail est absolument personnel; il ne se contente pas de transcrire et de reproduire les opinions de son illustre devancier, il les confirme et les rajeunit ; et le mérite d'avoir trouvé du nouveau, si peu qu'il y en ait, dans un pareil sujet, d'avoir créé, non pas comme il arrive souvent toutes choses de rien, mais beaucoup avec peu de chose, et d'avoir restitué sans témérité des pièces presque entièrement perdues, suffirait pour assurer à cette étude le plus solide et le plus légitime des succès.

S. CHABERT.

LUCRÈCE, *De la Nature, Livre I.* Texte latin, accompagné du commentaire critique et explicatif de H. A. J. MUNRO. Trad. de l'anglais par A. REYMOND. Paris, Klincksieck, 1890, 1 vol. de XII-193 p. in-8.

Le Lucrèce de Munro est trop connu pour qu'il soit nécessaire d'insister longuement sur les qualités et les défauts de ce commentaire. La traduction de M. Reymond faite sur la 4e éd. (1886) semble généralement exacte : elle pourra donc dispenser les lecteurs français de recourir à l'original. Mais les mérites du travail de Munro, si grand soient-ils, ne sont pas tels qu'on ne puisse songer, quoi qu'en dise M. R., à le remplacer : l'incertitude des principes de critique, les digressions du commentaire (p. ex. ce qui est

dit, I, 451, du suffixe *-ities*, et qu'on pourrait répéter à propos de n'importe quel mot semblable de n'importe quel auteur), ne laissent pas que d'être des défauts assez graves. — M. R., modifiant un peu l'ordre de l'édition originale, a réuni en tête du volume les deux introductions de Munro, celle où il traite de l'auteur et celle où il expose l'histoire du texte. Ajoutons que M. L. Crouslé s'est chargé, dans une courte préface, de présenter au public le travail de M. Reymond. L. D.

Q. Horatius Flaccus *erklärt von* Hermann Schütz. 1. Theil : Oden und Epoden, 3. Aufl. — Berlin, Weidmann, 1889, 432 p. in-8. Prix : 3 mark.

M. Schütz nous avertit dans sa préface que cette troisième édition diffère peu, pour le texte, de la précédente : les changements portent surtout sur le commentaire, qui a subi de nombreuses additions. Peut-être M. S. n'a-t-il pas su, dans ces additions, garder la juste mesure : certaines hypothèses ne valent guère la peine d'être réfutées longuement, p. ex. : *Carm.* I, 1, 6 les différentes explications de *terrarum dominos;* pourquoi perdre son temps à le faire ? Les notes ne sont pas toujours claires, surtout quand il s'agit de discuter une variante ou une conjecture. Il faudrait d'ailleurs, dans ce cas, ou rejeter toute la partie critique en appendice, ou mettre un court appareil critique au-dessous du texte. La discussion des variantes, tout en restant confondue avec le commentaire explicatif, serait par là singulièrement simplifiée. Nous citons comme exemple de confusion la note *Carm.* I, 20, 10. Ajoutons que la conjecture *potabo* pour *potabis* (v. 1) n'est guère heureuse. Il ne faudrait pas juger toute l'édition d'après ces passages : elle a, à tout le moins, le mérite de donner une foule de renseignements sous un format assez commode et pour un prix très modique. Mais on n'y trouve point ce tact, et ce sentiment de la mesure qui distinguent par exemple la grande édition d'Orelli-Hirschfelder. L. D.

Πρόκλου ἐκ τῆς χαλδαϊκῆς φιλοσοφίας. *Eclogae e Proclo de philosophia chaldaica*, sive de doctrina oraculorum chaldaicorum. Nunc primum edidit et commentatus est Albertus Iahnius. Accedit Hymnus in Deum platonicus, vulgo S. Gregorio Nazianzeno adscriptus, nunc Proclo platonico vindicatus. Halis Saxorum, Pfeffer, 1891, in-8 de 80 pages.

Cet opuscule est publié d'après le *Vaticanus* 1026 et la copie qu'en a faite Luc Holstein (*Barberinus*, I, 65). M. A. Jahn dut à M. Aug. Mau une transcription du Vaticanus. Il a donné dans son annotation critique les variantes de ces deux manuscrits, les seuls connus, et mentionné toutes les corrections qui lui sont propres. C'est là une nouvelle et précieuse contribution à cette curieuse littérature à la fois religieuse et philosophique, dont le document principal est le recueil des oracula chaldaica formé par Fr. Patrizzi, augmenté et traduit en anglais par Th. Taylor, puis enfin reproduit par Preston Cory. Par le riche commentaire perpétuel qui suit cet anecdoton, nous augurons favorablement de l'édition des *Oracula* que prépare M. Jahn et qui ne manquera pas de ramener l'attention sur cet ordre d'études. Une savante discussion retire l'Hymnus in Deum à Grégoire de Nazianze, publié de nouveau avec traduction latine, et tend à confirmer l'attribution de cet hymne au coryphée du néoplatonisme. ***

M. Hime, *An introduction to the latin language* (2 vol.), Londres, 1890.

Mettre entre les mains de ses élèves un ouvrage pratique qui leur permît de se passer de tout autre livre durant les premières années de l'étude du latin, tel était le but de l'auteur quand il publia sa première édition en 1878. Amené à élargir le cadre primitif de son ouvrage, il lui a laissé son

caractère de manuel commode et pratique. Théorie des formes, syntaxe, éléments de prosodie, conseils pour la traduction, étude sur le calendrier et la monnaie des Romains, tout cela est condensé clairement en deux volumes, on pourrait presque dire en un seul, car le premier, consacré à la théorie des formes, est très court et forme à peine le quart de l'œuvre entière. De nombreux exercices ont été ajoutés à la première édition, une dizaine de chapitres ont été entièrement refondus, en particulier le chapitre sur le subjonctif et celui où l'auteur expose des notions de prosodie. Les élèves pourront trouver en outre dans les notes nombreuses, dans les sommaires récapitulatifs et dans les deux lexiques qui terminent le second volume tous les éclaircissements désirables. En somme, et si l'on songe que M. Hime n'a aucune prétention ni à l'érudition, ni à l'originalité dans un ouvrage d'ordre tout pratique, on ne peut que constater la clarté de la rédaction et en général la justesse des regles qu'il expose. Son livre est bien ce qu'il a voulu, un livre de classe suffisamment complet et toujours clair.

Peut-être pourrait-on lui reprocher de ne citer presque jamais d'où il tire ses exemples; cela tient, il est vrai, à ce qu'ils sont pour la plupart empruntés au premier livre de l'*Énéide*, du moins dans les exercices, par une sorde d'idée pédagogique arrêtée. Il n'y en aurait pas moins intérêt à connaître les autres auteurs mis à contribution. D'une manière générale, M. Hime se montre très scrupuleux dans tout ce qu'il avance, s'autorisant des meilleurs grammairiens, en particulier de Madvig. Les inexactitudes sont peu nombreuses. Elles tiennent presque toutes à une confusion (ou à une séparation mal définie) entre la langue classique et la langue poetique ou de décadence; s'adressant à des débutants, M. Hime ne devrait pas citer comme usuelles des constructions comme *oportet* et *licet* avec *ut*, tours tout à fait incorrects; des phrases comme « tibi medio *appellari* licet » (on ne peut pas faire, avec *appellari*, l'attraction qu'on fait avec *esse*); « tibi *medium* esse jam non licet, » tour rare à la bonne époque, etc.

Néanmoins et malgré ces légères critiques de détail, l'ouvrage de M. Hime mérite à tous égards la faveur qui l'a accueilli en Angleterre. C'est un livre méthodiquement composé et parfaitement approprié à l'enseignement. L'auteur ne désirait rien de plus. ALBAN DERROJA.

Les Scolies genevoises de l'Iliade, publiées avec une étude historique, descriptive et critique sur le *Genevensis* 44 ou Codex ignotus d'Henri Estienne et une collation complète de ce manuscrit, par J. NICOLE, professeur à la Faculté des lettres de Genève. Paris, Hachette, 1891, 2 vol. gr. in-8 (avec 2 pl. en fac-similés).

Henri Estienne avait tiré parti d'un « vetus exemplar » sur lequel, suivant l'usage de son temps, il donnait si peu de renseignements qu'on n'avait pu le reconnaître; mais au mot χερὰς de son Thesaurus, il cite une glose marginale de ce manuscrit retrouvée précisément par M. Nicole à la marge du Genevensis 44; de plus un ex-libris, assez effacé, de la fin du volume, offre les mots « ἐκ τῶν Ἑρρίκου τοῦ Στεφάνου », ce qui rend la découverte de M. Nicole absolument certaine. Plusieurs hellénistes, entre autres Bétant, avaient feuilleté ce ms. sans en reconnaître l'importance. Copié au XIIIe siècle, avec quelques parties complétées au XIVe par le copiste Théodore Méliténiote, celui qui a écrit les notes du *Marcianus*, il contient le texte de l'Iliade avec une paraphrase qui se rapproche de celle publiée par Nicolas Thesée à Florence en 1812 et attribuée à Théodore de Gaza, quoique ce dernier n'ait fait que remanier une paraphrase ancienne. Le

texte d'Homère se rapproche de celui qui est conservé dans le Laurentianus D (XXXII, 15), parenté qui le classe parmi les premiers mss. de l'Iliade, plus près du Venetus A que le Laurent. C (XXXIII, 3) et à plus forte raison que le Towleyanus et que les Vindobonenses G, H et L. Dans le livre XXI (vers 165 à 499), le Genevensis offre des passages inédits d'Alcée, de Xénophane, de Sophocle, d'Euphorion, de Solon, d'Aristote, d'Apollodore, qui donnent une idée vraiment désespérante de la merveilleuse richesse du recueil primitif. En résumé, cette publicaiion fait le plus grand honneur à M. Nicole. E. C.

Le latin de Grégoire de Tours, par Max Bonnet. Paris, Hachette, 1890, 788 p. gr. in-8.

Dans l'Introduction de cette œuvre monumentale, M. Bonnet étudie successivement les œuvres de Grégoire, les manuscrits, la langue maternelle de Grégoire, le latin parlé en Gaule au vi^e siècle; l'éducation littéraire de G., son ignorance grammaticale, l'ignorance générale de l'époque, les principes de critique à appliquer à l'étude de la langue de G. — L'ouvrage même est divisé en cinq livres : I. Phonétique, voyelles ; altérations particulières aux différentes voyelles; accidents divers des voyelles; consonnes. — II. Vocabulaire : Existence des mots; addenda lexicis, etc.; signification des mots ; échange de mots composés et de mots simples ; acceptions nouvelles. — III. Morphologie : Flexion, dérivation et composition. — IV. Syntaxe : le nombre, le genre, les cas, le verbe, le pronom et l'adjectif possessif réfléchis. — V. Style : Expressions abstraites et images, ellipses et pléonasme, l'ordre des mots et des propositions; harmonie; mélange des couleurs, morceaux d'apparat et négligences. — Conclusion : La prononciation du latin n'était plus conforme à l'écriture, puisque des séries entières d'*e* et d'*i*, d'*o* et d'*u*, se confondent à chaque instant sous la plume de G. ; nombre de consonnes sont affaiblies sinon supprimées, l'aspiration n'est plus guère sensible; l'assibilation de *ci* et *ti* est un fait accompli, etc. Le vocabulaire de G., extrêmement riche, doit son abondance, après la conservation de l'immense majorité des mots anciens, non seulement à l'emploi qu'il fait de termes empruntés à toutes les variétés du latin, au grec, et parfois aux langues barbares, mais surtout à l'adoption d'acceptions nouvelles très diverses et souvent très inattendues. La flexion, en somme, est conservée; cependant des brèches y sont battues, et par l'altération phonétique, qui naturellement s'étend à tout, et par la fausse analogie, qui ne se manifeste que très capricieusement; un même mot suivra dix fois l'ancienne flexion, et la onzième, séduit par une ressemblance quelconque, il s'égarera dans une voie nouvelle. La dérivation et la composition sont relativement peu productives. C'est la syntaxe, avec le vocabulaire, qui s'éloigne le plus du latin classique. Il n'est presque pas une ligne qu'on pourrait faire passer pour écrite à la bonne époque ; cependant, sur la plupart des points, c'est un état de transition qu'on peut observer. La règle ancienne est ébranlée, la nouvelle n'est pas encore établie ; les deux usages, la proposition infinitive, par exemple, et la construction par *quod* ou *quia* existent parallèlement. Dans l'emploi des genres et des cas, les écarts, de même qu'en morphologie, ne sont encore qu'accitendels; on pêche par ignorance, c'est l'ancienne langue qu'on parle incorrectement; ce n'est pas une langue nouvelle qu'on crée. Enfin, dans le style de G., on remarque un étrange contraste entre des formes oratoires usées et une fraîche et rude originalité. — La conclusion linguistique, dit M. B., sur ce qu'il faut entendre par décadence du latin et par naissance des

idiomes nouveaux, n'apparaîtra clairement et ne sera légitimement établie que si elle ressort en même temps de toute une série de travaux semblables, portant sur différents auteurs de différentes époques. M. B. a raison, mais il serait chimérique d'attendre, soit de la France, soit de l'étranger, beaucoup de travaux qui ressemblent, même de loin, à celui de M. B., où l'on trouve à la fois tant d'érudition, de connaissances, de maturité appliquées avec courage et persévérance, pendant nombre d'années, à un sujet si aride. Dans toute l'Europe, les latinistes deviennent rares, j'entends les latinistes aptes à manier tous les instruments de la critique : grammaire, paléographie, linguistique, histoire littéraire, etc. C'est un grand honneur pour la vieille Université de Montpellier de compter au nombre de ses professeurs un latiniste de premier ordre, dont l'ouvrage, que nous annonçons si brièvement, fournira des matériaux inépuisables, groupés avec une critique pénétrante, aux latinistes et aux romanistes de plusieurs générations.

ÉMILE CHATELAIN.

Sexti Pompei Festi de verborum significatu quæ supersunt cum Pauli epitome. Edidit Æmilius THEWREWK DE PONOR. Pars I. Budapestini, sumptibus Acad. litt. Hungaricæ, 1889. VIII-632 p. in-8.

M. Thewrewk de Ponor était tout à fait préparé à cette édition par les études qu'il avait publiées dans différentes revues. Ce premier volume renferme tout le texte de Festus et de son abréviateur Paul. Le tome II qui contiendra les variantes des mss. et le commentaire devait paraître en 1890, mais nous ne pouvons tarder davantage à annoncer cette édition qui marque un progrès très réel sur celle de O. Müller. De plus, M. T. espère publier, en appendice, une reproduction photographique complète du codex Farnesianus conservé à la bibliothèque nationale de Naples. On sait que ce manuscrit, dont les marges ont été brûlées, est le seul manuscrit qui nous soit parvenu, du texte de Festus et qu'on n'a, pour le contrôler, que les nombreux exemplaires du texte de Paul Diacre.

Corpus glossariorum latinorum. Vol. IV: *Glossae codicum Vaticani* 3321, *Sangallensis* 912, *Leidensis* 67 F. Edidit G. GOETZ. Lips. Teubner, 1889. XLIII-605 p., gr. in-8.

Le glossaire du ms Vatic. 3321, en onciale du VIIe siècle, qui commence par les mots « abstrusa, abscondita » et finit par « zizania, lolium « est publié avec les variantes des mss. du mont Cassin n° 439, s. XI ; du Vatic. 6018, s. IX, des mss. de Paris 2341 et 7691, s. IX. — Celui de Sangallensis 912, copié en demi-onciale du VIIIe siècle, commençant par « Abba pater » et finissant par « Zipherus, ventus » est édité avec le secours des mss. du mont Cassin n° 218, s. X, du Vatic. 1469, s. X, de l'Ambrosianus B 31 sup., s. IX, du Leidensis 191, s. XIII. — Le glossaire dit « Abavus », du premier mot par lequel il commence, est publié d'après le Leid. 67 F. s. VIII-IX, avec les variantes des mss. de Berne 258, s. IX, de Copenhague 26, s. IX. du Voss. 82, s. IX, du Monacensis 14252, s. IX. — Viennent ensuite des glossaires de moindre étendue, les gloses « ab, absens » publiées d'après les mss de Chartres 299, s. IX, de Saint-Gall 908, s. VIII, de Munich 14252, s. IX, de Berne 258, s. IX, du Voss. 82, s. IX, du Paris. 14087, s. IX ; — les glossae Vergilianae, d'après les mêmes manuscrits, plus le Paris. 7690, s. IX ; — les glossae « affatim », d'après les mss. de Chartres 299, de Berne 258 et le Voss. Fol. 26, s. VIII-IX ; — enfin de courts spécimens de différents glossaires. — Cette œuvre, aussi méritoire que pénible, à laquelle a collaboré M. Gundermann, sera du plus grand profit pour les études sérieuses de lexicographie latine.

E. C.

Exercitationes palaeographicas in Bibliotheca Universitatis Lugduno-Batavae instaurandas iterum indicit S. G. de Vries. Inest commentatiuncula de C. Plinii Caecilii Secundi epistularum fragmento Vossiano notis Tironianis descripto. Lugd. Batav., Brill, 1890. 31 p. et 1 pl.

Après un aperçu très clair, rédigé en excellent latin, sur les manuscrits des Lettres de Pline le jeune, l'auteur publie un fragment conservé dans le Vossianus lat. Q. 98, du IXe siècle, qui contient des écrits du pseudo-Ambroise et de S. Augustin; entre ces deux auteurs un feuillet vide (f. 74) a été rempli par le commencement des Lettres de Pline, en écriture minuscule du IXe siècle, mêlée de notes tironiennes. Ce texte nouveau concorde avec les meilleurs manuscrits. L'auteur ajoute des renseignements sur les autres textes, plus ou moins classiques, dont certaines parties se trouvent transcrites en notes tironiennes, tels que Boèce (Paris 7925, s. IX), Isidore (Vatic. Reg. 846, s. IX-X et Bruxel. s. X), S. Ambroise, S. Augustin, Octavianus Cæsar (Bern. 109 s. X), Beda (Ambros. M 12 sup. s. IX), S. Jean Chrysostome (Paris. 2718, s. IX), S. Chrodegang, évêque de Metz (Voss. Lat. F. 94, s. IX), Carmen Cod. Monac. 18628, s. X, S. Jerôme et Grammatica (Bern. 611, s. VIII-IX), S. Grégoire, pastoral (Paris. 10756), Formulae piae (Vat. Reg. 852, s. X et 846, s. IX); il mentionne enfin deux mss. vus jadis au Vatican et qui n'ont pu être retrouves, un Isidore et un Hygin Il faut souhaiter que M. de Vries continue à nous donner, chaque année, une lecon d'ouverture aussi intéressante. E. C.

Chronologie de l'Empire romain, publiée sous la direction de R. Cagnat, par Georges Goyau. Paris, Klincksieck, 1891. LIX-635 p. in-12.

La chronologie de l'Empire romain a été renouvelée depuis un demi-siècle par des découvertes de l'épigraphie, les travaux sur les institutions et la critique des textes. La liste des ouvrages consultés par M. G. ne compte pas moins de vingt-cinq pages. Pour chaque année (depuis 31 av. notre ère, jusqu'à l'an 395 après J.-C.) on trouve, dans ce volume, la liste des événements, avec le nom des Consuls et des Prefets et l'indication, en notes, des sources les plus autorisées. Vient ensuite la liste des consuls depuis 395 jusqu'à la fin du Consulat en 541. Nul doute que ce répertoire ne soit appelé à rendre les plus grands services, non seulement aux étudiants, mais même aux érudits, auxquels il épargnera bien des recherches.

Rennes, Imprimerie polyglotte Alph. Le Roy. *Le Gérant :* C. Klincksieck.

UN NOUVEAU FRAGMENT DES LOIS DE SOLON

Les nouvelles scholies d'Homère qui viennent d'être publiées pour la première fois d'après un ms. de Genève qui a appartenu à Henri Estienne, contiennent un fragment des lois de Solon sur lequel il est à propos d'appeler l'attention. Voici la scholie sur le vers 282 du XXIe chant de l'Iliade (tome I, p. 202) :

ἐρχθέντα·

Κράτης · « εἰλθέντ' ἐν μεγάλῳ » · ἴλλειν γάρ φησιν εἶναι τὸ εἴργειν ὥστε τὴν κωλύσεως δίκην « ἐξούλης » καλεῖσθαι. Καὶ παρατίθεται Σόλωνος ἐν νεάτῳ ἄξονι· « ἐξούλης · ἐάν τις ἐξίλλῃ ὧν ἄν τις δίκῃ νικήσῃ, οὗ ἂν ἄξιον ᾖ, καὶ εἰς δημόσιον ὀφλανεῖ καὶ τῷ ἰδιώτῃ, ἑκατέροις. »

Cette définition de l'action ἐξούλης se trouvait dans le dernier des ἄξονες de Solon. On voit par là que le législateur traitait en dernier lieu de l'exécution des jugements. Tel était bien le caractère primitif et fondamental de l'action ἐξούλης. Celui qui était condamné par justice à restituer, et qui refusait d'obéir, était considéré comme l'auteur d'un acte de violence, pour avoir voulu se maintenir en possession. C'était le type légal de la violence. Plus tard, l'action ἐξούλης a été entendue dans un sens plus large. La jurisprudence la donnait dans tous les cas de dépossession ou même de trouble, mais en généralisant ainsi l'action, elle n'en changeait pas la nature. C'est à tort que Meier et Schœmann ont distingué deux sortes d'action ἐξούλης, l'une répondant à l'interdit *unde vi,* et l'autre à l'action *judicati* du droit romain[1]. Le droit athénien concevait les choses autrement. Harpocration[2] et Pollux[3] en donnaient déjà une idée juste; le nouveau texte de Solon confirme pleinement cette manière de voir.

R. Dareste.

---

1. *Der Attische Process,* édit. Lipsius, p. 223 et 665.

2. Harpocration. s. v. Ὄνομα δίκης ἣν ἐπάγουσιν οἱ φάσκοντες ἐξείργεσθαι τῶν ἰδίων κατὰ τῶν ἐξειργόντων. Εἴρηται μὲν οὖν τοὔνομα ἀπὸ τοῦ ἐξίλλειν, ὅ ἐστιν ἐξωθεῖν καὶ ἐκβάλλειν, δικάζονται δὲ ἐξούλης κἀπὶ τοῖς ἐπιτιμίοις οἱ μὴ ἀπολαμβάνοντες ἐν τῇ προσηκούσῃ προθεσμίᾳ, ὑπερημέρων γιγνομένων τῶν καταδικασθέντων. Οἱ δὲ ἁλόντες ἐξούλης καὶ τῷ ἑλόντι ἐδίδοσαν ἃ ἀφηροῦντο αὐτοῦ, καὶ τῷ δημοσίῳ κατετίθεσαν τὰ τιμηθέντα. Harpocration renvoie à des discours d'Isée, de Lysias et de Dinarque, et il ajoute : ὅτι δὲ ἐπὶ παντὸς τοῦ ἐκ τῶν ἰδίων ἐκβαλλομένου τάττεται τοὔνομα καὶ οὐχ ὡς οἴεται Καικίλιος μόνων τῶν ἐκ καταδίκης ὀφειλόντων, καὶ Φρύνιχος ἐν Ποαστρίαις δῆλον ποιεῖ.

3. Pollux, VIII, 59. Ἡ.. τῆς ἐξούλης δίκη γίνεται, ὅταν τις τὸν ἐκ δημοσίου πριάμενον μὴ ἐᾷ καρποῦσθαι ἃ ἐπρίατο, ἢ τὸν νικήσαντα ἃ ἐνίκησεν, ἀλλ' ἢ ἔχοντα ἐκβάλλῃ ἢ σχεῖν κωλύσῃ, ἢ αὐτὸς ἢ ὀφλὼν ἢ ἄλλος ὑπὲρ αὐτοῦ. Καὶ μὴν καὶ εἰ ὁ μὲν ὡς ἐωνημένος ἀμφισβητεῖ κτήματος, ὁ δὲ ὡς ὑποθήκην ἔχων, ἐξούλης ἡ δίκη.

NOTE SUR LE TEXTE DE SOLON

CITÉ DANS LES SCHOLIES GENEVOISES DE L'ILIADE

La loi sur l'action ἐξούλης transcrite par le scholiaste du Genevensis ad XXI, 282 est précédée de l'indication ἐννεάξονι, évidemment mutilée. J'ai mis dans mon texte ἐν νεάτῳ ἄξονι; mais il est plus probable que c'était le chiffre de l'ἄξων qui était indiqué. Je lirais donc ἐν ἐνάτῳ ἄξονι [1].

JULES NICOLE.

ARISTOTE

ΑΘΗΝΑΙΩΝ ΠΟΛΙΤΕΙΑ

FORMATION DES TRIBUNAUX ATHÉNIENS

C'est par la description détaillée des tribunaux athéniens qu'Aristote terminait l''Αθηναίων πολιτεία. Les tribunaux dominent en effet toute la constitution d'Athènes, et en plus d'un endroit de sa seconde partie Aristote a noté l'importance toujours croissante du pouvoir judiciaire.

Malheureusement les dernières colonnes du papyrus de Londres sont très mal conservées. L'éditeur anglais les a publiées sous le titre de *Fragments*, sans chercher à les diviser en chapitres, sans prétendre à les restituer complètement.

En dehors des passages que nous retrouvons dans les scholiastes ou dans les lexicographes, et dont la restitution est certaine, il en est pourtant que l'on peut essayer de compléter sans trop grande audace. La colonne 31, la première des fragments, est du nombre.

J'en ai donc tenté la restitution et, pour plus de sûreté, j'en ai appelé à M. Kenyon, le fidèle gardien du précieux papyrus. Il a bien voulu collationner mon texte sur les papyrus même et me communiquer ses observations. Je les joins à ma restitution : le lecteur y trouvera des leçons nouvelles et des corrections dont plusieurs sont définitives.

Qu'il me soit permis, puisque l'occasion m'en est offerte, d'exprimer publiquement ma reconnaissance à M. Kenyon : j'ai dit

---

1. 'Εν νεάτῳ est en effet inadmissible, mais on pourrait aussi corriger ἐν ἑ ἄξονί, dans la cinquième table. [B. H.]

ailleurs tout ce qu'il avait fait pour l'ouvrage d'Aristote ; je sais maintenant, et je sais par expérience, que tous ceux qui étudient l''Αθηναίων πολιτεία peuvent compter sur son obligeance empressée. Je l'en remercie encore une fois.

Colonne 31.
(KENYON, p. 161 et 162.)

1. [Τ]ὰ δὲ [δικαστήρια πληροῦσιν οἱ θ' ἄρχοντες,
2. προσθεν..... [τὰ κιβώτια κ]αθ'ἑκάστην τὴ[ν] φυ-
3. λὴν· ἐπιγέ[γραπται δ'] ἐπ'αὐτῶν τὰ στοι-
4. χεῖα μέχρι [τοῦ κ'· ἐπ]ειδὰν δ'ἐμβάλωσιν [τῶ-
5. ν δικαστ[ῶν τὰ πινάκ]ια εἰς τὸ κιβώτι[ον
6. ἐφ 'οὗ [ἂν] ᾖ ἐπ[ιγεγρα]μμένον τὸ γράμ[μα
7. τὸ αὐτὸ ὃ ἐπ[ὶ τῷ π]ιναχίῳ ἐστίν ἀ[πὸ τῶν ἱ πρώ-
8. των στοιχ[είων, δια]σείσαντος τοῦ ὑ[πη-
9. ρέτου ἕλ[κει ὁ θεσμο]θέτης ἓξ ἑκάστου
10. τοῦ κιβω[τίου πινά]κιον ἕν· οὗτος δὲ
11. καλεῖται ἐ[μπήκτ]ης καὶ ἐμπήγνυσι
12. τὰ πινάκια [τὰ ἐκ το]ῦ κιβωτίου εἰς τὴν
13. κανονίδα [ἐφ ἧς τὸ αὐτ]ὸ γράμμα ἔπεστιν
14. ὅπερ ἐπὶ τοῦ [κιβωτίου· κληροῦται δ']οὗτος ἵνα μὴ ἀεὶ
15. ὁ αὐτὸς ἐμπ[ήκτης ὢν] κακουργῇ· εἰσὶ δὲ
16. κανονίδες [δέκα ἐ]ν ἑκάστῳ τῶν κλη-
17. ρωτηρίων· [ἐπειδὰν δ'ἐμβάλῃ τοὺς κύβους ὁ ἄρχων τὴν
18. φυλήν,... τὸ κ]ληρωτήριον· εἰσί
19. δὲ κύβοι [λίθοι μέ]λανες καὶ λευκοί·
20. ὅσους δ'ἂν δέ[ῃ ἑκάστοτε] δικαστὰς, τοσοῦ-
21. τοι ἐμβάλλον[ται λευ]κοὶ κατὰ πέντε

---

1. [Τ]ὰ δὲ pour .ἡ δὲ. KENYON.

2. Les premières lettres peuvent être προσ et il est possible de lire ensuite θεν, mais la lecture n'est pas certaine. KENYON. J'avais pensé à un participe du verbe διαιρέω (distribuer) προσθέν[τες] ne me semble pas satisfaisant.

4. τω à la fin de la ligne n'est plus visible, soit qu'un fragment du papyrus ait été perdu depuis la première copie, soit que j'aie omis dans mon édition de mettre la restitution τῶ entre crochets. KENYON.

6. ἐπ au commencement d'ἐπ[ιγεγρα]μμένον semble visible. KENYON.

7. Il n'y a pas de place à la fin de la ligne pour τῶν ἱ πρώ. KENYON. La même restitution est proposée par VAN HERWERDEN, *Berliner Philol. Wochenschrift*, 1890, p. 612.

11. La lecture a été proposée par Wilamowitz-Mœllendorf et, autant qu'on en peut juger, elle semble confirmée par le papyrus. KENYON. Cf. BEKKER. *Anecdota græca*, I, p. 258, Ἐμπήκτης ὁ θεσμοθέτης.

14. Il y a la trace de lettres écrites au-dessus de la ligne, juste avant la lacune. Probablement le copiste avait omis le verbe qui a οὗτος pour sujet (κληροῦται ?) et l'a rajouté ensuite au-dessus de la ligne. Dans la lacune, il n'y a pas place pour un autre mot que κιβωτίου. KENYON.

20 et 21. τοσοῦτοι ἐμβάλλονται λευκοί et non... καὶ. KENYON.

22. πινάκια εις... [μέλ] ανες τὸν αὐτὸν τρό-
23. πον· ἐπειδὰν δ'ἐ[ξέλῃ] τοὺς κύβους, καλεῖ
24. τοὺς εἰληχότας ὁ [ὑπηρέτης]· ὑπάρχει δὲ καὶ ὁ ἐ-
25. μπήκτης εἰσ[ορῶν ?]· ὁ δὲ κληθεὶς καὶ
26. δοκιμ]ασθείς? ἕλ[κει βάλανο]ν ἐκ τῆς ὑδρίας
27. καὶ (?)... ξας αὐτὴ[ν παρελθ]ὼν? τὸ γράμμα δ[εί-
28. κνυσιν πρῶτ[ον μὲν] τῷ ἄρχοντι τῷ ἑ[ῳ]εσ-
29. τηκότι ·ὁ δὲ [τοῦτο ἐπειδὰ]ν ἴδῃ ἐμβάλλει τὸ
30. πινάκιον [εἰς ἕτερον κ]ιβώτιον ὅπου
31. ἂν ᾖ ἐπιγεγραμ[μέν]ον τὸ αὐτὸ στοιχεῖ-
32. ον ὅπερ ἐν τῇ βαλ[άνῳ, ἵνα] εἰς οἶον ἂν λάχῃ
33. εἰσίῃ καὶ μὴ εἰς [ὃ] ἂν βούληται, μηδὲ ἐξ-
34. ῇ συναγαγεῖν [εἰς τὸ] δικαστήριον οὓς ἂν
35. βούληταί τις· π[αράκει]ται δὲ τῷ ἄρχοντι κι-
36. βώτια ὅσ' ἂν [ἀεὶ μ]έλλῃ τὰ δικαστήρια
37. πληρωθήσεσθαι [ἔχο]ντα στοιχεῖον ἕ-
38. καστον ὅπερ ἄ[ν ᾖ] τοῦ δικαστηρίου ἑκάσ-
39. του...

Je me borne pour aujourd'hui à proposer ce texte, sans aucune explication. Dans un prochain numéro j'étudierai la formation des tribunaux athéniens d'après l''Αθηναίων πολιτεία.

B. HAUSSOULLIER.

---

25. Après εἰσ il y a deux lettres avant la lacune ; la seconde semble être un N et la première pourrait être un M, mais ni l'un ni l'autre ne sont certains. KENYON.

26. J'avais proposé γνωρισθείς. M. Kenyon lit plutôt quelque chose comme κασθείς, mais n'en est pas certain.

27. καὶ au commencement de la ligne n'est pas certain... ξας est certain. KENYON. J'avais proposé προσενέγκας.

31. M. Kenyon a ainsi corrigé sa première lecture.

33. ὃ n'est pas assez long pour remplir la lacune. A la fin de la ligne, il n'est pas sûr qu'il y ait quelques lettres après μηδέ. KENYON.

34. Π[αράκει]ται. La restitution est de Wilamowitz. KENYON.

CHEMICA GRAECA

E CODICIBUS MSS. MONACENSI 112 ET BERNENSI 579 *.

Cod. Monac. 112 : Alchemistae graeci [1].

Fol. 1-78 : Στεφάνου ἀλεξανδρέως οἰκουμενικοῦ φιλοσόφου καὶ διδασκάλου τῆς μεγάλης καὶ ἱερᾶς τέχνης. περὶ χρυσοποιίας [2].

F. 23 r. (πρᾶξις δ) τί ὑμῖν καὶ τῇ πολλῇ ὕλῃ [3] ;

F. 25 r. [4] τί οὖν ἐστὶ τὸ ζητούμενον εἰ μὴ ἡ ἐκ σώματος ἀσωμάτωσις [5]. πῶς οὖν ἐνδέχεται ἀσωματῶσαι τὸ σῶμα. εἰ μὴ κατάλυσιν ποιῆσαι τοῦ σώματος διὰ τῆς νεκρώσεως [6]. καὶ χωρισμὸν ψυχῆς ἀπὸ σώματος [7]. λέγε φανερώτατα [8] καὶ φανέρωσον τὰ κεκρυμμένα. ἡ κατάλυσις τοῦ σώματος ἐστὶν ἡ διὰ λειώσεως [9] γινομένη. διὰ τί ταύτῃ κέχρησαι τῇ φωνῇ ; διὰ τί ; ἵνα τὸ ζητούμενον ἐξέλθῃ πνεῦμα. ἵνα τὸ βαπτικὸν εἰσκρίνῃ σῶμα [10]. ἵνα τῆς φύσεως συγγένεια τέρψῃ (f. 25 v.) τὴν φύσιν κρατοῦσα καὶ νικῶσα [11] καὶ ἐν αὐτῇ μένουσα. πότε ταῦτα γίνεται ; ὅτ' ἂν ἐκ τῶν κάτωθεν ἄνω τερπομένη ἀπώθηται ὅλον τὸ γεῶδες [12]. ὅτε πρὸ τούτου τὴν λεύκωσιν καὶ ξάνθωσιν καὶ ἴωσιν καὶ μέλανσιν ἐνδείξηται [13].

F. 26 r. — ὅτε καὶ διὰ τὴν τοῦ ὕδατος ἄρσιν ἔναυλον ποιήσεις τὸ σύνθεμα [14].

F. 37 r. (πρᾶξις ϛ) τί γὰρ ἐστὶ φιλοσοφία, ἀλλ' ἡ ὁμοίωσις θεῷ κατὰ τὸ δυνατὸν ἀνθρώπῳ ; τρισὶ γὰρ τούτοις δεῖ τὴν φιλοσόφου ψυχὴν χαρακτηρίζεσθαι, τῷ τε ἀγαθῷ καὶ τῷ γνωστικῷ καὶ τῷ δυνατῷ [15]. τότε γὰρ ὁ τοιοῦτος θεωρητικὸς ὢν καὶ καταληπτικὸς τῶν τῆς φύσεως πραγμάτων, ἀνακρίνει πάντων τὰς θεωρίας. πᾶσαν μὲν ἐξετάζων φύσιν [16], καὶ ἀναλόγως αὐτῶν συγκρ[illegible]ῶν (sic) τὴν σύγκρασιν τάς τε ἐμπλοκὰς καὶ μυρίας αὐτῶν συνθέσεις νοητικῶς ἀναλύων [17].

F. 63 r. (πρᾶξις θ) dictio : τὴν πολυπλήθειαν τῶν ἑνύλων ἀπώσασθαι [18].

Fol. 328-362 : Ὀλυμπιοδώρου φιλοσόφου ἀλεξανδρέως εἰς τὸ κατ' ἐνέργειαν ζωσίμου, ὅσα ἀπὸ ἑρμοῦ καὶ τῶν φιλοσόφων ἦσαν εἰρημένα [19].

F. 350 v. ἡ ψυχὴ- πεδηθεῖσα- ἐν τετραστοίχῳ σώματι [20], ἰσχυρὰ καὶ ἀδίωκτος γίνεται, κρατοῦσα καὶ κρατουμένη [21].

Fol. 403-414 : Τοῦ μακαρίου καὶ πανσόφου ψέλλου ἐπιστολὴ πρὸς τὸν ἀξιώτατον πατριάρχην τὸν ξιφιλῖνον περὶ χρυσοποίας [22].

F. 406 v. ὃ πολλάκις ἤκουσας ἐνίων λεγόντων, τοῦτο ἐθαύμασας καὶ οὐ θαυμάζεις [23] τὰς αἰτίας ζητεῖς, οὐχ ἵνα θησαυροῖς πολυταλάντοις ἐπικαθίσῃς, ἀλλ' ἵνα ἐντὸς γένῃ τῶν ἀδύτων τῆς φύσεως καὶ θαυμάσῃς αὐτῆς τὰ ἀπόρρητα [24].

Cod. Bern. 579 miscellaneus [25].

Fol. 41 r.-47 r. : Συνεσίου φιλοσόφου πρὸς διόσκουρον εἰς τὴν βίβλον δημοκρίτου τοῦ ἀβδηρίτου, ὡς ἐν σχολίοις [26].

F. 41 r. Synesius : ὁ φιλόσοφος δημόκριτος, ἐλθὼν ἀπὸ αὐδήρων[27], φυσικὸς ὢν καὶ τὰ φυσικὰ ἐρευνήσας καὶ συγγραψάμενος τὰ ὄντα κατὰ φύσιν. αὔδηρα δέ ἐστι πόλις θράκης. ἐγένετο δὲ ὁ ἀνὴρ λογιώτατος. ὃς ἐλθὼν ἐν αἰγύπτῳ, ἐμυσταγωγήθη ὑπὸ τοῦ μεγάλου ὀστάνους ἐν τῷ ἱερῷ τῆς μέμφεως, σὺν καὶ πᾶσι τοῖς ἱερεῦσιν αἰγύπτου[28]. ἐκ τούτου λαβὼν ἀφορμάς, συνεγράψατο βίβλους τέσσαρας βαφικάς[29], περὶ ἡλίον καὶ σελήνης καὶ λίθων καὶ πορφύρας. λέγω δὴ τὰς ἀφορμὰς (f. 41 v.) λαβὼν συνεγράψατο περὶ τοῦ μεγάλου ὀστάνους. ἐκεῖνος γὰρ ἦν πρῶτος ὁ γράψας[30], ὅτι ἡ φύσις τῇ φύσει τέρπεται. καὶ ἡ φύσις τὴν φύσιν κρατεῖ. καὶ ἡ φύσις τὴν φύσιν νικᾶ[31]. καὶ τὰ ἑξῆς. Ibid. Synesius : ἔλθωμεν οὖν ἐπὶ τὴν τοῦ ἄνδρος ῥῆσιν[32], καὶ ἀκούσωμεν αὐτοῦ λέγοντος.

F. 42 r. Διόσκορος[33] λέγει. καὶ πῶς εἶπεν ὅτι ὅρκια[34] ἡμῖν ἔθετο μηδενὶ σαφῶς ἐκδοῦναι; Συνέσιος[35]. καλῶς εἶπε μηδενὶ. τουτέστι τῶν ἀμυήτων[36]. τὸ γὰρ μηδενὶ, οὐ καταπαντὸς[37] κατηγορεῖται. αὐτὸς γὰρ περὶ τῶν μεμυημένων καὶ γεγυμνασμένων τὸν νοῦν ἐχόντων εἶπεν[38].

F. 42 v. ex personato Democrito : ἐὰν ἦς νοήμων καὶ ποιήσης ὡς γέγραπται, ἔσῃ μακάριος. νικήσεις γὰρ μεθόδῳ πενίαν τὴν ἀνίατον νόσον[39]. Dein Synesius de eodem : ἀποδιαπεμπόμενος καὶ ἀποπερισπῶν ἡμᾶς τῆς ματαίας πλάνης[40], ὥστε ἀπαλλαγῆναι ἡμᾶς τῆς πολυύλου φαντασίας[41] —.

Ibid. ex Democrito : ἥκω δὴ κἀγὼ ἐν αἰγύπτῳ φέρων τὰ φυσικά, ὅπως τῆς πολλῆς ὕλης καταφρονήσητε[42].

F. 44 v. Synesius ad Democriti verba σίνωπιν ποντικήν : εἰ-μὴ ἦν προσθεὶς[43] τό, ποντικήν, οὐκ ἂν ἐν ἐπιγνώσει ἐγένετο.

F. 45 r. Synesius : — οὐδέν ἐστι βέβαιον, (f. 45 v.) καὶ μάτην δυστηχήσαντες οἱ τάλανες[44], εἰς τὸ πέλαγος τοῦτο ὑποριπιζόμενοι πολλοῖς κόποις καὶ μογηροῖς ἐκπεσόντες[45], ἀνόνοιτοι καθεστῶτες ἔσονται[46].

F. 46 r. ex Democrito : τοῖς ἐχέφροσιν ὑμῖν λέγω. Dein Synesius : δεῖ οὖν ὑμᾶς γυμνάζειν τὰς φρένας ὑμῶν καὶ μὴ ἀπατᾶσθαι[47], ἵνα καὶ τὴν ἀνίατον πενίαν τῆς νόσου ἐκφύγοιμεν[48], καὶ μὴ νικηθῶμεν ὑπ' αὐτῆς, καὶ εἰς ματαίαν πενίαν ἐμπεσόντες, δυστυχήσωμεν (f. 46 v.) ἀνόνητοι καθεστῶτες[49] —.

F. 47 r. Synesius : — οὐ τὴν λεύκωσιν τῶν σωμάτων εἶτ' οὖν ἀνάκαμψιν αἰνιττόμενος εἴρηκεν[50].

Fol. 84 r. (f. 81-83 vacua)-89 r. : Ἡλιοδώρου φιλοσόφου πρὸς θεοδόσιον τὸν μέγαν βάσιον (sic, l. βασιλέα) περὶ τῆς τῶν φιλοσόφων μυστικῆς τέχνης διὰ στίχων ἰάμβων[51].

F. 84 r. : — — μυούμενοι | ἐγκυκλίου παιδείας ἐννοίας σοφὰς[52] —.

Ibid. εὐνοίας οἷον πρακτικῆς συφιστικῆς | ἐννοίας ἀρχαίων τε ῥητόρων σοφῶν | ἠσκημένων μύησιν εἰς γνῶσιν πᾶσαν[53].

F. 84 v. ad imperatorem : σὺ ὢν ἄναξ πανέμφρον εὐσεβέστατε | ἄγαλμα παιδείας τε θεοείκελον[54] | προσέξον εἰς καθέδραν οἰκειούμενος | παιδευτὰς ἔμφρονάς τε καὶ ἄνδρας σοφοὺς | μύησιν ὡς ἔχοντας ὧν ζητεῖς ἐπῶν[55].

Ibid. μύσται σοφισταὶ ὄντες[56] ὡς ἐχέφρονες | μηδὲν φθονοῦντες τοῖς θέλουσι μανθάνειν | (f. 85 r.) ἐγκειμένην μύησιν αὐτῶν ἐν λόγοις | ἀλλ' ἀφθόνως ἁπλοῦντες[57] ἀξίοις ἔπος | κεκρυμμένης ἐννοίας ὥστε πλουτέειν.

F. 86 r. εὑρίσκομαι δ'ἔκλαμπρος ἔκστιλβος λίαν[58].

F. 87. r. χρυσάνθιον κόραλλον ἀλλ' ἀσώματον[59] | εὐειδὲς εὐέκλαμπρον ἀστραπηχρόον.

F. 87 v. (πέπειρος βότρυς) λευκὸν πάνυ πρόσχημα καὶ μορφὴν ἔχει.

Fol. 89 v.-90 r. : Θεοφράστου φιλοσόφου περὶ τῆς αὐτῆς θείας τέχνης διὰ στίχων ἰάμβων[61].

F. 89 v. (οἱ σοφοὶ διδάσκαλοι) οἳ προτρέπονται πάντας ὥσπερ ἔμφρονες | εἰς γνῶσιν ἐλθεῖν καὶ μύησιν[62] ὧν φασὶ | θείων λόγων — —.

F. 90 r. (ἰατρικῆς) ἐμπειρίαν καὶ πράξιν ἐντέχνου τέλους | ὁρίζομεν μύησιν — —.

Adnotatio.

* In hisce Excerptis scripturam et interpunctionem codicum mss. presse secutus sum, neque quidquam in iis immutavi, contentus in Adnotatione monere, quae mihi emendanda esse videantur. In interpungendo levius peccata et alia eiusmodi praeterivi.

1. Cf. Ign. Hardtii Catal. codd. mss. graecor. bibliothecae regiae Bavar. t. 2, Monach. 1806, p. 19-29.

2. Cf. Hardt. l. c. p. 19 sq., Steph. Bernard. post Pallad. De febrib., LB. 1745, p. 110 sq. 114 et praecipue Usener. De Stephano Alexandrino, Bonn., 1879, p. 3. 8 sq. Librum primus edidit L. Idelerus in Physicis et medicis gr. minorib., t. 2, Berol. 1842, p. 199-253, usus ille Chemicorum adparatu Dieziano, de quo infra. Bene autem Usener. l. c. p. 9 monet, Stephanum in hoc libro artem profanam cum religione christiana conciliare ac naturae mysteria et fidei christianae miris modis permiscere. Quo accedit, quod ille haud raro formulis philosophis, praesertim platonicis, ad declarandas artis suae res abutitur, ut, quum verbis philosophari videatur, reapse tamen chemica doceat, et vicissim. — Ceterum ἱερὰ τέχνη inscriptionis est Alchemia, quae alias et θεία τέχνη vel μυστικὴ τέχνη nuncupatur; v. Casaub. Exerc. ad Annal. Baron., Genev. 1604, p. 70, 2 et infra adn. 51.

3. Haec ap. Ideler. l. c. p. 214, 37-p. 215, 1 extant, eademque p. 200, 24 praecedunt; sunt autem magistri, discipulos a commercio cum materia avocantis. Notae sunt formulae : τί σοι καὶ ἐμοί; — τί ἐμοὶ καὶ ἐκείνῳ; al. sim.; cf. L. Bos. Ellips. gr. p. 226 sq. Schaef. et Schleusner. Lex. in N. T. ed. 4. t. 2 p. 1138 n. 15. Πολλὴ ὕλη vocatur *crassa, multiplex* materia; cf. Ast. Annot. in Plat. Phaedr. p. 473. Synes. cod. Bern. 579 f. 42 v. loco infra adscripto : ὅπως τῆς πολλῆς ὕλης καταφρονήσητε. Eodem pertinent πολυπλήθεια τῶν

ἐνύλων loco infra allato ex Stephano f. 63 r. et πολύϋλος φαντασία ap. Synes. in Excerptis e cod. Bern. 579 f. 42 r.

4. Quae insequuntur, extant ap. Ideler. l. c. t. 2. p. 216, 9-20. Ego totum hunc locum in Act. Soc. Gr. t. 1, Lips. 1836, p. 325 e cod. Monac. 112 ita exhibui, ut de quibusdam in eo emendandis monerem eumque melius interpungerem. Ibidem obiter conquestus sum de neglectis et nondum editis Chemicis graecis; nec non mentionem feci editionis horum scriptorum a Diezio, quondam professore Regiomontano, Lobeckii suasu susceptae, sed praematura illius morte interceptae. Perbrevis, sed memorabilis mentio studiorum, quae Diezius Monachii et Venetiis in excutiendis codicibus mss. Chemicorum graecorum posuit, ab I. G. Krabingero et a Diezio ipso facta est in Diario : Gelehrte Anzeigen der kön. bay. Akad. d. Wissensch. a. 1839 num. 155 col. 201 et col. 204. — Sed haud ab re est, hoc loco, priusquam in Adnotatione pergamus, breviter narrare, quid inde ab instauratis literis VV.i DD.i, qui quidem mihi innotuere, de Chemicis graecis, deque eorum arte iudicaverint, quove modo de illis meriti sint. Dom. Pizzimentius, qui primus, uti videtur, horum scriptorum codices mss. indagavit et plures illorum, licet latine tantum versos, Patavii a. 1573 edidit, in his suppositum Democritum De arte sacra (i. e. Alchemia, ut supra vidimus), is igitur V. D. in Praefatione ingenue fatetur, se hunc librum a mercatore Corcyraeo emisse, sed melius facturum fuisse, si huiusmodi merces repudiasset. Salmasius Not. in Tertull. De Pallio p. 189, laudatis personati Democriti Physicis, haec addit : « Haec infimae sunt Graeciae, sub nomine Democriti vulgata in libris non editis, qui Graece περὶ χυμείας scripti sunt ». Idem eiusdem esse iudicium in Plinianis Exercitationibus, quae mihi ad manum non sunt, testatur Mullach. in Democriti Opp. fragm., Berol. 1843, p. 157, qui Motheum Vayerum t. 1 p. 301 eadem sentientem laudat. Quantopere L. Holstenius Auctores chemicos despexerit, apparet ex eius Epistolis a Boissonadio editis p. 122 sq. (ibi attende n. 2 inscriptionem codicis ms. cuiusdam, mihi aliunde haud notam); fugit tamen virum eruditissimum illud, quod isti Chemici, ut infra ostendimus, plura communia habent cum recentioribus Platonicis, quorum libris ille heluatus est. Lambecius vero, Holstenii nepos, Chemicos graecos dignos habuit, de quibus in Comm. de bibl. Vindob. t. 6, p. 386-400 ed. Kollar. accurate ageret. Reinesii, viri doctissimi, Dissertatio de Chemicis graecis in Fabricii Bibl. Gr. ed. 1. t. 12 p. 748 sq. edita est. Superiore seculo I. A. Fabricius bene meritus est de his scriptoribus tam edita Reinesii dissertatione laudata, quam enarratis in Bibl. Gr. ed. 1. t. 12 p. 747 sqq. scriptis Chemicorum graeco-

rum atque ibid. p. 772 sqq. publicatis eorundem nonnullis. Magnus Leibnitius in Miscellaneis a Fellero Lipsiae a. 1718 editis p. 411 sq. artem transmutandi metalla veteribus notam fuisse ex Aenea Gazaeo concludit. (Cf. eius Dialog. Theophrast. ed. Boissonad. p. 66 sq. et Not. p. 294, praesertim vero p. 71 sup. et Not. p. 301 sq.) Dorvillium in excerpenda Chemicorum graecorum Collectione, quae archetypo codici Marciano 299 inest, operam posuisse testatur Steph. Bernard. Praefat. Appendicis ad Pallad. De febrib. p. 109, sqq., qui in hac Appendice plura ex Dorvillianis Excerptis protulit; neque tamen Dorvillius ipse in vasto illo Commentario ad Charitonem Chemicis uspiam usus est. Nonnulla ex hisce C. G. Grunerus, medicinae professor Ienensis graece doctus, edidit; v. F. C. Petersen. Handbuch der gr. Litteraturgesch., Hamb. 1834, p. 399, qui de scriptis Chemicorum etiam ad Ameilhonem in Notices et Extraits cet. t. 5 p. 358 provocat. Nostro seculo J. G. Schneiderus Chemicos graecos contempsit (v. eius Eclog. phys. t. 2 p. 94 sq. 97), id quod male fecit; poterat enim ex illis abunde locupletare suum Lexicon graecum. Weigelius, medicus Dresdensis graece perdoctus, qui Vindobonensem Chemicorum Collectionem haud obiter inspexit (v. Schneider. l. c. p. 94 sq.), nihil tamen inde attulit ad ditandum Schneideri Lexicon, cuius Appendici alioquin multa inseri fecit. Reuvensium in epistolis ad Letronnium datis et Leidae a. 1830 editis de Chemicis graecis agere, ex Mullachio l. c. p. 158 didici; epistolas non vidi. Nostra memoria L. Idelerus, cui in edendis Physicis et medicis graecis minoribus copiae a Diezio e codicibus mss. collectae suppetierunt (v. t. 1 Praef. p. III, IV), inde t. 2 saltem Stephani Alexandrini Chemica (v. supra adn. 2) et p. 328-352 tres chemicos poetas minores, Theophrastum, Hierotheum et Archelaum, publicavit. Nuper vero Usenerus, V. Cl., in dissertatione supra adn. 2 laudata, etiam de chemico Stephani opere docte egit et p. 8 obiter utilia ad historiam veteris Chemiae contulit. Quo magis mireris negligentiam, sive mavis ignorantiam, Car. Krumbacheri, qui in Historia literarum byzantina nuperrime edita (Monach. 1891, in Handb. d. klass. Alterthumswissensch. IX, 1), licet p. 351 laudata Useneri dissertatione, tamen Stephanum solummodo mathematicum et philosophum novit deque una ἀποτελεσματικῇ πραγματείᾳ ei falso adscripta loquitur. Quid? quod idem p. 55 in Theophylacti Simoc. Quaestt. physs. nescio quae problemata alchemistica tractari narrat, ex tot autem scriptis vere chemicis unam epistolam Pselli de Chrysopoeia p. 180 commemorat, nec nisi quaedam chemica, in Io. Canabutzae libro De Antiquitatibus obvia, p. 259 tangit, et denique p. 454 obiter ac loco prorsus alieno,

scilicet in capite de poesi graeca vulgari, idque (quis credat?) sub lemmate : « Das Thierepos », hisce defungitur : cum seria investigatione naturae elementorum praeposteram sapientiam alchemisticam se coniunxisse. Idem tamen, qui p. V. temere gloriatur se « nullos antecessores » habere, vel ex Petersenii libro supra laudato, ubi p. 399 scriptores chemici, in brevius contractis et aliquantum auctis Fabricii copiis, breviter, sed accurate indicantur, longe plura discere poterat; nec non Groddekius Init. hist. Graecor. litterar. P. 2, Viln. 1823, p. 208 sq. de iisdem scriptoribus utilia docet. Sed nimirum a Krumbachero libri non hodierni, licet bonae frugis pleni, tamquam antiquati (« veraltet », « sehr veraltet », ut passim ait) despiciuntur. Aliquanto melius rem gessit S. Guentherus, qui in Historia veteris scientiae naturalis (Noerdling. 1888, in Handb. der klass. Alterthumwissensch. V, 1) p. 63 sq., adhibito Koppii libro : Beiträge zur Gesch. der Chemie, Brunsvig. a. 1869 edito, origines et historiam Alchemiae apud veteres tangit, potiores scriptores alchemisticos graecos et byzantinos saltem commemorat, p. 63 n. 9 de eorum scriptis ab Idelero multo labore conquisitis (immo a Diezio congestis, v. supra) et in Physicis et medicis gr. minorib. Berol. 1841-42 editis, denique de magna *Collectione Alchemistarum graecorum*, auspiciis Academiae Francicae et dirigente Bertheloto, V. Cl., Parisiis inde ab a. 1886 edita, paucis refert.

5. Oportet aut deleatur ἐκ, quod etiam Idel. p. 216,9 habet, aut eius loco τοῦ reponatur, quo verba ἡ τοῦ σώματος ἀσωμάτωσις cum proximis ἀσωματῶσαι τὸ σῶμα conspirent. Subst. ἀσωμάτωσις aeque insolitum est ac verbum ἀσωματόω, unde illud effictum. Eo verbo Stephanus editus ter utitur p. 215,18 (ibi Ideler. foede ἀσωματώσεις). 21. 28. Simplex σωματόω ap. Plotin. p. 55 a. et Stephan. p. 215,21. 251,11. al., compos. ἐνσωματόω ap. Porphyr. De abst. 4, 20 occurrit. Cf. Creuzer. ad Plot. De pulcr. p. 272 ed. pecul. Fluxit autem verbum ἀσωματόω ab adi. platonico ἀσώματος (v. Ast. Lex. Plat. I, p. 298), quo Stephanus mire luxuriatur. Sic ille statim sub initium p. 199,21 : ὦ ἀσώματον σῶμα, et alias saepissime, praesertim in formula ἀσώματος οὐσία, etiam plur. ἀσώματοι οὐσίαι. Abutitur voce ἀσώματος Heliodorus loco infra exscripto e cod. Bern. 579 f. 87 r. in describenda re minime incorporea; fortasse tamen ibi εὐσώματον legendum. Ceterum post ἀσωμάτωσις interrogandi nota, ab Idelero neglecta, ponatur.

6. In Act. Soc. Gr. I, p. 325 ποιήσαις legi iussi, siquidem εἰ μὴ infinit. ποιῆσαι haud admittit. Cf. v. c. Plat. Phaed. 91 a εἰ μὴ εἴη πάρεργον. Habet tamen ποιῆσαι etiam Ideler., qui ante εἰ male semicolon pro virgula ponit. — Dictione κατάλυσις τοῦ σώματος, quae

statim post recurrit, exaggeratur platonica λύσις ἀπὸ σώματος Phaed. 67 d. loco infra adn. 7 allato. — Novicia vox est νέκρωσις. Nimirum quae Platoni Phaed. 81 a. est μελέτη θανάτου, eam Stephanus νέκρωσιν vocat, nomine efficto ex usu trop. verbi νεκρόω Coloss. 3,5 νεκρώσατε- τὰ μέλη ὑμῶν τὰ ἐπὶ τῆς γῆς. Voce νέκρωσις eodem sensu, adiectis tamen verbis τῶν παθῶν, utuntur Psellus Introd. in philos. modos, Venet. 1532 (p. 13 non numerata) ὅρ. γ . ad Plat. Phaed. l. c. : θάνατον δὲ τὴν νέκρωσιν τῶν παθῶν ἐκληπτέον. et Ios. Rhakendytes cod. Monac. 78 f. 13 v. longiore loco, a me in *Anecdotis graec. theolog.* exhibendo.

7. Plato Phaed. 67 d. τὸ μελέτημα αὐτὸ τοῦτό ἐστι τῶν φιλοσόφων, λύσις καὶ χωρισμὸς ψυχῆς ἀπὸ σώματος. Inde Stephanus p. 215,30 sq. ὅρος φιλοσοφίας ἐστὶ κατάλυσις σώματος καὶ χωρισμὸς ψυχῆς ἀπὸ σώματος. e quibus κατάλυσις σώμ. p. 215,33, χωρισμὸς ψ. ἀπὸ σ. p. 215,34, utrumque nostro loco repetitur. De re cf. meum S. Method. Platoniz., Hal. 1875, p. 95 n. 589. Ceterum post ἀπὸ σώματος interrogandi nota ponatur, non punctum, quod Idel. quoque habet.

8. φανερώτατα Idel. quoque p. 216,12; sed leg. φανερώτερα, prout legi iussi in Act. Soc. Gr. t. 1, p. 325. Sic ap. Herm. Trism. ed. Turn. p. 60 καὶ τίς αὐτοῦ (deum dicit) φανερώτατος; leg. φανερώτερος. Aliud exemplum comparativi cum superlativo confusi notavi ad Eliam Cret. (Patrol. Gr. ed. Migne, t. 36) col. 826 n. 9.

9. λειώσεως item Idel. p. 216,14. τελειώσεως, *perfectionis,* legendum esse conieci ad Io. Glyc. De V. S. R., Bern. 1839, p. 90, quod tuearis chemico usu verbi τελειόω, *perficio,* v. c. in Gloss. Chem. ap. Bernard. post Pallad. De febr. p. 145 τὰ μέταλλα-τὰ-τελειωθέντα. Atqui verbum λειόω, *diluo, digero,* Chemicis item usitatum. Glossae Chem. cit. p. 132 αἰθάλην λειουμένην δι' ὄξους, p. 146 Χρυσοφοίτης αἰθάλη μετὰ χαλκοῦ-λειωθεῖσα. Anonym. cod. Monac. 112 f. 419 ap. Hardt. l. c. p. 29 : λειώσατε τὰ σώματα εἰς ὕδωρ. Corruptum est verbum in hoc versu Archelai ap. Bernard. l. c. p. 161 et Ideler. l. c. t. 2, p. 348,2 : Τεχνουργικῶς λείων (leg. λειῶν) τε καὶ πλύνων πάλιν, itemque in hisce excerpti chemici ap. Schneid. Ecl. Phys. t. 2, p. 95 : Λαβὼν Θουσίας ὅσον βούλει ἀνωτέρας, λείωσιν καὶ κοσκίνισον λεπτοτάτῳ κοσκίνῳ, ubi propter imperat. κοσκίνισον certo certius λείωσον pro λείωσιν reponendum. Occurrit vero subst. λείωσις ibid. p. 96 med., ut in Gloss. Chem. p. 126 v. Ἕψησις et p. 139 v. Στροφή in var. lect. pro λεύκωσις. Adde composita ἐκλείωσις (ibid. p. 126 h. v.) et συλλείωσις (ibid. p. 126 v. Ἐπίβλησις). Sed quid multa? In edito Stephani libro tam verbum λειόω quam subst. λείωσις eorumque composita sensu chemico frequentantur; id quod etiam de aliis multis vocabulis inferius adnotatis valet. Λείωσις statim post, p. 216,20, recurrit in verbis ἐν τῇ λειώσει τῶν σωμάτων. — Mox κεχρήσει pro κέχρησαι Idel. p. 216,14 pessime, ut multa alia.

10. In proclivi est coniicere εἰσκρίνῃς vel εἰσκρίνηται, quum εἰσκρίνῃ, quod Idel. quoque p. 216,16 habet, vix ad praecedens πνεῦμα, et minus etiam ad illa remotiora : ἡ κατάλυσις τοῦ σώματος, referri queat. Verum enimvero Stephanus interdum activo εἰσκρίνειν pro med. εἰσκρίνεσθαι, *se insinuare,* abuti solet, velut ed. Idel. p. 215,10 (ἡ φύσις) εἰσκρίνουσα καὶ μένουσα. ead. pag., 23 ἡ ψυχὴ-εἰς σῶμα εἰσκρίνουσα. Itaque nostro loco εἰσκρίνῃ i. q. εἰσκρίνηται, quod opponitur praegresso ἐξέλθῃ, neque omnino opus est cum Idelero praep. εἰς ante σῶμα addere. — In verbis τὸ βαπτικὸν-σῶμα adi. βαπτικός chemica vox est, sicut verbum βάπτω, *tingo,* unde illud fluxit. De verbo conferas Gloss. Chem. cit. p. 133 Λοκόπινος (var. Λευκόπ.) ὁ βάπτων εἰς βάθος-. p. 137 Πίνος ἐστὶν ὁ ἔξωθεν βάπτων. et Theophr. ap. Bernard. post Pallad De febr. p. 156 (bis). Nec non chemica sunt nomina a verbo βάπτω derivatà : βαφή, in inscriptionibus Catalogi Chemicorum cod. Marc. 299 ap. Bernard. l. c. p. 156 (ter), in Gloss. Chem. p. 124 βαφὴ ἀλλοίωσίς ἐστιν. p. 146 χρύσια τὰ (var. χρυσωτὰ) ποιοῦντα ἀφευκτοὺς (l. ἀφεύκτους) τὰς βαφάς. et ap. Theophr. l. c. p. 156 inf.; βάμμα, in Gloss. Chem. p. 143 Φύκος (l. Φῦκος) ἐστὶν βάμμα ἔξωθεν φαεινόν. A subst. βαφή fluxit adi. βαφικός, quod probe ab illo altero βαπτικός discernendum; prius occurrit in Gloss. Chem. p. 126 v. Ζωμός et p. 141 vv. Ὕδωρ ὑδραργύρου, loco tamen, uti videtur, corrupto, et ap. Synesium chemicum cod. Bern. 579 f. 41 r. loco infra allato, ubi βίβλοι βαφικαί sunt libri chemici. — Ceterum ingenue fateor me ignorare, quid sit istud βαπτικὸν σῶμα, pariter ac quid praecedens ζητούμενον πνεῦμα sibi velit.

11. τρέψῃ pro τέρψῃ (τέρπῃ Idel. p. 216,26, ubi deformis hiatus ἵνα ἡ) legendum conieci ad Io. Glyc. De V. S. R. p. 90. Atqui hoc loco usu venit illud personati Ostanis : ἡ φύσις τῇ φύσει τέρπεται, loco infra e cod. Bern. 579 f. 41 v. allato, quam sententiam Stephan. ed. Idel. p. 200,36 verbis ἡ φύσις τὴν φύσιν τέρπει repetit et alias subinde inculcat. Accus. τὴν φύσιν tam ex verbo τέρψῃ, quam ex participiis κρατοῦσα-νικῶσα pendet, nisi forte post τέρψῃ virgulâ distinguere malis (id quod ego in Act. Soc. Gr. I, p. 325 feci) et ad participia κρατοῦσα-νικῶσα pron. αὐτήν suppleas, idque a scriptore brevitatis causa omissum putes, quia ἐν αὐτῇ sequitur. Cum sententia verborum cf. illa personati Ostanis : ἡ φύσις τὴν φύσιν κρατεῖ. καὶ ἡ φύσις τὴν φύσιν νικᾷ, loco infra e cod. Bern. 579 f. 41 v. allato, quas sententias Stephan. ed. Idel. p. 200,36 sq. repetit et alias identidem suum in usum convertit.

12. De scriptura ὅτ' ἄν, quae etiam ap. Idel. p. 216,18 extat, pro ὅταν posita, monui ad Io. Glyc. De V. S. R. p. 71. 128. Dein pro τερπομένη (Idel. l. c.) legendum τρεπομένη, siquidem ineptum sit

dicere κάτωθεν ἄνω τέρπεσθαι, non τρέπεσθαι. Ἄνω τρέπεσθαι, *sursum converti,* i. q. Platonicorum ἀνάγεσθαι, de quo v. meas Eclogas e Proclo, Hal. 1891, p. 9. Sermo autem est de anima, siquidem verba τρεπομένη ἀπώθηται ad superius, licet longius dissitum, nomen ψυχή referuntur, non ad propius φύσιν. Med. ἀπωθεῖσθαι, *reiicere, repudiare,* infra recurrit f. 63 r. in dictione τὴν πολυπλήθειαν τῶν ἐνύλων ἀπώσασθαι. Cf. Ast. Lex. Plat. I, p. 267 et Wyttenb. Ind. Graecit. Plut. v. ἀπωθέω. — De voce γεώδης, *terrenus,* quae iam ap. Plat. occurrit (v. Ast. Lex. I, p. 385), cf. Creuzer. ad Plotin. De pulcr. p. 267 sq. Heliodor. ap. Bernard. post Pallad. p. 153 : Ὕλην γεώδη ἐκβάλλουσα εἰς τέλος.

13. Offendor structura ὅτε-ἐνδείξηται (Idel. p. 216,19 sq.) siquidem ὅτε indicativum adsumit, velut in verbis ex f. 26 r. infra allatis : ὅτε-ποιήσεις, ubi Idel. p. 216,24 male ποιήσῃς. Similiter apud eum peccatur in proximis : ὅτε-ἐξανθίσηται. Recte supra : ὅτ' ἂν-ἀπώθηται, et in proximis ap. Idel. : ὅτ' ἂν-ὑποστήσῃ. Nostro vero loco, ubi ἄν deest, ἐνδείξεται scribendum. Quod autem in re praeterita (πρὸ τούτου) futurum (ἐνδείξεται) ponitur : hoc tempus interdum id declarat, quod necessario fieri solet. Cf. mea ad Io. Glyc. De V. S. R. p. 77. — Chemicorum technicae sunt voces : λεύκωσις-ξάνθωσις. Videamus de singulis. Exempla verbi λευκόω, unde subst. λεύκωσις effictum, mihi in praesentia non suppetunt; magis usitatum λευκαίνω, v. c. in Gloss. Chem. p. 132 v. Καῦσον, p. 140 v. Ὑδράργυρος, p. 144 v. Χαλκός. Idem valet λευκὸν ποιεῖν, v. c. ibid. p. 135 v. Νίτρον. Λεύκωσις occurrit in inscriptione opusculi Philosophi anepigraphi ap. Bernard. Append. ad Pallad. p. 111 : Περὶ θείου ὕδατος τῆς λευκώσεως (p. 115 verba τῆς λευκ. cancellis inclusa sunt), et in Gloss. Chem. ap. eund. p. 123 v. Ἀκαύστωσις, p. 126 v. Ἐκλείωσις, p. 139 v. Στροφή (ib. var. λείωσις), p. 146 v. Χαλκὸς κύπριος, item ap. Heliodor. in ead. Append. p. 153 n. 7 : Λευκώσεως πληροῦσα ἔργον δευτέρας, et ap. Theophrast. ibid. p. 156 (bis eodem versu). Verbum chemicum ξανθόω, unde subst. ξάνθωσις ductum, extat in Gloss. Chem. p. 143 v. Φρῦξον et p. 145 v. Χρυσός. Substantivum occurrit in iisdem Glossis, p. 128 vv. Θεῖον ὕδωρ (quarto loco), p. 130 v. Ἰός, p. 136 v. Ὄπτησις, p. 146 vv. Χαλκὸς κύπριος. Substantivi ἴωσις exemplum extat in excerpto chemico ap. Schneid. Ecl. Phys. t. 2, p. 96 inf.; verbum ἰόω, unde illud fluxit, ibid. p. 96 med. reperitur, nec non in Gloss. Chem. p. 144 v. Χαλκύδριον et p. 146 v. Χρυσοφοίτης. Denique subst. μέλανσις ap. Archelaum in Append. ad Pallad. p. 161 occurrit. Quamvis autem chemicae sint hae, de quibus dixi, voces, et a Stephano chemica positae potestate frequententur, idem tamen, more suo moralia cum chemicis miscendo, iisdem vocibus nostro loco abusus est

in significandis variis vitiosis proprietatibus et quasi coloribus animae a materiae sordibus nondum perpurgatae. Quamobrem ego in Act. Soc. Gr. t. 1, p. 325 totum hunc locum adhibui illustrando loco Plutarchi De S. N. V., de quo ibid. p. 319 sqq.

14. De structura ὅτε-ποιήσεις (ποιήσῃς male Idel. p. 216,24) v. adn. 13. — Hoc loco usus sum Anim. in S. Basil. M., Bern. 1842, I, p. 64, ubi de vocis σύνθημα forma σύνθεμα, deque huius perfrequenti apud Chemicos graecos usu moneo. Quod autem ibidem dixi, mystico sensu hanc vocem a Chemicis usurpari : id potius valet de recc. Platonicis, quibus σύνθημα s. σύνθεμα est *tessera* s. *signum* (a Deo inditum); cf. mea ad Eclog. e Proclo, p. 14 sq. adn. 16, et Append. p. 70 sq. Chemici vero voce σύνθεμα *compositionem* quandam declarant; cf. Gloss. Chem. p. 127 vv. Θεῖον λευκόν, p. 129 v. Θεῖα (ubi plur. συνθέματα), p. 140 (bis, ubi *compositionis* vis elucet), p. 142 vv. Ὕδωρ θεῖον, p. 144 v. Χρυσίτης, p. 146 v. Χρυσόκολλα. In hanc vocem desinit scriptum Anonymi cod. Monac. 112 f. 155 ap. Hardt. l. c. p. 23 : οὕτως καὶ ἐπὶ τοῦ συνθέματος. Adde excerptum chemicum ap. Schneid. Ecl. Phys. t. 2, p. 96 inf., ubi haud dubia *compositionis* vis in hisce : αἱ δὲ δύο σύνθετοι μονάδες αἱ συνερχόμεναι ἀλλήλαις τὰ δύο τοῦ συνθέματος ὑπάρχουσι μέρη cet. — Difficile est dictu, quid sibi velit ἔναυλος vox in verbis ἔναυλον ποιήσεις τὸ σύνθεμα. Plerumque enim haec vox de sono aures adhuc personante vel de re, cuius adhuc recens est memoria, dicitur; v. Ruhnk. ad Tim. Lex. h. v. p. 100 sq., Wernsd. ad Himer. p. 186, Wyttenb. ad Plut. Mor. p. 17 d. et Ast. Animadv. ad Plat. Leg. p. 144. Sed haec nihil ad nostrum locum, ubi, nisi fallor, ἔναυλος de ea re usurpatur, *cuius vis perdurat;* exemplum huius significatus Schneider. Lex. v. ἔναυλος ex Aristot. Probl. 21,14 attulit. Ceterum quod Anim. in Basil. M. I. p. 64 κάθαρσιν pro ἄρσιν legendum conieci : oportebat saltem simul scribi : διὰ τὴν δι' ὕδατος κάθαρσιν. Atqui ἄρσις ὕδατος, formulâ Stephano usitatâ, *detractio aquae* vocatur, cuius ope compositio, de qua agitur, durabilior fieri dicitur.

15. Ego in Anim. in Basil. M. I. p. 148, ubi haec inde a verbis : τί γάρ ἐστι φιλοσοφία-; attuli, recte, opinor, pro ἀλλ' ἢ post interrogationem scripsi ἀλλ' ἤ, *nisi, praeterquam;* cf. Ast. Lex. Plat. I, p. 102. Dein θοῷ pro θεῷ Idel. p. 224,28 foede, ut multa alia. De platonica ὁμοιώσει θεῷ Theaet. 176 b. Rep. 10. 613 a. videas meum Basil. Plotiniz., Bern. 1838, p. 43 sq. (ubi simul restrictionem κατὰ τὸ δυνατόν Theaet. l. c., εἰς ὅσον δυνατὸν ἀνθρώπῳ Rep. l. c. attigi), Anim. in Basil. M. I. p. 147 sq. et Eclog. e Proclo p. 19. Mox τὴν φιλόσοφον ψυχὴν pro τὴν φιλοσόφου ψυχὴν Idel. p. 224,29. Recte paullo ante, p. 224,27, πρὸς φιλόσοφον ψυχὴν, absque art. τήν. Plato Rep. 6.

486 b. ψυχὴν φιλόσοφον. al. sim.; exempla per saturam dat Ast. Lex. III, p. 497. Sed nostro loco φιλοσόφου propter art. τήν retinendum. Novissima τῷ τε ἀγαθῷ cet., in quibus Idel. p. 224,30 τῷ ante δυνατῷ male omittit, in Anim. in Basil. M. I. p. 148 comparavi cum istis Davidis Armenii cod. Monac. 399 f. 176 r. λέγεται ἐοικέναι θεῷ ὁ φιλόσοφος διά τε τοῦ γνωστικοῦ καὶ τοῦ ἀγαθοῦ καὶ δυνατοῦ. quamquam haec, uti Stephani verba et similia Pselli Introd. in philos. mod., ed. cit., p. 13, minus platonica sunt. Istud τὸ δυνατόν fluxit ex male intellectis formulis κατὰ τὸ δυνατόν, εἰς ὅσον δυνατόν ap. Plat. ll. citt.

16. Similiter Plato Theaet. 174 e. de coryphaei sui mente : πᾶσαν πάντῃ φύσιν ἐρευνωμένη τῶν ὄντων ἑκάστου ὅλου. Synesius loco infra e cod. Bern. 579 f. 41 r. adscripto de Democrito : πάντα τὰ φυσικὰ ἐρευνήσας.

17. Haec inde a voce ἀναλόγως propter verba νοητικῶς ἀναλύων exhibui Anim. in Basil. M. I. p. 49, ubi de dictione ἐπινοίᾳ χωρίζειν et sim. Ibid. scripturam συγκιρνῶν adoptavi, eamque Idel. p. 224,33 habet. Genitivum αὐτῶν non ad πάντων refero, sed ad πᾶσαν-φύσιν, ita ut inde τὰ φυσικά intelligantur.

18. Locus ap. Idel. p. 244,7 sq. extat. Locutionem πολυπλήθεια τῶν ἐνύλων supra attigi adn. 3, verbum ἀπωθεῖσθαι adn. 12.

19. Cf. Hardt. l. c. p. 25 sq. et inscriptiones cod. Marc. 299 ap. Bernard. post Pallad. p. 112 sq. 116.

20. Corpus τετράστοιχον vocatur, quippe *constans ex quator elementis;* eo anima tanquam vinculo *constricta* (πεδηθεῖσα) vocatur. Poetico verbo πεδάω Plato bis, licet in alio argumento, utitur; cf. Ast. Lex. III, p. 71. Nota vero platonica imago, qua corpus animae vinculum (δεσμός) nuncupatur; cf. v. c. Gregor. Palam. Prosop. meae edit., Hal. 1884, p. 5 inf. et Comm. p. 44 ad. p. 7 m. Turneb. Δεσμός non deest in variis opprobriis, a Pallada Anthol. Gr. Palat. X, 88 in corpus congestis. De plurali πέδαι eandem in rem usurpato moneo in Method. Platoniz. p. 81 n. 486, p. 86 n. 533.

21. Totum hunc locum attuli Anim. in Basil. M. I. p. 12, ubi dixi de act. κρατεῖν et pass. κρατεῖσθαι in argumento morali coniunctim positis, ut ap. Plat. Tim. 43 a. Valet autem καί in verbis καὶ κρατουμένη i. q. καίπερ. Aliter anima κρατουμένη, i. e. a materia superata, vix ἰσχυρά et ἀδίωκτος dici possit.

22. Cf. Hardt. l. c. p. 28, inscriptiones cod. Marc. 299 ap. Bernard. post Pallad. p. 112. 115 inf., praecipue C. Ae. Ruell. in diario : Revue des études grecques 2 (1889) p. 260-267.

23. Post θαυμάζεις excidit ὧν i. e. ταῦτα, ὧν, quod pron. relat. ad τὰς αἰτίας refertur. De breviloquentiae structura, qua pron. demonstr. ante relativ. reticetur, cf. Schaef. ad Bos. Ellips. gr. p. 364.

24. Hisce sanequam sapienter dictis Psellus Chemiam commendat, quod nosmet illius ope in naturae arcana insinuemus, non quod auro procreando nos ditet.

25. Cf. H. Hagen. Catal. codd. Bernensium, Bern. 1875, p. 468-470.

26. Cf. H. Hagen. l. c. p. 468 (cod. 579 n. 4), ubi initio in verbis Διοσκούρῳ-χαίρειν pessime μεγαλίου scribitur pro μεγάλου, quod cod. habet. Scilicet editorem scriptura codicis μεγλου fefellit. Praeterea cf. Hardt. l. c. p. 23 et Bernard. post Pallad. p. 111. 115, qui hoc Synesii scriptum a Fabricio Bibl. Gr. ed. 1. t. 8 p. 232 sqq. editum esse monet. Ceterum cod. Bern. f. 44 r. deficit in verbis : θεοῦ δὲ βοηθοῦντος, ἄρξομαι ὑπομνηματίζειν. Sequuntur paginae dimidia et tota vacuae. Tacet de hisce Catalogi editor.

27. Sic, ut paullo post : αὔδηρα δέ ἐστι πόλις θράκης. De confusis literis β et υ, deque falsa scriptura Αὐδηρίτης moneo ad Eliam Cret. col. 772 n. 9.

28. De Democriti quinquenni commoratione in Aegypto testantur Diodorus et Clemens Alexandrinus ; v. Mullach. Democriti-fragmenta, Berol. 1843, p. 19 sq. 45. — Verbum μυσταγωγῶ hoc loco a mysteriis ad interiorem cognitionem transfertur. Solent omnino Chemici vocibus mysteriorum propriis more platonico sic abuti, velut verbo μυῶ, *interiore cognitione imbuo,* (v. adn. 38) et inde derivatis vocibus : ἀμύητος (v. adn. 36), μύησις (v. adn. 53), μύστης (v. ad. 55), μυστικός (v. adn. 51). De parili usu metaphorico horum vocabulorum apud Dionysium, vulgo Areopagitam, v. mea Dionysiaca, Alton. et Lips. 1889, p. 18 sq. — Ostanem Medum a Persarum regibus in Aegyptum missum fingit Syncellus p. 248, qui ceteroquin de Democrito similia ac Synesius narrat. Cum Syncelli loco Mullach. l. c. p. 158 haec Synesii comparat, qui de Ostane tanquam Aegyptio temere loquitur. Idem Mullach. nostro loco Ὀστάνους, ut est ap. Syncell. l. c., non Ὀστάνου scribit. De Ostane, Magorum principe, quem alii Hostanem vel Osthanem vocant, v. Minuc. Fel. Octav. c. 26 et scriptores veteres ibi a Davisio p. 156 laudatos, in quibus Plinius N. H. 30, 1 illum de arte Magica primum commentarios scripsisse tradit. Suppositum eius scriptum in Collectionibus mss. Chemicorum graecorum fertur ; cf. Bernard. post Pallad. p. 111. 115 et Hardt. l. c. p. 22. Eiusdem sententiae quaedam statim post a Synesio laudantur ; v. adn. 31.

29. In verbis σὺν καὶ πᾶσι τοῖς ἱερεῦσιν attende pleonasmum, quo post praep. σὺν coni. καὶ adiicitur. Syncell. l. c. simpliciter : σὺν ἄλλοις ἱερεῦσι καὶ φιλοσόφοις. — De verbis βίβλους-βαφικάς v. adn. 10. De scriptis Democrito suppositis, quae in Collectionibus mss. Chemicorum graecorum feruntur, v. Bernard. post Pallad. p. 111.

115, Hardt. l. c. p. 22 et Mullach. l. c. p. 157 sqq. — Mox. f. l. παρὰ pro περὶ.

30. De Ostane, scriptore personato, v. adn. 28.

31. Horum priora : ἡ φύσις τῇ φύσει τέρπεται, supra adn. 11 apte, opinor, adhibui verbis Stephani : ἵν'ἡ τῆς φύσεως συγγένεια τέρψῃ τὴν φύσιν. Ibidem cum eiusdem verbis : (ἡ τῆς φύσεως συγγένεια) τὴν φύσιν κρατοῦσα καὶ νικῶσα, comparavi haec nostra : ἡ φύσις τὴν φύσιν κρατεῖ. ἡ φύσις τὴν φύσιν νικᾷ. Horum cum prioribus reapse concinunt haec Chemici ap. Bernard. l. c. p. 164 : τὰ θειώδη ὑπὸ τῶν θειώδων κρατοῦνται. τὰ ὑγρὰ ὑπὸ τῶν καταλλήλων ὑγρῶν. Ad sententiam verborum ἡ φύσις τὴν φύσιν νικᾷ pertinent verba Carminis ap. Bernard. l. c. p. 149 — ἐρευνῶν τὴν τρισολβίαν φύσιν, Μόνην φύσεις νικῶσαν ἐνθέῳ τρόπῳ. Eodem fortasse respiciunt haecce verba, in quae scriptum Zosimi cod. Monac. 112 f. 363 ap. Hardt. l. c. p. 26 desinit : νικῶσι τὰς φύσεις.

32. Bene graeca est locutio ἔρχεσθαι ἐπί τι, *aggredi aliquid disputandum ;* cf. Method. Platoniz. p. 123 n. 759.

33. Literae Δι rubro scriptae. Iuxta inscriptionem, ubi διόσκουρον, et dedicationem f. 41 r. : Διοσκούρῳ ἱερεῖ cet. legendum Διόσκουρος, itemque Διόσκουρε pro Διόσκορε f. 43 r. 44 v. 45 v. 46 r.

34. Leg. ὅρκια.

35. Hoc nomen rubro scriptum.

36. Ἀμύητοι vocantur, qui per chemiam naturae arcanis haud initiati sunt, ea metaphora, de qua v. adn. 28. De usu metaphorico vocis ἀμύητος in philosophia inque theologia cf. mea Dionysiaca p. 19.

37. Divisim scribe : κατὰ π. De praep. κατά a librariis sequenti voci iuncta cf. Bast. Comm. Palaeogr. p. 795. 829.

38. Ex Fabricio adn. 26 laudato verba αὐτὸς γὰρ cet. attuli Anim. in Basil. M. I. p. 96 in illustrando trop. usu verbi γυμνάζω. Ibi nostro loco γεγυμνασμένων in γεγυμνασμένον corrigi iussi, quod posterius Fabric. p. 235 habet. Infra f. 46 r. γυμνάζειν τὰς φρένας, ubi v. adn. 47. Hierotheus poeta ap. Bernard. l. c. p. 156 : — — ὄφρα γυμνάσω Τὸν νοῦν τε (f. γε) εἰς παιδείαν ἀρρήτων λόγων. Quod Fabricius l. c. ante μεμυημένων addit μὴ, iam recipi velim, ut verba τῶν μὴ μεμυημένων praegressis τῶν ἀμυήτων respondeant, utque μὴ ad participia μεμυημένων et ἐχόντων simul pertineat. De trop. usu verbi μυῶ v. adn. 28 et cf. Heliodor. cod. Bern. 579 f. 84 r. loco infra allato.

39. Hisce χρυσοποιία haud obscure commendatur, quippe cuius ope paupertas superetur. Μέθοδος vocatur ratio auri procreandi. Verba πενίαν τὴν ἀνίατον νόσον f. 46 r. recurrunt, loco infra allato, sed corrupto ; v. adn. 48. Habent autem verba τὴν ἀνίατον νόσον, de

paupertate usurpata, poeticum quendam colorem, et ex iambo exeunte poetae nescio cuius adsumta esse videntur.

40. Inauditum et nihili est verbum ἀποδιαπέμπεσθαι. Tu rescribito : ἀποδιαπομπούμενος, *abominans* (nim. αὐτήν s. πενίαν). De verbo ἀποδιοπομπεῖσθαι v. Ruhnken. ad Tim. Lex. p. 41, Schwebel. ad Onosand. p. 30 et Wyttenb. ad Plut. Mor. p. 73 d.

41. πολύυλος φαντασία dicitur *imaginatio multifariae materiae,* quae statim post πολλὴ ὕλη vocatur.

42. πολλῆς cod. ; de πολλῇ ὕλῃ cf. adn. 3.

43. De verbo εἰμί participiis iuncto dixi ad Io. Glyc. De V. S. R. p. 64. 121.

44. δυστηχήσαντες male cod. ; recte infra f. 46 r. δυστυχήσωμεν.

45. τὸ πέλαγος τοῦτο vocatur *salum vitae* ; cf. meum Basil. M. Plotiniz. p. 20 sq. Ad verba εἰς τὸ πέλαγος τοῦτο pertinet partic. ἐκπεσόντες. Reliqua, in quibus ὑπορριπιζ. pro ὑποριπιζ. et μογεροῖς pro μογηροῖς scribendum, interposita sunt. Insolitum autem est compos. ὑπορριπίζομαι pro simplici pass. ῥιπίζομαι, *iactor*, de quo v. Schleusner. Lex N. T. ed. 4. t. 2 p. 823.

46. ἀνόνοιτοι mendose cod. ; lege ἀνόνητοι, quod cum partic. καθεστῶτες iunctum f. 46 v. recurrit. Cf. mea Dionysiaca p. 39.

47. Haec ex Fabricio l. c. attuli Anim. in Basil. M. I. p. 97, ubi puerilem abusum translati verbi γυμνάζω in hoc Chemico notavi. Composito προγυμνάζω idem utitur f. 47 r. προγυμνάζεσθαι δὲ τὸν νοῦν χρή. Ceterum ἡμᾶς et ἡμῶν pro ὑμᾶς et ὑμῶν scribi oportet propter verba insequentia : ἵνα-ἐκφύγοιμεν, καὶ μὴ νικηθῶμεν-, καὶ-δυστυχήσωμεν-.

48. Pro mendosis πενίαν τῆς νόσου repone νόσον τῆς πενίας, sicut supra scribitur f. 42 v., ubi v. adn. 39.

49. Cf. adn. 46.

50. Pro εἶτ' οὖν leg. εἴτ' οὖν vel potius εἴτουν. Cf. Addend. et Corrig. ad Gregor. Cor. ed. Schaef. p. 876. De chemica voce λεύκωσις v. adn. 13.

51. Cf. Hagen. Catal. cit. p. 468, cod. 579 n. 10 (qui μἔγ perperam scribit, deceptus compendio codicis pro μέγαν), praeterea Bernard. l. c. p. 111. 115 et Hardt. l. c. t. 2 p. 20. Edidit hoc carmen Fabric. Bibl. Gr. ed. 1. t. 6 p. 774 sqq., partim etiam Bernard. l. c. p. 151-154. Ceterum μυστικὴ τέχνη in hac inscriptione Alchemia vocatur, quae alias tanquam ἱερὰ τέχνη vel θεία τέχνη, alicubi etiam utroque nomine coniunctim, a Chemicis celebratur. Θεία τέχνη occurrit in inscriptione carminis Theophrasti, infra e cod. Bern. 579 f. 89 v. adscripta. Substantive μυστικά usurpantur in inscriptione a Bernardo l. c. p. 115 e cod. Marc. 299 Chemicorum graec. allata : Δημοκρίτου περὶ πορφύρας καὶ χρυσοῦ ποιήσεως φυσικὰ καὶ μυστικά. Cf. adn. 28.

52. De trop. usu verbi μυῶ cf. adn. 28.

53. Ad εὐ in εὐνοίας marg. a m. 1 εν, recte, sicut statim post. Delectatur poeta noster voce μύησις translate, sicut hoc loco, usurpata; cf. infra f. 84 v., f. 85 r. Idem valet de Theophrasto poeta locis e cod. Bern. 579 f. 89 v. et f. 90 r. infra allatis; ab eo f. 89 v. γνῶσις et μύησις copulantur. Cf. adn. 28.

54. De metaphora vocis ἄγαλμα cf. mea Dionysiaca p. 16 sq.

55. De v. μύησις modo dixi adn. 53.

56. Coniunge verba μύσται-ὄντες, quae idem valent ac μεμυημένοι. Cf. adn. 28.

57. Haecce, ut superiora μηδὲν φθονοῦντες cet., similia sunt eorum quae Dionysius, vulgo Areopagita, docet de mentibus coelestibus, quae bona divina citra invidiam cum inferioribus naturis communicant. Cf. mea Dionysiaca p. 30. De verbo ἁπλόω, *expando, explico,* v. ibid. p. 2 inf.

58. Adi. ἔκλαμπρος, quod infra f. 87 r. in εὐέκλαμπρος insulse adaugetur, recurrit f. 88 r., cum ἔκστιλβος item copulatum. Posterius etiam per se ponitur f. 88 r. Utroque adiectivo Archelaus quoque utitur ap. Bernard. l. c. p. 161 : Αὕτη καλύψει κάλλος ἔκλαμπρον σκότει. p. 162 : Ὠκεανόχρουν αὖθις ἐκστίλβων (l. ἔκστιλβον) πλύνων. ἐκστίλβων item male Idel. t. 2 p. 348, 12, qui insuper virgulam post ἐκστίλβ. infercit. Eiusdem, id est haud bonae, notae sunt adiectiva: ἔκλευκος, quo Theophrastus ap. Bernard. l. c. p. 156 sup. bis utitur, et ἔκπυρος ibid.

59. De voce ἀσώματον fortasse in εὐσώματον mutanda monui adn. 5.

60. De voce πρόσχημα, *praetenta species,* et omnino *species,* v. Ruhnken. ad Tim. Lex. p. 22.

61. Libellus in cod. Bern. 579 deficit in versu : ὀπῶν τε τῶν ἐν ξηρᾷ καὶ βλαστημάτων. Sequuntur tres paginae vacuae. Cf. Hagen. Catal. p. 468 sq. (cod. 579 n. 11), praeterea Bernard. l. c. p. 111. 115 et Hardt. l. c. t. 2 p. 20 sq. Initium et finem carminis ediderunt Fabric. B. G. t. 12 p. 763 sq. et Bernard. l. c. p. 154-156, qui ex medio carmine plura adiecit; totum edidit Idel., t. 2. p. 328-335. — De formula θεία τέχνη v. adn. 51.

62. Litera ο in οἳ rubro scripta, ut initio carminis in Ὅι, ubi occurrit prisca spiritus asperi forma, ex antiquiore libro ms. retenta. Cf. Introduct. ad meam edit. Eustathii Antioch. De Engastrimytho, Lips. 1886, p. XIII. — De voce μύησις, quae infra f. 90 r. recurrit, v. adn. 52.

ALBERTUS JAHN.

Ἔπιπλα, Ἐπίπλοα

Ἔπιπλα est donné par les lexiques comme une contraction de ἐπίπλοα, bien que cette dérivation soit impossible. En effet, l'accentuation prouve que α est bref, donc qu'il ne provient pas d'une contraction. L'accentuation ἐπίπλα ne sauverait pas cette étymologie, qui amènerait un nominatif singulier ἐπίπλοον, alors que Pollux (X, 11) nous a conservé la forme ἔπιπλον, qui se trouvait dans Isée. Il est donc évident que ἔπιπλα et ἐπίπλοα n'ont rien de commun.

Le sens de ἔπιπλα n'est pas douteux. Pollux (X, 10) explique : τὰ ἐξ ἐπιπολῆς ὄντα τῶν κτημάτων ; Hésychius : τὰ μὴ ἔγγαια, ἀλλ' ἐπιπόλαια ; enfin Harpocration : τὴν οἷον ἐπιπόλαιον κτῆσιν καὶ μετακομίζεσθαι δυναμένην. Il s'agit donc de choses qui sont au-dessus de la terre, à sa surface (ἐπι-πολ-αῖα), puis de choses meubles (κομίζεσθαι δυναμένην) ; finalement le mot a pris le sens de bagages. Ἐπιπολῆς, ἐπιπόλαιος contiennent tous deux la racine -πολ-, qui est la forme fléchie correspondant à -πελ-, degré normal, et à -πλ-, degré réduit. Donc ἔπιπλα n'est autre chose que ἔπι-πλ-α (cf. G. Meyer, *Gr. Gr.*, p. 15 : « ἔπιπλα von πελ »).

Revenons-en maintenant à ἐπίπλοα. Cette forme se trouve une seule fois dans toute la littérature grecque, chez Hérodote (I, 94) : λαχόντας δὲ αὐτῶν τοὺς ἑτέρους ἐξιέναι ἐκ τῆς χώρης καταβῆναι ἐς Σμύρνην καὶ μηχανήσασθαι πλοῖα, ἐς τὰ ἐσθεμένους τὰ πάντα ὅσα σφι χρηστὰ ἐπίπλοα, ἀποπλεῖν κατὰ βίου κ. τ. λ.

Qui ne voit que la forme -πλοα pour -πλα est née ici sous l'influence de πλοῖα qui précède, peut-être aussi de ἀποπλεῖν qui suit? Nous sommes en présence, soit d'une erreur involontaire du copiste, erreur due à une association d'idées, soit d'un exemple frappant d'étymologie populaire. Quand on va en mer, quoi de plus naturel que de se munir de ἐπίπλοα ? Il paraît donc évident qu'il faut restituer ici ἔπιπλα, que partout ailleurs on trouve chez Hérodote, et effacer ἐπίπλοα des lexiques.

Tongres.

J. Keelhoff.

NOTES SUR COMMODIEN

Les poèmes de Commodien, écrits dans une langue difficile, et conservés par des manuscrits qui laissent passablement à désirer, ont souvent exercé la sagacité des commentateurs. En utilisant les leçons d'un nouveau manuscrit, et en profitant des travaux de ses devanciers, auxquels il a ajouté nombre de corrections utiles, le nouvel éditeur, M. Dombart, a réussi à donner un texte présentable. Je n'ai pas la prétention de proposer ici à proprement parler des corrections grammaticales; mais afin de compléter le travail qui a paru dernièrement dans la *Revue de philologie*[1], je me placerai plus spécialement au point de vue de la versification, en signalant et en cherchant à améliorer les passages où le dernier éditeur s'est éloigné de la règle que j'ai cherché à établir, et d'après laquelle *tout vers doit reproduire les accents et les coupes d'un hexamètre classique.*

Si, dans la constitution du texte de Commodien, les critiques n'ont pas cru devoir obéir à des principes fixes et bien déterminés, c'est que nous connaissons mal la prosodie de cette époque. Les habitants de l'Afrique romaine n'avaient pas un juste sentiment de la quantité; le fait est constaté par saint Augustin, dont les expressions paraissent d'ailleurs un peu exagérées[2]. Dans les vices de prononciation relevés par les grammairiens, une assez large part est faite aux Africains. Ces derniers commettaient non seulement des fautes de quantité qui, conformes au génie latin, étaient communes à toute la latinité, celles que dans les écoles les maîtres et professeurs appelaient *nostri temporis barbarismum*, mais ils avaient encore une façon toute particulière de prononcer certains mots. On doit donc s'attendre à trouver dans Commodien un grand nombre de barbarismes. On ne saurait douter par exemple que les flexions des diverses conjugaisons n'aient été souvent confondues par cet auteur; les manuscrits sont là pour le prouver. Mais on aurait tort de compter sur l'écriture pour connaître toutes les fautes de quantité; il en est qu'elle ne peut indiquer. Elle ne nous apprend pas si Commodien, quand il écrivait *fugite,* accentuait la première ou la deuxième syllabe.

1. Voy. plus haut, p. 14 sqq.
2. *De doctrina christiana,* IV, 24.

Nous devons avoir le choix entre l'une et l'autre de ces formes, sauf à le justifier, bien entendu, par quelque raison. La plus grande difficulté qu'on rencontre dans l'étude d'une versification populaire est de deviner la prononciation qui n'est pas toujours indiquée par l'orthographe.

Instructiones.

I. I. 1. *Praefatió nostrá viám erránti demónstrat.* — *Prima praef.* CBA. Si cette dernière leçon était exacte, Commodien aurait admis la coupe trochaïque au 3e pied, et de fait il y a bien des vers qu'on pourrait scander en admettant un trochée 3e; par exemple, *In duás intrástis viás, condiscite rectam* (I, 22, 15). C'est ce qui m'avait porté à croire que Commodien avait pu imiter au besoin toutes les coupes classiques. Mais on peut tout aussi bien scander *In duas intrastis viás.* Cette double scansion n'est pas contraire au caractère des vers populaires; il ne suffit pas de les lire pour en reconnaître le rythme, il faut aussi les prononcer, c'est-à-dire connaître la place des temps forts. Mais il n'y a pas de vers dans Commodien qui prouve péremptoirement qu'il ait admis la césure trochaïque. J'en conclus que des coupes classiques ordinaires il n'a retenu que la plus usitée, la penthémimère. Cette restriction avait sa raison d'être; l'affaiblissement et le peu de fixité de la quantité, se joignant à la variété des coupes, aurait pu tromper l'oreille. — *Dĕmonstrat, e* bref. Aux preuves déjà données il faut ajouter le témoignage de Consentius V, 392 K. : *barbarismus temporis... ut siquis dicat* orator *correpta priore syllaba, quod vitium Afrorum speciale est.* Or l'abréviation d'une protonique est commune à toute la latinité ; le grammairien veut dire sans doute que cette faute populaire était plus générale en Afrique que partout ailleurs, ou qu'elle était commise même par les gens instruits.

II. 7-8. *Tránslatis, ád quorum*, exemples de cette prononciation qui consiste à accentuer l'antépénultième d'un mot ou d'une locution commençant par un proclitique. C'est ce changement de la tonique qui a amené les formes telles que *illico* (*in-loco*), *supplico* (sub-placo), *cognitus* (cognotus), et qui explique pourquoi chez les comiques le 2e et le 4e pied d'un sénaire iambique peuvent être remplis par les deux dernières syllabes d'un mot de trois longues, et qui en réalité est devenu crétique. Dans ce cas on n'abrégeait pas complétement la 2e syllabe. Aulu-Gelle qui signale cette habitude des anciens poètes, trouve qu'il y avait là

quelque chose d'un peu choquant : *non* satis commode *pronuntiatur* (VII, 7).

Aussi les poètes scéniques n'ont-ils pas pris cette liberté à la fin du vers, dont la cadence doit être mieux marquée; et de même Commodien n'a admis cette licence qu'au commencement de ses hexamètres, et surtout au premier pied.

III. 2. *Visitari voluit... Visitari* commence par un dactyle. Les conjugaisons en *are* et *ire* dans lesquelles l'*a* et l'*i* du thème étaient longs, paraissent avoir suivi à volonté l'analogie de la 3e; il devait en résulter une légère apophonie que l'orthographe n'a point reproduite. On trouve de même *versari,* 6, 4; *generatus* 10, 8; *paratus* 23, 9; *nudatus* 24, 2; *bellaris* 33, 8; *ululatur*, *ploratur,* II, 2, 7 (où l'*o* de *plo* est de plus resté bref comme à l'infinitif); *grassaris* I, 8, 11; *pugnare* II, 9, 5; *errare* 11, 9; *ornaris* 18, 5; *saltatis* 19, 98; *clamamus* A. 7, 5; *tollatur* est aussi accentué sur la première A. 889.

8. *Dé seminé quorum Gigantes nati feruntur.* On pourrait supposer ici la prononciation *semne;* mais la syncope ne paraît avoir été employée par Commodien que dans les cas où elle est fort douce et très usuelle. La perturbation de la quantité rend plus probable la mesure *sĕmine.* C'est d'ailleurs l'application d'une loi générale de la phonétique latine, loi qui avait pris une grande extension en Afrique. Lorsqu'une voyelle, même radicale, devenue atone, vient à s'altérer, même dans un seul mot, elle a une tendance à s'altérer également dans tous les mots qui la renferment. Cette règle est vérifiée par l'étude de l'apophonie dans l'ancienne langue latine : ainsi de *progredi,* mis pour **progradi* dont l'*a* s'est affaibli régulièrement, on passe à *progreditur* qui n'est pas régulier, et à *gressus* qui l'est encore moins; de *afficit* on arrive à *afficio.* Il en est de même pour la quantité qui marche parallèlement à la phonétique : *prŏfugio* amène *prŏfugus,* malgré l'accent. Ces altérations avaient été introduites primitivement pour la facilité de la prononciation; et, une fois cette facilité acquise, on trouvait naturellement commode d'en profiter à toutes les occasions. Cette règle devait être souvent appliquée dans la langue populaire; on en trouve des traces jusque chez les poètes chrétiens qui abrègent, par exemple , les initiales de *ebrius, elegans* à cause de *ĕbrietas, ĕlegantia* (L. Mueller, *d. r. m.* 364).

Commodien en est arrivé ainsi à abréger un grand nombre de longues toniques, et surtout dans des mots extrêmement usités. Telles sont les formes dactyliques des verbes *dicere* et *ducere;* par exemple 4,8; 16,2; 21,1 etc. — 29,16; 2,22; 10 etc. — *credere* A. 301, 435, 616; d'où la quantité *incrĕdulus* 1, 40, 1; — *diligunt,*

A. 438, *cogitant,* 449; et parmi les substantifs *sidera* 1, 7, 5; *funeris* 2, 33, 1; *feminae* 1, 16, 18; 2, 19, 9; 35, 11; *militem* 2, 11, 11. C'est une transformation considérable à laquelle on ne voudrait pas croire, si le grand nombre des vers faciles à scander ne nous encourageait pas à rechercher dans les autres une régularité qu'il serait plus facile de nier.

14. *Vagi. A* accentué est long au temps faible. Les toniques brèves avaient déjà commencé à devenir longues en Afrique : *barbarismus temporis..... ut quidam dicunt* piper *producta priore syllaba..... quod vitium Afrorum familiare est.* Consentius, 392 K.

V. 4. *Praeterea sceptrá fecerát faber illi Pyracmon.* La première syllabe de *fecerat* paraît avoir été abrégée (par analogie de *facit?*). Verecundus, dans des mètres, a abrégé *venerit : Quam arbiter in nostro venerit manifestior orbe.* (*De satisfactione paenitentiae,* 55. Spicil. Solesm. IV, 139). Cf. 7, 6. De même *cœperit* (*ceperit* M) A. 995.

8. *Respice querellas; alter est Deus, non Jovis ille.* Il faut lire *Deus alter est : alter* ne peut pas abréger son initiale.

VI. 9. *Ergo si illum devorasset Saturnus.* Le vers demande *devoravisset;* c'est la leçon adoptée par Ludwig.

15. *Seducunt historiae fat(u)os confictae i(nanes). Fatos cú fue* C. *h. per vates confectae* BA. D'où l'on peut rétablir : *S. h. fatuos per vates confictae.*

VII. 1. *De circulo zonae fallit vos imperitia vestra.* Il faut prononcer *circlo.* La contraction des mots de ce genre est très fréquente, quoiqu'elle ne soit pas toujours indiquée par les mss. Ainsi : *paupercli* 9, 4; *saeclum* I, 26, 25, 35; 29, 10, etc.; *oclorum* 2,23,8 (cf. *oclos,* A. 674); *ferclum, sacclo, vehiclo, umbraclum* A. 20, 611, 756, 976; *osclum* 1032. — *Fallit* forme deux brèves : on ne redouble pas la consonne. On lit dans Pompeius, grammairien africain, (V, 287 K.) : *Labdacismus... per unum* l *fit aut per duo..... in gemino l si volueris pinguius sonare, si dicamus* Metelus, Catulus. *In his etiam agnoscimus gentium vitia. Labdacismis scatent Afri, raro est ut aliquis dicat* l *per geminum* l, *sic locuntur Romani, sic omnes Latini locuntur* Metellus Catullus.

4. *Saturnus fertur ibi, sed stella non ille, effugit*
Expulsus a Jove. Aut Jovis in stella credatur?

Le premier vers finit après *ille.* Dans le second, *expulsus* pourrait être une glose explicative de *effugit a Jove* (φεύγειν ὑπὸ Διός), hellénisme comme il y en a beaucoup dans la langue africaine.

6. *Trojanis qui bellum fecit, avem mortalem amavit. Qui bellum,* anapeste rythmique. — *Fecit* a la première brève comme plus haut V. 4.

8. *Nominatur aduliscens* ne saurait terminer le vers. Hanssen écrit *n. adulter*.

11. *In vulnerá positi. Vulnera* a la première brève. C'est un point obscur de la prononciation africaine. Les lettres *l* et *r* suivies d'une nasale peuvent ne pas faire position : cf. *fulmina* 2, 2, 13; *terminet* A. 941; mais on peut écrire *ut terminet*. Il y a sans doute une assimilation des deux consonnes qui permet de les compter pour une seule. Cf. *Perpenna = Perperna?*

16. *Tum arietém, taurúm... Arietem* forme trois syllabes comme *ariete* dans Virgile : *impellunt áriete múros;* mais avec cette différence que l'*i* s'élide : cf. *ab(i)ete*, Enn. M. 801; *recip(i)et, memor(i)a*, etc., Schuchardt, *Vokal.* II, 447, 467.

VIII. 3. *Sunt quidem in astris, sed non suá sponte currunt.* Dombart admet que le vers de Commodien peut se terminer par deux pieds trochaïques, et cite les fins *cruore sanant* 17, 9; *prisce sectans* 2, 6, 8; *martyres i* 17, 1, 9; *in fine vobis* 22, 2; *sitis probati* 27, 9; *invenisse* 31, 10; *se sub antra* A. 66. *Invenisse* est seul tolérable; c'est une clausule analogue à celle des poètes réguliers. Quant aux autres exemples, il paraît impossible d'admettre que Commodien, qui, aux deux derniers pieds, imite plus soigneusement que partout ailleurs les coupes et les accents des classiques, se soit permis une disposition des mots qu'on ne trouve *jamais* chez ces poètes. Hanssen rétablit le rythme en écrivant *sponte decurrunt*. On peut lire de même *prisce persectans. Crúore* est une accentuation africaine que j'ai signalée ailleurs : *in fine* est conforme à une loi générale. *Lectŏri* se trouve à la fin d'un vers iambique C. I. L. VIII, 647. *Se* (*sub antra*) a été changé par Pitra en *sese*, forme insolite que le copiste a prise pour une répétition inutile. *Ad martyres i* est une clausule fort étrange. Les mss. ont *martyris i* ou *risi*. Pitra écrit *admartyrizare;* peut-être faut-il lire *martyres ito*. Pour *sitis probati* B A donnent *sic fiet ut Christi* (sans doute pour *Christo*) *possitis esse probati;* la fin du vers est donc régulière.

IX. 9. *Si vir esse nescis, cum besteis perge morari. Esse* probablement très peu accentué avait la première brève dans la prosodie populaire. Diomède 469 K. (de numeris oratoriis) : *Dactylus in clausulis fortis est... antecedente... pyrrichio :* esse dicitur. D'où *nécesse* A. 718. Cette quantité se trouve déjà dans les comiques.

X. 6. *Genuit* comme plus bas (v. 8) est disyllabe par synizèse ou par consonnification de *u*.

XI. 1. *Apollinem. Ll* est réduit à *l*. Cf. VII, 1. On trouve encore *Apolion* A. 84, forme qui semble indiquer que les Africains pou-

vaient donner à deux *l* le son mouillé, comme dans le français *fille*, ce qui supprimait la position. — Cf. *kápillos* 2, 9, 10 ; *millibus* 1, 35, 6 ; 2, 3, 16 ; 39, 2 ; A. 791.

4. *Laomedonti regi. Regi* a dû être abrégé par analogie de *regere*.

6. *Ossibus cúiús amór Cassandrae flagravit.* On ne peut pas mesurer « óssibús cujús », parce que le premier pied, qui ressemblerait pour la coupe à beaucoup de pieds classiques, ne correspondrait à aucun pour l'accent. Une faute apparente du même genre se trouve A. 413 : *Passio cujus praedicta est taliter ante.* Comme on trouve assez souvent dans les inscriptions africaines les formes *eiius, ipsiius* (V. l'Index du t. VIII du *Corpus*, p. 1110), il est permis de conjecturer que *cuius* se prononçait comme *illius, istius*, c'est-à-dire avait la pénultième longue et accentuée.

XII. 1. *Liberum pátrem certé... Certe* est un simple adverbe d'affirmation et n'est pas accentué. Il est à remarquer d'ailleurs que Commodien n'accentue pas les adverbes les plus usités, même ceux qui ont trois syllabes, ce qui fait que leur initiale compte pour brève. Ainsi *qualiter* 1, 31, 2, A. 57, 547, 743 ; *taliter*, A. 234, 360 ; *scilicet*, 40, 5 ; *ceterum* A. 112, 584, et *ceteris* 2, 26, 2 ; *quomodo* A 224, etc.

5. *Rursus flato suó reditús in altero ventre.* Le *d* n'est pas redoublé dans *red(d)itus*. Cette faute se retrouve dans des poètes réguliers. Lucien Mueller en cite plusieurs exemples, *d. r. m.* p. 360.

XIV. 5. *Aspice, deficit...* Le vers demande *défecit*.

7. *Unum quaere Deum, qui post mortem vivere dicit. diat* BA *r*. La leçon de C est peu claire : *i* ajouté au milieu d'une ligature par une seconde main a pu venir du vers 35, 21, où *dicit* est à sa place. Le copiste n'avait pas pu lire le mot insolite qu'il avait sous les yeux. Les formes *bis, bit*, du futur latin, avaient fait place en Afrique aux terminaisons *ies, iet*. Saint Augustin (*in Psalm.* 138, 25) nous apprend qu'on disait *floriet* pour *florebit*. Commodien lui-même écrit (A. 748) : *Sacrificans idolis periet in morte secunda.* Il est vrai que *floriet* pourrait venir de *florire*. Mais ces flexions de la 4e conjugaison s'étaient introduites jusque dans la première ; et c'est ce qu'on voit par un autre vers de Commodien, A. 903-4 : *Videbitur et tunc ignea quadriga per astra, Et facula currens núntiét gentibus ignem. Nuntiet*, qu'on a cherché à tort à corriger en *nuntiabit*, est évidemment le futur, et il a un *i* long, comme on le voit en scandant le vers. D'autre part *videbitur* paraît impossible à scander. Mais si le futur africain est à l'actif *vidiet* pour *videbit*, le passif ou moyen sera *vidietur*, forme qui devenue

régulièrement trisyllabique rétablira le rythme. On trouve encore : *Aut si pater natum piet, quid proficiet illi* (A. 1036), où le futur *piet* répond régulièrement à *proficiet ;* à cette place, le subjonctif serait assez peu naturel. D'après la même analogie, nous lirons dans le passage cité plus haut *diet* pour *dabit*, ce qui convient aussi bien au sens qu'au vers. Le futur africain paraît d'ailleurs devoir être rétabli dans trois autres passages.

Si talis aderit pastor, paene perdita nutat, 2, 28, 10. Au lieu de *nutat*, les mss. ont *stat*. Les copistes n'auraient pas été arrêtés par *stabit*, qui serait conforme à la syntaxe et à la mesure ; ils n'ont pas osé reproduire la forme *stiet* qu'ils ne connaissaient pas.

Refoveatur homo pauper, qui non habet unde. || *Mercedem* (*det*) *tibi pro illo sed conditor orbis et auctor,* 2, 30, 5. Je mettrais un point après *unde* en sous-entendant *refoveatur*. Au deuxième vers, *sed*, inintelligible dans les mss., a pu être tiré de *diet*. *Tibi* ou bien *pro illo* est une glose. On peut donc scander tout en rétablissant le sens *Mercedém tibi* (ou *pro illó*) *diet cónditor o. et a.* ou bien *Mércedém diét tibi c.*

Venturum in terras Dominum quem gentes adorabunt, A. 744, ne peut être scandé régulièrement ; il faut lire *adorient,* trisyllabique à la mode africaine.

XV. 2. *Euandri qui solitús. Euandri* est accentué sur la première comme Εὔανδρος en grec, la finale *i* étant brève. Les grammairiens enseignaient d'ailleurs à mettre les accents grecs sur les mots empruntés par les poètes latins.

11. *Alia* disyllabe compte pour deux brèves.

XVIII. 20. *O nimium sed*(*ulo*) ne convient pas au vers. *O nimium stulti* que Dombart propose avec hésitation rétablirait le rythme.

XX. 2. *Ita mutas, tacitas* ne peut se scander. Le passage est obscur et difficile à corriger.

XXI. 3. *Nam si purus animus... Purus* semble avoir la première brève. Cf. A. 686. C'est une faute difficile à justifier.

XXIII. 8. *Exiguus tyranni in domo resides prave. Tuta* (BA) pour *tyranni,* et *residere* paraissent mieux convenir au sens et au rythme.

9. *Et refugis Dei praecepta.* Les mss. ont *refugiscere p.* Peut être Commodien a-t-il fait ce verbe de la 2e conjugaison. Ludwig écrit *refugire ;* mais de la sorte le 4e pied est bien mal rempli, *u* étant trop faible pour remplacer une longue classique.

XXIV. 3. *Tot vana vane prospicis quid? quaeris iniqua.* Il serait plus naturel de lire *quid prospicis?* et le sens s'en trouverait mieux.

XXV. 6. *Matura,* dactyle barbare.

16. *Resurgere posse.* Un autre vers commence dans les mss. par *consurgere plebem* II, 1, 12. *Surg* équivaut à une brève. Il y a probablement quelque assimilation. On pouvait prononcer par exemple *resurrere,* puis *resurere.* Cf. le français *sourdre.*

XXVI. 12. *Ulceribus corpus vexatur gemitusque ploratur.* Le vers serait mieux sur ses pieds si l'on écrivait *Vexatur u. c.* Toutefois *vĕsătur*, quoique bien incorrect, n'est pas inadmissible.

26. *Mórtemque similiter.* Il faut prononcer *morteque*, comme si *m* n'existait pas. La différence de l'accusatif et de l'ablatif est souvent mal observée ; c'est un fait qu'il est facile de constater dans les inscriptions.

XXVI. 30. *Inpie, dic, inquit, ubinam frater? Ille negavit. Nam* est de trop ; à moins qu'on n'ait prononcé *frăter* comme *păter?*

XXVII. 9. *Nunc nobis imperitis. Imperitas* C. *Imperitans* (*r. Œhl.*) serait régulier.

XXIX. 5. *Te qui néscientém protulit. Protulit* a l'*o* bref par analogie de *profugit.*

11. *Et modo si credis vivitur in Dei secreta.* L'élision de *v* dans la 2e syllabe de *vivitur* est possible. Elle se trouve déjà dans Térence (*Andr.* 25), où *vivendi* compte pour deux syllabes. Toutefois, 25, 10, *Insignis illa vivás* suppose un *i* bref. *Vivitur* a donc probablement la première brève comme *dicitur.* (Cf. III, 8). La même remarque s'applique à diverses formes du verbe *vivere* 1, 24, 14 ; 2, 33, 14 ; A. 198, 758 ; et aussi à *provides, provenit,* 2, 33. 4 ; A. 394, 1010.

XXX. 4. *Impie tractas. Impius* a la 2e longue par analogie de *pius* où elle est accentuée. Cf. *imprôbi* I, 38, 1.

15. *Estote,* dactyle.

18. *Subditus* ne convient pas au vers; à moins de prononcer *suditus*, ce qui est difficile à justifier. La leçon des mss. est obscure.

19. *Tóllite córda fraudis, divites, et sumite pacis.* La première syllabe de *fraudis* est brève ; *au* est réduit à *o*, et devient bref comme dans *fraudare.* De même *laudes,* 27, 22 ; *pauperem* 2, 37, 3. *Divites* est probablement de deux syllabes par élision de *v,* qui est fréquente en latin. Cf. plus bas v. 19 ; *parvulus* 2, 10, 2 ; A. 412 ; *suaviter, navibus, captivitas* A. 331, 895, 945.

XXXIII. 5. *Intrate stabulis silvestris ad praesepia tauri.* Ce vers ne peut se scander. *Silvestri* (BA) serait exigé par le rythme mais le sens est très difficile.

XXXIV. 12. *Cantantur pro psalmis amores.* La leçon des mss.

cantatur pro psalmis amor est justifiée par la règle des proclitiques.

19. *Templorum culturam. Templorum* est bien difficilement un dactyle ; mais il est non moins malaisé de fixer les limites où doit s'enfermer une prononciation populaire. Peut-être pourrait-on lire *cultum* pour *culturam.*

XXXVII. 10. *Dicant illi tibi si jussum est deos adorare.* Cette clausule est irrégulière et peu admissible. Commodien construit *jubeo* avec le subjonctif (V. l'*Index* de Dombart.) Il est probable qu'il avait écrit *deos adorent*, tournure à laquelle le scribe en a pu substituer une autre plus ordinaire.

XXXVIII. 4. *Aspicis legem.* Les verbes de ce passage sont tous au pluriel ; il faut donc lire *aspicitis,* d'ailleurs exigé par le rythme.

XXXIX. 1. *Inspice Liam.* Le rythme demande *inspicité.*

9. *Et Abel pastorem priscus immaculatus offertor.* Commodien ne prononce pas long l'*i* de *priscus*, et *sc* ne fait pas position.

10. *In sacrificio.* Les mss. ont *in fratris evito.* Peut-être faut-il lire *i. f. invidia.*

XLI. 3. *Nil ego composite dixi sed de lege legendo. — Sed lege legendo* C paraît préférable. *Lege* doit être pris pour l'accusatif, comme le conjecture Dombart dans sa note.

11. *Sed mediúm tempus Héliás medium Nero tenebit. — M* de *tempus* est omise dans la prononciation. De même *quó temporé,* Ap. 792. On trouve *te(m)pore* dans une inscription (C. I. L. VIII, 2494) et la mesure *tĕmpore* dans un vers iambique, *ib.* 646.

II. I. 1. *Desidet* ne peut commencer un vers, la 2e syllabe d'un mot dactylique étant trop faible pour remplacer une longue tonique. Les mss. ont *desideretur.*

II. 2. *Fiunt* représente deux brèves ; la syllabe radicale de *fio* était devenue brève, même chez les poètes réguliers.

8. *Lactanti quid faciet mater...* L'omission très fréquente de *n* devant une consonne dans les inscriptions africaines (v. l'*Index* du Corpus VIII p. 1109) explique pourquoi *lactanti* est devenu dactyle. Il y a de plus l'abréviation déjà signalée de *a* long par nature. De même *credentes* 2, 5. 1 ; *libendo, regentis, orantem, tenente* 2, 36, 1, 2 ; 38, 1 ; 39, 2 ; *Johannem* A. 222 ; *principes* 294, 578 ; *secundum* 258, 418 ; *argento* 750 ; *nolentes* 460 ; *mense* 630 ; *gentes* 686 ; et ailleurs *inferis* 444, 825. *Tangere* A. 429 pourrait être aussi dans ce cas ; néanmoins il serait facile de lire *librum tángere.*

III. 16. *Pér duodecim miliá. Duodecim* est trisyllabique ; la première de *milia* est brève.

IV. 10. *Componitúr aliá novitas.* Comme on pouvait faire des dactyles de composés tels que *componit*, cette abréviation du radical s'étendit même aux formes dont l'accent restait régulier. Cf. *abuteris*, 2, 15, 9, *suffigitur* A. 417, *excluditur* 786, *accedite* 1, 8, 12; *intendite* 1. 39, 8, prononcé *intedité*. Cf. II, 2. 8.

VI. 1. *Fideles ádmoneo... Fideles* est un dactyle. Les suffixes sont souvent confondus dans la langue populaire, j'en ai cité des exemples : *aelis* se distingue peu de *ĭlis*.

VII. 2. *Jocis incantantur quibus est ratio mentis.* La leçon de C : *Incauta nictura quibus es tradita mentis* peut être maintenue en écrivant *est* et *natura*.

7. *Sui quoque locum, mortis et deroget ea quae sunt.* Cette clausule est inadmissible; *ea* a été ajouté pour éclaircir *quae sunt*.

15. *Alienum nón cupiré... Alienum* dactyle; mauvaise prononciation du sufixe *énus*. *Cupire* malgré sa forme n'a pas l'*i* long, pas plus que les autres verbes de la 4e conjugaison ; de même plus bas *fugire* 26, 3. Les formes de la 4e conjugaison comme celles de la première (ib. 3, 2) paraissent avoir été altérées, au point de vue de la quantité par l'analogie de celles de *legere, capere* qui sont les plus courtes. Cf. *blanditus* 1, 32, 13; *blandire* 2, 12, 7; *sortiris* 1, 33, 14; *transire* 2, 12, 19. Ce dernier mot est accentué comme *abire* dans les comiques. Voy. C. F. W. Mueller, *Plautinische Prosodie*, p. 266 suiv.

VIII. 1. *Paenitens es factús noctíbús diebusque precare. Ct* dans *noctibus* est réduit à *t*. Cf. *edito* pour *edicto* à la fin d'un vers iambique, C. I. L. VIII, 646. On trouve d'autres exemples dans l'Index du *Corpus*, p. 1109, et dans Schuchardt, *Vokal.* I, 133-136. De même *maledicti* 2, 22, 6 a la 3e brève : *i* était bref dans la langue populaire cf. 1, 3, 8, et le français *Benoît=Benedĭctus*.

XII. 7. ... *desidias omnis omitte.* La leçon des mss. *omnino mitte* s'explique par une faute de prononciation qui n'est pas unique à cette place : cf. par exemple A. 607.

XVII, 13. *Apostolús clamát. S* latine était très faible devant certaines consonnes; aussi était-elle tombée fréquemment dans l'ancienne latinité. C'est ce qui confirme la théorie des grammairiens qui nous disent que *st* et *sc* ne font pas position parce que *s* disparaît pour ainsi dire de la prononciation. Les classiques n'ont appliqué cette règle qu'à *s* initiale; la langue populaire l'étendit à tous les cas. La même quantité se retrouve plus bas 28, 2. Cf. *priscus* 1, 39, 9; *Christus* (?) 2, 1, 5; *robusta* 3, 7; *hostibus* 9, 7; *justam* A. 272, 483. Il y a de plus changement d'accent dans *irasci* 2, 39, 4 et *discedit* A. 332. Ajoutons que Priscien (I, 32 K.), ose croire que Virgile a pu abréger l'initiale de *discernere*.

XIX. 7. *Géntili móre quaeris procedere Dei sancta.* Le rythme demande *Dei procédere sáncta.*

XX. 7. *Et fretus opibus nec pugnás, nec pugnánti resistis. Pugnas* a la première brève, *gn* ne faisant pas position, probablement par suite d'une assimilation : *gn=nn=n.*

XXI. 2. *Qualis ipse magister. — Rectamque delegit Stephanus sibi viam in iter.* Je préférerais ne mettre aucune ponctuation après *magister,* et écrire *Rectam qui :* le sens et le vers en profiteraient également.

XXII. 12. *De labore tuó dona, nudum vésti.* Il est difficile de dire si c'est l'initiale *de dona* (*dŏnare*) ou celle de *núdum* (*nŭdare*) qui s'est abrégée.

XXIII. 3. *Zelaris aliúm, invidé, de malo lucrantem.* La première syllabe de *invide* est brève par élision du *v.* Priscien K. 17 : *Apud Latinos* v *invenitur pro nihilo in metris et maxime apud vetustissimos comicorum ut Terentius in Andria « Sine invidia laudem invenias et amicos pares. » Est enim iambicum trimetrum, quod nisi « sine invi » pro tribracho accipiatur, stare versus non potest.*

XXIV. 14. *Nec non et de lucro mercis sumis te piare.* Fin de vers difficile à admettre. *Mercis suis* C, *mercis uis* B A *rv.* J'écrirais *vis tete piare ; tete* forme insolite, a été écartée, comme ailleurs *sese* par un copiste qui n'y a vu qu'une répétition inutile.

XXVI. 8. *Beati facti estis cum feceritis edicta. Fecistis* C permet de scander le vers.

XXIX, 2. *Ab uno semper monetur, quod multi detractant. — Movitur* C. *Monitur* B A doit être la vraie leçon ; il y a confusion de conjugaisons.

XXX. 17. *Spondeo ego dári quadrúplum.* Il faut écrire avec Hanssen *ego spóndeo.*

XXI. 6. *Responsórem in altó : em* est élidé au temps faible ; *in alto* est un seul mot.

XXXII. 14. *Néc doloré duxit pater filium mactandum ad aram, Dólore néc vates filium luxit defunctum.* Je lirais avec Hanssen *defunctum filium luxit,* ou bien *filium suum l. d. Dolore* est accentué deux fois de suite comme *cruòre* 1, 22, 3.

XXXIII. 4. *O vanitás verá.* Le premier *a* de *vanitas* est abrégé par l'analogie de *vanitatis.* Cf. *clăritas, căritas.* A. 286, 722.

XXXVI. 5. *Optíma mihi sunt bibere et corda sopire.* On attendrait : *óptima háec mihi súnt.*

XXXIX. 26. *Curiositas.* L'*o* paraît abrégé comme l'*a* radical de *vanitas :* analogie de *curiŏsitatem.*

Carmen apologeticum.

11. *Tradito* compte pour un anapeste.

107. *Haec gloriá Dei ést unica... Unus,* sorte de proclitique, abrégeait régulièrement sa première syllabe; *unicus* a dû suivre la même analogie.

138. *Cupidi, tota ménte devoti.* — *Tota mente* ne forme qu'un seul mot, *totus* est traité comme *unus.*

173. *Irrepserat quoniam.* Il est probable que *ps* ne fait pas position, non plus que dans *ipse,* dont la première s'abrège ordinairement au temps faible. Cf. 325 *Si sŭmpserit,* où de plus *m* a disparu de la prononciation.

191. *In Ægypto primúm.* L'adverbe n'est pas accentué, selon l'usage de Commodien.

203 *Quód maximé Dominús. X* est réduit à *ss* puis à *s.*

274. *Venite* est accentué comme si le verbe était de la 3e conjugaison.

328. *Quo Deus pependit Dominus vitae nostrae repertor. Nostrae vitae* serait plus régulier, *nostrae* étant une sorte de proclitique. Toutefois, il n'est pas impossible que Commodien ait abrégé l'initiale de *vita.*

362. *Ebibit : ĕ* par analogie de *ebibere,* comme *trăditó* vient de *trădebam,* v. 11.

426. *Géneravi soboles. A* de *generavi* a pu être abrégé comme à d'autres formes de la première conjugaison. Cf. *Instr.* I, 3, 2; mais peut-être y avait-il élision de *v.* Cf. *dedicait* C.I.L.VIII. 5667. De même *Peccavit* 510, *erravimus* 765.

446. ...*Surrexi nihil mali pássus.* Il faut faire de *nihil* un monosyllabe.

449 *Hic personans ait..... R* a pu s'assimiler puis se confondre avec *s.* Cf. *pejerare* = *perjurare.* Ou bien *o* est allongé, ce qui est plus difficile à comprendre.

528. *Quod crucifixus* (*sit*), *cum sic oporteret eumdem.* Le rythme demande *quod sit crucifixus,* pour éviter une disposition des mots qu'on ne trouve pas régulièrement dans les vers classiques.

539. *Pleni* abrégé comme plus haut *alienum.*

567. ... *prostravit se precando. Sese* est nécessaire.

673. *Pér tot valés numero. Pér vates tót numero* ne nous obligerait pas à supposer *vătes,* quantité qu'on ne trouve pas ailleurs lorsque ce mot n'est pas précédé d'un proclitique. Il semble d'ailleurs que *tot* doit être rapproché de *numero.*

682. *Et locutus iterum* (*loco M*). *Lócutus* n'est pas impossible, mais difficile à justifier, peut-être faut-il lire *loquens*.

693. *Nunc colit in vanó quodlibet, nunc sancta requirit. Quodlibét* a perdu son *d* qui s'est confondu avec *l*; cf. *quicquid*; ou bien il faut en faire deux mots *quod líbet*.

745. *Admonent* tient la place d'un anapeste; on prononce *amonent*. Cf. *Instr.* I, 12, 5. On trouve des abréviations semblables dans les comiques. De même v. 800, il faut prononcer *quema(d)-modum*.

808. *Sed erit initiúm septimá persecutio nostra. Septima* commence par une brève, comme plus loin *septem* 860. On prononce *setem*. Cf. Schuchardt, *Vokal.* I, 143 suiv.

844. *Et flumina quoque. Et* n'est pas dans M. La correction *flúmina quóque illé* conviendrait pour le rythme.

878. *Felĭciter*, dérivé de *felĭcem* accentué comme *filĭcem*.

907. *Pérsae, Médi simúl, Chaldaei, Babyloni venibunt. Caldei* M. *Aei* ne forme qu'une syllabe; la synizèse est favorisée par la réduction de *ae* à *e* en latin vulgaire.

911. *Et ibúnt illi trés Caesares resistere contra. Caesares* a la première brève comme *quaero*.

932. *De Persida homo*. Commodien a peut-être accentué *Persída* à la façon grecque.

1007. *Tunc aliud atque aliud*. Le premier *aliud* forme deux brèves; *u* était à peu près élidé. On trouve la même quantité dans Catulle XXIX, 16.

Le Carmen Apologeticum prête beaucoup moins à la critique que les *Instructiones*. On a dit, à tort je crois, que les vers du premier de ces poèmes étaient plus soignés que ceux du second; en réalité, on y trouve l'application des mêmes règles et les mêmes énormités prosodiques; mais le texte en est beaucoup mieux conservé.

Considérée au point de vue des idées classiques, la prosodie de Commodien paraît bien grossière. Cela n'est nullement surprenant: c'est le contraire qui devrait nous étonner. D'abord les nombreuses fautes contre la syntaxe ou l'orthographe qu'on peut constater dans les manuscrits nous permettent d'en supposer un très grand nombre dans la quantité, qui, de toutes les parties d'une langue, est sans doute la plus délicate et la plus susceptible de variations. Ensuite, l'irrégularité était nécessaire. Commodien ne consulte que son oreille: on ne peut pas lui demander d'appliquer des règles qui n'étaient nullement établies. La prosodie, comme l'orthographe, repose toujours sur une convention, qui, pour être respectée, doit être enseignée dans les écoles. Or, cela

n'existait pas en Afrique, et c'est pourquoi les longues et les brèves de Commodien sont pour les latinistes aussi difficiles à discerner que celles de Baïf pour les oreilles françaises. Mais si la prosodie a quelque chose d'indécis et de flottant, la métrique proprement dite est soumise à des principes sûrs et certains. La ressemblance de ces vers populaires et des types classiques est trop frappante dans le plus grand nombre pour qu'on puisse admettre que les autres n'obéissent à aucune règle. Nous manquons souvent de preuves extrinsèques pour rétablir la véritable prononciation; mais à l'aide des vers réguliers, et en tenant compte des lois générales de la phonétique latine, nous devons retrouver la quantité des mots qui s'éloignent sensiblement des règles classiques.

LÉON VERNIER.

ACCIANA

1. — ACCIVS *in Sotadicorum libro I.*

Ap. Gell. IV 9, 16, Prisc. X 24.

Le texte est *non* (VR d'Aulu-Gelle, les mss. de Priscien; *num* P d'Aulu-Gelle) *ergo aquila, ita ut hi praedicant, sciciderat pectus*. La sotadique est juste si on garde *non*, mais qui croira que *non* ait pu être corrompu en *num?* Aussi est-on d'accord pour choisir *num*, mais une autre difficulté se présente. Il faut intercaler quelque part un demi-pied de fantaisie, pour boucher le trou qui fait l'élision; *hi<ce> praedicant*, ou bien *sciciderat <ea> pectus*.

La vraie leçon doit être *noenum*, qui fait le vers et explique également les deux variantes *num* et *non*.

2. — *Parergorum lib. I.*

Ap. Non. 61.

Le texte forme deux sénaires corrompus :

Bene proscissas cossigerare ordine
Porcas, bidenti ferro rectas deruere.

Je ne sais que faire du premier vers. Dans le second, où on corrige *deruere* en *cernere, soluere*, je proposerais *dirimere*.

3. — *Pragmatica, lib. I.*

Ap. Non. 156.

Le texte est : *et cuncta fieri cetera inbecilla* non quod *ponderitatem grauitatemque* hominis. Madvig a corrigé *non quod* en

ob, ce qui est étrangement violent, et *hominis* en *nominis*. MM. Lucien Müller et Bährens ont gardé sa disposition, qui fait du fragment une fin de trochaïque et un trochaïque entier.

Il y avait effectivement des trochaïques dans les *Pragmatica*, car Nonius p. 150 en cite deux : *Et eo plectuntur poetae quam suo uitio saepius, Ducti uilitate* (mss. *ductabilitate*) *nimia uestra aut perperitudine*. Mais le mètre était-il le même dans tout l'ouvrage? les deux fragments viennent-ils seulement du même livre? dans le même livre, ne pouvait-il pas y avoir des pièces de mètre différent, de même que dans la *satura?* en particulier, chaque livre ne pouvait-il pas être muni d'une préface ayant son mètre particulier?

Comme je crois peu facilement aux citations qui commencent au milieu d'un vers, et que je ne puis digérer du tout la métamorphose d'*ob* en *non quod*, je propose d'admettre deux ïambiques sénaires complets :

Et cuncta fieri cetera inbecilla *nunc*
Ob ponderitatem grauitatemque nominis.

4. — *Didascalica, lib. I.*

Ap. Prisc. VI 68.

Lachmann, Lucien Müller, Bährens, admettent des bouts de sotadiques :

...falsidica, audax,
Gnati mater pessimi, odibilis, natura impos,
Excors, ecfera [1]...

Il est difficile de concevoir comment Priscien, qui cite ce fragment pour *impos*, a eu la conscience d'aller chercher à la fin d'un vers les deux premiers termes de l'énumération. Sa citation, si la disposition en sotadiques était juste, aurait commencé au mot *gnati*.

M. Bücheler (*Rhein. Mus.* XXXV 401) a été mieux inspiré en admettant deux sénaires, dont le premier serait à corriger par inversion :

Audax, falsidica, gnati mater pessimi,
Odibilis, natura impos...

Mais ceci me paraît encore défectueux. *Odibilis* devrait se rattacher plus étroitement aux mots qui précèdent. Je propose donc une troisième disposition, celle-ci trochaïque :

Falsidica, audax, <petulans>, gnati mater pessimi odibilis,
Natura impos, excors, ecfera-⏑-⏑-⏑–

LOUIS HAVET.

1. Mss. *et fera*.

NOUVEAUX PROBLÈMES DE COMPUT

La belle publication de M. H. Omont, *Facsimilés des manuscrits grecs datés de la Bibliothèque nationale du* IXe *au* XIVe *siècle* (1890-1891), si riche en souscriptions, m'a suggéré l'idée de ces recherches. Mon maître et ami M. Alfred Jacob m'avait précédé dans cette voie; dans la *Revue de Philologie* (avril 1889), ce savant paléographe avait indiqué d'une façon, certaine à mes yeux, la méthode à suivre en cas de désaccord entre les différentes données chronologiques. J'ai pris à mon devancier son plan, qui m'a paru fort clair; je ne sais si les résultats auxquels je suis arrivé auront le même degré de certitude que les siens.

Les souscriptions que nous allons examiner appartiennent, sauf indication contraire, aux manuscrits de la Bibliothèque nationale.

Erreurs sur l'année

On lit dans le tome VIII de Lambécius, *Commentarii de august. Bibliotheca Cæsarea Vindobonensi*, p. 509 (Kollar, p. 1064), la souscription du *Vindob. hist.* 75 (ancien 64) : Ἀντεγράφη τὸ παρὸν βιβλίον ἐκ πρωτοτύπου παλαιοῦ διὰ χειρὸς ἐμοῦ Θεοδοσίου, Νοταρίου τῆς Μεγάλης Ἐκκλησίας, ἐν ἔτει ἀπὸ κτίσεως κόσμου ζοά, ἰνδικτιῶνος ζ' (secundum supputationem Allatianam in dissertatione *de Dominicis et Hebdomadibus Recentiorum Graecorum* pro ἰνδικτιῶνος ζ' legendum hic est ἰνδ ς'), μηνὶ Φεβρουαρίῳ ζ, ἡμέρᾳ δευτέρα. La correction d'Allatius n'est pas nécessaire, car la faute, comme nous allons le voir, ne porte pas sur l'indiction. L'an du monde 7071 correspond à l'année de l'ère chrétienne 1563. Cette année a pour chiffre d'indiction 6, et le 7 février est un dimanche. C'est en 1564 (ζοϐ) année bissextile qui a pour lettres dominicales B pour janvier et février, A pour les autres mois, que l'indiction et le jour de la semaine concordent. C'est à cette dernière date que nous nous arrêterons; nous penserons que le copiste, un notarius pourtant, a commis une erreur d'une unité en moins sur le dernier chiffre de l'année.

Gardthausen, *Griechische Palæographie* donne p. 302 la souscription suivante du *Vindob. phil.* 314 : Ἐγράφη χειρὶ ἰωάννου γραμματικοῦ ἀχρείου δούλου ιυ χυ μ ἰουλίωι εἰς τὰς εἰκοσιοκτ ἡμέρα πέμπτη ιν ιγ ἔτη κ° ,ϛυλϐ. Aux pages 302, 344, 325 de l'ouvrage cité, Gardthausen

assigne à ce ms. la date de 924. En effet 6432-5508=924. Mais il n'a pas pris garde que l'indiction 13 tombe dans l'an du monde 6433, c'est-à-dire en 925. Gaisford avait déjà vu la difficulté. Mullach, dans la préface de son édition de Hiéroclès p. XXXI s'exprime en ces termes : Igitur error est in anni aut in indictionis numero. Heureusement la mention du jour de la semaine, insignifiante au premier abord nous permet de résoudre ce problème. C'est en 925 (année d'indiction 13) que le 28 juillet tombe le 5° jour de la semaine, c'est-à-dire un jeudi, et que par conséquent nous trouvons l'accord de l'indiction et du jour de la semaine. Il faut donc admettre une erreur de copiste (un β au lieu d'un γ dans l'an du monde) et corriger ͵ϛυλϐ en ͵ϛυλγ et dater le ms. de l'an 925.

Dans les *Facsimilés de mss grecs des* XV° *et* XVI° *siècles* planche 15, M. Omont a reproduit la souscription du ms grec 1731. On lit au folio 198 : Ἐτελιώθην τὸ παρὸν ἐνχειρίδιον, τῇ ἐ | μοὶ χειρὶ διμη-τρίου κανταχουζηνοῦ, τοῦ | ϐυζαντίου, ἐν τῶν βρετανικῶν νύσον, ἐν | τῇ πόλει τῇ καλουμένει λοῦντρα, ἐν μη | νὶ ὀκτωϐρύω τρίτη, ἔτους ͵ϛϡπδ | ἀπὸ χῦ δὲ γεννήσεως αὔοδ. Gardthausen, *Griechische Palæographie* p. 361 et p. 320, M. Omont *ouvr. cité* p. 11 et récemment dans le Tableau chronologique des *Facsimilés de mss grecs datés de la Bibliothèque Nationale* p. XI ont daté ce mss de l'an 1474. C'est en effet la traduction exacte de αυοδ. Mais auparavant le copiste a pris soin de donner le chiffre de l'ère byzantine qui lui étaït familière. Or au mois de septembre ͵ϛϡπδ correspond l'an 1475 de l'ère chrétienne (6984-5509). Influencé par le dernier chiffre de l'ère byzantine (fin de la ligne 5) le copiste a écrit αυοδ au lieu de αυοε. Pour mettre les deux chronologies d'accord il n'est nullement besoin, comme on l'a proposé, d'écrire αυοϛ, puisque le ms est de 1475.

Le ms grec *Flor. Conv. soppr.* 103 offre au fol. 464 v° la souscription suivante en monocondyles Ἐτελειώθη ἡ παροῦσα βίϐλος τοῦ φιλοσοφωτάτου πλάτωνος | διὰ χειρὸς ἐμοῦ τοῦ εὐτελοῦς ἱερομονάχου λογγίνου, ἐν | ἔτει ἑξακισχιλιοστῶ ὀκτακοσιοστῶ ἑξηκοστῶ ἑϐδό | μω, μηνὶ νοεμϐρίω τρίτη ἰνδικτιῶνος | τρισκαιδεκάτης διὰ συνδρομῆς καὶ ἐξόδου τοῦ πανευγενε | στάτου διδασκάλου, κυροῦ ἰωάννου τοῦ κοντοστεφάνου | τοῦ ἀρίστου καὶ ἀπαραμίλλου φίλου. Gardthausen *ouvr. cité* p. 329 et p. 355, Vitelli, *Collezione Florentina di facsimili greci e latini*, fasc. 4 tav. XXXIX où la souscription est reproduite en facsimilé, et M. Omont, *Tableau chronologique* p. XI adoptent la date de 1358. En effet 6867-5509 (le ms. ayant été achevé en novembre) = 1358. Cette année est une année indictionnique 11/12. C'est en 1359 que l'on trouve l'indiction 13 au mois de novembre. En l'absence du jour de la semaine qui pourrait trancher la question, il est plus vraisemblable de

supposer que le copiste s'est trompé sur l'an du monde que sur l'indiction, et qu'il a commis une erreur d'une unité en moins sur le dernier chiffre de l'année.

Ms grec 2210. Au fol. 370 v° on lit : Ἐτελειώθ ἡ παροῦσα βίβλος, διὰ χειρὸς ἁμαρτωλοῦ Μανουὴλ τοῦ Παγκρατίου, μηνὶ Ἰαννουαρίῳ κδ, ἡμέρα δευτέρα N (c'est-à-dire ἰνδ.) ϊησ. M. Omont qui communique cette souscription dans les *Facsimilés des mss grecs datés de la B. N.*, Notice des planches p. 15, date le ms de l'an 1312. Il a, selon nous, parfaitement raison. « La date de 1312, dit-il en note, paraît *préférable* à la date de 1357 (aussi lundi 24 janvier indiction X) ». Le 2210 ne *peut* être de l'an 1357 [1] dirons-nous; car si en 1357 l'indiction concorde avec celle de 1312, il n'en est pas de même du jour de la semaine. En 1312 année bissextile, où la lettre dominicale est B pour janvier et février, et A pour les autres mois, le 24 janvier est un lundi, en 1357 (lettre dominicale A) c'est un mardi.

Si nous adoptons la date de 1312 pour le ms. de Paris 2210, nous attribuerons à l'année 1305 le *Baroccianus* 135 de la bibliothèque d'Oxford écrit par le même copiste. On peut, il est vrai, hésiter entre 1305 et 1350 (celle de 1395 est impossible si l'on admet que le copiste exerçait en 1312). Voici la souscription que MM. Allen et Madan ont vérifiée à la demande de M. Omont. Ἐτελειώθη ἡ παροῦσα βίβλος διὰ χειρὸς ἁμαρτωλοῦ Μανουὴλ τοῦ Παγκρατίου, μηνὶ ἰαννουαρίῳ ἡμέρᾳ κϐε (sic), ἰνδ. γ'. Il faut évidemment comme l'a fait M. Omont, *ouvr. cité*, lire ἡμέρᾳ β = lundi; le β a été intercalé entre le κ et l'ε du quantième du mois. Par conséquent dans Gardthausen, *Griech. Palæographie*, il faudra p. 329 réunir sous une même rubrique le copiste du Par. 2210 et du Barocc. 135 et surtout effacer la date du xv° siècle mise devant ce dernier et le point d'interrogation qui l'accompagne.

Erreurs sur l'indiction

Lorsque l'an du monde et l'indiction sont en désaccord, nous avons préféré corriger l'an du monde ; on l'a vu pour le Flor. 103. Comme l'a très bien remarqué Gardthausen, *ouvr. cité*, p. 387, note 2, les habitudes de la vie journalière créent une présomption en faveur de l'indiction. Ce n'est pas à dire pourtant qu'elle soit à l'abri de toute erreur de la part du copiste. Nous allons en montrer des exemples.

---

1. A l'inventaire sommaire des mss. grecs de la B. N. 2e partie, p. 214, M. Omont fait suivre la date de 1357 d'un point d'interrogation.

Le ms. grec 2707 présente au fol. 106vo la souscription monocondyle suivante : Ἐτελειώθη τὸ παρὸν δρᾶμα (Tragédie de la Passion du Christ) δι' ἐμοῦ Μιχαὴλ τοῦ Συναδηνοῦ μηνὶ ἰουνίῳ δωδεκάτῃ Ν̄ ιγ, [ἔτους ϛ]ωθ. Voyez la Notice des planches, p. 15, des *Facsimilés de la B.N.*[1] (planche LXXIII). En 1301, au mois de juin, l'indiction est 14 et non 13. Sans doute on serait tenté de penser que le premier des deux nombres écrits par le copiste est exact, et qu'il convient de corriger l'autre, l'an du monde. Il nous semble cependant qu'il vaut mieux, avec M. Omont et M. Jacob (*Revue critique*, 1889, t. I, p. 243), garder la date de 1301. Le ms. grec 1085 présente, comme l'a montré M. Jacob (*Revue de Philologie*, 1889, p. 121-122), la même erreur sur l'indiction (ιγ au lieu de ιδ); elle est plus excusable dans une souscription en monocondyles où le copiste s'abandonne aux caprices de sa plume.

On lit dans Bandini, *Catalogus codicum mss. bibliothecae Mediceo-Laurentianae*, t. II, col. 621-622, la souscription suivante du Laur. plut. LXIX, 1 : Ἐγράφη καὶ ἐτελειώθη ἡ βίβλος ἥδε κατὰ τὴν Ἰταλίαν ἐν τῇ πόλει Μάντουα κατὰ μηνὸς Μαΐου δευτέρης, ἡμέρᾳ τετάρτῃ, ἰνδικτιῶνος ὀγδόης τοῦ ͵ϛπλθ ἔτους, κατὰ δὲ τῆς ἐνσάρκου οἰκονομίας τοῦ Χριστοῦ ͵αυκθ'. Montfaucon, *Pal. Gr.*, p. 77, a remarqué avec raison qu'à l'an du monde 6939 répond l'an de l'ère chrétienne 1431 et non l'an 1429 (͵αυκθ'). D'autre part, l'indiction 8 se rapporte à l'année 1430. Ce n'est qu'en 1431, que nous trouvons l'accord de l'année et du jour de la semaine. C'est à cette année que nous nous arrêterons. L'erreur relative à l'indiction (8, au lieu de 9) et à l'ère chrétienne s'explique facilement. Préoccupé d'indiquer l'an de l'ère chrétienne, le scribe, au lieu de copier le chiffre d'indiction qui devait se trouver dans sa table de comput en face de ͵ϛπλθ, c'est-à-dire θ, a par distraction pris le chiffre supérieur.

On lit dans Montfaucon, *ouvr. cité*, p. 86 : Codex Colbertinus 767 [actuellement : 872] Joann. Climaci Scala, in fine habet haec incondita carmina [fol. 275].

Ξυστῦσαι λυκάβαντος · ἐν δὲ χιλίοις πεν
τακοσίοις Ν̄ἑβδόμης·
Ὑπαρχούσης τοῦ Χριστοῦ καὶ θεοῦ μου
Μηνὸς Γενναρίου δ-ς'. κ.τ.λ.

En 1500, l'indiction n'est pas 7 mais 3. Nous ne pouvons supposer que le copiste ait pris dans sa table de comput un ζ (=7)

1. Nous désignons ainsi, pour abréger, les *Facsimilés des manuscrits grecs datés de la Bibliothèque nationale du* IXe *au* XIVe *siècle*, publiés par M. Omont.

pour un γ (=3). Ces deux lettres ne se ressemblent pas. Il a dû se servir d'une table dans laquelle, en face de l'année 1500 (ou ζη') se trouvait le chiffre arabe 3 qu'il a interprété par un ζ[1]. Voir pour cette ressemblance Wattenbach, *Anleitung zur Griech. Palæographie*, partie autographiée, page 9, et les planches qui font suite à l'ouvrage déjà cité de Gardthausen[2].

Erreurs sur le quantième

On lit le facsimilé de la souscription (fol. 157 v°) du Coislin 263, planche xxvi[1], col. 2 des *Facsimilés de la B. N.* (Voir notice des planches p. 5-6) Ἐτελιοθη ἡ παναρετος κλημαξ προστάξη Εὐσταθηου· πρωτοσπαθαρίου καὶ ὑπάτου του Βοῆλα, διὰ χειρος ἐμοῦ Θεοδούλου μοναχου καὶ πρ<εσβυτέρου> τῆς ὑπεράγίας Θεοτόκου Σαλημ ἀμφωτεροι Καππαδοκαι, ἐπὶ τῆς βασιλειας Ἰσσακιου τοῦ Κομνινου καὶ πατριαρχ<ου> τῆς βασιλεδος Κων <σταντινουπόλεως> προεδρου καὶ προτοβεστηαριου καὶ θεόδωσιου Ἀντιοχ<εως> ἐτ<ους>, ͵ϛ φξζ, ιν ιβ', μη<νὶ> ἀπριλίου δ, ωρα ζ' τῶ αγιῶ καὶ μεγαλω σαββατῳ καταπανω Ἐδέσης Ιωαννου τοῦ Δουκήτζη· δουκῶντ<ος> Αδριανου Ἀντιοχεως Ααρων προέδρου καὶ αὐταδελφου της αυγουστης Μεσοποταμιας βασιλειου μαγιστρου του Παραδούναβι Ἰωαννου μοναστιριοτου Ηβηριας, Παγκρατίου βα... Ασπρακα... καὶ Ἰωάννου κοροπλαστ... καὶ δ°... των σχολων αὐταδελφου του βα<σιλέως> Κομνηνου : — : L'an du monde et l'indiction concordent; mais en 1509 le dimanche de Pâques est le 4 avril. Le copiste, qui est un prêtre, fait une mention expresse du samedi saint. Il n'a pu se tromper que sur le quantième et non sur le jour : il a donc commis une erreur d'une unité en plus sur le quantième et écrit un δ au lieu d'un γ.

Rocchi, *Codices Cryptenses* p. 62, donne la notice suivante du ms. de Grottaferrata B. α. IV (series secunda, codices patristici)

---

1. Gardthausen, *ouvr. cité*, p. 269 : « Die byzantinischen Schreiber haben diese arabischen Zahlen immer als etwas Fremdländisches angesehen und möglichst gemieden ». J'emprunte au même paléographe les conclusions suivantes que je m'approprie pour ce cas particulier : « Ich würde diesen Vorschlag zuversichtlicher machen, wenn er nicht so künstlich wäre, und bin gern bereit, ihn gegen eine bessere und einfachere Lösung zurückzuziehen, möchte aber doch darauf hinweisen, dass man den Schreibern der späteren Zeit in dieser Beziehung Alles zutrauen darf » (p. 238).

2. Dans le ms. il y a μέμφησθε et non μέμψησθε que donne Montfaucon. En outre, il est douteux que l'avant-dernier vers φύλαττε τοὺς τρεῖς ἡ τριὰς τρισολβίως se rapporte au copiste, à Ambroise (qui semble être le même que le copiste) et au lecteur. Il faut sous-entendre δακτύλους. Ce qui confirme cette manière de voir c'est le début de la souscription du Colbertinus 591 [actuellement 254] qui dans Montfaucon fait suite à la précédente : Φύλαττε τριὰς τοὺς ἐμοὺς τρεῖς δακτύλους. Ce rapprochement a échappé au savant Bénédictin.

décrit déjà par Montfaucon, *Pal Gr.*, p. 45 : Ἔτει ͵ϛφ. ἰνδ ἑ. Λουκὰς (Λουκᾶς Mfc) ἡγούμενος μονῆς τῆς λεγομένης τοῦ ἁγίου πατρὸς Ζαχαρίου εἰς τὸ Μερκούριον μηνὶ Νοεμβρίῳ εἰκάδι, νοσήσας (om. Mfc.) χρόνον δεκαμήνιον (χρόνῳ δεκαμηνίῳ Mfc.), κεκοίμηται ἡμέρᾳ σαββάτου καὶ κεχώμισται ἐν τῷ ναρθῆκι τοῦ ἁγίου Ἀγγέλου ἐν τῷ λεγομένῳ Βαλλελουκίῳ σὺν Βαρνάβᾳ τῷ ἡγουμένῳ καὶ Νεοφύτῳ τῷ καλλιγράφῳ καὶ Θεογνώστῳ τῷ πολυμαθεῖ (πολυμαθῆ Mfc) καὶ Ναυκρατίῳ, Ἀνδρέᾳ καὶ Μαρκιανῷ..... τοῖς ἀδελφοῖς. L'an du monde et l'indiction concordent; mais en 991[1] (6500-5509) le 20 novembre est un vendredi. L'erreur sur le quantième étant plus facile à commettre que celle sur le jour de la semaine, nous pensons que le copiste s'est trompé d'une unité en moins et a écrit 20 au lieu de 21.

Erreur sur le jour

On lit dans Rocchi, *ouvr. cité* p. 101, la notice contenue dans le ms. B. α. XIX : Ἔτει[2] ͵ϛφϠϐ ἰνδ ζ Μαίου μηνὸς κθ ἡμ. γ'. ὥρᾳ γ' ἐπέβη[3] ὁ Δοὺξ εἰς τὴν Ῥωμην καὶ ἐπόρθησεν αὐτήν. L'an du monde et l'indiction concordent, mais en 1084, le 29 mai est un mercredi. Il faut supposer une erreur en plus d'une unité sur le quantième ou sur le jour de la semaine. Si la « manus recentior » dont parle Montfaucon est de beaucoup postérieure aux événements qu'elle mentionne, il est probable que l'erreur porte sur le jour de la semaine. L'année 1084 a pour lettres dominicales G F (c'est-à-dire G pour janvier et février uniquement). Or c'est dans une année G que le 29 mai est un mardi. L'annotateur n'a pas fait attention à la seconde lettre F. De nos jours, cette faute est fréquente chez ceux qui ne sont pas familiers avec l'emploi des lettres dominicales.

Omission de chiffres

Montfaucon, *Pal. Gr.*, p. 47, reproduit la notice suivante que l'on trouve au bas du fol. 18 du ms. grec 1564 : Μηνὸς Ἀπριλλίου η ινδ β ἐκοιμήθη ὁ δοῦλος τοῦ θεοῦ Κωνσταντίνος σεβαστὸς ὁ Δούκας ἔτους[4] ͵ϛχπζ. Suivent des renseignements historiques sur Constantin Ducas. En 1179 (6687-5508) l'indiction est 12 et non 2. Un ι aurait été omis par le copiste. En réalité l'ι existe; il forme une ligagature avec Ñ (ἰνδ.) Montfaucon, *ouvr. cité* p. XIV, avait déjà

1. Et non en 986 comme l'imprime Gardthausen, *ouvr. cité* p. 333.
2. Montfaucon, *Diarium Italicum*, p. 336, et *Pal. Gr.*, p. 53 : ἔτους.
3. ἐσέβη, Montfaucon, l. l.
4. Montfaucon a lu ἔτει, à tort.

relevé pour le ms. grec 973 (Colb. 4514) un exemple d'omission d'un ι comme premier chiffre d'indiction.

L'omission d'un ι est encore mieux justifiée dans la souscription du ms. Harlei. 5535, qui a été terminé ἐν μηνὶ μαίῳ εἰς τὴν η̅ ἡμέρᾳ ε̅ ὥρᾳ δε ὡσεὶ θ̅, ἐν ἔτει ͵ϛ ψ ϡ β τῆς ἰνδικτ. ι β. M. Jacob (*Revue de Philologie* 1889, p. 126) veut démontrer que le 8 mai étant un lundi, il faut adopter la date du 8 juin, lequel tombe un jeudi. En note, il fait observer que le 18 mai de la même année étant un jeudi, on pourrait songer à l'omission de l'ι ; mais, ajoute-t-il, il paraît peu vraisemblable que le premier chiffre d'un groupe ait été omis. Nous ne sommes pas du même avis et nous pensons que devant l'η que le copiste prononçait ι, un ι a pu être omis.

Peut-être y a-t-il une mauvaise lecture de Bandini, t. 2, col. 213, dans la souscription qu'il donne du Laur. pl. LV, 1 : Ἐγράφη ἡ παροῦσα τῶν λέξεων βίβλος χειρὶ Πέτρου Κρητικοῦ τοῦ ἐκ Ῥεθέμνου πόλεως· ἐγράφη ἐν πόλει Μαντούᾳ ἐν ἔτει ͵ϛ πλ′ ἡμέρα σαβ. ἐν μηνὶ ἰουλιῳ η. Il est possible que Bandini ait pris pour l'ι *adscrit* de Ιουλίω l'ι devant η et qu'au lieu de lire Ἰουλίω[1] ιη, il ait lu Ἰουλίωι η. Si dans le manuscrit l'ι est réellement *souscrit*, on pourrait recourir à l'hypothèse précédente.

H. LEBÈGUE.

---

1. Et non : mensis Junii, comme l'écrit Montfaucon, *ouvr. cité* p. 77. La confusion s'explique aisément.

REMARQUES

SUR L'OUVRAGE INTITULÉ : *DAS KRIEGSWESEN CÄSARS*

Par M. Franz Fröhlich

L'auteur s'est proposé, comme il le dit lui-même, de rectifier et de compléter le livre de M. Rüstow à l'aide des recherches et des découvertes qui ont été faites dans ces trente dernières années. On doit lui savoir gré des soins qu'il a apportés dans l'accomplissement de cette tâche, car son ouvrage constitue, par l'ensemble des renseignements et par l'exactitude avec laquelle sont marqués les nombreux renvois aux textes des auteurs anciens et modernes, un document très complet que pourront utilement consulter tous ceux qu'intéresse l'étude des guerres de César.

Peut-être doit-on regretter que M. Fröhlich ne se soit pas contenté de donner à son livre ce caractère purement documentaire, et qu'il ait cru devoir s'engager dans des discussions exigeant des connaissances militaires qui lui manquent absolument. En sortant ainsi du cercle de sa compétence, il a entaché son ouvrage de nombreuses erreurs et en a beaucoup diminué le mérite. Nous n'aurions pas songé à réfuter ces erreurs si nous n'avions pas craint que le ton d'assurance avec lequel elles sont quelquefois énoncées n'engageât les lecteurs, peu initiés à l'histoire des guerres de l'antiquité, à les accepter trop facilement comme des vérités incontestables. Aussi, et tout en rendant pleine justice à l'auteur pour les parties de son livre où il a su présenter sous une forme intéressante et claire les principes et les faits dûment établis de nos jours, nous proposons-nous d'examiner plus particulièrement ce qui a trait aux appréciations et aux jugements qu'il porte.

Le nombre et l'effectif des légions (*page 8*). M. Fröhlich discute assez longuement la question de l'effectif normal de la légion à l'époque de César, ce qu'ont déjà fait d'autres auteurs, sans se douter que ce sont là des dissertations purement académiques, dénuées d'intérêt, parce qu'elles ne mènent à rien. Qu'entendent-ils par l'effectif normal de la légion ? Peuvent-ils affirmer qu'il y en eût un ? Si on se demandait aujourd'hui quel était, sous

Napoléon Ier, l'effectif normal de la division ou de la brigade, on serait fort embarrassé pour répondre : on reconnaîtrait qu'il n'y en avait pas, que telle division comptait 10,000 hommes, telle autre 8,000, telle autre encore 5,000 ou 4,000 ; et tous les raisonnements qu'on pourrait faire là-dessus seraient privés d'intérêt. Les savants s'exagèrent beaucoup l'importance de semblables discussions.

L'auteur croit pouvoir conclure d'un passage d'une lettre de Cicéron à Atticus que, du temps de César, l'effectif normal de la légion était de 6,000 hommes (*page 10*). Mais les chiffres fournis là par Cicéron se rapportent aux légions de Pompée et n'autorisent pas à rien conclure pour celles de César. D'ailleurs le calcul de M. Fröhlich est erroné, car il est très probable que les *hominum milia XXX.*, dont Cicéron parle dans sa lettre, comprennent la cavalerie et les troupes auxiliaires. Ce qui prouve que les légions de Pompée n'avaient pas 6,000 hommes à Brundisium, c'est qu'à Pharsale elles n'en comptaient plus que 4,000 en moyenne. Comment auraient-elles pu perdre le tiers de leur effectif d'une époque à l'autre ?

M. Fröhlich cherche à prouver qu'au passage du Rubicon la 13e légion, contrairement à ce qu'affirme Plutarque, ne comptait pas 5,000 hommes. Les raisons qu'il donne sont : que cette légion avait dû éprouver des pertes sensibles dans la guerre des Gaules ; que pendant cette même guerre les légions de César ne furent jamais complétées par aucun renfort, puisque *le seul* qu'il reçut d'Italie en l'an 52 fut formé en un corps spécial ; qu'enfin il n'est écrit nulle part que la 13e légion ait été complétée pendant son séjour dans la Cisalpine. S'appuyant sur ces raisons, l'auteur écrit : « Ainsi donc, la 13e légion, lorsque éclata la guerre civile, n'avait dans aucun cas un effectif de 5,000 hommes. » C'est se montrer bien absolu. De ce que César ne mentionne que les renforts venus d'Italie en l'an 52, est-on donc obligé d'en conclure qu'il n'en reçut pas d'autres ? Et n'est-il pas permis d'admettre qu'il en reçut, mais que, par oubli ou pour tout autre motif, il ne l'a pas fait connaître ?

Ici se manifeste chez M. Fröhlich cette tendance, commune à beaucoup d'auteurs, laquelle consiste à croire que César a dû tout dire, entrer dans tous les détails, et que tel fait ou tel autre n'a pas eu lieu par la seule raison qu'il ne l'a point relaté. Il est possible que César n'ait reçu qu'une seule fois des renforts ; mais on n'est pas autorisé à l'affirmer en n'en donnant d'autre preuve que son silence sur ce sujet.

L'auteur prétend, *page 9*, que le *supplementum* venu d'Italie

ne fut pas incorporé dans les légions, mais constitué en un corps à part, et, *page 133,* que César eut pour principe constant de laisser les effectifs des vieilles légions se réduire jusqu'à l'extrême limite plutôt que d'ébranler la liaison des parties et l'esprit de corps par l'incorporation d'éléments moins exercés. Ces assertions sont dues à la fausse tendance signalée plus haut, qui veut que César n'ait rien omis dans ses récits. M. Fröhlich, sachant que Labiénus laissa le *supplementum* à Agedincum pour garder les bagages de l'armée, et n'en trouvant plus trace dans les *Commentaires,* en déduit que ces troupes formèrent un corps à part. On doit lui répondre que, quand un chef d'armée reçoit des renforts, c'est pour combler les vides ; qu'il est trop heureux de pouvoir le faire ; que le *supplementum* dont il s'agit, composé de recrues, fut tout naturellement envoyé à Agedincum, la grande place de dépôt de l'armée romaine, pour y être instruit, armé et équipé peut-être, mais qu'après la campagne terminée, il fut certainement incorporé dans les différentes légions, quoique César ne le dise pas.

Pour ce qui concerne la 13e légion en particulier, est-il donc impossible qu'elle ait été renforcée, par voie d'incorporation de recrues ou de volontaires, pendant son court séjour dans la Cisalpine? « Non, répond M. Fröhlich, car nous ne savons absolument rien d'un complètement qui se serait fait dans cette province. » Il est à croire, au contraire, que César compléta la 13e légion pendant qu'elle occupait les places de la Cisalpine. N'est-il pas, en effet, tout simple de supposer que, prévoyant une rupture prochaine avec Pompée et le Sénat, il ait voulu avoir, près de la frontière d'Italie, une légion d'un fort effectif? Cette considération suffirait à justifier le chiffre de 5,000 hommes donné par Plutarque.

Page 72. César raconte que l'armée romaine fut surprise par les Nerviens pendant qu'elle retranchait son camp près des bords de la Sambre; que le temps manqua aux soldats non seulement pour revêtir les insignes, mais même pour mettre les casques et débarrasser les boucliers de leurs enveloppes. (*Guerre des Gaules,* II, 21.) Comme César ne dit pas que les soldats mirent leurs cuirasses, M. Fröhlich en infère qu'ils la gardaient toujours sur le corps pendant les travaux. Mais César ne mentionne pas non plus l'épée ni le pilum : en conclura-t-on que les légionnaires construisaient leurs camps l'épée au côté et le pilum en bandoulière? Nos soldats travaillent aux retranchements habit bas, en manches de chemise, et il n'en était pas autrement des soldats romains. Comment M. Fröhlich peut-il croire que les légionnaires

de César creusaient des fossés de 12 à 18 pieds de largeur, en plein été, affublés de leurs cuirasses qui, comme il le dit, étaient en partie composées de métal? Il n'a pas vu que César, en nommant les objets que les soldats n'eurent pas le temps de prendre ou d'enlever (insignes, casques, enveloppes de boucliers), indique, par cela même, ceux qu'ils eurent le temps de revêtir ou de prendre (cuirasses, épées, pilums). Qu'on suppose une troupe occupée, de nos jours, à construire des tranchées dans un siège, qu'on suppose, en outre, qu'elle vienne à être surprise par l'ennemi et qu'un narrateur écrive : « Le temps manqua aux soldats non seulement pour mettre les épaulettes, mais même pour mettre les shakos » : en conclura-t-on que ces soldats travaillaient la capote sur le corps?

On lit dans Végèce que les soldats romains travaillaient aux retranchements sans quitter l'épée, « *cincti gladio* »; mais cela ne doit s'appliquer qu'au cas où une attaque était à craindre. La colonne Trajane montre des soldats au travail la cuirasse au corps ; les uns ont l'épée, les autres ne l'ont pas. Il ne peut s'agir là que d'une représentation artistique.

Pages 75 et 127. L'auteur croit que le légionnaire portait son blé pour 16 jours. Un général qui ferait porter aux soldats leur blé pour 16 jours serait fou. Le blé était chargé sur les bêtes de somme avec les meules, les tentes, etc. Peut-être que le légionnaire en portait habituellement pour un ou deux jours ou, dans des circonstances exceptionnelles, pour un temps plus long.

Page 105. Ici se trouve reproduite la fable de Suétone qui veut qu'à Dyrrhachium une seule cohorte de la 6e légion ait résisté pendant plusieurs heures aux attaques de quatre légions de Pompée. Pompée n'a jamais songé à jeter 16,000 hommes sur un castellum qui n'avait certainement pas un hectare de superficie et que défendaient 300 hommes au plus. La vérité est qu'il fit attaquer par quatre légions, les archers et les frondeurs, tout le groupe de collines occupé de nos jours par les villages de Manz, de Vesai et de Giusai, groupe que César avait fortifié de plusieurs castella. Celui que commandait Minucius fut assailli par une grande partie de ces forces, mais non par toutes à la fois.

Page 121. Traitant de la portée du pilum, M. Fröhlich écrit que, d'après les expériences que fit faire Napoléon III, elle peut s'estimer à environ 30 mètres pour le pilum sans *amentum.* Le pilum, arme pesante, ne se lançait jamais à l'aide de l'*amentum.* Cette courroie ne s'employait que pour lancer des traits légers.

Page 145, on lit : « Rüstow ne suppose pas sans raison que la distance de 80 pieds qui séparait l'une de l'autre les tours de la

ligne d'investissement à Alésia équivalait au front d'un manipule dont les deux centuries auraient été placées jointivement. » Ce n'est pas la seule opinion bizarre que Rüstow ait émise. Cette distance de 80 pieds fut simplement déterminée par la portée des traits lancés à la main, afin qu'au moment d'une attaque de l'ennemi, deux tours voisines pussent efficacement croiser leurs traits. M. Fröhlich renchérit encore sur l'erreur de Rüstow pour en déduire la force des cohortes de César à Alésia (*page 146*).

Page 146, M. Fröhlich s'ingénie pour discerner la raison qui, à Pharsale, engagea Pompée à placer ses légions sur 10 hommes de profondeur. Pompée fut obligé de régler la profondeur des lignes sur la longueur qu'il pouvait donner à son front de bataille. Or il ne pouvait lui donner plus de 2 kilomètres 1/2; car telle est, en plaine, la distance qui sépare l'Énipée, où il appuyait sa droite, des montagnes où il appuyait sa gauche. S'il avait mis ses 45,000 légionnaires sur une moindre profondeur, il aurait eu sa gauche et toute la cavalerie de Labiénus sur les pentes des montagnes, dans une position désavantageuse. (Voir *Histoire de Jules César*, *Guerre civile,* planche 17.)

Pages 154 et 189. D'après l'auteur, César aurait livré la bataille contre Arioviste, celles de Pharsale, de Thapsus et de Munda dans une position défavorable pour lui. Cela est vrai pour la bataille de Munda; mais c'est erroné pour les trois autres, où le combat eut lieu à chances égales.

La conduite du combat (*page 179*). M. Fröhlich ne se montre pas content de César, comme général en chef, dans la première campagne des Gaules; il estime que son commandement ne fut rien moins qu'irréprochable à la bataille livrée près de Bibracte; et il trouve que César fit des progrès réels dans l'intervalle de temps qui s'écoula depuis cette bataille jusqu'à celle où fut vaincu Arioviste. Un homme de guerre n'acceptera que difficilement les raisons présentées par l'auteur. C'est ainsi, par exemple, qu'il blâme César d'avoir mis pied à terre et d'avoir fait éloigner son cheval à la bataille contre les Helvètes. D'après lui, César s'ôtait ainsi la faculté de bien voir le terrain et de se porter rapidement d'un point à un autre, ce qui le mettait dans l'impossibilité de diriger le combat. Si M. Fröhlich connaissait le pays de Montmort, il saurait que, de tous les points des pentes de la colline d'Armecy, on découvre également bien, qu'on soit à pied ou à cheval, toutes les parties du champ de bataille. Quant à dire que César, en faisant éloigner son cheval, s'exposait à perdre du temps pour le cas où l'armée aurait eu à se porter en avant, c'est là une raison qu'on ne peut prendre au sérieux. M. Fröhlich

croit-il donc que César fit éloigner son cheval d'une demi-lieue? César n'avait besoin que de deux minutes pour être à cheval de nouveau.

Comme on le sait, César ne poursuivit pas les Helvètes, mais il poursuivit les Germains d'Arioviste aussitôt après leur défaite. C'est à cette différence que l'auteur remarque un progrès dans l'intelligence de César d'une bataille à l'autre. Les deux cas n'ont aucune analogie. Dans le premier, l'armée ennemie n'existait plus; elle avait été complètement détruite le jour de la bataille; les débris de l'émigration gauloise ne se composaient que de vieillards, de femmes et d'enfants, qui cheminaient avec une extrême lenteur vers les pays des Lingons. César était sûr de les rejoindre quand il voudrait, même en leur laissant prendre huit ou dix jours d'avance : d'ailleurs son intention n'était pas de les anéantir. Il n'y avait donc pas lieu de faire une poursuite militaire dans le sens du mot.

Au contraire, dans la guerre d'Arioviste, la situation était tout autre. L'armée germaine n'avait pas été détruite le jour de la bataille; elle n'avait été que défaite; son chef était encore vivant. Il importait donc de poursuivre les fuyards et de les prévenir au passage du Rhin, peu éloigné du champ de bataille.

Les passages de rivière (page 210). L'auteur n'aurait jamais dû reproduire les erreurs de Guischard sur le passage à gué du Segre dans la campagne de Catalogne. Dans un siècle comme le nôtre, où la science géographique a fait de si grands progrès, il n'est pas permis d'ignorer quelle est la configuration des rives du Segre aux environs de Lérida, l'Ilerda de César. Guischard n'avait pas vu les lieux : les explications qu'il donne ne sont, pour celui qui les a visités, que de doctes élucubrations.

Page 186. César, d'après M. Fröhlich, aurait campé à Alésia le lendemain du jour où il défit la cavalerie de Vercingétorix. (*Guerre des Gaules,* VII, 68.) C'est une erreur : l'expression *altero die,* employée deux fois par César dans la *Guerre des Gaules,* et qui ne saurait être synonyme de *postero die,* indique le second jour de marche.

Page 225. L'auteur persiste à nier que *latus apertum* puisse désigner aussi bien, selon les cas, le flanc gauche que le flanc droit d'une armée ou d'un corps de troupes, et il considère comme concluants, à ce sujet, deux passages, l'un de la *Guerre des Gaules,* VII, 50, l'autre de la *Guerre civile,* III, 86, desquels il résulte indubitablement, selon lui, que *latus apertum* ne désigne jamais que le côté droit (celui qui n'était pas couvert par le bouclier), qu'il s'agisse soit d'un soldat isolé, soit d'une armée ou

d'une de ses parties. Contrairement à ce que croit là M. Fröhlich, aucun de ces exemples n'est concluant. A Gergovia, en effet, le flanc gauche des troupes romaines était couvert par le camp de la Roche-Blanche et par la légion de Sextus, seul le flanc droit était en l'air; à Pharsale, la gauche de César était appuyée à l'Énipée et sa droite était en l'air dans la plaine : donc, tout naturellement, le flanc droit était, dans les deux cas, le *latus apertum*. Mais il n'est pas dit pour cela que, si la position avait été inverse (la droite appuyée et la gauche en l'air), un auteur latin n'aurait pas désigné cette gauche par *latus apertum*. Pour fournir une preuve convaincante de son opinion, il faudrait que M. Fröhlich pût certifier qu'aucun auteur latin n'a jamais appelé *latus apertum* un flanc gauche non appuyé à un obstacle. Or César nomme ainsi, dans sa relation de la bataille des Helvètes, le flanc de l'armée sur lequel se portèrent quinze mille Boïens et Tulinges, et on sait, aujourd'hui, depuis la découverte du champ de bataille de Montmort, que c'était le flanc gauche. Si M. Fröhlich se refuse à voir dans cet exemple la condamnation de son opinion, c'est qu'il nie la découverte du champ de bataille. Dans ce cas, nous ne pouvons que l'engager à profiter de ses vacances pour visiter Montmort. Les habitants du pays se feront un plaisir de lui montrer les traces des fossés du camp romain qui fut construit sur le plateau de la colline d'Armecy, les neuf fosses de sépulture découvertes sur le haut du versant septentrional de cette colline, et les nombreux débris de poterie gauloise dont est encore jonché le sol sur le plateau de la Bretache.

Pour montrer combien se trompent dans cette question les écrivains qui prétendent assimiler le cas d'une armée à celui d'un homme isolé, nous nous voyons obligé d'entrer dans des explications qu'un homme de guerre qualifierait de puériles. Le légionnaire considéré isolément, était efficacement couvert à gauche par le bouclier, et on comprend dès lors que, s'appliquant à lui, *latus apertum* désignât toujours le côté droit découvert. Mais voici une armée déployée en ligne de bataille, le flanc droit appuyé à un camp ou à une rivière et le flanc gauche en l'air, sans appui, au milieu d'une vaste plaine. Un corps ennemi se présente à l'improviste sur ce flanc qu'aucun obstacle ne garantit, et le tourne à un ou deux kilomètres de distance pour se jeter sur ses derrières : en quoi, nous le demandons, les boucliers des soldats empêcheront-ils que l'armée ne soit tournée et prise à dos ? Tout militaire appellera le flanc gauche de cette armée le *flanc découvert*. Et on voudrait que les Romains ne l'eussent pas appelé de même, *latus apertum!*

Page 246. Dans ses études sur la guerre des sièges, l'auteur a remarqué qu'ordinairement César mentionne l'investissement de la place en même temps que les travaux d'attaque, et, comme il n'en est pas question dans le récit du siège de Massilia, il se montre très surpris. Si César n'a pas fait mention de l'investissement dans la relation du siège de Massilia, c'est qu'il n'y avait pas un seul Romain qui ne sût que tout siège commençait par l'investissement de la place.

Lorsqu'on voit les auteurs modernes s'étonner que César n'ait pas relaté jusqu'aux choses les mieux sous-entendues, on songe involontairement à cette autre question de l'emploi du bélier au siège de Massilia. Par la seule raison que le mot *aries* ne se trouve pas dans la narration de César, on prétendit autrefois que les Romains ne firent pas, en cette occasion, usage du bélier. Quand on remarqua que Vitruve indique formellement, pour ce siège, l'emploi du bélier, il fallut bien se rendre à l'évidence. Mais qu'on suppose que les œuvres de Vitruve se soient perdues, et, sans nul doute, les écrivains étrangers à l'art des sièges soutiendraient encore avec obstination que les Romains abattirent les murs de Massilia à l'aide de leviers en fer.

Les antesignani (pages 29 à 32). Il eût été désirable, dans l'intérêt des progrès de la science, que M. Fröhlich s'abstînt de propager les erreurs des écrivains qui ont traité la question des *antesignani* et celle de la place des enseignes. C'est ainsi qu'il écrit : « Nous appuyant sur des passages non douteux de Tite-Live, nous devons reconnaître dans les *antesignani* tous les soldats de la première ligne de bataille, par conséquent les *hastati;* » et, plus loin : « Tout s'accorde à montrer que jusqu'à une époque avancée de l'empire romain les enseignes, dans le combat de pied ferme, avaient leur place immédiatement derrière les manipules. » Vouloir résoudre la question des *antesignani* et celle de la place des enseignes par l'étude de Tite-Live, c'est chercher l'impossible : on n'y trouve pas un seul passage qui les éclaircisse, et tous ceux qu'on cite pour établir que les *antesignani* désignaient les troupes de la première ligne de bataille prouveraient tout aussi bien que ce nom indique seulement les troupes des rangs antérieurs de cette première ligne. D'ailleurs, pût-on même conclure du texte de Tite-Live quelque chose de positif, que la question n'en serait pas résolue pour l'époque de César. On étonnerait grandement les savants si on leur disait, ce qui est vrai, que Tite-Live, Zander, Mommsen et autres ne leur apprendront absolument rien sur ces questions, et qu'ils s'instruiraient beaucoup mieux à converser pendant une demi-

heure avec le premier sous-lieutenant venu. Celui-ci leur dirait ce que sont et ce qu'ont toujours été les enseignes ou les drapeaux, leur importance, leur rôle, et, par suite, leur place dans la troupe. En aucun temps, chez aucun peuple, dans aucune armée du monde les enseignes ou les drapeaux n'ont été, soit avant, soit pendant le combat, placés derrière la troupe à laquelle ils appartenaient. Partout et toujours ils ont été et seront, avant tout, le signe visible excitant à l'entraînement. Dans la guerre de Bretagne, en l'an 55, le porte-aigle de la 10e légion harangue ses camarades, s'élance du navire où il était embarqué avec eux, porte l'aigle vers l'ennemi et les entraîne. A Arcole, Bonaparte saisit un drapeau.

Si on veut comprendre l'importance et le rôle des enseignes dans les guerres de César, on devra se représenter une bataille, par exemple Pharsale, Thapsus ou Munda. Les légions sortaient du camp sur plusieurs colonnes et allaient se former en bataille sur trois lignes tenant 2 ou 3 kilomètres de longueur. L'alignement d'une armée de 25 à 30 mille hommes, sur une pareille longueur, est toujours une opération assez difficile, qui exige du temps. Cette opération se faisait à l'aide des enseignes qui s'alignaient les unes sur les autres, comme aujourd'hui nos fanions et nos guidons, et qui jalonnaient ainsi la ligne de bataille en en marquant le front. Elles étaient naturellement placées au premier rang. Les trois lignes s'alignaient séparément. Au signal d'attaque, les deux premières se portaient en avant, elles s'arrêtaient à 25 ou 30 mètres du front de l'ennemi; les légionnaires des deux premiers rangs de la 1re ligne déchargeaient les pilums et se jetaient sur l'ennemi l'épée à la main. Il est impossible de savoir si, pendant ce mouvement offensif, les porte-enseigne marchaient au premier rang ou s'ils se retiraient au deuxième rang pour être moins exposés au moment du choc. On pourrait encore admettre qu'ils passaient au deuxième rang aussitôt l'alignement terminé et avant la marche offensive. Quoi qu'il en soit, ils s'arrêtaient sur place au moment de la décharge des pilums. A partir de là il n'y a plus à vouloir leur assigner une place déterminée. Dans les deux armées, les soldats des rangs antérieurs étaient aux prises corps à corps : c'était une mêlée où les hommes des rangs postérieurs poussaient et relevaient ceux des premiers. Là, chaque porte-enseigne suivait les phases du combat de son manipule : voyait-il les siens gagner du terrain, il avançait en conséquence ; il reculait dans le cas contraire ; dans les moments critiques, il se pouvait même que, de sa propre initiative ou sur un ordre reçu, il se jetât dans la mêlée pour en-

traîner les combattants. Dans tous les cas, il avait soin de se placer de manière à être facilement aperçu des hommes de son manipule, afin de leur servir de guide et de signe de ralliement dans toutes les alternatives de la bataille.

Comme on le voit, la place réglementaire des enseignes était au premier rang pendant la formation des lignes de bataille et au premier ou deuxième rang dans la marche offensive ; mais, une fois le choc donné et la mêlée produite, elles n'avaient plus de place déterminée. Leur rôle était et sera toujours : 1° de servir de jalons pour aligner les troupes et pour conserver l'alignement (*Guerre d'Afrique,* 14); 2° de servir de signe de ralliement (*Guerre des Gaules,* V, 34, et *Guerre civile,* II, 41); 3° d'être le signe propre à exciter l'entraînement (*Guerre des Gaules,* IV, 25). Leur place n'est donc pas derrière les troupes, et soutenir le contraire, comme le fait M. Fröhlich, c'est tout bonnement soutenir une hérésie militaire.

Il est naturel que les savants, étrangers à toutes les choses de la guerre, croient pouvoir résoudre de semblables questions en dissertant sur les textes anciens. Mais pourquoi, au lieu de chercher dans Tite-Live et autres auteurs une solution qu'ils n'y trouveront pas, n'essaient-ils pas plutôt de comprendre certains passages des *Commentaires,* qui montrent clairement quelle était la place des enseignes dans l'alignement et dans les combats. Lorsque, à la bataille de la Sambre, César se fut porté à l'aile droite, il vit que le porte-enseigne et tous les centurions de la 4e cohorte de la 12e légion avaient été tués, que l'enseigne avait été perdue. Tout lecteur un peu initié aux détails d'un combat reconnaîtra là sur-le-champ que les porte-enseigne s'étaient placés en jalons pour marquer le front de bataille de la 12e légion en même temps que pour rallier les hommes à la formation de combat. A Ruspina, César déploya 30 cohortes sur une seule ligne. Voyant, une fois le combat engagé, que les légionnaires s'éloignaient des enseignes sans cependant pouvoir aborder l'ennemi, et que le désordre se mettait dans les cohortes, il fit publier de proche en proche, dans tous les rangs, qu'aucun soldat n'eût à s'avancer au-delà des enseignes de plus de 4 pieds. Nulle citation n'est mieux faite pour prouver que les enseignes étaient là au premier rang. Comme en effet les légionnaires n'étaient pas engagés dans une mêlée, mais que les 30 cohortes se maintenaient, à une petite distance de l'ennemi, sur une longue ligne de bataille plus ou moins irrégulière, il importait beaucoup de conserver autant que possible l'alignement général pour que le désordre n'augmentât pas; or cela ne pouvait se faire qu'à

l'aide des enseignes placées au premier rang comme jalons visibles.

M. Fröhlich, qui tient à son opinion et que cette citation, tirée du chapitre xv de la *Guerre d'Afrique,* gêne singulièrement, la regarde comme peu concluante et croit se tirer d'affaire en s'appuyant de l'autorité de M. Mommsen qui admet que, dans *ne quis miles ab signis IV. pedes longius procederet,* le mot *signa* peut désigner tout aussi bien les manipules que leurs enseignes. L'erreur de M. Mommsen, si peu compétent dans les questions militaires, est manifeste; car l'ordre de César ne s'explique que s'il fut donné par rapport à une ligne fixe, bien déterminée. Or, celle-ci ne pouvait être la ligne de front des manipules eux-mêmes, puisque César voulait précisément empêcher que le désordre ne vînt à s'y accroître. La ligne fixe ne pouvait donc être déterminée que par celle des enseignes placées au premier rang et servant là de jalons pour marquer l'alignement. Et la conservation de l'alignement avait la plus grande importance pour l'exécution de la manœuvre par laquelle César réussit ensuite à se dégager. On remarquera d'ailleurs que l'auteur de la *Guerre d'Afrique* n'emploie jamais le mot *signa* autrement que pour désigner les enseignes des manipules.

Dominé par l'idée que l'ordre de César s'appliquait plus particulièrement aux légionnaires du premier rang, nous avons écrit autrefois qu'il ne se comprenait bien que si les enseignes se trouvaient placées au deuxième rang (*Histoire de Jules César, Guerre civile,* t. II, p. 333), mais l'explication donnée ci-dessus nous semble préférable. Cet ordre équivalait à celui-ci : « Aucun soldat ne dépassera de plus de 4 pieds le front de bataille (marqué par la ligne des enseignes). »

M. Fröhlich adopte l'opinion de Zander, qui veut que les *antesignani* aient été, dans chaque légion, la totalité des soldats des quatre cohortes mises en première ligne dans l'ordre de bataille ordinairement employé par César. C'est dire que ces soldats d'élite entraient pour les deux cinquièmes dans l'effectif de la légion, ce qui, au premier abord, paraît une trop forte proportion; c'est faire du mot *antesignani* le synonyme de *prima acies* alors que la précision du langage militaire semble bien demander que deux termes différents ne désignent pas la même chose; c'est enfin admettre, si on se reporte à ce qui a été dit plus haut de la place occupée par les enseignes, que le mot *antesignani* avait entièrement perdu son sens littéral. Considérant que les cohortes des 2e et 3e lignes avaient à attaquer à leur tour, comme celles de la 1re ligne, et que César détacha souvent des cohortes loin de

l'armée, nous croyons plutôt que chaque cohorte de la légion avait ses *antesignani*. Faudrait-il, supposé qu'il en fût ainsi, compter comme tels les légionnaires des deux premiers rangs de chaque cohorte ou seulement ceux du premier rang? Il est difficile de répondre. Dans le premier cas, la légion de 3,600 hommes, les cohortes mises sur huit rangs, aurait compté 900 *antesignani*, et dans le second cas, 450, c'est-à-dire ou le quart ou le huitième de son effectif.

S'il était prouvé que les *antesignani* de la légion ne figuraient que dans les quatre cohortes de la première ligne, on pourrait fort bien admettre qu'ils n'en composaient que les deux premiers rangs : cela donnerait 360 *antesignani* pour une légion de 3,600 hommes, les cohortes mises sur 8 hommes de profondeur. Il nous a semblé que cette proportion, qui ne représente que le dixième de l'effectif, était trop faible pour expliquer le coup de main tenté par César, près d'Ilerda, contre l'éminence de Puig Bordel, et c'est pourquoi nous inclinons à adopter une proportion plus forte.

Bataille de Ruspina (*page 193*). Comme si ce n'était point assez de cinq ou six solutions, plus fausses les unes que les autres, imaginées par cinq ou six auteurs pour expliquer la manœuvre de César à la bataille de Ruspina, il a fallu que M. Fröhlich vînt encore en ajouter une à cette nombreuse série. Il prétend avoir résolu le problème et propose une manœuvre qu'il déclare être la plus simple et la seule qui fut réellement exécutée. Pour justifier cette prétention, il faudrait, comme condition première indispensable, que l'auteur eût parfaitement saisi le sens du récit latin de la *Guerre d'Afrique*; mais il n'en est rien malheureusement, car il s'est mépris au sens des deux seules phrases qui font connaître la manœuvre de l'armée romaine.

La première de ces phrases est celle-ci : « Ita puncto temporis omnibus legionariis ab hostium equitatu circumventis Cæsarisque copiis in orbem compulsis, intra cancellos omnes conjecti pugnare cogebantur. » (*Guerre d'Afrique*, 15.) M. Fröhlich comprend par là que l'armée romaine, enveloppée par la cavalerie ennemie, fut obligée de se former en cercle, *in orbem*, manœuvre qui se fit, dit-il, par la conversion sur place des centuries postérieures de tous les manipules. Or la phrase latine ne mentionne rien de pareil. L'erreur de M. Fröhlich est de croire qu'il y a de l'analogie entre l'expression *compellere in orbem* et celle de *in orbem pugnare*, par exemple, tandis qu'il n'y en a aucune; car dans la première *in* est le complément de *compellere* et dans la seconde *in orbem* veut dire *de façon à former l'orbis*. Aussi le texte si-

gnifie-t-il non pas que les troupes romaines furent refoulées jusqu'à être forcées de se mettre en cercle pour combattre, mais simplement qu'elles furent refoulées *dans un cercle* (c'est, bien entendu, le cercle que formait la cavalerie ennemie). Ceux qui conserveraient encore un doute à ce sujet n'auraient qu'à se reporter au passage suivant, tiré de Tite-Live, XXIII, 27 : « Deinde, rari in confertos illati, cum paucitas parum tuta esset, respicere alii alios, et undique pulsi coire in orbem; et dum corporibus applicantur armaque armis jungunt, in artum compulsi, cum vix movendis armis satis spatii esset, corona hostium cincti, ad multum diei cæduntur, » passage où *in artum compulsi* est tout à fait analogue à *in orbem compulsis* qu'on trouve au chapitre 15 de la *Guerre d'Afrique*.

Par suite de son erreur, M. Fröhlich fait exécuter à l'armée romaine une première manœuvre dont le récit latin ne dit pas un seul mot. Sans même faire connaître si, dans son idée, cette manœuvre eut lieu spontanément ou sur l'ordre de César, il imagine une disposition où l'armée aurait présenté, sur 2 kilomètres de longueur environ, ses quatre premiers rangs face en tête et ses quatre derniers face en arrière (les cohortes étant supposées sur 8 hommes de profondeur), et il appelle *orbis* cette formation bizarre. En aucun cas elle ne pourrait être dénommée de la sorte. L'*orbis* affectait toujours la forme d'un cercle plus ou moins irrégulier. Ce mode de formation n'était jamais employé, d'ailleurs, que par des corps de troupe peu nombreux, absolument comme de nos jours les carrés, et on ne doit pas croire qu'une armée tout entière, n'eût-elle compté que 10 ou 12,000 hommes, comme celle de César à Ruspina, se soit jamais mise en cercle.

Indépendamment des exigences du texte, les considérations militaires s'opposent à admettre que les troupes romaines aient formé l'*orbis* lorsqu'elles eurent été refoulées par la cavalerie numide. Une troupe ne recourait en effet à ce mode de formation qu'à la dernière extrémité, quand tout semblait perdu (*Guerre des Gaules*, V, 33), parce qu'une fois qu'elle était disposée en cercle, elle se trouvait dans l'impossibilité de manœuvrer : elle ne pouvait plus ni avancer ni reculer, ni converser dans aucun sens. Si on supposait, par impossible, que César eût fait former l'*orbis* à ses 30 cohortes, on serait forcé de reconnaître qu'il n'aurait jamais pu exécuter la manœuvre par laquelle il rompit le cercle ennemi. On remarquera du reste que lorsqu'il fut enveloppé, il ne se trouvait pas dans une position assez critique pour être obligé de recourir à la suprême ressource de l'*orbis*.

La seule manœuvre qu'ait ordonnée César est indiquée comme

il suit : « Cæsar jubet aciem in longitudinem quam maximam porrigi, et alternis conversis cohortibus, ut una post alteram ante signa tenderet : ita coronam hostium dextro sinistroque cornu mediam dividit et unam partem ab altera exclusam equitibus intrinsecus adortus cum peditatu telis conjectis in fugam convertit... » (*Guerre d'Afrique,* 17.) Quoique ce texte soit celui de tous les manuscrits, sans en excepter un seul, comme les auteurs modernes n'en ont pas compris le sens, tous ont cru devoir le corriger en écrivant *et alternis conversis cohortibus, ut una post, altera ante signa tenderet ;* ce qui prouve que la manœuvre de César est restée inintelligible pour eux, car leur prétendue correction fait précisément disparaître du texte véritable la seule indication (*ut una post alteram*) qui explique la partie essentielle de la manœuvre, c'est-à-dire l'adossement des cohortes deux à deux en vue de former deux lignes de bataille de fronts opposés. Rappelons sommairement les faits, tels qu'on doit les comprendre par la narration latine.

Les troupes romaines avaient été refoulées dans un cercle où les enveloppait la cavalerie numide, *Cæsarisque copiis in orbem compulsis ;* le désordre s'était mis dans les cohortes, et les légionnaires, trop serrés dans le rang, n'avaient plus l'espace nécessaire au maniement des armes : César, pour conserver l'alignement, et éviter par là que le désordre ne s'accrût, avait prescrit qu'aucun soldat n'eût à dépasser de plus de 4 pieds le front de bataille que jalonnaient les enseignes placées au premier rang de chaque manipule. Il résolut de se dégager en rompant en deux le cercle qui l'étreignait. Pour cela, il commença par former l'armée sur deux lignes adossées l'une à l'autre. Des 30 cohortes dont elle se composait, 15, comptées de deux en deux, durent rester en position, face en tête, c'est-à-dire *post signa,* et les 15 autres durent, après avoir fait de pied ferme, par un demi-tour individuel des légionnaires, une conversion (*alternis conversis cohortibus*) qui les plaçait devant leurs enseignes (*ante signa*), se porter chacune derrière la cohorte voisine (*una post alteram*). C'est précisément et uniquement cet *una post alteram* qui fait connaître l'adossement des cohortes deux à deux et, par suite, la formation de l'armée sur deux lignes de fronts contraires. Si on rejette ce texte, répéterons-nous, pour adopter la leçon *et alternis conversis cohortibus, ut una post, altera ante signa tenderet,* l'adossement n'est plus indiqué, et il ne reste que la conversion sur place des cohortes prises de deux en deux. Aussi se demande-t-on avec surprise pourquoi M. Fröhlich se permet, malgré cela, d'adosser les cohortes et de former une double ligne de bataille.

Comment ne voit-il pas qu'il s'interdit le droit de le faire ? car, soit dit encore une fois, le texte modifié ne mentionne que le genre de conversion qui se fit, mais nullement l'opération suivante qui plaçait une cohorte derrière sa voisine.

Nous regardons comme oiseux de chercher à expliquer par quels mouvements quinze des cohortes allèrent se placer derrière les 15 autres, et comment les 30 cohortes formèrent le plus vite possible deux lignes continues. De pareilles questions exigeraient, pour être résolues, qu'on fût fixé sur le degré de désordre où se trouvaient alors les troupes romaines. Les 15 cohortes demeurées face en tête prolongèrent leur front par une extension rapide des rangs de manière à couvrir l'intervalle devenu libre par le déplacement des 15 autres, et celles-ci, leur conversion faite, se portèrent droit devant elles et s'adossèrent aux premières, soit par des marches de flanc, soit en étendant les rangs, les hommes restant face en arrière. Cette manœuvre put n'exiger que cinq minutes. Ce qu'on peut dire, c'est qu'elle ne se fit pas avec la même régularité que sur un terrain d'exercices.

Quelles sont les raisons pour lesquelles les traducteurs et les commentateurs ont cru devoir corriger le texte des manuscrits ? La principale vient certainement de leur ignorance de la tactique romaine, ignorance qui les empêcha de comprendre la manœuvre décrite dans la narration latine. Ils hésitèrent d'autant moins à changer le texte que l'expression *una post alteram* ne leur sembla sans doute pas d'une parfaite latinité. Nous n'ignorons point que telle n'est pas la forme ordinaire pour rendre *l'une derrière l'autre,* et que la forme classique, enseignée dans nos écoles, est celle de *altera post alteram.* Mais, si on consultait aujourd'hui nos meilleurs latinistes, en trouverait-on un seul osant affirmer absolument que le *una post alteram* ne fut jamais employé par aucun auteur latin ? Une pareille affirmation ne pourrait être faite que si tous les écrivains latins avaient été dépouillés ; or ce travail est loin de son terme, et rien ne prouve, par conséquent, que la locution *una post alteram* ne se rencontre pas dans l'un ou l'autre d'entre eux. Qu'y aurait-il d'étonnant, d'ailleurs, à ce que l'auteur de la *Guerre d'Afrique*, qui semble avoir un style à lui, eût employé ici, comme cela lui arrive quelquefois, une façon de parler peu classique ? Il n'est pas impossible qu'à côté du tour habituel *altera post alteram,* il ait existé, dans la langue familière, la locution *una post alteram*, qui aurait passé de là dans le français et dans plusieurs langues romanes ? En tout état de cause, il est une considération qui, selon nous, l'emporte sur toute autre : c'est que la manœuvre de César ne s'explique que

si on accepte la leçon des manuscrits. Aussi n'hésitons-nous pas à faire passer, dans cette question, le fond avant la forme, au risque de froisser les puristes un peu sévères.

Si M. Fröhlich et ceux qui professent ses doctrines en arrivaient à reconnaître la nécessité de conserver le *et alternis conversis cohortibus, ut una post alteram ante signa tenderet,* ils seraient, du même coup, forcés de changer d'opinion sur la place des enseignes dans le combat. Ce texte exige, en effet, que les quinze cohortes qui, après leur conversion, sortirent de la ligne de bataille pour aller se placer derrière les quinze cohortes restées face en tête, se soient trouvées alors *ante signa.* Donc, avant leur conversion, elles étaient *post signa,* comme les quinze premières; ce qui veut dire que les enseignes des trente cohortes étaient sur le front des manipules pendant le premier période de la bataille. Cette preuve vient s'ajouter à celle qui a déjà été donnée plus haut à propos de l'ordre de César prescrivant qu'aucun soldat n'eût à s'avancer au-delà des enseignes de plus de quatre pieds. M. Fröhlich a donc eu tort d'écrire, page 195 : « Dès le commencement de la bataille de Ruspina, les porte-enseigne avaient pris leur place derrière les manipules auxquels ils appartenaient. »

En résumé, sa dissertation sur la bataille de Ruspina est erronée d'un bout à l'autre. Premièrement, se méprenant au sens du texte latin, il s'imagine que les troupes romaines se mirent en cercle, ce qui le conduit à les placer sur deux longues lignes de bataille, l'une face en avant, composée de toutes les premières centuries, l'autre face en arrière, composée de toutes les secondes centuries, formation singulière qu'il ne craint pas de qualifier du nom d'*orbis.* Secondement, et toujours faute de saisir le sens du texte, il modifie le seul passage où se trouve expliquée la manœuvre de César, c'est-à-dire l'adossement des cohortes deux à deux, le remplace par un autre où cet adossement n'est même pas indiqué, et n'en finit pas moins par former deux lignes de bataille de fronts opposés après avoir défait son *orbis* de pure invention. Enfin, après l'exécution de la manœuvre qu'il propose, les enseignes des cohortes se trouvent placées à l'inverse de ce qui devrait être.

Nous n'avons jamais prétendu, comme nous l'impute le savant professeur, page 194, qu'à Ruspina les cohortes combattirent séparées les unes des autres par des intervalles d'une longueur égale au front d'une cohorte. Nous avons, au contraire, écrit qu'elles présentaient une ligne continue où chaque intervalle, réduit autant que possible, n'avait plus pour but que de distinguer

les cohortes comme unités tactiques (*Histoire de Jules César, Guerre civile,* t. II, p. 285). M. Fröhlich semble ignorer que les Romains laissaient entre les manipules et entre les cohortes, comme nous laissons aujourd'hui entre les pelotons, entre les compagnies et entre les bataillons, de certains intervalles pour éviter autant que possible que ces différentes unités ne vinssent à se mêler. L'intervalle pouvait être de 3 ou 4 mètres d'un manipule à l'autre et de 6 à 8 mètres d'une cohorte à ses voisines. La ligne de bataille n'en était pas moins dite continue. Si la planche 22 de l'*Histoire de Jules César, Guerre civile,* représente les cohortes séparées par de grands intervalles, c'est que nous avons tenu à rendre plus visibles aux yeux du lecteur les mouvements qu'elles exécutèrent.

Colonel STOFFEL.

SOPHOCLE, ÉL. 1-10 et 159.

Soph. Él. 1-10, les acteurs traversent la scène à la suite du παιδαγωγός qui commence par montrer Argos à Oreste : τὸ γὰρ παλαιὸν Ἄργος οὐπόθεις τόδε, v. 4. Au v. 7, ils sont devant le temple d'Héra : οὗξ ἀριστερᾶς δ'ὅδε Ἥρας ὁ κλεινὸς ναός. Ce temple se trouve à quarante stades d'Argos et à dix de Mycènes, Strab. VIII, 6, 2. Au v. 8, ils arrivent à Mycènes : οἷ δ'ἱκάνομεν, φάσκειν Μυκήνας τὰς πολυχρύσους ὁρᾶν, πολύφθορόν τε δῶμα Πελοπιδῶν τόδε. Il faut noter à tous ces passages les mots expressifs τόδε, ὅδε : on est, à chaque fois, sur les lieux ; cf. v. 2-3, νῦν... ἔξεστί σοι παρόντι λεύσσειν.

Ce voyage de plusieurs kilomètres dans l'espace de dix senaires iambiques s'explique tout simplement par la disposition matérielle de la scène grecque qui, comme on sait, était tout en longueur. Quelques pas faits par les acteurs rendaient facile l'illusion du déplacement. Dans les Grenouilles, Dionysos et Xanthias passent l'Achéron : Ar. Ran. 197, Κάθιζ'ἐπὶ κώπην en regard de 433, ξένω γάρ ἐσμεν ἀρτίως ἀφιγμένω [1].

Le petit problème topographique qui a embarrassé les éditeurs se trouve ainsi éclairci. Il est, en effet, difficile d'admettre que, la vue ayant une portée très grande sous le ciel pur de la Grèce, on pourrait de Mycènes voir Argos et le Ἡραῖον. Du reste, au moment où nous sommes, il vient à peine de faire jour, v. 17-18.

---

1. Schönborn, *Die Skene der Hellenen*, Leipzig, 1858, in-8, p. 351, 355, admet le changement de décor après le v. 270 ; mais il n'en est pas moins vrai que les acteurs ont marché depuis la maison d'Héraclès jusqu'au fleuve, ibid. — Sur la longueur de la scène, ibid., p. 63.

Soph. Él. 159, κρυπτᾷ τ'ἀχέων ἐν ἥβᾳ. Le schol. dit : Ἀχέων μετοχή ἐστιν[1]. Il faut, au contraire, rapprocher El. 19, μέλαινά τ' ἄστρων ἐκλέλοιπεν εὐφρόνη, où l'ordre des mots est absolument identique, et traduire par : jeunesse de malheurs = jeunesse malheureuse (comme nuit étoilée, v. 19). Soph. vient d'employer le subst. ἄχος[2]. Él. 154, Οὗτοι σοὶ μούνᾳ, τέκνον, ἄχος ἐφάνη βροτῶν. L'interprétation de G. Hermann « semota a doloribus in juventa felix » contient un double contre-sens : il s'agit d'Oreste qui est frustré du trône de son père (El. 71-72) et qui, par conséquent, dans l'idée antique, ne peut être felix (cf. ἄτιμον, v. 71)[3]. D'autre part, le chœur prouve à Électre qu'elle n'est pas seule malheureuse (v. 154) et que chacun dans cette famille, Oreste comme les autres (v. 159), a sa part de ἄχος. Oreste est précisément ὄλβιος (v. 160), parce qu'il sera bientôt εὐπατρίδης (v. 162) et qu'il marche du pas de Jupiter : Διὸς εὔφρονι βήματι μολόντα τάνδε γᾶν Ὀρέσταν (162-163).

JEAN PSICHARI.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Classical Texts from Papyri in the British Museum, including the newly discovered Poems of Herodas, edited by F. G. KENYON. With autotype Facsimiles of. mss. British Museum. London 1891.

La collection des papyrus grecs du Musée Britannique est, sans contredit, la plus riche du monde en textes classiques. Dans la courte préface mise en tête du présent volume, le conservateur des manuscrits du Musée Britannique énumère tous les textes déjà publiés, et la liste finit par un ouvrage d'une importance capitale, l' Ἀθηναίων πολιτεία d'Aristote, publiée cette année même. Le présent volume contient tout ce que le Musée Britannique possède encore de textes classiques : L'éditeur est M. Kenyon, le même à qui nous devons la Constitution d'Athènes. Voilà certes une année bien remplie, qui comptera dans sa carrière, et dont, grâce à lui, tous les philologues et tous les amis de l'antiquité garderont bon souvenir. Soyons-lui particulièrement reconnaissants de son infatigable activité : ceux-là seuls se sont permis de le maltraiter, qui n'avaient jamais mis le nez dans un manuscrit ou dans un papyrus, et, pour la plupart, ce sont des Anglais.

Le nouveau volume contient d'abord des collations de textes déjà connus, d'après les nouveaux manuscrits.

P. 56. *Démosthène. Troisième lettre* (au sujet des enfants de Lycurgue).

---

1. Schol. in S. trag. vetera, ed. Papageorgius, Lips., 1888 : ἢ ἀχέων μετοχή ἐστιν ἀντὶ δυσφορῶν ἐπὶ τῷ κεκρύφθαι ἢ ὁ ἐν ἥβῃ κρυπτῇ λυπούμενος. Il y a là une double scholie.

2. Le verbe ἀχέω n'est attesté que pour la poésie épique (Schneidewin-Nauck).

3. Ἀρχέπλουτον, v. 72, doit être rapproché de πολυχρύσους, v. 9.

P. 63. *Isocrate.* Περὶ εἰρήνης. Le discours n'est pas complet dans le manuscrit. Le commencement est perdu et l'on n'a que des fragments de la première moitié, à partir du § 13 (P. 161 *b*). La seconde moitié est complète, mais en assez mauvais état, à partir du § 62 (P. 171 *d*).

P. 80-109. *Iliade.* Cinq fragments de manuscrits.

P. 80. Papyrus CXXIX. Premier chant de l'Iliade. 3 fragments sans aucune importance (v. 37-54 ; 65-67 ; 207-229).

P. 81. Papyrus CXXVI *recto.* C'est le seul dont la provenance soit indiquée : il a été acquis par M. A. G. Harris, au même endroit d'où provenait le Papyrus CVII (XVIII° chant de l'Iliade), en 1854, et n'est entré au Musée Britannique qu'en 1888. C'est le plus long de tous les mss-papyrus d'Homère : il ne contient pas moins de dix-huit colonnes ou pages, et chaque colonne compte de 48 à 50 lignes. Il commence au v. 101 du second chant de l'Iliade et va jusqu'au v. 40 du quatrième chant. Toutefois il ne contient pas le Catalogue des vaisseaux (II, v. 494-877), bien que les quatre vers de l'invocation qui le précède (484-493) y soient transcrits.

P. 93. Papyrus CXXXVI *verso.* Fragments des chants III et IV de l'Iliade (III, v. 317-337 ; 345-372 ; IV, v. 1-28 ; 56-69 ; 74-79 ; 111-150 ; 159-192 ; 198-201 ; 208-245 ; 256-293 ; 303-345 ; 352-544).

P. 98. Papyrus CXXVII. Fragments des chants V, VI et XVIII de l'Iliade (V, v. 731-734 ; 815-818 ; 846-850 ; VI, v. 90-100 ; 119-125 ; XVIII, v. 1-22 ; 29-33 ; 77-92 ; 98-121 ; 125-136 ; 152-161 ; 168-175 ; 227-230 ; 273-275 ; 279-288 ; 320-349 ; 359-371 ; 387-394 ; 398-410 ; 412-425 ; 442-450 ; 455-465 ; 467-477 ; 479-492 ; 501-518 ; 534-543 ; 563-575 ; 578-617).

P. 100. Papyrus CXXVIII. Fragments des chants XXIII et XXIV (XXIII, v. 1-79 ; 402-633 ; 638-814 ; 823-897 ; XXIV, v. 1-83 ; 100-158 ; 164-243 ; 248-274 ; 276-282 ; 337-341 ; 344-351 ; 382-387 ; 402-479 ; 490-520 ; 536-548 ; 559-577 ; 596-611 ; 631-657 ; 672-728 ; 737-744 ; 754-759).

Le nouveau volume contient en outre des *textes inédits,* et c'est là, bien évidemment, ce qui en fait le prix. Ce sont : 1° des fragments d'une : Τρύφωνος τέχνη γραμματική. (P. 109. Papyrus CXXVI *verso*). Tel est du moins le titre du fragment, qui compte 121 lignes. C'est bien moins une œuvre originale du grand grammairien d'Alexandrie qu'un abrégé, d'une rare sécheresse, bien que l'abréviateur ait conservé nombre d'exemples, qui sont tous empruntés à Homère. Les chapitres conservés traitent des pronoms personnel et possessif (ἀντωνυμίαι), des prépositions (προθέσεις), des adverbes (ἐπιρρήματα) et des conjonctions (σύνδεσμοι). Chaque chapitre commence par une définition, suivie d'une division, d'une énumération et d'exemples à l'appui. Par exemple, l. 105 et suiv. Σύνδεσμος. Σύνδεσμός τις ἐστιν λέξις συνδετικὴ τῶν τοῦ λόγου μερῶν. — Τούτων δ' εἴδη πλείονα· οἱ μὲν γὰρ αὐτῶν εἰσὶν συμπληκτικοί, οἱ δὲ διαζευκτικοί, οἱ δὲ συναπτικοί, οἱ δὲ παρασυναπτικοί, ἄλλοι δὲ συλλογιστικοί, οἱ δὲ ἀπορηματικοί, καὶ τελευταῖοι παραπληρωματικοί. Suivent des exemples pour chacun de ces genres.

Le second fragment inédit (P. 42. Papyrus CXXXIV) contient 9 colonnes étroites, de 26 à 28 lignes chacune, d'un *discours contre Philippides,* que l'éditeur est tenté d'attribuer à Hypéride. Nous en avons la fin. Le sujet de la harangue est nettement défini par l'orateur lui-même, qui se résume dans la dernière partie (l. 49) : Γραφὴ παρανόμων ἐστὶν ὑπὲρ ἧς τὴν ψῆφον μέλλετε οἴσειν τὸ δὲ ψήφισμα τὸ κρινόμενον ἔπαινος προέδρων. Ὅτι δὲ προσήκει τοὺς προέδρους κατὰ τοὺς νόμους προεδρεύειν, οὗτοι δὲ παρὰ τοὺς νόμους προηδρεύκασιν, αὐτῶν τῶν νόμων ἠκούετε ἀναγινωσκομένων. Suivent de violentes attaques contre l'au-

teur du décret en faveur des proédres, Philippidès, un orateur de bas étage, s'il faut en croire son adversaire (l. 96 : εἰ δ'οἴει κορδακίζων καὶ γελωτοποιῶν, ὅπερ ποιεῖν εἴωθας ἐπὶ τῶν δικαστηρίων ἀποφεύξεσθαι...). Philippidès est de plus l'ennemi de la démocratie, et s'est réjoui des malheurs de la cité, allusion probable au désastre de Chéronée (l. 139 : ὅτε γὰρ ἡ πόλις ὑπὸ τῶν ἄλλων ᾠκτείρετο διὰ τὰ συμβάντα, τόθ'ὑφ 'ὑμῶν ἐξυβρίζετο· καίτοι οὗτοι μὲν τὴν Ἑλλάδα σώζειν προελόμενοι ἀνάξια τῶν φρονημάτων ἔπασχον, σὺ δὲ τὴν πόλιν εἰς τὰς ἐσχάτας αἰσχύνας ἀδίκως καθιστὰς νυνὶ δικαίως τιμωρίας τεύξει). Philippidès ne mérite aucune pitié : n'a-t-il pas déjà été condamné deux fois pour proposition illégale? Et notre orateur conclut en ces termes (l. 205 : ἵνα δὲ μή προθέμενος πρὸς ἀμφορέα ὕδατος εἰπεῖν μακρολογῶ, ὁ μὲν γραμματεὺς ὑμῖν ἀναγνώσεται τὴν γραφὴν πάλιν· ὑμεῖς δὲ τῶν τε κατηγορημένων μεμνημένοι καὶ τῶν νόμων ἀκούσαντες ἀναγιγνωσκομένων τά τε δίκαια καὶ τὰ συμφέροντα ὑμῖν αὐτοῖς ψηφίζεσθε).

Nous avons réservé pour la fin les textes inédits auxquels l'éditeur anglais a donné la place d'honneur dans son beau volume, les *Poèmes d'Hérodas*. Ce sont plus que des fragments; c'est toute une série de poèmes (sept presque complets), en tout 802 vers, dont s'enrichit en une fois le trésor de la littérature grecque. L'auteur n'est pas nommé dans le manuscrit, mais il ne saurait y avoir de doute, puisque des neuf fragments d'Hérodas connus jusqu'à ce jour, cinq se retrouvent dans le précieux papyrus. Or Hérodas est l'un des représentants les plus célèbres d'un genre que nous ignorions absolument. L'importance de la découverte est donc considérable. Ajoutons que ces poèmes soulèvent nombre de questions intéressantes et qu'ils ouvrent au littérateur, surtout au philologue, un nouveau champ d'études : l'époque de l'auteur, sa patrie, sa langue sont autant de problèmes. Nous aurons prochainement l'occasion d'y revenir en rendant compte de l'édition de M. Rutherford, que je signale en passant[1]. Aujourd'hui je veux simplement avertir les lecteurs de la *Revue de Philologie*.

Voici le titre et le sujet de chacun de ces poèmes. Ce sont des dialogues destinés à être joués.

I Προπυκλὶς ἢ μαστροπός. L'entremetteuse. Personnages : Μητρίχη, femme de Mandris. Γυλλίς, l'entremetteuse. Une esclave de Métriché. La scène se passe dans la maison de Métriché.

Métriché est seule à la maison. Son mari est parti depuis dix mois pour l'Égypte et ne lui écrit pas. Or l'Égypte, lui insinue la vieille, est un beau pays, plein de séductions. Rien n'y manque, v. 28 et suiv. :

πλοῦτος, παλαίστρη, δύναμις, εὐδίη, δόξα,
Θέαι, φιλόσοφοι, χρυσίον, νεηνίσκοι,
Θεῶν ἀδελφῶν τέμενος, ὁ βασιλεὺς χρηστός,
μουσήιον, οἶνος, ἀγαθὰ πάνθ ' ὅσ ' ἂν χρήζῃ,
γυναῖκες ὁκόσους οὐ μὰ τὴν Αἴδεω κούρην
ἀστέρας ἐνεγκεῖν οὐρανὸς κεκαύχηται,
τὴν δ'ὄψιν οἷαι πρὸς Πάριν κοθ ' ὥρμησαν.

Cependant, poursuit la vieille, tu te consumes dans la solitude. Pourquoi n'irais-tu pas gaiement vers un autre ?

νηῦς μιῆς ἐπ' ἀγκύρης
ἐδυστύχησ' ὁρμοῦσα.

---

1. ΗΡΩΝΔΟΥ ΜΙΜΙΑΜΒΟΙ. *Herondas*, a first Recension by W. G. Rutherford. London, Mac Millan, 1891. Prix : 2 fr. 50.

Finalement elle lui déclare qu'un beau jeune homme, Gryllos, cinq fois vainqueur aux jeux, et riche ! l'aime passionnément. La vieille en est pour sa peine et Métriché la renvoie, non sans lui avoir fait verser une rasade d'excellent vin.

II. Πορνοβοσκός. Le *leno*. Personnages : Βάτταρος, le *leno*. Μυρτάλη, l'une de ses esclaves, et le greffier du tribunal. La scène se passe en effet au tribunal de Cos, et tout le poème est le plaidoyer de Battaros. Celui-ci s'est porté demandeur et a intenté à un nommé Thalès une action en réparation de voies de fait (δίκη αἰκίας). Thalès a violé la demeure de notre homme et maltraité l'une de ses esclaves, qu'il cite comme témoin devant les juges. Le greffier lit la loi sur l'αἰκία.

Battaros est admirable d'impudence. Jamais, dit-il, nul ne s'est conduit avec lui comme ce Thalès. Des citoyens aussi huppés que Thalès ne l'ont jamais traité de la sorte. C'en est fait de la cité, si l'on n'a pas plus d'égards pour les étrangers! Sa cause est en effet celle de tous les étrangers :

Τὸ λοιπὸν, ἄνδρες, μὴ δοκεῖτε τὴν ψῆφον
τῷ πορνοβοσκῷ Βαττάρῳ φέρειν, ἀλλὰ
ἅπασι τοῖς οἰκεῦσι τὴν πόλιν ξείνοις.

Nous reviendrons dans un prochain numéro de la *Revue de Philologie* sur la loi citée par Battaros.

III. Διδάσκαλος. Le maître d'école. Personnages : Λαμπρίσκος, le maître d'école. Μητροτίμη, mère de Cottalos. Κότταλος. La scène se passe dans la demeure du maître d'école.

Cottalos est un enfant terrible que sa mère amène à grand'peine chez Lampriscos, un *plagosus magister*, à qui elle recommande dès les premiers mots la saine méthode :

τοῦτον κατ' ὤμου δεῖρον ἄχρις ἡ ψυχή
αὐτοῦ ἐπὶ χειλέων μοῦνον ἡ κακὴ λειφθῇ.

Et la mère poursuit ses plaintes. On n'en peut rien faire de ce mauvais garnement qui ne sait que jouer ; on ne peut rien lui apprendre :

ἐπίσταται δ'οὐδ' ἄλφα συλλαβὴν γνῶναι
ἢν μή τις αὐτῷ τὠυτὸ πεντάκις βώσῃ.
Τριθημέρῃ Μάρωνα γραμματίζοντος
τοῦ πατρὸς αὐτῷ τὸν Μάρων' ἐποίησεν
οὗτος Σίμων' ὁ χρηστός...

Le brave magister peut enfin prendre la parole. Il a de quoi venir à bout de l'enfant :

ἐγώ σε θήσω κοσμιώτερον κούρης,
κινεῦντα μηδὲ καρφίου τό γ'ἥκιστον.

L'enfant change de ton, sous la correction qui lui est administrée, à la grande joie de sa mère, et celle-ci se retire pour annoncer le bon effet du traitement à son vieux.

IV. Ἀσκληπιῷ ἀνατιθεῖσαι καὶ θυσιάζουσαι. L'offrande et le sacrifice à Asclépios. Personnages : Une dame et sa servante Κοκκάλη. Κυννώ, sa compagne, et sa servante Κυδίλλα. Le νεωκόρος.

La scène se passe peut-être dans l'Asclépiéion de Cos et le dialogue intéressera particulièrement les archéologues. Nos deux dames se pro-

mènent en effet dans le temple, après avoir sacrifié leur coq, et admirent statues et tableaux :

μᾶ, μᾶ · καλῶν, φίλη Κυννοῖ,
ἀγαλμάτων · τίς ἦρα τὴν λίθον ταύτην
τέκτων ἐποίει καὶ τίς ἐστὶν ὁ στήσας;
Κ. Οἱ Πρηξιτέλεω παῖδες · οὐχ ὁρῇς κεῖνα
ἐν τῇ βάσει τὰ γράμματ'; Εὐθίης δ'αὐτὰ
ἔστησεν ὁ Πρήξωνος.

Kynno et sa compagne se retirent quand le néocore leur a annoncé que le sacrifice est du plus heureux présage : elles n'ont garde d'oublier les offrandes.

V. Ζηλότυπος. La femme jalouse. Personnages : Βιτίννα, la femme jalouse, et ses quatre esclaves, Γάστρων, Πυρρίης, Δρήχων, Κυδίλλα.

Scène d'intérieur. Bitinna s'emporte contre son esclave favori, coupable d'infidélité. Ce Gastron qu'elle a payé trois mines, ne l'a-t-il pas trompée avec une autre femme? Il le paiera cher! Mais ses compagnons de servitude intercèdent pour lui et obtiennent sa grâce.

VI. Φιλιάζουσαι ἢ ἰδιάζουσαι. Les amies ou la conversation intime. Personnages : Κοριττώ et Μητοώ, deux amies ; une esclave de Coritto.

Scène d'intérieur. Métro fait visite à Coritto, qui lui recommande un cordonnier du nom de Kerdon, une merveille.

VII. Σκυτεύς. Le cordonnier. La scène se passe dans la boutique de Kerdon.

Ce dernier dialogue est très mutilé.

Ces analyses rapides suffiront, je l'espère, à montrer tout l'intérêt de ces dialogues. Elles engageront nos lecteurs à se reporter au texte, à l'étudier et à le goûter. Encore une fois, l'année s'achève aussi bien qu'elle avait commencé, et nous devons témoigner toute notre reconnaissance aux Trustees du Musée Britannique et à M. Kenyon, qui ont si bien mérité des lettres grecques.

B. HAUSSOULLIER.

Rennes, Imprimerie polyglotte Alph. LE ROY. *Le Gérant :* C. KLINCKSIECK.

O. RIEMANN

Othon Riemann, maître de conférences à l'École normale supérieure et à l'École pratique des Hautes Études, l'un des directeurs de la *Revue de Philologie* depuis 1880, est décédé à Wilderswyl, près Interlaken, le 16 août 1891, à la suite d'une chute dans le Morgenberg. Ses obsèques ont été célébrées le 22 août, à Paris, au temple de l'Oratoire, et, au cimetière Montparnasse, des discours ont été prononcés par M. Georges Perrot, directeur de l'École normale ; par M. Boissier, directeur d'études à l'École des Hautes Études ; par M. Homolle, directeur de l'École française d'Athènes ; par M. Cucuel, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux, ancien élève de Riemann ; par M. Chabert, élève de Riemann à l'École normale et à l'École des Hautes Études ; par M. Bompard, professeur de rhétorique au lycée Louis-le-Grand, camarade de promotion de Riemann à l'École normale.

La *Revue* doit à son tour payer sa dette à la mémoire de Riemann, en mentionnant les superbes travaux qu'il avait accomplis avec une rare modestie, en mettant en relief les résultats de son enseignement, enfin en parcourant pas à pas les diverses étapes d'une si belle carrière interrompue tragiquement à l'âge de trente-huit ans. C'est la tâche que nous nous efforcerons de remplir dans la première livraison de l'an prochain. Aujourd'hui nous ne pouvons que gémir sur le malheur imprévu qui est venu frapper si cruellement les études philologiques et l'enseignement supérieur en France, regretter l'ami dévoué, l'esprit indépendant, le caractère intègre, prendre notre part du deuil inconsolable de l'épouse la plus tendre et apporter aux quatre orphelins l'expression de notre bien vive sympathie.

La Rédaction.

NOUVEAUX FRAGMENTS D'HÉRODAS

Nous donnons ci-après le texte des fragments détachés du manuscrit d'Hérodas, dont il a été parlé à la page 6 de l'Introduction de l'édition publiée par le *British Museum*. On les trouvera dans l'édition du fac-similé du manuscrit, qui est en préparation. Ils ont été également imprimés sur des feuilles du même format que le volume déjà publié, et ceux qui possèdent la première édition peuvent se les procurer en s'adressant au *British Museum*. Les nouveaux fragments seront insérés dans la seconde édition. La note qui suit a été communiquée au numéro de décembre de la *Classical Review*, mais, grâce à l'obligeance de M. B. Haussoullier, je puis aussi l'offrir aux lecteurs de la *Revue de Philologie*, et porter ainsi à la connaissance des savants français ces quelques nouveaux fragments du poète grec récemment retrouvé[1].

On y constatera l'existence de 113 nouveaux vers d'Hérodas, dont les restes se réduisent le plus souvent à fort peu de chose : encore nous est-il impossible d'affirmer que des fragments d'un même vers n'ont pas été parfois attribués à deux vers différents. Le fragment le plus intéressant est le sixième : non seulement il nous donne le titre d'une autre pièce Ἀπονηστιζόμεναι, mais encore, à la fin de la pièce qui précède, on trouve un passage très mutilé, qui semble se rattacher à une autobiographie, et dans lequel on lit le nom du poète choliambique Hipponax, le prédécesseur d'Hérodas, et le mot Ξουθίδαι (= Ἴωνες. Cf. Hésychius, *s. v.*). Le premier fragment, le plus considérable, ajoute un nouveau proverbe grec à la liste de ceux que nous a fait connaître Hérodas : Λάτμιον κνώσσειν. Le reste a peu d'importance : cependant les mots ἀρνευτήρ (2, l. 3) et γλήχων (7, l. 5), sont assez rares pour mériter d'être signalés, et le mot ἄναυλος (1, l. 4) est un ἅπαξ λεγόμενον.

Un point placé sous une lettre indique qu'elle est douteuse. Là où il a été possible d'apprécier l'étendue de la lacune, des points marquent le nombre des lettres qui semblent manquer.

F. G. Kenyon.

---

1. [C'est nous qui remercions M. Kenyon de son obligeance, au nom de la *Revue de Philologie* et au nom de ses lecteurs. — *Note de la Rédaction.*]

1. — Fragment formé de plusieurs morceaux détachés et contenant la plus grande partie d'une colonne ; la hauteur est complète (0.12) et la plus grande largeur est de 0.095. D'après le texte, on peut supposer que ce fragment appartient à la pièce intitulée Ἐνύπνιον, la dernière dans le grand manuscrit, et il est même possible que cette colonne suive immédiatement celle qui contient les trois premiers vers de la pièce : dans ce cas, il faut restituer à la l. 3 [ανστη θ]ι.

.....υσον εσδυς κως ὁ ατρυτε κου καμνις
.....ευρα κνωσσουσ αι δε νυκτες εννεωροι
.....ι ψημι και αναψον ει θελις λυχνον
.....ην αναυλον χοιρον ες νομην πεμψ..
5 .....θρυζε και κνω μεχρις ευ παραστα...
.....μα τωι σκιπωνι μαλθακον θωμα[ι]
.....εγαλλί κα[ι] συ Λατμιον κνωσσις
.....α σε τρυχ[ου]σιν αλλα μην στεμμ[α]
.....ιζομε[σθ]α βα· ις ουχ ημιν
10 .....ηι ετιμα.. μοσιριων διλη
.....ουτεμοσ.. . ει θελις αννᾶ
.....ου..... φρενας βοσκις
ηθ
.....τιν..... αρ̀αι τοσωι ομ...
.....σο..... ντεκευκερως
15 .....ην.. τῆς βησσης
.....μεν κ[αι] γαρ εσσωμαι
.....ισαι χ[ειρ]ες αιπολοι πλε...
.....νηπα..ριων τε ποιευ...

L. 3. Le manuscrit avait d'abord αστησον, mais les 2e, 4e et 5e lettres sont marquées d'un point et le τ est changé en ψ.
L. 13. La lettre qui suit ομ semble un ι ou un ν.

2. — Fragment du haut d'une colonne avec les commencements des lignes. Dimensions : 0.064 sur 0.044. La marge tient une grande place. Noter à la l. 3 le mot homérique ἀρνευτήρ, qui est rare. Le scholiaste (Il. XII, 385) emploie le même verbe ῥίπτεσθαι pour décrire le travail du plongeur[1].

1. Depuis que ces fragments ont été envoyés à l'impression, M. B. Haussoullier m'a fait savoir que le nº 2 avait été déjà publié par M. H. Weil dans la *Revue des études grecques*, III, 309-310, sous le titre de *Fragment iambique inédit, rapporté par M. Sayce*. Il ne semble pas correct de dire que le fragment a été rapporté d'Egypte par M. Sayce ; mais il est certain que M. Sayce l'a vu et copié en même temps que l'autre fragment du même manuscrit qu'il a communiqué à l'*Academy*, numéro du 11 octobre 1890. (Cf. *Classical Texts from Papyri in the British Museum*, p. 6.)

ωσπερ τελευμεν εγ.....
χοι μεν μετωποις.....
εκοπτον αρνευτηρ.....
οι δ υπτι ερριπτευντ.....
σ
5 ειεν γελως τε καν ιη....
καγω δοκεον δισμ....
.....ναλεσθαι κη....
.....στη.....

L. 5. ειεν : le σ est ajouté au-dessus de la ligne.

3. — Fragment contenant des milieux de lignes; 0.089 sur 0.032 et le plus souvent 0.019.

....ηγω ουκ εσυλευν....
....ν αλλης δρυος....
....δαμ..ι καρτα....
....να.. ποιουν....
5 .....σιον με....
.....αιμαλ.....
.....κροκωτ....
.....επτησα....
.....σδενε β....
10 .....νκυπα....
.....αμφικν....
.....[κα]θορνου[ς]...
.....μεν το....
.....ωρηνιμ....
ο
15 .....ωλωπο....
ο
.....σσεωσω....

L. 6. αι peut être aussi lu ν.
L. 15, 16. ω est deux fois corrigé en ο dans ces deux lignes.

4. — Fragment contenant des commencements de lignes ; 0.032 sur 0.025.

.....
αν.....
ιαμ....
ισσι....
5 .κα....
σα.....
θρ.....

5. — Deux petits fragments contigus du milieu d'une colonne, mesurant ensemble 0.038 sur 0.032.

....μαι δε τ[η]ν νεην....
....μφωτ.νδορεα.....
....ονελη.. το ενδυ....
....ωδε των αρωδι.....
5 ....ναι τα της φ.....
....λου δω.....
....πολοι μ.....
.....ελευ.....

6. — Fragment du haut d'une colonne ; 0.076 sur 0.064. Il contient la fin d'une pièce (avec une allusion à Hipponax) et le commencement d'une autre intitulée Ἀπονηστιζόμεναι.

....χλεος ναιμουσανημεπεαχ...
.εγ εξ ιαμβων η με δευτερη γν....
[η]μας μεθ Ιππωνακτα τον παλα[ι]....
[τ]α κυλλ αιδιν Ξουθιδαις επιουσι[ν].
5 Απονηστιζομεναι
[ε]ζεσθε πασαι κου το παιδιον δοξ...
.αι π.οσευετειραν [κ]αι γλυκην.....
.....αιδρη την ετοιμον ο.....
.....ισμησε.. ισματων....
10 .....ινα.....νυτο....
.....πεπο....
.....εσκο....

L. 4. Il semble qu'on distingue un point après κυλλ. Il indique probablement la division des mots.

7. — Fragment du bas d'une colonne ; 0.051 sur 0.019.

ερ.....
ευτη....
ευτ.....
τιθεσ....
5 ς γλη[ω].....

8. — Deux fragments, l'un du haut, l'autre du bas d'une colonne avec des commencements de lignes : 0.064 sur 0.044 — et 0.044 sur 0.038. La disposition des fibres perpendiculaires du verso du papyrus montre qu'ils appartiennent à la même colonne. Le nombre exact des lignes qui manquent entre les deux

fragments est incertain, mais le nombre normal des lignes par colonne est de 18.

τα δειναι.....
ερρ εκ προ....
οληι κατι....
κηγω μ.....
5 θανευμ.....
μαρτυρ.....
ο δ ιπεν....
και του τι....
..ναδ.....
10 .....
.....
.....
..νοσα....
τα μελεα....
15 τιλευσιν ε....
το μη να....
πολλων τ....
κη τωι γ....

L. 4. κηγω : l'η est corrigé sur un ω.

9. — Fragment qui semble contenir des commencements de lignes : 0.083 sur 0.025. Au-dessus de la première ligne dont il reste des lettres, s'étend une marge de 0.038. L'écriture et la surface du papyrus présentent quelques irrégularités, qui permettent de supposer que quelques lettres ont disparu sur toute la longueur du papyrus, à la gauche de celles que nous donnons.

βρεγ.....
λημ.....
τα εργ....
πιρα δ....
5 τηι οικι....
στηθι.....
λουσον....
αγον.....
ακρη.....
10 οιδεδ.....
..σφα....

10. — Fragment du haut d'une colonne ; 0.032 sur 0.013. La

nature et l'aspect du papyrus font supposer que ce fragment appartient à la même partie du manuscrit que les n°s 1 et 2.

....ωσεχ....
....αδ̣η....
....εζον....

11. — Fragment avec des fins de lignes ; 0.051 sur 0.013. Il y a, après la l. 5, un espace vide qui semblerait indiquer le commencement d'une nouvelle pièce ; mais la lacune pourrait s'expliquer par ce fait que la ligne suivante serait très courte. Au-dessous de la dernière ligne est également un espace vide qui indiquerait soit la fin d'une colonne, soit deux lignes très courtes.

.....λχον
.....υ
.....ευντο
.....νυντο
5 .....οχθους

.....νος
.....ησαν
.....τι

F. G. K.

NOTE SUR UNE LETTRE DE SAINT GRÉGOIRE DE NYSSE

Dans le ms. du XIe siècle C, 14, 4 de la bibliothèque Angélique de Rome, on trouve jointe à la correspondance de saint Grégoire de Nazianze une longue lettre [fol. 146 r°.-153 r°.] qui n'est pas de lui, mais de saint Grégoire de Nysse (Migne, t. III, 999, Ép. I. Cf. Smith, *Dictionary of christ. biog.* II, 766). Comme on pouvait s'y attendre, le texte de cet Angelic. représente une tradition différente de celle des mss qui attribuent cette lettre à son véritable auteur et est en plusieurs endroits préférable à la vulgate : Migne, t. III, 999, C, 8 ὥσπερ οὖν] ὥσπερ οὐκ εἰδότες ὅτι — 1001 B 6 après σημεῖα] ὡς παρὰ τῶν ἐγχωρίων ἠκούσαμην — D, 9 καὶ πρὸ τῆς συντ. — 1003 B, 8 ἢ ὑπὲρ τίνος αὐτόματος — D, 6. ἐν ἐμαυτῷ etc., etc. Nous avons cru utile de signaler l'existence de cette lettre dans ce ms. qui aurait pu facilement échapper à l'attention des éditeurs futurs de l'évêque de Nysse. — Une copie de cet Angelic. paraît se trouver à l'Escurial (T. II, 3, cf. Miller, *Catal. Esc.*, p. 115). Du moins le contenu des deux mss est le même.

F. Cumont.

CORRECTIONS ANCIENNES & NOUVELLES

DANS LE TEXTE

DES PROBLÈMES MUSICAUX D'ARISTOTE

L'édition d'Aristote donnée par Bekker sous les auspices de l'Académie des sciences de Berlin contient, pour la section XIX (ὅσα περὶ ἁρμονίας), les collations de trois manuscrits : le *Laurentianus,* 87,4 (C^a), le *Vaticanus* 1283 (X^a) et le ms. de Paris 2036 (Y^a). E. F. Bojesen (*De Problematis Aristotelis dissertatio* (Copenhague, 1836), a reproduit en entier ces collations, revues en ce qui concerne Y^a, manuscrit du xe siècle, par l'académicien Levesque (*Notices et Extraits des manuscrits,* t. VII, p. 101 et suiv.). Nous avons collationné en outre le ms. 1865 de la Bibliothèque nationale (A^p), exécuté au xve siècle par Michel Apostolius.

Toutes les nouvelles corrections proposées ici dérivent, soit des variantes contenues dans ces manuscrits, soit de conjectures personnelles destinées à justifier, en quelques passages, une traduction française des problèmes musicaux placés sous le nom d'Aristote. Ce travail vient de paraître dans la *Revue des Études grecques*, t. IV, pp. 233-267[1].

Problème **7** (p. 918 *a* ligne 16 de Bekker). Ἡ βαρυτέρα ἰσχύει τὸν τῆς ὀξυτέρας φθόγγον, ὥστε μᾶλλον ἡ ὑπάτη ἀπεδίδου τὸ ἀντίφωνον ἢ ἡ νήτη, ἐπεὶ τὸ ὀξὺ δυνάμεως μᾶλλον, τὸ δὲ βαρὺ ῥᾷον φθέγξασθαι. Suppléer τὸ ὀξὺ δυνάμεως <σημεῖον> μᾶλλον. Cp. probl. 37 : ἐν δὲ τῷ ᾄδειν τὸ ὀξὺ δυνάμεως σημεῖον.

8. (l. 20). Suppléer avec Th. Gaza : τὸ δὲ <ὀξὺ> τῇ ὀξείᾳ γωνίᾳ.

9. (ll. 25 et 27). αὐλητάς]. Lire αὐλούς avec Em. Egger, et suppléer comme lui, après ᾄδῃ : ἢ πρὸς πολλοὺς αὐλοὺς καὶ λύρας.

10. (l. 29). Διὰ τί, εἰ ἥδιον ἡ ἀνθρώπου φωνή]. Lire ἡδίων comme à la ligne suivante.

— (l. 34). Suppléer διὸ ἥδιον ἀκούειν <κρούειν> ἢ τερετίζειν. Egger, dans sa traduction, et Montargis dans sa thèse doctorale *De Platone musico* proposent de corriger ἀκούειν en κρούειν, mais la per-

---

1. Publié à part chez Firmin-Didot.

ception plus agréable, τὸ ἥδιον, affecte l'auditeur et non l'exécutant.

15. (918 *b*, l. 13). Em. Egger supplée <ἐν στροφαῖς καὶ> ἐν ἀντιστρόφοις...

— (l. 14). Les mots αἱ χορικαί sont peut-être l'intrusion d'une note marginale explicative ; αἱ ἄλλαι suffirait.

— (l. 22). ὥστε ἐναρμόνια μέλη ἐνῆδον]. Louis Settala, dans son édition des Problèmes avec traduction latine et commentaire (Lyon, 1632, t. III), essaie d'expliquer ἐναρμόνια par cette raison que le genre enharmonique avait un caractère sévère qui convenait aux nomes. Il paraît oublier que ἐνῆδον a pour sujet les choristes et que ce genre eût été chanté difficilement par de simples amateurs. Em. Egger traduit ἐναρμόνια μέλη « des compositions symétriques ». A. Wagener (dans Gevaert, *Histoire de la Musique de l'antiquité,* I, 341), juge à bon droit la leçon ἐναρμόνια inadmissible et propose de la remplacer par le mot ἐναρμόνια, inconnu d'ailleurs. Nous admettons le principe de sa correction et la transformons ainsi ἐν <μιᾷ> ἁρμονίᾳ. (Voir les notes de la traduction.)

— (l. 25). ῥύθμὸς γάρ ἐστι] Wagener (*l. l.*) propose ἰσόρρυθμος, nous préfèrons εἷς ἀριθμὸς γάρ ἐστι, correction qui nous est suggérée par la sienne, et qui, au moins, peut s'expliquer paléographiquement. (Voir les notes de la traduction.) Egger conserve ἀριθμός et renvoie à Denys d'Halicarnasse, *De Compositione verborum,* ch. xv, et à la *Morale à Nicomaque,* V, 8.

17. (l. 35). Οὐχ ἡ αὐτὴ ἡ σύμφωνος τῇ συμφωνίᾳ]. Suppléer : οὐχ ἡ αὐτὴ ἡ σύμφωνός <ἐν> τῇ συμφωνίᾳ, ce qui est conforme à la théorie aristotélique concernant l'identité de deux notes donnant l'octave.

18. (919 *a*, l. 3). ἐν τοῖς συμφώνοις] ἐν ταῖς συμφώνοις A^{p}, leçon qui nous paraît préférable. — Suppléer : καὶ τὴν ἑτέραν ἐάν <τις> ᾄδῃ, τὸ αὐτὸ ποιεῖ.

— (l. 5). ἄμφω ᾄδοντες]. Lire ἄμφω ᾄδονται. La confusion des désinences -ται et -τες se produit souvent dans les manuscrits.

19. (l. 9). ἢ ὅτι μόναι ἴσον ἀπέχουσι τῆς μέσης]. La teneur de cette proposition n'est admissible qu'à la condition de suppléer σχεδὸν après ou avant ἴσον. La distance de la mése à l'hypate (des moyennes), et à la nète (des disjointes), dans l'échelle correspondante à l'octave, ne peut être égale qu'à un ton près. (Voir les notes de la traduction.)

20. (l. 26). καὶ μάλιστα τῶν καλῶν]. Lire καὶ μάλιστα τῶν ἄλλων. La confusion a dû se produire dans l'onciale : ΑΛΛΩΝ — ΚΑΛΩΝ.

21. (l. 31). ὁμοίως δὲ καὶ τῷ ῥυθμῷ]. Lire : ὁμοίως δὲ κἀν τῷ ῥυθμῷ. — — οἱ ἐν τῷ βαρυτέρῳ πλημμελοῦντες]. La leçon βαρυτέρῳ, quand il s'agit de rhythme, n'offre aucun sens. Lire οἱ ἐν τῷ βραδυτέρῳ.

23 (919 *b*, l. 1). Διὰ τί διπλασία ἡ νήτη τῆς ὑπάτης;] A. Wagener

(dans Gevaert, *ouvr. cité*, II, 276) a corrigé ainsi : Διὰ τί διπλασία τῆς νήτης ἡ ὑπάτη; cette correction, inutile, est, de plus, inexacte pour une double raison. D'abord l'auteur, dans le problème 35, établit et développe la même relation entre la nète et l'hypate. Il faudrait donc, pour être conséquent, refondre entièrement ce dernier passage. En second lieu, Gaudence (p. 17 de Meibom), indique deux séries de rapports acoustiques entre les sons qui constituent la double octave (proslambanomène — nète hyperboléôn ou des adjointes), séries inverses l'une de l'autre. Meibom a dressé un tableau exact et complet de ces deux séries, d'où il résulte que, dans le second diagramme, la nète diezeugménôn ou des disjointes est représentée par le nombre 1944 et l'hypate mésôn ou des moyennes par le nombre 972, qui en est la moitié. Dans le problème 23, le rapport des sons mélodiques est calculé d'après ce second diagramme.

— (l. 2). ἐκ τοῦ ἡμίσεως ἡ χορδὴ ψαλλομένη καὶ ὅλη συμφωνοῦσα]. Lire συμφωνοῦσι avec le ms. Y[a] et un ms. de Copenhague.

— (l. 7). Supprimer, avec Gaza et Bojesen, la phrase ὁμοίως (οὕτως Y[a]) δὲ καὶ τὸ διὰ πέντε τῷ ἡμιολίῳ, reproduite plus loin à sa vraie place.

— (l. 8). ὅτι οἱ τὰς σύριγγας ἁρμοττόμενοι]. Lire ἔτι avec Wagener.

27 (l. 18). Egger propose de lire ἢ ὅτι <τὸ ἀκουστὸν> κίνησιν ἔχει μόνον ἤν...

— (l. 32). αὕτη δὲ ἔχει ὁμοιότητα ἐν τε τοῖς ῥυθμοῖς καὶ ἐν τῇ τῶν φθόγγων τάξει τῶν ὀξέων καὶ βαρειῶν]. Suppléer : αὕτη δὲ ἔχει ὁμοιότητα <τοῖς ἤθεσι>... La traduction d'Em. Egger laisse supposer qu'il a fait la restitution proposée. Cp. Aristote, *Politique*, VIII, 5 p. 1340 *a*, 12. Amsel (*De vi atque indole rhythmorum quid veteres judicaverint*, dans *Breslauer philol. Abhandlungen*, I, 3, p. 38) indique ce rapprochement, mais à propos du problème 29, qui explique celui-ci. Settala avait déjà entrevu dans son commentaire le sens obtenu par la correction proposée, qu'il ne paraît pourtant pas soupçonner dans sa traduction.

29 (920 *a*, l. 6). Suppléer : οἱ δὲ χυμοὶ <καὶ ἡ ὀσμὴ> καὶ τὰ χρώματα. Ces trois sortes de sensations viennent d'être énumérées dans la proposition précédente. Il n'y a pas de raison pour que l'énumération soit incomplète dans celle-ci.

30 (l. 9). Nous traduisons comme si le texte était ainsi suppléé : ἢ ὅτι οὐκ ἔχει ἀντίστροφον <τῷ χορῷ>, ἀλλὰ <τοῖς> ἀπὸ σκηνῆς. Le problème 48 nous semble, au début, justifier cette conjecture. (Voir les notes de la traduction.)

— (l. 10). μιμητική]. Peut-être faut-il lire μιμητικοί, comme correspondant au μιμηταί du problème 48.

33 (l. 21). ἡ γὰρ μέση καὶ ἡγεμὼν ὀξυτάτη τοῦ τετραχόρδου]. Suppléer <καὶ> ὀξυτάτη. L'absence de καὶ donnerait à supposer que le tétracorde a plusieurs *guides*, ἡγεμόνες, dont la mése serait le plus aigu, ce qui n'a pas lieu.

34 (l. 25). ἢ ὅτι ἡ δὶς δι' ὀξειῶν οὐ δὶς διὰ τεττάρων...]. Lire οὐδὲ au lieu de οὐ, avec C^a, X^a, Y^a, le manuscrit de Copenhague, consulté par Bojesen, et l'édition de Camozzi (1551-1553).

— (l. 26). ἐστιν). Bojesen propose de remplacer ce mot par λόγον ἔχει, « vel simile quid ». Nous conservons ἐστιν en suppléant <ἐν λόγῳ ἐπιμερεῖ>. L'expression εἶναι ἐν λόγῳ se retrouve dans le problème 41.

35 (l. 31). τῆς δὲ μέσης ἡμιόλια]. Lire ἡμιολία avec Th. Gaza, Settala et Bojesen.

— (l. 33). τοσοῦτον δέ]. Lire τοσοῦτόν τε avec Settala, Bekker et Bojesen.

— (l. 36). ὅσον τεμεῖν ὁ καὶ ἔτι ἓν τῶν τεττάρων ἐπίτριτόν ἐστι]. Bekker propose de lire ὅσον τ'ἐκεῖνο καὶ... Nous préférons les corrections de Bojesen légèrement modifiées : ὅσον τε μεῖον καὶ ἔτι τῶν τριῶν [ἐπίτριτόν ἐστι]. Bojesen proposait ὅσον τὸ μεῖόν τε καὶ..., mais la transposition de τε est inutile. « τε interdum ei vocabulo additur (apud Aristotelem) quod utrique membro commune est », dit Bonitz (*Index Aristotelicus*, p. 449 *b*, 44) qui cite plusieurs exemples. (Voir les notes de la traduction.)

— — ἢ ὅτι τελεωτάτη ἐξ ἀμφοτέρου]. Suppléer <ἡ> ἐξ ἀμφοτέρου, d'après le ms. Y^a.

36 (ll. 7 et 9). φθεγγόμεναι... φθέγγεται] Nous adoptons la correction du professeur Starck, φθειρόμεναι... φθείρεται, rapportée par Helmholtz son collègue à l'Université de Heidelberg (*Théorie physiologique de la musique*, etc., trad. par G. Guéroult, p. 314.)

— (l. 10). τὸ δὲ ἔχειν πως πρὸς τὴν μέσην ἁπάσαις] Lire ἁπάσας. Bojesen propose la suppression du mot, qui, au contraire, ainsi corrigé, nous paraît essentiel.

— (l. 14). ταῖς γὰρ ἄλλαις ὑπάρχει τὸ ἡρμόσθαι] On propose ταῖς δὲ ἄλλαις. « L'intervalle existant par rapport à la mèse est faussé, *tandis que* l'accord mélodique subsiste pour les autres cordes. » On sait que la confusion de δὲ avec γὰρ, causée par la ressemblance de leurs sigles abréviatifs, est très fréquente dans les manuscrits.

37 (l. 16). Διὰ τί τοῦ ἐν φωνῇ ὀξέος ὄντος κατὰ τὸ ὀλίγον...] Peut-être faudrait-il, dans cette phrase et dans la suivante, suppléer ἀέρος κινομένου après ὀλίγον et après τὸ πλῆθος. Nous l'avons fait dans la traduction. Toutefois cette addition n'est pas indispensable.

— (l. 27). διὸ καὶ ἑκτικοὶ ὀξύφωνοι]. Peut-être faudrait-il adopter εὐκτικοὶ, leçon du manuscrit prototype Y^a et de X^a. La voix sup-

pliante est généralement aiguë. Il est vrai qu'on lit dans la section XI, problème 21 : οἱ ἀσθενεῖς ὀξὺ φθέγγονται.

— (l. 28). τὰ δὲ βαρέα κάτω. Bojesen propose de supprimer ces mots. Nous lirions volontiers τὰ δὲ βαρέα ἤττον. « Il faut un effort pour chanter les notes supérieures ; il en faut moins pour chanter les sons graves. Cp. le problème 7, à la fin : τὸ βαρὺ ῥᾷον φθέγξασθαι : — ηττον et κατω ont pu être confondus dans la lecture de l'onciale.

38 (921 *a*, l. 2). κρᾶσίς ἐστι λόγον ἐχόντων προς ἄλληλα] κρᾶσίς ἐστι λόγιον ἐχοντων ἐναντίως προς ἄλληλα. (Voir les notes de la traduction.)

39 (l. 7) σύρφωνον]. Lire ἀντίφωνον avec Gaza et Bojesen.

— — ἤ και]. Lire ἢ ὅτι.

— (l. 17). τῶν μὲν οὖν ἄλλων συμφωνιῶν ἀτελεῖς αἱ θατέρου καταστροφαί εἰσιν, εἰς ἥμισυ τελευτῶσαι] Gaza traduit comme si le texte portait εἰς μέρος. On peut retenir εἰς ἥμισυ à la condition de le faire précéder du mot οἷον.

41. Nous admettons dans ce problème les deux corrections de Bojesen : λόγον au lieu de εὔλογον (921 *b*., l. 8); φθόγγων au lieu de φθόγγον (l. 9), cette dernière fournie par les mss. X[a], Y[a], Th. Gaza et l'édition aldine.

42 (l. 18). Ἐπεὶ δὲ ἠχὼ ὠδή τίς ἐστιν, ἀφή ἐστι φωνῆς τῆς νεάτης λιγούσης, ἦχος ὢν ὁ αὐτὸς τῷ τῆς ὑπάτης φθόγγῳ κινεῖ, εἰκότως τῇ ὁμοιότητι τὴν ὑπάτην ἡ νήτη δοκεῖ κινεῖν· τὴν μὲν γὰρ νεάτην ἴσμεν οὗ κινεῖται ἐπιληφθεῖσα...] Plutôt que de supprimer κινεῖ, comme le fait Bojesen, nous le remplaçons par καὶ et supprimons la virgule qui le suit. Le mot κινεῖται n'offre aucun sens plausible et doit sans doute se lire κεῖται. « Pour ce qui est de la nète, nous savons où elle est placée quand on s'y arrête. »

— (l. 28). κινηθέντος δὲ] Nous lisons κινηθέντος δή et remplaçons par une simple virgule le point en haut qui précède ; enfin nous plaçons une virgule avant les mots καί τιν' ἦχον ποιεῖν οὐκ ἄλογον.

— (l. 32). πάντ'αὐτὸν]. Lire πάντως ταὐτὸν.

— (l. 36). ὥστε καὶ βραχείας κινεῖσθαι, ὡς αὐτῆς τε γεγενημένης] Nous lisons avec Bojesen, guidé par la traduction de Gaza et la leçon αὐταῖς de Y[a] : <ἄλλ>ως τε καὶ βραχείας κινήσεως αὐταῖς [τε] γεγενημένης.

43 (922 *a*, l. 1). Διὰ τί ἥδιον τῆς μονῳδίας ἐστίν] Nous adoptons ἀκούομεν, leçon de X[a], suivie par Th. Gaza, au lieu de ἐστίν, qui ne peut avoir μονῳδίας pour complément. Peut-être vaudrait-il mieux suppléer ἔστιν <ἀκούειν> comme l'a fait Em. Egger.

— (l. 2). ἢ ὅτι πᾶν τὸ ἥδιον μιχθὲν ἡδίονι ἕν ἐστιν ;] nous transposons ἥδιον et ἡδίονι avec Bojesen et Egger, mais, comme Egger, nous retenons ἕν que Bojesen supprime. Rappelons qu'au début du

livre IX de la *Métaphysique,* l'ἕν est considéré comme un ensemble, τὸ ὅλον. — ἡδίονι ἔνεστιν A^p.

44 (l. 21). Διὰ τί τῶν μὲν ἑπτὰ μέση καλεῖται ;] Bojesen supprime τῶν μὲν ἑπτά. Lire τῶν μὲν ὀκτώ, qui précise l'objection succédant à la question posée.

— (l. 24). ἔστι γὰρ τῶν θάτερον τῶν ἄκρων νευόντων] Suppléer avec Th. Gaza et Bojesen : τῶν <εἰς> θάτερον...

— (l. 25). ἔν τινι διαστήματι...] Nous proposons συστήματι, l'intervalle en question comprenant plus de deux sons mélodiques. La confusion de ces deux mots se rencontre fréquemment dans les manuscrits des musicographes, mais la distinction est formelle.

— (l. 26). ἐπεὶ δ'ἔσχατα μέσον ἐστὶν ἁρμονίας...] Supprimer ici μέσον avec Bojesen. Il y a été amené sans doute par le mot μέσον qui le suit de près. Peut-être faut-il le remplacer par μέρη.

47 (922 *b,* l. 4). ἢ οὐ τὴν ὑπάτην, ἀλλὰ τὴν νῦν παραμέσην καλουμένην ἀφῄρουν] Bojesen et Wagener proposent de lire νήτην au lieu de ὑπάτην. Bien que cette correction soit séduisante, nous croyons devoir maintenir la leçon de la vulgate. Ces deux savants ont considéré une suppression (ἀφῄρουν) possible, réelle même de la corde en question, comme dans la phrase précédente, tandis que l'auteur, à notre avis, parle d'une suppression qui n'a pas eu lieu, celle de l'hypate.

— (l. 7). ἢ ὅτι] Bojesen et Wagener suppriment ἤ, mais deux propositions commençant l'une par διότι, l'autre par ὅτι, nous sembleraient d'une grécité douteuse.

48 (l. 21). ἥκιστα δὲ αὐτῶν ἡ ὑποφρυγιστί] Lire φρυγιστί avec Bojesen, Wagener (dans Gevaert, I, 195), Westphal et Montargis (*De Platone musico*).

— (l. 22). κατὰ μὲν ταύτην] Bojesen suppose, après Th. Gaza, que ces mots ont dû être précédés d'une phrase relative à l'harmonie mixolydienne. (Cf. la *Politique* d'Aristote, IX, p. 1340 *b ;* Platon, *Rép.* l. III, p. 398 *d,* 411 *a ;* Plutarque, *de Musica,* § 16.) Wagener va plus loin et propose cette restitution : ἥκιστα μὲν (au lieu de δὲ) αὐτῶν ἡ φρυγιστί (au lieu de ὑποφρυγιστί) · ἐνθουσιαστικὴ γὰρ καὶ βακχική · <μάλιστα δὲ ἡ μιξολυδιστί ·> κατὰ μὲν οὖν ταύτην... Cette addition, qui est au moins vraisemblable, avait déjà pris place dans la traduction d'Em. Egger.

— (l. 23). παθητικοὶ δὲ οἱ ἀσθενεῖς μᾶλλον τῶν δυνατῶν εἶσι...] Lire γὰρ avec les mss C^a A^p et l'édition de Guill. Duval. D'abord cette proposition est évidemment une explication de la précédente. De plus l'auteur n'aurait pas coupé avec la particule δέ les propositions commençant par κατὰ μὲν οὖν et κατὰ δὲ τὴν ὑποδωριστί.

50 (l. 37). ἢ ὅτι διπλασία γίνεται καὶ ἡ ἐκ τοῦ ἡμίσεος τῆς τοῦ κενοῦ ;]

Bojesen supprime καὶ, à tort selon nous. L'expression « rapport double » et le terme diapason (ou octave) sont des équivalents, et cette corrélation est marquée utilement par le mot καὶ.

— (923 *a*, l. 2). συμφωνεῖ δὲ διὰ πασῶν] Lire δή. Cette proposition est la conclusion de celles qui précèdent.

Les corrections qu'on vient de lire serviront peut-être à démontrer la nécessité de publier à nouveau les problèmes musicaux d'Aristote. C.-E. RUELLE.

TAMQUAM, « dans la pensée que ».

On signale généralement comme étant une particularité de la langue de l'*époque impériale* l'emploi de TAMQUAM (avec le subjonctif) dans le sens de « dans la pensée que.... » : voyez, par exemple; Schmalz, *Lateinische Syntax,* § 260. Voici pourtant un exemple de CICÉRON[1], qui ne me semble pas contestable, *Brut.*, I, 5 : « nam, si id dolemus quod eo (Hortensius, qui vient de mourir) jam frui nobis non licet, *nostrum est id malum.....; sin tamquam illi ipsi acerbitatis aliquid acciderit* angimur, summam ejus felicitatem non satis grato animo interpretamur. » M. Schmalz dit avec raison que ce sens particulier de *tamquam* se tire tout naturellement de sa signification fondamentale; il n'y a donc pas lieu de s'étonner autrement de le rencontrer dès l'époque classique; mais on voit que la connaissance que nous croyons avoir du latin classique est en somme bien peu sûre. Nous disons à chaque instant : « Telle façon de parler est étrangère à la langue de Cicéron »; plus d'une affirmation de ce genre n'est peut-être fondée que sur notre ignorance. O. R.

---

1. J'ai déjà fait remarquer ailleurs qu'un emploi analogue de *tamquam* (*tamquam* = « dans la pensée que », devant un adjectif ou un participe), est fréquent chez T. LIVE : voy. mon édition des livres XXIII-XXV, p. 336-337, et mon édition des livres XXVI-XXX, p. 459-460.

CORRECTION D'UN PASSAGE DE PLINE L'ANCIEN

Pline l'Ancien, parlant des *oppida civium Romanorum* situés dans la province romaine d'Afrique, à l'intérieur, entre l'Amsaga et la côte orientale, s'exprime ainsi[1] : « *Oppida civium Romanorum quindecim, ex quibus in mediterraneo dicenda Absuritanum, Abutucense, Aboriense, Canopicum, Chimavense, Simittuense, Thunusidiense, Thuburnicense, Thinidrumense, Tibigense, Ucitana duo, majus et minus, Vagense.*

J'ai suivi, pour l'orthographe de ces différents ethniques, celle qui a été adoptée par L. Jan, dans son édition[2]. Tous, ou presque tous, pourraient donner lieu à des observations, les découvertes faites en Afrique depuis dix ans ayant éclairé singulièrement les questions de géographie comparée. La présente note ne portera que sur un des mots du texte cité plus haut, le mot *Chimavense*. Les manuscrits de Pline ne sont pas d'accord sur la façon dont il convient d'écrire ce nom de ville. *Chimavense* est donné par le Parisinus 6795. Au contraire, on lit *Chiniavense* dans le Vaticanus 3861 et dans le Leidensis Lipsii 7 ; *Ciniavense*[3] dans le Riccardianus et dans le Parisinus 6797.

Entre ces variantes, il était difficile de choisir. M. Jan s'est décidé, d'après l'ancienneté des manuscrits, ce semble, et a écrit *Chimavense*. Une découverte toute récente, due à M. le capitaine Flick, chef d'une des brigades topographiques de Tunisie, prouve que la vraie leçon est donnée par le Vaticanus 3861 et le Leidensis Lipsii 7. Dans une ruine, située non loin de Mateur, que les indigènes nomment Henchir-Guennba, — c'est le nom antique même qui s'est conservé, — M. le capitaine Flick a trouvé, au milieu de la source qui alimentait l'établissement romain, une base de statue, dont il a pris une excellente photographie. On y lit très distinctement :

---

1. *Hist. nat.*, V, 4, 29.

2. La même leçon a été adoptée par M. Detlefsen, 1886. Les autres éditions que j'ai consultées défigurent plus ou moins le mot.

3. Je ne parle pas des variantes, *Cimavense, Chimanense, Chymanense, Chilmanense,* données par des manuscrits de second ordre. On pourra consulter à ce sujet les éditions critiques de Pline.

M · IVLIO PROBATO · C ·
IVLI · PROBI · F · SABINIANO
CARTHAG · OMNIB · HONO
RIBVS · IN PATRIA SVA
FVNCTO · OB · EXIMIAM
EIVS · CIRCA · SE · ET · IN
LVSTREM · BENEVOLEN
TIAM · ORDO · CHINI*a*
VENSIVM · PEREGRIN*orum*
PATRONO

M. Julio Probato, C. Juli Probi f(ilio), Sabiniano, Carthag(iniensi), omnib(us) honoribus in patria sua functo, ob eximiam ejus circa se benevolentiam ordo Chini[a]vensium Peregrin[orum] patrono.

C'est là une inscription honorifique en l'honneur d'un patron de la ville, citoyen de Carthage, M. Julius Probatus Sabinianus. La statue est faite par le conseil municipal (*ordo*) de la cité, et celle-ci est désignée comme habitée par les *Chiniavenses*[1] *peregrini*. Ces *Chiniavenses* ne sont pas ceux auxquels Pline fait allusion, puisque ces derniers étaient des *cives Romani ;* ici, au contraire, nous sommes en présence de *peregrini ;* mais l'ethnique est le même. On sait, en effet, que le nombre des villes portant deux à deux le même nom en Afrique est très fréquent. On peut citer : Thubursicum (Thubursicum Bure, Thubursicum Numidarum); Hippo (Hippo Regius, Hippo Diarrytus); Zama (Zama regia, Zama); Thugga (Thugga Terebinthina, Thugga), etc.; et, dans ce passage même, Pline nous en donne un exemple à propos des deux Uci (majus et minus). La conclusion s'impose. Il faut écrire, dans le texte de Pline, non pas *Chimavense*, mais *Chiniavense*.

R. CAGNAT.

1. A la vérité, le mot *Chiniavenses* est un peu mutilé, mais la restitution n'est pas douteuse.

Rennes, Imprimerie polyglotte Alph. Le Roy. *Le Gérant :* C. Klincksieck.

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

REVUE

DE

PHILOLOGIE

DE

LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

NOUVELLE SÉRIE

continuée sous la direction de

E. CHATELAIN, L. DUVAU, B. HAUSSOULLIER

ANNÉE ET TOME XVI, 1re LIVRAISON

(Janvier 1892.)

SOMMAIRE : *O. Riemann,* par E. Chatelain, avec portrait, p. 1. — *Cicéron, De legibus,* II, 17, 44, par P. Thomas, p. 17. — *Notes latines,* par P. Lejay, p. 18. — *Le discours d'Andocide* Πρὸς τοὺς ἑταίρους, par H. Micheli, p. 35. — *L'origine de la recension italienne de Plaute,* par P. Lejay, p. 39. — *Hirtius de Bello Gallico,* VIII, *Proœ.* 2, par S. Dosson, p. 40. — *Chemica,* par P. Tannery, p. 42. — *Salluste le philosophe,* par F. Cumont, p. 49. — *Notes sur Hérodote,* par O. Navarre, p. 57. — *Le subjonctif imparfait et plus-que-parfait avec* quom *dans les propositions narratives,* par O. Keller, p. 60. — *Plautus,* par L. Havet, p. 72. — *Bulletin Bibliographique,* p. 78.

PARIS

LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK

11, RUE DE LILLE, 11

1892

Tous droits réservés

La 4e ET DERNIÈRE LIVRAISON DE L'ANNÉE 1891 sera distribuée dans le courant du mois de février.

NOUVELLE COLLECTION A L'USAGE DES CLASSES

(EXPÉDITION FRANCO CONTRE ENVOI DU PRIX EN MANDAT DE POSTE)

CONDITIONS DE VENTE

Par Unités, remise de 10 pour cent (ou *franco* sans remise),
— Douzaines, — — et 13e exemplaire gratuit.
— Centaines, remise de 25 pour cent (sans treizièmes).

Frais de port à la charge de l'Acheteur.

I

OBSERVATIONS SUR LES EXERCICES DE TRADUCTION

DU FRANÇAIS EN LATIN

d'après la préface du Dictionnaire allemand-latin de C. F. INGERSLEV
par **Ferd. ANTOINE**, Professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse
avec préface par **Eugène BENOIST**, Membre de l'Institut.
Brochure in 12. — Prix. . . . . **1** fr. (cartonné, **1** fr. **50**)

II

MANUEL D'ORTHOGRAPHE LATINE

d'après le Manuel de W. BRAMBACH, traduit, augmenté de notes et d'explications
par **Ferd. ANTOINE**, Professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse.
Brochure in-12. — Prix. . . . . **1** fr. **50** (cartonné, **2** fr.)

III

TRAITÉ DE MÉTRIQUE

GRECQUE & LATINE

par **Fréd. PLESSIS**, Professeur à la Faculté des Lettres de Lyon.
Volume in-12, cartonné toile. — Prix. . . **3** fr.

IV

MÈTRES LYRIQUES D'HORACE

D'APRÈS LES RÉSULTATS DE LA MÉTRIQUE MODERNE
par **H. SCHILLER**
traduit sur la 2e édition allemande et augmenté de
Notions élémentaires de Musique appliquées à la Métrique
par **O. RIEMANN**
Maître de Conférences à l'École Normale Supérieure et à l'École Pratique des Hautes Études
Brochure in-12. — Prix. . . **1** fr. **50** (cartonné, **2** fr.)

V

RÈGLES FONDAMENTALES DE LA

SYNTAXE GRECQUE

d'après l'ouvrage de Albert von BAMBERG
NOUVELLE ÉDITION entièrement remaniée
par **Ch. CUCUEL**, Professeur à la Faculté des Lettres de Bordeaux
sous la direction de **O. RIEMANN**
Maître de Conférences à l'École Normale Supérieure et à l'École Pratique des Hautes Études
Volume in-12, cartonné toile. *Épuisé*, 3e édition sous presse.

VI

L'ARMÉE ROMAINE

AU TEMPS DE CÉSAR

Ouvrage traduit de l'allemand de F. KRANER
annoté et complété sous la direction de **Eug. BENOIST**, Membre de l'Institut,
par **L. BALDY**, Colonel du Génie, et **G. LARROUMET**, Directeur des Beaux-Arts
Volume in-12, *avec 5 pl. dbl. en chromolith.*, cartonné toile. — Prix. **2** fr. **50**

VII

STYLISTIQUE LATINE

par E. BERGER
Traduite de l'allemand par F. GACHE et S. PIQUET, et remaniée par
Max BONNET ET **Ferd. GACHE**
Professeur à la Fac. des Lettres de Montpellier — Professeur au Lycée de Châteauroux.
NOUVELLE ÉDITION, corrigée et considérablement augmentée.
Volume in-12, cartonné toile. — Prix . . . . . **3** fr **50**.

VIII

PHRASÉOLOGIE LATINE

par **C. MEISSNER**
traduite de l'allemand par
Ch. PASCAL, Professeur agrégé de grammaire au Lycée de Reims.
NOUVELLE ÉDITION, revue et corrigée sur la 5e édition allemande.
Volume in-12, cartonné toile. *Épuisé*, 3e édition française sous presse.

IX

HISTOIRE ABRÉGÉE DE LA LITTÉRATURE ROMAINE

par **H. BENDER**
traduite de l'allemand par **J. VESSEREAU**, Professeur au Collège du Puy
avec une introduction et des notes par
Fréd. PLESSIS, Professeur à la Faculté des Lettres de Lyon.
Volume in-12, cartonné toile. — Prix. . . . . **2** fr. **50**

REVUE

DE

PHILOLOGIE

DE

LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

REVUE

DE

PHILOLOGIE

DE

LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

NOUVELLE SÉRIE

continuée sous la direction de

ÉM. CHATELAIN, L. DUVAU & B. HAUSSOULLIER

ANNÉE ET TOME XVI

PARIS
LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK
11, RUE DE LILLE, 11

1892
Tous droits réservés.

V

O. Riemann

REVUE

DE

PHILOLOGIE

DE

LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

O. RIEMANN

Né à Nancy le 23 juin 1853, Othon Riemann fit de brillantes études au lycée de cette ville où son père avait été, pendant de longues années, professeur de langue allemande. Lorsqu'il fut bachelier, il se prépara aux examens de l'École normale supérieure sous la direction d'Eugène Benoist, alors professeur à la Faculté des lettres de Nancy. Reçu à cette école un des premiers en 1870, bien qu'il fût le plus jeune des candidats (il avait dû, pour être admis à se présenter, obtenir une dispense), il fut un modèle d'application et de travail. Un de ses condisciples[1] a rappelé en termes émus la salutaire influence qu'il avait dès lors exercée sur ses camarades : « En première année Riemann fit sur un point de la philosophie de Kant une exposition qui mérita l'estime du plus redoutable des juges, du meilleur juge en fait de vocations philosophiques[2]. Peu de temps après, il écrivait sur la légende de la guerre de Troie une courte étude que l'auteur de la *Cité antique* remarquait et, ce qui est rare, qu'il louait avec vivacité. Que Riemann s'appliquât à la philologie, ou à la philosophie, ou à l'histoire, il donnait l'idée d'un esprit supérieur, il laissait le lecteur sous une impression de lumière et de force. »

Admis dans un bon rang à l'agrégation des lettres, il fut nommé en 1874 membre de l'École française d'Athènes. Il devait, suivant l'usage, passer à Rome la première année. Il ne demanda conseil à personne pour choisir ses travaux, mais il se précipita dans les bibliothèques de Turin, Milan, Florence et Rome avec toute l'ardeur de ses vingt-et-un ans, et attaqua des travaux qu'il

1. M. Bompard, *Discours prononcé aux obsèques de Riemann*, p. 38.
2. M. Bersot.

devait poursuivre toute sa vie. Il n'était pas de ceux qui perdent leur temps à s'orienter et importunent leurs supérieurs pour choisir un sujet d'études.

La collation des manuscrits de Tite-Live et la copie d'*Analecta græca et latina* l'occupait tout entier, non pas qu'il ressentît moins qu'un autre les merveilles de la nature ou des arts, mais il eût pensé mal agir en se promenant dans les musées à l'heure où les bibliothèques étaient ouvertes; là déjà, comme toute sa vie, il voulait faire le plus de travail possible ; philologue il voulait être, grand philologue il est devenu.

Voici comment M. Heuzey, rapporteur de la Commission des Écoles d'Athènes et de Rome, énumérait les travaux de cette première année passée en Italie : « M. Riemann représentait à Rome, avec M. Homolle, la première année de l'École d'Athènes. On peut dire qu'il a inauguré dans cette École l'étude de la philologie pure, qui, jusque-là, n'avait pas tenu, dans les mémoires qui nous sont envoyés de Grèce, la place qui lui revient. Il apportait avec lui un plan tout arrêté, qui montre que les grandes tâches ne l'effrayent pas : c'était le projet d'un travail philologique sur l'œuvre de Tite-Live... Son premier mémoire est consacré à la révision des manuscrits de la première décade de Tite-Live... La juste réputation de l'édition de Tite-Live, publiée par le savant philologue danois Madvig, rendait l'entreprise difficile et délicate... Cette première étude a conduit M. Riemann à s'occuper de la grammaire du grand historien latin; c'est le sujet de son second mémoire... Si l'on songe que l'auteur de ces deux mémoires de philologie nous a envoyé, en outre, plusieurs cahiers d'*analecta;* qu'il a réuni des notes sur un manuscrit des *Gesta Romanorum* et sur deux manuscrits de l'*Historia Apollonii regis Tyrii;* qu'il a trouvé surtout, en explorant les manuscrits de Cyriaque d'Ancône, un plus grand nombre d'inscriptions grecques inédites qu'il n'en eût peut-être recueilli lui-même dans un voyage en Grèce (il y en a plus de soixante provenant de la Thrace, des îles de l'Archipel et de la côte d'Italie), on reconnaîtra volontiers que la première année passée par M. Riemann à Rome a été bien employée pour la science[1]. »

L'année suivante il adressait à l'Académie des inscriptions deux mémoires : 1° *Études sur le dialecte attique, particulièrement chez Xénophon,* avec une introduction (six fascicules); 2° *Du texte des Helléniques* (quatre fascicules). On ne peut pas dire que ces travaux extraordinaires de la part d'un jeune homme

1. *Académie des inscriptions, Comptes rendus,* 1875, p. 458-459.

de vingt-trois ans aient reçu de l'Institut des louanges exagérées ; à travers les éloges conventionnels, on voit percer des critiques dont certains sujets d'études ont toujours été préservés[1].

Un troisième travail de Riemann, envoyé d'Athènes la même année, se rapportait à une inscription grecque de quatre-vingts lignes découverte à cette époque. Ce travail, disait le rapporteur, M. Perrot, « ajoute à peine quelques remarques historiques à celles que M. Egger a présentées, en étudiant dans le *Journal des Savants* (juillet 1876) ce curieux document, mais il complète par bon nombre d'observations intéressantes l'étude grammaticale de ce vieux texte... L'article de M. Egger contient, en outre, un spécimen de notes grammaticales de M. Riemann... Il est notable que, sans connaître le travail de M. Egger, M. Riemann soit arrivé aux mêmes conclusions sur la date probable du document, que l'un et l'autre attribuent à l'an 446 avant notre ère[2]. »

Riemann avait consacré ses deux premières années de pension aux études de philologie grecque et latine. C'était une innovation, pour ne pas dire une révolution. Il fallait une âme fortement trempée comme la sienne pour persévérer dans la voie qu'il s'était tracée lui-même, sans se préoccuper des critiques ou des louanges qu'il devait récolter. Si, depuis 1876, il s'est trouvé quelques philologues parmi les pensionnaires français de Rome ou d'Athènes, ils ont dû avoir toujours sous les yeux l'exemple de Riemann, travaillant pour la science et non pour le plaisir de ceux qui le liraient.

Cependant, c'eût été trop déroger aux habitudes invétérées que de laisser Riemann s'occuper librement de philologie pendant ses trois années. « Sans songer un instant à détourner M. Riemann de travaux pour lesquels il a une vocation bien décidée, M. Dumont a pensé qu'il lui serait bon, comme gymnastique d'esprit, d'abandonner pendant quelque temps la critique des textes pour d'autres recherches qui contraindraient son esprit à des efforts d'un nouveau genre et lui fourniraient des connaissances dont il ne manquerait pas de tirer parti pour l'explication même des auteurs. C'est dans cet esprit qu'a été entreprise l'exploration

---

1. « Notre savant confrère, M. Rossignol, tout en rendant justice à la patience laborieuse et à la connaissance déjà remarquable de la langue grecque dont témoignent ces essais de critique verbale, signale dans l'introduction certaines idées aventurées... Malgré ces réserves, analogues à celles qu'avait déjà provoquées l'an dernier le mémoire de M. Riemann sur le texte et la grammaire de Tite-Live, il applaudit, nous applaudissons tous à ce goût vif et sincère pour des travaux dont l'aridité rebute beaucoup d'esprits moins courageux et moins fermes. (*Acad. des inscr. Comptes rendus*, 1876, p. 392.)

2. *Acad. des inscr., l. c.*, p. 393.

archéologique des îles Ioniennes, qui a fourni les matériaux d'un très long mémoire. » Après un sobre éloge de ce mémoire, auquel il reprochait de ne pas « offrir un tableau d'ensemble qui aurait laissé une impression bien plus vive », le rapporteur ajoutait : « D'ailleurs, la vraie vocation de M. Riemann est plutôt dans la critique verbale, dans le commentaire grammatical des textes anciens ; c'est à ces recherches qu'il est déjà revenu par les thèses qu'il prépare, c'est en marchant dans cette voie, peu frayée par ses prédécesseurs, qu'il semble surtout appelé à faire honneur à l'École d'Athènes[1]. »

Riemann savait fort bien que les Académies sont toujours plus bienveillantes pour les tableaux d'ensemble, pour les pages agréables à lire, même celles que l'on pourrait arrondir à Paris aussi bien qu'à Athènes ; il avait préféré amasser une somme énorme de connaissances pour lui et pour les autres, convaincu que le but des Écoles d'Athènes et de Rome n'est pas de recruter des candidats à l'Académie française, mais de permettre aux vocations scientifiques de se développer librement et de contribuer ainsi à la gloire de la patrie.

« De retour en France vers la fin de l'année 1877, Riemann était chargé d'une conférence de grammaire à la Faculté des lettres de Nancy. C'était le moment où l'on s'occupait de réformer les programmes de la licence et de l'agrégation, en y faisant plus de place à l'étude méthodique des éléments de la langue ; le directeur de l'École d'Athènes, Albert Dumont, qui excellait à juger les hommes et à démêler leurs aptitudes secrètes, avait désigné Riemann au choix du ministre comme plus apte que personne à donner ce genre de leçons dans une des premières facultés de France. Ce fut également grâce à la bienveillante entremise de ce maître auquel il avait ouvert et livré toute son âme, qu'il trouva alors la compagne qui ne lui a jamais causé un instant de déplaisir et de chagrin. Quelque brillant chemin qu'il ait fait depuis lors, ces années de Nancy sont restées peut-être les plus heureuses qu'il ait connues. Très réservé, volontiers silencieux, il ne s'abandonnait que dans le cercle domestique et dans la plus étroite intimité. Or, il avait retrouvé là ses vieux parents, et le babil des enfants était venu bientôt égayer sa maison. Dans cette ville à laquelle l'attachaient ses premiers souvenirs, il avait rencontré de ces amis[2] comme on ne peut guère en avoir qu'en

1. *Acad. des inscr. Comptes rendus*, 1877, p. 484-487.

2. Notamment M. Théophile Homolle, aujourd'hui directeur de l'École d'Athènes, avec lequel il avait passé ses trois années de voyage tant à Rome qu'à Athènes, et qu'il eut comme collaborateur pour son édition des livres XXVI-XXX de Tite-Live.

province, où l'on demeure porte à porte et où l'on peut se voir chaque jour et à toute heure du jour. En même temps il s'était donné tout entier à ces études de grammaire qui, quoiqu'il eût pris le titre d'agrégé des lettres, avaient toujours eu ses prédilections secrètes[1]. »

En 1879 il soutint avec succès, à la Faculté des lettres de Paris, ses thèses de doctorat[2], l'une sur les sources du texte des Helléniques de Xénophon, l'autre sur la langue et la grammaire de Tite-Live ; toutes deux prouvaient qu'il était réellement « doctus sermones utriusque linguæ, » et la profondeur de ses observations grammaticales révélait aux juges compétents qu'il y avait dans ce jeune homme de vingt-six ans l'étoffe d'un Madvig.

Aussi, lorsqu'en 1880 la *Revue de philologie* dut renouveler sa direction, le grammairien le plus considérable peut-être que la France ait produit en notre siècle, Charles Thurot, ne consentit à se mettre à la tête que si Riemann voulait bien partager avec nous le fardeau. Riemann « d'un dévouement toujours sûr et toujours prêt, » suivant la juste expression de M. Homolle, n'eut garde de refuser, et c'est avec la conscience qu'il apportait dans tous ses travaux qu'il donna ses soins à la *Revue* jusqu'à sa mort. On trouvera plus loin la liste des articles qu'il y a insérés ; plusieurs sont de véritables mémoires qui ont apporté de notables changements dans les opinions courantes sur la syntaxe grecque ou latine. Pour donner une juste idée des services qu'il a rendus à la *Revue* et à la science en général, il faudrait y joindre la nomenclature des articles qu'il a inspirés et peut-être aussi de ceux dont il nous a préservés. Rédacteur général de la Grèce, pour la *Revue des Revues,* depuis 1878, il a résumé pendant treize ans, avec une compétence indiscutable, les principaux recueils de ce pays pour lequel il avait gardé une sincère affection.

« Riemann ne désirait pas quitter Nancy. Il fallut en quelque sorte lui faire violence pour l'en arracher. En 1881, c'était la Faculté des lettres de Paris qui le demandait pour qu'il y fondât le nouvel enseignement dont le besoin se faisait alors sentir partout, un enseignement qui, sans rien ignorer, sût pourtant s'interdire les ambitions et les hypothèses de la grammaire comparée, pour se maintenir sur un terrain plus circonscrit et moins dangereux, celui des idiomes classiques, le grec, le latin et le français. Son succès fut si prompt que lorsque, quelques mois après,

1. Georges Perrot, *Discours prononcé aux obsèques de Riemann,* p. 7-8.
2. Voir plus loin la Bibliographie.

cette même chaire de grammaire devint vacante à l'École Normale par la mort de Thurot [1], ce fut ce jeune homme de vingt-neuf ans que M. Fustel de Coulanges donna comme successeur à l'un des maîtres de la science grammaticale [2]. »

Mais Riemann ne put pas quitter immédiatement la Faculté des lettres. Il n'était pas facile de le remplacer, et il dut, pendant un certain temps, cumuler l'enseignement de l'École Normale avec celui qu'il avait inauguré à la Faculté.

Au mois d'avril 1885, une conférence de philologie latine fut vacante à l'École pratique des Hautes Études. Le corps enseignant de cette École, qui a le privilège de désigner au Ministre le candidat le plus capable de lui faire honneur, ne manqua pas de nommer Riemann à l'unanimité. Riemann « accepta volontiers ce surcroît de fardeau. Il lui semblait que cet enseignement nouveau complétait celui qu'il donnait à l'École Normale, et pouvait lui faire produire tous ses fruits. Quand il s'agissait de former des professeurs, il était bien forcé de prendre la science par ses applications pratiques et d'insister sur les exercices qui se font dans les classes. A l'École des Hautes Études, il se sentait libre d'aller plus loin. Il n'était plus retenu par les examens et les programmes; il abordait sans crainte les questions les plus graves de la philologie et de la grammaire; il montrait à ces jeunes professeurs comment ils pouvaient devenir des savants [3]. » Tantôt prenant le texte de Tite-Live, qu'il possédait comme personne en Europe, il initiait ses auditeurs à la méthode qu'il convient de suivre pour éditer un texte latin, tantôt il entreprenait avec eux une série d'études sur la syntaxe latine et leur enseignait la méthode propre à cet ordre de recherches. « La méthode, disait-il dans son rapport de 1885-86, est, en effet, ce qui manque le plus à la plupart des jeunes professeurs qui choisissent, chez nous, comme sujets de thèses, des questions de syntaxe grecque ou de syntaxe latine; ils ne savent point en général soumettre à une critique assez sévère les travaux de ceux qui les ont précédés; quand ils essaient de faire des recherches personnelles, ils ne savent pas toujours distinguer ce qui est vraiment intéressant de ce qui ne l'est pas, ou bien ils confondent les cas grammaticaux les plus dissemblables; souvent leurs conclusions ne se tirent pas rigoureusement des faits observés, ou même ces faits ne sont pas rapportés d'une manière exacte. » D'autres fois

1. Le 16 janvier 1882.
2. G. Perrot, *l. c.*, p. 8-9.
3. Gaston Boissier, *Discours prononcé aux obsèques de Riemann*, p. 16.

il étudiait, dans le plus menu détail, la langue de César ou celle de Cicéron. Il excellait à démontrer à des jeunes gens, parfois fiers de leurs premiers diplômes, toutes les lacunes que présente notre connaissance de la langue latine et il les engageait à s'efforcer de les combler. D'estimables articles, insérés dans la *Revue de Philologie,* la *Revue critique,* ou ailleurs, ont pris naissance dans ces conférences qui, malheureusement, n'ont duré que six ans et demi. Mais la méthode scientifique, enseignée par Riemann, aura porté ses fruits; ses élèves[1], répandus aujourd'hui dans diverses villes de France ou même de l'étranger, mettent à la pratiquer un zèle qui n'a d'égal que le religieux souvenir qu'ils gardent pour leur maître.

« Ce qui a rendu l'enseignement de Riemann fécond, a dit un maître bien autorisé[2], c'est qu'il ne s'est pas toujours enfermé dans ses études spéciales et qu'il avait des jours ouverts sur le dehors, de tous les côtés. Ses connaissances, dont il ne faisait pas étalage, étaient étendues et variées. Les arts mêmes ne lui étaient pas étrangers. C'est ainsi qu'il connaissait et qu'il goûtait la musique ; et l'on voit, dans cette petite préface qu'il a mise au traité sur les *Mètres lyriques d'Horace,* le parti qu'il en a su tirer pour faire comprendre à ses élèves la métrique ancienne. Mais ce qui faisait surtout son originalité, c'est que, dans ce savant grammairien, il y avait un lettré fort distingué... Ce qui le tourna vers la philologie et la grammaire, c'est le besoin qu'éprouvait son esprit d'épuiser les questions qu'il étudiait et de n'y rien laisser de vague et d'obscur. Il a dit, dans la préface de son *Tite-Live :* « Ce n'est pas assez d'affirmer que Tacite est concis et « que son style a une couleur poétique ; il faut faire voir par le « détail en quoi se montre cette concision et en quoi consiste « cette couleur poétique. » Ainsi entendues, la philologie et la grammaire deviennent un complément à l'histoire de la littérature; elles permettent au critique, c'est encore lui qui parle, de mieux se rendre compte de ses impressions et de donner plus de sûreté à son jugement. »

On trouvera plus loin la liste des nombreux travaux publiés

---

1. Voici les principaux élèves qui ont suivi les conférences de Riemann à l'École des Hautes Études, de 1885 à 1891 : MM. Duvau, Desrousseaux, Durand, Bordes, Noiret; — Simon, Grosjean, Baillet, Bessières, Audouin, Leroy, Micheli (Suisse); — Lejay, Margival, Huguet, Chaumont, Nollet, Sollier; — Dutilleul, Meillet, Gasc-Desfossés, Molbert, Renel; — Bauchet, Chouet, Dufour, Roussot, Worms, Dubois, Provandier, Lareux, H. Lebègue, Malvoisin, Rabiet, Viteau, Domerc; — Bone, Chamonard, Petitdidier, Schabert, Vacherot; — Dianu, Evolceanu (Roumains), Capelle, Couderc, Derroja, Jaulmes, Barthélemy, Lafoscade, Legendre, Sechier.

2. G. Boissier, *l. c.*, p. 17-18.

par Riemann de 1877 à 1891. Il a toujours poursuivi les études qu'il avait choisies librement dès son premier voyage en Italie. Son édition de Tite-Live, à laquelle il a travaillé pendant quinze ans, restera un modèle. S'il n'a pu accomplir la grande édition pour laquelle il était si bien préparé, celle qu'il a donnée de la troisième décade, en trois volumes, renferme, sous son modeste format de classe, des trésors d'érudition. Sans doute, MM. Benoist et Homolle ont apporté le tribut de leur science pour ajouter à cette édition les notes les plus exactes sur l'histoire et les antiquités, mais l'établissement du texte et les notes grammaticales sont l'œuvre personnelle de Riemann. Les juges superficiels n'ont pas rendu à cette production remarquable les hommages qui lui sont dus. Tite-Live n'avait pas eu les honneurs de nombreuses éditions en France; à part les discours qu'on apprenait jadis dans le *Contiones*, on peut dire que cet historien était à peu près ignoré dans l'enseignement français ; c'était bien regrettable. Grâce à Riemann, Tite-Live occupera longtemps, espérons-le, la place qu'il mérite dans les études classiques. Les appendices critiques ajoutés par Riemann, comme s'il avait prévu qu'il n'achèverait pas la grande édition, sont suffisants pour orienter les professeurs. Enfin, on peut dire que ces trois modestes volumes seront consultés avec profit par les plus savants éditeurs futurs de Tite-Live, par les meilleurs grammairiens et les plus habiles latinistes.

Si relevée que soit l'épreuve de notre doctorat ès lettres depuis une vingtaine d'années, on citerait peu de thèses dont une seconde édition ait été nécessaire. C'est pourtant le sort qu'eut la thèse de Riemann, et sur quel sujet? La langue et la grammaire d'un auteur latin. La modestie de Riemann ne fut pas altérée quand il vit que son travail, acheté dans toutes les parties du monde civilisé, était épuisé chez le libraire. Il en profita pour améliorer ce premier chef-d'œuvre de sa jeunesse.

La *Syntaxe latine* de Riemann contient un grand nombre de faits nouveaux et de résultats personnels. La seconde édition de ce livre, entièrement remaniée, est le dernier mot de la science grammaticale. Elle aura répandu des idées justes sur un sujet que beaucoup croyaient posséder, alors qu'ils en ignoraient les bases. « Il ne faut point croire, en effet, » dit Riemann, « que la syntaxe latine soit arrêtée, dans toutes ses parties, d'une façon définitive; pour peu qu'on entre dans le détail des règles, on rencontre à chaque instant des questions auxquelles, dans l'état actuel de la science, on est embarrassé de répondre. Une étude vraiment scientifique de la syntaxe latine ne sera possible que

lorsqu'on possédera, pour chaque point controversé, un catalogue critique complet de tous les exemples qu'offre la littérature latine ; or il s'en faut qu'un pareil catalogue existe, quoique Dräger et d'autres aient commencé à réunir d'utiles matériaux. »

Riemann n'était pas moins compétent en grammaire grecque. Un de nos premiers hellénistes, M. Édouard Tournier, voulut avoir sa collaboration, en 1882, pour publier des *Premiers Éléments de grammaire grecque*. Il a produit ou dirigé plusieurs autres publications sur ce sujet. On a vu que Riemann avait, dès 1875, envoyé d'Athènes un gros mémoire, en six fascicules, sur le dialecte attique ; à l'occasion des travaux de MM. Meisterhans et Herwerden, il publia des articles qui furent très remarqués. Ces publications, ainsi que les notes sur l'orthographe attique, insérées par lui, en 1879, dans le *Bulletin de correspondance hellénique*, montrent que l'étude de la grammaire grecque lui était également chère, et il avait l'intention de publier un jour une Syntaxe du dialecte attique comme un juste pendant de sa Syntaxe latine.

Les Préfaces qu'il a mises en tête des traductions de Madvig, de Koch, des traités spéciaux de MM. Cucuel et Audouin, les articles critiques consacrés par lui à l'examen des diverses grammaires grecques montrent quelle était sa compétence en matière d'enseignement. On recourait de toutes parts à ses lumières dès qu'il s'agissait de grammaire. Il était devenu l'arbitre autorisé des publications grammaticales. Je dirais que c'était le meilleur de nos pédagogues, si je ne craignais d'employer un mot qui lui eût répugné.

Albert Dumont, avec sa rare perspicacité, avait reconnu cette haute compétence de Riemann en matière d'enseignement et avait obtenu, non sans peine, qu'il prît une part à la direction de la *Revue de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur*. Il s'en occupa, de 1884 à 1888, avec la même distinction qu'il portait partout ; rédigeant des comptes rendus, ajoutant des notes aux articles des collaborateurs, quand il lui semblait qu'il restât quelque chose à dire, enfin ne négligeant jamais une occasion d'arrêter l'erreur ou de répandre la vérité.

S'il possédait les qualités maîtresses de l'enseignement supérieur, il n'était pas sans se préoccuper de l'enseignement secondaire qui doit fournir des élèves à celui-là. Les examens du baccalauréat auxquels il avait pris part à Nancy et dans son court passage à la Sorbonne lui avaient suggéré des réflexions, parfois bien tristes, sur les connaissances grammaticales des candidats. Ayant commencé lui-même l'éducation de son fils aîné, il se de-

manda quels livres il fallait mettre entre les mains des enfants pour apprendre le latin et le grec dans le temps limité que les programmes ont laissé à ces études. De là sont nés ces petits volumes qu'il publia, en collaboration avec M. Gœlzer, à l'usage des latinistes et des hellénistes en herbe, et dans lesquels on retrouve tant de sérieux mérites.

D'après l'œuvre accomplie par Riemann en quinze ans, on peut juger de ce qu'il eût produit sans la terrible chute qu'il fit du Morgenberg le 9 août 1891 et qui, le 16 août, le ravit à l'affection des siens.

Riemann n'a demandé aucune fonction, il les a toutes acceptées simplement, comme un devoir auquel il ne lui était pas permis de se dérober. A l'École d'Athènes, à l'École Normale, à l'École des Hautes Études, il a tout donné sans rien attendre en retour, « car sa pensée toute tournée vers le devoir et la science, n'était pas même traversée par l'idée d'une récompense. On est facilement ingrat pour ceux qui sont si naturellement généreux, et l'on se demande aujourd'hui avec inquiétude si on lui a fait la part assez large et accordé une estime assez haute ; la sérénité de son âme, indifférente et supérieure à toutes les satisfactions du dehors, n'en a pas été troublée sans doute et n'en a pas souffert, je me plais à l'espérer; mais le devoir n'en est que plus rigoureux envers la douce et vaillante compagne de sa vie, dévouée comme lui, comme lui modeste et oublieuse du monde, envers ces pauvres enfants orphelins, qui n'ont aujourd'hui qu'un trésor et qu'une consolation, l'honneur d'un époux et d'un père et le culte de sa mémoire. Pour eux on ne saurait trop multiplier ses hommages, ni trop affirmer son respect[1]. »

Riemann n'a jamais convoité aucun honneur, ni sollicité aucune récompense. Je ne crois pas qu'aucune Académie, ni une Société d'encouragement quelconque ait jamais eu l'idée de lui donner un prix.

Il était officier de l'Instruction publique.

L'enseignement supérieur a perdu un maître remarquable, la science un hardi pionnier qui travaillait toujours sans se préoccuper du jugement des autres, la France une de ses gloires les plus pures.

---

1. Th. Homolle, *Discours prononcé aux funérailles*, p. 24.

BIBLIOGRAPHIE DES TRAVAUX DE RIEMANN

GRAMMAIRE LATINE

a) *Ouvrages et articles.*

1. *Syntaxe latine, d'après les principes de la grammaire historique. Paris, C. Klincksieck,* 1886, VIII-496 p. in-12.

2. — Nouvelle édition, entièrement remaniée. *Paris, C. Klincksieck,* 1890, X-593 p. in-12.

3. (Sur la méthode qu'il convient de suivre dans les recherches de grammaire latine, voir *Rapport sur l'École pratique des Hautes Études,* 1885-86, p. 12-13; 1886-87, p. 12-13).

4. Remarques sur l'attraction du démonstratif et du relatif en latin (Mélanges Renier, p. 311-318). *Paris, Vieweg,* 1887.

Remarques sur diverses questions de syntaxe latine :

5. I. La construction de *potius quam* [*R. de Phil.* XII, 1888, p. 43-59].

6. II. *Unus* avec le génitif chez CICÉRON [*Ib.* p. 176-178].

7. III. *Toto orbe terrarum* ou *in toto orbe terrarum* [*Ib.* p. 178-185]. Addition [*Ib.* XIII, p. 150].

8. IV. *Est aliquid argumento, damno,* etc. — *esse frugi bonæ* [*Ib.* XIV, p. 63-67].

9. V. *Prohibere* avec l'ablatif ou avec *ab* [*Ib.* p. 67-70].

10. VI. La périphrase *scripturum esse* peut-elle avoir le sens de l'irréel? [*Ib.* XV, p. 35-40].

11. *Que* après un *e* bref [*Ib.* IV, p. 185-187].

12. La quantité de l'*e* dans *tabe* [*Ib.* VI, p. 187].

13. Des propositions interrogatives dans le style indirect en latin [*Ib.* VII, p. 113-131 et 164-169].

14. La question de l'impératif latin en *to* [*Ib.* X, p. 161-187].

15. Emploi remarquable du subjonctif [*Ib.* XII, p. 127].

16. Note sur une règle de la grammaire latine de Madvig [*Ib.* XII, p. 136].

17. Place de *que* à côté des adjectifs précédés de *tam* [*Ib.* XIII, p. 85].

18. *Fæsulas inter Arretiumque* [*Ib.* XIII, p. 132].

19. *Tanquam,* « dans la pensée que » [*Ib.* XV, p. 174].

Notes de grammaire :

20. 1) Les parfaits en *-iere* [*R. de phil.* IV, p. 34].

21. 2) *Inferior quam* [*Ib.* p. 58].

22. 3) οὐδείς [*Ib.*].

23. 4) Futur passif attique [*Ib.*].

Remarques sur la note 4 [*Ib.*, p. 139].

24. 5) Le nom propre Ἡρώδας [*Ib.*, p. 139].

25. 6) Assimilation du M au B [*Ib.*].

26. 7) *Tot, quot* employés substantivement [*Ib.*, p. 140].

27. 8) πόλῃ = πόλει, γραμματῇ = γραμματεῖ [*Ib.*, p. 186].

28. 9) *Quam* suivi du subjonctif après un comparatif [*Ib.*].

29. 10) *Media urbs* et *urbs* media [*Ib.* V, p. 103-112].

30. 11) Le passif impersonnel en grec [*Ib.* VI, p. 72].

31. 12) Le génitif objectif des pronoms personnels en grec [*Ib.* VI, p. 73].

32. 13) λέγω, δείκνυμι, etc., ὡς [*Ib.* VI, p. 73].

33. *La première année de latin.* Théorie et exercices. Thèmes et versions, etc. (Par O. RIEMANN et H. GOELZER). *Paris, Colin,* s. d. in-12.

34. *La deuxième année de latin.* Théorie. 227 exercices. Lexiques (par O. RIEMANN et H. GOELZER). *Paris, Colin,* s. d. (1891), 450 p. in-12.

35. *Éléments de grammaire latine* (classe de cinquième), sans exercices [Théorie de la 1re et de la 2e année de latin] (par O. RIEMANN et H. GOELZER). *Paris, Colin,* s. d. (1891), 262 p. in-12.

b) *Comptes rendus.*

36. DRAEGER, *Historische Syntax des lateinischen Sprache,* t. II, 2e éd. Leipzig, Teubner, 1881 [*Rev. crit.,* 1881, II, p. 253-263].

37. HELM, *Quæstiones syntacticæ de participiorum usu Tacitino, Velleiano, Sallustiano.* Lipsiæ, Teubner, 1879 [*Rev. crit.,* 1880, I, p. 432-433].

38. L. CONSTANS, *De Sermone Sallustiano.* Paris, Vieweg, 1880 [*Rev. crit.,* 1881, II, p. 161-167].

39. *Id.* — Second article [*Ib.*, p. 173-184].

40. *Id.* — Troisième article [*Ib.*, p. 189-198].

41. GOSSRAU, *Lateinische Sprachlehre,* 2e éd. Quedlinbourg, 1880. [*Rev. de phil.* IV, 1880, p. 112].

42. HEERDEGEN, *Untersuchungen zur lateinischen Semasiologie.* Erlangen, 1881 [*Rev. crit.* 1882, II, p. 27-29].

43. F. ANTOINE, *De casuum syntaxi Vergiliana.* Paris, Vieweg, 1882 [*Rev. de phil.* VII, 1883, p. 107-110].

44. F. ANTOINE, *Manuel d'orthographe latine,* d'après Brambach. Paris, Klincksieck, 1881 [*Rev. de phil.* VI, 1882, p. 159].

45. L. MUELLER, *Métrique grecque et latine,* trad. par LEGOUEZ, avec Introd. par E. BENOIST. Paris, Klincksieck [*Ibid.,* p. 160].

46. B. DAHL, *Die lateinische Partikel ut.* Kristiania, 1882 [*Ibid.* VII, 1883, p. 206-207].

47. BRÉAL et BAILLY, *Dictionnaire étymologique latin* [*Rev. de l'enseignement secondaire et de l'ens. sup.,* t. III, 1885, p. 468-471].

48. KREBS, *Antibarbarus der lateinischen Sprache.* 6e éd. p. SCHMALZ. Bâle, 1887 [*Rev. de phil.* XI, 1887, p. 94].

49. NEUE, *Formenlehre der lateinischen Sprache,* 3e éd. t. II, 1890 [*Ibid.* XIII, 1889, p. 90-91].

50. G. MAYEN, *De particulis quod, quia, quoniam, quomodo, ut pro accusativo post verba sentiendi et declarandi positis.* Kiel, 1889 [*Ibid.* XIV, 1890, p. 181-182].

Voy. aussi plus loin, n° 143.

TITE-LIVE

a) *Ouvrages et articles.*

51. *Titi Livii ab Urbe condita libri XXI et XXII.* Texte latin publié avec une notice sur la vie et les ouvrages de Tite-Live, des notes critiques et explicatives, des remarques sur la langue, un index, des noms propres historiques et géographiques et des antiquités, deux cartes et des illustrations d'après les monuments, par O. RIEMANN et E. BENOIST. *Paris, Hachette,* 1881, XIV-378 p. in-16.

52. — *Libri XXIII, XXIV, XXV.* Texte latin publié avec une notice, etc., par O. RIEMANN et E. BENOIST. *Paris, Hachette,* 1883, XXIV-522 p. in-16.

52 *bis.* — Nouvelle édition. XXIV-524 p. in-16, 1891.

53. — *Libri XXVI-XXX.* Texte latin publié avec une notice sur la vie et les ouvrages de Tite-Live, des notes critiques et explicatives, des remarques

sur la langue, un index des noms propres historiques et géographiques, un commentaire historique, des cartes et des plans, par O. RIEMANN et T. HOMOLLE. *Paris, Hachette,* 1889, XVI-720 p. in-16.

54. — *Narrationes.* Texte latin publié avec une notice sur la vie et les ouvrages de Tite-Live, etc., un appendice critique, une carte et des plans, par O. RIEMANN et I. URI. *Paris, Hachette,* 1890. XLVIII-288 p. in-16.

55. *Études sur la langue et la grammaire de Tite-Live* (Bibl. des écoles françaises d'Athènes et de Rome, fasc. 11). *Paris, Thorin,* 1879, p. in-8.

56. — Deuxième édition, revue, corrigée et considérablement augmentée. *Paris, Thorin,* 1885, 326 p. in-8.

57. Supplément au Mémoire de M. FRIGELL, *Collatio codicum Livianorum,* pars I, libros 1-3 continens (Upsala, 1878) [*Rev. de phil.* IV, p. 100-112 et 157-160].

58. Tite-Live, V, 39,6 [*Rev. de phil.* V, p. 63].

59. Tite-Live, V, 42,6 [*Ibid.* IV, p. 29].

60. Tite-Live, XXII, 5, 8 [*Ibid.* IV, p. 126].

61. Remarques critiques sur les livres XXIII, XXIV, XXV de Tite-Live [*Ibid.* VI, p. 193-203].

62. Remarques sur le texte des livres XXVII-XXX de Tite-Live [*Ibid.* XII, p. 97-105].

63. Du texte des livres XXVI à XXX de Tite-Live (*Comptes rendus de l'Ac. des inscr.,* 1889, p. 133-138).

63 *bis.* (Sur les sources du texte du livre XXVII de Tite-Live, voir *Rapports sur l'École pratique des Hautes Études,* 1884-85, p. 17).

b) *Comptes rendus.*

64. *T. Livi ab urbe condita lib. I-II,* rec. H. J. MUELLER. Berl. Weidmann, 1881 [*Rev. critique,* 1881, I, p. 423-425].

65. FRIGELL, *Epilegomena ad T. Livii librum primum.* Upsala, 1881 [*Rev. crit.,* 1881, II, p. 87-90].

66. *T. Livii hist. rom. libri qui supersunt,* ed. MADVIG-USSING, vol. II, p. 1, lib. 21-25, et : *T. Livii lib. 25-26,* rec. H. J. MUELLER [*Rev. crit.* 1882, I, p. 86-89].

67. *T. Livii hist...* ed. MADVIG-USSING, vol. II, p. 2, lib. 26-30, Hauniæ, 1882 [*Rev. crit.* 1883, II, p. 485-488].

68. W. HERÆUS, *Quæstiones criticæ et palæographicæ de vetustissimis codicibus Livianis.* Berlin (diss. inaug.), 1885 [*Rev. de phil.* XI, p. 94].

69. *T. Livi ab urbe condita,* ed. A. LUCHS. Vol. III, lib. 21-25. Berl. Weidmann, 1888 [*Ibid.* XIII, 1889, p. 88-90].

AUTRES AUTEURS LATINS

a) *Articles.*

70. (Sur les sources du texte de CÉSAR, voir *Rapports sur l'École pratique des hautes études,* 1888-89, p. 11-12).

71. CICÉRON, *pro Archia,* 8 : « Heracleæne *esse tum* adscriptum negabis » [*Rev. de phil.* XII, p. 117].

72. Note sur un passage de CICÉRON, *de finibus* [*Ib.* XIII, p. 86].

73. (Sur la langue de CICÉRON, voir *Rapports sur l'École pratique des hautes études,* 1887-88, p. 11-12).

74. Cœlius chez CICÉRON, *ad famil.* VIII, 9, 1 [*Ib.* XIV, p. 85].

75. QUINTE CURCE, VI, 10, 9 [*Ib.* XIII, p. 117].

76. TACITE, *Annales* IV, 40 [*Ib.* XIII, p. 31].

77. Note sur deux manuscrits de l'*Historia Apollonii Tyrii* [*Ib.* VII, p. 97].

b) *Comptes rendus.*

78. CHATELAIN, *Paléographie des classiques latins,* fasc. 1 et 2. Paris, Hachette, 1884 [*Rev. de l'ens. sec.* III, 1885, p. 423-424].

79. LANDGRAF, *Untersuchungen zu Cæsar und seinen Fortsetzern...* Erlangen, 1888. — *C. Asini Pollionis de bello Africo,* ed. WOELFFLIN et MIODONSKI. Leipzig, 1889. — LANDGRAF, *Der Bericht des C. Asinius Pollio über die spanischen Unruhen des J. 48 v. Chr.* auf grund des Cod. Asburnhamensis, Erlang. 1890 [*Rev. de phil.* XIV, 1890, p. 178-180].

80. MRUSEL, *Lexicon Cæsarianum.* Berlin, Weber, 1885 [*Rev. de phil.* IX, 1885, p. 156-157].

81. VASSIS, *Codicis Ciceroniani bibl. Laurentianæ ab Hieronymo Lagomarsinio n. 52 designati* in primo de oratore libro nova collatio. Athènes, 1884 [*Ibid.* X, 1886, p. 112].

82. DAHL, *Zur handschriftenkunde u. Kritik des Ciceronischen Cato major.* I. Codices Leidenses. Christiania, 1885 [*Ibid.* X, 1886, p. 112].

83. *M. Tulli Ciceronis Cato major,* ed. Ch. RINN. Paris, Delagrave, 1882 [*Rev. crit.* 1883, II, p. 123-128].

84. *Quintilien,* édition de J. A. HILD et S. DOSSON [Appendice à l'art. de F. Plessis, *Rev. de l'ens. sec.* III, 1885, p. 169-172].

85. *Térence, Adelphes,* éd. PLESSIS [Appendice à l'art. de J. Martha, *ibid.* III, 1885, p. 79-80].

GRAMMAIRE GRECQUE

a) *Ouvrages et articles.*

86. *Premiers éléments de grammaire grecque,* par Éd. TOURNIER et O. RIEMANN. *Paris, Hachette,* 1882, VI-124 p. in-8.

87. *Règles fondamentales de la syntaxe grecque,* d'après l'ouvrage de Albert von Bamberg, par Ch. CUCUEL, sous la direction de O. RIEMANN. *Paris, C. Klincksieck,* 1883, 100 p. in-12.

88. — Seconde édition, entièrement remaniée. *Paris, C. Klincksieck,* 1888, IV-255 p. in-12.

89. *Syntaxe de la langue grecque, principalement du dialecte attique,* par J. N. MADVIG, traduite par l'abbé HAMANT, avec Préface par O. RIEMANN. *Paris, C. Klincksieck,* 1884, X-354 p. in-8.

90. *Grammaire grecque,* par Ernest KOCH. Trad. de l'allemand et mise au courant des travaux les plus récents... par l'abbé J. L. ROUFF, avec une Préface de O. RIEMANN. *Paris, A. Colin,* s. d. (1887), XVI-699 p. in-8.

91. *Étude sommaire des dialectes grecs littéraires (autres que l'attique) : homérique, nouvel-ionien, dorien, éolien,* par E. AUDOUIN, avec Préface par O. RIEMANN. *Paris, C. Klincksieck,* 1891, 12-VII-304 p. in-12.

92. Le dialecte attique d'après les inscriptions [*Rev. de phil.* V, p. 145-180 et IX, p. 49-89].

93. Étude sur l'ouvrage de K. MEISTERHANS, *Grammatik des attischen Inschriften* [*Rev. de phil.* IX, p. 169-188].

94. La question de l'aoriste grec (*Mélanges Graux,* p. 585-599). *Paris, Thorin,* 1884.

95. Notes sur l'orthographe attique. I-XII (*Bull. de corr. hell.* III, p. 492-507).

— XIII-XIV (*Ibid.* IV, p. 146-163).

96. — ἑστός ou ἑστώς (*Ibid.* III, p. 440-442).

97. οὐκ οἶδ' εἰ [*Rev. de phil.* XIII, 1889, p. 128].

98. *La première année de grec.* Théorie et exercices. Thèmes et versions ... Lexiques, par O. RIEMANN et H. GŒLZER. *Paris, A. Colin,* s. d., in-12.

99. *La deuxième année de grec :* grammaire grecque complète, par Othon RIEMANN et Henri GOELZER. *Paris, A. Colin,* gr. in-18, 497 p.

100. *La troisième année de grec,...* par les mêmes. *Paris, A. Colin,* in-12 (sous presse).

Voyez aussi ci-dessus les nos 22-24, 27 et 32.

b) Comptes rendus.

101. HERWERDEN, *Lapidum de dialecto Attica testimonia,* Traj. 1880 [*Rev. de phil.* V, 1881, p. 108].

102. G. CURTIUS, *Grammaire grecque classique,* trad. par P. CLAIRIN. Paris, Vieweg, 1884 [*Rev. de l'Ens. secondaire,* II, 1885, p. 847-851].

103. MADVIG, *Syntaxe grecque,* trad. par l'abbé HAMANT [Note ajoutée à l'art. de Desrousseaux. *Ibid.* II, p. 467].

104. TOURNIER, *Clef du vocabulaire grec.* Paris, Hachette, 1882 [*Rev. de phil.* VI, 1882. p. 158].

105. M. SCHANZ, *Beiträge zur historischen Syntax der griechischen Sprache.* Fasc. IV : Entwickelungsgeschichte der Absichtssätze, p. p. Ph. WEBER, 1re partie, Von Homer bis zur attischen Prosa, Würzburg, 1884 [*Rev. de phil.* IX, 1885, p. 106-107].

106. — 2e partie : Die attische Prosa und Schlussergebnisse. Würzburg, 1885 [*Ibid.* X, 1886, p. 108-110].

107. Tycho MOMMSEN, *Beiträge zu d. Lehre der griechischen Präpositionen.* I. Francfort, 1886 [*Ibid.* XI, 1887, p. 160].

108. P. SCHMITT, *Ueber den Ursprung des Substantivsatzes mit Relativpartiklen im Griechischen.* Würzburg, 1889 [*Ibid.,* XIV, 1890, p. 182-183].

AUTEURS GRECS

a) *Ouvrages et articles.*

109. ARISTOPHANE, *Nuées,* vs. 184 [*Rev. de phil.* XII, p. 135].

110. ARISTOTE, *Rhétorique,* III, 7 [*Ibid.* VI, p. 154].

111. Remarques sur les scholies de DÉMOSTHÈNE et d'ESCHINE du manuscrit de Patmos [*Bull. de Corr. hell.* I, 1877, p. 182-194].

112. EURIPIDE, *Iphigénie en Tauride,* vs. 932 [*Rev. de phil.* IV, p. 127].

113. Note sur deux passages du *Gorgias* de PLATON [*Ibid.* VIII, p. 101].

114. Note sur deux passages du *Phédon* de PLATON (p. 63 D et 118 A) [*Ibid.* XII, p. 128].

115. Note sur un passage de THUCYDIDE, II, 80 [*Ibid.* VI, p. 204].

116. *Qua rei criticæ tractandæ ratione Hellenicon* XENOPHONTIS *textus constituendus sit.* Facult. litt. Paris. thes. *Parisiis, Thorin,* 1879, VII-104 p. in-8.

117. Collation de deux manuscrits des *Helléniques* de XÉNOPHON (Ambros. et Paris. 317) et spécimen d'édition critique [*Bull. de corr. hell.,* II, 1878, p. 133-161].

118. Addenda et corrigenda [*Ibid.,* p. 317-319].

119. XÉNOPHON, Républ. des Lacédémoniens. II, 6 [*Ibid.,* VII, P. 22].

120. Sur XÉNOPHON; le mot ἀνοίγω [*Ibid.,* IV, p. 118].

b) *Comptes rendus.*

122. VOLLBRECHT, *Wörterbuch zu Xenophons Anabasis*, 4e éd. Leipz., Teubn., 1880 [*Rev. critique*, 1881, I, p. 487-490].

123. ROQUETTE, *Vie de Xénophon*. Paris, 1886 [*Rev. crit.*, 1886, II, p. 22-25].

124. J. Alphons SIMON, *Xenophon-Studien*. I. Zur Entwickelung des Xenophonteischen Stils (Progr. Düren, 1887) [*Rev. de phil.*, XI, 1887, p. 157-158].

125. *Xenophontis historia græca*, rec. O. KELLER, 1890 [*Ibid.*, XIV, 1890, p. 180-181].

126. *Antiphontis orationes tres*, schol. in usum rec. H. van HERWERDEN [*Ibid.*, IX, 1885, p. 111].

127. CUCUEL, *Essai sur la langue et le style de l'orateur Antiphon*. Paris, Leroux, 1886 [*Ibid.*, XI, 1887, p. 127].

128. *Dionysii Halicarnassensis Romanarum antiquitatum* quæ supersunt, gr. et lat. éd. V. PROU. Paris, Didot, 1886 [*Rev. de l'Ens. sec.*, t. VI, 1886, p. 45-46].

129. SAYCE, *The ancient empires of the East. Herodotos I-III*. London, Macmillan, 1883 [*Ibid.*, VIII, 1884, p. 192].

130. GRUNDMANN, *Quid in elocutione Arriani Herodoto debeatur*. Berl. Calvary, 1884 [*Ibid.*, X, 1886, p. 110-111].

131. J. van LEEUWEN et MENDES DA COSTA, *Grammaire de la langue d'Homère*, trad. par J. KEELHOFF [*Ibid.*, XI, 1887, p. 159].

132. *The Phædo of Plato*, ed. with Introduction by ARCHER-HIND. London, Macmillan, 1882 [*Rev. de phil.*, IX, 1885, p. 109].

133. J. DUPUIS, *Le nombre géométrique dans Platon*. Seconde interprétation. Paris, 1882 [*Ibid.*, IX, 1885, p. 109-110].

134. SOPHOCLES, *The Plays and Fragments*, ed. R. C. JEBB, Part. I. The Œdipus tyrannus. Cambridge, 1883 [*Ibid.*, IX, 1885, p. 107-108].

ANTIQUITÉS

a) *Ouvrages et articles.*

135. *Recherches archéologiques sur les îles Ioniennes*. I. *Corfou* (Bibl. des Écoles d'Athènes et de Rome, fasc. 8). *Paris, Thorin*, 1879, 58 p. in-8.

136. — II. *Céphalonie* (Bibl. des Éc... fasc. 12). *Paris, Thorin*, 1879, 70 p. in-8.

137. — III. *Zante*. — IV. *Cerigo*. — V. *Appendice* (Bibl. des Éc... fasc. 18). *Paris, Thorin*, 1880, 66 p. in-8.

138. Remarques sur une inscription de Mylasa [*Bull. de corr. hellén.* I, 1877, p. 32-36].

139. Inscriptions grecques provenant du recueil de Cyriaque d'Ancône (ms. 996 de la bibl. Riccardienne, à Florence). 1er art. [*Ib.* I, p. 81-88].

140. 2e article [*Ib.* I, p. 134-136].

141. 3e article [*Ib.* I, p. 286-294].

142. *La vie antique*. Architecture publique et privée, mobilier, armes, costumes, mœurs, usages, etc., des Grecs et des Romains, d'après la 4e édition de GUHL et KONER. Traduction par F. TRAWINSKI, revue et annotée par O. RIEMANN, précédée d'une introd. par Albert DUMONT. *Paris, J. Rothschild*, 1884-85, 2 vol. in-8.

b) *Comptes rendus.*

143-146. Compte rendu de *Handbuch der klassischen Alterthumswissenschaft*,

publié sous la direction d'Iwan MÜLLER [*Rev. de phil.* X, 1886, p. 102-106; XI, 1887, p. 91 et p. 153-155; XIII, 1889, p. 91-96].

MÉTRIQUE

147. *Mètres lyriques d'Horace* d'après les résultats de la métrique moderne, par H. SCHILLER, traduit sur la 2e éd. allemande et augmenté de *Notions élémentaires de musique appliquées à la métrique*, par O. RIEMANN. *Paris, Klincksieck*, 1883, IV-78 p. in-8.

VARIA

148. Albert Dumont [*Rev. de phil.* IX, 1885, p. 1-18].

149. Note sur la préparation à l'agrégation de grammaire [*Rev. de l'ens. sec.* II, 1885, p. 1041-42].

150. Compte rendu de *Doctor Johann Weyer, ein rheinischer Arzt, der erste Bekämpfer des Hexenwahns*, v. K. BINZ. Bonn, Marcus, 1885 [*Rev. scientifique*, 1886, I, p. 20-22.]

151. Note sur le massif des Schwalmern (Oberland Bernois [Extrait de l'*Annuaire du Club alpin français*, 1890], 7 p. in-8.

Émile CHATELAIN.

CICÉRON, *De legibus*, II, 17, 44.

« Tantum ponam brevi, duplicem poenam esse divinam, quod constet ex vexandis vivorum animis et ea fama mortuorum, ut eorum exitium et iudicio *vivorum* et gaudio comprobetur. »

Il est clair que si les méchants laissent après leur mort une mauvaise renommée, ce ne peut être que chez les vivants; la chose est même trop claire : c'est une grosse naïveté. D'autre part, la mort des méchants provoque-t-elle les applaudissements et la joie de *tous* les vivants? Les criminels sont souvent regrettés par leurs complices, les tyrans par leurs créatures, etc. Ce sont les gens de bien qui se réjouissent de ce qu'ils considèrent comme une marque de la justice divine. Il faut donc remplacer dans la dernière proposition *vivorum* par *bonorum*. Le copiste a été induit en erreur par le *vivorum* qui se trouve une ligne plus haut.

Paul THOMAS.

NOTES LATINES

I

NASVS = *NASSVS [1]

On est parvenu de différentes façons à éliminer la plupart des exceptions apparentes au rhotacisme latin. Jusqu'ici *nasus* a résisté aux tentatives de ce genre. Si l'on pouvait établir un primitif **nassus,* la question serait tranchée. Voici quelques faits qui semblent rendre cette hypothèse vraisemblable.

1° Nasso se lit sur une inscription murale de Pompéi [2] : c'est un exemple qui nous donne une date approximative. Le même surnom se retrouve dans deux inscriptions de Gaule, l'une trouvée à Saint-Geniès de Laudun (Gard) [3], et l'autre à Uzès [4]. Elles sont toutes deux perdues ; mais les copies qui nous ont conservé la seconde donnent toutes l'épel *Nasso.* Les deux meilleures copies de la première, relevées par Peiresc et par Séguier, donnent *Nasso* également ; de plus, on peut dater approximativement cette inscription. Il semble que la personne qui a érigé le titulus, *Tertia uxor,* soit la même que celle qui a fait graver un autre texte encore existant [5]. M. O. Hirschfeld qualifie ce dernier par les mots : *litteris bonis :* cette indication vise le Ier s. ou tout au plus le IIe s. Enfin la marque NASSO a été trouvée sur des terres cuites en Autriche [6] et en Angleterre [7].

2° La forme Nassius est très fréquente. On a six exemples en Italie : un à Préneste, deux à Herculaneum, un à Corfinium, un à Cumes et un à Rome [8]. Le dernier est un féminin *Nassia,* que

---

1. Développement d'une communication faite en mon nom à la Société de Linguistique par M. V. Henry, le 19 avril 1890.
2. C. I. L., IV, 3204 : NASSO l'ADIVS.
3. C. I. L., XII, 2778.
4. C. I. L., XII, 2960.
5. Voici ces deux textes dont l'analogie est frappante.

XII, 2778	XII, 2777
T· CORNELIO	A· CORNELIO
T· F· NASSONI	M· F· KANO
TERTIA· VXOR	TERTIA· VXOR

6. A Westerndorf et à Nassenfels (C. I. L. III, 6010, 148) : NASSO.
7. C. I. L. VII, 749 : NASSO· F. Cette marque prouve qu'on ne doit pas lire la précédente : *Nass(i) o(fficina).*
8. C. I. L. XIV, 2966, II, 6 ; X, 1402, *b*, 29 ; 1403, *a*, 2, 7 ; IX, 3191 ; X, 2765 ; VI, 22883.

l'on peut opposer à *Maxima Nasia* (Maurovalle, Italie méridionale)[1]. L'inscription de Nassia a été trouvée dans un columbarium ; cette femme porte un surnom grec *Acume* (Ἄκυμος) ; c'est une affranchie[2]. Les deux premiers textes peuvent être datés, l'un est un peu antérieur à deux inscriptions qui sont de la fin du règne d'Auguste ou du commencement du règne de Tibère[3] ; l'autre est un diplôme militaire du 7 mars 70. C'est le premier des deux exemples provenant d'Herculaneum . Le second provient d'un fragment d'*album* qui a été gravé en deux fois ; à une époque postérieure à celle de la première inscription, on a rajouté une série de noms[4]. C'est sur la liste la plus ancienne que l'on lit *Cn. Nassius, Cn. l., Philet...* Les textes de Corfinium et de Cumes ne sont pas datés[5] ; mais leur libellé ne permet pas de leur assigner une date très basse[6].

Les provinces ne nous fournissent qu'un nombre restreint de cas de Nassius. En Dalmatie on a deux textes, dont l'un au moins est de bonne époque[7] ; l'autre n'est plus connu que par des copies[8]. La Gaule nous donne un texte de Narbonne, probablement du premier siècle[9].

A côté de Nassius, il est intéressant de mentionner la forme *Narius,* qui a peut-être subi le rhotacisme. Les inscriptions donnent : *M. Narius,* édile de Venusia en 725[10] u. c., *L. Narius Pudens* dans une inscription de Pouzzoles[11], Narius Passer à Stein am Anger (Sauaria)[12] en 188 ap. J.-C. ; enfin, une marque de lampe très fréquente[13]. On ne trouve pas *Nasius.*

3° On peut ajouter à titre de renseignement l'alternance *Naseus*, Nasseus. *Naseus* est le nom d'un martyr d'Alexandrie

---

1. C. I. L. IX, 5803.
2. *L. Nassius aed.* (C. I. L. XIV, 2966, II, 6).
3. *M. Nassi* (C. I. L. X, 1402, *b*, 29 ; cf. III, D, VI).
4. C. I. L. X, 1403, a, 2, 7.
5. IX, 3191 ; X, 2765.
6. A Corfinium : *Q. Marcio, Q. l., Philarguro, Pisaurensi, Sex. Nassius, M. f., posuit.* (C. I. L. IX, 3191) ; Cumes, C. I. L. X, 2765.
7. C'est une double épitaphe dont celle de droite est métrique. L'autre registre porte : *Q. Nassius, Q. F., Trocertus Draco, aedilis,* etc. Salone, C. I. L. III, 2083.
8. *C. Valerio, C. f., Restituto, fr., C. Valerio, C. l., Restituto, p., negotiatori u[ina]rio, M. Nassius Sotericus, amico b. m.* C. I. L. III, 2131 (Vragnizza, près de Salone).
9. Narbonne (C. I. L., XII, 4910) : *u. u. C. Iulio, C. f., Viatori et Liciniae, L. lib., Priscae uxori, Nassius Eutycus* [*p*]*upil*[*l*]*ae* (?) *et amico.*
10. XII, 422, 59. Inscription gravée en 726 ou 727.
11. C. I. L., X, 2764. Cette inscription n'est plus connue que par d'anciennes copies.
12. C. I. L., III, 4150.
13. LNARI à Laibach, au musée de Vienne et à Pesth (C. I. L. III, 6008, 41); à Aquilée, etc. (C. I. L. V, 8114, 97).

dans le martyrologe hiéronymien aux ides de juillet[1]. A *Naseus* on peut opposer le nom d'un autre martyr, *Nasseus*, dont la mention nous est donnée par deux sources indépendantes : une inscription trouvée à Mediûna en Afrique[2], et le texte du martyrologe hiéronymien[3]. Ce même nom *Nasseus* se lit sur une inscription païenne trouvée à Aumale[4]. L'origine africaine et égyptienne de ces documents pourrait faire croire à un nom grec ou barbare. Dans ce cas il n'y aurait pas lieu de les rattacher à *nasus*.

En résumé, *Nasso* s'opposant à *Naso*, et *Nassius* s'opposant à *Narius*, se trouvent attestés épigraphiquement au Ier s. ap. J.-C. en Italie et hors d'Italie; une forme *Nasseus* s'opposant à *Naseus* appartient peut-être à la même catégorie de faits. Il est à noter cependant que les gentilices *Nasennius* et *Nasellius*, fréquents en Italie, n'ont jamais qu'une seule *s*.

4° A ces faits, constatés épigraphiquement, il convient de joindre l'existence du mot ancien NASSITERNA. Il sert à désigner un vase à eau. On le connaît par Festus, qui cite Plaute, *Bacchides* (Leo, fr. IX), *Neruolaria* (= *Stichus*, 352), et Caton, *in Sulpic.* (= Meyer, O. R. F., 77). Le mot est partout écrit *nassiterna*, aussi bien dans le fragment Farnèse[5] (XIe s.) que dans le ms. de Troyes (Xe-XIe s.) de l'extrait de Paul[6]. Le vers du *Stichus* 352

1. *Idus Iulii, in Alexandria, natalis Sanctorum Philippi, Zenonis, Nasei et X infantium* (Fiorentini). Le ms. de Berne donne la var. *decim* (*Martyrolog. ex cod. Bernensi 289* edd. Bollandiani, p. 33). Le ms. d'Epternach (B. N. 10837) ne donne pas le nom de *Naseus*, mais introduit à sa place *Sisinni, Eutropi, Zosimi, Bononae;* ces trois derniers, par répétition de ce qui est donné plus bas sous la même date : *Eutropi, Zosimae et Honorosae.* Le martyrologe de Fulda (Xe s.) publié par les Bollandistes (*Analecta*, I, 9) a : *In Alexandria Philippi*, seulement, et plus loin : *Rome Iacobi episcopi, Eutropii, Zosimae et Honose. Marsei, Catulini*, etc. Évidemment *Marsei* égaré, représente *Nassei*. Cette mention, omise dans l'archétype des deux mss, a été rétablie dans celui de Fulda à une fausse place. C'est une correction fourvoyée.

2. *Ephem. epigr.*, V, 1041 : *Memoria beatissimorum martyrum, id est Rogati, Matenie, Nassei, Maximae : quem Primosus, Cambus, genitores, dedicauerunt; passi XII Kal. Noum* (monogramme) CCXC *prou.* (329 ap. J.-C.).

3. Au *XII Kal. nou.* Le texte est assez altéré. Voici la leçon du manuscrit de Berne :

ET IN AFRICA.
Modesti eutici
materi dissei

M. Duchesne croit que *Modestus* est égaré et vient d'ailleurs (cas fréquent dans les mss du martyrologe) ; mais ici c'est peu vraisemblable. Le ms. d'Epternach a seulement : *in aff(rica) modesti.* C'est aussi la leçon du martyrologe de Fulda. Quant à *materidissei*, c'est une corruption de *matenienassei*. Pour la partie africaine, le martyrologe hiéronymien représente un document du IVe s.

4. *D. M. S. Pomponius Nasseus. Vixit annis XIIII, m. XI. Anton(ia) Tertia filio dulcissimo.* C. I. L. VIII, 9153.

5. Ed. O. Müller, p. 169 ; éd. Thewrewck de Ponor, p. 172.

6. Ms. 2291 de Troyes, fo 98b ; renseignement dû à l'obligeance de mon ami M. Léon Dorez.

donne d'autre part NASSITERNAM dans A, et *nasciternam* dans les mss du moyen âge, par suite sans doute d'une confusion et de l'influence de *nasci*. De même, dans Caton, *de r. r.*, c. 11, on a *nassiternam*[1]. Enfin Nonius, p. 546, 5, cite Varron au mot *nassiterna*, avec *ss* dans le lemme et dans la citation[2]. Par contre les auteurs de glossaires semblent donner une seule *s* : Fulgentius (p. XVII, Lersch : *mnasiternam*[3]), Placidus (69, 3), le glossaire dit *Glossae nominum* (C. G. L., II, 587, 58, *nasiturna*). Mais ces témoignages sont de peu de valeur. Deux d'entre eux sont d'ailleurs altérés dans la tradition manuscrite. On doit donc considérer l'épel *nassiterna* comme seul légitime. D'autre part, il n'est pas impossible que ce mot soit en relation avec *nasus* ; *nasus* veut dire « goulot. » Ainsi se vérifierait l'étymologie déjà proposée par Scaliger, qui voulait qu'on écrivît *nasiterna*.

5° En présence de ces faits, il n'est pas téméraire de considérer *nasus* comme ayant eu primitivement double *s*. Or, dans une incantation énumérative des parties du corps, conservée par un ms. de Saint-Gall, n° 1395, du VIIIe s., on lit le texte suivant[4] : *Caput Chri, oculus Isaiae, frons..., nassiu(m) Noe, labia..., lingua Salomonis, collu(m) Temathei*, etc. Le mot *nassium* semble bien représenter le nez, étant donné l'ordre même de l'énumération; la forme du mot est suspecte, et l'on peut soupçonner à la rigueur quelque faute de copiste. Mais il est curieux de retrouver double *s*, et en rapprochant cet épel de toutes les formes précédentes, on doit croire que cette partie du mot est une transcription fidèle de l'original ou de la prononciation.

Si *nasus* se prononçait *nassus*, il a forcément échappé au rhotacisme. Après voyelle longue, la double consonne aura été ramenée à la consonne simple (cf. le suffixe *-osus, caussa, cassus, diuissio*, etc.). La difficulté serait alors d'expliquer *nares*. Mais les linguistes ne sont pas éloignés d'admettre aujourd'hui une réduction proethnique de *ss* à *s* qui peut avoir donné lieu à des doublets[5]. On serait dès lors dispensé de faire intervenir la réduction latine

---

1. *Nassiternam* est la leçon du BN. 6824 A et des copies récentes du *Marcianus* ; l'éd. de Venise 1471 a : *nasiternam*, non corrigé par Politien, dans sa collation du *Marcianus* conservée à la Bibliothèque nationale. Il a bien pu négliger ce détail d'orthographe.

2. C'est très certainement la leçon de l'archétype des mss de Nonius, malgré la variante *nasiterna* du ms. D.

3. Il ne serait pas impossible que le passage de Fulgence ne soit autre chose qu'un extrait de Festus.

4. Cette formule a été publiée d'abord par M. Windisch (*Berichte* de l'Académie de Saxe, 19 juillet 1890, p. 93 et 100), qui n'en avait pas vu les lacunes. Je les indique d'après M. Gaidoz, *Mélusine*, IX, 1891, p. 225.

5. V. Henry, *Rev. crit.*, 1890, I, 302.

caussa : causa. Quoi qu'il en soit de l'interprétation à donner à ces faits, il n'était peut-être pas inutile de les signaler à l'attention.

II

LITTERATVRA.

M. Ed. Wölfflin a prouvé que, chez les écrivains chrétiens, *litteratura* sert à désigner la littérature profane, par opposition avec l'Écriture sainte, *scriptura.* Souvent ces sens spéciaux sont soulignés par des épithètes : *litteratura saecularis, scriptura diuina.* Il a montré comment l'évolution des sens de *litteratura* expliquait cette acception[1]. Mais il n'a pas cherché quel était le point de départ de cet emploi. Tertullien est le premier auteur qu'il cite ; il y a des raisons de remonter plus haut.

On lit, en effet, dans le ps. LXX, v. 15 (vulgate) : *Os meum annuntiabit iustitiam tuam, tota die salutare tuum. Quoniam non cognoui litteraturam, introibo in potentias Domini : Domine, memorabor iustitiae tuae solius.* Le sens de *litteratura* dans ce texte ne paraît pas donner lieu à un doute. Le traducteur l'a compris comme l'ont compris les écrivains ecclésiastiques, et les mots *iustitiae tuae solius,* qui font opposition, visent les enseignements contenus dans la *scriptura diuina.*

On pourrait s'arrêter là et considérer notre verset comme le point de départ de l'emploi de *litteratura* dans le sens de littérature profane; c'est, en effet, le seul exemple de ce mot dans la Vulgate latine. Mais la traduction des Psaumes est une ancienne version retouchée par s. Jérôme. Il n'est pas inutile de se demander quel texte présentent les versions antérieures non remaniées, les seules qu'on puisse mettre en rapport direct avec Tertullien. Or ces versions nous donnent d'après Sabatier[2] :

Quia non cognoui negotiationes
(*Roman., Corb., S. Germ.;* CASSIOD.)
Quoniam non coguoui negotiationes
(S. AUG., *in ps., sermo II,* n. 17 = Migne, P. L., XXXVI, 886).
Quia non cognoui negotiationem.
(*Mediolan., Carnut.*).

Ces témoignages semblent contredire notre hypothèse ; mais s. Augustin nous apprend (*Ib.*, n. 19 ; P. L., XXXVI, 888), qu'il

1. *Archiv f. lat. Lex.*, V, 53-54 (1888).
2. II, 141.

existait de son temps deux leçons différentes, *litteraturam* et *negotiationem : sed est in quibusdam exemplaribus :* quoniam non cognoui litteraturam ; *ubi alii codices habent* negotiationem, *ibi alii* litteraturam : *quo modo concordent, inuenire difficile est ; et tamen interpretum diuersitas forte sensum ostendit, non errorem inducit. Quaeramus ergo et litteraturam quo modo intellegamus, ne sic offendamus grammaticos... quia et grammaticus potest in arte sua honeste uiuere, non peierare non mentiri... Est quaedam litteratura Iudaeorum : ad illos enim et hoc referamus*[1]. Et il explique que c'est la loi, dont s'ennorgueillissaient les Juifs, la loi sans la grâce, la lettre qui tue. Ce commentaire prouve qu'en dépit du sens qu'il attribue à *litteratura* dans les textes cités par M. Wölfflin, s. Augustin l'entend ici autrement. Mais la manière même dont il parle de la variante prouve qu'il s'agit d'une divergence entre les anciennes versions, auxquelles s. Augustin était resté fidèle, et non pas d'une divergence entre les anciennes versions d'une part et la Vulgate d'autre part.

La divergence est d'ailleurs plus ancienne que les versions latines. Elle existait déjà dans les textes grecs d'où elles dérivent. Voici en effet le texte du verset 15 :

τὸ στόμα μου ἐξαγγελεῖ (B, ἀναγγελεῖ ℵ R) τὴν δικαιοσύνην σου,
ὅλην τὴν ἡμέραν τὴν σωτηρίαν σου, ὅτι οὐκ ἔγνων πραγματίας (BR, γραμματίας B^{ab} ℵ).[2]

Ainsi πραγματίας est la leçon du *Veronensis* (R, VIe s.) et de la première main du *Vaticanus* (B, du IVe s.) ; la leçon γραμματίας est celle du *Sinaiticus* (ℵ, milieu du IVe s.) et a été introduite dans B par les correcteurs de deuxième et de troisième main. A πραγματίας correspond *negotiationem* ou *negotiationes* des anciennes versions, à γραμματίας correspond *litteraturam* de la vulgate et des textes connus par s. Augustin. Le désaccord remonte donc à une date plus ancienne que s. Augustin, plus ancienne que nos mss grecs, il est tout au moins contemporain de Tertullien.

Il faut ajouter que le mot hébreu peut donner lieu aux deux traductions. C'est sans doute un hasard, les deux leçons paraissant avoir pour origine une confusion paléographique. Mais, ce

---

1. J'ai vérifié sur le ms. 8832 de la Bibliothèque nationale (XIe s.), ce texte que je cite d'après Migne. Les variantes n'ont pas d'importance pour notre sujet : *cognoui ; cognouit ; inuenire ; interpretium ; per iurare ; litteraturam* (m^1); *et hoc : hoc.*

2. Je cite d'après l'édition si commode publiée par l'Université de Cambridge par M. H. B. Swete et dont je dois communication à l'obligeance de M. Maurice Vernes (*The Psalms in Greek according to Septuagint*, 1889 ; se trouve aussi dans le t. 2 de l'édition des Septante, par le même, maintenant paru).

qui est curieux, c'est que ce membre de phrase est probablement une interpolation; il se trouve éliminé par la construction strophique du psaume[1]. Un lecteur a voulu gloser ce que la vulgate traduit à peu près exactement par *memorabor iustitiae tuae solius;* la réflexion *quoniam non cognoui litteraturam,* qui met l'accent sur *solius,* n'a pas beaucoup perdu de son véritable sens en passant à travers deux traductions, après avoir été introduite de la marge dans le texte hébreu à une place tout à fait insolite. Le point de départ de la distinction entre la *Littérature* et l'*Écriture* est donc une interpolation dans un verset de psaume, qui a subi dans la suite toute une série d'aventures. Ce résultat prouve l'importance de l'histoire de chaque mot de la Bible et fait entrevoir l'utilité et l'intérêt d'une méthode de recherche sur laquelle je me suis expliqué ailleurs à propos du livre si suggestif d'Edwin Hatch, *Essays in biblical Greek*[2].

III

REFERT, INTEREST.

Les constructions suivies par ces verbes quand ils ont le sens de « il importe » ont reçu diverses explications. Haase voyait dans *interest mea, est* renforcé à l'aide du neutre pluriel du possessif[3]. Benary supposait dans *interest mea* un emploi d'ablatif avec *inter* (cf. *inter ea?*). Kühner fait dépendre le génitif complément de *re* dans *refert* et de *causa* à suppléer avec *interest*[4]. Hoffmann explique *mea* comme l'accusatif adverbial d'un neutre pluriel et le génitif comme le substitut naturel du possessif[5]. Pour Teuber, *tua interest* est une confusion populaire pour *tuam in rem est*[6]. A. Reifferscheid reprend l'hypothèse de Verrius Flaccus : *refert* = *reifert*[7] et Schmalz adopte cette étymologie, tandis qu'il emprunte à Hoffmann son explication de *interest*[8]. Reisig, au contraire, explique *re* de *refert* comme un ablatif, pouvant se construire avec un adjectif ou avec un génitif comme complément, et, dans la suite, la construction de *interest* se se-

1. Cf. G. Bickell, *Carmina Veteris Testamenti metrice*, p. 47 (ps. LXXI hébreu).
2. Cf. *Rev. crit.*, 1890, I, 24.
3. *Vorlesungen*, II, 16.
4. *Ausf. Gramm.*, II, 336.
5. *Studien auf dem Gebiete der lat. Syntax*, 130.
6. *Zeitschrift für das Gymnasialwesen*, t. 33, juillet-août.
7. *Ind. Lect. Vratislav.* 1877-78, § V; Verr. Flacc. ap. Fest., 282.
8. *Lat. Syntax*, § 78.

rait modelée sur celle de *refert*[1]. Il n'est pas sûr que je n'aie pas omis quelque hypothèse[2]; mais avant de chercher à expliquer ces constructions, il conviendrait d'en faire l'histoire. La présente note est destinée à indiquer quelques jalons[3].

1° Plaute et Térence n'emploient dans le sens de « il importe » que *refert*. Il y en a treize exemples dans Plaute et quatre dans Térence[4]. Dans tous ces cas, l'ablatif des possessifs est seul employé. Il faut ajouter qu'on rencontre cet ablatif une fois dans Plaute et deux fois dans Térence avec un verbe sous-entendu. *Interest* dans ces deux auteurs a le sens de « il y a une différence. » Dans les fragments des poètes du théâtre recueillis par Ribbeck, on ne trouve que *refert* dans le sens de « il importe », mais sans complément[5].

2° Dans Ennius, *interest* ne se rencontre pas; *refert* se trouve plusieurs fois, mais dans d'autres sens que celui qui nous occupe[6].

3° Lucilius présente deux fois *refert* sans complément[7]; dans un troisième fragment, on a d'après les mss: *promo hoc minuendi refert res*. Le texte est évidemment corrompu. Aucun des essais de restitution qui en ont été faits[8] n'est satisfaisant. Mais Nonius (500,25) cite ces vers comme exemple d'un ablatif pour le génitif: c'est plus probablement un exemple de datif construit avec *refert* à joindre à celui d'Horace. Quant à *interest*, on ne le trouve pas plus dans Lucilius que dans Ennius.

4° *Interest* se trouve très souvent dans les discours de Cicéron dans le sens de « il est de l'intérêt de », aussi bien avec le génitif qu'avec l'ablatif des adjectifs possessifs. Au contraire, *refert* est exceptionnel: il se rencontre 2 fois sans complément (*Cael.*, 57; *imp. Pomp.*, 18); 4 fois avec un pronom neutre (*Phil.*, II, 219; VII, 14; *Caec.*, 74; *Flac.*, 21); 2 fois avec un adjectif possessif (*sua, Quinct.* 19; *mea, Pis.*, 39).

5° Lucrèce ne connaît pas *interest* (qui ne se trouve chez lui dans aucun sens). Il emploie deux fois *refert*, la première avec

---

1. *Vorlesungen*, III, 559-561.
2. O. Riemann, *Synt. lat.*, 2e éd., p. 112, § 72, sous-entend *parte* avec *interest mea*.
3. Je ne fais que développer un alinéa que j'ai consacré à cette question dans le *Bull. crit.*, 1890, p. 252.
4. Voir la liste des passages dans Holtze, *Syntaxis priscorum scriptorum latinorum*, I, 66.
5. Seulement dans les comiques : Laberius 67; Syrus, 642; app., 319.
6. D'après l'index de l'édition L. Müller.
7. Ed. L. Müller, lib. IX, XVI, 27; dub. 12.
8. L. Müller, lib. I, XXXII, 39; Baehrens, 31.

un adjectif neutre comme complément : *nil referret enim quaedam decedere.., si tamen ardoris naturam cuncta tenerent* (I, 680); la seconde fois, avec un nominatif sujet : *usque adeo magni refert studium atque uoluptas* (IV, 981).

6° L'observation de Schultz[1], que César n'emploie pas *refert* est confirmée par les récents lexiques de cet auteur. *Interest* est le seul mot usité, avec un adverbe au génitif (*B. G.*, V, 4, 3; VI, 1, 3; *B. C.*, I, 21, 1), avec un substantif au génitif (*B. G.*, II, 5, 2; *B. C.*, I, 24, 5; III, 10, 9) et sans complément (*B. G.*, VII, 14, 8)[2].

7° Catulle n'emploie ni *refert* ni *interest*, d'après l'index d'Ellis.

8° Il semble que Virgile ne s'est servi de *refert* que deux fois et sans complément (*Georg.*, II, 104; III, 548); il ne connaît pas *interest*. De tous les cas d'*interest* que présente Horace, il n'y en a pas qui ne puisse s'expliquer par « il y a une différence »; *refert* se rencontre 7 fois, une fois seulement avec un substantif comme complément qui est mis au datif (*Sat.*, I, 1, 49). D'après les lexiques des éditions de Vulpius, *interest* manque dans Tibulle et dans Properce; *refert* dans le sens de « il importe » n'est pas non plus dans Properce, et on le trouve une fois dans Tibulle: *refert quid, clamne palamne roget?* (IV, 5, 20). On sait que cette élégie est une de celles que M. Doncieux attribue à la collaboration de Tibulle et de Sulpicia[3]. Enfin, d'après l'index insuffisant de Burmann, *refert* seul est employé par Ovide, mais sans complément.

Il est regrettable que le manque de lexiques complets d'autres auteurs ne permette pas de se prononcer sur eux; cette lacune est surtout fâcheuse pour les prosateurs anciens : Caton, les fragments des orateurs, Varron. Mais il semble qu'on peut tirer dès maintenant sans trop de témérité les conclusions suivantes : 1° De *refert* et d'*interest*, c'est *refert* qui est le mot le plus ancien. 2° *Refert* est seul employé par les poètes jusqu'à la fin de l'époque classique. 3° *Interest* est propre à la prose; exclusivement employé par César, c'est le mot que choisit Cicéron, quand il veut y joindre un complément. Car *refert sua* du *pro Quinct.*, 19, appartient aux premiers discours et on peut considérer *mea*, placé entre *enim* et *iam*, dans le discours *in Pis.*, 39, comme une dittographie : *enimmiaiam*. Comme d'autre part *refert alicuius* est une construction rare et peu ancienne, il faut donc partir de *refert mea*, pour chercher l'explication de ces locutions. On com-

1. *Lat. gr.*, p. 365.
2. Dans Asinius Polio (= *bellum africum*), on ne trouve pas *interest*, mais *referre* 1 fois (31, 9).
3. *Rev. de phil.*, XV, 1891, 79 ss.

prend qu'une fois *refert mea* formé, *interest,* qui avait pris le sens secondaire de « il importe » chez les prosateurs, se soit construit sur ce type; *interest mea* a conduit à *interest Caesaris; interest Caesaris* est devenu à son tour le modèle des quatre ou cinq exemples de *refert Caesaris.*

IV

QVI ET.

La publication du *Corpus,* en révélant une quantité de textes jugés isolément sans intérêt, a soulevé d'assez nombreuses questions de détail, portant sur des séries entières de monuments, et dont il ne faudrait chercher la solution ni dans les tables des volumes ni dans les dissertations de l'*Ephemeris.* Celle dont je veux m'occuper touche à l'histoire des noms propres romains. Il s'agit des sobriquets, unis aux *tria nomina* (aux deux noms pour les femmes) par la formule *qui et* ou une expression analogue. Le premier point à élucider est celui de l'accord. On voit en effet dans les inscriptions tantôt le mot suivant *qui et* s'accorder en cas avec celui qui précède et tantôt rester au nominatif. Dans la première hypothèse, l'influence qui s'exerce sur les *tria nomina* est assez puissante pour s'exercer parallèlement sur le sobriquet, malgré *qui et;* c'est un exemple non d'attraction, mais d'absence de subordination. Dans le second cas, la proposition existant formellement grâce à *qui et,* existe aussi pour la pensée, et le sobriquet, conçu alors comme attribut, reste au nominatif. D'autres points d'interrogation se posent à propos de l'emploi et de la répartition de ces sobriquets; il faut remarquer que la Grande-Bretagne n'en présente aucun exemple. Je vais d'abord traiter la question grammaticale en donnant la liste de tous les passages[1]. Il convient d'éliminer les cas douteux, et principalement ceux dans lesquels le nominatif se rencontrant de part et d'autre, on ne peut savoir d'après quelle influence. C'est l'objet de la 1re liste.

A. Rome (tome VI). — *C. Iulius, C. l., Ephesius qui et Mascutius* (975 a, col. 1, l. 45; inscription des *magistri uicorum,* de 136 ap. J.-C.). — *Aur. Marcellinus qui et Diza uet. et Aur. Eutyches qui et Alexander* (2694; dédicants de l'épitaphe d'un soldat prétorien de la huitième cohorte). — *D. M. Atilia Tyche que et*

1. Je suis un ordre topographique, qui correspond à la distribution des volumes du *Corpus Inscr. lat.;* mais je groupe l'*Illyricum* avec les pays celtiques, à cause des nombreux points de contact entre les deux régions. Dans la plupart des cas, j'ai fait le dépouillement moi-même, les tables donnant des listes incomplètes.

Athenais (12640). — *D. M. S. M. Aur. Primigenius qui et Draconius* (13186). — *... fecit Aur. Felicitas quae et Sabina* (13324). — *Q. Cascellius Felix qui et Iustus* (14474). — *Ti. Claudius, C. f., qui Persicus* (15191). — *Aelia Aphrodite que et Sophe* (15221). — *Coelia · Gamus · quae · et · Atee · ia mater* (15980; « nomen (*Atee · ia*) corruptum culpa quadratarii »). — *L. Cominius Felix qui et Clemens* (16044). — *Crepereia, L. f., Epictesis quae et Olosirica* (16562). — *Dis manibus. Diuppanrus. qui [et] Euprepes, Sterissae f., Dacus...* (16903). — *Parergius qui et Vincentius* (23824). — *Parthenopeus Mus qui et Marcellinus* (23834). — *D. M. Phoebus qui. et. Tormogus, Hispanus, natus Segisamoine IIII k. martias, C. Bellicio Torquato Ti. Claudio Attico Herode Cos* (143); *defunctus, III, nonas augustas, Q. Mustio Prisco M. Pontio Laeliano Cos* (163); *Phoebion et Primigenia filio karissimo filio dulcissimo fecerunt* (24162).

Italie. — *Iulia Cleopatra quae et Lezbia* (IX, 41). — *Eutychia quae et Buttin. u. a. III...* (IX, 147). — On trouve de même plusieurs inscriptions de marins de la flotte de Misène qui présentent le nominatif : *C. Iulius Victor qui et Sola, Dini f.* (X, 3593). — *C. Rauonius Celer qui et Bato, Scenobarbi, nation(e) Da[lm.], manipl. ex III Isid[e]...* (X, 3618, Misène). — *M. Seius Longinus qui et Menophilus, Anton[i], Nicaensis, ueteranus ex classe prætoria Misen.* (X, 3622). — *L. Antonius Leo, q. et Neon, Zoili f., natio Cilix, mil. cl. pr. Mis., (centurio) III Asclepio* (X, 3377). — *C. Iuli Pudentis, mani(pularius) lib(urtinae) Libertate, qui Dines, Sautis (filii), nat(ione) Bessus* (X, 3590; les rédacteurs du *Corpus* lisent *qui Dines Sautis* dans une seule incise et sans s'expliquer; ma lecture est confirmée par les inscriptions précédentes). — *C. Iunius Dometius, qui et Dionysius Heraclides* (X, 8302; Antium; « *Heraclidis* malim »). — *D. M. Ianuarius, Germani fil., qui et Claudius, Pannon., u. f. sibi et Agathe lib. b. m.* (XI, 560). — *Iulia Afrodite que et Filtatia* (XI, 764). — *Sal[l]ustia Homil[i]a quae et Caecilia* (XI, 1490). — *Ti. Claudius qui et M. Valerius Claudianus* (XIV, 816). — *Caltilia Epithymete quae et Voconia* (XIV, 621). — *P. Tadius Saturninus qui et Sterceius* (XIV, 1654). — *[L. V]olusius, L. f., Celer, [qui] et Ancharius ex domo Volusi Saturnini consularis* (XIV, 178). *D. M. C. Iulius Ingenuus qui et Mininnus* (XIV, 1154). — Il faut ajouter l'inscription gréco-latine : *D. M. Fabia Sperata Sallustis Acatholes o·cae* (ὁ καὶ) *Rodios atoic* (αὐτοῖς) εποηcαν (X, 11).

Pays celtiques. — 1° Gaule cisalpine (tome V). — *Nemesi aug. sac. G. Lecanius Vitalis qui et Serpullius libe[rt]* (17). — *C. Iulius Epictetus qui et Fato uiuus posuit* (1102). — *... Felix qui et Acutus...* (6093). On peut ajouter le n. 4449 dont les noms sont effacés partiellement. — 2° Gaule narbonaise (tome XII). Néant. — 3° Pays danubiens (t. III). *Valentinus qui et Potinianus, Aug(usti) n(ostri) liber(tus)* (1470, Sarmizegetusa). — *P. AEl. Sept. Audeo qui et Maximus uet* (de la légion XIII Gemina; 1471, ibid.). — *AEl. Macrinus Epidianus qui et Epidius aug(ur) col(oniae)* (1488, Sarmizegetusa). — *Considius Viator qui et Gargilius* (2296, Salone). — *[Aur. qui] et Sept(imius) Constans... Aur. qui et Septi[mius] Constant[i]nus... Aur. qui et Sep(timius) Victorinus... Aur(elia) [q(uae)] et Gemell[a]* (le premier est soldat de la *coh. I Thr(acum) c. Romanorum*, le deuxième de la légion I Adiutrix; 3319, Pannonie inf.). — *Aur. Secundianus qui et Itrius bf. cos. leg. X G.* (depuis Trajan au plus tôt; 3904, Pannonie sup.). — *Veneria Valentina qui et Telma* (6131; Mésie inf.). — *Aur. Apolinar. qui et Pistus* (6150, l. 40; liste intitulée : *nomina Bacchii uernaculorum;* datée de 227 ap. J.-C.; Mésie inférieure).

Afrique (t. VIII). — *[I]ul. Galla qui et Meduria* (163). — *Felicitas quae et Vruria* (1709). — *DMS L AEmilius Seuerinus qui et Phillyrio u. a. LXI p. m. et pro amore romano quieuit ab hoc Capeliano captus, memor amicitiae pietatis Victorius qui et Verota* (2170; Capelianus vengea Maximinus sur les parti-

sans des Gordiens). — *Comidius Quetus qui et Gutulus* (2847, Lambèse). — *Valeria Concessa quae et Sassa* (2937, Lambèse). — *Meuia AEmiliana qui et Menitana* (2972, Lambèse). — *Clodia V[ic]toria quaet* (sic) *Pupa* (3132, Lambèse; les trois inscriptions précédentes sont du IIe au IIIe s.). — *Tib. Claudius Hilarus qui et Saponius... Claudius Flauianus fil. dul.* (3525). — *Sextilius Laetus qui et Cardelus* (3834). — *Pusinna q. et Felicitas* (4012). — *Victor qui et Vtica* (4150). — *Stabiria Monica qui et Gusura* (4406). — *Octauia Fortunata que et Monnina* (5061). — *Fabius Donatus qui et Cresces* (5249). — *Aemilia Quinta qui et Akzucia* (5721). — *[Ca]ecilius Vrbanus qui [e]t Zurumius* (5737). — *C. Tannonius, L. f., Quir., Felix qui et Aquensis miles leg. III* (6311, Ain Fua; IIe s.). — *Iulia Thelesphoris que et Ingenua* (7526). — *M. Machentius Felix qui et Secretius* (7570). — *L. Petronius Festus qui et Zabulius* (7636). — *P. Petronius, L. f., qui Restitutus* (7638). — *Albanius Honestus qui et Secundianus* (8003). — *Bonosus qui et Philippus* (8020). — *Victor qui et Apiusius* (8173). — *M. Caecilius, M. f., Q., Saturninus qui et Eusebius* (8215; avant 211). — *C. Aurelius Germanus qui et Victorinus* (8255). — *L. Annaeus Saluianus qui et Crementius* (8525). — *Cassia Fausta q. et Monna Sancta* (8547). — *C. Clodius Crescens qui et Viglantius u. a. XII* (8549; les autres morts de cette inscription, à 17 et à 19 ans, n'ont pas cet *agnomen*). — *Fortunatus qui et Dacus* (8562, Sétif; 22 ans). — *Speca qui e* (sic) *Claudia* (8609, Sétif; texte mal copié). — *M. Iulius Primus qui et iam Car.* (8938). — *Aemilia Maura quae et Mininna* (9079). — *Iul. Saturninus qui et Crira* (9123). — *Iulia Syra quae et ...ssaia* (9133).

Espagne (t. II). — *Egnatia Farucia que et Letina* (1067; « litteris aeui recentioris »). — *Caelesti Aug. Paterni qui et Constantii* (nom. plur.) *uu. ss.* (*uota soluerunt*) (2750, Lugo).

On peut ajouter à cette première liste, les inscriptions dont le texte est incertain. Ce sont : II, 3009 ; III, 3319 ; VI, 3499, 9280, 13035; 13143; VIII, 7639 ; X, 1616, 3666; XIV, 228.

Il ne nous reste plus que les exemples qui peuvent nous renseigner sur l'accord du sobriquet avec les autres noms. Voici d'abord, en suivant le même ordre que précédemment, ceux dans lesquels cet accord a lieu.

B. Rome (t. VI). — *D. M. Aur. Generosae quae et Matronillae* (13324). — *Firmiae Philologidi quae et Iuliae* (15053; très belle inscription). — *Clodiae Philoterae quae et Inuentae* (15827). — *L. Fabio Ianuario qui et Derisori* (17540). — *Felici Vernae qui et Tripeccio bene merenti M. Galerius Iolaus fecit* (17857). — *D M. Fl. Octauiae quae et Lucretiae... T. Aelius Serapammon* (18386). — *Ti. Galerio Artemae qui et Aleschio, marito... coiux* (18852). — *Petili Fortunati qui et Scriboni* (23977). — *D M. Phileteni q. et Mammeni coniugi... Hermione... Hermes et L. Iul. Achillaeo amico* (24103).

Italie. — *D M. Beneuentano cui et Aquitae qui uixti* (sic) *anis VI diebus XI mater inffelicissima po(suit)* (IX, 1766). — *Aur. Natalis coniugi suae Aur. Basse Marianeti que et Simpliciae* (X, 2147; Pouzzoles). — *D. M. S. Brinniae Epigonae q. et Flauie* (X, 2176; Pouzzoles). — *Iuliae... [quae] et Aresii* (X, 2584; Pouzzoles). — *D M. M. Val. Laoti cui et Africano, filio dulcissimo* (X, 3049; Pouzzoles). — *Dis Manibus L. Ialli Valentis qui et Liccae, Bardi f., optionis ex III Vener.* (X, 3468; Misène). — *D M. Erotianeti q. et Ioniae* (XIV, 967; Ostie).

Pays celtiques. — 1° Gaule cisalpine (t. V). [*D. M. Valerii*] *qui et Mannuli*

et Va[l]eriae Aprillae (4488). — 2° Gaule narbonaise (t. XII). *D. M. Liciniae Magnae quae Matronae... T. Licinius Rusticus (centurio) leg. III Aug. maritus* (684; Arles, sarcophage). — 3° Pays danubiens. *Planio, Baezi, qui et Magistro* (III, 1270, Dacie).

Afrique (t. VIII). — *D. M. [A]emilia[e F]este que et Saluiae* (3365). — *Memo(chrisme)ria innocentium Istablici qui et Donati...* (8640). — *Graniae Marcellinae quae et Crementiae, Q. Granius Felix ex dec. alae Thracum, pater filiae dulcissimae* (9378, Cherchell). — *Memoriae Vvitpturi qui et Maccalis* (9878; de 390 ap. J.-C.; chrétienne: cp. 9890, liste D). — *Iuuenti qui et Efractoris* (10485, 2; sur la sardoine d'un anneau).

Espagne. — Néant.

Voici les cas où l'accord n'est pas fait : les noms étant à un cas oblique et le sobriquet uni par *qui et* restant au nominatif.

C. Rome (t. VI). — *D M. M. Ploti Pauli qui et Zosimus tr(ierarchus) Aug(usti)* (3621). — *Dis Manibus Titiae Primigeniae quae et Grapte, patronae, et P. Titio Doro, bene merentibus fecit P. Titius Martialis lib.* (7535). — *Dis Manibus M. Vepius, Aug. lib., Symphor[us], flaturarius auri et argenti Monetae, sibi et Vepiae Helpidi quae et Claudia, lib. et uxori sua[e]...* (8456). — *D M. Augustiani qui et Paris* (12874). — *M. Auretio Fausto qui et Chrysaor, filio dulcissimo, M. Aurelius, Aug. lib., Chrysaor, pater b. m. fec* (13093). — *Ti. Claudio Niceroti qui et Asiaticus* (15159). — *Claudiae Saturninae quae et Victoria* (15583). — *Diocleti filio qui et Zenon* (16854). — *D. M. Epaphroditi qui et Axianus* (17188). — *B. M. Flauiae Carae quae et Ianuaria* (18305 et 18306). — *D M. Flauiae Prahatis lib. pientissimae quae et Felicula* (18400). — *D. M. Geminiae Trophimes quae et Turpilia* (19011). — *Q. Granio Aliano q. et Gentilis* (19074). — *P. Iuuentio Herodi qui et Munnas* (20942). — *D M... Octauiae Soteridi quae et Lucinia* (23312).

Italie. — *D. M. Muttieni Sentiani q. et Veterius* (IX, 869). — *D. M. Luciae Celerinae quae et Victoria* (X, 2672; Pouzzoles). — *C. Iulio Siluano, man. ex lib. Iustit., natione Bithyno, qui et Diophanes, Diophani; militauit an. XIX...* (X, 3492; Misène). — *D. M. Arabiano Luciano qui et Sarga* (X, 6705; Antium). — *D. M. Iuliae Fortunatae quae et Epangeliosa* (X, 7670; Cagliari). — *D. M. M. Cl. Summachi qui et Nonnus* (XIV, 832).

Pays celtiques. — 1° Gaule Cisalpine. Néant. — 2° Gaule Narbonaise. Néant. — 3° Pays danubiens. *D. M. Philadelphi qui et Philodapanus Stratonice conserua* (III, 2468, Salone). — *D. M. Valentine ancille que et Stefana* (3192 b, Dalmatie). — *D. M. L. Iuentio, L. lib., Marcello qui et Faustus* (6212, Troesmis).

Afrique (t. VIII). — *L. Cornelio Catoni (centurioni) leg. III Aug., qui et Caligatus* (2848, Lambèse; IIe ou IIIe s.). — *D. M. S. Antistie Urbane qui et Tanonia... maritus coniugi...* (4384).

Espagne. — Néant.

Enfin il ne nous reste plus que les cas très rares où le génitif se présente après *qui et*, tandis que les noms précédents sont au nominatif.

D. Ils se rencontrent seulement en Afrique (t. VIII). — *D. M. S. Sittia Veneria que et Iuniane* (5260). — *L. Iulius Gemlus qui et Constanti* (5780). — *Memoria Vipi Serelli qui et Maccal* (9890, chrétienne, de 327 ap. J.-C.; le gén. est *Maccalis*, cf. liste B, 9878).

Le résultat de l'enquête que nous venons de faire n'est donc pas très décisif. Le voici indiqué en chiffres.

	Nombre d'inscriptions.	Cas douteux.	Accord.	Non accord.	Total.
Rome	24320	16 + 4	9	16	45
Italie	23199	17 + 3	7	6	33
Pays celtiques	21351	15 + 1	3	3	22
Cisalpine	8997	4	1	0	5
Narbonaise	6038	0	1	0	1
Pays danubiens	6316	11 + 1	1	3	16
Afrique	10988	36 + 1	5	2 + 3	47
Espagne	5095	2 + 1	0	0	3
Totaux		86 + 10	24	27 + 3	150

On voit donc qu'il n'y a qu'un assez faible écart entre les deux chiffres décisifs (24 et 27 ou 30) et que la proportion entre les deux usages est sensiblement égale (47 °/₀ contre 53 °/₀ ou 44,4 °/₀ contre 55,5 °/₀). Mais il est juste de remarquer que Rome, qui fournit le chiffre partiel le plus élevé, 25 cas, ne présente que 9 fois l'accord (36 °/₀, un peu plus du tiers).

Pour compléter cette enquête, il faudrait la faire porter sur un autre terrain, celui des textes. C'est surtout dans les écrits juridiques ou ecclésiastiques que l'on aurait quelques chances de rencontrer des exemples de *qui et*. Une recherche dans les *Acta Petri, Pauli,* etc., récemment publiés par M. Lipsius, n'a pas donné de résultats. J'ai été plus heureux en ce qui concerne le *Liber pontificalis*. On sait que cet écrit se présente en deux éditions. L'une, rédigée sous Hormisdas (514-523) et continuée jusqu'à Félix IV (526-530), n'est plus représentée que par les abrégés cononien et félicien. L'autre, sortie d'une récension de la précédente au milieu du VIe s., continuée de Félix IV à Silvère, est donc encore à tous égards un document de la première moitié du VIe s. C'est là que se trouve le seul exemple de *qui et*. La biographie du pape Jean II (533-535) s'ouvre par les mots : *Ioannes, qui et Mercurius, natione Romanus, ex patre Proiecto.* (Duchesne, p. 285, LVIII, 1)[1].

1. Dans l'inscription de S. Pierre in Vincoli, le même pape est appelé (à l'abl.) *Iohanne cognomento Mercurio*. On pourrait peut-être conjecturer la raison de ce double nom. L'église Saint-Clément contient plusieurs monuments remontant à un prêtre Mercurius ; or Jean II avait été attaché à cette église avant son élévation. Il est donc possible que le prêtre Mercurius ait quitté son nom, quelque peu païen, en devenant pape. Dès lors, le monogramme *Iohannes* de la même église aurait une autre signification ou viserait le prêtre devenu pape. On aurait là, longtemps avant Jean XII, l'exemple d'un pape changeant de nom lors de son exaltation.

A la fréquence de la locution *qui et* pour relier le sobriquet aux autres noms, fréquence assez grande pour permettre l'existence d'une sigle (*q. et*), il convient d'opposer la rareté de ce mode de liaison dans le cours du texte :

D. M. C. Iul., C. [fi]l., Luperco, domo Sala, uet. ex dec. alae III Thra... C. Iul. Candidianus, b. leg. I adi. [p.] f., nepos qui et heres, auonculo pientissimo f. c. (III, 4321, Pannonie sup.; depuis Domitien). — *T. AEl. Malco Tectori, eq. praetorian. coh. III pr., qui et urb. Item antistes sacerd. temp. Martis castror. pr.* (VI, 2256; perdue; Mommsen, lit : *qui et urbi* (= *in urbe*) *tem[pli] antistes (fuit et) sacerdos.*) — *... M. Vlpius Maximus, eques romanus, qui et lupercus cucurrit...* (VI, 2160). — *Schola Aug. Collegi fabror. tignuar... solo dato ab T. Furio Primigenio, qui et dedic(atione) eius HSX n. ded(it)* (IX, 5568). — *L. Samiu[s] Agilis coiugi dulc[is]sime cui et mortu[a] in infinito in[eomp]arabilis a[udit]* (X, 2584; cp. liste B)[1].

De même, la liaison *qui et* servait dans la première édition du *Liber pontificalis* à introduire la mention du lieu de sépulture d'un pape (*qui et sepultus est*)... Cf. Duchesne, p. 52, l. 2; 53, 1; 52,11 ; 53,8; 54,19, 30 ; 60, 18 ; 70, 15, etc. ; mais dans cet usage, *qui etiam* apparaît depuis la biographie de Gaius, et c'est la seule forme employée dans cette phrase par la deuxième édition du *Liber* (depuis la p. 126), avec la variante *qui uero* dans la vie de Gaius (161,8). On retrouve de plus *qui et* deux fois : *quod et factum est* (66, 23, première édition) et *qui et constituit* (159, 4, deuxième édition). Nous avons trouvé une fois cette expression *qui etiam* dans les inscriptions (liste A ; VIII, 8988) ; en dehors de la formule *qui etiam sepultus est,* on la trouve dans le *Liber pontificalis*, p. 143, vie d'Urbanus : *qui etiam clare confessor temporibus Diocletiani ;* il n'est pas sûr que dans ce texte il manque un verbe.

Le dépouillement auquel nous nous sommes livrés n'a pas seulement un résultat grammatical. Nous savons par là même dans quelles limites de temps et d'espace se place l'usage de ces sobriquets. Au point de vue de la fréquence, c'est l'Afrique qui tient la tête (4,27 par mille), puis vient Rome (1,85 par mille), au contraire avec la Grande-Bretagne, qui n'a pas d'exemples, et l'Espagne qui n'en a presque pas, ce sont les pays proprement celtiques, Cisalpine et Narbonaise, qui ont le moins de sobriquets unis par *qui et*

---

1. Il faut écarter l'inscription de Tivoli (XIV, 3649) : ... *Restus circit(or) hab(et) filios IIII; Sabatium, qui et ipse hab(et) fil(ios) Restitutum et Augurinum;* où l'on a, non pas *qui et,* mais *et ipse.* Dans XI, 15 : *C. Mario Euentio statuam, quae et ipsi pro ac[ti]b. suis testimonium perhiberet et exemplo eius ad probatissimam defensionem sui ceteros incitaret ordo et ciues... conlocauerunt;* on a *et* répété. C'est probablement le même cas dans XI, 387 : *L. Betutio, L. f., Pal., Furiano, aedili, cui et curulis i(uris) d(ictio) et plebeia mandata est.*

(0,039 par mille). Or, précisément dans ces pays se rencontrent d'autres expressions, le mot *signo* suivi du génitif[1], ou *siue* avec l'accord en cas[2]. Au contraire, l'expression pleine *qui uocatur, qui uocitatus est* et analogues est plus spéciale à Rome et à l'Italie[3]. Il reste encore à mentionner comme locutions rares et locales l'usage de *idem, idem qui*[4].

Il est regrettable que la plupart de nos inscriptions ne soient pas datées. On voit par celles qui le sont et par certains caractères des textes sans date que l'usage de ces sobriquets n'est pas antérieur au second siècle. La plus ancienne est de 136 ; la plus récente est de 390[5]. Cet usage se serait conservé encore plus longtemps, à en juger par les noms du pape Jean II, à moins que, dans ce cas probablement assez particulier, il n'y ait là qu'un souvenir d'un usage plus ancien. La situation sociale des personnes ainsi désignées ou de leurs amis est très humble, autant qu'on peut en juger là où elle est indiquée; ce sont des affranchis

---

1. *D. M. et quietei aeternae Lucili Metrobi, signo Saprici* (XII, 1920); *M. Magius Sotericus, signo Hilari* (XII, 1982); *D. M. Valeriae Atticae signo Amantiae* (XII, 2021 ; Ier ou IIe s.). Cp. : *Memoria posuit Amantius signu Simplici* (III, 2296 ; cf. A, même no) ; *Neuio Aulo Mario Fortunato signo Asterio* (III, 2439, Salone); *Non. Sal[o]minus qui et signo Dalmatis, bf. cons. leg. III Fl.* (III, 6300, Mésie sup.); *Callidromus ex disp., hic d[ormit..,] signo Leucadi* (XIV, 1877). Cp. l'inscription sur tuile trouvée à Histonium : *DMS Hic abitat Meuia Victoria qe* (sic) *at superos sinnu abebat Cassandra b. m. f.* (IX, 2893).

2. *DM. Clodiae Achillee siue Cyryle* (V, 4410) ; *Maura siue Caiane* (V, 6252) ; *Optatine Reticiae siue Pascasie coniugi amantissimae Ennius Filterius siue Pompeius maritus* (XII, 956 bis ; couvercle de sarcophage chrétien, fin du IIe s.) ; *C. Terentius Romulus siue Drimylus unctor siue [polli]nctor* (XII, 3350) ; *D. M. L. Melli Myrismii siue Mponi* (*Myronis ?*) (XII, 4127). Cp. : *D. M. Turelliae Secundae siue Staberiae* (Cagliari ; X, 4382) ; *C. Numisio siue Ratiagro* (X, 4969) ;... *rittoni seu Placido* (XIV, 3417; de 392 ap. J. C.; chrétienne).

3. *Diadumeno, Aboni f., qui et Macrinus uocitatus est* (VI, 15191). — *C. Iulius Nereus qui uocatur Peticius* (VI, 20150). — *Q. Manlius Ianuarius qui uocitatur Asellus* (VI, 23556). — *Auatia Victoria [q]uit* (= *qui et*) *Monnauocitae* (= *uocita[ta] e(st)* (VIII, 1679). *Q. Letinium Lupum qui et uocatur Caucadio* (XI, 1823 ; Arezzo). — Ajoutons, par contre, cet exemple isolé de *qui* sans *et : C. Titius, C. f., qui Rufus* (VI, 2254) et C. I. L. VI, 15191 (liste A).

4. *L. Mettio Primitiuo, idemq. Sotati* (IX, 1884 ; Bénévent). — *D. M. C. Ofili Modesti, idem qui et Asparagius* (IX, 1915 ; Bénévent). — *D. M. Cornificiae Gem[inae], P. Gabinius Faust[us] idemque Aristia... uonie Ethyce* (Cagliari, X, 7645 ; le sens est incertain). Il faut enfin ajouter l'usage de *et : C. Aufidio Asiatico et Gnesio* (IX, 2893).

5. Sont datées : de 136, liste A, VI, 975 ; de 163, A, VI, 24162 ; du IIe s., A, VIII, 6311 ; après Trajan, A, III, 3904 ; avant 211, A, VIII, 8215 ; du IIe ou IIIe s., A, VIII, 2847, 2937, 2972; C, VIII, 2848; de 327, D, VIII, 9890 ; de 390, B, VIII, 9878. De plus on rencontre l'épel *e* pour *ae* dans les textes suivants : liste A, VI, 15221 ; II, 1067; VIII, 5061, 7526; liste B, X, 2147, 2176 ; VIII, 3365 ; liste C, III, 3192 b; VIII, 4384 ; liste D, VIII, 5260. Or, d'après Mommsen, *que* pour *quae* ne se trouve pas dans les diplômes militaires avant Marc Aurèle, et devient constant depuis 216. (*C. I. L.*, III, p. 919).

ou des esclaves[1], des vétérans[2], des sous-officiers ou des soldats[3] de l'armée de terre, des marins et des soldats de la flotte[4]; les seules magistratures mentionnées sont celles de *magister uici* (VI, 975) et d'*augur coloniae* (III, 1488), toutes deux accessibles à des affranchis. Ajoutons enfin que ce sobriquet se rencontre à tout âge (à 3 ans, liste A, IX, 147; à 6 ans, B, IX, 1766; à 12 ans, A, VIII, 8549; cf. la remarque) et dans un cas au moins a dû être héréditaire (C, VI, 13093). Trois fois *qui et* sert à introduire non plus un sobriquet, mais trois ou deux noms (A, XIV, 816; III, 3319; VIII, 8547).

Il faut remarquer, en terminant, la place de ces sobriquets. En principe, ils devraient se trouver tout à la fin, après la filiation, la tribu et le surnom : *C. Tannonius, L. f., Quir., Felix qui et Aquensis;* mais dans un grand nombre de cas on les rencontre entre le surnom et la filiation. On peut dire que cet ordre est la règle pour les marins de la flotte; on a alors : prénom, nom, surnom, sobriquet précédé de *qui et,* filiation souvent indiquée à la mode étrangère sans le mot *filius,* lieu d'origine : *C. Rauonius Celer, qui et Bato, Scenobarbi, natione Dalm.* (X, 3618).

Paul Lejay.

---

1. A, VI, 975; XIV, 178 (?); V, 17; III, 1470, 6150; C, VI, 8456, 13093; III, 2468, 6212. On mentionne en revanche une *patrona* C, VI, 7535.
2. A, VI, 2694; III, 1471.
3. A, III, 3319 (2 fois); 3904; VIII, 6311; — B, XII, 684; VIII, 9378; — C, VIII, 2848.
4. A, X, 3593, 3618, 3622, 3377, 3590; — B, X, 3468; — C, VI, 3621; X, 3492.

LE DISCOURS D'ANDOCIDE

Πρὸς τοὺς ἑταίρους.

L'existence d'un discours d'Andocide intitulé Πρὸς τοὺς ἑταίρους nous est attestée par un seul passage de Plutarque (*Them.*, ch. 32); le biographe, après avoir parlé du tombeau de Thémistocle qui se trouve sur la place publique de Magnésie, ajoute : Περὶ δὲ τῶν λειψάνων οὔτ' Ανδοκίδῃ προσέχειν ἄξιον ἐν τῷ Πρὸς τοὺς ἑταίρους λέγοντι, φωράσαντας τὰ λείψανα διαρρῖψαι τοὺς Ἀθηναίους (ψεύδεται γὰρ ἐπὶ τὸν δῆμον παροξύνων τοὺς ὀλιγαρχικούς). Il existait donc à l'époque de Plutarque un discours d'Andocide connu sous le nom de Πρὸς τοὺς ἑταίρους, et dans lequel il excitait les aristocrates contre le peuple. Nous n'avons aucune indication sur l'époque à laquelle ce discours aurait été composé, ni sur l'occasion qui l'aurait fait naître. Le titre seul permet de supposer qu'il fut prononcé dans une hétairie de jeunes aristocrates.

A défaut de renseignements précis, les conjectures sont permises. M. Kirchhoff s'est lancé dans cette voie (*Hermes*, I, p. 1 et suiv.), en rapportant au Πρὸς τοὺς ἑταίρους deux fragments dépareillés d'Andocide. Il s'agit d'abord d'un passage qui nous a été conservé par Suidas (s. v. Σκάνδιξ); le voici : σκάνδικα οὖν λάχανα οὐ τὰ ἐκ τῶν κηπίων ἀλλὰ τὰ αὐτομάτως φυόμενα, ὥς φησιν Ἀνδοκίδης· « μὴ γὰρ ἴδοιμέν ποτε πάλιν ἐκ τῶν ὀρέων τοὺς ἀνθρακευτὰς ἥκοντας καὶ πρόβατα καὶ βοῦς καὶ τὰς ἁμάξας εἰς τὸ ἄστυ, καὶ γύναια καὶ πρεσβυτέρους ἄνδρας καὶ ἐργάτας ἐξοπλιζομένους· μηδὲ ἄγρια λάχανα καὶ σκάνδικας ἔτι φάγοιμεν ». Il est évident qu'Andocide décrit ici l'état d'Athènes durant les premières années de la guerre de Péloponnèse, lorsque la ville était envahie par les paysans qui étaient venus se mettre à l'abri derrière ses murs. Il souhaite de ne pas voir se reproduire un pareil état de choses, ce qui permet de conclure qu'il parle pendant une période de paix. Pour ces motifs et d'autres encore[1], M. Kirchhoff affirme que ce passage a dû être écrit entre 420 et 415, après la conclusion de la paix de Nicias et avant le procès des Hermocopides et la prise de Décélie, à un moment où la paix était de nouveau remise en question. Il devait faire partie d'un traité (M. Kirchhoff suppose qu'il s'agit non d'un discours mais d'un ouvrage écrit) dans lequel l'orateur s'opposait aux tendances belliqueuses du parti démocratique dont le chef était Alcibiade.

---

1. Art. cité, p. 3.

On sait que la politique d'Alcibiade durant ces années-là était de pousser Athènes dans l'alliance d'Argos et de l'amener à la rupture de la paix avec Sparte.

Un autre passage d'Andocide paraît se rapporter à la même époque : c'est celui qui concerne le démagogue Hyperbolos : il a été conservé par le scoliaste des Guêpes (v. 1007) : Ἀνδοκίδης φησὶ τοίνυν « περὶ Ὑπερβόλου λέγειν αἰσχύνομαι οὗ ὁ μὲν πατὴρ ἐστιγμένος ἔτι καὶ νῦν ἐν τῷ ἀργυροκοπείῳ δουλεύει τῷ δημοσίῳ, αὐτὸς δὲ ξένος ὢν καὶ βάρβαρος λυχνοποιεῖ ». — Le traité auquel appartenait ce passage, dit toujours M. Kirchhoff, était évidemment dirigé contre le parti démocratique dont il attaquait un des chef, Hyperbolos. Il est antérieur à l'ostracisme d'Hyperbolos que l'on place généralement en 418 : il est donc de la même époque que le fragment ci-dessus. Nous avons donc deux fragments du même auteur, tous deux de la même époque et appartenant tous deux à un écrit destiné à combattre le parti démocratique. On peut en conclure qu'ils faisaient partie du même ouvrage et cet ouvrage n'est autre que le Πρὸς τοὺς ἑταίρους dont la tendance, nous le savons, était la même. M. Kirchhoff voit donc dans le Πρὸς τοὺς ἑταίρους un pamphlet aristocratique dans le genre de l'Ἀθηναίων Πολιτεία du pseudo-Xénophon ou des Λοιδορίαι d'Antiphon, composé par Andocide entre 420 et 418.

L'attribution des deux fragments ci-dessus au Πρὸς τοὺς ἑταίρους nous paraît fort heureuse bien que, comme le reconnaît l'auteur de cette supposition, il ne puisse y avoir là qu'une probabilité et non une certitude absolue. Si nous reprenons la question, c'est que nous ne sommes pas sur tous les points de l'avis de M. Kirchhoff et il nous semble d'autre part qu'on peut risquer une conjecture qui préciserait encore davantage la date du Πρὸς τοὺς ἑταίρους, et l'occasion pour laquelle il aurait été composé.

Et d'abord il n'y a aucun motif pour faire du Πρὸς τοὺς ἑταίρους un pamphlet. Les termes dont se sert Plutarque font beaucoup plutôt penser à un discours et les fragments que nous venons de voir sont tout à fait dans le style oratoire et supposent un public auquel l'auteur s'adresse et qu'il a devant lui. Il vaut donc beaucoup mieux admettre que le Πρὸς τοὺς ἑταίρους a réellement été prononcé par Andocide. Voyons s'il est impossible de trouver une occasion dans laquelle il a pu être prononcé.

Parmi les œuvres d'Andocide figure un discours qui, depuis longtemps, a été reconnu comme apocryphe : c'est celui qui porte le nº IV, le discours contre Alcibiade. D'après Blass (*Attische Bereds.*, I, p. 337 s.), il est l'œuvre d'un sophiste du IVe siècle avant Jésus-Christ. Ce discours circulait sans nom d'auteur à l'époque

de Plutarque. On lit en effet dans la Vie d'Alcibiade (ch. 13) : φέρεται δὲ καὶ λόγος τις κατ' Ἀλκιβιάδου καὶ Φαίακος γεγραμμένος, ἐν ᾧ μετὰ τῶν ἄλλων γέγραπται κτλ. Suit l'histoire des vases sacrés d'or et d'argent empruntés par Alcibiade qui s'en serait servi pour son usage particulier. Cette même histoire se retrouve au § 29 du discours contre Alcibiade dans des termes un peu différents, il est vrai, mais pas assez pour qu'on ne puisse admettre que Plutarque le citait de mémoire. Il est donc évident que c'est de notre discours qu'il entend parler. Comme le discours du pseudo-Andocide est censé être prononcé non pas contre Alcibiade et Phéax (comme l'indiquerait le texte donné par les manuscrits de Plutarque), mais par Phéax contre Alcibiade, la critique s'est acharnée à corriger le passage de la Vie d'Alcibiade. La correction la plus probable est celle de Blass[1] qui lit : φέρεται καὶ λόγος τις κατ' Ἀλκιβιάδου Φαίακι γεγραμμένος. Dans ce cas Plutarque aurait tenu Phéax pour l'auteur du discours. Ce qui est certain — et c'est la seule chose qui nous importe ici — c'est qu'à l'époque de Plutarque, le discours ne figurait pas encore dans le recueil des œuvres d'Andocide.

S'il y a été introduit à une époque qu'il est impossible de déterminer, ne serait-ce pas qu'il avait quelque rapport entre le discours contre Alcibiade et un des discours authentiques d'Andocide ? Et si l'on admet cette hypothèse, ne peut-on pas supposer que ce discours d'Andocide est le Πρὸς τοὺς ἑταίρους et qu'il était dirigé contre Alcibiade? Il n'y a rien de forcé dans cette supposition puisque nous avons conclu du fragment dans lequel Andocide souhaite de ne pas voir revenir les maux de la guerre que le Πρὸς τοὺς ἑταιρους était dirigé contre le parti de la guerre dont Alcibiade était le chef.

Mais on peut aller plus loin et supposer une relation encore plus étroite entre le Πρὸς τοὺς ἑταίρους et le discours contre Alcibiade. On sait que ce dernier est censé prononcé au moment de la lutte entre Nicias, Alcibiade et peut-être Phéax, qui aboutit à l'ostracisme d'Hyperbolos[2]. Pourquoi n'admettrions-nous pas que le Πρὸς τοὺς ἑταίρους fut réellement prononcé par Andocide à cette occasion : dans ce cas il aurait été destiné à engager les membres de l'hétairie d'Andocide qui l'écoutaient à voter l'ostracisme d'Alcibiade. Alcibiade étant le chef du parti démocratique, Plutarque peut très bien avoir dit qu'Andocide cherche à exciter les aristo-

---

1. *Att. Bereds.*, I, p. 337.
2. Plut. *Arist.* 7; *Alcib.* 13; *Nicias* 11. Plutarque donne les différentes versions qui circulaient dans l'antiquité au sujet de cet ostracisme.

crates contre le peuple. Et le fragment où il est question d'Hyperbolos cadre admirablement avec cette conjecture. Andocide, après avoir combattu la politique du parti démocratique et montré qu'elle ramènerait les Athéniens à la période malheureuse des invasions de l'Attique (μὴ γὰρ ἴδοιμεν κτλ), se tournait contre les chefs de ce parti : ici il était tout naturel qu'il parlât d'Hyperbolos. Hyperbolos était à cette époque, bien au-dessous d'Alcibiade, mais immédiatement après lui, le chef le plus remuant du parti démocratique. Ce fut lui qui détermina le peuple à employer l'ostracisme cette année-là[1]; il se mit fort en avant dans la lutte qui précéda le vote[2], et en définitive ce fut lui qui fut exilé, au grand étonnement et à la grande indignation des Athéniens, il est vrai[3]. Andocide était bien loin de s'attendre à un pareil résultat; aussi ne mentionne-t-il Hyperbolos que d'un mot : « J'aurais honte de parler d'Hyperbolos dont le père est marqué au fer rouge et sert à la monnaie comme esclave public et qui lui-même est un fabricant de lampes, étranger et barbare. » Un tel homme n'est pas un adversaire sérieux, ce n'est pas contre lui qu'Andocide va perdre son temps : il parlera d'un homme qui est plus connu de ses amis et plus intéressant aussi, d'Alcibiade. Et ici suivait peut-être un discours contre Alcibiade dont il est bien dommage, si toutefois il a jamais existé, que nous n'ayons rien conservé. Dans ce cas le titre complet du discours était peut-être Κατ' Ἀλκιβιάδου πρὸς τοὺς ἑταίρους et cette similitude de nom, ou du moins la similitude des sujets traités aurait amené les auteurs de recueils, à une époque postérieure à Plutarque, à placer parmi les œuvres d'Andocide le discours apocryphe contre Alcibiade. Un peu plus tard on se serait aperçu qu'un des deux discours faisait double emploi : le discours authentique aurait disparu et le discours apocryphe serait seul resté. Ou peut-être, ce qu'on pourrait admettre aussi, est-ce seulement après la disparition du Πρὸς τοὺς ἑταίρους que le Κατ' Ἀλκιβιάδου aurait été attribué à Andocide, la tradition s'étant conservée que cet orateur avait écrit un discours contre Alcibiade.

Il n'y a là évidemment qu'une conjecture qui n'est rien moins que certaine. Cependant elle me semble présenter l'avantage de n'avoir rien contre elle et d'avoir pour elle bien des probabilités. Si elle était admise, elle soulèverait un petit coin du voile qui recouvre les agissements des hétairies à Athènes, en nous

1. Plut. *Alc.* 13.
2. Plut. *Nic.* 11.
3. Voy. les passages cités de Plutarque, et Thuc. VIII, 73.

montrant une de ces sociétés secrètes délibérant avant un vote d'ostracisme sur le candidat qu'il convient d'exiler, et remplissant ainsi la fonction de comité électoral qui semble bien avoir été une des principales raisons d'être des hétairies.

H. Micheli.

L'ORIGINE DE LA RECENSION ITALIENNE DE PLAUTE

On sait que la plupart des mss de Plaute de l'époque de la Renaissance appartiennent à une origine commune, la recension du texte faite par un humaniste. Ritschl, après avoir songé à Panormita, avait fini par croire que cet humaniste était Pogge. M. G. Suster vient de démontrer que c'est bien Antonio Panormita [1]. D'un autre côté, M. R. Sabbadini a établi que Guarino de Vérone a fait un travail très semblable, d'abord sur les huit premières pièces, puis sur l'ensemble, quand il put en 1431 faire copier l'*Ursinianus*. En 1434, cet exemplaire fut prêté à Panormita, qui ne le rendit qu'en 1443, au grand mécontentement de Guarino [2]. C'est donc de cette époque que vraisemblablement date la recension de Panormita. On voit en même temps qu'elle repose à la fois sur les travaux de celui-ci et sur ceux de Guarino. Il était intéressant de faire ces rapprochements, auxquels n'avaient songé ni M. Suster, ni M. Sabbadini. Nous connaissons maintenant exactement l'histoire de ce qu'on pourrait appeler la première édition de Plaute.

Paul Lejay.

---

1. *Philol.*, XLVIII, 456.
2. R. Sabbadini, *Guarino Veronese e gli archetipi di Celso e Plauto*, 1886 ; pp. 50-59.

HIRTIUS

DE BELLO GALLICO, VIII, Proœ. 2.

La deuxième phrase de cette préface renferme une difficulté que l'on n'a pas résolue, il me semble, d'une manière absolument satisfaisante. La voici telle que la donne un des éditeurs les plus autorisés et les plus récents[1] :

« Cæsaris nostri commentarios rerum gestarum [Galliæ], non cohærentibus superioribus atque insequentibus ejus scriptis, contexui, novissimumque imperfectum ab rebus gestis Alexandriæ confeci usque ad exitum, non quidem civilis dissensionis, cujus finem nullum videmus, sed vitæ Cæsaris. »

La difficulté porte sur *cohærentibus,* non pas que le sens, avec ce mot, ne soit pas satisfaisant, mais parce que ce mot diffère trop de la tradition des manuscrits. Les manuscrits présentent, en effet, les variantes suivantes[2] :

Comparantibus B. C. M. Q. a. b. d. e. h.
Comparantibus A.
Comparandis K.
Comparandos Recentissimi.

En présence de ces variantes, les éditeurs ont pris, suivant leur tempérament, deux partis bien différents : les uns, ce sont les moins nombreux, ont essayé d'expliquer tant bien que mal une des leçons fournies par les manuscrits; ainsi, l'Édition princeps (1469) et Menge[3] lisent *comparentibus* d'après A; Alde, Victorius, Oudendorp suivent la leçon des plus mauvais manuscrits et introduisent dans leur texte la lecture *comparandos.* D'autres éditeurs tranchent dans le vif et, se préoccupant plus du sens que de la tradition manuscrite, substituent à la leçon des manuscrits une correction arbitraire : Holder écrit *conquadrantibus;* Frigell, *comparibus;* Heller[4], *compagem habentibus;* Schneider, et après lui, Nipperdey, Dübner, Em. Hoffmann, etc., *cohærentibus;* enfin Peskett[5] va plus loin et écrit : *Cæsaris*

---

1. Kraner-Dittenberger. Berlin, Weidmann, 1890.
2. J'admets les sigles adoptés par Meusel qui, d'ailleurs, on le sait, ne s'est pas occupé du VIIIe livre mais je proteste de la façon la plus formelle contre la manie qu'ont les éditeurs d'adopter pour un manuscrit, déjà collationné, une lettre différente de celle par laquelle on l'avait désigné avant lui; il faudrait presque un guide du voyageur pour se reconnaître dans les éditions critiques de César.
3. Édition de César. Gotha, 1885.
4. *Philologus* XIX, p. 485.
5. Édition du *de B. Gallico.* Cambridge, 1885.

nostri commentarios rerum gestarum Galliæ non comparentes supplevi.

De toutes ces leçons aucune ne me paraît justifiable ; les unes donnent un sens peu satisfaisant, les autres ne tiennent pas compte de cette règle de critique verbale, en vertu de laquelle une correction, pour être bonne, doit se rapprocher de très près du texte des manuscrits. La solution du problème est-elle donc introuvable ? Je pense que non et je crois qu'on peut la tirer de A, le meilleur manuscrit ou l'un des meilleurs ; A nous donne en effet *comparentibus;* or ce manuscrit est du IXe ou du Xe siècle, c'est-à-dire d'une époque où la confusion entre les lettres *ar* et *et* était chose facile. Si donc aux lettres *ar* on substitue les lettres *et,* on aura le mot *competentibus*[1]. Au point de vue paléographique, cette lecture ne présentera donc aucune difficulté ; au point de vue du sens elle n'en présentera pas davantage. En effet, quelle est l'idée qu'a voulu exprimer Hirtius ? Il a voulu dire — ceci ressort du contexte[2] — qu'il avait comblé une lacune qui existait entre le *De Bello gallico* et le *De Bello civili,* qu'il avait établi un trait d'union entre ces deux ouvrages qui ne se rejoignaient pas, qui ne se réunissaient pas, qui ne se touchaient pas, entre lesquels il y avait une interruption ; or c'est précisément le sens de *non competere* :

Varron, *de L. L.* VI, 25 : ideo ubi viæ competunt, tum in compitis sacrificatur.

Columelle, II, II, 9 : aliquæ (fossæ) fiunt patentes, quædam etiam occæcantur, ita ut in patentes, ora hiantia cæcarum competant.

Id., IV, XVII, 1 : eæque (arundines) inter se conversis cacuminibus vinciendæ sunt, ut æqualis crassitudo totius jugi sit ; nam si cacumina in unum competunt imbecillitas ejus partis... fructum prosternit.

Pline, *Hist. Nat.* II, XVIII, 80 éd. *Jan :* et ipsa autem luna ingruentium solis radiorum haud dubie differentias sentit, hebetante cetero inflexos mundi convexitate eos præterquam ubi recti angulorum competant ictus.

Il faut donc écrire : « Cæsaris nostri commentarios rerum gestarum Galliæ, non competentibus superioribus atque insequentibus ejus scriptis, contexui, etc... » S. Dosson.

---

1. Cette lecture a été donnée sous une forme très hypothétique par Bernhardy, *Grundr. der Röm. Litt.*, 1872, p. 699.
2. Voy. en particulier § 3 : qui me mediis interposuerim Cæsaris scriptis.

CHEMICA

Tous ceux qui ont examiné tant soit peu la *Collection des anciens alchimistes grecs*[1], publiée par MM. Berthelot et Ruelle (Paris, Steinheil, 1887-1888), ont pu, sur les variantes qui y sont recueillies, se rendre compte des difficultés presque insurmontables qui s'opposent, dans l'état actuel des textes de ce genre, à leur critique régulière. L'historien de la science peut sans doute, dès maintenant, essayer de tirer de ces textes tout le parti possible ; mais le philologue fera sagement, pendant longtemps encore, de se restreindre, sur ce domaine, au cercle des auteurs réellement lettrés, Synesius, Olympiodore, Stephanus d'Alexandrie, Psellus ou encore les quelques versificateurs qui ont traité de l'*art sacré*. C'est le prudent exemple donné par M. Jahn dans le savant article qu'a publié récemment la *Revue de Philologie* (t. XV, pages 101 à 115). Voudrait-on, au contraire, aborder un écrivain aussi incorrect que paraît l'avoir été Zosime, par exemple, il serait tout à fait impossible actuellement, en présence d'une faute de grécité évidente, de discerner s'il faut la mettre au compte de l'auteur ou à celui d'un copiste, de décider en conséquence si et comment elle doit être corrigée.

Même dans le champ limité que j'ai indiqué, il est déjà assez difficile d'appliquer les règles ordinaires. Aussi, plus les quelques pages de M. Jahn témoignent de la profonde érudition et de la puissance critique de l'auteur, plus il convient, quant à la correction des textes, de ne pas se faire illusion sur la valeur des résultats que l'on pourrait obtenir en suivant la même voie.

Les manuscrits chimiques grecs, en effet, ont subi des altérations d'une nature spéciale, que la critique ne rencontre nulle part ailleurs avec la même importance. Ces manuscrits se sont multipliés au xve et au xvie siècles, et leur ensemble forme aujourd'hui un dédale dans lequel il est difficile de s'orienter : cependant, malgré les divergences extraordinaires qu'ils présentent, il semble qu'ils ne proviennent en réalité que d'un très petit nombre de sources primitives. Mais les copistes des manuscrits chimiques ont été longtemps des adeptes et non pas des scribes de profession ; ils se souciaient dès lors, non pas de l'exactitude de la forme, mais du sens technique ; ignorants, ils ne s'inquiétaient

---

1. Je désignerai cette *Collection* par l'abréviation *Alch.*, suivie de nombres indiquant, en premier lieu, la pagination spéciale du texte grec, en second lieu, les lignes citées.

nullement d'une faute de plus ou de moins dans des textes d'ordinaire déjà défectueux ; instruits, ils corrigeaient avec la plus grande liberté les irrégularités grammaticales. De là une multiplicité de leçons, souvent très diverses, entre lesquelles le choix ne peut se faire avec assurance, parce que l'autorité respective des manuscrits ne peut être exactement déterminée.

C'est ce que je me propose de montrer sur quelques exemples choisis sur les textes reproduits par M. Jahn d'après le *Monacensis* 112[1], en me bornant d'ailleurs à ceux de Stephanus, dont les πράξεις, comme on sait, n'ont pas été publiées par MM. Berthelot et Ruelle, mais se trouvent éditées dans les *Physici et medici græci minores* d'Ideler (Berlin, 1842), vol. II, p. 199-253.

On peut admettre que le texte d'Ideler, qu'il s'agirait de corriger, dérive[2] plus ou moins directement du *Marcianus* 299, c'est-à-dire du plus ancien (XIe siècle) et du plus important manuscrit alchimique aujourd'hui connu. Or il en est de même pour le *Monacensis* 112 ; l'analyse complète que Hardt a donnée de ce manuscrit dans son Catalogue suffit en effet pour reconnaître qu'il représente une copie intégrale du *Marcianus,* copie faite au XVIe siècle et à laquelle s'ajoutent seulement, à partir du f° 403, quelques morceaux commençant par la Lettre de Psellus et empruntés à une autre source.

Il suit de là que, toutes les fois surtout qu'il y a accord entre le texte d'Ideler et celui du *Monacensis,* on peut présumer être en présence d'une leçon du *Marcianus.*

Parmi les manuscrits dont l'autorité peut balancer celle de ce dernier, je choisirai le meilleur et le plus ancien de ceux de Paris, le f. gr. 2325 (B de Ruelle) qui est du XIIIe siècle.

Il est aisé de reconnaître, d'après l'apparat critique des *Alchimistes grecs,* que les leçons de B sont bien souvent préférables à celles du *Marcianus ;* mais je puis le montrer sur le titre même des Leçons de Stephanus.

1. Ideler, p. 199, 2-4 : Στεφάνου Ἀλεξανδρέως οἰκουμενικοῦ φιλοσόφου καὶ διδασκάλου τῆς μεγάλης καὶ ἱερᾶς τέχνης. περὶ χρυσοποιΐας.

---

1. Le *Bernensis* 579, recueil factice, dont les morceaux sur l'art sacré ont été copiés au XVe siècle, ne se prête pas à mon cadre, parce que je ne puis remonter de ce manuscrit, comme pour le *Monacensis* 112, à une source plus ancienne. — Je ne ferai donc qu'une remarque sur les leçons du *Bernensis,* c'est qu'il m'a été impossible de comprendre pourquoi, entre les deux formes Διόσκουρος Διόσκορος, M. Jahn a choisi la première ; la seconde, pour le nom du personnage même dont il s'agit (l'interlocuteur de Synesius), est pleinement assurée par une épigramme citée dans le *Thesaurus* de Didot, v. Διόσκορος.

2. La preuve en est aisée, en raison de la confusion qui existe dans la finale de la 9e leçon et qui a été amenée par une lacune spéciale du *Marcianus :* voir *Alch.,* introduction de M. Berthelot, p. 179-184.

B : Σ. Ἀ. ο. φιλοσόφου περὶ τῆς ἱερᾶς καὶ θείας τέχνης τῆς τοῦ χρύσου ποιήσεως.

Pour qui a lu les neuf Πράξεις, le premier de ces deux textes est insoutenable. Jamais Stephanus n'a enseigné la chimie ; *philosophe et professeur universel* (οἰκουμενικός), titre officiel à Constantinople (cf. Usener, *De Stephano Alexandrino*, Bonn, 1879), il a, comme tel, disserté sur les livres de l'art sacré, comme il l'aurait fait sur les œuvres de Platon ou d'Aristote ; il n'a nullement pratiqué cet art, ni ne l'a fait pratiquer.

L'omission de καὶ διδασκάλου, dans B, est parfaitement justifiée ; car, dans le titre de Stephanus, διδάσκαλος ne peut être considéré que comme un synonyme de φιλόσοφος. Il suffit, à cet égard, de comparer les deux textes parallèles :

Alch., 26, 3-4 : Οὗτοί (Olympiodore et Stephanus) εἰσιν οἱ πανεύφημοι καὶ οἰκουμενικοὶ διδάσκαλοι καὶ νέοι ἐξηγηταὶ τοῦ Πλάτωνος καὶ Ἀριστοτέλους.

Alch., 425, 4-6 : Οὗτοι οἰκουμενικοὶ πανεύφημοι φιλόσοφοι καὶ ἐξηγηταὶ τοῦ Πλάτωνος καὶ Ἀριστοτέλους..... Ὀλυμπιόδωρος καὶ Στέφανος.

Dès lors, dans le titre donné par Ideler, les mots τῆς μεγάλης καὶ ἱερᾶς τέχνης ne peuvent être regardés que comme un doublet du terme technique χρυσοποιίας, doublet malencontreusement déplacé. D'autre part, l'adjectif μεγάλης (au lieu de θείας) indique un scrupule religieux tout à fait étranger aux véritables traditions alchimiques ; l'art est toujours qualifié de divin, sacré, sacré et divin, divin et sacré, jamais de grand. Tout au contraire, le titre de B, calqué sur celui d'un traité de Zosime (*Alch.*, 145, 18-19), se présente avec toute l'apparence d'une parfaite authenticité.

On ne saurait, sans doute, conclure de là que B nous ait exactement conservé le titre qu'a pu adopter Stephanus, mais il est incontestable qu'il représente une tradition préférable et que, dans le cas dont il s'agit, celle du *Marcianus* est à rejeter.

2. On aurait tort cependant d'adopter, sans plus, les leçons de B, même quand elles corrigent des fautes de grécité évidentes.

Ainsi M. Jahn a rétabli ποιήσαις au lieu de ποιῆσαι dans le texte d'Ideler, 216, 10-11 : εἰ μὴ κατάλυσιν ποιῆσαι τοῦ σώματος διὰ τῆς νεκρώσεως, καὶ χωρισμὸν ψυχῆς ἀπὸ σώματος. La leçon de B n'a nullement besoin d'une correction semblable : εἰ μὴ κατάλυσις γένηται τοῦ σώματος διὰ τῆς νεκρώσεως καὶ χωρισμοῦ ψυχῆς ἀπὸ σώματος. Mais l'auteur de cette leçon n'a-t-il pas voulu faire disparaître la faute en adoptant une autre rédaction? La correction de M. Jahn semble bien être la vraie, d'après ses remarques sur le parallélisme entre κατάλυσις et χωρισμός. D'ailleurs, avec la rédaction de B, il faudrait régulièrement τοῦ χωρισμοῦ.

Ici la critique a encore quelques lueurs pour se guider, mais quand, dans les lignes suivantes (Ideler, 216, 18-26), nous voyons entremêlés des ὅταν et des ὅτε suivis, les uns et les autres, du subjonctif, si B corrige ὅτε en ὅταν, faudra-t-il le suivre, ou, au contraire, comme l'a fait M. Jahn, conserver ὅτε, en rétablissant l'indicatif? Sommes-nous ici, pour ce mélange d'ὅταν et d'ὅτε, en présence d'un artifice spécial de langage, artifice que d'ailleurs ne motive en rien le sens des phrases? n'y a-t-il là que des incorrections de copie? il me semble que l'on pourrait donner autant de raisons d'un côté que de l'autre et que, dans l'état, on ne saurait se prononcer.

3. Une des phrases dont il s'agit (Ideler, 216, 23-24) et que je donnerai d'après M. Jahn : ὅτε καὶ διὰ τὴν τοῦ ὕδατος ἄρσιν ἔναυλον ποιήσεις τὸ σύνθεμα, va nous permettre d'envisager un dernier cas. L'illustre philologue a cherché à donner un sens admissible au mot ἔναυλον, pour lequel il n'y a d'ailleurs pas de variante dans B; mais ce qu'il y a de bien certain, c'est que les commentateurs alchimistes n'ont nullement compris ce mot. Ce passage de Stephanus est en effet cité sous son nom et dans la forme suivante : *Alch.*, 137, 13 : ὅταν ἔναλον ποιῇς τὸ σύνθημα (Marcianus); ὅταν ἐν ὕλῃ ποιῇς (alias ἐν ὕλης ποιεῖς) τὸ σύνθεμα (Parisinus 2327).

On est donc en présence d'un mot douteux, dont le sens est peu satisfaisant, et qui paraît avoir déjà été fautif ou au moins peu lisible, dans la source primitive; dans ce cas, la critique conjecturale est régulièrement autorisée et le rapprochement des textes traditionnels nous indique immédiatement la leçon ἓν ὅλον.

Alch., 20, 12-15 : ἐὰν δὲ μὴ γένωνται τὰ δύο ἕν, καὶ τὰ τρία ἕν, καὶ ὅλον τὸ σύνθεμα ἕν, οὐδὲν ἔσται τὸ προσδοκώμενον.

Mais, pour que cette conjecture fût suffisamment assurée, il faudrait que Stephanus pût être considéré comme un fidèle gardien de la tradition; or, nous l'avons déjà indiqué, il n'a nullement ce caractère. C'est plutôt un lettré curieux, qui a choisi un thème neuf, parce qu'il se prêtait à des effets inaccoutumés; mais à côté des termes familiers aux adeptes, il ne s'est nullement abstenu de l'emploi d'expressions recherchées, empruntées à d'autres vocabulaires, et c'est précisément ce qui, aujourd'hui, peut rendre les Πράξεις intéressantes pour le philologue[1].

Pour caractériser ces prétendues leçons, je ne saurais au reste mieux les comparer qu'à des homélies, dans lesquelles le

1. La publication des *Commentaria in Aristotelem* poursuivie par l'Académie de Berlin fera connaître ce que Stephanus a écrit *de Interpretatione* (vol. XVIII) et *in Rhetorica* (vol. XXI). Mais le style de ces commentaires, forcément très différent de celui des Πράξεις, ne pourra guère servir de terme de comparaison.

texte commenté, au lieu d'être emprunté à la Bible, serait tiré des livres de l'art sacré. Platon s'était servi des mathématiques pour élever ses disciples à la connaissance des vérités éternelles; Stephanus prétend, dans le même but, se servir des doctrines de la chrysopée. Mais c'est un chrétien; les vérités qu'il a en vue sont celles de sa religion et la forme oratoire qu'il adopte est celle qui était déjà consacrée pour l'enseignement de la chaire. Invocation du début, prières finales, développements subtils, prétentions mystagogiques, rien ne manque à son cadre. Sans doute, son but principal semble être d'éblouir son public en faisant miroiter toutes les faces de son éloquence, de donner à croire qu'il jette de véritables lumières sur les obscures formules au milieu desquelles il se joue; mais, par exemple, la conclusion de sa première Πρᾶξις est parfaitement claire et tout à fait digne d'un orateur chrétien (Ideler, p. 202, 16-17) : τί θαυμάζειν δεῖ (δεῖ θαυμάζειν B) χρυσοκόραλλον εἶδος; θαυμάζειν δὲ δεῖ πλέον τὸ ἀπερίγραπτον κάλλος.

J'ai essayé jusqu'ici de préciser le degré des difficultés que rencontrent les corrections réclamées par le texte de Stephanus et, en même temps, la nature de l'intérêt que peuvent exciter les Πράξεις. Si, comme je le crois, l'œuvre critique mérite d'être entreprise pour cet auteur, il est indispensable, avant tout, de rassembler de nouveaux matériaux et en particulier les éléments d'une classification des manuscrits. C'est dans cet ordre d'idées que j'ai recueilli les variantes du manuscrit B par rapport au texte d'Ideler et que je publie aujourd'hui ci-après, en y ajoutant quelques observations critiques, celles qui concernent la première Πρᾶξις. Je mets à part les fautes d'impression certaines ou probables; p. 199, 15, ὑπιρβαίνουσα; 200, 7, σφαγίδος (pour σφραγίδος); 200, 13, ἀνεξυχνίαστον (ἀνεξιχν.); 200, 34, ἀποκεκρυμένον; 201, 32, ἐπικοπίζῃ (pour ἐπικομίζῃ).

Page 199.

L. 4-5 : Πρᾶξις σὺν θεῷ πρώτη. — σὺν θεῷ om. B.

L. 6 : Θεὸν τὸν πάντων ἀγαθῶν αἴτιον. — B ajoute τῶν avant πάντων.

L. 8-9 : καὶ τὸ τῆς αὐτοῦ γνώσεως λαμφθὲν ἡμῖν καθικετεύσαντες — λαμφθὲν ἡμῖν] φῶς ἐλλαμφθῆναι ὑμῖν B. Leçons suspectes.

L. 9-10 : τῆς ἐν χερσὶ πραγματίας τοῦδε τοῦ συγγράμματος[1]. B donne la

1. Τοῦδε τοῦ συγγράμματος, doublet des mots qui précèdent, semble une interpolation malencontreuse, car elle ne peut signifier que l'ouvrage de Stephanus, dont les Πράξεις sont évidemment supposées prononcées devant un public. La πραγματεία mise entre

forme régulière πραγματείας; il semble d'ailleurs que Stephanus affecte l'emploi de formes non contractes, si toutefois il faut en admettre d'aussi singulières que προσδοκᾶσαι et de περιδρομεῖσαι [1], comme 2es personnes sing. prés. indic. passif. On corrigera donc aussi, d'après B., p. 201, 16, τηλαυγίαν en τηλαυγείαν; peut-être même contre l'usage, p. 200, 12-13, παντουργία en πανουργεία; pour une raison analogue, p. 202, 1, ἀνάπλεοι en ἀνάπλεω.

L. 14 : ὦ φύσις ὑπὲρ αὐτὴν γινομένη. — B a ἑαυτήν. Mieux.

L. 20 : ὦ φύσις οὐρανίη. — B régulièrement, οὐρανία. Mais Stephanus paraît affecter la forme non classique; p. 200, 9, οὐρανίης νᾶμα.

L. 26 : ἤτοι ἡ τὸ ἄπυρρον] ἡ τὸ ἄπυρον. B. — ἤτοι est certainement une dittographie. D'autre part, la source manuscrite d'Ideler paraît avoir contenu nombre de redoublements vicieux, évités dans B.; p. 200. 1-2, πολλύχρωμος; 200, 9, χρυσόρροφον; 200, 28, φράσσον; 201, 33, χρυσόρροφος.

Page 200.

L. 4 : ὦ ὅμοιον ἐξ ὁμοίου ἀναφαῖνον. — B ajoute ὁμοιγενές après ὁμοίου.

L. 4-5 : ὠκεανίζουσα θάλασσα ποικιλοχρώους ἀναθυμουμένη μαργαρίτας] ὦ ὠκεανίζουσα θάλασσα ποικιλοχρόους ἀναθυμιωμένη μαρμαρυγάς, B. Excellente leçon; corriger de même, l. 15, ἀναθυμουμένη en ἀναθυμιωμένη.

L. 7 : ἐξάρτισμα] ἐξάρτυσμα, B. Ces deux formes manquent dans les lexiques; la seconde est plus régulière.

L. 27-28 : τοῖς θεωρητικὴν πρᾶξιν κεκοσμημένοις καὶ πρακτικὴν (*sic*) θεωρίαν ἐνιδρυμένοις. — B a θεωρητικῇ πράξει et πρακτικῇ θεωρίᾳ.

L. 33 : τοῖς νοεροῖς ὑμῶν ὀφθαλμοῖς. — B a ὑμῖν. Ce pronom inutile devient suspect.

L. 36 : λέλεχθαι] λεχθήσεται, B.

Page 201.

L. 1-2 : κρατεῖται δὲ τὴν ἐξ αὐτῆς ἔχουσα συγγένειαν. — B a κρατεῖ, mieux. Mais il faudrait, ce semble, corriger ἔχουσαν.

L. 3 : τὴν om. B. *Male.*

L. 4 : ἀποθανατώσῃ] ἀπαθανατίσῃ, B. Forme régulière.

L. 20-21 : τότε γάρ σέ τις νοερῶς καθυφαίνων ἔνφλογον τὴν πυρώδη ἐξανάπτει — τ. γ. σ. τ. ν. καθυφαίνων τὴν πυρώδη οὐσίαν ἔνφλογον ἐξα-

---

les mains des auditeurs est bien plutôt un volume de Zosime, d'où est tiré le texte commenté : p. 200, 23-24; τί ὑμῖν καὶ τῇ πολλῇ ὕλῃ κ. τ. ε. = *Alch.*, 406, 20; 407, 1.

1. Περιδρομέω est à ajouter au *Thesaurus*.

νάπτει B. Cette leçon, d'ailleurs satisfaisante, ne provient-elle pas d'une glose τὴν πυρώδη relative à ἔνφλογον et interpolée dans le texte ?

L. 23 : αὐτῆς] σου αὐτῆς B. Mieux.

L. 26 : καρδίαν] τὴν καρδίαν B. Mieux.

L. 29 : πανκοσμία] παγκοσμία B. Mot à ajouter aux lexiques.

L. 29-30 : ἐν οἷς προσδοκᾶσαι[1], τότε ἀναλαλύπτῃ. — Après προσδοκᾶσαι, B ajoute τεθνάναι, qui semble nécessaire.

Page 202.

L. 2-3 : καὶ εἴσεσθε τὰ μεταλία τοῦ παντοκράτορος θεοῦ. — B donne μεγαλεῖα, leçon excellente.

L. 15 : ὑμνήσῃς (régi par ὅπως). — B a ὑμνήσεις.

En général, ces variantes de B sont correctes ; en particulier, elles fournissent des leçons qui semblent définitives pour plusieurs endroits où le texte édité se trouvait évidemment corrompu. En ce qui concerne le sens, il ne reste plus guère que deux passages suspects : p. 201, 12, où les mots τῆς τοιαύτης, d'ailleurs inutiles, me semblent inexplicables ; p. 202, 18, où les mots τοσοῦτον ἐρᾷν sont dans le même cas. Paul TANNERY.

1. Voir la remarque sur p. 199, l. 9-10.

SALLUSTE LE PHILOSOPHE

Le petit résumé de philosophie platonicienne publié[1] sous le titre Σαλουστίου φιλοσόφου περὶ θεῶν καὶ κόσμου a été bien négligé jusqu'ici des historiens et des philologues : la page que lui consacre M. Zeller dans sa Philosophie des Grecs[2] est, je pense, ce qui a paru de plus complet sur cet opuscule. On n'est même pas d'accord sur la personne de son auteur. Tandis que M. Zeller incline avec Fabricius et Müllach[3] à voir dans ce Salluste l'ami de l'empereur Julien, Flavius Sallustius, qui fut préfet du prétoire pour la Gaule de 361 à 363[4], M. de Wilamowitz[5] révoque cette opinion en doute et veut identifier notre Salluste au grammairien qui composa les arguments qui précèdent *l'Antigone* et *l'Œdipe roi*. Il ne sera pas inutile d'examiner la question d'un peu plus près, car si l'auteur de ce traité sur les dieux est vraiment l'ami de Julien, son ouvrage deviendra fort intéressant pour la connaissance des tendances qui régnaient dans l'entourage intime de l'empereur.

I

Tout d'abord le titre περὶ θεῶν καὶ κόσμου donné partout au livre de Salluste est arbitraire. Il a été placé en tête de cet opuscule par Leo Allatius, qui le fit le premier connaître en 1638[6]. Toutes les éditions suivantes reproduisent simplement le texte de celle-ci avec quelques corrections et fautes d'impression. La *princeps* a été publiée d'après un manuscrit, aujourd'hui encore à la bi-

1. En dernier lieu par Müllach, *Fragm. philos.* III, p. 28 sqq.
2. Zeller, *Phil. der Gr.* V³ 733 sqq.
3. Fabricius-Harles, *Bibl. græc.* III 525. Müllach l. c.
4. Cf. C. I. L. VI 1729 et la note. Julien lui adressa ses discours IV et VII et parle encore de lui pp. 281 D, 385 D. Le même est nommé par Ammien XXI, 8, 1. XXIII, 1, 1. 1, 6. 5, 4; Liban. Or. XII p. 281 C; Ausone V, 2, 25 (p. 51 ed. Peiper), et St Jérôme *Viri ill.* 100 (où il cite un ouvrage d'Hilaire de Poitiers adressé à Salluste). Les autres passages se rapportent à des homonymes : cf. *infra*.
5. Wilamowitz Möllendorf, *Euripides Herakles* I, p. 198 '*ob er der Sallustius ist der dem Julian als gouverneur von Constantius gesetzt wurde ist mehr als fraglich*'.
6. Σαλλουστίου φιλοσόφου περὶ θεῶν καὶ κόσμου. *Sallustii philosophi de diis et mundo. Leo Allatius nunc primum e tenebris eruit et latine vertit.* Romae excudebat Mascardus MDCXXXIIX in-18.

bliothèque Barberini[1] [I, 84], qui paraît dater, comme tant d'autres de cette collection, du pontificat d'Urbain VIII (1623-1644)[2]. Il semble d'ailleurs que l'archétype d'après lequel a été faite cette copie soit perdu[3], et que celle-ci nous ait seule conservé ce traité, qui serait peut-être ainsi de tous les ouvrages de l'antiquité celui dont aurait subsisté le manuscrit le moins ancien. Dans ce Barberinianus le livre de Salluste commence par la singulière mention que voici :

ἡρακλείτου ὁμηρικῶν προβλημάτων. εἰς ἃ περὶ θεῶν.
σαλουστίου φιλοσόφου κεφάλαια τοῦ βιβλίου[4].

Et la même main, semble-t-il, a annoté dans la marge ἐν τῷ τέλει τοῦ προηγουμένου ἐγέ[γρα]πτο ἄδηλον δὲ εἴτε ἀ[ρ]χὴ εἴτε τέλος τοῦτο[5]. Nous sommes évidemment en présence d'une confusion de deux titres. Dans un archétype l'opuscule de Salluste était précédé de l'ouvrage d'Héraclite le mythographe, généralement désigné sous le nom d'*Allegoriae homericae*[6]. Il faut lire sans doute la première partie Ἡρακλείτου ὁμηρικῶν προβλημάτων λόγος α' περὶ θεῶν et le reste est alors parfaitement correct. Nous aurions donc là un renseignement intéressant sur l'œuvre d'Héraclite, qui aurait été bien plus considérable que les fragments conservés ne l'avaient fait supposer. Mais quant au livre de Salluste, s'il a

---

1. Allatius ne dit pas expressément que c'est d'après ce Barber. I 84 qu'il a fait son édition, mais la ressemblance des deux textes le démontre suffisamment. D'ailleurs cette édition princeps est accompagnée de notes de Lucas Holstenius et la même année celui-ci publiait dans le même format et chez le même éditeur les *Demophili Democratis et Secundi sententiae morales*. Celles-ci sont précédées d'une épître dédicatoire adressée *Carolo et Maphaeo fratribus Barberinis* où on lit : *Vobis autem iure merito quidquid hoc libelli est, debetur domi vestrae et vestra bibliotheca natum.* Cette plaquette se trouve à la bibliothèque Barberini reliée avec le Salluste d'Allatius.

2. Nous publions en appendice la description et la collation de ce ms.

3. Du moins je n'en ai retrouvé aucune trace ni à Rome, ni ailleurs en Italie. Il est vrai qu'à Pérouse où j'aurais eu le plus de chance de le découvrir (cf. la note suiv.) je n'ai pu consulter que le médiocre catalogue de la bibliothèque que l'on transportait dans un nouveau local.

4. On voit que notre traité est identique à celui signalé par Fabricius (Bibl. gr. 1re éd., t. XIII, p. 643) comme se trouvant au XVIe siècle à Pérouse : *Iustius Rycquius* [De Rycke 1587-1627] *Centuria nova epistularum* [Cologne 1615] *testatur se in bibliotheca Saregica* (*Lud. Saregi Perusiae et Umbriae praefecti*) *reperisse haec calamo exarata opuscula Maximi Planudae et clarorum aliquot virorum epistulas centum.., incerti in librum Aristotelis de coloribus commentarium, Caniclei librum contra Plotinum, Sallustii philosophi in Heracliti problemata homerica summarium, Excerpta ex Gemistii Plethonis monodia de immortalitate animae, Eiusdem defensionem Aristotelis contra Gennadium Scholarium...* On voit que plusieurs des ouvrages que contient le Barberininus sont cités ici, et qu'il est presque certainement copié du ms. de Rycquius.

5. Les lettres suppléées ont été rognées par le relieur.

6. Cette désignation est d'ailleurs purement conjecturale. Cf. Mehler, *Heracliti alleg. hom.* Leyde 1851, et Fabricius Harles, *Bibl. gr.* I, 194.

jamais porté un titre spécial, ce manuscrit ne nous l'apprend certainement pas.

II

Le texte de l'ouvrage nous donne aussi peu d'indications précises que l'en-tête sur la personne de son auteur ; mais on peut déterminer assez exactement la date de sa composition. Comme l'avait déjà noté le premier éditeur, le récit et l'interprétation de la fable d'Attis que donne Salluste (C. 4), n'est qu'un résumé de ce qu'en dit Julien dans son discours sur la Mère des dieux[1]. L'emprunt est certain, non seulement à cause des ressemblances dans les expressions, mais surtout parce que la légende que nous raconte Julien[2], aussi bien que ses explications philosophiques lui sont toutes particulières. Et l'on ne dira pas cette fois que les deux écrivains ont puisé à une source commune, car Julien donne ses opinions comme lui étant personnelles, et il a pris soin de nous dire qu'il a écrit son discours une nuit en quelques heures et sans consulter aucun ouvrage[3]. On ne peut souhaiter témoignage plus explicite. — C'est donc après le mois de mars 362, date du discours de Julien[4], que Salluste composa son livre.

D'autre part, celui-ci est antérieur à l'année 394. L'auteur parle en effet des *hilaria,* des fêtes de la Grande Mère, comme subsistant encore de son temps[5]. Or ces fêtes furent célébrées pour la dernière fois à Rome pendant la réaction païenne qui marqua le règne d'Eugène (392-394)[6]. Mais la manière dont notre traité s'exprime sur les chrétiens ne permet pas de croire qu'il ait été composé à cette époque où le christianisme régnait en maître dans tout l'empire en dehors de sa vieille capitale. Au contraire, Salluste considère le paganisme comme la religion presque générale et réduit le domaine des « impies », à « quelques endroits de

---

1. P. 165 B = 214, 4 sqq., éd. Hertlein.

2. Je me borne à renvoyer à l'énumération que donne Rape, des diverses formes du mythe dans le Dictionnaire de mythol. de Röscher s. v. Attis.

3. Jul. Or. V, 178 D : Τίς οὖν ἡμῖν ὑπολείπεται λόγος ἐν βραχεῖ νυκτὸς μέρει ταῦτα ἀπνευστὶ ξυνεῖραι συγχωρηθεῖσιν, οὐδὲν οὔτε προανεγνωκόσιν οὔτε σκεψαμένοις περὶ αὐτῶν...; μάρτυς δὲ ἡ θεός μοι τοῦ λόγου. Cf. 161 C ἀκούω καὶ Πορφυρίῳ τινὰ πεφιλοσοφῆσθαι περὶ αὐτῶν, οὐ μὴν οἶδά γε, οὐ γὰρ ἐνέτυχον...

4. Schwarz, *De vita et scriptis Iuliani.* Bonn, 1888, p. 11.

5. C. IV, p. 11, éd. Orelli : ἑορτὴν ἄγομεν διὰ ταῦτα, et plus bas : ἐφ' οἷς ἱλαρεῖται καὶ στέφανοι καὶ πρὸς τοὺς θεοὺς οἷον ἐπάνοδος. Μαρτυρεῖ δὲ τούτοις καὶ ὁ τῶν δρωμένων καιρός· περὶ γὰρ τὴν ἰσημερίαν δρᾶται τα δρώμενα...

6. C'est ce qu'apprend le poème anonyme de 394 découvert par M. Delisle, v. 73 (Bährens, *Poet. lat. min.* III, 290 sqq.). La fête avait cessé d'être célébrée régulièrement plusieurs années auparavant, lorsqu'on interdit les sacrifices et le culte public. Cf. Gothofred. ad C. Theod. XVI, 10, 12.

la terre[1]. » Quelques illusions qu'il se soit faites sur le nombre de ses partisans, il ne peut guère avoir écrit ces mots qu'avant la mort de Julien ou peu de temps après celle-ci. Une petite phrase ajoutée à la fin du chapitre IV, semble exclure la première alternative. Après avoir raconté la fable d'Attis, comme nous l'avons dit, d'après le récit qu'en a fait Julien, il termine par le vœu que les dieux et les âmes de ceux qui ont écrit ces mythes, lui soient propices, invocation qui ne paraît pouvoir s'appliquer qu'à l'empereur défunt[2].

Cette prière, où l'on sent percer un regret, et le fait même de s'être servi presque immédiatement après sa composition d'un discours de Julien qui n'avait avec son sujet que des rapports fort éloignés, semblent établir que l'auteur de notre traité était en relations étroites avec l'empereur et rendent très vraisemblable son identification avec Flavius Sallustius[3]. Celui-ci était, il est vrai, non un philosophe[4], mais un homme d'État, mais ce serait, nous semble-t-il, attacher une importance exagérée au surnom qu'il porte dans le manuscrit, que de vouloir pour ce motif lui refuser la paternité de ce livre. Cette épithète peut fort bien avoir été simplement ajoutée d'après le contenu de l'ouvrage qui l'a fait attribuer à Salluste le cynique, seul connu des byzantins sous le nom de Σαλούστιος φιλόσοφος[5]. Peut-être aussi est-ce une

---

1. C. XVIII : οὐδὲ τὸ ἀθεΐας περί τινας τόπους τῆς γῆς γενέσθαι· πολλάκις (?) δὲ ὕστερον ἔσεσθαι ἄξιον ταράττειν τοὺς ἔμφρονας. Cf. C. XVI, s. fin. : καὶ διὰ τοῦτο ζῷα θύουσιν ἄνθρωποι, οἵ τε νῦν εὐδαίμονες καὶ πάντες οἱ πάλαι.

2. C. IV fin : Τοσαῦτα περὶ μύθων εἰποῦσιν ἡμῖν αὐτοί τε οἱ θεοὶ καὶ τῶν γραψάντων τοὺς μύθους αἱ ψυχαὶ ἵλεω γένοιντο.

3. Il ne faut pas confondre ce Salluste avec son contemporain Sallustius Saturninus Secundus, préfet d'Orient, qui accompagna Julien dans son expédition contre les Perses [Amm. Marcell. XXIII, 3,1. 5,6. XXV, 5,6], refusa après sa mort la dignité impériale [Amm. XXV, 5,3. Zosim. III, 36,1] et resta préfet du prétoire — avec une courte interruption — jusqu'en 367 [Amm. XXVI, 5,5. 7,4 ; Zosim. IV, 2,4. 6,2. 10,4. Eunap, Vit. Maxim., p. 479, éd. Didot, Cf. C. I. L, VI, 1764 et III, 247, avec la note de Mommsen]. Libanius lui adressa de nombreuses lettres, mais malgré tous les éloges qu'il lui décerne [cf. surtout nos 1143 et 1148, éd. Wolff], il ne fait jamais la moindre allusion à son talent littéraire, ce qui empêche de supposer qu'il ait rien écrit. C'est lui et non pas Flavius Sallustius, comme le pense M. Zeller, qui à Antioche détourna Julien de persécuter les chrétiens [Théodoret, III, 7]. — La chronique de Marcellin nomme encore un autre Salluste [Migne, LI, p. 923]. Anno 423... *Philippus et Sallustius philosophi morbo perierunt.* Ce personnage est entièrement inconnu, et il est assurément peu probable que mort de maladie en 423 il ait publié un ouvrage peu de temps après 363, l'année où périt Julien.

4. Jul. *Or.* VIII 252 A (= p. 326, 22 sqq.) ἄνδρα εἰς τοὺς πρώτους τῶν Ἑλλήνων τελοῦντα καὶ κατ' εὐνομίαν καὶ κατὰ ἀρετὴν τὴν ἄλλην καὶ ῥητορείαν ἄκρον καὶ φιλοσοφίας οὐκ ἄπειρον, ἧς Ἕλληνες μόνοι τὰ κράτιστα μετεληλύθασι. Ce passage prouve cependant que Salluste savait écrire le grec. La remarque de M. de Wilamowitz (note 158) : *Sallustius war wohl überhaupt kein Grieche. Verwaltet hat er Gallien,* peut être exacte quant à sa naissance, mais non quant à son éducation. Ἕλληνες ne désigne certainement pas les païens dans un discours écrit sous Constance.

5. Cf. *infra.*

explication malheureuse de l'abréviation du nom du préfet des Gaules, Φλ. pour Φλάβιος. A coup sûr, si l'on fait abstraction du titre, on sera amené à croire que l'auteur de cet écrit n'était pas un philosophe de profession. Nous n'y trouvons pas l'exposition d'un système, mais une suite de courts enseignements sur les questions religieuses et métaphysiques qui intéressent tout homme. Nulle part n'est cité le nom d'un maître, et si on peut trouver de nombreux points de contact avec les platoniciens antérieurs et postérieurs, jamais, sauf où l'auteur suit Julien, il n'est possible de prouver l'emploi d'une source déterminée. Ce livre est un simple résumé des opinions courantes au IVe siècle, tel que pouvait l'écrire un païen ayant lu et réfléchi quelque peu. Or, que Salluste ait été un homme très cultivé, c'est ce dont son amitié avec Julien ne permettrait pas de douter quand même celui-ci ne nous l'aurait pas dit expressément[1].

Mais si le préfet des Gaules a pu fort bien composer un traité plus ou moins philosophique, il est difficile de croire qu'il ait placé des introductions en tête des tragédies de Sophocle[2]. La raison invoquée par M. de Wilamowitz pour identifier les deux personnages est du reste bien faible. En tête de l'argument de l'Œdipe roi on lit dans le manuscrit de Florence ces mots : Σαλλουστίου ὑπόθεσις Πυθαγόρου. M. de Wilamowitz corrige le dernier nom en Πυθαγορείου. Dindorf voulait y voir une fausse lecture de ὑπόθεσις écrit en abrégé par un υ surmonté d'un π, et il est préférable, me semble-t-il, de s'en tenir à cette explication. Rien ne nous autorise à croire que l'auteur du livre sur les dieux ait jamais été appelé Salluste le pythagoricien. Pythagore n'est cité nulle part dans son ouvrage qui n'est, comme nous l'avons dit, qu'un abrégé des théories néo-platoniciennes de son temps. S'il fallait absolument chercher l'auteur des hypothèses parmi les divers Salluste, dont

---

1. Cf. note précéd. — Jul. *Or.* VIII, 247 D = 321,8 sqq. (Hertlein) τὰς ὁμιλίας καὶ τὰς ἐντεύξεις, ἃς πολλάκις ἐποιησάμεθα μετ' ἀλλήλων, οὐκ ἀμούσως ὑμνοῦντες παιδείαν καὶ δικαιοσύνην καὶ τὸν ἐπιτροπεύοντα νοῦν τὰ θνητὰ (lire τἀθάνατα) καὶ τὰ ἀνθρώπινα καὶ περὶ πολιτείας καὶ νόμων καὶ τρόπων ἀρετῆς καὶ χρηστῶν ἐπιτηδευμάτων διεξιόντες, ὅσα γε ἡμῖν ἐν καιρῷ τούτων μεμνημένοις. Il est curieux d'observer comme cette énumération s'applique bien au traité de Salluste. Après avoir parlé des dieux, des mythes (c. 1-7) et du monde (c. 8) [= τὰ ἀθάνατα] il passe à l'homme (c. 9 [= τὰ ἀνθρώπινα], puis vient un chapitre (10) περὶ ἀρέτης et un autre (11) περὶ ὀρθῆς πολιτείας. Alors (c. 12) l'auteur se pose la question πόθεν τὰ κακά; [On sait par Suidas (s. v.) que Julien avait écrit un livre περὶ τοῦ πόθεν τὰ κακά]. Ici se termine la première partie de l'ouvrage (cf. le début du c. 13), la seconde insiste sur les questions principales où les philosophes n'étaient pas d'accord avec les chrétiens (éternité, indestructibilité du monde) et sur le culte à rendre aux dieux.

2. On pourrait cependant supposer que quand le fils de notre Salluste s'occupait de corriger les vieux auteurs latins (Cf. *Symmachi opera,* ed Seeck, *intr.* p. CLVI) il ne faisait qu'imiter l'exemple que son père lui avait donné pour le grec.

l'histoire nous a transmis les noms, je les attribuerais plutôt à Salluste le cynique, le contemporain de Simplicius, qui fut un personnage d'une culture très variée, en même temps philosophe, sophiste et rhéteur[1].

III

Quoi qu'il en soit, nous pouvons considérer comme très probable que le préfet des Gaules est l'auteur de notre abrégé de philosophie, et nous sommes amenés à nous demander dans quel but il l'a composé ; car il n'est pas croyable que ce conseiller de la politique impériale ait rédigé cet ouvrage pour le seul plaisir de mettre par écrit ses opinions sur les dieux et sur le monde. Au contraire, on est en droit de supposer que c'est d'après l'inspiration de l'empereur que son confident le plus intime a résumé, dans cet opuscule, leurs idées communes, et que ce manuel était destiné à jouer un rôle dans la lutte engagée contre les chrétiens. C'est le côté le plus intéressant peut-être de la tentative de réaction de Julien, que l'apostat se rendit clairement compte à certains égards de la supériorité du christianisme sur les cultes anciens, et qu'il chercha à le combattre avec ses propres armes, en donnant au paganisme les qualités qui, croyait-il, avaient assuré le triomphe de la religion nouvelle. C'est ainsi que nous le voyons essayer de fonder des institutions charitables[2], d'établir une hiérarchie païenne[3], de s'emparer de l'instruction publique[4]. Dans cet ordre d'idées, il dut être frappé de l'avantage que donnait, dans la lutte, à ses adversaires, l'accord sur les grandes questions morales, et il dut souhaiter voir dégager du chaos des opinions philosophiques les doctrines capitales que la généralité des païens acceptaient. C'est, semble-t-il, pour répondre à ce désir de l'empereur que Salluste composa son traité. Une chose est certaine, c'est que ce petit livre était destiné à des ignorants et avait un but de vulgarisation. Cela ressort

---

1. Suidas s. v. Σαλούστιος et Σαλούστιος φιλόσοφος, et pass. Photius, *Bibl.*, CCXLII tous deux d'après Damascius. Photius nous dit que : τῷ σοφιστικῷ βίῳ προσεῖχε τὸν νοῦν καὶ ἐξέμαθε τοὺς δημοσίους ἁπάντας τοῦ Δημοσθένους λόγους. Il est donc plus que probable que le Σαλούστιος σοφιστής de Suidas, qui ἔγραψεν εἰς Δημοσθένην καὶ Ἡρόδοτον ὑπόμνημα καὶ ἄλλα est toujours le même. Il faut sans aucun doute rapporter à lui la citation des *Schol. Aristoph. Plutus* 725; peut être aussi celle de l'*Etym. magnum* s. v. ἁρπις et de Steph. Byz. Ἄζιλις.

2. *Ep.* 49, p. 430 C, D. Cf. p. 289 sq.

3. *Ep.* 63, p. 452 D. Cf. Eun. *Vit. Maxim.* p. 478 éd. Didot.

4. *Ep.* 42, p. 422 B sq. *Cod. Theod.* V, 35.

aussi bien de certaines expressions particulières[1] que de l'ensemble de son ouvrage, écrit avec une simplicité voulue et où sont traitées successivement en quelques lignes les principales questions qu'agitait la philosophie de son temps. Très caractéristique pour la tendance de l'œuvre est aussi le chapitre XI où il est parlé des différents gouvernements, et où la préférence est donnée à la monarchie (βασιλεία). Enfin la position de l'auteur à l'égard des chrétiens est la même que celle de Julien : Il les considère à la fois comme des insensés et des impies[2], mais abandonne aux dieux le soin de les punir. Mais, si c'est vraiment à la prière de l'empereur que Salluste a entrepris la rédaction de cette sorte de catéchisme officiel de l'empire païen, il faut admettre que ce projet, ayant été rendu vain, comme tant d'autres, par la mort soudaine du prince, l'ouvrage n'en a pas moins été publié sous le règne de son successeur.

Ces hypothèses paraîtront peut-être bien hasardées, mais, avec les données dont nous disposons, il ne paraît guère possible d'arriver à un résultat plus certain sur les questions que suscite cet intéressant petit livre. Il faut espérer que la découverte d'un manuscrit plus ancien que notre copie du dix-huitième siècle apportera bientôt de nouveaux éléments pour la solution de ces problèmes.

COLLATION DU *COD. BARB.* I, 84.

Manuscrit in-8 de papier, écrit par plusieurs mains, toutes du XVIe ou XVIIe s. A la première page, on lit Κωνσταντίνου τοῦ πατρικίου καὶ τῶν φίλων. Le volume contient les ouvrages suivants : f. 3 Anonymi in librum Aristotelis de coloribus interpretationes; f. 17 Caucochei (?) liber contra Plotinum; f. 41 Sallustii philosophi opusculum; f. 73 Michaelis apostolae adversus Gazam pro Plethone liber; f. 91 Epistolae clarorum virorum; f. 117 Excerpta ex monodia Plethonis de immortalitate animae; f. 123 Plethonis de virtute syntagma; f. 139 Libellus Bessarionis quod natura consulto agat; f. 145 Georgii Gemisti contra Aristotelis obiectiones liber. — A la fin du traité de Salluste un feuillet est en blanc et sur le verso du suivant on trouve trois extraits. Le premier commence par les mots ἰστέον ὅτι ἐγκύκλιον παίδειαν φασὶ.. Le second est intitulé : περὶ γενέσεως ἀνθρώπου καὶ ὅθεν γ̄, θ̄ καὶ μ̄ ἐπιτελοῦνται τοῖς τεθνεῶσιν. Les premiers mots sont Τὸ σπέρμα ἐν τῇ μήτρᾳ καταβαλλόμενον... [Le même fragment se

---

1. C. 3 περὶ μὲν οὖν θεῶν καὶ κόσμου καὶ τῶν ἀνθρωπίνων πραγμάτων τοῖς μήτε διὰ φιλοσοφίας ἀχθῆναι δυναμένοις, μήτε τὰς ψυχὰς ἀνιάτοις, ἀρκέσει ταῦτα. Ce passage a déjà été relevé par M. Zeller, *l. c.*, p. 736. Comparer le début où il ne demande à ses lecteurs que la connaissance des κοιναὶ ἐννοαί.

2. Début μὴ ἀνοητοῖς συντρέφεσθαι δόξαις et C. 18. Ἀθεία signifie simplement impiété, comme souvent chez les Pères de l'Église.

retrouve dans le Laur. LVIII, 24 saec. XIV, f. 126, le Laur. Convv. sorpp. 627 f. 92 v. saec. XIII]. Le troisième extrait est l'explication d'un vers d'Hésiode. — J'ai collationné l'opuscule de Salluste avec l'édition d'Orelli (Turin 1821). Le titre de l'ouvrage est différent (cf. *supra*), ceux des chapitres ne sont pas placés dans le texte mais en tête de l'écrit où ils forment une liste. L'éditeur les a quelque peu altérés c. 1 ἀκροατὴν ὄντα/c. 2 ὅτι ὁ θεὸς οὐ μεταβάλλεται. Alin. ὅτι πᾶς θεὸς ἀγέννητος καὶ ἀίδιος. Alin. ὅτι οὐκ ἐν τόπῳ/c. 3 καὶ ὅτι etc.] ὅτι καὶ θεῖοι οἱ μῦθοι. Alin. διὰ τί θεῖοι οἱ μῦθοι /c. 6 περὶ τῶν ὑπερκ. θεῶν Alin. περὶ τῶν δώδεκα ἐγκοσμίων. Alin. ὅτι σφαῖραι δώδεκα / c. 7. ajoute ὅτι ἡ γῆ μέση ἐστὶ καὶ διὰ τί / c. 8 καὶ ὅτι ἀθ.] ὅτι ἀθάνατος ἡ ψυχή / c. 13 γίνεσθαι / c. 17 καὶ φύσει / c. 18 ajoute ὅτι καὶ ἀποφράδες διὰ τὸ μὴ δύνασθαι ἀνθρώπους ἀεὶ θεραπεύειν ἐγένοντο / c. 19 ajoute ὅτι διάφοροι αἱ κολάσεις καὶ πᾶσαι μετὰ τῆς ἀλόγου ψυχῆς διὰ τοῦ σκιοειδοῦς σώματος / c. 20 ajoute ὅτι ἀνάγκη μετεμψύχωσιν εἶναι. Le texte est continu et on s'est borné à indiquer les divisions par des chiffres écrits en marge, et dont une partie fait même défaut dans notre ms. — Voici les quelques différences que j'ai notées dans le corps de l'ouvrage. Un A ajouté à la variante indique que l'édition d'Allatius est conforme au ms. — P. 4, l. 13 ἵνα ὀρθῶς πρὸς omis, à la place une lacune d'env. 13 lettres. /p. 6 l. 7 γινέσθωσαν A / p. 8, l. 6 χρησ(μοῖς) Correction / p. 10 l. 1 δέ au-dessus de la ligne / 10 l. 2 du bas ἀναργειαι sic ! / 12 l. 1 τοὺς ὅλους / l. 4-5 τῶν ἡμετέρων ψυχῶν A / l. 8-9 οἱ devant Ἀιγύπτιοι omis. A / l. 13 (ἐναρκεῖ)σθαι (au-dessus ἀνακει) μὲν θε(οὺς) (au dessus οῖς) / l. 9 du b. ἐν τῷ συμπωσίῳ A / l. 1 du bas γινόμενος A / 14 l. 6-7 τὸ μᾶλον εἶναι φησὶ A / p. 14 l. 11 du bas τὴν Νύμφην / l. 5 du b. περὶ τῷ/ p. 22 l. 12 πρώτ(ως) au-dessus ους / l. 9 du bas ἐστί μὲν ας (μὲν biffé) / p. 22 l. 6 du bas λεπτέους / p. 24 l. 7 du bas, après εὐθείας ajoute καὶ τῶν μὲν ἐπ'εὐθείας, de même A / l. 4 du b. τούτου / l. 2 du bas τῆς κινήσεως A / p. 26 l. 3-2 du bas τὰ ἄψυχα A / p. 28 l. 7 καταφρονεῖ corrigé de καταφρονήσει / l. 12 du b. ἀσώματος corr. de ἀσωμάτοις / 30 l. 6 du b. ποιοῦντας τοὺς θεούς A / l. 5 du b. τὴν δύναμιν ἐχόντων A / 3 du b. τε biffé au-dessus de καί / 32 l. 6 du b. π(ε)ρα (au dessus α)/ 34 l. 10 μόνων A / 34, 8-7 du bas ἔν τε πελήνη, en marg. μήποτε ἐν τοῖς ὑπὸ σελήνην ὀφείλει γράφεσθαι / 34, 5 du b. ἀτυχ. corrigé en εὐτυχ. / l. 3 du b. οὐδὲν ὡς πλώτων / 36 l. 5 οὔσης A / l. 7 du b. ἅσπερ A / 40 l. 5 τὰ κακὰ (ἔνεστιν) ἐν τῷ (ἔνεστιν biffé) / l. 11 θεοῖς ἦν ἢ νοῦς / l. 10 κακὸν / l. 7 du b. avant ἢ βουλ. 6 lettres grattées. / 44 l. 11 δὲ ἥλιος / l. 12 du b. οὐχ omis A / l. 3 du b. συνιφίσταται / 46 l. 6 μόνα A / l. 8 du b. κακοῖς A / 48 l. 12 οὐδὲ... οὐδέ] καὶ... καί A / l. 13 ἀλλὰ δίχα / 50 l. 10 τοὺς μὲν θεούς A (corrigé dans les addenda) / 9 du bas παρά] περί / 54 l. 6 ὑπὸ τῶν (κύκλῳ τὰ) ἐπ' εὐθείας τὰ κ. (κύκλῳ τά biffé) / l. 14 du b. ποῦ νῦν ὄντων A / 56 b. 7 οὐ(δὲ) τὸ (δὲ biffé) / 58 b. 3 καὶ πρός] καί correction / 58 b. 9 καὶ μήν A / 60 b. 5 devant εὔλογον les mots ἔδει τὴν δίκην αὐτῶν ποιῆσαι biffés / l. 12 du bas τοῖς omis A / 62 l. 6 du b. après αἰῶνα ajoute χρόνον biffé / l. 5 du b. ἀργία / l. 3 du b. ἀλλ' οὐδέν.

Franz CUMONT.

NOTES SUR HÉRODOTE

I

Les Ἀσσύριοι λόγοι.

A deux reprises, l. I, c. 106 et c. 184, Hérodote renvoie pour de plus amples détails ses lecteurs à des Ἀσσύριοι λόγοι qu'on cherche vainement dans son ouvrage. Or, il semble démontré par un passage d'Aristote que ces *Récits assyriens* ont existé, qu'ils formaient un écrit à part, et qu'Aristote les avait encore entre les mains : τὰ μὲν οὖν γαμψώνυχα.., ἄποτα πάμπαν ἐστί· ἀλλ' Ἡρόδοτος ἠγνόει τοῦτο· πεποίηκε γὰρ τὸν τῆς μαντείας πρόεδρον ἀετὸν ἐν τῇ διηγήσει τῇ περὶ τὴν πολιορκίαν τὴν Νίνου πίνοντα (*Hist. des Anim.* VIII, 18). Tel est le texte qu'admettent deux des plus récents historiens de la littérature grecque, M. W. Christ et M. A. Croiset. Mais d'autres, et parmi eux Bergk, tiennent résolument pour la variante Ἡσίοδος[1]. Il me paraît qu'une étude attentive des expressions mêmes d'Aristote confirme la lecon Ἡρόδοτος. Si Aristote a voulu parler d'Hésiode, le seul ouvrage auquel on puisse rapporter la citation est, comme l'a très bien vu Bergk, l' Ὀρνιθομαντεία. Dans un poème sur *la Divination par les Oiseaux,* on conçoit qu'Hésiode ait parlé de l'aigle prophétique (τῆς μαντείας πρόεδρον) et, qu'à ce propos, il ait fait allusion à la prise de Ninive, que cet oiseau avait sans doute annoncée. C'est ainsi, par exemple, que Virgile, à propos des présages du Soleil, est amené à raconter ceux qui signalèrent la mort de César (*Géorg.*, ch. I, v. 463 sq.). Mais dans l'ornithomantie, comme dans les Géorgiques, le vrai sujet du passage, ce sont les présages, la prise de Ninive ou la mort de César ne sont que l'épisode. De plus, dans l'un et l'autre poème, cette digression ne pouvait être une narration détaillée et complète de ces deux événements, mais une simple mention du rôle que les présages y avaient joué. Or, tel ne paraît pas être le sens du texte d'Aristote ; des termes mêmes qu'il emploie, on est en droit de conclure : 1° qu'il veut parler d'une narration proprement dite (διήγησις) de la prise de Ninive ; 2° que cette narration était le sujet principal et que l'anecdote relative à l'aigle n'était qu'un

1. Telle est aussi l'opinion soutenue par M. Weil dans son cours de littérature grecque professé à l'École pratique des Hautes Études. (Année 1890-91.)

détail du récit. Si donc Aristote a eu en vue Hésiode, il s'est servi d'une expression doublement impropre, comme si l'on disait : « Virgile, dans sa narration de la mort de César, parle des présages du soleil. » Le mot « narration » serait tout à fait inexact; et, de plus, c'est l'inverse qu'il faudrait dire, car en réalité c'est à propos des présages du soleil que Virgile fait mention de la mort de César. Si, au contraire, Aristote a parlé d'Hérodote, son expression est irréprochable. Il y a là tout au moins une nouvelle présomption en faveur de la leçon Ἡρόδοτος.

II

Hérodote a-t-il terminé son ouvrage?

Au c. 213 du l. VII, Hérodote promet de donner sur le meurtre d'Éphialte des détails complémentaires qu'on ne trouve nulle part dans la suite de son Histoire. M. Kirchhoff conclut de là que l'ouvrage n'est pas terminé. Mais, pour que l'argument ait toute sa valeur, il faut prouver que tous ces détails ne pouvaient trouver place en aucun endroit des deux derniers livres, et qu'il n'y a pas là, comme on l'a dit[1], un simple oubli. Cette démonstration est possible : 1° On peut établir que si Hérodote renvoie à plus tard le récit circonstancié du meurtre d'Éphialte, s'il se borne au c. 213 à une simple indication, c'est qu'il se réserve de raconter cet événement à sa date, c'est-à-dire lorsque la suite de son exposition l'aura conduit au moment précis où périt Éphialte. Il suffit pour cela de rapprocher les deux dernières phrases du chapitre. Dans l'une, l'historien déclare qu'il sait les mobiles qui ont poussé le meurtrier Athénadès, mais qu'il ne les fera connaître que dans les récits suivants (ἐν τοῖσι ὄπισθε λόγοις). Dans l'autre, ainsi conçue : Ἐπιάλτης μὲν οὕτω ὕστερον τούτων ἀπέθανε (Éphialte périt ainsi *postérieurement à ces faits*), il indique clairement la raison de cet ajournement, c'est qu'il veut respecter l'ordre chronologique.— 2° Il résulte, en outre des renseignements contenus dans ce chapitre, que la mort d'Éphialte est postérieure aux derniers événements racontés dans l'ouvrage d'Hérodote. Le combat des Thermopyles et la trahison d'Éphialte se placent en juillet 480. Hérodote nous apprend que plus tard (ὕστερον δέ) le traître craignant la vengeance des Lacédémoniens, se réfugia en Thessalie. La raison et la date de ce voyage sont aisées à trouver. Après la défaite de Salamine, (sept. 480), Mardonius alla avec

1. Croiset, *Hist. de la Litt. grecq.*, t. II, p. 572.

son armée passer l'hiver de 480-479 en Thessalie[1] : c'était, à peu près le seul pays de la Grèce où Éphialte, dont les Amphictyons avaient mis la tête à prix, pût à ce moment trouver un asile, et on doit supposer qu'il y séjourna, tant que dura l'occupation perse. Hérodote ajoute que plus tard encore (χρόνῳ δὲ ὕστερον) il se rendit à Anticyre, où il fut assassiné. Ce nouveau déplacement, selon toute vraisemblance, eut pour cause la défaite des Perses, ses protecteurs, à Platées (sept. 479). Or la bataille de Mycale, livrée le même jour que celle de Platées, et la prise de Sestos, qui en fut la suite, sont les derniers faits cités par Hérodote. Le meurtre d'Éphialte eut donc lieu (au plus tôt) quelque temps après ces événements. Ce qui montre que l'historien avait dessein de dépasser le terme où il s'est arrêté, en un mot, que son ouvrage n'est pas achevé.

O. Navarre.

---

1. Hérod., VIII, 113 et 133.

LE SUBJONCTIF IMPARFAIT ET PLUS-QUE-PARFAIT

AVEC *QUOM* DANS LES PROPOSITIONS NARRATIVES

I

William Gardner HALE dans son livre *The* Cum-*Constructions : their history and functions*[1], et avant lui déjà Lübbert[2], ont démontré qu'à l'époque de Plaute, le *quom* de narration ne se construisait pas encore, comme dans la latinité postérieure, avec l'imparfait et le plus-que-parfait du subjonctif. A vrai dire, il pouvait sembler à première vue, à un observateur superficiel, que Livius Andronicus et Plaute présentaient déjà un ou deux exemples sporadiques de cette construction[3]; mais l'examen approfondi auxquels sont livrés Lübbert et Hale réduit à néant ces cas isolés[4], le plus ancien d'entre eux, particulièrement, celui qu'on attribuait à Livius Andronicus : *Cum socios nostros mandisset impius Cyclops*, est gravement suspect, non seulement pour les raisons exposées par Hale, mais aussi parce que Livius Andronicus, comme chacun le sait, a écrit sa traduction de l'Odyssée en saturniens et non en hexamètres. Or ce que nous donne Priscien n'est pas un vers saturnien, bien qu'on ait essayé de le ramener à ce mètre en découpant arbitrairement ce texte et grâce à une conception du vers saturnien à laquelle je ne saurais me rallier ; c'est ainsi que cette citation a chez Hale la forme suivante :

... Cum socios nostros
Mandisset impius Cyclops...

---

1. Cornell University, *Studies in classical philology*, nº I. Ithaca, N. Y., 1887-1889. — Une édition allemande, par A. NEITZERT, avec des additions et des corrections de l'auteur, a paru chez Teubner, Leipzig, 1891.

2. *Die Syntax von* quom. Breslau, 1870.

3. Livius Andronicus ap. Priscian. VIII, 817; Plaute, *Merc.* 980; *Truc.* 161.

4. Dans les deux passages de Plaute, les derniers éditeurs, Götz et F. Schöll écrivent *ibat* et *habebam* pour *iret* et *haberem* des mss; avec raison, je crois, car ces deux passages sont suspects pour d'autres motifs que Lübbert et Ussing ont signalés (cf. Hale-Neitzert, p. 53). Mais ce qui semble décisif, c'est que les mêmes mss offrent encore le subjonctif dans une autre construction du même genre (*Truc.* 380 : *quom sorderemus*), où l'Ambrosianus, dont le témoignage nous manque malheureusement pour les deux premiers passages, donne la leçon authentique *sordebamus*.

Si ce n'est pas un saturnien, c'est, par contre, un excellent hexamètre archaïque :

Cum socios nostros mandisset impiu(s) Cyclops.

Ce cas n'est pas isolé : on sait que Priscien nous a transmis encore deux hexamètres de ce genre, naturellement non authentiques (cf. mon travail, *Der saturnische Vers als rythmisch erwiesen,* p. 67 s.) :

At celer hasta volans perrumpit pectora ferro,

et :

Inferus an superus tibi fert deu(s) funera Ulixes.

Ces raisons s'ajoutant à celles que donnent Hale et Lubbert permettent de considérer toutes les citations d'auteurs archaïques faites par les écrivains postérieurs comme dépourvues d'authenticité dans le détail, et par suite nous devons dans notre étude les considérer comme n'existant pas.

Mais la tradition du texte de Plaute n'est elle-même nullement, pour des faits de ce genre, à l'abri du soupçon : Hale en donne plusieurs exemples. Ainsi, si nous n'avions pour *Aulul.* 178 que la citation de Cicéron (*De divin.*, I, 31, 65), nous lirions *quom exirem* au lieu de *quom exibam* que présentent tous les mss de cette pièce. Il en est de même pour *Trinumm.* 194, que Nonius, p. 384, 12, cite avec la forme *quom venderet,* au lieu de la leçon correcte *quom vendidit* des mss de Plaute. Enfin nous lirions dans *Truc.* 381 *quom sorderemus*, avec les mss BCD, si le Codex Ambrosianus ne nous avait conservé la seule forme authentique : *quom sordebamus.* On comprend donc facilement que Hale aussi bien que Lübbert, et avec eux beaucoup d'autres savants qui se sont occupés de la syntaxe latine, aient pu émettre l'opinion, que nous considérons nous-même comme pleinement exacte, que Plaute ne connaît pas encore l'emploi de l'imparfait ou du plusque-parfait du subjonctif après le *quom* narratif; mais que cette construction absolument illogique, qui n'existe en dehors du latin dans aucune des langues qui me sont connues, n'apparaît, comme Hale le démontre par le relevé des exemples, qu'à l'époque de Lucilius.

II

Il s'agit maintenant d'expliquer cette construction récente. Hale trouve la clef de l'énigme en montrant que le subjonctif avec *quom* s'est d'abord montré dans les propositions causales-

adversatives, où il se justifie logiquement, ce qui n'est pas le cas pour le subjonctif dans les propositions narratives. Je crois que Hale est tombé juste dans cette explication en général aussi bien que dans sa conception du développement grammatical extérieur, tandis que les idées diamétralement opposées de E. Hoffmann ne m'ont nullement convaincu. Je ne puis admettre que le *quom* de la narration se soit construit avec le subjonctif, dès les origines de la littérature latine ; je ne puis davantage suivre le philologue viennois dans ses subtiles distinctions logiques entre les moments absolument et non absolument différents, et autres de ce genre, au moyen desquelles il essaie de démontrer que la construction de *quom* avec le subjonctif, dans les propositions narratives est la seule vraiment normale et en accord avec la logique. Évidemment il en a été de moi comme des trois adversaires de Hoffmann, Hale, Lübbert et Stegmann, dont il se plaint de n'avoir été absolument pas compris. Malgré tous mes efforts, je n'ai pas été plus heureux avec sa dernière publication : *Das Modusgesetz im lateinischen Zeitsatze. Antwort auf William Gardner Hale's The* Cum-*Constructions* (Vienne, 1891).

Hale lui-même, selon moi, va quelquefois dans les distinctions logiques plus loin que je ne puis l'y suivre. Je n'ai pu réussir, par exemple, à découvrir une différence logique entre deux exemples opposés l'un à l'autre par Hale-Neitzert (p. 203) : *Eandem virtutem istam veniet tempus quom graviter gemes,* et : *Fuit tempus quom rura colerent homines neque urbem haberent.* Selon les auteurs, la première phrase serait un exemple du type non développé, la seconde du type incomplètement développé. Mais si dans des exemples comme ceux-ci on ne peut apercevoir aucune raison interne qui nécessite dans un cas l'indicatif, dans l'autre le subjonctif, pourquoi serions-nous forcés d'admettre en général une raison interne réelle pour l'emploi du subjonctif avec *quom* dans les propositions narratives? Pourquoi ne pourrions-nous pas bien plutôt chercher une raison externe, étrangère à la logique, pour expliquer cet étrange phénomène.

Pour que le lecteur puisse se faire une idée nette des théories de Hoffmann, je relèverai les points principaux de son argumentation : I « Des actions, dit-il, qui, considérées absolument, se sont produites à des moments différents, ne peuvent être mises en rapport que subjectivement, et ce rapport subjectif est du domaine du *quom* causal. Si donc..., continue Hoffmann, je parle d'une plus grande extension du domaine de *quom* causal,... c'est par comparaison avec l'extension du domaine de *quom* temporel, dans lequel des actions accomplies à des moments différents sont

mises en rapport subjectif... Je n'ai pas voulu exprimer une opinion sur l'origine du *quom* causal ni du subjonctif qu'il demande après lui ; j'ai seulement indiqué les cas où doit apparaître, au lieu de *quom* temporel, *quom* causal, au lieu du rapport objectif le rapport subjectif, potentiel, qui doit se marquer par le subjonctif ». II. En second lieu, Hoffmann déclare « que l'emploi de l'indicatif dans les propositions temporelles commençant par *quom* est lié à la double condition suivante : 1° que l'action exprimée dans la proposition temporelle se trouve comprise dans la même durée naturelle de temps que celle de la proposition principale ; — 2° que le temps du verbe de la proposition temporelle soit celui qui conviendrait à cette proposition considérée indépendamment. »

Mais comment accorder avec une telle théorie l'usage constant de l'indicatif dans les propositions narratives du sanscrit, du grec, du français, de l'anglais, etc. ? L'indicatif, dans toutes ces langues, a-t-il donc besoin d'être en quelque sorte excusé ? S'est-il étendu d'un cas à un autre par une sorte de tolérance ? Et y a-t-il rien de plus artificiel que les distinctions logiques que Hoffmann cherche à établir entre les deux exemples, qu'il cite lui-même, en les opposant l'un à l'autre, comme particulièrement instructifs :

Caesar, postquam legionibus veteranis duabus, equitatu levique armatura copias suas ex secundo commeatu *auxerat*, naves onerarias statim iubet Lilybaeum... proficisci. (*Bell. Afric.*, 37, 1.)

Mithridates posteaquam maximas aedificasset ornassetque classes exercitusque permagnos quibuscumque ex gentibus potuisset *comparasset*... usque in Hispaniam legatos ac litteras misit. (Cic., *Manil.*, 4, 9.)

Je ne puis rien conclure de pareils exemples, si ce n'est que l'auteur avait simplement le choix entre la construction par le subjonctif et la construction par l'indicatif. L'un des deux écrivains cités a choisi l'indicatif, peut-être par goût ou recherche d'archaïsme ; le second, dont les préférences étaient plus modernes, a préféré le subjonctif.

Je n'ai, en général, nulle répugnance à me laisser convertir par de bons arguments ; mais il est possible qu'il y ait eu une raison particulière pour m'empêcher de bien entrer dans les raisons exposées par Hoffmann en faveur de sa théorie, conçue d'ailleurs avec tant de finesse. C'est que je me suis depuis longtemps formé une opinion personnelle sur ce sujet, opinion qui est en opposition formelle avec celle de Hoffmann. Il y a vingt ans déjà que j'ai exprimé devant mes élèves l'idée que la construction de

quom narratif avec l'imparfait et le plus-que-parfait du subjonctif — construction par laquelle on ne peut trouver d'analogies dans aucune autre langue — ne peut se justifier logiquement ; qu'elle n'est due qu'à une marotte, à une fantaisie du génie du langage. C'est un côté de la question que Hale me semble avoir beaucoup trop laissé de côté ; aussi me permettra-t-on de m'étendre un peu sur ce sujet.

III

Chaque langue a ses préférences, où la logique n'a rien à voir. Il serait facile d'accumuler les exemples : mais sans sortir du domaine classique, nous pouvons constater en grec une préférence pour l'emploi de l'aoriste incompatible avec la véritable logique. Au lieu de l'aoriste d'expérience, on attendrait bien plutôt l'imparfait (pour marquer la répétition), ou le parfait (qui marque le fait accompli et dont les résultats subsistent) ; ou plutôt le présent, qui serait, comme d'autres langues le montrent, le plus naturel. Mais le grec préfère employer l'aoriste dont la fonction propre est pourtant de désigner une action une fois produite. De même, rien n'est plus fréquent que de voir l'aoriste de l'indicatif remplacer le plus-que-parfait, qui pourtant serait plus exact. Et cette étonnante préférence du grec pour l'aoriste se montre plus clairement encore dans les modes secondaires. Ainsi le participe, qui d'une manière générale, est encore celui qui a le plus fidèlement conservé le caractère de l'aoriste, se trouve dans une foule de cas où les autres langues emploient le présent ; et le subjonctif aoriste avec ἄν remplace régulièrement le futur antérieur dans les phrases subordonnées.

Le latin, comme je l'ai prouvé dans ma *Volksetymologie*, p. 169 ss., montre dans la formation des mots une préférence marquée pour les diminutifs ; et cette tendance a lieu de surprendre quand on la voit se manifester dans des mots où il ne peut s'agir ni d'un diminutif proprement dit, ni d'une forme hypocoristique, comme *epistula* ou *pardulus*. Et, dans la syntaxe, on ne peut nier l'existence en latin d'une *tendance à l'emploi illogique du subjonctif, et en particulier du subjonctif imparfait et plus-que-parfait.*

Les preuves ne manquent pas pour la première partie de cette affirmation. Des subjonctifs faux au point de vue logique se font jour de plus en plus depuis l'époque archaïque jusqu'à celle de Cicéron. Un exemple frappant est celui de *donicum* et *donec*. *Donicum*, qui ne se trouve que dans la littérature archaïque, chez

Livius Andronicus, Plaute et Caton, se construit toujours avec l'indicatif. *Donec*, chez Cicéron, se construit tantôt avec l'indicatif, et tantôt avec le subjonctif[1]. De même *postquam*, de Plaute à Salluste, est suivi de l'indicatif[2]; ce n'est que dans le *Bellum Africanum* 91, 4 que nous avons le subjonctif avec *postquam*, et, avec *posteaquam*, chez Cicéron, *pro Deiot.* 13,36, et *de imp. Cn. Pomp.* 4,9. E. Hoffmann a déployé beaucoup de finesse pour établir une distinction logique entre les cas où *postquam* (ou *posteaquam*) se trouvait suivi de l'un ou de l'autre des modes, et c'est en grande partie sur ces exemples qu'il édifie la théorie dont nous avons parlé plus haut. Hale, lui a objecté que Cicéron ne présente aucun exemple de *postquam* avec le subjonctif; mais si l'on considère les deux exemples de *posteaquam* ainsi construit, on reconnaîtra que cette objection est peu fondée. Nous avons ici deux exemples des empiètements successifs du subjonctif dans la construction des particules narratives, et l'on peut suivre très clairement le même développement dans la construction de *quom*. Car ce n'est pas seulement le *quom* de la narration proprement dite qui, avec le temps, se construit avec le subjonctif, mais aussi le *quom temporale* purement chronologique. En effet, tandis que Cicéron et les autres bons écrivains de l'âge d'or de la latinité bornent la construction subjonctive au *quom* narratif proprement dit, le penchant remarquable qu'a le latin pour l'emploi de l'imparfait et du plus-que-parfait du subjonctif a amené des empiètements de cette construction sur le domaine même des propositions les plus nettement temporelles et exprimant un rapport uniquement chronologique. Déjà Caelius (*ap.* Cic., *ad fam.*, VIII, 1, 2) s'est permis d'écrire : « Praeterea Marcellus... eam distulit rationem, sane quam eos sermones expressit, qui de eo *tum* fuerant *quom* Romae nos essemus. » De la latinité d'argent, Hale cite (p. 252 s.) les exemples suivants : Senec. *de benef.*, IV, 39, 4 ; Plin. *Epist.*, VI, 3, 1 ; II, 13, 11-12 ; VII, 19, 11 ; Suet., *Claud.* 6 ; *Cod. Iust.*, XI, 33 Kr., et surtout Martial XII, 122, 1 s :

> Amphora Niliaci non sit tibi vilis aceti :
> *Esset quom* vinum, vilior illa fuit.

Tandis que nous voyons encore Cicéron employer indifféremment l'un ou l'autre mode avec le *quom* de la narration, et que d'autre part nous ne trouvons chez lui aucun exemple du sub-

1. Dräger, *Histor. Syntax*, II, 583 s.
2. Voir Georges, *Lat. deutsch. Handwörterbuch*, s. v.

jonctif avec *quom* purement temporel, nous constatons plus tard l'emploi de l'imparfait du subjonctif, même dans cette dernière construction.

IV

Un développement parallèle à celui-là peut s'observer dans les propositions relatives marquant la généralisation ou la répétition. Tandis que Plaute, dans de telles propositions, préfère en général l'indicatif, la latinité postérieure emploie plutôt le subjonctif : cf. Dräger, *Hist. Syntax* II, 512-514, qui cite pour cette construction (presque uniquement avec l'imparfait et le plus-que-parfait) des exemples de Tacite, Suétone, Justin, Spartien, Lampride, Jules Capitolin, Lactance. On peut encore en rapprocher ce fait que, après *si* et *nisi* marquant la répétition de l'action, on peut, depuis Cicéron, employer le subjonctif d'un temps secondaire. Le subjonctif ne se trouve qu'une seule fois chez Cicéron, selon Dräger, II, 703, mais il est extraordinairement fréquent dans la latinité d'argent (Dräger, II, 704).

Le même développement se retrouve aussi dans l'histoire des propositions conditionnelles; elles ont primitivement l'indicatif, mais depuis la latinité classique, le subjonctif y règne en maître (cf. Dräger, II, 512); même chose pour les propositions causales (Dräger, II, 506 s.). Le cas le plus surprenant est celui de la conjonction *quod*, qui, dans la véritable latinité antique, se construit de préférence avec l'indicatif, et qui plus tard est régulièrement accompagnée du subjonctif[1]. *Ut qui*, après s'être sûrement construit avec l'indicatif dans la période du latin antérieure aux plus anciens écrits conservés[2], présente à peine un seul exemple certain de cette construction dans toute la littérature (Dräger, II, 509). Bien plus, le *quom* causal lui-même est encore assez souvent accompagné de l'indicatif chez Lucrèce (Hale-Neitzert, p. 245 s.), construction que s'interdisent aussi bien les écrivains proprement classiques que ceux de la latinité postérieure.

Enfin, dans les propositions adversatives et concessives, l'indicatif est admis avec *quom* à l'époque archaïque (Hale-Neitzert p. 245 s.), tandis que depuis Cicéron on ne trouve que le subjonctif (Dräger, II, 742 s.). Chez Plaute, selon Hale-Neitzert, les exemples du subjonctif dans ces sortes de propositions sont avec

---

1. Cf. mes *Epilegomena zu Horaz*, p. 50.
2. On n'a qu'à comparer la construction de *utpote qui* avec l'indicatif, qui s'est conservée jusque dans la période littéraire du latin.

ceux de l'indicatif dans le rapport de 3 à 48, chez Térence, de 2 à 9. Et *quamvis*, qui se construisait d'abord indifféremment avec l'un ou l'autre des deux modes, n'admet plus après lui presque uniquement que le subjonctif depuis l'époque classique (Dräger, II, 739).

L'interrogation indirecte est aussi intéressante à étudier à ce point de vue. A l'époque archaïque, l'indicatif y est extrêmement fréquent; il est même, dans certaines circonstances, le seul mode permis [1]; à l'époque classique le subjonctif est presque exclusivement usité dans cette sorte de proposition (Dräger, II, 446), et l'emploi de l'indicatif passait évidemment pour la marque d'un manque de culture; aussi Pétrone (33, 58, 71, 71) le met-il précisément dans la bouche d'un illettré.

Mais le parallélisme le plus frappant nous est peut-être fourni par la comparaison de ce qui s'est passé déjà avant la période littéraire pour la conjonction *ut* : là on trouve le subjonctif même dans des phrases où il ne s'agit que d'une consécution toute extérieure, sans la plus légère nuance subjective, où le grec emploiera ὥστε avec l'indicatif, l'allemand *dass* et le français *que* également avec l'indicatif, sans parler des autres langues. Le subjonctif serait aussi peu fondé dans une phrase comme celle-ci : « L'eau monta si haut que tout le monde s'enfuit éperdu », qu'il le sera, au contraire, dans une proposition exprimant l'intention ou la consécution intentionnelle. Si pourtant les Latins emploient le subjonctif dans des phrases comme celles que nous venons d'imaginer, c'est qu'il y a là un saut de la construction logique et justifiée à la construction illogique et injustifiée exactement comme, dans le cas qui nous occupe, de la construction de *quom* narratif avec le subjonctif. On peut dire aussi qu'il y a là une construction faussement analogique. La raison en est, on pourrait dire, interne, psychologique; c'est une prédilection toute particulière et inexplicable en elle-même, faisant partie de l'essence même de la langue, pour les constructions subjonctives : c'est aussi une prédilection par l'exposé subjectif des faits, comme cela ressort par ailleurs de la tendance vraiment surprenante des écrivains latins à user de l'*oratio obliqua*.

V

A cette prédilection pour le subjonctif en général vient s'ajouter pour notre *quom* narratif une autre prédilection toute parti-

---

1. Voy. Ed. Becker, *De syntaxi interrogationum obliquarum apud priscos scriptores Latinos*, in *Studemunds Studien*, Berlin, 1873, p. 115-314.

culière pour l'emploi de l'imparfait et du plus-que-parfait de ce mode.

Déjà dans les cas énumérés plus haut de la construction avec le subjonctif, les exemples de l'emploi de l'imparfait et du plus-que-parfait, comparés à ceux où l'on trouve le présent, le parfait ou le futur sont en très grande majorité; et cette différence n'est pas due tout entière au fait que la littérature latine se compose en grande partie de narrations historiques ou épiques. Ce que nous avons dit de l'extension, à l'âge d'argent de la latinité, du subjonctif avec *quom* dans les propositions purement temporelles, ne vaut que pour l'imparfait et le plus-que-parfait. Pour *quom* avec le subjonctif dans une proposition dont le contenu est considéré comme placé dans le même moment que le verbe *audire* (plus rarement *videre*) de la proposition principale, Dräger (II, 548) cite toute une série d'exemples empruntés à Cicéron : et tous, à l'exception d'un seul, présentent l'imparfait du subjonctif.

Un fait très remarquable est l'introduction de l'imparfait du subjonctif au lieu du présent dans le style épistolaire, où Cicéron ne tient pas compte des règles les plus élémentaires de la correspondance des temps ; par exemple, *Ad fam.*, XIII, 47 : ut scires... scribo.

De même, dans une proposition narrative et construite avec *quom* et qui se rattache à une proposition principale au présent historique, on ne trouve ni le présent, ni le parfait du subjonctif, mais bien l'imparfait ou le plus-que-parfait.

Ces deux temps s'étaient déjà, au subjonctif, étendus au-delà de leurs limites naturelles, dès l'époque anté-littéraire, en remplissant, comme c'est aussi le cas en allemand et en anglais, les fonctions de conditionnel qui manquait au latin. L'étroite parenté qui unit le conditionnel à l'imparfait et au plus-que-parfait se montre, en sanscrit, par la présence de l'augment, signe ordinaire du passé, en grec, dans l'emploi de l'imparfait et de l'aoriste (au lieu du plus-que-parfait) indicatifs dans les propositions conditionnelles irréelles. L'emploi de l'imparfait et du plus-que-parfait du subjonctif dans le sens conditionnel n'a donc rien d'étonnant en latin. « La proposition conditionnelle, dit Dräger (*Hist. Syntax* II, 692), se met au subjonctif imparfait ou plus-que-parfait quand la supposition contenue en elle est considérée comme impossible ou irréelle, comme une hypothèse contraire à la réalité, et dont la proposition principale tire, au moyen des mêmes formes vitales, une conclusion conforme à la réalité... L'imparfait marque la sphère du présent, le plus-que-parfait celle du passé. »

Un des exemples les plus frappants est sans doute celui de *vellem* et *nollem*, « je voudrais » et « je ne voudrais pas », tout à fait au sens strictement logique de *volo* et *nolo;* p. ex. : *dixisse nollem : veritas odium parit.*

On peut considérer comme des propositions hypothétiques abrégées, les tournures comme *videres, cerneres, putares, diceres,* où l'imparfait du subjonctif tient également lieu d'un conditionnel[1].

C'est également au conditionnel plutôt qu'au véritable imparfait ou plus-que-parfait que l'on doit rapporter les emplois de ces temps dans les propositions comparatives avec *ac si, quasi, tamquam :* cela ressort déjà de la présence de *si* dans *ac si* et *quasi.* « En allemand, dit Madvig[2], l'imparfait et le plus-que-parfait (nous dirions plutôt le présent ou le prétérit du conditionnel) s'emploient dans des phrases comme celles-là pour exprimer ce qui est simplement supposé ; mais en latin, la proposition subordonnée se règle sur la phrase principale, et n'a l'imparfait ou le plus-que-parfait que si celle-ci appartient au temps passé. Cependant, on trouve aussi l'imparfait quand il s'agit d'une comparaison avec ce qui se passerait dans un autre cas, lequel ne se produit pas en réalité : *At accusat C. Cornelii filius, idemque valere debet ac si pater indicaret* (Cic. *pro Sulla,* 18). Cette même construction avec l'imparfait et le plus-que-parfait du subjonctif, doit être en général considérée comme non classique quand le verbe de la proposition principale n'est pas à un temps du passé ; mais en dehors de la langue classique proprement dite, il n'est point rare d'en trouver des exemples. Elle est usuelle dans le latin des scholies ; et pas plus qu'elles, les documents juridiques de l'empire ne connaissent la règle classique ; p. ex. *Lex Malac.* c. LI : *comitia habeto, perinde ac si facta esset,* etc. Nous saisissons là sur le fait un empiètement du conditionnel au-delà des limites de son domaine primitif, c'est-à-dire aussi un empiètement de l'imparfait ou du plus-que-parfait du subjonctif sur le présent et le parfait.

On peut aussi observer de temps en temps dans d'autres langues des emplois abusifs du conditionnel, s'étendant en dehors de sa sphère primitive et qui lui est propre. C'est ainsi qu'on peut dire en allemand : « Und hiemit *wären* wir am Ende unserer Untersuchung angekommen » ; et l'on peut recueillir de la bouche du peuple des phrases comme celle-ci : « Das wäre einmal ein

---

1. Cf. Goodwin, *Moods and Tenses of the Greek Verb* 2d éd. Boston, 1890, § 243.
2. *Lat. Sprachlehre für Schulen,* § 349.

schöner Knabe »; sans que l'on comprenne pourquoi dans les deux cas on n'emploie pas simplement le présent de l'indicatif. On devra se souvenir que conditionnel et potentiel sont dans un rapport intime l'un avec l'autre.

VI

Je crois avoir montré dans ce qui précède que la construction de *quom* narratif avec l'imparfait et le plus-que-parfait du subjonctif est en rapport étroit, en première ligne avec une prédilection particulière du latin, et principalement du latin classique, pour le *subjonctif,* également visible dans un grand nombre d'autres cas ; en second lieu, qu'elle est liée à une prédilection particulière du latin pour *l'imparfait et le plus-que-parfait* du subjonctif. De tels phénomènes, qu'il faut attribuer à un caprice du langage se retrouvent dans toutes les langues sans exception, et l'on ne peut les justifier logiquement. Ils font partie des qualités naturelles à laquelle chaque langue doit son caractère particulier. Mais heureusement on peut quelquefois découvrir l'occasion qui a produit un pareil phénomène antilogique, et retrouver son point de départ. La comparaison avec l'étymologie populaire s'impose ici d'elle-même : elle viole assez souvent les règles du développement organique des sons : de même, la fonction propre et la véritable signification du subjonctif sont altérées dans la partie de la syntaxe latine que nous venons de parcourir.

Une cause occasionnelle de l'emploi du subjonctif imparfait et plus-que-parfait avec *quom* a été — et en cela nous partageons entièrement l'avis de Hale — l'analogie trompeuse des constructions de *quom* causal et adversatif, qui présentaient de plus en plus fréquemment le subjonctif, et où, dans beaucoup de cas, l'emploi de ce mode était parfaitement légitime. Mais la construction subjonctive a encore un autre point de départ, sur lequel personne, autant que je puis croire, n'a jusqu'ici appelé l'attention, et qui pourtant était peut-être encore plus important que le premier.

Lorsque l'emploi du subjonctif avec le *quom* narratif se généralisa, il y avait déjà des cas, en assez grand nombre, où le *quom* temporel et le *quom* narratif présentaient cette construction : nous voulons parler du style indirect. De tels *quom* avec l'imparfait et le plus-que-parfait du subjonctif devaient surtout être extraordinairement fréquents dans le style des documents officiels.

Toute décision du sénat, tout édit de quelque autorité romaine pouvaient devenir, par le fait de leur publication, l'occasion d'un emploi de *quom* temporel avec l'imparfait ou le plus-que-parfait du subjonctif. Nous en trouvons la preuve dans la table de bronze qui nous a conservé le sénatus-consulte relatif aux Bacchanales (186 av. J.-C.) : nous y rencontrons trois fois la phrase : *Dum ne minus senatoribus C adesent,* quom *ea res* cosoleretur. Que ce soit là le style ordinaire des décrets, la comparaison du décret de Paul Émile (*C. I. L.* II, 5041) ne permet pas d'en douter. On sait quelle énorme influence la langue de la chancellerie a exercée, dans l'histoire de la langue allemande, sur la formation et le développement de la langue littéraire : je crois qu'il s'est passé quelque chose d'analogue en latin, et qu'il faut tenir compte de cette circonstance pour expliquer l'emploi de l'imparfait et du plus-que-parfait du subjonctif avec *quom* narratif.

Prague. Otto Keller.

PLAVTVS

Capt. 1021.

Sed dic oro pater meus tune es? — Ego sum, gnate mi.

Il n'y a à s'occuper que des manuscrits *B E J,* car ce passage manque dans le palimpseste (voir l'*apographum* de Studemund). Les trois manuscrits sont d'accord, sauf qu'au lieu de *sum B* donne *sūn,* c'est à dire *sun* (pour *sim?*) imparfaitement corrigé en *sum.*

Notre vers est faux. On a proposé différentes chevilles, *meus* ⟨*mihi*⟩, *oro* ⟨*te*⟩, *ego* ⟨*is*⟩ *sum ;* on pourrait proposer ⟨*pater*⟩ *ego*, etc. Mais il y a mieux à faire. Le vers est incomplet non seulement pour le mètre, mais pour le sens. Tyndare vient de dialoguer avec son ami Philocrate, maintenant il s'adresse à son père Hégion, et ce changement n'est pas marqué. Il faut donc lire, j'ose dire avec une quasi-certitude : *sed* ⟨*tu*⟩ *dic oro...*

Capt. 1024.

In memoriam regredior, dit Tyndare,

Quasi per *nebulam,* Hegionem meum patrem uocarier.

On a proposé, pour le vers, *nebulam* ⟨*tum*⟩, *nebulam* ⟨*olim*⟩, *nebulam* ⟨*hoc*⟩, etc. On a proposé aussi *nebulas,* quoique ce pluriel soit peu intelligible par lui-même et qu'il soit en quelque sorte réfuté par *Pseud.* 463 : *quae quasi Per nebulam nosmet scimus atque audiuimus.*

L'expression *quasi per nebulam* semble assurée ici par la comparaison du passage du *Pseudolus* et par l'accord de *B E J* avec le palimpseste, où on distingue encore, suivant Studemund, les lettres *ne**l****gio.* Pourtant je crois qu'il faut le corriger. On a *per nubilum* dans Florus, *Virgilius orator an poeta,* l. 10 dans l'édition de Jahn p. XLI (*quasi per nubilum te recognosco*). C'est *per nubilum* que le vers de Plaute réclame. Dans Florus Schopen avait au contraire, comme dans Plaute nos copistes, voulu corriger *per nebulam* (Ritschl, *Opuscula* III p. 734) ; il faut retourner l'hypothèse. Je me figure d'ailleurs que bien des philologues ont dû, *in petto,* conjecturer *nubilum,* puis renoncer à cette idée faute d'exemples ; le fragment de Florus n'est connu que depuis 1841.

La fin des *Captifs* présente un exemple incontestable d'une double rédaction, comme la fin de l'*Andria*. Le vers 1016 fait double emploi avec 1014-1015, 1017 avec 1015, 1018 avec 1011, 1022 avec 1023, et probablement 1019-1020 avec la lacune de ce qui forme actuellement le vers 1014. L'existence de cette double rédaction est rendue manifeste par l'absence des vers 1016-1022 dans le palimpseste, absence encore non connue de Schöll en 1887, mais que l'*apographum* de Studemund met en pleine lumière. L'avenir dira peut-être si c'est à Plaute, ou à un réviseur chronologiquement moins éloigné de Florus, qu'il faut attribuer la locution *quasi per nubilum ;* en tout cas, ce n'est pas à Plaute que je serais tenté d'attribuer le fameux manifeste antipornographique de la *caterua* [1], ni la chasteté de l'ensemble de la pièce.... Je croirais plutôt que notre texte des *Captifs* est un arrangement *ad usum Delphini,* et que peut-être le fragment cité par Nonius p. 220, aujourd'hui absent de tous les manuscrits, était tiré d'un Plaute plus authentique.

Men. 82.

Homines captiuos qui catenis uinciunt
Et qui fugitiuis seruis indunt compedes,
Nimis stulte faciunt mea quidem sententia ;
82 *Nam homini misero* si ad malum accedit malum,
Maior lubido est fugere et facere nequiter.
Nam se ex catenis eximunt...

Le premier hémistiche est faux. Le mot suspect est *nam*, qui revient deux vers plus loin ; il n'est guère probable que le raisonnement bouffon du parasite soit un sorite à rebours, où des *car* remplaceraient les *donc*. Cette observation condamne non seulement le *nam* de *BCD,* mais le *nam hoc* de M. C.-F.-W. Müller et le *namque* de Camerarius. Je propose *enim*, qui, au commencement de la phrase, signifie « en vérité ». M. Schöll remarque que le palimpseste, où on ne lit que la fin *lum* (ou suivant Studemund *alum*) *accedit malum,* ne paraît pas avoir contenu le *hoc* que lui-même intercale à l'exemple de Müller : *ceteris non videtur auctior fuisse.* Ceci est favorable à la conjecture *enim*, car, dans l'écriture du palimpseste, les deux lettres *e, i* ne tiennent pas beaucoup plus de place que la seule lettre *a*.

1. Si l'épilogue n'est pas de Plaute, il est particulièrement hasardeux de restituer dans d'autres pièces l'en-tête *caterua*, comme l'a fait Ritschl pour les *Bacchides*. — Le même en-tête se retrouve dans la *Cistellaria*, devant un épilogue où les mots *more maiorum* sentent l'érudit plutôt que le vieux poète. Il me paraît imprudent de remplacer le *poeta* de l'*Epidicus* par le *grex* de l'*Asinaria*. Qui sait si ces titres divers ne sont pas comme autant de marques de fabrique des divers réviseurs?

Men. 85.

La suite du texte est celle-ci :

Nam se ex catenis eximunt aliquo modo,
85 *Tum compediti anum* (*ianum CD*) lima praeterunt
Aut lapide excutiunt clauom; nugae sunt eae.

Ici encore, il y a vers faux. Le siège de la difficulté métrique est l'endroit où se joignent les deux hémistiches, et justement *CD* présentent là une variante remarquable. Il faut donc chercher une correction qui porte sur cet endroit précis, et laisser tranquille le *tum* initial, que Ritschl a changé en *dum* par un véritable contresens. M. Schöll, avec des réserves qu'il exprime dans l'*appendix*, s'est associé à ce contresens, quoique la note de Brix eût dû l'en préserver. Le parasite parle de deux catégories de personnages, les *captiui* ou prisonniers de guerre, qu'on enchaîne (à un mur par exemple) et qui ne peuvent se déplacer, et les esclaves fugitifs, auxquels on se borne à embarrasser les jambes par des *compedes* ou entraves, et qui circulent tant bien que mal. La différence de ces deux traitements se comprend de reste; un *captiuus* est enchaîné provisoirement, en attendant que les siens le rachètent ou qu'il soit acquis par un maître pouvant utiliser son travail ; l'esclave fugitif est déjà au pouvoir d'un maître qui l'exploite, et à qui il serait inutile s'il ne pouvait bouger. Le *tum* des manuscrits est excellent; il sert à marquer le passage d'une catégorie à l'autre, tandis que la malencontreuse correction *dum* implique la confusion des prisonniers avec les fugitifs, et, ce qui n'est pas moins absurde, la confusion des chaînes à demeure avec les entraves portatives.

Pour en revenir à la jonction des hémistiches, le *aut anum* de Bentley, adopté par Ritschl et Schöll, n'a rien qui choque par soi-même; mais il manque de vraisemblance paléographique. Que dans *B aut* soit tombé devant *anum*, rien de plus simple, mais comment cet *aut* est-il devenu *i* dans *CD? Ianum* est la plus invraisemblable des deux leçons, donc c'est celle dont nous devons partir; le *quia absurdum* est le principe le plus précieux de la critique verbale. Et *ianum* se résout de lui-même en *i anum*, qui sera mieux orthographié *ii anum*. *Ii*, reprenant le sens du substantif *compediti*, appuie utilement sur l'antithèse déjà marquée par *tum*. De même le *ii* nullement pléonastique de Térence, *Ad.* 23 : *Senes qui primi uenient, ii partem aperient.*

Il est de dogme, il est vrai, que le pluriel *ii* en deux syllabes n'existe pas dans Plaute. Sur ce point j'ose conseiller au lecteur

un peu de scepticisme. Rien n'est moins prouvé que le monosyllabisme constant d'*ii* ou *i*. L'épel IEI, dans plusieurs inscriptions de date républicaine, prouve que le *ii* des grammairiens et des copistes n'est pas une forme imaginaire; c'est ce qu'a déjà remarqué fort judicieusement Neue (*Formenlehre*, 3e édition, II p. 383); les grammairiens d'ailleurs, s'ils n'avaient fait qu'inventer, auraient inventé *ĕī* (cf. *mĕī*) et non *ĭī*. L'ablatif disyllabique *ĕīs* (ou *ĭīs*) est dans Manilius II 744. Et les passages de Plaute ou de Térence qu'on invoque pour le monosyllabisme ne le démontrent pas. Le vers des *Adelphes*, cité tout à l'heure, ne deviendrait pas faux si on remplaçait le *ii* du Bembinus et des principaux manuscrits calliopiens par *domi*. La vérité est qu'*ĭī*, comme *dŏmī* et comme tant de mots ïambiques des formes les plus diverses, peut être compté pour un demi-pied, c'est-à-dire pour l'équivalent soit d'une longue unique, soit de deux brèves. Il en est de même de *mĕō* et de nombre d'autres formes latines, qui n'ont jamais été monosyllabes qu'en Allemagne. Il y a bien *tuae* monosyllabique, *Men.* 188; mais ce n'est pas du Plaute, c'est du Schöll. Lisons donc avec quelque confiance :

> Tum compediti, ii anum lima praeterunt
> Aut lapide excutiunt clauom...

On voit que les *compedes* comportent deux parties distinctes, l'anneau (*anus*) et la cheville (*clauus*). Ce passage appelle un commentaire des archéologues. Ce qui a été dit plus haut montre qu'on ne peut accepter pour *clauus* l'explication d'Ussing : *quo catenae ad robur carceris fixae sunt.*

Men. 89.

> Quem tu adseruare recte ne aufugiat uoles,
> Esca atque potione uinciri decet.
> 89 *Apud mensam plenam* homini (*var.* -nis) rostrum deliges.

Il est inadmissible, vu les habitudes métriques de Plaute, de scander *apud mensam* ⏑ – – –. Ces mots comptent pour ⏑⏑ – –, et par conséquent il manque quelque chose avant ou après *plenam;* d'ailleurs, suivant M. Schöll, le palimpseste paraît avoir contenu quelques lettres de plus. Le *tu* inséré par M. Fleckeisen ne suffisant pas à expliquer l'étendue qu'avait dans le palimpseste la partie initiale du vers, M. Schöll propose d'insérer un mot plus long, *hamo,* qui effectivement aurait pu disparaître devant *homini*, mais qui ne donne pas un bon sens. Qu'est-ce que d'*attacher le bec de quelqu'un avec un hameçon, devant une table bien garnie?*

le *tu* de Fleckeisen avait un mérite relatif, celui d'être une cheville sans importance, dont la présence ne peut gêner.

Il faut donc ajouter quelque chose de mieux que *hamo;* mais d'abord nous devons nous demander si les mots actuellement subsistants s'expliquent bien. Or, ils sont loin de donner un sens qui satisfasse. *Apud mensam plenam* se comprendra très bien si on le joint à ce qui précède, *uinciri decet;* c'est un complément utile pour une idée qui, d'ailleurs, est déjà amplement intelligible; si, au contraire, on joint ce complément à l'expression inattendue *rostrum deliges,* il occupe à tort l'attention, et l'empêche de se réserver pour le trait d'esprit qui va venir. Autre embarras, *deliges* est alors un subjonctif de conseil, qui reprend gauchement l'intention marquée par *decet.* Si c'est ce qu'a voulu l'auteur, comment n'a-t-il pas continué d'employer l'infinitif, en écrivant, par exemple, *Plenam apud mensam homini rostrum deligarier? deliges* a bien des chances d'être plutôt le subjonctif qui répond à un conditionnel implicite; [*ita si uincias,*] *rostrum deliges* « ce sera l'enchaîner par le bec ». Ces observations conduisent à ôter la ponctuation après *decet* et à la reporter après *plenam,* et à insérer après cette ponctuation *nam,* qui a pu tomber après *plenam* encore plus facilement que *hamo* devant *homini.* Et *nam* doit suffire à remplir l'espace disponible, car, dans l'écriture du palimpseste, la lettre N est remarquablement large :

Esca atque potione uinciri decet
Apud mensam plenam, <nam> homini rostrum deliges.

Men. 92, 94.

Dum tu illi quod edit et quod potet praebeas
Suo arbitratu <usque> ad fatim cottidie,
92 Numquam edepol te *fugiet; tam* etsi capital fecerit,
Facile adseruabis, dum eo uinclo uincies.
94 *Ita istaec nimis* lenta uincla sunt escaria;
Quam magis extendas, tanto adstringunt artius.

Au vers 94 Nonius cite de mémoire *Ea enim fere lenta;* dans *enim* on reconnaît facilement l'altération de *nimis.* Une seconde citation donne *mis lenta* ou *nis lenta,* la première syllabe étant soudée au titre *menechmis.* La leçon *ita* paraît confirmée par le palimpseste, dont la troisième lettre est un *a.* La vraie leçon me paraît être *Ita est; haec nimis lenta,* avec abrègement régulier d'*ita est.* Car *istaec* est absolument impropre et *ita* sans *est* n'offre ici aucun sens. *Ea,* que donne Nonius, n'est pas plus supportable qu'*istaec,* quand le vers précédent offre déjà *eo uinclo.*

Au vers 92 les manuscrits ont *edepol te fugiet*, Nonius *hercle effugiet*. M. Schöll a cru trouver dans le palimpseste des traces de la leçon de Nonius, mais les indications de Studemund sont loin de confirmer les siennes. Ici encore Nonius me paraît citer de mémoire, et le plus sûr me paraît être de lire comme *B C D*, sauf à supprimer *te* pour le vers, et aussi pour le sens. La ponctuation principale doit être placée après *fugiet;* ordinairement on la place après *fecerit*, ce qui rend le vers suivant insupportable de platitude et a conduit à une athétèse inutile. Nonius a compris autrement et cite l'ensemble du vers comme s'il offrait un sens complet, mais ce n'est pas son autorité qui peut prévaloir contre celle du contexte. Quant à ce qui suit *fugiet* et la forte ponctuation, c'est *tametsi* suivant Nonius, qui ne pouvait pas lire autrement quand il isolait le vers, mais c'est *iam etsi* suivant *C D*, et *B* donne une combinaison des deux leçons, *tiametsi*. Je n'hésiste pas à lire *iam* avec *C D;* c'est cette leçon qui marque le mieux le mouvement des idées, et la faute *tam* s'explique mieux ici que la faute inverse.

Men. 105.

Le parasite vient de dire que depuis quelques jours il n'a pas été faire bombance chez Ménechme, et il ajoute :

105 Domi *domitus* sum usque[1] cum careis meis
Nam neque edo neque emo nisi quod est karissimum.

Les mots corrompus *domi domítus sum* signifient évidemment « il m'a fallu festiner chez moi. » Il m'est venu à l'esprit de lire *domi<na>tus*, non pas de *dominari* « dominer », mais d'un verbe hypothétique qui ne se rencontre nulle part ailleurs, *dominari* « faire bombance » (de *dominium* au sens de « bombance »). Je vois que M. Vahlen a déjà présenté la même conjecture dans un programme que je n'ai pas sous la main ; je me réjouis de cette rencontre, et je ne reviens sur la conjecture que pour signaler la scansion qu'elle comporte.

Les dictionnaires attribuent un *o* bref à *dominium* « bombance », mais en réalité c'est avec un *o* long que ce mot a été employé par Ennius et par Lucilius : voir *Revue de philologie* 1890 p. 29. Il faut donc ici abréger la finale de *domi*. Plaute joue sur *dŏmi dōminatus* comme Ennius sur *dŏminorum dōminiis*.

Louis Havet.

---

1. *Domo domitus summusque* la première main de *B*.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

P. W. Forchhammer. *Prolegomena zur Mythologie als Wissenschaft und Lexicon des Mythensprache.* — Kiel, Haeseler, 1891, 128 p., in-4°.

M. Forchhammer, professseur à l'université de Kiel, poursuit depuis plus d'un demi-siècle avec une ardeur juvénile et malgré un insuccès dont il a conscience, ses travaux de mythologie grecque. Malheureusement cette intrépidité chez un nonagénaire est bien la seule chose qu'il y ait à louer dans ces *Prolegomena.* On y retrouve les mêmes fantaisies étymologiques que dans les ouvrages précédents de l'auteur, avec le même parti pris d'expliquer tous les mythes grecs par des « phénomènes de l'eau ». Ἥρα est toujours la déesse des nuages, parce que ἥρα = ἀήρ, ἠήρ, « l'air rempli de nuages », et Ἀπόλλων = ἀπὸ ὄλος, « le dieu qui dessèche ». M. Decharme (*Rev. crit.* 1876, II, p. 60) terminait un compte rendu du *Daduchos* de M. Forchammer en souhaitant que l'auteur ne fît pas de disciples. Il a été aussi complètement exaucé qu'il pouvait le désirer.

Gand. Ch. Michel.

J. van der Vliet, *Studia ecclesiastica.* Tertullianus. I. Critica et interpretatoria. Ludguni-Batauorum, Brill, 1891, 102 pp.

La brochure de M. van der Vliet, qui n'est que le commencement d'une série d'études analogues, contient des remarques et des corrections au texte des traités suivants de Tertullien: *ad Nationes, Apologeticum, de Idololatria, de Fuga, Scorpiace, de Patientia, de Praescriptione, adu. Marcionem, adu. Hermogenem, adu. Valentinianos, de Anima, de Pudicitia, de Pallio, exhortatio castitatis, de spectaculis.* Le plus souvent l'auteur explique le sens du texte qui a embarrassé les éditeurs, ou, à l'aide d'une ponctuation meilleure, en rend l'intelligence plus facile. Cet ensemble d'observations tire sa valeur surtout d'une connaissance approfondie de Tertullien et de sa langue. Notons en particulier les remarques sur *aliquis* avec un nom propre (p. 98), *allegare* (30), *deputare* (20), *eiusmodi* et *huiusmodi* pris absolument (29), *erumpere* actif = *prodere* (25), *inferre* = *inducere* (31), *interim* (100), *reprehendere* = *deprehendere* (28), *siue* = *uel* (102), *ultro* (29), etc. Les seize premières pages sont consacrées à une introduction sur le style de Tertullien; l'auteur ne s'interdit pas d'ailleurs ce genre de considérations dans le reste de sa brochure (sur l'influence de la rhétorique sur Tertullien, cp. p. 3 et 76). Il recherche aussi les traces laissées par les lectures de Tertullien dans ses différentes œuvres; il est assez difficile d'indiquer des rapports entre Tertullien et Apulée ; le souvenir de Virgile est plus souvent présent dans les premiers ouvrages et dans le *de pallio :* telles sont les deux conclusions auxquelles M. van der Vliet arrive sur ce point. On voit par cette analyse l'intérêt de son travail. Une critique qu'on pourrait lui adresser, c'est de n'être pas toujours au courant des publications récentes. Il cite encore la *passio s. Perpetuae* d'après l'édition de Holstein, sans se douter de la découverte du texte grec et des éditions de MM. Gifford et Harrison et de M. Robinson. Si cette dernière est trop récente pour que M. van der Vliet ait pu la consulter, la première lui aurait fourni une comparaison intéressante avec le texte grec ; c'est un des nombreux passages où ce texte efface un détail précis et caractéristique de la rédaction latine (Vliet, p. 27, n.; Robinson, p. 88, 16). Il aurait été utile, à propos de la rhétorique dans Tertullien, de rappeler l'étude de M. Boissier sur le *de pallio* (*Fin du paganisme,* I, 259). Mais ce sont là des vétilles, et il vaut mieux souhaiter à M. van der Vliet la continuation de ses *Studia ecclesiastica.* P. L.

Max FREUDENTHAL, *Die Erkenntnisslehre Philo's von Alexandria.* Berlin, Calvary, 1891, in-8 de 77 p.

Les auteurs qui se sont occupés des doctrines de Philon avaient fort négligé jusqu'ici sa théorie de la connaissance, et non sans motif, car ces problèmes n'avaient qu'une importance très secondaire aux yeux mêmes du philosophe alexandrin, qui croit atteindre la vérité par le mysticisme, et pour qui la psychologie n'est qu'une introduction à la morale. Il y avait cependant lieu d'insister, ne fût-ce que pour montrer leurs relations avec les systèmes antérieurs et contemporains sur les opinions de Philon à cet égard. En réunissant toutes les remarques semées çà et là dans ses écrits — surtout dans les *Quaestiones* — M. Freudenthal a reconstitué sa doctrine et fort clairement exposé comment Philon empruntant aux stoïciens sa théorie de la perception par l'action combinée de la sensibilité impressionnée par les objets et de la raison (νοῦς), et admettant d'autre part que notre âme n'a pas d'activité propre ni le monde extérieur de réalité, a été amené à conclure que Dieu, qui seul existe, est la cause de toutes nos sensations comme de toutes nos idées, et est devenu ainsi le précurseur de l'occasionalisme cartésien. On pourrait seulement reprocher à M. F. d'avoir fait complètement abstraction de la chronologie des œuvres de Ph. et de n'avoir tenu aucun compte des variations que la manière de voir du philosophe a subies dans le cours de sa longue existence. Bien des contradictions que relève M. F. peuvent s'expliquer de cette façon. L'idée générale que se fait M. F. du système de Philon eût sans doute aussi été modifiée quelque peu par l'examen des écrits dont il rejette trop légèrement l'authenticité. F. C.

Les noms gaulois chez César et chez Hirtius, De bello Gallico, par H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, avec la collaboration de MM. E. ERNAULT et G. DOTTIN. Première série. Paris, Bouillon, 1891, 1 vol. in-12 de XV-259 p.

L'ouvrage de Glück, *Die bei Caius Julius Caesar vorkommenden keltischen Namen,* qui date de plus de trente ans, était jusqu'à la publication que nous annonçons aujourd'hui le seul travail d'ensemble sur les noms gaulois cités dans les œuvres de César : pendant ce long espace de temps, le même sujet avait été traité partiellement dans un grand nombre de mémoires et de travaux de détail, dont M. d'Arbois de Jubainville cite les principaux dans sa préface. M. d'A. de J. a réuni ces données éparses en y ajoutant le fruit de ses propres recherches, et l'ouvrage dont il nous donne aujourd'hui la première partie laissera bien loin derrière lui son modèle allemand. Cette première série qui ne comprend en principe que les composés gaulois dont *rix* est le dernier terme, contient en réalité beaucoup plus de matières que n'en annonce le titre : car chacun des premiers termes de ces composés (*Bitu-, Vercingeto-,* etc.) donne lieu à une foule de remarques qui préparent déjà singulièrement le terrain pour les volumes futurs. Il est inutile de dire qu'on retrouve dans ce travail la même familiarité avec les sources les plus diverses, celles de l'antiquité grecque ou romaine comme celles du moyen âge, que dans tous les travaux de M. d'A. de J. Ajoutons seulement qu'il n'est pas besoin d'être celtiste le moins du monde pour lire aisément ce livre, où une série de huit index rend d'ailleurs les recherches extrêmement faciles. L. D.

Essai d'étymologie historique et géographique, par Charles TOUBIN, officier de l'instruction publique. Paris, Alph. Picard, 1892, 463 p. in-12.

Ce volume rentre en partie dans le cadre de la *Revue* puisqu'il contient

l'étymologie des noms historiques et géographiques anciens aussi bien que modernes : nous devons donc mettre en garde ceux de nos lecteurs qui seraient tentés, sur le vu du titre, de se procurer ce chef-d'œuvre d'extravagance. L. D.

C. O. ZURETTI. *Sui Dialetti letterari greci.* Torino, Vincenzo Bona, 1892.

A propos des fragments de Solon trouvés dans l'Αθηναίων Πολιτεία, l'auteur examine quelle est la part d'autorité qu'on peut accorder aux traditions manuscrites en matière de dialectes. Les mélanges de dialectes que certaines de ces traditions nous présentent n'ont rien qui doive nous mettre en défiance à leur égard : il n'y a pas là œuvre de grammairien ; le mélange est un phénomène naturel pour ce qui est des documents littéraires, car ils n'obéissent pas en ce qui concerne le dialecte aux mêmes lois et aux mêmes nécessités que les inscriptions. En conséquence, l'hypothèse de Fick, qui n'a été inspirée que par le désir d'expliquer ce mélange dialectal dans Homère, n'est nullement nécessaire. De plus, elle n'est pas admissible, et M. Zuretti s'applique à le démontrer dans une argumentation qui est certainement la partie la plus intéressante de son travail. On revient en terminant (on lui devait bien cela) à Solon, qu'on avait tout à fait oublié ; et c'est pour dire : « *Rien n'empêche de croire* que Solon a écrit comme nous l'affirme la tradition manuscrite. » On se croyait plus avancé : autant laisser de côté les fragments de Solon, qui ne me semblent d'ailleurs figurer ici que pour donner à l'introduction du travail une couleur d'actualité.

En somme, travail ingénieux ; ingénieuses surtout les comparaisons avec les littératures modernes, et notamment avec les origines de la littérature italienne ; mais le manque de plan nuit à l'effet de l'argumentation.

J. BÉRARD.

OUVRAGES DÉPOSÉS AU BUREAU DE LA REVUE

Lateinische Volksetymologie und verwandtes, von Otto KELLER. Leipzig, Teubner, 1891, x-387 p. in-8.

Observationes et emendationes scripsit J. S. SPEYER. Groningue, J. B. Wolters, 1891 ; 79 p. in-8.

J. H. SCHMALZ, *Ueber den Sprachgebrauch des Asinius Pollio,* 2. verbesserte Aufl. München, Beck, 1890 ; IV-60 p., in-8.

P. Vergili Maronis Aeneis, cum delectu variae lectionis ed. Th. LADEWIG ; edit. II, curavit et multifariam auxit Paulus DEUTICKE. Berlin, Weidmann, 1889 ; XII-304 p. in-8.

Q. Horati Flacci opera. Scholarum in usum edd. O. KELLER et J. HABUSSNER. Vienne, Prague et Leipzig, Freytag et Tempsky, 1892 ; XXVIII-321 p. in-12.

M. MANITIUS, *Geschichte der christlich lateinischen Poesie bis zur Mitte des 8. Jahrhunderts.* Stuttgart, Cotta, 1891 ; x-518 p. in-8.

Franz CUMONT, *Notes sur un temple mithriaque d'Ostie* (Recueil de travaux publiés par la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Gand, 4e fascicule). Gand, librairie Clemm, 1891, 23 p. in-8, avec 2 pl.

Rennes, Imprimerie polyglotte Alph. LE ROY. *Le Gérant :* C. KLINCKSIECK.

LES CACHETS D'OCULISTES & LES LAPIDAIRES

DE L'ANTIQUITÉ ET DU HAUT MOYEN AGE

Au moment où l'un de nos distingués confrères en archéologie prépare le *Corpus des cachets d'oculistes,* il ne m'a pas paru inutile de faire connaître une branche de la science antique, entièrement laissée de côté jusqu'à présent. Les renseignements que j'ai pu fournir à M. Espérandieu lors de sa dernière communication à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, lui ont permis en effet d'identifier avec quelque certitude les deux cachets d'oculistes qui venaient d'être découverts : la lecture très attentive que j'ai faite de la *Note sur un cachet inédit d'oculiste romain*[1], du même érudit, m'a montré que bien des lacunes pouvaient être comblées par la connaissance de textes anciens, extraits des *Lapidaires* de l'antiquité, textes que le Moyen Age, d'ailleurs, n'a fait en quelque sorte que reproduire, avec quelques légères modifications.

Les *Lapidaires,* considérés comme livres médicaux, portent en eux-mêmes un élément de critique dans les nombreuses espèces de maladies qui y sont énumérées. Il est incontestable qu'au Nord et au Midi, à l'Orient et à l'Occident, les maladies les plus fréquentes ne sont pas les mêmes. Un relevé exact des maladies signalées dans les *Lapidaires* peut donc nous fournir, approximativement tout au moins, un certificat d'origine. Les communications qui viennent précisément d'être faites à l'Académie de médecine par le docteur Worms, tendent à prouver que certaines races sont indemnes de certaines maladies : les *Lapidaires* de ces populations n'avaient donc pas à s'occuper de maladies qu'elles ne connaissaient pas.

Partant de ce principe, j'ai ouvert pour chaque maladie un dossier spécial, me permettant de critiquer ainsi les textes à étudier.

---

1. *Revue générale d'ophtalmologie* (1891), tirage à part.

Parmi les maladies qui sont d'une précision presque indiscutable, il faut citer en première ligne les différentes sortes d'ophtalmies ; il n'est pas en effet de mal plus répandu en Orient ; les Occidentaux, au contraire, en souffrent beaucoup moins. Aussi, les *Lapidaires* orientaux sont-ils pleins de pierres pour ces maladies, tandis qu'en Occident, c'est bien plutôt dans les *Inventaires* d'églises, dont nous ne parlerons pas ici, que dans les *Lapidaires* proprement dits, qu'il faut rechercher les pierres qui servaient, au moment des pèlerinages, à soulager les infirmités des yeux.

Je dois à la complaisante érudition de M. Espérandieu la liste suivante des différents collyres inscrits sur les cachets d'oculistes.

Acharistum.
Aegyptiacum.
Amathystinum.
Ambrosium.
Amimetum.
Anicetum.
Anodynum.
Apalocrocodes.
Armation.
Aromaticum.
Authemerum.

Basilium.

Charma?
Chelidonium.
Chloron.
Chrysomelinum.
Cirron.
Coenon.
Crocodes.
Cycnion.
Cynarium.
Cynon ?

Delacrimatorium.
Diaceratos.
Diacesamenon?
Diacholes.
Diachylum.
Diacinnabareos.
Diacisias.
Diagessamias.
Diaglaucium.
Diahydrium.
Dialepidos.
Dialibanum.
Diamysus.
Diaopobalsamum.
Diapsoricum.
Diarhodon.
Diarices.
Diasmyrnes.
Diatessaron.
Dicentetum.
Dioxum.
Divinum.

Euodes.

Faeon.
Flogium.
Foos.

Galbaneum.

Hæmatinum.
Harpagium.
Harpaston.
Herbidum.
Hygiasticon.
Hyginon.

Isochrysos.
Isotheon.
Italicum.

Lysiponium.

Melinum.
Mixtum.

Nardinum.

Omuleton ?
Opobalsamatum.

Paccianum.
Palladium.
Pelagium.
Penicillum.
Phœbus.
Proteus.
Psittacinum.
Psoricum.
Pyxinum.

Regium ?

Smeticum.
Sphragis.
Spodiacum.
Spongia.
Stactum.
Stratioticum.

Terentianum.
Thalasseros.
Theochristum.
Theodotium.
Therminum ?
Tipinum ?
Trigonum.
Triticum.
Turinum.

Je suis loin de combattre les identifications proposées avant moi par des érudits d'une compétence reconnue et indiscutable; mais avant de s'avancer plus loin dans cette voie et de proposer de nouvelles explications, il faut aujourd'hui tenir compte de textes, peu connus, même absolument ignorés jusqu'à présent. Il est enfin nécessaire, indispensable de se pénétrer de l'érudition de l'antiquité, de savoir que nombre de mots scientifiques s'appliquent indistinctement à des objets absolument différents, réunis parfois par l'ignorance, associés souvent par l'intérêt; la *littéromancie* en est sortie et l'*Hermès Trismégiste,* très probablement de l'École d'Alexandrie, en a tiré le *Livre des Cyranides* (Bibl. Nat. F. G. Ms. 2537). C'est dans ce dédale qu'il s'agit de s'orienter; et si les savants ont su découvrir à juste titre dans d'anciens collyres des préparations pharmaceutiques à bases connues, il n'en reste pas moins évident que, parallèlement, les mêmes vertus curatives étaient attribuées à des objets identiques par le nom, absolument différents par l'espèce et par le fond. Tel, par exemple, le Κύναιδος d'Hermès, qui est le nom d'un poisson, d'une herbe, d'une pierre et d'un oiseau : tel le Τρυγών, nom de la tourterelle, de la raie, de la verveine : tel encore le Χελιδόνιον, pierre, hirondelle, herbe, serpent et poisson. Ce sont les pierres, bonnes pour les yeux que je signalerai ici; non pas d'après de simples hypothèses, mais en m'appuyant sur des textes absolument authentiques, qui accompagneront ainsi de leur autorité indiscutable les identifications nouvelles que je propose. Enfin, comme il ne doit être ici question que de cachets d'oculistes, je me bornerai presque uniquement aux textes de l'antiquité, ne faisant d'exception que pour Psellus et pour le fameux *Lapidaire d'Alphonse X,* qui nous révèle tant de connaissances de l'antiquité qu'on ne pouvait soupçonner jusqu'ici.

Sur les quatre-vingt-neuf collyres de la liste qui précède, dix-neuf (ceux dont le nom est en italique) portent des noms de pierres : les *Lapidaires* indiquent précisément leurs vertus ophtalmiques en signalant les maladies qu'elles soulagent.

Amathystinum. Pendant très longtemps je n'ai trouvé aucun texte me permettant de ranger l'améthyste parmi les pierres pour les yeux. La seule légende qui pouvait se rapporter à cet ordre d'idées était celle de l'améthyste des Bagratides, trouvée au sommet du Mont Ararat, contenant une goutte d'eau, la première larme d'Aesha (Eve) (*Vie Géorgienne,* dans *Rev. des Deux Mondes,* 1er août 1891, p. 730). Elle appartenait, en effet, à la catégorie des pierres enhydres (Del Sotto, *Le Lapidaire,* Vienne, Imp. Roy., 1862, in-8°, p. 54), à laquelle se rattachait la Sainte-

Larme de Vendôme, dont les vertus spéciales pour les yeux ont été signalées par M. l'abbé Métais (*Hist. de la Sainte-Larme de Vendôme,* Avignon, Leguin, 1891, in-8°, p. 71 et *pass.*).

Enfin Psellus nous donnait un texte où le mot ἀμεθύστου joint au mot cristal, dont on verra plus loin les vertus ophtalmiques, aurait pu prêter à une confusion : ἐγκαεὶς δὲ ὑπὸ ἡλίου χροιὰν ἀμεθύστου μεταλαμβάνει.

Mais je dois à l'érudit M. Courel la traduction du *Lapidaire arménien d'Arakel*, qu'il vient de m'envoyer : le passage relatif à l'améthyste comme pierre ophtalmique est absolument décisif.

« *Lal,* ou l'améthyste, comme le rubis, a la propriété de calmer la soif, si on le met dans sa bouche. S'il est en poudre et mélangé à une tisane, il rend l'homme gai et le délivre des soucis et de la tristesse. Mélangé avec de l'huile et appliqué sur les yeux, il fortifie la vue et permet de voir de loin[1]. »

Les hésitations de M. Espérandieu (*Rev. Archéol.,* t. XVIII, 1891, p. 352) n'ont donc plus aucune raison d'exister.

Si pour l'améthyste nous n'avions pas jusqu'ici de renseignement positif, il en va différemment pour l'**harpaston** et l'**harpagium.** M. Espérandieu est le dernier qui l'ait signalé; MM. Héron de Villefosse et Thédenat l'avaient étudié auparavant. Ἅρπαξ, c'est incontestablement **l'ambre**; dans les *Lapidaires*, il se trouve sous les noms de **chrysélectre,** d'**electrum,** de **lyncurium**. Parlant du chrysélectre, Callistrate dit : « Si cum melle attico conteratur, oculorum quoque obscuritatibus convenit ». Hermès nous cite le **lyncurium** : Ἐκ δὲ τούτου σκευάζεται ὑγρὸν κολλούριον θειότατον, ποιοῦν πρὸς ἀμβλυωπίας πάσης, ὥστε ἐν τρισὶν ἡμέραις ὀξυδερκῆσαι καὶ πρὸς ἀρχομένας ὑποχύσεις. Les textes, ce me semble, ne peuvent être plus précis.

De tous les Lapidaires de l'antiquité, Damigéron est le seul qui parle des propriétés ophtalmiques de la *chélidoine.* « Si cui dolent oculi, tere chelidonium cum aqua et inunge et salvabitur. » Mais la légende qui s'est formée autour de la chélidoine me semble n'être autre que la réunion des vertus attribuées à l'hirondelle, à l'herbe chélidoine, au serpent chélidoine. La question rentre alors dans le domaine de la magie, et le collyre **chelidonium** me paraît être absolument dans le même cas que le **dialepidos** que nous allons rencontrer tout à l'heure. La *Pharmacopœea persica* l'indique comme collyre excellent; le *Lapidaire d'Alphonse X* le recommande comme souverain.

---

1. Patkanov, *Le nom des pierres précieuses, leurs propriétés médicales et sympathiques, d'ap. Arakel* (en russe et arménien). St-Pétersbourg, Imp. Imp., 1873, in-8°, p. 19, v° Спинель.

Est-ce réellement à sa blancheur de cygne que le **cycnion** doit son nom ? N'y aurait-il pas là une défiguration de *cyenion?* Il pourrait alors être rapproché du *cyenum,* du *cyanum,* du *cynœdus,* de Dioscoride, de Pline, d'Hermès. Dans le principe, ce sel de cuivre, qui venait de Chypre, servit de base au collyre ; et sa couleur bleue fit sans nul doute attribuer ensuite à la turquoise, au lapis-lazuli, au saphir, à l'ὀψίμιος, les mêmes vertus curatives que les *Lapidaires* de l'antiquité ont fidèlement transmises aux *Lapidaires* du Moyen Age.

Les cachets d'oculistes dont la formule commence par διά comprennent six collyres, qui nous donnent, une fois la préposition διά enlevée, un nom de pierre dont nous connaissons les vertus ophtalmiques.

La *cératite* du **diaceratos** est le *Rhinoceros lapis* de l'Hermès : « Visum acuit et suffusionem aufert, » nous apprend l'élément XVII[1] ; le f° 118 du même manuscrit nous donne la valeur curative de l'*hydre* du **diahydrium** « οὐ μόνον ὑδρωπικοῖς, ἀλλὰ καὶ ποδῶν ῥεύματι καὶ δακρύων ἐπιφοραῖς.... θεραπεύει ».

La *lépidote* du **dialepidos,** qui est une pierre magique, ne doit probablement ses vertus qu'à une confusion comme les poètes, les écrivains, et surtout les copistes du moyen âge en ont su faire. A la pierre *opale*, Orphée dit (v. 284 ss., éd. Abel) :

Καί ἑ καὶ ὀφθαλμοῖσιν ἀοσσητῆρα τετύχθαι.
Καὶ πίτυος δακρύοισι λίθου μένος ὀψιανοῖο,
καὶ σμύρνην μίσγειν εὐώδεα, καὶ φολίδεσσιν
ἀργυφέαις λεπιδωτὸν ἀποστίλβοντα κελεύω.

La *lépidote,* de nos jours le *lépidope,* est un poisson aux écailles brillantes, qui portait, croyait-on, une pierre dans la tête; peut-être le *lièvre marin* du *Lapidaire d'Alphonse X,* qui appelle cette pierre *atarraz* et l'indique comme un excellent remède pour la vue. D'un autre côté, on appelait *lépidote* les écailles qui se formaient sur l'airain en fusion ; ce qui nous ramène, encore une fois, aux sels de cuivre. Cette triple signification nous conduit facilement à comprendre que dans les *Lapidaires,* la vertu accordée à la lépidote, poisson ou fleur d'airain, fut attribuée à la pierre lépidote par des auteurs désireux surtout d'augmenter le volume des livres médicaux qu'ils composaient. « Medici jam

1. Cette pierre manque dans le ms. grec des *Cyranides* de la Bibliothèque nationale ; nous devons en donner le texte d'après Rivinus, qui l'a relevé sur le ms. de l'Escurial, aujourd'hui détruit.

quidem facta emplastra et collyria mercantur », nous apprend Pline.

Dioscoride, Pline, Celse, signalent la vertu salutaire du *misy* et du *psoricum* des collyres **diamisus** et **diapsoricum.**

Le collyre **divinum** n'a pas besoin d'une longue étude; la pierre divine est encore employée de nos jours dans le collyre d'Helvétius.

Jusqu'ici on a cru qu'un certain nombre de collyres devaient leurs noms à leur couleur. On s'est basé pour avancer cette hypothèse sur le **melinum,** jaune de miel, sur le **thalasseros,** vert de mer, sur le **tephrion**, couleur de cendre. Or, il se trouve précisément que ces trois noms sont des noms de pierres ou de terres, connues des anciens, dont la vertu était justement de guérir les maladies des yeux. C'est Théophraste qui nous fait connaître la **melina** : Αἱ δὲ αὐτοφυεῖς καὶ ἅμα τῷ περιττῷ τὸ χρήσιμον ἔχουσαι, σχεδὸν τρεῖς εἰσιν ἥ τέτταρες, ἥ τε Μηλιὰς καὶ ἡ Κιμωλία καὶ ἡ Σαμία καὶ ἡ Τυμφαϊκὴ τετάρτη παρὰ ταύτας ἡ γύψος. Pline écrit : « In medicina eumdem usum habet ac eretria creta ».

Le **thalasseros** est peut-être plus difficile à identifier. Est-ce le beryl, est-ce l'émeraude? Ces deux pierres dans l'antiquité portaient ce surnom de *thalasseros :* l'émeraude, en arabe, s'appelle *bahri,* correspondant exactement au grec θαλάσσιος, et le beryl, vert de mer, *thalasseros.* Toutes deux d'ailleurs si fort réputées pour les yeux qu'il devient inutile de citer les textes d'Hermès, de Damigéron, de Pline, d'Abdolrachmanus, résumés ainsi par Psellus pour le béryl : καὶ ὀφθαλμῶν ὀδύνας ἰᾶται et par Sidrac, pour l'émeraude : « Esmeraude amende les yelx ».

La **tephria,** enfin, est effectivement une pierre couleur de cendre, signalée par Isidore de Séville. Elle était encore connue au XVIe siècle, car Boot la classe à côté de la *galactite,* dont nous avons antérieurement signalé les propriétés ophtalmologiques.

Je ne trouve plus dans le *Corpus des cachets d'oculistes* que deux noms de pierres : **sphragis** et **spongia.** Le premier est une sorte de jaspe : or, le *Lapidaire d'Alphonse X* nous apprend les vertus du jaspe pour les yeux : « Et aun ha otra proprietad, que si le homme cata cadadia en la mannana, esfuerza el viso ».

Le *spongium,* enfin, est indiqué par Dioscoride, V, XXXII, comme souverain pour les ophtalmies. Pline n'a garde de l'oublier : « Et oculorum causa comburuntur in cruda olla figulini operis, plurimum proficiente eo cinere et quidquid opus sit, ibi destringere, spissare, explere. »

L'intérêt de l'étude des *Lapidaires* pour l'identification des cachets d'oculistes est donc évident. Mais, à bon droit, on

pourra s'étonner de la quantité de substances relatées dans ces livres scientifiques. Pannier admirait un *Lapidaire* qui parlait de cent vingt pierres ; celui qu'on ferait aujourd'hui, rien qu'avec les pierres des *Lapidaires anciens* que j'ai retrouvés, en comprendrait facilement un nombre triple. C'est que ces travaux étaient de véritables livres de minéralogie, comprenant les sels, les terres, les oxydes et les concrétions animales, dont la médecine et la magie avaient adopté l'usage. Ils sont donc, à ce point de vue, du nombre des livres scientifiques les plus sérieux du monde ancien : et, comme dans la question des cachets d'oculistes, il est certain que d'autres viendront s'ajouter à ceux déjà connus, j'ai pensé que la liste des *pierres* bonnes pour les yeux, devait paraître en même temps que le *Corpus des cachets d'oculistes,* pour permettre l'identification de quelques-unes des découvertes futures.

Aceche. — Lapidaire d'Alphonse X : Cf. *Calcatar.*

Acesin. — Cf. *Chrysocolle.*

Aerugo. — Pline, lib. XXXIV, c. XI : *Vis ejus collyriis aptissima et delacrimationibus mordendo proficiens.*

Agate. — Orph. *Lithica*, v. 666 : Οὐ γὰρ ὅ γ' οὔτε νέην ἐθέλει θνητοῖσιν ὀϊζὺν Ἔρχεσθαι ποτὶ ὄσσε, παλαιοτέρην δ'ἀπερύκει Πινόμενος λευκοῖο μετὰ γλάγεος· κεράσας δὲ Ἰχῶρι σφετέρῳ γλυκερὸν μέλι, τὸν δὲ δαμάσσας... Ἐκ βλεφάρων ἀπὸ πᾶσαν ἄγει νόσον.

Aguzar. — Lapidaire d'Alphonse X, p. 50 : *Et si pusieren della molida en los oyos, tuelle la blancura que se faz en ellos.*

Alfeyru [en chaldeen]. — Lapidaire d'Alphonse X, p. 52 : *Et presta otrosi para toller la blancura de los oyos con otras melecinas que son pora ellos, mas non en su cabo.*

Algodon. — Lapidaire d'Alphonse X : Cf. *Amiante.*

Aliofar. — Lapidaire d'Alphonse X : Cf. *Perle, margarita.*

Almagnicia = *en griego*[1], *Andardimuz.* — Lapidaire d'Alphonse X, p. 25 : *Et otrosi molida esta piedra entra en los polvos que facen pora los oyos et lava las suciedades.*

Alumbre = *Alun.* — Lapidaire d'Alphonse X, p. 47 : *Et por end son bonas pora toller la tela de los oyos.*

Alun, plusieurs sortes. *Fendida* = *Axep* = *en griego, Zacaztir :* en arabe, *Zatiriculi : en griego, Uguria :* en arabe *Alyamei ;* ressemble à la *Tutya.* — Lapidaire d'Alphonse X.

Alyamei. — Cf. *Alun.*

Ambre. Voir introduction, p. 84.

Améthyste. Voir introduction, p. 83.

Amiante. — Lapidaire d'Alphonse X, p. 12 : *Et los fisicos daquella tierra queman este algodon et facenlo polvos et metenlos en los oyos, por que tuelle la lagrema et toda la humidad que ha en ellos.*

---

1. Nous ne savons trop comment traduire cet « *en griego* » qui tantôt semble signifier « en grec », tantôt « en hébreu ».

Andardimuz. — Lapidaire d'Alphonse X : Cf. *Almagnicia.*

Anetatiz, *piedra sanguna.* — Lapidaire d'Alphonse X. p. 4 : *Et si echaren desto, que semeya sangre, en los oyos que han lagrimas, viedalas. Et presta a todas las enfermedades de los oyos que son por humidad, et esto es por la grand calentura et sequedad que ha en ella. Et faz aun mas que aquel que la cata cada dia en le mannana, cuando se levanta, es seguro de non haber postema en los oyos.*

Cf. *Hématite.*

Annoxatir = *Armoniacus Sal.* — Lapidaire d'Alphonse X.

Antipathe = *Corail noir.* — Mêmes effets que le Corail suivant Dioscoride, V, CXL.

Apegador d'oro. — Lapidaire d'Alphonse X, p. 44 : *Et es bona otrosi pora los oyos; ca tuelle la sarna dellos et sana de la enfermedad a que llaman obtalmia :* Cf. *Santerne, Chrysocolle.*

Arambrenno = *Queyebiz.* — Lapidaire d'Alphonse X.

Argyritis. — Pline, lib. XXXIII, c. VI : *Usus ejus ad collyria.*

Armenium. — Dioscoride, V, CV : ἔστι δὲ καὶ τῶν ἐν βλεφάροις τριχῶν αὐξητικόν.....

Pline, lib. XXXV, c. 6 : *Lapis est hic quoque chrysocollæ modo infectus : ... Usus in medicina ad pilos tantum alendos habet, maximeque in palpebris.*

Armeniana. — Lapidaire d'Alphonse X, p. 37 : *Et su vertud es a tal que qui la pone en los oyos esfuerza mucho el viso et faz abajar et minguar las postemas.*

Cf. *Harminica.*

Armoniacus sal. — Lapidaire d'Alphonse X, p. 7 : *Et la meten los fisicos en el alcohol que facen pora oyos.*

Atarraz. — Voir introduction, p. 85.

Axep. — Lapidaire d'Alphonse X, p. 47 : Cf. *Alumbre* = *Alun* = *Fendida.*

Axufaraquid. — Lapidaire d'Alphonse X, p. 29 : *Et aun faz otra cosa que sana la enfermedad que se faz en las venas de los oyos.*

Azde. — Lapidaire d'Alphonse X, p. 50 : *Tuelle le oscuridad del viso.*

Azech. — Cf. *Calcatar.*

Azul. — Lapidaire d'Alphonse X, p. 52 : *Et su vertud es a tal que si ponen los polvos della en los oyos presta mucho.*

Bahri. — Cf. *Smaragdus.*

Barcaduniticaz. — Lapidaire d'Alphonse X, p. 15 : *Et presta otrosi mucho cuando es bien molida et cernida pora los llagas, que se facen en los oyos.*

Berloz, *en griego.* — Lapidaire d'Alphonse X, p. 72 : *Et su virtud es a tal que qui quier que haya mal en los oyos et se alcofolare con su fregamiento tirargelo ha.*

Botryitis. — Dioscoride, V, LXXXIV, Cf. *Cadmia.*

Pline, lib. XXXIV, c. 10 : *Duo ejus colores : deterior cinereus, puniceus melior, friabilis, oculorumque medicamentis utilissima.*

Cadmia ou *Botryitis.* — Dioscoride, lib. V, LXXXIIII : Χρησιμεύει δὲ πρὸς τὰ ὀφθαλμικὰ φάρμακα ἡ βοτρυῖτις καὶ ὀνυχῖτις καλουμένη.

Pline, lib. XXXII, c. 7 : *Cicatrices oculorum cum melle sanat, pterygia cum sale et cadmia singulis drachmis. Emendat et albugines jumentorum.*

Id., lib. XXXIV, c. 10 : *Cadmiæ effectus siccare, persanare, sistere fluctiones, pterygia et sordes oculorum purgare, scabritiem extenuare, et quidquid in plumbi effectu dicemus.*

Cf. *Plomb.*

Cæruleum. — Dioscoride, V, CVI : Cf. *Cyanum.*

Cahadeniz. — Lapidaire d'Alphonse X, p. 55 : *Et si los polvos della ponen*

en los oyos del que los tiene claros et no ve de noche, esfuerza mucho el viso et sanalos.

Calcatar = *Azech.* — Lapidaire d'Alphonse X, p. 28 : *Et por end entra en las melecinas que facen pora la humidad de los oyos et pora la lagrema que sale dellos.*

Cf. *Litarne.*

Caldamuquida. — Lapidaire d'Alphonse X, p. 50 : ...*La cuarta* [*vertud*] *es que qui la usa mucho a catar esfuerzal el viso de los oyos, et sana las enfermedades que se facen ellos que embargan la vista.*

Cancre marin. — Lapidaire d'Alphonse X, p. 20 : *Et su vertud es que si la meten molida et fecha polvos en los oyos, esfuerza, el eiso, et sana la sarna, et tuelle la comezon que ha en ellos.*

Caprirus. — Psellus, Περὶ λίθων, ed. Philip. Iacob Maussac (Tolosæ, Bosc, 1615, in-8°), p. 353 : Ὁ κάπρειρος ἵστησι ῥεύματα ὀφθαλμῶν μετώπῳ περιαφθείς.

Carystium. — Isidore, *Étymologies*, lib. XVI, 262 : *Viride, optimum nomen ab aspectu habens, eo quod gratum sit iis qui gemmas sculpunt : ejus enim viriditas reficit oculos.*

Cendre. — Théophraste signale la terre de Samos. Quand elle était un peu couleur de cendre, *cinereo colore,* on lui donnait le nom de *collyrion,* parce qu'elle entrait dans la composition des collyres pour les yeux.

Θεοφράστου περὶ τῶν λίθων βιβλίον, by Sir John Hill (London, Davis, 1784, in-8°), p. 244 et ss. (note).

Cératite. Voir introduction, p. 85.

Chalcanthum. — Pline, lib. XXXIV, c. XI : *Hieracium vocatur collyrium, quod ita maxime constat : temperatur autem id hammoniaci unciis quatuor, æruginis Cypriæ duabus, atramenti sutorii, quod chalcanthum vocant, totidem; misyos vero una, croci sex. Hæc omnia trita aceto Thasio colliguntur in pilulas, excellentis remedii, contra initia glaucomatum et suffusionum, contra caligines aut scabritias et albugines ac genarum vitia.*

Ibid., XII : *Medetur et oculorum scabritiei dolorive et caligini et oris ulceribus.*

Chalcis. — Dioscoride, V, CXV : Δύναμιν δὲ ἔχει στυπτικήν τε καὶ θερμαντικὴν, καὶ ἐσχαρωτικὴν, ἀποκαθαρτικὴν τῶν περὶ κανθοὺς καὶ ὄμματα...

Κεκαυμένη δὲ, πρὸς τὰ ὀφθαλμικὰ μᾶλλον χρησιμεύει λεία σὺν μέλιτι· τετυλωμένα μὲν βλέφαρα καὶ τραχέα ἀποτήκει καὶ σμήχει· σύριγγας δὲ αἴρει ἐν κολλυρίου σχήματι ἐντιθεμένη.

Chelidonium. — Voir introduction, p. 84.

Chrysélectre. — Voir introduction, p. 84.

Chrysocolle. — Pline, lib. XXXIII, c. V : *Miscetur et collyriis ad cicatrices oculorum, ac viridibus emplastris ad dolores mitigandos et cicatrices trahendas. Hanc chrysocollam medici acesin appellant, quæ non est orobitis.* Cf. *Santerne, Apegardor d'oro.*

Chrysolithos. — Damigéron, *De lapidibus,* édit. Abel, XLVIII : *Facit etiam ad indignationem oculorum.*

Psellus, p. 355 : Χρυσόλιθος ἀντίθετον σχῆμα ποιεῖ πάθεσιν ὀφθαλμῶν.

Chrysoprase. — Psellus, p. 355 : Χρυσόπρασος. Οὗτος περὶ τοὺς καρποὺς φορούμενος παρέχει ὀξυδορκίαν...

Cidadenna. — Lapidaire d'Alphonse X, p. 57 : *Et si la muelen et meten los polvos della en los oyos, sana la sarna que se face ellos en poco de tiempo.*

Cimolia. — Cf. *Melina.*

Collyrion. — Cf. *Cendre.*

Corail. — Dioscoride, V, CXXXIX : Καὶ οὐλὰς σμήχει τὰς ἐν ὀφθαλμοῖς· πληροῖ δὲ καὶ κοιλώματα καὶ οὐλάς.

Pline, XXXII, c. II : *Cinis eorum miscetur oculorum medicamentis.*

Abdolrachmanus, p. 148 : *Oblinitum coralium oculis per modum collyrii, eorum sedat dolores et lachrimationes sistit et emendat.*

Lapidaire d'Alphonse X, p. 10 : *Et cuando la queman* [*coral negro*] *et la facen polvos presta mucho a enjugar la lagrima que viene a los oyos.*

Cf. *Antipathe, Lithodendron.*

Cuivre. — Lapidaire d'Alphonse X, p. 43 : *Pero dotra part, son bonos los polvos desta piedra pora adelgazar la grosura que se faz en la cuencas de los oyos et otrosi pora sanar la sarna dellos et pora esforzar el viso et enjugar las humidades que en ellos se facen.*

Cyanum sive *Cæruleum.* — Dioscoride, V, CVI : mêmes effets que la *Cadmie* et la *Chalcite.*

Sive *Turchina* : Abdolrachmanus, p. 151 : *Oculorum, indita per modum collyrii, abigit caligationes et pupillam corroborat et emendat cilia.*

Voir introduction, p. 82 et 85.

Cyanus. — Cf. *Saphirus.* — Cf. *Lapis Lazuli.*

Cynædus s'appelle aussi ὀψίμιος. — Pline XXIX, c. 6 : *Lapillos servant ad oculorum dolores.*

Cf. Ὄψιμος.

Dendrite. — Ms. grec 2537 de la Biblioth. Nat., fol. 18 et *verso* : Οὗτος γὰρ φορούμενος ὀξυωπίαν παρέχει, καὶ κεφαλαλγίαν ἰᾶται, καὶ ἁπλῶς ἀπαθῆ ἕνεκεν τῆς κεφαλῆς καὶ τῶν ὀφθαλμῶν ποιεῖ τὸν φοροῦντα. Ἔτι δὲ καὶ ἐπιτατικὸν καὶ φοβερὸν παρὰ πᾶσιν ἀνθρώποις δείκνυσιν[1].

Diadoc. — Pline, XXXVII : Semblable au *Béryl.*

Didriez, *en griego, Agate;* en arabe, *Mahium Almoloh.* — Lapidaire d'Alphonse X, p. 73 : *Et su vertud es a tal que qui la fregare con el agua et se alcofolare con lo que de ella saliere los oyos cuando hobier dolor en ellos prestar l'ha.*

Divinum. — Voir introduction, p. 86.

Electrum. — Psellus. p. 350 : ...καὶ τοῖς ὀφθαλμοῖς δὲ ἐγχριώμενος ὀξυδορκίαν χαρίζεται. — Voir introduction, p. 84.

Esuisa = *Eltarem.*

Fendida. — Lapidaire d'Alphonse X, p. 34 et 47 : *Et ha tal vertud que si la muelen et la mezclan con leche de mugier et la meten en los oyos, sana las llagas fondas que se facen en ellos et cierralas; et tuelle otrosi la grosura que se face en las sus cuencas.*

Cf. *Alun.*

Fæx. — Dioscoride, V, CXXXII : Πλυθεῖσα δὲ μίγνυται εἰς τὰ ὀφθαλμικά, ὡς σποδός· σμήχει τὲ οὐλὰς καὶ ἀχλῦς τὰς ἐν ὀφθαλμοῖς ἡ τοιαύτη.

Cf. *Spode.*

Feynac. — Lapidaire d'Alphonse X : Cf. *Alfeyru.*

Galactite[2]. — Dioscoride, V, CL : Ἁρμόζει δὲ πρὸς ὀφθαλμῶν ῥεύματα καὶ ἕλκη, ἐγχριόμενος.

Cf. *Lechar.*

Voir introduction p. 86.

Geodes. — Dioscoride, V, CLXIX : Λίθος γεώδης στύφει, ξηραίνει, ἀποκαθαίρει τὰ ἐπισκοτοῦντα τοῖς ὀφθαλμοῖς.

Pline, XXXVI, c. 19 : ... *Oculorum medicamentis utilissimum.*

(Voir aussi Nicander, *Theriac.* p. 3.)

---

1. Je ne saurais trop remercier ici M. H. Omont qui, avec son amabilité si connue, a bien voulu relever pour moi, dans un ms. fort difficile à déchiffrer, les passages de l'Hermès que je donne ici.

2. F. de Mely, *Revue archéologique,* 1890, t. XV (3e série), p. 103.

Golondrina (*Piedra de la*). — Lapidaire d'Alphonse X : Cf. *Chélidoine.*

Hæmatites. — Dioscoride, V, CXLIIII : Δύναμιν δὲ ἔχει στυπτικήν, θερμαντικὴν ποσῶς, καὶ λεπτυντικὴν καὶ σμηκτικὴν οὐλῶν τῶν ἐν ὀφθαλμοῖς καὶ τραχωμάτων, σὺν μέλιτι· σὺν δὲ γάλακτι γυναικείῳ, πρὸς ὀφθαλμίας καὶ ῥήξεις, καὶ ὑφαίμους ὀφθαλμούς..... γίνεται δὲ καὶ κολλύρια ἐξ αὐτοῦ καὶ ἀκόνια, πρὸς τὰ ἐν ὀφθαλμοῖς πάθη ἐπιτήδεια.

Pline, XXXVI, c. 20 : *Oculis cruore suffusis mire convenit.*

Id., XXXVII, c. 10 : *Zachalias Babylonius, in his libris quos scripsit ad regem Mithridatem, humana gemmis attribuit fata : hanc non contentus oculorum et jocineris medicina decorasse.*

Damigéron, IX : *In oculorum eventationibus, contritus cum attico melle non fumigato, inunctus sanat : et omnem oculorum dolorem infusus cum lacte mulieris curat ; præterea, ulcera oculorum.....*

Cf. *Sedinech.*

Harminica. — Lapidaire d'Alphonse X, p. 29 : *Et si esta pudra pusieren sobrel oyo que haya dolor tuellegella et guarece. Et si la polidura della metieren en el habiendo la enfermedad a que dicen obtalmia, sana.*

Harpagium. — Voir introduction, p. 84.

Harpaston. — Voir introduction, p. 84.

Hieracium Collyrium. — Cf. *Chalcanthum.*

Hydre. — Voir introduction, p. 83, *Pierres enhydres.* Cf. p. 85.

Izf = *Jaspe.* — Lapidaire d'Alfonse X, p. 5 : *Et aun ha otra propriedad, que si la homme cata cada dia en la mannana es fuerza el viso.*

Jaspe. — Cf. *Izf.* — Voir introduction, p. 86.

Kinfar. — Lapidaire d'Alfonse X, p. 32 : *Et si los polvos della ponen en los oyos en que se facen forados, guarescelos.*

Lapis-Lazuli = *Azurium* = *Smid.*

Cf. *Azul.*

Lechar, probablement *Galactite.* — Lapidaire d'Alphonse X, p. 24 : *Et si la ponen sobra los oyos del qui corre lagrima, viedalo ; et sana otrosi las llagas que se facen en ellos.*

Lépidote. — Voir introduction, p. 85.

Litarne [en chaldéen] = *Calcatar.* — Lapidaire d'Alphonse X.

Lotarican, vient d'Arménie. — Lapidaire d'Alphonse X, p. 14 : *Et si la ponen en los oyos da quel a que corre lagrema, o otra humidad, viedalo otrosi.*

Lithodendron. — Dioscoride, lib. V, CXXXIX : Cf. *Corail.*

Lychnite. — Psellus, p. 352 : Ῥεύματα τε ἐπέχει ὀφθαλμῶν ἐν λινῷ ῥάκει περιτιθεὶς τῷ μετώπῳ.

Lyncurium. Voir introduction, p. 84.

Maduz. — Lapidaire d'Alphonse X, p. 21 : *Et los polvos della presta a las llagas que se facen dentro en los oyos, et esfuerza mucho el viso.*

Magnes. — Psellus, p. 352 : Ἀναλυόμενος γάλακτι ὀξυδορκίαν ποιεῖ.

Magnicia. — Lapidaire d'Alphonse X : Cf. *Almagnicia.*

Mahium Almoloh, en arabe ; *en griego, Didriez* = *Agate.* — Lapidaire d'Alphonse X. Cf. *Didriez.*

Mahudia. — Lapidaire d'Alphonse X : Cf. *Tutya.*

Marcasita, *en griego, Pandes.* — Lapidaire d'Alphonse X, p. 35 : *Et otrosi es bona pora alimpiar el venino de las llagas et pora sanar las fistolas de cualquier logar que sean, et toller la tela que se faz en los oyos.*

Marcasita argentea. — Ibid., p. 36 : *Et esfuerza el viso.*

Marchesica. — Lapidaire d'Alphonse X, p. 75 : *Et otrosi es buena pora mezclar con todos los alcofoles que facen pora los oyos.*

Margarita. — Abdolrachmanus, p. 148 : *Oculorum albugines abigunt, abs-*

tergent nubeculas et caligationes, firmant nervos, exsiccant humiditates et lacrymas, ac demum eorum dolores allevant.

Le livre des coquillages, chinois, reçu par Tschü-Aschung de Kin-Kao, rapporte que « les coquillages de perles éclaircissent la vue ».

Le livre des pierres d'Aristote. Mss. arabe, supp^t 876, Bibliot. Nat. (v° *ed-dor*) : « Les médecins mêlent la perle dans les collyres, pour fortifier les nerfs de l'œil. »

Jo. Serapion, dans Rose, *Aristoteles de lapidibus* (Berlin, Weidmann, 1875, in-8°), p. 398 : *Et ille qui patitur soda propter dilatationen nervorum oculi, et fit ei caput purgium cum ista aqua, curat eum statim.*

Melina. Voir introduction, p. 86.

Melitite. — Dioscoride, lib. V, CLI : Cf. *Galactite.*

Melizlumen. — Lapidaire d'Alphonse X, p. 52 : *Et otrosi entra mucho en los polvos que facen pora los oyos.*

Misy. — Dioscoride, V, CXVII : Πρὸς δὲ τὰς οφθαλμικὰς δυνάμεις πολλῷ λείπεται τοῦ προειρημένου [ψωρικοῦ].

Pline, lib. XXXIV, C.XII : *Extenuat etiam scabritias oculorum inveteratas.*

Morocht. — Dioscoride, V, CLII : Εἴς τε τὰ μαλακὰ ὀφθαλμικὰ μίγνυται· πληροῖ γὰρ κοιλώματα, καὶ ῥεύματα ἵστησι.

Muludintaz. — Lapidaire d'Alphonse X, p. 48 : *Et es bona otrosi pora las melecinas que facen a los oyos, ca tuelle la blancura dellos.*

Nitrum. — Pline, XXXI, c. 10 : *Extenuat et cicatrices oculorum, et scabritias genarum cum fico illitum, aut decoctum in passo ad dimidias partes : item contra argema oculorum inungues decoctum cum passo in mali punici calyce; adjuvat, claritatem visus cum melle inunctum.*

Onychitis. — Dioscoride, V, LXXXIIII ; Pline, lib. XXXIV : Cf. *Cadmia.*

Opale. — Voir introduction, p. 85.

Ophite. — Orph. *Lith.*, v. 465 : Ἀλλὰ καὶ ὀφθαλμοῖσι φέρειν φάος.

ΌΨΙΑΝΟΝ. — Orph. *Lithica,* v. 285 : Λίθου μένος ὀψιανοῖο.

ΌΨΙΜΙΟΣ et ΌΨΙΜΟΣ. — Biblioth. Nat. Ms. grec, 2537, fol. 31 et *verso* : Τὸν δὲ δεξιὸν αὐτοῦ ὀφθαλμὸν ἐάν τις φορέσῃ ἐν λίθῳ σαφείρῳ ἄσπιλον, ἐφ' ᾧ γεγλυμμένη Ἀφροδίτη, ὁ τοιοῦτος φορῶν ἐπίχαρις ἔσται καὶ ἀνθρώποις εὐάκουστος, καὶ ἐπὶ πάσης δίκης νίκην ἕξει. Τὸ δ'αὐτὸ ποιεῖ καὶ ὁ εὐώνυμος ὀφθαλμὸς καὶ περὶ θηλείας φορούμενος. Αἷμα δὲ αὐτοῦ μιγνύμενον μεθ' οἴου δήποτε κολλυρίου καὶ ἐγχριόμενον ὑποχύννει ὀφθαλμούς.

Cf. *Cynaedus.*

Optallius. — Damigéron, XXIV : *Circa oculos efficax est; nam qui gerit eum, nunquam oculis laborabit.*

Pandes, *en griego, Marcasita.* — Lapidaire d'Alphonse X.

Perle. — Cf. *Margarita.*

Perna = *Perle.*

Platyophthalmum. — Pline, XXXIII, c. 6 : *Vis ejus adstringere ac refrigerare; principalis autem circa oculos.*

Plomb et ses dérivés. — Lapidaire d'Alphonse X, p. 23 : *Que el plomo quemado metiendolo en los oyos fazles muy grand pro; ca enjuga la humidad dellos et sana las llagas que se y facen, tan bien a los animales como a los hommes.*

Cf. *Cadmie.*

Porphyrius. — Hermès, Elem., XVI[1] : *Facit ad multas oculorum passiones. Facit ad rheumatizatos oculos, in diminutione lunæ fac annulum et collyrium.*

---

1. Cet élément manque dans le ms. de la Bibl. Nat., et je suis obligé de le donner d'après la traduction de Rivinus, faite sur le manuscrit de l'Escurial, aujourd'hui détruit.

Psoricum. — Dioscoride, V, CXVII : Πρὸς δὲ τὰς ὀφθαλμικὰς δυνάμεις, πολλῷ λείπεται τοῦ προειρημένου [ψωρικοῦ].

Pline, lib. XXXIV, c. 12 : *Vis ejus ad excrescentia in ulceribus, sanguinem sistere, gingivas, uvam, tonsillas farina compescere.*

Celse, lib. VI, c. 6 : *Ad oculos scabros.*

Pumex. — Pline, XXXVI, c. 21 : *Usus farinæ ejus oculorum maxime medicamentis : ulcera purgat eorum leniter, expletque cicatrices et emendat.*

Pyrite. — Dioscoride, V, CXLIII : Δύναμιν δὲ ἔχει κεκαυμένος καὶ ὠμὸς θερμαντικὴν, σμηκτικὴν, ἀποκαθαρτικὴν τῶν ἐπισκοτούντων ταῖς ὄψεσι, διαφορητικὴν τε καὶ πεπτικὴν σκληρωμάτων.

Querc. — Lapidaire d'Alphonse X, p. 12 : *Et los fisicos da quelle tierra [India] meten desta piedra en las melecinas de los oyos, moliendola et poniendo dentro en ellos : ca ella ha tal vertud que tuelle aquella manciella blanca que se face en los oyos, a que dicen Nuf, de cual quier animal que la haya, et mayormiente al homme.*

Queyebiz. — Lapidaire d'Alphonse X, p. 53 : *Et entra en las melecinas que facen pora los oyos.*

Rhinoceros lapis. — Voir introduction, p. 85.

Romana. — Lapidaire d'Alphonse X, p. 56 : *Et porend si la muelen et la meten en los oyos, tuelle la blancura et la unna que se faz en ellos.*

Samius lapis. — Dioscoride, V, CLXXIII : Ποιεῖ πρὸς τὰ ἐν ὀφθαλμοῖς ῥεύματα καὶ ἕλκη σὺν γάλακτι.

Pline, XXXVI, c. 21 : *Utilis et in medicina oculorum ulceribus cum lacte, quo supra dictum est modo, contra veteres lacrymationes.*

Santerne. — Dioscoride, V, XCII : Δύναται δὲ πᾶς ἰὸς στύφειν, θερμαίνειν, ἀποσμᾶν τὰς ἐν ὀφθαλμοῖς οὐλὰς καὶ λεπτύνειν, δάκρυον ἄγειν, νομὰς ἴσχειν, τραύματα ἀφλέγμαντα τηρεῖν, ἀπουλοῦν ἕλκη σὺν ἐλαίῳ καὶ κηρῷ· σὺν μέλιτι δὲ ἑψηθέντες, τύλους καὶ τὰ ῥυπαρὰ τῶν ἑλκῶν ἀνακαθαίρουσιν· ἀμμωνιακῷ δὲ ἀναληφθέντες εἰς κολλύρια, σύριγγας καὶ τύλους ἐκτήκουσι.

Pline en parle, XXXIII, c. 5 et XXXIV, c. 12.

Lapidaire d'Alphonse X, p. 44 : *Et es bona otrosi para los oyos, ca tuelle la sarna dellos et sana de la enfermedad a que llaman obtalmia.*

Cf. *Chrysocolle, Apegadordoro.*

Saphirus. — Dioscoride, V, CLVII : Καὶ τὰς ἐν τοῖς ὀφθαλμοῖς ὑπεροχὰς καὶ σταφυλώματα καὶ φλυκταίνας στέλλει, καὶ τὰς ῥήξεις τῶν ὑμενέων συνάγει.

Damigéron, XIV : *Præterea ad vetera ulcera, contritus cum lacte et superpositus, magnam medelam dat et* ἐπιφορὰς *oculorum sanat...*

Sardoine. — Ps. Plutarque, Περὶ ποταμῶν (Εὐφράτης) : Ποιεῖ δὲ ἄριστα πρὸς ἀμβλυωπίας εἰς ὕδωρ θερμὸν βαλλόμενος, καθὼς ἱστορεῖ Νικίας ὁ Μαλλώτης ἐν τοῖς περὶ Λίθων.

Psellus, p. 353 : Ὀφθαλμῶν ἴστησι ῥεύματα.

Schistus. — Dioscoride, V, CXLV : Δύναμιν δὲ τὴν αὐτὴν τῷ αἱματίτῃ εἰσφέρεται, τῇ εὐτονίᾳ μόνον λειπόμενος αὐτοῦ. Πληροῖ δὲ καὶ κοιλώματα γυναικείῳ διεθεὶς γάλακτι, καὶ πρὸς ῥήξεις καὶ προπτώσεις, ἔτι δὲ παχύτητας βλεφάρων καὶ σταφυλώματα λίαν ἐνεργεῖ.

Pline, XXXVI, c. 20 : *Proficit oculorum lacrymis in lacte muliebri : procidentesque oculos præclare cohibet.*

Id., c. 20. (*Schiste anthracite*) : *Ipsum utilem esse oculorum medicamentis.*

Scissilis lapis. — Cf. *Schistus.*

Sedinech = *Amatites* = *Hæmatite.* — Lapidaire d'Alphonse X, p. 43 : *Et cuando esta piedra fregan en aguzadera sal della una color bermeya que es muy bona pora sanar la sarna et la comezon que se faz en los oyos.*

Sel Indien. — Lapidaire d'Alphonse X, p. 46 : *Et otrosi es bona a las*

postemas que vienen de flema et pora toller la unna que se faz en los oyos mezclada con otras melecinas que son pora esto.

Smaragdus. — Pline, XXXVII, c. 5 : *Præterea soli gemmarum contuitu oculos implent, nec satiant. Quin et ab intentione alia aspectu smaragdi recreatur acies; scalpentibusque gemmas non alia gratior oculorum refectio est in viridi lenitate lassitudinem mulcent.*

Isidore, *Étymologies,* XVI, 264 : *Scalpentibus quoque gemmas nulla gratior oculorum refectio est.*

Abdolrachmanus, p. 148 : *Oculorum abigit caligationes et visum acuit.*

Voir introduction, p. 86.

Smid = *Azurium* = *Lapis-lazuli.*

Cf. *Azul.*

Sory. — Pline, lib. XXXIV, c. XII : *Sory Ægyptium maxime laudatur, multum superato Cyprio, Hispaniensique et Africo ; quanquam oculorum quoque curationi quidam utilius Cyprium putant.*

Sphragis. — Voir introduction, p. 86.

Spode. — Pline, lib. XXXIV, c. 13 : *Convenit oculorum medicamentis, quibuscumque vitiis occurrens... Fit et in argenti fornacibus spodos, quam vocant lauriotin. Utilissima autem oculis affirmatur, quæ fiat in aurariis.* — Cf. *Fæx.*

Spongia. — Voir introduction, p. 86.

Storos, *pierre du Storos.* — Cf. *Cancre marin.*

Tarnicen. — Lapidaire d'Alphonse X, p. 36 : *Et por eso facen della alcohol pora sanar el albura del oyo en que se faz manciella et otrosi la ninniella que quier salir del por la grand dolor.*

Tattæus sal, sel de Tatta en Phrygie. — Pline, XXXI, c. 7 : *Oculis utilis. Ibid.,* c. 9. — *Ex ictu vero suffusis cruore oculis suggillatisque, cum myrrha pari pondere ac melle, aut cum hysopo ex aqua calida, utque foveantur salsugine.*

Taureau, pierre du fiel du taureau. — Lapidaire d'Alphonse X, p. 44 : *Et si la amasan con zumo dacelgas e la ponen en las narices al que ha la enfermedad a que llaman en latin cataraita, et el que tienè los oyos claros et no ve, sana luego usandolo.*

Tephrion. — Voir introduction, p. 86.

Thalasseros. — Voir introduction, p. 86.

Thebaicus. — Isidore, *Étymol.,* XVI, 261 : *Coticulis ad terenda collyria quadam utilitate naturali conveniens.*

Thyite. — Dioscoride, V, CLIII : Δύναμιν δὲ ἔχει ἀποκαθαρτικὴν τῶν ταῖς κόραις ἐπισκοτούντων.

Turchina. — Cf. *Cyanum.*

Tutya verde. — Lapidaire d'Alphonse X, p. 49 : *Retentiva es et tuelle la tela de los oyos, et es bona pora las llagas cancerosas; et otrosi a las ampollas et a las llagas de los oyos.*

Tymphaïca. — Cf. *Melina.*

Uguria. — Cf. *Alun.*

Verre (pierre de verre). — Lapidaire d'Alphonse X, p. 45 : *Et otrosi es bona pora meter en las melecinas que facen pora la sarna de los oyos.*

Zacaztir. — Cf. *Alun.*

Zarocan. — Lapidaire d'Alphonse X, p. 15 : *Et presta mucho a las postemas que se facen en los oyos.*

Zatiriculi. — Cf. *Alun.*

Zumidum. — Lapidaire d'Alphonse X, p. 31 : *Esta piedra ha grand fuerza de retener la humidad que no corra, et de ayuntar las cosas departidas et por eso facen della Alcohol, pora sanar el albura del oyo que se faz manciella et otrosi la ninniella que quiere salir del por gran dolor.*

Je n'ai pas aujourd'hui, cherché l'identification de toutes les pierres dont je viens d'indiquer les vertus ophtalmiques. Les déformations que le nom de plusieurs d'entre elles a subies, en passant d'une langue dans une autre, les modifications réellement extraordinaires qui le rendent à peu près méconnaissable, ne permettent pas de les rapprocher encore avec assez de certitude.

Il est assez difficile, par exemple, de reconnaître au premier abord le *sel ammoniac,* dans le *nao-che,* japonais qui est la transformation du *nouschadir* arabe, de l'*annoxatir* espagnol, — la *litharge* (dérivé du *plomb*), dans le *mi-tho-seng* japonais, le *merdaseng* du Pseudo-Aristote de Liège, du *Codex* de Montpellier, le *marcath,* le *mardican* des manuscrits latins du moyen âge, déformation du *mortak* arabe, — enfin dans l'*andardemuz* une contraction espagnole de *al peder adamas,* la pierre d'aimant.

Les études comparatives que M. H. Courel veut bien m'aider à faire entre les pierres orientales arabes, hébraïques, turques, arméniennes, chinoises et japonaises, et les pierres occidentales grecques, latines, espagnoles, allemandes et françaises me permettront certainement dans un avenir rapproché d'apporter au « *folk lore* » des lapidaires de l'antiquité, à l'une des légendes les plus intimes de l'humanité toute entière, quelques renseignements nouveaux. Ils feront l'objet d'un prochain article.

F. de Mély.

NOTE

SUR LE GRAND BAS-RELIEF MITHRIAQUE DU LOUVRE ET SUR UNE PIERRE DE TIVOLI

Le célèbre bas-relief mithriaque, aujourd'hui dans la salle des Saisons du Louvre, et qui ornait encore au XVIe siècle les restes d'un temple souterrain sur le Capitole, est accompagné, comme on sait, de diverses inscriptions dont l'authenticité n'est pas également certaine. Le nom des donateurs qu'on lit sur la plinthe, la dédicace *Deo soli invict*[*o*] *Mitrhe* (sic) qui s'étend sur le ventre du taureau, et le mystérieux *Nama Sebesio* inscrit sur le cou de celui-ci sont indubitablement antiques. Déjà plus douteuse est l'origine des lettres *nm* (?)..... *ne cs* placées sous la dédicace. Ces lettres sont moins grandes, moins profondes, moins soignées que celles de la ligne supérieure, et si elles ne sont pas modernes, elles doivent être en tout cas ajoutées après coup[1]. Enfin les *graffiti* qui remplissent la cuisse et même le corps de l'animal, et dont les moins illisibles sont *Amycus Seronesis* et *M. Antonius Alterius*, sont généralement regardés comme dus à des voyageurs du XVIe siècle qui, comme le dit M. Froehner[2], ont cru devoir laisser sur notre marbre des traces de leur visite irrespectueuse.

Mais M. Dessau a récemment[3] attiré l'attention sur un petit monument qui semble contredire cette opinion. C'est une plaque de marbre blanc de 28 cent. de haut sur 27 de large, trouvée vers 1850 dans une muraille à Tivoli[4], et où est, non pas sculptée, mais dessinée à la pointe, la représentation habituelle de Mithra tauroctone ; nous en avons pris une photographie dont nous donnons ici la reproduction. A gauche de la scène principale se dresse un cyprès à côté duquel on voit une torche abaissée, un scorpion et trois épis. L'autre extrémité de la plaque ayant été brisée, il ne reste d'un second arbre qui correspondait à droite au premier,

1. Elles se distinguent nettement, par leur régularité, des *graffiti* tracés près d'elles. — L'inscription se terminait certainement par *ne cs*. Devant, un éclat de pierre a sauté emportant environ six lettres. A gauche de cette lacune on distingue un *n* et, semble-t-il, la partie inférieure d'un *m*. Les anciennes copies ont *narc* [*C. I. L.* VI 719]. — On serait tenté de compléter [*Alexa*]*n*[*dro et Dio*]*ne c*(*on*)*s*(*ulibus*), ce qui fixerait la date de la dédicace à 219 ap. J.-C.

2. *Sculpture antique du Louvre*, n° 569.

3. *C. I. L.* XIV, 3566.

4. Viola, *Giornale Arcadico*, CXXVI (1852), p. 314 : « *ritrovata non è molto, immurata in una fabbrica dove fù già il nostro tempio d'Ercole.* » M. Viola ne nous dit malheureusement pas de quelle époque datait cette construction. — La pierre se trouve maintenant chez M. Pietro Bulgarini, à Tivoli.

qu'une branche, avec le bout d'une torche élevée placée contre elle. Les mêmes inscriptions que sur le bas-relief du Louvre se répètent sur cette pierre aux mêmes places; sur le cou du taureau, *Nama Sebesio ;* sur le ventre, *Deo sol(i) invict(o) Mitrhe* ; sur la cuisse, *Amycus Seronensis.* En les publiant, M. Dessau a ajouté en note : *Amycus Seronesis vocabula tabulae Capitolinae plerique pro noviciis habuerunt, non recte ut ex hac inscriptione apparet.*

Mais si les mots *Amycus Serone(n)sis* du bas-relief du Louvre, — mots que M. Dessau néglige d'ailleurs de nous expliquer, — sont antiques, ceux qui sont placés au-dessous, *M. Antonius Alterius* (on a voulu y reconnaître le nom de Marcantonio Altieri) ne le sont pas moins, et il en est de même de tous les autres dont on distingue les traces un peu partout sur le corps du taureau. Tous, en effet, sont tracés de la même façon, en lettres inégales mal disposées, gravées à la hâte à l'aide d'un instrument quelconque, qui a à peine égratigné la surface du marbre. Mais je crois que si on les compare aux caractères réguliers et profondément creusés des inscriptions voisines, on aura beaucoup de peine à y voir autre chose que des griffonnages de touristes.

Dans ce cas, il faudrait admettre que les inscriptions de la pierre de Tivoli ont simplement été copiées de celles du bas-relief du Capitole. Et en effet, ne serait-il pas étonnant, si ces deux monuments étaient indépendants l'un de l'autre, que seuls de toutes les sculptures mithriaques, ils portassent les mots *Nama Sebesio*, seuls le nom *Amycus Serone(n)sis*, et que jusqu'à la faute d'orthographe dans *Mitrhe* leur fût commune, alors que cependant la manière dont ils représentent la scène de l'immolation du taureau est fort différente. Mais cette représentation même démontre à l'évidence, me semble-t-il, la fausseté du dessin de Tivoli. Elle est en effet empruntée presque trait pour trait à un autre bas-relief mithriaque qui se trouvait autrefois à Rome et partagea, au XVIe siècle, la célébrité de celui du Capitole[1].

Ce bas-relief, malheureusement perdu, se distingue de tous les monuments romains[2] du culte de Mithra connus jusqu'ici, par certaines figures accessoires qui se retrouvent sur la plaque de Tivoli : un petit lion était accroupi près du chien, et des deux côtés du taureau s'élevaient deux arbres, dont l'un soutenait un scorpion et une torche abaissée, l'autre une torche élevée et une tête de taureau. Celle-ci a aujourd'hui disparu sur notre pierre. L'ignorance du faussaire se trahit en plus d'un endroit. C'est ainsi que le scorpion n'occupe pas la place très caractéristique, où il se trouve habituellement, et que la queue du taureau ayant été oubliée, les épis qui la terminent d'ordinaire sont venus se placer on ne sait trop comment près du cyprès. Mais j'insiste inutilement sur ces détails. Si l'on veut bien jeter les yeux sur notre reproduction de ce monument, on sera immédiatement convaincu, je pense, que nous avons affaire à un mauvais dessin de la fin de la Renaissance.

Ce dessin n'est cependant pas dépourvu de tout intérêt, car ses erreurs même semblent établir qu'il est fait plus ou moins de mémoire, d'après le bas-relief lui-même et non d'après la gravure publiée en 1564 par Lafreri, qui seul nous a fait connaître ce monument remarquable. La plaque de Tivoli peut donc servir à contrôler l'exactitude de cette reproduction, mais elle n'est naturellement d'aucune valeur pour établir l'authenticité des inscriptions que le faussaire s'est plu à emprunter au marbre fameux du Capitole, afin de donner quelque prix à sa grossière contrefaçon.

Franz CUMONT.

---

1. Il fut publié d'abord par LAFRERI : *Speculum romanae magnificentiae*, 1564, et la gravure de celui-ci fut reproduite aussitôt au moins deux fois dans CAMERARIUS, *de re rustica*, 1577, et MARLIANI, *Urbis Romae topographia*, 1588, p. 152. — La dernière réédition est celle de LAJARD, *Introduction*, pl. LXXXIX.

2. Quelques monuments provinciaux découverts dans ce siècle présentent des particularités analogues.

THUCYDIDE

VII, 71, 7.

Dans ce passage, le *Vaticanus* porte : ἦν τε ἐν τῷ παραυτίκα οὐδεμιᾶς δὴ τῶν ξυμφορῶν ἔλασσον ἔκπληξις, alors que dans tous les autres mss. on lit : ἦν τε ἐν τῷ παραυτίκα οὐδεμιᾶς δὴ τῶν ξυμπασῶν ἐλάσσων ἔκπληξις. Cette dernière leçon est celle qu'ont adoptée jusqu'à présent les principaux éditeurs de Thucydide. Ils nous semblent avoir préféré avec raison ἐλάσσων à ἔλασσον. Mais on peut être surpris de les voir rejeter unanimement ξυμφορῶν, faute de copiste selon Classen, tandis que Karl Hude (*Commentarii critici ad Thucydidem pertinentes,* Hauniæ, 1888) incline à y voir une « correctura, » la conjecture d'un correcteur. Bekker et Herwerden mentionnent la variante sans commentaire.

Au point de vue du sens comme au point de vue grammatical, ξυμφορῶν est incontestablement plus satisfaisant. Le texte ordinaire signifie littéralement : L'effroi, en cette conjoncture, n'était moindre qu'aucun de tous les effrois (s.-ent. : ἐκπλήξεων), — c'est-à-dire : Jamais on n'avait vu un tel effroi. D'autre part, le texte du *Vaticanus* peut s'interpréter ainsi : L'effroi, en cette conjoncture, fut un mal (s.-e. ξυμφορά) qui n'était moindre qu'aucun des maux; c'est-à-dire : La consternation de l'armée n'était pas le moindre de ses malheurs.

La leçon vulgaire donne un sens froid et sans intérêt; on doit voir dans l'autre un jugement personnel de l'historien qui révèle ainsi son intelligence profonde des choses militaires. Ce jugement, Thucydide le formule en un mot : La consternation elle-même est un malheur (ξυμφορά), et le pire. — Les exigences de la grammaire ne justifient pas davantage la leçon des éditeurs : τῶν ξυμπασῶν n'ajoute rien au sens de οὐδεμιᾶς; τῶν ξυμφορῶν au contraire, a, nous l'avons vu, une valeur réelle dans la phrase. Quant à l'ellipse de ξυμφορά devant ἐλάσσων que suppose la leçon du *Vaticanus,* elle n'est ni exceptionnelle ni choquante. Cf. Platon, *Lois,* 626 e : Τὸ νικᾶν αὐτὸν αὑτὸν νικῶν πρώτη τε καὶ ἀρίστη (s.-e. νίκη); — Isocrate, I, 19 : Σοφία μόνον τῶν κτημάτων ἀθάνατον (s.-e. κτῆμα).

Mais comment ξυμπασῶν a-t-il pu remplacer la leçon originale ξυμφορῶν? Il est facile de supposer qu'un accident matériel, tache d'encre ou piqûre d'insecte, avait détruit le milieu du mot, -φορ-,

dans le manuscrit d'où dérivent tous ceux de la seconde famille. Il fallait combler cette lacune. Des copistes intelligents eussent pu restituer le texte primitif : le scribe de qui procèdent les manuscrits autres que B s'est contenté d'un mot banal donnant un sens quelconque.

Paul Fournier, L. Gosselin.
Élèves de l'École Normale et de l'École pratique des Hautes Études.

LEGERVPA[1]

Caput fait *capilis,* mais *genus* fait *generis ; lapis* fait *lapidis,* mais *cinis* fait *cineris;* μαχανά fait *machina,* mais φάλαρα fait *phaleraę; cado* fait *cecidi*, mais *pario* fait *peperi;* en composition, *facio* fait *ueneficus,* mais *pario* fait *uipera ; premo* fait *comprimo,* mais *fero* fait *confero.* En un mot, là où la langue met *ĭ* devant toute autre consonne, elle met *ĕ* si la consonne est une *r.*

Par conséquent, étant donné que *silua* et *colo* donnent *siluicola, lex* et *rumpo* devront donner *legerupa.* C'est effectivement l'orthographe que donne le palimpseste de Plaute, *Ps.* 364. Elle se retrouve dans *B,* au vers 974, et là l'*i* du palimpseste est peu sûr. *Rud.* 709 *legerupionem* est la leçon *BCD;* le palimpseste manque. *Pers.* 68 *BCD* ont *lege rumpam.* Le seul passage où il ne subsiste pas de trace de l'*e* est *Rud.* 652; le palimpseste manque. Il ne me paraît aucunement douteux qu'il faille écrire *legerupa* dans Plaute. Prudence (*Ham.* 238) a pu employer la forme en *i,* où l'analogie semblait mieux respectée.

Juvénal (III 158) a bien pu déjà écrire *pinnirapi.* Mais *bustirape* dans Plaute, *Ps.* 361, doit être une forme rajeunie, bien qu'elle se trouve dans le palimpseste comme dans les autres manuscrits.

Louis Havet.

CICÉRON

De legibus, III, 10, 24.

Dans ce passage, Cicéron fait l'apologie du tribunat de la plèbe : « Cette magistrature une fois accordée à la plèbe par les *patres,* « les armes tombèrent, la sédition fut éteinte, etc. — Mais, dira- « t-on, vous oubliez les deux Gracques...» Voici comment Cicéron répond à l'objection :

Et praeter eos quamvis enumeres multos licet cum deni creentur <*non*> *nullos in omni memoria reperies perniciosos tribunos leves etiam non bonos fortasse plures ; invidia quidem summus ordo caret, plebes de suo jure periculosas contentiones nullas facit.*

deni creentur] corr. de Turnèbe; AB : *dent creantur;* édd. *deni creantur* ou *crearentur.* — <*non*> *nullos*] corr. de Turnèbe; B : *nullus*; A : *nullus* corr. en *nullos.*

La première phrase présente des difficultés sérieuses; les éditeurs ne sont pas d'accord sur la manière de la ponctuer et de l'interpréter. Je ne discuterai pas les solutions proposées; je me contenterai de faire connaître mon opinion.

La phrase : *Et praeter eos — fortasse plures* renferme une concession ; Cicéron entre pour un moment dans les idées de son contradicteur (*Et* = « oui, et j'ajouterai...»). Il regarde évidemment les Gracques comme des *perniciosi tribuni : praeter eos* (sc. *Gracchos*) doit donc se rattacher à *non nullos in omni memoria reperies perniciosos tribunos,* et non à *quamvis enumeres multos licet.* Que l'on compare les deux phrases: « Outre les deux « Gracques, vous pouvez énumérer autant de tribuns que vous voulez »; et : « Outre les deux Gracques, vous trouverez dans tout « le passé quelques tribuns qui ont été funestes à la patrie » : il est clair que la première ne signifie rien du tout, et que la seconde seule offre un sens convenable. — Que faire maintenant de *quamvis enumeres multos licet, cum deni creentur?* Nous mettons ces mots entre parenthèses. C'est une remarque incidente destinée à atténuer la concession faite par Cicéron : « Outre les « Gracques, vous trouverez dans tout le passé quelques tribuns

« qui ont été funestes à la patrie, — mais songez qu'il y a eu un « nombre immense de tribuns, puisqu'on en crée dix par an : il « n'est pas étonnant que, sur un si grand nombre d'hommes, il « s'en soit rencontré quelques-uns de mauvais.» *Licet* ne doit pas être considéré comme une conjonction, mais conserve sa valeur de verbe : *enumeres licet* = « tu peux énumérer », et *quamvis multos* = *tam multos quam vis*. Avec *multos* on sous-entendra *tribunos* sans épithète. Les mots *in omni memoria* concourent, avec *quamvis enumeres*, etc., à affaiblir l'argument des adversaires du tribunat.

Les manuscrits ont ensuite : *leves etiam non bonos fortasse plures*. Pour juger de ce qu'on peut faire de ce texte, reprenons toute la phrase, abstraction faite de la parenthèse : *Et praeter eos... non nullos in omni memoria reperies perniciosos tribunos, leves etiam non bonos fortasse plures*. Nous voyons là deux catégories de tribuns : les *perniciosi*, qui sont *non nulli*, et d'autres qui, sans être *perniciosi*, méritent quelque blâme, et qui sont plus nombreux peut-être (*fortasse plures*) que les premiers. Cette seconde catégorie est désignée par *leves etiam non bonos*. Avec la leçon des manuscrits, *etiam* s'explique difficilement. Porte-t-il sur *leves?* C'est impossible, car il n'y a pas de gradation de *perniciosos* à *leves*. Porte-t-il sur *plures?* Mais la gradation doit porter plutôt sur la qualité que sur la quantité. Porte-t-il enfin sur *non bonos* (*leves, etiam non bonos*)? Ceci est plus vraisemblable, mais l'asyndéton a quelque chose de bizarre; intercalons donc *vel* après *leves : leves* <*vel*> *etiam non bonos fortasse plures* (VEL a pu facilement être omis après *le*VES). La seconde catégorie de tribuns dont nous parlions se subdivise en *leves* et en *non boni :* les uns et les autres sont moins que *perniciosi*, mais *non boni* est plus fort que *leves*.

En résumé, nous lisons et nous ponctuons : *Et praeter eos* (*quamvis enumeres multos licet, cum deni creentur*) *non nullos in omni memoria reperies perniciosos tribunos, leves* <*vel*> *etiam non bonos fortasse plures*.

Paul THOMAS.

PLAVTVS

Men. 98.

Les manuscrits donnent *Nam illic homo homines non alit* (*alii CD*) *uerum educat;* Nonius cite le vers tel quel, sauf que ses copistes ont corrompu les derniers mots en *aut uerteducat*. Pour scander, il faut supposer *illīc* par *i* long. Ordinairement Plaute dit *illĭc*. Divers philologues ont donc songé à corriger le passage, et M. Schöll déclare que c'est très facile (*Appendix, ad* 96) ; il lit *< illi > illic,* ce qui donne pour le second pied un procéleusmatique d'une forme extraordinaire, et ce qui jure avec sa propre conjecture *huc*, du vers 96[1]. D'autres insèrent des chevilles comme *hercle, quidem,* qui ont les qualités ordinaires des chevilles, ou bien lisent *homōnes,* à l'imitation de l'*homōnem* d'Ennius, et en dépit de l'*homĭnes* employé par Plaute lui-même au vers 79. Je ne suis pas bien sûr qu'il ne vaille pas mieux garder l'*i* long dans *illic*.

Étymologiquement, la coexistence d'*illĭc* et d'*illīc* est parfaitement concevable. *Illĭc* représente * *illĕ-ce,* où l'*ĕ* devient *ĭ* en syllabe intérieure comme dans *relĭneo,* dans *sicĭne* et dans *Sicĭlia*. *Illīc* représentera * *illĕ-i-ce,* et sera proprement le masculin d'*illaec* pour * *illă-i-ce*. Tandis que le féminin unique *illaec* a son pendant dans *haec,* la double quantité du masculin se retrouve dans *hīc* pour * *hĕ-i-ce* et *hĭc* pour * *hĕ-ce ;* les deux quantités ont déjà été employées par Ennius, et elles ont passé jusqu'à Virgile et au-delà (la forme brève devrait s'écrire * *hec*, mais, comme elle est rare dans la littérature, et que par conséquent elle avait dû disparaître du parler courant, elle a été assimilée orthographiquement à la forme longue ; l'embarras de choisir entre ces deux notations se montre déjà dans l'épitaphe de Scipion, fils de Barbatus, HIC FVET, HEC CEPIT). Le rapport étymologique d'*illīc* à *illĭc* est le même que le rapport de *siquae* à *siquă*.

Entre *illīc* et *illĭc* il a pu y avoir une différence d'emploi. Il est à remarquer que, dans les deux passages d'Ennius où *hic* figure

1. Dans les manuscrits, le pronom *illic* ne jure pas avec le pronom *hunc,* car le sens n'est pas le même. *Hunc,* comme souvent chez les comiques, signifie « qui demeure ici », *illic* signifie « qui en ce moment est absent ». Mais les deux adverbes de lieu *huc* et *illic* sont inconciliables.

devant une voyelle, *hĭc* est dit substantivement et à propos d'une personne (Varron VII 45 ; voir mon article *Revue de philologie,* 1885, p. 113, non cité par M. André Spengel), tandis que *hīc* est dit adjectivement avec un nom de chose (*hic occasus ;* Festus p. 178). *Illĭc* est dit substantivement d'une personne, *Merc.* 313, *Ep.* 101 (où le palimpseste paraît avoir *illec*), *Curc.* 274, peut-être *Mil.* 22, et dans Térence, *Andr.* 742 ; en revanche, dans ce sens, il semble qu'on ait *illīc Poen.* 680, *Illic est ad istas res probus quas quaeritas,* et peut-être *Truc.* 917. *Illīc,* dans notre *illīc homo,* serait dit aussi d'une personne, mais adjectivement ; en revanche, on admet *illĭc homo* dans des passages comme *Amph.* 327, *As.* 272 et 288. Il semble donc qu'on ne puisse distinguer syntactiquement *illĭc* et *illīc* l'un de l'autre, de même qu'il est peut-être impossible de les distinguer d'*ille.* Seulement, il convient d'en faire la remarque, il y a des chances pour que la question se soit embrouillée avec le temps. Les *illĭc homo* que je viens de citer sont suspects, parce qu'ils présentent pour le dactyle initial du vers trochaïque une forme bien rare, et parce que souvent l'affixe *c* ne vient pas de Plaute lui-même. On ne peut scander, sans violenter la prosodie, *illic est, Mil.* 271 et *Andr.* 607, *illic hinc, Aul.* 460 et *Poen.* 917. Dans ces passages, et dans d'autres, la difficulté s'évanouit si on ôte l'affixe, ce qui permet l'élision ; de même pour nos *illic homo.* Ce sont donc des réviseurs anciens qui ont ajouté l'affixe ; et ici naît une question nouvelle. Est-ce *ille,* forme banale, qu'ils ont changé en une forme archaïque *illic ?* ne serait-ce pas plutôt quelque forme plus insolite encore? par exemple **illī,* le prototype des formes romanes *il* et *egli,* dont on a distingué le pluriel après coup, en créant *ils* et *eglino* ? Si **illī* nominatif (pour **ille-i*) a existé à côté d'*illi* adverbe, d'*illi* datif et d'*illi* pluriel, il était tentant pour les théoriciens d'essayer de diminuer la confusion, et de faire usage, plus ou moins discrètement, d'un affixe diacritique... Je ne veux pas insister sur l'hypothèse, mais j'espère avoir fait comprendre que, sur des matières aussi complexes que la flexion ancienne des pronoms, il est imprudent de conclure vite, et qu'on devrait, au moins provisoirement, viser à mettre en relief les leçons des manuscrits, plutôt qu'à les cacher pour accorder de force les témoignages.

Men. 155.

Ménechme parle d'enterrer la journée en festoyant loin de sa femme, et le parasite remarque qu'en effet cette journée est déjà à moitié morte :

Dies quidem iam *ad umbilicum* est dimidiatus mortuus.

Vmbilicus signifie ici une aiguille de cadran solaire. Ce sens est dans Pline (VI 212), qui dit qu'à une certaine latitude, le jour de l'équinoxe, un *umbilicus quem gnomonem uocant,* ayant une longueur de sept pieds, donne une ombre de quatre pieds. *Ad umbilicum* ne peut signifier comme d'ordinaire « jusqu'à la fin », puisque le jour n'est mort qu'à moitié ; et il est absurde de traduire cette expression par « jusqu'au milieu », puisque ce sens jurerait avec le sens accoutumé ; d'ailleurs, si on comprend bien qu'*umbilicus Graeciae* soit le *milieu* de la Grèce, parce qu'*umbilicus* est proprement le *nombril*, on ne voit pas ce que serait un nombril de jour.

Maintenant, de quel cadran solaire s'agit-il ? Il y a eu le cadran solaire de L. Papirius Cursor, de provenance inconnue, placé en 293 dans le temple de Quirinus, mais probablement non visible de la voie publique ; trente ans plus tard, en 263, un cadran solaire fut apporté de Sicile et placé sur une colonne près des Rostres, sans avoir été corrigé ou réglé de façon à donner l'heure exacte de Rome ; enfin, en 164, Q. Marcius Philippus fit mettre à côté un cadran rectifié (Pline, VII 213-214). À ce moment, Plaute était mort depuis vingt ans ; il n'a connu que le cadran inexact. Ici pourtant il est bien probable qu'il est question du cadran de Marcius, qui fit sensation (*idque munus,* dit Pline, *inter censoria opera gratissima acceptum est*). Notre passage n'est donc pas de Plaute, pas plus que le fragment de la *Boeotia,* que Varron et Aulu-Gelle attribuent à Plaute parce qu'il est spirituel (Gell., III 3, 4), et qui représente une ville pleine de cadrans solaires [1].

Men. 156-157.

<MEN.>Te morare mihi quom [2] obloquere.<PEN.> oculum ecfodito persolum
Mi Menaechme, si ullum uerbum faxo nisi quod iusseris.

Au second vers, *mi* est remplacé par *mihi* dans *CD*, et le correcteur de *B* lit aussi *mihi*. Mais *mi* est excellent. Comme d'ordinaire, il implique une intention caressante ; chez les comiques, *pater* signifie « mon père », et *mi pater* « mon cher père ». Ici le parasite caresse Ménechme, comme le fait ailleurs sa maîtresse (381, 676), et comme le fait la servante quand elle lui demande un

1. *Solarium* dans ce fragment est un cadran ; dans le vrai Plaute, c'est une terrasse ou une véranda (*Mil.* 340, 378).

2. *Quin B,* seconde main (la première main avait-elle *quom ?*), *quam CD.*

cadeau (541); c'est qu'il l'a agacé par son verbiage et veut l'apaiser.

C'est donc ailleurs qu'il faut placer le datif. Ce sera dans le premier vers, qui sans cela est faux : *obloquere.* < PEN. *mihi* > *oculum... Mihi* d'ailleurs, comme dans tant de passages, doit être prononcé *mi.* Le vers doit donc cesser de figurer dans la liste des hiatus à la coupe (Ritschl, reproduit dans Schöll p. XI), liste qui est probablement destinée à s'amoindrir peu à peu.

Persolum, que le copiste de *B* n'a pas osé reproduire, est un barbarisme jusqu'à présent inexpliqué.

Men. 180-181.

ME. Mane mane obsecro hercle, <e> apse ecca <m> exit. PE. oh solem uides
Satin ut occaecatus prae huius corporis candoribus?

CD suppriment le changement d'interlocuteur; mais il est clair qu'on doit se fier à *B* jusqu'à preuve contraire. Au second vers on lit *occaecatust, occaecatur,* de sorte que le sujet serait le soleil; cette façon de voir amène à donner comme *CD* l'ensemble des deux vers à Ménechme, et à corriger *oh* en *ah, uides* en *uide.* Mais *occaecari* peut-il se dire du soleil?

Je ne vois rien à changer, sauf peut-être l'orthographe de l'interjection. C'est le parasite qui parle et qui se moque de l'extase amoureuse de Ménechme :

Ohe, solem uides?
Satin ut occaecatu's prae huius corporis candoribus?

Men. 184-188.

ER. Anime mei Menaechme salue. PE. Quid ego? ER. Extra
[numerum es mihi.
184 PE. Idem istuc aliis adscriptiuis fieri ad legionem solet.

Varron, qui cite ce vers des *Ménechmes,* explique que les *adscriptiui* sont des soldats sans armes, enrôlés pour remplacer les soldats effectifs qui viennent à manquer. Le texte des premiers mots est le même dans la citation de Varron que dans *BCD* (ils ont malheureusement péri dans le palimpseste) ; aussi l'a-t-on peu discuté. Il faut pourtant s'y résoudre, car il est parfaitement inintelligible. *Aliis* n'offre actuellement aucun sens; Scaliger, en conséquence, a proposé *alias.* Mais, qu'on lise *aliis* ou *alias,* les mots *istuc fieri solet* « ce que tu dis a lieu » ne signi-

fient rien qui vaille. Plaute aurait dit, et mal dit, quelque chose d'insignifiant : « Tu es un surnuméraire. — Les soldats suppléants le sont aussi. »

Ou la corruption est plus ancienne que Varron, ou plutôt un réviseur carolingien a collationné ensemble Varron et Plaute; en tout cas le vrai sens doit être : « On nourrit, à l'armée, les surnuméraires tout comme d'autres » :

Idem aliis ad<que ad>scriptiuis fieri ad legionem solet.

L'intrusion d'*istuc* est probablement attribuable au vers suivant : *Ego istic...* Si cela est, la faute a passé d'un manuscrit de Plaute à un manuscrit de Varron, et non inversement.

185 Me. Ego istic mihi hodie adparari iussi apud te proelium.
186 Me.(*gratté*). Hodie id flet in eo uterque proilio potabimus.
187 Vter ibi melior bellator erit inuentus cantharo
188 Tu est legio adiudicato cum utro hanc noctem sies.
Vt ego uxorem, mea uoluptas, ubi te aspicio odi male.

Dans cette partie du texte, les noms des interlocuteurs ne sont donnés que par *B*, et *B* même est fautif, car la répétition de Me. au commencement de 186 est absurde, et il est visible que les vers 186 et suivants ne sont pas une tirade prononcée par un personnage unique. La critique conjecturale peut seule fixer la distribution du dialogue.

Je ne vois nulle raison d'admettre avec M. Langen et M. Schöll la non-authenticité des vers 185-188. En faire avec M. Schöll un « passage parallèle », c'est-à-dire un morceau d'une autre pièce, cité par un annotateur puis indûment mêlé au texte, c'est méconnaître les liens qui rattachent ces vers au reste des *Ménechmes*. Il serait bien étonnant que, dans l'autre pièce, il y eût eu aussi une courtisane sur le point de dîner chez elle avec deux convives masculins. Et le vers 209, *Scin quid uolo ego te accurare? — Scio...*, suppose qu'il a déjà été question de ce repas, et par conséquent renvoie à notre passage. Quant à l'idée de M. Langen, que nous avons ici un lambeau d'une autre rédaction de la même pièce, elle ne peut guère être démontrée fausse, mais elle ne s'impose nullement. Ce qu'on ne peut nier, c'est que le vers 185 est obscur à cause de la plaisanterie mal préparée qu'il contient (en outre le parfait *iussi* doit être fautif). Ce qu'il faut reconnaître encore, c'est qu'il manque un *bonjour* de Ménechme à la courtisane. Ces inconvénients disparaîtront si on restitue un vers ou deux entre 184 et 185; il y a donc une petite lacune ; il est inutile de recourir aux grands remèdes.

Ménechme demande à dîner pour lui seul : *mihi* (et non *nobis*)

adparari proelium. Et le parasite continue de réclamer l'assimilation des *adscriptiui : in eo proelio uterque,* dit-il, *potabimus.* A son *uterque* la courtisane répond naturellement par sa question *uter bellator melior?* car *uter* est interrogatif. M. Schöll en fait un relatif, corrélatif d'un *eo* qu'il suppose ailleurs ; je ne crois pas que cela soit latin[1].

Le vers 188 est corrompu dans ses deux hémistiches. Au commencement je lirais : *Tu es legio ; istud iudicato*[2] *;* pour *tu es legio,* cf. Léandre dans les *Plaideurs* (III 3) : « Moi, je suis l'assemblée » ; cf. aussi le Sosie de Molière (non pas celui de Plaute, il est vrai), dont la personne est « le corps d'armée ». Ici la légion jugera entre deux des légionnaires ; elle décernera le prix de bravoure. Le second hémistiche n'a besoin que d'une correction insignifiante ; au lieu de *cum utro,* il faut *cum uiro,* qui désignera on ne peut mieux le guerrier vainqueur. C'est naturellement dans la bouche de Ménechme qu'il faut mettre le vers.

Er. Anime mei Menaechme salue. Pe. Quid ego? Er. Extra [numerum es mihi.
184 Pe. Idem aliis atque adscriptiuis fieri ad legionem solet.
. . . . . .
185 Me. Ego istic mihi hodie adparari iussim apud te proelium.
186 Er. Hodie id fiet. Pe. In eo uterque proelio potabimus.
187 Er. Vter ibi melior bellator erit inuentus cantharo?
188 Men. Tu es legio, *istud* iudicato; cum uiro hanc noctem sies;
Vt ego uxorem, mea uoluptas, ubi te aspicio odi male.

Men. 202.

Suivant *BCD*, ce vers trochaïque commence par *cape tibi hanc* ⏑⏑⏑—. Dans *A*, Schöll voit à peu près *capititibiha-*, Studemund *capeietibihanc :* il faut évidemment lire *cape tu tibi hanc* ⏑⏑—⏑⏑. Le *tu* me paraît indispensable pour le sens. Ménechme, tout à l'heure (196), disait *sustine hoc* au parasite pour le charger de tenir son propre vêtement ; maintenant il s'adresse à la courtisane, et lui offre la *palla* volée par lui à sa femme ; il est inadmissible que les deux impératifs *sustine* et *cape* se rapportent à des personnes différentes sans que le changement de personne soit marqué.

Louis Havet.

1. Sur *Aul.* 327, voir *Rev. de phil.* 1888, p. 108.
2. La leçon des manuscrits peut s'expliquer par un intermédiaire *tu es legio est adiudicato.*

SUR QUELQUES PASSAGES DE POÈTES LATINS

I

Dans la description que fait Lucrèce des processions de la Mère des dieux, se trouve le passage suivant qui présente quelque difficulté (*De rer. nat.* II, 624 ss.) :

> Ergo cum primum magnas inuecta per urbis
> 625 Munificat tacita mortalis muta salute,
> Aere atque argento sternunt iter omne uiarum...

Les éditeurs laissent d'ordinaire sans le commenter le vers 625 : il n'est pourtant pas aisé au premier abord d'en trouver le sens exact, et les deux épithètes *tacitā* et *muta* ne laissent pas que d'étonner. En premier lieu, quel sens doit-on attribuer au mot *salus?* Il garde d'ordinaire chez Lucrèce son sens primitif de « santé, intégrité »; et le vers 1213 du livre V en particulier, *an diuinitus aeterna donata salute,* rappelle assez exactement les termes mêmes du passage que nous étudions en ce moment. Il ne semble pas pourtant qu'il faille interpréter dans l'un et dans l'autre le mot *salus* d'une manière analogue, en supposant par exemple que l'on portait l'image de la Mère des dieux à travers les rues de Rome en temps d'épidémie, comme on fit plus tard pour les châsses des saints, bien que Grégoire de Tours nous apprenne que vers la fin du paganisme, on portait encore la statue de Cybèle *pro saluatione agrorum ac uinearum*[1]. Mais cette interprétation laisserait d'ailleurs inexpliquées les deux épithètes *tacitā* et *muta*, et l'adopter serait peut-être exagérer l'importance du texte de Grégoire de Tours et aussi du nom de la *nauis saluia* (C. I. L., VI, 492, 493, 494) qui semble d'ailleurs être plutôt en rapport avec la légende de Claudia Quinta qu'avec le culte de Cybèle proprement dit.

Si nous admettons au contraire que *salus* est ici employé dans le sens de salutation, les deux mots qui nous embarrassent s'expliquent d'eux-mêmes : la déesse silencieuse adresse un muet salut à ses adorateurs : *elle les salue du geste;* elle leur donne en quelque sorte sa bénédiction; et par là nous concilions jusqu'à un certain point les deux explications possibles de *salus.*

Si cette interprétation était admise, nous aurions dans le texte

---

1. Greg. Turon. *In glor. confess.*, p. 793, 26 éd. Arndt et Krusch.

de Lucrèce une intéressante confirmation d'un passage de Servius relatif aux idoles mobiles[1] (*ad Aeneid.* VI, 68) : ξόανα *dicit, id est simulacra breuia, quae portabantur in lecticis et ab ipsis mota infundebant uaticinationem : quod fuit apud Aegyptios et Carthaginienses*[2].

Le culte de Cybèle a toujours gardé à Rome même le caractère oriental qu'il tenait de ses origines; il n'y aurait donc rien d'étonnant que l'usage, à ce qu'il semble assez répandu en Orient[3], des idoles aux bras articulés et mobiles eût pénétré à Rome avec les autres cérémonies. Nous savons d'ailleurs par saint Augustin (*De ciuit. Dei*, II, 4, p. 57, 10, Dombart) qu'une partie au moins du texte de Servius s'applique précisément au culte de Cybèle : *Berecynthiae matri omnium, ante cuius lecticam... talia per publicum comitabantur,* etc.; cf., chez Servius, *quae portabantur in lecticis,* et dans le passage cité de Grégoire de Tours : *in carpento... deferrent.*

Quant à l'expression *munificare,* elle ne paraît nullement emphatique quand il s'agit de la Mère des dieux : on peut comparer d'ailleurs l'expression connue *salute impertire.*

II

Horace, *Carm.*, I, 2, 21 ss. :

> Audiet ciuis acuisse ferrum
> Quo graues Persae melius perirent;
> Audiet pugnas uitio parentum
> Rara iuuentus.

On explique d'ordinaire ainsi les mots *uitio parentum :* « par la faute des parents décimés par les guerres civiles qu'ils avaient déchaînées. » Cette interprétation, qui fait de la deuxième partie de la strophe une répétition pure et simple de la première, peut être, croyons-nous, modifiée par une étude plus attentive.

Tout d'abord, le sens de *rara iuuentus* ne peut être mis en doute : il ne s'agit point de la mort prématurée de jeunes gens victimes des guerres civiles dont leurs pères sont responsables, mais seulement du petit nombre des naissances ; le futur *audiet* indique suffisamment qu'il s'agit d'enfants, et non de jeunes gens. Sans doute les guerres civiles ont pu amener ce résultat; mais il

1. Cf. Léon Heuzey, *Catalogue des figurines antiques de terre cuite du Musée du Louvre,* t. I, p. 45.

2. Il va sans dire que de toute façon l'explication rapportée par Servius ne peut aucunement valoir pour le *agitataque numina Troiae* de Virgile.

3. Cf. Heuzey, *ouv. cit.*, p. 43.

ne semblera pas exagéré de chercher dans une ode consacrée tout entière à la glorification d'Auguste, et où Horace a évidemment voulu flatter les idées et les préférences du prince (par exemple par l'allégorie d'Apollon, v. 30 ss; par l'emploi de l'expression *Caesaris ultor,* v. 44, cf. *Monum. Ancyr.* I 10), une allusion à l'une des constantes préoccupations de son règne, celle qui lui inspira en 736 la *lex Iulia de maritandis ordinibus*, ou en 762 la *lex Papia Poppaea.* Sans doute, la publication des trois premiers livres des Odes est notablement antérieure même à la première de ces lois; mais il n'est pas douteux qu'Auguste n'en ait eu la pensée dès les premières années de son principat, et c'était flatter le prince et dans quelque mesure lui préparer les voies que de déplorer la corruption des mœurs. C'est ainsi que dans l'Ode III 6, tout entière consacrée à ce sujet, Horace s'écrie (v. 32) dans un autre sens, mais presque dans les mêmes termes que dans notre passage :

Non his iuuentus orta parentibus...

Nous croyons donc que la 6e strophe de l'Ode I, 2 présente non une répétition, qui d'ailleurs pourrait littérairement fort bien se défendre, mais une gradation. La génération qui grandit aura été doublement victime de celle qui l'a précédée. Notre explication dispense de plus d'attribuer ici à *uitium* le sens de « crime » : car on ne saurait, s'il s'agit des guerres civiles, traduire simplement, « par la faute des parents. » Cette traduction suffit au contraire dans la seconde hypothèse; ou si l'on veut un terme plus fort, *uitium* signifiera « corruption », ce qui est un de ses sens les plus ordinaires. C'est ce sens que nous attribuerons aussi à *uitium* au vers 46 de la même ode : *Neue te nostris uitiis iniquom Ocior aura Tollat.*

Sénèque, dans son *Agamemnon* (v. 78 ss.), a imité le passage, et comme Horace après les maux de la guerre, il déplore ceux de l'immoralité croissante :

... Impia quas non
Arma fatigant? Iura pudorque
Et coniugii sacrata fides
Fugiunt aulas....

III

Horace, *Carm.* I 4, 5 ss. :

Iam Cytherea choros ducit Venus imminente luna,
Iunctaeque Nymphis Gratiae decentes
Alterno quatiunt pede, dum grauis Cyclopum
Volcanus ardens uisit officinas.

Deux difficultés, si on laisse de côté la question des variantes *uisit* et *urit* du vers 8, ont surtout embarrassé les commentateurs de ce passage : d'une part, pourquoi faire intervenir Vulcain dans une description du printemps, d'autre part, quel sens attribuer à *grauis*? Les deux questions nous semblent corrélatives, et c'est *dum* qui fournit la solution : l'opposition qu'Horace a voulu établir entre Vénus et son mari Vulcain existe aussi dans leur entourage. Tandis que Vénus préside dans une riante prairie aux danses gracieuses des Nymphes et de leurs compagnes, Vulcain est dans son atelier au milieu de ses lourds compagnons. *Grauis*[1] qui se rapporte grammaticalement à *officinas* détermine en réalité par hypallage *Cyclopum* : une telle figure n'a rien que d'habituel en poésie. Les autres explications de *grauis* (p. ex. : *laboriosas* Orelli-Hirschfelder) sont en elles-mêmes peu admissibles.

Pour ce qui est du texte du vers 8, peut-être la remarque que nous venons de faire apporterait-elle un argument de plus en faveur de la leçon *uisit,* déjà appuyée sur l'autorité des principaux manuscrits[2], et sur l'analogie d'Apollonius de Rhodes (III 40 ss.) et d'Horace lui-même, *Carm.* III 28, 15, sans parler de la difficulté que l'on éprouve à donner de *urit* une explication précise. Vulcain, au retour du printemps, va s'enfermer dans sa fournaise, laissant Vénus se livrer au plaisir de la danse : l'opposition est tout entière entre ces deux termes, et par complément entre les Nymphes et les Cyclopes. Il ne faut point chercher dans le vers 8 une allusion au réveil vrai ou prétendu des volcans au printemps ; cette idée serait plutôt en contradiction avec l'ensemble de la pièce ; Vulcain et ses compagnons ne sont nommés ici que pour produire un effet de contraste avec Vénus et ses compagnes.

IV

Horace, *Carm.* I 4, 16 s. :

> Iam te premet Nox fabulaeque Manes
> Et domus exilis Plutonis...

A toutes les raisons qui militent en faveur de l'explication de *fabulae Manes* par « les ombres qui ne sont rien de réel », on peut ajouter un passage où S. Jean Chrysostome, *in Matth. hom.* LXXVI (*al.* LXXVII[3]) emploie dans le même sens des expressions

1. Cf. Virgile, *Aen.*, V 446 ss. : *Entellus uires in uentum effudit, et ultro Ipse grauis grauiterque ad terram pondere uasto Concidit.*
2. O. Keller, *Epilegomena zu Horaz,* p. 23.
3. Migne, *Patrol. graec.,* t. LVIII [Joann. Chrys., *Opera,* t. VII], 2e p., col. 700 s.

tout à fait semblables : Ἴωμεν εἰς τοὺς τάφους, δεῖξόν μοι τὸν πατέρα, δεῖξόν μοι τὴν γυναῖκα. Ποῦ ὁ χρυσᾶ ἐνδεδυμένος ἱμάτια ; ὁ ἐπὶ τοῦ ὀχήματος καθήμενος ; ὁ στρατόπεδα ἔχων, ὁ τὴν ζώνην, ὁ τοὺς κήρυκας ; ὁ τοὺς μὲν ἀναιρῶν, τοὺς δὲ ἐμβάλλων εἰς δεσμωτήριον ; ὁ ἀποκτείνων οὓς ἐβούλετο, καὶ ἀπαλλάττων οὓς ἤθελεν ; Οὐδὲν ὁρῶ πλὴν ὀστέων, καὶ σητὸς, καὶ ἀράχνης. Πάντα ἐκεῖνα γῆ, πάντα ἐκεῖνα μῦθος, πάντα ὄναρ καὶ σκία, καὶ διήγημα ψιλὸν καὶ γραφή· μᾶλλον δὲ οὐδὲ γραφή. Τὴν μὲν γὰρ γραφὴν κἂν ἐν εἰκόνι ὁρῶμεν· ἐνταῦθα δὲ οὐδὲ εἰκόνα. Ce texte est indiqué par Casaubon dans son commentaire sur un passage de Perse, V 152, que l'on rapproche ordinairement du vers qui nous occupe, mais qu'on peut soupçonner d'être une adaptation plus ou moins heureuse de l'expression d'Horace. Il doit suffire à écarter à tout jamais l'interprétation qui se retrouve encore dans maint commentaire d'Horace, *fabulae Manes,* « les Mânes objets de tant de récits, » d'après *fabulosus Hydaspes, Carm.,* I, 22, 7 s., et *palumbes fabulosae*, *Carm.,* III, 4, 9. L'explication courante est de plus en désaccord avec le thème de la pièce : être l'objet de beaucoup de récits, c'est vivre encore en quelque mesure, et c'est sur l'idée du néant que veut insister Horace. Louis Duvau.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Émile Egger, *La Littérature grecque.* Paris, Alphonse Picard, 1890, 415 p., in-8°.

Ce volume est composé de vingt-cinq mémoires écrits par Émile Egger à diverses époques de sa vie. L'éminent helléniste en préparait lui-même le recueil quand la mort est venue le surprendre. Ses deux fils, MM. Victor et Max Egger, ont terminé cette œuvre, en s'inspirant des idées de l'auteur. Il fallait d'abord faire un choix parmi les mémoires dus à la féconde activité d'Émile Egger. Si l'on avait voulu tout donner, on aurait eu la matière suffisante pour plusieurs volumes ; on n'a, pour s'en rendre compte, qu'à consulter la bibliographie publiée par M. A. Bailly dans l'*Annuaire de l'association pour l'encouragement des ét. gr. en France*, 1885. Les éditeurs ont donc eu à choisir parmi cette riche matière ; ils l'ont fait avec beaucoup de tact et de goût. Ils ont cherché, comme ils le disent, à montrer Egger sous le double aspect de professeur éloquent et d'académicien érudit. Comme le rôle principal de sa vie universitaire a été d'être un historien de la littérature grecque, ils ont disposé les morceaux dont se compose le volume de façon à ce que les principaux chapitres de la littérature grecque y fussent représentés. Parmi ces morceaux nous signalerons : le mémoire sur un épisode de l'Odyssée qu'Aristote semble n'avoir pas connu (il s'agit des vers 395-466 du chant XIX) ; un article très étudié sur le drame satyrique ; un autre sur la présence des femmes aux représentations comiques. Sur ce dernier point, l'opinion soutenue par E. Egger est à peu près abandonnée ; en effet, sans parler des autres arguments qu'on peut faire valoir, il semble que la découverte de sièges réservés à des femmes, au

théâtre de Dionysos d'Athènes, a tranché la question. Nous croyons au contraire que l'explication donnée par E. Egger sur les deux éditions des Nuées a bien des chances d'être la vraie : elle a le grand avantage de concilier les témoignages, à première vue contradictoires, des deux arguments relatifs à cette question très délicate. Nous recommandons très vivement la lecture de ces mémoires où l'on trouve une grande érudition et qu'on peut citer en même temps comme des modèles d'une exposition claire et intéressante. Albert MARTIN.

Zenonis Citiensis de rebus physicis doctrinæ fundamentum ex adjectis fragmentis constituit Karl TROOST (dans les Berliner Studien für classische Philologie und Archæologie). Berlin, Calvary 1891, in-8°, 87 p.

K. Troost a essayé de reconstituer en employant uniquement les fragments conservés, la physique de Zénon le Stoïcien. Son intéressante monographie apporte, même après les travaux approfondis d'Ed. Wellmann, de Wachsmuth, de Zeller, de Stein, une contribution utile à l'histoire du stoïcisme. La méthode est bonne et employée avec sagacité; les textes sont bien étudiés et, sauf quelques réserves que nous allons faire, il nous paraît établi que les doctrines exposées appartiennent à Zénon. Seulement T. est-il bien sûr de nous avoir donné *toute* la physique du fondateur du stoïcisme? En ne s'attachant qu'aux opinions qui lui sont personnellement attribuées par les historiens, on risque, ce nous semble, de négliger les doctrines communes à tous les stoïciens, et de n'atteindre, comme on dit en logique, que les *propres* de la physique de Zénon.

C'est à bon droit, selon nous, que T. revendique (pp. 40 et 62) pour Cléanthe, un peu malmené par les auteurs anciens, — Diogène le traite d'homme lent à l'excès, βραδὺς ὑπερβαλλόντως, — l'honneur d'avoir le premier employé l'expression τόνος, pour désigner l'idée de *tension*, d'effort qui, d'après certains auteurs, constituerait l'essence même du Stoïcisme. T. aurait pu citer à l'appui de son opinion le passage de l'*Hymne* (ap. Stob., *Ecl.*, I, 32), où Cléanthe blâme le relâchement : ἄνεσιν καὶ σώματος ἡδέα ἔργα.

En revanche, l'auteur nous paraît injuste envers Cléanthe quand il lui reproche d'avoir *épaissi* la doctrine de Zénon sur la sensation. D'après Zeller, Wellmann et Stein, Zénon aurait assigné pour cause à la sensation l'empreinte matérielle, τύπωσις, produite dans l'âme par l'excitation extérieure. D'après T., au contraire, Zénon aurait parlé, non d'une empreinte, mais d'un mouvement ondulatoire (p. 81). Le texte de Chrysippe (ap. Sext., *Math.*, VII, 228) laisse évidemment la question indécise ; quant à celui d'Eustathe (in Il., XVIII, 506, p. 1158,37), d'après lequel Zénon aurait affirmé que φωνή ἐστιν ἀὴρ πεπληγμένος, il serait plutôt favorable à l'interprétation de Zeller. En effet, Aristote avait admis une doctrine tout à fait analogue. Il soutenait que le son se produit ὅταν ὑπομένῃ πληγεὶς ὁ ἀὴρ καὶ μὴ διαχυθῇ (*de An.* II, 8, 419 b, 21). Or il n'est pas douteux qu'il n'ait voulu parler d'une impression et non point d'un mouvement ondulatoire. C'est ce qui résulte jusqu'à l'évidence des divers endroits (p. ex. *de Sensu* 6, 446 b, 8) où Aristote explique que les sons ne sont pas nettement perçus à distance, διὰ τὸ μεταστχηματίζεσθαι φερόμενον τὸν ἀέρα. Enfin le passage du *de An.* (III, 12, 435 a, 9) qui décrit si bien la τύπωσις — ὥσπερ ἂν εἰ τὸ ἐν τῷ κηρῷ σημεῖον διεδίδοτο μέχρι τοῦ πέρατος (cf. Théoph., *de sensu*, 50) — s'applique non seulement à la vue mais aussi à l'ouïe (Cf. *de Sensu* 6, 446 b, 10) ; τυπούμενος ὁ ἀήρ a donc pour Aristote exactement le même sens que πεπληγμένος ὁ ἀήρ, et l'emploi de ces dernières expressions par Zénon ne prouve pas du tout qu'il n'ait pas admis la doctrine de l'empreinte. La conclusion opposée nous paraît même plus vraisemblable.

Si T. est ici un peu trop favorable à Zénon, ailleurs on pourrait le trouver trop sévère. Il admet, par exemple, que Zénon a affirmé à la fois la limitation du monde dans le temps, et l'éternité de Dieu, ce qui est, pour un panthéiste, une évidente contradiction (p. 33). — Il y aurait contradiction, en effet, si Zénon avait réellement cru à la limitation du monde. Mais c'est ce que les textes cités par T. ne nous paraissent pas établir suffisamment. Sans doute les Stoïciens croyaient à la fin du monde par embrasement universel, ἐκπύρωσις, mais ils pensaient aussi que cet embrasement devait être immédiatement suivi d'une nouvelle période d'évolution, et aucun historien ne dit que le nombre de ces périodes fût, d'après eux, limité. Le fragment d'Arius Did. (ap. Eus., *Pr. Ev.*, XV, 19) affirme même positivement le contraire. Zénon se serait encore contredit en admettant la doctrine du plein, tout en soutenant que l'espace, χώρα, est vide κατά τι (p. 18 note 2). Mais T. a-t-il le droit de traduire ces derniers mots par *e parte?* Ne signifient-ils pas plutôt *à un certain point de vue?* — Zénon n'a-t-il pas admis un vide en puissance δυνατόν toujours rempli en fait et n'existant en soi que μόνῃ τῇ ἐπινοίᾳ? Il aurait été d'accord ainsi avec d'autres philosophes de son temps qui définissaient le lieu de la même façon que lui, comme la dimension intérieure du contenant et du contenu (cf. Simpl., *Phys.*, p. 618 Diels; Stob., *Ecl.*, I, 38).

Enfin le passage de Sextus, *Math.*, VIII, 69, οἱ δὲ ἐν τῷ κινήματι τῆς διανοίας (sc. τὸ ἀληθὲς καὶ τὸ ψεῦδος ὑποτίθενται), ne s'applique pas, quoi qu'en pense T. (p. 16, note 1) à Zénon de Citium. Sextus dit lui-même, plus haut (Ibid., 13), que cette doctrine n'est qu'une fiction d'école : σχολικῶς ἔοικε πλάζεσθαι. Il est vrai que Sextus paraît se contredire en affirmant plus loin (Ibid., 137) qu'elle a été inventée par certains philosophes : ὡς ὑπενόησάν τινες. — Mais, outre qu'il n'y a peut-être pas contradiction entre le sens de ὑπενόησαν et celui de πλάζεσθαι, *rien* dans aucun de ces passages n'autorise à penser qu'ils reproduisent l'opinion de Zénon.

La place nous manque pour exposer toutes les remarques que nous a suggérées le livre de T. Ce qui précède suffira à montrer que le dernier mot n'a pas été dit sur les questions qu'il traite, et ceux qu'elles intéressent accueilleront avec plaisir un travail consciencieux comme le sien.

G. Rodier.

Grundriss zu Vorlesungen über die Geschichte und Encyklopädie der klassischen Philologie, von E. Hübner. 2te vermehrte Auflage. Berlin, 1889.

Le mérite que l'on est en droit d'exiger d'un ouvrage de ce genre est une exactitude rigoureuse, et comme le renom dont jouit l'auteur pourrait inspirer à ceux qui se servent de son livre une confiance trop grande, il n'est peut-être pas inutile de montrer qu'il ne le faut consulter qu'avec circonspection. Mes vérifications ne portent que sur les chapitres concernant la grammaire, la littérature et accessoirement l'histoire, encore n'ai-je pas été en mesure de tout vérifier, étant donné les moyens dont je dispose.

P. 141. La 2e éd. de Baudry n'a pas deux volumes, seul le premier a paru; p. 143, au lieu de Clairin XVI, 536, lisez X, 436; p. 163, Mahaffy est cité en 1re éd.; une 2e a paru en 1883 (3e sous presse); Munk compte 534 non 643 pages, Croiset vol. I, 605 non 609, Sittle 2e vol. 495 non 496 (sinon il faut lire vol. III 522 au lieu de 521); p. 165, on indique à tort une 2e éd. des *Attic orators* de Jebb, il n'y en a eu qu'une, et elle a 797 non 949 pages; p. 166, Brédif est cité en 1re éd., une 2e remaniée a paru en 1886; p. 171 lisez Broussais pour Boussais; p. 173, Cruttwell est cité en 1re éd.; la 2e a paru en 1878 et il y en a une 4e (réimpression je pense). P. 174, l'ouvrage de

n'avait pas encore inventé de Poétique. La forme de la tragédie était aussi malléable que les mythes qu'elle mettait en scène. On voudrait ici suivre dans leur détail, les variations que les tragiques apportèrent dans l'emploi des systèmes anapestiques, et tâcher d'en découvrir les raisons particulières.

Origine des systèmes anapestiques.

De tous les mètres grecs, l'anapeste est un de ceux dont l'emploi est le plus précis. A l'origine, il servait exclusivement à accompagner la marche. On levait le pied pendant les deux brèves (ἄρσις), on le posait à terre pendant la longue (θέσις). Il faut donc compter un pas complet par anapeste.

Nous savons que ce mètre était employé dans les prosodies, ou chants de procession, et dans les embatéries, qui étaient des hymnes de guerre, usités chez les Spartiates en particulier. Les anapestes qui formaient ces hymnes, étaient groupés en tripodies, en tétrapodies catalectiques ou parémiaques, et enfin en tétramètres catalectiques[1].

De tous ces vers, c'est incontestablement le dernier qui a la plus longue histoire. Des chants religieux ou guerriers, il passa en effet dans la comédie sicilienne. Épicharme avait écrit deux de ses pièces en tétramètres anapestiques[2]. De la comédie sicilienne, ce vers fut naturellement transplanté dans la comédie attique. Il compose la plus grande partie des parabases d'Aristophane, et cet autre élément constitutif de l'ancienne comédie que Westphal appelle *syntagma*[3], et Zieliński *agôn*[4].

Le tétramètre anapestique passa de la comédie dans la tragédie, en y subissant quelques modifications. Chaque tétramètre était composé d'une tétrapodie et d'un parémiaque. L'union de ces deux éléments formait un vers. Dans la tragédie, on ajouta indéfiniment les tétrapodies à la suite les unes des autres, et le parémiaque ne vint plus à une place fixe. C'est ainsi que furent créés les systèmes anapestiques. Les plus courts sont de deux éléments, et ne diffèrent pas du tétramètre, mais ils sont ordinairement beaucoup plus longs, et l'on en cite un exemple qui a jusqu'à 62 éléments[5].

---

1. Voir dans Westphal, *Metrik*, p. 131 et sqq. des exemples de ces vers.
2. Cf. Héphestion, page 26 : Épicharme, dit-il, se servit du tétramètre anapestique avant Cratinos, et il écrivit dans ce mètre les Χορεύοντες et l'Ἐπινίκιος.
3. P. 133.
4. *Die Gliederung der altattischen Komödie.* Leipzig, 1885, p. 9 et sqq.
5. *Nuées* 889 sqq. Voir l'édition de Teuffel.

On n'entrera pas ici dans les règles de construction d'ailleurs fort simples de ces systèmes. Qu'il suffise de remarquer que chaque dimètre anapestique contient une césure après le second temps marqué. C'est du moins une règle chez Euripide. De cette façon les deux parties de la tétrapodie se font exactement équilibre, et elles demandaient, pour être récitées, une durée égale. Si donc l'on partait du pied gauche, la césure tombait au moment précis où on allait encore une fois lever le même pied. Les pas allaient deux par deux. La dipodie anapestique (βάσις ἀναπαιστική) que l'on trouve quelquefois intercalée au milieu des tétrapodies ne troublait pas la mesure. Naturellement il n'y a pas de tripodies, puisqu'il y aurait eu changement de pied au commencement du vers suivant. Ces tripodies ne se trouvent que dans les anapestes lyriques, qui n'étaient pas un rythme de marche, et dont il n'est pas question ici.

On ne sait si dans les embatéries et les prosodies, on se servait des systèmes anapestiques. Ce qui est certain, c'est que tous ceux qui nous ont été conservés se trouvent dans la poésie dramatique.

I. — Anapestes accompagnant un mouvement chorique ou scénique.

Il semble bien que primitivement l'anapeste ne devait être employé que pour accompagner les évolutions du chœur dans l'orchestre, et pour régler l'allure des acteurs, quand ils entraient en scène, ou quand ils en sortaient. Cependant dans les plus anciennes tragédies d'Eschyle, il y a déjà quelques systèmes anapestiques qui n'accompagnent ni mouvement orchestique, ni mouvement scénique. Ce second usage dériva certainement du premier.

§ 1. — *L'anapeste et la parodos.*

C'est la parodos de la tragédie qui offre l'emploi le plus légitime des systèmes anapestiques. On sait que la parodos est ainsi appelée, parce que le chœur à l'origine défilait dans l'orchestre pendant qu'elle se jouait. Il était donc tout naturel qu'on y employât l'anapeste.

Les Suppliantes (1-40)[1] et les Perses (1-64) commencent par

1. Les chiffres sont ceux de la petite édition de M. H. Weil, publiée chez Teubner. On cite Sophocle d'après Dindorf-Mekler, et Euripide d'après Nauck; les deux éditions chez Teubner.

Cucheval et Berger n'est pas une 'Histoire de l'éloquence' (Beredsamkeit); p. 179, Girard compte 452 non 458 pages; p. 183, Boissier est cité en 2e éd., alors que la 3e a paru en 1884; p. 204, Duruy a VII non VIII volumes; p. 205, la 1re éd. de Guiraud est de 1885 non de 1884; p. 293, Perrot vol. III a 921 non 928 pages; p. 374, le *Social life* de Mahaffy est cité en 3me éd.; une 5e a paru en 1883. P. 392, la préface de Scheindler compte VI non IV pages; p. 393, Abbott *History of Greece*, vol. I a 553 non 568 pages. Mais il n'y a pas seulement des erreurs de ce genre; les lacunes, inévitables d'ailleurs, sont ici trop nombreuses peut-être et aussi trop importantes, M. Hübner écartant de ses listes presque tous les ouvrages écrits en anglais. P. 141, ne sont cités ni le Manuel de Sayce, ni celui de Papillon ni les *Sounds and inflexions* de King and Cookson. P. 143, la *Greek grammar* de Jelf est omise (G. S.[1]), ainsi que celle de Goodwin (G. S.); la grammaire de Kock si répandue et tant améliorée par la trad. française est oubliée, de même que la traduction Rieman-Cucuel de la syntaxe de von Bamberg, alors que la traduction Curtius-Clairin est citée. P. 144, les *Moods and tenses* de Goodwin méritaient une mention ainsi que la *Syntax of Attic Greek* de Thomson. Le *Greek-English lexicon* de Liddell and Scott n'est pas cité, bien qu'aucun autre ne le remplace; p. 146, la *Latin Grammar*, de Gildersleeve, ce petit chef-d'œuvre, a été omis ainsi que la *Grammaire latine* de Gantrelle; p. 147 on s'étonne de ne pas trouver mentionné le *Harper's Lexicon;* p. 164, les *Études sur les tragiques grecs* de Patin sont oubliées ainsi que le mémoire d'A. Wagener sur les rapports des apologues de l'Inde et ceux de la Grèce; p. 165, l'essai sur Tite Live de Taine est cité, pourquoi celui de Girard sur Thucydide ne l'est-il pas? p. 166, on cherche vainement la *History of philosophy* de Lewes; p. 173, l'auteur cite les trad. italiennes, hollandaise et anglaise de la littérature de Bender, mais oublie l'excellente trad. française de Vessereau; p. 179, l'important travail du Dr Kuiper, *Wijsbegeerte en Godsdienst in het drama van Euripides,* Haarlem 1888, paraît inconnu à l'auteur; p. 212, le *Manuel of roman antiquities* de Ramsay n'est pas cité. Il y a ainsi des omissions graves. P. 149, on cite la *Prosodie latine* de Quicherat (non Quichérat), mais on passe sous silence celle de Thurot et Chatelain, ainsi que le grand ouvrage de Ramsay, *A Manual of latin prosody;* p. 295, le petit dictionnaire de Rich est mentionné, mais on oublie le grand dictionnaire de Smith. Vraiment cela n'est pas sérieux.

Il y a enfin un troisième genre d'erreurs qui diminue la valeur de l'ouvrage de M. Hübner : n'ayant pas vu tous les ouvrages qu'il cite, il se méprend parfois étrangement sur leur valeur. P. 163, Kopp, *Geschichte der Griech Litt.* est imprimé en petits caractères et décoré de l'épithète de 'unzugänglich', tandis que le petit livre de Jebb, *A primer of Greek literature*[2], n'est suivi d'aucune mention. Pourquoi l'un, pourquoi pas l'autre? Il paraîtra étrange aussi à ceux qui connaissent les livres en question, de voir les excellents ouvrages de Mahaffy et surtout de Jevons mentionnés en petits caractères, tandis que les manuels de Pierron, de Burnouf et de Munk sont imprimés en grands caractères. Où est la règle?

Chacun pourra allonger cette liste à plaisir; les observations qui précèdent suffiront à mettre sur leurs gardes ceux qui se serviraient du livre de M. Hübner.

J. Keelhoff.

1. G. S. Ces lettres indiquent que le livre n'est pas mentionné dans le *Grundr. zu Vorles. über die Gr. Syntax.*

2. M. Hübner écrit constamment *litterature.*

Rennes, Imprimerie polyglotte Alph. Le Roy. *Le Gérant :* C. Klincksieck.

LES SYSTÈMES ANAPESTIQUES

DANS LA TRAGÉDIE GRECQUE

La tragédie des Grecs n'a jamais eu de forme fixe et immuable. Ce fut la production d'un art vivant, qui se développa et changea pour ainsi dire, d'année en année. Les tragédies de Sophocle diffèrent de celles d'Eschyle, autant par leur forme extérieure, que par l'esprit dans lequel elles sont écrites. Le goût se modifiait; l'art musical suivait d'autres tendances; le génie particulier à chacun des poètes n'était pas non plus sans influence sur ces changements progressifs. Euripide est contemporain de Sophocle. Ses pièces sont néanmoins bien différemment construites de celles de ce dernier. Il serait à désirer qu'on étudiât de près les changements que les poètes apportèrent peu à peu dans la composition technique de leurs tragédies.

Si l'on prend un détail de cette étude, l'usage qu'ils firent des systèmes anapestiques[1], on voit qu'ils sont loin de s'accorder entre eux. Le plus souvent Eschyle en fait usage, là où Sophocle et Euripide se servent d'un autre mètre, et réciproquement. Il arrive même que dans deux pièces du même auteur, dont les dates sont éloignées l'une de l'autre, l'anapeste n'est plus employé dans les mêmes cas. Ainsi non seulement les Suppliantes et les Perses d'Eschyle n'ont plus rien de commun sur ce point avec les Bacchantes et l'Iphigénie à Aulis d'Euripide, mais l'Ajax de Sophocle diffère déjà notablement de l'Œdipe à Colone du même poète. On construisait ces systèmes à l'origine de façon à ce qu'ils se répondissent. Cet équilibre se trouve souvent dans Eschyle, et rarement chez ses successeurs. La métrique des tragiques varia donc sur ce point, comme sur les autres. Il n'y avait guère d'autres règles en ces temps si favorables à l'invention poétique, que celles d'une tradition à peine constatée, mais la fantaisie des tragiques modifiait ces règles encore flexibles. On

1. Sur les systèmes anapestiques de la tragédie, cf. Rossbach u. Westphal, *Griechische Metrik*[3], p. 144 et sqq. — Christ, *Metrik der Griechen und Römer*[2], p. 254 et sqq. — Hugo Gleditsch, *Metrik der Griechen und Römer*, p. 722 et sqq. et son excellent livre : *Die Cantica der sophokleischen Tragödien*, Vienne, 1883, et enfin le *Cours élémentaire de métrique grecque et latine*, par Havet-Duvau, p. 79-87.

une longue ouverture anapestique. Elle était récitée par le coryphée, que précédait un joueur de flûte. Les choreutes suivaient en marchant en mesure. La scène était vide; c'étaient les premiers personnages qu'apercevaient les spectateurs. Si l'on songe à l'origine dithyrambique de la tragédie, on ne peut s'empêcher de regarder ce défilé du chœur dans l'orchestre, sans qu'aucun acteur soit encore sur la scène, comme un exemple de la constitution primitive des pièces. Les Suppliantes et les Perses sont les plus anciennes tragédies d'Eschyle qui nous soient parvenues.

Déjà dans l'Agamemnon, qui leur est postérieur, il est fait usage du prologue. Le veilleur le récite. Ce prologue est suivi de l'ouverture anapestique (40-103). Elle est construite en périodes inégales les unes aux autres, comme cela a lieu dans chaque parodos : σύστημα ἐξ ὁμοίων κατὰ περιορισμοὺς ἀνίσους[1]. Cette disposition n'exclut pas une certaine symétrie, quelquefois étonnante. M. H. Weil[2] a remarqué par ex. que les 64 éléments de la parodos de cette pièce se divisent en deux moitiés égales. La première traite de la guerre, la seconde, de la situation des vieillards, de leurs craintes et de leurs espérances.

Il n'y a pas d'autre parodos de forme archaïque dans les tragédies d'Eschyle[3]. Sophocle s'en est une fois servi dans sa plus ancienne pièce, l'Ajax (134-200). Cette tragédie est sur ce point comparable à l'Agamemnon, puisque les anapestes, partie principale de la parodos, y sont précédés d'un prologue.

L'Alceste est la plus ancienne tragédie d'Euripide qui nous soit parvenue. Elle est de 438. La parodos de cette pièce a encore une ouverture anapestique (77-85) que suivent les strophes lyriques du chœur. Dans l'Hécube, que Wilamowitz[4] place en 425 ou 424, toute la parodos, par une innovation dont il n'existe pas de second exemple, est composée de cinq systèmes anapestiques (98-153). Il y a là un souvenir de l'ancienne parodos. C'est aux éléments anapestiques, et aux évolutions choriques qui en accompagnaient la récitation, que cette partie lyrique doit son nom.

C'est pour cette raison que l'épiparodos de l'Alceste (861-934) doit être rapprochée des types de parodos qui précèdent. L'épiparodos[5] était une seconde parodos, un second défilé du chœur

---

1. Héphestion, p. 131 Westphal.

2. *Die Gliederung des dramatischen Recitativs bei Aeschylos.* Neue Jahrbücher, 1859, 79e vol. p. 723 et sq.

3. On pourrait en rapprocher celle des *Sept contre Thèbes;* mais le récitatif anapestique, à cause de l'effroi dans lequel se trouve le chœur, est écrit en mètres mélangés où domine naturellement le dochmiaque (78-107).

4. *Analecta Euripidea,* p. 151.

5. On retrouve une épiparodos dans les *Euménides* 244-275, *Ajax* 866-878, *Hélène* 515-527, *Rhésos* 674-691, mais le défilé n'est pas indiqué par les mètres, sauf pourtant dans la dernière de ces pièces où l'épiparodos est trochaïque.

dans l'orchestre. Elle pouvait donc être construite comme la parodos elle-même. Ici elle est précédée d'un système anapestique (861-871) pendant lequel défilaient les quinze choreutes.

Telles sont les tragédies, où les anapestes récités par le coryphée accompagnent le défilé du chœur. C'est la forme de parodos la plus simple et la plus compréhensible.

On conçoit néanmoins que les poètes aient eu vite l'idée d'apporter un peu plus de variété dans la construction, et, par conséquent, dans le débit de cette partie lyrique. La parodos si curieuse de l'Antigone (100-162) est un exemple de cette tendance. Les acteurs n'y interviennent pas encore, mais le récitatif anapestique, au lieu d'être en tête, est divisé en quatre parties qui sont intercalées entre les strophes lyriques. Voici comment elle devait se jouer[1]. Le chœur entrait en silence dans l'orchestre, pendant la fin du dialogue ïambique d'Antigone et d'Ismène. Les strophes lyriques étaient, comme dans un stasimon, chantées par les quinze choreutes à l'unisson. Les systèmes anapestiques étaient récités par le seul coryphée. Dès que les strophes lyriques étaient terminées, le chœur se mettait en marche, pour s'arrêter aussitôt que le coryphée se taisait. C'est ce qui doit faire admettre l'égalité absolue des systèmes par couple[2]. Les évolutions du chœur ne pouvaient être que symétriques; celle qui suivait l'antistrophe était la reproduction exacte en sens contraire de celle qui suivait la strophe.

On a donc encore ici une véritable parodos. Il faut cependant reconnaître qu'elle diffère extrêmement du type primitif. L'entrée du chœur a lieu en silence, et les choreutes ne défilent qu'après chaque strophe, à un moment où ils étaient immobiles dans l'ancienne construction.

Jusqu'ici les acteurs n'ont pas eu de rôle dans le premier chant du chœur. Pour qui connaît les empiètements incessants que la scène commit sur les attributions de l'orchestre, il est évident que cette exclusion ne pouvait pas durer.

---

1. Cf. Th. Koch : *Ueber die Parodos der griechischen Tragödie*. Programm, Posen 1850 page 15. — Sur cette forme épirrhèmatique : Zieliński, op. cit. p. 224.

2. Cela cependant mérite explication. Le système 110-116 doit être égal à l'antisystème 127-133. Au vers 112 il y a une lacune de deux anapestes. Le sens d'ailleurs est inintelligible : ὃν du vers 110 n'ayant pas de verbe dont il soit le complément. Ce verbe pouvait être ἤγαγεν que le scholiaste indique. Quant aux anapestes 140-147 = 155-162, on a fait remarquer que l'antisystème accompagnant l'entrée en scène de Créon ne fait plus partie de la parodos. Néanmoins ces sept éléments anapestiques réglant la marche rythmée d'un acteur ne peuvent-ils pas accompagner aussi celle des choreutes? Ils serviraient à deux fins. — Le vers 156 est corrompu, et le dimètre 146 répond au monomètre 160. Cf. *Prométhée* 1041 = 1081.

En effet dans le Prométhée d'Eschyle, la Médée d'Euripide, les anapestes n'appartiennent plus au coryphée, mais à un acteur. On ne parle naturellement ici que des anapestes pendant lesquels il semble que le chœur défilait dans l'orchestre.

Il existe cependant une parodos, où l'ouverture anapestique est partagée entre le chœur et la scène. C'est celle du Rhésos (1-51). Il est inutile de remarquer qu'elle n'est probablement pas authentique[1]. Elle commence par un dialogue anapestique entre le coryphée et Hector. Ces anapestes ont pour but de permettre au chœur de prendre sa place dans l'orchestre.

Il en est de même du système qui précède la parodos du Prométhée (120-127). Un bruit résonne dans les airs; Prométhée est censé percevoir une odeur indéfinissable (ἀφεγγής). Il marque tout d'abord son étonnement mélangé de frayeur par deux exclamations, et passe aussitôt à des vers de rythme mélangé[2], mais comme il finit par des anapestes, il est permis de supposer qu'Eschyle les lui a fait dire, pour accompagner l'entrée en scène des Océanides[3]. D'ailleurs le vers 119 où il les interpelle (ὁρᾶτε...) fait croire qu'elles étaient assez près de lui pour pouvoir l'entendre, et à la fin du système il décrit assez exactement le bruit qu'elles font en entrant, pour que l'on admette qu'elles allaient paraître en scène, si elles n'y étaient déjà.

Dans la Médée, il est difficile de préciser à quel endroit du récitatif anapestique le chœur entrait dans l'orchestre. Les strophes lyriques sont précédées d'anapestes que récitent la nourrice sur le théâtre et Médée derrière la scène[4]. C'est une sorte de dialogue dont on ne voit qu'un interlocuteur. Le chœur doit apparaître dans l'orchestre pendant que la nourrice récite la deuxième tirade anapestique (115-130). Il ne pouvait pas défiler pendant qu'elle s'efforce de mettre les enfants de Médée à l'abri de la colère maternelle (98-110). Ce défilé eût détourné l'attention du spectateur d'un fait sur lequel Euripide a grand soin, au contraire, de la concentrer[5].

La parodos des Troyennes est tout à fait particulière. Le chœur

---

1. Cf. l'argument, où il est fait mention de deux autres prologues en trimètres iambiques.

2. 115-119, vers à mesure de cinq et de trois temps : bacchiaques, iambiques, crétiques et dochmiaques.

3. Elles arrivent sur la scène, et non dans l'orchestre. Cf. 128 sqq. le chœur reste sur la scène jusqu'à ce que Prométhée le prie d'en descendre. Cf. 271 et sqq.

4. Cf. *Ajax*, 331 sqq.

5. Cf. *Médée*, 36 et sqq., 90 et sqq. Les enfants apparaissent dès le vers 46. Toute la difficulté du sujet consistait à préparer le spectateur à leur meurtre, et à en dissimuler l'horreur.

divisé en demi-chœurs entre dans l'orchestre en deux fois. Aux vers 143-5 de sa monodie, la vieille Hécube l'appelle pour se lamenter avec lui. Il est composé de femmes mariées de Troie :

ἀλλ᾽ ὦ τῶν χαλκεγχέων Τρώων
ἄλοχοι μέλεαι καὶ δύσνυμφοι
τύφεται Ἴλιον, αἰάζωμεν.

La première moitié du chœur obéit et défile dans l'orchestre, au son des anapestes, après qu'Hécube a terminé sa monodie. L'autre demi-chœur n'apparaît que pendant le dernier couplet anapestique de la vieille reine (168-175). Il ne commence à chanter que dans la partie antistrophique, dont les trois couplets lui sont attribués, tandis que les trois premiers couplets de la strophe sont chantés par le premier demi-chœur[1].

Il n'y a pas d'autre parodos dans la tragédie grecque, où le défilé du chœur ait lieu pendant la récitation des anapestes. On voit que l'habitude des tragiques a beaucoup varié dans la construction de cette partie lyrique. L'ancienne parodos précédée du long récitatif du coryphée n'a guère été employée que par Eschyle. Sophocle particulièrement dans l'Antigone a essayé de mettre un peu plus de variété dans la manière dont elle était jouée. Euripide, en attribuant le plus souvent les anapestes à un acteur, est arrivé à cette variété par une autre voie.

C'est qu'en effet les défilés de choreutes convenaient au caractère de simplicité majestueuse que recherchait l'ancienne tragédie. Mais ces défilés étaient uniformes et pouvaient même paraître légèrement ennuyeux à certains esprits. C'est pour cette raison que la tragédie de Sophocle et d'Euripide, plus vive et plus nerveuse, les abandonna presque absolument.

§ 2. — *L'anapeste et l'exodos.*

L'emploi de l'anapeste qui se rapproche le plus du précédent et qui est aussi légitime, se trouve à la fin de plusieurs tragédies, dans ce que l'on appelle l'exodos. Comme son nom l'indique, l'exodos est le contraire de la parodos. Elle sert à accompagner le défilé du chœur, quand il quitte l'orchestre et le théâtre. Toutes les tragédies n'ont pas une exodos véritable. Il en est de cette partie finale de la tragédie comme de la parodos. Il n'y a

1. Cf. Arnoldt, *Die chorische Technik des Euripides*, p. 142 sq.

pas toujours un défilé de choreutes, accompagné par un chant lyrique.

Primitivement la parodos avait une construction particulière. L'exodos ne semble pas en avoir eu. Eschyle, il est vrai, dans les tragédies duquel les formes sont plus accusées qu'ailleurs, lui a donné de plus grands développements que les deux autres tragiques. Dans les Sept contre Thèbes (1054-1078), l'exodos est composée de douze éléments anapestiques, que récite le coryphée, et de deux autres parties équivalentes l'une à l'autre, attribuées aux demi-chœurs. Il est probable que ces deux dernières parties étaient récitées l'une par le parastate, l'autre par le coryphée qui dans un chœur de douze personnages était aussi chef de demi-chœur.

Le Prométhée (1040-1093) a une exodos assez curieuse. Elle est construite mésodiquement[1]. La mésode (1063-1070) est récitée par le coryphée. Les deux parties qui l'entourent et qui se font équilibre, sont attribuées à Hermès. Enfin celles qui se répondent en tête et en queue du morceau appartiennent à Prométhée.

Celle des Choéphores est beaucoup plus simple (1065-1076). Elle n'offre aucune disposition antistrophique. Le coryphée se contente de réciter deux systèmes anapestiques. Cette simplicité a souvent été reproduite par Sophocle et surtout par Euripide.

Ainsi en est-il de l'Électre (1508-1510) et de l'Antigone (1347-1353) du premier de ces poètes. L'exodos est dans ces deux pièces formée de réflexions du chef de chœur. Dans les autres tragédies de Sophocle, à part l'Œdipe-Roi, qui n'a pas d'exodos véritable, c'est un dialogue anapestique qui la compose. Jamais ces dialogues ne sont construits de différentes parties qui se fassent équilibre, comme cela a lieu dans le Prométhée.

Toutes les tragédies d'Euripide, à part Ion et les Troyennes ont une exodos anapestique[2]. Il faut encore ajouter le Rhésos. La Médée, l'Electre et l'Oreste sont terminés par un dialogue. Partout ailleurs c'est le coryphée seul qui prend la parole. Il est inutile de remarquer que la formule :

πολλαὶ μορφαὶ τῶν δαιμονίων,
πολλὰ δ'ἀέλπτως κραίνουσι θεοί,
καὶ τὰ δοκηθέντ' οὐκ ἐτελέσθη,
τῶν δ'ἄδοκήτων πόρον εὗρε θεός·
τοιόνδ' ἀπέβη τόδε πρᾶγμα,

1. Schéma : α. β. γ. β'. α'.
2. Les anapestes 741-746 d'Alceste forment une première exodos, avant l'épiparodos 861 et sqq.

qui se trouve à la fin de l'Alceste, de l'Andromaque, de l'Hélène, des Bacchantes et de Médée avec une variante, convient assez peu à toutes ces pièces, aux deux dernières en particulier. Il est vrai qu'un grand nombre de tragédies d'Euripide, avec leur *deus ex machina* méritent bien cette conclusion. Elles finissent d'une façon inattendue ; c'est une surprise, et c'est ce que paraît constater le poète.

Quant aux vers, qui terminent l'Iphigénie en Tauride, les Phéniciennes et l'Oreste :

ὦ μέγα σεμνὴ Νίκη, τὸν ἐμὸν
βίοτον κατέχοις
καὶ μὴ λήγοις στεφανοῦσα,

c'est une autre formule, où le coryphée souhaitait la victoire pour lui et son poète. Elle a dû être ajoutée par les acteurs, surtout à la fin de l'Iphigénie.

§ 3. — *L'anapeste et l'entrée en scène des acteurs.*

Les anapestes pouvaient accompagner le défilé des choreutes dans l'orchestre. Il était naturel qu'ils accompagnassent aussi l'entrée en scène des acteurs. Cet emploi est donc parallèle à celui de la parodos. Le caractère qu'ils donnent à l'entrée en scène de l'acteur, c'est encore la majesté. Ils servent donc le plus souvent pour annoncer et accompagner l'arrivée des rois et des personnages importants. C'eût été un contre-sens de les employer pour celle d'un esclave.

L'acteur suivait la mesure que lui marquait le coryphée et qu'il se marquait quelquefois à lui-même. Il devait marcher très lentement. On sait que les cothurnes avaient souvent des semelles d'environ vingt centimètres d'épaisseur[1]. L'acteur grec ne marchait donc qu'assez difficilement, en s'appuyant souvent sur un bâton. Les chutes n'étaient pas rares. Cet emploi de l'anapeste était donc en partie nécessité par l'accoutrement même des acteurs.

Dans Eschyle, les anapestes sont employés aussi bien pour l'entrée du protagoniste que pour celle du second acteur. Il en fait plus souvent usage que ses successeurs, et ils forment sou-

---

1. C'est Eschyle, on le sait, qui avait artificiellement élevé la taille de ses acteurs : *Vit. Aeschyl.* p. 121,79 : μείζοσί τε τοῖς κοθόρνοις μετεωρίσας. — Sur toutes ces questions voir le livre d'A. Müller : *Lehrbuch der Griechischen Bühnenalterthümer*, p. 226 sqq.

vent plusieurs systèmes. On les récite quelquefois avant que l'acteur soit en vue. Dans les Perses (140-153) le coryphée n'aperçoit Atossa, qu'au commencement du troisième système. Pour l'entrée en scène d'Antigone et d'Ismène (Sept, 861-873) et celle de Danaos (Suppliantes 966-979) le coryphée récite deux systèmes. On en trouve même sept pour l'arrivée d'Agamemnon (Agam. 782-809). C'est une entrée en scène triomphale. Le roi revient sur un char, rempli des dépouilles de Troie.

L'acteur prend part quelquefois à la récitation des anapestes. Quand Xerxès apparaît (Perses 907), il prononce lui-même un système, le coryphée lui répond. L'ordre inverse se rencontre dans le Prométhée, à l'arrivée d'Océanos (277-291).

Dans tous ces passages, il y a au moins deux systèmes anapestiques. On n'en trouve plus qu'un seul, quand Io entre en scène. Il est attribué à l'acteur (Prométhée 560-565).

Sophocle s'est en somme fort peu servi de ces anapestes. On n'en trouve pas dans l'Ajax[1], l'Électre, l'Œdipe à Colone et les Trachiniennes, mais dans l'Antigone, pièce ancienne, il y en a cinq exemples[2]. Le coryphée les récite. Au contraire, Héraclès, dans le Philoctète (1407-1417) se marque à lui-même la mesure en marchant. Partout il n'y a qu'un système de quelques éléments. Le seul endroit où Sophocle en emploie deux se trouve dans l'Œdipe-Roi (1296-1311). Sans parler de la description faite par l'exangélos de la manière dont l'époux incestueux de Jocaste s'est crevé les yeux (1268 sqq.), on voit clairement que l'intention du poète est de donner par ce moyen une importance capitale à l'entrée en scène de son Œdipe aveugle et ensanglanté.

Euripide a fait un grand usage de ces systèmes. Il n'en emploie le plus souvent qu'un seul à la fois, excepté quand il veut, comme dans le cas précédent, attirer particulièrement l'attention du public sur une entrée en scène. Ainsi il a employé deux systèmes dans l'Électre, quand Clytemnestre, ignorant le meurtre d'Égisthe et le péril qui la menace, arrive en char dans la pauvre demeure de sa fille (988-997) ; dans les Suppliantes, quand on apporte les cadavres des quatre chefs pour être brûlés[3] (1114-1122); et dans

---

1. A moins qu'on n'admette que le commencement du commos entre Tecmesse et le chœur (201-220) ait été écrit en anapestes, pour accompagner l'entrée en scène de Tecmesse. Dans les *Trachiniennes* (971-1004) toute la première partie du commos mésodique (1005-1042) est anapestique : on apporte Héraclès.

2. 376-383, 526-530, 626-630, 801-805, 1257-1260. Entrées en scène d'Antigone, Ismène, Hémon, Antigone et Créon. Pour 155-162, pendant lesquels entre Créon, voir plus haut.

3. Capanée est brûlé à part, cf. 934 et sqq., et on n'avait amené que les cadavres de cinq chefs. cf. 859 et sqq. Voir Arnoldt, op. cit., p. 74 et sqq. Il a prouvé que les mères des

l'Iphigénie en Tauride (456-466) quand on amène à la prêtresse, pour être sacrifiés, Oreste et Pylade qu'elle ne reconnaît pas. Dans les autres cas, ces anapestes sont devenus une forme typique de sa tragédie, à tel point qu'il les commence très souvent par une formule : καὶ μήν[1]. C'était d'ailleurs un moyen aussi simple que commode d'annoncer à la masse des spectateurs quel était le personnage qui arrivait. Le coryphée ne manque pas de le dire très explicitement.

§ 4. — *L'anapeste et la sortie de scène des acteurs.*

C'est encore un emploi parallèle à un autre : celui que l'on trouve dans l'exodos. Il est beaucoup moins fréquent que le précédent. Eschyle en présente un exemple dans le Prométhée, quand Io quitte la scène (877-886); elle récite elle-même un système; Sophocle, quand Ménélas dans l'Ajax (1163-1167) et Antigone dans la tragédie de ce nom (929-943) quittent le théâtre; Euripide dans sa Médée pour le départ d'Égée (757-763). Ce dernier fait dialoguer en anapestes, dans les Troyennes (782-798) Talthybios et Andromaque, pendant qu'on enlève l'enfant de la veuve d'Hector. Dans l'Oreste enfin (1682-1690) c'est Apollon qui parle, après s'être servi des trimètres. Oreste, Pylade et Ménélas s'en vont. La pièce est à sa fin. L'exodos véritable du chœur vient ensuite.

II. — Anapestes n'accompagnant ni mouvement chorique, ni mouvement scénique.

Dans ces quatre emplois de l'anapeste, il y a toujours un mouvement soit du chœur, soit des acteurs, qui en accompagne la récitation. Il n'en est plus de même dans les exemples qui suivent. Qu'ils appartiennent au coryphée on à un acteur, et c'est le plus souvent au premier qu'ils sont attribués, il ne faut plus y voir un rythme de marche, mais un mètre en quelque sorte identique au trimètre ïambique. Ce qui le prouve, c'est que dans les mêmes cas, les poètes faisaient usage de l'ïambe aussi bien que de l'anapeste, sans qu'il y ait plus mouvement dans la récitation de l'un que dans celle de l'autre.

---

morts étaient au nombre de cinq. Elles formaient un στοῖχος du chœur. Le reste du chœur était composé de leurs servantes.

1. *Hippolyte* 1342, *Andromaque* 494, 1166, *Suppliantes* 980, *Troyennes* 230, *Oreste* 348, 1013.

On peut cependant rattacher directement le nouvel emploi de ce mètre à celui qui précède, et voir nettement qu'il en est sorti. Pourquoi Eschyle, par exemple, fait-il réciter au coryphée des anapestes au moment où Agamemnon entre en scène? C'est incontestablement pour donner plus de majesté à son arrivée. Sans doute ces anapestes accompagnent un mouvement; mais ce n'est là qu'une raison assez secondaire; car, puisque Agamemnon s'avance sur un char, ils ne règlent tout au plus que l'allure des gens de sa suite. Ils sont donc employés pour rehausser l'éclat de son arrivée, et surtout pour rendre plus fort le contraste entre la félicité glorieuse qui semble l'entourer, et la mort tragique qui va bientôt y mettre un terme.

L'anapeste était un mètre très particulier, et dont la mesure ne pouvait être confondue avec celle d'un autre. Or le mètre général de la tragédie, c'est l'ïambe. Donc, si l'on voulait par un moyen artificiel attirer l'attention du spectateur, on changeait brusquement de mesure : on prenait l'anapeste. C'est ainsi qu'il sert de prélude. Employé en sens contraire, c'est-à-dire après un morceau lyrique, il sert de finale. C'est toujours le mètre qui sert à donner du relief à ce qui le précède ou à ce qui le suit.

§ 1. — *Anapestes servant de prélude à un stasimon.*

D'après la définition qu'en donne Aristote[1], le stasimon ne peut contenir ni anapestes, ni trochées. Aussi faut-il bien se garder de confondre avec cette partie essentielle de la tragédie, les systèmes qui chez Eschyle la précèdent quelquefois. On en trouve dans les Sept (822-834), les Perses (532-547, 623-632), les Suppliantes (625-629), l'Agamemnon (355-366) et les Euménides (307-320). Ils sont tous récités par le coryphée, qui prie les dieux ou exhorte les autres choreutes à les prier, et à commencer le stasimon qui va suivre. Cet emploi de l'anapeste est particulier à Eschyle[2].

§ 2. — *Anapestes servant de finale à un commos.*

On pouvait se servir de l'anapeste comme finale de commos (Choéphores 476-478). On en trouve aussi un exemple dans Euri-

---

1. *Poétique* (Vahlen, 3e édit. Leipzig, 1885), XII, 1452 b, 23 στάσιμον δὲ μέλος χοροῦ τὸ ἄνευ ἀναπαίστου καὶ τροχαίου.

2. Exemple parallèle : *Choéphores*, 306-314, avant le célèbre commos dont il sera parlé plus loin.

pide (Alceste 131-5). Ces systèmes terminent une parodos où les choreutes dialoguent entre eux[1].

§ 3. — *Anapestes servant d'épirrhèma de commos.*

Il arrivait aussi que l'anapeste n'était plus employé comme prélude ou finale. Il ne séparait pas les unes des autres les différentes parties de la tragédie, mais seulement les éléments constitutifs de quelques-unes de ces parties. C'est ainsi que l'on s'en servit comme épirrhèma de commos[2].

On sait, d'après Aristote, ce qu'était un commos. C'était une partie lyrique secondaire de la tragédie que se partagent l'orchestre et la scène. Dans Eschyle, le commos est toujours antistrophique; Sophocle en a construit quelques-uns qui ne le sont pas[3], et Euripide un très grand nombre[4].

Cela étant, une question se pose aussitôt. Quand un de ces trois poètes se sert des systèmes anapestiques dans un épirrhèma si ce commos est antistrophique dans ses parties chantées, l'antépirrhèma doit-il répondre à l'épirrhèma, les anapestes sont-ils eux aussi antistrophiques?

L'habitude d'Eschyle sur ce point diffère totalement de celle de ses successeurs. Chez lui, le commos à épirrhèma anapestique est antistrophique dans toutes ses parties, aussi bien dans ce qui était chanté que dans ce qui était récité avec accompagnement de flûte[5]. Sophocle, au contraire, dans le type de commos anapestique qu'il emploie, se sert justement des anapestes pour briser la trop grande régularité des constructions d'Eschyle. Euripide, à part une exception, suit l'habitude de Sophocle.

α : Épirrhèma antistrophique par rapport a l'antépirrhèma.

Dans les deux constructions vraiment extraordinaires que nous offrent le commos de l'Agamemnon (1448-1576) et celui des Choéphores (315-475), tout ce qui est anapestique est antistrophique comme le reste.

---

1. Exemple parallèle : *Alceste* 273-279. Finale de chant entre acteurs.
2. *Ibid.*, κόμμος δὲ θρῆνος κοινὸς χοροῦ καὶ ἀπὸ σκηνῆς.
3. *Trachiniennes :* 871-895. *Œdipe à Colone,* deuxième partie de la parodos 207-237.
4. *Hécube :* 684-720. *Héraclides :* 73-110. *Suppliantes :* 1072-1079. *Héraclès :* 887-908, 909-921 (voir l'édition de Wilamowitz). *Troyennes :* 1216-1238. *Ion :* 764-778. *Iphig. en Tauride :* 643-656. *Bacchantes :* 1031-1042.
5. Exception unique : *Prométhée,* parodos. Les systèmes anapestiques de Prométhée ne se répondent pas.

Pour le premier des deux, la chose ne va pas sans difficulté. Ce n'est pas qu'on ait jamais prétendu que les systèmes anapestiques ne se répondaient pas; mais depuis G. Hermann[1], beaucoup d'éditeurs, en admettant une lacune de quatre éléments et demi après 1458, croyaient que ce système répondait à 1537-1546, ou du moins feignaient de le croire, n'ayant rien de mieux à proposer.

Sans développer ici les raisons tirées de la forme même de ce commos, raisons qui forcent absolument à rejeter la construction de G. Hermann, nous croyons qu'il faut avec A. Kirchhoff[2] et Wecklein[3] répéter les vers 1455-1461 après 1474 et 1537-1550 après 1566.

Il est vrai que de très bons juges[4] n'ont pas admis cette répétition de l'éphymnion dans la première et troisième partie de ce commos, par la raison que Clytemnestre répond au chœur[5], comme si elle ne l'avait pas entendu. Cela est vrai. Au contraire, la répétition : ἰὼ ἰὼ βασιλεῦ βασιλεῦ, etc. (1489-1496) après 1512, dans la partie médiale, est de toute beauté.

Ne pourrait-on pas cependant alléguer qu'en général les éphymnia conviennent mieux au sens, à la première place où ils sont employés qu'à la seconde[6]? S'ils ont été conservés au milieu de ce commos, n'est-ce pas parce qu'ils s'adaptaient mieux qu'ailleurs, à la suite des pensées? Au contraire, ils vont assez mal après 1474 et 1566, c'est ce qui en explique la chute.

Pareil fait s'est produit dans un chœur des Euménides[7] : les copistes ont oublié l'éphymnion après la deuxième et la troisième antistrophes : il s'y rattache en effet assez mal[8]. Mekler a cependant eu raison de le rétablir. Au contraire, il est répété dans la première antistrophe, parce qu'il ne trouble aucunement le sens.

D'ailleurs il s'en est fallu de peu que dans la partie centrale de ce commos (1481-1529) la répétition de l'éphymnion n'ait été supprimée. Le chœur (1505-1512) déclare à Clytemnestre qu'il ne se trouverait personne pour témoigner qu'elle est innocente du

---

1. *Elem. Doctr. Metr.* p. 747.
2. Édition d'Eschyle, chez Weidmann.
3. Édition de l'Orestie. Leipzig, 1888.
4. M. H. Weil, p. x de son édition d'Eschyle (Teubner) et le texte qu'il donne.
5. Aux vers 1475-1480, 1567-76.
6. Aristophane (*Grenouilles*, 1264 et sqq.) parodie les ἐφύμνια d'Eschyle. La parodie n'aurait aucune portée si les refrains s'adaptaient toujours à l'antistrophe.
7. 321-396.
8. L'accusatif ἀνατροπάς en particulier, qui a dans la strophe εἰλόμαν pour verbe, et qui ne dépend de rien dans l'antistrophe, ne se rattache que très difficilement à ce qui précède, surtout privé du mot δωμάτων qui en précise le sens.

meurtre de son mari[1]. Il revient dans l'éphymnion (1513-1520) sur le meurtre de son roi bien-aimé. La réponse que fait Clytemnestre ne se rattache pas du tout à l'éphymnion mais à la strophe (1505-1512). Voyant en effet, d'après la réponse du chœur, contenue dans cette strophe, qu'elle ne peut raisonnablement rejeter sur autrui la responsabilité de son crime, elle a recours à un autre argument, qui en diminue l'horreur. « Après tout, » dit-elle (1523-1529) « Agamemnon n'a-t-il pas tué Iphigénie? Il a payé sous les coups mortels du fer ce que le premier il a commis. »

On avait déjà si bien senti dans l'antiquité le manque de liaison entre cette réponse de Clytemnestre et l'éphymnion, qu'on essaya d'y suppléer par une interpolation qu'a reconnue Seidler. L'interpolateur, d'ailleurs fort maladroit, reprenait dans la réponse de Clytemnestre les derniers mots de l'éphymnion (κοίταν ἀνελεύθερον, v. 1518) pour les réfuter.

La façon dont se jouait ce commos pouvait d'ailleurs diminuer ce manque de liaison, et le rendre presque insensible. Si on le lit avec quelque attention, il est clair que les éphymnia n'étaient pas chantés et récités de la même façon que les trois couples de strophes qui le composent[2]. Wecklein suppose avec assez de vraisemblance que chacune de ces trois couples était chantée par un στοῖχος du chœur. Dans les éphymnia les anapestes étaient, comme il convient, récités par le coryphée, et la partie lyrique qui les suit pouvait être chantée à l'unisson par les douze choreutes. Comme les trois couples de strophes ont une importance capitale dans la marche des idées, Clytemnestre se tournait spécialement, dans la récitation accompagnée de ses systèmes antistrophiques, vers celui des trois στοῖχοι auquel elle répondait, comme on se tourne, si l'on a trois interlocuteurs devant soi, vers celui auquel on s'adresse directement.

Ainsi non seulement les systèmes anapestiques de ce commos se font équilibre, mais conformément à la construction adoptée, ils alternent avec une strophe lyrique, et toutes les parties constitutives du tout, strophes ou systèmes se répondent de quatre en quatre[3].

---

1. Elle avait prétendu (1497-1504) que c'était le génie vengeur d'Atrée, qui avait puni Agamemnon, en prenant l'apparence de sa femme : φανταζόμενος... γυναικὶ νεκροῦ.

2. 1448-1454 = 1468-1474. 1481-1488 = 1505-1512. 1530-1536 = 1560-1566.

3. Schéma :

A	α	B	chœur.	β	Clytemnestre.
A′	α′	B′	—	β′	—
Γ	γ	Δ	—	δ	—
Γ′	γ′	Δ′	—	δ′	—
E	ε	ς	—	ς	—
E′	ε′	ς′	—	ς′	—

Les lettres majuscules représentent une strophe, les minuscules un système.

Pour les Choéphores, la construction, quoique encore plus compliquée, nous a été fidèlement transmise. Le prélude anapestique (306-314), comme tous les préludes, ne répond à rien. Le commos se divise ensuite en quatre parties, de style différent, que termine un système anapestique (476-8), qui ne répond non plus à aucun autre. Toute la première partie (315-422), la seule, qui renferme en son sein des systèmes anapestiques, est le plus admirable exemple de construction mésodique que l'antiquité nous ait laissé[1]. Le point central, la mésode générale, est formée par un système anapestique (372-79). Elle n'a rien qui lui fasse équilibre, mais les deux autres systèmes (340-344 = 400-404) bien que très éloignés de leur mésode, forment avec elle une première péricope, qui commande tout l'ensemble. Ces deux systèmes sont antistrophiques.

Il n'y a pas de construction aussi compliquée dans ce qui reste d'Eschyle. A peine pourrait-on en rapprocher un commos de la fin des Euménides (916-1020). Il offre cette particularité curieuse que les strophes lyriques, au nombre de six, sont accouplées deux à deux, tandis que les cinq épirrhèmata anapestiques sont encore une fois construits mésodiquement[2]. L'épirrhèma mésodique est donc le troisième. Le second répond au quatrième et le premier au dernier[3].

Euripide n'a fait répondre qu'une seule fois l'antépirrhèma anapestique à l'épirrhèma. Ce commos se trouve dans Andromaque (501-544). Il n'y a pas de doute que les anapestes de Ménélas ne se répondent (515-522 = 537-544), comme les strophes après lesquelles ils sont placés. Il est plus difficile de savoir la raison de cette exception, contraire aux habitudes d'Euripide.

β. Épirrhèma ne répondant pas a l'antépirrhèma.

Le commos à épirrhèma anapestique, dans lequel n'existe pas d'équilibre ailleurs que dans les strophes, a surtout été employé par Sophocle; Eschyle qui aime les constructions symétriques, n'en a fait qu'une fois usage[4]. Le premier commos de ce genre se

---

1. Schéma : ABA′αΓB′Γ′ βΔEΔ′α′ϛE′ϛ′

2. Schéma : AαA′βBγB′β′Γα′Γ′

3. Cf. l'exodos des *Euménides*.

4. Parados du *Prométhée* : 128-192.

trouve dans l'Ajax (222 262). Il est composé d'une couple de strophes et de deux épirrhèmata que récite Tecmesse. Le chœur chante, l'acteur récite. On a voulu que les anapestes de l'antépirrhèma de Tecmesse (257-262) répondissent à ceux du coryphée (208-213). On ne rappelle cette malencontreuse idée que pour montrer jusqu'où peut aller le désir de trouver, malgré tout, des systèmes qui se font équilibre.

On aurait dû voir par le commos de l'Antigone (801-882) quelle est la pratique de Sophocle. Les deux épirrhèmata anapestiques (817-822. 834-837) ne se répondent pas. Au contraire, ceux qui sont iambiques (853-856 = 872-875) sont antistrophiques. Il serait trop long de passer en revue les autres exemples[1]. Jamais il n'y a équilibre.

Euripide s'est une fois servi dans l'Alceste de ce genre de commos (872-934). Il l'a construit comme Sophocle[2]. Les anapestes ne se répondent pas.

Et cependant, comme on l'a vu, il existe un chant lyrique où l'égalité entre les systèmes et antisystèmes est évidente. C'est celui qui forme la parodos de l'Antigone. Le chœur exécutait après l'antistrophe des évolutions exactement semblables à celles qui suivaient la strophe. Ces mouvements n'avaient pas lieu dans le type de commos qui précède.

§ 4. — *Anapestes : réflexions du coryphée.*

On sait que c'était une habitude des tragiques grecs de souligner par les réflexions du chef de chœur les événements qui se passaient sur la scène. D'ordinaire ces réflexions sont écrites en trimètres ïambiques, mais il y en a quelques-unes qui le sont en anapestes. C'est une sorte de monologue placé dans la bouche du coryphée[3]. Il s'apitoie sur les malheurs des personnages de la scène : il exhorte les autres choreutes à prier les dieux pour écarter les coups du sort de la tête du juste; il souhaite de voir

---

1. Cf. *Œdipe à Colone,* parodos : 1381-48. 170-177. 188-193.— *Philoctète,* parodos : 144-149. 159-168. 191-200.

2. Il n'y a pas d'antépirrhèma après la seconde antistrophe 926-934. Cela se rencontre à toutes les époques. Cf. Eschyle : *Perses,* 256-289; *Suppliantes,* 347-406. L'antépirrhèma ïambique manque après la troisième antistrophe. *Œdipe à Colone* 1447-1499, l'antépirrhèma de cinq trimètres manque après la seconde antistrophe. Il y en a bien d'autres exemples. On peut en rapprocher le *Rhésos;* après l'antistrophe de la parodos 41-51, que précède l'épirrhèma anapestique d'Hector, celui-ci continue en trimètres : en résumé la forme catalectique est aussi légitime que la forme complète.

3. *Agamemnon :* 1331-1342.

l'injustice réprimée. Dans Euripide il est souvent le porte-parole du poète-philosophe[1].

Le passage le plus curieux sous ce rapport se lit dans Médée (1081-1115). On ne peut admettre que le coryphée récite ces systèmes en marchant, ni que ce soit un morceau destiné à accompagner le départ des enfants de Médée[2], car il est trop long. Peut-être faut-il voir ici quelque chose d'étranger à la tragédie. Ce serait une imitation de la parabase des comiques[3], dont la plus grande partie se composait d'anapestes récités par le coryphée, et formait un discours adressé au public. Pollux dit qu'Euripide employa la parabase dans un grand nombre de tragédies[4]; il atteste aussi le fait pour Sophocle. Nous ne trouvons aucune trace de parabase dans ce dernier; mais pour ce qui est d'Euripide, force nous est de constater qu'il a raison, particulièrement dans ce morceau, où le poète à propos de la querelle entre Médée et Jason, fait exposer au public ses vues sur le mariage.

§ 5. — *Anapestes : dialogues entre deux acteurs ou entre un acteur et le coryphée.*

Enfin Sophocle[5] et surtout Euripide se sont quelquefois servis de l'anapeste comme mètre de dialogue. C'est un usage inconnu d'Eschyle. Sophocle s'en sert toujours, quand il y a un mouvement[6], soit au commencement, soit à la fin des anapestes. Cette règle est violée par Euripide[7], chez lequel ce mètre devient une sorte de synonyme du trimètre ïambique.

En résumé, l'anapeste d'Eschyle est encore tout voisin par son caractère de son origine sacrée. Les défilés de ses choreutes ressemblent assez par leur durée et leur majestueuse simplicité aux embatéries des gens pieux qu'il pouvait voir défiler dans les fêtes. Les exhortations anapestiques de ses chefs de chœur rap-

---

1. *Alceste :* 238-243. *Héraclides :* 288-296. 702-708. *Médée :* 357-363. *Troyennes :* 1251-1259.
2. Cf. 1076 χωρεῖτε, χωρεῖτ'.
3. Cf. Myriantheus, *Die Marschlieder des griechischen Drama.* Munich, 1873, p. 114 sqq.
4. *Onom.* IV, 3.
5. *Antigone :* 929-943. A la fin du dialogue on emmène Antigone.
6. On en a déjà vu un exemple dans les *Trachiniennes* et l'*Ajax.*
7. *Iphigénie à Aulis* 1-43. 115-163. Il n'est pas du tout certain que ces anapestes ne soient pas d'Euripide. L'*Andromède* commençait par des anapestes. Voir la préface de l'*Iphigénie à Aulis* de M. H. Weil. — *Hippolyte* : 176-266.

pellent celles d'un Tyrtée[1], encourageant ses compagnons à bien faire. Le plus souvent il n'emploie ce mètre que par imitation de ces deux usages originaires. Quand il s'en sert dans un commos, il le plie durement aux règles de l'équilibre antistrophique : mais l'anapeste est le plus libre de tous les mètres; il contient en lui-même son propre équilibre, et il ne semble pas fait pour les constructions régulières.

Plus tard la tragédie forma un tout par elle-même. On laissa de côté les trilogies. L'action devint plus rapide et plus serrée. On n'avait pas de temps à perdre. On négligea donc les anapestes et les lents défilés orchestiques qu'ils accompagnaient. S'il y avait un repos dans l'action, il était rempli par le chant à l'unisson des choreutes dans le stasimon. Mais quand la scène et l'orchestre chantaient tour à tour on s'en servit encore quelquefois. Toute construction antistrophique fut délaissée. On imitait de plus près la nature, qui ne se répète guère.

Des trois tragiques, Sophocle est celui qui se servit le moins de l'anapeste. Mais dans un type de pièce moins soigneusement construite, ce mètre revint en faveur. La tragédie d'Euripide bien plus encore que la nôtre est une crise que traversent ses personnages. Le problème psychologique, moral, patriotique, est posé très sèchement dans le prologue. Il s'agit de le résoudre vivement. Le trimètre ïambique, qui est pour ainsi dire la prose des tragiques, est bien plus propre à cette opération analytique que tout autre mètre; c'est donc l'ïambe qui est presque partout employé. Cependant sur ce fond uniforme se détachent quelques couleurs éclatantes. Le stasimon, souvent à côté du sujet, alterne avec le commos qui le serre de plus près. C'est là que les acteurs déploient tous leurs talents de virtuoses. C'est là aussi que se rencontrent quelquefois des anapestes, naturellement sans aucun équilibre antistrophique. Ils sont plus nerveux que les trimètres; ils séparent plus nettement les strophes les unes des autres; ils font ainsi valoir les airs entre lesquels ils sont placés. Partout d'ailleurs c'est la différence caractéristique de ce rythme qui est utilisée pour attirer l'attention du public. Le poète moralise; il écrira en anapestes. En trimètres, son opinion risquerait de passer inaperçue; en tétramètres trochaïques, elle serait trop sautillante. Enfin il faut aider un peu l'intelligence du spectateur. On lui nommera brièvement en anapestes les personnages qui arri-

---

1. *Perses*, 625 : Ἄγε δὴ, λέξωμεν ἐπ' Ἀργείοις
εὐχὰς ἀγαθάς....
Euménides, 307 : ἄγε δὴ καὶ χόρον ἄψωμεν.

vent. Le coryphée sert d'introducteur. Il ne faut pas en effet qu'il y ait dans cette tragédie un moment d'hésitation. Tout marche et se précipite comme sur notre théâtre. Mais toute cette agitation est moderne, et la métrique comme le reste, a été transformée. Aussi ne faut-il pas s'étonner si dans Euripide, l'antique signification de l'anapeste est oubliée : même lorsque ce mètre accompagne un mouvement, il a perdu son caractère sacré.

Paul MASQUERAY.

LUCRÈCE, De rer. nat. II 355 s. Bernays :

At mater uiridis saltus orbata peragrans
noscit humi pedibus uestigia pressa bisulcis...

Noscit est une conjecture de Lachmann, au lieu de la vulgate *linquit,* inadmissible en elle-même et qui n'est qu'une correction sans valeur critique. Le *Quadratus* porte *oinquit,* et les *Schedae* qui lui sont étroitement apparentées, *oinquid,* ce qui revient au même ; l'*Oblongus* a *nonquit.* On ne voit trop ce qu'on pourrait tirer de *oinquit;* ce n'est sans doute qu'une de ces corrections, fréquentes dans tous les mss, qui donnent à un groupe de lettres inintelligible une apparence latine (*o inquit* pour [*n*]*onquit* après la disparition de l'initiale, fait qui n'a rien que de très ordinaire. Mais la leçon de l'*Oblongus, nonquit* nous livre immédiatement la leçon de l'archétype : *nouit,* écrit une première fois NONOUIT (cf. IV 501 *iniustim* pour *iustim* [*iuxtim*] écrit d'abord *iuiustim*) et lu NONQUIT, par une erreur analogue à celle qui a amené le changement de MULTAMOUERI en MULTAMQUERI au v. III 236. NOUIT était donc la leçon d'un ms. en écriture capitale, sur lequel a été copié un autre ms. dans la même écriture qu'avait sous les yeux le copiste qui a changé O en Q : cette leçon remonte donc certainement à une haute antiquité, et il serait téméraire de la modifier, bien que les verbes qui suivent soient au présent. Si on relit tout le passage en tenant compte, d'une part que *concidit,* au v. 353, est plutôt au parfait qu'au présent, d'autre part que *nouit* à cause de son sens particulier tient à la fois du présent et du parfait, nous ne croyons pas qu'on soit tenté de revenir à la leçon de Lachmann ; cette conjecture, d'ailleurs, a été certainement faite sur *linquit* et non sur NOUIT, et Lachmann ne s'est guère soucié du détail paléographique. Quant à la règle de concordance des temps, on sait qu'elle est loin d'être absolue, même sans tenir compte des circonstances particulières qui rendraient une infraction à ces règles plus excusable ici que dans tout autre passage.

Louis DUVAU.

AD MARTIANI CAPELLÆ LIBRUM VII

(Éd. Eyssenhardt. Leipzig, Teubner, 1866.)

P. 262, l. 18-19 : « Nam primo (luna) est corniculata quam μονοειδῆ Græci vocant, deinde medilunia quam διάτομον. » Il est singulier que l'éditeur n'ait pas conservé la leçon des manuscrits qui lui ont servi de guide, B(ambergensis), R(eichenauensis). Tous deux ont *dicotomon,* c'est-à-dire διχότομον, le véritable terme technique.

P. 264, 19-20 : « In mundo etiam novem sunt zonæ id est sphæræ et deorum septem et terræ *duæ.* » Le dernier mot a été ajouté à tort par Eyssenhardt. « Il y a dans le monde neuf zônes, à savoir celle de la sphère (des étoiles fixes), celles des sept dieux (planètes) et celle de la terre. »

P. 269, 26-27 : « Perfecti sunt qui *a* partibus suis pares sunt. » Il faut supprimer *a* : Euclide, VII, déf. 23 : τέλειος ἀριθμός ἐστιν ὁ τοῖς ἑαυτοῦ μέρεσιν ἴσος ὤν.

P. 274, 19-20 : « Subtertius quem ὑπότριτον aut subquartus quem ὑποτέταρτον Græci appellant. » Les Grecs disaient ὑπεπίτριτον, ὑπεπιτέταρτον.

P. 276, 13 : « Deinde [quattuor] quarta pars est in uno ». Le *quattuor* des manuscrits est à conserver. « Ensuite le quart de 4 est 1. » Cp. plus haut, l. 10 : « deinde pars tertia trium est in uno. »

P. 276, 13-14 : « Quattuor vero et *quattuordecim* tripli et superquarti. » Au lieu de *quattuordecim,* lire *tredecim.* $13 = 4\ (3 + \frac{1}{4})$.

P. 276, 14-15 : « Inter quattuor vero et XVIII quadrupli et superquarti ratio est. » Au lieu de XVIII, lire XVII. $17 = 4\ (4 + \frac{1}{4})$.

P. 277, 10-13 : « Ideoque eos fines, qui minimi sunt, πυθμένας [Thermacides] nominant quod ut vas supra suum fundum sic numeri rationis eiusdem super istos adiunguntur. » Πυθμένας a été substitué par Kopp à *pytagoricus* de B, *phythagoricus* de R. Il a supprimé *Thermacides.* Enfin, pour *nominant,* B donne *nomina dant,* R *nominat.* Le terme technique πυθμένας (pour désigner les

termes les plus petits d'un rapport donné) doit être évidemment conservé. Mais il n'y a aucune raison de supprimer *pythagoricus*, dont l'existence a bien pu entraîner la chute de πυθμένας, mais qui n'a certainement pas été écrit à sa place. Si d'autre part *Thermacides* est un ἅπαξ λεγόμενον, il est aisé de rétablir *Thymarides*. Le pythagoricien Thymarides de Paros (du IVe siècle avant notre ère) fut en effet auteur d'un Traité d'arithmétique, dont Iamblique (dans son commentaire sur Nicomaque) nous a conservé diverses définitions. Je lirais donc en adoptant d'ailleurs au lieu de *nominant* une correction de B : « πυθμένας pythagoricus Thymarides nominabat. »

Plus haut, au contraire, il faut supprimer les gloses l. 6, 7, 8 : « quam duo et unum », « quam tres et unum », « quam quattuor et unum. »

P. 285, 18-20 : « Si tres *iuncti* sunt ex omnibus qui sub eadem ratione sunt, ex his duo quilibet in unum *dati* cum tertio non componuntur. » D'après le développement qui suit, le sens n'est pas douteux. Si trois nombres en progression géométrique sont *les plus petits* de tous ceux pour lesquels la raison de la progression est la même, la somme de deux quelconques de ces trois nombres n'aura aucun facteur commun avec le troisième. Il faut donc nécessairement lire *minimi* au lieu de *iuncti*. Mais le mot *iuncti* semble avoir été introduit par suite d'une bonne correction portant non pas sur *minimi*, mais sur *dati*. Enfin ce dernier mot provient sans doute d'une glose sur le membre de phrase qui suit : « sint tres numeri novem, duodecim, sedecim (soient *donnés* les trois nombres 9, 12, 16). » Cf. Euclide, IX, 15.

P. 285, 22 : « Nec ulli tres minores *duo iuncti* reperientur. » Cette phrase énonce que dans l'exemple choisi pour la proposition qui précède, à savoir les nombres 9, 12, 16 (en progression suivant la raison de 4 à 3), la condition que ces nombres sont *minimi* est bien satisfaite. Les mots *duo iuncti* sont donc à supprimer. C'est une glose se rapportant à la phrase qui suit : « confundantur in unum IX et XII; fiunt XXI. »

P. 285, 28. — P. 286, 8. La proposition arithmétique « si duo et alteri duo, etc. » est erronée. Mais il faut la laisser au compte de Martianus Capella.

P. 286, 10-12. On ne peut, au contraire, malgré l'autorité des manuscrits, lui laisser dire : « ut in dupli ratione minimi sunt *duo et quattuor*, in tripli *duo et sex*, hique inter se non componuntur. » Il faut lire « II et I », « III et I ».

P. 286, 14-16 : « Sint CC et C. Hi inter se non componuntur, est autem inter eos partium ratio, quod CC *et* C *et* I *dimidio et* nona-

ginta novem partibus antecedunt. » C'est un exemple pour la proposition que si deux nombres n'ont pas de facteurs communs, si grands qu'ils soient, ils sont les plus petits de tous ceux qui ont le même rapport. Les nombres CC et C ne peuvent donc pas être conservés, mais il est aisé de voir qu'il faut lire CC et CI. Pour les *et*, B a des étoiles; d'autre part *dimidio* a été introduit par un glossateur ayant lu CC et C. Le sens est que le rapport de 200 à 101 est $1 + \frac{99}{101}$; le mode d'expression « CC, CI nonaginta novem partibus antecedunt » est absolument conforme à la technologie grecque, mais le manque d'articles en latin rend la phrase ambiguë.

P. 287, 20-23 : « Ex hoc etiam illud apparet quod quisquis numerus minor *maximum* (maximam B R) in supra dictos numeros metitur, is quoque eorum < *minimam* add. Vulc. > mensuram metietur. » Cf. Euclide, VII, 2, corollaire. Au lieu de corriger *maximam* en *maximum* et d'ajouter *minimam,* il fallait simplement déplacer *maximam* du premier membre de phrase dans le second. Je préfèrerais le mettre avant *eorum*, plutôt qu'après.

P. 290, 1-3 : « *Summus* is numerus qui minimus et in duplicatione et in triplicatione mensuram habet. Is est senarius. » Pour *summus,* il faut lire *sumatur*. Le sens est : « Prenez le nombre minimum qui soit à la fois divisible par 2 et par 3. Ce nombre est 6. »

Paul TANNERY.

SUR CATULLE

LXIV, 129

Ariane, abandonnée par Thésée dans une île déserte, cherche jusqu'au dernier moment à suivre des yeux le navire qui emporte son infidèle amant; égarée par la douleur, tantôt elle monte sur les hauteurs d'où elle peut embrasser un plus vaste horizon, tantôt elle se précipite vers les flots du rivage, relevant, dans cette course insensée, le bas de sa robe qui tombait sur ses pieds.

> Saepe illam perhibent ardenti corde furentem
> Clarisonas imo fudisse e pectore voces,
> Ac tum praeruptos tristem conscendere montes,
> Unde aciem in pelagi vastos protenderet aestus,
> Tum tremuli salis adversas procurrere in undas
> *Mollia nudatae tollentem tegmina surae...*

On entendait autrefois qu'Ariane enlevait ses brodequins pour ne pas les mouiller en entrant dans la mer. Le premier, Ruhnken a très justement substitué à cette interprétation celle qui est aujourd'hui adoptée par tous les commentateurs[1]. Mais on fait remarquer en général que le vers de Catulle, même ainsi compris, est encore trop peu en rapport avec la situation d'esprit dans laquelle se trouve son héroïne; il est singulier, dit-on, qu'une femme emportée par la passion ait autant de souci de son costume. Pour tout dire on voit là une faute de goût; on accuse le poète de gâter un récit pathétique par un détail qui montre qu'il a lui-même gardé tout son sang-froid; enfin on estime qu'en détournant de son objet principal l'attention des lecteurs, il cède à l'influence des Alexandrins, ses maîtres, pour qui il n'est point de traits négligeables dans l'observation de la nature, surtout lorsqu'il s'agit de peindre la beauté féminine[2].

Ruhnken avait cité, pour justifier son interprétation, un passage d'Apollonius de Rhodes, où l'on voit les suivantes de Médée cou-

1. David Ruhnken *Praefatio ex prima editione hymni Homerici in Cererem* (1782). Dans ses *Opuscula*, ed. altera Lugd. Batav. 1823, t. II, p. 563.

2. Naudet dans l'éd. de la coll. Lemaire ad l., Couat, thèse sur Catulle, p. 220 et suiv., p. 233. Rébelliau, *De Vergilio in informandis personis muliebribus inventore* (1892), p. 84... etc.

rir auprès du char qui entraîne leur maîtresse hors de la ville. Elle est sortie précipitamment du palais de son père pour aller porter à Jason le philtre qui doit le rendre invulnérable. Les suivantes l'accompagnent à pied, se tenant d'une main à la caisse du char et relevant de l'autre le fin tissu de leur robe jusqu'à leurs blancs genoux :

ἂν δὲ χιτῶνας
Λεπταλέους λευκῆς ἐπιγουνίδος ἄχρις
Ἄειρον.[1].

Les commentateurs les plus récents, MM. Ellis, Baehrens, Riese et Thomas, reproduisent tous ce rapprochement. Il a, en effet, le mérite de fixer d'une façon certaine le sens des mots *mollia tollentem tegmina*. Peut-être cependant ne suffit-il pas à expliquer la pensée de Catulle et à le disculper du reproche qu'on lui adresse ; car la situation de son héroïne ne ressemble guère à celle des suivantes de Médée ; celles-ci ne sont point, comme Ariane, possédées par la douleur ; elles ignorent même les desseins qui agitent le cœur de Médée, et on comprend fort bien qu'avant de prendre leur course pour obéir à ses ordres, elles se préoccupent de relever leur robe. L'analogie entre les deux passages se borne donc uniquement à l'expression. Pour la pensée, il serait plus naturel d'admettre que Catulle imite deux vers de Moschus, où l'on voit Europe emportée sur le taureau à travers les flots de la mer ; d'une main, elle tenait une des cornes de l'animal ; « de l'autre, elle ramenait sur son sein les plis de sa robe de pourpre, pour empêcher les franges d'être trempées par les vagues immenses de la mer blanchissante. »

ἐν χερὶ δ'ἄλλῃ
Εἵρυε πορφυρέας κόλπου πτύχας, ὄφρα μὴ ᾠὴν
Δεύοι ἐφελκομένην πολιῆς ἁλὸς ἄσπετον ὕδωρ[2].

Europe vient d'être enlevée à l'improviste, tandis qu'elle jouait avec ses compagnes ; elle est interdite et inquiète ; elle ne sait quel est ce taureau, ni d'où il vient, ni pourquoi il l'a ravie à sa famille, ni où il veut l'entraîner. Le soin qu'elle prend de sa robe en un pareil moment suffit à dissiper l'intérêt qu'elle pouvait nous inspirer.

Mais remarquons d'abord qu'en prêtant à Ariane la crainte de mouiller ses vêtements, on fait dire au vers de Catulle ce qu'il ne

1. Appoll. Rhod., III, 874.
2. Moschus, II, 123.

dit pas. Ariane n'est pas assise comme Europe. Le poète la représente dans une sorte de délire amoureux, courant du rivage à la montagne et de la montagne au rivage; pour qu'elle puisse gravir les pentes escarpées *praeruptos conscendere montes* et s'élancer au-devant des flots *adversas procurrere in undas,* il faut que rien ne gêne ses mouvements, si inconscients qu'ils soient. L'archéologie vient ici au secours des textes. On connaît un grand nombre de monuments où des déesses et des nymphes sont représentées dans une attitude identique à celle d'Ariane; c'est par exemple Diane, c'est Vénus, ou Proserpine, ou Iris, ou bien encore l'Aurore, poursuivant sur les montagnes le beau Céphale dont elle est éprise; enfin, c'est, à l'époque romaine, l'Espérance. Le geste que Catulle dépeint a attiré spécialement dans toutes ces figures l'attention des archéologues, et ils sont arrivés à cette conclusion qu'en général les artistes anciens l'attribuaient aux déesses jeunes et belles, qu'ils représentaient emportées par un mouvement rapide; c'était une façon d'indiquer, sous une forme plus sensible, la légèreté et la grâce de leur démarche[1]. On allègue à ce propos que la robe des femmes chez les Grecs, tombant toute droite le long du corps et moulant exactement les formes, il leur eût été impossible de courir, si elles ne l'avaient écartée de leurs jambes; de là un geste qui par l'effet de l'habitude avait fini par devenir comme instinctif. Les monuments où il est figuré n'appartiennent pas à la décadence; loin de là; quelques-uns sont même contemporains des guerres médiques; ils ne dénotent point la recherche et l'affectation, mais au contraire une certaine naïveté, qui rappelle la période archaïque. Or n'oublions pas que Catulle décrit ici une œuvre d'art; il n'est pas douteux qu'en traitant un sujet fabuleux il s'est inspiré plus d'une fois de celles qu'il avait eues réellement sous les yeux; les statues, les bas-reliefs, les tableaux, voire même les tapisseries, qui représentaient Ariane abandonnée, lui avaient laissé dans l'esprit un certain nombre d'images, qui se sont retrouvées d'elles-mêmes sous sa plume.

Du reste la littérature grecque pouvait lui offrir des exemples tout semblables. Le plus ancien nous est fourni par l'Hymne homérique à Cérès. La déesse pleurant sa fille s'est assise près d'Eleusis, sur le bord du chemin; elle a pris les traits d'une vieille femme. Les filles de Célée, roi du pays, qui l'ont rencon-

1. Voir notamment Homolle, *De antiquissimis Dianae simulacris Deliacis* (1885), p. 44 à 50, où sont résumés les travaux antérieurs. Je citerai encore dans l'*Apothéose d'Homère* (bas-relief du Musée Britannique), la figure de Thalie descendant les sommets du Parnasse. Overbeck *Griech. Plastik,* fig. 92.

trée, ont obtenu de leur mère la permission de l'engager comme servante. Toutes joyeuses elles retournent vers l'inconnue pour lui annoncer cette bonne nouvelle; « elles relèvent les plis de leurs robes élégantes et s'élancent dans le chemin creux. »

Ὡς αἳ ἐπισχόμεναι ἑανῶν πτύχας ἱμεροέντων
Ἤϊξαν κοίλην κατ' ἀμαξιτόν[1]...

Ces jeunes filles sont au nombre de quatre; toutes quatre, dans l'empressement de leur généreuse action, font à la fois le même mouvement, tant il est spontané et nécessaire. Mais il y a dans Apollonius un texte plus significatif encore. Médée, après avoir, par sa complicité secrète, procuré la victoire à Jason, croit que son père a découvert sa trahison; elle s'est décidée à fuir et à rejoindre les Argonautes. Elle s'échappe du palais à la faveur de la nuit; « elle court les pieds nus à travers les rues étroites; de la main gauche elle abaisse sur ses yeux le voile qui entoure son front et son beau visage; de la droite elle relève les bords de sa robe. »

δεξιτερῇ δὲ
Ἄκρην ὑψόθι πέζαν ἀερτάζουσα χιτῶνος[2].

Notons que Médée, comme l'Ariane de Catulle, est en ce moment agitée par une passion qui ne lui laisse aucun repos; elle joue sa destinée; elle vient de prendre un parti qui doit faire le malheur de sa vie; elle abandonne son père et sa mère pour suivre un étranger; la crainte, le remords et l'amour se disputent son cœur. Pourquoi cependant la description d'Apollonius nous semble-t-elle toute naturelle? C'est que la précaution prise par Médée est indispensable; pour elle, comme pour Ariane, tous les instants sont précieux; elle abaisse son voile afin de ne pas être reconnue; elle relève sa robe pour ne point faire de faux pas.

Voici encore un autre exemple, tiré, cette fois, des monuments. Il y a au Musée Despuig, à Majorque, un bas-relief grec, trouvé à Aricia, en Italie, qui représente le meurtre d'Égisthe par Oreste. La victime est étendue à terre; Oreste debout, un poignard à la main, se prépare à l'égorger; Clytemnestre s'élance vers lui pour arrêter son bras. S'il y a une situation pathétique, c'est assurément celle-là; on s'imagine sans peine les émotions qui agitent le cœur de Clytemnestre au moment où son fils va frapper son amant. Or quelle attitude lui a donnée l'artiste? Sa main droite

1. Homer. *Hymn. in Cerer.* 176.
2. Apollon. Rhod. *Argon.* IV, 43.

est posée sur l'épaule d'Oreste; la gauche relève par derrière les plis de la robe, découvrant du même côté la jambe jusqu'au jarret. Le bas-relief, bien loin d'être une œuvre de décadence, appartient à la période archaïque; les figures ont encore quelque chose de la raideur primitive. Il est clair que le geste de Clytemnestre a surtout ici une valeur conventionnelle; il a pour but de faire comprendre au spectateur, à défaut de moyens d'expression plus parfaits, combien est prompt le mouvement qui emporte la reine sur les pas d'Oreste menaçant. C'est un symbole de la rapidité de sa course[1].

Enfin Catulle n'a pas employé sans raison le singulier *nudatae surae;* on commet un véritable contresens, si on le prend pour un équivalent poétique du pluriel. Il suffit pour s'en convaincre de jeter les yeux sur la figure de Clytemnestre représentée dans le bas-relief d'Aricia. Une des deux mains d'Ariane relève la robe, soit en avant, soit en arrière, sur celle des deux jambes qui se trouve du même côté. On peut penser aussi à une autre explication. Les déesses et les nymphes que les artistes anciens représentent dans l'attitude de la course sont souvent vêtues d'une robe fendue sur le côté; c'est ce que l'on appelait le chiton *dorique* ou chiton *fendu* σχιστὸς χίτων[2]. Lorsqu'une femme dans ce costume était obligée d'accélérer sa marche, la jambe voisine de l'ouverture, étant violemment tendue, pouvait se découvrir d'elle-même; mais on pouvait aussi la dégager des plis qui l'entouraient en relevant l'étoffe et en la tirant avec la main du côté opposé à l'ouverture. Un grand nombre de monuments représentent ainsi des déesses, des nymphes ou des héroïnes aux formes juvéniles, dont une jambe, tendue en avant par la course, est complètement découverte jusqu'au haut de la cuisse; c'est exactement la *nudata sura* de Catulle. Son Ariane dans l'attitude qu'il lui prête rappelle l'Iris exécutée par Phidias pour le fronton du Parthénon, la Nikè de Paionios trouvée à Olympie, et un grand nombre de Bacchantes et de Néréides qui nous sont connues par la sculpture ou par des peintures de vases[3].

Mais s'il en est ainsi le but d'Ariane ne peut pas être d'empê-

1. *Archaeologische Zeitung* 1849, taf. XI, 1. Overbeck, *Gesch. d. Griech. Plastik*, fig. 17.

2. V. Franz Studniczka, *Beitraege zur Geschichte der altgriech. Tracht.* (*Abhandlungen des Archaeol. Epigraph. Seminares d. Universit. Wien,* herausgegeb. v. O. Benndorf u. E. Bormann, VI, 1, 1886), p. 7 et 109-110.

3. Aux exemples cités par M. Studniczka on pourrait ajouter, entre beaucoup d'autres, la Nikè de Laodicée, *Arch. Epigr. Mittheil. aus Oesterreich,* t. I (1877) taf. II et t. II (1878) p. 9 nº 9; et deux statues de Délos, Homolle, *Bull. de Corr. hellén.* III (1879) pl. VI-VII p. 393, et pl. X, p. 521.

cher que sa robe soit mouillée par les vagues, puisqu'elle ne met à découvert qu'une seule de ses jambes; toute la draperie qui flotte sur l'autre serait nécessairement envahie par l'eau. Elle veut simplement, comme les femmes grecques en avaient l'habitude, prendre ses dispositions pour ne pas être embarrassée dans sa course, et la précaution est d'autant plus nécessaire que la course est plus rapide et que son émotion la rend plus haletante. Concluons de là que Catulle n'a pas commis la maladresse qu'on lui prête si gratuitement. Si son Ariane n'avait d'autre pensée que d'éviter à sa robe le contact des flots, non seulement le poète aurait introduit une fausse note dans une belle description d'un grand désespoir; mais il aurait donné à son héroïne une attitude disgracieuse, dont aucun monument ne nous offre l'image; on ne voit pas Ariane les pieds dans l'eau, relevant à deux mains ses vêtements. Pour peu qu'on soit familier avec l'art antique, et pour peu que l'on songe d'autre part au soin avec lequel Catulle dessine l'attitude de ses personnages, on ne saurait hésiter sur l'interprétation qu'il convient d'adopter.

Georges LAFAYE.

DEUX PASSAGES DE L'«AGRICOLA» DE TACITE

I

A la fin du chapitre 17, les mss portent : *Et Cerealis quidem alterius successoris famamque obruisset, sustinuitque molem Iulius Frontinus uir magnus*, etc. En marge du ms. A, en face de la ligne commençant par *obruisset*, se trouve, selon Urlichs, la syllabe *fra*, qu'il songe à corriger en *infra*. Mais d'après les autres gloses marginales analogues, on est plutôt porté à y voir une allusion au texte correspondant, et à expliquer *fra* comme une abréviation de *Frontinus*. Ce passage est d'ailleurs très corrompu ; mais grâce aux corrections de Hübner, Cornelissen, Urlichs, Weissenborn, on a chez Cornelissen le texte suivant qui convient très bien : *Et Cerialis alterius quidem successoris gloriam famamque obruisset ; sed subiit sustinuitque molem Iulius Frontinus*, etc. Beaucoup d'interprètes et de critiques sont pourtant arrêtés par l'expression *alterius successoris*, ou bien ils l'expliquent d'une façon assez étrange en traduisant *alterius* par « un des deux », c'est-à-dire le second après Cerialis : c'est par exemple l'opinion de Kritz. *Alīus*, selon Peter, signifierait ainsi « d'un autre donné », tandis qu'*alterius* n'exprimerait que l'opposition avec le successeur réel. Dräger et Nipperdey voudrait supprimer *successoris* comme étant une glose d'*alterius*. C'est Heräus qui a raison quand il dit (*Hist.* II 90), que dans ce passage et *Hist.* II 90 ; *Agric.* 5, 17 ; *Ann.* XV 25, Tacite a employé *alterius* parce que le génitif *alīus* était inusité. On peut même dire avec beaucoup plus de netteté encore que si Tacite avait ici employé cette forme *alīus*, abandonnée depuis longtemps par les écrivains à cause de sa ressemblance avec le nominatif, ses lecteurs n'avaient pu voir dans cette affectation qu'une fantaisie incompréhensible. En effet, en dehors de César « in Anticatone priore » (éd. Nipperdey, p. 764), le génitif *alīus* ne se rencontre chez aucun écrivain classique ; il est régulièrement remplacé par *alterius* ou par *alii* (Varron, Vitruve)[1]. Neue (*Lat. Formenlehre*, 2° éd., II 534) a

1. De même Pline, *Nat. Hist.* XVIII, 12, 6, la tradition est pour *alii usus*, non pour *alius usus*, comme l'impriment les éditeurs et comme Neue-Wagener le citent, p. 534.

réuni beaucoup d'exemples de *alterius* = *alīus*. Au féminin *alius* semble même n'avoir pas été employé du tout : Cicéron, Lucrèce, Tite-Live, Aulu-Gelle disent *aliae*. Et même dans l'expression toute faite *aliusmodi*, l'emploi de *alius* n'est nullement constant : Priscien VI 36, XIII 12, signale expressément *alii modi* chez Caton, Caelius Antipater et Licinius. Paul Diacre et Festus, 28, 2, citent *alimodi*. Si l'on peut admettre que César qui aimait à s'occuper de ces subtilités grammaticales, a dit *alius modi*, nous n'en sommes pas moins en droit de douter que Cicéron et peut-être même tous les autres écrivains latins aient employé cette forme. Et pour César lui-même la chose n'est nullement certaine : d'éminents philologues comme Bücheler et A. Luchs sont d'avis d'écrire *ali* dans les passages où Priscien signale la forme *alius* ; cf. Neue-Wagener, 2e éd., II 533.

II

Au chapitre IX de l'*Agricola*, les opinions sont partagées sur la question de savoir si dans la sentence : *Haud semper errat fama, aliquando et elegit*, on doit lire *elĕgit* ou *elēgit*. Peerlkamp reconnaît là un sénaire et lit *elĕgit* ; et cet avis peut être soutenu par trois raisons différentes. D'abord, la correspondance exacte des temps dans *errat* et *elegit* ; ensuite le fait que la tradition des auteurs classiques nous atteste l'existence de *elegere* à côté de *eligere* ; enfin que l'on trouve d'autres vers çà et là dans la prose de Tacite. Je crois que ces trois raisons ne sont pas convaincantes, et je considère *elegit* comme un parfait.

Pour commencer par le dernier point, il est incontestable que dans l'*Agricola* même se trouve le sénaire : *Antiquitas usitatum ne nostris quidem* ; et que cinq hexamètres se rencontrent, *Ann.* I 1, XV 73, *Germ.* 18, 32 sq. Mais aucun de ces passages n'attire l'attention du lecteur ; il faut chercher les vers pour les y trouver, et on ne peut guère croire que Tacite lui-même les ait remarqués : ces artifices de style sont incompatibles avec sa manière ordinaire. Ici, au contraire, nous aurions avec *elĕgit* une sentence formant à la fois une phrase complète et un vers dont le caractère ne pouvait échapper à l'auteur : ce serait une violation courante de la règle de toutes les rhétoriques anciennes, qui veut qu'on évite soigneusement toute chose de ce genre.

On ne peut dire non plus qu'*errat* réclame un correspondant *elegit*. Le présent et le parfait sont également permis dans les sentences générales, et, par exemple, Sall. *Cat.* 11, 3, nous les

trouvons employés côte à côte : *Auaritia pecuniae studium habet, quam nemo sapiens concupiuit.*

Reste enfin la question de la forme du mot. Il est certain que dans la basse latinité, les exemples de *elegere* sont nombreux; p. ex. dans les procès-verbaux des conciles (cod. Paris. Harleianus 386, *elegentium,* de 1° main), dans le cod. Amiatinus de la traduction latine de la Bible, (*elegere*), dans une citation de l'Itala chez Cyprien I, p. 360 (*elege*), dans les scholies de Paris sur Juvénal III 160 (*elegit* au présent), dans un ms. de l'an 517 (chez Schuchardt, *Vulgärlatein* II, 12 : *elegeret*).

On ne peut donc douter que les formes de ce genre n'aient pu s'introduire dans le texte des classiques entre le v° et le VIII° siècle. On a par exemple : T. Live XLIII 9, 11 (Vindobonensis) *elĕgi,* Ovid. *Art. am.* III 136 *elegat*, Ovid., *Met.* XI 648 (Marcianus) elĕgit, Horace, *Carm.* III 6, 26, dans certains mss., *elĕgit*, Tacit. *Hist.* I 16 (Mediceus) *elĕgi.* Mais dans tous ces passages rien ne nous empêche d'admettre que l'archétype ait porté *eligere*, et dans beaucoup de mss, l'*e* a été changé en *i* par un réviseur ou par le copiste lui-même, parce que dans les écoles des couvents du moyen âge on enseignait que la forme *elegere* était fautive.

Le fait que *e* se trouve dans les deux mss de l'*Agricola* doit donc nous faire pencher à admettre que cet *e* représente bien la tradition classique, qui conservait la distinction entre l'*e* du parfait et l'*i* du présent, distinction nécessaire dans la langue écrite, tandis que la langue parlée, ou tout au moins la langue populaire, peut-être dès une époque ancienne, ne distinguait que par la quantité de la voyelle les deux formes de présent et de parfait.

A propos de *eligere* on ne peut s'empêcher de se rappeler que *seligere* lui aussi présente la variante *selegit* dans un ms. de Priscien à propos d'un fragment d'Ennius (p. 83, éd. L. Müller); mais dans ce ms. aussi l'*e* a été corrigé en *i*, et l'archétype de Priscien portait sans doute *seligit.* Il est étonnant que les formes avec *e* ne se rencontrent que dans des composés où la préposition même contient un *e;* ainsi, dès la période classique, *neclego* et *intellego;* plus tard *elego* et *selego.* Schweizer-Siedler (*Lat. Gramm.,* 2° ed., 1888, p. 41) croit qu'il y a eu assimilation régressive de l'*e*, fait rare et qui ne se produit guère que dans *delerus*, p. ex., et sous l'influence de l'étymologie populaire. Il y a d'ailleurs une différence entre ces deux faits; car dans les composés de *legere,* il y a seulement conservation (ou rétablissement) de la voyelle du simple, mais non production d'un *e* nouveau.

Prague. Otto Keller.

PLINE L'ANCIEN

A-T-IL ASSISTÉ AU SIÈGE DE JÉRUSALEM PAR TITUS ?

I

Les renseignements que nous devons à Pline le Jeune et à Suétone sur la carrière équestre de Pline l'Ancien sont très incomplets, vagues, d'ailleurs, pour la plupart, et les indications biographiques qui nous sont fournies par l'*Histoire naturelle* n'y ajoutent pas grand chose. Voici, en somme, ce que nous savons : Pline l'Ancien a occupé avec distinction les grades militaires équestres[1], entre autres la préfecture d'une aile[2], et il a servi en Germanie[3]. Il a été chargé ensuite de plusieurs procurations importantes[4], parmi lesquelles une de celles d'Espagne[5]. Mais à ces diverses fonctions militaires ou civiles nous ne pouvons assigner que des dates approximatives ou conjecturales. Il a eu encore d'autres emplois de confiance auprès de Vespasien[6]. Il a été aussi en Afrique[7] et dans la Gaule Narbonnaise[8]; mais à quelle époque et en quelle qualité ? Enfin, quand il périt dans l'éruption du Vésuve, en 79, il était préfet de la flotte de Misène[9].

Une inscription d'Arados[10], restituée et commentée par

---

1. Suétone, fragm., éd. Reifferscheid, p. 92 : ... *equestribus militiis egregie functus...*
2. Pline le J., *Ep.* III, 5, 3 : ... *cum praefectus alae militaret...*
3. *Ibid.* 4 : ...*cum in Germania militaret...* Cf. Pline l'A., *Hist. nat.*, XII, 20, 98; XVI, 1, 2; XXXI, 2, 25.
4. Suétone, *loc. cit.* : ... *procurationes quoque splendidissimas et continuas... administravit..,*
5. Pline le J., *loc. cit.* 17 : ... *cum procuraret in Hispania...*
6. *Ibid.* 9 : *Ante lucem ibat ad Vespasianum imperatorem..., inde ad delegatum sibi officium.*
7. *Hist. nat.*, VII, 4, 36; XVII, 5, 41; XXV, 10, 123.
8. *Ibid.*, II, 58, 150.
9. Suétone, *loc. cit. : Periit clade Campaniae : cum enim Misenensi classi praeesset...* — Pline le J., *Ep.* VI, 16,4 (Récit de l'éruption du Vésuve et de la mort de Pline l'Ancien) : *Erat Miseni classemque imperio praesens regebat.*
10 *Corp. Insc. Gr.* III, n° 4536 f., p. 1178 (et non 1278, comme il est dit par erreur dans le travail de M. Mommsen que nous allons citer).

M. Mommsen[1], nous apprendrait en outre, si l'attribution à Pline en était certaine, qu'il a été préfet d'une première cohorte de Thraces, — ἀντεπίτροπος[2] ou *vice procuratoris,* fonction équestre extraordinaire, de Tibérius Julius Alexander, chef d'état-major de l'armée de Titus au siège de Jérusalem[3], — procurateur de Syrie, — préfet de la 22e légion en Égypte.

De toutes les données nouvelles ainsi ajoutées à la biographie de Pline l'Ancien, la plus importante serait celle de sa présence au siège de Jérusalem dans l'état-major de Titus.

II

Le nom du personnage en l'honneur duquel fut gravée l'inscription d'Arados est mutilé : ... ΙΝΙΟΝ ΣΕΚΟΥΝ... C'est la fin du *gentilicium* et le commencement du *cognomen* de Pline l'Ancien. La chronologie est favorable à cette attribution : Tibérius Alexander était encore préfet d'Égypte en 69[4]; il prit ses nouvelles fonctions d'ἔπαρχος τοῦ Ἰουδαικοῦ στρατοῦ, lorsque Titus entra en campagne au printemps de 70[5]; Pline, qui avait alors 47 ans et qui avait parcouru les grades équestres, était apte à occuper un emploi du rang procuratorial. Le personnage de l'inscription a été préfet d'une première cohorte de Thraces; or, Pline a servi en Germanie, et il y avait en Germanie, vers ce temps-là, une première cohorte de Thraces[6]. Après cette préfecture, l'inscription, qui énumère les fonctions du *cursus* dans l'ordre ascendant, mentionne une autre préfecture, on ne sait laquelle. Or, il se trouve justement que Pline a été préfet d'une aile de cavalerie, grade supérieur à celui de préfet d'une cohorte.

Cependant M. O. Hirschfeld[7] a combattu l'opinion de M. Mommsen. D'après lui, si l'inscription d'Arados appartenait à Pline l'Ancien, elle mentionnerait nécessairement la procuration en Espagne, antérieure à l'inscription, puisqu'elle serait antérieure à

---

1. *Hermes,* XIX (1884), p. 644 sqq.
2. Cf. Mommsen, *loc. cit.,* p. 647. D'après lui, cette fonction était celle de sous-chef d'état-major.
3. Le titre que l'inscription donne à Ti. Alexander est celui-ci : ἐπ]άρχου [τ]οῦ Ἰουδαι[κοῦ στρατοῦ. Cf. Mommsen, *Ephem. epigr.,* V, p. 578, et L. Renier, *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres,* XXVI, 1re partie, p. 294 sqq.
4. Tacite, *Hist.,* I, 11; II, 79; Suétone, *Vesp.,* 6; Josèphe, *Bell. Jud.,* IV, 10, 6.
5. Tacite, *Hist.,* V, 1.
6. Cf. Mommsen, *Hermes,* XIX, p. 646.
7. *Mitteilungen des deutschen archäologischen Instituts, römische Abteilung,* II, (1887), p. 152. Il n'y a là qu'une analyse de la communication de M. Hirschfeld. Il a bien voulu me donner lui-même quelques détails complémentaires.

la procuration de Syrie, qui était alors la plus importante de toutes. M. Mommsen a répondu par avance[1] à cette objection, que l'énumération intégrale des charges, surtout des charges de même degré, n'est devenue la règle que plus tard. Cette réponse me semble péremptoire. Quel que soit, en effet, le titulaire de l'inscription d'Arados, il est impossible qu'il ait obtenu un poste de confiance comme celui de sous-chef d'état-major dans l'armée de Titus, sans autres titres que ses services militaires équestres, et qu'il ait eu la procuration de Syrie sans avoir rempli ailleurs les mêmes fonctions.

Il n'y a donc, à mon avis, dans l'inscription elle-même, aucun argument solide contre la restitution de M. Mommsen. N'y en a-t-il pas ailleurs?

III

Josèphe[2] ne nomme pas Pline parmi les officiers qui assistèrent au conseil de guerre tenu par Titus avant l'assaut du temple. Mais du texte même de Josèphe il résulte que son énumération est très incomplète. Tous les officiers qu'il nomme sont d'un rang supérieur ou au moins égal à celui que nous attribuons à Pline : d'abord le chef d'état-major; puis trois sénateurs légats de légion; enfin deux chevaliers : le préfet du camp des légions d'Alexandrie et le procurateur de Judée. D'après l'inscription d'Arados, qu'elle appartienne à Pline ou à un autre, il y a eu un ἀντεπίτροπος de Tibérius Alexander : dans la liste de Josèphe, où ne sont désignés par leur nom, avec le chef d'état-major, que les commandants des divers corps de l'armée et le procurateur de la province qui est le théâtre de la guerre, la désignation générale « καὶ μετὰ τούτους ἐπιτρόπων... ἀθροισθέντων » comprend l'ἀντεπίτροπος et lui convient parfaitement.

Pline le Jeune ne dit pas que son oncle ait occupé la situation de sous-chef d'état-major de Titus ni qu'il ait pris part au siège de Jérusalem. Mais il n'a pas fait la biographie ou retracé le *cursus* de son oncle. Tout ce qu'il nous apprend sur la vie et la carrière de Pline l'Ancien, il nous l'apprend en passant, à propos d'autre chose[3]. S'il n'a pas mentionné la circonstance qui nous occupe, c'est qu'il n'en a pas eu l'occasion. Devait-il, par excep-

---

1. *Hermes*, XIX, p. 647.
2. *Bell. Jud.*, VI, 4, 3. Sur ce texte de Josèphe, cf. L. Renier, *op. cit.*
3. Les renseignements biographiques cités plus haut se trouvent presque tous dans une lettre où Pline le Jeune dresse le catalogue chronologique des ouvrages de son oncle et décrit sa manière de travailler.

tion, la mentionner pour elle-même, soit à cause de l'importance de l'événement, soit à cause de l'importance de la situation occupée par son oncle? Il en avait occupé ensuite de plus élevées et qui témoignaient au moins aussi hautement de l'estime et de la confiance de Vespasien. D'autre part, sa présence au siège de Jérusalem et l'emploi qu'il avait eu dans l'armée de Titus étaient certainement indiqués dans l'ouvrage historique où il avait lui-même raconté, avec les événements antérieurs, la guerre contre les Juifs, ouvrage trop récent encore pour être oublié.

Car nous sommes sûrs que les *Histoires* de Pline, « *A fine Aufidii Bassi*[1] », contenaient le récit de la guerre de Judée tout entière[2]. C'est ce qui nous explique pourquoi Pline ne parle pas plus souvent et plus longuement de la Judée dans son *Histoire naturelle*. Il aurait pu, par exemple, donner quelques détails sur Jérusalem, quand il mentionne cette ville[3]; décrire le temple de Jérusalem dans le passage où il énumère les monuments les plus remarquables de l'univers[4]. Mais, avant l'*Histoire naturelle*, il avait composé l'ouvrage historique dont nous venons de parler, et il y avait fait précéder, comme Tacite[5], la narration du siège de Jérusalem, d'une digression détaillée sur la Judée et sur la capitale des Juifs.

On peut s'étonner, au premier abord, qu'il ne renvoie pas pour plus de détails à cette digression et que, nulle part, quand il parle de la Judée, il ne se cite lui-même comme témoin oculaire. Il est vrai qu'il y a, ailleurs, des citations des *Histoires* de Pline dans son *Histoire naturelle*[6]; mais il est certain aussi qu'en bien des endroits[7] où il aurait pu renvoyer à son ouvrage historique, il ne l'a pas fait. De même, il ne se cite pas comme témoin oculaire, partout où il aurait été en mesure de le faire : nous savons qu'il

---

1. *Hist. nat.*, préface, 20 : *Vos quidem omnes, patrem* (Vespasien), *te* (Titus) *fratremque* (Domitien) *diximus opere justo, temporum nostrorum historiam orsi a fine Aufidii Bassi.* — Pline le J., *Ep.* III, 5, 6, (dans l'énumération des ouvrages de son oncle) : *A fine Aufidii Bassi triginta unus.* La liste est chronologique et ces *Histoires* sont placées avant l'*Histoire Naturelle.*

2. Cela résulte clairement des indications de Pline l'Ancien lui-même; cf. note précédente. Il ne pourrait pas dire à Titus, en 77, date de la préface de l'*Hist. nat.* : « *te... diximus* », s'il n'avait pas raconté les exploits de Titus en Judée.

3. V, 14, 70.

4. XXXVI, 16, 23.

5. *Hist.*, V, 1 sqq.

6. II, 83, 199; et 103, 232. On remarquera que ces deux citations sont presque au début de l'ouvrage. Pline renonça presque tout de suite à se citer.

7. Il résulte des deux citations rapportées dans la note précédente que les *Histoires* de Pline contenaient tout le règne de Néron. Or il est souvent question de Néron ou d'autres personnages historiques de son règne dans l'*Hist. nat.* Cf. l'*index* de l'édition Jan-Mayhoff (Teubner).

a été en Espagne : pour aucun fait relatif à l'Espagne, il ne produit son propre témoignage. Là où il le produit[1], il parle de faits connus d'un très petit nombre de Romains, de faits au sujet desquels, par conséquent, l'affirmation d'un témoin oculaire a son importance. Ce n'est point le cas pour ce qu'il dit de la Judée. Enfin, quand il écrivait l'*Histoire naturelle,* il n'était pas porté à rappeler qu'il avait visité la Judée : c'était une chose alors assez notoire. Ses voyages en Germanie, en Afrique, dans la Gaule narbonnaise, ne se rattachant pas à un événement aussi récent et aussi illustre, il valait au contraire la peine de les mentionner.

Des erreurs et des inexactitudes qu'il peut y avoir dans ses renseignements sur la Judée et sur les Juifs, il ne faut pas non plus songer à tirer un argument contre l'attribution à Pline de l'inscription d'Arados. Un séjour en Judée, pendant lequel d'ailleurs ses fonctions ne durent pas lui laisser beaucoup de loisirs, n'implique nullement de sa part une connaissance approfondie du pays et de l'histoire des Juifs. S'étonnera-t-on, par exemple, que Pline, dans la description qu'il fait de la récolte du bitume[2], attribue un rôle essentiel au flux menstruel, quand on aura lu la même fable dans Josèphe[3], un juif pourtant? Josèphe connaît le procédé indiqué par Pline et n'en connaît pas d'autre.

IV

Non seulement nous ne trouvons rien, dans l'*Histoire naturelle,* qui contredise l'opinion de M. Mommsen, mais même deux passages au moins sont plutôt en sa faveur.

Pline donne des renseignements très détaillés et très précis sur l'arbuste à baume[4]. Il ne les doit pas aux auteurs antérieurs, dont il déclare expressément qu'il rectifie les erreurs à ce sujet[5]. S'il ne décrivait que le baumier isolé, on pourrait dire qu'il l'a vu à Rome : des baumiers figurèrent, en effet, dans le triomphe de Vespasien et de Titus sur les Juifs[6]. Mais il décrit aussi la culture de l'arbuste, l'aspect des champs de baumiers. Donc, ou bien

1. II, 58, 150; VII, 4, 36; XII, 20, 98; XVI, 1, 2; XVII, 5, 41; XXV, 10, 123; XXXI, 2, 25.
2. VII, 15, 65; XXVIII, 7, 80.
3. *Bell. Jud.*, IV, 8, 4.
4. XII, 25, 111 sqq.
5. *Ibid.*, 112 : ... *in totum alia natura quam nostri externique prodiderant.*
6. *Ibid.*, 111.

il les a vus lui-même en Judée, ou bien il a été renseigné par des témoins oculaires. Je crois reconnaître la vivacité d'une impression directe dans ce détail[1] : « Saeviere in eam (contre le baumier) Judaei, sicut in vitam quoque suam ; contra defendere Romani, et dimicatum pro frutice est. »

L'autre passage est dans la préface par laquelle Pline dédie son ouvrage à Titus. Pline rappelle à Titus qu'ils ont mené ensemble la vie des camps[2]. Nous savons que Titus a servi en Germanie, en Bretagne et en Judée[3], que Pline a servi en Germanie. Aussi, jusqu'à ces derniers temps, plaçait-on en Germanie le « castrense contubernium » en question. Pourtant rien n'est moins certain que cette explication. Titus, né, d'après Suétone[4], en 41, peut-être, mais au plus tôt, en 40, n'a pu se signaler en Germanie[5] comme tribun des soldats[6] que vers 57-60[7]. Pline, né en 23, a pu servir en Germanie dès 40. Y était-il encore dix-sept ou vingt ans plus tard? C'est fort douteux. Nous le trouvons à Rome en 52[8] et il devait alors avoir terminé son service militaire équestre. Je crois donc, avec M. Mommsen, que les relations auxquelles Pline fait allusion ne remontent pas au-delà de la guerre de Judée.

Il ressort du contexte[9], me semble-t-il, qu'à l'époque de ces relations Pline s'occupait déjà de son *Histoire naturelle*. Pour expliquer la dédicace qu'il en fait à Titus, il cite un vers[10] de la dédicace de Catulle à Cornelius Nepos. « Je t'offre ce petit livre, dit en substance Catulle, parce que tu faisais quelque cas de mes bagatelles. » Quelles sont ces bagatelles? Précisément les

---

1. XII, 25, 119.
2. *Hist. nat.*, préf. 3.
3. Suétone, *Titus*, 4; Tacite, *Hist.* II, 77; Dion Cassius, LX, 30. Je ne cite que les textes relatifs aux campagnes de Titus en Bretagne et en Germanie.
4. *Titus*, 2 : « *Natus est III Kl. Jan., insigni anno Gaiana nece.* » Cf. Pauly, *Real Encyclopaedie*, art. *Titus*.
5. Tacite, *Hist.* II, 77 : ... *primis militiae annis apud Germanicos quoque exercitus clarus.*
6. Suétone, *Titus*, 4 : *Tribunus militum... in Germania... meruit.*
7. En 57 et en 58, les Romains font en Germanie quelques expéditions ou démonstrations militaires. Cf. Tacite, *Ann.* XIII, 53-56 et les notes de Nipperdey.
8. Il assiste au combat naval donné par Claude sur le lac Fucin (*Hist. nat.* XXXIII, 3, 63; cf. Tacite, *Ann.* XII, 56). D'après Nipperdey, le combat naval serait antérieur à 52. Peut-être est-il en effet de 51 ou de 50.
9. *Hist. nat.*, préf. 1-3.
10. « *Libros naturalis historiae... narrare constitui tibi...,*

namque tu solebas
Nugas esse aliquid meas putare,

ut obiter emolliam Catullum... » Sur le sens de ces derniers mots, cf. Mommsen, *Hermes*, I, 128.

pièces qui composent le recueil et que Cornélius a connues isolément, dans leur nouveauté. Lorsque Pline emprunte cette formule, ne donne-t-il pas à entendre que Titus a connu des parties du grand ouvrage avant son achèvement[1]? Or, il est très possible que Pline s'occupât déjà de l'*Histoire naturelle* en 70[2]; mais il ne s'en occupait pas vers 60 : d'autres ouvrages considérables absorbaient alors ses loisirs[3].

Pline fait à Titus cet éloge que la grandeur de sa fortune ne l'a changé en rien[4]. Il n'est pas nécessaire, pour concevoir l'opposition que l'auteur établit ainsi entre la situation présente de Titus et sa situation à l'époque où ils vivaient ensemble dans un camp, d'admettre que ces relations remontent jusqu'au temps où Titus était un simple tribun militaire, fils d'un simple consulaire. Devant Jérusalem, il était consul, général en chef d'une grande armée, héritier présomptif de l'empire. En 77, il était consul pour la sixième fois, il avait eu les honneurs du triomphe, il avait été censeur, il participait à la puissance tribunitienne[5]. La différence des deux situations était assez sensible pour que Pline pût parler d'un accroissement de dignité et d'influence.

Philippe Fabia.

---

1. A l'époque où Pline et Titus faisaient ensemble campagne, et non depuis. L'imparfait *solebas* est déterminé par la suite du passage cité dans la précédente note : «... *Catullum, conterraneum meum* (*agnoscis et hoc castrense verbum*). » En usant de ce mot emprunté au langage familier des soldats, Pline indique manifestement que la chose se passait au temps où Titus et lui vivaient parmi les soldats.

2. Quoiqu'il dise : « *Libros naturalis Historiae..., natos apud me proxima fetura...* » Cela signifie que l'achèvement de l'œuvre est récent, rien de plus.

3. Les « *Studiosi tres, in sex volumina propter amplitudinem divisi* » ou peut être déjà les « *Dubii sermonis octo* »; cf. Pline le j. *Ep.* III, 5, 5.

4. « *Nec quicquam in te mutavit fortunae amplitudo, nisi ut prodesse tantumdem posses ut velles.* » Préf. 3.

5. *Ibid.*

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

The Etymologies in the Servian Commentary to Vergil, by Wilfrid P. Mustard. Colorado Springs, The Gazette Printing Company, 1892, 37 p. in-8.

Cette dissertation est une thèse présentée à la «Johns Hopkins University» pour l'obtention du grade de docteur en philosophie. N'était-ce pas assez de l'Allemagne pour nous inonder de ces travaux d'écoliers? Celui-ci n'a d'ailleurs d'autre défaut que d'être parfaitement inutile. L. D.

N. Novosadsky, *Du culte des Cabires dans la Grèce antique* (Культъ Кабировъ въ древней Греціи). Varsovie, chez l'auteur, 1891, IV-210 p. in-8. — Prix : 1 rouble 50 cop.

En dépit des nombreuses études dont le culte des Cabires a été l'objet, et qu'on trouvera résumées dans l'article de F. Lenormant (*Dictionnaire* de Daremberg et Saglio), ce problème de mythologie n'a pas encore été résolu. Bien que Lenormant admette l'origine asiatique de ce culte, la question reste à peu près au point où l'avait laissée le savant Fréret (*Mémoires de l'Académie des inscriptions,* 1re série, tome XXVII).

Peu de questions sont plus obscures dans la mythologie grecque, tant les traditions sont confuses et contradictoires. Sur les témoignages contradictoires des anciens, les savants modernes ont bâti les hypothèses les plus diverses : pour les uns, les Cabires sont le feu céleste; pour les autres, des dieux agraires; pour d'autres enfin les représentants d'une force mystérieuse à laquelle on aurait attribué certains phénomènes d'électricité.

Le prof. N. Novosadsky, bien connu dans le monde savant par ses recherches sur les Mystères d'Éleusis (1887), a porté dans l'étude du culte des Cabires les mêmes qualités de pénétration et de clarté, et il est arrivé à d'importants résultats que nous exposerons rapidement.

Le premier il a appelé l'attention sur l'analogie que présentent les mythes des Cabires et ceux d'Apollon. Les différents aspects des Cabires, tantôt feux célestes, tantôt divinités agraires, se retrouvent dans l'Apollon grec, qui porte, ainsi que les Cabires, le nom de μέγας. Il s'ensuit que les Cabires sont les dieux de la lumière.

Le prof. Novosadsky insiste longuement sur les noms des Cabires. Il étudie l'opinion de Fréret, développée par Lenormant et acceptée par plusieurs savants allemands, à savoir que ces noms sont d'origine grecque ou pélasgique. Selon Fréret, Ἀξιόκερσος et Ἀξιοκέρσα signifient «digne époux» et «digne épouse»; Ἄξιερος, «le plus vénérable». Le prof. N. trouve que l'idée de mariage n'est pas l'idée fondamentale du culte et qu'elle ne ressort pas des représentations des Cabires. Sur les monuments et les monnaies on voit en effet : tantôt un Cabire seul, tantôt un Cabire et son fils, tantôt trois Cabires masculins.

Le culte des Cabires, d'après le prof. N., est originaire de la Thrace. Nonnus dit des Cabires de Samothrace qu'ils sont enfants d'une femme

Thrace-Cabire; d'après Diodore, Orphée, seul, est initié aux mystères des Cabires; enfin, dans la Thrace, il y avait une ville du nom de Καβησός et un pays appelé Καβύλη.

Étudiant le culte même dans les divers lieux où il était célébré, et les rites différents, le prof. N. réfute l'opinion qui veut que dans les mystères des Cabires, il n'y ait eu aucune méthode : s'appuyant sur les inscriptions de Samothrace, il montre qu'il y avait trois degrés d'initiation comme dans les mystères d'Éleusis.

Le prof. N. n'a pas jugé utile de comparer longuement le culte des Cabires avec les cultes de dieux semblables. S. GUINTOWT.

ΠΙΝΔΑΡΟΥ ΕΠΙΝΙΚΙΟΙ ΙΣΘΜΙΟΝΙΚΑΙΣ. *The isthmian odes of Pindar*, edited with introduction and commentary by J. B. BURY. London, Macmillan and Co. 1892, XXXVIII-194 p. in-8. Prix : 10 sh. 6 d.

M. Bury s'était fait très avantageusement connaître comme historien du Bas-Empire romain[1] et fort désavantageusement comme éditeur de l'Hippolyte d'Euripide[2]; aussi a-t-on été surpris lorsqu'en 1890, au lieu de poursuivre ses études byzantines, le professeur de Dublin fit paraître une édition des Néméennes de Pindare. Ce livre fut mal accueilli du monde savant. M. Bury eût pu rendre un grand service à la philologie anglaise en continuant l'excellente édition commencée par Gildersleeve[3], mais telle n'a pas été son ambition. Reprenant la théorie de Mezger en l'exagérant encore, sa grande préoccupation a été d'expliquer les odes de Pindare à l'aide des mots identiques ou analogues qui se rencontrent à des endroits symétriques dans les différentes strophes. Tout ce qui a été dit des idées de Mezger s'applique donc *a fortiori* à la théorie de Bury, qui aboutit à une espèce de calembourg scientifique. Ainsi au vers *Isth.* I, 63, il paraît que la forme σεσωπαμένον a été choisie par Pindare avec l'intention de faire ressortir l'étymologie du nom que portait le père du vainqueur, Ἀ-σωπό-δωρος, qui se rencontre au vers 34; comment un malheur pourrait-il arriver au fils d'un homme portant un nom aussi significatif?

Le commentaire est fort copieux, mais n'ajoute rien à notre connaissance de Pindare. Cependant, comme l'a remarqué Sandys dans la *Classical Review* à propos des Néméennes, M. Bury excelle à expliquer la cause des altérations introduites dans le texte. On en trouvera un bel exemple au vers 41, p. 20. Dans un des appendices, l'auteur cherche à expliquer la différence qu'il y a entre ἀνά et κατά suivis de l'accusatif. Ἀνά, dit-il, implique que le mouvement à travers un espace donné se fait avec méthode ou du moins qu'on fait le mouvement afin d'atteindre un but, tandis que κατά exprime simplement un mouvement qui n'implique ni continuité, ni méthode. Ainsi on dira d'un cortège, qu'il marche ἀνὰ ἄστυ, mais « flaner les rues » (sic) se rendra par κατὰ ἄστυ. Cette distinction qui me paraît fondée est due à Hermann, *Opusc.* V, 5, p. 41 « qui ἀνὰ ἄστυ eunt, recta tendere per urbem dicuntur, qui κατὰ ἄστυ ultro citroque. » SOBOLEWSKI (*de praep. usu Aristoph.* Mosquae, 1890, p. 65) n'admet cependant pas cette règle, non plus que HARRISON (*Treatise on the greek preposi-*

1. *History of the later Roman empire*, 2 vol. Macmillan, 1889.
2. *Hippolyte* by MAHAFFY and BURY. Macmillan, 1881.
3. *The Olympian and Pythian odes*. New-York, 1885. Pour ceux qui commencent l'étude de Pindare, rien ne saurait remplacer ce livre.

tions. Philadelphia, 1860) qui prétend qu'il n'y a aucune différence entre les deux constructions. C'est à tort que M. Bury reproche à Monro d'avoir prétendu que ἀνά avec le datif ne se rencontre que dans Homère. MONRO², § 185, cite expressément Pindare (on trouve en tout sept exemples d'après BOSSLER, *de praep. usu apud Pindarum*, p. 39). On aimerait à voir le commentaire grammatical plus abondant et plus précis. C'est ainsi que *Isthm.* I, 46, Bury ne dit rien au sujet des mots ἔπος εἰπόντ' et par conséquent semble comprendre εἰπόντ' = εἰπόντι s'accordant régulièrement avec ἀνδρί. Mais Pindare n'élide pas l'ι du datif singulier (cf. PETER, *de dialecto Pindari*, p. 29) ; il faut donc lire εἰπόντα devenu par attraction sujet de l'infinitif ὀρθῶσαι. On a la même construction *Olymp.* I, 10, où l'on s'attendrait à ἱκομένοις et où les bons manuscrits ont ἱκομένους s'accordant avec le sujet impliqué dans κελαδεῖν.

En résumé, je ne puis que regretter que tant de science et d'application aient abouti à un si maigre résultat. J. KEELHOFF.

Problèmes musicaux d'Aristote. Traduction française avec commentaire perpétuel, par Ch.-Em. RUELLE. Paris, Firmin-Didot et Cie, 1891 ; 35 p. in-8.

En même temps qu'il donnait dans la *Revue de Philologie*, t. XV, p. 168 ss., un commentaire critique du texte des *Problèmes musicaux*, M. Ruelle publiait, dans la *Revue des Études grecques*, une traduction de cet ouvrage. Il a fait tirer à part ce dernier travail, qui forme ainsi le quatrième fascicule de la *Collection des auteurs grecs relatifs à la musique*. Nos lecteurs connaissent assez la compétence toute spéciale de l'auteur dans ces matières difficiles pour qu'il nous suffise de leur signaler ce nouveau travail de M. R. ; ils trouveront, tant dans la traduction que dans le commentaire étendu qui l'accompagne, tous les éléments nécessaires à l'intelligence du texte d'Aristote. φ.

K. MASNER, *Die Sammlung antiker Vasen und Terracotten im k. k. oesterreich. Museum.* Vienne, C. Gerold, 1892.

Le catalogue que M. Masner présente au public témoigne de qualités dont le goût et la sûreté de la méthode ne sont pas les moindres. La description sobre et complète des vases, l'étude sérieuse de l'Introduction qui nous donne le dernier état de la science céramographique, aussi bien que l'extrême importance de quelques uns des monuments, font de ce livre un travail solide et un guide sérieux.

Le noyau de cette collection a été formé par le fonds Castellani remarquable par le nombre et la beauté des pièces (250 vases et 150 lampes). Les autres collections acquises dans la suite (Scaramagne : 99 vases et une terre cuite, Przibram : 91 pièces, et Blum-Blankenegg) n'en sont pas moins brillamment représentées par des vases recueillis la plupart en Grèce et dans le bassin de la mer Égée.

Le catalogue se compose de trois parties, vases, lampes et terres cuites, en tête desquelles on trouve une préface sur le développement graduel de la céramique grecque.

Dans la première division qui contient les peintures céramiques nous rencontrons toutes les formes et toutes les classes de vases. Ainsi les céramiques chypriote et mycénienne bien que très pauvrement représentées (nos 1, 2, 3, fig. 1, no 29) ne manquent pas dans cette collection. Le style du Dipylon nous fournit en revanche une quantité plus grande de vases, parmi lesquels la jarre (no 30 pl. I) décorée de méandres, la pyxis

(n° 31 pl. I) avec son couvercle surmonté de deux chevaux en guise de bouton, la coupe (n° 32 pl. I) et l'amphore (n° 35 pl. I) méritent une attention particulière. Autant qu'on peut juger par la description faite et par l'image donnée de l'alabastron n° 84 fig. 5, où le gorgonéion d'un côté et une chouette de l'autre couvrent tout l'espace, et par celui de l'aryballos (n° 55) qui porte le nom d'Ainéas écrit à côté d'un des deux combattants, ces formes nouvelles de vases ont dû être très répandues dans les fabriques corinthiennes. Pareillement répandu est le type de toute une famille de vases dont le skyphos (n° 89 fig. 6) nous donne un très curieux spécimen avec son chœur de femmes. De cette fabrique aussi proviennent quelques amphores, de très beaux types, l'une surtout (n° 136 pl. III) remarquable par l'emploi de la couleur blanche pour les chairs des femmes, et qui abondent dans le musée de Vienne. — Rien n'est plus intéressant que la série des vases en argile rouge (n°s 207-214) qui n'ont d'autre décor qu'une petite bande ou frise (fig. 11 et 12 n° 207) composée de la répétition monotone d'un même type, et surtout les coupes caractéristiques et rares encore de Cyrène (fig. 9). — Les joyaux de cette collection sont les deux hydries (217 et 218 pl. II) qui par leur technique et par la composition charmante des figures, nous montrent ce que les ateliers céramiques en dehors d'Athènes pouvaient exécuter de beau et de fin. L'humour qui éclate à chaque trait de l'aventure d'Héraclès chez Busiris (hydrie n° 217), l'accentuation du type étranger de l'Éthiopien et de l'Égyptien, l'audace grotesque du dessin, toutes ces qualités nous font voir chez l'artiste (corinthien d'après M. Helbig, ionien d'après M. Masner) une originalité surprenante et un savoir-faire excellent.

La fabrique athénienne nous fournit plusieurs hydries, à représentations diverses, quelquefois ayant comme sujet le départ d'un héros, — par exemple, le beau spécimen qui porte le n° 220 fig. 14; des cratères, un surtout (n° 237 pl. IV) en forme de cloche; et des lécythes de différentes grandeurs. Sur un de ces vases nous rencontrons le groupe d'Harmodios et Aristogiton, imitation fidèle de l'œuvre d'Anténor. Enfin dans cette même fabrique les coupes abondent : quelques-unes signées, comme celle qui porte la signature de Xenoclès (n° 280 pl. V).

La période de transition entre le style à figures noires et les peintures à figures rouges, si courte qu'elle ait été, n'en a pas moins laissé de nombreux monuments. Une amphore (n° 319 fig. 23), vase unique dans les musées d'Europe, nous montre ce mélange et cette pénétration réciproque des deux systèmes; car sur la panse du vase les figures sont exécutées d'après la nouvelle méthode en vogue dans les ateliers d'Athènes, tandis que pour le décor et les images dessinées sur le col on a suivi l'ancienne méthode. En outre ce qui donne une importance plus grande à cette amphore, c'est la représentation d'un sujet traité sur le coffret de Cypsélos, cette merveille de l'art corinthien archaïque : la Justice (ΔΙΚΕ), armée d'une hache, frappe l'Injustice (ΑΔΙΚΕ) qui tombe à ses genoux.

La période de perfection des vases à peintures rouges est représentée au musée de Vienne par trois coupes, deux signées de Douris (n°s 324 et 325) et la troisième de Hiéron, qui sont peut-être les plus beaux exemples de cette fabrication athénienne. Aucune pourtant de ces trouvailles n'égale, ni par la beauté des formes, ni par la finesse de l'exécution, toujours dans le style sévère, le célèbre cotyle ou skyphos (n° 328 fig. 25) une des perles du musée, qui figure d'un côté Priam dans la tente d'Achille, de l'autre les princes achéens délibérant sur l'envoi d'une ambassade vers le même héros. Le soin extrême que l'artiste met à reproduire chaque objet et

chaque trait des personnages, le goût exquis qu'il montre dans l'agencement des parties, et ce sentiment pénétrant, particulier à l'ancien système, font de ce vase l'illustration la plus belle que l'antiquité nous ait laissée de ce célèbre épisode.

La description des lampes et des terres cuites qui forment la deuxième et la troisième division de ce catalogue n'est pas moins soigneusement faite que celle des vases. Il y a parmi les terres cuites quelques très belles figurines de Tanagra.

Enfin un index complet des noms propres contenus dans le catalogue termine le volume.

Il faut donc remercier M. Masner de nous faire si bien connaître une aussi riche collection. Espérons que son exemple sera suivi par d'autres musées, et qu'après les catalogues de Vienne, Berlin, Londres, Munich, Athènes, etc., nous verrons un jour celui du Louvre.

T. ANTONESCO.

OUVRAGES DÉPOSÉS AU BUREAU DE LA REVUE

E. von STERN, *Das hannibalische Truppenverzeichniss bei Livius* (*XXI, c. 22*). (Berliner Studien für classische Philologie u. Archäologie, Bd. XII, Heft 2.) Berlin, Calvary et C°, 1891, 37 p. in-8.

Problems in greek history, by J. P. MAHAFFY. London, Macmillan & C°, 1892, XXIV-240 p. in-8.

Notes et conjectures sur Manilius, par Paul THOMAS. (Extr. des *Mém. de l'Acad. de Belgique,* t. XLVI.) Bruxelles, F. Hayez, 1892, 27 p. in-8.

Luciani Menippus et Timon, with english notes by E. C. MACKIE (Pitt Press Series). Cambridge, at the University Press, 1892, XXV-157 p. in-16.

Livy, Book IX, with introduction and notes by H. M. STEPHENSON (Pitt Press Series). Cambridge, at the University Press, 1892, XXVI-152 p. in-16.

Lateinische Litteraturdenkmäler des XV. und XVI. Jahrhunderts, herausg. von Max HERRMANN u. Siegfried SZAMATÓLSKI. Berlin, Speyer und Peter, 1892 :

Heft 5. *Euricius Cordus, Epigrammata* (*1520*), herausgeg. von Karl KRAUSE, LII-111 p. in-12. Prix : Mk. 2,80.

Heft 6. *Jacobus Wimphelingius, Stylpho,* in der ursprünglichen Fassung aus dem Cod. Upsal. 687 herausgeg. von Hugo HOLSTEIN. XVIII-16 p. in-12. Prix : Mk. 0,60.

Paul THOMAS, *Rome et la Littérature latine.* Conférence faite au Cercle littéraire des étudiants de l'Université de Gand. Bruxelles, H. Lamertin, 15 p. in-8.

Klassisches Bilderbuch von Raimund OEHLER. Atlas gr. in-8 de plus de 100 planches (200 dessins, 6 plans et une planche en couleurs). Leipzig, Schmidt et Günther. Prix : broché, 1 mk. 80; relié, 2 mk. 50.

Homeri Odysseae carmina cum apparatu critico edd. J. VAN LEUWEN J. f. et M. B. MENDES DA COSTA. Pars posterior. Carm. XIII-XXIV et index. Lugduni Batavorum, apud A. W. Sijthoff, MDCCCXCII, p. 289 à 593. 1 vol. in-8.

Rennes, Imprimerie polyglotte Alph. LE ROY. *Le Gérant :* C. KLINCKSIECK.

FRAGMENTS INÉDITS DE JULIEN

I

Le morceau suivant, que je crois inédit, se trouve au feuillet 34 v° du *Baroccianus* 56 conservé à la Bodléienne d'Oxford. C'est un bombycin qui paraît dater de la seconde moitié du XIVe siècle. L'écriture petite et très serrée est assez pénible à lire, quoique fort régulière. Au milieu d'œuvres diverses de Libanius et de Synésius, dont on trouvera la liste détaillée dans le catalogue de Coxe (p. 85), ce manuscrit contient (f. 33 r° sqq) cinq lettres de Julien, les n°s 15, 16, 72, 34 et 8 de nos éditions; puis vient f. 34 v° le fragment que nous publions, suivi lui-même des lettres 1113 et 629 de Libanius (éd. Wolff). Ce fragment est dépourvu de titre et entre le premier mot et le commencement de la ligne, le copiste a laissé un espace vide d'une dizaine de lettres. Je ne note ni les erreurs d'accentuation, ni l'omission de l'ι souscrit. Le texte, comme d'ailleurs celui des autres épîtres, que j'ai collationnées, est du reste relativement correct.

« ... <ἐ>ρρέτω μοι γένος προσαγωγῶν· οὐκέτι δύο ἢ τριῶν ὀβολῶν τῷ προσιόντι πιπράσκομαι· καθελεῖ μου τίς τὰ παρὰ τὴν Κύπριν τῶν ἐραστῶν ἀναθήματα; καὶ τῇ μνήμῃ μέμφομαι διὰ τὰ πρότερα· ἥρπαζον τὸ δῶρον, ἤσκουν τὴν ἀναισχυντίαν, ὠνειροπόλουν τὰ χείριστα, ἔσπευδον τὴν νύκτα
5 τῆς ἡμέρας αἰσχροτέραν ἀσπάσασθαι, ἔτι περιπλεκομένη τὸν δεῖνα ἢ τὸν δεῖνα τὸν πλησίον ἐζήτουν, ἐπέσκωπτον τῷ γείτονι ψιθυρίζουσα, ἐμὸς ἦν ὁ λῃστής, ἐφίλουν τὸν ἀποκήρυκτον, μεστὴν εἶχον τὴν οἰκίαν ἀνδρῶν ἀπρεπῶν· ἀλλὰ καθαίρω τὴν γνώμην, φεύγω τὴν Ἀφροδίτην, φιλῶ τῆς Ἀθηνᾶς τὴν ἐπιείκειαν, νόμον ἐν τῷ Λιβάνῳ θήσω τοῦτον ἵνα τοῦ γράμ-
10 ματος ἔχῃ τὴν δύναμιν. » — Ἐξόν σοι, γύναι, καὶ σωφρονεῖν καὶ σέβειν τὴν Ἀφρογένειαν· μή σου τῆς ἀσεβείας ἀφορμὴν τὴν Ἀφροδίτην προβάλλου μοι· οὐ πέφρακται ταῖς σώφροσιν ἱκετεύειν <τὸ> τέμενος· φεύγει καὶ Κύπρις, εὖ οἶδα, γάμον τὸν ἐφύβριστον ὅπου πολλάκις ἀγνοεῖ τὸ σπέρμα ὁ πατὴρ ὃ πεφύτευκεν, <καὶ> ὁ δεύτερος τοῦ προτέρου <τὴν γυναῖκα> σφετερί-
15 ζεται, καὶ μίσγεται τὰ γένη, καὶ πάντα τίκτει δυσσέβειαν. Ταῦτα γράφω καὶ γράψω καὶ τούτοις χρήσομαι· τάχα τῶν ἑταιρῶν ἀνελῶ τὸ πικρὸν ἐργαστήριον.

1 ἐ omis || προαγωγῶν ms. La phrase est mutilée. || 4 χείρονα ms. || 7 μεστή ms. || 9.10 Mots corrompus. Peut-être σοῦ γράμματος εἰδῆς. || 12 τό omis. || 13 τὸν] πάντ'? || 14 καί omis || πρώτου ms. || 14 τ. γ. omis.

On peut, si je ne me trompe, attribuer sans hésitation ce fragment à l'empereur Julien. La façon dont il nous est parvenu est, il est vrai, plutôt contraire que favorable à cette opinion. Non seulement en effet le manuscrit ne nous fait pas savoir s'il faut joindre ce morceau aux lettres de Libanius qui le suivent, ou à celles de Julien qui le précèdent, mais même dans ce dernier cas son authenticité ne serait pas démontrée. Toutes les épîtres que ce *Baroccianus* met sous le nom de Julien sont en effet apocryphes. L'une d'elles est l'œuvre du philosophe Eustathios (72)[1], les autres ont été composées par ce sophiste inconnu[2] dont les lettres ont été confondues de bonne heure avec celles de l'empereur. Mais ce fait n'a pas en réalité la portée qu'on serait tenté de lui attribuer. Ce que nous donne le manuscrit d'Oxford, n'est certainement qu'un extrait d'une collection beaucoup plus considérable, où, à côté de ces morceaux étrangers, s'en trouvaient un grand dombre d'authentiques[3]. Si le copiste n'en a choisi qu'un seul de cette espèce, c'est un effet du hasard, et l'on ne peut rien conclure d'une lettre à l'autre. Mais si la tradition ne nous donne que des réponses ambiguës sur l'origine de ce fragment nouveau, celui-ci nous dit lui-même fort clairement quel est son auteur. Je ne sais si je m'abuse, mais les derniers mots à eux seuls me semblent désigner suffisamment Julien. On y retrouve à la fois le ton de commandement du potentat, les tendances ascétiques du néo-platonicien, et jusqu'aux illusions du réformateur qui croit changer la face du monde par un décret.

Il n'est même pas difficile, me semble-t-il, de retrouver les circonstances où cette lettre a été écrite, et de marquer sa place dans l'histoire de la réaction païenne qui signala le règne de l'apostat. La personne à qui il s'adresse, et dont le nom s'est perdu avec le commencement de cette épître, était une prêtresse syrienne d'Aphrodite qui, suivant une vieille coutume du pays, se donnait à tout venant. Julien, qui allait jusqu'à interdire à ses prêtres l'entrée des théâtres et des tavernes[4], ne pouvait tolérer ces prostitutions sacrées, qui jetaient un fâcheux discrédit sur le paganisme tout entier. L'édit qui les interdisait ne nous a pas

---

1. Cf. *Revue de l'Instr. publique en Belgique*, t. XXXV, 1892.

2. Julien de Césarée? Cf. Fr. Cumont, *Sur l'authenticité de quelques lettres de Julien*. Gand, 1889.

3. Ce *Barocc.* 56 remonte certainement au même archétype que le *Barocc.* 219 qui commence par les nos 34 et 8 et donne plus loin 15 et 16. Le no 72 manque il est vrai dans ce second ms., mais il était dans l'archétype, car il se rencontre dans d'autres copies de celui-ci. J'espère avoir bientôt l'occasion d'examiner plus en détail la question de la classification des mss de Julien.

4. 304 B (=389, 20 H), 430 B (=553, 17).

été conservé, mais il y est fait allusion, semble-t-il, dans un autre document[1]. Se soumettant aux ordres de l'empereur, la prêtresse lui fit savoir qu'elle allait changer entièrement de vie, et renoncer à la fois à ses désordres et au culte d'Aphrodite (dans sa pensée l'un n'allait pas sans l'autre); il en serait de même de ses compagnes dans tout le Liban. C'était la fermeture des temples. De là la violence de la réponse de l'empereur. Reprenant et paraphrasant les termes de la lettre qu'il avait reçue, il reproche à cette femme avec sa véhémence accoutumée de rendre la déesse responsable de ses débordements. Aphrodite a horreur comme lui-même de ces unions monstrueuses. Que l'on continue à l'honorer, mais il faut que les courtisanes cessent d'exercer leur infâme métier dans son temple. — Nous ne savons malheureusement ni de quel temple il est question[2], ni à quel moment Julien s'est livré à cette curieuse polémique. Il est probable toutefois que c'est pendant son séjour à Antioche (362-363 ap. J.-C.) qu'il a appris quelles coutumes régnaient dans certains sanctuaires de Syrie, et qu'il a tenté de les réformer.

II

Dans le *Baroccianus* 133 on lit au feuillet 161 v° entre des vers de S. Grégoire de Nazianze et une énumération des miracles d'Élie et d'Élisée, les mots suivants dont l'écriture irrégulière, semblable à celle du reste du manuscrit, date certainement du xve siècle :

Ἰουλιανοῦ τοῦ παραβάτου,
Ὡς ἐθέλει τὸ φέρον σε φέρειν, φέρου· ἢν δ'ἀπιθήσῃς
καὶ σαυτὸν βλάψεις καὶ τὸ φέρον σε φέρει.
Ἄλλοι τοῦ αὐτοῦ,
Θεὲ βασιλεῦ τὰ μὲν ἐσθλὰ καὶ εὐχομένοις καὶ ἀνεύκτοις
ἄμμι δίδου· τὰ δὲ λυγρὰ καὶ εὐχομένων ἀπερύκοις.

2 ἀπειθήσης ms.

Le deuxième distique se retrouve dans l'Anthologie (XI 108) sous la forme plus correcte Ζεῦ βασιλεῦ τὰ μὲν κ. τ. λ. Il y est donné sans

1. 304 A (= 389, 16) ... οὐχ ἱερατικῶς ζῶντας ἱερέων ἐσθῆτα περικεῖσθαι πόσης ἐστὶ παρανομίας καὶ καταφρονήσεως εἰς τοὺς θεούς; εἰρήσεται μὲν οὖν ἡμῖν καὶ περὶ τούτων δι' ἀκριβείας.

2. Il y avait à Aphaca dans le Liban un célèbre temple d'Aphrodite, mais il avait été détruit par Constantin à cause précisément des scandales qui s'y passaient. Eus., *Vit. Const.* III, 5.

nom d'auteur, le manuscrit dont s'est servi Jacobs n'en mentionnant pas, mais d'autres sont plus explicites. On y lit comme en-tête : ἄδηλον ἀστεῖον τοῦ σατὰν Ἰουλιανοῦ τοῦ παραβάτου, et on avait déjà supposé avec raison que le ἄδηλον était passé par erreur d'autres vers à ceux-ci[1]. C'est donc par simple oubli, semble-t-il, qu'ils n'ont pas trouvé place dans nos éditions. L'idée qui est au fond de cette prière, est développée par Julien en maint passage, où il prêche l'abdication de toute volonté devant celle des dieux omniscients, et la confiance dans les desseins de la Providence[2]. Le témoignage des manuscrits de Paris, corroboré par celui de notre *Baroccianus,* paraît donc ne pouvoir être révoqué en doute. Mais les éditeurs de l'Anthologie ont négligé de noter que cette même prière se trouvait déjà dans un dialogue attribué à Platon et certainement antérieur de plusieurs siècles à Julien[3]. Comment expliquer alors cette attribution erronée deux fois répétée ? Sans doute, l'empereur-philosophe avait emprunté ces vers à son auteur préféré et les avait introduits dans l'un de ses ouvrages perdus. C'est là qu'un compilateur byzantin les aura trouvés et ignorant leur véritable provenance, il aura cité l'érivain dont il les avait extraits.

La question est moins claire pour le premier distique. Sans doute la pensée qu'il exprime, la soumission aux arrêts du Destin tout-puissant, est proche parente de celle des deux autres vers, et on pourrait sans peine en retrouver d'analogues dans les écrits de Julien[4], mais les manuscrits ne sont pas ici d'accord sur l'auteur. Celui de Boissonnade, qui a fait connaître le premier cette sentence, l'attribuait à S. Basile[5], et l'Anthologie (X 73) met une épigramme semblable sous le nom de Palladas :

> Εἰ τὸ φέρον σε φέρει, φέρε καὶ φέρου· εἰ δ' ἀγανακτεῖς
> καὶ σαυτὸν λυπεῖς καὶ τὸ φέρον σε φέρει.

Entre S. Basile et Julien le choix ne me semble pas douteux. Cette idée de l'omnipotence du Destin est païenne et non chré-

---

1. Notes de l'*Anthol.* Didot I p. 370.

2. *Epist. ad Ath.* 275 D [=355,15] Νῦν ἐγὼ τοῖς θεοῖς ἀντιτάττεσθαι διανοοῦμαι καὶ ὑπὲρ ἐμαυτοῦ βουλεύεσθαι κρεῖττον νενόμικα τῶν πάντα εἰδότων κ. τ. λ. Cf. 353 D = 455,10 ; 284 D = 366,20.

3. Plat., II *Alcib.*, 143 A. Je dois cette intéressante indication à mon maître et ami M. Charles Michel, que je suis heureux de pouvoir en remercier ici.

4. 255 D=331,10 ἡ τύχη κρατοῦσα πανταχοῦ καὶ βιαζομένη ῥέπειν ᾗπερ ἂν ἐθέλῃ τὰ πράγματα. Cf. 276 C = 356,10 οὐκ ἐπιτρέπεις (τοῖς θεοῖς) ἐφ' ὅ τι ἂν ἐθέλωσι χρήσασθαί σοι.

5. Boisson. *Anecd.* II 475 *In codice inveni epigramma...* τοῦ μεγάλου Βασιλείου. Cf. *Anth.* Didot t. III, vii 24.

tienne. On s'expliquera facilement la confusion des deux auteurs si l'on songe que les titres et fragments de Julien sont souvent joints à des œuvres du grand évêque, son contemporain. Quant à l'épigramme de Palladas, elle me semble un remaniement de la première. Celle-ci exprime de la façon la plus simple la vieille pensée stoïcienne : *Volentem fata ducunt, nolentem trahunt,* l'autre y introduit une idée accessoire pour arriver au jeu de mots φέρε καὶ φέρου. Palladas d'Alexandrie, qui paraît avoir écrit peu de temps après la mort de Julien, aurait donc refait à sa façon une sentence connue de l'empereur philosophe.

III

Le *Harleianus* 5610 du XIVe siècle, où M. Henning a trouvé, il y a quelques années, une lettre inédite de Julien[1], donne après cette épître, et par conséquent au milieu des œuvres de l'empereur, quelques vers, malheureusement très mutilés. Ils sont écrits à la suite les uns des autres sans indication de lacune :

Τὴν πυρὸς ἠερίων τ'ἀνέμων γαίης τε καὶ ἅλμης
κοίρανον οὐχ ὁσίαις παλάμαις κόσμησε.....
Νῦν δέ με φὼς ὅσιος βασιλεὺς φίλος ἀθανάτοισιν
ἐς νηὸν προέηκεν ἔχων νίκης τόδε σῆμα
. . . . . .
ἀντιβίων ἀνέμων παλάμας τμήξασα κεραυνῷ

2. Peut-être faut-il suppléer τύραννος par opposition au βασ. φ. ἀθ. || 4 σῖμα ms. Il manque ensuite au moins un vers.

En l'absence d'indication contraire, on devrait attribuer cette pièce à l'auteur des morceaux qui la précèdent et qui la suivent, d'autant plus que la plupart n'ont pas de titre spécial, et que seul le nom placé en tête de la collection entière fait connaître de qui elle émane. Il paraît cependant plus probable que le prince aimé des immortels, dont il est question, est Julien lui-même et que ces pitoyables hexamètres ont été composés en l'honneur de l'empereur par un de ses admirateurs. La reine des éléments dont il est parlé au début ne semble pouvoir être qu'Isis, mais quant

1. N° 78 = Henning, *Hermes* IX 257, où est donnée une description plus détaillée du ms.

au sens général de cet extrait informe, je serais très reconnaissant à ceux qui pourraient me l'indiquer.

IV

Les éditions de Julien donnent à la fin de ses œuvres une description en vers d'un orgue, qui doit avoir paru fort énigmatique à tous ses lecteurs. Le *Parisinus,* suppl. gr. 690, du XIIe siècle, place en tête de cette pièce (f. 73 vo) un lemme, qui est de nature à nous éclairer quelque peu sur les circonstances où elle a été écrite.

Τοῦ παραβάτου τοῦ Ἰουλιανοῦ εἰς τὰ ὄργανα ὁπόταν ἐξήρχετο ἀπὸ τῶν ἁγίων ἀποστόλων ἐν τῇ προελεύσει· στίχ(οι) ἡρωικοὶ ἐξαίρετοι.

Julien aurait donc composé ces vers pendant une procession en sortant de l'église des Saints-Apôtres, la vieille basilique de Constantinople, et ils remonteraient à l'époque où le futur apostat, tout jeune encore, était élevé dans cette ville sous la direction de l'eunuque Hipparque, qui lui expliquait suivant l'usage Homère et Hésiode[1]. Ces bouts de vers assez bien tournés nous prouvent que l'élève avait profité de ces premières leçons[2]. Ils sont intéressants à un autre point de vue, parce qu'ils montrent l'admiration qu'excitaient les orgues, dont l'usage s'introduisait alors dans les cérémonies du culte chrétien[3].

Franz CUMONT.

---

1. P. 352 (= 454,5 sqq). Il quitta Constantinople κομιδῇ μειράκιον ἔτι cf. p. 271 (= 350,1). La date de 340 adoptée par SCHWARZ, *De Vita et scriptis Jul. imp.* Bonn, 1888, p. 5, paraît cependant trop ancienne.

2. Vs. 2 au lieu de ἡμετέροις qui n'a pas de sens, il faut lire ἠερίοις, cf. le fragment no III.

3. KRAUS, *Encycl. der christ. Alterthümer,* s. v. *Orgel,* où les vers de Julien auraient dû être mentionnés.

« LES CENT HÉROS » ATHÉNIENS

ARAPHEN

On sait depuis longtemps, par l'*Etymol. Magn.* (Ed. GAISFORD, p. 369,20), que les héros éponymes des dix tribus athéniennes avaient été désignés par le dieu de Delphes : ... ταῦτα δὲ τὰ δέκα ὀνόματα ἀπόροις ὁ Πύθιος εἵλετο.

La découverte du lexique de Patmos, publié par Sakkélion dans le premier volume du *Bulletin de Correspondance hellénique* (1877) permettait de corriger le texte corrompu de l'*Etymol. Magn.* Il est dit en effet à la page 15 du lexique : ... τούτους.. ἐξ ὀνομάτων ἑκατὸν ὁ θεὸς ἐξελέξατο. Aussi Kaibel et Wilamowitz ont-ils raison de lire ἀπὸ ρ' au lieu de ἀπόροις.

La Πολιτεία Ἀθηναίων, publiée en 1891, nous donne avec plus de précision le même renseignement. Ch. XXI fin : ταῖς δὲ φυλαῖς ἐποίησεν ἐπωνύμους ἐκ τῶν προκριθέντων ἑκατὸν ἀρχηγετῶν, οὓς ἀνεῖλεν ἡ Πυθία δέκα.

On retrouve dans un passage du grammairien Hérodien le nom d'un des quatre-vingt-dix ἀρχηγέται qui furent éliminés par la Pythie. Dans le traité περὶ μονήρους λέξεως, 17,8 (Ed. A. LENTZ, II, p. 923), Hérodien cite, parmi les mots terminés en ην, le nom suivant : Ἀραφὴν εἷς τῶν ἑκατὸν ἡρώων.

Ce texte n'avait pas échappé à H. Sauppe, qui le cite dans sa dissertation *de demis urbanis Athenarum* (Weimar, 1846), p. 5; mais il en donne une explication erronée. Il admet en effet que ces cent héros sont les éponymes des cent dèmes créés par Clisthène, tandis que l'expression « les cent héros » désignait à Athènes les cent ἀρχηγέται parmi lesquels la Pythie dut choisir les éponymes des dix tribus.

Araphen fut au nombre des candidats évincés, mais Clisthène n'en garda pas moins son nom pour le donner à un dème. Parlant des noms des dèmes, Aristote dit (Πολ. Ἀθην. XXI) : προσηγόρευσε δὲ τῶν δήμων τοὺς μὲν ἀπὸ τῶν τόπων, τοὺς δὲ ἀπὸ τῶν κτισάντων. Le nom d'Araphen fut donné au bourg dont ce héros passait pour le fondateur, et il est porté, aujourd'hui encore, par le village de Raphina.

B. HAUSSOULLIER.

SUR QUELQUES PASSAGES DE QUINTILIEN

Pourquoi ne pas se risquer à dire son mot sur quelques passages de Quintilien? La bonté d'âme de cet excellent homme paraît s'être communiquée à ses critiques, s'il est permis d'en juger par les trésors d'indulgence dont ils ont fait preuve envers certains travaux récents[1]. On ne leur en demande pas davantage pour les quelques observations qui suivent.

Quint. 1, 5, 24 *sed id saepius in graecis nominibus accidit, ut Atreus, quem nobis iuuenibus doctissîmi senes acuta prima dicere solebant, ut necessario secunda grauis esset; item Nerei Tereique.* Il me semble que les uns ont inutilement modifié ce texte et que les autres l'ont mal expliqué. Les uns et les autres ont cru que *id* se rapportait à la phrase qui précède immédiatement : *quam* (*syllabam*) *ex duabus syllabis in unam cogentes et deinde flectentes dupliciter peccant.* Mais cette phrase n'est qu'une parenthèse. Aucun homme instruit de cette époque n'a pu songer à donner un circonflexe à *Atreus,* et Quintilien n'a pu considérer *Atreus* dissyllabe comme une faute (*peccant*); *Atreus* dissyllabe était de règle depuis longtemps en poésie (*nefarius Atreus,* Hor. *A. P.* 186)[2]. *Id accidit* doit se rapporter, en arrière de la paren-

---

1. Ils ont tenu compte sans doute à l'un des auteurs dont je veux parler de son mérite personnel très réel, et n'ont pas voulu troubler la bienheureuse inconscience avec laquelle il s'est plu à accumuler de longues descriptions de manuscrits parfaitement inutiles, à entasser des notes critiques informes, à y joindre un commentaire explicatif vraiment antédiluvien. Mais qu'est-ce qui a pu servir d'excuse à un homme du métier qui explique *leuitas* (λειότης) Quint. 10, 1, 52, par *Leichtigkeit;* qui renvoie à Quint. 12, 10, 39 *Scipio Laelius Cato,* à propos de 10, 1, 24 *Decimi Laelii;* dont l'attention et le jugement ne sont pas beaucoup moins en défaut dans son édition du texte complet? Le premier a certainement mieux fait que le second en rétablissant avec les mss **ABS** *aut* 1, 4, 7 (voir Zumpt, éd. Spalding, t. V p. 23; mettre seulement le point d'interrogation après *tenuitatem*); avec **MSb** *promissor* 1, 5, 6 (l'allusion à Horace *A. P.* 138, est évidente; sur six mots de Quintilien, quatre sont dans Horace); avec tous sauf **A** *copulatio* 1, 5, 69 (*ista* exige un mot moins commun que *compositio; copulare* se lit Cic. *or.* 45, 154); avec **Ab** *si repudiata* 1, 5, 71; avec tous les mss *odiosum* 1, 6, 19 (il n'est pas dit que περίεργον doive traduire ce mot; au contraire, il y a *odiosum et* περίεργον; c'est de la pédanterie et c'est inutile).

2. En cela, Osann et Halm ont certainement raison contre M. Th. Birt, *Rhein. Museum,* XXXIV p. 22. Il serait trop long de discuter point par point avec M. Birt, dont la traduction déjà est inexacte : *dicere solebant* n'implique nullement une doctrine; il s'agit au contraire de l'ancienne prononciation naïve, qui latinisait involontairement.

thèse, aux mots *cum acuta et grauis alia pro alia ponuntur... aut grauis pro flexa... aut flexa pro graui* (§ 22; 23). Après avoir donné plusieurs exemples de pareils déplacements d'accent dans des mots latins, Quintilien continue : « mais ce fait se produit plus souvent dans les mots grecs, » et il cite comme exemple *Atreus,* que dans sa jeunesse les gens les plus instruits (sachant parfaitement le grec) prononçaient à la façon latine *Átreus,* tandis que de son temps on affectait de prononcer à la grecque, et l'on disait 'Ατρεύς. De même, les anciens prononçaient naïvement *Nérei, Térei,* les modernes Νηρεΐ, Τηρεΐ. C'est comme nos pères disaient bravement Mil-ton, By-ron, et nous croyons faire merveille en prononçant Miltonne, Baïronne. *Atreus* latinisé devenait trisyllabe, *Átrĕŭs*[1]. Quintilien n'avait pas à insister sur ce point, mais il le laisse peut-être deviner en disant *acuta prima* (*syllaba*) et non *priore*[2]. Il est vrai que *secunda* devra cependant signifier *quae nunc secunda est* (c'est-à-dire la syllabe *treus*), car sans cela il faudrait *secunda et tertia graues essent.*

1, 6, 44 *igitur ut „uelli" et „comam in gradus frangere" et „in balneis perpotare", quamlibet haec inuaserint ciuitatem, non erit consuetudo, quia nihil horum caret reprensione* (*at lauamur et tondemur et conuiuimus ex consuetudine*), *sic in loquendo non si quid uitiose multis insederit pro regula sermonis accipiendum erit.* C'est ainsi qu'écrivent Halm et M. Meister; Spalding et M. Fierville mettent des italiques au lieu de guillemets. Il semble que tous ces éditeurs croient que dans *uelli,* etc., ce que Quintilien trouve blâmable, c'est l'expression. Il est pourtant évident qu'il veut parler des usages désignés par ces mots; *uelli* est un excès de *lauari; comam in gradus frangere* en est un de *tonderi,* etc. A ces excès dans la conduite il compare des excès dans le langage : *sic in loquendo.* Dans le langage pas plus que dans la manière de vivre les exagérations de quelques-uns ne constituent l'usage.

1, 6, 38 *a uelocitate dicitur uelox.* Il nous paraîtrait plus naturel de dire que *uelocitas* vient de *uelox.* C'est pourquoi sans doute M. Meister écrit *a uelo dicitur uelox,* d'après Priscien 4,40 p. 140, 19 K. *in ox uerbalia uel denominatiua : uoco, uox; uelum, uelox.* Mais M. Kiderlin[3] a remarqué qu'il s'agit ici de dérivations manifestes; or, *uelox* de *uelum* ne l'est pas; il y manque l'idée de ra-

---

1. Sur ce point, M. Birt a évidemment raison, et toute son excellente démonstration subsiste.

4. Voir § 31 *in disyllabis prior.*

3. *Beiträge zur Kritik u. Erklärung von Quintilian,* Augsburg, 1877, p. 27.

pidité pour le sens, et la gutturale (*x* ou *c*) pour le son. Si donc on veut admettre la correction de M. Meister, il faudrait écrire, je pense, en se tenant tout près de la leçon manuscrite, *a uelo citato dicitur uelox*. Ce ne serait pas plus absurde que la moyenne des étymologies anciennes. Mais il se peut bien aussi que l'on doive s'en tenir simplement à la leçon des mss.

10, 1, 48 *age uero* (*Homerus*) *non utriusque operis sui ingressus in paucissimis uersibus legem prooemiorum non dico seruauit sed constituit?* On lit aujourd'hui *in utriusque* et *ingressu* d'après Badius. Mais cela ne suffit pas. Il faudrait encore effacer *in* après *ingressu*. *Paucissimis* prouve que déjà à cet endroit Quintilien pense à continuer sa phrase par *constituit* plutôt que par *seruauit*. Observer une règle dans peu de vers est plus facile que dans beaucoup; mais faire en quelques vers des exordes si parfaits qu'ils deviennent désormais les modèles du genre, voilà qui est une preuve de génie. *In* est donc simplement transposé.

10, 7, 6 *quisquis autem uia dicet ducetur ante omnia rerum ipsa serie uelut duce*. Eussner[1] a vu que *ducetur... uelut duce* n'est pas acceptable. Il écrit *ducetur dicet*. Mais *uelut duce* n'en serait pas beaucoup moins choquant. *Via dicet* ne fait que rappeler *dicendi uia* § 5 et ne doit pas être touché. C'est *uia ducetur* (sans qualificatif de *uia*) qui serait étrange. Et que faire de *ante omnia?* J'avais pensé, il y a bien des années, qu'on pourrait écrire *utetur... rerum ipsa serie uelut duce*.

11, 3, 51 *uox autem ultra uires urgenda non est : nam et suffocata saepe et maiore nisu minus clara est et interim elisa in illum sonum erumpit cui Graeci nomen a gallorum inmaturo cantu dederunt*. Entre *et... et* corrélatif, ce troisième *et* (= *etiam*) serait une négligence. De plus, il ne s'expliquerait pas; *maiore nisu* doit se joindre à *suffocata saepe* et à *interim elisa;* ni avec l'un ni avec l'autre on ne peut entendre *et maiore nisu,* même par un effort trop grand, puisque c'est justement un effort trop grand (*ultra uires urgere*) que Quintilien vient d'interdire. Il a dû écrire *saepe maiore*.

Max Bonnet.

---

1. *Jahrb. f. Philol.* CXXXI (1885) p. 616.

LISTE DES VARIANTES DU PHÉDON

FOURNIES PAR LES CITATIONS ANCIENNES

On sait que pour l'établissement des textes classiques nos seules sources ne sont pas les manuscrits, et que nous trouvons des secours précieux dans les citations faites de ces textes par les commentateurs, les compilateurs, et quelquefois les apologistes chrétiens. Le papyrus du *Phédon* retrouvé récemment par fragments est venu démontrer l'antiquité de la plupart des leçons fournies par ces citations. Peut-être dès lors y aurait-il lieu de leur accorder plus d'importance qu'on ne l'a fait jusqu'ici. Il devient en tous cas nécessaire de posséder une collation aussi complète que possible de ces leçons : c'est ce que ne donnent point les meilleures éditions critiques du *Phédon,* ni même celle de M. Schanz, et c'est ce que je vais essayer de donner ici. Pour être sûr de ne pas faire un choix arbitraire, je m'efforcerai de n'oublier aucune de ces variantes, fût-elle dénuée d'importance ou manifestement fautive. Je dois ajouter que pour les citations qui se trouvent dans les *Eclogae* de Stobée ou dans le *Protrepticus* de Jamblique, le travail m'était rendu plus facile par les excellentes éditions de MM. Wachsmuth et Pistelli, postérieures à l'ouvrage de M. Schanz. Je n'omettrai pas non plus les variantes fournies par Théodoret, car M. Roos (*Diss. philol. Halenses,* VI, 1886, p. 1) a montré que si cet auteur ne cite presque jamais Platon que d'après Clément d'Alexandrie ou Eusèbe, son texte n'en est pas moins parfois propre à nous éclairer sur celui des écrivains qu'il copie. Enfin, outre les variantes données par les citations textuelles d'Olympiodore, j'indiquerai celles qui semblent résulter des termes mêmes dont se sert ce commentateur quand il substitue sa prose à celle de Platon. — Dans la liste qui va suivre, j'ai mis entre crochets les leçons qu'avait déjà indiquées M. Schanz : on verra que ce ne sont pas les plus nombreuses, ni peut-être même toujours les plus importantes. Je renvoie d'ailleurs aux pages et aux lignes de son édition.

P. 58 St. — 86,12 ἐπύθοντο Plutarch. — 87,2 αὐτῆς γενομένης Plut.

πολλῷ om. Plut. — 3 οὖν om. Plut. — 88,9 διελθεῖν Thomas Magister. — 14 παρίστασθαι ἐκεῖνον Thom. Mag.

P. 59. — 89,13 οὐ ⟨*non legisse vid. Demetrius*⟩[1].

P. 60. — 90,23 ἔοικέ τι] ἔοικεν Stob.[2] — 91,1 ⟨τῷ ἅμα *Stob.*⟩ — 3 ⟨ἀεὶ λαμβάνειν *Stob.*⟩ — 4 ⟨ἡμμένω *Stob.*⟩ — 5 κἀμοί Stob. — 8 ⟨αὐτῶν *Stob.*⟩ — 11 ἐν τῷ σκέλει ἦν τὸ ἀλγεῖν Olymp. (93,28).

P. 61. — 92,20 ⟨ἡ *Photius*⟩ — 24 ⟨ὡς τάχιστα *legisse vid. auctor epist. Socr. 147*⟩ — 93,7 ⟨μέντοι *Olymp.*⟩ — 15 αὐτῶν] τούτων Olymp.

P. 62. — 93,27 ἴσως μέν Simplicius | φαίνεται Simpl. — 94,1 ἁπάντων om. Simpl. — 2 τὰ ἄλλα πάντα ἔστιν ὅτε καὶ βέλτιον Simpl. — 6 ⟨ἴττω Ζεύς *Olymp.*⟩ — 7 τῇ αὐτὸς ἑαυτοῦ φωνῇ Olymp. — 8 οὕτω γάρ Olymp. — 11 οὐ δεῖ δέ Theodoret[3]. — 12 ῥᾴδιον Olymp. — 14 ἐπιμελομένους Olymp. — 95,11 αὐτός τε Olymp. — 20 ⟨τέ μοι] μοι τέως *Olymp.*⟩

P. 63. — 96,7 φέρε δ' Olymp. — 11 καί om. Stob. — 12 ⟨μὴ ἀγανακτῶν *Olymp.*⟩ — 13 ὅτι om. Stob. — 14 ⟨ὅτι] τό *Stob.*⟩ — 17 ὅπως] ὁμοίως Stob. — 97,7 ἤδη Phot.

P. 64. — 97,15 γάρ om. Jamblich. — 16 ἄλλους] πολλούς leg. vid. Olymp. (75,6 et 20) | ἄλλο οὐδέν Theod. — 17 ἐπιτηδεύουσιν αὐτοί Theod. | τε om. Theod. — 23 ⟨ἄν *Olymp.*⟩ — 98,3 ⟨καὶ οἷου θανάτου *Jambl. Olymp.*⟩ — 6 τήν om. Epiphanius. — 7 ⟨τοῦτο τό *Jambl.*⟩ τοῦτο Epiph. — 8 καθ'ἑαυτό Epiph. | γεγονέναι τὸ σῶμα Olymp. | ἀπὸ non leg. vid. Olymp (76,26). — 9 ἀπό om. Epiph. — 13 ὑμᾶς Olymp. — 21 πολλή] πᾶσα Olymp. (78,19).

P. 65. — 99,7 δήπου] που Jambl. — 15 ἡ ὄψις Olymp. — 16 ἀεὶ ἡμῖν Olymp. | θρυλλοῦσιν Jambl. Olymp. — 26 ⟨αὐτὴν τούτων μηδέν *Jambl.*⟩ — 100,4 ⟨τὰ τοιάδε *om. Olymp.*⟩ — 5 ⟨αὐτὸ *Olymp.*⟩ | φαμέν τοι Olymp. — 12 τὸ ἀληθέστατον αὐτῶν Olymp. — 18 ⟨τινα om. *Olymp.*⟩

P. 66. — 100,21 ἐπιχειροίη Jambl. — 25 καί om. Jambl. — 101,4 ⟨γνησίοις *Jambl.*⟩ Olymp. ut vid. (82,20) | φιλοσοφοῦσι Olymp. — 6 τοι] τι Jambl. | ⟨τις om. *Jambl.*⟩ Olymp. (id. 82,26 ut vid.) | ⟨ἐκφέρειν ἡμᾶς *Olymp.*⟩ — 8 ἦν ἡμῖν ἡ ψυχή Olymp.[4] ἡμῶν ἡ ψυχὴ ἦ Clem. Alex. | ⟨τοῦ τοιούτου *Olymp.*⟩ — 9 ἐκεῖνο ἱκανῶς Clem. Alex. — 11 ἄν] ἐάν Plut. — 12 ἡμῖν Plut. — 13 θήραν] θέαν Plut. — 15 πολλῆς om. Plut. Jambl. et ut vid. Olymp. — 18 ἀπὸ τούτου Plut. —

---

1. P. 59 B (89,6) αὐτοῦ BC αὐτοῦ κρίτων Ed[1] in marg. add. b. Il faut ajouter que Proclus dans son commentaire au Timée (8 B) dit expressément que Platon ne s'est pas donné la peine d'indiquer le nom du père de Critobule, οὐδ' ὀνόματος ἠξίωσεν.

2. Id. ex ms. Flor. Joan. Damasc. (Stob. Floril. ed. Meineke, t. IV, p. 236).

3. Théodoret ajoute ici καὶ ξυνελόντι εἰπεῖν κακὴν λογίζεσθαι τὴν ὕλην. Il a pris pour la suite de la citation une réflexion de Clément d'Alexandrie (*Strom.*, III, 3, 19, p. 519 E. Potter.) Voir Roos, *ouvrage cité*.

4. M. Schanz note seulement ἡμῖν Olymp.

19 ⟨πόλεμοι *Plut. Jambl. Olymp.*⟩ — 22 ταῦτα πάντα Plut. — 24 αὖ om. Plut. — 102,2 τε καί] καὶ οὔ Plut. — 3 φρόνησις Plut. ⟨*Jambl.*⟩ — 5 θάτερον] τὰ ἕτερα Jambl.

P. 67. — 102,7 ἔσται ἡ ψυχή Plut. Jambl. — 9 μηδέν] μηδέ Olymp. — 12 ⟨ὁ θεὸς αὐτός *Plut. Jambl. Olymp.*⟩ — 14 τε om. Plut. Jambl. | καὶ γνωσόμεθα om. Plut. — 15 εἰλικρινὲς ὁρῶντες Plut. — 22 ἱκανῶς ἐκεῖ Olymp. — 103,7 ἐκ δεσμῶν Jambl. — 9 ⟨χωρισμὸς ψυχῆς *Stob.*⟩ — 10 προθυμοῦνται] προμηθοῦνται Olymp. (88,7). — 11 ὀρθῶς om. ut vid. Olymp. — 18 τό om. Stob. bis. — 20 ⟨διαβέβληται *Stob. Olymp.*⟩

P. 68. — 104,2 ὁ αὐτός] αὐτός Stob.[1] — 22 ἔχει ἔφη Stob. — 24 ἀνδρία Stob. (et mox). — 105,5 ⟨ἐθέλεις *Stob. Jambl.*⟩ — 8 ⟨κακῶν *Jambl. Olymp.* κακῶν εἶναι *Stob.* | μεγάλων *Stob. Jambl.*⟩ — 12 ⟨ἄλογον *Stob. Jambl.*⟩ | ἀνδρεῖον εἶναι] ἀνδρεΐζεσθαι Olymp. (? 93,20). — 15 ⟨γε *Stob. Jambl.*⟩ — 16 ⟨ὅμοιον *Stob. Jambl.*⟩

P. 69. — 105,22 ᾧ] ὅ Stob. Jambl. | τῷ] τό Stob. om. Jambl. — 106,1 οὐκ αὐτή Olymp. | ⟨ἀρετὴν ἀλλαγὴ ἡδονάς *Jambl.* ἀρετὴν ἡδονάς *Stob.*⟩ — 3 ⟨καί om. *Stob. Jambl.*⟩ — 5 πάντα Jambl. — 7 καὶ δικαιοσύνη om. Stob. — 8 ἢ om. Stob. Jambl. — 11 φρονήσεως καί Stob. Jambl. — 12 ἡ om. Stob. — 13 εἶναι om. Stob. Jambl. — 14 ⟨τις om. *Stob.*⟩ et ut vid. Olymp. (94,20). — 15 ἡ ἀνδρεία Stob. Jambl. et ut vid. Olymp. (92,15) (ἀνδρία ut solet Stob.) | ἔτι αὐτή Stob. — 16 ὡς κινδυνεύουσι Stob. | ⟨κινδυνεύουσι *Stob. Jambl. Olymp.*⟩ — 17 ⟨φαῦλοι *Stob. Jambl.*⟩ — 18 ὃς ἄν] ὃ μέν Suid. | καί] ἤ Jambl. | ἀμύητος καὶ ἀτέλεστος] ἀτέλεστος καὶ ἀκάθαρτος Suid. — 19 ἀφικόμενος Suid. | τετελεσμένος καὶ κεκαθαρμένος Suid. — 20 ἐκεῖσε ἀφικόμενος] ἐκεῖ μεταχωρήσας Suid. | οἰκήσεται Stob. — 107,1 ⟨ὡς φασίν *Clem. Stob.*⟩ φασίν Jambl. | οἱ om. Clem. | ναρθηκοφόροι μὲν πολλοί Clem. (Strom. I, 19,92) πολλοὶ μὲν ναρθηκοφόροι Clem. (V, 3, 17) Olymp.[2] — 2 γε Clem. priore loco. — 3 ὀρθῶς om. Jambl. — 6 ἠνύσαμεν Clem. Olymp. — 7 ἐάν Clem. Olymp. — 17 λέγεσθαι καλῶς Stob.

P. 70. — 107,19 ἔτι ἦ] ἐστί Stob. | διαφθείρεται Stob. — 20 ἀπόλλυται Stob. | ἀποθάνῃ Stob. — 22 διιπταμένη Stob. — 108,3 ὧν om. Stob.[3] | εἴη ἐλπίς Stob. — 12 νῦν ἀκούσαντα] συνακούσαντα Olymp. — 18 ⟨ὁ λόγος οὗτος *Olymp.*⟩ (45,19) ⟨λόγος οὗτος *Stob. Olymp.*⟩ (48,13). — 22 ἡμῶν αἱ ψυχαί Stob. — 24 γένοιτο Stob. — 109,1 κατ'ἀνθρώπων] κατὰ ἄνθρωπον Olymp. (106,9). — 4 ⟨ἴδωμεν *Stob. Olymp.*⟩ | ἆρ'οὕτωσί] οὕτωσὶ ἄρα Olymp. | 5 ἅπαντα Stob.

---

1. Peut-être faut-il lire αὐτός (Usener, *Nachr. von d. k. Ges. d. Wiss. zu Göttingen* 1892, n° 2).

2. M. Schanz a omis ici d'indiquer la citation du vers (faux) par Théod., *Thér.* XII, 170.

3. D'après M. Wachsmuth ὧν est omis dans les mss de Stobée ; dans l'un la 2e main a ajouté ἅ, qui ne forme pas une variante réelle.

P. 71. — 109,14 ἔφη οὕτω Stob. | ⟨ἰσχυροτέρου γε *Stob. Olymp.*⟩. — 17 ἐάν Stob | ⟨οὐκ ἐξ *Stob.*⟩. — 22 μείζονος μὲν γάρ Olymp. (106,23) | πράγματος om. Olymp. — 25 τὸ ante διακρίνεσθαι, συγκρίνεσθαι, ψύχεσθαι add. Olymp. — 110,1 ⟨ἐξ ἑκατέρου] ἑκατέροις *Olymp.*⟩. — 7 ὄντων Stob. — 10 ⟨καὶ ἐκ τοῦ καθεύδειν τὸ ἐγρηγορέναι *Stob.*⟩· — 12 αὐτῶν Stob. — 13 σοι ἔφην Stob. — 14 καὶ σύ μοι Stob.[1] — 25 ἀλλ' εἰ ταύτῃ Suid. — 26 ἔσται χωλή Suid. — 111,1 τινα om. Stob.

P. 72. — 112,11 αὐτά om. Olymp. — 14 γε om. Olymp.

P. 73. — 112,23 τι ἔοικεν ἡ ψυχή Olymp. — 25 σφόδρα γε Olymp. — 113,18 τι om. Olymp. | ⟨πρότερον *Olymp.*⟩.

P. 75. — 117,21 τὸ λαβόντα Suid. λαβόντα Philop. (*Phys.* 181 *a* 10, éd. Vitelli, 1887, p. 7, 19). — 22 ἀπολωλεκέναι] ἀποβεβλῆσθαι Suid. ἀποβεβληκέναι Philop.[2]

P. 78. — 121,20 ἔφη ὦ Κέβης ἦ δ'ὅς Clem. Alex. | ἔνεισί που] εἰσὶ πάμπαν Clem. — 122,5 ἀνέρεσθαι Olymp. — 6 ⟨τὸ διασκεδάννυσθαι *Olymp.*⟩. — 7 τινί *Olymp.* — 10 μέν om. Stob. — 16 ἃ δέ] τὰ δέ Stob. — 17 ταὐτά et δέ om. Stob.[3]

P. 79. — 123,16 θῶμεν γάρ Theodoret. — 18 ἀειδὲς ἀεί Stob. — 19 ταὐτά ἔχον Theod. | ⟨καὶ τοῦτο ἔφη θῶμεν] καὶ ταῦτα ἔφη θῶμεν *Euseb.*⟩ καὶ ταῦτα θῶμεν ἔφη Theod.[4] | ἄλλο δή Euseb. — 20 ⟨αὐτῶν *Eus. Theod.* αὐτῶν ἤ *Stob.*⟩. — 21 φαῖμεν ἄν Eus. ⟨*Olymp.*⟩ ⟨φαμὲν ἄν *Theod. Stob.*⟩. — 124,1 ἐλέγομεν Eus. ⟨*Theod.*⟩ Stob. | ἀνθρώπων ἔφη Theod. — 3 λέγομεν Eus. Theod. ⟨*Stob.*⟩ | ⟨ἢ ἀόρατον εἶναι *Eus. Theod. Stob.*⟩. — 6 ⟨λέγομεν *Theod.*⟩ ἐλέγομεν Eus. ⟨*Stob. Olymp.*⟩ — 8 αἰσθήσεως Eus. ⟨*Stob.*⟩ — 10 εἰς ταῦτα τά Eus. — 11 μηδέποτε Eus. — 13 alterum γε om. Eus. — 15 συγγενὴς αὐτοῦ οὖσα Stob. — 18 ⟨καὶ περὶ ἐκεῖνα *Eus. Stob.*⟩ | ταὐτὰ καί Eus. — 19 πάθημα Olymp. (182,13) πάθος Olymp. (132,15). — 22 πρόσθεν εἰρημένων Eus. πρόσθεν Stob. | ἡ ψυχή Eus. — 23 πᾶς ἂν ἔμοιγε Eus. Stob. | συγχωρήσαι Eus. συγχωρῆσαι Stob. — 125,5 ⟨δή *Eus. Olymp.* δέ *Stob.*⟩.

P. 80. — 125,8 καί] ἤ Stob. — 11 ἔμοιγε] ἔοικε Stob. — 15 ultimum καί om. Stob. — 17 ψυχήν Stob. — 17-18 ⟨ἀνοήτῳ καὶ πολυειδεῖ *Eus. Stob.*⟩[5] — 19 ὁμοιότερον Stob. | τὸ σῶμα Eus. — 20 ⟨ἢ] ὡς *Eus.*

---

1. 18-19 τί δὲ... ἔφη ὁμολογεῖν om. Stob. Comme τί δέ est précédé de ἔφη, pour expliquer l'omission de Stobée ou d'un de ses copistes, on peut admettre que l'un ou les autres lisaient ὁμολογεῖν ἔφη. C'est une nouvelle variante dont l'existence est très probable.

2. M. Schanz donne par erreur les leçons de Suidas comme étant celles de Philoponus.

3. La leçon de Stobée est μηδέποτε κατὰ ταῦτα σύνθετα. Il faut lire μηδέποτε κατὰ ταὐτά, σύνθετα.

4. M. Schanz indique par erreur pour Théodoret la même leçon que pour Eusèbe.

5. On doit ajouter que le même ordre est exigé par celui de la discussion et de l'explication d'Olympiodore (136,35 sqq.).

Stob. ⟩ — 22 οὕτως ἐχόντων τούτων Stob.] οὐχί] οὐ Eus. — 23 διαλυθήσεσθαι Theod. — 24 παράπαν ἤ Theod. τούτων Theod. — 25 συννοεῖς Eus. | ⟨ὅτι ἐπειδάν *Eus. Stob.* ⟩ — 126,1 τό om. Stob. — 2 ᾧ] ὅ Stob. | ⟨διαπίπτειν καὶ διαπνεῖσθαι *Eus. Stob.* ⟩ — 4 μέν] γάρ Stob. — 8 ἐάν Eus. Stob. — 9 ὁμοίως Stob. — 10 ἄρα τό] εἰς τό Theod. — 11 τὸ εἰς] ἢ εἰς Theod. | τοιοῦτον Stob. (Ecl. I, 41,57) τὸ τοιοῦτον Stob. (id. I, 41,9) | ἕτερον τόπον τινά Theod. — 12 καθαρόν] ἄριστον Theod. | οἰχομένη Theod. | Ἅιδου φοιτᾷ Theod. — 13 ἀγαθὸν καὶ φρόνιμον leg. vid. Olymp. (134,17) | οἵ] οὗ Theod. — 14 prius καὶ om. Stob. (I, 41,57) | αὐτή Theod. | δή om. Stob. (I, 41,9) — 17 τε om. Stob. (I, 41,9) — 20 ⟨καὶ συνηθροισμένη αὐτὴ εἰς ἑαυτήν *Stob.* ⟩ [1].

P. 81. — 126,23 ἡ μελέτη Stob. — 127,6 τὸν λοιπὸν χρόνον] τὸ λοιπόν Eus. — 7 τῶν om. Eus. Stob. | διάγουσα Eus. ⟨*Stob.* ⟩ — 8 ἄν Eus. — 10 τῷ om. Eus. — 13 ἄν τις Eus. | καὶ φάγοι καὶ πίοι Eus. — 16 τοῦτο δὲ εἰθισμένη] τὸ δὲ εἰθισμένον Stob. — 19 καί om. Stob. — 20 αὐτή Niceph. — 21 ἐποίησε Niceph. — 22 γε ὦ φίλε om. Nic. | οἴεσθαι χρὴ τοῦτο Nic. — 24 τε om. Nic. — 26 καλινδουμένη Nic. — 27 καὶ ἄττα Stob. | σκιοειδῆ φαντάσματα resp. Olymp. (113,25) [2] — 128,1 φάσματα Stob. | περιέχονται Stob. — 3 μέντοι γε Stob. — 7 γε om. Niceph. | ἕως ἄν] μέχρις ἄν Nic. — 7-8 τοῦ σωματοειδοῦς τοῦ συνεπακολουθοῦντος Eus. τοῦ συνεπακολουθοῦντος σωματοειδοῦς Nic. — 10 τὰ τοιαῦτα Eus. Nic. — 11 ἄττ'ἄν] ἄττα Stob. ποτ'ἄν Nic. | τῷ om. Eus. | τυγχάνωσιν Nic. — 12 τὰς γαστριμαργίας Eus. γὰρ τὰς γαστριμαργίας Athen. γαστριμάργους Theod. — 14 καὶ μή] μηδέν Theod. | διευλαβουμένους Eus. ⟨*Stob. Athen.* ⟩ | καὶ τὰ τῶν Theod. — 15 τοιούτων] ὁμοίων Nic.

P. 82. — 128,15 οὐκ οἴει] οὐχί Theod. | μὲν οὖν] γε Theod. — 16 γε om. Theod. | τε om. Eus. Theod. — 17 ἁρπαγάς] ἔρεις πάσας Stob. — 18 ⟨φαῖμεν *Eus. Theod.* ⟩ φαμεν Stob. — 20 οἵ] ἤ Eus. | ⟨ἑκάστη *Eus.* ⟩ — 21 τῶν αὐτῶν Stob. — 22 καὶ τούτων] καὶ μακάριοι Alcin. — 23 δημοτικὴν καὶ πολιτικήν] δημοτικήν τε καὶ πολιτικήν Stob. Alcin. πολιτικήν τε καὶ δημοτικήν Nic. | ἐπιτετηδ. ἀρετήν Nic. — 25 prius τε om. Stob. alterum om. Nic. — 26 τε om. Nic. | οὗτοι om. Stob. — 129,1 ⟨ὅτι *Eus.* ⟩ Stob. | τούτοις Stob. | τὸ τοιοῦτον Stob. — 2 τε om. Eus. Stob. Nic. — 3 αὐτό γε Eus. ταὐτό γε Nic. — 6 θεοῦ Nic. — 7 καθαρῷ παντελῶς Nic. | ἄλλῳ ἤ Stob. Jambl. [3] ἀλλὰ ἤ Nic. — 9 φιλόσοφοι Jambl. — 11 αὐτούς Jambl. | οὔ τι] οὐχί Jambl. — 17-18 ⟨σώματα πλάττοντες Jambl. ⟩.

P. 83. — 130,9 τῷ Jambl. — 23 καὶ φόβων om. Jambl. — 25 ⟨ἢ λυπηθῇ ἢ φοβηθῇ *Jambl.* ⟩ — 26 ἀπ'αὐτῶν Jambl. | ὧν] ὡς Jambl. —

---

1. M. Schanz donne αὐτήν. M. Wachsmuth lit ἑαυτήν.
2. Attesté aussi par Origène, *c. Celse*, 2 et 7. — 2, il ajoute περὶ μνημεῖα τῶν ἤδη τεθνεώτων.
3. M. Schanz donne seulement ἄλλω (sic) ἤ Stob.

131,3 σφόδρα ἢ λυπηθῆναι Jambl. | ἐπὶ τούτῳ Jambl. — 4 πάσχῃ μάλιστα τοῦτο Jambl. — 6 τά om. Jambl. — 10 ταῦτα Jambl. | εἶναι ἀληθῆ Niceph. — 14 ἀναπλέα τοῦ σώματος Jambl. Thom.

P. 84. — 131,24 αὐτήν Jambl. — 132,1 μεταχειριζομένης Jambl.[1] — 133,8 ἄν Stob. (Flor. 120,31) om. Stob. (ibid. 7,78). — 9 ἀνθρώπους Stob. (120,31) αὐτούς Stob. (7,78). — 11 τι om. Stob. bis.

P. 85. — 133,15 ⟨μάλιστα *Stob.*⟩ — 20 ῥιγοῖ Eus. — 21 καὶ χελιδών Stob.[2] — 22 ὂν δή Stob. — 27 που οἶμαι] ἡγοῦμαι Stob. — 134,1 ⟨χεῖρον *Stob.*⟩ — 2 ⟨δεσπότου αὐτοῦ *Stob.*⟩ — 12 πανταχοῦ Olymp. (142,26).

P. 89. — 141,6 δή] δέ Stob. — 8 τὸ παράπαν om. Stob. | οὕτω τοῦτο Stob. — 11 ἐπεχείρει Stob.

P. 90. — 141,13 ὀλίγους εἶναι σφόδρα Stob. — 14 τοὺς πλείστους Stob.

P. 91. — 143,1 ἔγωγε] ἐγώ Stob. — 144,12 ἔμπροσθεν Stob. — 13 ἐφάτην Stob. — 16 ἄλλο τι Stob.

P. 92. — 144,17 ἐντεθῆναι Stob. — 18 ὡς om. Stob. — 20 πάνυ γε Stob. | θαυμάσαιμι Stob. — 21 ἔτι δόξειεν Stob. — 22 ἄλλο Stob. — 23 ἄνπερ Stob. — 145,1 σαυτοῦ Stob. — 2 ἐκεῖνο Stob. — 3 οὐδαμοῦ Stob. 5 τε om. Stob. — 7 ὅ] ᾧ Stob. — 11 ἐκείνῳ τῷ λόγῳ Stob. | συναινέσεται Stob. — 16 ἐκεῖνον ἔφη Stob. — 19 διὰ τῶν] ἐκ τῶν Proclus. — 22 ἐν om. Stob. (Ecl. I, 41,13) τοῖς om. Stob. (Ecl. II, 1,22)[3] | πᾶσιν Stob. illic ἅπασιν hic. — 25 πρὶν ἤ Stob. | αὐτῆς Stob. — 146,3 ἀποδέδειγμαι Stob. — 4 ὡς ἐμαυτοῦ et ὡς ἄλλου Stob. — 6 ⟨τί δέ *Stob.*⟩.

P. 93. — 146,9 παρ' ὅ Stob. — 13 κινηθῆναι ἄν Stob. — 16 ἢ οὐχί Stob. | ἐάν Stob. — 20 καί om. Stob. — 21 ψυχήν Stob. — 23 ἔφη Stob. (Ecl. I, 41,13) om. Stob. (I, 40,2). — 147,2 τιθεμένων Stob. — 4 πότερα Stob. — 6 τῇ ἁρμονίᾳ Stob. — 8 ἔφη] φησίν Stob. — 18 ἐπειδή om. Stob.

P. 94. — 148,5 ⟨εἶναι ψυχαί *Stob.*⟩. — 7 ⟨πάσχειν ἄν *Stob.*⟩ — 8 ⟨ὀρθὴ ἡ *Stob.*⟩. — 13 πάθεσιν ἐναντιουμένην παθήμασι] παθήμασιν ἢ καὶ ἐναντιουμένην Stob. — 14 ⟨οἷον *Stob.*⟩ — 16 ⟨που μυρία *Stob.*⟩ ἐροῦμεν Stob. — 18 μήποτε ταύτην *Stob.* — 20 ⟨ψάλλοιτο *Stob.*⟩ — 23 τί οὖν νῦν; Stob. | ⟨φαίνεται ἡμῖν *Stob.*⟩ — 13 παθημάτων Stob. — 14 πράγματος om. Stob.

P. 95. — 149,29 ἡμῶν Olymp. (74,21) — 151,4 αὐτόν Stob. — 4-5 ὦ Κέβης om. Photius[4].

P. 96. — 151,7 ἄν Stob. | ἐάν Stob. — 9 ⟨ἄν om. *Stob.* | λέγεις

---

1. Les expressions d'Olympiodore (136,17) semblent indiquer qu'il lisait μεταχειριζομένην ou μεταχειριζομένη (se rapportant à αὐτή que donne le papyrus, 129,21, au lieu de αὐτήν).

2. 21 ἥ τε et 22 ὁ paraissent omis dans Stobée (Flor. ed. Meineke IV, p. 112).

3. M. Schanz donne seulement τοῖς om. Stob.

4. M. Schanz donne seulement ὦ om. Phot.

Stob. > — 10 ἔφη om. Theod. Cyr. — 11 θαυμαστῶς] ὑπερφυῶς Theod. | ὡς om. Theod. Cyr. | ταυτησί Theod. | φιλοσοφίας Theod. — 12 < ὑπερήφανον *Eus. Cyr. Theod.* > Thom. M. — 13 εἶναι ἐδόκει Eus. | αἰτίας] ἱστορίας Theod. — 15 ἐμαυτόν om. Stob. | μετεβάλον Cyr. | < πρῶτον τά *Eus. Cyr. Stob.* > — 16 καὶ τὸ ψυχρόν Eus. < *Stob.* > < τὸ ψυχρὸν καὶ τὸ θερμόν *Cyr.* > — 17 δή] ἤδη Eus. Cyr. | < συντρέφεται *Phot.* > συστρέφεται Stob. — 20 τοῦ ὁρᾶν καὶ ἀκούειν Eus. τοῦ ἀκούειν καὶ ὁρᾶν Stob. (Ecl. I, 43,2) τοῦ ἀκούειν καὶ τοῦ ὁρᾶν Stob. (ibid. I, 41,14) | δέ om. Cyr. — 152,1 ταῦτα Stob. bis[1] — 2 οὐρανόν τε Eus. Stob. — 3 ἐδόξασα Cyr. — 6 ποτέ Cyr. — 7 ὑπ' αὐτῆς Eus. Cyr. | διετυφλώθην Theod. — 8 < ἀπέμαθον *Theod.* > | ἅ Theod. < ταῦθ' ἅ *Eus. Cyr.* > | πρὸ τούτου Theod.

P. 97. — 153,6 ἦν χωρὶς ἀλλήλων Sext. Emp. | ἄρα om. Sext. | ἦν ἑκάτερον Sext. — 7 ἐπεὶ δ' ἐπλησίασαν] πλησιάσαντα δ' Sext. | αὐτῶν αἰτία Sext. — 8 δυοῖν Sext. | ἡ om. Sext. — 10 πεισθῆναι Sext. | ὡς αὐτὴ αὖ] ὅτι ὡσαύτως Sext. — 11 γέγονεν Sext. | < ἡ *Sext.* > — 12 γάρ om. Sext. — 25 ταύτῃ om. Eus. — 26 < ὅπῃ ἤ *Eus.* > — 28 αὐτόν Eus. — 29 δέ om. Eus. — 154,1 ἐκείνου om. Eus. — 3 δέ] δή Eus. — 8 ἐπεκδιηγήσασθαι Eus.

P. 98. — 154,21 ἑκάστου Eus. | < οὖν αὐτῶν *Eus.* > — 22 ἐπεκδιηγήσασθαι Eus. — 23 οὐδ' ἄν Eus. — 155,1 ὦ ἑταῖρε ἐλπίδος Eus. — 2 ἐπεὶ δέ Eus. — 10 ὀστῶν Eus. — 13 σαρκῶν τε Eus. — 14 συνέχειν Eus. | ὀστῶν Eus. — 18 τοιάσδε Eus.

P. 99. — 155,26 περὶ Βοιωτούς Eus. — 156,1 < ἦ *Eus.* > — 4 πολλὴ ἂν... ῥαθυμία εἴη Eus. — 8 < ὀνόματι *Stob.* >[2] — 15 ἄν ποτε Ἄτλαντα Eus. < *Stob.* > — 17 συνιδεῖν καὶ συνδέειν Stob. — 18 τῆς τοιαύτης Stob. — 157,1 ποιήσομαι Stob.[3] — 4 ἀπειρήκει(ν) Stob. — 6 < σκοπούμενοι πάσχουσι *Stob.* > — 11 ἐπὶ τοὺς λόγους ἀναφυγόντα leg. vid. Olymp. (147,17; 190,11) — 13 ὡς εἰκάζω Stob.[4]

P. 100. — 157,14 τοῖς om. Stob. — 19 πάντων Stob. | τῶν ὄντων om. Stob. — 16 εἴτε Olymp. (148,18).

P. 105. — 166,20 ταῦτα om. Stob. | ὀνομάζομεν Stob. — 167,1,2 ἡ om. Stob. — 6 ἢ τὰ τρία Stob.

P. 106. — 167,7 < θερμόν *Stob.* > — 8 ἐπάγει Stob. — 9 οὖσα σῶς καί] μένουσα Stob. — 11 ὡς δ' αὐτῶς Stob. | ψυχρόν Stob. — 13 σῶον Stob. — 15 εἰπεῖν om. Stob. — 19 γ'αὖ] γοῦν Stob. | τὸ πῦρ Stob. — 25 ὡμολογεῖτο Stob. — 168,9 < τὸ ἀδιάφθορον καὶ ἀθάνατον οἴχεται *Phot.* > — 10 ἄλλο τι ἢ ψυχή Stob. — 14 σῶον Stob.

---

1. Id. ex ms. Flor. J. Damasc. (Stob. Flor. ed. Meineke IV, p. 236).
2. M. Schanz donne 12 αὐτὰ] αὐτοῦ Stob. M. Wachsmuth lit αὐτά.
3. M. Schanz donne au contraire ποιήσωμαι Stob. Tous les mss de Stobée portent ποιήσομαι.
4. M. Schanz donne au contraire ᾧ εἰκάζω Stob. Les mss de Stobée ont ὡς.

P. 107. — 168,16 ψυχὴ... ὄντι om. Stob. — 169,6 τόδε γ'] τό γ' Stob. μὴν καὶ τόδε Jambl. | δίκαιον διανοηθῆναι] διαν. ἄξιον Jambl. — 7 ⟨ἀθάνατος *Jambl. Stob.*⟩ — 10 ⟨δεινός *Jambl. Stob.*⟩ | ⟨ἀμελήσει *Jambl. Stob.*⟩ | ἦν om. Isid. Pel. — 11 ἄν om. Stob. — 14 ἄν αὐτῇ... ἀποφυγὴ εἴη Isid. Pel. — 15 οὐδέ] καί Isid. — 17 λέγεται μέγιστα Jambl. Stob. — 20 ὥσπερ Stob. — 21 οὕτως Stob.

P. 108. — 170,3 οὐδὲν γάρ Stob. — 4 ἁμάρτοι Stob. | οὔσης ὁδοῦ Stob. — 6 ⟨θυσιῶν *Stob.*⟩ — 7 μὲν οὖν Stob. — 10 πολλά] ἄλλα Stob. — 11 μόλις Stob. — 13 ὅθιπερ Stob. | αἱ om. Stob. — 17 ὑποκρύπτεται Stob. — 18 αὕτη Stob. — 24, id. — 171,1 γῆς Stob. — 3 ⟨ἡ Γλαύκου *Eus.*⟩ — 4 ἅτε ἐστίν Stob. — 6 ⟨καὶ εἰ *Eus.*⟩ — 8 τοῦ λόγου om. Stob. | ⟨ἐξαρκεῖν *Eus.*⟩ Stob. — 9 λέγειν κωλύει Stob. — 11 ὡς om. Eus. | εἰ ἔστιν] γῆ ἐστίν Stob. | τοῦ οὐρανοῦ Stob.

P. 109. — 171,15 αὐτῷ Stob. — 18 μένει Stob. | ⟨μὲν δή *Eus.*⟩ — 22 ἐπὶ τέλμα Stob. — 172,3 καθαράν τε Eus. — 5 τῶν περὶ τὰ τοιαῦτα] τῶν τὰ τοιαῦτα Eus. τοὺς περὶ ταῦτ' Stob. — 6 εἶναι ταῦτα Eus. — 8 τῆς om. Stob. — 10 τε om. Stob. — 15 ὅσον Stob. — 17 τοῦ] τοῦτο Eus. — 20 ⟨τὸ δὲ εἶναι ταὐτόν *Stob.*⟩ — 22 ἡμᾶς om. Origen. | τόν om. Stob. — 24 ⟨ἄν] δή *Eus.*⟩ om. Stob. | οἱ ἐνθάδε Stob. — 26 ἀνασχέσθαι Orig. Stob. | ἱκανὴ ἦν Stob. — 27 θεωροῦσαι Stob. | ἀληθῶς] ἀληθής Olymp.

P. 110. — 173,1 ἀληθῶς] ἀληθινόν ⟨*Eus.*⟩ Orig. Stob. — 2 πᾶς Eus. — 4 ἄξιον λόγου οὐδέν ⟨*Eus.*⟩ Stob. — 5 λεῖον Stob. — 7 ἡ γῆ Eus. | prius καί om. Stob. | καλά Eus. — 9-10 ⟨δεῖ καὶ μῦθον λέγειν καλόν *Stob.*⟩ δὴ καὶ μυθολογεῖν καλόν Eus. — 11 τῆς om. Stob. | τῶν οὐρανῶν Stob. — 15 αὕτη Stob. | εἴ τις] ἥτις Stob.[1] — 17 ὥσπερ δείγματα om. Stob. — 21 καί om. Eus. — 25 ἔμπλεα Eus. — 26 εἶδος παρὰ τὸ εἶδος παρέχεται Stob. — 174,1 ⟨συνεχὲς καί *Eus.*⟩ — 2 ἀνάλογον Eus. Pollux. | ἐν δὲ τοιαύτῃ οὔσῃ τοιαῦτα Stob. — 3 φυόμενα] τοιαῦτα Eus. | ἄνθη ἔχοντα τούς Eus. — 4 κατὰ τόν Eus. — 8-9 ὅ τι οὐ] ὅτιοῦν Eus. ὃ μή Stob. — 9 τοιοῦτον οὐκ Eus. — 10 καθαροί εἰσι Eus. Stob. — 11 κατεδηδόμενοι οὔτε Stob. — 12 ⟨ὑπὸ τῶν] καὶ τῶν *Eus.*⟩ — 15 χρυσῷ τε Stob.

P. 111. — 174,17 ὄντα] ὧν τά Eus. | πλήθη Eus. — 18 ἰδεῖν] δεῖν Eus. | θεατῶν om. Stob. leg. Olymp. (161,10) — 19 αὐτῆς Stob. — 23 ὅπερ ἡμῖν Stob. | τε om. Stob. — 175,1 ⟨ὁ om. *Stob.*⟩ | αὐτοῖς Stob.[2] — 4 ⟨φρονήσει *Stob.*⟩ — 8 τε om. Stob. — 7 τὸ χάσμα αὐτούς Stob. — 23 ἀεννάων Stob. — 25 πολλὰ δέ Stob. — 176,3 τούς om. Stob. | ὧν ἄν Stob. — 4 ἡ om. Stob. — 6 ἄρα om. Stob.

---

1. M. Schanz donne 16 ποικίλοις Stob. Tous les mss ont ποικίλη.
2. M. Schanz donne au contraire αὐτῆς Stob. M. Wachsmuth lit αὐτοῖς avec le meilleur ms.

P. 112. — 176,13 πάλιν πάντες Stob. — 17 δή] δέ Stob. — 18 αὐτόν Stob. — 19 αὐτό Stob. — 20 ὥσπερ ἐπί Stob. — 21 τὸ πνεῦμα ῥέον Stob. — 24 τε οὖν] δὲ οὖν Stob. — 25 διά om. Stob. — 26 εἰσρεῖ Stob. | τε om. Stob. | οἱ om. Stob. — 177,1 μέν om. Stob. | δέ] δή Stob. — 4 ἑκάστοις Stob.[1] | θάλαττάν τε Stob. — 6 δυόμενα om. Stob. — 10 εἰσρεῖ om. Stob. — 15 ⟨πρόσω om. *Stob.*⟩ — 17 οὖν Stob. — 19 ἄττα om. Stob. — 20 ῥέον τὰ περὶ κυκλῷ Stob.

P. 113. — 177,23 οὔ Stob. — 5 ἐκπίπτει Eus. Stob. ἐμπίπτει Theod. — 178,9 ⟨τῇ γῇ *Stob.* om. *Theod.*⟩[2] — 10 Ἀχερουσίας Stob. Theod. | οὐ συμμιγνύμενος] καὶ οὐ συμμίγνυται Theod. — 11 γῆν Theod. — 13 ὅπου ἄν Eus. Theod. — 15 ⟨πρῶτον om. *Theod.*⟩ | ὡς om. Theod. | λέγεται δέ Theod. — 16 δ' om. Stob. Theod. — 17 στυγνόν Theod. | ⟨ἥν om. Stob.[3] — 18 καί τινας δυνάμεις Theod. — 19 καὶ περιελιττόμενος Theod. — 20 et 24 ἐναντίως Eus. Stob.[4] — 20 Ἀχερουσίᾳ Eus. Stob. — 21 ταύτης Theod. — 179,4 ὁσίως καὶ δικαίως Eus. — 10 ⟨ἀνηκέστως *Theod.*⟩ — 11 ⟨ἢ ἱεροσυλίας *Eus. Stob. Theod.*⟩ — 11 φόνους πολλοὺς καί Theod. — 12 ἐξεργασάμενοι Stob. — 12 τυγχάνει τοιαῦτα ὄντα Theod.

P. 114. — 179,18 ἢ ἀνδροφόνοι ἤ Eus. Theod. — 19 τούτοις δέ Eus. τούτους δεῖ Theod. | ἀνάγκη om. Theod. — 20 τὸ κῦμα ἐκβάλλει Olymp. (169,25). — 22 πατραλῴας καὶ μητραλῴας Eus. πατραλοίας Theod. — 23 φλεγόμενοι Eus. — 26 καὶ δέξασθαι om. Eus. — 27 ⟨ἐκβαίνουσι *Eus.*⟩ ἀποβαίνουσι Stob. | τε om. Stob. — 180,3 δή om. Theod. (p. 424) — 4 ⟨διαβιῶναι *Theod.* (p. 424) | προκεκρίσθαι om. *Clem.* (Str. III, 19) *Eus. Stob.* προκεκρῖσθαι *Theod.* bis, προσκεκλῆσθαι *Clem.* (Str. IV, 37)⟩ | τῶνδε μὲν τῶν τόπων ἐν τῇ γῇ Clem. (III, 19) Stob. τῶνδε μὲν τῶν ἐν τῇ γῇ Clem. (IV, 37) Theod. (p. 321) τῶνδε μὲν τῶν τόπων τῶν ἐν τῇ γῇ Theod. (p. 424) — 5 ἐλευθερούμενοί τε καί om. Theod. (p. 321) ἐλευθερούμενοι καί Theod. (p. 424) — 6 τήν om. Clem. (IV, 37) Theod. (p. 321) — 7 ⟨τῆς γῆς *Eus. Stob. Theod.*⟩ — 8 ἐν φιλοσοφίᾳ Clem. | ⟨σωμάτων *Clem.* καμάτων *Eus.*⟩ (bis) ⟨*Theod.*⟩ — 9 τὸν ἅπαντα χρόνον Clem. — 11 τούτων μέν Stob. τούτων μὲν δή Theod. — 12 χρὴ ἕνεκα Stob. | ⟨πᾶν *Eus. Jambl.*⟩[5] — 13 ἐν τῷ βίῳ μεταστχεῖν om. Theod. — 18 ἀθάνατος Stob. | γε om. Stob. — 181,2 ἑαυτῆς Jambl.

P. 117. — 184,22 προσπεῖσαι leg. vid. Olymp. (170,26) σπεῖσαι id. Olymp. (208,6).

J'ajoute ici les variantes indiquées par le scholiaste : P. 60 B

---

1. M. Schanz donne ἕκαστα Stob. Ἕκαστα n'est dans aucun ms.
2. M. Schanz ajoute Eusèbe : c'est une erreur. Eusèbe donne δέ γε τῇ γῇ.
3. Les mss de Théodoret varient sur l'omission de ἥν.
4. Les mss de Théodoret varient sur ἐναντίος ou ἐναντίως.
5. La leçon de Théodoret n'est pas πᾶν, comme le dit M. Schanz, mais πάμπαν.

(90,23) ἄτοπον] οἱ δὲ ἄλογον — 62 C (95,4) leg. vid. ὁ μὲν τοίνυν — 67 E (103,21) γρ. καὶ τὴν τύχην ἔχειν — 69 B (106,13) γρ. καὶ οὐδ' ἀληθὲς ἔχουσα — 74 B (115,10) γρ. καὶ τῷ μὲν τῷ δέ[1] — 78 A (121,17) γρ. καὶ ἐξιάσηται[2] — 89 E (141,8) γρ. καὶ σύ[3] — 103 C (162,24) οὐδ' ἂν ἔφη] γρ. καὶ ὁ δ' αὖ[4] — 108 A (170,6) θυσιῶν] γρ. καὶ ὁσίων[5] — 112 D (177,15) γρ. ἄναντες γὰρ πρὸς ἀμφότερα — 115 D (182,10) ἠγγυήσατο] γρ. καὶ ἠγγυᾶτο[6] — 117 C (185,6) γρ. ἀβαστακτὶ καὶ βίᾳ.

Si l'on compare cette liste de variantes avec le texte et avec l'appareil critique de M. Schanz, on s'apercevra que celui-ci n'a guère cité les leçons de Stobée, d'Eusèbe, etc., que pour appuyer celles qu'il adoptait. Elles s'accordent avec celles de la 2e famille bien plus souvent qu'il ne le dit; et le papyrus étant souvent conforme aux unes et aux autres, on devra désormais tenir plus de compte des unes et des autres, et surtout se garder de les omettre.

P. Couvreur,
Élève de l'École Normale et de l'École pratique des Hautes Études.

P.-S. — Un grand nombre de scholiastes et de lexicographes ont cité deux ou trois mots du Phédon, parfois un seul. M. Schanz n'a indiqué dans ces courtes citations que deux variantes, p. 98 A (154,12-13) ποθέσων et ἄλλο εἶδος αἰτίας dans Eustathe. Il faut ajouter dans le même passage d'Eustathe παρεσκευασάμην, et à la p. 59 D (89,25) ἀνεῴγετο γὰρ οὐ πάνυ πρῴ dans le scholiaste de Lucien. Les autres citations, qu'on trouvera dans les éditions de Forster, de Fischer et de Wyttenbach, ne présentent aucune variante.

Mais il en est une plus importante qui ne me paraît pas avoir été signalée jusqu'ici. Le passage 62 B (94,9-13) est cité dans le commentaire d'Ammonius à l'*Isagoge* de Porphyre (éd. Busse, Berlin, 1891, p. 4,28), et cette citation présente les variantes suivantes : 10 περὶ αὐτῶν λεγόμενος — 11 δή om. | ἑαυτούς | λύειν] ἐξάγειν — 12 τε om. P. C.

---

1. C'est la leçon de BC et de M. Schanz; le scholiaste lisait τότε, qui est la leçon de E.

2. C'est la leçon de tous les mss. Le scholiaste lisait ἐξεπάσητε, adopté par Heindorf et M. Schanz.

3. V. la note critique de M. Schanz à ce passage. Le scholiaste lisait sans doute οὕτω ou οὔπω.

4. ὁ δ' αὖ BCD οὐδ' αὖ E. La leçon οὐδ' ἄν ne se trouve pas ailleurs.

5-6. C'est la leçon de la 1e famille.

7. Enfin je signale, sans l'expliquer, ce fait curieux, que Clément d'Alexandrie (Str. IV, 22, 146) et d'après lui Théodoret (p. 321 G.), citent comme étant du *Phédon* des mots qui ne se retrouvent ni dans ce dialogue, ni ailleurs dans Platon. Voici le texte de Clément : ὁ Σωκράτης ἐν Φαίδωνι μετὰ ἀγαθῆς ἐλπίδος φησὶ τὰς καλὰς ψυχὰς ἐνθένδε ἀπιέναι, καὶ πάλιν τοὺς πονηροὺς κακίζων ἀντιτίθησι, ζῶσι γὰρ μετὰ κακῆς ἐλπίδος λέγων. Rapprocher *Phéd.* 67 c et *Rép.* I, 330 E.

FRAGMENT D'HÉSIODE SUR UN PAPYRUS

Le Musée Britannique a récemment acquis un nombre considérable de fragments de papyrus recueillis en Égypte par un voyageur. La plupart sont, comme à l'ordinaire, des documents d'ordre privé, généralement d'ordre financier, et presque tous sont en écriture cursive : pourtant, dans le nombre, il est quelques menus fragments d'une grande et belle écriture onciale qui attirèrent aussitôt l'attention. Il était aisé de voir que le texte était en vers hexamètres et la présence, sur l'un des fragments, du nom Ἄτροπος permit de reconnaître que ces vers appartenaient à la *Théogonie* d'Hésiode. Dès lors, la restitution des fragments, si menus que fussent nombre d'entre eux, était aisée, et nous plaçons les résultats de ce travail sous les yeux des lecteurs de la *Revue de Philologie*.

Le papyrus (Pap. CLIX du Musée Britannique,) contient des parties des v. 210-238 et 260-270 de la *Théogonie*. Nous en donnons la transcription en caractères courants seulement, la lecture ne présentant pas de difficulté. Des points sont placés sous les lettres qui ne sont pas conservées en entier. Les signes de ponctuation ne sont indiqués que là où on les rencontre dans le mst même.

τ'
210 μεθοπισθε γε[νεσθαι]
τε μορον· Και χ
πνον· ετικτε δε
τεκε[1], νυξ
ϊζυν αλγιν
215 μηλα περην κλυτου
εροντα τε δεν
εγεινατο νηλε
ν τε· και ατροπον· αι τε
διδουσιν εχειν αγαθο
220 τε θε[ων τε πα]ραιβασιάς εφ.

1. Sur la lettre qui précède τεκε voy. le commentaire.

θεαι δεινοιο χολοιο·
κην οπιν ὅστις αμ
μα θνητοισι βρ[οτ]οισι
πατην τε[κε] και φιλοτ
225 ν τεκε χαρτερόθυμ
πονον αλγινοεν
λγεα δακρυοεντα·
ους τ'· ανδρο[κτ]ασι
υς τ αμφιλλ[ο]γίας τ
230 ηθεας [α]λλη[λοι]σιν·
πιχθ[ο]νιο[υς α]νθ
ων επ
εα γε
αρ κα
235 ηπιο
α δήν
αι αγηνο
καλλιπαρηο

La colonne qui contient ces vers est complète dans le sens de la hauteur, avec marge en haut et marge en bas.

Le second fragment appartient au bas d'une colonne.

260 η τε [μ]εν
τε· προνοη τε·
ον αθανατοιο·
εξεγενοντο
εργ' ειδυ[ι]αι
265 ο θυγ[ατ]ρα
κεν ϊριν
ωκυροη

Un troisième fragment contient les premières lettres des trois vers qui commençaient la colonne suivante : 268, α (corrigé sur un ο par une autre main); 269, ω; 270, φ.

Un fragment détaché n'a pu être identifié. Il contient des parties des premières lettres (à ce qu'il semble ε et ω) de deux vers et appartient probablement au bas d'une colonne.

Les fragments qui nous ont été conservés donnent lieu aux re-

marques suivantes. V. 210. La correction est faite par une main différente, et le texte diffère de celui de tous les mss. connus, qui donnent μετόπισθεν ἔσεσθαι.

V. 213. La lettre qui précède τεκε se termine par un trait perpendiculaire, si bien que le mot ne peut être θεά.

V. 218. Le signe de l'aspiration rude (si du moins tel est ce signe,) placé au-dessus de αι, a une forme singulière et ressemble à un ω cursif penché. Le même signe se rencontre au dessus de οστις, au v. 222.

V. 220. Le trait au-dessus de l'α final de παραιβασιας ressemble plutôt au signe ordinaire de l'aspiration rude.

V. 228. Le texte devait porter μάχας τε φόνους τ', au lieu de la vulgate φόνους τε μάχας τ'.

V. 229. Le premier τ est effacé. Les traits au-dessus et au-dessous du vers sont d'une encre différente et postérieure.

V. 267. Ὠκυρόην pour la vulgate Ὠκυπέτην. Cf. le frag. 80 (Apollod. I, 9, 21), ἡ δὲ ἑτέρα καλουμένη Ὠκυπέτη, ὡς δὲ ἔνιοι Ὠκυθόη (Ἡσίοδος δὲ λέγει αὐτὴν Ὠκυπόδην), où il faut peut-être lire Ὠκυρόη pour Ὠκυθόη.

Des signes de ponctuation indiquant des pauses dans le sens, se rencontrent aux v. 211, 212, 218, 221, 227, 228, 230, 261, 262; une virgule pour marquer la vraie division des mots au v. 213; des apostrophes aux v. 228 et 264; des accents aux vers 225 et 236; un tréma sur l'ι aux v. 214 et 266. Les signes de ponctuation et le tréma sont de la première main; les autres de celle du correcteur. Les lettres sont en onciale carrée, d'une encre très noire, de formes et de dimensions qui rappellent les anciens mss du Nouveau Testament. Sur la date du papyrus on ne peut rien dire de certain. D'après les dates généralement assignées aux mss que je viens de citer, on serait tenté d'attribuer notre papyrus au IVe siècle. Nous ignorons si ce fragment a été découvert avec d'autres papyrus mss., mais il faut noter que tous les fragments au milieu desquels il se trouvait quand le lot a été acheté, semblent appartenir aux trois premiers siècles de notre ère. Il se peut que les dates assignées aux plus anciens mss. en onciale aient besoin d'être revisées un jour; mais à présent les textes sont encore trop peu nombreux. F. G. KENYON.

TIBERIS, THYBRIS, THYMBRIS

On admettait autrefois, à côté de *Tiberis*, une forme syncopée *Tibris*. Mais il n'est pas vraisemblable que le nom dissyllabique, qui n'était employé qu'en poésie, et dans le style noble de la poésie, soit une forme syncopée; *caldus, iuglus, dedrot*, etc., sont plutôt des formes populaires. Aussi imprime-t-on aujourd'hui, avec les meilleurs manuscrits, ou *Tiberis* ou *Thybris; Tiberis* étant le nom latin du fleuve (adopté aussi par beaucoup de Grecs), Θύβρις le nom grec. En outre, les Grecs avaient une forme Θύμβρις, probablement empruntée, de même que Θύβρις, à des fleuves grecs. N'a-t-on aucune trace de cette forme *Thymbris* chez des auteurs latins? On en trouve quelques-unes, si je ne me trompe, dans nos éditions, et il n'est pas impossible qu'il en existe encore d'inédites. Chez Virgile, *Aen.* 10,420, tous les mss. de Ribbeck donnent *Thybri;* mais dans Probus, *de ult. syll.* 7, 1 p. 236,2 K., où ce vers est cité, le ms. porte *tymthymbre,* c'est-à-dire *Thymbre,* qui pourrait être une corruption de *Thymbri.* Il est plus probable cependant qu'il y a là une confusion avec *Thymber,* dont le vocatif est justement *Thymbre* au vers 393 de Virgile. Mais *Aen.* 5,83 on lit dans le ms. **B** *thy*brim,* ce qui a bien l'air d'être *Thymbrim;* 11,393 *ty* est sur grattage dans ce même ms. **B**. Chez Stace, Silves 2, 7, 45, on trouve *timbrim* dans **L** (xe siècle); chez Claudien 35 (*rapt. Pros.* 2), 178, le ms. **L** (xiie ou xiiie siècle) porte *tyṃbri.* Je pense qu'on devrait admettre *Thymbrim* et *Thymbri* dans les deux derniers textes, car ce ne sont pas sans doute des copistes du moyen âge qui ont inventé ces *m*.

Max Bonnet.

LES LEÇONS **A** DES SILVES DE STACE

Nos manuscrits des Silves de Stace dérivent presque tous d'une copie aujourd'hui perdue (**C**) d'un *Sangallensis,* découvert par le Pogge en 1417, et également disparu depuis lors (**S**). Du *Sangallensis,* Politien a fait une collation sur l'édition princeps de 1472 (**A**). On possède cette collation, dont le crédit est naturellement supérieur à celui de nos manuscrits. Mais elle est difficile à déchiffrer, difficile à distinguer d'autres notes mises en marge du même exemplaire; enfin certaines variantes notées par Politien (environ 60) sont expressément attestées comme leçons de **S** : Bæhrens, dans son édition de 1876, les désigne par **A***; d'autres (environ 400) ne le sont pas : il les classe sous **A**. Mais il fait le même usage des unes et des autres : **A** et **A*** indifféremment servent de base à son texte, ainsi que l'avait voulu et le veut encore M. Nohl[1].

Est-on autorisé à voir dans **A** comme dans **A*** des leçons de **S**? Voilà la question que s'est posée M. Gœtz dans l'*Index lectionum* d'Iéna 1884-5, et il conclut par un doute qui me paraît bien justifié. **A*** s'accorde presque partout avec **C**; **A** et **C** diffèrent souvent. Plusieurs leçons **A*** sont évidemment fautives; les leçons **A** ont généralement au moins l'apparence de la correction.

Avant de connaître l'étude de M. Gœtz, j'avais eu des soupçons analogues, par une autre raison. Comme pour Catulle (pièce 62), nous avons pour Stace un témoin indépendant de tous les autres. Le manuscrit de Florence *Laurentianus* 29,32, du xe siècle, renferme la pièce 2,7. Ce ms. (**L**) est proche parent de **S**. Il a toutes les mêmes fautes que **C** (sans compter celles qui lui sont propres) excepté *laudas* au vers 55. Et cependant **L** est d'accord avec **C** contre **A** en plusieurs lieux. Dans le titre : *ad Oppiam* **C L**, *ad Pollam* **A**; puis au vers 3 *concitauit* **C L**, *concitatus* **A**; 49 *reducis* **C L**, *reduces* **A**; 59 *proferetur* **C L**, *preferetur* **A**. Cet accord est si étonnant dans l'hypothèse **A** = **S**, que Bæhrens va jusqu'à soupçonner que le scribe qui copia **C** sur **S** aurait recouru en

1. *Quaestiones Statianae*, Berlin, 1871; et *Wochenschrift f. kl. Philol.* II (1885), p. 48 (je ne connais ce dernier travail que par la *Revue des revues*).

outre à **L** ! Sans parler de l'invraisemblance d'une telle supposition[1], pourquoi ce copiste si curieux allait-il prendre dans **L** *ad Oppiam*, qui est en contradiction manifeste avec *Polla* au vers 62 et avec *Polla Argentaria* dans la préface; *concitauit*, qui n'a pas de sens; et *reducis,* qui ne peut paraître préférable à *reduces* après *tardi* (*et tardi reducis uias Vlixis* **C L**)? Il est bien plus naturel de penser que *ad Pollam* **A** est une correction tirée du vers 62 et de la préface; *concitatus* une conjecture utile; *reduces* une conjecture nécessaire, si l'on n'adopte celle de Markland, *tarde; preferetur* enfin une variante quelconque, peut-être une conjecture de quelqu'un qui entendait ces vers 58 et 59 comme les entend Barth. En tout cas, dans la pièce 2,7, c'est **C** appuyé par **L**, et non **A**, qui doit, en bonne critique, représenter **S**. Pourtant toutes les leçons de **A** ne peuvent être des conjectures de Politien, ni même des leçons adoptées par lui ; voy. 40 et 99 *orfeos* **A L**; 59 *orfeus* **A L**; 8 *euantiae* **A C L** (pour *Hyantiae*); 96 *prementis* **A C L** (pour *trementis*); et beaucoup de leçons dans d'autres pièces. Pour le moment, il faut s'en tenir, je pense, à un théorème : **A*** = **S**; et un problème : **A** = **x**.

Max Bonnet.

1. Le ms. **L** est un ms. de Frontin *de agrorum qualitate.* Les trois derniers feuillets ont été utilisés pour recueillir une dizaine de petites pièces, telles qu'une liste des grades militaires, une messe, une *methodus inueniendae paschae,* etc., au milieu desquelles se cachent les vers de Stace.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Medien und das Haus des Kyaxares, von J. V. Prášek. Berlin, Calvary, 1890. (Berliner Studien für class. Phil. und. Archäol. XI Bd., 3 Heft.)

Non seulement nous ne possédons sur l'histoire des Mèdes que des sources étrangères; mais il ne semble pas que ce peuple, qui saisit un moment l'empire de l'Asie pour l'abandonner ensuite aux Perses, ait jamais recueilli dans des annales ou des inscriptions le souvenir de ses actions.

La tradition populaire conservait seule la mémoire de l'histoire nationale. Ces traditions, recueillies par les lettrés Perses, sont parvenues en partie jusqu'à Hérodote et à Ctésias, et par eux, jusqu'à nous. Mais ce sont les voisins des Mèdes qui nous fournissent sur leur histoire les renseignements les plus sûrs. Les monuments assyriens et babyloniens d'une part, les livres des prophètes Jérémie, Zacharie et Ézéchiel de l'autre, permettent de fixer quelques dates et d'établir quelques faits précis dans le cours de cette domination mède. En outre, Bérose paraît avoir recouru, pour composer son histoire, aux documents babyloniens. Ce serait donc là une source excellente, et c'est précisément par l'importance qu'il donne à ces fragments de Bérose (malheureusement transmis par de mauvais compilateurs et fort mutilés) et par le peu de valeur qu'en revanche il attribue au livre de Judith, que M. Prášek espère renouveler les résultats obtenus par le dernier historien de la Médie, M. Delattre (*Le peuple et l'empire des Mèdes jusqu'à la fin du règne de Cyaxare,* Mémoires couronnés de l'Académie royale de Belgique. Tome XLV, 1883.) Le travail de M. Prášek marque en effet un progrès véritable. L'auteur possède bien l'histoire générale de l'Asie, et en tire pour les évènements particuliers de la Médie toutes les conclusions nécessaires; sa critique est en outre plus déliée et plus pénétrante que celle de son prédécesseur. On sait aujourd'hui comment il faut traiter des légendes historiques telles que celles qu'Hérodote et Ctésias rapportent à propos de l'empire mède; on se rend mieux compte de leur formation et de leur valeur. Seulement, M. Prášek nous paraît parfois pousser trop loin son analyse. Ainsi nous doutons fort que le récit d'Hérodote (I 95-130) soit fait véritablement de deux parts distinctes, qui remonteraient à des sources différentes, et dont la première reproduirait la tradition des Harpagides établis en Lycie. L'auteur a trop la prétention, aujourd'hui commune en Allemagne, de vouloir tout expliquer; ses arguments sont souvent insuffisants. Ce défaut, qui se fait déjà sentir dans la première partie, où M. Prášek traite des sources, se montre encore plus dans la seconde (Commencements de l'empire des Mèdes, Le premier souverain de la Médie, Astyage I, Les Scythes en Asie, Cyaxare, La guerre avec la Lydie, Astyage II et la fin de l'empire mède). L'auteur manie avec habileté cette critique qui rapproche les diverses données et les combine par une hypothèse ingénieuse; mais il va souvent trop loin dans cette voie. Ce sont un peu trop déductions sur déductions, et hypothèses que

l'auteur prend ensuite pour des certitudes d'où il puisse marcher à de nouvelles conclusions. Malgré cela, on comprend que l'application de ces nouvelles méthodes donne sur bien des points de nouveaux et intéressants résultats. Il eût seulement fallu séparer plus soigneusement les pures hypothèses d'avec les faits documentés. En général, la disposition manque de clarté; critique et résultats sont exposés sans netteté et la discussion est embarrassée. L'auteur aurait pu indiquer plus exactement jusqu'où vont les recherches de ses devanciers. F. CHAVANNES.

Raimund OEHLER, *Klassisches Bilderbuch*. Schmidt et Günther, Leipzig, 1892.

Ce recueil d'images n'intéressera guère les élèves ni les étudiants français. L'auteur a en effet emprunté la plupart de ses gravures — emprunté moyennant finance — à la maison Hachette et aux grandes *Histoires des Grecs* et *des Romains* de V. Duruy. Au demeurant, son livre est une compilation faite à la hâte, et s'il a eu un plan, il ne l'a pas suivi. Tout d'abord, la part faite à la Grèce est insuffisante; puis l'ordre des images laisse singulièrement à désirer : les plans du Pirée et de l'acropole d'Athènes sont, par exemple, rejetés après les plans de Rome et du Forum; enfin le recueil se termine par une série de paysages historiques (?) d'Espagne, d'Italie et de Grèce, au milieu desquels sont perdus la porte aux lions de Mycènes et le plan de l'Altis. La plupart des paysages grecs sont mauvais : je sais mieux que personne qu'ils sont empruntés à V. Duruy, mais V. Duruy les avait empruntés au *Tour du Monde,* c'est à dire à de vieux voyages. Il est temps vraiment de se défaire de ce vieux stock qui a rendu tant de services aux auteurs et aux... éditeurs, et de reproduire ces admirables photographies anglaises, trop peu connues en Allemagne et en France.

B. H.

D. A. H. VAN ECK, *Quaestiones scenicae romanae,* Amstelodami apud J. H. de Bussy, in-8, 104 p. Dissertation inaugurale de Leyde, 1892.

Dans la première partie de sa thèse (*De cantici apud Romanos ratione*), M. Van Eck discute l'autorité du texte célèbre de Tite-Live (VII, 2) et s'efforce de prouver, contre l'opinion traditionnelle, que le partage du *canticum,* dans le drame romain, entre l'histrion et le *cantor* ne fut pas un usage permanent, mais une exception faite en faveur de Livius Andronicus à la fin de sa carrière. — Vient ensuite (*De cantoris et hypocritae in pantomimo identitate*), une longue discussion sur le rôle de l'*hypocrita* de pantomime, dont il n'est question que dans Lucien, *De saltat.,* 83. Cet *hypocrita* n'est pas un acteur : il n'y a qu'un acteur dans la pantomime. C'est un *cantor;* c'est l'un des choreutes qui parfois se détache du chœur pour chanter seul quelques mots. L'insignifiance de son rôle explique le silence des auteurs anciens sur son compte. M. Van Eck soutient, en passant, ce qui est un corollaire de sa première partie, que l'origine de la pantomime n'a rien à voir avec l'innovation d'Andronicus dans le *canticum* dramatique. — On croit communément, d'après les affirmations des écrivains latins, que l'atellane est un divertissement osque, importé de Campanie à Rome en 543. Mommsen a prétendu, au contraire, que l'atellane était née dans le Latium même. M. Van Eck montre les côtés faibles de cette opinion, mais, en somme, il y adhère et l'appuie sur de nouveaux arguments (*De atellana osco ludicro*). — Dans sa quatrième partie (*De atellanis, de exodiis, de fabula satyrica apud Romanos*), il se propose, comme objet principal, de démontrer

que les poètes de l'atellane littéraire ont traité quelquefois des sujets satyriques, ce qui ne veut pas dire que le drame satyrique, tel qu'il existait en Grèce, ait jamais été reproduit pour la scène romaine. Ce ne fut, à Rome, qu'une variété de l'atellane, un simple *exodium*. L'auteur est amené, au cours de sa discussion, à établir que les mots *atellane* et *exodium* sont souvent pris l'un pour l'autre à partir de l'époque où l'atellane devient un genre littéraire.

M. Van Eck connaît bien les travaux antérieurs sur son sujet. Il s'est courageusement attaqué aux problèmes les plus difficiles de l'histoire du théâtre romain. Il ne les a peut-être pas résolus, mais il a fait pour les résoudre des efforts très méritoires. On regrette surtout que son exposition soit gâtée par une diffusion fatigante qu'il n'est pas rare de rencontrer dans les thèses de Leyde. Philippe FABIA.

OUVRAGES DÉPOSÉS AU BUREAU DE LA REVUE

R. DARESTE, B. HAUSSOULLIER, Th. REINACH, *Recueil des inscriptions juridiques grecques*, second fascicule, Paris, Leroux, 1892.

Emil SZANTO, *Das griechische Bürgerrecht*, Freiburg i. B., J. C. B. Mohr, 1892.

Ernst CURTIUS, *Alterthum und Gegenwart, gesammelte Reden und Vorträge*, 1er volume, 4e édition, Berlin, W. Hertz, 1892.

Max EGGER, *Histoire de la littérature grecque*, Paris, Delaplane, 1892.

Hugo FÖRSTER, *Die Sieger in den olympischen Spielen* (II. Theil). Progr. Zwickau, 1892, 32 p. in-4.

The Odyssey of Homer, edited by Arthur PLATT, M. A. Cambridge, at the University Press, 1892, XXIII-400 p. in-12.

Neohellenica. An introduction to modern Greek in the form of dialogues, containing specimens of the language from the third century B. C. to the present day, to which is added an appendix giving examples of the cypriot dialect. By Professor Michael CONSTANTINIDES, translated into english in collaboration with Major-Gen. H. T. ROGERS. London, Macmillan and Co. 1892, XVI-470 p. in-12. Prix : 6 sh.

C. O. ZURETTI, *Scolii al Pluto ed alle Rane d'Aristofane* dal codice Veneto 472 e dal codice Cremonese 12229, L, 6, 28. Torino, Ermanno Loescher, 1890; 151 p. in-8. Prix : Lire 4.

C. O. ZURETTI, *Analecta Aristophanea*. Torino, Ermanno Loescher, 1892, IV-163 p. in-8. Prix : Lire 5.

Iwan von MÜLLER, *Handbuch der klassischen Altertums-Wissenschaft*. München, C. H. Beck, 1892 :

Bd. IV, Abth. 1, 1. Hälfte : *Die griechischen Staats-und Rechtsaltertümer*, von Dr Georg BUSOLT. Zweite umgearbeitete und sehr vermehrte Aufl. VIII-384 p. in-8;

Bd. I. *Einleitende u. Hilfs-disziplinen*, von L. v. URLICHS, W. LARFELD, Georg Fr. UNGER, Fr. BLASS, Emil HÜBNER, H. NISSEN. 2. Aufl., XX-914 p. in-8.

Ἡ ΙΛΙΑΔΑ μεταφρασμένη ἀπ' τὸν Ἀλεξ. ΠΑΛΛΗ. Μέρος πρῶτο, Α-Ζ. Ἀθήνα, Τυπογραφεῖο τοῦ Σ. Κ. Βλαστοῦ, 1892, 136 p. in-4. London, David Nutt.

Graduated passages from greek and latin authors for first-sight translation selected and supplied with short notes for beginners, by H. BENDALL and C. E. LAURENCE. Part. II : Moderately easy. Cambridge, University Press. London, C. J. Clays and Sons, 1892, 132 p. in-12.

Historische Grammatik der hellenischen Sprache, von Dr. H. C. MÜLLER, 2. Bd. Chrestomathie. Leiden, Brill, 1892, 171 p. in-8.

The Iliad of Homer, Book VI. With introduction, notes and appendices, by G. M. EDWARDS. Cambridge, At the University Press 1892 (Pitt Press Series). XXXII-55 p. pet. in-12.

Syntaxis Aristophaneae capita selecta. De sententiarum condicionalium temporalium relativarum formis et usu. Scripsit Sergius SOBOLEWSKI. Mosquae, typis Universitatis Caesareae, MDCCCXCI-X-181 p. in-8.

Flauii Iosephi opera, edidit et apparatu critico instruxit Benedictus NIESE. Vol. III, Antiquitatum iudaicarum libri XI-XV. Berolini, apud Weidmannos, LXVII-409 p. in-8. Prix : 18 mark.

Der Vokalismus der oskischen Sprache von Carl Darling BUCK. Leipzig, K. F. Koehler, 1892, XI-219 p. in-8. Prix : 7 mark 50.

P. MONCEAUX, *La Grèce avant Alexandre.* Paris, Librairies-Imprimeries réunies. (Collection de la « Bibliothèque d'histoire illustrée ».)

Rennes, Imprimerie polyglotte Alph. LE ROY. *Le Gérant :* C. KLINCKSIECK.

BINDING DEPT. APR 15 1956

PA
2
R34
n.s.
t.13-16

Revue de philologie de
littérature et d'histoire
anciennes

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

HAND BOUND
BY
UNIVERSITY
OF TORONTO
PRESS